La Revue socialiste / réd. Benoît Malon

LA REVUE SOCIALISTE

TOME XXVI

LA
REVUE SOCIALISTE

Fondée par Benoît MALON

DIRECTEUR :

Georges RENARD

TOME XXVI

(JUILLET-DÉCEMBRE 1897)

PARIS
LIBRAIRIE DE LA *REVUE SOCIALISTE*
78, Passage Choiseul, 78

1897

LA PRODUCTION CAPITALISTE

ET LA QUESTION OUVRIÈRE EN RUSSIE

Après les grandes grèves qui, au printemps de 1896, ont éclaté en Russie, dans les fabriques et dans les usines, il fut expressément défendu à la presse de s'occuper des questions ayant trait à la production et particulièrement à la situation des travailleurs. Cette fois encore le gouvernement fit comme l'autruche qui, flairant le danger, s'enfouit la tête dans le sable, pour ne pas voir, et croit ainsi éviter le péril.

Cependant, le danger est là, imminent, ce danger du capitalisme qui, dans sa marche victorieuse, décuple la misère, crée le prolétariat et entraîne la dégénérescence de la population dans les pays qu'il envahit.

Aussi, la question ouvrière en Russie est-elle à l'ordre du jour et se présente-t-elle aujourd'hui avec plus d'insistance que jamais; elle passionne de plus en plus les esprits et les tient en éveil contre le mal chaque jour grandissant. Ce maître impersonnel, mais plus redoutable que n'était le seigneur ayant droit au travail et au bien de ses serfs, plus impitoyable que le conquérant sauvage lui-même, ayant droit de vie et de mort sur ses esclaves, mais que son intérêt de propriétaire et, peut-être aussi, l'instinct de solidarité humaine, engageait à ménager quelque peu, — ce maître déjà s'affirme dans tous les centres industriels du pays. La question ouvrière, là-bas, prend d'autant plus d'importance qu'elle est devenue d'une actualité permanente, et qu'elle revient sur le tapis dès que l'occasion s'en présente.

Cette occasion s'est récemment produite au *Congrès Commercial et Industriel de toutes les Russies*, tenu au mois d'août 1896. Dans le programme de ce Congrès, approuvé par M. le Ministre des Finances, furent introduits deux articles consacrés à l'élément *travail* et dont l'un avait pour objet le repos du dimanche et des jours fériés; l'autre, la recherche des moyens d'améliorer la situation de l'ouvrier et de prévenir les accidents professionnels dans les fabriques. Malgré la

sphère restreinte assignée à l'étude de cet élément essentiel de la production, ces deux questions suggérèrent de nombreux et fort intéressants rapports, qui provoquèrent des débats très animés au milieu des congressistes, parmi lesquels on comptait des professeurs, des directeurs, des ingénieurs et des inspecteurs de fabriques, qui traitèrent ces questions en connaissance de cause et avec la compétence que comportaient leurs titres à ces différentes fonctions. De plus, dans leur argumentation, ces messieurs s'appuyèrent sur le résultat des enquêtes par eux dressées, étant donné l'insuffisance générale de la statistique dans les fabriques et les usines russes.

Bien que les congressistes fussent astreints à traiter cette importante question partiellement et ne dussent pas sortir du cadre indiqué par le ministre, les données qu'ils apportèrent au Congrès contribuèrent à élucider bien des points intéressants, et mirent en relief les conditions actuelles de la production capitaliste et surtout la situation de la classe ouvrière en Russie.

Il est très regrettable que la question des salaires, cet élément si important dans la production capitaliste, n'ait pu être abordée à ce Congrès. Cependant, les résultats des enquêtes faites par les rapporteurs et les différents détails relatés au cours des débats qui s'ensuivirent, donnent une confirmation nouvelle des lois de la production capitaliste actuelle, constatée par les économistes de l'Occident.

*
* *

Dans son rapport intitulé : *L'ouvrier d'aujourd'hui, au point de vue physique, intellectuel et moral, les causes qui empêchent son développement et les moyens de lui assurer le bien-être,* M. Golgofski, ingénieur de la manufacture de Norsk (gouvernement de Iaroslaw), étudie, en général, la situation de l'ouvrier russe. Il esquisse d'abord la fabrique moderne, aménagée selon les exigences de l'hygiène et munie d'un système perfectionné de ventilation.

L'établissement, dans son ensemble, présente un certain cachet d'élégance; les machines, dernier modèle, n'exigent aucun effort physique et permettent d'utiliser le travail des femmes et même celui des enfants.

M. Golgofski passe ensuite en revue les travailleurs employés dans la fabrique et les dépeint de la manière suivante :

« Ils sont tous anémiques et petits de taille, bien que parmi eux il y ait des hommes d'âge mûr et même des vieillards. Leur corps est mal développé et se présente en miniature dans toutes ses parties. Ces travailleurs sont d'une maigreur excessive ; on voit rarement parmi eux des individus ayant de la fraîcheur et bien portants ; jamais on ne

rencontre une stature athlétique. On croirait que ce sont de vieux enfants ou de jeunes vieillards.

« L'impression défavorable que nos ouvriers produisent au premier coup d'œil est confirmée par les mensurations anthropométriques. Les médecins attachés au service sanitaire de Moscou et qui ont procédé à toute une série de mensurations sur la taille, le thorax, etc., et de pesées respectives des ouvriers d'usines, particulièrement occupés à la production textile de la région centrale de la Russie, arrivèrent à des résultats tout à fait déplorables. »

M. Golgofski présente au Congrès un tableau comparé des résultats des mensurations et des pesées analogues auxquelles il a procédé lui-même sur deux cents ouvriers occupés dans la manufacture de Norsk et sur cent dix-neuf autres de la même localité, exerçant les professions de charpentiers, de scieurs de long, de terrassiers, de charretiers et de manœuvres. Il classe ses sujets en deux groupes distincts, dont l'un comprend tous les ouvriers âgés de *dix-sept* à *vingt-quatre ans*, et l'autre tous ceux de *vingt-cinq* à *cinquante ans*, et il démontre avec une évidence irréfutable que les moyennes de la taille et du poids des ouvriers travaillant dans la manufacture sont au-dessous de celles qu'il a établies pour les travailleurs en plein air. Mieux encore, parmi les ouvriers de la première catégorie, ceux qui sont occupés à un travail de jour l'emportent comme taille et comme poids sur ceux qui sont voués au travail de nuit.

Ayant constaté de cette manière la dégénérescence de l'ouvrier de fabrique, M. Golgofski l'attribue au surmenage dans la production mécanique. Il s'élève énergiquement contre les *longues journées* et s'attaque particulièrement au travail de nuit, dans lequel il voit la cause primordiale d'une dépression d'activité vitale dans l'organisme, et une action pernicieuse sur la santé. Il insiste sur ce fait que les charpentiers, les scieurs, les terrassiers, les manœuvres et les charretiers ont, en hiver, des journées de *sept* à *huit heures* seulement; tandis qu'en été elles atteignent un maximum de *treize* à *quatorze heures,* ce qui, en moyenne, ne donne que des journées de *dix heures et demie,* alors que l'ouvrier de fabrique, dès l'âge de dix-sept ans, travaille chaque jour au moins *douze heures*.

M. Golgofski désapprouve entièrement le système du travail *par équipes* se relayant de *six en six heures*. Il constate que l'ouvrier, grâce à cette défectueuse répartition du temps de travail, ne dispose pour son sommeil que de quatre heures seulement. Il le suit pas à pas, dès qu'il quitte la fabrique après sa nuitée et il démontre qu'il est impossible à l'ouvrier de restaurer ses forces, épuisées par un travail de nuit, pendant le repos du matin. Après une demi-heure de chemin pour se rendre à son domicile, il doit, dès son arrivée, prendre son déjeuner

pour lequel il met une heure environ. Il s'empresse ensuite de profiter de ses loisirs durant le jour pour vaquer à ses affaires de ménage, et, d'ailleurs, la lumière et le mouvement dans la rue ne lui permettraient pas de s'abandonner à un sommeil suivi. Ce n'est qu'après avoir fourni sa deuxième demi-journée qu'il peut, après dîner, se livrer au repos pendant quelque quatre heures et encore ne bénéficie-t-il de ces heures de sommeil ininterrompu que par intervalles de huit jours, car, pour être occupés tour à tour au travail de nuit, les ouvriers passent chaque semaine d'une équipe à l'autre.

Les ouvriers sont moins malheureux dans les fabriques qui possèdent des baraques d'été comme annexes. Ils peuvent se réfugier dans ces locaux durant leurs heures libres, jouir alors d'un repos plus régulier, mais ces sortes d'annexes aux ateliers sont exceptionnelles.

Dans cette défectueuse répartition des heures de travail et dans sa *longue durée* surtout, M. Golgofski voit la source de bien d'autres anomalies dans la vie ouvrière.

Cependant le rapporteur poursuit son enquête, au point de vue intellectuel, sur les deux catégories d'ouvriers, et il constate que la proportion est inverse. Néanmoins, il met en lumière ce fait que l'ouvrier de fabrique n'a pas le loisir nécessaire de s'instruire, ni même de s'adonner simplement à la lecture. Il appuie cette constatation d'une petite statistique établie par lui dans la même manufacture de Norsk.

Il y a été fondé en 1892 une bibliothèque à l'usage gratuit des ouvriers au nombre d'environ 1,800, sur lesquels 914 sont lettrés. Dans une période de quatre années, 816 l'ont fréquentée, soit une moyenne seulement de 200 par an, c'est-à-dire qu'un quart des ouvriers lettrés s'en est servi.

En recherchant auprès des ouvriers eux-mêmes la cause de cette indifférence pour la lecture alors qu'il leur était facile de se procurer des livres, M. Golgofski leur demanda si le choix des livres n'était pas de leur goût. Il reçut cette réponse unanime que le manque de temps ne leur permettait pas de lire. Poussant plus loin son enquête, il releva ce fait que les ouvriers travaillant par équipes et faisant des nuitées lisaient bien moins que les ouvriers occupés seulement pendant le jour. Les chiffres qu'il a établis démontrent que depuis l'ouverture de la bibliothèque les ouvriers de cette dernière catégorie qui l'avaient fréquentée font 112 °/₀ des visiteurs, tandis que les ouvriers travaillant pendant la nuit n'en présentent que 33.75 °/₀. Cependant, durant ces dernières années, ces chiffres ont considérablement baissé et dans des proportions égales pour les deux catégories d'ouvriers, de sorte que le nombre des lecteurs appartenant à la première est réduit à 27.5 °/₀ et de la deuxième à 9.5 °/₀ seulement.

Après avoir présenté au Congrès ces faits appuyés par des statistiques, le rapporteur conclut en ces termes :

« Le moyen primordial, essentiellement efficace pour relever le bien-être de nos ouvriers dans les fabriques, c'est d'*abréger les heures du travail* et de *supprimer entièrement le travail de nuit*. Cette mesure seule rendra profitable à l'ouvrier toutes les organisations créées dans son intérêt, telles que bibliothèques, cours du dimanche, cours réguliers du soir, salles de gymnastique, soirées musicales, etc., qui, alors, pourront exercer sur lui leur effet bienfaisant. »

*
* *

Le rapport de M. Stulghinski, qui a pour titre : *La journée de huit ou de neuf heures et le repos dominical dans les fabriques de papeterie*, présente un intérêt tout particulier. Le rapporteur étudie les conditions du travail spécialement dans cette branche d'industrie et apporte des données concluantes sur les avantages de la journée des *trois-huit* pour les patrons et pour les ouvriers.

Après avoir constaté le caractère pénible du travail dans cette production, surtout lorsqu'elle s'accomplit par équipes, il jette un rapide coup d'œil sur les conditions générales auxquelles sont astreints les ouvriers dans les fabriques de papier.

« Vu la continuité du travail dans cette industrie, dit-il, on procède habituellement par équipes alternantes. Les ouvriers faisant partie de ces équipes ne peuvent alors, sous aucun prétexte, interrompre leur travail et à plus forte raison s'absenter de la fabrique, ne fût-ce que pour prendre leur repas; on leur apporte leur déjeuner ou leur dîner sur place.

« De cette manière les ouvriers dans nos papeteries sont astreints à travailler pendant *douze heures consécutives* dans chacune des deux équipes. Celles-ci sont occupées au travail de nuit à tour de rôle, durant huit jours. A chaque changement, les ouvriers appartenant à l'une des équipes travaillent pendant *dix-huit heures consécutives* (ceux de l'autre prennent congé après avoir livré le travail de six heures). Ces travailleurs ne peuvent donc bénéficier du repos du dimanche que tous les quinze jours seulement et n'ont ainsi, généralement, pas plus de *vingt-sept à trente jours disponibles* dans le courant de toute l'année. Cependant, les ouvriers dans les papeteries, travaillant par équipes, représentent les deux tiers du personnel employé dans cette industrie.

« Dans les branches où la production est limitée au travail du jour, les ouvriers sont occupés depuis cinq heures du matin jusqu'à

sept heures du soir, soit par jour de dix heures et demie à onze heures. Ils jouissent régulièrement du repos du dimanche et des jours fériés.

« En plus de la longue durée du travail, les ouvriers occupés dans les fabriques de papier demeurent sans cesse dans un milieu ambiant absolument antihygiénique, même dans le cas où la ventilation dans la fabrique est installée d'après le système le plus perfectionné. Ainsi, dans la salle de cuisson des chiffons, l'ouvrier respire l'ammoniaque qui s'échappe des chaudières; dans la salle de blanchissage, ce sont les émanations du chlore auquel il ne peut se soustraire; enfin, lorsqu'il est occupé au travail mécanique, il doit endurer une température de 25° à 30° R. »

Après avoir analysé les conditions générales du travail dans les papeteries, le rapporteur conclut à l'impossibilité matérielle pour l'ouvrier d'exercer une tension de ses facultés cérébrales pendant un temps si prolongé et il passe en revue les résultats de l'expérience que l'on avait tentée pour parer à ce mal dans la papeterie de Dobruch, appartenant au prince Paskévitch et installée sur un grand pied.

En 1892, l'administration de cette fabrique décida de réduire la journée de travail; cependant, soucieuse aussi des intérêts du patron, elle chercha d'autre part à ne point grever le budget d'une augmentation d'ouvriers. Il fut donc décidé de continuer la production avec le même chiffre de personnel, mais en formant *trois équipes* au lieu de deux. De cette manière, chaque équipe ne travaillerait pas plus de *huit heures*. L'administration espérait ainsi compenser la diminution des heures du travail par une plus grande intensité de celui-ci résultant d'une répartition plus rationnelle de la force productive au point de vue technique.

Quant aux ouvriers eux-mêmes, ils se montrèrent d'abord sceptiques à ce nouvel ordre de choses. La période d'essai fut fixée à trois mois. Cependant, deux mois à peine après la mise en vigueur de ce nouvel arrangement, directeurs et ouvriers l'adoptèrent définitivement.

Le rapporteur relève encore un détail curieux : dans les premiers temps, les ouvriers travaillaient avec une hâte fiévreuse; il en résulta que dans certaines branches la production était plus élevée que lorsque le travail s'accomplissait avec un plus grand nombre de travailleurs. Mais cet enfiévrement ne fut pas de longue durée et bientôt le travail reprit son cours normal.

La somme de production, il est vrai, baissa quelque peu et la maison se vit forcée d'embaucher un certain nombre d'ouvriers supplémentaires. Mais cette augmentation de personnel n'excéda pas huit pour cent. La diminution des bénéfices qui en résulta fut évaluée,

après deux ans d'expérience, à un *demi-copeck* par *pound* de papier fabriqué, soit un centime un tiers sur seize kilos de produits.

Le rapporteur insiste sur la nécessité de garantir du loisir à l'ouvrier et fait un rapprochement très ingénieux entre le loisir parcimonieusement mesuré et le maigre contenu de la bourse d'un malheureux. De même que celui-ci n'attache aucune valeur à l'argent, lorsqu'il voit son avoir réduit à quelques sous, de même l'ouvrier gaspille avec un cœur léger les quelques moments de liberté dont il dispose, ne sachant quel emploi sérieux il pourrait en faire. Mais il en est tout autrement, lorsqu'il a devant lui plusieurs heures disponibles. Alors il compte chaque minute; tous les instants sont précieux et il cherche à les utiliser de son mieux.

M. Stulghinski affirme que le loisir accordé à l'ouvrier ne le rend ni paresseux, ni immoral, mais, au contraire, lui fait abandonner ses fréquentations de cabaret. Il fait remarquer que depuis le nouvel ordre de choses apporté dans la papeterie en question, on a constaté que les ouvriers chôment moins et qu'ils sont attentifs à leurs devoirs. Ceux d'entr'eux qui étaient réputés pour leur paresse et constamment subissaient des amendes, changèrent de conduite, après l'adoption du système des *trois-huit* et se transformèrent en excellents travailleurs.

« Enfin, l'effet bienfaisant de ce système se manifeste aussi sur l'état de santé du personnel. A présent, les ouvriers de la fabrique, ont en général le teint plus frais, et chez ceux qui sont occupés aux machines il ne reste plus trace de leur lenteur d'autrefois. »

Dans ses conclusions, le rapporteur fait observer que la réduction des heures de travail dans les fabriques s'impose, actuellement, comme opportunité.

« La protection de notre industrie d'un côté et les bas salaires de l'autre, mettent les patrons en mesure d'organiser chez eux le système des trois équipes d'ouvriers, la concurrence à l'intérieur n'étant pas encore très sensible. Par conséquent cette réforme serait actuellement très réalisable. Mais si on laisse échapper le moment propice, d'ici à quelques années ce serait peut-être trop tard. »

M. Bykoff, inspecteur des fabriques, réclame énergiquement le repos dominical pour l'ouvrier. Son rapport a pour titre : *Comment garantir aux ouvriers de fabriques le repos du dimanche*.

De même que le précédent rapporteur, il souligne ce fait que les ouvriers travaillant par équipes durant douze heures, ne jouissent que pendant *vingt-quatre heures* du repos dominical, attendu qu'ils quittent la fabrique seulement à quatre ou à cinq heures le dimanche matin, pour y rentrer le lundi à la même heure. Et il s'efforce de démontrer l'insuffisance de cette période de repos pour restaurer entièrement les forces de l'ouvrier, épuisé par le travail de nuit. Il est à noter que le

plus souvent cet épuisement est augmenté par suite des heures supplémentaires faites à la demande du patron. En effet, harassé de fatigue après sa nuitée, le premier soin de l'ouvrier regagnant le logis est d'aller se coucher. Il n'a pas le temps nécessaire de prendre son bain (1) et ne peut assister au service divin, pas plus qu'aux cours du dimanche, fussent-ils donnés dans un local de la fabrique même. La soirée est également perdue pour lui, car, en vue du labeur du lendemain, force lui est de se mettre au lit de bonne heure.

Le rapporteur insiste surtout sur les suites du travail de nuit : tête lourde, cerveau incapable de toute activité. Il est convaincu que pour rendre efficace le repos dominical, il est indispensable de supprimer au moins le travail de nuit du samedi au dimanche, et dans ses conclusions il propose les mesures suivantes :

1) Tout travail sera interdit les dimanches et jours fériés dans toute industrie dont les procédés de fabrication n'exigent pas de continuité.

L'interruption dans le travail ne sera pas inférieure à *trente-six heures* consécutives et commencera à partir de cinq ou six heures du soir chaque samedi et à chaque veille de fête chômée.

2) Durant cet arrêt de production dans les fabriques, toute espèce de travail connexe à l'industrie dont la maison a fait sa spécialité sera formellement interdit.

Le nettoyage des machines s'effectuera pendant le temps de travail réglementaire et sera achevé avant l'heure fixée pour la fermeture des ateliers.

Pendant toute la durée de cette cessation du travail, ne pourront être exécutés que les travaux de réparation exigés par la production courante.

3) S'il y avait lieu de favoriser certaines exceptions à ce règlement, elles ne pourraient être accordées que sur l'autorisation spéciale des autorités à la surveillance desquelles l'établissement est soumis, et qui en décideront uniquement.

4) Une loi spéciale indiquera les cas dans lesquels cette autorisation pourra être accordée.

*
* *

Ces rapports, à eux seuls, permettent déjà de comprendre combien s'impose en Russie la nécessité de réduire et d'adoucir en même temps le labeur des ouvriers. En effet, les *trente-cinq* rapporteurs qui ont traité les deux articles du programme que nous avons relatés au commencement se sont attachés à l'étude de la question la plus impor-

(1) Le peuple russe se passe difficilement de bains de fumigation qu'il est d'usage de prendre tous les samedis soir. En ville, dans les établissements de bains, on peut en prendre tous les jours et même le dimanche matin.

tante dans l'ordre des choses sociales, celle du droit du producteur à une existence plus en harmonie avec les exigences de la nature humaine. Tous furent unanimes à réclamer la réduction des heures de travail dans les fabriques et dans les ateliers et une limitation réglementaire du maximum d'heures par journée de travail.

Les autres rapports traitant la question du travail et auxquels nous reviendrons plus loin, avaient pour objet l'assurance des ouvriers contre les accidents professionnels et les moyens de relever le niveau intellectuel et moral de l'ouvrier.

On peut admettre, en général, que dans les fabriques russes l'ouvrier travaille en moyenne durant *treize heures*. Il commence son labeur le matin, à six heures, le finit sur les huit heures du soir et dispose seulement d'une heure pour son déjeuner.

C'est le système du *travail de jour* qui domine dans la région du nord (Pétersbourg, provinces Baltiques, etc.). Le *travail de nuit* y est l'exception. Mais, dans la région centrale : Moscou, Wladimir, etc., où l'industrie a pris le plus de développement et dans laquelle se rencontrent surtout les fabriques les plus importantes de l'Empire, le travail se continue jour et nuit, dimanches et fêtes. Très peu d'établissements industriels pratiquent encore le système du *travail de jour*. Les patrons expliquent cet ordre de choses et cherchent à le justifier par le coût excessif des installations mécaniques. Ils sont obligés, disent-ils, de faire venir leurs machines de l'étranger en payant de fortes entrées, car les machines fabriquées en Russie reviennent encore plus cher. D'ailleurs, dans la sucrerie, dans la verrerie et dans la papeterie notamment, la production ne peut être interrompue et exige le travail de nuit. Les ouvriers travaillent alors par équipes, le plus souvent au nombre de deux et se relaient alternativement toutes les six heures, et, dans certaines fabriques, seulement toutes les *douze heures*. Dans quelques très rares établissements on a adopté le système des *trois-huit*. Le personnel y est divisé en trois équipes travaillant chacune durant huit heures. Dans certaines industries nuisibles à la santé, telles par exemple la fabrication du blanc de céruse, la journée de travail est généralement réduite et ne comprend parfois que six heures.

La réglementation du travail en Russie ne s'étend pas au repos du dimanche et des jours fériés. Ceux-ci ne sont rigoureusement observés que dans les travaux relevant de l'État, et qui ne peuvent être continués que sur l'autorisation spéciale de Sa Majesté. Le repos du dimanche est observé également dans les prisons.

Le règlement pour les établissements *professionnels* (1) défend le

(1) Sorte d'écoles dans lesquelles les jeunes gens apprennent le métier, mais où l'on ne fait pas des cours.

travail dans les ateliers *les dimanches et jours fériés*, s'il n'est pas d'urgence; de plus, un patron appartenant à la religion chrétienne ne peut retenir ses apprentis les jours que leur religion respective leur commande de consacrer au repos.

La religion orthodoxe prescrit un grand nombre de fêtes en l'honneur du Christ, de la Vierge et des saints, que les patrons sont obligés de respecter pour ne pas froisser la population ouvrière dans ses sentiments religieux. Or, l'usage veut que plusieurs de ces fêtes, telles que Noël, Pâques et la Pentecôte, soient célébrées pendant plusieurs jours. Il y a aussi des fêtes officielles, comme l'anniversaire du czar, de la czarine et du czarévitch; celle du sacre du monarque, etc., qu'ils sont également obligés d'observer; ils se rattrapent donc sur le travail du dimanche, afin de parer aux chômages fréquents de leurs fabriques.

La loi de 1882 protège le repos des mineurs pendant les jours fériés, dont elle a fixé le chiffre à *quatre-vingt-dix*, et la loi de 1885 réglemente leur travail de nuit. D'après les dispositions de cette dernière loi, le travail de nuit pour les femmes est également réglementé. Après le Congrès de Berlin, convoqué par Guillaume II, auquel la Russie ne fut pas invitée, une loi étendit sa protection sur le travail des femmes.

Celles-ci et les enfants travaillant dans les fabriques qui fonctionnent sans relâche, doivent nécessairement être classés dans les équipes de jour. Par suite, les ouvriers adultes sont forcés de faire continuellement des nuitées, sans jamais alterner.

Réglementairement, le travail de nuit est compris entre dix heures du soir et quatre heures du matin, mais l'équipe d'hommes est tenue de remplacer celle des femmes et des mineurs dès neuf heures et de continuer le travail jusqu'à cinq heures du matin. Les ouvriers viennent remplacer les femmes et les enfants une deuxième fois encore pendant l'intervalle réglementaire de quatre heures, compris entre onze heures du matin et trois heures du soir.

Les statistiques officielles sur la production et la durée du travail dans les fabriques russes faisant défaut, des personnes compétentes qui s'intéressent à la question et qui, par leur situation, peuvent voir les choses de près, ont dressé des statistiques, publiées de temps à autre dans des études spéciales. Ces statistiques, détachées et comprenant les quinze dernières années (1880-1895), ont d'autant plus de valeur qu'elles sont encore peu nombreuses.

Ainsi, M. Mikhaïlowski, inspecteur de fabriques, qui s'attacha spécialement à l'étude de la durée du travail dans les différentes industries, en se basant sur les données recueillies par l'inspection des fabriques, relève des chiffres fort intéressants, présentant en quelque sorte un tableau d'ensemble, qui contient à la fois et la description du travail dans les usines et la situation du personnel qui y est occupé.

Il en tire la conclusion que dans *vingt pour cent des établissements industriels de toute la Russie* (d'Europe) on travaille *nuit et jour*. Les ouvriers sont divisés en deux équipes qui se relaient par intervalles de six heures. Ils travaillent en total *douze heures* par jour.

Dans *dix-neuf pour cent de ces établissements* la durée de la journée de travail *dépasse douze heures*.

M. Mikhaïlowski établit sa statistique en se basant sur la quantité des fabriques et des usines, et non sur leur personnel ouvrier, qui varie de dix à plus de mille. On doit donc considérer ces chiffres comme étant, à un certain degré, au-dessous de la réalité.

M. Annenski, chef du bureau de statistique à Nijni-Novgorod, établit pour la journée de travail la statistique suivante :

Fabriques et usines	Heures de travail
Dans 36.8 °/o	12
— 20.1 —	11
— 18.1 —	10
— 4.1 — au dessous de. . . .	10

Selon une statistique toute récente, publiée par un journal de Pétersbourg, la durée de la journée de travail est évaluée de la manière suivante :

Etablissements industriels	Heures de travail
Dans 14.6 °/o	12
— 33.3 —	12-12 1/2
— 39.2 —	13-13 1/2
— 12.9 —	14-18

La *moyenne* de la journée de travail dans tous les établissements industriels de la Russie est calculée à 12 heures 39 minutes par jour et à 74 heures par semaine.

Ce qui mérite particulièrement l'attention, c'est que ce sont les patrons eux-mêmes qui agitèrent la question de la réduction de la journée de travail et de la suppression du travail de nuit.

Déjà, en 1884 notamment, les fabricants de Pétersbourg avaient pris l'initiative de présenter au gouvernement un projet de loi interdisant le travail de nuit dans les industries qui n'exigent pas la continuité de la production. Ce projet n'eut point de suites, les fabricants des autres régions industrielles de la Russie ayant protesté contre l'atteinte à l'ordre de choses traditionnel proposée par leurs confrères du nord. Cependant il provoqua la promulgation des lois de 1885 et de 1886, dont les dispositions eurent pour but de restreindre, pour les femmes et les enfants, le travail de nuit, mais seulement dans les industries textiles. Les fabricants de la région industrielle centrale s'en

émurent et décidèrent le gouvernement à réduire de deux heures le laps de temps compté comme travail de nuit et qui, d'après la loi de 1882, s'étendait de neuf heures du soir à cinq heures du matin.

Dix ans après l'échec des pétitionnaires pétersbourgeois, ce furent les fabricants de Lodz, grand centre industriel en Pologne, qui prirent la cause en mains et firent encore un pas en avant. Après avoir étudié le projet de loi élaboré par l'administration de la *Société de Coopération à l'Industrie et au Commerce*, dont eux-mêmes représentent une section, ils adressèrent au ministre des finances une pétition dans laquelle ils demandaient la suppression complète du travail de nuit, c'est-à-dire de dix heures du soir à quatre heures du matin et, de plus, la limitation de la journée normale de travail de *neuf heures à douze heures au maximum*, selon la nature de l'industrie, limitation obligatoire dans tous les établissements industriels de la Russie, cette journée devant être, de plus, coupée par une interruption d'une heure au moins pour le déjeuner.

Cette pétition fut soumise à l'étude de toutes les sociétés techniques et industrielles de Russie.

La démarche des fabricants de Lodz auprès du ministre suggéra à la *Société de coopération pour l'amélioration et le développement de l'industrie* l'idée de nommer une Commission chargée d'examiner les propositions renfermées dans leur projet. Après deux ans d'étude, la Commission les déclara fondées et elles furent acceptées par la *Société* elle-même, qui délégua au Congrès d'août 1896 M. Aliatchinski, directeur de la manufacture de Nicolsk, l'une des plus importantes de toute la Russie, et qui appartient à Sawa Morozoff et Cie, comme rapporteur d'un projet dont voici les points essentiels :

1° En conséquence, dans l'intérêt de la production même, il est désirable qu'une loi soit édictée en vue de règlementer *la journée normale de travail*, réduisant non-seulement le travail des femmes et des enfants mais aussi celui des ouvriers adultes.

2° La journée de travail dans toutes les industries ne pourra excéder *douze heures*, non compris les interruptions pour le repas et le repos.

3° Dans les industries qui exigent l'ininterruption du travail, ou qui, par leur nature même, présentent des conditions nuisibles à la santé des ouvriers, la journée normale sera réduite proportionnellement.

(Le projet limite à onze heures la journée de travail dans les industries textiles).

4° La journée de travail devra être coupée de repos, de façon à ce que l'ouvrier ne soit pas occupé au delà de six heures consécutives. Parmi ces temps de repos, un au moins sera d'*une heure*.

5° Le travail de nuit sera interdit dans toutes les fabriques. Seront seules exemptées de cette interdiction les industries dont la nature exige une production sans arrêt.

6° Exceptionnellement le travail de nuit pourra être autorisé par l'administration de la fabrique dans le cas de force majeure : incendie, destruction ou réparation urgente de machines.

D'après ce projet, la protection de la loi ne s'étend pas au travail non mécanique, accompli à l'aide du métier à mains dans les usines textiles n'occupant pas plus de cinquante ouvriers ; ce mode de production a été classé parmi les industries sur « petit pied ».

Cependant, le rapporteur, en fixant une journée normale de *douze heures*, tombe en contradiction avec lui-même lorsqu'il affirme que la *Société* des fabricants de Moscou a élaboré ce projet de loi non-seulement pour garantir l'ouvrier des conséquences du surmenage, mais aussi pour lui assurer la satisfaction de ses besoins intellectuels et moraux.

Néanmoins, quelles que soient les critiques que l'on puisse élever contre ce projet, celui-ci acquiert une importance toute particulière au point de vue du principe, lorsqu'on voit les patrons eux-mêmes s'unir pour le défendre.

C'est aussi une curieuse constatation faite par les capitalistes eux-mêmes que la concentration du capital ne pourrait impunément dépasser certaines limites. Arrivé au point culminant de sa puissance, le capitalisme soudainement se trouve en face de ce dilemme : ou plier et peu à peu baisser ou voir cette puissance se briser par son propre excès de force.

Malgré ces dispositions conciliatrices et toutes de prudence en somme, le gouvernement russe, agissant de même que ses congénères dominés par le capitalisme, n'en continua pas moins de défendre envers et contre tous cette puissance souveraine. Ainsi, lors des grèves de Lodz, qui eurent lieu il y a quelque quatre années, les patrons étaient tout disposés à acquiescer aux revendications de leur personnel, parce qu'on était en pleine période de prospérité industrielle, que les affaires marchaient très bien et que les ouvriers demandaient une augmentation de salaires non exagérée. La police les *invita* à ne rien céder aux grévistes !

La même chose s'est reproduite récemment à Pétersbourg. Au lieu de chercher à apaiser le mal qui chaque jour est plus cuisant, le gouvernement s'évertua à l'aggraver en s'immisçant dans l'affaire, pour défendre aux patrons de faire des concessions aux ouvriers ; en arrêtant et exilant les grévistes !

Cependant, nous devons faire observer que les méfaits du capitalisme en Russie, constatés par les renseignements apportés au dernier

Congrès du Commerce et de l'Industrie, sont atténués par l'instabilité du contingent ouvrier dans les fabriques. Nous n'avons pas sous la main les chiffres exacts donnant la proportion des ouvriers régulièrement occupés dans les usines et de ceux qui y travaillent périodiquement, après avoir terminé les travaux des champs. Toutefois, nous pouvons affirmer que cette population mi-agricole et mi-industrielle est assez considérable et dans certaines fabriques représente jusqu'à la moitié du chiffre du personnel. La nécessité d'avoir de l'argent pour payer les arrérages d'un impôt écrasant que les trop faibles ressources tirées d'une culture presque rudimentaire ne permettent pas d'acquitter autrement, oblige le paysan à aller travailler un certain temps à la fabrique...

La Commission chargée par la *Société* des fabricants de Moscou d'élaborer le projet cité ci-dessus de la réglementation de la journée normale de travail, appréhendant une diminution de bénéfices par suite de la réduction des heures de travail, fit une enquête auprès de toutes les grandes filatures et fabriques de tissus en les priant de répondre aux questions suivantes :

a) Comment ont elles procédé au travail pendant ces dix dernières années ?

b) Y a-t-il eu quelque changement dans la durée de travail et celui-ci s'en est-il ressenti ?

La plupart des réponses vinrent de la région industrielle du centre. Elles comprenaient un ensemble de fabriques disposant en total de 1,200,000 fuseaux pour filer, de 58,228 fuseaux pour tordre le fil, enfin de 27,250 métiers à la mécanique, ce qui représente déjà une partie très considérable de la production dans cette région.

Il ressortit de cette enquête que le nombre des fabriques dans l'industrie textile ayant accepté la réduction de la journée de travail pouvait être évalué à 77.6 °/₀ des machines à filer; à 86 °/₀ des fuseaux à tordre; enfin à 78.4 °/₀ des métiers à tisser.

Dans cette évolution vers une plus *courte journée de travail,* que subit actuellement l'industrie textile en Russie, la filature accuse le plus de lenteur, mais la moitié des établissements de ce genre sont acquis à cette réforme. Le chiffre de ceux qui l'ont déjà mise en pratique s'étend à *quarante-trois pour cent* des fuseaux en activité et dont 12 °/₀ sont en voie de passer au système de *courte journée.*

On a signalé aussi quelques cas où les patrons sont revenus à l'ancien régime de *longue journée,* mais ils sont très rares; d'ailleurs, ces retours ont été dus, non à la condamnation en principe de la réduction de la journée de travail, mais aux nécessités du marché propre à cette branche d'industrie.

Dans ces derniers temps, la réglementation de la journée normale

de travail et du repos hebdomadaire est devenue le principal objet des préoccupations des théoriciens se livrant à l'étude de la question ouvrière et des techniciens qui, par leur profession même, se trouvent en rapports directs avec la population des fabriques et des usines.

Quant aux parties intéressées dans la solution de cette question (patrons et ouvriers), elles se montrent très favorables à ce nouvel ordre de choses. Actuellement, les représentants des grandes maisons à Pétersbourg étudient très sérieusement cette question jusque dans ses moindres détails. Nous avons vu plus haut qu'elle était l'objet principal des débats du récent Congrès et la préoccupation essentielle des rapporteurs qui s'y sont fait entendre et qui dans leurs conclusions s'y montrèrent unanimement favorables.

* * *

La loi sur les accidents, actuellement en vigueur en Russie, vise spécialement les entreprises de chemins de fer et de navigation à vapeur. Ce n'est que dans cette branche d'exploitation capitaliste qu'elle rend l'entrepreneur responsable des mutilations ou de la mort de ses employés et l'oblige à payer une indemnité soit à eux, soit à leurs familles. Mais la protection de cette loi ne s'étend pas sur le personnel des fabriques et des usines dans les différentes autres industries. Dans ces établissements, la perte d'un membre ou de la vie même, due à un accident, est assimilée à un *dommage matériel*. La responsabilité imputée alors au fabricant est la même que lorsqu'il s'agit d'un préjudice quelconque aux intérêts matériels de l'ouvrier, et si l'accident est survenu par la faute du patron ou de ses employés et que la victime soit à même de le prouver, celle-ci a le droit *de se constituer partie plaignante*. Or, les accidents dans les fabriques et dans les usines sont les trois quarts du temps dus au *risque professionnel* auquel l'ouvrier se trouve exposé par la nature même de son travail. Dans cette occurrence, la culpabilité ne peut, directement, être attribuée à personne, partant la loi ne frappe personne, il n'y a pas de responsabilité. De plus, le code civil ne précise pas dans quelle mesure, le cas échéant, la victime peut prétendre à une compensation de la part de son patron.

Le ministère des finances a pris l'initiative de combler cette lacune et, depuis 1883, s'est occupé d'élaborer un projet de loi ayant pour objet la responsabilité des patrons dans tous les accidents survenus dans leurs établissements et ayant entraîné des suites désastreuses pour leur personnel.

D'après les dispositions de ce projet de loi, les propriétaires des fabriques et des usines, des ateliers de chemins de fer, des puits de mines, etc., de même que les entrepreneurs des travaux de construc-

tion seront tenus d'indemniser l'ouvrier ou sa famille dans le cas où il serait estropié ou tué, ou que sa santé serait altérée par une maladie professionnelle provenant du travail dans les susdits établissements et carrières. Les propriétaires et les entrepreneurs ne pourront se soustraire au paiement de cette indemnité que lorsqu'ils auront prouvé que l'accident dont leur ouvrier est victime est dû à un cas de force majeure — phénomène de la nature, crime ou délit commis par un individu quelconque n'appartenant pas au personnel de leur établissement ou enfin provoqué intentionnellement par la victime elle-même et pouvant lui être imputé.

Le projet précise aussi dans quelle mesure doit être dédommagée la victime. En cas d'issue fatale, la maison servira à la veuve et aux enfants de l'ouvrier qui aura succombé une pension annuelle s'élevant à 60 °/₀ de ses salaires.

Ce projet ministériel, après avoir été élaboré pendant dix ans sous trois ministres successifs, fut enfin présenté, en 1893, au Conseil d'État.

Avant qu'il ne soit définitivement accepté par le gouvernement, certains fabricants ont cherché à lui opposer leur propre projet de loi dans lequel, au principe de responsabilité individuelle préconisé par le ministère, ils proposèrent de substituer celui de la responsabilité collective sous forme d'assurance contre les accidents inhérents aux différentes professions.

Il est évident que la question de l'assurance de l'ouvrier, figurant au programme d'études du Congrès et qui déjà avait appelé l'attention dans les sphères gouvernementales, touchant de si près les intérêts des fabricants, devait susciter de vives discussions parmi les congressistes. Aussi, après la lecture de plusieurs rapports, dont celui présenté par le délégué du groupe des fabricants pétersbourgeois défendait la forme de l'assurance facultative et mutuelle entre les fabricants, de nombreux orateurs vinrent-ils à la tribune pour combattre ce projet et pour demander l'assurance générale obligatoire de l'ouvrier contre les accidents professionnels, aux frais des fabricants et sous les auspices de l'État.

*
* *

Quant aux organisations philanthropiques et différents services ayant pour but l'amélioration du sort de l'ouvrier et le relèvement de sa moralité et de son intelligence, — telles les caisses de secours mutuels et de retraites pour la vieillesse, les cours, les bibliothèques, etc., ils ne furent pas non plus oubliés à ce Congrès. Il y eut des propositions pour leur donner plus d'extention et même pour les rendre obligatoires. Loin d'être généralisées dans les fabriques russes, ces

diverses fondations sont néanmoins adoptées chez quelques-uns des grands industriels. Tel Wladimir Wargounine, à Pétersbourg (l'un des frères Wargounine, mort depuis quelques années), qui s'était rendu populaire en transformant ses usines en une sorte de cité ouvrière, qui est allé jusqu'à créer un théâtre pour le divertissement de ses ouvriers et qui s'était particulièrement attaché à l'organisation d'une école pour les jeunes ouvriers et les enfants et de cours du dimanche pour les adultes, dont il entretenait le personnel enseignant.

Pourtant ce ne sont là que des essais, des tâtonnements que certains industriels, à l'esprit éclairé et aux tendances généreuses, ont tenté de ci, de là, en Russie comme en Europe, mais qui, dominés par le capitalisme, n'eurent point le courage de « prendre le taureau par les cornes ».

Les faits apportés à ce *Congrès Commercial et Industriel* mirent en relief toute l'impuissance de ces sortes de palliatifs avec lesquels on voudrait guérir un mal qui persistera tant qu'il ne sera pas attaqué dans sa source même, c'est-à-dire dans la tendance du capital à réduire le producteur au simple rôle de chair à machine. Et l'impuissance de ces palliatifs eût pu à ce Congrès même être démontrée avec une logique plus persuasive encore si la question des salaires eût pu y être traitée. Car toutes ces organisations philanthropiques en vue de relever l'ouvrier sont dans l'ordre des choses intellectuelles et morales ce que la charité est dans l'ordre des choses économique, — des miettes tombant d'une table somptueuse et dont les heureux convives ne se soucient guère.

Qu'on le veuille ou non, la grande industrie servie par la machine, après avoir tué le travail manuel et la petite industrie, mènera fatalement à la production collective où tous auront *droit* au travail, voire le *devoir* de travailler ; qu'on le veuille ou non, la concentration capitaliste qui, actuellement, se sert des travailleurs comme des pièces d'un échiquier, en les déplaçant selon son gré et ses rapaces combinaisons, jetant de côté ceux d'entr'eux qui commencent à s'user ou qu'elle peut remplacer par des producteurs à salaires minimes, fera place à une organisation sociale où chacun aura *droit* à ce qui lui est nécessaire pour vivre. Et, de même que dans les temps primitifs, tout enfant de la tribu ou du clan avait droit aux biens que la nature lui offrait et qui appartenaient à *tous*, de même, dans notre société cultivée, tout être faisant partie de l'humanité aura sa part de jouissance des biens accumulés chez les peuples par la transformation de la matière première, due au travail des milliers de générations précédentes et qui sont l'héritage commun de *tous* leurs descendants.

MARIE STROMBERG.

LE

PROBLÈME DE L'AMOUR

LA FÉCONDITÉ DE L'ESPÈCE HUMAINE DANS LE PRÉSENT ET DANS L'AVENIR

(Suite et fin)

V. La peur de la surpopulation. — VI. La fécondité humaine dans la Société rénovée par le Socialisme. — VII. La question des subsistances. — VIII. La surpopulation prolétarienne. — IX. Conclusion. — X. L'apostolat socialiste.

V

Le Malthusianisme a eu les adeptes qu'il méritait : les conservateurs de l'ordre social, exploiteurs et oppresseurs des masses productives.

D. D.

La peur de la surpopulation ne date pas d'hier.

Les Grecs et les Romains l'ont éprouvée. Chez nous, elle se manifesta au déclin du Moyen-Age et au début de la révolution industrielle des premières années du dix-neuvième siècle. La concentration terrienne, industrielle, financière et commerciale avec ses chômages et ses misères la transporte aux extrémités du monde capitaliste.

Ainsi que le remarque Bebel dans son étude de la *Femme* (éd. fr. 1891) : « Cette peur — et c'est là un point caractéristique qui mérite d'être pris en sérieuse considération — se manifesta constamment dans les périodes de décadence et de ruine de l'état social. Cela s'explique. Toutes les conditions sociales ont reposé jusqu'ici sur l'autorité de classes ; or le meilleur moyen d'amener la prépondérance d'une classe est la prise de possession du sol. Celui-ci passe des mains d'un grand nombre de propriétaires entre celles d'un petit nombre qui ne l'utilise et ne le cultive que de la façon la plus incomplète. La grande masse se trouvant ainsi privée de fortune et de moyens d'existence, sa part de subsistance dépend du bon vouloir de ceux qui sont les maîtres. Mais, ceux-ci, à leur tour, se combattent entre eux. Cette

lutte revêt des formes particulières suivant les conditions dans lesquelles la société se trouve placée, et se termine inévitablement par la concentration de la propriété du sol entre un nombre toujours plus restreint de mains de la classe dirigeante. Dans ces conditions, tout accroissement de la famille devient une charge pour les moins bien partagés, et le spectre de la surpopulation apparaît. Celui-ci répand d'autant plus la terreur que la propriété foncière se réunit en moins de mains et que le sol perd davantage de sa productivité, grâce à l'abandon dans lequel on en laisse la culture ou au pur emploi d'agrément qu'en font les propriétaires. A aucune époque, Rome et l'Italie ne furent aussi pauvres en ressources alimentaires que lorsque la totalité du sol se trouva entre les mains d'environ trois mille grands propriétaires ; d'où le cri d'alarme : « La grande propriété mène Rome à sa ruine ». Le sol était transformé en vastes territoires de chasse et en jardins d'agrément grandioses ; en maints endroits on le laissait en friche, parce que sa culture par le travail des esclaves coûtait plus cher que les céréales et les grains qu'on tirait de la Sicile et de l'Afrique. Cette situation ouvrait encore une large porte à l'accaparement le plus éhonté des blés. Appauvris de la sorte, les citoyens romains et la plus grande partie des nobles aimèrent mieux renoncer à se marier et à faire des enfants. Ainsi prirent naissance ces lois qui établirent des primes au mariage et à la paternité, afin de mettre obstacle à la décroissance constante du peuple-roi.

« Le même phénomène se produisit vers la fin du Moyen-Age après que, des siècles durant, la noblesse eut, par tous les moyens, tant par la ruse que par la force, dépossédé de leurs biens une foule de paysans, accaparé la propriété communale, et que les paysans s'étant soulevés et ayant été vaincus, le pillage n'en eût continué que de plus belle et se fût étendu jusqu'aux biens de l'Église. Jamais le nombre des malfaiteurs, des mendiants, des vagabonds ne fut plus grand que dans la période qui précéda et suivit immédiatement la Réforme. La population des campagnes, expropriée, afflua vers les villes ; mais là les conditions du travail étaient également devenues toujours plus mauvaises. Et c'est ainsi que la « surpopulation » se manifestait de toutes parts.

« Malthus entra en scène, de son côté, à cette période de l'industrie anglaise où les nouvelles découvertes de Hargreave, d'Arkwright et de Watt introduisaient dans la mécanique et la technique des modifications profondes qui influèrent d'abord et surtout sur les industries du coton et du lin et enlevèrent leur pain à des dizaines de milliers d'ouvriers qui en dépendaient. La concentration des capitaux et de la propriété foncière prit à cette époque, en Angleterre, des proportions énormes, et avec l'accroissement rapide de la richesse d'un côté coïncida la misère des masses de l'autre. A un pareil moment les classes

dirigeantes, qui avaient toutes les raisons pour considérer le monde tel qu'il était comme le meilleur, devaient nécessairement chercher à expliquer à leur manière un phénomène aussi contradictoire que l'appauvrissement des masses, au milieu de l'accroissement de la richesse et de la plus haute prospérité industrielle. On ne trouva rien de mieux que d'en rejeter la faute sur l'augmentation beaucoup trop rapide du nombre des travailleurs, due à la procréation des enfants, et non pas sur le fait que leur surabondance était causée par le système de production capitaliste et par l'accumulation du sol entre les mains des landlords. Dans ces conditions, le « plagiat enfantin, superficiel et « hypocritement déclamatoire » (Marx) que publia Malthus, ne fit qu'exprimer avec violence les pensées et les vœux secrets de la classe dirigeante et justifier sa conduite aux yeux du monde. Ainsi s'expliquent l'étonnante approbation qu'il trouva d'un côté, et la violente hostilité qu'il rencontra de l'autre. Malthus avait, au bon moment. prononcé pour la bourgeoisie anglaise, le mot qu'il fallait, et c'est ainsi qu'il fut, bien que son écrit ne contînt « pas une seule phrase de « pensée personnelle », sacré grand homme, homme célèbre, et que son nom devint le mot d'ordre de toute la doctrine. »

Malthus avait eu des prédécesseurs. Lui-même cite Montesquieu, Franklin, James Stewart, Arthur Young, Towsend, Hume, Wallace, Adam Smith, Price, etc., ses « guides » comme il les appelle. Leurs voix étaient restées sans écho.

Membre de la Société royale de Londres, professeur d'histoire et d'économie politique au Collège de la Compagnie des Indes-Orientales à Aylesbury, associé libre de l'Académie des Sciences morales et politiques de Paris..., l'auteur du *Principe de Population*, fut, au contraire, placé au rang des hommes de génie (1) et choyé par les maîtres de la richesse et du pouvoir dont il défendait — inconsciemment peut-être — les odieux privilèges.

La portée conservatrice de la doctrine de Malthus n'a échappé à personne.

« Le « principe de population », dit Marx, peu à peu élaboré dans le dix-huitième siècle, puis au milieu d'une grande crise sociale, annoncé à coups de grosse caisse comme l'antidote infaillible des doctrines de Condorcet, etc., fut bruyamment acclamé par l'oligarchie anglaise comme l'éteignoir de toutes les aspirations au progrès humain. »

(1) Hegewisch voit dans l'œuvre de Malthus « une révélation des lois de l'ordre moral comparable à la découverte des lois de l'ordre physique de l'univers par Newton. »

Un Malthusien, Charles Comte, n'a-t-il pas écrit en tête d'une édition française du livre précité :

« Tous ceux qui craignaient qu'une révolution ne les dépouillât de leurs propriétés ou ne leur fît perdre quelques-uns des avantages que leur assuraient les institutions de leur pays, adoptèrent sans examen les idées d'un écrivain qui voulait leur garantir la liberté la plus absolue de disposer de leurs biens, et qui voyait la cause de la misère et des vices des classes inférieures ailleurs que dans les institutions politiques. »

La « crise sociale » à laquelle la théorie malthusienne avait dû son succès s'opéra bientôt sur le continent. La célébrité de Malthus ne tarda pas à devenir universelle.

Ainsi que le fait observer Bebel, « les circonstances qui fournirent à Malthus l'occasion de pousser son cri de détresse et de formuler sa brutale doctrine — car il l'appliqua spécialement à la classe laborieuse, joignant encore ainsi l'outrage au mal qu'il faisait — ces circonstances, dis-je, non seulement n'ont pas pris fin depuis cette époque, mais elles ont encore empiré d'année en année. Et cela non pas dans la seule patrie de Malthus, le Royaume-Uni, mais encore dans tous les pays du monde où le système de production capitaliste, de mise au pillage du sol, de domestication et d'oppression des masses sous le machinisme, a jeté ses racines dans l'industrie et a trouvé moyen de les propager. Ce système consiste partout à séparer le travailleur de ses instruments de travail et à concentrer ceux-ci, qu'il s'agisse du sol ou d'un outil, dans les mains des capitalistes. Il crée sans cesse de nouvelles branches d'industrie, les perfectionne, les concentre et jette alors sur le pavé, rend « superflues », de nouvelles masses de prolétaires...

« La production capitaliste pousse à la procréation des enfants, en ce sens qu'elle a besoin d'eux sous forme de « bras » à bon marché pour ses fabriques. Avoir des enfants devient chez le prolétaire une sorte de calcul, par ce fait que leur entretien ne lui coûte que peu ou rien, parce que leur travail en couvre les frais. Il est même obligé d'en avoir beaucoup, parce qu'il en résulte pour lui, dans la petite industrie, par exemple, la certitude de pouvoir augmenter ses moyens de concurrence. »

Ceci est applicable à l'agriculture. Elle aussi a besoin de main-d'œuvre à bon marché, et qui peut l'offrir à prix plus vil qu'une nombreuse progéniture, mal nourrie, insuffisamment vêtue et détestablement logée ?

Pour l'ouvrier des villes, une nombreuse famille est sans doute une calamité, mais c'est parfois aussi l'asile et le pain de la vieillesse.

Pour la femme du peuple, l'intérêt est plus grand encore. Être

mère, aujourd'hui, est une situation enviée par beaucoup d'épouses. Condamnées de l'aurore au crépuscule à séjourner au sein de l'atmosphère pestilentielle des bastilles industrielles, en butte à toutes sortes de vexations et d'outrages de la part des salariants et de leurs valets, ces malheureuses voient dans de nombreuses couches le moyen de se soustraire au joug qu'elles abhorrent.

*
* *

Dans une précédente étude (1) nous avons prouvé que le vivre abonde en Europe et aux États-Unis, et que si, d'une part, le nécessaire manque à la masse active, d'autre part, la minorité oisive et parasite se livre à un gaspillage insensé de toutes les richesses qu'elle extorque aux classes laborieuses.

Lorsque les Malthusiens affirment que la population est proportionnelle aux subsistances, ils ne se doutent pas qu'ils commettent une grossière erreur.

La « loi des salaires » réduit la rémunération moyenne des travailleurs au *minimum* indispensable à leur entretien et à l'élevage d'une progéniture appelée à les remplacer par la suite.

L'abondance ou la rareté des produits agricoles et industriels dans les pays civilisés n'influe donc pas sensiblement sur le budget alimentaire de la population prolétarienne.

La machine chassant le travailleur de la production crée une surpopulation ouvrière que la socialisation des sources de la richesse pourra seule faire disparaître.

D'ici là, toute substitution du travail mécanique au travail musculaire enfantera fatalement une « surpopulation relative » contre laquelle *« moral restraint »* et *« physical restraint »* ne pourront rien.

« Il n'y a pas que des prolétaires en trop, mais aussi des intelligences, dit Bebel. Le capital ne crée pas seulement la surproduction pour le sol, les marchandises, les ouvriers, les femmes et les enfants, mais encore pour les « employés » et les « savants ». Il n'y a qu'une chose que le monde capitaliste ne trouve pas « de trop », c'est le capital et son porteur le capitaliste. »

Le prolétaire est un paria, un étranger au sein des richesses dont il est le créateur. La société bourgeoise n'est pas faite pour lui.

Une refonte de toutes institutions politiques et économiques s'impose chaque jour davantage.

---

(1) Le *Problème de la Richesse*. Revue Socialiste (n° 148, du 15 avril 1897).

*
* *

Allez donc faire comprendre cela à un Malthusien !

L'auteur de l'*Essai sur le Principe de Population* s'élève avec véhémence contre toute mesure propre à soulager la misère.

« Lorsque la nature se charge de gouverner et de punir, dit-il, ce serait une ambition bien folle et bien déplacée de prétendre nous mettre à sa place et prendre sur nous tout l'odieux de l'exécution. Livrons donc cet homme coupable à la peine prononcée par la nature... Il faut qu'il sache que les lois de la nature, c'est-à-dire les lois de Dieu, l'ont condamné à vivre péniblement, pour le punir de les avoir violées ; qu'il ne peut exercer contre la société aucune espèce de droit pour obtenir d'elle la moindre portion de nourriture au delà de ce qu'en peut acheter son travail... Il faut désavouer publiquement le prétendu droit des pauvres à être entretenus aux frais de la société. »

Du « prétendu droit des riches à être entretenus aux frais de la société », Malthus n'en parle pas — et pour cause. Si nul n'a le droit de consommer sans produire, pourquoi laisser se développer au sein de nos sociétés si riches un parasitisme insatiable, pourquoi entretenir luxueusement une caste propriétaire qui gaspille dix fois ce que pourraient consommer les pauvres menacés des foudres de la Nature par le doux pasteur anglican ?

Pour ce dernier, comme pour tous les défenseurs des iniquités sociales, la cause de la misère ne doit pas être attribuée à la propriété et aux gouvernements. « La cause principale et permanente de la pauvreté, dit-il, a peu ou point de rapport avec la forme du gouvernement, ou avec l'inégale division des biens ; — il n'est pas en la puissance des riches de fournir aux pauvres de l'occupation et du pain ; — et en conséquence les pauvres, par la nature même des choses, n'ont nul droit à leur en demander. »

Nous n'exhumons de telles doctrines que pour leur infliger la flétrissure qu'elles méritent.

*
* *

La misère, Malthus l'a vue noire, livide autour de lui. Il l'a regardée d'un œil sec.

Est-elle une fatalité naturelle ou le produit d'une « inégale division des biens » ?

Lui-même va nous répondre.

« Il y a, dit-il, dans les parties méridionales de la Sibérie et dans

les districts qui avoisinent le Volga des pays que les voyageurs russes représentent comme étant d'une fertilité extraordinaire. Le sol est formé en général d'un terrain excellent, et si riche qu'il n'a pas besoin d'engrais, ou plutôt qu'il le repousse. Car si on en fait usage, le blé devient si épais, qu'il verse et se gâte. La seule manière utile de rendre à cette terre sa fécondité est de la laisser en jachère une année sur trois... Malgré cette apparente facilité de se procurer une abondante nourriture, plusieurs de ces riches districts sont faiblement peuplés, et dans aucun peut-être l'accroissement n'est proportionné à la fertilité du sol... Si la nature du gouvernement, ou les habitudes du peuple s'opposent à ce qu'on établisse des fermes nouvelles ou à ce que les fermes anciennes se subdivisent, une partie de la société doit éprouver le besoin au milieu d'une abondance apparente. Ce n'est pas assez qu'un pays ait la faculté de produire beaucoup d'aliments ; il faut que l'état social soit tel qu'il engage à les bien distribuer. La raison qui retarde la marche de la population est que le travail y est peu demandé. Il en résulte que les produits du sol ne sont pas répartis de manière à faire partager l'abondance aux classes inférieures qui n'en peuvent jouir que par ce moyen aussi longtemps que l'on ne change pas la division des terres... Dans cet état de choses, lorsque la demande bornée de travail est pleinement satisfaite, que deviendront ceux dont les bras ne sont pas demandés ? Ils seront, en fait, privés aussi complètement de moyens de subsistance que s'ils vivaient sur le sol le plus stérile. Ils faut qu'ils aillent chercher ailleurs du travail, ou qu'ils meurent de misère. »

Avions-nous tort de dire que la misère est un mal artificiel indépendant de la plus ou moins grande densité de la population, commun à toutes les sociétés divisées en classes ?

Qui donc est coupable ?

Est-ce la Nature ?

Non !

Est-ce la Société ?

Oui !

Le peuple manque des choses les plus nécessaires à la vie au sein même de l'abondance.

On dirige vers de lointains rivages ce qui arracherait à la mort des légions de prolétaires.

Malthus le constate. N'a-t-il pas écrit : « J. Stewart remarque fort à propos qu'en Angleterre, au milieu du dix-septième siècle, à une époque où l'exportation du blé était considérable, la population ne laissait pas d'être arrêtée par le manque de nourriture. »

Aujourd'hui la Bourgeoisie ne se contente plus d'exporter les fruits du travail des prolétaires, de ceux qui meurent de privations,

elle en impose — par la force des armes — l'achat aux peuples sauvages et barbares, moins à plaindre que nous, de l'aveu de Malthus (1).

La surpopulation prolétarienne est une conséquence de la division de la Société en travailleurs et en parasites (2).

Aussi longtemps qu'il y aura des classes, il y aura chômage et misère pour un nombre d'hommes sans cesse plus considérable. L'accessibilité de tous les êtres humains au banquet de la Nature et de la Société n'est possible que par la socialisation de la terre et des instruments de production.

VI

L'Humanité tend à substituer graduellement la viriculture intensive à la viriculture extensive.

F. S. Nitti.

C'en est fait de la Famille bourgeoise. La Propriété l'avait créée. La Propriété la détruit.

Il fut un temps où l'Enfant et la Femme trouvaient sous le joug de l'Homme un abri. Si la Famille était une prison, elle était aussi un asile protecteur. La Famille était toute la Société. La mort du père et de la mère entraînait la mort de l'enfant. Aujourd'hui, la Société se substitue à la Famille. Elle intervient même au sein de ce qu'il en reste encore pour retirer à l'époux, au père, des « droits » qui, jusqu'à ce jour, ne lui avaient jamais été contestés.

C'est elle qui donne à Madame le médecin ou la sage-femme dont elle a besoin. C'est elle qui alloue à M. Bébé la nourrice dont le lait remplace tant bien que mal celui de sa mère, — la couturière qui lui confectionne des vêtements, — l'épicier chez lequel il se fournira de bonbons, — le boulanger dont le pain lui deviendra indispensable, — le boucher, les marchands de fruits, de légumes,... de boissons, sans

(1) « Lorsqu'on vient à réfléchir au travail pénible auquel, dans une société civilisée, les classes inférieures du peuple se trouvent condamnées, on ne peut se refuser de reconnaître que les tribus sauvages sont à cet égard moins à plaindre. » Malthus, *l. c.*

(2) Ainsi que le fait remarquer Marx, dans son *Capital* (1867), la surpopulation dont se plaignent les Malthusiens « provient non d'un accroissement positif de la population ouvrière qui dépasserait les limites de la richesse en voie d'accumulation, mais, au contraire, d'un accroissement accéléré du capital social qui lui permet de se passer d'une partie plus ou moins considérable de ses manouvriers. Comme cette surpopulation n'existe que par rapport aux besoins momentanés de l'exploitation capitaliste, elle peut s'enfler et se resserrer d'une manière subite. En produisant l'accumulation du capital, et à mesure qu'elle y réussit, la classe salariée produit donc elle-même les instruments de sa mise en retraite ou de sa métamorphose en surpopulation relative. Voilà la loi de population qui distingue l'époque capitaliste et correspond à son mode de production particulier. En effet, chacun des modes historiques de la production sociale a aussi sa loi de population propre, loi qui ne s'applique qu'à lui, qui passe avec lui et n'a par conséquent qu'une valeur historique. »

lesquels il ne pourrait emplir son assiette et son verre. C'est elle aussi qui fait pénétrer dans des familles collectives (écoles, lycées, collèges, etc.) l'Enfant devenu bambin. Des professeurs lui apprendront ce que papa ignore ou ne saurait enseigner.

Comme on le voit, la Famille est incapable aujourd'hui d'assurer le développement de l'individu. C'est en dehors d'elle — malgré elle, au besoin — que ce développement s'accomplit.

« Ce qu'on appelle civilisation, dit Guesde, est en raison directe des attributions de la Famille, transportées hors de la Famille, à la Société. »

La Famille se désagrège dans toutes les classes. Le nier, c'est nier l'évidence.

Dans la classe ouvrière, depuis que la Femme a été incorporée dans les régiments qui dès l'aube se rendent aux fabriques, aux ateliers ou aux mines; depuis que l'Enfant a été arraché à l'air de la rue et aux caresses maternelles et transformé au sein d'une atmosphère pestilentielle en outil ou en servant d'outil; depuis que sur le marché du travail la Femme a été mise en lutte avec l'Homme; depuis que l'Enfant est venu frapper son père et sa mère dans leur salaire; depuis que le travail de jour a privé la Femme de la possibilité d'élever ses enfants, depuis enfin que le travail de nuit a vidé le lit conjugal, qu'est devenue la famille du prolétaire? Un enfer de plus en plus déserté, ainsi que l'attestent, chez tous les peuples civilisés, la rapide décroissance du nombre des mariages (1) et les progrès de la natalité illégitime (2).

Dans les classes aristocratiques et dans la haute bourgeoisie, la Famille s'émiette encore davantage. Un procès célèbre nous a récemment appris ce qui se passe dans les intérieurs riches — ou tout au moins dans un certain nombre d'entre eux. Lorsque de semblables unions il naît — on ne sait comment — un rejeton, ses père et mère n'ont qu'un souci : s'en débarrasser au plus vite. On lui cherche une nourrice; on l'expédie au loin afin qu'il n'en soit plus question. Dès qu'il peut entrer dans un collège, on ne se fait pas faute de le placer comme interne, pour ne pas avoir à s'en préoccuper autrement que pour solder ses années de pension. De telles familles, on le voit, n'existent plus que de nom.

Reste la petite bourgeoisie industrielle, commerciale et agricole. Ici, le mal est moins grand, nous en convenons, mais tout en favorise

(1) La nuptialité a décru de 25 °/₀ en Suède depuis soixante ans; de 12 °/₀ en Angleterre, 6 °/₀ en Écosse et 7,5 °/₀ en Prusse, depuis trente ans; de 11 °/₀ en France, 5 °/₀ en Bavière et 3 °/₀ en Saxe, depuis vingt ans, etc.

(2) La France comptait, il y a cent ans, au dire de Malthus, 1 naissance naturelle sur 47; aujourd'hui, il y a une naissance illégitime sur 12 et demie. La proportion est donc près de quatre fois plus forte.

la propagation. On s'est uni pour « faire des affaires ». D'affection point ou fort peu. L'intérêt est la base de ces unions plutôt économiques que sexuelles. Aussi se désorganisent-elles de plus en plus à mesure qu'augmentent les difficultés de la vie.

La Famille bourgeoise s'éteindra avec la Propriété bourgeoise.

*
* *

Chaque phase historique du développement de l'Humanité a eu un groupement familial en rapport avec sa constitution propriétaire.

Sur le fond d'amour libre actuellement en voie de formation, naîtra-t-il quelque nouvelle association familiale ?

C'est notre conviction.

Tant que l'Homme eut à remplir les deux grands rôles de soldat et de producteur, la Femme et l'Enfant furent sa chose au même titre que les armes de pierre, de bronze, de cuivre ou de fer dont il se servait. La défaite des animaux carnivores, la naissance de l'agriculture et de l'industrie permirent à la Femme de jouer un rôle économique que la Civilisation n'a fait qu'accroître.

La Machine, en rendant inutile la force physique qui a assuré à l'Homme la suprématie sur le reste de l'Espèce, le rejette du piédestal sur lequel il est parvenu à se maintenir jusqu'à ce jour.

Sans doute, une carrière s'offre encore à lui : il peut être homme d'armes, mais qui se refuserait à prophétiser la fin des guerres encore si nombreuses et si meurtrières à notre époque de civilisation toute de surface ?

La force physique — la seule supériorité indiscutable de l'Homme — va se trouver sans emploi économique. Nul n'oserait contester l'importance de ce phénomène.

La Femme deviendra le pivot de la Famille, ainsi que l'avait pressenti Émile de Girardin.

*
* *

L'infériorité organique de la Femme n'est plus à réfuter. Quant à son infériorité numérique, — on sait qu'il naît environ 105 enfants du sexe masculin contre 100 du sexe féminin, — elle prendra fin avec la société actuelle.

« Dans toute la série animale, disent Aline Valette et Bonnier dans une étude intitulée : *Socialisme et Sexualisme* (1893), quand un sexe vient à manquer, c'est le sexe mâle. Très accessoire et momentané au point de vue sexuel, le rôle du mâle n'a grandi que par l'asservissement des intérêts de la société et de l'espèce à l'individu, et par

la grande supériorité que la force brutale donne dans les temps d'adaptation difficile. Le mâle égoïste porte en lui tous les intérêts, la femelle est en outre chargée de l'espèce qu'elle crée, porte en elle, et dont la vie absorbe la sienne. Dans certaines espèces d'insectes vivant sur des arbustes, dans la belle saison, alors que la branche chargée de sucs nourrit largement la petite colonie, les œufs ne donnent que des femelles et la société entière se reproduit de femelle à femelle, en parthénogenèse indéfinie. Il n'y a pas de mâles pendant tout l'été. Si la plante souffre ou que la saison devienne plus dure, il semble que les facilités de l'existence diminuant, une distribution du travail s'impose et les petits mâles réapparaissent dans les œufs. La reproduction est alors sexuée. Mais si l'on transporte la plante en serre chaude et qu'elle se reprenne à fournir à ses parasites une alimentation abondante et facile, c'en est de nouveau fini du rôle des mâles, les œufs ne donnent plus que des femelles.

« Dans ce cas, le rôle de la vie économique sur la production des sexes est très net. Nous pourrions ajouter que l'alimentation et l'abondance intérieure des forces nutritives favorisent toujours la prédominance des naissances femelles et qu'il y a un rapport constant entre l'abondance économique et physiologique et la suprématie du sexe fécond. Inversement la misère physiologique et économique, la dureté des conditions extérieures de l'adaptation, la nécessité d'une lutte plus ardente pour l'existence appauvrissent l'espèce et favorisent la suprématie masculine.

« Il en est ainsi dans notre espèce. La guerre a donné la première place à l'Homme et nous lui devons cette gangrène du militarisme actuel. La chasse, qui était autrefois ce qu'est le travail industriel d'aujourd'hui, a de même assuré la prédominance masculine dans la vie économique.

« Et cependant l'homme se trouve maintenant dépossédé peu à peu de son rang et de sa valeur immédiate par une force nouvelle, l'esclavage dans sa forme moderne et supérieure, c'est-à-dire le machinisme, qui aurait aujourd'hui émancipé l'Homme de la servitude du travail improductif et ingrat, s'il n'avait été momentanément accaparé par la classe capitaliste parasite.

« Plus l'Humanité sera heureuse, plus la Femme, plus l'Espèce grandiront comme valeurs sociales; plus l'Homme perdra aussi de ses qualités étroitement et exclusivement individualistes, pour adopter une signification sociale, communiste, autrement large et féconde. Dès lors, ses zones cérébrales motrices laisseront un peu se développer à leur tour les régions frontales et sensorielles, si prononcées chez la Femme et les individus qui ne sont pas gênés par le développement prédominant des facultés motrices et peuvent en multiplier

d'autres plus élevées. Le type masculin se modifiera et son cerveau, grâce au machinisme, évoluera plus librement vers l'acquisition des propriétés intellectuelles, analytiques et généralisatrices d'imagination, de sensibilité, de précision, de clarté, de vivacité et de générosité qui distinguent les cerveaux féminins. La valeur individuelle de la Femme grandira à mesure que les intérêts de l'Espèce et de la Société, préoccupant les individus, feront la place plus large à son développement. Sa valeur sociale est plus grande encore que sa valeur individuelle, car la nature de la Femme la fait vivre plus pour son milieu et pour autrui que pour elle-même. Sa valeur sexuelle accroît encore sa valeur sociale et la met dans la Société immédiatement après l'Espèce elle-même, c'est-à-dire l'Enfant. »

Le rôle de la Femme ira grandissant avec la Civilisation.

Les foyers de l'avenir seront son œuvre.

*
* *

Devons-nous en redouter la formation?

Sommes-nous menacés d'une pléthore d'enfants?

Avons-nous à craindre, au contraire, une disette infantile?

Ouvrons le grand livre de la Nature et voyons s'il ne nous sera pas possible d'épeler quelques pages de l'Histoire future.

A l'état naturel, les plantes fixées dans les sols gras ne donnent bien souvent que fort peu de fleurs et rares sont leurs graines. Il n'en est pas de même des plantes vivant aux dépens des sols maigres. Abondante est leur floraison, abondante est également leur fructification.

« Pourquoi en est-il ainsi? » se sont demandé les botanistes. Parce que les plantes bien nourries ont une organisation qui ne leur permet pas de produire de la semence en grande quantité.

Cette explication est juste, mais elle ne nous satisfait pas. Il nous reste à savoir pourquoi la plante normalement constituée n'a fourni qu'un petit nombre de germes reproducteurs, alors que sa sœur imparfaitement développée a produit de nombreuses graines. Un sol riche est favorable à la germination; un sol pauvre ne l'est pas. Dix graines confiées à une bonne terre donneront autant de sujets que cent graines abandonnées à une mauvaise. La plante favorisée peut donc se dispenser de produire une grande quantité de semence. Elle s'en dispense. L'autre plante n'est pas dans le même cas. Des graines qu'elle sème, peu germeront, et parmi ces dernières, rares seront celles qui vivront assez longtemps pour donner à leur tour des fleurs et des fruits. Produire un grand nombre de germes est pour la plante pauvre une néces-

sité inéluctable. Si elle ne pouvait y parvenir, elle mourrait sans postérité.

Ce que nous disons d'une certaine catégorie de végétaux s'applique aux femelles des animaux (1) et à la Femme.

On a pu remarquer que les femmes les plus fortes, les mieux constituées, les mieux nourries (2) mettent au monde un nombre d'enfants restreint — lorsqu'elles en mettent. Les femmes riches et les prostituées sont dans ce cas.

Au contraire, les femmes pauvres, épuisées par le travail et les privations sont très prolifiques. Il en est de même des femmes malades. On a souvent observé que les poitrinaires, par exemple, avaient une fécondité prodigieuse et enfantaient encore à un âge très avancé. Cela n'a rien de surprenant. Ce qui serait, au contraire, tout à fait inexplicable, c'est qu'elles fussent stériles. Leur progéniture est peu viable. Limitée à quelques individu, ou à un seul, elle ne tarderait pas à être entièrement détruite. Aussi est-elle toujours nombreuse. La quantité est nécessaire lorsque la qualité est absente.

L'émancipation des travailleurs et des femmes amènera progressivement la fin des maux qui affligent l'Humanité. Les maladies deviendront de moins en moins nombreuses. Toutes les causes qui aujour-

(1) Tout le monde est frappé de la rapidité avec laquelle se multiplient les animaux inférieurs, alors que la plupart des mammifères ont une descendance peu nombreuse. La prolificence de certains poissons est énorme, celle de certains insectes ne l'est pas moins. Au dire de Saffray, « une laitance de saumon contient vingt mille œufs; le hareng en produit chaque année cent vingt mille, la perche cent soixante mille, la morue près de sept millions ! La mouche de nos maisons peut, en trois mois, se former une famille de sept cent cinquante mille descendants. En une saison la postérité d'une puceronne s'élève à trente billions d'individus ». Quant à la faculté de reproduction de certains végétaux inférieurs, elle est fabuleuse. Le champignon réticulaire fournit dix millions de corpuscules reproducteurs, le lycopode en contient des quatrillions, etc.

(2) Il n'est plus possible aujourd'hui de nier l'influence de la nourriture sur la natalité : « Quelle influence le genre d'alimentation exerce sur l'organisme de certains animaux, dit Bebel, c'est ce qu'on a constaté bien des fois chez les abeilles qui, quand on leur présente une autre nourriture, se choisissent à volonté une reine nouvelle. Les abeilles sont donc bien plus avancées que les hommes dans la connaissance de leur développement sexuel. Un exemple de l'influence qu'exerce dans cet ordre d'idées sur l'Homme son genre de nourriture m'est donnée par une personne qui connait fort bien les hommes et les choses de la vieille Bavière. D'après ce que celle-ci m'assure, il se produirait là fréquemment ce phénomène que, chez les paysans aisés — il s'agit par conséquent d'une race d'hommes qui est peut-être la plus saine, la plus robuste et la plus belle de toute l'Allemagne — les mariages restent stériles, et que les ménages de cette catégorie en sont souvent amenés à adopter les enfants de pauvres gens. Quand on demande la cause de ce phénomène, on vous répond que cela tient au régime gras et nourrissant des habitants de la vieille Bavière, lequel consiste principalement en mets farineux fortement additionnés de saindoux et par suite très gras. Si l'on considère que beaucoup de plantes, placées dans un bon terrain et grassement fumées, prennent un grand développement, mais ne donnent ni fruit ni semence, on voit qu'il se produit dans ce cas un phénomène analogue. »

d'hui condamnent — sous peine de mort — les familles prolétariennes à avoir une nombreuse descendance auront disparu.

*
* *

Tandis que la propriété collective, la liberté politique et sociale, l'hygiène publique et privée... tendront à accroître la natalité, l'émancipation de la Femme, l'introduction de l'amour dans les unions sexuelles, l'accroissement du bien-être, l'universalisation de l'instruction, l'augmentation du nombre des plaisirs... agiront en sens contraire (1).

La propriété collective est extrêmement favorable à la prolificence, lorsqu'elle coexiste avec un certain degré de civilisation. Partout où elle a été rencontrée — en Serbie, en Russie, à Java, etc. — la natalité est exubérante. Elle atteint, en Serbie, 4.36 % de la population ; en Russie, 4.96 % (moyenne des années 1887-1891). Java offre un exemple de fécondité unique au monde. Depuis plus d'un siècle, la population double en moyenne tous les dix-huit ans. Et, qu'on ne l'oublie pas, l'immigration de cette île est nulle. Les chiffres ci-après permettent de contrôler nos dires :

POPULATION DE JAVA DE 1780 A 1890

Années	Population	
	Totale	Par kil. carré
—	—	—
1780	2.029.500	15.46
1808	3.730.000	28.41
1826	5.400.000	41.14
1863	13.649.680	103.99
1872	17.298.200	131.78
1880	20.259.450	154.33
1890	24.643.000	187.73

On a remarqué que les années fertiles en événements favorables à la cause de la Liberté et au Progrès accusent toujours une forte production infantile. Si faible que nous paraisse ce facteur de fécondité, nous croyons devoir le mentionner. En France, il y a un siècle, dans les pro-

(1) Lorsque plusieurs causes agissent dans le même sens, leur action est forte. Lorsqu'elles agissent en sens contraires, elles se neutralisent. Prenons un exemple : L'ignorance, la pauvreté, la grande mortalité, la propriété collective, la faiblesse de densité de la population, etc., concourent à faire de la Russie l'un des pays les plus prolifiques du monde. Si plusieurs de ces causes disparaissaient, le taux de la natalité baisserait.

vinces particulièrement pénétrées du souffle révolutionnaire, la natalité a pris un essor considérable. A Metz, par exemple, l'accroissement du nombre des naissances a été de 300 au cours des années 1791, 1792 et 1793.

Quant à l'influence de l'hygiène sur les aptitudes reproductrices de l'Homme et de la Femme, elle ne saurait être contestée. *Chi va sano va lontano.* C'est vrai, en amour surtout.

L'émancipation de la Femme, les mœurs quasi-matriarcales qui en seront, tout porte à le croire, la conséquence, contribueront pour une bonne part à restreindre la natalité.

« La plupart des unions auront l'amour pour mobile exclusif, » dit Naquet. Or, voici deux faits sur lesquels on a peu de doute aujourd'hui : le premier, c'est que l'amour exerce une influence considérable sur les impressions sensuelles de la femme pendant l'acte amoureux. Au dire du plus grand nombre des femmes, les sensations qu'elles éprouvent alors sont proportionnelles à l'amour que leur inspire l'homme à qui elles s'abandonnent. Aiment-elles, le plaisir est un paroxysme ; n'aiment-elles pas, elles n'éprouvent aucun plaisir sensible. Le second fait, aujourd'hui admis par les hygiénistes, et que Michel Lévy, entre autres, considère comme vrai dans son *Traité d'Hygiène,* c'est qu'il y a un rapport inverse entre le plaisir qu'éprouve la femme pendant la copulation et la facilité avec laquelle elle est fécondée. Plus le plaisir est grand, moins elle est prolifique.

« Si donc l'amour augmente le plaisir des sens et que celui-ci diminue les chances de fécondation », nous sommes autorisés à conclure que « l'introduction de l'amour dans les unions de sexes » aura pour effet d'en restreindre la fécondité.

La misère est une cause de mortalité. Une population qui aurait à la fois une forte mortalité et une faible natalité ne tarderait pas à disparaître. Chaque décès rend nécessaire une naissance. Là où la mortalité baisse, la natalité décroît.

Le bien-être conserve la vie. La durée moyenne de l'existence est plus grande chez le riche que chez le pauvre. Partout où pénètre l'aisance, la mortalité diminue (1) et avec elle, la natalité.

Plus une famille est riche, moins elle est féconde. C'est au sein des classes pauvres que se rencontrent presque toutes les grandes familles (2).

---

(1) Voir le *Problème de la Santé.* Revue Socialiste (n°s 144 du 15 décembre 1896 et 145 du 15 janvier 1897).

(2) Cependant, ainsi que l'avait observé Malthus, la misère peut descendre à un

Les pays pauvres ont une très forte natalité. Elle est moindre dans les pays aisés.

D'une ville à une autre, et, dans la même ville, d'un quartier à un autre, le taux de la mortalité et celui de la natalité présentent parfois des différences extrêmement fortes. C'est le cas de la plupart de nos grands centres industriels et commerciaux.

A Paris, par exemple, — le tableau suivant nous le démontre — selon qu'un arrondissement est pauvre ou riche, il possède une natalité et une mortalité supérieures ou inférieures aux moyennes constatées non seulement en France mais dans un certain nombre de pays civilisés :

MORTALITÉ ET NATALITÉ A PARIS SELON LE DEGRÉ D'AISANCE

(Moyenne des années 1892-1893)

Arrondissements	Degrés d'aisance d'après Bertillon	Mortalité pour 100 hab.	Natalité pour 100 hab.
—	—	—	—
Élysée	très riche	1.16	1.26
Opéra	riche	1.48	1.68
Louvre	—	1.62	1.78
Passy	—	1.81	1.9
Palais-Bourbon	—	1.85	1.74
Bourse	très aisé	1.67	2.14
Luxembourg	—	1.78	2.07
Saint-Laurent	aisé	1.93	2.19
Batignolles	—	1.97	2.3
Temple	—	2	2.35
Panthéon	—	2.13	2.31
Hôtel-de-Ville	—	2.19	2.29
Popincourt	pauvre	2.3	2.71
Reuilly	—	2.39	2.61
Observatoire	—	3.39	2.99
Montmartre	très pauvre	2.43	2.76
Vaugirard	—	2.72	2.92
Buttes-Chaumont	—	2.75	3.22
Ménilmontant	—	2.76	3.04
Gobelins	—	3.09	2.94

Mortalité et natalité évoluent parallèlement, nous en avons fourni la preuve au début de cette étude.

Les pays de faible mortalité sont aussi des pays de faible natalité.

degré où la natalité n'est plus possible. On le constate dans tous les pays en temps de crises industrielles et chez les peuples sauvages dont l'habitat a été envahi, les sources du vivre taries par les Européens. L'extrême dénument et le bien-être produisent donc un effet semblable.

La Suède, la Norvège, le Danemark, l'Écosse et l'Angleterre (Pays de Galles compris) ont une mortalité annuelle inférieure à 2 °/₀ de leur population. Le chiffre des naissances y est en moyenne de 3 °/₀. Les pays de forte mortalité ont une natalité également forte. En Russie, en Autriche cisleithane, en Bavière, en Saxe et en Italie, le chiffre des décès atteint les 3 °/₀ et celui des naissances les 4 °/₀ de la population.

La mortalité et la natalité sont inséparables chez tous les peuples de race blanche.

Le tableau suivant limité à l'Europe — la seule contrée sur laquelle nous ayons des données sûres — nous en fournit une irréfutable preuve :

MORTALITÉ ET NATALITÉ DES PRINCIPAUX PAYS DE L'EUROPE

(Moyenne annuelle pour 100 habitants, d'après Bertillon)

États	Périodes	Mortalité	Natalité
—	—	—	—
Suède	1881-90	1.69	2.9
Norvège	1876-85	1.77	3.1
Danemark	1881-90	1.86	3.2
Écosse	—	1.91	3.22
Angleterre	—	1.91	3.27
Belgique	—	2	3
Hollande	—	2.18	3.5
France	—	2.2	2.4
Allemagne entière	1894-95	2.34	3.72
Prusse	1881-90	2.45	3.7
Italie	—	2.75	3.8
Saxe	—	2.78	4.19
Bavière	—	2.8	3.67
Autriche	1880-89	2.94	3.82
Russie	1887-91	3.57	4.96

La Science et l'Art — aujourd'hui encore apanage d'une minorité de privilégiés — deviendront la « propriété » de tous, et tous y puiseront abondamment.

Tout progrès intellectuel se traduit chez l'Homme et chez la Femme par un affaiblissement des facultés reproductives, ces dernières, au dire d'éminents physiologistes, étant toujours en raison inverse du développement du cerveau.

Des pays arriérés comme la Russie, l'Autriche-Hongrie, l'Espagne... des provinces comme la Bretagne, nous fournissent toujours une belle natalité. En France, en Angleterre, en Suisse, en Allemagne... les progrès de l'industrie ont été très rapides depuis le

milieu de notre siècle. Le taux des naissances y a décru considérablement.

Un récent travail de Del Vecchio sur l'Italie contient des chiffres trop éloquents pour être passés sous silence.

Dans l'Italie septentrionale, les districts possédant 55.1 °/₀ d'illettrés au sein de la population de six ans et au-dessus, ont une natalité de 3.71 °/₀ (moyenne des années 1876-1887); ceux qui n'en comptent que 39.3 °/₀ fournissent 3.64 °/₀ de naissances; quant aux districts les moins arriérés, leur proportion d'illettrés n'est que de 27.2 °/₀ et leur natalité tombe à 3.55 °/₀.

Dans l'Italie centrale, les districts comptant 74.6 °/₀ d'illettrés accusent une natalité de 3.71 °/₀; une proportion de 65.1 °/₀ d'ignorants donne une natalité de 3.68 °/₀; les districts qui n'en comptent plus que 53.4 °/₀ d'illettrés fournissent seulement 3.39 °/₀ de naissances.

Enfin, dans l'Italie méridionale où l'ignorance est toujours très grande, la natalité l'est aussi. Elle s'élève à 4.1 °/₀ dans les districts pourvus de 85.4 °/₀ d'illettrés; elle est encore de 4.06 °/₀ dans ceux qui en comptent 81.4 °/₀, mais tombe à 3.79 °/₀ là où la proportion des ignorants descend à 72.7 °/₀.

A notre époque, les pauvres et les déshérités de la Nature : aveugles, bossus... n'ont guère d'autres distractions que celles du lit conjugal. Malthus et nos modernes viriculteurs —Varigny, Molinari, etc., — veulent leur enlever ce plaisir. A quoi bon? Ne vaut-il pas mieux consacrer tous ses efforts à tarir les sources du mal : l'ignorance, l'exploitation et la misère?

Victimes de la Société et victimes de la Nature disparaîtront lorsque l'Homme présidera à la production des phénomènes économiques et biologiques, au lieu d'en être, comme de nos jours, l'esclave et le souffre-douleur.

L'activité humaine, au lieu de se concentrer sur quelques opérations toujours les mêmes : travailler et engendrer, se répandra dans toutes les artères de la vie physique, intellectuelle, morale et affective.

Instruite, indépendante, maîtresse de son corps et de ses affections, consciente de ses intérêts — qui s'identifieront alors avec ceux de l'espèce — la Femme des temps socialistes ne sera mère que lorsqu'elle en ressentira le besoin physique et moral. Un enfant ne naîtra que lorsqu'il aura été réclamé par la Nature elle-même, non pour la satisfaction d'une poignée d'exploiteurs voraces, mais pour le bien de l'Humanité entière.

Ni pléthore d'enfants, ni disette infantile ne sont donc à craindre.

La nombreuse population qui couvrira la Terre future sera le fruit de la volonté humaine éclairée par la Science et guidée vers le bien commun par l'esprit de Justice et de Solidarité.

VII

La Terre peut nourrir l'Humanité.
D. D.

La Science a tiré du sol une alimentation inconnue des peuples barbares. Sa fille, l'Industrie, a semé autour de nous des merveilles qu'auraient enviées les plus puissants despotes de l'antiquité.

Et plus de dix millions d'hommes, de femmes et d'enfants vivent toujours d'aumônes — en Europe seulement.

Ainsi que nous l'avons établi ailleurs (1), les produits du travail sont en grande partie gaspillés par ceux qui détiennent les sources de la richesse.

Les fruits de la terre sont détruits sur place ou détériorés avant d'avoir été livrés aux consommateurs.

Les produits de l'industrie servent à satisfaire la vanité d'une poignée d'ignares et de déséquilibrés. L'objet utile est fabriqué en trop petite quantité. Le véritable objet de luxe — l'objet artistique — fait aussi défaut. La camelote et les produits falsifiés symbolisent à merveille notre époque d'hypocrisie et de corruption.

Pendant que le prolétaire use son existence à décorer le palais du riche, lui-même n'a souvent qu'un taudis infect.

Nombreux sont les frelons du travail. Sans doute, l'armée des propriétaires du sol, de la machinerie industrielle et agricole, des moyens de transport, de la monnaie, etc., compte de gros bataillons, mais que dire de ces légions de commerçants, d'officiers ministériels, d'agents d'affaires, de prêtres, de soldats, de juges, de policiers, de geôliers... dont une société quelque peu raisonnable pourrait fort bien se passer?

Mettez au travail ces millions de parasites insatiables et vous doublerez votre production agricole et industrielle.

La misère est une monstruosité sociale. Rien n'en légitime l'existence. La cupidité aveugle des bourgeois l'explique seule — et légitime les révoltes qu'elle peut amener.

Mais, dira-t-on, l'accroissement de la population ferait bientôt

(1) Le *Problème de la Richesse.* Revue Socialiste (n° 148 du 15 avril 1897).

perdre les avantages que l'on pourrait retirer d'une répartition plus équitable des produits du travail ?

Sans doute, l'extinction du paupérisme aurait pour effet d'accroître *momentanément* la production infantile d'une façon assez sensible. A la Nouvelle-Zélande, à la suite d'une hausse des salaires non accompagnée d'un accroissement du prix des denrées, on a vu la natalité s'élever à 5 °/₀ de la population, alors que la mortalité tombait à 1.25 °/₀. Ce phénomène — est-il besoin de le dire ? — a été passager. Le même fait s'est produit au Canada, aux États-Unis, en Australie... Il dure encore dans certains pays, là où subsistent toujours les causes qui l'ont fait naître. Aux États-Unis, la guerre de Sécession, en trois ans, enleva à la production huit cent mille paires de bras, perte douloureuse que les familles américaines se sont empressées de réparer. En Australie, la natalité va en décroissant. Elle était de 4.19 °/₀ en 1861-55 et de 3.24 °/₀ en 1891-93. C'est une diminution, en trente ans, de 22.67 °/₀, près d'un quart !

L'augmentation de la natalité ne saurait se maintenir au sein de l'abondance.

L'organisme mieux développé se prête moins à la reproduction, laquelle, à mesure que la mortalité diminue, devient de moins en moins nécessaire.

Et si, esclaves d'un long passé d'indigence physiologique, les populations prolétariennes continuaient, plusieurs siècles durant, à se multiplier dans les proportions actuellement observées chez quelques peuples du Nouveau-Monde, le banquet de la Vie pourrait-il toujours donner place aux convives dont le nombre aurait quintuplé, décuplé, vingtuplé peut-être ? Oui. Le vivre sera toujours plus abondant que le besoin de l'Homme.

Ce que nous avons dit de la productivité du sol et de l'industrie dans une étude précédente nous dispense de nous étendre sur ce point.

La science a posé le problème de la fabrication industrielle des denrées alimentaires. Tôt ou tard, elle le résoudra.

En attendant, la culture intensive nous émerveille par ses prodigieux rendements. Le blé qui, il y a un siècle donnait — et donne encore entre certaines mains — de 5 à 8 hectolitres à l'hectare, en fournit aujourd'hui une quantité décuple. Il a été constaté des rendements de 52, 56 et 64 hectolitres. Ce que nous disons du blé, nous pouvons le dire de toutes les plantes cultivées, particulièrement des céréales dont le rôle alimentaire est si important.

« La loi d'appauvrissement du sol, dit Bebel, est une lubie de Malthus qui a pu se justifier jusqu'à un certain point à son époque, sous un régime de progrès agricole insuffisamment développé, mais

qui est aujourd'hui condamnée par la science et par l'expérience. La loi est le plus souvent conçue en ces termes : Le produit d'une terre est en rapport direct avec la main-d'œuvre qu'on y affecte (science et technique comprises) et avec la somme d'engrais utilement employée.

« On a bien déjà pris fortement possession de la terre, mais sauf une partie infime, elle n'a été nulle part cultivée et utilisée comme elle aurait dû l'être. Ce n'est pas seulement la Grande-Bretagne qui pourrait produire une bien plus grande quantité de vivres, mais ce sont aussi la France, l'Allemagne, l'Autriche, et à un bien plus haut degré encore, les autres pays d'Europe. La Russie d'Europe pourrait nourrir 475 millions d'êtres... De même la Suède et la Norvège dont la population est aujourd'hui si clairsemée, pourraient avec leurs immenses forêts, leur richesse minérale pour ainsi dire inépuisable, leur quantité de rivières, leur littoral maritime, être une puissante source d'alimentation pour une population très dense. Aujourd'hui ces pays manquent d'hommes, parce que, dans les conditions telles qu'elles se présentent, les moyens et l'organisation nécessaires pour en ouvrir la richesse n'ont pas encore été créés. Ce que nous venons de dire pour le Nord s'applique d'une façon bien plus topique encore au Sud de l'Europe, c'est-à-dire au Portugal, à l'Espagne, à l'Italie, à la Grèce, aux principautés Danubiennes, à la Hongrie, à la Turquie, etc... Un climat on ne peut plus favorable, un sol si fécond et si fertile qu'il n'en existe pas de pareils dans les meilleures contrées des États-Unis seraient en mesure de donner la nourriture la plus riche à des populations innombrables. Les malsaines conditions politiques et sociales de ces pays sont cause que des centaines de milliers de nos compatriotes aiment mieux traverser l'Océan que d'aller s'établir dans ces contrées plus rapprochées et plus commodément situées. Mais dès qu'il y aura été institué des conditions sociales raisonnables et internationales, il faudra des millions d'êtres humains pour amener à un degré nouveau de culture ces vastes et fertiles régions. Si nous laissons là l'Europe pour nous occuper des autres parties du monde, nous y trouvons, dans une bien plus large mesure encore, la pénurie d'hommes et la surabondance de terres. Les pays les plus féconds et les plus fertiles du monde sont aujourd'hui complètement incultes ou à peu près, parce que leur défrichement et leur exploitation ne pourraient être entrepris avec quelques centaines ou avec quelques milliers d'hommes, mais qu'ils exigeraient des masses colonisatrices de plusieurs millions de bras pour qu'on pût se rendre maître dans une certaine mesure seulement, d'une nature exubérante... Augmenter le nombre des hommes et non le diminuer, tel est le vœu qui, au nom de la civilisation, s'adresse à l'humanité. »

Toutes les branches de la production sociale ont été révolutionnées depuis un siècle.

Que nous réserve l'avenir ?

Les découvertes et les inventions deviennent innombrables. En présence des résultats obtenus, peut-on nier la toute-puissance de la Science, l'inépuisable fécondité de l'esprit humain ?

Le Progrès n'est pas un mythe.

Espérons et travaillons !

VIII

> La cause du mal dont se plaignent les Malthusiens réside dans l'appropriation individuelle des sources de la richesse.
>
> D. D.

Dans une société où les sources de la richesse sont détenues par une minorité oisive la surpopulation est fatale et pour ainsi dire permanente. Elle naît de la concentration du Capital en un nombre de mains de plus en plus restreint. Elle est aussi créée par la substitution du travail de la Machine au travail de l'Homme. Chaque invention, chaque découverte, chaque progrès industriel ou agricole réduit la demande de bras et rend superflue une masse d'hommes de plus en plus considérable. Tant que l'ouvrier fut indispensable à la production, il reçut un salaire lui permettant de vivre et d'entretenir une famille : *vivre pour le capital et élever des enfants pour perpétuer la race des exploitables.* Maintenant qu'une machine rend inutile la descendance de l'ouvrier et l'ouvrier lui-même, ils sont « de trop » pour la société bourgeoise ; ils doivent disparaître. C'est ce qu'a affirmé Malthus. Un homme dont la société n'a pas besoin, dit ce prêtre de Plutus, n'a pas le moindre droit de réclamer une portion quelconque de nourriture et il est réellement de trop sur la terre. Le travailleur n'existe que pour entretenir l'oisif. Qu'il cesse d'être utile à ceux qui vivent de son labeur et aussitôt à la table de la Nature, il n'y a plus de couvert pour lui.

Est-ce la Nature qui fait servir le prolétaire à l'entretien du capitaliste, qui perpétue l'exploitation de l'Homme par l'Homme, *dernière forme de l'anthropophagie* ? Non !

La Nature n'a pas créé de race pauvre et de race riche. L'une et l'autre n'existent qu'en vertu d'un « contrat social » toujours revisable.

Le véritable obstacle aux progrès du bien-être réside dans l'accaparement de la terre et des instruments de production par une classe parasite, dans l'assujettissement de la classe prolétarienne à la classe possédante.

Ce n'est donc pas la Population qu'il faut restreindre, c'est la Propriété qu'il faut socialiser, c'est l'exploitation du travail qu'il faut supprimer.

IX

> Savoir pour prévoir afin de pouvoir.
>
> A. COMTE.

Voilà *ce qui est.*

Ce qui sera est moins facile à établir.

« Pour qui n'est point prophète par grâce divine, dit Letourneau, vaticiner est fort hasardeux. »

Nous nous abstiendrons donc de faire des conjectures qui pourraient ne point se réaliser.

Mieux vaut se borner à tirer quelques conclusions sûres.

De tous les fléaux qui peuvent fondre sur un peuple, nul n'est actuellement plus à redouter que la dépopulation.

Rien ne se remonte aussi difficilement qu'un courant démographique.

La mortalité et la natalité suivent une marche parallèle, non seulement au sein des races humaines, mais dans la Nature entière.

Une mort imminente attend toutes les espèces qui ne peuvent maintenir leur natalité au niveau de leur mortalité.

Dans les pays civilisés la natalité a une faible tendance à baisser.

La population s'accroît encore, mais avec une extrême lenteur.

La durée moyenne de la vie augmente.

La production des subsistances n'a pas de limites connues. Elle pourrait être à cette heure facilement décuplée.

AUCUN EXCÈS DE POPULATION N'EST A CRAINDRE POUR L'AVENIR. *Les causes de la fécondité sont trop nombreuses pour que l'Homme futur ne puisse parvenir à en dominer quelques-unes — sinon toutes.*

Quant à la « surpopulation relative » d'à présent, elle n'a rien qui doive nous alarmer. N'est-elle pas commune à tous les corps sociaux malades? Lorsque les sources de la richesse sont accaparées par quelques-uns, le vivre manque à la multitude. L'état social se détruit. Ainsi sont mortes la société romaine et la société féodale. Ainsi périra la société bourgeoise.

* * *

Sans doute, une population saine et robuste est préférable à une population faible et maladive, mais est-elle possible de nos jours?

Est-ce la santé ou la maladie que le Capital sème à travers le monde?

Est-ce le vice ou la vertu qui triomphe dans le *struggle for life* quotidien ?

Ce n'est pas à l'Homme qu'il faut s'en prendre des maux qui l'accablent ou des vices qui le rendent hideux. C'est la Société — mère et nourrice de ces tares — qu'il faut accuser. Elle seule est coupable, n'en déplaise à Malthus et à ses partisans.

« L'Homme naît noble et il meurt noble, dit Michelet ; il faut tout le travail de la vie pour devenir grossier, ignoble, pour créer l'inégalité. »

Rien n'est plus vrai.

Transformer les conditions de la vie humaine est devenu une inéluctable nécessité. C'est la seule tâche féconde qu'il nous soit donné de pouvoir entreprendre, la seule vraiment « régénératrice », — qu'on ne l'oublie pas.

L'Homme sera sain lorsque la Société sera saine. *Homo sanus in societate sana.*

X

> Ne vous attardez pas sur la vieille rive, près des saules babyloniens, à regarder couler tristement le fleuve des choses qui passent ; le pont est jeté ; ceignez vos reins et venez d'un cœur ferme à l'armée des prolétariats socialistes en marche pour la conquête d'une civilisation supérieure. Là est le devoir, car là est le combat pour l'émancipation des asservis, pour l'amélioration morale, pour le mieux-être social de tous.
>
> B. Malon.

La Vie est un bien. Aimons-la. Répandons-la autour de nous.

Le passé nous a légué un immense héritage.

Héritage oblige !

Travaillons !

Le Progrès est aveugle. Guidons-le.

La Richesse nous asservit. Régnons sur elle.

Le Travail, l'Art et la Science créent des aristocraties. Répandons-les sur tous les hommes.

Travailler, combattre... est un devoir auquel nul ne peut se dérober.

La vie d'un homme n'est rien, si elle s'écoule dans l'oisiveté et l'indolence.

Efforçons-nous donc de rendre féconde notre existence.

Nous sommes à la fin d'une période de gestation sociale.

Le siècle qui va naître aura à résoudre — pacifiquement ou révo-

lutionnairement — le plus grand peut-être des problèmes sociaux : celui du travail.

Plus de classes ! Plus de castes ! Plus de privilèges de nom ! Plus de privilèges de fortune ! *A chacun selon ses œuvres !*

Voilà l'idéal entrevu.

Il se réalisera.

« Tout annonce l'avènement prochain du Socialisme, dit Malon dans son *Socialisme Intégral* (1890), et incontestablement nous sommes à l'un de ces tournants cycliques de l'Histoire, où « ce qui était « n'étant plus, ce qui sera n'étant pas encore » (A. de Musset), la minorité pensante et la majorité souffrante marchent dans les ténèbres de la lutte, à la conquête de nouveaux cieux et d'une terre nouvelle.

« De « nouveaux cieux », c'est-à-dire d'une conception philosophique et éthique en harmonie avec les découvertes scientifiques et les progrès moraux du siècle. D'une « terre nouvelle », c'est-à-dire d'institutions politiques et d'une organisation économique conformes aux besoins élevés et plus ardemment ressentis des travailleurs de tous genres ou, — ce qui revient au même, — aux nécessités modernes de la production, de la circulation et de la répartition des richesses enfin humanisées.

« A chaque époque palingénésique, l'ensemble des aspirations se précise dans une idée appelée à marquer de son sceau diamanté le nouveau stade de civilisation qui commence et à lui donner l'impulsion pour des siècles.

« Il y a seize cents ans, lorsque les nautonniers antiques eurent entendu, dans le silence de la mer immense, retentir par trois fois le cri d'épouvantement et de détresse qui annonçait la mort des anciens Dieux, l'idée messianique apparut, éclairant soudain le ciel noir du paganisme épuisé et la terre désolée du romanisme odieux : une heure nouvelle avait sonné au cadran des siècles, et le christianisme méprisé et persécuté, jusque-là, allait prendre l'empire du monde.

« Notre époque que trois siècles de philosophie ont affranchie dans son élite intellectuelle, qu'un siècle de conquêtes scientifiques, de révolutions politiques et de transformations économiques, a rendue apte aux plus audacieuses, aux plus splendides réalisations sociales, attend, elle, son salut de l'idée socialiste qui fermente dans toutes les profondeurs, dans toutes les douleurs, dans toutes les espérances contemporaines.

« Son irrésistible puissance éclate si brillante que même ses ennemis confessent sa force et lui prédisent l'empire, tandis que dans la minorité lettrée et dans les masses profondes des prolétariats, ses partisans, « plus nombreux que le sable de la mer », abaissent les

frontières des États rivaux, arrachent les bornes des vieux partis politiques et des écoles sectaires, pour lui ouvrir, plus vite, la voie souveraine du triomphe.

« Avant d'être clos par la dispensatrice du grand repos, nos yeux auront vu les Chanaans socialistes de l'avenir, où, plus heureux que nous, profitant de nos travaux, de nos souffrances et de nos combats, entreront les fils de notre peuple. »

Notre foi est ardente.

Faut-il s'en étonner ?

Nouveaux Christophe Colomb emportés vers un monde inconnu, nous voyons autour de nous — dans les événements comme dans les consciences, dans les esprits comme dans les cœurs — des productions d'une autre terre. Des fruits d'une végétation ignorée nous environnent. Demain sera fécond en justice et en bien-être pour les masses aujourd'hui encore esclaves de l'Ignorance et de la Misère.

Le monde ouvrier chemine dans les sentiers battus par le Socialisme, son éducateur et son guide.

La coalition internationale des forces du passé est certaine, mais que pèsera-t-elle sur les robustes épaules du Progrès ?

Éternelles, les chaînes du Travail ! Éternelles, la Misère et l'Ignorance ! Allons donc !

C'est du Prolétariat aujourd'hui que sort le courant civilisateur qui emporte et révolutionne le monde.

A ceux qui espèrent pouvoir encore faire tourner en arrière la roue de l'Histoire, nous pouvons dire : « Il est trop tard ! »

Les peuples qui marchent à la tête de la Civilisation ont gravi la « montagne sainte » de la Science. La « terre promise » de la Liberté et de la Justice leur est apparue.

C'est en vain désormais que l'on essaiera de détourner leurs regards de ce point du ciel. Déjà une vive lumière en jaillit. Demain, elle embrasera l'horizon.

Tout ce qui représente le passé s'écroule. Les institutions despotiques sont couvertes de failles. Les croyances filles de la Superstition s'éteignent. Les préjugés s'effacent.

Les feuilles que l'automne a jaunies, le vent les enlève. Elles tombent. Regardez ! Elles deviennent le fumier fécond, trésor inestimable où la racine affamée puisera bientôt les éléments de nouvelles feuilles, de nouvelles fleurs, de nouveaux fruits...

Il en est des institutions humaines, il en est des sociétés, comme des feuilles.

Saluons les époques de renouveau !

Réjouissons-nous lorsque nous voyons le vent du Progrès secouer les branches du vieil arbre social. Une sève plus ardente et plus pure

se répandra jusque dans ses rameaux extrêmes. Elle lui fera porter des fruits meilleurs.

Oui, le vieux monde se meurt.

Un monde nouveau surgit.

Aveugle qui ne voit pas ce qui se passe dans toutes les artères de l'activité humaine. Sourd qui n'entend pas la plainte du pauvre et la malédiction du révolté.

A notre nuit succédera un jour devant lequel fuiront tous les tenants de l'Ignorance, du Vice et du Crime, tous les suppôts de la Misère et de l'Opulence, de l'Esclavage et de l'Exploitation.

Levons-nous pour contempler le radieux avenir qui se lève. Allons sur la montagne admirer le couronnement de l'œuvre de nos aïeux, œuvre à laquelle toutes les générations ont collaboré.

Nous goûterons les plaisirs les plus suaves, les plus exquis, car nous aurons devant nous le plus beau tableau qu'il soit donné à un être humain de contempler, celui d'une Humanité majeure, d'une Humanité puissante et heureuse s'élevant par la Science et la Justice à un point d'excellence morale et de perfection sociale au-dessous duquel nous sommes toujours restés — même dans nos rêves les plus enthousiastes.

La vie présente est peu de chose. Nous ne sommes encore que des demi-barbares. Nos pieds foulent toujours des ossements humains. Nos bras forgent le fer, mais c'est encore pour trouer nos poitrines.

C'est la vie de demain qu'il faut voir.

Ce spectacle grandiose, le Socialiste seul peut le contempler. Le pionnier du Progrès, le laboureur des vastes plaines de la Civilisation se trouve seul sur les hauteurs d'où l'on découvre ce que n'ont point vu nos pères, le Soleil de la Justice sociale qui fera mûrir du bonheur pour tous nos enfants.

Cette vision de l'avenir encourage et réconforte. L'examen du passé, la vue des étapes franchies a quelque chose de sublime pour le militant socialiste, collaborateur du grand travail qu'il admire. Un lien de solidarité l'attache à ceux qui ont vécu, à ceux qui vivront. Héritier du passé, il veut léguer à l'avenir quelque chose de plus que ce qui lui a été donné. Il veut transmettre « quelque chose » fruit de sa main et de son cerveau, témoignage de son passage sur la Terre. C'est sa façon à lui de comprendre l'immortalité. Il passe en faisant le bien. « Être utile » est sa devise.

On a pu — on peut encore sous certains ciels brumeux — faire la nuit sur les intelligences, persécuter les penseurs, emprisonner, condamner, bannir ou égorger les sentinelles avancées de la grande armée civilisatrice. Crimes inutiles !

« Quoi que fassent ceux qui règnent par la violence, dit Victor

Hugo ; quoi que fassent ceux qui se croient les maîtres des peuples et qui ne sont que les tyrans des consciences, l'homme qui lutte pour la Justice trouvera toujours le moyen de faire son devoir tout entier. La toute-puissance du mal n'a jamais abouti qu'à des efforts inutiles. La pensée échappe toujours à qui tente de l'étouffer. Elle se fait insaisissable à la compression ; elle se réfugie d'une forme dans une autre. Le flambeau rayonne ; si on l'éteint, si on l'engloutit dans les ténèbres, le flambeau devient voix, et on ne fait pas la nuit sur la parole ; si l'on met un bâillon à la bouche qui parle, la parole se change en lumière, et on ne bâillonne pas la lumière. »

Toujours il se trouvera des cœurs d'élite, des consciences ardentes, des esprits robustes qui braveront le mépris, la prison, le bagne, la mort même pour frayer la route sur laquelle doit passer l'Humanité.

Honneur à ces héros ! Honneur à ceux qui — ne voyant que le devoir — poursuivent leur œuvre novatrice et justicière ! Honneur à ces soldats de la plus féconde des causes : celle du Progrès et de la Liberté.

Le monde marche. Chaque jour fait son œuvre.

La lutte pour le Progrès, la lutte pour la Civilisation, la lutte pour la Justice ne sont-elles pas éternelles ? S'en désintéresser, c'est ne pas vivre.

La conquête du « mieux » est le but de l'existence.

Socialistes debout dès l'aube, sonnons la diane aux indolents, aux craintifs, aux hésitants. Ils sont légions.

Ce n'est pas trop du concours de tous — de la minorité consciente et de la majorité souffrante — pour détruire l'antre où se blottit la Servitude, où la Misère et l'Ignorance préparent les linceuls des soldats du Travail. Ce n'est pas trop des efforts des militants de la Vie pour vaincre l'armée de la Mort commandée par la Pauvreté et l'Oppression.

Que nul ne se dérobe à la commune tâche et le monde cessera bientôt d'être une « vallée de larmes » pour devenir un « Empyrée » distribuant la Science, la Paix et le Bonheur à tous les enfants de la Terre.

DÉSIRÉ DESCAMPS.

Une Thèse socialiste en Sorbonne

(CH. ANDLER)

Le 18 juin 1897, par devant la Faculté des lettres de l'Université de Paris, M. Charles Andler, maître de conférences à l'Ecole normale supérieure, obtenait, avec la mention très honorable, le grade de docteur. La thèse qu'il a soutenue, suivant l'antique usage, a pour titre : *Les Origines du Socialisme d'Etat en Allemagne.* C'est un gros volume de 495 pages in-8°, édité par Alcan et faisant partie de sa « Bibliothèque d'histoire contemporaine ».

Une thèse de doctorat, même volumineuse, n'est pas nécessairement une œuvre remarquable; mais celle-ci mérite qu'on s'y arrête; c'est un livre et un livre de haute valeur qui a, quoique socialiste, conquis l'estime de ses juges.

L'auteur étudie comment s'est formé ce socialisme, respectueux des traditions et ami des réformes progressives, qui inspire en Allemagne beaucoup de professeurs et quelques hommes d'Etat. Et il entend l'examiner à six points de vue différents : Quelles sont ses doctrines d'abord sur *le droit,* puis sur *l'organisation du travail,* enfin sur *la répartition de la richesse?* Le volume déjà publié traite de ces trois sujets d'importance capitale. Un second, qui est en préparation, traitera *des crises sociales, des moyens* proposés par le même socialisme pour y remédier, *des principes du gouvernement.* Ce sera, dans la pensée de l'auteur, une étude pratique succédant à une étude théorique.

Il est prudent et nécessaire d'être fort réservé dans la critique d'un ouvrage qui ne présente au public que la moitié de ce qu'il doit contenir plus tard. Il y a pourtant deux ou trois points sur lesquels je ne puis m'empêcher de chercher chicane à M. Andler.

Cette expression de « socialisme d'État » a beau être consacrée par l'usage; elle est peu claire, peu précise. Je veux bien qu'elle désigne une école plus évolutionniste que révolutionnaire et plus autoritaire que libertaire dans ses tendances; mais les doctrines de cette école n'en impliquent pas moins une transformation fondamentale de

la société actuelle; elles se confondent à bien des égards avec celles du socialisme démocratique. La frontière est souvent difficile à marquer entre l'un et l'autre, et je ne crois pas, quoi qu'en dise l'auteur, qu'il faille considérer l'esprit qui anima Rodbertus et Lassalle comme régnant aujourd'hui dans les sphères officielles de l'Allemagne. J'ai peur qu'il n'y ait là une illusion d'optique et que « la monarchie sociale » dont on nous parle ne soit pas ou, si l'on veut, ne soit plus du tout celle de Sa Majesté l'empereur et roi Guillaume II.

J'ai peine aussi à admettre que l'idéal, en matière sociale, soit pure affaire de sentiment. Je reconnais que l'idéal ne se constate pas comme un fait, ne se démontre pas de la même manière qu'un théorème; mais il peut et même il doit, ainsi que disaient nos anciens, dériver de la nature des hommes et des choses; avoir de la sorte un caractère scientifique; obtenir l'adhésion des intelligences autant que des cœurs; apparaître, non pas seulement comme noble et généreux, mais comme fondé en raison et conforme à ce que nous savons de nous-mêmes et du but des sociétés humaines. On peut prouver, par exemple, que l'harmonie des intérêts vaut mieux que leur antagonisme pour le bien de tous et de chacun. M. Andler n'aurait-il pas ici dépassé quelque peu sa pensée?

Enfin la distinction établie par lui entre les deux ordres de recherches qui rempliront ses deux volumes ne me paraît pas parfaitement justifiée. Dans le premier rien que de la théorie, nous dit-il, et il nous y entretient de l'organisation du travail qui me semble un problème relevant singulièrement de la pratique. Rien que des questions pratiques dans le second, nous dit-il encore, et il annonce qu'il s'y occupera « des principes du gouvernement », ce qui me semble, jusqu'à plus ample informé, une question fort théorique. Je suis convaincu que l'auteur a eu des motifs excellents pour distribuer sa matière comme il l'a fait; mais on avouera qu'il ne les a pas déroulés de façon irréprochable.

Ces réserves faites, j'ai plaisir à pouvoir louer sans restriction la sévérité de conscience, la sûreté de méthode, la puissance de logique avec lesquelles M. Andler a suivi dans leur naissance, leur développement et leur perfectionnement graduel, les doctrines de ceux qu'il appelle les classiques du socialisme allemand. Il les montre tantôt réalistes avec l'école historique que représente Savigny ou List, tantôt idéalistes avec l'école rationaliste incarnée en la personne de Gans ou de Thünen, un des premiers qui aient appliqué la méthode mathématique à l'économie politique, puis finissant par concilier ces deux caractères dans la synthèse opérée par Rodbertus et par Lassalle, son disciple. Et là M. Andler se révèle analyste subtil, économiste savant, philosophe large et hardi.

Il ne se borne pas en effet (ce qui serait déjà beaucoup) à faire de l'histoire exacte et solidement documentée; il discute et critique, après avoir exposé; il redresse, il complète les théories qu'il met en lumière; et c'est par là que son œuvre acquiert une portée considérable. Elle éclaire l'avenir du même coup que le passé.

Il dit modestement quelque part que nos contemporains peuvent trouver à prendre dans les ouvrages peu connus en France des hommes qu'il a étudiés. Ce n'est pas assez dire. Leur historien trame d'après eux un tissu serré d'arguments capables d'être encore des armes redoutables dans la bataille des idées. Il accumule des raisonnements qui vont frapper sans pitié, derrière leurs remparts croulants, les derniers défenseurs de l'économie politique orthodoxe. Avec une force d'autant plus efficace qu'elle est calme, il fait ressortir ce qui se dégage des profondes et sagaces investigations d'écrivains qui se sont crus conservateurs. La conclusion essentielle du livre est celle-ci : c'est que pour aboutir *à la liberté dans la justice*, régime à coup sûr désirable, il faut prendre le contre-pied de l'école libérale française, c'est-à-dire établir *d'abord* la justice en matière économique pour arriver ensuite à la liberté en tout domaine; supprimer privilèges et monopoles, socialiser la rente foncière et les instruments de travail pour affranchir l'homme de la tyrannie de l'homme et pour permettre à tout membre de la société de se développer aussi intégralement que possible.

Cela, sans doute, ne créera pas le paradis sur terre. Il restera ou il se formera pour les générations futures d'autres questions sociales à résoudre. Le tourment du mieux ne cessera de tirer le monde en avant. Il naîtra peu à peu de la réalité améliorée un nouvel et plus haut idéal à réaliser. Mais la crise actuelle sera du moins terminée, et pendant de longues années, comme un fleuve qui se repose dans le bassin d'un grand lac avant de reprendre son cours, l'humanité en marche pourra faire halte dans un état social où elle jouira d'un bonheur plus largement et plus également épandu sur la surface du globe.

M. Andler s'élève sans bruit comme sans effort, sans peur comme sans déclamation vaine, à ces vastes perspectives. Aussi son ouvrage n'est-il pas seulement de nature à confirmer les socialistes dans leurs convictions et leurs espérances; il est propre à faire réfléchir toute âme sincère, à insinuer tout au moins le doute dans les esprits les plus fermés aux théories nouvelles. Nous avons le droit de le remercier et de le féliciter doublement.

Mais admirez avec moi l'impuissance des attardés qui poursuivent encore ce rêve du moyen âge : une science d'Etat, servile interprète d'une vérité officielle! M. le ministre de l'Instruction publique a pu mesquinement ôter l'autorisation d'enseigner à un chargé de cours qui

se permet d'avoir une autre opinion que la sienne. Il vient à peine d'accomplir ce puéril et odieux attentat contre la pensée libre qu'en pleine Sorbonne retentit une autre voix courageuse, qui en dit bien davantage, qui dénonce les iniquités sur lesquelles repose le régime capitaliste, qui prononce avec tranquilité l'oraison funèbre de la société mal organisée où nous vivons. Et M. le ministre n'ose pas, ne peut pas étouffer cette voix qui brave froidement ses prétentions et ses colères.

Les idées marchent, amis ! Et il n'est pas encore né, le ministre qui saura les arrêter !

GEORGES RENARD.

De la Propriété Individuelle

DANS LE COLLECTIVISME

— « Je ne puis pas comprendre qu'un homme de bon sens et d'esprit cultivé puisse adhérer aux doctrines collectivistes. Que deviendrait la civilisation, si le droit de propriété individuelle cessait d'être la base de l'organisation sociale ? »

C'est en ces termes agressifs que le député radical soi-disant socialiste engagea la discussion avec son ami M. Micalot, le vieil instituteur en retraite.

La session ordinaire du Parlement était close depuis deux jours. M. Durandel s'était empressé de revenir en province pour s'occuper de sa réélection. Rentré dans son arrondissement, le député se considérait en tournée électorale perpétuelle.

M. Durandel venait de rencontrer M. Micalot dans la grande allée des Platanes, qui borde le canal aux portes du chef-lieu. Après les serrements de main, les compliments d'usage et les autres politesses préliminaires, le dépuré radical de Sigeac avait brusquement entamé la conversation politique. Il désirait savoir si son ancien ami resterait un électeur fidèle. Il craignait que M. Micalot fût disposé à soutenir la candidature annoncée d'un vrai socialiste.

— « Vos questions me mettent à l'aise », répondit le vieux retraité, en s'arrêtant pour regarder en face son interlocuteur. « Ce sera un régal pour moi de causer quelques instants avec vous sur les idées socialistes. Allons nous asseoir sur un banc du rond-point. Voulez-vous ? »

Du bout de sa canne, M. Micalot désignait un banc à l'ombre et à l'écart où la causerie pourrait se dévider sans crainte d'importuns.

— « Mon cher député », reprit M. Micalot, dès qu'il fut commodément assis, « vous me paraissez troublé par les malentendus dont se nourrit la polémique courante des journaux. Vous supposez donc que le mot de collectivisme signifie : abolition absolue de toute propriété individuelle ? »

— « Permettez, » riposta vivement le député radical, « je ne

suppose pas ; j'affirme. J'affirme que le système communiste ou collectiviste, s'il était applicable, aurait pour résultat la suppression de la propriété privée et, en conséquence, l'étouffement des initiatives et l'amollissement des énergies personnelles. »

— « Vous exprimez votre opinion ; elle me paraît erronée, » continua M. Micalot d'un ton tranquille. « Vous confondez le communisme avec le collectivisme. Les deux mots ne signifient pas la même chose.

« Le communisme, c'est la communauté de tous les biens proposée pour idéal des sociétés futures ; c'est la mise en commun de tous les moyens de production et de tous les produits à répartir, selon les besoins de chacun, par la méthode simpliste de « la prise au tas », malgré la complication d'une administration scientifique des choses de plus en plus centralisée.

« Le collectivisme n'est que la reprise graduelle de tous les instruments de travail nécessaires à la production et à la distribution des richesses sociales, au fur et à mesure que les instruments de travail cessent d'être la propriété des travailleurs et deviennent la cause de leur domination par les capitalistes.

« Le communisme pur n'admet pas la possession personnelle complète de n'importe quel objet.

« Le collectivisme n'est pas inconciliable avec le maintien d'une propriété individuelle, même héréditaire, accordée à chacun, non seulement sur les objets d'usage personnel : aliments, vêtements, habitations, mais aussi sur les outils de travail familial, dont la mise en valeur n'exige pas le concours de gens salariés. »

Le député radical, M. Durandel, fut d'abord un peu interloqué par les définitions précises du communisme et du collectivisme, mais, après réflexion, il objecta :

— « Si vous croyez que l'opinion publique établisse nettement la distinction dont vous me parlez entre le communisme et le collectivisme, vous ne comptez pas avec la simplicité du bon sens populaire. Votre argumentation est subtile. Pouvez-vous nier que les doctrines collectivistes ne soient propagées en France par les hommes qui se prévalent de communisme scientifique, et qui soutiennent dans leurs discours et leurs écrits les thèses qualifiées communistes ? »

— « Je n'ai pas à m'expliquer sur les conceptions particulières de telle ou telle école socialiste, ni sur les rêves de rénovation sociale de tel ou tel poète se croyant sociologue », répondit le vieil instituteur.

« Si l'on veut faire la juste synthèse des tendances générales du collectivisme, on ne doit pas s'attacher et se borner à l'analyse des opinions émises par un seul écrivain ou un seul orateur. C'est dans les délibérations des congrès ouvriers les plus récents qu'il faut chercher la pensée agissante du prolétariat universel. Ignorez-vous les décisions

du congrès ouvrier de Marseille, et les discussions des partis socialistes en Allemagne sur la question agraire ? Au fond, le mouvement social de nos jours est une poussée irrésistible de l'instinct de conservation dans les masses laborieuses, dépossédées du droit à la propriété personnelle, pour marcher à la conquête d'un droit nouveau de propriété. »

— « Mais, puisqu'ils n'en veulent plus du tout, de propriété personnelle ! » reprit M. Durandel en ricanant. « Les collectivistes se font une gloire de méconnaître le droit primordial inscrit dans la Déclaration des Droits de l'Homme. »

— « Prétendriez-vous monopoliser au profit de votre cause les *immortels principes* de 1789 ? » demanda M. Micalot en haussant les épaules. « Je ne voudrais pas suspecter votre bonne foi. Vous êtes comme moi, un vieux républicain. Vos votes à la Chambre sont irréprochables, au sentiment de vos amis les radicaux. Vous exaltez votre radicalisme jusqu'à ne plus avoir peur de l'épithète socialiste, qui commence à devenir précieuse en période électorale. Vous manifestez des velléités d'ardeur pour de vagues réformes sociales. Pour combattre les doctrines socialistes, vous ne devriez pas vous servir des équivoques et des malentendus qui sont les armes favorites des opportunistes et des autres réactionnaires. Comment ne sentez-vous la nécessité d'une démarcation visible entre les radicaux et les opportunistes ? Dans votre intérêt électoral, je vous engage à laisser aux conservateurs bourgeois, qui affectent de se croire et de se dire les gardiens de traditions révolutionnaires de 1789, la prétention ridicule d'imposer à jamais comme un dogme intangible l'ensemble des réformes qui réalisèrent un immense progrès, il y a cent ans.

« Les socialistes, vous ne pouvez pas en douter, ne renient pas en bloc les principes politiques de la Révolution française. Ils désirent évidemment tout autant que leurs adversaires l'égalité devant la Loi, l'accessibilité de tous à toutes les fonctions, la liberté d'écrire, de se réunir et de prier chacun à sa guise. Ils veulent, aussi bien que tout autre, le consentement de l'impôt, le contrôle des administrations et la séparation des pouvoirs ; mais ils ne sauraient admettre que les réformes obtenues en 1789, et particulièrement le droit à la propriété, tel qu'il fut alors défini, puissent échapper à la loi du progrès, à laquelle tous les faits sociaux doivent être indéfiniment soumis.

« Le droit à la propriété n'offre aujourd'hui la garantie de la sécurité personnelle qu'à quelques privilégiés ; il faut le transformer pour que l'humanité puisse accomplir un progrès nouveau.

« Les hommes qui firent la Révolution de 1789 à 1793 étaient animés par un esprit réformateur dont les socialistes seuls sont aujourd'hui les héritiers. Le droit à la propriété personnelle assurait, vers la

fin du siècle dernier, l'indépendance économique du travailleur, en lui garantissant la libre disposition de son instrument de travail, outil pour l'ouvrier industriel, lopin de terre pour le paysan.

« Mais, de nos jours, les conditions d'union intime entre le capital et le travail sont-elles les mêmes ? Le développement du machinisme n'a-t-il pas arraché déjà des mains de la plupart des travailleurs l'outil personnel de production qui garantissait jadis l'indépendance des familles laborieuses ? »

Le député radical voulut resserrer la discussion et avoir le dernier mot :

— « Mais enfin, où commencera et où finira ce droit nouveau à la propriété personnelle que vous vous imaginez compatible avec l'application du système collectiviste ? Je sais que vous suivez avec intérêt les publications périodiques de sociologie que quelques-uns achètent par mode et que personne ne lit. Moi, je n'ai pas le temps d'imiter votre admirable patience, je l'avoue. Les paperasses parlementaires absorbent les rares instants de loisir que les sollicitations des électeurs m'accordent. Je ne repousse pas vos théories. Je ne suis pas l'ennemi d'un socialisme pratique. Vos raisonnements sûr un droit nouveau de propriété me troublent. Je ne vois pas clair dans vos idées. Si l'on veut amoindrir ou limiter le droit de la propriété personnelle, ce droit ne sera pas transformé ; à dire vrai, il sera tout bonnement aboli. Et mon avis sincère est que le législateur qui porterait atteinte au droit de propriété frapperait à mort le principe de liberté individuelle qui est la substance même de la dignité et de l'activité humaines. »

— « Que de mots sonores dépourvus de sens ! » s'écria M. Micalot. « Le droit de propriété se transformé sans cesse ; vous y avez porté atteinte vous-même dix fois pour une, mon cher député, quand on a discuté à la Chambre les projets de loi intéressant la classe ouvrière. Les inquiétudes que vous manifestez au sujet du principe de propriété m'obligent à reconnaître que l'état d'âme d'un radical ressemble beaucoup à celui des autres défenseurs du régime capitaliste, c'est-à-dire d'un ordre social où l'idée de justice ne compte absolument pour rien.

— « Vous exagérez », dit avec conviction le député Durandel.

— « Je ne crois pas », continua le vieil instituteur socialiste. « Je veux répondre catégoriquement aux questions que vous supposez embarrassantes pour moi.

« Je ne sais pas comment les collectivistes, maîtres des pouvoirs publics, régleront la limitation de la propriété particulière de chaque travailleur, combinée avec la propriété commune des instruments de production et de distribution des richesses sociales.

« La question sociale se résume dans la recherche de cette limita-

tion exacte. Tout semble indiquer d'ailleurs que la limitation parfaite variera beaucoup pour s'adapter aux milieux économiques commerciaux, industriels et agricoles dont la diversité est infinie. La méthode expérimentale dictera partout les résolutions que l'esprit de solidarité humaine de plus en plus élargie fait pressentir. Le progrès ne s'accomplira pas d'un seul coup, en un jour. Les améliorations de demain, les réformes mûres, ne seront que la préface des transformations sociales de l'avenir meilleur plus lointain. Je ne puis donc pas satisfaire les curiosités impatientes de votre imagination. Mais je suis sûr que l'action du législateur démocrate doit s'orienter vers la transformation du droit de propriété pour le rendre collectif au lieu de personnel dans les cas de grande appropriation. Cette orientation n'est pas le fait d'une école socialiste, ni d'un génie révolutionnaire quelconque. La puissance souveraine des conquêtes scientifiques qui domine le travail créateur, trace les voies législatives que l'humanité suivra pour continuer l'œuvre de vie universelle.

« Vous craignez de porter une main impie sur l'arche sainte en transformant le droit de chacun à la propriété. Pourquoi? Ne voyez-vous pas que ce droit, tel qu'il est établi par les codes du brigandage romain, n'est souvent que la légitimation des vols transmis par héritages? Ne voyez-vous pas que ce droit à la propriété individuelle et héréditaire sans limite de puissance ni de durée constitue des inégalités sociales telles que le spectacle scandaleux en est devenu intolérable?

« Il faut bien admettre une certaine inégalité dans l'échelle des conditions humaines. Cette inégalité est dans la nature; elle se remarquera probablement toujours parmi les hommes; elle sert à stimuler l'émulation de tous. Mais se sont les mérites et les œuvres de chacun et non les hasards de la naissance et les jeux de la spéculation sans scrupule qui devraient justifier les inévitables inégalités.

« Est-ce que l'inégalité des richesses peut rester encore longtemps maintenue comme le droit héréditaire légitimement acquis aux oisifs parasites, aux riches capitalistes, dont le luxe insolent révolte la conscience des pauvres prolétaires ?

« Il est temps de modifier le droit légal qui procrée les iniquités monstrueuses.

« A l'heure présente, il faut savoir se prononcer catégoriquement : être pour ou contre les privilèges des capitalistes; être pour ou contre la classe des travailleurs. »

— « Mon cher monsieur Micalot, ne vous méprenez pas sur la sincérité de mon dévouement à servir la cause du Travail. Je ressens les justes colères des socialistes contre les abus de la puissance des grands capitalistes. Il y a évidemment beaucoup à faire. Mais j'éprouve

des doutes sur les beautés d'un système social où le charme simpliste de l'absolu prend trop de place. Je suis plus évolutionniste que révolutionnaire. Le progrès social sera plus sûrement accompli par des lois d'effet lentement gradué comme l'impôt progressif sur les revenus ou le changement des droits successoraux que par le renversement brusque de la base sociale la plus solide : le droit de propriété individuelle.

« Le collectivisme mitigé que vous distinguez du communisme révolutionnaire modifierait ce droit essentiel à tel point qu'il ne constituerait plus le moindre avantage enviable. Le ressort le plus puissant de l'activité humaine serait irrémédiablement détendu.

« Au point de vue agraire, le collectivisme apporte, par tactique électorale, quelque tempérament à la reprise de tous les moyens de production, d'échange et de crédit. Mais, quoi que vous disiez, il est incontestable que ses théories et son idéal tendent à la socialisation de tous les capitaux, sol, sous-sol, mines, usines, fabriques, magasins, outillage complet des transports maritimes et terrestres. Ce n'est que par l'arrière-pensée d'une concession provisoire aux besoins actuels de la propagande à faire dans les campagnes, que les congrès ouvriers déclarent ne pas vouloir séparer le travail de la propriété.

« Mais, sous le gant de velours du collectivisme politique, on devine la poigne de fer du communisme révolutionnaire avec ses procédés de contrainte et de réquisition pour le nivellement brutal des conditions humaines.

« Vous ne m'avez pas rassuré du tout sur les visées coercitives du collectivisme. »

— « Monsieur le député radical, » riposta le vieil instituteur socialiste, « je n'ai pas eu le projet ambitieux de modifier vos opinions. J'ai voulu simplement défendre des doctrines que vous définissez mal pour les condamner sans remords. Opportunistes de demain, les radicaux font des procès de tendance aux républicains socialistes conscients qui précisent la théorie collectiviste, selon les décisions du Congrès ouvrier de Marseille et, conformément au discours politique de Millerand, à Saint-Mandé. En vertu de quelle investigation impartiale supposez-vous que les collectivistes jouent un double jeu trompeur vis-à-vis des paysans ?

« Certes, quand on examine de près la vie des paysans, quand on étudie la misère de leur destinée, qu'ils ne peuvent pas changer tant qu'ils s'obstineront à méconnaître les avantages sociaux que le monde des travailleurs pourrait retirer de la division scientifique du travail agricole sur de vastes étendues ; quand on a sondé l'abaissement moral où croupissent les êtres humains privés de besoins matériels affinés ; — il est bien permis de souhaiter aux travailleurs agricoles une conception plus haute de leurs devoirs de solidarité sociale.

« La noble pensée de solidariser davantage les paysans se traduit par l'énonciation du principe simpliste de la socialisation complète du sol ; mais cela signifie-t-il que le paysan doive être séparé de la terre, son instrument de travail ?

« Le collectivisme étudie quelle doit être la meilleure répartition des propriétés rurales en vue de la production plus aisée et plus abondante des récoltes.

« Le collectivisme expérimental trouvera la formule nouvelle du droit de propriété rurale pour une agronomie supérieure. Le paysan n'a rien à redouter de ces expériences, il possèdera la terre beaucoup mieux qu'il ne la possède aujourd'hui. »

— « Vous arrangez bien les choses en théorie », dit en souriant M. Durandel. « Dans la pratique, il faudrait voir ça. »

— « Les collectivistes laisseront parler d'abord les faits en matière agricole ; les faits économiques parlent haut déjà en matière industrielle, commerciale et financière, » riposta M. Micalot.

M. Durandel se leva pour mettre un terme à l'amicale discussion. Tout en cheminant vers l'entrée de la ville, il dit, en manière de conclusion :

— « Pour le succès du système collectiviste, il faudrait d'abord changer l'humanité. Les philosophes et les idéologues s'imaginent volontiers que les sentiments d'amour et les rapprochements de solidarité sociale suffiront pour tenir en haleine le travail producteur. Mais derrière les doux théoriciens, j'aperçois les appétits et les convoitises des violents et des aigris qui menacent l'individualisme intellectuel supérieur de contraintes dégradantes.

« Je crois à l'utilité d'une élite savante et artistique dans l'intérêt du corps social tout entier. L'existence de cette élite nécessaire n'est concevable que par la longue culture cérébrale de quelques individus dégagés des soucis matériels d'ordre inférieur.

« Si le collectivisme venait abolir le droit à la propriété individuelle dont les inconvénients sont rachetés par d'immenses avantages, je doute qu'un nouveau progrès humain fût réalisable. »

— « Mon cher député radical, vos raisonnements seraient mieux placés dans la bouche d'un monarchiste. Nous sommes en république. Le temps des élites sociales factices ou, pour parler plus net, des aristocraties d'argent ou de naissance, est passé ; il est légalement fini, en droit. L'égalité politique en droit a pour corollaire logique l'égalité économique en fait aux yeux des démocrates qui désirent avec sincérité l'avénement de la démocratie.

« Toutes les injustices, toutes les iniquités sociales dont la classe des pauvres se plaint avec raison, ne sont que les abus légaux de la grande propriété personnelle devenue le privilège d'une classe.

« Le collectivisme continue la tradition républicaine et le progrès démocratique en voulant modifier le droit à la propriété en vertu duquel s'est formée l'aristocratie de l'argent, la plus méprisable de toutes.

« Le collectivisme ne détruira pas le droit à la propriété individuelle; mais il l'amoindrira pour les uns et le développera au profit des autres par une limitation égalitaire. Les lois de justice positive doivent avoir pour but d'atténuer les inégalités naturelles inévitables, et non de les aggraver en aidant les plus forts à écraser les plus faibles.

« Le droit de propriété personnelle n'est légitime que s'il est également accordé à tous et s'il est limité au droit d'usage de tous les objets de consommation familiale.

« Le fonds productif des choses ne peut plus rester la propriété de quelques hommes armés du droit antisocial de le détruire ou de le stériliser, si cela leur plaît.

« Partout où la production est devenue ou doit devenir scientifiquement collective, il faut que l'appropriation en devienne graduellement collective dans la même mesure.

« En aucun cas, la possession personnelle de l'outil de production sociale n'est admissible, si son maniement implique le maintien du salariat. »

— « Votre droit à la propriété n'est plus le droit à la propriété personnelle, comme tout le monde l'entend, » fit observer d'un ton convaincu le député radical.

— « Je n'ai jamais dit le contraire », répliqua finalement le socialiste. « J'ai voulu vous prouver que le collectivisme n'était pas, comme vous le supposez, l'abolition de la propriété personnelle. Il serait plus juste de prétendre le contraire : le collectivisme, en effet, ne serait pas une doctrine de progrès, s'il ne garantissait pas à tous la part de propriété qui est absolument nécessaire à l'indépendance réelle de chaque individu. »

Le député de Sigeac, en prenant congé de M. Micalot, rentra rêveur chez lui; il se demandait comment il pourrait faire prendre au sérieux son épithète de socialiste qui faisait si bien à côté de celle de radical.

JUSTIN ALAVAILL.

Du Sélectionnisme Optimiste au Sélectionnisme Pessimiste (1)

Le critérium du progrès est difficile à déterminer, et les divergences entre savants et philosophes sont considérables, surtout quand ils se placent sur le terrain de l'histoire et de la sociologie. Nous n'avons pas l'intention de présenter ici une théorie nouvelle. Nous voudrions exposer celle des darwinistes de la première heure et demander ce qu'elle vaut à l'un derniers venus parmi les théoriciens radicaux du sélectionnisme, M. Vacher de Lapouge. Le problème relève à la fois de la biologie et de la science sociale. M. Vacher de Lapouge le résout de ce double point de vue, bien que son livre soit avant tout une œuvre sociologique.

I

Dans le domaine biologique, comment se manifeste le progrès, aux yeux des plus autorisés d'entre les disciples optimistes de Darwin? Par le passage, nous disent Spencer et Hæckel, de l'homogène à l'hétérogène, en d'autres termes par la différenciation, c'est-à-dire par la diversité croissante de caractères utiles, corrélative d'une division croissante du travail par spécialisation de fonctions avec augmentation d'énergie vitale. Telle est la loi d'évolution qui règle la production des individus et des espèces.

Considérons un individu quelconque en possession de toutes ses facultés. Comment les a-t-il acquises? Par la vertu de la concurrence et de la sélection, qui agissent sur l'être vivant même à l'état de germe; la cellule primitive, en se développant, se crée des tissus et des organes

(1) A propos du livre de M. Vacher de Lapouge : *Les Sélections sociales,* un volume in-8, chez Fontemoing, Paris, 1896.

distincts auxquels est dévolue une partie de plus en plus distincte du travail collectif. La concurrence, avec la sélection qui en résulte, est donc formatrice de l'organisme, puisqu'elle produit la variété des tissus, des organes et des fonctions qu'ils remplissent. Elle est aussi amélioratrice, car la transmission par voie d'hérédité des avantages acquis assure la survivance des types les plus aptes, qui sont les plus parfaits.

La philogenèse concorde avec l'histogenèse, l'organogenèse et la physiogenèse. C'est au cours d'une lutte séculaire pour l'existence que sont apparues les diverses espèces issues, en dernière analyse, des masses gélatineuses amorphes où s'est manifestée au sein des océans la vie originelle. De la monère à la plante, de la plante à l'animal et à l'homme, il y a eu progrès constant par accroissement de propriétés spécifiques. La lutte est donc formatrice des espèces, puisque de petits globules de protoplasme libre elle a fait sortir une infinie variété de formes de plus en plus parfaites. Elle est aussi amélioratrice, car les mieux doués, qui seuls survivent, peuvent perpétuer par la génération les attributs de leur supériorité.

Enfin, comme les individus respectifs des diverses espèces luttent entre eux et contre les individus des autres espèces, les meilleurs triomphent de leurs rivaux et transmettent à leur descendance les vertus qui leur ont donné la victoire. La concurrence est donc aussi formatrice et amélioratrice d'aristocraties spécifiques.

Telle est, réduite à ses propositions fondamentales, la thèse du progrès biologique dans Spencer et dans Hæckel.

Darwin n'avait pas affirmé aussi catégoriquement qu'eux et surtout que le naturaliste d'Iéna la continuité du progrès biologique réalisé par la seule action des lois naturelles. Son attention avait été sollicitée par certains faits qui prouvent que l'évolution n'a pas toujours lieu au profit exclusif de la sélection ascendante. Mais, comme il estime que, pour le plus grand nombre des individus et des espèces, la sélection est ouvrière de progrès graduel, il a par là même autorisé ses disciples à tenir pour quantités négligeables les cas de récurrence.

M. Vacher de Lapouge reproche aux darwinistes, dont nous venons d'analyser sommairement la thèse, d'avoir exagéré la pensée du maître, en greffant sur une explication de la plupart des modifications spécifiques des êtres vivants une doctrine qui la dépasse, la philosophie transformiste. D'autres avant lui avaient fait la même réserve. Gumplowicz conteste particulièrement à Hæckel le droit de se réclamer de Darwin pour dresser un arbre généalogique unique des espèces et surtout pour fixer l'endroit précis où cet arbre a ses racines. On peut répudier toute assimilation du transformisme et de la théorie sélectionniste ; mais la critique, fondée en ce qui touche certaines

hypothèses aventureuses, n'infirme en rien la légitimité de la croyance des Spencer et des Hæckel au progrès continu des individus et des espèces par voie de sélection au cours de la concurrence vitale, puisque cette croyance est professée par Darwin lui-même. Aussi, de ce point de vue, n'est-ce pas Hæckel, n'est-ce pas Spencer, mais bien M. Vacher de Lapouge qui, après Gumplowicz et d'autres encore, dénonce la faillite du darwinisme.

L'auteur des *Sélections sociales* est complètement désabusé du rêve cher aux transformistes. Une interprétation précise et sans idée préconçue des données actuelles de la science ruine, dit-il, l'espoir dont ils se sont bercés.

L'évolution de l'organisme par exemple ne se fait pas toujours dans le sens du mieux, tel que nous le concevons. Il y a une évolution rétrograde qui consiste dans un retour de l'être à des formes inférieures en perfection à celle des ancêtres, « si tant est qu'il y ait (et cette restriction mérite qu'on s'y arrête) des formes supérieures ou inférieures, plus parfaites, ailleurs que dans nos préjugés esthétiques ou biologiques ».

D'autre part, la destruction des espèces est d'autant plus rapide que le type est, d'après nos idées, plus parfait. La paléontologie illustre pleinement cette conclusion négative. Trilobites du silurien, crustacés mérostomes du carbonifère, reptiles énormes du trias et du jurassique, ptérodactyles du crétacé, édentés gigantesques du miocène, dinocératidés de l'éocène, etc., toutes espèces merveilleusement armées, plus développées que tant d'autres appelées à leur survivre, et avec lesquelles ne sauraient rivaliser celles qui de nos jours leur sont analogues ; elles disparaissent sans laisser de descendance, au moment de leur évolution où elles semblent être arrivées à réaliser leur forme la plus parfaite.

Ce ne sont pas davantage les meilleures d'une espèce qui le plus souvent survivent. La délicatesse de leur organisation les expose plus que tels autres individus frustes et grossiers aux influences débilitantes ou morbides. Un peu plus de résistance à l'intoxication microbienne ou parfois un défaut décide souvent du succès du médiocre et parfois de celui du pire.

Enfin, si nombreuses sont les espèces qui ont disparu dans la lutte pour l'existence sans qu'on puisse arguer autrement que de leur destruction leur infériorité propre, qu'il est téméraire, pour ne pas dire impossible, de voir une preuve de progrès dans la survivance de celles qui restent. Ces dernières nous font illusion, par ce qu'elles occupent seules et longtemps la scène ; mais pour l'observateur sans préjugés il est manifeste que les plus brillantes qualités ne sont pas des conditions nécessaires de succès dans la lutte.

Cette destruction des meilleurs au bénéfice des médiocres, sinon des pires, est un fait constant sur le terrain de l'histoire et de la sociologie.

II

Aux yeux des théoriciens optimistes du sélectionnisme, la concurrence est aussi la cause essentielle du progrès historique et social. La lutte des nations et des races entre elles, la lutte des individus ou des classes dans un État, a pour effet la disparition des faibles et la survivance des forts. Comme les vertus incarnées dans les vainqueurs se transmettent par hérédité, le progrès va croissant avec les générations successives. Nous ne pouvons ici considérer le sélectionnisme sociologique sous toutes ses formes. Nous nous bornerons à la thèse du prétendu progrès par voie de concurrence guerrière et de concurrence économique.

La guerre, dit Hæckel, est l'arme qui favorise le développement des races. L'histoire de la civilisation, dit Bagehot, c'est l'histoire de la guerre. La guerre pratique une sélection utile des peuples, en éliminant les dégénérés ou les retardataires et en fondant la suprématie de ceux dont la fibre physique et morale est plus résistante et plus forte. C'est à la faveur de luttes séculaires que se sont élevés les grands peuples et organisés les puissants empires. Cette conception du progrès historique par le fer et par le feu a depuis 1870 compté de l'autre côté du Rhin ses adeptes les plus fanatiques. Maint Allemand s'est plu depuis lors à dater une ère nouvelle de l'apparition des Germains sur la scène du monde occidental, à célébrer la vertu du germanisme, du germanenthum qui a jadis sauvé l'humanité en balayant la corruption gallo-romaine et qui est destiné à la régénérer encore.

C'est également du conflit des individus et des classes dans la société que se dégage le progrès. Au sein de la libre concurrence, les plus énergiques et les plus intelligents triomphent pour le plus grand bien de tous. Sous l'empire de cette rude nécessité, les entreprises mal constituées, mal outillées et mal desservies disparaissent au bénéfice d'une activité supérieure et d'une machinery plus efficace. La concurrence favorise donc l'avènement des aristocraties sociales et le perfectionnement de l'outillage qu'elles mettent en œuvre, si du moins nous laissons s'exercer sans contre-poids son action.

Ces deux Némésis, la guerre et la concurrence économique, loin d'être bienfaisantes, sont, dit M. Vacher de Lapouge, des furies néfastes qui conduisent les peuples et les individus à leur perte.

Et d'abord la continuité du progrès historique pris en bloc est un

rêve. Les nations naissent, vivent et meurent, comme des animaux ou des plantes, ne laissant après elles que « des résidus qui ne peuvent même plus être employés à constituer des peuples nouveaux ». C'est une restauration de la doctrine d'Ocellus Lucanus, mais il faut reconnaître qu'elle est présentée avec un appareil scientifique d'une originalité peu commune. Ainsi donc de grands peuples s'élèvent, puis disparaissent, sans qu'aucune éducation puisse ranimer « la poussière d'hommes qui reste à leur place ». Finies, les civilisations de l'Orient; rien n'a pu les tirer jusqu'ici de leur torpeur éternelle. Mort, le monde gréco-romain, sans gain appréciable pour l'ouest et le nord-ouest de l'Europe dont la vie s'arrête. Où trouver dans cette succession d'empires qui s'écroulent un aliment suffisant au sentimentalisme rêveur des utopistes pour qui la suite des événements humains est la marche continue de l'humanité vers un paradis transporté du ciel sur la terre? Tout progrès signalé n'est qu'apparent, car il est payé sur le capital d'eugénisme, et ce capital s'épuise chez nous, comme il s'est épuisé en Orient, en Grèce et à Rome. C'en est presque fait de la civilisation d'un peuple, quand elle brille de son plus vif éclat, car l'effort réalisé a tari la source d'énergie et d'intelligence où les eugéniques puisaient leur force. Six siècles préparent la splendeur de la Grèce et de la république athénienne; il suffit de cent cinquante ans pour tout détruire, pour substituer à la génération des hommes robustes et entreprenants qui parut pendant l'épopée médique et qui produisit les glorieux artistes de l'époque classique, la foule sans vigueur et sans génie des étrangers et des affranchis qui bientôt composent une Grèce sans Grecs. Rome a grandi et péri de même : les envahisseurs barbares, au lieu des héros des guerres puniques, ne trouvèrent que des résidus de l'Asie, de l'Afrique, de la Gaule, de l'Espagne et des provinces italiennes, usés en plus par la sélection régressive. L'empire d'Orient finit plus mal encore. Dans l'Europe moderne, à l'exception des Iles Britanniques, la race aux instincts passifs et serviles des brachycéphales a presque éliminé la race vaillante et aventurière des dolichoïdes, ces créateurs des civilisations occidentales dont les brachycéphales sont les fossoyeurs. Ce pessimisme historique n'est pas nouveau (1). Gumplowicz estime aussi que toute civilisation à son apogée disparaît devant la barbarie qui monte, qui prospère à son tour pour céder ensuite la place à un autre groupe ethnique,

(1) Il aurait été, croyons-nous, particulièrement intéressant, et pour des raisons diverses, de le rapprocher de celui de Gobineau (*Inégalité des races humaines*, chez Didot, Paris), mais nous n'avions pas connaissance du livre de Gobineau, quand nous avons écrit cet article. Gobineau, dit M. Vacher de Lapouge, est un des plus grands penseurs du siècle. Nous ajoutons : M. Vacher de Lapouge est souvent son prophète.

sans progrès ni recul réels pour l'humanité qui ne change pas de nature.

Si la théorie du progrès en bloc est une chimère, la doctrine du progrès par la guerre est-elle mieux fondée? La sélection militaire est peut-être la plus désastreuse de toutes. Elle a décimé l'espèce humaine, préparé et parfois précipité la décadence des civilisations par la destruction des sujets d'élite et sans profit pour l'avenir. M. Vacher de Lapouge inventorie le passif de cette sélection depuis les temps préhistoriques jusqu'à nos jours, et ce passif est formidable. On compte quarante millions d'hommes tués par siècle, soit quatre cent mille par an, soit plus de mille par jour, soit plus de cinquante par heure, soit encore six millions d'hectolitres de sang par siècle, six cents mètres cubes par année, seize mille litres par jour et six cent quatre-vingts par heure. Et ce ne sont pas les déchets d'une race que la guerre dévore, mais bien les meilleurs de ses représentants, particulièrement chez les peuples modernes où les difformes et les débiles de toute espèce sont à l'abri du recrutement. Le sacrifice des éléments valides d'un peuple, voilà l'effet directe de la sélection militaire. L'effet indirect n'est pas moins funeste et la paix armée est aussi déplorable. Dégénérescence de la population, gaspillage de richesses, etc., ces ravages ont été si souvent signalés que nous ne croyons pas devoir insister. Disons seulement qu'il résulte des recherches de M. Vacher de Lapouge que la guerre favorise la multiplication, au détriment des dolichoïdes, c'est-à-dire de l'élite, des brachycéphales, c'est-à-dire du rebut d'un peuple. Quoi qu'il en soit, il sera désormais, après ce nouveau réquisitoire, difficile d'exalter sans parti pris les bienfaits prétendus de cette guerre que J. de Maistre regardait comme d'institution divine et que les darwinistes, moins mystiques, ont donnée comme une condition naturelle et nécessaire du progrès de la civilisation. Le pessimisme de M. Vacher de Lapouge nous est ici d'autant plus précieux qu'il n'est pas d'un sentimental, d'un métaphysicien ou d'un poète.

La sélection économique a été également à toutes les époques dévoratrice de l'élite; mais de nos jours, où la lutte est devenue plus impitoyable que jamais, l'activité de la destruction du personnel eugénique va croissant avec le développement de la brutalité des appétits et des égoïsmes. La fortune, qui maintenant est tout et peut tout, a soumis la société contemporaine au despotisme d'une ploutocratie qui l'épuise. Autrefois elle allait souvent au talent politique, à la vertu guerrière, à l'autorité morale. Aujourd'hui elle élève au hasard les méritants et les individus sans mérite. La plupart des causes qui ont mis au pouvoir notre aristocratie d'argent sont à peu près fortuites : successions, riches mariages, trafics sans scrupule, etc. De là l'insuffisance générale de cette classe de parvenus, qui « sert par ses capitaux

et non par ses hommes ». Elle nous fait d'ailleurs payer cher les services que ses capitaux nous rendent. Son parasitisme absorbe l'aristocratie des intellectuels, dont la supériorité n'est rien au prix du prestige de l'or dans un siècle où tout s'achète. Il produit aussi le fléau du fonctionnarisme, qui, dans une époque de concurrence déloyale et sans merci, ne sert pas seulement de refuge à des hommes le plus souvent sans génie et sans audace, mais qui draine encore bon nombre d'eugéniques, condamnés pour les nécessités de l'existence à se confiner dans l'exercice stérilisant d'une fonction publique. D'autres dommages sont imputables à la suprématie du capitalisme actuel : d'une part, la dispersion par le monde des meilleurs d'une race, de ces colonies immenses d'émigrants dont l'activité dans la métropole leur est sans profit, quand elle n'est pas sans emploi, et qui vont chercher ailleurs un pays moins inclément que la terre mère, un champ d'action où leur initiative puisse se donner libre cours; d'autre part, la dépopulation des campagnes et l'usure de leurs sujets de choix par les villes, qui ne leur rendent à l'occasion que des vaincus de la lutte, des résidus sans valeur physique et morale.

Nous n'avons parlé que de la sélection militaire et de la sélection économique, et les conclusions de M. Vacher de Lapouge ne sont pas pour nous déplaire. Les sélections politique, religieuse, morale et légale sont également dévastatrices. Il faut lire les chapitres que l'auteur leur consacre, en particulier les pages où il montre les résultats régressifs dus au conflit des confessions religieuses et des partis politiques. Les tableaux y sont bien sombres, mais que d'échappées lumineuses! Nous ne résistons pas au plaisir de citer, en la résumant, une exécution magistrale de notre bourgeoisie contemporaine. « Champignon vénéneux poussé à l'ombre des échafauds, dans le sang des nobles et des prêtres » ; postérité « sans vertus, sans talents et sans idéal », issue non pas des grands bourgeois révolutionnaires emportés dans la lutte, ni du peuple qui, sans argent, resta sans puissance, mais d'âpres procureurs de village, d'usuriers de campagne et d'huissiers retors; enrichie d'abord par l'achat à vil prix des biens de ses victimes, puis par l'exploitation des populations ouvrière et paysanne, la spéculation, les vols de Bourse, le trafic des influences et la prostitution, — son opulence est faite « de cruauté, de fourberie, d'égoïsmes, de pleurs et de sang ». La sélection aboutit tout juste « à mettre un rentier à la place d'un abbé ou d'un châtelain, sans diminuer, loin de là! le fardeau des impôts et le loyer de la terre, à substituer M. Grévy à Louis XIV et M. Baïhaut à Fouquet ». Comprenez que les noms cités sont plutôt des symboles. Cette bourgeoisie « vit aujourd'hui sur le respect de l'argent et sur l'erreur commune qui confond avec cette classe oisive et tapageuse les travailleurs aux mains

nettes et aux cerveaux féconds... Les juifs, aussi cupides et plus habiles, travaillent à la réduire à la misère, et l'on dit qu'à l'horizon les grands bras rouges de la guillotine l'appellent pour expier son crime originel. Marquée au front du sang d'autrui, comme l'aristocratie de charge, si la bourgeoisie doit monter à son tour à l'échafaud dressé par elle, il est douteux qu'elle sache mourir avec la même dignité ». Méditez aussi, et il est incomplet, le martyrologe qu'il dresse des victimes directes ou indirectes des despotismes théocratiques. Il est singulièrement instructif.

Ainsi donc l'analyse des phénomènes de sélection biologique et sociale nous amène au pessimisme « le plus absolu ». On avait expliqué par la concurrence l'écrasement des faibles au bénéfice d'ailleurs du progrès des forts. En réalité, elle cause la disparition des forts au profit des médiocres, sinon des pires, et au détriment de la civilisation.

III

A nous en tenir à l'évolution des sociétés humaines, est-il possible d'enrayer cette course précipitée vers l'abîme ? Ce sera toujours la même chose, dit Gumplowicz. La connaissance des lois de la vie ne nous donne, en échange de nos illusions perdues, que l'avantage de ne pas nous laisser duper par de vaines utopies. Au contraire, dit M. Vacher de Lapouge, il est une doctrine, rude et brutale, mais positive et féconde, qui peut rouvrir l'avenir : c'est l'anthropotechnie. Elle est d'origine anglo-américaine. (On est très pratique de l'autre côté de la Manche et de l'Atlantique!) Comment empêcher ou ralentir la décadence des peuples, d'après les théoriciens de la refonte sélectionniste ? M. Vacher de Lapouge énumère les expédients proposés. Jadis on avait cherché, à la suite de Malthus, les moyens de prévenir, dans l'intérêt du bonheur commun, l'arrivée de convives surabondants au banquet trop parcimonieux servi par la nature. Il s'agit aujourd'hui pour les derniers darwinistes, dans l'intérêt d'une aristocratie presque épuisée d'eugéniques, de faire échec par une pratique raisonnée et systématique à l'action funeste des sélections aveugles et fortuites.

Il n'y a pas à essayer, dit Galton, de perfectionner les races inférieures (il ne propose pas non plus de les exterminer); on arriverait, par le mélange et la réversion, à de mauvais résultats; mais l'État devrait favoriser, dans la lutte pour l'existence, les individus supérieurs par hérédité et non par accident, en leur accordant des primes, des distinctions, destinées à faciliter leur mariage dans des conditions avantageuses. D'autres partisans de l'élevage humain vont plus loin. L'américain Stanley distingue deux méthodes de sélection artificielle, l'une négative, qui empêche la propagation des individus mal doués,

l'autre, positive, qui encourage la multiplication des bons. Il conçoit trois moyens d'atteindre ce but : liberté pour les femmes d'avoir ou non des enfants, examen physique rigoureux des personnes qui désirent se marier, association volontaire d'hommes et de femmes s'engageant à se soumettre à une direction technique dans leur mariage. Il paraît que des groupements de ce genre se sont formés en Amérique et ailleurs. M. Vacher de Lapouge a même exercé quelquefois le rôle d'expert-guide. Il n'est pas jusqu'à la fécondation artificielle qui ne puisse être d'une efficacité souveraine. Un autre américain, Haycraft, est surtout confiant, avec beaucoup de criminalistes et de médecins, dans la pratique de la méthode passive, qui vise à réduire à zéro la propagation des mal doués, criminels, aliénés, syphilitiques et tuberculeux. D'autres préconisent sans ambages l'élimination des individus tarés, par la castration, la séquestration, la décapitation. Le continent a moins d'apôtres du sélectionnisme systématique. Ammon et Nietzche (on connaît le surhomme de ce dernier), invitent à supprimer les sujets inutilisables en les attirant et en les concentrant dans certaines villes sacrifiées « où l'alcool gratis, les maisons de tolérance largement hospitalières, etc., les feront disparaître *tuto, cito et jucunde.* » Les darwinistes ne sont pas ennemis d'une douce ironie. M. Vacher de Lapouge discute pour son propre compte les divers moyens proposés pour arriver à une réforme par sélection artificielle. Il est inutile de dire qu'ils lui sourient comme à tout fidèle, conscient de la gravité du devoir envers l'espèce.

Si les théoriciens de la refonte peuvent un jour expérimenter en grand leurs méthodes, je ne sais si je dois me réjouir du succès de l'espèce, mais je plains d'avance les individus, je plains même la multitude, croissante en régime capitaliste, des dégénérés, des vicieux et des malfaiteurs, et je ne songe pas sans effroi à la destinée des masses dont l'évolution est lente et l'humeur pacifique, de ces brachycéphales qui pullulent sur notre continent et que leur index céphalique et leur teint brun désignent au bras vengeur des dolicho-blonds.

En résumé, ce n'est plus la nature, aveugle, indifférente et amorale, qui est l'ouvrière du progrès des espèces et des races. L'homme seul, conscient des lois de la vie, pourra de nos jours prévenir par l'application des règles de la zootechnie et de l'anthropotechnie, la disparition des meilleurs devant l'invasion des médiocres ou des pires.

IV

Il y a de dures vérités dans le livre de M. Vacher de Lapouge, et il serait puéril de fermer les yeux à l'évidence. L'indéfinité du progrès est bien un rêve. La terre, comme tout astre et tout être vivant,,

est condamnée à mourir un jour. L'exécution de la sentence est une question de siècles. A ce sujet, M. Soury, un des fervents du darwinisme évolutionniste, à la fin de sa préface à la traduction des Protistes de Hæckel, a écrit une page d'une mélancolie qni n'est pas exempte d'amertume. En admettant que les peuples se transmettent ce flambeau de civilisation dont parle le poète et qui les éclaire dans leur voyage vers les lointains avenirs de l'inconnaissable, sa lumière finira par s'éteindre et la terre sombrera dans la nuit éternelle.

Il est encore certain que d'énormes destructions d'espèces ont eu lieu au cours de grandes crises palingénésiques et que la survivance des mieux fortunées ne nous autorise pas à leur attribuer une absolue supériorité sur celles qui ont disparu durant les révolutions géologiques des anciens âges. De l'adaptation à de nouveaux milieux conclure la supériorité, c'est se condamner à reconnaître la supériorité de l'infusoire sur le mammifère aux dépens duquel il se nourrit. Tout n'est pas progrès, tant s'en faut, dans le procès des espèces. L'évolution de quelques types exige d'innombrables hécatombes et cette évolution même ne se poursuit pas indéfiniment dans la voie de la sélection ascendante. La paléontologie ne s'est pas toujours gardée d'introduire le roman dans la zoogenèse, un roman dont le protagoniste est la nature personnifiée, construisant, puis détruisant, à la façon d'un démiurge inexpérimenté qui s'exerce, pour réaliser des formes de plus en plus parfaites. Il n'y a pas de marque de la perfection absolue; nous ne pouvons croire qu'à une perfection relative.

Pour qu'il y eût preuve du progrès continu par le fait de la survivance, il faudrait que les conditions de la lutte fussent égales pour tous les concurrents. On a démontré sans peine contre Darwin et ses disciples optimistes qu'il n'en est pas ainsi sur le terrain des conflits biologiques. Des causes multiples peuvent borner la carrière des mieux doués, sans entraver le développement des moins aptes. Même inégalité sur le champ des batailles sociologiques. Préjugés religieux, privilèges économiques, etc., ont de tout temps, durant la préhistoire et l'histoire, consommé des contingents considérables d'eugéniques. (V. Vaccaro, *La lutte pour l'existence et ses effets dans l'humanité,* traduction Gaure, chez Chevalier-Maresq, Paris).

Est-ce à dire que l'évolution humaine se fait dans un cercle, sans accroissement des richesses de la civilisation? Sans doute la Grèce a produit une floraison de génies merveilleuse qu'elle n'a plus revue. Mais tout est-il barbarie à Rome et dans l'époque médiévale? Les temps modernes sont-ils marqués d'un signe fatal de décrépitude, et l'homme contemporain, malgré les servitudes qui pèsent encore sur lui, est-il menacé de redevenir l'égal des troglodytes de la Vézère ou du sauvage pithécoïde de Néanderthal? Il est superflu d'entreprendre une démons-

tration documentée de la légitimité de notre croyance. Poser certaines questions, c'est les résoudre (1).

Assurément l'évaluation exacte, quantitative du progrès humain aux diverses périodes de l'histoire et de la préhistoire, restera toujours insoluble, d'abord parce qu'évolution n'implique pas nécessairement perfection et ensuite parce qu'il entre dans les données du problème une multitude de coefficients individuels qui ne se prêtent pas à une commune mesure. Mais à considérer l'espèce humaine comme un homme qui se survit à travers les siècles, sur les ruines amoncelées des empires et des races, est-il douteux qu'il ait progressé, si par progresser il nous suffit d'entendre pour lui se soustraire de plus en plus à la sujétion des forces aveugles et brutales, extérieures et internes, qui l'écrasaient à l'origine, acquérir une connaissance de plus en plus précise de soi-même et du milieu où on vit, et par ce moyen devenir de plus en plus l'artisan et le maître de sa destinée? Qui dira l'effort immense à la faveur duquel la conscience et la raison sortent de la nuit primitive qui les enveloppe et brisent les chaînes de leur antique esclavage?

L'œuvre d'affranchissement n'est pas terminée, mais elle se complète d'âge en âge. Qu'au terme d'un plus ou moins grand nombre de siècles, la vie doive cesser sur notre planète, soit par extinction du feu central ou de la chaleur solaire, soit sous une pluie d'aérolithes, soit par un déluge provenant de la fonte des glaces australes, etc.; l'heure de la mort n'a pas sonné pour nous et ne sonnera pas de longtemps encore. Quel que doive être l'avenir, il nous importe d'améliorer notre

(1) Il y aurait lieu de discuter ici les hypothèses hasardeuses et les affirmations tranchantes que M. Vacher de Lapouge fonde sur la division des individus et des races en brachycéphales et dolichoïdes. Bornons-nous à quelques remarques. Il est anti-scientifique, dans l'état de la science anthropologique, de conclure la supériorité ou l'infériorité des individus ou des races du simple fait que les unes ou les autres possèdent un degré de plus ou de moins dans l'indice encéphalique, un peu plus ou un peu moins de pigment dans les cellules profondes de l'épiderme, et de déduire toute la psychologie des peuples, toute l'histoire et toute la sociologie des vertus secrètes de la longueur ou de la largeur du crâne, de la coloration brune ou blonde des cheveux et de la peau. Affirmer cette supériorité ou cette infériorité du rôle que les individus et les peuples ont joué dans le développement de la civilisation n'autorise pas à rattacher l'une et l'autre comme effets à des différences physiques ou physiologiques considérées, à l'exclusion de tant d'autres influences, comme causes essentielles. M. Vacher de Lapouge se défend du reproche de réserver aux dolicho-blonds le bénéfice de l'eugénisme. L'eugénisme peut, dit-il, se produire et se produit nécessairement partout et toujours. Mais l'auteur ajoute que le plus eugénique des sauvages ne dépasser pas le plus médiocre des civilisés. Avez-vous le crâne long? Vous êtes actif, aventureux, désintéressé, incapable de vous payer de mots, passionné pour le progrès, etc. Si vous avez le crâne large, vous êtes laborieux, mais prudent, facile à duper avec des phrases, ennemi du progrès, etc. Et voilà pourquoi l'Anglais conquiert le monde, et pourquoi le Français est dans l'attente d'un sauveur. M. Vacher de Lapouge ne tarit pas d'éloges sur le premier et n'a pas assez de dédain pour l'autre. Mais aussi pourquoi l'indice encéphalique monte-t-il dans notre pays depuis le moyen-âge?

habitat et notre espèce, au mieux de la félicité collective et individuelle.

Le socialisme est aussi bien que le sélectionnisme systématique une doctrine de la refonte sociale. Il sera sélectionniste, dit M. Vacher de Lapouge, ou il ne sera pas. Il veut l'être, non pas en faisant application des maximes de l'anthropotechnie anglo-américaine et en procédant à l'extermination plus ou moins directe des victimes actuelles d'une oppression séculaire, — mais en améliorant ces masses : 1° par l'éducation, dont nous croyons, malgré les dénégations de M. Vacher de Lapouge, que l'influence est bienfaisante; et 2° par la suppression des monopoles et des privilèges, qui tarissent les sources d'énergie et d'intelligence, les capitaux d'eugénisme de ces classes qu'on qualifie parfois de barbares et dont la dégradation, la passivité ou le servilisme, est peut-être moins l'effet de leur conformation physique que le résultat des contingences économistes du régime capitaliste.

LÉON CLAUX.

L'Union pour l'Action morale

ET LE SOCIALISME

M. Gabriel Séailles a publié récemment, dans la *Revue bleue,* deux remarquables articles qui sont comme le manifeste de l'*Union pour l'action morale.* Il est intéressant de rechercher, à cette occasion, si l'effort tenté par cette Union intéresse le socialisme, en quoi il s'en rapproche, en quoi il s'en éloigne, en quoi il semble insuffisant à le remplacer, à apporter une solution aux problèmes inquiétants qui tourmentent la société moderne.

*
* *

M. Séailles commence par poser fort nettement la question, en reconnaissant qu'aux anciens préjugés s'est substitué un idéal nouveau dont la beauté et la grandeur nous font paraître plus triste et plus sombre la réalité environnante, et dont la puissance intime est destinée à renouveler la face du monde :

Qui sait si le malaise dont nous nous plaignons ne vient pas en partie d'un désaccord senti entre nos institutions, nos lois, nos mœurs et cet idéal nouveau qui vaut d'être aimé, réalisé, qui ne le sera pas sans sacrifice, sans effort, mais auquel la défaillance et la lâcheté chercheraient vainement à se soustraire, parce que, s'il ne sert pas à édifier pacifiquement quelque chose de neuf, il suffira, soyez-en sûrs, à détruire le vieux monde et à nous emporter avec lui.

C'est cet idéal nouveau que M. Séailles a voulu définir, ce sont ces « affirmations de la conscience moderne » qu'il s'est efforcé de préciser.

Il a remarqué tout d'abord que ce n'était plus la religion qui pouvait nous fournir l'idéal, que ce n'était plus dans la religion que la conscience cherchait son mot d'ordre et son appui. La religion ne suffit plus à résoudre le problème, ni en nous, ni hors de nous. — La moralité ne peut pas nous être imposée arbitrairement du dehors, sans participation de notre volonté consciente et réfléchie :

Nous n'admettons plus que la loi morale soit une consigne imposée du dehors, un décret arbitraire promulgué par un être... auquel nous sommes

contraints d'obéir... La crainte du châtiment, si redoutable soit-il, l'attente d'une récompense, si magnifique qu'on l'imagine, sont des motifs qui ne peuvent qu'altérer le caractère moral d'une action.

Et quant au mal qui nous entoure, ce n'est plus assez pour nous y résigner du mirage que le christianisme avait mis devant nos yeux ; nous ne nous consolons plus de l'injustice présente par l'espoir de la justice céleste ; c'est sur terre que nous voulons faire régner le bien, c'est dans l'humanité et par l'humanité que nous voulons réaliser Dieu.

Si la religion est incapable de nous fournir l'idéal, c'est donc en nous qu'il nous le faudra chercher ; puisque nous ne devons ni nous résigner au mal, ni nous en remettre à une puissance invisible du soin de le détruire, c'est avec nos propres forces qu'il nous le faudra combattre en nous-mêmes et autour de nous.

Pour détruire le mal en nous, il nous faut, avant tout, être sincères, il nous faut nous débarrasser des préjugés, des habitudes, des convenances tyranniques, de ce « pharisaïsme, respect de ce qui est convenu, aveuglement volontaire à toute idée nouvelle, idolâtrie de ce qui est. » — « Pour vivre moralement, ce n'est pas assez d'obéir aux convenances, de faire ce qui se fait, il faut réfléchir, il faut croire à la vérité, la chercher, la réaliser dans ses actes. » — Il faut réfléchir sur la vie, la prendre comme chose sérieuse, chercher le principe d'après lequel elle doit être organisée, la fin vers laquelle elle doit tendre ; il faut, en un mot, se former et comme se façonner soi-même, se faire vraiment homme.

Et une fois le bien réalisé en nous, nous serons par là même naturellement poussés à le projeter en quelque sorte hors de nous. — Ce devoir qui s'impose à nous de diriger notre vie, de nous réaliser et pour ainsi dire de nous créer nous-mêmes, et ce droit imprescriptible au développement de notre être qui en est le corollaire obligé, nous les supposerons tout naturellement chez tous nos semblables ; et nous en viendrons ainsi à nous faire de l'égalité et de la liberté une conception plus large et en quelque façon plus vivante, dans laquelle s'harmoniseront et se concilieront les droits de l'individu et les exigences de la société. La liberté sera pour nous le droit sacré de l'individu au complet développement de sa personnalité, et l'égalité, bien loin de porter atteinte à cette liberté, en sera le complément naturel et la condition nécessaire ; c'est grâce à l'égalité, limitation des libertés particulières les unes par les autres, respect mutuel des personnalités, que la liberté ne sera plus pour la plupart un mot vide de sens, mais deviendra pour tous une réalité vivante ; l'égalité, loin de couler toutes les personnalités dans un moule uniforme, de niveler toute originalité, d'étouffer toute initiative, sera, au contraire, à nos yeux, la proclama-

tion la plus éclatante, la reconnaissance la plus formelle des droits et de la dignité de l'individu. Par là, nous regarderons nos semblables d'un œil plus équitable; méprisant tous les privilèges et tous les préjugés, nous ne jugerons plus du mérite d'autrui par de simples distinctions extérieures; nous ne verrons plus en face l'un de l'autre « que des hommes qui se doivent un mutuel respect, parce que ni l'un ni l'autre ne sait sur son étiquette sociale quel est celui qui a le droit de revendiquer la vraie supériorité... Nous n'admettons plus qu'il y ait des métiers serviles, tout travail nous est sacré... » — D'ailleurs, il ne nous suffira pas d'atténuer ainsi théoriquement l'injustice sociale par de platoniques affirmations, notre foi se résoudra bientôt en actes; non seulement la conscience de notre liberté, de notre dignité morale se traduit en nous par le respect de la liberté et de la dignité d'autrui, mais la moralité s'exprime aussitôt en nous par le sentiment de la fraternité; à peine conçu, à peine réalisé en nous, le devoir prend un caractère social; nous sentons l'intime solidarité qui nous unit indissolublement à nos semblables, nous ne pouvons plus songer à nous isoler de l'humanité, à faire notre salut en égoïstes; nous comprenons que notre seul devoir est « de travailler pour tous, parce que tous ont travaillé pour nous ». Il ne nous suffit pas d'atténuer la misère, de la soulager partiellement et momentanément, nous ne nous y résignons plus comme à une conséquence fatale des lois économiques, nous acceptons le devoir « de la combattre, de relever l'homme de cette déchéance... » « C'est à nous de chercher dans nos idées des principes pour la solution généreuse de ces questions sociales, dont il ne nous est plus possible de nous désintéresser. »

*
* *

C'est à ce grave point d'interrogation qu'aboutissent les déductions de M. Séailles. Content d'avoir analysé avec une grande élévation de pensée et d'avoir éloquemment exprimé les aspirations dont frémissent aujourd'hui toutes les âmes, il ne songe pas à aller plus loin et à en tirer toutes les conséquences qu'elles comportent; après avoir courageusement lutté contre les préjugés et les sottes préventions, après avoir osé parler à ses contemporains un langage sérieux, élevé et convaincu, il semble que soudain le courage lui ait manqué pour aller jusqu'au bout, pour lutter contre un dernier préjugé, pour briser une dernière prévention. Car, de deux choses l'une, ou bien ces déclarations sont purement platoniques, sans portée pratique, et M. Séailles est tombé dans le défaut qu'il nous avait promis d'éviter, il nous a prêché l'action en restant inactif, il nous a montré un idéal sans nous indiquer les moyens de le réaliser; ou bien elles contiennent

en germe ce principe d'action nécessaire, elles ont la force intime qui les fera passer à l'acte, elles contiennent en un mot cette « solution généreuse » de la question sociale qu'il nous nous faut chercher, et alors M. Séailles ne devait pas laisser au lecteur le soin de tirer de ses idées tout ce qui est en elles; il ne devait pas s'arrêter à mi-chemin, et ainsi, il en serait venu sans doute à reconnaître que sa doctrine est tout imprégnée de socialisme, et qu'elle y conduit directement, tant il est vrai que, loin d'être exclusivement exploité par quelques ambitieux ou quelques sectaires, le socialisme est l'expression la plus large, la plus complète et la plus vivante de l'idéal moderne.

Socialiste, en effet, l'*Union pour l'action morale* le serait peut-être déjà, si elle restait sur le terrain strictement moral : proclamer la nécessité de l'effort; répéter que la vie est chose sérieuse, qu'elle doit être orientée vers une fin, dirigée selon des principes, qu'elle doit avoir une signification et une utilité; restaurer l'idée du devoir, avec tout ce qu'elle comporte d'obligations sociales; déclarer qu'à défaut de l'ancienne foi, c'est encore un principe d'action assez solide que la foi dans les destinées de l'espèce et dans l'avenir de l'humanité, comme disait naguère M. Brunetière, dans un brillant discours qu'il nous pardonnera d'avoir oublié moins vite que lui; proclamer enfin que l'individu n'existe pas en réalité par lui-même, et que, quelque sacré qu'il soit, il doit rendre à la société ce qu'il reçoit d'elle et faire contribuer son propre perfectionnement au perfectionnement de tous, il semble que ce soit assez pour être socialiste, pour peu qu'on y mette quelque bonne foi, et que le reste ne soit plus qu'affaire d'étude et de raisonnement. Pourtant, ce sont là idées courantes aujourd'hui, que personne, en tout cas, n'oserait nier en face, et nous n'avons guère d'adversaires qui ne s'en réclament pour nous jeter l'anathème. Aussi nous pourrait-on répondre que c'est là un socialisme trop implicite, en quelque sorte, et trop vague pour qu'on en puisse tirer parti pour ou contre l'*Union pour l'action morale*.

Heureusement, M. Séailles est allé plus loin; il ne nous a pas seulement indiqué la forme, pour ainsi dire, et le moule de notre vie, il nous en a donné également la matière; non content de nous avoir enseigné comment il faut concevoir la vie et dans quel esprit il la faut mener, il nous a voulu montrer à quel idéal il la faut consacrer, vers quelle fin il la faut faire tendre, et c'est là qu'il lui devient difficile d'échapper au socialisme. Pour lui comme pour nous, l'idéal serait de faire de la liberté une réalité pour tous et d'éviter qu'elle ne devienne pour les uns un véritable droit à la tyrannie en restant pour les autres une formule vide et une vaine entité. Il voudrait que, par l'harmonieux développement de toutes les personnalités se conciliât l'intérêt de tous et l'intérêt de chacun et que par la perfection des individus se réalisât la

perfection de la société. Si chaque homme était réellement libre, si chacun pouvait disposer de sa vie, la façonner à son gré selon ses aptitudes et ses facultés propres, les temps seraient proches où, comme disait Renan, l'humanité posséderait et réaliserait Dieu. Or, « qui voudrait soutenir que dans notre société chacun est au rang qu'il mérite, que nul ne peut se plaindre d'une destinée dont il est seul responsable? »

Que M. Séailles y prenne garde, le principe des revendications actuelles et des prochaines transformations est tout entier dans ces quelques lignes, et, un tel idéal une fois admis, il faut aller jusqu'au bout. S'il n'est malheureusement pas permis d'en espérer la réalisation immédiate, il suffit du moins de s'en vouloir rapprocher le plus possible, et le socialisme seul peut conduire à un tel résultat. Pour régulariser en quelque façon et pour faciliter l'usage de la liberté, il faut, comme le reconnaît d'ailleurs M. Séailles, faire intervenir l'égalité; mais l'égalité elle-même ne sera qu'une abstraction et qu'un mythe, tant qu'elle ne sera pas établie sur le terrain économique, tant qu'on concevra comme un droit naturel, sacré et sans restrictions possibles, le droit d'acquérir, d'amasser et de transmettre la richesse, tant qu'on érigera le droit de propriété en dogme intangible et indiscutable au lieu de l'analyser, de le juger et de le régler d'après les lois de la raison et de l'équité; tant qu'il sera permis, en un mot, qu'une classe restreinte possédant la puissance économique devienne, consciemment ou inconsciemment, le tyran des autres classes et détourne à son profit les sources de tout bien-être matériel et intellectuel. Bon gré mal gré, il en faut donc venir au socialisme et reconnaître au moins ce principe essentiel sur lequel tous ses représentants quels qu'ils soient sont d'accord, que la justice et le progrès ne seront possibles que lorsque la force économique aura passé des mains d'une classe particulière à la collectivité tout entière.

*
* *

C'est ici que M. Séailles va sans doute nous arrêter : Insensés, nous dira-t-il, qui voulez faire régner la justice parmi les hommes, sans vous occuper d'abord de rendre les hommes justes, qui voulez l'avènement du bien dans un monde mauvais, et qui croyez transformer la société à coups de réformes et de lois :

La vie sociale est une vie morale, il n'est pas de mécanisme extérieur qui puisse faire du dehors ce qui ne peut se faire que du dedans : il n'est pas de règlement, d'organisation savante, de constitution chimérique qui produise le bonheur et la vertu;... l'unité de la vie sociale ne peut sortir d'une contrainte extérieure qui dissimule les divisions en les laissant subsister, elle n'a de réalité et de prix que si elle est union morale, accord spontané des individus dans

l'intelligence et la volonté d'un idéal qui, présent à la raison de tous, se réalise par leur libre assentiment et par leur libre initiative.

Ne voyez-vous pas que votre révolution sociale n'est qu'une révolution morale, que ce ne sont pas les institutions qu'il faut transformer, mais les hommes, et que si vous vous donniez à cette tâche, vous vous épargneriez, à vous et à tous, bien des bouleversements et aussi bien des déceptions? C'est le but de notre *Union*, son titre l'indique d'ailleurs assez clairement, et, dès lors, qu'a-t-elle besoin de votre socialisme, puisqu'elle vise précisément à le remplacer et à le rendre inutile? Nous ne sommes pas socialistes, puisque nous ne voulons que l'action morale; mais vous ne pouvez pas non plus nous accuser de rester inactifs et de nous complaire simplement dans de belles dissertations.

C'est en effet de cette façon que M. Séailles s'est mis en règle avec le socialisme et s'en est en quelque sorte débarrassé. N'a-t-il pas été pourtant un peu trop expéditif; ne s'est-il pas un peu trop rapidement laissé convaincre par une de ces objections courantes et superficielles qu'on adresse si souvent au socialisme, sans les examiner, et a-t-il réussi à étouffer et à neutraliser, pour ainsi dire, tout ce que ses idées semblaient renfermer de fécond ? Il est permis d'en douter. Certes, nous ne saurions nier l'importance extrême du facteur moral, et comme fin de l'évolution humaine, et comme moyen de cette évolution; vaudrait-il la peine de tant nous agiter si nous ne devions atteindre au bout de nos peines qu'un misérable progrès matériel, si la forme extérieure seule devait changer, et si les âmes devaient rester imparfaites et corrompues; et d'autre part, comment réaliser la moindre transformation matérielle, si une transformation morale parallèle ne la rend pas possible et ne vient pas la compléter? S'ensuit-il cependant qu'on puisse se désintéresser de tout autre point de vue et ne plus voir dans la question sociale qu'une question morale? Sans doute, ce serait une utopie de vouloir faire régner la justice par le seul jeu mécanique de règles ingénieuses et de lois habilement combinées; mais n'en est-ce pas une tout aussi chimérique que d'espérer rendre possible l'avènement de la justice et du bien par la seule force de la persuasion et de la prédication morale ? Si nous voulons malgré tout séparer la question morale et la question économique, nous courons grand risque de n'apporter aucune solution; les uns diront qu'une transformation morale seule peut changer la forme de la société, les autres répondront que cette transformation morale ne peut être que la conséquence et le résultat d'une transformation matérielle et économique, et, ne sachant par où commencer, nous n'aurons qu'un moyen d'échapper à ce cercle vicieux : l'inaction et l'indifférence.

Heureusement la réalité est plus complexe; les faits moraux et les

faits matériels, loin d'y former deux classes nettement tranchées et sans communications entre elles, sont en corrélation intime, en action et en réaction perpétuelles. Sans doute, des lois et des réformes restent stériles et inefficaces quand elles ne correspondent pas à une réforme morale latente, quand elles ne sont pas l'expression et comme la traduction d'un état d'esprit nouveau, quand leur œuvre, en un mot, n'est pas déjà à demi faite. Mais, par contre, peut-on nier l'influence que peuvent avoir des réformes ainsi accomplies, des lois ainsi promulguées? Elles rendent sensible, en quelque sorte, et palpable un progrès jusque-là abstrait et caché, elles y rallient bon gré mal gré les indifférents ou les malveillants, et font avancer l'humanité en quelque sorte malgré elle. Et d'ailleurs n'est-il pas reconnu que l'état économique et matériel d'une société a nécessairement une énorme influence sur son développement moral et intellectuel, de sorte qu'en réglant les phénomènes économiques, on influe par là même sur les phénomènes moraux et qu'un progrès matériel peut avoir un puissant contre-coup sur le mouvements des idées et des mœurs?

Ce sont donc en un sens les idées et les mœurs qui font les institutions et les lois, mais ce sont à leur tour les institutions et les lois qui façonnent les idées et les mœurs; il y a entre ces deux classes de phénomènes un perpétuel échange, un passage incessant, de sorte que quiconque voudrait se borner à agir sur les mœurs ne ferait qu'une œuvre incomplète et insuffisante. — C'est pourquoi la tentative de l'*Union pour l'action morale* nous semble malgré tout n'avoir d'intérêt et d'utilité véritable que comme auxiliaire et comme complément du socialisme. M. Séailles et ses amis ne parviendront pas seuls à réaliser l'idéal moderne; c'est au socialisme qu'ils préparent les voies, c'est l'œuvre socialiste qu'ils complètent et qu'ils facilitent, et, qu'ils le veuillent ou non, c'est le socialisme qui récoltera ce qu'ils sèment si vaillamment. C'en est assez pour leur assurer notre sympathie, et quoiqu'elle aille plus vive à ceux qui prennent la tâche sociale en son entier, l'estime de tous les honnêtes gens est acquise à la sincérité courageuse et désintéressée avec laquelle ils travaillent à la grande œuvre du progrès.

CHARLES HENRY.

L'ACCAPAREMENT IMMOBILIER

ET LES COMPAGNIES D'ASSURANCES

Mon cher Directeur,

Vous avez bien voulu attirer mon attention sur le développement incessant des acquisitions d'immeubles par les Compagnies d'assurances, et vous m'avez signalé qu'il serait possible de calculer dans combien de temps la plus grande partie des immeubles composant Paris pourra être devenue la propriété d'une douzaine ou d'une quinzaine de Compagnies d'assurances.

L'investigation est, en effet, intéressante, ne fût-ce que pour jeter un chiffre de plus à la tête des économistes officiels, qui prétendent que la propriété *ne se concentre pas* en un petit nombre de mains, comme nous avons l'audace de l'affirmer.

Parmi les Compagnies d'assurances, il en est qui, comme les « branches » *incendie, accident, maritimes, grêle,* etc... préfèrent placer leurs réserves en valeurs mobilières, et non pas en immeubles.

Cependant, certaines Compagnies d'incendie se sont mises, il n'y a pas bien longtemps, à acheter des immeubles ; mais le chiffre auquel elles arrivent en masse n'atteint pas le vingtième de celui qui est aligné par l'ensemble des Compagnies d'assurances *sur la vie.*

La véritable force d'accaparement immobilier est donc dans les acquisitions de ces dernières ;

Et elles possèdent, à l'heure actuelle, pour près d'un demi milliard d'immeubles.

Sans qu'il soit besoin de remonter bien haut, voici, depuis cinq années, la marche annuelle des acquisitions réalisées par les principales Compagnies d'assurances sur la vie, — bien entendu je ne m'occupe que des Compagnies françaises.

Les quinze principales Compagnies possédaient en immeubles :

En 1891.	377 millions
En 1892.	398 —
En 1893.	420 —
En 1894.	439 —
En 1895.	454 —

Presque toutes ces propriétés sont situées à Paris, et, bien rarement et par de véritables exceptions, en province ou en Algérie.

Se rend-on compte de ce que peut représenter une somme de 454 millions employés à acheter des immeubles à Paris ?

Pour donner une idée des proportions, nous empruntons aux publications officielles de l'administration des contributions directes le détail de ses évaluations dressées pour Paris et arrondissement par arrondissement.

Les Compagnies d'assurances sur la vie possédaient, avons-nous dit, pour 454 millions d'immeubles, en 1895.

Or, voici le chiffre de la *valeur vénale* des maisons de quelques arrondissements de Paris, en dehors des usines et des propriétés de l'État ?

L'ensemble de toutes les maisons existant dans le onzième arrondissement a été évalué par la commission d'enquête 545 millions et demi.

L'ensemble de toutes les maisons du septième arrondissement 562 millions.

Dans le onzième, le montant global représente 2,357 propriétés; et dans le septième 2,517 propriétés.

Par cette comparaison, on peut se rendre compte que les Compagnies d'assurances possèdent, à peu près, la valeur d'un arrondissement moyen de Paris.

Je dis « moyen », car on trouve des inégalités considérables. Par exemple, dans le huitième arrondissement, 3,501 propriétés valent 1,492 millions, tandis que dans le vingtième arrondissement 6,165 propriétés n'ont une valeur que de 163 millions environ.

En ne se basant que sur la vitesse acquise en 1895, et en acceptant, sans autre commentaire, le montant global des immeubles, il est facile de calculer que, dans soixante-dix-sept ans, à peu près, le montant total des immeubles possédés par les susdites Compagnies s'élèvera à 8 milliards.

Or sait-on à combien les enquêtes officielles évaluent le capital total *de toutes les maisons de Paris ?*

A 10,738 millions.

A ce compte, on le voit, Paris presque tout entier, serait à bref délai aux mains de quinze Compagnies d'assurances.

Mais il n'est pas possible de prendre, tel quel, le chiffre de 454 millions, comme représentant une part proportionnelle des 10 milliards et demi d'immeubles qui composent Paris.

Les Compagnies d'assurances sur la vie inscrivent à leur bilan leurs immeubles à prix d'achat, et ce chiffre demeure invariable, tant que des agrandissements n'ont pas modifié la nature de la propriété et, avec elle, sa valeur.

Si l'on applique le coefficient résultant des cinq années étudiées, à la recherche de ce que pouvaient posséder les Compagnies qui existaient il y a cinquante ans, on trouvera que cinq d'entre elles pouvaient bien posséder, alors, pour 35 millions d'immeubles.

En prenant une moyenne arrêtée à l'année 1866 on arrive à environ 50 millions.

Or les travaux de l'enquête sur la propriété bâtie en France ont constaté que les valeurs immobilières avaient crû, en cinquante ans, de 149 %.

Limitons à 80 % la majoration subie par les propriétés possédées en 1866 et nous aurons à ajouter 40 millions à l'avoir global immobilier.

Nous arrivons, ainsi, au demi-milliard, et la puissance d'accroissement suivant la même marche que la majoration, il n'est point malaisé de conclure que le moment où tout Paris pourra être devenu la proie des Compagnies d'assurances, sera arrivé dans une cinquantaine d'années.

Il y a du reste plusieurs raisons de penser que les acquisitions annuelles vont croître de plus belle. Il a été question, récemment, d'une combinaison imaginée par le Crédit foncier pour conjurer la ruine vers laquelle il marche depuis quinze ans surtout, et qui consisterait à assurer l'amortissement de ses prêts au moyen de contrats d'assurances sur la vie. D'où plus d'assurances, plus de réserves, plus d'acquisitions; sans compter que le Crédit foncier étant obligé de vendre, de plus en plus fréquemment, les immeubles sur lesquels il a prêté, les Compagnies d'assurances profiteront certainement de toutes ces nouvelles circonstances.

Seulement, cette outrance capitaliste pourra produire un résultat singulier :

Quand tout Paris sera la propriété des Compagnies d'assurances, le Crédit foncier sera obligé de fermer ses guichets, la Banque de France sera dominée par les caisses des Compagnies, l'assurance elle-même sera aux trois quarts morte, et il suffira aux socialistes d'un simple revers de « plume » pour *décapitaliser* d'un coup la capitale de la France et socialiser ses propriétés.

Sera-t-il besoin d'attendre jusque là? Cinquante ans, c'est bien long !

AUGUSTE CHIRAC.

30 mai 1897.

LES ÉLECTIONS EN HOLLANDE

Le jeune parti socialiste démocratique de la Hollande a fait ses premières armes. Après avoir discuté au congrès d'Arnhem un programme de réformes immédiates, il s'agissait de défendre son programme d'urgence à la face du pays et des électeurs. Et on l'a fait, avec une ardeur vraiment juvénile.

Durant les deux derniers mois, ce ne furent que réunions pour défendre nos principes, discussions pour combattre ceux de nos adversaires, voyages perpétuels de tous côtés. On prêchait le socialisme, tantôt dans les étroites auberges de nos hameaux, tantôt dans les vertes prairies entourées de forêts sombres ou dans les salles de théâtre de nos villes. Et partout on venait nous écouter en masse, malgré la longueur des chemins à faire, malgré la température torride des locaux. Des centaines, des milliers d'hommes nouveaux entendaient pour la première fois ce que veulent les socialistes qu'ils abhorraient autrefois, quand ils étaient sous l'influence de l'aversion et des préjugés éveillés par la propagande maladroite du parti antiparlementaire et anarchiste, qui est en train de mourir. Durant ces seuls mois, nous avons fait plus de propagande que durant des années entières. Nos nombreuses réunions, les pamphlets, brochures et journaux qui furent vendus et distribués par milliers, ont largement jeté une semence qui fructifiera, et plus tôt qu'on ne croit.

Le combat a été vigoureusement mené malgré les grandes difficultés à vaincre, malgré les obstacles à enlever. Nos adversaires disposaient de fortes sommes d'argent, de l'appui de centaines de journaux et d'une puissante influence économique et personnelle. Tout cela nous manquait. Le droit de suffrage lui-même n'était qu'un soufflet donné à la démocratie. Il maintenait cinq différentes sortes de cens et prouvait surtout l'aversion de la bourgeoisie pour le vote des ouvriers. Sur cent hommes majeurs, il n'y a en Hollande, malgré la nouvelle loi appliquée pour la première fois, que *quarante-deux* électeurs; tandis qu'en Angleterre ce nombre monte à 70, en France à 87, en Belgique et en Allemagne à 90 et en Suisse à 92 °/₀ des hommes majeurs.

On a surtout favorisé les campagnes et les régions arriérées du sud de notre pays aux dépens des grandes villes qui ne comptent qu'un quart ou un tiers (25 à 37 %) d'électeurs. Pour repousser un grand nombre d'ouvriers, qui auraient droit au vote, on les obligeait à faire eux-mêmes les déclarations nécessaires à la mairie, ce qui — en ajoutant l'indifférence pour l'action politique fomentée par les antiparlementaires — a fait négliger leur *droit d'inscription* à beaucoup d'ouvriers. Plusieurs le regrettaient déjà le 15 février, dernière date fixée; mais alors il était trop tard. Ils devront attendre quatre ans encore avant de prendre part aux nouvelles élections générales. L'article 51 de la loi électorale, qui demande pour chaque *candidat* les signatures de quarante électeurs dont les noms sont publiés et livrés à la vindicte des patrons, avait aussi pour but d'empêcher, si possible, les candidatures socialistes. Malgré l'animosité des fabricants et les tracasseries de la police surtout à Maestricht, cette manœuvre jésuitique n'a pas abouti: le 1er juillet, vingt-neuf candidatures socialistes ont été affichées dans les parties de la Hollande où le socialisme avait tant soit peu pénétré. Plus d'un parmi les candidats était présenté dans plusieurs districts, de sorte que seulement onze noms différents sortaient des urnes. Cette disette d'hommes aptes à remplir un mandat parlementaire (l'âge exigé est de trente ans) ne se fera plus sentir aux prochaines élections, lorsque que l'habitude déjà acquise, une meilleure organisation et une caisse mieux remplie rendront la lutte moins inégale pour notre parti.

Malgré tout nous avons lutté, et lutté sans aucun compromis. Nous avons jeté le gant aux *libéraux* de toute nuance, aux *cléricaux* de tout acabit et surtout aux *protectionnistes* de toute couleur, car c'est cette dernière question qui a dominé le combat électoral. En promettant quelques minces réformes sociales les cléricaux voulaient renchérir le pain du peuple et lever un impôt montant pour un ménage d'ouvrier au dixième du salaire, et cela uniquement pour remplir les poches de vint-cinq mille grands propriétaires terriens, qui cultivent le blé et les céréales. Nous avons combattu de toutes nos forces cette conspiration de Loyola et de Calvin, « l'alliance monstrueuse » qui méditait un crime en voulant rendre plus inaccessible encore au pauvre son « pain quotidien ». Ceux « qui plient les genoux devant les idoles » marchaient donc la main dans la main avec les « Gueux maudits, les briseurs de leurs Dieux », qu'autrefois ils envoyaient au bûcher. Ceux qui n'obéissent qu'aux « Ordonnances de Dieu » se courbaient sous l'influence occulte d'un Pape infaillible et de ses évêques. Ils reniaient par là leur passé, leurs croyances, leurs convictions pour s'emparer ensemble du pouvoir, afin de dominer l'Etat. Et ils ont failli réussir.

Au premier scrutin du 15 juin, *34 cléricaux* (dont 22 *catho-*

liques) furent élus contre *14 libéraux, 1 radical* et *1 chrétien historique.* Des 100 députés, 50 ou la moitié étaient alors élus; il restait donc 50 ballottages pour le 25 juin. Partout on craignait qu'une forte majorité cléricale ne fît subir à la libre Hollande le joug de la théocratie. *Quarante et un* candidats de ce parti arrivaient au second scrutin. On se réjouissait dans leur camp; on espérait arrêter le progrès, écraser aussi bien « le parti de la révolution sociale » que celui de « l'intolérance religieuse » (les libéraux). On escomptait une majorité « non pas de quelques voix », mais assez forte pour renchérir le pain, protéger les industriels, maintenir le hideux remplacement du riche par le fils du pauvre, enfin pour rétablir la potence, et placer dans les emplois lucratifs et les fonctions officielles, non pas les plus capables, mais les plus croyants. Les catholiques entendaient en outre obtenir des subsides pour leurs églises et leurs écoles, un ambassadeur chez leur Pape, l'abolition des droits de succession en ligne directe, et la franchise d'impôts pour les biens ecclésiastiques. Les ministres étaient déjà choisis; les antirévolutionnaires (calvinistes) devaient aider les catholiques, et ceux-ci les protestants; tout était bien arrangé, — lorsque tout l'échafaudage s'écroula par les élections du 25 juin...

Le parti *socialiste démocratique* a réuni pour ses 29 candidats 10,278 voix sur 122,425, soit *un douzième* des voix émises, dans les districts où il a pris part à la lutte. Les deux plus grandes villes ont mal voté et dans tout le pays les trois quarts seulement des électeurs sont venus aux urnes. A *Amsterdam* (460,000 habitants) il n'y a que 36,924 électeurs, dont 23,111 (68 °/₀) sont venus voter, donnant 1,151 voix aux socialistes; à *Rotterdam* (280,000 habitants) les chiffres ont été : 17,018 électeurs, 13,855 votants et 312 voix socialistes; à *La Haye* (186,000) on n'avait même pas présenté de candidat. A *Utrecht* nous avons obtenu 886 voix sur 8,140 votants, et dans les autres villes où l'influence des villages ne se fait pas sentir, comme *Groningue* 215 et *Arnhem* 337 voix. A *Maestricht* notre ami *Vliegen* réussit à obtenir 323 voix, malgré une inquisition révoltante et un candidat interposé qui lui a enlevé beaucoup de voix. Les meilleurs résultats ont été obtenus dans le *Nord* du pays où Troelstra est arrivé au ballottage dans trois districts, et dans le district industriel par excellence, dans le *Twenthe*. *Troelstra* a eu à *Leeuwarde* 939 voix, à *Tjietjerksteradeel* 1,149 et à *Winschoten* 1,216; tandis que *Helsdingen* obtint 453 voix à *Almeloo* et *Van Kol* 1,337 voix à *Enschedé*, le plus haut nombre atteint.

Le nombre de voix socialistes n'est pas grand, mais si l'on tient compte des circonstances dans lesquelles notre parti a dû grandir, de l'indifférence régnant encore dans les masses ouvrières, de la tactique

néfaste suivie par nos anciens compagnons d'armes, il y a lieu d'être content du premier pas qu'on vient enfin de faire.

Partout les principes socialistes ont été défendus ; nous avons marché seuls sans compromis aucun, en combattant les partis bourgeois de toutes les nuances, depuis les libéraux avancés ou radicaux, jusqu'aux ultramontains si réactionnaires ; et partout le drapeau rouge a flotté libre et fier, certain de représenter l'avenir.

Le jour du ballottage (25 juin), la lutte a changé de face. Ce n'était plus une lutte de classe qui était engagée, mais des escarmouches pleines de confusion, où les ennemis d'hier tombaient ensemble à bras raccourcis sur l'ennemi commun. Les *libéraux* de droite combattaient avec nous contre les libéraux de gauche ; les *protectionnistes* luttaient d'accord avec les antiprotectionnistes ; les *antirévolutionnaires* soutenaient des libéraux, des radicaux, des chrétiens historiques (ou antipapistes) et des socialistes, mais surtout des catholiques. Et le résultat de cette bagarre universelle où chacun soutenait ce qu'il haïssait le moins, quitte à retourner ses armes à la prochaine occasion, a été la *défaite* du parti des curés catholiques et des pasteurs protestants prêts à escalader le pouvoir. « L'avenir est à nous », avait dit le chef des catholiques *Schaepman*, « c'est nous qui désormais imposerons notre volonté » ; mais leur orgueil a été abaissé, ils reviennent plus faibles qu'au dernier parlement.

Des 50 ballottages du 25 juin les *cléricaux* n'en ont gagné que 9, tandis qu'*aucun* catholique n'a passé ; les *libéraux* et leurs alliés, les chrétiens historiques, ont obtenu 34 voix, les *radicaux* 4 et les *socialistes* 4 victoires. Il y a toutefois 4 nouvelles élections à faire, parce que notre ami *Troelstra* a été choisi dans les trois districts sus-nommés et l'ancien ministre *Tak van Poortvliet* dans *Amsterdam IX* et *Beverwyk*. Dès maintenant, la nouvelle Chambre compte donc *47 libéraux, 4 radicaux, 22 catholiques, 22 antirévolutionnaires, 1 socialiste démocrate* et *1 socialiste antiparlementaire* (!), ce dernier dans la personne de *Van der Zwaag*, élu à *Schoterland*. Il y a donc en tout : 53 anticléricaux contre 44 de la « monstrueuse alliance » qui ne dominera donc pas le pays.

Les socialistes ont battu dans la dernière élection du 25 juin un *radical* à Leeuwarde, un *antirévolutionnaire* à Tjietjerksteradeel, un *antiprotectionniste* à Winschoten et un *libéral* à Schoterland. Pour les districts de Leeuwarde et Winschoten la lutte devra recommencer avec une nouvelle ardeur, contre des adversaires plus redoutables, et sans l'influence personnelle de notre candidat si populaire, le « Pieter Jelle » des Frisons (Troelstra).

Les libéraux ont perdu en tout *dix* sièges, les cléricaux en ont gagné *cinq*, les socialistes *deux*, et il en reste *trois* encore à disputer.

Ce qu'on a vu dans les autres pays va se renouveler chez nous. Les partis intermédiaires disparaîtront ; nos radicaux (qui s'appellent progressistes en Belgique), n'étant que le parti-tampon entre le travail et le capital, vont être broyés entre les deux grandes forces qui marchent l'une contre l'autre. La question du *« pour ou contre le cléricalisme »* a atteint son apogée; le peuple se révoltera contre ces programmes qu'on lui fait subir au lieu de les laisser naître dans son sein. Ce n'est pas en faisant un appel aux « Ordonnances d'un Dieu », ni à l' « Infaillibilité d'un Pape » qu'on calmera la faim des exploités, la soif d'égalité et de justice des opprimés.

Nous avons sonné le clairon d'appel, et il a trouvé écho dans des milliers de cœurs. Une nouvelle devise remplacera bientôt tous ces vieux mots d'ordre; de nouveaux griefs se font sentir, de nouvelles exigences se font entendre, des réformes énergiques sont nécessaires et urgentes. A nous la grande tâche de les formuler, de donner une expression claire aux désirs qui agitent la masse ouvrière, de combattre et démasquer ses ennemis honteux ou déclarés, en plantant au parlement pour la première fois le drapeau rouge des revendications prolétaires, portant ces fières paroles :

Pour les pauvres contre les riches! pour les petits contre les grands! pour les *travailleurs* contre les *capitalistes!*

RIENZI.

Juin 1897.

Revue de la Presse Étrangère

LA DÉMOGRAPHIE ET LA STATISTIQUE DANS LES SCIENCES MORALES ET SOCIALES (1)

Le *Giornale degli Économisti* se trouve avoir plusieurs articles qui traitent de la démographie, de la statistique et en général de l'usage des tables et des graphiques dans les sciences morales et sociales. Deux difficultés se présentent naturellement : 1) dresser les tables, 2) les interpréter. Dans chacune de ces tâches il y a des chances particulières d'erreur. Les points obscurs ne manquent pas. C'est à les mettre en lumière, si l'on peut dire, que s'attache M. R. Benini dans une série d'études enrichies de nombreuses formules et de graphiques. De son côté le docteur Fornasari di Verce traite la question plus spécialement philosophique de la recherche des causes dans la statistique morale. Question de méthodologie particulière d'abord, question de logique générale ensuite. Prenons-les chacune à part, en commençant par la plus accessible, c'est-à-dire la dernière.

Les logiciens distinguent ordinairement deux genres de liaisons entre les faits : la concomitance et la causalité. Il est tout à fait inutile ici d'entrer plus avant dans leurs subtilités. Il faut prendre les choses en gros, sans se piquer de trop de précision. Or si la statistique, prise de même provisoirement ici dans le sens usuel du mot, avec les idées ordinaires que le mot évoque, si la statistique nous renseigne à peu près sur les concomitances, on reconnaît qu'elle est le plus souvent impuissante à mettre en évidence le lien de causalité ! Elle fait mieux ou pis ; elle lance les esprits irréfléchis sur de fausses pistes, elle les induit en tentation d'erreur. Un exemple un peu grossier fera saisir cette pensée. On a constaté, je suppose, que les gens mariés vivent en moyenne plus longtemps que les célibataires ; les moralistes bien intentionnés partent là-dessus et font des discours sur l'heureux effet

(1) *Giornale degli Economisti, The american journal of sociology, American statistical association.*

hygiénique du mariage. Mariez-vous pour vous assurer la longévité! Ils ont établi d'emblée un lien de causalité entre les deux ordres de faits, ne se contentant pas, du même coup, de prendre pour cause ce qui n'est pas cause, mais se donnant le luxe de renverser les termes et de prendre pour cause ce qui est effet. On peut avec vraisemblance supposer que les gens pourvus, soit de santé, soit d'argent (qui conserve la santé s'il ne la donne pas) se marient facilement et volontiers que les tout à fait malingres, valétudinaires et que les misérables se marient difficilement ou même pas du tout, quelque envie qu'ils en aient; ce sera donc la santé ou son succédané la fortune qui sera la cause du mariage et non le mariage la cause de la longévité prise comme signe de la santé. Voilà les erreurs les plus communes dans la recherche des causes par voie statistique, c'est-à-dire par les grands nombres. C'est à cette double erreur, à ce double sophisme : prendre pour cause ce qui n'est pas cause, prendre l'effet pour la cause, que s'attache spécialement le docteur Fornasari di Verce. « J'ai cherché à prouver, dit-il, que la recherche des causes dans la statistique morale se doit approfondir en descendant des grands nombres aux petits et j'ai commencé en conséquence une étude sur le suicide dans le but de démontrer l'exactitude de ce mien concept par les faits. » On va voir que l'auteur lâche, qu'on nous permette le mot, la méthode purement statistique pour se servir exclusivement des méthodes inductives. La statistique ne sert plus ici que de décoration, et même de trompe l'œil. « La méthode, poursuit-il, que doit suivre la statistique dans la recherche des causes est connue, c'est la méthode comparaison. » Il résulte de ces comparaisons entre les variations d'un même ordre de faits, le suicide, par exemple, des hauts et des bas, qu'on relie par des courbes si l'on veut. « Les variations qui se peuvent constater de cette façon présupposent indubitablement l'existence de causes, de forces qui opèrent, autrement dit d'antécédents desquels dépend nécessairement le phénomène. Ces causes, quand il s'agit de faits d'ordre moral, c'est-à-dire des produits les plus élevés et les plus complexes de l'activité de la matière, sont complexes, variées, combinées et intriquées entre elles. Chacune de ces causes exerce une influence en plus ou en moins, mais pas toujours dans le même sens... Ces causes variées peuvent être relevées par l'une ou l'autre des quatre méthodes d'induction : concordance, différence, résidus, variations concomitantes. » L'auteur a choisi comme illustration de sa thèse le suicide. Par ce choix il simplifie les difficultés. Il s'épargne les ennuis d'une double chasse au sophisme menée séparément contre chacun d'eux. Ou plutôt il pousse concurremment les deux poursuites. Il passe légèrement sur l'objet pris pour la cause. Il ne retient expressément que les erreurs que peuvent produire la multiplicité et la complexité des antécédents. Le suicide en effet, comme la mort dont il est qu'un cas particu-

lier, a ce grand mérite que c'est un fait définitif qui termine tout. Il n'y a plus de réaction mutuelle à craindre de l'ordre de faits : suicide, sur un autre ordre de faits survivants. Ou si des réactions de ce genre se produisent, elles sont des curiosités négligeables : par exemple, il se peut que la hausse des suicides, dans une civilisation donnée, entraîne à la suite comme effet l'efflorescence ou le rajeunissement d'une certaine conception morale, la conception stoïcienne, et que cette conception, s'acclimatant chez un peuple déjà saigné à blanc, aboutisse à quelque chose d'assez semblable à la résignation chrétienne, laquelle exclut le suicide, son point de départ. Mais ces cas sont rares et l'auteur insiste surtout sur l'erreur qui consiste à prendre pour cause ce qui n'est pas cause. « Nous traitons, dit-il, du suicide. On sait qu'une partie d'entre eux a pour motif (pour cause) l'amour, éliminez cette partie ; que d'autres suicides ont pour cause des désagréments de famille, d'autres des maladies incurables, d'autres la folie, éliminez encore ceux-là ; il reste ceux qui ont pour cause des faits d'ordre économique ; sur ce reste on peut alors étudier l'influence des divers facteurs économiques. » C'est l'emploi combiné des différents canons de l'induction baconienne, y compris la méthode des résidus.

Des observateurs pénétrants, Claude Bernard entre autres, ont décelé l'inanité prétentieuse de la méthode statistique appliquée aux recherches biologiques, à plus forte raison aux faits d'ordre moral. Ils ont contesté de même les mérites de l'induction baconienne. L'auteur les suit. Car il écrit : « Mais, suivant moi, en faisant ainsi, on se tromperait, et beaucoup. En effet, le facteur économique peut avoir une influence, et non légère, pour provoquer les suicides d'amour, en rendant par exemple impossible un mariage ou en empêchant quelqu'un de continuer l'entretien de son amante. Et de même le facteur économique peut influer sur les suicides par désagréments de famille, en ce sens que ces derniers reconnaissent souvent pour cause importante des troubles économiques — et aussi sur les suicides par maladies incurables en ce sens que c'est surtout aux pauvres que cette incurabilité est révélée et qu'ils en sont d'avantage affectés, n'ayant aucune ressource pour supporter et alléger leur douleur — et encore sur les suicides par folie en ce sens que très souvent des désastres économiques sont le dernier coup porté à une âme malade et que des ennuis d'ordre économique viennent souvent se répercuter, par exemple grâce à l'intermédiaire de l'alcoolisme chronique, sur le cerveau dont les fonctions sont troublées et ainsi de suite ». Donc l'élimination susdite serait faussée.

Reste donc à abandonner à la fois les statistiques des grands nombres et les méthodes d'induction baconienne appliqués aux résultats de ces statistiques. Sur des fondements ruineux on ne construit rien de solide. La statistique des petits nombres fournit à l'auteur

d'ingénieuses formules sur un groupe peu nombreux et bien défini de faits : les faits de faillite qu'il est contraint, après discussion, d'abandonner à leur tour. Voici donc le résumé des étapes laborieuses parcourues. De la statistique des grands nombres on passe à celle des petits nombres, et cette dernière déclarée à son tour illusoire, on arrive à l'examen spécial de chaque cas particulier.

C'est bien faire du chemin pour revenir au point de départ obligé; l'examen méticuleux d'un seul fait caractéristique et bien choisi. C'est ce que Claude Bernard ne cessait de répéter. C'est ce que l'auteur avait annoncé dès le commencement et ce qu'il a démontré pour ainsi dire par l'absurde, après de longs circuits. Et il conclut : « Il résulte de mes courtes observations ceci : pour pouvoir établir incontestablement une liaison de cause à effet entre les faillites (puisqu'il s'agit d'elles) et les suicides, il est nécessaire de descendre en fin de compte à l'examen des cas particuliers. Autrement on ne peut obtenir de la statistique des grands nombres comme de celle des petits nombres que l'expression d'une tendance. On est loin de cette constante régularité, de cette universalité de relations, coïncidence ou succession, qui sont, suivant Morselli, les vrais éléments logiques, les critères sur lesquels on doit se fonder pour la recherche et la définition des rapports de cause à effet, en d'autres termes pour la représentation de la loi de causalité ». L'auteur intitule son étude *Statistique morale*. Il conclut à l'inanité de cette statistique. Il paraît plein de déférence pour les procédés qu'il attaque; mais il y a de prétendues sciences qu'il est de bon goût de respecter.

Les articles de M. Benini sont des études de méthodologie spéciale. Il est remarquable que l'auteur débute par des déclarations analogues à celle du docteur Fornasari di Verce. « Les indices statistiques sont loin de rendre superflue la preuve directe ». Mais, sans s'attarder à la critique, il tire le meilleur parti possible d'un instrument reconnu imparfait. Il s'attache seulement, chemin faisant, à signaler les points obscurs.

Un grand nombre de problèmes de détail sont abordés successivement. En voici quelques-uns : causes de la prévalence du sexe féminin dans les enfants nés la première année de mariage, — causes de la fréquence de nati-mortalité mâle dans les unions soit légitimes soit illégitimes, — durée moyenne des mariages suivant l'âge combiné du mari et de la femme, — fécondité moyenne des différents groupes d'âges.

Ces études si riches en tableaux et en graphiques ne se laissent guère résumer. Par une suite d'approximations et de fictions statistiques, comme l'âge moyen des époux par exemple, l'auteur arrive à des résultats remarquables : les graphiques sur le coefficient de fécondité suivant l'âge des époux, obtenus par la seule statistique, coïncident

en partie avec les graphiques obtenus par la méthode d'investigation directe. Mais, par endroits, de brusques écarts ou des écarts sensibles se manifestent. Ce sont là les points obscurs. *Adhuc sub judice lis est,* conclut assez souvent l'auteur.

C'est encore à la critique des résultats statistiques que sont consacrées deux grandes études : l'une de Edward-D. Jones *(American statistical association,* déc. 96), sur « les nombres ronds dans les salaires et les prix », l'autre de H. L. Blin sur « les excentricités des statistiques officielles » *(The american journal of sociology,* janvier 1897). Mais ici la sociologie est plus directement en cause. Des facteurs psychologiques et politiques interviennent.

On connaît l'histoire « des nombres ronds ». C'est une des gaîtés de la statistique intempérante (car la statistique modeste est digne de tout respect, elle rend d'incomparables services où se brise la raillerie même la plus légitime). Cela consiste à mêler à des évaluations exactes en francs, centimes, mètres, millimètres et fractions de millimètres et ainsi du reste, des évaluations approximatives en bloc, des nombres ronds, en anglais « estimates », à brasser le tout et à faire des totaux ou des moyennes de la plus exacte précision, avec des divisions de millième, mais de la plus étrange fantaisie. Comment contester des comptes, déprécier des tables, déconsidérer des diagrammes où tout est noté à l'article « total » avec la dernière précision ?

L'auteur analyse dans le détail, avec des documents curieux à l'appui (impossible de les reproduire à cause de leur longueur) les principales plaisanteries, j'allais dire les farces que nous jouent quotidiennement les « nombres ronds ».

Quelques-unes sont classiques : le change de détail pour les monnaies étrangères (le shelling est de 25 sous quand on paie, de 24 sous quand on est payé dans presque tous les petits magasins anglais) — les fractions d'unités monétaires courantes (articles affichés 2 deniers 1/2, ou bien 1 fr. 95), — le pourboire et les frais de bougie dans certains établissements, en nombre rond, 50 centimes, 1 franc, 1 shelling suivant le cas) — la visite de médecin (cotée en nombre rond 5 francs, 10 francs, un louis, une livre suivant la coutume) ; — les salaires des ouvriers d'art ou de science ou d'enseignement, — les travaux des hommes de peine, facteurs ou commissionnaires, — le travail des femmes galantes, on épuiserait difficilement la liste.

Dans tous les cas les « nombres ronds » sont l'indice d'une spéculation avouée d'une part, de l'autre d'une mémoire paresseuse, d'un dédain souvent forcé des détails ; des deux côtés, surtout d'une absence voulue de mesure fixe due le plus souvent à une éducation imparfaite. Quelquefois l'abus du « nombre rond » reconnaît pour cause le respect humain, la peur du ridicule, ou simplement la crainte d'être dérangé

dans ses habitudes et de ne pas recevoir le bon accueil accoutumé : le pourboire est de ce genre. Qui risquerait de gaîté de cœur la ride offensée du garçon ou le sourire pincé de la servante ? Dans les grands bars d'Amérique, nous dit l'auteur, un pourboire de moins de 25 cents (1 franc) est reçu avec des marques non équivoques de « dissatisfaction ». Inversement le bourgeois paie sans broncher un dollar (nombre rond) un service qui vaut un dollar et quart, la fraction ne compte pas.

Cette façon lâche de compter vicie toutes les statistiques. Et c'est ici le côté vraiment intéressant et social de la question, qui paraît si mince au premier abord. L'auteur soumet, sous ce jour, à sa fine critique quelques statistiques d'État ou de Compagnies. On ne peut donner ici que ses conclusions : « A travers toutes ces considérations nous sommes forcés de constater que l'usage des « nombres ronds » est dans la majorité des cas au détriment de la classe salariée. Lorsqu'une juste compensation fait défaut entre deux « nombres ronds » qui se rencontrent, par exemple dans les débats entre employeur et employé pour le salaire, entre propriétaire et fermier ou locataire (principalement entre capitaliste et emprunteur), c'est le dernier qui pâtit, il est contraint en dernier ressort à mettre les pouces. Et finalement le « nombre rond » sert surtout à enrichir le plus fort larron. C'est « le nombre rond » le plus élevé qui est imposé au travailleur, lorsqu'il s'agit pour lui de payer ; c'est le « nombre rond » le plus faible qu'il est forcé d'accepter, lorsqu'il est question pour lui de recevoir. Cette marge flottante, si l'on peut dire, et qui ne flotte jamais qu'au bénéfice d'une seule des parties contractantes (l'employeur, le capitaliste) n'est en aucune façon une matière insignifiante. »

Un côté non moins curieux de la question est mis en lumière ; c'est le prêt à la petite semaine, et en général les « mystères » du commerce de détail. Ce secret est le secret de Polichinelle ; mais l'auteur a ce mérite d'apporter à l'appui de l'observation courante des tables de chiffres très détaillées et tirées des documents officiels d'accès pénible. On regrette encore ici de ne pouvoir, faute de place, reproduire que les conclusions : « La force d'inertie du consommateur (emprunteur à la petite semaine d'une part et acheteur au détail de l'autre) est unique : elle se manifeste sous toutes les formes ; cela défie l'énumération. Vraiment c'est un chapitre tout nouveau à ajouter aux manuels d'économie politique que l'étude du vendeur et de l'acheteur au détail. Les petites transactions répétées jour par jour et plusieurs fois par jour, par la masse du peuple, offrent des particularités saisissantes et qui appellent l'attention de ceux qui ne séparent pas l'étude de la statistique des études économiques et psychologiques. Il est presque impossible de trouver des tables statistiques où le facteur du « nombre rond » n'intervienne à tout coup. (Elles en sont viciées le

plus souvent). La valeur de ces statistiques ne peut donc être définitivement jugée, si nous ne faisons intervenir, avec pleine intelligence, les singularités sociales de l'usage des « nombres ronds ».

Sur la même ligne d'idées, mais divergeant un peu et finissant par se perdre dans un pays beaucoup plus vaste, courent les considérations suivantes : Excentricités des statistiques officielles, par H.-L. Blin (*The American Journal of Sociology,* janvier 1897).

Ce que nous voulons surtout retenir de ce remarquable article (à tendance manifestement anti-socialiste) un peu dirigé contre l'office du travail des États-Unis et son commissaire en chef, Carroll Wright, c'est la difficulté de plus en plus évidente d'interpréter correctement les plus consciencieuses statistiques. On ne s'entend pas du tout.

Sont discutées successivement : les tables statistiques de M. Stewart, sur la population, la richesse, la valeur des produits de l'industrie et la dette — les tables statistiques de Carroll Wright, sur le nombre comparé de femmes, d'enfants, d'hommes employés dans les industries manufacturières — les tables statistiques de M. Stewart, sur le salaire moyen des employés, par classes, — les tables similaires, d'après les rapports du cens.

Toutes ces statistiques, conclut l'auteur, sont décevantes. Et faisant allusion aux tendances socialistes de Carroll Wright, et en général de l'office du travail des États-Unis, il s'exprime ainsi : « De telles statistiques peuvent tromper le voisin, et l'amener à jeter un œil hagard sur le mécontentement des salariés. Les salariés eux-mêmes savent à quoi s'en tenir. Mais le résultat est atteint : la haine de classe est excitée. »

Laissons la haine de classe. Il est du moins établi par les fervents de la statistique eux-mêmes que l'interprétation des statistiques est très délicate. On en fait ce qu'on veut. Consultez les statistiques, disent les uns ; une statistique ne prouve rien, rétorquent les autres. Il y a, pensent nos auteurs, un parti moyen à prendre entre les deux ; on résume ici leurs conseils épars : étager les statistiques, c'est-à-dire commencer par les plus générales (vie, naissance, mariage, mort), pour passer aux statistiques sur des groupes sociaux définis, et arriver enfin aux monographies, à moins qu'on ne préfère suivre l'ordre inverse — procéder, en suivant l'ordre adopté pour monter ou descendre les étages, par approximations graduelles, dans l'interprétation même des statistiques. — N'apporter, autant que possible, à cette interprétation aucune idée préconçue (c'est le plus difficile) — établir toujours sur chaque question deux graphiques, l'un obtenu par la méthode statistique pure, l'autre par l'observation directe, et les contrôler l'un par l'autre — ne considérer jamais les formules algébriques, les algorithmes adoptés, que comme des « memorandum » et

ne pas se laisser duper par la manipulation des signes — user sobrement de la méthode géométrique ou de construction — faire dans le fourré des statistiques qui se présentent avec un luxe méticuleux de fractions la chasse aux « nombres ronds », les débusquer et les traîner au grand jour (ils ne peuvent qu'y perdre) — corriger les statistiques officielles par les statistiques privées sans négliger la réciproque — croire que les purs statisticiens ont beaucoup à gagner à être un peu logiciens et psychologues, l'inverse est également vrai, échange mutuel de bons offices.

PIERRE BOZ.

L'ŒUVRE INTERNATIONALE[1]

L'HUMANISME

L'homme est le point de départ de toute activité sociale. Cependant la valeur sociale de l'individu ne saurait être déterminée *à priori*. Sa conception varie selon les différentes écoles philosophiques et sociales. Ainsi, les *libertaires* soutiennent le principe de l'homme libre en terre libre. La douleur — écrit Sébastien Faure — existe partout. Riches ou pauvres, oppresseurs ou opprimés, tous souffrent du même mal. La société actuelle, par la séparation des individus en castes, en possédants et non possédants, en dirigeants et dirigés, ne donne à personne une satisfaction complète. Pour établir le bonheur sur la terre, il faut, selon lui, supprimer le principe même de l'autorité et proclamer la *liberté intégrale et absolue*. Les trois quarts des lois ne sont faites qu'en vue de sauvegarder la propriété. Pourquoi donc tout attribuer au principe de l'autorité, quand, en réalité, l'appropriation individuelle n'est qu'une conséquence ou un corollaire du même principe? Je défie qui que ce soit, dit-il, de découvrir une seule douleur qui ne provienne d'une loi ou d'un préjugé, et qui ne soit la dépendance d'une tyrannie quelconque ou ne corresponde à une contrainte.

La question sociale ne peut, certes, se limiter à une simple question de ventre. Mais elle ne peut non plus se circonscrire à la simple suppression du principe de l'autorité. Aujourd'hui l'oligarchie financière est encore plus funeste que l'oligarchie politique. Il faut en finir avec l'une et l'autre, si nous voulons réellement améliorer la société. Il faudrait même en finir avec tout patronat, quel qu'il soit, où qu'il se

(1) Cet article est le dernier chapitre, le chapitre conclusionnel d'un nouveau livre de notre ami Magalhaës Lima : *L'Œuvre Internationale*, qui paraît chez Giard et Brière. — Comme les précédents, il est inspiré par le même esprit large et généreux, et développe des conceptions personnelles à la fois libérales et socialistes.

trouve. La fortune ne fait pas le bonheur, ajoute M. Faure, et nous ne l'ignorons pas. Mais, dans notre société, c'est la fortune qui produit la corruption publique, et c'est elle encore qui, plus ou moins déguisée, maintient dans le monde le principe de l'autorité. La science sociale, « ayant pour but la recherche du bonheur de tous les êtres humains sans aucune exception, et la condition indispensable de l'obtention de ce but étant l'instauration d'un milieu sociable favorable », j'estime qu'on ne doit pas limiter, amoindrir, ni trancher la question, comme le fait M. Faure, mais, qu'il faut, au contraire, l'envisager et apprécier dans son ensemble.

Les *égalitaires* pensent que, devant la collectivité, l'individu est vite supprimé; ils appartiennent à l'école dite collectiviste, que Schaeffle a défini en ces termes : *l'appropriation collective de tous les moyens de production et de circulation*. C'est la doctrine exposée dans la déclaration de principes du parti ouvrier belge. Les richesses, en général, et plus spécialement les moyens de production sont ou des agents naturels, ou le fruit du travail manuel et cérébral des générations antérieures ainsi que de la génération actuelle, et doivent, par conséquent, être considérés comme le patrimoine commun de l'humanité. Le droit à la jouissance de ce patrimoine, par des individus ou des groupes, ne peut avoir d'autre fondement que l'utilité sociale et ne peut avoir d'autre but que d'apporter à tout être humain la plus grande somme possible de liberté et de bien-être. La réalisation de cet idéal est incompatible avec le maintien du régime capitaliste qui partage la société en deux classes nécessairement antagonistes : l'une qui peut jouir de la propriété sans travail et l'autre qui est obligée d'abandonner une partie de son produit à la classe possédante. Les travailleurs ne pourront jamais attendre leur complète émancipation que de la suppression des classes et de la transformation radicale de la société actuelle. Une pareille transformation sera non seulement favorable au prolétariat, mais encore à l'humanité tout entière. Cependant, comme elle est contraire aux intérêts immédiats de la classe possédante, l'émancipation des travailleurs ne peut être que l'œuvre d'eux-mêmes. Dans l'ordre économique ils devront avoir pour but de s'assurer l'usage libre et gratuit de tous les moyens de production. Ce résultat ne pourra jamais être atteint que dans une société où le travail collectif remplacera de plus en plus le travail individuel et où l'appropriation collective des agents naturels et des instruments de travail puisse aussi se réaliser. La transformation du régime capitaliste en régime collectif doit nécessairement être accompagnée de transformations corrélatives : 1° *dans l'ordre moral,* par le développement des sentiments altruistes et par la pratique de la solidarité; 2° *dans l'ordre politique,* par la transformation de l'État en administration des choses.

La suprématie de l'État, qu'on appelle à l'étranger l'*Étatisme*, est réclamée par une école pour laquelle l'État doit intervenir dans toutes les choses publiques et garder un rôle providentiel et miraculeux.

Entre le collectivisme et l'*Étatisme*, la différence est profonde et radicale. Tandis que le premier a pour but de socialiser tous les monopoles, en les reprenant par l'État pour les céder ensuite aux sociétés ouvrières moyennant une indemnité, le second transforme l'État en vrai tuteur de la société, lui en donnant tous les attributs et en faisant dépendre de lui le bonheur humain. Mais l'État n'est ni absolu ni immuable. Au contraire, son existence dépend aujourd'hui presque exclusivement de l'antagonisme des classes et de l'infériorité morale et intellectuelle des hommes. Le jour où les divisions sociales disparaîtront, la nécessité de coercition disparaîtra aussi. La perfectibilité humaine exclura tout ce qui pourra entraver l'initiative individuelle.

Selon la doctrine des économistes, l'individu n'est qu'une partie infime de la société, laquelle, à son tour, doit être considérée comme un être complexe, vivant, et englobant toute l'humanité de son organisme. D'après cette théorie la société peut être représentée comme un être dont l'individu est la cellule. Or, la cellule étant une dépendance de l'être complet, il s'ensuivrait que l'individu ne serait qu'un esclave de la société. Et ce fut en partant de cette théorie que les économistes ont prétendu maintenir le salariat et l'oppression du prolétaire. Pour eux, la société est un organisme naturel qui évolutionne et qui, pour se développer, a le droit de transformer et de triturer, selon ses nécessités, les individus qui ont concouru à son existence. Et c'est encore en vertu de ce raisonnement qu'ils prêchent aux individus le respect des institutions sociales actuelles et l'abnégation des masses au profit des intérêts privés. L'État social ne peut ni ne doit être pour l'homme qu'un instrument lui servant à se débarrasser des obstacles naturels, un moyen d'agrandir le champ de son activité, de développer son autonomie et d'augmenter ses forces, pour réduire, au minimum, la somme de temps nécessaire à la production des objets de première nécessité en faisant du travail un plaisir au lieu d'un fardeau (1).

Toutes ces écoles ont un but commun — l'émancipation du prolétariat. Mais le rôle social de l'individu et celui de l'État ne sont pas envisagés par elles de la même façon. Les divergences qui les séparent et les divisent en sont le résultat.

L'individu est, actuellement, antagoniste avec la société, nous le savons très bien. Il appartient à la science sociale de transformer cet antagonisme et de concilier l'intérêt individuel avec l'intérêt collectif

(1) Jean Grave, *La Société future*.

selon la conception de Fourier. Le socialisme ne pourra être organisé en système de gouvernement que lorsque ceci aura été bien compris.

Qu'est-ce que l'individu et quelle est sa valeur sociale? Qu'est-ce que l'État et quels sont ses attributs et ses pouvoirs? Voilà le problème dont dépend la conception du déterminisme moderne. De même que la supériorité de l'homme est une fonction de la connaissance qu'il peut avoir de l'univers et de ses lois, de même on ne peut concevoir l'idéal moderne, sans en avoir déterminé d'abord, d'une façon sûre et catégorique, la valeur sociale de l'individu et les attributions de l'État, vis-à-vis de l'individu.

Disons, rapidement, ce qu'est l'État et ce qu'il devrait être à notre avis. Une future organisation sociale dépendra-t-elle de l'État?

L'État, qui devrait limiter sa mission à être un simple distributeur de la justice, est encore, de nos jours, le pouvoir public de coercition, soutenu et maintenu, dans les sociétés humaines, par la division de classes, et qui, en disposant de la force, fait les lois et perçoit les impôts (1).

De cette définition, il résulte que l'État n'a pas toujours existé et qu'il y a eu des sociétés sans État, ce qui n'a pas empêché ces mêmes sociétés d'avoir eu une organisation.

Il y a eu des sociétés sans État, jusqu'à nos jours, parmi les Indiens de l'Amérique du Nord.

Ce fut en étudiant le régime social de ces Indiens, dit Gabriel Deville, que Morgan, dans son remarquable ouvrage *Ancient Society*, résumé et complété par Engels, a pu saisir le mécanisme des sociétés primitives de la Grèce et de l'Italie, qui reposaient, comme les sociétés indiennes, sur la *gens*. La *gens* était constituée par un groupe particulier d'individus qui s'attribuait une origine commune, habitaient le même territoire et pouvaient se marier entre eux.

Tous les membres de la *gens* indienne étaient égaux et libres et procédaient fraternellement entre eux. En temps de paix, ils élisaient un *sachem* qu'ils pouvaient révoquer à leur gré et dont l'autorité, dépourvue de tous les moyens de coercition, était seulement morale. Quant aux chefs, nommés en cas de guerre, ils n'avaient à leur charge que la conduite des expéditions et étaient révocables, comme les *sachems*. La souveraineté appartenait à l'assemblée des adultes, hommes et femmes.

L'ordre, dans ces collectivités, se maintient admirablement par lui-même, sans qu'il soit besoin d'un appareil quelconque de coercition, malgré le grand nombre d'affaires communes à résoudre, et tout

(1) Gabriel Deville.

cela parce que ces institutions ne donnaient lieu à aucun antagonisme quelconque. Les individus étaient tous libres et égaux.

Et de même que, selon la phrase de Karl Marx — ajoute M. Deville — les pays les plus développés industriellement ne font que montrer à ceux qui les suivent, dans l'échelle du progrès matériel, l'image de leur propre avenir, de même les pays les plus éloignés offrent aux autres l'image de leur propre passé. Voilà pourquoi nous avons rappelé l'exemple des Indiens de l'Amérique du Nord, chez lesquels on peut constater l'existence des sociétés organisées sans État.

Il est évident que le suprême degré de perfectibilité sera l'absence de toute coercition, de toute contrainte, de toute tyrannie et de tous les obstacles qui s'opposent à l'évolution de l'humanité. La séparation des individus en castes ne pourra être combattue et annihilée que par la solidarité des intérêts. La valeur sociale de l'individu ne pourra être déterminée et résolue que par l'émancipation de toute tutelle et de tout patronat. De même l'État ne sera réduit à son rôle de simple distributeur de la justice que par la suppression de tous les privilèges et de tous les monopoles, c'est-à-dire par la société socialiste.

J'estime qu'on confond souvent les phénomènes politiques avec les phénomènes économiques et moraux et qu'on regarde fréquemment comme un effet ce qui est une cause et *vice-versa*. Pourquoi le socialisme est-il si développé en Belgique et en Allemagne ? Parce que dans ces deux pays il est économiquement organisé, avec ses coopératives et ses caisses de résistance, ce qui n'a pas lieu en France où il est plutôt politique qu'économique. Il faut bien distinguer entre les phénomènes d'ordre politique et ceux d'ordre économique. De cette distinction résultent des procédés tout à fait différents.

Examinons la question au point de vue de l'histoire.

L'antagonisme entre l'individu et la société ne pourra prendre fin tant que l'exploitation de l'homme par l'homme subsistera. La contradiction essentielle de toute tyrannie politique ou économique, dit Hegel, est précisément dans ce qu'elle est obligée de traiter, comme des instruments inertes, des hommes qui, quels qu'ils soient, n'ont jamais pensé à descendre jusqu'à l'inertie des machines.

Cette contradiction, observe très bien Jaurès, l'éloquent tribun de la révolution sociale, est à la fois une contradiction logique et une contradiction de fait : une contradiction logique, puisqu'il y a opposition entre l'idée même de l'homme, c'est-à-dire d'un être doué de sensibilité, de spontanéité et de réflexion, et l'idée d'une machine ; une contradiction de fait, parce que, en se servant de l'homme, outil vivant, comme s'il était un outil mort, on violente la propre force dont on désire profiter et on aboutit à un mécanisme social discordant et pré-

caire. Et c'est encore parce que cette contradiction viole, en même temps, l'idée de l'homme et les lois de la mécanique, selon laquelle la force-homme peut être utilisée, que le mouvement de l'histoire représente, d'un côté, une protestation idéaliste ou consciente contre les régimes qui dégradent l'homme, et, d'un autre côté, une réaction automatique des forces humaines contre tout accord social instable et forcé.

Prenons un phénomène du plus lointain passé. Pourquoi l'anthropophagie a-t-elle disparu de nos mœurs ? Parce que, comme l'observe judicieusement M. Jaurès, elle était doublement contradictoire. Au point de vue moral, elle obligeait l'homme à dévorer l'homme, en dehors même de l'excitation du combat, faisant ainsi violence à l'esprit de sympathie qui anime l'humanité. Au point de vue économique, elle faisait de l'homme qui a une aptitude décidée pour le travail réglé et méthodique, une bête de somme dont on ne pouvait utiliser que la chair. L'esclavage devait donc se produire logiquement, parce que la domesticité de l'homme blessait moins l'instinct de sympathie et favorisait davantage l'intérêt du maître, qui tirait de l'homme par le travail bien plus qu'il ne lui donnait pour sa subsistance.

On pourrait faire une démonstration analogue en ce qui concerne la servitude et le salariat. Dès lors on comprend facilement que tout le mouvement de l'histoire résulte de la contradiction essentielle entre l'homme et l'usage qu'on en fait, et que ce mouvement tend vers une limite, ou mieux vers un ordre économique où on donne à l'homme une fonction en rapport avec la dignité humaine. On peut dire que l'humanité, à travers des formes économiques qui répugnent de moins en moins à son idéal, se réalise elle-même.

L'histoire nous offre, non seulement une évolution nécessaire, mais encore une direction intelligible dans un sens de progrès. Il nous faut donc concilier la conception idéaliste et la conception matérialiste qui se confondent dans un développement unique et indissoluble, car, s'il est vrai que nous ne pouvons abstraire l'homme des relations économiques, il n'est pas moins vrai qu'on ne peut pas plus abstraire les relations économiques de l'homme. Et l'histoire est à la fois une manifestation des lois mécaniques et la réalisation d'une loi idéale (1).

Pour bien déterminer la valeur sociale de l'individu, il faut mettre de côté le critérium des différentes écoles. Elles pèchent toutes, ou par exagération, ou par sectarisme. A notre avis, la seule formule acceptable, parce qu'elle représente une conciliation nécessaire entre les deux intérêts jusqu'ici opposés, c'est la formule suivante : *l'individu autonome dans la collectivité solidaire.* Cette théorie est, en effet, la seule qui puisse harmoniser le principe de la liberté avec le principe de l'éga-

(1) Jaurès.

lité sociale. Selon cette conception, il ne restera à l'État que le droit d'initiative. La liberté ne sera qu'un vain mot tant que l'État aura pour lui le droit de coercition et la faculté de contraindre et de violenter les hommes. Au point de vue politique, l'avenir appartiendra à l'individualisme, de même qu'au point de vue économique et social il appartiendra à l'association libre. Notre ami P. Argyriadès, dans son *Socialisme scientifique,* a bien précisé cette tendance qui est devenue aujourd'hui presque universelle. Entre l'individualisme, le féminisme, le socialisme, le fédéralisme et l'humanisme, il y a une gradation, en même temps, ascendante et logique. De même que dans l'histoire il faut concilier la conception matérialiste et la conception idéaliste, de même dans la société il faut harmoniser ces différentes gradations sociales, de façon à apprécier le proverbe moderne dans son intégralité. Comment arriver à l'humanisme intégral, synthèse suprême de la philosophie sociale, si ce n'est par l'harmonie et par la conciliation des différents états qui y conduisent, car, au lieu de s'entrechoquer, ils s'enchaînent et se rattachent les uns aux autres? Voilà la doctrine de l'école appelée *solidariste*, et qui, à mon avis, est la véritable école de l'avenir.

Nous voulons l'individu dans la pleine possession de lui-même, c'est-à-dire l'individualisme dans les domaines de la politique, de l'esthétique et de la morale. Un artiste ne peut être qu'un libertaire, car s'il est vrai d'un côté que l'individu est le produit du milieu où il vit, il n'est pas moins certain, d'autre part, que l'individu peut influencer son milieu par l'élévation de son talent et par l'éclat de son génie. L'influence des grands apôtres de l'humanité, des philosophes, des écrivains, des artistes, en est la preuve. Nous voulons et nous demandons que la femme soit l'égale de l'homme, c'est-à-dire nous défendons le féminisme dans ses justes aspirations. Mais comme à tout problème il faut une solution pratique, nous estimons que l'abolition de l'héritage et du mariage deviennent indispensables comme moyen de transformer la famille actuelle. Nous voulons le socialisme, c'est-à-dire la satisfaction complète de toutes les revendications ouvrières. Nous voulons le fédéralisme comme le suprême idéal de justice entre les hommes. Cette aspiration des sociétés nouvelles, profondément transformées par la science et par l'industrie, vers un état général de pacification, est la seule qui, dans la pratique, puisse rendre les peuples solidaires, tant au point de vue politique qu'au point de vue économique et social. Dès lors nous adoptons l'humanisme, c'est-à-dire l'intégralisme humain sous toutes ses formes. Tous les efforts humains se rattachent à la même œuvre : la réalisation harmonique de l'Humanité intégrale, c'est-à-dire la *Solidarité humaine*. Il s'agit d'un véritable mouvement rénovateur des plus importants de l'histoire, selon la phrase si judicieuse de M. Chaigneau, un apôtre convaincu de ces idées et de ces aspirations.

Le problème ne peut être envisagé et résolu que dans son ensemble. Toutes les panacées politiques ont été impuissantes à le résoudre. Et voilà pourquoi l'homme est allé chercher, en dehors de la politique dont il a le dégoût, un idéal de bonheur qu'il ne saurait trouver dans l'agitation des partis, dans le choc des envies et des ambitions personnelles et dans le tumulte des passions.

Aristote nous a dit, il y a longtemps, que toute activité intellectuelle et morale (tout *art* et toute *méthode*, pour employer ses propres expressions) tendent à un certain but qui est le bien principal. Nous pouvons demander, comme il le faisait lui-même, quel est ce bien le plus important, quelle est la forme la plus élevée du bonheur? Une vie de noble activité, répond-il, et nous trouverions difficilement une meilleure réponse que la sienne.

Dans notre monde tourmenté, avec ses luttes, ses rivalités, ses animosités amères, ses buts opposés, comment peut-on mener une semblable vie? demande très judicieusement M. J.-H. Bridges, dans la *Positivist Review*. Parmi les conditions à remplir — écrit-il — il en existe deux qui paraissent être essentielles. D'abord l'activité guerrière, cause de conquête et de pouvoir despotique, d'une part, de sujétion et d'esclavage, d'autre part, doit céder la place à l'activité industrielle, au développement pacifique des ressources de notre planète, activité où les hommes pourront un jour se coudoyer sans conflit. Ensuite, les convictions des hommes sur les questions les plus élevées doivent être basées, non sur des révélations surnaturelles, maintenues par d'instables fascinations personnelles ou des préjugés antiques, mais sur la démonstration scientifique s'introduisant spontanément et sûrement dans tout esprit sain. Ces deux conditions marchent de pair et proviennent de la même source. Les hommes qui les rempliront verront leurs existences devenir convergentes et harmonieuses. C'est dans l'étude scientifique de la nature humaine qu'on trouvera la solution du problème, car il faut considérer l'effort de chacun et l'effort de tous, vers un but commun.

C'est cette convergence de tous les efforts vers le bonheur suprême qu'on appelle *Solidarité*. Elle n'exclut pas l'individualisme. Au contraire elle le complète et elle l'affirme. Entre l'individualisme et la solidarité, il y a donc une corrélation nécessaire, logique, forcée, qu'on ne peut méconnaître et dont il faut tenir compte toutes les fois qu'il s'agit de tracer l'idéal de l'avenir, d'arriver à une conception nette du déterminisme moderne.

L'individualisme n'est pas l'égoïsme avec lequel on le confond souvent. C'est le défaut de solidarité entre les hommes, la guerre des intérêts poussée jusqu'à l'exploitation la plus odieuse et substituée à l'harmonie et à l'émulation des forces morales, économiques et sociales,

qui a permis au capitaliste le retour agressif contre la société auquel nous assistons aujourd'hui et dont la grande masse ouvrière est la victime.

L'égoïsme, c'est l'individu transformé en bête féroce. L'individualisme, c'est l'individu fort de son initiative et agissant dans le sens du bien commun.

M. Deherme se demande quel sera l'idéal de demain et quelle sera sa formule. Est-ce que cet idéal aura le pouvoir de l'idéal religieux et dans quel sens modifiera-t-il l'ordre social? Dans quelle mesure les hommes d'État, les masses, l'élite intellectuelle et les révolutionnaires contribueront-ils à la formation de cette société nouvelle?

L'idéal moderne, en tant qu'idéal d'émancipation humaine, ne connaît ni sexes, ni races, ni religions. L'homme travaille pour être heureux et il faut qu'il le soit. Mais le bonheur d'un individu isolé serait sans but. Le bonheur de l'homme individuel comprend le bonheur de la famille, et le bonheur de la famille comprend naturellement et logiquement le bonheur de l'Humanité.

L'idéal de l'humanité future nous apparaît ainsi clairement comme l'idéal socialiste. Les hommes d'État par leurs concessions parlementaires et gouvernementales, les masses par la ferme défense de leurs revendications, l'élite intellectuelle par la consécration de l'idée, et les révolutionnaires par la mise en demeure de la reconnaissance de leurs droits y contribuent consciemment ou inconsciemment, mais d'une façon sûre et inéluctable.

Personne ne saurait plus nier qu'il existe un idéal en voie d'élaboration et personne ne saurait désormais méconnaître que cet idéal doit revêtir la forme socialiste.

Seul l'État socialiste pourra délivrer l'individu, affranchir la famille, sauver la société et réaliser, enfin, l'harmonie de l'*Humanité Intégrale* qui n'est autre chose que la résultante générale du déterminisme moderne.

MAGALHAES LIMA.

LA QUESTION SOCIALE

DEVANT LES CORPS ÉLUS

En voyant, accumulés en un tas respectable, les numéros du *Journal officiel,* qu'il s'agit d'analyser pour la *Revue Socialiste*, je suis obligé de me souvenir des recommandations de notre directeur et de faire court.

Le débat sur la Banque de France, si glorieux qu'il ait été pour notre parti, est connu de nos lecteurs. La question a été traitée souvent dans cette revue au point de vue doctrinaire, et tout dernièrement par Viviani, qui nous donnait à l'avance et très aimablement la substance même des discours qu'il devait prononcer.

Historiquement précisée et gravée dans sa chair d'une façon implacable reste l'accusation d'antipatriotisme et de trahison portée si souvent contre la Banque de France, à l'occasion des événements de 1871. Pelletan (séance du 1er juin) s'est chargé de la démonstration — c'était presque une démonstration anatomique; et si quelque balbutiant ministre a cru que ses fonctions de salarié de la bourgeoisie l'obligeaient à une sorte de plaidoirie en faveur de la Banque de France, le pauvre homme, on peut le dire, n'a pas volé son argent, car la réplique de Pelletan lui fut cuisante à lui et à son client, si friand de dividendes de 30 °/₀ (année 1871). Il reste donc établi par des documents incontestables que la Banque a refusé à Gambetta et au gouvernement de la Défense Nationale les moyens financiers qui auraient pu, à certaines heures décisives, assurer le succès des armées françaises. Et cependant, vingt ans auparavant, la même institution avançait libéralement et sans contrainte à l'usurpateur Bonaparte les 25 millions nécessaires à l'accomplissement du coup d'État de Décembre 1851. Plutôt la perte de l'Alsace-Lorraine que la dépréciation du billet de banque!

Dans la séance du 10 juin, après une vive réponse de Viviani, le contre-projet socialiste tendant à constituer une Banque nationale et à

ne pas accorder le renouvellement du privilège de la Banque de France fut repoussé par 422 voix contre 118.

C'est dans la même séance qu'eut lieu une discussion très ardente au sujet de la proposition de M. Bascou, ainsi formulée : « La Chambre « décide qu'elle ne passe pas à la discussion des articles du projet de « loi portant prorogation du privilège de la Banque de France avant « que le gouvernement ait communiqué à la commission le texte du « contrat passé avec cet établissement de crédit en prévision du cas de « guerre. » On comprend qu'après les poignantes démonstrations de Pelletan, le devoir de la représentation nationale était de lier la Banque par un contrat formel. La motion Bascou, malgré la solide argumentation de Millerand et de Pelletan, fut repoussée par 298 voix contre 236. C'était bien commencer ; les régiments ministériels continuèrent à faire feu militairement et en ordre sur les idées les plus sages, dès qu'elles émanaient de l'opposition. C'est ainsi que la proposition de Paschal Grousset, en vue d'imposer à la Banque de France, pour prix du renouvellement de son privilège, la création d'une Banque de crédit agricole et industriel, et celle du groupe socialiste ayant pour objet de réserver à l'Etat le droit de faire cesser le privilège en prévenant la Banque de France une année à l'avance, furent sommairement exécutées par le peloton ministériel.

Un amendement intéressant de Rouanet, ainsi conçu : « Pourront « seuls faire partie du conseil de régence de la Banque de France les « citoyens français n'exerçant et n'ayant jamais exercé, à titre gratuit « ou salarié, des fontions pour le compte d'un gouvernement « étranger » eut la même fin. Il recueillit 202 suffrages favorables contre 301 opposés. M. Gauthier de Clagny fut plus heureux, probablement parce que non républicain. Un amendement présenté par lui fut adopté, malgré l'opposition du gouvernement et de la commission. En voici le texte : « Les fonctions de gouverneur de la Banque de France « sont incompatibles avec l'exercice du mandat législatif. » Ce fut un échec pour le ministère. Rouanet tenta la fortune et essaya de changer cet échec en défaite. Il proposa que les fonctions de sous-gouverneur, de régent et de censeur de la Banque de France fussent déclarées incompatibles avec le mandat législatif. Malgré le sobre et complet discours de Millerand, l'amendement fut coupé en deux. La Chambre admit l'incompatibilité des fonctions de gouverneur et sous-gouverneur, mais non pas l'incompatibilité des fonctions de régent ou de censeur avec le mandat législatif.

Très important discours de Viviani le 17 juin, au sujet de la motion présentée par lui, autorisant la Banque de France à accepter à partir du 1er janvier 1898, pour les opérations de l'escompte, les effets revêtus de deux signatures solvables. Malgré la gravité de la question,

l'importance de la réforme proposée en faveur du petit et moyen commerce, l'amendement subit le sort habituel et fatal des propositions socialistes et réformatrices. Il fut condamné par 305 voix contre 254.

Une très belle discussion s'engagea sur la proposition Jaurès ayant pour objet la création d'une banque centrale de crédit agricole au moyen d'une avance de 300 millions faite par la Banque de France, à 1 °/₀ d'intérêt. Jaurès fut très intéressant et très riche d'idées. Il critiqua d'abord l'insuffisance de la conception du crédit mutuel agricole par petites banques locales, conception chère à M. Méline et à tous les conservateurs. Ces sociétés tendent à devenir au profit de la réaction des instruments de domination politique. Les célèbres banques rurales de la Haute-Italie, si vantées par les coopérateurs dans le genre de M. Rostand, sont aujourd'hui, ainsi que le reconnaissent les publications du *Musée social,* des œuvres essentiellement catholiques et militantes. En France, les conservateurs espèrent beaucoup de ces institutions; car, dans un village, le grand propriétaire est surtout en mesure de prêter au paysan. Voilà de suite les petits propriétaires groupés comme clients et obligés autour du hobereau de l'endroit, placés sous sa dépendance économique — c'est-à-dire politique. Du reste, ces banques de crédit mutuel ont fait 500,000 francs d'affaires dans l'année courante. M. Méline conteste ce chiffre et indique un mouvement de fonds de 2,300,000 francs. C'est quand même une dérision! Une institution de crédit agricole central est donc nécessaire pour vivifier l'agriculture française encore mal outillée, pour sauver la petite propriété agonisante. Après une réponse de M. Méline, la discussion a été renvoyée aux séances suivantes où elle s'est très largement développée, amenant à la tribune Jonnart, Jules Roche, Marcel Habert, Rouvier, Leveillé. En définitive, la Chambre a repoussé le projet Jaurès et le projet Leveillé, qui tendaient l'un et l'autre, avec de considérables différences de détail, à la constitution d'une grande banque centrale de crédit agricole.

La même idée fut reprise sous une forme subtile (séance du 24 juin) par Pelletan, qui proposa d'ajouter à l'article 2 le paragraphe suivant :

« La Banque pourra être obligée à émettre une somme de « 500 millions moyennant un intérêt annuel de 2 °/₀ à la disposition « du crédit agricole tel qu'il sera organisé par une loi de l'Etat. » Mais la Chambre ne s'en laisse pas conter : les belles paroles ne la touchent pas plus que les bons arguments. Elle a la fidélité tenace et plate de certains insectes. Elle répliqua à Pelletan par 345 voix contre 182. On trouve plus facilement des députés que des arguments.

La discussion s'est terminée le 1er juillet par l'adoption complète du projet gouvernemental. Viviani a demandé que la Banque de France

fut substituée à la Banque d'Algérie en Algérie, afin d'éviter les inconvénients qui résultent de la dualité des billets. Le voyageur qui arrive à Marseille muni de billets algériens n'ayant point cours en France, est obligé de les échanger et de subir une perte. Le commerce de notre France africaine souffre de cette différence de monnaie fiduciaire. Ne vaudrait-il pas mieux unifier et simplifier en liquidant la Banque d'Algérie et en installant à sa place la Banque de France ?

Pelletan, une dernière fois, manifeste toute la clairvoyance de son patriotisme anxieux, en déposant l'amendement suivant : « La Banque « pourra être obligée par la loi à fournir au gouvernement tant sur son « encaisse qu'au moyen de ses droits d'émission, toutes les ressources « qu'il jugera nécessaires à la défense nationale en cas de mobili- « sation ». Le gouvernement affirme que la convention secrète réserve tous les droits de la défense nationale ; mais il refuse de déclarer catégoriquement que le droit pour l'État de disposer en cas de guerre et de l'encaisse métallique et de l'émission des billets ait été stipulé. Devant ce silence suspect, Pelletan s'élève avec une poignante émotion contre l'incurie gouvernementale : il supplie la Chambre de ne point s'endormir dans la quiétude coupable du corps législatif de 1870. Son amendement fut rejeté par 306 voix contre 231. Diverses autres propositions ayant été balayées promptement par la majorité servile, désireuse de plaire à ses maîtres de la haute finance, l'ensemble du projet fut adopté.

Ainsi l'opposition aura été prodigue de talent, de science, de bon sens ! Il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre. Il n'est pire député que celui qui tremble pour sa réélection et qui s'abandonne — confiant — à la tutelle policière et à la protection de gouvernants décidés — comme feu Baragnon — à faire marcher la France. Pour le moment, ce sont les députés qui marchent — à reculons.

D'autres débats importants ont sollicité notre attention pendant ce mois de juin. Deux fois le ministère a été attaqué au sujet des cérémonies religieuses officiellement ordonnées lors des funérailles de l'incendie du Bazar de la Charité. Ces deux attaques pleines d'élan se sont brisées contre le bloc opportuno-clérical. Rien ne séparera plus ces deux tronçons ; le ciment de Portland qui les maintient, c'est la peur du socialisme — et l'amour sacré de la caisse.

La malheureuse grève de la Grand'Combe a occupé la Chambre à plusieurs reprises. Ces braves gens, qu'un sentiment hautement moral de solidarité et de fraternité avait poussés à la lutte, n'ont guère ému les blasés du monde politique, que le cours du 3 °/₀ ou les variations de l'Extérieure Espagnole touchent davantage. Les grèves de ce genre découvrent le fonds de réelle moralité, la droiture et la bonté innées que l'on trouve encore dans les couches quelquefois les moins

cultivées de la classe laborieuse. Il y a là certainement des réserves que l'égoïsme bourgeois, la concurrence des affaires, la mêlée sociale dans laquelle — pour réussir vite — chacun s'allège le plus possible de la moralité héréditairement fixée en nous, n'a encore ni atteintes, ni gaspillées. Aujourd'hui, la grève est finie. Le haut et puissant seigneur règne de nouveau. Et les meilleurs, les mieux doués moralement, chassés de la mine, errent, les bras ballants, proprement vêtus de drap noir, dans les villes voisines où ils cherchent vainement du travail. Ils souffriront — pour avoir été bons et droits. C'est la rançon de toute supériorité dans le milieu bourgeois.

Le 5 juin Basly, Lamendin, Dejeante, ont raconté avec détails cette lamentable histoire. Ils n'ont pas tout dit : car l'analyse exacte de la vie à la Grand'Combe, de tous les procédés d'exploitation, d'intimidation employés contre ces serfs écrasés par le féodalisme industriel, formerait un terrible volume, longue plainte de monotone douleur et d'ennui accablé. Abandonnez toute espérance, vous qui entrez ici! Chair à profit, chair à vote, chair à génuflexions obligatoires, vous êtes instrument; vous n'êtes plus ni hommes, ni citoyens; républicains, vous voterez pour de Ramel; protestants, vous irez à la messe et aux processions, n'osant révéler cette hétérodoxie compromettante qu'au lit de mort, au moment de l'extrême-onction, révolte *in-extremis* du huguenot, qui ne craint plus maintenant de perdre sa place!

C'est dans cette séance que M. Gérault-Richard fut expulsé. Il avait malmené quelque peu les bêtes à vote qui siégent au centre. M. Brisson fit, lui aussi, sa petite conversion et offrit au Dieu irrité et jaloux de l'opportunisme réactionnaire l'holocauste d'un député socialiste.

La suite de la discussion fut renvoyée au 12 juin. Le ministre des travaux publics répondit par l'éternel et fatigant refrain. M. Doumergue, député du Gard, obtient un succès très vif contre le ministre. Néanmoins — c'est une vieille histoire — l'ordre du jour pur et simple fut adopté et l'allocation de 100,000 francs proposée pour les victimes de la grève de la Grand'Combe repoussée. Les ouvriers avaient cru un moment à la sympathie des représentants de la nation; on ne l'acquiert en général qu'après un séjour à Mazas ou de nombreux entretiens avec le juge d'instruction.

Il reste un autre fait important : c'est la belle trilogie de Jaurès, consacrée à l'examen de la crise agricole. Ces *Géorgiques* socialistes seront lues et admirées. L'information, la richesse d'idées, la nouveauté de certains points de vue, la forte argumentation économique s'associent admirablement à la poésie. Le premier discours a été surtout consacré à la situation du prolétariat agricole, du fermage et du

métayage. Dans cette partie se trouve le beau passage ou l'orateur appelle le prolétariat paysan à l'épanouissement de la vie des sens, préface indispensable à une vie intellectuelle et morale plus haute; il traite également, en une page supérieure digne de figurer dans les recueils de morceaux choisis de l'avenir, du machinisme agricole aujourd'hui cause de misère et de ruine, demain au contraire agent actif de l'émancipation des travailleurs.

Le deuxième discours étudie surtout la petite propriété et l'abaissement du prix de vente des produits agricoles. Le protectionnisme n'a point remédié à la crise des prix qui résulte de conditions mondiales et qui, en surexcitant diverses productions nationales, conduit aussi sûrement que le libre-échange à une surproduction véritablement révolutionnaire. Le bi-métallisme, autre remède non encore essayé, n'aura pas plus d'efficacité, malgré les promesses du prospectus. Le crédit agricole, souvent promis, ne sera pas réalisé. D'autre part la petite propriété devient de plus en plus la subordonnée du capital financier, par l'hypothèque, ou de la grande industrie qui achète ses produits à des prix toujours plus bas et exerce contre elle une domination écrasante. La petite propriété rurale, rongée de toutes parts, résiste encore en déclinant, à cause de l'incroyable faculté de privation du paysan français. Le dernier discours sera probablement plus intéressant encore puisqu'il analysera les diverses réformes applicables dès aujourd'hui et pouvant servir d'intermédiaire entre la phase actuelle et l'organisation socialiste.

A. Delon.

CHRONIQUE THÉATRALE

THÉATRE FÉMINISTE : Conférence par M. Henry FOUQUIER ; *Hors du mariage,* trois actes, par Mme Daniel LESUEUR ; *Préludes,* deux actes, par Mme Emma GAD, traduit du danois par MM. le vicomte DE COLLEVILLE et FRITZ DE ZEPELIN.

THÉATRE CIVIQUE : Conférence par M. Léopold LACOUR ; *La Révolte,* un acte, par A. VILLIERS DE L'ISLE-ADAM ; Lectures diverses.

Deux théâtres nouveaux à la fois ! C'est beaucoup en un temps où, dit-on, les théâtres déjà existants ne font pas leurs affaires. Mais ceux qui viennent de naître, quel que soit leur sort dans l'avenir, ont une raison d'être et poursuivent un but déterminé, un noble but d'émancipation : il faut les aider et leur réserver un bon accueil. Leur présentation a été faite au public par deux hommes de talent en des conférences très diverses par le ton et la forme, comme sont différents les tempéraments de ceux qui les prononçaient, MM. Henri Fouquier et Léopold Lacour. Féministe, je ne sais pas si M. Fouquier l'est, lui qui a parlé pour le Théâtre Féministe ; mais féminin, au moins par sa manière fine, souple, ondoyante, il l'est assurément. Aucune idée n'effraie cet aimable philosophe, ce qui prouve de la largeur d'esprit ; je trouve même qu'il y a certaines idées, les anciennes notamment, qui ne l'effraient pas assez, et qu'il les regarde toutes, neuves ou usées, avec une trop grande égalité d'âme. Il a parlé cette fois avec un scepticisme souriant en recommandant, comme on pouvait s'y attendre, la modération. Et en effet, le Théâtre Féministe, à en juger par ses deux premières pièces, paraît vouloir être assez modéré dans la forme. L'idéal qu'il prétend atteindre, par une révolution dans nos mœurs, est sans doute l'union libre avec l'émancipation complète de la femme. Au jour admirable où ce rêve sera réalisé, l'homme ne sera pas moins délivré, car il étouffe au moins autant que sa compagne dans la prison du mariage.

Le mariage! Cette institution aura été de nos jours le grand adversaire, le monstre que les littérateurs auront le plus volontiers attaqué, frappé, pourfendu et avec succès, ceux du moins — en général ce ne sont pas les plus grands — qui essaient d'exercer par leurs écrits une action immédiate sur les mœurs et les lois. Ils l'ont tellement houspillé qu'ils sont parvenus à lui arracher sa protection la plus efficace, sa vénérable cuirasse d'indissolubilité. Nu et désarmé comme il est maintenant, il ne subsiste plus que par une sorte de prestige d'antiquité, lequel bientôt n'imposera plus même aux petits enfants. On me dira que l'établissement du divorce n'est pas nécessairement la préface de la disparition du mariage; car il existe depuis fort longtemps dans les pays protestants, Angleterre et Allemagne, où pourtant l'usage de l'union légale se maintient. C'est vrai. Mais les Français, on l'a remarqué, ont l'esprit logique et aiment à aller jusqu'au bout de leurs idées. Ils jugeront bientôt, ils jugent déjà inutile de former gravement devant tous leurs concitoyens un lien qui n'a plus rien de solennel et qu'il est permis de rompre, comme un contrat quelconque; ils jugent, sans trop le dire, que le mariage, tel qu'il existe aujourd'hui avec le divorce, est une véritable union libre, rendue hypocrite par l'adjonction de cérémonies oiseuses; et doucement, en évitant le scandale pour ne pas trop choquer les bonnes gens, ils s'unissent honnêtement, homme et femme, et oublient d'avertir le maire. Voilà ce qui devient de plus en plus fréquent autour de nous, et désormais il faudrait être un Prudhomme renforcé pour s'en offusquer. Le théâtre suit, et, à l'exemple des mœurs, devient de plus en plus libre. Rappelez-vous nombre de pièces que nous avons vues cette année même : l'*Étranger* d'Auguste Germain, *Irréguliers* de Charles Simon et Alfred Bonsergent, *Rosine* d'Alfred Capus et d'autres encore.

Le Théâtre Féministe ne pouvait guère débuter autrement qu'en nous offrant une œuvre sur cette donnée, et le titre de Mme Daniel Lesueur *Hors du mariage* est assez significatif. La pièce est intéressante, sans que le thème toutefois en soit absolument net. L'héroïne, Hélène, a eu, étant jeune fille, un amant qui l'a abandonnée. Elle a travaillé honorablement afin d'élever son fils, en dirigeant un petit cours d'enfants qui a prospéré. Seulement elle a été obligée de se faire passer pour veuve à cause de sa clientèle. Or elle est aimée d'un jeune professeur qui, égaré comme tout le monde sur l'état civil de la jeune femme, la recherche en vue de l'épouser. Il apprend la vérité qu'elle lui dit loyalement, et lui qui a des idées modernes et qui ne trouve pas du tout Hélène coupable de s'être donnée jadis librement, il devient soudain jaloux, ce qui peut être très humain, mais il renonce à son projet de mariage, sous prétexte que cette union serait conforme à ses

théories. Et il ajoute textuellement : « Le but même de toute ma vie m'interdit de vous donner mon nom. Car, avec quelle autorité défendrai-je des théories que je crois supérieures et nécessaires, si l'on voit en elles simplement la justification de ma vie privée! Je ne puis les prêcher que si je n'en profite pas. »

Sauf le respect dû à un écrivain de mérite, voilà qui est absurde, et ce raisonnement est insensé. On peut être suspect de rechercher son intérêt personnel en prônant certaines idées, lorsque la mise en pratique de ces idées vous amène en effet à quelque action avantageuse. Si par exemple Horace soutenait que, pour le bien général, un homme doit épouser une millionnaire et qu'il en épousât une, on lui dirait en souriant que l'application de son système lui est vraiment profitable. Mais épouser une femme pauvre, chargée d'un enfant et dans une situation irrégulière, c'est plutôt un sacrifice, même si l'on est amoureux d'elle; et en accomplissant ce sacrifice, on prêche d'exemple et l'on affirme la sincérité de ses convictions.

Pourtant ce beau motif, joint à d'autres épisodes secondaires, décide Horace à quitter Hélène, qui, une fois encore déçue, se réfugie dans la mort. La pièce de Daniel Lesueur n'est pas très logiquement conçue, mais elle est émue et intéressante. Elle a beaucoup d'analogie, comme la *Rosine* de Capus, avec les *Idées de Mme Aubray* et *Denise* d'Alexandre Dumas. Mais les solutions proposées par les trois écrivains pour sortir d'une même situation sont différentes. Dumas dit : « Si vous aimez une jeune fille, et si vous apprenez qu'elle a été jadis séduite, épousez-la quand même. » Daniel Lesueur dit : « Il y a gros à parier que, même amoureux, vous ne l'épouserez pas, et que, par là réduite au désespoir, elle se donnera la mort. » Enfin, Alfred Capus déclare : « Faites en votre maîtresse, elle acceptera. Si elle est sincère et honnête, elle vous préférera même pauvre à un homme riche qu'elle n'aimerait pas. » Il me paraît clair que c'est Capus qui a présenté la solution la plus usuelle et qu'il est encore optimiste.

Avec *Hors du Mariage*, le Théâtre Féministe a donné *Préludes*, une petite pièce suédoise de Mme Emma Gad. Ce sont les préludes de l'adultère et d'un adultère auquel le mari pousse sa femme par sa brutalité de croque-mitaine. Mme Raben n'aime point son mari, mais elle veut lui être fidèle par vertu. Dans sa détresse morale, elle s'ouvre à lui et avoue qu'elle a reçu une déclaration d'amour. Au lieu de conseils affectueux et du reconfort qu'elle attendait, elle entend des mots violents et des menaces : le mari répond qu'il jettera le galant en bas de l'escalier, qu'il prendra sa femme par l'épaule, qu'il la fourra en pénitence comme un enfant. La malheureuse espérait de la douceur, de la tendresse, des consolations, qui l'auraient aidée à se maintenir dans le bon chemin. Cette rudesse, au contraire, la démonte et

la précipite dans les bras de l'amant. La moralité de cette petite œuvre, qui renferme trop de détails insignifiants, est que les égards et la bonté sont nécessaires en ménage, et que les femmes ne veulent pas être traitées en mineures; il paraît que les idées d'émancipation sont en honneur dans le Danemark comme chez nous.

M. Léopold Lacour, qui a présenté le Théâtre Civique à la Maison du Peuple, est un orateur, au contraire de M. Henry Fouquier, qui est surtout un causeur. Son éloquence est énergique et entraînante : il a du mouvement et de la passion ; il s'empare aisément de son auditoire, auquel il sait dire des choses élevées. On l'a attentivement écouté l'autre jour lorsqu'il a expliqué le but que se proposent les jeunes fondateurs du Théâtre Civique, Louis Lumet, Fernand Hauser, J.-G. Prod'homme. Louis Lumet, qui dirige la revue *L'Enclos*, cherche sa voie dans la littérature et a déjà prouvé par quelques nouvelles sur le Berri, son pays, qu'il sait pénétrer l'âme des paysans. Fernand Hauser a publié un volume de vers, *Le Château des Rêves;* il aime le théâtre où il a donné la *Comédienne* et *Inceste d'âmes;* enfin il a créé un vaillant organe périodique, *Lutèce*. M. Prod'homme, que les lecteurs de la *Revue Socialiste* connaissent bien, s'occupera surtout dans le nouveau théâtre de la partie musicale. Ces jeunes gens ont été frappés d'une chose déjà remarquée avant eux d'ailleurs : il n'existe pas de théâtre pour le peuple. Les différents théâtres de Paris, même et surtout ceux qui sont subventionnés par tous les contribuables, sont faits pour les bourgeois. On y joue des pièces écrites pour plaire aux bourgeois, et le prix des places y est tel que seuls les bourgeois peuvent le payer. Et le peuple ? Nul ne songe à lui. Pour le peuple, il y a l'ineptie du café-concert et çà et là quelque vieux mélo de qualité inférieure et d'exécution maladroite dans les petits théâtres excentriques. Grave lacune. Soit plaisir, soit éducation, le peuple a droit à son théâtre. Quoique imparfaitement cultivé, il est doué de l'instinct du beau tout autant que les bourgeois, et même, moins blasé, il est mieux fait qu'eux pour comprendre certaines œuvres fortes et simples. On sait avec quelle intelligence et quel enthousiasme il a accueilli récemment le beau drame d'Emile Veyrin, *La Pâque Socialiste*. Eh bien, il faut écrire des pièces pour lui. Ces pièces, populaires, d'inspiration nouvelle, d'esprit socialiste, seront portées de quartier en quartier, à Belleville, à Montmartre, à Montparnasse dans des représentations gratuites.

On a commencé l'autre jour à la Maison du Peuple avec la *Révolte* de Villiers de l'Isle-Adam, dont j'ai parlé il y a peu de temps, et qui a été écoutée avec plaisir. Puis des artistes dévoués, Mmes Claès, de Narville, Nau, Reynold — Mme Reynold est l'auteur d'un acte en vers, et en bons vers, l'*Eternel Pierrot* — MM. Adès, Arquillière, Charlot, Mévisto, Zeller ont lu des pages de différents

écrivains. Sur ces lectures, je fais des réserves. Il me paraît impossible que les lectures réussissent. A la scène, il faut du mouvement, de l'action ; une lecture, même admirable, paraît froide. Nos jeunes gens y renonceront, lorsqu'ils auront eu le temps de se créer un répertoire de pièces.

Voilà le programme du Théâtre Civique, théâtre populaire d'avant-garde et d'émancipation : la tentative est généreuse ; elle mérite d'être encouragée et de réussir.

GASTON STIÉGLER.

MOUVEMENT SOCIAL

EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

SOMMAIRE. — *France :* Les Conditions du travail dans les concessions de services publics du département de la Seine ; le Congrès international de Sociologie. — *Belgique :* Le groupe agricole central du Parti ouvrier. — *Hollande :* Le Socialisme. — *Suède :* Un Testament humanitaire. — *Bulgarie :* Le Parti socialiste. — *Suisse :* La nouvelle réglementation du travail du canton du Zurich. — *Allemagne :* La nouvelle loi contre les menées subversives; Une défaite du gouvernement; la Protection des tailleurs des maisons de confection.

FRANCE

Les conditions du travail dans les concessions de services publics du département de la Seine. — Le Conseil général de la Seine vient d'adopter pour ses concessions de services publics les mêmes conditions de travail qu'avait votées le Conseil municipal de Paris et qui ont été publiées dans notre dernier Bulletin social de juin.

Congrès international de sociologie. — Le mercredi 21 juillet, à 3 heures après-midi, s'ouvrira, à Paris, en Sorbonne, le 3e congrès de l'Institut international de sociologie. Il sera présidé par M. Paul de Lilienfeld, sénateur de l'Empire russe. Ses séances auront lieu dans l'amphithéâtre de chimie de la Faculté des sciences. Elles se tiendront les 22, 23 et 24 juillet, le matin, à 9 heures, et l'après-midi, à 2 heures. Sont, dès maintenant, inscrites à son ordre du jour les questions suivantes, rangées dans l'ordre alphabétique des auteurs :

J. Dallemagne : Thérapeutique de la dégénérescence.
G. de Greef : L'évolution sociologique de la monnaie.
P. Dorado : La suppression de la justice criminelle dans l'avenir.
R. Garofalo : Le cerveau social et le cerveau individuel.
Fr. Giner de los Rios : La science comme fonction sociale.
R. de la Grasserie : L'évolution de l'idée de monarchie.
M. Kovalewsky : La révolte des paysans anglais au quatorzième siècle.
A. Lambert : L'obligation sociale de l'assistance.
Ch. Letourneau : L'évolution de l'éducation.

Paul de Lilienfeld : La méthode graphique en sociologie.

Ch. Limousin : L'origine religieuse du langage et de l'écriture.

A. Loria : L'importance sociologique des études économiques sur les colonies.

J. Novicow, G. Tarde et C. de Krauz : La théorie organique des sociétés.

C.-N. Starcke : Les lois de l'évolution politique.

L. Stein : La méthode historique et comparative en sociologie.

S.-R. Steinmetz : Les sélections indirectes.

Lester Ward : L'économie de la douleur et l'économie du plaisir.

René Worms : L'expérimentation en sociologie.

Les personnes qui souhaiteront être admises à assister aux séances du congrès pourront obtenir gratuitement des cartes d'entrée individuelles, délivrées par le secrétaire général, M. René Worms (35, rue Quincampoix, Paris).

BELGIQUE

Le groupe agricole central du Parti ouvrier. — Le but de cette nouvelle association est de réunir tous les membres du Parti ouvrier qui s'intéressent à la question agraire, et ce sera, en quelque sorte, la concentration de toutes les forces rurales acquises au Socialisme.

Il organise pour ce mois un congrès agraire. Déjà deux organes hebdomadaires sont à la disposition du groupe socialiste agricole, rédigés, l'un en flamand : *De Landbouwer,* et l'autre en français : *Le Laboureur.*

HOLLANDE

Alexandre Cohen, le libertaire, le socialiste Hermans et Domela Nieuwenhuis, ont comparu devant le tribunal d'Amsterdam, à la requête du docteur de la prison de cette ville, Walburgh Schmidt, sous l'inculpation d'injures avec préméditation ; ils avaient simplement raconté les tortures qu'il avait fait subir à des prisonniers politiques.

Le tribunal a prononcé l'acquittement des trois accusés, auxquels a été faite une véritable ovation.

Le Socialisme. — Le *Parti Ouvrier socialiste,* qu'il ne faut pas confondre avec la *Fédération socialiste* qui obéit à l'impulsion de Domela Nieuwenhuis, acquiert de jour en jour une plus grande influence. Il défend ses idées et sa tactique au moyen de trois organes : *De Nieuwe Tijd,* revue mensuelle ; *De Sociaaldemokraat,* journal hebdomadaire ; *De Volkstribüne,* journal de propagande plus spécialement destiné aux provinces catholiques du sud.

En même temps, le mouvement économique devient de plus en plus intense au sein de la classe ouvrière hollandaise. La *Fédération des*

ouvriers diamantaires est très puissante. — Les ouvriers des boulangeries font campagne pour l'interdiction légale du travail de nuit. — Une grande agitation existe partout pour amener les pouvoirs publics à voter une loi organisant les pensions ouvrières. — Enfin il s'est constitué une *Fédération des associations ouvrières néerlandaises*.

SUÈDE

Un testament humanitaire. — L'inventeur de la dynamite, M. Alfred Nobel, est mort immensément riche, et voici, en dehors des legs particuliers, le passage si humanitaire de son testament :

De tout le restant de ma fortune réalisable, il sera disposé ainsi qu'il suit : le capital réalisé en valeurs sûres par les liquidateurs constituera un fonds dont la rente sera annuellement distribuée à ceux qui, pendant l'année écoulée, auront rendu les plus éminents services à l'humanité.

La rente sera divisée en cinq parts égales qui seront attribuées :

La *première,* à celui qui, dans le domaine de la physique, aura fait la découverte ou l'invention la plus importante ;

La *seconde*, à celui qui, dans le domaine de la chimie, aura fait la découverte ou l'amélioration la plus importante ;

La *troisième*, à celui qui aura fait la découverte la plus importante dans le domaine de la physiologie ou de la médecine ;

La *quatrième*, à celui qui, dans le domaine des lettres, aura produit l'œuvre la plus haute dans le sens idéal ;

La *cinquième,* à celui qui aura agi le plus ou le mieux *pour la fraternité des peuples, pour la suppression ou la diminution des armées permanentes et pour la constitution ou la propagation des congrès de la paix.*

Les deux premiers prix (physique et chimie) seront décernés par l'Académie des sciences de Suède ; celui des travaux physiologiques ou médicaux, par l'institut Carolin, de Stockholm ; le prix littéraire par l'Académie suédoise, et celui pour la propagation de la paix, par une commission de cinq membres élus par le Storthing (Diète) norvégien.

C'est ma volonté expresse *qu'on ne s'inspire,* pour l'attribution de ces prix, *d'aucune considération de nationalité*, afin que le plus digne reçoive la récompense, qu'il soit Scandinave ou non.

BULGARIE

Le Parti socialiste. — Extrait du « Grütli » :

Les socialistes bulgares ont fait leur devoir et maintenant le *Parti démocrate-socialiste bulgare* est fier d'avoir quelques journaux et revues, et encore plus fier d'avoir deux représentants dans le *Sobranié* (la Chambre des députés).

Les députés socialistes sont *N. Chr. Gabrowski* et *Janko Sakazoff,* tous deux orateurs de beaucoup de talent.

Sous la dictature sanguinaire de Stambouloff, c'était Gabrowski qui luttait énergiquement contre ce régime. Il rédigeait alors le journal *Rabotnik* (le Travailleur). Accusé de lèse-majesté, il fut condamné et jeté dans les cachots. Mis en liberté après la chute de Stambouloff (18 mai 1894), il commença une campagne acharnée, en fondant un autre journal, *Naroden glas* (la *Voix du Peuple*) (1). Au mois d'octobre de la même année, pendant les élections législatives qui ont eu lieu, il fut nommé député de Parlikéni. Il a rempli consciencieusement son devoir en défendant énergiquement, toujours et partout, la cause ouvrière.

L'autre chef du parti socialiste, Sakazoff, fut élu par les électeurs de Novi-Passar. Son puissant talent oratoire attire la foule, c'est pourquoi il est détesté par la bourgeoisie.

D'autre part, en Bulgarie, presque dans toutes les villes, il y a beaucoup d'organisations ouvrières, qui sont adhérentes au parti socialiste. La propagande va très bien partout et la force grandissante du socialisme est incontestable.

On sait que dernièrement la Chambre des députés a été dissoute, pour que le prince Ferdinand, qui est méprisé par tout le monde, puisse se débarrasser des députés socialistes et de ceux de l'opposition, qui critiquaient vivement, et non sans raison, ses actions compromettantes.

Les élections pour le renouvellement du Sobranié ont eu lieu le 29 novembre 1896 et les citoyens Gabrovski et Sakazoff ont été réélus. Ce triomphe du socialisme est très important, étant donné la pression inouïe exercée par le gouvernement.

SUISSE

La nouvelle règlementation du travail du canton de Zurich, d'après une correspondance du *Peuple* de Bruxelles. — Le gouvernement du canton de Zurich vient de communiquer à l'Assemblée cantonale un projet de loi ayant pour but de compléter et de perfectionner la législation ouvrière du canton. Ce projet contient des dispositions de la plus haute importance en ce qui concerne l'apprentissage et le travail à domicile.

Toute la réglementation antérieure sur le travail dans les usines et les ateliers et sur le travail des femmes est maintenue. Les journaliers, les cochers de fiacres, les ramoneurs, les employés des bureaux d'information et de placement, etc... tomberont également sous l'application de la nouvelle loi qui décide que la réglementation de leur travail fera, dans chaque localité, l'objet d'une ordonnance spéciale.

Des mesures très précises sont prescrites en ce qui concerne l'hygiène des ateliers et elles sont rendues applicables au travail à domicile. De plus aucun atelier ne pourra être installé dans une cave.

(1) Actuellement il est rédacteur en chef d'*Osvobojdénié* (l'*Émancipation*). L'organe central du parti socialiste est le *Socialiste*.

Lorsque des chambres servant à l'habitation sont utilisées comme ateliers, elles doivent satisfaire à toutes les règles de l'hygiène : leurs dimensions doivent être en rapport avec le nombre d'ouvriers qui y sont occupés ; elles doivent être sèches et claires ; elles doivent pouvoir être chauffées et ventilées et elles ne pourront servir ni de cuisine, ni de chambre à coucher.

La réglementation atteint directement le *sweating system*, en décidant que les patrons et les entrepreneurs qui donnent du travail à exécuter à domicile sont personnellement responsables des infractions qui seraient constatées aux dispositions précédentes sur l'hygiène et la salubrité.

En ce qui concerne les apprentis, la loi stipule que lorsqu'ils sont logés chez leurs patrons, ils doivent disposer d'une chambre à coucher, recevant directement la lumière et présentant au moins dix mètres cubes d'air par personne ; chaque apprenti aura son lit, dont les draps devront être renouvelés au moins une fois toutes les quatre semaines.

Le travail industriel est défendu les dimanches et les jours de fêtes légales. Les apprentis, les employés et les ouvriers des maisons de commerce etc., doivent être entièrement libres au moins un dimanche sur trois.

Les barbiers et les coiffeurs pourront travailler le dimanche jusque midi, mais cette demi-journée de travail devra être compensée par une demi-journée de repos pendant la semaine.

La journée de travail reste réglementée par la loi fédérale, c'est-à-dire que sa durée, pour les adultes comme pour les femmes et les enfants, ne peut dépasser onze heures. Tout surtravail devra être payé d'un salaire égal au moins aux cinq quarts du salaire normal.

Les employés des bureaux de commerce ne pourront pas être tenus à la besogne le dimanche et la durée de leur travail ne pourra pas dépasser cinquante-quatre heures pour les six jours de la semaine.

ALLEMAGNE

La nouvelle loi contre les menées subversives. — Une défaite du gouvernement. — De notre correspondant Henri Thurow :

Le gouvernement prussien a éprouvé le besoin de porter un grand coup à ses ennemis, c'est-à-dire aux socialistes en particulier et au peuple travailleur en général. Pour la sécurité plus grande de l'État et pour la sienne propre, il a résolu d'en finir avec le droit de réunion, dont l'existence seule est, paraît-il, une cause de danger permanent pour la société bourgeoise et le trône impérial. Ne pouvant pas le supprimer tout court, sans courir le risque d'un conflit révolutionnaire (car à côté du suffrage universel, c'est le droit de réu-

nion qui tient le plus au cœur du prolétariat allemand) il eut l'intention de le rendre impraticable en y introduisant de nouvelles dispositions réactionnaires, dont voici quelques échantillons :

D'après le texte du projet de loi élaboré par le gouvernement, les autorités pourraient dorénavant dissoudre : 1º toute assemblée dont le caractère « mettrait en cause la sécurité publique, surtout la sécurité de l'État et de la paix générale » ; — 2º toutes les Sociétés, groupes, etc., dont le but contrarierait les données du Code judiciaire. — De plus, toutes les assemblées et Sociétés *politiques* seraient fermées aux mineurs, c'est-à-dire aux jeunes gens *de moins de vingt-cinq ans*.

Voilà des paragraphes dont l'énumération suffit pour démontrer l'essence du projet gouvernemental. L'orage de protestation que celui-ci provoqua dans toute la presse socialiste et radicale, voire même libérale et catholique, fut violent.

Les partis antisocialistes ne sont pas en principe adversaires de la politique de répression, à condition qu'elle s'exerce contre les social-démocrates ; mais l'expérience leur a appris à se contenter, pour la lutte qu'ils ont à soutenir contre ces frères ennemis, d'un procédé juridique qui ne soit pas trop manifestement un procédé d'exception. Avec une unanimité à laquelle on n'était guère habitué, ils ont cette fois, par la bouche de leurs leaders, refusé de prêter main-forte au gouvernement.

La discussion dudit projet a occupé le Parlement (Reichstag) et la Diète prussienne pendant plus d'une semaine. Le débat, très vif, n'a abouti qu'à un rejet en bloc au Reischtag et par l'adoption partielle de la loi à la Chambre prussienne. Cette dernière qui ne compte pas encore de socialistes, parce qu'elle est basée sur le suffrage restreint, a adopté les articles relatifs à l'admission des mineurs. Mais, comme le Reischtag est le seul corps politique qui puisse, jusque un certain point, refléter l'opinion publique, c'est surtout sur lui que s'est concentrée l'assemblée générale.

Les socialistes ont, comme toujours, eu leur bonne part dans la discussion. Ainsi, le député Singer a défendu la cause du travail avec beaucoup de verve et d'habileté. Mais c'est assurément le leader d'une fraction des progressistes, M. Eugène Richter, qui a résumé les objections et les griefs de l'opposition de la plus heureuse façon.

Pour mieux éclairer la situation, nous nous permettrons de retracer quelques passages de son discours.

L'orateur, après avoir appelé le projet du gouvernement une *déclaration de guerre à l'adresse du Reichstag*, rappelle la fameuse dépêche que l'empereur avait envoyée à son frère Henri, dépêche dans laquelle il qualifiait de « sans patrie » tous les députés de l'opposition. Relevant cette épithète de *« Vaterlandslase Gesellen »*, l'orateur s'écria : « On nous parle de patrie et de patriotisme; mais qui, dans l'état de choses actuel, peut réellement aimer sa patrie ? Personne, sinon des gens dépourvus de toute conviction. (Il est à remarquer que M. Richter n'est point du tout un internationaliste, mais avant tout un monarchiste et un bon Allemand.) On a prétendu qu'il y a dans notre gouvernement des âmes blanches et des âmes noires. C'est une erreur ! Nous subissons un ministère tout homogène et complètement réactionnaire. On ne peut

pas être sous ce rapport plus endurci que M. Battcher. Son attitude témoigne d'un je m'en fichisme politique qui est au-dessous des sentiments de droiture et de dignité... » C'est le socialisme qu'on vise avec cette nouvelle loi répressive, « mais on légaliserait d'avance les coups de force d'en bas, si jamais on en donnait l'exemple en haut... » Où, se demande l'orateur, serait un gouvernement assez fort pour assumer les lourdes responsabilités d'une telle politique de violences ? « Car, y a-t-il aujourd'hui une volonté collective et consciente du but qui ne soit pas dictée par un tempérament impulsif et personnel ? » Où avons-nous un assortiment de nouveaux ministres aptes à remplacer ces messieurs-ci ? Tout autour vous ne voyez que des courtisans serviles, faisant leur toute opinion d'en haut ; des bureaucrates parvenus, des politiciens-hussards myrmidons... en un mot : des manœuvres dans le sens vil de cette dénomination... Le peuple allemand doit se souvenir que le trône impérial n'est pas d'une date plus ancienne que le Reichstag. Notre pays est une monarchie constitutionnelle : gouverner d'après la devise : *sic volo, sic jubeo — regis volontas suprema lex* peut-être encore de saison en Russie ; en Allemagne on ne se laisse plus gouverner de cette façon-là ! »

Rarement dans l'histoire parlementaire allemande la politique des Hohenzollern fut aussi crânement attaquée qu'ici. Et le porte-parole de la juste colère de l'opinion publique était un député de la gauche bourgeoise. Aussi, la propagande active des socialistes dans le pays aidant, l'échec du gouvernement a été complet. Il n'y eut plus que les conservateurs proprement dits pour se rallier à la proposition gouvernementale ; ces députés, au nombre de cinquante-trois, ne représentèrent que 1,476,760 électeurs. Les autres députés, dont le nombre était de deux cent sept, représentant 6,197,300 voix populaires, adoptèrent la proposition des progressistes et socialistes, conçue en ces termes : « Dans l'Allemagne entière les sociétés politiques peuvent librement se mettre en relation entre elles ; toutes les dispositions contraires à cette liberté d'association sont abolies. »

Comme on le voit, la réponse du Parlement fut nette et décisive. Dans tout autre pays à régime parlementaire, les ministres auraient dû s'en aller ; la simple convenance et les huées des honnêtes gens leur auraient dicté cette résolution. Ici rien de pareil ; mais il est probable qu'on ne recommencera pas de sitôt. La monarchie n'y gagnerait rien et le socialisme en profiterait trop.

H. T.

La protection des tailleurs des maisons de confection. — Après la grève de l'avant-dernier hiver des ouvriers tailleurs de Berlin, le gouvernement chargea la commission impériale de statistique de recueillir des documents sur la situation des travailleurs occupés par les maisons de confection.

Cette commission a classé en trois catégories les ouvriers dont elle a étudié les conditions d'existence.

1° Ceux qui sont au service d'intermédiaires et qui travaillent dans les ateliers de ceux-ci.

Ils ont des salaires plus élevés que les malheureux qui produisent

à domicile; ils font des journées moins longues qu'eux et sont placés dans des conditions hygiéniques non pas bonnes, mais moins désavantageuses.

2° Ceux qui travaillent à domicile.

La commission de statistique a considéré que les mesures suivantes devraient être prises pour protéger ces *sweaters :*

Afin d'éviter les spoliations de salaire dont ils sont si souvent les victimes, les engagements entre eux et les maisons de confection devraient se faire par écrit d'après des tarifs déterminés.

Une loi spéciale concernant le logement devrait les protéger au point de vue de l'hygiène et s'opposer notamment à ce qu'une seule chambre, utilisée déjà comme cuisine et comme chambre à coucher, serve en outre comme salle de travail. (Soit, mais qui paiera le loyer supplémentaire?)

Une autre loi devrait prescrire des mesures spéciales pour empêcher que des maladies contagieuses soient propagées par des vêtements confectionnés dans des chambres occupées par des personnes malades.

3° Ceux qui, étant occupés pendant la journée dans un atelier, emportent chez eux du travail à faire dans la soirée et pendant la nuit.

En ce qui concerne cette troisième catégorie d'abus, la commission estime que la loi devrait défendre aux ouvriers ayant travaillé toute une journée à l'atelier, d'emporter chez eux du travail à exécuter pendant une partie de la nuit.

ADRIEN VEBER.

REVUE DES LIVRES

GEORGES GOYAU (Léon Grégoire). — **Autour du catholicisme social.** (Perrin et Cie, libraires-éditeurs)

Les chapitres de ce volume, à l'exception d'un seul, ont été publiés dans la *Quinzaine* à partir du mois de mai 1896. Le seul qui n'ait pas été publié dans la *Quinzaine*, l'article sur l'élection de M. de Mun à l'Académie française, a paru dans le *Figaro* du 2 avril 1897.

On trouvera dans ce recueil, pour le détail, des renseignements intéressants sur le néo-catholicisme et surtout sur le catholicisme social. On y trouvera des matériaux qui pourraient servir à faire un livre sur la question, pourvu qu'on les critiquât sérieusement.

Car l'auteur n'a pas voulu faire et n'a pas fait un livre : les articles qui se suivent ici ne composent pas un ensemble ; ils avoisinent seulement.

Et ces articles, eux-mêmes, ne sont pas sérieux : ils sont studieux, parfois pénibles, zélés, attentifs ; ils ne sont ni sérieux ni consciencieux. L'auteur y donne l'impression d'un élève appliqué, assuré, docile, très bien élevé, sans critique personnelle, sans jugement, sans connaissance personnelle des hommes comme ils sont. Il a dû lire dans sa jeunesse beaucoup de livres difficiles.

En particulier, il a comme un don malheureux de ne pas voir les difficultés où se heurtent les hommes consciencieux : sans cesse il parle de la morale comme s'il n'y avait jamais eu de Kant ; sans cesse il parle de la tradition juive et chrétienne comme s'il n'y avait jamais eu d'exégèse ; toujours il veut se faire croire que tout est pour le mieux dans la plus unie des églises ; il veut bien ignorer que Léon XIII, infaillible encore, n'est plus catholique social. Pour tout dire, il s'imagine que M. Brunetière est un des « penseurs contemporains ».

PIERRE DELOIRE.

*
* *

Saverio Merlino publie à Milan, chez les Frères Treves, éditeurs, un volume intitulé : *Pro e contro el Socialismo*. C'est le développement des idées qu'il a résumées en l'article paru dans la *Revue Socialiste* de juin 1897. Nous recommandons à nos lecteurs ce livre qui est de nature à dissiper bien des malentendus et qui s'efforce loyalement de concilier les libertés individuelles et la nécessité d'une organisation sociale. Il tient le milieu entre les outrances

libertaires de Kropotkine et les théories du socialisme autoritaire ; il est ainsi très voisin de la place de combat que nous avons choisie.

* * *

F. Tarrida del Marmol. — **Les inquisiteurs d'Espagne** (Stock, éditeur)

Livre indigné d'un républicain espagnol qui dénonce au monde civilisé les tortures et les cruautés que le gouvernement de son pays a prodiguées, soit contre les accusés de Barcelone, soit contre les insurgés de Cuba et des Philippines. L'auteur ne fait point là œuvre de parti : il expose des faits que tout homme ayant au cœur un peu d'humanité ne peut que réprouver. L'Espagne n'a-t-elle donc gardé de son glorieux passé que la tradition du meurtre et de la férocité? Comment un peuple, qui fut grand et qui compte certainement beaucoup de citoyens généreux, se laisse-t-il déshonorer par des actes qui, sans être accomplis par lui, font rejaillir sur lui une rosée sanglante?

G. R.

* * *

Victor Bérard. — **La Macédoine.** — (Calmann-Lévy, 1897). — Les articles de M. Lavisse dans la *Revue de Paris*. — Brochures sur l'Arménie, du P. Charmetant, et de M. Archag-Tchobanian.

M. Bérard a été bien servi par les événements, ce qui est, en un sens, un éloge déjà, puisque ses livres sont, en un sens, des livres d'action. En aucun moment sans doute ils n'auraient passé inaperçus, car ils sont nourris de faits, et quelquefois d'un peu trop d'idées, et la question d'Orient est de celles qui intéressent toujours : mais elle passionne quelquefois, et nous sommes, — ou plutôt nous étions, car depuis quelques semaines l'intérêt languit, — à un de ces moments.

M. Bérard a écrit ces livres pour éclairer l'opinion, trop souvent égarée par les documents officiels, pour combler les lacunes regrettables des *Livres Bleus* publiés par le ministère anglais et surtout des *Livres Jaunes* publiés par le ministère français des affaires étrangères : les informations de M. Bérard, — puisées à bonne source, — donnent à ses ouvrages une valeur historique de premier ordre.

A dire vrai, le nouveau volume *La Macédoine* est peut-être d'un intérêt moins immédiat pour l'action que les autres : il ne semble pas apporter de nouvelles pièces au procès; il est le complément utile, mais non pas tout à fait indispensable des deux premiers ouvrages. Mais, pour être moins indispensable, il n'en demeure pas moins profitable, car il nous donne sur la vie intérieure de la Turquie des détails très intéressants par leur nombre et leur précision. Il nous décrit le principal champ de bataille sur lequel les diverses influences qui se disputent la Turquie se livrent combat.

La Macédoine est la partie de la Turquie comprise entre la mer et le cintre des montagnes du système des Balkans, le Tchar-Dagh, le Pinde, le Despoto-Dagh : la vallée du Vardar en marque l'axe. Le sol, en majeure partie formé d'alluvions, est très fertile, et pourrait être très riche : sur les versants des montagnes, des pâturages nombreux favoriseraient l'élevage des bestiaux ; dans la plaine, les céréales donneraient des moissons abondantes ; et cependant la Macédoine est pauvre, et la vie semble retirée et comme enfermée dans un petit nombre de villes qui couronnent les hauteurs. C'est que les agriculteurs ne trouvent point la sécurité nécessaire à leurs travaux : les inondations sont fréquentes, et, si les cultivateurs échappent à ce danger, ils ne peuvent fuir la rapacité des Turcs et les incursions des Albanais. Aussi les campagnes sont-elles désertes ; c'est à peine si quelques Juifs, dans le voisinage et sous la protection des villes, s'essaient à la culture maraîchère.

Ces difficultés ne sont pas insurmontables : l'indolence turque ne s'est pas risquée à tenter d'en triompher. Les peuples voisins plus jeunes et plus actifs, dont le développement exige un élargissement de frontières et une expansion dans les contrées adjacentes, ont essayé de s'établir en Macédoine. Les Grecs se sont rappelé qu'ils possédaient autrefois les ports de la Chalcidique et ont pris possession des côtes ; les Serbes et les Bulgares ont franchi le Tchar-Dagh et le Despoto-Dagh ; les Juifs sont arrivés par la mer ; et c'est ainsi que la Macédoine est devenue « un chaos de propagandes, de nationalités, d'églises et de races » : on y trouve des Grecs, des Slaves et des Turcs, des musulmans, des catholiques et des dissidents, des Juifs ; on trouve sur la côte des Grecs et des Juifs, et, en allant vers l'intérieur, des Bulgares et des Serbes, des Albanais, des Valaques, et même des Macédoniens et des Turcs. Et l'historien, jeté au milieu de ce labyrinthe, ne possède aucun fil d'Ariane pour se retrouver. La question de races est sans intérêt, comme aussi la question de langues : « La Macédoine, travaillée et retournée par les propagandes, n'est pas divisée en peuples rivaux, mais en partis hostiles, et la carte des nationalités ne correspond que très mal à la carte de ces partis. »

Malgré sa parfaite connaissance de la question, M. Bérard n'est pas parvenu à mettre de l'ordre dans ce chaos. D'ailleurs le récit gagne en pittoresque ce qu'il perd en clarté ; et rien n'est intéressant comme les pages où M. Bérard nous dépeint cette extraordinaire et paradoxale confusion des influences et des intérêts en lutte les uns contre les autres qui fait de Monastir, toute voisine de la Grèce, une ville serbe, et de Serrès, la ville la plus rapprochée de la frontière bulgare, comme le sanctuaire du panhellénisme.

Quels que soient les moyens employés, et l'énumération en serait longue, il semble que la fin poursuivie par les nationalités voisines de la Macédoine soit assez nette pour pouvoir être précisée. Les Turcs, possesseurs actuels, peu nombreux, car beaucoup ont déserté un pays où le pillage officiel ne les enrichissait pas, paraissent mettre tous leurs efforts à se maintenir sur leurs positions ; ils ont pour soutiens les Albanais, qui leur seront fidèles tant qu'ils seront payés. Les Grecs cherchent une extension politique au nom du panhellénisme. Les Serbes ont une ambition plus précise encore : écartés de la mer Adriatique par les Autrichiens maîtres de la Bosnie et de l'Herzégovine, ils ont besoin d'un port qui leur assure un débouché ; tous leurs efforts tendent

vers Salonique. Ils ont été d'ailleurs plus adroits que leurs concurrents; ils se sont posés non en conquérants, mais en représentants de la Macédoine, fidèles orthodoxes en face des bulgares schismatiques. Mais le patriarche, auquel ils se soumettent, est grec avant tout; il confond la cause de l'orthodoxie et celle de l'hellénisme, si bien que tôt ou tard la Serbie sera poussée au schisme.

L'Autriche et la Russie ont, comme il était facile de le prévoir, pris part à la lutte, et leur influence a contribué encore à obscurcir une histoire déjà si peu claire par elle-même; d'autant que leur politique a été hésitante. Et c'est ce que nous aurions voulu voir indiqué plus nettement dans le livre de M. Bérard. M. Lavisse, dans une série d'articles publiés dans la *Revue de Paris*, a heureusement réparé cette omission. Il y aurait beaucoup à dire sur ces quelques pages dans lesquelles M. Lavisse s'est efforcé de dégager clairement les lignes générales de la politique européenne en ces derniers mois. Indiquons seulement avec quel bonheur il a pu montrer comment l'Allemagne a été amenée à prendre une part prépondérante dans une lutte où elle semblait, à première vue, n'avoir rien à faire, et il a pu conclure sans invraisemblance que c'était l'empereur d'Allemagne qui avait battu les Grecs avec les troupes du sultan. Ces articles sont à méditer, lorsqu'on a parcouru les ouvrages de M. Bérard; ils en précisent le sens et en fixent la portée.

En même temps que le volume de M. Bérard, paraissaient deux brochures sur l'Arménie. L'une, du P. Félix Charmetant, est un réquisitoire contre les Turcs et contre l'Europe à propos des massacres d'Arménie. Elle contient le récit émouvant des vexations et des supplices subis par les Arméniens : c'est comme un procès-verbal, ou un acte d'accusation dans sa simplicité voulue et dans son éloquente brièveté. Le pape Léon XIII, il y a quelques semaines, félicitait le P. Charmetant de sa brochure comme d'un acte de courage, et peut-être y a-t-il quelque courage en effet à reprocher à l'Europe sa couardise et à la forcer à jeter les yeux sur un spectacle qu'elle voudrait ignorer.

Un Arménien, M. Archag Tchobanian, publiait en même temps au *Mercure de France* une conférence faite par lui en mars en la salle de la Société de Géographie, sous la présidence de M. Anatole France, sur l'histoire de l'Arménie et sur sa littérature. Il nous montre que l'Arménie est la patrie d'un peuple qui a joué un rôle en Orient, et qui pourrait en jouer un encore. Ce qu'il veut, c'est nous prouver que les massacres d'Arménie sont « quelque chose de plus qu'un monstreux entassement de cadavres... Ils sont surtout l'écrasement d'une race capable de vie intellectuelle par un pouvoir destructeur de toute civilisation... » Cela nous le savions, et les Turcs le savent aussi, et aussi les Russes qui ont tout le moins laissé accomplir ces massacres, de peur d'un réveil, préjudiciable à leurs intérêts, de la nationalité arménienne.

R. H.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

MAI ET JUIN

(Publications françaises sur les questions politiques, économiques et sociales.)

REVUES

1. PRINCIPES ET DOCTRINES

D'Azambuja : Les Idées sociales de Descartes (*Science Sociale*).

Edw. Aveling : Charles Darwin et Karl Marx (*Devenir Social*).

Borelli : Critique du capitalisme (*XXe Siècle*).

De Broglie : L'Église et la France moderne (*Revue des Deux-Mondes*, 15 mai).

Calippe (abbé) : Fonction sociale du catholicisme (*Revue du Clergé français*).

Clemenceau : Le Socialisme en France (articles dans la *Justice*, 26, 27, 28 mai 1897).

Un Député : Le Parti progressiste, ce qu'il peut et doit être (*Revue pol. et parl.*).

H. : Contre une critique anarchiste (*Devenir Social*).

Dehon (R.-P.) : Consultations et enquêtes sociales (*XXe Siècle*).

Demolins : Géographie sociale ; le Type breton (*Science Sociale*).

Argyriadès : M. Deschanel et le Socialisme (*Question Sociale*).

G. G. : La Propriété familiale, son rôle dans le passé (*Ann. cathol.*).

De Greef : Evolution des croyances et des doctrines politiques : Chine (*Avenir Social*).

G. Fonsegrive : L'Idée de la démocratie chrétienne et la paix sociale ; — les Jeunes catholiques et la démocratie (articles très importants pour suivre ce mouvement) (*Quinzaine*).

P. Lafargue : La Fonction économique de la Bourse (contribution à la théorie de la valeur (*Devenir Social*).

Ad. Landry, professeur de philosophie : La loi de l'offre et la monnaie (*Revue d'Econom. politique*).

Henry Léon : Solidarisme, science économique et doctrines sociales (*Journal des Economistes*).

A. Leroy-Beaulieu : L'Antisémitisme (*Réf. Sociale*).

Lux : La Journée de huit heures (*Avenir Social*).

Jacques Piou : Les Conservateurs et la démocratie (*Rev. des D.-Mondes*).

G. de Pascal : La Propriété dans l'avenir (*Assoc. cathol*).

H. Savatier : Théorie de la valeur (*Assoc. cathol.*).

G. Séailles : Les affirmations de la conscience moderne (*Revue Bleue*). (Bulletin de l'union pour l'action morale et Revue de l'enseignement primaire).

G. Sorel : La Théorie marxiste de la valeur (*Journal des Econom.*).

G. Tosti : L'Avenir de la Démocratie (*Revue int. de sociol.*).

Verhagen : Meilleure formule d'application du minimum de salaire (*Revue soc. cathol. belge*).

Van Overbergh : Le Socialisme scientifique (*Revue néo-scolastique*).

Winiarski : Etude critique sur le 3e livre de Marx (*Revue d'Economie politique*).

Z. : Le Juste Salaire (*XXe Siècle*).

Documents

— Le Nouveau Régime du travail et des retraites dans les établissements de la guerre (*Revue de Législation ouvrière*).

— Congrès de la Société des Agriculteurs de France (*Assoc. cathol.* et *Démocratie rurale*).

— Le Travail du dimanche en Belgique et l'état des législations étrangères sur la matière (*Rev. d'Econ. pol.*).

— Organisation des chemins de fer en France (*Quinzaine*).

— Projet de loi (discussions et exposés) sur la réparation des accidents, sur les assurances contre la vieillesse, etc. (*Bulletin du Congrès international des accidents du travail et des assurances sociales*).

2. QUESTIONS POLITIQUES, SOCIALES ET ÉCONOMIQUES

N. M. : Deux congrès socialistes de paysans (*Devenir Social*).

M. Bellom : Les Assurances ouvrières en Allemagne (*Revue polit. et parlem.*).

G. Bertillon : Le Problème de la dépopulation (*Rev. polit. et parlem.*).

Ch. Bonnier : La Question de la femme (*Devenir Social*).

J. Cazajeux : Une organisation libérale de l'assurance et de la prévoyance dans une grande corporation allemande (*Réf. Sociale*).

E. Charles : La Question des Incompatibilités parlementaires en 1844 (*Revue polit. et parlem.*).

Destilleuls : L'Arrêt dans la population française (Causes et effets) (*Réf. Sociale*).

Cheysson : L'Assurance contre les accidents (*Réf. Sociale*).

J. Dallemagne : Quelques phases de l'évolution de la propriété (*Revue int. de sociol.*).

Dechesne : La Conciliation industrielle en Belgique (*Rev. d'Econ. pol.*).

Demolins : La prétendue supériorité des Allemands (*Science Sociale*).

G. Desbats : La Réforme de l'Impôt des boissons (*Rev. polit. et parlem.*).

Mme Desurmont : Une École-ménagère avec ouvroir ouvrier (*Réforme Sociale*).

A. Fabre : Origines et avenir du féminisme (*Devoir*).

E. Flornoy : La Banque de France et le Trésor (*Quinzaine*).

Léon Gerin : La Loi naturelle du développement de l'instruction populaire; l'influence du régime du travail (*Science Sociale*).

Guyesse : La Prévoyance sociale fondée comme science et en droit (*Revue de la Prévoyance*).

G. Hérail : L'Adoption de l'étalon d'or au Japon (*Soc. cath.*).

Raoul Jay : L'Évolution du Régime légal du travail (*Rev. polit. et parlem.*).

Henri Joly : La Répression pénale et les intérêts populaires (*Réf. Sociale*).

René de Kérallain : L'Impôt global et l'inquisition fiscale dans l'Etat d'Ohio (*Réforme Sociale*).

Kerby : Les grands magasins aux Etats-Unis (*Rev. soc. cath. belge*).

P. Le Bail : Les Conseils d'usine (Conférence de N.-D. du Haut-Mont).

Louis Lacombe : Le Marché financier de Paris et les projets de réorganisation (*Rev. polit. et parlem.*)

P. Lapeyre : La Dépopulation (*Assoc. cath.*).

Paul Legros : Caisse d'assurances mutuelles contre les accidents du travail (Conf. de N.-D. du Haut-Mont).

R. Levetus : Quelques fabriques modèles en Angleterre (*Revue d'Econ. politique*).

E. Levasseur : Epargne et Prévoyance (3 articles) (*Rev. de la Prév.*).

Raphael-Georges Lévy : Le Monopole de l'alcool (*Revue des Deux-Mondes*, 15 juin).

De Mauny-Talvande : Une œuvre d'union sociale; les patronages (*Réf. Sociale*).

L. Milhaud : La Réforme de la loi sur le travail des femmes et des enfants (*Revue polit. et parlem.*)

G. Moch : La Question de la langue

internationale et sa solution par l'espérante (*Revue internationale de sociologie*).

MAZE (DANIEL) : Rapport sur la participation aux bénéfices (*Revue de la Prévoyance*).

NOWICOW : Le Péril jaune (*Revue de sociol.*).

PARODI : A propos de la Dépopulation (*Revue de métaph.*).

PRIUS : Les Tribunaux professionnels en matière d'accidents du travail (*Revue soc. cath. belge*).

CH. RIST : La durée du travail dans l'industrie française (1820-70) (*Revue d'Econom. polit.*).

SÉGUR (L.) : La Question du chômage devant le Parlement (*Ass. cath.*).

RENÉ STOURM : Les Système français d'impôts (*Revue de Paris*).

R. T. Les œuvres patronales devant l'opinion (*Sociol. cathol.*).

W. TILL : L'Étatisation de la boulangerie (pain gratuit) (*Rev. d'Ec. pol*).

DE TOURVILLE : Le Mouvement agricole (*Journ. des Econom.*).

Z. : La Question ouvrière, capital et travail (*Soc. cathol.*).

3. HISTOIRE, BIOGRAPHIE, DOCUMENTS

AULARD : La Séparation de l'Eglise et de l'Etat (1794-1802) (*Revue de Paris*).

PH. CHAMPAULT : Les Patriarches bibliques : le double atelier de travail (*Science Sociale*).

CHOUDIEU : Mémoires, 10 août (*Rev. Blanche*).

L. EINAUDI : Les formes et les transformations de l'économie agraire du Piémont (*Devenir Social*).

A. EBRAY : Nouveaux dangers de l'émigration allemande (*Nouv. Revue*).

GRENARD : La Chine, l'Angleterre et la Russie en Asie centrale (*Annales de l'Ecole libre des Sc. Pol*).

HAUSER : Le Travail des femmes aux XVe et XVIe siècles (*Rev. int. de soc.*).

INAÏEFF : Aperçus sur le présent et l'avenir de l'état économique de la Russie. (*Devenir social*).

D'IERVILLE : Le Régime civil et le Régime militaire à Madagascar (*Correspondant*).

P. LE PLAY : Le Cafre ouvrier dans les mines d'or (*Réforme Sociale*).

H. MONIN : Le Pressentiment social, à propos de la Révolution de 1848 (*Revue int. de sociol.*).

A. PERINEX : L'Organisation des Partis aux Etats-Unis (*Réf. Sociale*).

ANGOT DES ROTOURS : Un ancêtre du socialisme français (Babeuf) (*Quinzaine*).

LIVRES

N. B. — *Nous annonçons tout livre et toute brochure dont il nous est envoyé deux exemplaires.*

---

1. SOCIOLOGIE (DOCTRINES ET MÉTHODES) ET PHILOSOPHIE

CH. ANDLER : *Les Origines du socialisme d'Etat en Allemagne* (thèse), in-8. — Alcan, 7 fr. 50.

ENRICO FERRI : *Les Criminels dans l'art et la littérature.* — Alcan, 2 fr. 50.

FUNCK-BRENTANO : *La Science soc.*, in-8. — Plon, 7 fr. 50.

P. GRECIANO : *Du Rôle de l'Etat en matière monétaire* (thèse), in-8, 8 fr. — A. Rousseau.

HENRI LA FONTAINE, sénateur du Hainaut : *Le Collectivisme.* — Namur, Louis Roman, 2 vol. 0 fr. 70.

J. NOVICOW : *L'Avenir de la race blanche* (critique du pessimisme contemporain). — Alcan, 2 fr. 50.

SAVERIO MERLINO : *Pro et contra el socialismo.* — Milan, Fratelli-Treves.

F. PILLON : *L'Année philosophique 1896*, 5 fr. — Alcan,

TH. RIBOT : directeur de la *Revue philosophique : L'Evolution des idées générales*, 5 fr. — Alcan.

SAUFTLEBEN : *Utopie und Experiment* (traduction d'études du Dr Giovanni Rossi). — Zurich, éditeur A. Sauftleben.

Annales de l'Institut International de Sociologie, publiées sous la direction de M. René Worms, secrétaire général. III : travaux de l'année 1896. — Paris, un volume in-8 de 466 pages, 1897. — Giard et Brière, éditeurs. — Prix broché, 7 fr.

2. LETTRES, ARTS, INSTRUCTION

BONNIER, président du Tribunal de commerce de Vienne : *Etudes sur les Ecoles professionnelles, commerciales et industrielles de la France et de l'étranger*. — Vienne, 91 p., Martin.

Mme DESTRICHÉ : *Étienne Dolet*. — Librairie Moine, à la Chatre-sur-le-Loir.

HUGUES LEROUX : *Nos fils? Que feront-ils ?* — Calmann-Lévy, 3 fr. 50.

PIERRE GUÉDY : *Amoureuse Trinité* (cent illustrations). — Librairie Nilson, 338, rue St-Honoré, 3 fr. 50.

PAUL MATHIEIX : *Coups de désirs* (mœurs d'aujourd'hui). — Chamuel, éditeur, 3 fr. 50.

PAUL MIRANDE : *Forçats et proscrits*. — Calman-Lévy, 3 fr. 50.

— Révolutionnaires (Etudiants) : *Comment l'Etat enseigne la morale*. 1 fr. 50. (Au groupe et à notre librairie).

E. THIRION : *Sénateur et guillotine* (récits fantastiques). — Prix : 3 fr. 50. Paris, librairie Charles, rue Monsieur-le-Prince.

On sait tous les désordres physiques et moraux engendrés par certaines opérations chirurgicales sur lesquelles un procès retentissant a récemment attiré l'attention.

Dans un roman hardi, *Les Demi-Sexes*, Jane de la Vaudère, mettant au service d'une bonne cause son remarquable talent d'écrivain et de moraliste, vient de stigmatiser ces infâmes pratiques trop répandues et qui appellent la répression.

3. HISTOIRE ET ÉVÉNEMENTS CONTEMPORAINS

FAGUIEZ : *Economie sociale de la France sous Henri IV*. — 10 fr.

AGHASSI : *Zeitoun* depuis les origines jusqu'à l'insurrection de 1895, avec une carte, des reproductions de dessins et des photographies. — Traduction l'Archag Tchobanian, préface de Victor Bérard, 3 fr. 50. (*Mercure de France*).

L. DE LAUNAY : *Chez les Grecs de Turquie* (le pays et les mœurs), précédé d'une préface très virulente sur la politique turque de la France. — Ed. Cornély, 4 fr.

SEIGNOBOS : *Histoire politique de l'Europe contemporaine*, 12 fr.

A. L.

L'Administrateur-Gérant : RODOLPHE SIMON.

Suresnes. — Imprimerie G. RICHARD, 9, rue du Pont.

LA POLITIQUE EXTÉRIEURE DE LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE

(1891-1897)

I

Nous n'entendons ici ni raconter ni apprécier par le menu les faits qui constituent l'histoire extérieure de la troisième République. En jetant un rapide coup d'œil sur des événements qui sont dans toutes les mémoires, qui évoquent tous des dates récentes et qui paraissent éminemment caractéristiques, nous cherchons plutôt à dégager les principes directeurs de notre politique étrangère. L'expression : forces agissantes est même préférable à celle de principes directeurs, car certains des mobiles qui ont poussé nos ministres, déterminé leur intervention en tel ou tel sens, restent à peu près inconscients et sortent des profondeurs, des soubassements les plus lointains de l'organisation sociale.

Entre la structure intime de notre régime contemporain et l'orientation adoptée au dehors par M. Hanotaux et par ses prédécesseurs, existent des relations étroites, un lien de causalité qu'il importe de mettre en lumière. La France capitaliste se trouve naturellement entraînée du même côté que les autres grands États capitalistes. L'attitude de notre pays et celle de l'Autriche ou de l'Angleterre, en telle ou telle affaire, laissent percer des dissidences, des antagonismes, mais il est un élément décisif, qui de la pointe de Cadix aux extrémités de l'Oural, vient sans cesse contrarier, neutraliser le jeu des influences adverses de la race, ou des convoitises traditionnelles : la solidarité des classes dirigeantes et de la finance cosmopolite.

Comme il y a eu jadis, au lendemain de la prise de la Bastille et de l'exécution de Louis XVI, un pacte des dynasties contre la France de la Convention, — au lendemain de l'écroulement du premier Empire, une Sainte-Alliance des rois contre les peuples, il y a aujourd'hui —

témoin les événements d'hier — une coalition de tous les gouvernements, par essence conservateurs, contre la *Révolution politique et sociale*. Par sa conduite en Orient, la troisième République, parvenue à sa phase critique de réaction, vient d'affirmer son entente avec les monarchies. Sans motif avouable, désertant, de gaieté de cœur, la légendaire et glorieuse générosité du peuple le plus désintéressé de l'histoire, nos dirigeants se sont associés à la plus déshonorante des répressions. Ils n'ont réussi qu'à démontrer leur parfaite ignorance du sentiment de la foule et à identifier davantage la République bourgeoise avec les autres puissances constitutionnelles ou absolutistes.

Une fois de plus se justifie donc cette pensée féconde de Karl Marx — que l'organisation économique d'une nation commande toutes les manifestations de sa vie. Nous n'oublierons point, au surplus, que la politique du quai d'Orsay a suscité, non seulement dans notre parti, mais dans tous les partis, de véhémentes protestations. A côté des orateurs socialistes qui ont tenu le pays en haleine, dénoncé les capitulations de M. Hanotaux et la conspiration du silence nouée autour des égorgements d'Arménie, des publicistes qui ne partagent point nos idées, qui se piquent de conservatisme, M. Lavisse, M. de Voguë, Mme Adam, d'autres encore, ont exprimé leur indignation. Mais nous leur demanderons, à ces libéraux antirévolutionnaires, si en flétrissant le mal, ils peuvent signaler le remède, et s'ils prévoient pour l'avenir, dans l'état actuel de notre société, la possibilité constante d'une politique plus digne et plus humaine. Pour que la République exécute pleinement le programme d'action morale qu'on se plairait à lui assigner, il faut qu'elle exclue d'abord l'ingérence du capital, l'omnipotence des financiers. De même que le protectionnisme (1) ou que le colonialisme (2), la politique de réaction, de compression au dehors est dans la logique même de nos institutions sociales. N'est-ce pas folie que de réclamer d'un pays asservi à la féodalité de l'argent les mêmes efforts qu'à une pure démocratie ? Comme Montesquieu l'a admirablement établi pour les formes politiques, un régime périt quand il va à l'encontre de son principe : or, les régimes, sauf aveuglement, n'aiment guère le suicide...

Si donc nous avons entrepris de présenter cette étude, ou plutôt ces simples observations aux lecteurs de la *Revue Socialiste*, ce n'est point dans un intérêt purement historique que nous avons colligé les faits. Nous voulons préciser les allures générales de notre politique extérieure et les rattacher à cet état d'esprit qui distingue la société

---

(1) *Revue Socialiste*, 15 août 1896. Les Résultats du système Méline.

(2) *Revue Socialiste*, 15 janvier et 15 février 1897. La Colonisation sous la troisième République.

capitaliste. Nous rappellerons comment, blessée mortellement il y a vingt-sept ans, par un des plus sanglants piétinements du droit que présente ce siècle, si riche pourtant en violations, la France, ou du moins ses mandataires légaux, ont senti peu à peu s'obscurcir en eux la notion de justice, le mépris de la force triomphante, suprême honneur, dernier recours des vaincus. Nous dirons comment, se parant contre le socialisme internationaliste, c'est-à-dire humain, d'une conception bâtarde du patriotisme, nos classes dirigeantes ont été prosterner la patrie, un groupement de citoyens animés des mêmes aspirations et saignant des mêmes plaies, devant les manifestations militaires d'un Hohenzollern. Et enfin, comme si ce culte de la violence et ce dédain du droit n'étaient pas assez insultants pour la conscience démocratique, comme s'il y fallait mettre le sceau par quelque participation à un crime de lèse-humanité, on a vu la France de la Révolution, la France des grandes émancipations nationalistes, se joindre à la Russie, à l'Allemagne, à l'Autriche, pour rejeter une nationalité insurgée sous le joug d'un chef barbare, soutenu par quelques hordes de massacreurs, et menacé sans trêve dans sa vie par la fraction saine de ses sujets.

Certes, il y a ici l'une des pages les plus tristes de l'histoire de ces dernières années. Ceux dont les oreilles tintent encore du frémissement des fêtes et des déclarations enthousiastes des ministres : « La France a repris son rôle dans le monde » se demanderont quelle sauvage légèreté, quel ressouvenir des forfaits napoléoniens planent sur les salons du quai d'Orsay. Quoi ! c'étaient donc là les gloires, les prestiges qu'on nous promettait : de détestables complots contre la liberté, contre « l'immanente justice », une douloureuse dégradation de notre pays... L'on cherche, en vérité, où sont les coupables, des institutions sociales qui permettent et déterminent de tels scandales, ou des hommes qui, cédant à la pression des intérêts consacrés, se jettent de gaieté de cœur dans la plus infamante des aventures.

II

La politique extérieure de la France reste le monopole d'une oligarchie, on pourrait dire : d'un homme. En théorie, le Parlement a le droit de paix et de guerre, le droit de ratifier les traités. En fait nous sommes à la merci d'un ministre omnipotent. M. Hanotaux est infiniment moins contrôlé dans le domaine où il s'exerce que le chancelier de l'empire de Russie ou le chef de la diplomatie commune d'Autriche-Hongrie. Il doit, il peut considérer avec dédain son collègue du Foreign Office de Londres, subordonné pour le moindre de ses actes à la déci-

sion ou à la censure des Communes. Nous avons une Constitution, des textes en apparence soigneusement rédigés, qui posent avec précision le principe de la prépondérance du pouvoir législatif, et qui semblent réduire à un strict minimum les attributions de l'exécutif. En réalité, l'engrenage ne joue point : les ministres se dérobent par mille moyens : expédient parfois, audace affichée souvent, à une surveillance qui n'est que parodie et mystification.

De même que nos budgets ne sont liquidés, vérifiés, ratifiés que sept ou huit ans après la clôture des exercices, et sans sanction pratique, de même que les virements y pullulent, en dépit des protestations, et que nul ne verrait clair dans les comptes de la Guerre, de la Marine, des Colonies, les relations extérieures sont la propriété temporaire, mais exclusive d'une individualité.

Il est un grand État républicain où le capitalisme triomphe, comme chez nous, mais où l'exécutif, si fort, si armé de prérogatives qu'il soit, ne saurait, sans un assentiment supérieur, se jeter dans une équipée plus ou moins contestable. Nous parlons de l'Union Américaine, où le Secrétaire des relations extérieures n'est guère qu'un Délégué d'une Commission du Sénat. Certes, les sénateurs yankees sont fort loin, à nos yeux, d'être irréprochables; mais c'est l'institution que nous avons visée.

Jamais peut-être la plénitude d'autorité du quai d'Orsay ne s'est affirmée autant qu'en ces dernières années. Des événements importants, graves, tragiques même, qui pèsent lourdement sur le présent du pays et qui engagent son avenir, ont pu se consommer sans que la France fût avisée et sans qu'elle eût en mains les pièces indispensables pour juger ses gouvernants. Notre participation aux fêtes navales de Kiel fut une surprise; notre intervention en Extrême-Orient, après la signature de la paix de Simonosaki, s'est produite sans consultation préalable des représentants. Notre adhésion au fameux concert européen d'Orient a été imposée au Parlement comme un fait accompli; plus généralement l'entente franco-russe, quelque opinion qu'on porte sur elle et quelque forme qu'elle affecte, a été jusqu'à ce jour enveloppée d'une obscurité mystérieuse qui n'a pas peu contribué à en affaiblir chez nous le prestige.

Il semble que notre ministère des affaires étrangères ait pris à tâche de dépasser en arbitraire les gouvernements monarchiques d'Europe. Alors que le cabinet de Londres, de beaucoup le plus libéral en ce sens, tient constamment les Communes et les Lords au courant de sa gestion extérieure, multipliant les Livres Bleus et les déclarations verbales, les Livres Jaunes se sont faits de plus en plus rares depuis l'explosion de la crise orientale. Il y a plus : les recueils britanniques sont à peu près complets,— c'est déjà beaucoup que d'obtenir, en pareille matière, l'approximatif; les nôtres, par leurs mutilations, leurs lacunes,

leur contexture bizarre, qui réjouiraient un Bismarck et qui eussent fait frissonner d'aise un Metternich, ne réussissent qu'à jeter un peu plus de ténèbres sur des problèmes assez complexes en eux-mêmes. Celui qui s'en référerait aux deux Livres Jaunes d'Arménie pour raconter les événements d'Asie Mineure, risquerait fort d'écrire une œuvre grotesque. Celui qui prétendrait retracer l'attitude de M. Hanotaux à l'égard du Sultan en se reportant aux dépêches publiées de ce ministre s'exposerait à cette singulière aventure de n'avoir rien à dire. Que penser enfin de l'absence prolongée de tout document sur la Crète, alors que le Parlement du Royaume-Uni était abondamment pourvu de textes et de commentaires (1) ?

C'est donc un guet-apens du silence que le cabinet actuel, comme tous les cabinets antérieurs, a dressé autour de nos relations extérieures. Nous devons aller à l'aveuglette, poussés au caprice de quelques hommes vers des destinations inconnues, vers des objectifs qui recèlent le déshonneur et l'abaissement, peut-être la ruine du pays. L'histoire surgit pourtant devant nous, dans sa dramatique réalité, pour nous aviser que les peuples ne doivent pas s'abandonner et que les somnolences de la liberté acheminent aux pires catastrophes.

La France a longtemps accepté l'ignorance qu'on lui imposait, l'accaparement de ses affaires étrangères par une petite coterie. On a dit, répété de son peuple, qu'il n'entendait rien, qu'il était indifférent aux choses du dehors. N'est-ce pas plutôt qu'on l'a tenu systématiquement à l'écart et qu'on a trop bien réussi à engourdir son attention ?

Pourtant depuis un an, il semble que cet état d'esprit commence à changer, que sous l'aiguillon de l'opposition parlementaire, notre pays se soit inquiété, ait entrevu des questions, ait, confusément d'abord et plus clairement ensuite, senti qu'il y avait danger à se livrer plus longtemps à l'absolutisme effectif d'un homme ou d'un conseil. La crise d'Orient marquera peut-être l'origine d'un contrôle plus minutieux, d'une surveillance plus étroite de la nation sur ses relations extérieures.

Le parti socialiste a puissamment contribué à ce réveil, en poursuivant le ministère de ses questions, de ses interpellations : discutant l'attitude de M. Hanotaux, il a démontré le vice d'une tradition contraire à l'esprit républicain. Certes, il n'a pas été seul à réclamer des explications sur les affaires d'Asie Mineure, et à côté de lui les orateurs de la droite cléricale, MM. de Mun, Cochin, Delafosse ont concouru à éclaircir certains faits, mais ceux-ci défendaient beaucoup moins les droits et les intérêts moraux du pays que les visées spéciales d'une confession religieuse.

(1) Les Livres Jaunes sur la Crète n'ont été distribués qu'au mois de juillet dernier.

C'est Jaurès, c'est Millerand qui auront rendu aux affaires étrangères leur place légitime dans nos préoccupations. Qu'il s'agît de Kiel ou de l'intervention contre le Japon, ou des massacres d'Arménie, ou de l'alliance russe, ils ont été sur la brèche, exigeant une lumière qu'ils n'ont pas obtenue, mais remplissant leurs devoirs de représentants de la démocratie sociale.

Si nos ministres ont pu jusqu'ici s'enfermer, vis-à-vis du Parlement, dans un mutisme à peu près complet, c'est qu'ils ont eu la bonne fortune de trouver toujours derrière eux des majorités compactes et dociles. La grosse masse de nos députés en est encore restée à cette conception que la politique étrangère ne regarde les Chambres que par son côté budgétaire et qu'il convient de laisser au quai d'Orsay la plus grande somme de liberté. Alors qu'à Westminster — la comparaison s'impose toujours — les Communes discutent aussi soigneusement une intervention en Afghanistan ou en Orient qu'un crédit pour la Marine ou les Écoles publiques, chez nous l'Extérieur est un domaine quasi-interdit, où l'on ne pénètre qu'avec timidité. L'arbitraire du Secrétaire d'État est secondé par la faiblesse d'une majorité asservie à la fois à ses intérêts de classe et à une ignorance générale. En relevant les chiffres des scrutins émis depuis deux ans sur l'attitude au dehors de nos cabinets successifs, on trouve en leur faveur des votes extraordinaires, où les oppositions se volatilisent avec une inconcevable célérité. Sur l'affaire de Kiel, en juin 1895, le ministère obtient 362 voix contre 105; sur les affaires d'Arménie et de Crète, en novembre 1896, février et mars 1897, 413 et 356 contre 83 et 143.

En somme, la politique étrangère de la France est faite à cette heure : 1° de la toute-puissance d'un homme plus ou moins instruit, plus ou moins réactionnaire, plus ou moins subordonné à la finance; 2° de la complicité d'une majorité groupée autour des intérêts capitalistes et dédaigneuse des problèmes les plus urgents.

III

Ce débat ne saurait se rapetisser à la mesure d'un procès individuel. Pourtant, depuis deux ou trois ans, la personnalité de M. Hanotaux a pris un tel relief, s'est imposée avec une telle persévérance à l'attention publique, qu'elle a fini par symboliser une politique, celle même que nous devons répudier hautement.

C'est un axiome qui a été fort longtemps en vigueur et qui se déracine avec peine dans certains milieux parlementaires que le présent ministre des affaires étrangères a été le meilleur de la troisième Répu-

blique. Loin de nous l'idée d'établir des comparaisons qui ne seraient flatteuses pour personne ! Nous constaterons seulement que nul, sinon M. Flourens, n'a su s'entourer d'une égale publicité, d'hommages aussi peu atténués des périodiques. M. Hanotaux a eu le talent, facile après tout, de s'assurer parmi les grands organes du matin et du soir des admirations passionnées. On a fini par voir en lui l'incarnation de l'alliance russe, l'homme nécessaire, le seul diplomate français qui eût l'oreille des grandes puissances et qui pût rivaliser avec les titulaires du Foreign Office. Nous nous rappelons avoir entendu, lors de la constitution du cabinet Bourgeois, beaucoup de radicaux, voire même des radicaux-socialistes, exprimer le regret que M. Hanotaux ne pût rester au quai d'Orsay ; état d'esprit fort explicable en un pays où les affaires extérieures restent le jardin secret de quelques spécialistes, engouement passager et malfaisant comme une presse habile en organise à volonté.

L'heure des attaques est venue ! Après avoir tant triomphé, M. Hanotaux a connu les coups de dents et les piqûres d'épingle ; la crise d'Orient a éclaté, forçant malgré tout l'inconscience nationale, soulevant un remous d'intérêt par le dramatique des situations. Et alors, de gauche et de droite, même du centre, a commencé contre le ministre un feu roulant d'articles documentés qui ont enfin ramené le personnage à sa juste taille. On a appris de M. Lavisse (1) que M. Chichkine, gérant de la chancellerie de Pétersbourg, avait jadis traité M. Hanotaux avec la plus méprisante légèreté ; de Mme Adam (2) que les Russes avaient plusieurs fois tempéré la vanité de l'historien de Richelieu, et que la rescision du traité anglo-congolais de 1894 était l'œuvre non du cabinet de Paris, mais de l'empereur Guillaume II.

M. Hanotaux n'a apporté au pouvoir aucun ferment d'activité : les idées lui manquent, remplacées par quelques formules creuses, de sens évaporé : « concert européen, intégrité de l'Empire ottoman, etc... » Il a suivi fidèlement, servilement la politique inaugurée par Ferry et qui préparait une timide réconciliation avec l'Allemagne ; il n'a en rien modifié les relations de la France et de la Russie, bien qu'il ait un peu plus joué de la fameuse alliance et aggravé la bassesse de nos démonstrations ; de l'Angleterre, il n'a rien obtenu ; en Orient, on sait comment il a repris, à peu près, le rôle des plénipotentiaires de Louis XVIII au Congrès de Vérone, s'inclinant devant les traditions absolutistes et faisant bon marché de nos précédents ; il n'a rien du ministre d'une République ; les honneurs du protocole l'ont étourdi ; il est le proconsul de Nicolas II et le courtier du Hohenzollern.

(1) Notre politique orientale, 15 mai, 1er juin, 15 juin 1897 *(Revue de Paris)*.
(2) Les erreurs de M. Hanotaux, 15 février, 15 mars *(Nouvelle Revue)*.

Les succès faciles ont fui pour lui. Quelque ardente volupté qu'il ait éprouvée à frôler des souverains et des commis d'autocrates, il doit sentir toute la profondeur de sa chute. Un jour de mars 1897, dans un milieu, qui ne lui est pas naturellement hostile, au Sénat, il a pu comprendre combien il s'abusait sur son prestige. L'*Officiel* a maquillé la scène, mais qu'importe? M. de Freycinet venait d'interpeller, rappelant de sa voix limpide, en termes cristallins, la conduite qu'il avait tenue en 1886, à l'égard de la Grèce, le rôle humanitaire de médiatrice désintéressée que la France avait assumé alors entre le nationalisme hellénique surexcité et l'Europe hostile à tout changement. M. Hanotaux répondit, essaya de répondre; en des phrases embroussaillées, où une pensée diffuse s'efforçait vainement de cacher ses réticences, il s'excusa, mais le Sénat l'écoutait mal; des bruits confus couvrirent sa voix; il paraissait stupéfait de cet accueil inattendu; il eut pourtant la majorité, une énorme majorité; elle n'allait pas à lui, mais au ministère conservateur qu'on craignait d'atteindre.

IV

L'entente avec la Russie est à la base de la politique étrangère de la France depuis six ans environ. Elle s'est exercée par des actes significatifs qui ont pesé et qui pèseront peut-être lourdement sur l'histoire du monde. Elle a marqué, pour ainsi dire, son empreinte à chaque instant, et sur nos affaires extérieures et sur nos affaires intérieures. Nous voudrions l'apprécier, dans son principe et dans ses manifestations, car elle caractérise nettement nos relations avec le dehors dans la période que nous étudions.

Le trait essentiel de cette entente ou de cet accord — peu importe le mot — c'est qu'elle constitue avant tout un frein au progrès social de la démocratie, c'est qu'elle a été jetée brusquement devant les masses étonnées comme un obstacle à leur marche. Jamais, au cours de ce siècle, un élément extérieur à la vie intime d'un pays n'avait joué pareil rôle dans son évolution; jamais, du moins, un grand État n'avait si ouvertement, si pleinement accepté la pression d'un autre Etat, même ami. Nous ne voulons pas dire seulement que les tsars Alexandre et Nicolas ont prétendu paralyser chez nous la croissance des idées nouvelles, ou que leur presse officieuse a systématiquement exalté le parti conservateur français. Nous visons surtout l'attitude de nos cabinets réactionnaires qui se sont sans cesse couverts de l'alliance russe pour pallier leurs fautes, et qui ont su, à intervalles réguliers, chaque fois qu'ils sentaient leur prestige ébranlé, provoquer des démonstrations plus ou moins contestables. Nul n'a plus abusé de ce

système que M. Hanotaux. A la veille des élections générales de 1898, le voyage du Président à Pétersbourg est encore un de ces expédients parlementaires, qui bâillonnent les fractions timides de l'opposition et qui tendent à replâtrer le régime.

Il sera curieux un jour d'écrire l'histoire de nos fluctuations intérieures en y recherchant à chaque pas les effets de l'« alliance ». La presse conservatrice de Paris et de province pourra fournir alors de précieux documents. On apprendra comment les sentiments vrais, ou faux, des cercles dirigeants moscovites auront contribué à la chute du cabinet Bourgeois, et avec quelle audace les organes royalistes, ralliés et cléricaux, auront joué de l'étranger pour combattre et étouffer les changements intérieurs les plus restreints. Méditez seulement les paroles prononcées à la Chambre par M. F. Charmes, au temps du ministère radical : « Il y a six mois, nous étions plus respectés »; — et cette phrase écrite au lendemain de Cronstadt par M. Leroy-Beaulieu : « Veût-on que l'alliance russe subsiste, il ne faut pas que par ses incartades notre démocratie mette les bonnes dispositions de l'autocrate russe à trop rude épreuve. » La durée et l'intimité de notre entente avec le tsarisme dépendent avant tout de notre politique intérieure. N'y a-t-il pas là, en deux mots, de quoi justifier la désaffection croissante qui, après une période de sympathie mitigée, a frappé l'entente franco-moscovite, dans les classes populaires !

Ce qui d'ailleurs, à défaut de tout autre grief, eût rendu ce pacte suspect, ce qui, en dehors de ses multiples consécrations, toutes antirépublicaines et antinationales, eût fini par le déconsidérer, c'est le mystère dont nos gouvernants l'ont toujours enveloppé. Quelle est sa nature exacte ? Quelle est sa portée, l'étendue des charges qu'il impose aux deux pays ? Y a-t-il convention militaire ou simplement engagement vague et illimité ? A-t-on signé un texte quelconque ou l'accord repose-t-il seulement sur les démonstrations bruyantes renouvelées périodiquement ? Et s'il y a eu acte écrit, remonte-t-il à Cronstadt, ou à l'une des visites des ministres russes à Paris, ou au voyage de Nicolas II, en octobre 1896 ? Autant de questions que l'opinion publique se pose vainement, et qui, portées au Parlement, par Millerand et par d'autres, n'ont jamais obtenu que des réponses évasives. Il faut remarquer que le ministère des affaires étrangères, dont la discrétion a toujours été si singulière en cette matière, n'a lancé qu'une seule fois le mot *alliance*, du haut de la tribune. C'était au Palais-Bourbon, le 10 juin 1895 ; Millerand interpellait sur les affaires d'Extrême-Orient et sur le scandale de Kiel. Pour se justifier, M. Hanotaux lut alors un fragment d'une dépêche qu'il avait adressée à notre ambassadeur à Pétersbourg, et qui commençait en ces termes : « La France met au premier rang la considération de ses alliances... » Faut-il croire

qu'il y eut là un *lapsus,* ou bien plutôt, la phrase étant écrite, un mensonge prémédité pour aveugler la Chambre? Quoi qu'il en soit, le mot n'a jamais été repris depuis, et l'on a à peu près épuisé la liste des synonymes et des périphrases, pour éviter la fameuse expression que tant de gens recherchèrent dans les toasts de Nicolas II, à Paris ou à Châlons. On a dit : situation nouvelle, cordiale sympathie, liens précieux, confraternité d'armes, amitié sincère, — mais le terme lapidaire, diplomatique, le seul qui eût résumé, fixé un état de choses, est resté absent de toutes les déclarations officielles, tsariennes, présidentielles, ministérielles.

M. Hanotaux n'a pas compris qu'il disqualifiait l'accord avec la Russie en ne dissipant pas tous les doutes. On pense à juste titre que le gouvernement parlerait, s'il avait à parler, et qu'il ne saurait cacher son bonheur, s'il avait des faits précis à proclamer. Mieux vaudrait avouer, si vraiment aucun protocole n'a été signé, que nos liens avec la chancellerie moscovite sont purement sentimentaux, et que la diplomatie, pour telle ou telle raison, n'a pu arrêter un texte acceptable pour les deux parties.

Mais un pareil aveu condamnerait doublement l'attitude effacée, humiliée, quasi servile, que nos gouvernants ont gardée vis-à-vis des tsars. Combien de chauvins exaltés, qui leur pardonnent ces allures de vassaux, croyant à la réalité d'une alliance, se montreraient impitoyables, la lumière faite ! Ce procédé a pu servir les vues de certains cabinets; à coup sûr il n'a rien fait pour rehausser chez nous la popularité de l'accord avec la Russie, popularité dont les hommes d'Etat de Pétersbourg constatent avec douleur l'effondrement grandissant. Tels sont, en somme, les deux griefs que la démocratie française — entre beaucoup d'autres — peut adresser à ce pacte obscur : il grève notre politique intérieure; il comporte pour le pays des charges et des avantages théoriques dont on réclame inutilement un exposé clair et décisif.

L'entente franco-russe, dès la première heure, a trouvé le parti socialiste averti, réfractaire, hostile. Un rapprochement amical avec un État qui symbolise au plus haut degré l'autocratie au dedans, l'oppression au dehors, et dont l'histoire est faite des plus monstrueuses spoliations de peuples et des plus dramatiques condamnations de toute initiative libérale, un tel rapprochement semblait contre nature et soulevait d'intarissables objections. Il est pourtant des fatalités historiques, qui commandent des demi-silences, des situations étranges où, sous peine de mourir, d'abdiquer ses plus ardentes espérances d'avenir, une démocratie transige momentanément. C'est ainsi que la majorité, sinon l'unanimité, de la fraction socialiste de la Chambre, n'a pas combattu d'abord l'accord franco-russe, à condition toutefois qu'on en communiquât les clauses.

L'entente franco-russe est un fait vague, mais enfin un fait; du moins, en considérant les divers actes de notre politique étrangère depuis Cronstadt, il nous est impossible de ne pas la prendre pour telle. Elle est le résultat de cette longue période d'histoire où l'unification germanique en gestation a surgi au jour parmi toutes les violences, à travers des absorptions d'États, des mutilations de nationalités et des effusions de sang, pour suspendre sur la tête de l'Europe, avec la brutale hégémonie du fer, la menace permanente de nouvelles conquêtes. Comme Lassalle avait prévu le système et le régime bismarckiens, Marx et Engels avaient prédit un échange de services entre ces deux pôles du monde moderne : Paris et Pétersbourg.

Le fait avait été accepté, temporairement au moins, par le socialisme français, mais il fallait, d'une part, qu'il n'influât pas sur la marche de nos affaires intérieures, qu'il ne fût pas un élément, exploitable à merci, de contre-révolution; de l'autre, qu'il égalisât les droits et les devoirs sur l'échiquier européen.

Aucune de ces deux conditions essentielles, dont on ne saurait nier la légitimité, n'a été remplie. Nous avons signalé le rôle déprimant joué par le seul nom des tsars dans nos assemblées parlementaires; les événements des six dernières années démontrent assez clairement que si l'une des deux puissances concertées a tiré à elle la part du lion, ce n'est pas la République française.

Et qu'on y prenne bien garde : nous excluons, nous repoussons bien loin la pensée des millions souscrits aux emprunts moscovites, qui constituent certes un profit considérable pour le gouvernement de Pétersbourg, mais qui rapportent intérêt aux capitalistes de notre marché. C'est affaire, cela, entre M. de Witte et nos financiers. Nous songeons, bien au contraire, aux intérêts les plus élevés de la nation française, à ces intérêts moraux que l'histoire a confondus avec ceux de l'humanité en marche, à ces résultats de la politique qui ne se traduisent pas par des chiffres, qui n'engagent pas l'argent d'un pays, mais son honneur, sa notion de justice, sa loyauté envers son passé et envers l'attente confiante des autres peuples. Et ce sont ces intérêts moraux, ce sont toutes ces lumineuses et hautes qualités qui nous caractérisaient même avant la Révolution et qui sont notre apanage historique, que nos gouvernants ont trahis, désertés, pour suivre aveuglément toutes les visées égoïstes des hommes d'État moscovites.

Résumons en deux mots les avantages que la Russie a recueillis du concours de la France : elle a brisé pour un temps l'élan du Japon, qui menaçait sa prépotence en Extrême-Orient; elle a rétabli son influence dans les principautés du Danube; elle a pu tirer un voile sur les sanglants massacres d'Asie Mineure et calomnier honteusement, paralyser dès son réveil, cette nationalité arménienne dont elle redou-

tait les soubresauts dans ses propres provinces; elle a fait face à l'Angleterre sur toutes les parties du globe, sauf en Égypte, où nous avions aussi une spoliation à flétrir; elle a imposé à l'Allemagne une attitude courtoise, quitte à plonger dans l'ombre le problème vital d'Alsace, et à suivre le César de Berlin dans sa politique antihellénique.

Et la France, quels ont été ses bénéfices? On a dit qu'elle était plus forte qu'elle ne l'avait jamais été depuis 1870, et qu'elle avait « repris son rang en Europe »; erreur : en 1886, nous faisions entendre en faveur de la Grèce la voix du droit et de l'humanité, et nous refusions fièrement d'adhérer à l'action des grandes puissances coalisées contre elle; en 1897, nous n'osions plus nous cantonner dans notre glorieux isolement et nous acceptions le rôle secondaire de l'Italie affaiblie. On a dit que nous en imposions davantage au militarisme germanique et que nous pouvions désormais lui tenir un langage plus ferme; erreur encore : en 1887, la France sortait à son honneur de l'incident Schnæbelé; en 1895, elle envoyait son escadre saluer de ses vivats et de ses salves le pavillon du petit-fils de l'envahisseur.

La Russie a-t-elle eu du moins la loyauté de rompre avec ses combinaisons diplomatiques passées et de ménager nos susceptibilités? A une date très récente, les politesses prodiguées par le jeune tsar et par le prince Lobanoff ont permis de dire que l'alliance des trois empereurs, celle de Skiernevice et de Kremsier était reconstituée. Si elle n'est point restaurée, les premiers jalons en ont été posés; c'est le devoir du parti socialiste d'aviser le pays, pour qu'il ne s'expose pas un jour à la pire des surprises.

Que la France fasse un pas vers les transformations sociales, qu'elle secoue une parcelle des abus qui garrottent sa vie, et l'accord de la contre-révolution européenne, fomenté, prêché, présidé par Guillaume II, fonctionnera. Que deviendra alors l'entente tant vantée de Paris et de Pétersbourg? Contre le fait d'aujourd'hui le fait de demain prévaudra : un enchaînement historique succédera à un autre; une harmonie de forces à un disparate, et le concert franco-russe apparaîtra sous son vrai jour, dans sa formule exacte, un de ces pactes qui résument une situation éphémère, comme celui de Richelieu et des protestants étrangers, ou celui de Napoléon III avec l'Angleterre, et qui succombent à la logique de l'histoire et à l'opposition des principes politiques, moraux et sociaux.

V

Le rapprochement franco-allemand est le résultat le plus visible à coup sûr de l'« alliance » franco-russe. Nous n'hésitons pas à écrire rapprochement, parce qu'aucun autre mot n'exprimerait plus justement les relations présentes de notre gouvernement avec Guillaume II. Plus

que le terme, la liaison étroite que nous venons d'établir entre deux faits antagonistes d'apparence semblera paradoxale : elle ressort pourtant avec une telle netteté du cycle des événements que nous envisageons ici, que nul observateur impartial ne la saurait mettre en doute.

Comment la subordination, ou si l'on préfère pour ménager toutes les susceptibilités, la juxtaposition de notre politique à celle des tsars a-t-elle amené une détente qu'on eût dite irréalisable, entre Paris et Berlin ? Comment s'est-on acheminé vers un incident aussi monstrueux par l'état d'esprit qu'il révèle, aussi humiliant pour un pays et une nationalité mutilés, que la présence de notre flotte à l'inauguration du canal de la Baltique ? La chose vaut d'être précisée, d'être analysée. Qui sait, en effet, ce que l'avenir nous réserve encore, quels scandales l'activité contre-révolutionnaire de nos dirigeants nous infligera à échéance plus ou moins brève ? (1)

La Russie certes nous a engagés dans cette voie qui aboutit à l'abdication du droit, au reniement de la « justice immanente » dressée si haut par Gambetta. Tournée vers l'Orient et vers l'Extrême-Orient bien plus que vers l'Occident, vers le monde asiatique tout prêt à recevoir l'empreinte de son autocratie bien plus que vers le monde occidental sourdement travaillé par l'idée, elle a fait bon marché et des blessures de la France et de ses propres griefs contre l'Allemagne. Elle a depuis longtemps oublié le Congrès de Berlin, l'intervention hostile de Bismarck, la réduction des conquêtes de San Stefano, de même qu'elle ne s'est jamais avisée que nous eussions encore une question d'Alsace-Lorraine à résoudre. Si nous évoquons ici ce grand problème, ce n'est pas pour donner satisfaction au sentiment chauvin, à cette folie des kilomètres carrés qui remplit l'histoire de ce siècle comme de tous les autres, c'est qu'il y a là une revendication contre l'abus de la force et que le socialisme n'est au fond que la protestation de l'équité contre la brutalité sanctionnée par un texte écrit.

Le gouvernement tsarien ne pouvait que nous encourager à accepter tacitement les faits : l'entente tant prônée par nos déclamations ministérielles n'a même qu'un sens précis, indéniable : celui d'une consécration solennelle de l'état de choses créé par le traité de Francfort, et il y a plus qu'une grossière erreur dans l'attitude des orateurs de la revanche qui saluent à pleins poumons la venue d'un empereur ou d'un chancelier de Russie. Une République française qui eût conservé au cœur la rage de la défaite, la passion de la reconquête, eût été à l'encontre des projets, des volontés d'Alexandre III. Pour qu'il joue sa partie dans le grand programme dressé à Pétersbourg, notre

(1) Nous faisons allusion à la campagne d'une certaine presse qui tend visiblement à préparer une visite de Guillaume II à Paris.

pays doit entretenir avec Berlin des rapports suffisamment cordiaux, et qui puissent justifier en telle ou telle circonstance une action commune à trois.

Le véritable adversaire de la Russie, qui devient de plus en plus celui de l'Allemagne, c'est la Grande-Bretagne. Visant l'Asie, l'empire moscovite rencontre à chaque pas John Bull, en Afghanistan comme à la frontière chinoise, comme sur les eaux du Pacifique. Contre la politique britannique, le tsar mobilise toutes ses forces et toutes ses amitiés. Et c'est un fait bien significatif que pour la première fois la diplomatie française se soit trouvée associée à la diplomatie germanique, sous la haute direction de la diplomatie russe, contre la diplomatie anglaise, lors de la signature du traité de Simonosaki.

Faut-il ajouter qu'en nous inclinant à une muette réconciliation avec Berlin, la Russie n'a fait d'ailleurs qu'accentuer légèrement les tendances de notre gouvernement ? Il y a bien plus de douze ans que Ferry aiguillait en ce sens et profitait du dédain de l'Allemagne pour la colonisation en jetant les bases de notre ruineux empire exotique. Celui qui est mort en regardant « la ligne bleue des Vosges » (1) a plus contribué que n'importe qui à provoquer les abdications d'aujourd'hui. Pensait-il déjà à la solidarité future que la poussée socialiste internationale imposerait à tous les régimes conservateurs ou réactionnaires ? En tout cas, à cette heure, la tactique s'est dessinée nettement, et si nos canons ont tonné à Kiel par déférence pour le tsar, ils ont donné aussi la note d'alarme à tous les pouvoirs constitués d'Europe, réunis contre la révolution menaçante.

Le rapprochement franco-allemand qui, en dehors du parti socialiste, peut encore contrister quelques bonnes âmes (nous parlons bien entendu du rapprochement des deux gouvernements et non des sentiments des deux démocraties), était dans la logique des choses. La Sainte-Alliance de 1815 s'est renouée pour sévir, non plus seulement contre la bourgeoisie libérale et contre les expansions nationalistes, mais contre le socialisme qui prêche, lui, l'internationalisme et l'union de toutes les démocraties par l'émancipation des nationalités encore opprimées. Et si l'on voulait une preuve incontestable de cette interprétation de nos nouveaux rapports avec la chancellerie germanique, ne la trouverait-on pas dans cette flagrante contradiction de nos conservateurs ? Ils admettent que notre escadre aillent saluer à Kiel le drapeau de nos vainqueurs ; ils n'ont pas d'invectives assez fortes contre les prolétaires français qui accueillent les Bebel et les Liebknecht, incarcérés dans une forteresse allemande, au lendemain de la guerre, pour avoir flétri la spoliation de la France.

(1) Testament de Jules Ferry.

VI

L'attitude du quai d'Orsay à l'égard de l'Angleterre est et reste une expectative hostile. Nous excluons toujours de ces considérations les peuples eux-mêmes et nous n'envisageons que les gouvernements et les éléments sur lesquels ils s'appuient. Le prolétariat français entretient les mêmes relations cordiales avec tous les prolétariats étrangers, car il n'y a pas d'exemple qu'une violation ait été consciemment applaudie par eux. Le socialisme anglais réprouve aussi hautement la main-mise sur l'Egypte que le socialisme allemand, l'annexion du Reichsland, et, au Congrès international de l'an dernier, toutes les nations représentées ont flétri avec la même solennité, le militarisme, la guerre et les conquêtes.

Le cabinet britannique symbolise au plus haut degré dans le monde l'exubérance et la violence des appétits capitalistes. Pour étendre les débouchés économiques du Royaume-Uni, cédant à ce besoin d'expansion illimitée qui est la résultante essentielle et la tare critique du régime industriel moderne, il a saisi toutes les terres qui étaient à sa portée. On l'a vu tour à tour piétiner les droits de tous les faibles, forcer les frontières mal défendues. Il a érigé le guet-apens en système et pratiqué le brigandage politique avec la plus extraordinaire des désinvoltures. Ses conflits avec le Portugal, avec le Vénézuela, sont dans toutes les mémoires. L'affaire du Transvaal, dont les auteurs responsables, M. Rhodes et M. Chamberlain, siègent tous deux dans les conseils de la reine, est le plus typique de ces méfaits. Chacun des actes du Foreign Office mérite la défiance, et nous ne sommes certes pas de ceux qui voudraient préconiser l'alliance anglaise sans précaution et dans tous les cas.

Il y a pourtant des moments, outre Manche, où l'égoïsme financier des classes possédantes, à peu près seules représentées à Westminster, finit par plier devant le souffle du dehors, des instants de tourmente où la démocratie britannique impose une pensée généreuse, une inspiration de justice à l'aristocratie de sang ou d'argent qui remplit les deux Chambres. Et comme alors cette poussée des masses en réveil arrive jusqu'au gouvernement le moins insensible à l'opinion, le plus baigné de lumière qui soit au monde, avec celui de la Suisse, le cabinet de Londres se trouve accidentellement le champion d'une cause très grande.

Il est une tradition à peu près inflexible là-bas, qui veut que le gouvernement de la reine se constitue le défenseur des peuples opprimés par la Porte. Elle n'est ni unioniste, ni radicale. Elle est

britannique. Les libéraux l'ont portée plus haut; les conservateurs en ont fait une règle moins sévère, mais elle se transmet intacte de cabinet à cabinet.

Quand éclata la crise d'Orient, à l'heure où les bachi-bouzouks et les gardes de police du Sultan fauchaient les Arméniens en Anatolie et à Constantinople, l'Angleterre la première fit entendre sa voix. Sans la plainte indignée des comités de Londres, les crimes ottomans eussent été bien plus longtemps dissimulés. La Grande-Bretagne aura rendu ce service à l'humanité d'avoir dévoilé sans hésiter les forfaits d'Abdul-Hamid. Qu'à côté du peuple d'outre Manche, vibrant et frissonnant dans toutes ses couches au récit des tueries, il y ait eu des chauvins, des politiciens, des « impérialistes » pour méditer quelque bénéfice en eau trouble, que certains organes de la presse anglaise aient immédiatement rêvé un partage profitable de l'Empire ottoman, que tel ou tel émule de M. Chamberlain ait remué les précédents de 1878 et rappelé l'annexion de Chypre, nous ne le contestons pas. Mais n'importe, il y avait dans l'Empire turc une nationalité meurtrie, ébranchée, sans cesse menacée, un arbitraire porté à tous les excès de la sauvagerie, une de ces persécutions sanglantes dont on ne peut tolérer la marche sans engager l'avenir, même lointain. Et nous nous demandons si alors, en face de ces autodafés monstrueux, la considération des ambitions, des convoitises de tel ou tel Anglais, pris individuellement, devait tenir un seul instant, et si l'entente avec la Grande-Bretagne soulevée, une entente restreinte, limitée à un seul objet et malgré tout réservée, ne s'imposait point à nos gouvernants. Nous exprimons certes notre opinion particulière et nous ne nous reconnaissons le droit de parler au nom de personne. Mais nous posons cette question : Les obligations de l'alliance russe n'ont-elles pas exercé ici, sur notre politique, la plus condamnable des influences?

VII

La crise d'Orient n'a peut-être pas été, — comme l'a soutenu M. Lavisse (1) — la plus redoutable de celles qui ont fondu sur l'Europe depuis 1871. Le continent n'a jamais été, en dépit des prophéties sinistres de quelques-uns, à la veille d'une conflagration générale en ces derniers mois. Si l'opinion, chez nous et ailleurs, s'est passionnée pour la résistance des Arméniens au massacre et pour l'insurrection du nationalisme grec contre la Porte, c'est qu'elle a saisi

(1) Notre politique orientale. *(Revue de Paris.)*

soudain toute la portée de l'iniquité que commettait la Sainte-Alliance européenne. Il ne pouvait pas y avoir conflit entre les grands États pour cette raison bien simple que tous redoutent la guerre. Militaristes ils sont et ils restent, mais non belliqueux, parce que le conservatisme a tout à craindre d'une collision des convoitises gouvernementales et que les défaites ont toujours été trop ruineuses pour la réaction et les pouvoirs établis au cours du dix-neuvième siècle.

Les événements d'Orient apparaissent pourtant, de 1893 à 1897, comme l'une des illustrations caractéristiques de cette période de cent années qui commence par les sauvages chevauchées napoléoniennes pour finir, après les guet-apens bismarckiens, dans une Saint-Barthélemy musulmane. Ce mot que Charles Dilke écrivait en 1887, est encore profondément vrai : « Jamais, depuis la chute de Bonaparte, la force brutale n'a tenu une place aussi considérable qu'à l'heure actuelle » (1). On ajouterait volontiers que jamais elle n'a été aussi courtisée et que jamais elle n'a réuni en sa faveur autant de complicités.

Le concert européen a fonctionné à peu près de 1895 à 1897. Deux puissances l'ont mené avec une autorité que rien ou presque rien n'a contrariée : l'Allemagne et la Russie. L'Angleterre a suivi, bien qu'elle fût poussée dans des voies tout autres, afin de désarmer les hostilités, les méfiances plus ou moins justifiées, au surplus, qui pesaient sur elle. L'Autriche n'a exercé aucune action, quoique son chancelier, le comte Goluchowski, ait prétendu jouer un rôle et multiplié les combinaisons. L'Italie, de cœur avec la Grèce — le cabinet di Rudini, si réactionnaire qu'il fût, a eu pour les Hellènes des paroles moins dures que les autres gouvernements — s'est trouvée trop inféodée à Guillaume II, et trop affaiblie par ses désastres africains pour émettre son avis. La République française n'a guère tenu une attitude moins effacée, traînée par M. Hanotaux dans le sillage des empereurs, et adhérant à toutes les propositions des États absolutistes, sans délibérer.

Le concert européen n'a pu arrêter qu'une mesure collective : il ne s'est manifesté que pour comprimer le droit. Sous peine de disjonction, il devait s'affirmer contre-révolutionnaire.

S'il s'est resserré pour faire le silence sur les crimes d'Abdul-Hamid, pour assurer l'impunité de celui que M. Gladstone, un conservateur de vieille roche cependant, appelait le Sultan Rouge, c'est qu'à l'image du syndicat formé par les grandes puissances au lendemain de 1815, il n'avait qu'une base d'entente : le maintien du *statu quo*, c'est-à-dire la consécration des pires violences. L'Arménie et la Crète, et la Grèce, avec la plus parfaite unanimité, ont été traitées en malfaiteurs, en perturbateurs de l'ordre public, et les journaux officieux

(1) L'Europe en 1887.

de Berlin, de Paris et de Pétersbourg ne leur ont pas plus ménagé les aménités qu'à de simples socialistes ou à de purs nihilistes. Metternich, il y a soixante-quinze ans, au Congrès de Vérone, avait déjà qualifié en termes fort durs le soulèvement hellénique des Canaris et des Botzaris. Il a été savamment dépassé en malveillance et en puissance d'invectives par ses émules modernes. L'Europe a totalement oublié que les Kurdes à la solde de la Porte avaient de gaieté de cœur massacré 300,000 Arméniens ; des victimes elle a fait des provocateurs ; elle ne s'est plus avisée qu'Abdul-Hamid avait violé trois fois la fameuse Charte de Halépa ; dans les Crétois trahis et défiés, elle a vu de sinistres conjurés ; enfin elle ne s'est pas demandé si les Grecs pouvaient sans forfaire refuser leur concours à des frères opprimés, à un rameau détaché par la conquête de leur propre nationalité ; elle a assimilé la descente du colonel Vassos à Candie à l'effraction d'un coffre-fort.

Et ainsi, sur ce continent labouré par les Révolutions, où deux grands États se sont improvisés par des Révolutions prolongées et des suppressions de trônes, où deux autres tiennent de la Révolution l'omnipotence bourgeoise, où un cinquième a dû pactiser et avec la Révolution libérale et avec une ou plusieurs Révolutions nationales, la Révolution reste toujours honnie, détestée, combattue — ainsi qu'à l'époque des oppressions de droit divin. L'étouffement des plaintes arméniennes, comme l'action partiale des dirigeants en faveur de la Porte, c'est l'éternelle lutte, toujours renouvelée, du fait consacré et des pouvoirs établis contre la poussée révolutionnaire.

Le sultan Abdul-Hamid a ainsi bénéficié de l'esprit rétrograde des chancelleries, pour édifier ses forfaits sur une sorte de consentement unanime. On a, il est vrai, menacé la Porte d'une vindicte morale, si elle ne châtiait pas les meurtriers et si elle n'introduisait pas dans ses provinces quelque embryon de réformes. Mais elle savait trop bien les tendances foncières de l'Europe pour plier devant des revendications platoniques. Quand M. Cambon écrivait à M. Hanotaux pour recommander une démonstration navale devant Constantinople, il attendait vainement la réponse ; quand les ambassadeurs remettaient au grand vizir un mémorandum en quarante articles pour stipuler quelques améliorations administratives en Asie Mineure, la Porte ripostait par des refus ou des protestations ironiques, sans que l'Europe s'insurgeât ; quand M. Cambon signalait à M. Hanotaux les mensonges, l'hypocrisie de Munir Bey, représentant du grand Turc à Paris, Munir Bey n'en était que mieux reçu au quai d'Orsay (1)...

Abdul-Hamid s'est offert cette distraction suprême de bafouer l'Europe en pleine impunité. Autour de lui son empire croulait ; la

(1) Livre Jaune sur l'Arménie.

Syrie et l'Arabie essayaient de se soustraire à sa domination; la Macédoine armait; les principautés slaves des Balkans travaillaient ses provinces du continent. Peu lui importait : n'avait-il pas derrière lui les souverains et les ministres qui, au nom du salut des régimes existants, et en vertu de la solidarité des intérêts, sauraient bien à la dernière minute étayer son trône ? Il est vrai que son insouciance parfois était singulièrement troublée, aux heures où dans Stamboul endormie, il devinait les conciliabules de la jeune Turquie, poussée à la lumière de la liberté.

Le Sultan Rouge est du reste un habile homme : quoique son budget fût toujours en déficit, il a réussi à subventionner de Paris à Pétersbourg, et de Berlin à Rome, des agences et des journaux. Nul n'a mieux su régenter la presse internationale que ce souverain d'un pays à demi barbare où une gazette est forcément un instrument d'État. Et aucune histoire ne serait plus malaisée à raconter que celle de la dernière crise, si l'on n'avait à sa disposition que les communiqués de certains offices et les correspondances de certains grands organes européens.

L'homme malade qui est redevenu l'homme valide — et qui ne s'est jamais mieux porté — a enfin exploité habilement la politique allemande, la politique russe, la politique de la finance cosmopolite. L'Allemagne n'est plus au temps où Bismarck s'écriait : « Les affaires d'Orient ne valent pas les os du dernier grenadier poméranien... » Elle s'est installée en Turquie comme dans un fief à conquérir, et depuis cinq ou six ans n'a visé que cet objectif : le protectorat de Constantinople. Ce n'est pas sans raison que ses banquiers ont organisé les emprunts ottomans, que ses officiers sont venus éduquer l'armée du Padischah, et que Guillaume II, jadis, a été sillonner de son « Hohenzollern, les eaux du Bosphore ». L'empereur germanique, qui voit toutes les terres extra-européennes aux mains de la France et de l'Angleterre, se dit que les provinces ottomanes seraient de bonne prise et que trois ou quatre cent mille Turcs formeraient un excellent appoint, au cas d'une conflagration générale. Le tsar de Russie, qui poursuit à peu près le même but d'annexion déguisée, avait assez souvent notifié à Abdul-Hamid ses intentions pures et amicales pour que la Porte comptât, à juste titre, sur une connivence fidèle du cabinet de Pétersbourg. Entre le sultan et le tsar, il y avait au surplus un autre lien bien plus solide : la communauté de propriété sur l'Arménie, qui les rendait solidaires des mêmes périls, si par hasard une révolution triomphante se fût produite sur les terres de l'un ou de l'autre.

Nous avons écrit : la politique de la finance, parce que le terme ne nous semble pas exagéré et que la puissance qui domine à cette heure tant de pays jeunes et vieux, républicains et monarchiques, a

bien, tout comme un souverain, arrêté un programme d'action. Cette politique peut être très sinueuse d'aspect, très fluide dans ses détails, elle est en réalité très simple dans sa maxime fondamentale, qui est la hausse et la baisse. Or il s'est trouvé que les chemins de fer, les Dettes, les établissements industriels, etc., de la Turquie étaient aux mains des étrangers, spécialement des Allemands et des Français. Avec une sagacité qu'on ne lui dénierait point sans injustice, Abdul-Hamid a deviné que la finance ne voudrait ni sa mort, ni la désagrégation de ses États, et voyant les banques cosmopolites acheter du Turc et jouer à la hausse, il a continué à braver l'humanité. Il a même pensé qu'une guerre bien ou mal organisée contre la petite Grèce en effervescence serait chaleureusement accueillie par la finance, si l'issue s'en répercutait sur la cote, et au milieu de l'indifférence hautement affichée des chancelleries, il a mobilisé 200,000 hommes en Macédoine.

VIII

Le Sultan, l'Allemagne, la Russie, la finance ont eu leur politique; la France n'en a pas eu ou plutôt elle n'a eu que celle des autres; et comme la politique de chacune de ces quatre puissances était commandée par des intérêts exclusifs, la France a été contre ses propres intérêts.

Le gouvernement de la République n'a produit aucune idée, lancé aucune initiative, affirmé aucune volonté. A l'heure même où il se prétendait maître d'un prestige reconquis et d'une situation morale sans précédent depuis le traité de Francfort, il s'est relégué sciemment, comme avec joie, au second plan : on eût dit qu'il craignait les grands rôles et qu'il n'aspirait plus qu'à la gloire d'un comparse. Lorsque nos agents diplomatiques, ambassadeurs ou consuls, montraient leur énergie, leur humanité, au milieu des scènes cruelles de l'islamisme fanatisé (1), c'est à peine si M. Hanotaux et sa presse trouvaient pour eux quelque timide éloge. On eût pensé à juste titre qu'ils gênaient, qu'ils contrariaient les visées mystérieuses du quai d'Orsay. Nous avons participé au blocus de la Crète et au bombardement de La Canée; nos colonnes sont descendues occuper des postes sur le littoral candiote; comme toutes les puissances, la France a donné un concours tantôt tacite, tantôt ostensible au Sultan; aucun projet n'est venu de Paris; sollicité d'agir, M. Hanotaux s'y refusait; il s'est borné à suivre, à imiter, à obéir, prenant le mot d'ordre à Pétersbourg, c'est-à-dire à Berlin. Et c'est ainsi qu'il nous a associés à une politique rétrograde, qu'il a

(1) Rapports consulaires dans les Livres Jaunes d'Arménie.

adhéré avec une incroyable ténacité au syndicat contre-révolutionnaire, sans se demander peut-être s'il avait le droit d'en user de cette façon, sans trouver d'autre justification que de vagues obligations internationales, sans servir d'autres vues que celles de la finance, de la Russie, de l'Allemagne, de la Porte.

Jusqu'à la déclaration de guerre turco-grecque, le gouvernement français s'est renfermé dans le mutisme, oubliant le rôle si grand quoique si discret, que nous avions tenu en Orient en 1886. Pendant les opérations, M. Hanotaux est demeuré immobile, affectant le plus étrange sang-froid en présence des désastres de l'hellénisme. A cette heure encore il eût pu intervenir, affirmer la tradition historique de notre pays. C'est la Russie qui la première fit entendre sa voix pour réclamer la signature de l'armistice, en un moment des plus critiques pour la dynastie du roi Georges de Grèce, accusé d'impuissance et de trahison. Et depuis le début des négociations pour la paix, malgré les éternelles provocations de la Turquie, malgré l'attitude hautaine de sa diplomatie, le quai d'Orsay n'a plus donné signe de vie. Il semblerait que nous soyons privés de tout droit dans le monde oriental, que notre influence en soit à jamais exclue et que seules deux ou trois puissances restent en mesure d'y parler. L'Allemagne et la Russie, qui continuent à couvrir de leur protection intéressée les forfaits d'Abdul-Hamid, ont toléré jusqu'à la dernière minute les atermoiements toujours renouvelés qui assuraient un peu mieux l'écrasement et la ruine de la Grèce. L'Angleterre a bien essayé d'intimider le Sultan, mais son ambassadeur Currie, que la presse officieuse de France a tout de suite attaqué, s'est heurté à une résistance symptomatique.

Bien que nos navires et nos troupes aient paru devant La Canée, la France n'a guère exercé sur la marche des événements une action supérieure à celle du Portugal ou de la Belgique. Le ministre qu'on a proclamé le meilleur de la troisième République s'est ingénié, en s'inféodant servilement aux empires de l'Est, à réduire à un strict minimum notre autorité.

Ce qui est pire, ce qui est plus douloureux encore que cet abaissement concerté, c'est la flétrissure que M. Hanotaux a infligée à notre pays. Quelle série d'ignominies, d'abdications, de palinodies misérables que ce long enchaînement d'épisodes noués les uns aux autres, depuis le premier blocus de la Crète jusqu'au refus du plébiscite! Vaincus, spoliés, nous gardions encore notre renom intact, parce que nous soutenions haut et sans faiblesse le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, parce que nous pouvions proclamer nulle devant la justice, stérile devant la conscience humaine, l'annexion de l'Alsace-Lorraine étayée sur la seule force des armes. Depuis les événements de l'Archipel, depuis le jour tragique où le gouvernement français a interdit aux

Crétois toute votation nationale sur l'autonomie ou le rattachement à la Grèce, notre protestation a reçu la plus fatale des atteintes. Certes notre démocratie n'est point solidaire des fautes et des crimes de ses classes dirigeantes, mais quel précédent, quel argument, ce veto lancé par M. Hanotaux à la plus équitable des revendications ! Et quel fonds les nationalités opprimées d'Europe, toujours sympathiques à la République, feront-elles désormais sur son passé de 92 et de 48, puisqu'il suffit de la trahison d'un seul homme pour écarter ces traditions de ses mobiles d'action ?

La France sort diminuée dans son prestige, frappée dans ses amitiés populaires universelles, de cette crise d'Orient, où, comme jadis la Hollande à la suite de l'Angleterre, elle a été, petite barque, remorquée par le lourd cuirassé germano-russe.

IX

Notre liberté d'action est entamée, notre droit d'initiative à demi-effacé : nous sommes infiniment moins autonomes désormais dans nos attitudes que durant cette période sinistre de 1871 à 1876 où Bismarck guettait dans l'ombre notre relèvement, prêt à se jeter sur nos frontières à la première manifestation de notre vigueur ressaisie.

Un grand problème va se poser, dont la guerre turco-grecque n'a été que le préliminaire. L'Europe occidentale et dite civilisée exigera-t-elle la refonte, la reconstruction de l'Empire ottoman sur d'autres bases ; le plan général de reformes que les ambassadeurs remettaient à la Porte en février dernier entrera-t-il en discussion, en application totale ou partielle, ou bien la Sainte-Alliance, par crainte d'ébranler les pouvoirs du Commandeur des Croyants, se résignera-t-elle à maintenir le *statu quo ?*

Rejeté à l'arrière-plan, le gouvernement français, qui a livré l'Orient à l'Allemagne et à la Russie, se trouverait dans la pire des conditions, au cas où il prétendrait par hasard affirmer une opinion. Cette intervention active n'est, au surplus, pas à craindre, si M. Hanotaux occupe encore le quai d'Orsay, car, une fois de plus, la chancellerie de Pétersbourg parlera en son nom.

Ceux qui sont aujourd'hui les maîtres de cet Empire ottoman dont toutes les parties ont été jonchées de cadavres, c'est un peu la Russie, c'est beaucoup l'Allemagne, c'est la finance, c'est aussi le Sultan.

Le Commandeur des Croyants a manœuvré, nous l'avons montré, avec une dextérité qui le classe parmi les premiers diplomates du siècle. Il n'était jusqu'ici qu'un jouet, qu'un pantin aux mains de l'Occident.

Remis en possession — temporaire — de ses prérogatives, il ne dépend plus que de l'Allemagne, intéressée à lui marquer des égards. Les cabinets lui ont parlé avec une déférence dont ils n'étaient plus coutumiers depuis environ trois cents ans; autour de lui il voit se réveiller l'islamisme, tant d'années somnolent, qui lui rendra un formidable instrument. Ses victoires, ou plutôt celles de ses généraux, ont retrempé son autorité, replâtré son trône, groupé un parti militaire qu'il redoute peut-être, mais dont il saura user et abuser. Le Turc, qui ne se sentait plus chez lui en Europe, reprend de l'assiette et se rappelle qu'après tout il fait bon vivre en pays conquis, sur le champ de l'habitant. Il se passera encore bien des choses sinistres là-bas, dans l'Anatolie arménienne, dans la Macédoine slavo-hellénique, et les triomphes ottomans se célébreront maintenant, ou dans six mois, ou dans un an, par de nouvelles effusions de sang infidèle.

L'Allemagne partage les succès de la Porte : la situation présente est son œuvre; elle l'a préparée, pas à pas, par une politique dont la précision glaciale évoque les campagnes de de Moltke. On a prétendu que l'alliance franco-russe avait affaibli le prestige de Guillaume II; l'alliance franco-russe vient de servir sans conteste le Hohenzollern, en le constituant l'arbitre et le directeur omnipotent des affaires d'Orient. Désormais Abdul-Hamid, dont les officiers d'outre Rhin ont refait la fortune, n'agira plus sans consulter le César de Berlin, et qui sait le rôle que la Turquie pourrait tenir, non seulement en Europe, mais en Afrique, dans les *colonies musulmanes de la France,* au cas d'une grande guerre continentale?

Et voilà comment les folles et criminelles faiblesses de M. Hanotaux ont dressé devant nous des dangers qui jusqu'ici semblaient chimériques. Si dans ce pays, un seul élément, une infime fraction, insouciante des périls collectifs, et du déshonneur national, peut se réjouir de la politique du quai d'Orsay, c'est la finance. Nous arrivons ainsi à notre conclusion rationnelle, à la démonstration des rapports étroits qui existent entre notre attitude extérieure et l'hégémonie du capitalisme.

La préoccupation des intérêts de la haute banque a visiblement hanté M. Hanotaux, d'un bout à l'autre de la crise. Il n'a pas été le seul d'ailleurs qui ait nourri pour elle pareille sollicitude. M. de Mun, lorsqu'il recommandait une action énergique à Constantinople, avait bien soin de faire remarquer que les financiers n'auraient pas à en souffrir, et en la circonstance, la droite, comme le parti modéré, et quelque véhémentes que fussent ses déclamations de solidarité chrétienne, a prosterné l'idéal, — son idéal d'expansion religieuse, — devant le veau d'or.

Nous touchons au tréfonds du système, aux racines mêmes de la

politique de la République. L'emprunt chinois a été la résultante de notre intervention après Simonosaki, en 1895; la hausse générale des fonds ottomans a été la récompense de notre inaction, de notre abdication dans l'Archipel, et si l'on possédait certaines statistiques, malaisées à obtenir il est vrai, l'on pourrait savoir à 1,000 francs près quel bénéfice l'attitude de M. Hanotaux a rapporté à la haute banque de Paris. Mais, à défaut de ces calculs que l'absence des documents nous empêche d'effectuer, et que nous ne voudrions pas laisser hypothétiques, nous croyons utiles de confronter les valeurs turques avant la guerre et après la conclusion de l'armistice, le 31 décembre et le 15 juin par exemple. On nous excusera d'intercaler des chiffres dans ces considérations d'ordre plutôt général, mais ils jettent un jour singulier sur les fautes du quai d'Orsay.

	31 décembre	15 juin	
Dette turque	20.30	21.72	+ 1.42
— ottomane	345 »	384 »	+ 39 »
— — (priorité)	430 »	445 »	+ 15 »
Douanes ottomanes	477 »	485 »	+ 8 »
Ottomanes 4 °/o	408 »	436 »	+ 28 »
— 3 1/2	96.75	98.75	+ 2 »
Chemins de fer :			
Salonique-Constantinople	247.50	272 »	+ 24.50
Beyrouth-Damas	297.50	298 »	+ 0.50
Smyrne-Cassaba (anciennes)	386 »	425 »	+ 39 »
— — (nouvelles)	296 »	359 »	+ 63 »

La finance cosmopolite a raflé quelques dizaines, quelques centaines de millions en moins de six mois; elle a monnayé, avec la complicité éhontée de nos gouvernants, l'honneur de la France; devant ses convoitises, notre traditionnelle politique a dû plier, et comme jadis, il y a vingt-sept ans, l'établissement de la rue de la Vrillière recueillait des poignées d'or dans nos désastres, l'effondrement de la grande idée hellénique, le recul de la liberté, le triomphe du fanatisme musulman, l'abaissement de notre pays, viennent de verser des liasses de billets dans les coffres de nos financiers, associés à la contre-révolution, et maîtres, de par les institutions sociales, de la vie présente des peuples.

A la base de toutes les manifestations de l'activité économique et politique de la France, le capitalisme dresse sa tête hideuse. Avec le protectionnisme et l'expansion coloniale, le système extérieur du quai d'Orsay forme le cycle complet, l'anneau de fer où les aspirations nationales sont enserrées et étouffées. Il consacre la prééminence

des bas appétits, de l'inguérissable passion de l'argent, sur les notions morales, sur les mobiles idéalistes qui au siècle dernier symbolisèrent et régirent la grande poussée révolutionnaire.

Mais de l'excès du mal sortira, sort déjà l'indice du renouveau. Le frémissement des masses populaires, à l'heure où l'on nous jetait dans l'aventure de Crète, l'intérêt qu'elles marquèrent soudain pour les nouvelles d'Orient, la généreuse sympathie qu'elles témoignèrent à la nationalité hellénique, tout atteste la profondeur de l'abîme creusé entre les préférences gouvernementales et celles de la foule. Si quelque chose peut consoler de l'attitude dégradante de M. Hanotaux, c'est bien cette silencieuse et fière protestation de la démocratie prolétarienne.

La politique capitaliste a humilié la France ; la politique socialiste peut seule la relever ; subordonnée au principe de justice, elle ne s'étaie pas sur les calculs d'une négligeable fraction, mais sur les droits et les devoirs respectifs du pays et de l'humanité tout entière ; nationale et internationale à la fois, elle fondra, en l'immense harmonie du monde transformé, les peuples régénérés dans leur vie, dans leur économie, dans leurs institutions ; supprimant les concurrences et les manœuvres financières, les distinctions de classes et les dominations oligarchiques, elle propagera, à travers les frontières abaissées, la solidarité universelle des hommes rendus à la liberté.

Les révolutions nationalistes qui se sont produites et se produisent sous nos yeux : bulgare, rouméliote, crétoise, arménienne, irlandaise, avec des fortunes plus ou moins lentes et des épisodes plus ou moins douloureux, nous acheminent, comme à l'intérieur de chaque État la concentration du capitalisme, vers cette nouvelle phase historique.

Paul Louis.

La Fin de l'Immobilisme chinois

Je ne chercherai pas à expliquer ce titre — qui semble non pas l'exposé d'un fait, mais plutôt l'énoncé d'une prédiction encore lointaine — par l'influence étrangère, ou par l'entrée, sur le sol de la Chine, d'hommes, de produits, de procédés nouveaux, et, par suite, d'idées nouvelles. L'orgueil occidental se complairait peut-être à croire qu'il provoque un mouvement que, cependant, il redoute ; on ne peut lui laisser même cette satisfaction.

Evidemment l'introduction de nos agents commerciaux ou consulaires, de nos moyens de négoce ou de diplomatie, les essais, plus ou moins infructueux, de propagande de toute sorte, ont pu modifier l'esprit de certaines villes maritimes et de quelques « ports à traité ». Mais cette modification n'est pas celle qu'on pense. Et fût-elle autre que superficielle, il faut être assuré que la population des villes ouvertes, composée en grande partie de récidivistes, d'aventuriers, et de gens condamnés à l'exil intérieur, ne représente absolument pas le peuple chinois, non plus que les Maltais et les Levantins, couchés tout le long des ports de Marseille, ne représentent le peuple de France.

Le mouvement qui naît aujourd'hui dans l'empire chinois, jusque dans ces terres profondes où jamais l'Européen ne s'est installé, et qui se propage du centre aux extrémités, ce mouvement procède de raisons plus intimes, plus anciennes, plus délicates, et essentiellement chinoises. Je vais essayer, grâce à la modeste expérience que m'ont pu donner le séjour des pays lointains, et la confiante amitié de ceux qui l'habitent, de déterminer les causes premières et immédiates — obscures même pour plusieurs de ceux qui en éprouvent les effets — d'indiquer vers quel but tend aujourd'hui l'esprit, en somme modéré, mais clairvoyant et tenace, du peuple chinois, et par quels moyens, lents et subtils, mais sûrs, il prétend atteindre ce but.

*
* *

Je ne m'appesantirai pas sur ce que les religions traditionnelles

des races jaunes ont fait de l'individu, de la famille et de l'État chinois.

L'individu n'y vaut que comme chef ou membre d'une famille. — La famille est à la fois le lien de tous les individus, et le représentant des pouvoirs de l'État vis-à-vis de chacun d'eux : la justice y est rendue par une sorte de « self-juridiction ». — Quant à l'État, c'est une entité collectiviste, basée sur la division à l'infini de la propriété, entre les familles et les chefs de chaque branche dans les familles. — La terre, restée propriété collective du peuple, mais unie à l'individu par le droit que confère le travail à celui qui la cultive, est tellement divisée que nul n'en est exclu. Donc l'unité politique est la famille, agissant par son naturel mandataire ; elle est, non pas une entité théorique, mais un être complet, pourvu de tous ses organes ; c'est l'autonomie absolue ; et cette autonomie et cette indépendance sont les conditions mêmes de l'existence de l'État.

Quant aux lois qui régissent cet État, elles ne sont pas l'expression de la volonté de plusieurs, ou d'un seul, ou même de tous ; elles doivent résulter et résultent des conditions d'existence de l'individu dans les familles, et des familles entre elles. Les lois sont en l'homme ; il n'est que de les laisser se développer librement. La liberté est donc la première loi, et la condition nécessaire de toutes les autres.

La base de ces lois, le lien de ces familles, le moyen de cette harmonie, c'est la solidarité, non plus en théorie, mais en action. Les individus s'aident, et les familles s'aident entre elles ; la race ne forme qu'une unité, et, par delà même le temps présent, ceux qui ont vécu, ceux qui vivent, ceux qui vivront, sont unis par le sol qu'ils se transmettent, la manière dont ils y vivent, l'indépendance dont ils y jouissent. Cette solidarité surtout s'établit entre les Chinois que les hasards contraignent à passer leur existence hors des frontières ; elle a son couronnement dans l'obligation morale où tout Chinois se trouve d'être inhumé dans sa terre natale, sur son sol, afin que son esprit protège l'esprit de ses descendants, et que son corps lui-même fertilise la rizière héréditaire.

De ces éléments naît un rapport constant entre la facilité de vivre et le travail, l'universalité de ce dernier, et l'absence de tout paupérisme. « Que personne ne se dise heureux tant qu'il y a un malheureux », telle est la maxime favorite du Chinois et la quintessence de sa philosophie.

Voyons comment ces principes premiers, qui eussent, en procurant tout le bonheur possible, écarté toute velléité de révolution, ont été oblitérés dans la suite des temps par les dynastes de Pékin, et comment, pour revenir à leur application, le peuple chinois prépare des

moyens secrets et puissants, et sort de sa longue et légendaire immobilité (1).

*
* *

On sait que les dynasties qui règnent en Chine actuellement ne sont pas chinoises, mais bien d'origine tartare et mandchoue. La race chinoise a, peu à peu, absorbé la race militaire et conquérante; mais de nombreux abus, apportés par le brusque renversement des traditions et des usages, ont survécu à l'absorption de leurs importateurs; c'est spécialement dans le mode d'administration des grandes divisions politiques que ces abus ont subsisté; ils ont subsisté d'autant plus facilement que, à cause de la patriarcalité du gouvernement traditionnel, le Chinois n'est pas armé contre l'improbité des fonctionnaires. En principe, les intérêts, que le fonctionnaire est chargé de protéger et de défendre, sont résumés dans les siens propres; on n'a donc point imaginé qu'il puisse, en trahissant son mandat, se trahir soi-même. L'installation des nouveaux empereurs fut le signal de la corruption, par le haut, des échelons du gouvernement; et le Chinois n'a ni le droit de réclamation, ni le droit de justice contre ces puissants — qui ne sont puissants que parce qu'ils sont l'émanation représentative du collectif.

Telle est la grande cause du mécontentement général : c'est l'établissement régulier et continu de l'injustice, et l'impossibilité de réagir pacifiquement contre cette injustice. Le sentiment de la réaction nécessaire ne s'est fait jour que lentement, dans ces esprits calmes, que parce que l'injustice, venant de haut, s'est heurtée à toutes les coutumes, à tous les rouages moyens et inférieurs, et qu'elle a été obligée de les briser, avant d'étendre partout son action malfaisante, et de contrister, de gêner et d'appauvrir les familles et les individus.

Plusieurs siècles ont été nécessaires pour l'envahissement complet de cette gangrène; aujourd'hui on en souffre partout; et la règle et les traditions mêmes qui maintenaient les esprits dans le calme et dans la paix, sont les plus ardentes à pousser ces esprits dans la voie des revendications. Et, de même que le gouvernement fut établi par les individus, les familles, les souches, de même c'est par en bas, par les individus au collectif, foule anonyme et innombrable, que doit se produire l'œuvre de révolte et de rénovation.

La seconde cause, plus ancienne et tout aussi intime, réside dans

(1) Je ne saurais mieux faire, pour ceux qui voudraient plus de détails sur une civilisation où il nous est impossible d'appuyer davantage, que de recommander l'attentive lecture de l'excellente étude : *La Cité chinoise,* de M. G. E. Simon, ancien consul, qui a poussé fort loin la documentation et l'analyse de l'individu, de la famille, et de l'État chinois, sous le rapport politique et social.

les mouvements de propagande religieuse qui ont eu lieu dans l'intérieur de la Chine.

Le Chinois est fort pieux de l'esprit de ses ancêtres, mais d'un déisme vague ; il a horreur des sectes, des rites et des liturgies, et spécialement de tous commandements religieux qui contraindraient sa liberté individuelle et ses droits familiaux. Il a écrit, au fronton de ses pagodes, temples faciles et souvent déserts, une formule trop remarquable pour n'être pas retenue : « Aimez la religion : défiez-vous des religions. » Cette religion universelle, sur laquelle il est superflu de s'étendre ici, est celle que les Livres sacrés de la Chine enseignent, et que la philosophie de Laotseu prôna. Le confucianisme, système de politique ; le bouddhisme, système de morale, n'enlevèrent rien à la quiétude religieuse de la Chine ; il n'en fut pas de même des récentes importations de l'islamisme, du catholicisme et du protestantisme. Ces religions, qui ont des rites, des prohibitions et des enthousiasmes, sont contraires à l'esprit chinois. A cause de sa tolérance, cet esprit eût admis l'introduction de tous ces dogmes divers, s'il n'en eût, à juste titre, redouté les conséquences pratiques, l'achat des terres, l'intrusion dans les familles, l'influence sur les enfants, et, par dessus tout, le prosélytisme. De cela, le Chinois ne veut pas en Chine ; et malgré que, en Europe, on fasse beaucoup de bruit autour des persécutions officielles, le Chinois trouve que son gouvernement a été trop faible encore vis-à-vis des intrigues religieuses des étrangers.

Enfin l'entrée imprévue, et un peu forcée, des Occidentaux sur le territoire chinois, est la dernière et la plus récente cause du mécontentement général. Et il ne faut pas, sous peine d'un gros mécompte, s'illusionner sur le genre de haine que le Chinois porte à l'Occidental. En tant qu'individu, cette haine n'existe pas : tout Occidental peut aller en Chine, voyager, observer, écrire, vivre, et commercer tout à son aise ; nul ne lui dira la moindre chose, s'il se conduit poliment, et conformément aux coutumes et aux usages traditionnels. L'indifférence du Chinois vis-à-vis de l'étranger se double du sentiment qu'il a de sa supériorité sur lui, dans son propre pays : il sait très bien que l'étranger ne pourra pas, à conditions extérieures égales, lutter avec lui dans le commerce, le gros négoce, ou la main-d'œuvre ; et il voit, d'un œil ironique et calme, l'établissement des blancs. — Mais, prévenu par l'expérience, le Chinois sait que le blanc amène derrière lui des moyens rapides de transaction et de communication, une fièvre de gain, une coutume de l'agio, qui troublent et pervertissent les habitudes et la manière de faire chinoises. Le Chinois a des canaux et des routes, il ne veut point de chemins de fer ; il a le travail individuel, il ne veut ni Sociétés ni syndicats ; il produit au fur et à mesure des besoins du consommateur, il ne veut ni réserves, ni ateliers de fabri-

cation, ni agglomérations de travailleurs. — Le Chinois a l'agriculture et les besoins manuels; il ne veut ni l'industrie ni les machines; il a ses marchés d'échange, ses libertés d'achat et de vente, ses banques de congrégation; il ne veut ni crédit superficiel, ni douanes, ni entraves, ni Sociétés financières à gros capitaux et à gros appétits. Il sait que l'Européen, avide d'un gain rapide et considérable, porte avec lui ces institutions tyranniques, injustes et démoralisantes; il ne veut pas de l'intrusion européenne sur son territoire.

Mais, et surtout, il ne veut pas des militaires de l'Europe. Très fin diplomate, le Chinois s'entend à rouler proprement les nôtres, et, par suite, agrée complaisamment leur présence. Mais ce peuple, qui n'a pas d'armée, qui méprise le métier des armes, et qui n'en a pas moins vécu quatre mille ans sans cataclysme (1), ne peut voir sans haine l'approche d'une race où les militaires et leur esprit sont prédominants, et considère comme un perpétuel danger le voisinage de nations qui mettent toute leur confiance et toute leur estime en leur seule force.

Je ne parle pas ici du Japon, puissance imitatrice, qui veut se faire aussi grosse que... la Chine, et dont les Chinois voient, en souriant, l'anormal et éphémère accroissement; il s'agit de l'Angleterre avec son opium, de l'Allemagne avec ses cotons, de la France avec ses soldats, de la Russie avec ses chemins de fer, de toute l'Europe enfin, avec son attirail odieux d'engins, d'entraves, de mécaniques, et d'armées.

Un tel danger enserre aujourd'hui la Chine sur les frontières maritimes, sibériennes et indo-chinoises, danger qu'une active surveillance gouvernementale eût pu éloigner, et qui menace la paix, la liberté, la solidarité chinoises. Au dehors comme au dedans, les Chinois se sentent donc diminués dans ce qui constitue leur personnalité ethnique ; et c'est dans les ressources de cette personnalité profonde, dans le cœur même du peuple, vivant et vibrant, comme aucun peuple ne vécut et ne vibra jamais, que le Chinois a cherché, cherche, et trouve encore les remèdes contre ce danger.

Mais, comme je le disais en commençant, le mouvement ainsi provoqué ne se fait pas par les Européens, il se fait contre eux : ce n'est pas une marche en avant : c'est un retour vers le collectivisme primitif, dont les dynastes de Pékin ont dévié, collectivisme qui constitue pour les Chinois l'état heureux par excellence, l'âge d'or extrême-oriental.

*
* *

Ce mouvement, qui est comme le choc en retour du mouvement

(1) Voir la *Revue Socialiste :* 15 juin 1893, pp. 22 et suiv.

d'injustice provoqué par les grands et par l'intrusion étrangère, prend naissance dans la classe frappée la dernière, et frappée le plus durement, c'est-à-dire dans l'individu. Réduit à lui seul, l'individu est passif, et ne peut que souffrir et subir : pour agir, et pour réagir, il faut que les individus s'unissent. Comme, d'autre part, c'est par la loi établie, et par le moyen de la hiérarchie sociale qu'ils souffrent, c'est en dehors des conventions légales que l'union des individus se produit. Ce double principe est d'une si évidente logique, qu'il s'applique partout, dans la pratique. Et la conséquence en est, pour la Chine, que le centre de résistance et de réactions est tout entier dans des mesures hors la légalité, c'est-à-dire dans les *Sociétés secrètes de l'Asie*, d'autant plus révérées et plus puissantes que : ce n'est qu'en sortant ainsi des conventions que le Chinois rentre dans ses traditions.

La Chine possédait depuis longtemps déjà des associations secrètes, formées dans un but mystique et scientifique. C'étaient comme des collèges où se perpétuaient les traditions de la religion naturelle primitive, les enseignements de l'astronomie et différents savoirs, d'une vulgarisation dangereuse, comme ceux de la toxicologie et de l'hermétique. Ces dogmes, ces sciences, les précautions qu'exigeaient leur conservation et leur enseignement, préparaient précisément les sociétés secrètes à être des foyers, très discrets et très puissants, de mouvements politiques rénovateurs, antidynastiques et nationaux (le mot *national,* dans cette étude, ne revêt rien de sa valeur européenne : il doit être compris comme représentatif de la collectivité d'une race, d'une « couleur » ethnographique tout entière).

En effet, les dogmes en question sont subversifs de tout l'appareil dynastique, oligarchique, autocrate et militaire; et la mise en action de ces dogmes implique une attaque de l'ordre de choses établi. — De plus, ces collèges sont scrupuleusement fermés; les formules s'y étudient dans le plus grand mystère et avec les plus grandes précautions; les disciples, comme les maîtres, sont tenus au secret. Ces groupes étaient un noyau tout trouvé pour les mécontents de toute sorte, qui cherchaient à réunir leurs sentiments et à coordonner leurs efforts. Le mélange de ces mystiques dédaigneux et des politiques dissidents est aujourd'hui complet, et les maîtres de l'enseignement sont devenus des chefs de parti (1).

Il n'y a rien eu à changer au mode de formation de ces sociétés, ni à leurs réunions, ni à leur existence cachée; il n'y a eu qu'à développer la partie politique incluse dans leur enseignement primordial et qu'à diriger vers un but pratique leurs aspirations théoriques : on peut

(1) Consulter Tao de Laotseu : Te de Laotseu (Bailly, 11, chaussée d'Antin). *Annales de la Société d'Ethnographie,* t. XIX, pp. 179 (28, rue Mazarine).

croire que la besogne fut facile, et même parfois agréable. Elle est actuellement accomplie sur toute la surface de l'empire, et au dehors, dans les colonies chinoises de l'Asie.

On a vu que l'état social chinois, au commencement, était un collectivisme terrien ; les sociétés tendent à rétablir cet état social, plus complet et plus absolu qu'il ne fut jamais. — On a vu que le premier souci du Chinois était la liberté : les Sociétés tendent à diminuer le nombre des fonctionnaires, et à restreindre la juridiction de ceux qui resteraient : elles tendent à la fois à faire rendre aux chefs des familles la puissance sociale qu'ils avaient jadis, au détriment de la puissance des représentants de l'État. — On a vu que le moyen du bonheur était la solidarité : les Sociétés tendent à conserver l'unité ethnique, à réunir en un seul faisceau les Chinois du Nord, du Sud, et de l'au-delà des frontières, à expulser les étrangers (quels qu'ils soient) du sol de la race jaune, à donner à cette dernière l'indépendance partout et l'hégémonie chez elle, et enfin à purger le pays, les mœurs, l'état commercial et social, et toute l'économie, de tout ce qui n'est pas citoyen chinois, tradition chinoise, moyens de négoce et de gouvernement chinois, éléments de travail, de paix et de bonheur chinois.

*
* *

De l'exposé de ces buts derniers, on voit quels sont les buts immédiats des Associations chinoises. Impossible de rétablir la justice avec une administration gangrenée ; impossible de rétablir l'indépendance de la race chinoise avec une dynastie étrangère ; impossible de rétablir la liberté des individus avec les rouages tyranniques du gouvernement actuel ; impossible de rétablir la solidarité et la suprématie de la race, en présence des races concurrentes et d'autres civilisations. L'édification du bonheur social désiré a donc une destruction pour préface ; et c'est sous ce caractère subversif que se présentent d'abord les Associations chinoises : aussi sont-elles interdites et pourchassées sur toute l'étendue de l'empire.

On pense bien que ce n'est ni en un an, ni en un siècle que seront obtenus des résultats si nombreux, si difficiles, et si contraires à l'état présent des choses. Mais le temps est, pour le Chinois, l'élément qui compte le moins en ce monde ; et volontiers il sème, infructueusement pour lui-même, s'il est assuré que ses arrière-petits-enfants récolteront.

Les Associations en Chine sont donc doubles dans leurs tendances comme dans leur recrutement. (Il importe peu de donner ici leur nom, leurs formules, leurs rites, leur organisation : on peut

trouver cela dans les écrits spéciaux) (1). Les unes tendent à resserrer la solidarité des Chinois dans leur pays, et à établir une solidarité non moins étroite entre les Chinois qui pullulent hors des frontières, en Indo-Chine, à Singapore, aux Indes, en Malaisie, en Australie, en Amérique. Les autres tendent à délivrer les Chinois de Chine du joug de l'administration et de la férule des administrateurs, et à rétablir dans toute son intégrité la liberté d'autrefois. Ces dernières surtout couvrent la Chine entière d'un réseau très serré, et, par une direction intérieure très cachée et très puissante, influent sur tous les événements, et dirigent, d'une manière presque fatale, les gouvernements qui les persécutent et qui les redoutent.

C'est d'elles que partent les mouvements politiques intérieurs qui ont pour but de rendre la Chine à elle-même. Elles furent le foyer de cette formidable insurrection des Taïping, qui conquit Nankin, au Sud de la Chine, et qui faillit transformer le continent asiatique. L'insurrection des Taïping avait pour but le renversement de la dynastie mandchoue, et le rétablissement de l'antique gouvernement familial des souches. Elle remua profondément le peuple chinois; et l'empereur que les Taïping nommèrent dans Nankin lança des proclamations et des édits qui rappellent les temps légendaires et le collectivisme agricole du cycle de Ram. Ce fut véritablement la révolte populaire et philosophique contre la tyrannie et contre l'erreur; elle ramassa les peines, les ressentiments, les désirs de la race, et les porta jusqu'au trône, où ils devaient triompher et être satisfaits, sous le sceau d'un mandataire anonyme. La révolte des Taïping fut étouffée dans le sang; mais le peuple a conservé le souvenir et l'espoir d'un vengeur, obscur et sans force, mais rendu tout-puissant par la personnification des aspirations populaires (2).

L'éclosion de ce vengeur, anonyme et collectif, éclosion prochaine ou lointaine, qui anime l'esprit et meut l'activité des Sociétés chinoises, voilà le but que chacun se propose : il est général, puisqu'il comprend la transformation de l'état social tout entier; il est individuel, puisqu'il tend à rendre à chacun la part d'indépendance et d'initiative sociales que lui assigne le rang familial, et que chacun peut dire ainsi qu'il travaille pour lui-même. La liberté dans le résultat est ainsi conquise par la solidarité dans l'action.

Mais cette action intérieure se double d'une action et d'une revendication extérieures, plus visibles, et, pour les Européens, plus importantes : il s'agit du retour de la Chine aux Chinois. Et il ne faut

(1) *Le Taoïsme et les Sociétés secrètes en Chine,* 1896, Chamuel, 5, rue de Savoie.
(2) Voir le récit de ces traditions populaires dans *Le Dragon Impérial,* par Judith Gautier. Paris, 1893.

pas seulement entendre par là la rentrée, dans le cycle de l'hégémonie chinoise, des régions temporairement soumises à une influence étrangère. Il faut entendre surtout *la possession et l'utilisation de la Chine par les Chinois seuls,* et c'est là le but auquel les Associations tendent immédiatement, même à l'aide d'une influence extérieure.

* * *

Le seul exposé de ce point de vue fera comprendre le rôle complexe, joué dans la politique extérieure de l'empire par les Sociétés secrètes, tantôt amies, tantôt ennemies de l'étranger, suivant que les desseins de l'étranger secondent ou contrecarrent leurs propres desseins.

Ainsi, lorsque commença l'invasion française dans le Tonkin et dans l'Annam (régions sur lesquelles la Chine exerça sa suzeraineté, et qui renferment un certain nombre d'habitants de race chinoise) la Chine ne déclara pas la guerre à la France; seul, le vice-roi de Canton s'émut, et l'armée de sa vice-royauté fut seule mise en branle; mais les Associations unirent leurs efforts pour repousser, au nom des principes de la solidarité, le nouvel envahisseur. La guerre que la France a eu à soutenir au Tonkin, depuis la prise de Hanoï par Rivière, jusqu'au déblocus de Tuyenquang par Giovanninelli, fut presque entièrement une lutte d'influences secrètes; et l'histoire le prouve, sans le vouloir. On ne vit de réguliers chinois qu'autour de Langson, et à ce bizarre combat de Baclé, provoqué par le colonel Dugenne, qui croyait y trouver l'illustration et n'y rencontra qu'un échec. Mais, hors cela, qu'étaient ces Pavillons, noirs, jaunes, et de toutes couleurs, ces montagnards, ces partisans, — qui n'avaient rien du soldat, — sinon des individus sans autre lien qu'une idée, laquelle les conduisit à la lutte sous le commandement du représentant de ces idées, général d'armée occasionnel, mais chef d'une des plus puissantes Associations chinoises? Si la guerre en question eût été une guerre dynastique et impériale, le vice-roi du Yun Nan eût, par ordre, mobilisé ses troupes, avant l'ouverture des préliminaires de paix, et les hostilités auraient cessé le jour de la signature des traités. Il n'en fut rien : les hostilités régulières n'existèrent vraiment nulle part; ce fut une « petite guerre »; mais cette petite guerre résista à la conclusion de la paix, et subsista malgré la volonté de l'empereur; il n'en dirigea ni le commencement, ni les incidents, ni la fin; et, quand les chefs chinois s'en retirèrent, sa direction passa à la souche Hoang, famille illustre de la haute Indo-Chine, qui fit durer la lutte plusieurs années sur l'ancien élan. Peut-on même dire qu'elle soit aujourd'hui complètement terminée, ou endormie seulement, grâce à des circonstances extérieures? Dans cette guerre du Tonkin, tandis que la dynastie abandonnait sans trop de

peine une suzeraineté lointaine, acquise par des familles impériales éteintes, les Associations combattaient et combattent aujourd'hui encore pour le principe de la solidarité de la race jaune vis-à-vis des nations de l'Occident.

En dehors des péripéties, désormais restreintes, de ces luttes sourdes contre l'influence française, définitivement prépondérante, la guerre sino-japonaise est venue donner aux Associations un nouvel élément d'action; cette action ne fut pas celle qu'on peut croire. Tandis que les guerres du Tonkin étaient une lutte de peuple à peuple, les Associations savaient bien que c'était sur Pékin seul que les Japonais dirigeaient leurs attaques; elles savaient que jamais l'Europe ne permettrait le démembrement de la Chine, au profit d'une puissance jaune et nouvelle. Il n'y avait donc là qu'une guerre dynastique, et, peut-être, l'occasion de se débarrasser de la dynastie. Et l'on peut croire que les Japonais — gens très belliqueux et bien préparés, mais très vaniteux et mal renseignés — n'eussent pas eu la marche si facile, si les Associations ne leur avaient préparé, à chaque pas, des guides, des vivres et des victoires. Les généraux du Petchili furent vaincus, et l'action fut si rapide que l'armée chinoise n'eut pas le temps d'être mobilisée tout entière; il y eut même une notable partie de l'empire — celle où passa, en 1896, la mission lyonnaise de M. Madrolle — qui ignore qu'il y ait eu guerre et invasion dans le nord de la Chine : pour le monde chinois, il n'y a eu là qu'un incident local, d'une importance bien inférieure à la révolte des Taïping; et, grâce à l'Europe, la dynastie mandchoue demeura sur le trône.

Mais il est un fait bizarre et d'explication singulière. Par un oubli impardonnable de la diplomatie française, l'île de Formose fut abandonnée au Japon. S'est-on demandé pourquoi les Japonais, vainqueurs immédiats d'un immense empire, n'ont pu, depuis deux ans de luttes continuelles et de grands sacrifices, se rendre maîtres d'une île qui n'a pas 500,000 habitants? C'est que le secours mystérieux qu'ils trouvaient dans leur marche sur Pékin, et qu'ils eussent trouvé jusqu'au pied du trône, leur fait ici défaut. Marcher contre la dynastie de Pékin, c'est aider à l'indépendance chinoise; mais arracher Formose à la Chine, c'est contrevenir à la solidarité. — Voilà pourquoi, comme jadis l'amiral Courbet, isolé dans le seul port de Kelung, les Japonais sont réduits à demeurer aux portes de leur possession nouvelle, ne pouvant y introduire un soldat ni un fonctionnaire, et pourquoi, malgré le temps et les traités, Formose demeurera la propriété, non de la Chine, mais des Chinois.

*
* *

Ce court exposé de la part prise par les Associations chinoises

aux événements politiques extérieurs de l'empire donne une idée de la valeur des efforts accomplis à l'intérieur. Elles ne s'arrêteront qu'après avoir atteint complètement tous leurs buts; mais il ne faut pas s'exagérer l'étendue de leurs aspirations.

L'indépendance, la paix, l'union, la liberté (et le bonheur qui en résulte) que le Chinois veut pour lui en Chine, il les veut également pour les autres, dans le reste du monde; il ne tourmentera donc, hors de ses limites naturelles, aucune nation de ses désirs de grandeur et de conquête. Le tableau impérial qui représente un Dieu jaune en marche, gros de silencieuses menaces, dans les rayons du soleil levant, est tout à fait faux, de la façon dont on l'entend ordinairement. Le péril jaune ne se présente à l'Occident que sous une seule forme : la multiplicité des naissances, qui fait que l'empire déborde et que le flot exubérant de la race, toujours accru, crève les frontières mêmes de l'Asie de sa lente et pacifique, mais irrésistible invasion.

Par là aussi prend fin l'immobilisme chinois; et l'antique race jaune, victorieuse à la fin de toutes les entraves extérieures et intérieures, projette à la fois, au dehors, la prolifique lignée de ses enfants, et, au dedans, jusqu'aux degrés inquiets du trône, le collectivisme de ses idées.

ALBERT DE POUVOURVILLE.

Testament du dix-neuvième Siècle

La Littérature et la Société au dix-neuvième siècle

On peut, à un certain point de vue, envisager une société comme une sorte de plante portant fleur, fruit et graine. Dans ce cas, ses fleurs seraient ses manifestations esthétiques, ses modes d'expression artiste sous toutes les formes imaginables; comme ses fruits seraient représentés par les conquêtes politiques et sociales. La graine, germe des sociétés futures issues de celle dont nous prenons la floraison et la production fruitière pour point de départ, la graine dépend et de la fleur et du fruit, dont elle n'est que l'ultime métamorphose en vue du prolongement, au sein de l'avenir, d'un jeu de vie obéissant aux lois de perpétuation, modifiable par progression, qui sont celles de la vie elle-même.

Si l'on accepte, dans les limites où elle est circonscrite, la précédente comparaison, qui n'entend être qu'une comparaison et non *une raison,* on acceptera du même coup cette formulation définissant la littérature : *Le mode d'expression écrit d'une société;* de même que les arts proprement dits en sont le mode d'expression plastique et musicalement acoustique, les religions, le mode d'expression poétiquement imaginatif, les philosophies le mode d'expression abstrait, etc., etc.

Considérées sous cet angle, la manière d'être et l'action littéraire du dix-neuvième siècle peuvent et doivent être étudiées historiquement avec autant de soin, de pénétrant vouloir, de sagace critique, que n'importe quel document décrété professoralement de premier ordre.

L'apport littéraire du présent siècle dans le bagage glorieux de la séculaire caravane humaine sur la route indéfinie des âges a droit à occuper une place au premier rang en son testament moral. C'est cette place que nous voudrions lui donner ici.

Châteaubriand sonne la fanfare de cette littérature, au seuil de son siècle, avec cette ampleur souvent plus musicalement oratoire que forte de fonds intellectuel, que Gœthe a défini, aussi originalement que justement : sa *rhétorico-poétique.*

A cheval sur le dix-huitième et le dix-neuvième siècles, ayant

mis le pied à l'étrier au dix-huitième et dans l'étrier de ce dix-huitième, Châteaubriand ne parvint jamais à l'en sortir pour faire une volte-face complète. La conviction romantique lui fit défaut, sinon le talent. Il n'est pas besoin des notes marginales du fameux exemplaire de Sainte-Beuve pour reconnaître la dualité de son esprit. Elle se manifeste presque à chaque page de ses œuvres, et ajoute à l'impression de souffrance intime, d'aridité pessimiste, d'irrémédiablement désolé, qui s'en dégage.

Sceptique quand même, condamné à la foi politique et religieuse par la volonté d'une mère agonisante et l'influence sophistique de J.-J. Rousseau, Châteaubriand n'est jamais parvenu à ensevelir son libéralisme, on pourrait presque dire instinctif, sa largeur d'entendement à racines philosophiques, sous le pompeux étalement d'un légitimisme et d'un catholicisme tout de panaches. Son évolution a surtout et, peut-être au fond, uniquement consisté à quitter littérairement les bords clairs, spirituels et de mœurs adoucies de notre Seine au cours paisible, facile, vite égayé de frisants à la surface, si propre à réfléter le doux et fin pays de France, pour les rives grandioses du large, impérieux et impétueux, du sonore de flot, et riche de tons charriés, à palette mouvante à la surface de sa prodigieuse nappe, du superbement libre et majestueusement sauvage Meschacébé.

Sa psychologie, Châteaubriand l'a mise tout entière dans *René*. Avant tout, il est René. Aussi cette indéfinissable consécration de tous et de personne qui se prolonge jusqu'à la plus lointaine postérité sans qu'on connaisse mieux ses moyens de durée que sa genèse d'apparence spontanée; aussi la voix sans nom qui dénomme en un baptême sans appel les grands hommes et les grandes choses, ont-elles proclamé Châteaubriand l'*auteur de René.*

Il est et demeure littérairement ce René parce que, non seulement il s'est mis tout entier dans cette création typique, mais encore parce qu'elle incarne en sa forme d'art — géniale, on doit le reconnaître, sous ce rapport —, l'état d'esprits et de sentiments, la psychologie, d'une étape humaine dans le temps, comme d'un milieu social, dans l'espace, d'une tendance collectivement manifestée. Les René ont eu nom *légion* durant la première moitié de ce siècle. Héritiers des Saint-Preux, des des Grieux même— ce lamentable chevalier servant de Manon n'étant que le reflet romanesque à cœur angoissé de déchirantes passions de ce non moins lamentable abbé Prévost, qui fut un mélancolique comme Rousseau et un sombre, un *ravagé* au physique comme au moral, — héritiers des Saint-Preux et des des Grieux, marqués eux au cachet du dix-huitième siècle, ils ont subi (tout au moins indirectement, par contre-coup) l'influence de la Révolution. Ce sont des retours d'émigration, soit en Allemagne, en une Allemagne nos-

talgiquement imprégnée de *Werther,* soit en Suisse — avec l'*Obermann* de Sénancour —, soit sous le ciel spleenitique de l'Angleterre, dans le déprimant et assombrissant brouillard de Londres, soit sur le sol encore peu défini, encore poétiquement flottant de limites et, pour l'Européen de mœurs, imparcouru le plus souvent et d'autant plus propre aux visions imaginatives, aux reconstructions lyriquement inspirées, du Nouveau-Monde.

Cette manière d'être morale — on écrirait aujourd'hui dans un certain camp littéraire : cet *état d'âme* — des René, Mme de Staël nous le montre plus intellectuel et, par là, plus *mâle,* dans ses deux créations féminines de *Corinne* et de *Delphine*, ces deux aspects d'une seule et même personne, qui est l'écrivain — et ici le masculin est fourni à propos par le bon plaisir de notre langue française —, qui n'est que Mme de Staël elle-même. Corinne et Delphine sont, d'ailleurs également, des émigrées d'un certain genre, protestant contre un ordre de choses présent. Elles aussi ont dû fuir devant la Révolution et ses suites martialement autoritaires. L'*Adolphe* de Benjamin Constant est, si l'on veut y regarder de près, l'individuation la plus humainement prise sur le fait, la plus réelle, la plus *arrivée,* sinon la plus vivante de rendu sous la forme abstraite et presque sentencieuse (au bon sens du mot) que lui a donnée l'auteur; est à la fois la plus sûrement analysée, la plus disséquée n'est pas de trop, et la plus ultime manifestation de la tendance *René* ne pouvant plus que mourir de l'ennui invétéré, du dégoût infini, qui sont le fond de sa nature. Le *mal du siècle* des *Confessions* d'Alfred de Musset, provient surtout d'un manque de possibilité d'action en une époque de transition mal définie, de passé mort et d'avenir non encore formulé, et, par conséquent, pourrait se guérir, au moins être soulagé, par l'action ou sociale ou même toute morale, utopiquement créatrice. Le Julien Sorel de Stendhal ne représente que le déséquilibré fiévreux, exaspéré, presque halluciné, né de ce même désœuvrement forcé, fouetté par une napoléonienne ambition, préférant gravir les degrés de l'échafaud que de ne pas monter, que de ne pas satisfaire, en s'élevant au-dessus d'eux et sur eux, un transcendant mépris des hommes. On le voit, le mépris de soi qui empoisonne l'existence de tous les René a dévié, ce qui met le mal sur le chemin de la guérison par voie de déplacement. Le besoin de l'action ne se rongeant plus, ne se haussant plus à une sorte d'exaltation maladive, allant chercher ses modèles jusqu'en plein seizième siècle, et encore plus en plein seizième siècle italien que français, c'est-à-dire dans le jeu d'un fougueux individualisme à sang d'un bouillon irrésistiblement dominateur, d'un passionné de superbe animal indompté, — le besoin de l'action à la moderne, bien dans les habits et les conditions sociales de notre époque, c'est Balzac qui le fait

circuler, évoluer dans toutes les directions, en ses prodigieuses études *ès-sciences sociales* de la *Comédie humaine*. Avec elles, et aussi par elles (car la vie est autant l'image de la littérature que la littérature est l'image de cette vie), le cycle de la donnée initiale psychique d'où est sorti le type René est parcouru. Cette donnée est ramenée à ses origines sociales et épuisée justement par la possibilité d'une satisfaction socialement harmonique. Les héroïnes du genre romanesque à la de Staël, durant la seconde moitié de ce siècle, salissent rapidement leurs bottines dans les boues de la réalité cherchée avec toute l'énergie d'appétits très précis, et ont nom : Emma Bovary. Les héros marqués au coin de l'anglomanie genre *high life,* se nomment M. de Camors pour les persistants littéraires (tout littéraires) de l'idéalisme, et duc de Mora pour l'école plus moderne dite *naturaliste*. Le *vague à l'âme,* de romantique mémoire, n'est plus qu'une sorte de désœuvrement de névrosés, d'agités se surmenant sans arriver à se satisfaire; au contraire même, n'en augmentant que d'autant plus leur pathologique excitation.

La présente résurrection, toute factice, des *états d'âme* n'a que la portée d'un montage de tête purement artiste; d'une griserie psychologique prenant des théories ou des rêvasseries hallucinantes pour point de départ, tout comme on fume de l'opium, on prend du haschich, on se morphine, on boit des alcools d'un haut degré, etc. Les simili René de nos jours sont de l'article de Paris. Ça n'existe qu'en vue de faire de l'effet. Ça n'est pas solide et ne saurait durer. Ce n'est que du gobage et de la pose, sans conviction.

La manifestation ordinaire du vague de l'esprit et de l'indécis du vouloir comme des sentiments est une tendance, aussi mal définie que ses causes génératrices, se satisfaisant en des essais de religiosité, ou diffus et confus, ou anarchiquement individuels (en dépit des meilleures résolutions), révolutionnairement divergents et, partant, avortés, appelés à s'évanouir d'eux-mêmes par le fait de ce manque d'*unissant,* de *reliant,* qu'implique, aussi bien logiquement qu'étymologiquement, toute religion.

Le dix-neuvième siècle, qu'on a pu dénommer particulièrement le siècle de l'individualisme, qui ne cesse pas de nous montrer le *moi* humain se cherchant, se voulant, s'exprimant, enfin s'adorant même plus ou moins sous toutes ses formes, ne pouvait conclure et n'a conclu, en effet, qu'à une seule religion : celle de ce *moi* élargi jusqu'à ses dernières limites, *reliant* tous les *moi* des individus en leur généralisation superbement rayonnante et embrassante, la religion de l'humanité.

C'est là où aboutit le panthéisme de la philosophie moderne, qui ne salue dans le miroir infini de l'univers que le reflet grandiose,

imprimé surtout, de l'intelligence de l'homme; de son savoir fécond, véritable créateur faisant cieux et terre à son image.

Mais on ne se dégage pas du passé, des séculaires traditions, sans secousses répétées, sans regards jetés en arrière même par les plus heureusement doués cérébralement et les plus admirablement armés esthétiquement. Châteaubriand n'a pas su ou n'a pas osé renoncer à la succession du vieux divin personnifié anthropomorphiquement, nous l'avons déjà vu. Mme de Staël est demeurée raisonneuse protestante jusque dans ses emballements les plus romanesquement passionnés. Elle y est comme la sainte Thérèse du libre examen. Ses fièvres d'amour divin (tant soit peu humanisé) sont revues et corrigées par Luther et Calvin. Son mysticisme est fort en garde contre la mystification. Il se surveille, se sonde, s'analyse, s'éclaire dialectiquement, au risque de faire évaporer ce qui constitue justement son essence. N'importe! elle traîne le boulet du passé. Au lieu d'être de fer durement forgé, rouge du feu des bûchers, elle l'a rendu de cristal, voilà tout. Benjamin Constant a passé sa vie à travailler politiquement à un régime religieux auquel il n'est pas parvenu à croire, mais qu'il n'a pas moins poursuivi plume en main sans se lasser. Il n'y a sans doute cherché qu'un principe directeur d'une action utilisable sur les collectivités.

Le Julien Sorel, dans *Le Rouge et le Noir* du pénétrant psychologue que fut Stendhal, y va plus carrément, et se fait d'Église. Mais Benjamin Constant est un homme d'action n'agissant à son aise que du fond de son cabinet; un homme d'action par scepticisme à l'égard des idées, et un homme d'idées par paresse irrémédiable au moment de l'action directe. En un mot, c'était un admirable joueur, jouant avec la politique et la religion comme avec des cartes, et absorbé par les cartes jusqu'à ne voir plus qu'elles et à négliger la présence de ses voisins; à ne plus voir non plus que leurs cartes, c'est-à-dire le jeu en lui-même, rien que le jeu en tant que jeu.

Les cordes de la lyre de Lamartine ont prolongé en leurs vibrations d'instrument éminemment sonore des souvenirs d'une enfance chrétiennement bercée par une mère pieuse. Même lorsque le poète a déposé cette lyre pour parler au peuple ou du peuple, en orateur à la poitrine gonflée par un compréhensif souffle humain, les cordes, ranimées par le heurt du sol, ont continué à rendre des sons tenant de l'ancien rythme, comme si, même en devant accompagner des airs nouveaux, elles se ressentaient d'avoir été accordées une unique fois pour la vie. Malgré cela, la marche ascendante de l'esprit et de l'imagination du poète, parti des *Méditations* pour aboutir à la poétisation de la Révolution française dans ses *Girondins*, ne s'oriente pas moins selon la direction générale de notre dix-neuvième siècle. La divinité

célébrée au début avec une ferveur de cantique montant mêlé à l'encens du sacrifice, a, pas à pas, cédé la place à l'apothéose de l'humain, de l'homme collectivement divinisé. L'Église a gardé la sonorité majestueuse de ses voûtes, mais s'est faite Panthéon. Les dévotes hymnes agenouillées ont tourné aux hymnes mâles, à ces chants que la grammaire a raison de masculiniser.

Lamennais, en appelant le *bon sens,* le sens universel, au secours de la religion chancelante, s'est montré, lui aussi, marqué au cachet inévitable du siècle. Il a demandé à l'humanité l'assistance qu'il ne voyait pas possible ailleurs. L'Église a senti le mortel du coup ainsi porté fougueusement. Lamennais, chassé par elle, est revenu logiquement au peuple, dont le cœur battait à l'unisson de son propre cœur. On peut dire que l'existence de Lamennais a été une révolution irrésistible qui l'a fait passer violemment des rangs des défenseurs de la religion catholique à celui de superbe tribun du peuple.

Ce qui a été fougueuse révolution chez l'auteur de *L'Indifférence,* a été intime évolution sentimentale chez George Sand. A l'exaltation religieuse, aux élans mystiques de son enfance, ont succédé les magnifiques rêves sociaux, les brûlantes aspirations en faveur des masses, aboutissant finalement à ce qu'elle-même a qualifié : *la charité humaine.* Elle aussi a donné pour refuge à son *moi* troublé l'idéal moi collectif, perçu dans l'avenir de l'humanité.

Victor Hugo, *enfant sublime,* comme le saluait Châteaubriand, Victor Hugo qui chanta, au point de départ, *le berceau* qui doit *sauver Israël* et le berçeau qui doit *sauver le monde,* mêlant la Bible et l'Évangile en son juvénil élan lyrique, aboutira aux *Châtiments* et à *L'Année terrible,* en tant que poète. En tant que romancier, il s'élargira de la formule d'art pur à la formule socialement humaine : de *Notre-Dame de Paris* aux *Misérables,* de Claude Frollo à Jean Valjean, le forçat dressé à la hauteur de *verbe* moderne.

En Angleterre, Byron, le titanique blasé, s'est réfugié dans l'exaltation au service de la renaissance hellénique, c'est-à-dire de l'humanité type, prise à une heure incomparable de sa marche historique.

En Allemagne, Gœthe, comme son docteur Faust, n'a trouvé de quoi apaiser sa soif esthétique, satisfaire son vaste génie, qu'au sein de ce même hellénisme idéalement revécu, ou artistiquement recréé à son usage; qu'en se plongeant intellectuellement dans cette atmosphère d'humanité grandie jusqu'à l'apothéose, promue divinité, immortelle au banquet des immortels, en un olympe de radieuse beauté.

Le parallélisme de développement de tous ces grands esprits est frappant, et parle haut, avec une éloquence s'élevant à la force de l'évidence. La caractéristique de l'un des plus importants côtés de l'évolution intellectuelle et morale de notre dix-neuvième siècle est là,

incontestable. On peut la résumer en cette formule : triomphe de l'individu sur les anciennes formes sociales de collectivité, puis épanouissement de cet individu au sein de l'humanité, du total humain envisagé dans l'espace et le temps, ces deux ultimes *catégories* de l'esprit. La religion, comme l'État, dont elle ne pouvait être et n'était, en effet, que la divinisation, le reflet idéal sur le ciel, devait périr et, qu'on s'en rende nettement compte ou non, par le fait du persistant mirage qui a nom : les apparences, a péri du même coup, par voie de conséquence.

On opposera les tendances mystico-moyennageuses du romantisme. N'est-on pas en droit d'y voir un retour en arrière, une sorte de cramponnage intellectuel au passé? Et puis, la littérature éminemment historique qui emboîte le pas, apporte ses matériaux ouvrés pieusement, à l'édifice gothique en chantier.

Il y a à distinguer, expliquer. Après les grandes commotions, les bouleversements, les cataclysmes, les brisures béantes des révolutions, l'être humain est invariablement porté à regarder en arrière. On avait trop espéré en l'avenir, le concevant dans l'idéal, par conséquent, en réclamant de lui à peu près immédiatement plus que la réalité, au moins de l'heure présente, ne saurait fournir. De là, fatalement, à une heure donnée, un pénible réveil. On ne croit plus à demain, trop lent à venir pour des désirs devenus des besoins exaspérés par le fait d'une enthousiaste confiance en leur possibilité de réalisation. Le présent est encore plus insupportable, d'abord à cause de sa faillite, ensuite parce qu'il est le présent. Il ne reste donc plus aux imaginations vives, artistes, incapables de vivre sans une poétisation quelconque d'une existence toujours trop plate à leur gré, que la vision projetée, soit en haut, très haut, soit en arrière. Le haut et le lointain se confondent à l'horizon. Quand on regarde en avant, cette réunion donne la sensation, au delà, d'avenir baigné en des vapeurs et des clartés d'apothéose, de porte ouverte à l'humanité sur la pure lumière. Mais quand c'est en arrière que fixent les yeux, l'au-delà de l'horizon se fait tradition séculaire au sein d'une atmosphère de religiosité noyant tout, dominant tout, comme elle l'enveloppe mystérieusement.

Au début du présent siècle, l'Europe secouée, à notre suite, par une espèce de cyclone social propre à faire table rase, cartésiennement, de tout ce qui n'était pas lui, avait été avant lui, l'Europe fut invinciblement poussée à se retrouver, se ressaisir, une fois la tempête un peu calmée. On ne concevait pas ce que l'on serait probablement un jour, ce que l'on pourrait être; on ne concevait guère mieux ce que l'on était pour l'instant; on se rejeta sur ce que l'on avait été avant le cataclysme. On fouilla ses armoires, ses secrétaires, pour retrouver les papiers de famille oubliés, son état civil héréditaire. On les déplia, on

les secoua; et de leur poussière une griserie facticement archéologique monta, moitié religieuse, moitié historiquement sociale. Le romantisme sortit de cette besogne.

L'énorme vogue de Walter Scott s'explique peut-être encore plus par cette orientation des esprits que par le grand talent d'arrangement, la poétique faculté de reconstitution de cet auteur. Et la preuve, c'est qu'à l'heure qu'il est, on le respecte toujours admirativement, mais on ne le lit guère plus. Il est classé; mais il date. On ne le discute plus, on s'incline; mais on le trouve vieilli. Son œuvre d'admirable archéologue est trouvée elle-même tant soit peu archéologique.

Gœthe et Schiller, en Allemagne, par le théâtre, Manzoni, en Italie, par le théâtre et le roman, répondent au même besoin des lecteurs ou des spectateurs : les deux premiers plus près du vrai grand drame humain parce qu'ils ont largement bu à la source shakspearienne; ce dernier, plus dans le genre de Walter Scott, avec, cependant, au moins en ce qui regarde *Les Fiancés*, un sentiment personnel très profond de la conscience populaire et de la vie *peuple*.

Notre-Dame de Paris, de Victor Hugo, n'est qu'une admirable mise en scène de prodigieuse rhétorique, un éclatant et entraînant assaut de périodes aux panaches flottants, aux étendards secouant au-dessus des têtes les plus riches couleurs. Les oppositions de personnages ne sont qu'une des formes du jeu d'antithèses si chéres au poète et, parfois si heureusement maniées par lui à la façon d'une arme pénétrante, irrésistible avec son double effet de tranchant.

Le *Cinq-Mars*, d'Alfred de Vigny, est également une pure œuvre d'art. C'est par *Servitude et Grandeur militaire* que ce poète, passé par l'armée, trouve une note vécue, vibrante comme une sorte d'écho du temps demeuré sous les armes.

Le théâtre historique de de Vigny est dans la note du roman de *Cinq-Mars*. Le théâtre de Victor Hugo est tout de rhétorique nouvelle, exactement au même titre que le roman de *Notre-Dame de Paris*. C'est de la préface de *Cromwell* en action, dramatiquement appliquée.

Michelet a pu écrire que notre siècle était *le siècle de l'histoire*. Il eut été en droit de généraliser, d'élargir philosophiquement son point de vue, et d'écrire : de l'histoire dans ce qu'elle offre de plus englobant, rayonnant de l'homme sur le milieu, de l'humanité aux bêtes et aux choses, à tout l'animé et à tout l'inanimé, de l'histoire naturelle.

Le seizième siècle a été avant tout érudit; le dix-septième, géomètre dans le domaine entier de la pensée; le dix-huitième, physicien tout le temps, chimiste vers sa fin, et — car, il faut y insister, nos racines puisant toujours leurs premiers sucs en lui —, et précurseur de l'histoire naturelle, de cette histoire naturelle que nous avons faite définitivement nôtre par l'ampleur systématiquement édifiée, la péné-

trante portée et l'amplitude scientifiquement philosophique, que nous avons su lui donner, grâce à Lamarck, Geoffroy Saint-Hilaire, Gœthe, Darwin, Herbert Spencer, etc., par la triomphante systématisation de la conception évolutive de la *lutte pour l'existence*, de l'adaptation et de la persistance des plus aptes. Le principe du transformisme est, pour notre siècle, ce que l'attraction newtonnienne avait été pour le dix-huitième : la matrice dans laquelle tous les esprits, toutes les conceptions, viennent se faire frapper, prendre une commune empreinte qui est la marque du temps.

L'historien Michelet avait dit que notre siècle est celui de l'histoire; le critique par nature, jusqu'à la casuistique, au scrutement infiniment nuancé et souple des consciences, Renan, a répété la même chose à sa façon, dans la direction partitulière de ses facultés : le dix-neuvième siècle est le siècle de la critique. Il entendait, ne pouvait entendre, étant donné ce qu'il était intellectuellement et naturellement, psychologiquement, il entendait : le siècle de la critique humainement vivante et vivifiante; c'est-à-dire historique, c'est-à-dire formes de l'histoire.

D'autres ont formulé : ce temps est un temps d'inventaire, ce qui n'est qu'un air nouveau, des variations sur une même thèse, un motif identique. De même, pour ce qu'on a rendu caricaturalement, que nous sommes une époque de bric-à-brac; ce qui, monté à son vrai diapason, ne raillant plus, peut se ramener à : époque d'histoire étudiée au moyen, par le secours inférieurement matériel de l'archéologie.

Enfin les chefs de la littérature actuelle ont transformé l'idée en ceci : enquête naturaliste et école du document. En somme, encore une simple facette de la pierre précieuse dont Michelet a, le premier, fait s'allumer le feu, en la remuant génialement.

Au fond, ce que cherche le siècle par l'intermédiaire de ses poètes, de ses littérateurs, de ses artistes, de ses savants, c'est toujours invariablement *la vie* envisagée dans la phénoménalité qui nous est accessible. Le philosophe américain Émerson a inscrit sur la couverture d'un de ses ouvrages ce titre qui contient exactement le total caractéristique de cette recherche : *Les lois de la vie*. L'étude des lois de la vie pour arriver socialement à une codification de lois véritablement vivantes, à une sorte de vie des lois à l'avenir, voilà ce que ce siècle a rêvé, voulu, tenté.

L'œuvre, non pas romanesque, mais, qu'on nous permette le terme, *romancière*, qui caractérise la première moitié du dix-neuvième siècle, porte ce titre général frappant : *Comédie humaine*. L'auteur, dans un manifeste-préface, où il se place sous la direction scientifique-philosophique du grand naturaliste évolutionniste Geoffroy Saint-Hilaire, s'intitule docteur ès sciences sociales.

La Comédie humaine telle que Balzac l'a conçue et exécutée, n'est-ce pas comme une démocratisation, particularisée par tranches, présentée par tableaux éminemment expressifs, de l'histoire elle-même ? Les romans ainsi compris sont, tout au moins, des prolongations normales de l'histoire, au même titre que les chroniques et mémoires en sont les avant-coureurs, les précurseurs. Ils sont de l'histoire vécue au jour le jour, et sur laquelle les futurs critiques historiens n'auront à opérer par voie d'abstraction critique qu'en vue de condenser, résumer, unifier, de trier l'histoire des histoires, d'en extraire ce que Voltaire a si lumineusement dénommé un *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations.*

Le grand poète, le merveilleux évocateur et vivificateur de l'histoire, Michelet, que nous ne saurions trop rappeler, a raconté, avec cette pénétrante lucidité qui, chez lui, tient du génial, a trouvé la clef du grand mouvement psychologique qui a produit, à la fin du dernier siècle et durant le siècle présent, la prodigieuse transformation de l'Angleterre en société toute commerciale et industrielle, dans le *Robinson* de Daniel de Foë et les romans de Richardson.

Notre admirable Balzac est en droit de prétendre à inspirer non moins fécondément les historiens de l'avenir, ceux à qui incombera la tâche d'exprimer la vie, de rendre visible par la plume l'existence du dix-neuvième siècle.

Balzac est marqué au coin de ce dix-neuvième siècle historien par tendance. Il l'est d'autant mieux que sa largeur de compréhension lui fait pousser cette tendance histoire jusqu'à ses dernières limites — encore en cela fils de son temps —, jusqu'à la généralisation en pleine histoire naturelle, jusqu'à la philosophie évolutionniste de l'histoire naturelle de nos jours. Le puissant romancier s'est donc fort justement qualifié : *docteur ès sciences sociales;* ce qui, à l'heure qu'il est, s'écrirait : sociologue. Or la sociologie étant la science dont l'histoire n'est que l'art d'application narrative, littérairement incarnante, nous devons le sacrer historien à sa façon, historien très réel sous des apparences fictives de personnages et de milieu, d'affabulation. S'il peint des personnages, c'est pour mieux fixer dans les esprits des études d'hommes. Il est impossible à l'historien, quel qu'il puisse être, de procéder différemment, soit qu'il travaille d'après des documents écrits ou des monuments, soit qu'il la fasse d'après nature, sous la dictée des faits directement observés. Il y a toujours une part d'art, de roman (au meilleur sens du terme), dans ces ouvrages. L'important pour les deux, c'est de bien montrer l'humanité à elle-même, de nous faire lire en nous à travers la collectivité des ascendants ou des contemporains constituant le genre humain.

Nous insistons sur le rôle de Balzac, parce que cet écrivain est le

père indiscutable du roman, tel qu'on le conçoit présentement, et parce que cette forme de littérature semble être celle par excellence de notre temps, dans les conditions d'orientation historique que nous lui avons reconnues. Chez nous, le roman *balzacien* s'étend à tout, prétend à tout, parce qu'il a su grandir son cadre, d'une incomparable élasticité, jusqu'à permettre à tout d'y contenir, et cela logiquement, naturellement, sans déformation aucune de ce cadre.

Le roman est l'outil le mieux approprié au travail d'émancipation des intelligences que nous ayons dans les mains. Si son action est moins immédiatement sensible que celle du théâtre, elle est plus libre de son allure, le lecteur acceptant, supportant plus, partant autorisant plus que le spectateur. On cède toujours forcément dans de grandes proportions au public faisant masse, surchauffant une salle de son atmosphère tyrannique. Le lecteur isolé, plus loin aussi des yeux de l'auteur, lui en impose moins, lui laisse ses coudées plus franches. Le penseur, l'homme de cabinet, produit dans l'atmosphère de son cabinet la sienne propre. Il parle de chez lui, faisant comme chez lui. L'auteur dramatique, au contraire, se sent, se pressent, toujours plus ou moins sur la scène, dans l'éclairage éblouissant pour lui de la rampe avec, de l'autre côté, la salle despotique, intraitable en ce qui concerne sa manière d'être. Il songe à des tours de force pour s'en emparer; tandis que le romancier fond droit devant lui plume en avant, sachant qu'il a plus de temps et de champ pour triompher de ses lecteurs.

La prodigieuse faculté de pénétration, d'approfondissement psychologique et de vivification artiste, qui constituent le meilleur du génie de Balzac, dominèrent heureusement son vouloir de talent autre, tout au moins en ce qui regarde la forme, son désir et souvent sa maladroite recherche d'expression fleurie selon la mode romantique du temps. Le créateur du roman moderne n'échappa au lyrisme, au faux emballement de la rhétorique en vogue, alors que la grande marée de cet océan, qui a nom *La Comédie humaine*, battait son plein, que par, en quelque sorte, une irrésistible poussée venue de l'intérieur, du génie même, fougueusement assoiffé de réalités intimes, de recoins de cœurs, de mises à nu de consciences. Le philosophe, le moraliste, en Balzac, sauvèrent le styliste. Le fond remporta la victoire en dépit de la forme, à travers cette forme brisée, crevée, mise en pièces. Le superbe moderne qui se souhaitait enfantinement cuirassé et déguisé en chevalier du moyen-âge, força son armure, fit craquer ses velours, ses soies et ses passementeries de la période ogivale, et apparut dans sa force de lutteur montrant la saillie de ses muscles, le frémissement de ses nerfs, le flux de son sang sous la peau chaudement colorée de cette vie. Le paladin disparut, l'homme resta. Et voilà pourquoi Balzac a été Balzac.

Choze bizarre, mais qui, cependant, trouve son explication dans la grande partie jouée par l'école romantique, le successeur de Balzac en tant que romancier doué de l'intuition de la modernité, Gustave Flaubert, lui aussi, rêva de lyrisme toute sa vie. Il voulait pouvoir *gueuler* ses phrases en éclats de fanfare à la Châteaubriand. Il s'exaltait sur leur rythme en toutes sortes de visions prodigieuses d'un fantastique oriental, par haine du mesquin bourgeois côtoyé avec un dégoût allant jusqu'au soulèvement de cœur. Mais, heureusement, le contact positif de l'Orient le rejetait nerveusement au sein de sa Normandie, et, sur la plate-forme de la pyramide de Gizeh, il s'écriait en gambadant gaiêment : « Elle s'appellera Emma Bovary! »

L'influence du romantisme, Émile Zola avouera qu'il ne parvient pas à s'en dégager et qu'il succombe malgré lui au *panache*. Le romantisme est aussi pour lui une... tunique manquerait de couleur locale, disons un pourpoint, de Nessus.

« Enfoncés les romantiques ! » s'écrie Blanqui en faisant résonner la crosse de son fusil d'insurgé des *Trois glorieuses* vainqueur sur le seuil du salon de la famille Montgolfier. Cri du cœur qui prouve combien les luttes littéraires et les luttes sociales sont mêlées par toutes sortes de liens intellectuels. Cri de circonstance au soir triomphant de brûlantes journées d'émeute portant à croire à la toute-puissance de l'action immédiate par le moyen des armes ; mais paroles d'illusion en ce qui regarde l'imprenable domaine des idées, domaine dont les révolutions, ou plutôt les manifestations de l'éternelle évolution, peuvent descendre, mais qu'on ne saurait jamais prendre d'assaut, gouverner par suprise. Le romantisme *enfoncé,* selon le fameux conspirateur, remonte à la surface en Flaubert et Zola, parce que la loi de densité le veut ainsi, la loi de gravitation psychique à laquelle tout ce qui est pensée, mode de penser, obéit.

Le génie de Balzac ne l'a pas seulement sauvé, *malgré lui,* du romantisme, en ce qui concerne la forme, la rhétorique ; il l'a dégagé de préoccupations d'esprit rétrogrades, l'a élevé au-dessus, malgré lui encore, de préjugés monarchico-aristocratiques. Balzac, qui se croyait légitimiste et partisan du retour au droit d'aînesse, a écrit, en somme, une œuvre toute révolutionnaire. Par ce seul fait qu'il a été éminemment de son siècle d'instinct, sinon d'aspirations, absolument modernes, il a fourni à qui veut et sait voir et trouver, l'arsenal le plus formidable qui soit à notre disposition en faveur des idées de réformes sociales substituées aux réformes, plus brillantes que réellement actives, plus en décor (décor officiel) qu'en profondeur, de la politique pure.

On lui a reproché d'avoir donné l'argent comme but idéal dans toutes ses études : l'argent considéré en tant que moyen d'action,

force première de notre société, menant à tout, enfantant tout, de même qu'il *est capable de tout*. Faisant cela comme il a su génialement le faire, qu'a-t-il fait, sinon, à la fois, mettre juste le doigt sur la plaie de notre époque, et montrer, de ce même doigt, au même point, le levier capable de soulever un monde. Au lieu du mot *argent*, les socialistes mettent : *capital*, voilà tout. Différence de vocable ne tenant qu'à la différence de technologie propre à l'ordre différent de leurs publications et au mode d'expression — plus général, plus abstrait, ou plus couramment concret — spécial à chacun d'eux. La science parle : *capital;* mais la vie quotidienne, et, à sa suite le roman la reproduisant, prononce : *argent*. C'est donc ce que Balzac a fait, et ce qu'il devait faire. Traduisons ses paroles par celles-ci : *puissance du capital;* que reste-t-il des critiques formulées sur ce sujet? Balzac a vu le monstre et nous l'a montré dans sa grandeur et son infamie, là est la force, l'utilité, la transcendante beauté aussi, de sa *Comédie humaine*.

Le théâtre, nous l'avons constaté, n'a pas les coudées aussi franches que le roman. Pourtant, la marche des idées dans le sens de l'émancipation sociale, sous ses aspects les plus divers, est tellement la caractéristique du présent siècle, que lui-même a emboîté brillamment le pas dans cette direction. A côté du Guignol genre Scribe, a poussé lentement, mais sûrement, le théâtre, d'abord tout bourgeois et dit de l'*école du bon sens*, puis préoccupé des problèmes sociaux.

Si Ponsard s'est arrêté à *La Bourse* et *L'Honneur et l'Argent*, Augier, après *Le Gendre de Monsieur Poirier* et *Le Mariage d'Olympe*, a écrit *La Contagion*, *Les Effrontés*, *Les Lionnes pauvres*, et surtout *Le fils de Giboyer*, du vieux socialiste, de l'enfant dévoyé du peuple, demeuré peuple dans les moelles, et valant par là, sous les tares du déclassé, les têtes piquées dans la vase des bas-fonds louches, le salissement de la bohême miséreuse. Il vaut d'une façon si entraînante, que, lorsqu'après avoir été maltraité par son fils dans cette existence il réclame le baiser de réparation, et, désignant la pommette de sa joue, il dit à ce fils : « Efface ! » le public éclate en bravos nourris.

Dumas fils, parti d'un posé de problème d'amour pur, dans sa *Dame aux Camélias*, a rapidement tourné au docteur mystique ès science politique. Son *Fils naturel* est à l'*Antony* de son père, ce qu'une méthodique, une systématique pièce à visées sociales, peut être à un romantique déchaînement de forces brutales, d'énergie de tempérament exalté jusqu'à l'outrance.

Michelet faisant logiquement remonter à leur auteur cette énergie de vie, toute de vie, de ses personnages, ainsi que la coulée non moins vivante de ses vertigineuses compositions, a qualifié Dumas

père : *une force de la nature*. En procédant de même à l'égard du fils, il faudrait voir en sa personne une tendance toute de critique et de prédications sociales par des procédés dramatiques *ad hoc*. Son talent est d'un extrême civilisé, épris de son raffinement de civilisation et jouant avec pour notre instruction.

Après le *Fils naturel*, *Les idées de Madame Aubray*, *La question d'argent*, *Monsieur Alphonse* et *La Femme de Claude*, sont les manifestations les plus frappantes de cet état d'esprit évangélico-socialiste.

Cette parenthèse, ouverte au théâtre à sa place à peu près chronologique, peut être fermée, ceci dit, nous permettant de revenir au roman, ce premier des facteurs littéraires, méritant notre attention, ainsi que nous l'avons déjà constaté.

Balzac avait dédié son œuvre au naturaliste évolutionniste Geoffroy Saint-Hilaire, et s'était intitulé : docteur ès sciences sociales; l'école née de lui, après la période instinctive représentée par Gustave Flaubert, s'intitulera successivement réaliste et naturaliste, et, au fond, obéira avant tout à l'orientation scientifiquement positive qui est celle du dix-neuvième siècle. Généralisant sur la dénomination *docteur ès-sciences sociales*, cette école sera tout simplement *ès sciences*. Ce qui, d'ailleurs, suffit, englobant et impliquant le reste.

A la formule ordinaire des vieilles rhétoriques, toutes plus ou moins platoniciennes : *Le vrai par le beau*, c'est-à-dire le beau pour premier but, avant toute autre considération, se trouve substituée cette nouvelle formule, visiblement à base scientifique : *Le beau par le vrai*, c'est-à-dire, en ce qui concerne la littérature : l'art au service du rendu de la vie, l'art se conformant aux lois de la vie pour l'exprimer, suivant la célèbre définition baconienne, qu'on ne triomphe de la nature qu'en obéissant à ses lois.

C'est le vrai, le vrai conçu selon les modernes méthodes d'observation et de positive induction, et non pas selon les principes de l'ancienne métaphysique idéalistement déductive, le vrai physiquement et physiologiquement pris sur le fait, pris sur nature, que les frères de Goncourt ont cherché en pénétrants, vibrants, ultra-nerveux artistes, mais en artistes modernes, dans le grand courant scientique et en ayant, à défaut des méthodes serrées, l'intuition, les fécondes aspirations régénératrices.

Comme il faut que le dix-huitième siècle se continue en nous toujours par quelque côté, on peut dire que les de Goncourt tiennent des amateurs, collectionneurs d'art et de connaissances, bibelotiers et aussi épris de cabinets de physique, que *Les Tableaux de Paris*, de Mercier, nous montrent d'une façon si amusante.

Ils collectionnent, classent, alignent sur leurs étagères, dans leurs vitrines, les documents humains. Ils les manient avec des mains exper-

tes, dans tous les sens, sous tous les angles de lumière, ainsi qu'on fait tourner un bibelot rare, à hauteur de l'œil luisant, au bout des doigts, presque en l'unique pincé des ongles. Et ils étiquettent, cataloguent, décrivent avec un méticuleux amour. A d'autres jours, ils sont avides du dedans, dévissent l'objet, flairent, découvrent les ressorts cachés. Le tournevis est sur le chemin du scalpel, lorsqu'au lieu d'opérer sur une poupée de Vaucanson, c'est à l'humanité qu'on s'attaque. Le cabinet de physique, d'histoire naturelle, répond à ce tournant de la route qui conduira bientôt à la clinique voisine, aux salles de dissection.

Le défaut des de Goncourt est dans la persistance partout *du collectionneur*, ils n'ont pas assez senti que la vie est une harmonie que le cataloguage gêne, risque de dissoudre; qu'elle veut des *tout,* des effets d'*ensemble* comme disent les peintres. Leur système de composition se ressent également de cette manière d'être bibelotière. Leurs ouvrages sont taillés à facettes, ce qui en fait tant soit peu papilloter l'éclairage.

Au lieu de nous faire voir un édifice achevé, ils nous en décrivent tous les matériaux un à un, sous toutes leurs faces; ce qui fait que l'édifice est, par ce fait, à terre, et que nous nous trouvons au milieu d'un vertigineux dispersé de débris, semés en tous sens, à en perdre la tête. N'importe! il leur sera beaucoup pardonné au nom de l'art, parce qu'ils l'ont beaucoup aimé. Ils auront eu la folie de cet art comme, jadis, d'autres épris d'idéal eurent la *folie de la croix*. Ils valent par leur sincérité, légèrement maladive, à force de raffinements tenant de la névropathie. Car, encore comme les chrétiens auxquels nous venons de faire allusion, ils ont connu le consumant *mal du scrupule*. Ils ont été des scrupuleux de littérature au sens que ce terme a dans la bouche des casuistes par rapport aux choses de la conscience religieuse.

N'importe! répétons-le, ils ont leur place particulière en une histoire critique de la marche de l'esprit humain, et dureront à ce titre. Si, avec le temps, leur œuvre incomplète pâlit, ils resteront debout, main dans la main, frères du bon combat, en tant que combattants, que soldats ayant été dignes de tenir, à leur heure, le drapeau. Leurs deux noms y sont dès à présent inscrits.

Alphonse Daudet, poète-conteur, délicat narrateur, à note attendrie de clarté latine, de grâce provençale, s'élève, lui aussi, par l'intelligent et fin désir du vrai, à l'art durable. Il n'est pas un puissant, mais un exquis. Il n'envisage pas par grandes lignes magistrales, par englobements typiques. Son œil de myope s'arme toujours du monocle, et, par ce monocle, voit surtout le détail. Mais ce détail est ouvré de main de maître ès-arts. Il a le génie des nuances exprimées avec une fluidité d'aquarelles, sans que le rendu ait pour cela rien à

en souffrir. Son pinceau est un calame, son calame un pinceau. Il est l'artiste du souple, du vaporeux, du tendre, de l'élégant, trouvés dans la réalité.

Avec tout cela, avec ce manque d'affirmation charmant, mais tant soit peu efféminé, qui semblerait ne convenir qu'à des seconds plans, il a conquis une place au premier rang par son amour du vrai. Aucune autre personnalité littéraire ne démontre mieux peut-être la féconde collaboration de cette vérité. Il lui doit d'être Alphonse Daudet au lieu de n'être que le *Petit Chose,* qui « raconte si bien ». Il lui doit d'être l'auteur du *Nabab,* des *Rois en exil,* et, avant tout, de *Sapho,* son étude capitale.

Émile Zola est, lui, un myope qui grossit les détails en les peignant par vigoureuses touches de pleine pâte puisées sur une palette de l'école de plein air; d'un plein air de Provence, comme Daudet, mais de Provence des assommants midis, de milieu d'été. Ces détails, dans le mirage d'un tel soleil, il les perçoit avec un enfièvrement panthéistique qui franchit rapidement toutes barrières et bondit au sein d'une sorte d'épopée naturaliste où valse furieusement l'univers.

Zola, qui croit de bonne foi avoir taillé le patron de son esthétique, avoir rencontré les formules de son art de romancier genre *histoire naturelle et sociale,* sur le patron philosophique, dans l'exposé magistral écrit par Claude Bernard : *Introduction à l'étude de la médecine expérimentale ;* Zola est un poète épique de la science. Il en tire à peu près ce que Victor Hugo a tiré lyriquement de la métaphysique panthéiste-déiste comprise à travers la littérature hébraïque de l'Ancien Testament, l'idylle humanitaire du Nouveau et les visions de Pathmos.

Avec tout cela, l'auteur de *L'Assommoir* et de *Germinal* n'en incarne pas moins dans sa personnalité littéraire une des manières d'être idéales du dix-neuvième siècle. *Histoire naturelle et sociale,* donne-t-il pour titre général à sa série des *Rougon-Macquart.* Histoire naturelle et sociale, tout l'esprit philosophique de ce siècle est résumé dans ces deux mots.

Guy de Maupassant, que Tolstoï a pu considérer comme le plus grand parmi nos romanciers contemporains, a été un profondément vivant résumeur de vie. Il semble ne pas avoir de procédés; il ne peint pas, ne décrit pas : il ressuscite et met sous nos yeux la vie elle-même, dont il a le sens au suprême degré. Comble de l'art, il n'est pas l'histoire naturelle, il est, ce qui comprend tout, avant tout, peut tout, le naturel. Il est le dix-neuvième siècle vécu et revécu de la vie de l'art.

Pierre Loti, Huysmans, chez nous, Tourgueneff et Tolstoï en Russie, sont des manifestations du vague besoin, du pressentiment d'un idéal nouveau qui ne peut que se dégager de l'époque présente.

L'au-delà, le par-delà de l'horizon, géographique ou social, voilà ce qu'ils représentent avec le nostalgique, l'énigmatique nerveusement étrange et d'autant plus séduisant, de natures celtiques ou slaves, obsédées de vie aspirée en représentants de races non moins obsédées de la mort.

La poésie du dix-neuvième siècle, après une guerre classique, qui a duré ce qu'a duré le régime impérial, factice personnification de ce régime, la poésie bien du dix-neuvième siècle avec toutefois toujours ses racines remontant au dix-huitième, à André Chénier, J.-B. Rousseau, etc., a commencé par un débordement de lyrisme inouï, chez nous, jusqu'alors. Ce fut le 89 — aussi le 93 — des mots, des phrases, des mœurs littéraires. Ce fut comme un écho prolongé des pas de charge, des sonneries, des fanfares, des hymnes, des victoires des armées de la République et de l'Empire. Ce furent aussi des plaintes, de blessés, des râles de mourants, des consolations dernières, des cris suprêmes et des encouragements mystiques comme soutenus par des souffles d'orgues.

Lamartine, Victor Hugo, Alfred de Vigny, Alfred de Musset, mêlent les rêves suaves, les tendres élans comme portés par de rythmiques battements d'ailes au sein de l'azur, les vibrants éclats des trompettes guerrières, les harpes, le son du cor, au soir dans le solitaire des vallées ou des bois, les étranges harmonies miaulent en un rapide décor de tribu se déplaçant, dans le tourbillon de sable soulevé des caravanes, les clameurs ou les sonores et grouillantes gaietés des fabuleuses cités d'Orient, les plaintes, les sanglots, les colères, les blasphèmes, les délirants cris d'amour, les râles des remords, les hurlements de la tempête, les rages convulsées de la nature, etc., etc... Théophile Gautier réclame, au nom de la tradition hellénique, la plasticité, la beauté marmoréenne des lignes.

Il proclame ces choses en phrases étourdissantes, éblouissantes de toutes les pierres précieuses du grand bazar de Stamboul. Le *marmoréen* de la forme est au suprême degré le *truculent* de la couleur. Ce passionné des Grecs est, aussi bien par le talent que par l'hérédité physiologique, un fils des Turcs.

Baudelaire faisande tout ce qu'il tient de ces devanciers, en aime la putréfaction, en décrit merveilleusement les moisissures, avec des cruautés de chat, des raffinements de casuiste malade de son métier, des roulements d'yeux en dessous et des peurs expiatoires de prêtre.

Leconte de Lisle veut le beau impassible, olympien. Il procède de de Vigny, mais, dans le moule impeccable de son vers, coule du bronze et de l'airain.

Les Parnassiens oublient le fond à force de surenchérir sur la forme. Ils ciselent, damasquinent, émaillent, enluminent, ce qui, grâce à eux, bientôt ne sera presque plus rien !

Béranger et Auguste Barbier, au lendemain de la bataille des rues, des barricades de 1830, sont les deux représentants de l'apport poétique populaire dans le grand mouvement rimeur et rythmeur que nous venons d'esquisser en quelques lignes. Béranger chansonna nationalement, Barbier fit feu de ses *Iambes* boiteux comme le dieu foudre, fulgurant en zig-zags de flammes électriques comme cette dernière. *Les Châtiments* ne sont qu'un superbe cri de colère personnelle. Ils ne sont pas peuple. *L'Année terrible* est de *la légende des siècles* historiquement encadrée en un laps de temps déterminé, actualisée, ou, si l'on préfère — ce qui revient au même dans son contraire —, de l'actualité insérée toute chaude dans *La Légende des Siècles*.

En résumé, ce chapitre nous montre la littérature du dix-neuvième siècle, partie de l'individu, du *moi* conquis et porté à sa dernière puissance, amenée à la mise au premier rang de ce *moi* auquel s'ajoute d'autres *moi* venant se placer également au premier rang, c'est-à-dire du *moi* collectif, social. La logique ne permet pas de s'arrêter là. Le progrès s'opère par voie de généralisation, comme tout ce qui procède de l'esprit humain, la faculté d'abstraction en étant, qu'on permette ce terme d'école, la *catégorie* par excellence. Après la société, l'humanité, cette société des sociétés, cette collectivité des collectivités, ce tout impliqué par les unités composantes, et conduisant lui-même à la vie universelle, à ce qu'on pourrait appeler l'humanisation des êtres, de tout ce qui vit, peut aimer et souffrir.

D'autre part, dans toutes les directions, sous toutes les formes, en se servant de tous les prétextes, nous avons assisté à un voulu constant d'émancipation, à un voulu de progrès dans et par la liberté.

Tel est l'esprit du dix-neuvième siècle que la littérature nous révèle, dont elle n'est, au fond, qu'une manifestation artiste.

En somme, l'évolution, philosophiquement envisagée, peut être ramenée à ceci : L'homme de notre siècle, à la suite des encyclopédistes, des maîtres de la pensée du dix-huitième siècle, descend du ciel de la théologie et de la politique de droit divin, sur la terre. Il y cherche son semblable, s'examine en lui comme en un miroir, puis cherché à reproduire ces choses au moyen des mots et de l'arrangement des mots. Le *toi* et le *moi* le conduisent au *nous*. De là, le concept d'association, de société, de rapports sociaux et d'amélioration dans lesdits rapports. Enfin, l'ultime généralisation du *nous* donne l'humanité, d'où notre littérature finale, humaine.

RIOUX DE MAILLOU.

CROQUIS DE LONDRES

Cette nouvelle a paru dans le *Clarion* et a été recueillie avec d'autres en un volume intitulé : *Danglès Mixture,* par Alex.-M. Thompson. (London, Bureaux du *Clarion,* 1897). Le *Clarion* est un journal hebdomadaire de Londres dont il a été souvent parlé ici même. Est-ce un journal socialiste? Les membres de la Social Democratie Federation n'en conviendraient pas. Est-on socialiste sans doctrine, sans programme net et même rigide ? A cela le *Clarion* répond humoristiquement et hebdomadairement par la plume de Robert Blachford, l'heureux auteur de *Merrie England* (ce succès sans précédent d'un livre de propagande socialiste). Il répond, en substance, que les étiquettes sont fallacieuses et que l'important est de mettre en circulation de bonnes drogues. Les comédies de Shakespeare sont-elles bien vraiment des comédies? Il n'importe. Ce sont d'excellents morceaux. Les *Paradis,* de Milton, sont-ils, à la lettre, des poèmes épiques? On ne sait trop. L'essentiel est qu'ils soient de puissantes créations et de charmantes œuvres. Le *Clarion* est-il un journal socialiste ? Qui l'oserait dire et qui s'aventurerait pourtant à le nier ? Il reste que c'est un journal très vivant, très instructif, très amusant, très londonien, trop londonien, disent ses ennemis, s'il en a. Les fantaisies, les poésies plaisantes, les contes humoristiques y abondent. Il faut croire que ces amusements d'hommes d'esprit ne sont pas sans valeur, puisqu'ils retrouvent en librairie le même succès qu'ils ont eu dans le journal. *Merrie England,* avant d'obtenir, comme livre, la vente prodigieuse que l'on sait, avait paru en articles dans le *Clarion.* Les *Mélanges,* de Alex.-M. Thompson, toute proportion gardée, auront sans doute un sort analogue.

Ce sont des récits : *Le Cadeau du Prussien, une histoire de Noël, 1871. — Une Confidence. — Je fais la cour, je me marie. — La Femme qui ronfle. — Présents de Noël. — Le Prince et le téléphone. — Amusements de Paris. — J'apprends à monter à bicyclette. — En avant sur ma machine. — Phrénologie et sottise. — Croquis londonien. — La Femme nouvelle. — Chats et coucous. — Le Secret de toute ma grandeur ou le chien jaune.*

Un bon mot ne se traduit pas. La plaisanterie anglaise, j'entends la meilleure, celle d'un Shakespeare ou simplement d'un Dickens, est toujours très froide et même très fatigante, dès qu'elle est transportée en une autre langue. M. A. Thompson tend l'arc de la plaisanterie anglaise jusqu'au point extrême où l'arc risque de rompre. Il obtient par là des effets très puissants. P. B.

N'est-ce pas qu'il est bon? expliqua la petite Mrs Swansdown; c'est un médecin célèbre, — j'ai oublié son nom, — mais tous les oiseaux le connaissent. Il vient tous les jours, par les temps les plus épouvantables, sauf quand il pleut, ou quand il fait du brouillard ou quelque chose. Quelle bonté! quel cœur; n'est-ce pas?

— Oui, c'est très intéressant, répliqua la posée Miss Brompton.

— N'a-t-il pas une douce figure, continua Mrs Swansdown. Pour moi, je le trouve absolument angélique, et toi?

— Il est évidemment doué, répliqua gracieusement Miss Brompton, d'une large sympathie cosmique.

— Comment, sympathie? Tu as une façon de parler vraiment glaciale. Mais il est adorable, ce monsieur. Tiens, pour moi, je voudrais lui sauter au cou et l'embrasser, répondit Mrs Swansdown avec ardeur.

. . . .

Quelques pas plus loin se tenaient deux officiers du poste voisin, des horse-guards.

— C'est un médecin, je pense, disait l'un. Mais, — crénom! — un brave comme on n'en voit pas. Dire qu'il fait ça tous les matins! Les canards ont bien raison de lui sourire. Regarde donc comme ils se perchent sur sa tête!

— Quoi? les canards?

— Imbécile! non, les autres, les moineaux. Mais, dis donc, c'est un Vincent de Paul, hein?

— Mon Dieu, oui; c'est bien gentil ce qu'il fait là.

. . . .

L'homme qui inspirait ces louanges variées se tenait près du lac gelé de Saint-James Park. Il était trop absorbé dans son divertissement humanitaire pour s'apercevoir de la foule croissante.

Les canards et les cygnes se pressaient contre ses pieds. D'innombrables oiseaux se perchaient sur ses épaules et voltigeaient autour de sa tête vénérable.

Ils prenaient sans peur le pain de ses mains et même de ses lèvres. C'était un ami. Il l'avait bien montré dans les jours de besoin, pendant de nombreux et cruels hivers. Mrs Swansdown avait bien raison de le dire, tous le connaissaient.

C'était un joli tableau sous ce ciel d'hiver! Ces arbres décharnés, nus; ce grand, bienveillant, vieux monsieur, la face si propre, si rosée, avec ce bon sourire qui fait plaisir à voir, la tête nimbée de toutes ces ailes comme d'une gloire.

Rien d'étonnant que tous, hommes, femmes, fissent halte dans leurs courses ou leur promenade pour se reposer les yeux sur ce doux spectacle. Si près du tourbillon des rues, cette scène de paix! Cela se passait-il à Londres, ou plutôt n'était-ce pas comme une ouverture sur le monde des enchantements? Or, ce jour-là, plus que tout autre jour encore, l'idylle prenait un aspect irréel. Car, parmi les assistants, on pouvait voir une figure, quelle figure? Un véritable repoussoir. Tel serait l'effet, au milieu d'une féerie de la brusque apparition d'un soireux en queue de pie.

Personnage d'un réalisme sérieux et presque agressif. Du coup l'idylle en devenait ridicule, improbable. Fantasmagorie de l'imagination qu'un rude souffle soudain dissipe! Cet autre personnage était aussi un homme vieux, un homme de haute taille aussi, mais si maigre! Et cette barbe grise! Pas de sourire sur sa face. Rien qu'une amertume figée, face cruelle de désespoir.

Comme les autres, il regardait le docteur. Mais pas de la même façon : leurs regards étaient de la lumière, le sien était de l'ombre. Ils contemplaient le spectacle avec une sorte de satisfaction douce et

béate. Lui dardait dessus un œil où flambait la férocité de la faim et qui devenait de plus en plus menaçant à mesure qu'il regardait.

Il n'était pas encore midi. Et pourtant il y avait déjà bien des heures qu'il avait battu le pavé des rues, dans sa quête quotidienne d'ouvrage, et, comme d'ordinaire, il n'avait rien trouvé. Il s'était détourné vers le parc pour se reposer un moment, car le chemin était long encore jusqu'à son grenier de Bethnal Green où l'attendait sa petite fille, estropiée et mourante de faim.

Le bon docteur en ce moment riait clair : presque la moitié d'un pain venait de lui échapper des mains; un canard vorace s'était presque étouffé à vouloir avaler le morceau d'un coup.

Soudain sa gaieté tomba. A son coude, râlait une voix brusque :

— Donnez-moi ce pain, disait la voix; j'ai un enfant qui meurt de faim. Donnez!

La parole du docteur se fit entendre. Une soudaine colère, comme un nuage, assombrissait sa bonne face de vieillard.

— Comment osez-vous parler de cette sorte? Allez-vous-en, ou je fais appeler un policeman.

L'autre répondit : La faim m'a fait perdre la politesse. Au nom de Dieu, donnez-moi ce pain.

— Certainement non, vos manières ne sont pas faites pour inspirer la charité. Allez-vous-en.

— Donnez-moi ce pain, entendez-vous?

Il y eut un remuement dans la foule. Qu'était-il arrivé?

L'homme, le mendiant roulait à terre. Le jeune et solide poing d'un des officiers présents avait fait l'affaire.

— Merci, mille mercis, dit le docteur. Si vous n'étiez à temps venu à mon secours, le gredin tombait sur moi.

— Bien sûr! dit en s'agitant la petite Mrs Swansdown. A-t-on jamais vu! en plein jour! dans un lieu public! à Londres! Quelle audace! quelle infamie!

— Par Jupiter! s'écria un des officiers, il s'est évanoui!

— Ivre-mort, dit Miss Brompton; c'est ce que je pensais!

Et, pleine de mépris, elle vira de bord avec ses amies.

Mais l'officier qui avait fait rouler à terre le vieillard se penchait avec anxiété sur lui.

— Misère de Dieu! que lui prend-il, au vieux bougre? Ça ne va pas, mais pas du tout! Son cœur ne bat plus, je ne sens rien. Eh mais! je crois qu'il est...

— Quoi! quoi! qu'est-ce? intervient le bienfaiteur des oiseaux. Laissez-moi l'examiner. Eh oui, grand Dieu, il est mort.

Traduction de Paul Buquet.

DE LA CITÉ SOCIALISTE

Dans la cité socialiste les biens sociaux seront bien administrés.

Les socialistes veulent remplacer autant que possible le gouvernement des hommes en société par l'administration sociale des choses, des biens : en effet, les hommes étant variés indéfiniment, ce qui est bon d'ailleurs, on ne peut pas organiser le gouvernement des hommes selon une exacte méthode scientifique; tandis que, les biens n'étant pas indéfiniment variés, on peut organiser selon une exacte méthode scientifique l'administration des biens. Or la plupart des difficultés, des souffrances qui paraissent tenir au mauvais gouvernement des hommes tiennent à la mauvaise administration des biens.

Pour bien organiser l'administration des biens, les socialistes veulent socialiser le travail social, c'est-à-dire l'ensemble du travail qui est nécessaire pour que la cité continue à vivre.

A cette fin, ils veulent socialiser la matière qui est nécessaire au travail social, c'est-à-dire les moyens sociaux de production : la terre en ce qu'elle peut servir à la culture sociale; le sous-sol, mines et carrières; l'outillage industriel, machines, ateliers, magasins; l'outillage commercial, magasins, voies et moyens de communication. Les moyens de production seront socialisés, c'est-à-dire qu'ils seront rendus à la cité, à l'ensemble des citoyens.

Le travail social sera socialisé, c'est-à-dire qu'il sera fait par l'ensemble des citoyens. Les parts individuelles du travail social, c'est-à-dire les parts du travail social qui seront données à la cité par chacun des citoyens, seront, non pas sans doute identiques entre elles, car cela ne se pourrait pas, mais, autant que possible, égales entre elles, en ce sens que les différences qu'elles auront encore ne seront commandées que par les différents besoins de la cité et par les différentes aptitudes individuelles des citoyens comme travailleurs, et en ce sens que ces inévitables différences de qualité, d'intensité, de durée, seront, autant que possible, compensées par d'autres différences de qualité, d'intensité, de durée, de manière que les parts individuelles du travail social soient, autant que possible, égales en quantité.

En échange la cité assurera aux citoyens une éducation vraiment

humaine, et l'assistance exacte en cas de maladie ou d'infirmité, enfin l'assistance entière pendant la vieillesse.

L'éducation sera égale pour tous les enfants, non pas, bien entendu, en ce sens que les éducations individuelles seraient identiques entre elles, mais en ce sens que les différences des éducations individuelles ne seront commandées que par les différentes ressources de la cité et par les différentes aptitudes individuelles des citoyens comme élèves.

Les moyens de consommation seront laissés à la libre disposition des citoyens en quantités autant que possible égales entre elles.

Les avantages de ce régime sont à considérer à l'égard de la cité et à l'égard des citoyens.

A l'égard de la cité, ce régime épargnera le travail humain, dont le gaspillage est immoral. Cette épargne sera réalisée par plusieurs causes, dont les trois suivantes :

La concurrence sera supprimée. Or elle est mauvaise. Il semble à première vue qu'elle a de bons effets dans la société présente, mais ces bons effets ne sont que des commencements de réparation aux maux qu'elle a commencé par causer elle-même. Nous ne reconnaissons pas toujours comme elle est mauvaise parce que notre éducation, mauvaise aussi, nous a dressés à travailler par un sentiment de vaine émulation, mauvais, étranger au travail même et à la fin propre du travail. La concurrence est mauvaise en son principe : il est mauvais que les hommes travaillent les uns contre les autres; les hommes doivent travailler les uns avec les autres; ils doivent travailler à faire de leur mieux leur travail, et non pas à se servir de leur travail pour vaincre d'autres travailleurs. La concurrence est cause que les travailleurs ne sont point payés selon ce qu'ils ont fait, ce qui serait juste au sens étroit de ce mot, ni payés d'un paiement normal, ce qui serait juste au sens large, ou harmonieux, mais surtout selon ce que leurs concurrents n'ont pas fait. La concurrence a souvent cet excès que, lorsque l'un des concurrents a reconnu qu'il ne peut pas travailler mieux que ses concurrents, il tâche que ceux-ci travaillent plus mal, pour être sûr de les vaincre quand même, d'où les manœuvres frauduleuses. La concurrence est souvent faussée par la réclame, qui tend à donner l'avantage au travail plus connu sur le travail mieux fait, et par la falsification, qui tend à donner l'avantage au travail mieux paraissant sur le travail mieux fait. Enfin la concurrence internationale est cause de la guerre, de la paix armée, des maux qui sui-

vent, comme la concurrence interindividuelle est cause des procès, de véritables guerres privées, de la plupart des haines publiques et privées, des maux qui suivent.

L'oisiveté sera supprimée. Pour calculer l'épargne de travail social ainsi réalisée, il ne faut pas comparer seulement dans la société présente le nombre des oisifs au nombre total des citoyens; il faut ajouter au nombre des oisifs le nombre de tous les citoyens qui travaillent dans la société présente à pourvoir au luxe individuel des oisifs.

La production sera centralisée autant qu'il est possible; or, si la centralisation est mauvaise pour la vie intérieure des hommes et pour le travail supérieur de l'humanité, surtout pour l'art et pour la philosophie, elle est bonne pour la production sociale, parce qu'elle permet aux citoyens de faire mieux et plus vite le travail social de production, et, justement ainsi, d'être mieux et plus tôt libres pour leur vie intérieure et pour le travail supérieur de l'humanité. La cité socialiste organisera la culture intensive, l'industrie intensive, centralisera le commerce, de manière à tirer de la matière qui est proposée à l'activité humaine le plus des meilleurs moyens de consommation.

A l'égard des citoyens, le régime socialiste aura sur la société présente au moins deux avantages :

Il établira entre et pour tous les citoyens une fraternité, une solidarité réelle et vivante; une justice, une égalité réelle et vivante; une liberté réelle, au lieu d'une fraternité fictive; d'une justice fictive; d'une liberté fictive.

Il amortira autant que possible les à-coups individuels. Dans la société présente on laisse les malheurs individuels tomber de tout leur poids sur ceux des citoyens qui se trouvent au droit, et qui souvent en sont écrasés. Et comme il y a, malgré tout, en fait, des solidarités individuelles indéfinies, ces malheurs ont des répercussions indéfinies, incalculables. Si bien que le progrès même est, en fin de compte, onéreux. Par exemple, quand on invente une machine qui supprime la moitié du travail dans un métier, les consommateurs, en général, en tirent un certain bénéfice parce que les prix baissent, mais la moitié des producteurs sont mis à pied, et ces malheurs individuels ont le plus souvent de telles et si lointaines répercussions que l'ensemble du mal ainsi causé aux citoyens est pire que n'est avan-

tageux le bénéfice donné aux consommateurs. Dans la cité socialiste, au contraire, il suffira, quand on fera pour un métier de telles inventions, de réduire sans à-coup le nombre des travailleurs intéressés, soit en faisant moins d'apprentis de ce métier-là, soit en donnant à certains de ces travailleurs le temps d'apprendre un nouveau métier; en attendant, d'ailleurs, que les mesures prises aient leur plein effet, on en sera quitte pour diminuer le nombre des heures où travailleront les ouvriers de ce métier, ce qui ne sera pour personne un malheur dans la cité.

Ainsi constituée, la cité socialiste sera parfaite en ce qu'elle sera socialiste. En ce qu'elle sera une cité humaine il se pourra qu'elle soit imparfaite encore. Mais elle sera la moins imparfaite possible des cités humaines possibles, en ce sens que toutes les difficultés, toutes les souffrances y seront au pis-aller égales à ce qu'il faut qu'elles soient dans toute société individualiste. Soient les difficultés, par exemple, qui tiennent au choix du métier et à la paresse :

« Comment pourrez-vous », nous dira-t-on, « assurer dans la cité socialiste le service des métiers les plus pénibles, ou les plus ennuyeux, en un mot des métiers « sacrifiés » ? »

Remarquons d'abord qu'à mesure que le machinisme ira croissant les métiers se ressembleront de plus en plus et qu'il y aura de moins en moins des métiers « sacrifiés ». Remarquons ensuite que dans la cité socialiste on pourra toujours compenser par des avantages de durée ce que les métiers sacrifiés auraient encore de pénible ou d'ennuyeux. Et enfin, si, malgré cette compensation, les travailleurs volontaires désertaient certains métiers, il suffira, pour assurer le service de ces métiers, d'en faire un « service commandé », obligatoire, universel et personnel. — « Mais », dira-t-on, « c'est là de la contrainte ! » — Sans doute, c'est là de la contrainte, mais c'est une contrainte juste et officielle. Tandis que dans la société présente sévit une contrainte universelle, d'autant plus redoutable qu'elle est à la fois injuste et sournoise : injuste en ce qu'elle ne s'exerce pas également sur tous les citoyens ; sournoise, car on ne veut pas avouer que l'on contraint certains citoyens à faire certains métiers, mais on est bien content que la misère générale soit telle qu'il y ait des citoyens qui tombent si bas que de remonter jusqu'à ces métiers-là justement leur paraisse un bonheur. Et c'est sur cela que repose toute la société présente. Pour ne pas vouloir faire de certains métiers, de certaines fonctions sociales, de certains services des services commandés, on gaspille de la souffrance humaine : au lieu de faire descendre les tra-

vailleurs, s'il y a lieu, des métiers moyens aux métiers sacrifiés, on les laisse tomber, sans vouloir avoir l'air de s'en apercevoir, beaucoup plus bas, assez bas pour qu'ils « aient encore bien de la chance », comme on dit, de remonter jusqu'à ces métiers-là.

« Et que ferez-vous », nous dira-t-on, « des paresseux ? » Remarquons d'abord qu'il y aura beaucoup moins de paresseux quand tous les citoyens auront reçu l'éducation normale. Remarquons ensuite qu'il y aura beaucoup moins de paresseux dans une cité où la plupart des métiers seront sans cesse ouverts à tous, parce qu'il y aura beaucoup moins de fausses vocations, parce qu'il n'y aura point de vocations forcées, parce que les vies mal engagées ne le seront point sans retour possible. Enfin si, dans une cité où trois à quatre heures au plus d'un travail facile suffiront pour assurer la vie quotidienne, si, dans une telle cité, il se trouve encore des paresseux qui refusent toute espèce de travail, ces malades ne mourront pas de faim dans une cité qui sera aussi riche en moyens de consommation, mais on les réduira au strict nécessaire. — « Ils seront donc », dira-t-on, « entretenus aux frais de la cité ? » — Sans doute, mais que fait la société présente, sinon de les entretenir aussi, et très cher, dans ses asiles, ses hôpitaux, ses prisons, ses colonies de relégation, ou dans ses plus somptueux hôtels, parasites mendiants ou parasites luxueux, ou bien ouvriers des mauvais métiers ?

Selon cette méthode d'analyse exacte et de comparaison, toujours on verra que ce sont justement les pis-allers de la cité socialiste, supposés, qui sont la règle habituelle, réelle, de la société présente.

PIERRE DELOIRE.

LA LÉGENDE ANARCHISTE

Les Origines Chrétiennes

L'INCENDIE

Note de l'auteur. — Les pages que l'on va lire composent le cinquième chapitre d'un ouvrage inédit où sont étudiés les *dessous économiques de la révolution chrétienne.* L'auteur considère que les révolutions religieuses ne sont qu'un masque ajouté aux réactions sociales, dans le but de faire perdre la piste des intérêts individuels qui en ont été les véritables moteurs. Le caractère international et le succès sans précédent, et jusqu'ici sans second, de la révolution chrétienne arrêtent naturellement les recherches des socialistes désireux de savoir par quels moyens pratiques le socialisme pourrait arriver au même résultat de propagande et d'universalisation de ses principes régénérateurs.

Une étude sérieuse des auteurs et des livres dits « sacrés », une lecture attentive des écrivains modernes qui, comme MM. Paul Allart, B. Aubé, Charles Aubertin, Gaston Boissier, J. Cohen, Ferd. Delaunay, Ernest Havet, Ed. Le Blant, Ernest Renan, Hipp. Rodrigues, — sans parler de Proudhon, Moreau-Christophe, Naudet, Latour-Saint-Ybars, — ont fouillé les détails de la vie romaine et judaïque, ont permis à l'auteur de reconstituer les faits d'une époque dont de puissants intérêts ont dénaturé l'histoire véritable.

C'est ainsi qu'il est arrivé à cette conclusion : que la personne de Jésus-Christ a été tout à fait secondaire dans le triomphe chrétien. Que, sans l'apôtre Paul, le Christianisme n'aurait jamais existé. Que les moyens employés par ce propagandiste génial ont une grande ressemblance avec ceux qui dominent aujourd'hui dans l'action socialiste : les syndicats ouvriers. Que Paul a agi surtout par la création de syndicats de coopération — production et consommation, — introduits, dans la vie romaine, par la seule fissure que les inquiétudes des empereurs eussent laissée ouverte : les *collèges funéraires*.

Les Césars, qui interdisaient les collèges d'ouvriers travaillant *pour vivre*, autorisaient facilement les collèges d'individus travaillant *pour se faire enterrer*.

Tout le rôle des catacombes a son origine dans cette particularité.

La propagande stupéfiante de Paul prisonnier à Rome ; la création de ses *collèges*, les ressources considérables qu'il sut tirer de la fabrication et de la vente de la pourpre, le plus riche des commerces et la plus opulente des industries ; les faits dont il fut le témoin, ceux dont il fut ou l'agent ou le collaborateur, la scission qui s'opéra parmi les premiers chrétiens et qui n'eut d'autre motif qu'une question de *rite*, laquelle n'était que le *faux-nez* mis aux intérêts économiques d'une partie des chrétiens ; tels sont les faits qui sont étudiés dans les quatre premiers chapitres.

Le chapitre cinquième décrit les premiers aboutissants des colères sociales, organisées par la propagande de Paul.

La querelle principale entre chrétiens était double : elle portait sur le refus de se soumettre à la circoncision, ce qui touchait aux petits profits du temple, et la faculté de s'approvisionner de viande ailleurs que chez les bouchers juifs. Paul avait levé cet étendard de révolte contre les vieux us, et c'est pourquoi les juifs de Jérusalem avaient voulu l'assassiner. A Rome, la popularité de Paul fut immense, et les chrétiens des vieux rites *judaïsants* avaient des colères sourdes contre les chrétiens de Paul — c'est-à-dire contre l'immense majorité des chrétiens de Rome, plutôt connus comme *disciples de Paul* que comme *confessant le Christ*, alors tout à fait inconnu des Romains.

De cette rivalité entre chrétiens-judaïsants et chrétiens-pauliens résultèrent un certain nombre de faits anarchiques, dont le plus épouvantable fut l'incendie de Rome. Une conspiration est déjà ourdie contre Néron. Paul vient de partir de Rome; il va, presque sûrement, auprès de Galba, en Espagne, pour le compte de Sénèque.

Le chapitre de l'*Incendie* se passe donc en l'absence de Paul; mais dans les *popinæ*, sortes de *cabarets*, tantôt « restaurants », tantôt « tapis-francs », les esclaves agitent leurs querelles et leurs plaintes. Les *popinæ* étaient ainsi nommés parce qu'ils étaient approvisionnés de viande par les sacrificateurs des temples et les servants des cirques. Les judaïsants n'y allaient pas; seuls les chrétiens de Paul les fréquentaient,— sujet de scandales pour les uns, de querelles pour les autres.

Quant à Néron, il a déjà tué sa mère, assassiné sa femme Octavie, menacé Sénèque, son précepteur, et il va continuer, comme s'il avait juré d'exaspérer la conscience publique.

C'est à ce moment que commence le chapitre dont je donne la primeur à la *Revue Socialiste*.

En somme, on peut résumer d'un mot la conclusion des faits *anarchistes* de la révolution chrétienne; c'est qu'ils n'eurent que cet aboutissant : « instaurer des trônes ». C'est pourquoi l'ouvrage est divisé en deux parties, l'une caractérisée par l'*incendie*, première partie des origines chrétiennes; l'autre qui est caractérisée par l'*intronisation de Constantin*, après que les schismes — sectes économiques et presque pas autre chose — eurent été décimés par le fer, le feu et les supplices. — C'est l'ère des martyrs et aussi de l'étouffement de la vraie révolution que Paul avait fomentée.

A. C.

L'INCENDIE

Pendant que la propagande chrétienne continuait silencieuse, sous l'impulsion de Paul et de ceux qu'il avait laissés à Rome ; pendant que les communautés judaïsantes, plus exactement désignées par les mots de judéo-chrétiennes, se maintenaient dans la morale de Jésus, sans toutefois abandonner les rites de Jérusalem; sans, surtout, se défendre assez énergiquement contre l'exaltation prophétique et insurrectionnelle qui bouillonnait en Judée; Néron, comme s'il eût juré de faire le jeu de toutes les indignations les plus légitimes, avait repris le cours de ses épouvantables extravagances.

Une passion l'obsédait : celle de chanter sur des théâtres publics.

Jusque-là, en effet, il n'avait chanté qu'à ses Juvénales, dans ses appartements ou ses jardins.

Le public qu'il y réunissait ne lui suffisait pas. Il voulait la foule.

N'osant s'exposer à celle de Rome, il alla solliciter celle de Naples.

D'ailleurs il méditait d'aller triompher, aussi, sur les scènes de la Grèce, et il voulait, d'abord, s'essayer et s'éprouver.

Naples vit donc un triomphe, et aussi un prodige, celui-ci : le théâtre s'écroula, mais *seulement après la sortie du public* et sans faire aucune victime.

Et Tacite de nous dire *sérieusement :*

« Cet événement que la plupart considéraient comme de sinistre augure, Néron le regarda comme un bienfait des dieux. Pourquoi il composa aussitôt de la musique et chanta des hymnes en leur honneur. »

Après quoi et avant de revenir à Rome il s'arrêta chez Vatinius.

Ce Vatinius est un exemple topique des mœurs sociales. Et rien, mieux que sa courte biographie, ne peut donner une idée de la façon dont ces fiers Romains, qui rougissaient de faire œuvre de leurs doigts, savaient remplacer le *travail,* seul moyen honnête que la révolution chrétienne voulait substituer à tous les anciens procédés qui conduisaient à la fortune.

Ce Vatinius avait été apprenti cordonnier. Il était hideusement difforme; et, sans doute, pour mettre en valeur sa difformité, s'était fait le bouffon de la cour.

En cette qualité il avait à subir toutes les avanies de la clientèle et de l'entourage impérial; mais il sut se venger amplement, en se faisant délateur.

Dans cette situation il parvint à se créer des richesses énormes et un pouvoir de nuire dépassant toute mesure.

L'une des bouffonneries qui lui avaient davantage attiré la faveur de Néron, avait consisté à lui crier, un jour, en plein cirque :

« César, je te hais, parce que tu es sénateur. »

Flatterie qui allait droit à ce qui, chez Néron, faisait fonction de cœur.

Or ce même homme avait, à Bénévent, de magnifiques domaines, et le jour où Néron, revenant de chanter à Naples, voulut aller le visiter, il donnait précisément, à ses frais, un combat de gladiateurs, l'une des fêtes les plus coûteuses de cette époque. Telle est la genèse d'un délateur.

Le délateur faisait, d'ailleurs, partie du système économique, que j'ai déjà expliqué, et suivant lequel les Césars accéléraient, à leur guise, la « circulation des richesses ».

Dès que, politiquement, un riche patricien pouvait être désigné pour la mort, une délation suffisait à amener la suppression de sa personne et la confiscation de ses biens. Un héritage pour César.

Souvent il n'était pas besoin de faits pertinents; l'interprétation de faits ordinaires et publics tenait lieu de preuves.

C'est ce qui advint à Torquatus Silanus.

Il était l'arrière-petit-fils d'Auguste, et appartenait à la race illustre des Junius.

Ce fut tout son crime. Il avait des secrétaires, des intendants, des fonctionnaires, en un mot, qualifiés comme César qualifiait les siens ; il faisait de grandes largesses et sa prodigalité était telle, disait le délateur, que, pour ne pas courir à sa ruine, il ne pouvait compter que sur une révolution.

On arrêta tous ses affranchis de confiance, et, au moment où il allait être condamné, Silanus s'ouvrit les veines.

— S'il ne s'était pas senti coupable, dit ironiquement Néron, il aurait attendu *ma clémence*. (!!!)

Que se passa-t-il après cette exécution qui n'était point la seule ? — Néron eût-il quelque renseignement secret sur les dispositions des provinces et du peuple de Rome ?

On ne sait.

Toujours est-il qu'il venait à peine d'annoncer, par un édit, qu'il allait en Grèce; que son absence ne serait pas longue; que le peuple devait être rassuré; que le repos et la prospérité de la république n'en souffriraient pas; et enfin qu'il allait, avant de partir, monter au Capitole pour rendre hommage aux dieux; à peine, dis-je, venait-il de faire publier l'édit, qu'il changea subitement d'avis.

Il est certain que la « Plebs », entretenue par les empereurs, tenait essentiellement à avoir son César sous les yeux. Tacite note, à l'occasion même du voyage en Grèce, cette préoccupation, la principale, dit-il, que pendant l'absence du prince, le *peuple craignait toujours pour sa subsistance.* J'ai déjà eu l'occasion de signaler avec quel soin Néron, lui-même, veillait à ce que les greniers de Rome parussent toujours pleins, et j'ai narré, plus haut, ce fait (encore récent au moment du projet de voyage en Grèce, puisqu'il s'était produit dans les derniers mois de l'an 62), que Néron, pour faire accroire au peuple que ses approvisionnements abondaient, avait fait jeter dans le Tibre tout le blé gâté trouvé dans les réserves de la ville.

D'ailleurs, le danger de mort couru, en plein Forum, par Claude, au moment où on avait répandu le bruit que Rome n'avait plus d'approvisionnements que pour *quinze jours,* avait été trop grave, pour que le prince pût l'avoir oublié.

L'incomparable comédien impérial ayant vu, dans l'attitude populaire, un *avertissement,* se hâta de lui donner le change par une représentation de sa façon.

En sortant du temple de Vesta, il annonça tout à coup qu'il renonçait à son voyage.

« L'amour de la patrie, s'écria-t-il, était plus fort que tous ses désirs. » N'avait-il pas lu l'abattement des citoyens sur leur visage ?

n'entendait-il pas leurs plaintes secrètes, sur une si longue séparation? Ils avaient eu, déjà, trop de peine à supporter ses moindres absences, car ils s'étaient fait un *besoin* de la vue de leur prince, qui seule les rassurait contre les malheurs imprévus... Il lui était donc impossible de résister aux efforts du peuple pour le retenir... il restait près de lui!

Tacite, en narrant cette scène, l'avait fait précéder du petit prologue suivant :

« Après avoir rendu hommage aux dieux du Capitole, Néron était aussi entré dans le temple de Vesta, et là, dit Tacite, il avait été « saisi d'un tremblement universel »...

Ne serait-ce pas ce jour-là qu'il aurait violé la vestale Rubria, à ce que nous apprend Suétone?

Toujours est-il que c'est alors qu'il renonça à son voyage, et Tacite, en dépit... ou, peut-être, à cause de sa finesse, ne veut voir dans ce *tremblement* que « l'effroi inspiré à Néron par la présence de la déesse... ou par le souvenir de ses forfaits ».

A partir de ce moment Rome ne fut plus qu'une immense salle de festins.

Néron en couvrit toutes les places publiques, et il sembla que la ville entière fut devenue son palais.

Les fêtes succédaient aux fêtes, les festins aux festins et les coffres du prince se vidaient à vue d'œil.

Toutes ces bombances mettaient ensemble en mouvement et les sommets et les bas-fonds du commerce de Rome.

Les boutiques regorgeaient de monde, les *popinæ* ne pouvaient suffire à tous leurs clients ordinaires et extraordinaires; les esclaves cherchant, à leur manière, à imiter les joies de leurs patrons, patriciens, chevaliers ou simples citoyens, riches ou seulement aisés, pouvaient se croire aux *saturnales* qui, de temps en temps, leur accordaient un jour de *maîtrise,* de débauche et de liberté.

Les gros commerces profitaient aussi de ces occasions de dépenses, et le Vélabre, rempli de magasins opulents, voyait circuler sans cesse la foule des acheteurs.

Quelle inspiration fiscale vint donc à Néron, à cette époque, et quelle personne put lui conseiller les deux mesures singulières que Suétone rapporte et que je vais indiquer?

Le prince défendit, tout à coup, aux *popinæ* de vendre des mets cuits, à l'exception des légumes et du jardinage, alors qu'auparavant, on y servait tous les plats, comme le dit expressément Suétone.

Cela revenait tout simplement à interdire la *vente de la viande cuite?*

Ce n'est pas tout, une interdiction ayant un caractère somptuaire lui fut également inspirée.

« Il défendit, nous apprend encore Suétone, l'usage des couleurs violette et pourpre. Un jour de foire, il aposta quelqu'un pour en vendre quelques onces, et emprisonna tous les acheteurs (1). Pendant qu'il chantait, il vit au spectacle une femme parée de cette pourpre défendue. Il la signala, dit-on, à ses agents, et la dépouilla sur le champ, non seulement de sa robe, mais encore de ses biens. »

Que Néron dépouille quelqu'un de ses biens, c'est une chose ordinaire.

Qu'il se serve pour cela d'une prétendue désobéissance à un de ses édits, c'est encore très banal, car c'est une simple rallonge, mise à la fameuse loi de lèse-majesté.

Mais à quel propos avoir choisi les produits du *murex trunculus*, plutôt que les parures d'or et de pierreries ?

Ceci était aussi précieux que cela. Et, bien que le même Suétone ait soin de nous faire savoir que « Néron ne conféra jamais une charge à personne, sans ajouter : Vous savez ce dont j'ai besoin; faites en sorte qu'il ne reste rien à qui que ce soit »..., ce que notre époque est apte, plus que toute autre, à comprendre et à admettre, sans sourciller, il n'en reste pas moins ce problème à résoudre :

Pourquoi Néron a-t-il choisi la pourpre pour en faire le sujet d'une de ses prohibitions ?

Nous savons que la pourpre, la « couleur tyrienne », comme l'appellent souvent les écrivains latins, avait été apportée à Rome par les juifs. J'ai même, plus haut, raconté à quelle occasion.

Toucher à ce commerce, c'était toucher aux intérêts financiers des juifs.

Néron, à cette époque, n'avait aucune raison politique de vexer les juifs de Rome; en eût-il eu une, que Poppée leur protectrice, alors, toute-puissante, aurait certainement intercédé pour ses amis.

Mais nous savons, aussi, que la fabrication de la pourpre était l'industrie dont Paul et, avec lui, un certain nombre de chrétiens, tiraient leurs moyens d'existence.

Certainement Paul avait pris toutes les précautions pour que les associations d'ouvriers chrétiens, qui travaillaient dans cette spécialité, ne se missent pas sous le coup d'une mesure légale. Il avait eu garde

---

(1) M. Cabaret-Dupaty, traducteur de Suétone, a traduit les mots : « *Cunctos negociatores* », par ceux-ci : « tous les autres marchands ».

C'est un non-sens, et certainement un contre-sens, car Suétone ne saurait avoir écrit qu'après avoir aposté un marchand vendant la marchandise défendue, Néron avait fait arrêter « tous les autres marchands ».

Tandis que l'on comprend à merveille le marchand agent-provocateur, et l'emprisonnement de ceux qui venaient lui acheter la marchandise prohibée. L'épisode de la dame dépouillée de ses biens, qui vient immédiatement après, explique d'ailleurs surabondamment la manœuvre néronienne.

de les constituer en collèges de travail. Très probablement le travail se faisait par petits groupes, isolés autant que possible. Sans cela, Néron aurait eu la répression la plus facile, et, ajouterai-je, la plus flatteuse pour la « Plebs » oisive, la plus agréable pour les patrons spéculateurs.

Nous n'avons aucun renseignement précis. Les auteurs qui se sont occupés des faits et gestes des Césars, n'ont pas soupçonné les « dessous ». Ceux qui ont rapporté ces détails « minimes » ont voulu faire preuve d'excellent reportage, et ajouter, à la liste des horreurs, quelque « petite drôlerie ».

C'est le cas de Suétone. Tacite, sérieux, a négligé la chose. Le livre XV des *Annales* n'en parle point, et dans le livre XVI, dont une très grande partie a été perdue, elle ne serait plus à sa place.

Malgré cette absence de renseignements, je ne crois pas que l'hésitation soit permise.

Les juifs orthodoxes, mieux que personne, pouvaient savoir quelle serait la portée d'une prohibition de la pourpre. S'ils avaient dû en souffrir, ils se seraient mis en mouvement, et aurait obtenu que l'édit serait rapporté.

Donc ils n'en devaient pas souffrir; si oui, peut-être, estimaient-ils que subir un petit dommage ne serait rien, si, par ce moyen, on supprimait une concurrence devenant chaque jour plus dangereuse.

C'est là que doit être la vérité.

Paul et ses communautés ou collèges prospérant, c'était l'impuissance juive à son égard.

Paul et ses troupes gênées, peut-être affamées, c'était, probablement le commencement de la déroute.

Or Paul était absent. Présent, il eût été sans doute à craindre. Le moment d'agir étant favorable, on avait agi.

Ces procédés sont d'ailleurs si traditionnellement juifs que je ne fais aucun doute que mon analyse des probabilités ne soit, en réalité, une simple reconstitution historique.

De même pour la prohibition relative aux viandes cuites dans les *oppinæ*.

La marque juive est, ici, très nette.

J'ai dit plus haut que les *popinæ* étaient ainsi nommées parce que, originairement les *popæ*, c'est-à-dire les « victimaires » des divers temples païens y écoulaient les viandes provenant des sacrifices.

Celles qui provenaient des combats du cirque (et alors cela devait être du gibier), y arrivaient aussi. Je ne jurerais pas que « d'autres viandes » moins... avouables, n'y fussent également débitées.

Il est certain, dans tous les cas, que les premiers lésés étaient les *popæ* qui, au lieu de vendre directement leur butin aux cabaretiers,

allaient, désormais, passer par les bouchers étalagistes qui, eux, revendraient aux cabaretiers tenant des *popinæ*.

Il y avait certainement déjà à Rome des cabaretiers devenus chrétiens, ne fût-ce que pour attirer la clientèle de Paul et de ses communautés; ou, même, sans avoir à les ranger parmi les commerçants ordinaires, certains cabaretiers pouvaient n'être que les économes, les pourvoyeurs, les diacres de la communauté.

La grande querelle relative à la consommation, par les chrétiens, des viandes provenant des sacrifices, continuait entre les judaïsants et les disciples de Paul.

Paul avait eu soin de dire :

« Mangez la viande qu'on vend à la boucherie, sans vous occuper d'où elle vient.

« Mais ne le faites pas par bravade; et si on vous dit : « Voici de la viande consacrée aux idoles, mangez-en » ! abstenez-vous, non parce que les idoles sont quelque chose, mais parce que, dans ce cas, vous pourriez paraître vouloir intentionnellement braver le culte de l'ancienne loi qui, alors même que Christ l'a abrogée, n'en demeure pas moins respectable. »

Or, la viande cuite perd bien plus sa marque originaire que la viande crue. L'excuse du : « je ne savais pas » devait être et fréquente et irréfutable.

Au contraire, aller chez le boucher païen au lieu d'aller chez le boucher juif orthodoxe, c'était afficher la bravade blâmée par Paul.

La prohibition de Néron bénéficiait aux bouchers juifs; était indifférente aux bouchers païens; et pouvait préjudicier sérieusement aux économes ou cabaretiers chrétiens.

Nous verrons plus tard la même lutte continuer; mais, alors, elle comprendra des répressions sanglantes. Nous trouverons, en effet, un chrétien, Théodote, cabaretier et martyr.

Mais au moment de la prohibition néronienne, il ne s'agissait pas de réprimer « l'exécrable superstition des chrétiens », ceux-ci étant encore confondus avec les juifs; il ne s'agissait que d'une mesure de police et peut-être d'hygiène, qui fut, certainement, suggérée au prince, et dont il dut ignorer la véritable signification.

Je vois donc là, encore, la main intrigante du juif orthodoxe, et l'une de ces manœuvres indirectes, familières à cette race, quand elle cherche à affaiblir ou à ruiner soit un ennemi, soit, même, un simple concurrent.

Les auteurs contemporains des orgies néroniennes, pas plus que ceux qui écrivirent quelques années après, ne nous ont conservé les édits de ce règne, visant les choses à leurs yeux « minuscules ».

Nous savons, grâce à Tacite, tout ce qui a pu concerner la classe

possédante ; nous connaissons les grands faits interimpériaux, ou extra-nationaux, et si quelques détails plus caractéristiques sont arrivés jusqu'à nous, c'est en combinant l'exactitude de Tacite avec la verve désordonnée de Suétone, que l'on a pu en obtenir une notion vraie.

Or pour analyser les petites causes (les seules vraiment puissantes des grands mouvements sociaux), c'est à ces détails toujours négligés, qu'il est nécessaire de recourir.

Par les deux mesures prohibitives que je viens d'étudier, et qui se rapportent aux « petites choses », on peut imaginer ce que purent être, celles, en plus grand nombre, que nous ne trouvons nulle part mentionnées, et qui visèrent le train-train de la vie romaine.

Le prince ne sut pas toujours ce qu'on lui faisait faire. Pourvu qu'il reçût un profit, un pot-de-vin, dirions-nous, la mesure lui était indifférente.

Pourvu qu'on ne touchât pas à sa « Plebs », qu'il entretenait de blé et de jeux, et qui, en retour, lui assurait et pouvoir politique et triomphe scénique, tout le reste lui importait peu.

Il n'avait peur que de la » Plebs », à 600,000 têtes ; celle qui faisait les séditions, celle dont il avait eu une terreur folle au moment où, envahissant son palais, elle était venu le féliciter d'avoir rappelé Octavie, après avoir brisé les statues de sa Poppée bien-aimée.

Cela pouvait recommencer.

Malheur à lui ! si ses légions, si sa marine laissaient intercepter la route aux navires venant d'Égypte ou d'Afrique, et apportant aux Romains leur cargaison de blé.

Des sept cents sénateurs il n'avait cure.

Encore moins des dix mille chevaliers ou des quarante mille patrons qui étaient dans Rome.

N'avait-il pas ses délateurs ? et ne pouvait-il pas détruire par eux, les chevaliers ou patrons avec le sénat, et le sénat avec le sénat lui-même ?

Restaient les 1,500,000 esclaves. Ceux-là on les avait terrifiés naguère, à grand'peine, il est vrai ; mais il avait encore contre eux ses prétoriens et, au besoin, ses légions.

Or ces mêmes prétoriens et ces mêmes légions, il les aurait bien moins sûrement, s'il leur fallait frapper les 600,000 citoyens de la « Plebs ».

Et de cela il avait peur. Et pour cela il multipliait les fêtes, les débauches, les naumachies, les lupanars.

L'une de ces fêtes nous est racontée par Tacite, parce qu'elle avait été la plus remarquée, et (ajoute-t-il) afin de ne plus avoir à revenir sur ces « prodigalités ».

« Cette fête était donnée par Tigellin, le favori de Néron.

« Le repas qui la signala fut donné sur l'étang d'Agrippa. Là, nous dit-il, on avait installé un immense radeau que des bâtiments faisaient mouvoir.

« La table du festin était sur le radeau.

« Les navires étaient couverts d'or et d'ivoire. Pour rameurs, ils avaient les mignons, jeunes enfants dressés pour la débauche, et rangés suivant leur âge et leur talent pour la prostitution.

« Les tables étaient chargées de gibiers de tous les pays, et des poissons de toutes les mers.

« Les bords de l'étang étaient garnis de lupanars remplis des plus illustres romaines; et, de l'autre côté, on voyait s'étaler, en foule, des courtisanes toutes nues.

« On commença par des danses et des pantomimes obscènes.

« Puis, à mesure que l'obscurité gagna, tout autour : bois et maisons s'illuminèrent et retentirent de chants.

« Néron s'y souilla par toutes sortes d'abominations.

« Et l'on eût cru qu'il avait épuisé tous les genres de dépravation si, dans la série des fêtes, quelques jours après, il n'eût choisi, dans ce vil troupeau d'infâmes débauchés, un nommé Pythagore, qu'il prit pour époux, avec toute la pompe d'un mariage solennel.

« Rien ne fut oublié : ni le voile couleur de feu, qu'on suspendait au-dessus de la mariée, *le flammeum*, et sous lequel Néron, *la mariée*, jouait la jeune fille effarouchée.

« On n'oublia pas non plus la dot, ni le lit, ni les torches nuptiales.

« On alla plus loin encore; on accomplit le « mariage » publiquement, aux yeux de tous, et même, conclut Tacite, on montra tout ce qu'avec les femmes on couvre des voiles de la nuit. »

Après quoi, Néron se dirigea vers Antium, et en descendant le Tibre, il put encore s'arrêter aux cabarets qu'on avait disposés tout le long des rives, ayant tous, à côté, de magnifiques lieux de débauches pour les matrones, qui, placées là comme des hôtesses, l'appelaient de toutes parts et l'invitaient à débarquer chez elles.

Et pendant que s'accomplissaient ces *énormités,* auxquelles en aucune langue on ne saurait trouver une épithète suffisamment cinglante, non loin, vers le Vélabre et sous le Janicule, des hommes, des femmes, indignés, sombres, sentant en eux sourdre toutes les colères et toutes les malédictions qui vibraient déjà, depuis longtemps à Jérusalem, se demandaient si le ciel n'allait pas s'embraser et détruire Rome-Babylone, comme autrefois Sodome et Gomorrhe !

. . . .

Et, en effet, Rome flamba tout à coup.

« Dans la partie du cirque contiguë au mont Palatin et au mont

Célius, se trouvaient des boutiques remplies, dit Tacite, de toutes les matières qui sont l'aliment de la flamme. Ces boutiques s'étaient soudainement embrasées.

« Poussé par le vent, le feu qui avait commencé avec une violence inouïe enveloppa en un instant toute la longueur du cirque. Rien ne pouvait l'arrêter : ni enclos, ni palais, ni temple isolé, ni aucun monument bâti en pierres.

« Après avoir rasé le sol, le feu gagna les hauteurs, suivit les sinuosités, sans cesse alimenté par des massifs énormes de maisons, des rues étroites, irrégulières et tortueuses, comme étaient celles de l'ancienne Rome.

« C'était une panique épouvantable. Des lamentations partout, des enchevêtrements de vieillards, de femmes, d'enfants; tous affolés, se pressant, fuyant, barrant les rues, traînant les blessés, les malades, entravant les secours.

« Partout le feu tourbillonnait. A peine l'avait-on regardé derrière soi, qu'on le voyait pétillant à droite, à gauche, en face!

« Fuyait-on vers un autre quartier? On le trouvait déjà la proie des flammes.

« Partout la ruine, le désespoir, la mort.

« Et nul n'osait résister au fléau.

« On entendait des cris sinistres : des voix menaçantes défendant d'éteindre.

« On vit des êtres lancer des torches enflammées, en criant : laissez!... laissez!... nous obéissons. C'est l'ordre!... c'est l'ordre!

« On accourut à Antium. L'édifice construit par Néron pour joindre le jardin d'Auguste au palais de Mécène commençait à brûler. Néron arrive aussitôt.

« Pendant six jours Rome était demeurée la proie des flammes. A ce moment, celles-ci s'étaient arrêtées au pied des Esquilies, après qu'on leur eût sacrifié bon nombre d'édifices, afin que cette mer de feu ne rencontrât plus qu'un champ nu, et s'il se pouvait, que le vide de l'air. »

Mais, le troisième jour, l'incendie se ralluma; cette fois moins violemment, parce que l'aliment qui lui était offert était moins resserré et moins peuplé; il continua *trois jours* encore.

Il partait des possessions Émiliennes occupées par Tigellin; il détruisait des temples, des portiques consacrés à l'agrément et beaucoup plus espacés que les maisons des vieilles rues.

Tacite déplore la perte du palais de Numa, de plusieurs temples, de richesses innombrables qui y étaient entassées, et surtout la disparition d'une foule de manuscrits authentiques, dont rien ne pouvait réparer la destruction.

Sur quatorze quartiers que comptait Rome, quatre seulement res-

taient entiers; trois étaient rasés jusqu'au sol; les sept autres offraient, à peine, quelques vestiges de bâtiments en ruine et à demi brûlés.

L'incendie avait duré du 19 au 28 juillet de l'an 64.

Voilà les faits dans toute leur simplicité.

Néron ne s'était point montré indifférent aux conséquences du sinistre : une foule immense était sans asile.

Il lui ouvrit le champ de Mars, les monuments d'Agrippa et même ses propres jardins. Pour les plus indigents, il fit construire à la hâte des hangars. Il fit venir des meubles d'Ostie et des villes voisines. Le blé fut réduit au prix le plus bas.

Il s'occupa ensuite des propriétaires. Il fit exécuter des plans d'alignement et annonça que, désormais, des portiques devraient orner la façade des nouveaux bâtiments.

Il se chargeait de les construire à ses frais, livrait, aux propriétaires, l'emplacement de leur maison débarrassé de tout décombre : en outre, il distribuait des indemnités proportionnées au rang et à la fortune des sinistrés, sous la condition que les constructions seraient achevées pour l'époque qu'il leur désignait.

D'autres conditions étaient aussi imposées : les maisons moins hautes devaient être précédées de cours plus vastes.

Rome, au surplus, bénéficiait d'une partie des terrains pour l'élargissement des rues.

La mesure la plus caractéristique fut celle qui créa des inspecteurs pour le service des eaux. Rome, en fait, ne manquait pas d'eau, mais les particuliers interceptaient les canalisations pour leur usage, et arrêtaient par conséquent la circulation et l'approvisionnement pour les besoins de la ville entière.

Enfin, on s'occupa de rechercher ou la cause ou les auteurs de ce terrible incendie.

L'organisation de la police romaine, la police officielle n'était pas merveilleuse.

Celle des hommes recrutés par les délateurs, mais qui n'avaient aucune situation émanant de l'administration impériale, était autrement forte, souple et habile. Seulement, elle opérait spécialement sur les gens riches.

Les incendiaires n'étaient assurément pas des patriciens... à moins que ce ne fut César lui-même, comme on l'affirmait avec persistance...

Or, dans les deux cas, le personnel des délateurs ne pouvait absolument servir à rien.

La police officielle comprenait : les Frumentaires, sortes d'espions secrets souvent provocateurs, qui, lorsqu'ils étaient d'anciens prétoriens, servaient de gardes de confiance. Tel avait été celui auquel Paul avait été confié.

Ensuite, les *curiosi*, — les curieux, — les « mouchards » et enfin les *Agentes in rebus*, — quelque chose comme nos sergents de ville.

Ceux-là pouvaient à la rigueur découvrir les préparatifs d'une sédition; mais l'auteur d'un incendie!

Vraisemblablement, les incendiaires n'avaient eu besoin de recourir à aucun préparatif.

Le feu avait pris dans les boutiques très inflammables qui longeaient le cirque, entre le mont Palatin et le mont Célius.

Or, ce n'était pas la première fois que le feu prenait ainsi aux environs du cirque.

Déjà, vingt-huit ans auparavant, en 36 de l'ère chrétienne, la partie du cirque, voisine de l'Aventin, c'est-à-dire justement opposée à celle dont je viens de m'occuper, avait été la proie des flammes, et l'Aventin lui-même avait été entièrement consumé.

Ç'avait été, pour Tibère, une occasion de faire des largesses aux propriétaires, mais aucune poursuite judiciaire, même aucune accusation ne paraissent à ce propos dans les livres de Tacite.

Ce n'est pas tout :

Trente-sept ans avant celui qui nous occupe, c'est-à-dire en l'année 27 de l'ère chrétienne, un autre incendie avait éclaté; mais, cette fois, à l'autre bout du cirque; tout le mont Célius avait été brûlé. Ç'avait encore été, pour Tibère, une occasion de se créer des titres à la reconnaissance des propriétaires; mais Tacite ne s'occupe en aucune façon de savoir si cet incendie fut fortuit ou le résultat d'un crime.

Il faut marquer les circonstances :

Voilà un cirque. Sur les plans de Rome, à cette époque, il est désigné sous le nom de « Grand Cirque ». Il est placé dans un vaste espace où viennent mourir trois collines : l'Aventin, le Palatin, le Célius, et il est desservi par la voie appienne.

Par trois fois, en 27, en 36 et en 64, le feu s'élance de l'une de ses façades, pour aller consumer : une première fois, le Célius; une seconde fois, l'Aventin; et la troisième le Célius et le Palatin, d'un même coup.

Une étude un peu attentive des faits voisins des années 27 et 36 permet d'attribuer, sans hésitation, à des vengeances d'esclaves les deux premiers incendies.

Si Tacite n'en fait point mention, c'est qu'il s'agit d'esclaves peu nombreux, peu connus; de quelque chose *au-dessous de la poussière;* ou bien nul indice révélateur n'a permis de découvrir un ou des coupables.

Or on n'aurait pas davantage recherché les causes de l'incendie de 64 si, d'une part, grâce aux proportions qu'il avait prises, il n'eût

mis aux lèvres de tout le monde une comparaison avec l'incendie de Rome par les Gaulois, — une histoire, alors, des plus antiques, — et si, d'autre part, grâce aux haines existantes entre les juifs et les chrétiens de toute nuance, la « poussière esclave » parmi laquelle ces chrétiens avaient été recrutés n'avait trouvé, pour sa perte, ce qui, jusque-là, n'avait existé que contre les grands personnages : des délateurs.

Et ces délateurs, tout naturellement, furent les orthodoxes de la synagogue juive.

J'ai déjà dit que les juifs de Rome avaient la faveur de Poppée. Néron, de son côté, s'entourait d'histrions dont un certain nombre étaient juifs. On en cite un, plus connu que les autres : le mime Alityrus, qui même, dit-on, introduisit l'historien Josèphe auprès de Poppée « impératrice ».

Mais n'aurions-nous pas ces indices, pour ainsi dire publics, que le caractère des mesures de prohibition, que j'ai analysées plus haut, suffirait, à lui seul, à dénoncer une main juive.

Il est certain que c'est pendant la dernière nuit d'orgie qui succéda au « mariage » de Néron avec Pythagore que le feu avait éclaté.

Et il éclatait auprès du cirque ! centre des prostitutions, encombré de la foule des courtisanes et des mignons, parmi les boutiques où se vendaient toutes les préciosités à l'usage de la débauche.

Comment l'indignation, le dégout, la colère des judéo-chrétiens auraient-ils pu se contenir, alors que de Jérusalem leur arrivaient toutes les prédictions sinistres sur la fin des temps ?

On ne s'avisa pas tout de suite de rechercher parmi les juifs dissidents, disciples de « Chrestos », comme disait Suétone, les auteurs véritables ou présumés de l'immense incendie.

Pourquoi faire ? Néron était, au fond, très content d'avoir pu, sans demander au sénat aucune expropriation, s'emparer d'une immense étendue de terrains, semé de temples et de palais, auxquels les Romains étaient superstitieusement attachés et qu'ils ne lui auraient vraisemblablement pas abandonnés pour satisfaire un simple caprice de luxe.

Or, ce fut précisément sur les terres rasées par la reprise de l'incendie, le sixième jour, que Néron installa sa *domus aurea*, son palais d'or.

Ce palais s'étendait depuis la voie sacrée et le Palatin jusqu'aux Esquillies, occupant un espace immense, où sont, de nos jours les églises de Sainte-Francisque, de Saint-François-de-Paule, de Saint-Pierre-ès-Liens, le Colisée, les ruines des Thermes de Titus, l'église de Sainte-Marie-Majeure et la foule de jardins répandus sur le mont Esquilin.

Renan voulant donner une idée de cette fantastique création, écrit, en parlant de la « Maison d'Or » :

« Avec ses portiques de trois milles de long, ses parcs où paissaient des troupeaux, ses solitudes intérieures, ses lacs entourés de perspectives de villes fantastiques, ses vignes, ses forêts, elle couvrait un espace plus grand que le Louvre, les Tuileries et les Champs-Élysées réunis. »

Néron a donc, pour ainsi dire « signé » son œuvre, mais il n'a signé *que son œuvre*, c'est-à-dire les trois derniers jours de l'incendie. Des autres, il n'était point coupable et, pour l'innocenter ainsi, je n'ai besoin que d'une seule raison : il n'y avait aucun intérêt.

Si, comme on l'a dit, il avait voulu, obéissant à un sentiment artistique, ou vaniteux, rebâtir la vieille Rome, il avait mille motifs à alléguer pour satisfaire ce désir, en recueillir une gloire indiscutée, c'était de faire des expropriations richement indemnisées par le trésor, et alors il n'aurait pas été exposé à s'entendre accuser par la « Plebs » furieuse, parce que lésée, d'avoir incendié « sa patrie ».

Cependant la rumeur était devenue persistante. Les conjurés de Pison et de Sénèque avaient certainement insisté sur deux circonstances pour en aviver la généralisation.

Il paraît qu'au moment où on était venu annoncer à Néron, alors à Antium, que son palais commençait à flamber, on l'avait trouvé sur son théâtre, chantant la destruction de Troie.

A cela on ajoutait l'intervention mystérieuse de ces êtres fantastiques alimentant l'incendie et criant qu'ils avaient des ordres.

Qu'on ait trouvé Néron chantant, sur son théâtre particulier d'Antium, soit sa *Troica*, soit la ruine de Troie, il n'y a là rien que de très ordinaire. Que l'inconvenance de la coïncidence ait frappé tout le monde, et surtout les conjurés, rien de plus naturel.

Mais voit-on Néron, après avoir donné l'ordre d'incendier Rome, s'enfuyant à Antium pour y chanter la ruine de Troie ?

L'hypothèse est puérile, surtout quand on a étudié d'un peu près les habitudes du saltimbanque impérial.

Restent les mystérieux incendiaires.

Pour ceux-là, l'hésitation n'est pas permise :

Des êtres sinistres, jetant des cris lugubres, agitant des torches, défendant d'éteindre et invoquant des ordres ?... Il faut ignorer le ton des prophéties juives pour ne pas les voir, les entendre comme si on était présent à l'incendie et les reconnaître à leur fanatisme.

Plus tard, les descendants ou successeurs de ces incendiaires mystérieux s'élanceront sur l'Islam, au cri, mille fois répété, de :

« Dieu le veult !!! »

A l'heure épouvantable des orgies de Néron, les premiers chré-

tiens, judaïsants ou non, mus par une légitime indignation, avaient voulu traiter Rome comme Jéhovah avait traité Sodome et Gomorrhe; pour eux c'était exécuter « *l'ordre de Dieu !* »

Combien Paul avait eu grandement raison d'écrire à ses communautés romaines :

« Prenez garde aux faux frères, prenez garde à ceux qui causent des divisions et causent des scandales ! »

S'il avait été à Rome à ce moment et *s'il avait eu des motifs* d'agir autrement qu'il l'avait fait jusque-là, les œuvres de la justice chrétienne ne se seraient pas bornées à incendier à tort et à travers et... inutilement.

Quoi qu'il en soit, comme, malgré toutes ses largesses, malgré les expiations pour apaiser les dieux, malgré la consultation des livres Sibyllins et les prières à Vulcain, à Cérès et à Proserpine, qu'ils ordonnèrent, malgré les invocations offertes à Junon, au Capitole, par les dames romaines, portées ensuite, par les mêmes, sur le rivage de la mer, où elles puisèrent de l'eau pour arroser le temple et la statue de la déesse ; malgré les Sellisternes, célébrées par les femmes mariées, dans de splendides festins, dressés dans les temples, et où les statues des déesses étaient placées sur des sièges, conformément aux habitudes romaines qui, pendant que les hommes dînaient couchés (d'où la fête spéciale des « Lectisternes ») exigeaient que les femmes dînassent assises (d'où le nom de « Sellisternes »)... Bref, comme dit Tacite, malgré toutes les expiations, rien ne pouvait prévaloir contre les bruits infamants qui attribuaient l'incendie aux ordres de Néron.

L'auteur des *Annales,* qui n'épargne jamais le prince ajoute : « Pour détruire ces bruits, Néron se substitua des coupables... » expression qui, sous l'influence de son état d'esprit, signifie tout simplement : que Néron se trouva des *complices* susceptibles d'être présentés comme des *auteurs principaux.*

Poppée et Tigellin, son conseil de confiance, avec lequel il réglait toutes ses cruautés, — ce sont les termes de Tacite, — le tirèrent certainement d'embarras en lui apportant au bon moment la délation des juifs contre les chrétiens. Or, ce qu'étaient les chrétiens, seuls les délateurs juifs le savaient. Ni Poppée, ni Tigellin, ni Néron ne se doutaient de ce qui était « dessous ».

Tacite les désigne, à ce chapitre de son œuvre, comme étant vulgairement réputés : « des malheureux abhorrés pour leurs infamies ». Mais Tacite écrivait sous Trajan et il a attribué à l'époque de Néron, ce qui ne fut un bruit public qu'à la suite des abominables tortures ayant suivi l'incendie de juillet 64. Il a donc pris l'effet pour la cause.

Qu'était-ce donc, avant le mois de juillet 64, qu'être appelé chrétien à Rome ?

C'était tout simplement reconnaître ceci :

« Je fais partie d'une communauté funéraire qui se réunit tous les mois, pour le repas commun, et régler les cotisations, ainsi que la loi nous le permet. En religion, je suis Israélite, mon culte est reconnu par l'État ; mais je fais partie d'une secte acceptant pour Messie, Christ, qui a été crucifié il y a trente ans et plus à Jérusalem. »

Après cela si la police faisait une enquête, elle apprenait que ces « sectaires » étaient des « gens de rien », esclaves ou artisans, sobres, ne faisant point de bruit. Qu'entre eux ils se distinguaient, extérieurement, par une nuance inintelligible aux Romains, puisqu'elle consistait seulement à s'approvisionner de viandes chez des coreligionnaires, — les judéo-chrétiens, — ou simplement au marché public, — les chrétiens de Paul.

Or, l'administration romaine, très formaliste, comme on sait, en matière de droit, n'avait rien à dire, et Néron n'avait jamais eu à se plaindre, comme chef du gouvernement de l'empire, des agissements des chrétiens à Rome.

Jamais donc il n'a songé à *persécuter un culte,* et sans les délateurs juifs, il n'eût supplicié que vingt ou trente fanatiques. La vérité est bien plus extraordinaire et naturelle en même temps, la voici :

Ces chrétiens étaient une multitude composée surtout d'esclaves ; ils se reconnaissaient à un même signe : une croix, à un mot d'ordre : Christ...

Du coup, le patronat venait tout simplement de découvrir que, grâce à la communication des divers collèges entre eux, sous une appellation unique de : chrétien, les esclaves étaient, maintenant, à même de se nombrer, par conséquent de se rendre compte de leur toute-puissance numérique dans Rome.

Rien ne pouvait davantage terrifier le gouvernement romain.

Les rapprochements arrivèrent en foule : l'insurrection étouffée « par hasard » à Brindes ; l'assassinat du préfet de Rome ; l'atroce répression qui l'avait suivi... inutilement !

N'avait-on pas, un jour, au sénat, proposé de distinguer, par l'habillement, les esclaves, des hommes libres ?

A quoi le sénat avait immédiatement répondu par un refus frémissant, « basé sur ce que : les esclaves pourraient alors se compter et compter leurs maîtres ».

C'est Sénèque qui nous fait connaître cette circonstance sur laquelle Tacite observe un silence complet.

Tacite n'est point porté aux innovations. Il connaît fort bien le péril « esclave ». Mais il ne lui paraît pas bon de le souligner.

Comme le sénat, il l'étouffe dans le silence.

Il se doute bien que, sous l'accusation portée contre les chrétiens par Néron, il y a autre chose que l'incendie.

Ce qu'il appelle une exécrable superstition, ce n'est pas de suivre le culte du Christ; c'est de *prétendre que tous les hommes sont égaux et que l'esclave est l'égal de son maître.* Sous Trajan cette partie de la doctrine était devenue publique. C'était le commencement de la fin pour la tranquillité du maître. Parler de cette doctrine ce serait la propager. Il la tait. Il approuve, même, la destruction de ses partisans. Il juge ceux-ci « coupables et dignes des derniers supplices ». S'il montre un peu de pitié, c'est pour faire ressortir la cruauté de Néron.

Suétone ne fait même pas cette restriction. Pour lui, c'est une des *bonnes actions* de Néron que d'avoir châtié cette « engeance ».

Maintenant, voici textuellement le récit de Tacite à ce sujet :

« Néron, pour détruire les bruits qui lui imputaient l'incendie de Rome, se substitua des coupables et fit souffrir les plus cruelles tortures à des malheureux abhorrés pour leurs infamies, qu'on appelait vulgairement chrétiens.

« Christ, auteur de cette appellation, avait été supplicié sous Tibère, par le procurateur Ponce-Pilate. Réprimée alors pour quelque temps, cette pernicieuse superstition débordait de nouveau, non seulement en Judée, berceau du mal, mais encore dans Rome même, où, de toutes parts, les immondices et les crimes affluent et se multiplient.

« On arrêta d'abord ceux qui avouaient.

« Ensuite, sur la déposition de ceux-ci, une immense multitude qui fut convaincue, non point tant du crime d'incendie que de haine contre le genre humain. »

Cette phrase de Tacite, — la seule ayant donné un caractère historique à ce qu'on a appelé « la persécution de Néron », — a été tourmentée, de tant de façons, par des traducteurs à thèse, que je demande au lecteur la permission de m'y arrêter un moment.

On a voulu d'abord innocenter les chrétiens; les mettre tout à fait en dehors de l'accusation incendiaire. Dans ce but, on a fait dire à Tacite :

« On arrêta d'abord ceux qui s'avouaient *chrétiens.* »

Il n'y avait lieu ni de « s'avouer » ni de ne pas « s'avouer chrétien ». Je viens de le démontrer, et je suis même convaincu que le plus grand nombre des disciples de Paul, en se reconnaissant chrétiens, auraient cru non pas s'*accuser,* mais au contraire s'*excuser*.

Ensuite, jamais le latin de Tacite n'a contenu un mot permettant de traduire que les premiers arrêtés s'étaient *avoués chrétiens*.

Notre grand annaliste dit simplement :

Igitur, primum correpti qui fatebantur, c'est-à-dire : « Donc les premiers saisis furent ceux qui avouaient. »

Avouaient quoi? Avoir mis le feu. Il n'est pas possible de traduire autrement.

Mettre le feu, c'était bien une forme de la fureur juive; or la fureur de juillet 64 était fomentée par l'horreur des orgies païennes, au-dessus desquelles planait le souvenir de l'exécution si récente, encore, des 400 innocentes victimes du meurtre de Pédanius.

C'était donc bien l'emballement des sectateurs de Jean, le futur auteur de l'Apocalypse, grand-chef des judéo-chrétiens :

— Oui, certes! nous avons mis le feu; votre prince est un misérable prostitué, vos dieux sont des démons figurés en bois, en marbre, en métal. Nous sommes la justice, la chasteté, la sainteté, c'est Dieu lui-même qui vous châtie par notre bras, comme jadis Moïse détruisant le veau d'or... et nous ne sommes pas les seuls à penser ainsi... Rome est pleine de nos frères. Voici la fin des temps, la main de Dieu s'appesantit sur vous, et le fils de l'homme, le Messie que vous avez crucifié!... il va revenir, il va vous juger!

Et Néron d'arrêter aussi cette multitude, qui pense comme les coupables avérés. Tacite dit, en effet :

« *Deinde indicio eorum, multitudo ingens, haud perinde in crimine incendii, quam odio humani generis convicti sunt.* »

Rien n'est plus clair : c'est cette multitude seule qui, — les autres ayant avoué, — ne fut pas tant convaincue d'incendie que de haine....

Naturellement, car les chrétiens de Paul, eux aussi, prêchaient la venue du Messie et son retour pour juger les hommes; tout en se défendant d'avoir aidé à l'incendie, ils ne le montraient pas moins comme un châtiment de Dieu.

Et si Dieu châtiait ainsi tout une ville, c'est que rien n'y méritait ni estime ni pitié..., c'était haïr le genre humain que de parler ainsi!

Je n'y contredis pas. Mais cette opinion est celle d'un écrivain qui juge avec l'état psychologique d'un sujet de Trajan, et non avec celui d'un sujet de Néron.

Beaucoup de gens, et parmi eux Tacite lui-même, pensaient comme les chrétiens, quand ils jugeaient la bassesse du sénat, l'impudicité des courtisans et des favoris, l'ignominie du maître, l'aplatissement de la « Plebs ».

Sans la terreur d'un soulèvement d'esclaves, dans Rome même, une colère commune aux chrétiens et aux patriciens aurait à ce moment terminé le règne de Néron.

Néron le sentait. La loi de lèse-majesté lui eût suffi à exterminer les chrétiens « satirisant » son peuple et son gouvernement et lui-même. Il n'osait pas. Il n'était pas sûr de pouvoir payer régulièrement ses vétérans, et bientôt il allait être, en effet, forcé de suspendre leur solde.

Oserait-il déclarer qu'il solidarisait la foule des arrêtés dans le crime de quelques-uns, auteurs de l'incendie, sous le prétexte qu'ils

auraient dû *révéler les complots incendiaires*, comme les esclaves de Pédanius auraient dû déjouer les projets de l'esclave assassin ? Non ! car ce serait rappeler doublement le péril et la colère esclaves.

On ne dirait rien. On ferait seulement un exemple terrible, épouvantable, sur ces incendiaires, tous capables de recommencer demain. La « Plebs », qui avait grondé devant les 400 victimes des mânes de Pédanius, loin de rugir, cette fois, applaudirait au contraire.

Et ce fut fait :

« A leur supplice, on ajoutait la dérision, on les enveloppait de peaux de bêtes, pour les faire dévorer par les chiens, on les attachait en croix, ou l'on enduisait leurs corps de résine et l'on s'en servait, la nuit, comme de flambleaux pour s'éclairer. Néron avait cédé ses propres jardins pour ce spectacle, et, dans le même temps, il donnait des jeux au cirque, se mêlant parmi le peuple, en habit de cocher, ou conduisant des chars.

« Aussi, conclut Tacite, bien qu'en présence de coupables ayant mérité un châtiment exemplaire, la compassion s'éveillait, comme si au lieu d'être sacrifiés à l'intérêt public, ils étaient seulement voués à la férocité d'un seul. »

C'est tout ce que dit Tacite. Mais, à côté de sa sobriété, ordinaire, le développement qu'il a donné, dans ses *Annales*, à l'épisode des chrétiens, indique bien l'importance énorme qu'il lui attribuait.

Renan, brodant sur Tacite et recueillant tous les indices épars, a reconstruit un tableau terrible de la férocité déployée par Néron.

« Un des traits les plus hideux des mœurs romaines, écrit-il, était d'avoir fait, du supplice, une fête, et de la vue de la tuerie, un jeu public... Les amphithéâtres étaient devenus les lieux d'exécution. Les tribunaux fournissaient l'arène. Les condamnés du monde entier étaient acheminés sur Rome, pour l'approvisionnement du cirque et l'amusement du peuple... L'idée de remplacer les falots par des corps humains imprégnés de substances inflammables put paraître ingénieuse. Comme supplice, cette façon de brûler vif n'était pas neuve, c'était la peine ordinaire des incendiaires, ce qu'on appelait la *tunica molesta*. Mais l'on n'en avait jamais fait un système d'illuminations. Des femmes, des vierges furent mêlées aux jeux horribles de l'arène. On se fit une fête des indignités sans nom qu'elles souffrirent. L'usage s'était établi sous Néron de faire jouer aux condamnés, dans l'amphithéâtre, des rôles mythologiques, entraînant la mort de l'acteur... Les dames chrétiennes les plus respectables durent se prêter à ces monstruosités. Les unes jouèrent le rôle des Danaïdes, les autres celui de Dircé.

Peut-être les Danaïdes défilèrent-elles, portant des urnes, et reçurent-elles le coup fatal d'un acteur figurant Lyncée.

« Quant aux supplices des Dircés, il n'y a pas de doute. On connaît le groupe colossal désigné sous le nom de Taureau de Farnèse, maintenant au musée de Naples. Amphion et Zethus attachent Dircé aux cornes d'un taureau indompté, qui doit la traîner à travers les rochers et les ronces du Cithéron... Quel plus beau sujet, pour cet art hideux que la cruauté du temps avait mis en vogue et qui consistait à faire des tableaux vivants avec les statues célèbres. Un texte et une fresque, à Pompéï, semblent prouver que cette scène horrible était souvent représentée dans les arènes, quand on avait à supplicier une femme. Attachées, nues, par les cheveux, aux cornes d'un taureau furieux, les malheureuses assouvissaient les regards lubriques d'un peuple féroce... »

En voilà assez, n'est-ce pas, pour donner une idée de ce que fut la « répression de l'incendie de 64 » sur les malheureux chrétiens, et des *plaisirs* que, au milieu de son peuple, le myope Néron, son émeraude concave dans l'œil, en guise de lorgnon, savourait avec délices.

Combien périrent ainsi ? On ne sait. Mais *ingens multitudo*, sous la plume de Tacite, permet de compter *par milliers* les victimes de la synagogue.

Ce fut donc une terreur épouvantable, parmi tous les habitants de Rome, ayant, de près ou de loin, fréquenté avec les « incendiaires », épithète qui désormais, pendant de longues années ne fera qu'un avec le nom de « chrétien ».

Et c'est à partir de ce moment que va s'ouvrir « l'ère des catacombes ».

On ne sait pas davantage ce qui subsista, à Rome, après la tourmente, et des églises judéo-chrétiennes et des églises simplement chrétiennes fondées par Paul.

Jean ne fut-il pas dénoncé, ou put-il s'évader? Toujours est-il que nous le retrouverons vivant après avoir écrit son Apocalypse.

Pierre était-il à Rome? On ne sait. Mais il disparaît si bien de l'histoire ecclésiastique, qu'on peut admettre sa disparition dans l'horrible carnage de 64.

De tous ceux que Paul saluait dans son épître, écrite de Corinthe, après son départ de Rome, comme je l'ai établi plus haut, quelques-uns purent-ils échapper?

La diaconesse Phébé, Priscille et sa femme Aquila, ces deux derniers ayant « une église dans leur maison » ; Epainèta, Marie, Andronicus et Junie, que Paul appelle ses parents, tous ceux-là étaient trop bien désignés à la haine des orthodoxes pour avoir pu lui échapper.

Il y a, encore, dans les communautés de Paul, Amplias, Urbain, Stachys, Appelles, ceux de la maison d'Aristobule. Puis Hérodion et

ceux de la maison de Narcisse; puis Tryphème et Tryphose; Perside que Paul appelle sa bien-aimée; puis Rufus et sa mère qui avait traité Paul comme son fils; puis Asyncrite, Phlégon, Hermas, Patrobas, avec les frères de leur communauté, puis Philologue et Julie, Nerea et sa sœur; enfin Olympe et sa communauté.

Il est probable que les chefs, les diacres purent difficilement échapper aux délations juives; il est possible, aussi, que quelques-uns de la maison de César et de la maison de Narcisse aient trouvé le moyen de disparaître à temps.

Mais une grande obscurité pèse sur toute cette époque de la propagande chrétienne. L'histoire ecclésiastique de Fleury dit bien que « on trouve dans les martyrologes plusieurs martyrs sous Néron, outre ceux qu'il fit mourir sous prétexte de l'incendie »; mais il ne prend la peine d'en indiquer aucun, ce qui dénote une incertitude complète et la méfiance des relations apocryphes, qui tant se multiplièrent à la fin du troisième siècle de l'ère chrétienne.

S'il ne s'agissait que de tirer de l'obscurité quelque nom ou quelque fait rentrant dans le cadre de ceux déjà connus, je regretterais moins les nombreuses lacunes qu'il m'a fallu constater. Mais la conséquence de ces lacunes, surtout en ce qui concerne la propagande de Paul, est beaucoup plus grave, parce qu'elle me paraît avoir un caractère intentionnel. On semble avoir voulu supprimer tout ce qui révélait les moyens tout à fait politiques et sociaux, dont Paul et ses compagnons avaient fait usage, pour propager le mouvement révolutionnaire chrétien, afin de pouvoir leur substituer les « miracles » bien plus capables d'en imposer à l'ignorance superstitieuse des masses (demeurées païennes malgré la formalité du baptême), et de servir le mouvement de réaction autoritaire dans lequel, au fur et à mesure de ses succès, l'*église* allait accentuer sa marche envahissante.

Aussi, malgré les livres brûlés sur l'ordre de Constantin, et plus tard sur ceux du pape Léon Ier, il se pourrait que, dans quelque coin du Vatican, gise encore à l'heure actuelle, dans une poussière voulue, des manuscrits dont le texte justifierait probablement tout ce que j'ai laborieusement déduit et reconstruit, au moyen de ma méthode d'investigation, laquelle, basée sur une sorte de chimie historique, établit des formules permettant d'analyser les actions et les réactions réciproques des éléments sociaux divers, que les chroniques générales font suffisamment connaître.

Ce soupçon, d'une obstruction voulue, prend plus de force encore, quand on s'aperçoit que tous les faits dits « de persécution » que j'ai déjà montrés sous leur forme de luttes économiques, nées de l'antagonisme des intérêts personnels, se reproduisent avec une rare

exactitude dans les faits dits « d'hérésie », autres luttes économiques, autres antagonismes, mais, cette fois, à l'intérieur des groupes déjà chrétiens. Pour ne choisir qu'un exemple, entre d'autres très nombreux, je citerai la prétendue hérésie des *Circoncellions,* qui, aux époques voisines de la destruction de livres ou manuscrits sur les ordres de Constantin, prenant l'Évangile dans le sens de l'égalité sociale, brisaient les chaînes des esclaves, partageaient les biens des maîtres, libéraient les créanciers..., etc., et invoquaient particulièrement l'autorité de Paul..., d'où une guerre de sauvages.

Or, il y a trop de concordance entre ces constatations répétées et la disparition de tout document pouvant détailler l'œuvre de Paul, à commencer par la façon tout à fait brutale dont les Actes des Apôtres semblent avoir été amputés de leur suite (laquelle, sans hésitation, pouvait aller jusqu'à l'année 64 au moins),pour ne pas arriver à cette conclusion : Que le christianisme devenu triomphant, a renié tout ce qui avait fait la force de sa propagation première ; que, par suite, il a dû employer, à son profit, tous les moyens dont ses anciens adversaires s'étaient servis contre lui, et que pour faire disparaître toutes les traces de sa trahison envers l'humanité, il a brûlé tous les écrits susceptibles de démasquer son crime et de dissiper toute équivoque.

J'ai montré combien on avait fait le vide autour des documents qui auraient pu éclairer d'une façon authentique l'incendie de Rome; comment on est allé jusqu'à faire dire à Tacite ce qu'il n'a jamais dit, pour innocenter les chrétiens de toute participation à cet acte évidemment anarchiste et révolutionnaire; comment, en un mot, Rome ne nous montre aucun nom, aucun fait chrétien de provenance authentique et certaine, et voici que nous allons rencontrer le même vide en ce qui concerne les représailles exercées en dehors de la capitale de l'empire.

Renan, Aubé et tous les auteurs qui ont traité ces questions s'accordent à dire que les répressions de Rome eurent un douloureux écho parmi les églises d'Asie.

Tacite n'en parle pas. En s'occupant de Rome, il pense en avoir dit assez.

Aussi, pour appuyer d'un témoignage contemporain leur assertion qu'en Asie se répercutèrent les cruautés romaines, ils se rabattent sur l'Apocalypse.

Je conviens volontiers que ce long cri de colère contre Néron — la bête, l'Antechrist — et contre Paul et ses disciples, démontre clairement combien fut générale l'impression d'horreur issue des abominables tortures organisées par Néron.

Mais le style apocalyptique est si obscur, dans la prudence que lui imposait la terreur des temps, que si, après des études minutieuses, on est arrivé à découvrir toutes les allusions qui y sont contenues, rien

n'y est vague comme la mention de persécutions en Asie. Rien, surtout, ne peut permettre d'en découvrir la nature, encore moins les auteurs.

L'histoire religieuse semble avoir tiré de l'Apocalypse le droit, qu'elle s'arroge, d'attribuer à Néron des « édits de persécution contre les chrétiens ».

Elle affirme que c'est sur son ordre que les chrétiens d'Asie ont souffert le martyre.

Eh bien, c'est encore la « chimie historique » qui va nous montrer la vérité.

D'abord, d'un édit applicable *à tout l'empire,* Tacite aurait parlé. Ensuite le véritable persécuteur des chrétiens, en fait, n'était pas Néron, c'étaient les juifs de Rome, de même que les juifs des provinces avaient été aussi leurs premiers persécuteurs.

Ai-je besoin de recommencer l'énumération des échecs répétés des accusateurs juifs, davant les magistrats romains? Dois-je rappeler Gallion, entre autres, et Festus et l'appel à César, et la liberté dont jouit toujours Paul, prisonnier, pourtant?

Mais après l'immense carnage d'août 64, c'est-à-dire après que César eût donné, lui-même, l'exemple de la condescendance aux accusations juives, la tolérance d'autrefois n'exista plus. Les magistrats des provinces écoutèrent beaucoup plus aisément les plaintes des juifs. Des incendiaires? Des amis des incendiaires? Ne seraient-ils pas capables d'incendier Corinthe, Antioche, Laodicée, Smyrne, Ephèse..., etc.?

Toutes les vieilles rancunes, toutes les déceptions d'antan étaient ravivées du coup. Voilà plus qu'il n'en fallait pour que les mêmes poursuites, les mêmes clameurs se reproduisissent, et, cette fois, obtinssent un plein succès.

Cette revanche juive est tellement explicable, qu'il est historiquement impossible de la méconnaître et de transporter aux instructions prétendues données par le gouvernement romain à ses fonctionnaires provinciaux, la responsabilité des massacres ayant presque aussitôt suivi les sauvageries néroniennes.

Il est clair que les juifs s'enivrèrent de leur triomphe; crurent que le vrai Messie, et non pas « l'imposteur » qu'ils avaient supplicié, allait véritablement venir; que la suprématie de Jérusalem allait s'imposer au monde; aussi, devinrent-ils tellement insupportables aux Romains qu'ils s'attirèrent la série des catastrophes au bout desquelles, au lieu de dominer le monde, le vieux temple de Jérusalem fut enseveli sous ses propres ruines.

Je laisse donc de côté les citations de l'Apocalyse, que les curieux trouveront très ingénieusement commentées par Renan dans son *Antechrist* et par Aubé dans son histoire des persécutions de l'Eglise, et je poursuis le récit des événements.

Néron n'avait pas dû trouver dans les multiples exécutions de chrétiens ample matière à confiscation. D'autre part, à toutes ses prodigalités précédentes, il venait d'ajouter les dépenses considérables de la reconstruction des quartiers incendiés, des portiques, des indemnités, aussi ne doit-on pas s'étonner de lire dans Tacite, immédiatement après son dernier mot sur les chrétiens, la phrase suivante :

« Cependant, écrit-il, des contributions énormes dévastaient l'Italie, ruinaient les provinces, les peuples alliés, et ce qu'on appelle les villes libres. »

En effet, Néron faisait argent de tout, pillait les temples, arrachait aux dieux les offrandes d'or et de pierreries dont les dévôts les avaient comblés. Ni l'Asie, ni la Grèce ne furent épargnées ; là ce ne furent pas seulement les offrandes, mais les statues mêmes des dieux qui furent enlevées.

A ce moment précis, Tacite place la nouvelle insistance de Sénèque auprès de Néron pour obtenir sinon sa retraite définitive, au moins la permission de se retirer dans une terre éloignée. Néron refuse. Sénèque, alors, prétexta une maladie, la goutte, et ne quitta plus son lit.

Et Tacite enregistre ce bruit : que Néron avait voulu faire empoisonner Sénèque par un des propres affranchis de ce dernier, nommé Cléonicus, et que si le célèbre philosophe échappa au poison, ce fut grâce au dévouement de Cléonicus, lui-même, ou grâce à la prudence avec laquelle il résolut de ne se nourrir que de fruits sauvages et de ne boire que de l'eau de source.

Pourquoi cette retraite de Sénèque, et pourquoi cette tentative d'empoisonnement par Néron ?

Tacite ne donne aucune explication sérieuse.

D'après lui, Sénèque aurait voulu se retirer simplement pour ne pas voir retomber sur lui-même l'odieux des sacrilèges commis par Néron. Ces sacrilèges, naturellement, consistaient à avoir dépouillé les temples et confisqué les dieux. *Voilà tout !*

De l'empoisonnement, Tacite ne prend pas même la peine d'esquisser un motif. Il s'agit de Néron. Cela lui suffit.

Tout cela serait puéril, si, quelques pages plus loin, le même Tacite ne nous parlait longuement de la conspiration dont je me suis déjà occupé, ayant pour but de donner l'empire à Sénèque, après avoir supprimé Néron.

Or la grande autorité de Sénèque, son caractère, sa célébrité, avaient toujours été pour le prince un sujet de préoccupation. D'où son obstination à ne pas le voir s'éloigner de Rome, à le retenir près de lui, et, enfin, sa décision de le supprimer plutôt que de ne plus le tenir sous sa main.

Sénèque s'éloignant de Rome, allant vivre dans une terre éloignée,

c'était, pour lui, la facilité de voyager, d'aller visiter les chefs de légion, qui sait? D'aller voir, peut-être, Vindex dans les Gaules ou Galba en Espagne!

Au fond, telle était, certainement, la visée secrète de l'ancien précepteur du prince, et cette attitude rend de plus en plus certaine la mission de Paul en Gaule et en Espagne, surtout quand on se souvient qu'il s'agissait de donner la puissance à un homme dont les doctrines sociales avaient tant de points de contact avec celles que Paul prêchait lui-même.

Néron avait donc peur, et, chez lui, la peur était ordinairement le prélude de quelque nouvel épouvantement dans le crime.

Il dut frémir, et « sa Plebs » avec lui, quand, au moment même où il méditait de se débarrasser de Sénèque, la nouvelle lui parvint qu'à quelques lieues de Rome, à Préneste, les gladiateurs avaient commencé à se soulever.

La garnison suffit à réprimer la sédition de ces professionnels de la mort, recrutés en majorité parmi les esclaves, tandis qu'à Rome on avait tremblé comme si les temps de Spartacus et de ses extraordinaires gladiateurs fussent à la veille de revenir.

Ce soulèvement d'esclaves armés se produisant au lendemain des férocités qui avaient exterminé tant d'esclaves, s'ajoutant aux phénomènes ou aux simples événements que les superstitions interprétaient comme des présages, et que les Aruspices expliquaient gravement comme des prophéties ; au naufrage de l'une des flottes, à la découverte de débris humains inexpliqués, de monstres à plusieurs têtes, à tout, enfin, ce que l'imagination de la foule ignorante et les artifices des « Égyptiens » et autres astrologues, sorciers, magiciens, qui, plus que jamais, pullulaient à Rome, enfantaient d'absurdités funèbres, tout contribuait à affoler Néron.

Il n'allait pas tarder à apprendre, en effet, que, dans la catastrophe dont il avait su si bien tirer parti, en lui ajoutant un prolongement à son profit personnel, il y avait eu autre chose qu'une manifestation furibonde des esclaves, plus ou moins fanatisés, et que de peu s'en était fallu qu'il ne fût lui-même assassiné, alors que, au cours de l'incendie du palais, il avait couru, sans gardes, pendant toute la nuit.

A ce moment déjà, la fameuse conspiration, qui devait être découverte six mois après, et qui causa tant de victimes, était entièrement organisée, et on n'attendait plus qu'une occasion favorable pour passer de la délibération à l'exécution.

J'ai déjà résumé les grandes lignes de cette conjuration. Mais, au risque de me répéter, il faut, ici, que je la traite avec plus de détails : Voici le plan qui avait été adopté et les événements qui devaient suivre son succès.

On devait assassiner Néron aux jeux du cirque pour les fêtes de Cérès — 19 avril 65. — Pison, enfermé dans le temple, devait y attendre la nouvelle de la mort du prince. A ce moment, on devait venir le chercher pour le conduire au camp et le faire proclamer empereur. Mais la seconde partie, la plus grave, et que j'ai déjà indiquée, avait été délibérée, en *comité secret*, entre les plus ardents promoteurs du complot : c'est celle qui consistait, après qu'on se serait défait de Néron, au profit de Pison, à se défaire aussi de Pison, pour donner l'empire à Sénéque.

Tacite, en nous faisant connaître ces différentes particularités, émet les considérations suivantes :

Sénèque n'avait été désigné pour ce choix qu'à cause de ses vertus et sa grande réputation, et il avait été dit, dans les conciliabules secrets, au sujet de Pison : qu'on ne gagnerait rien à remplacer un joueur de lyre, par un comédien, car Pison jouait publiquement la tragédie, comme Néron jouait de la lyre, ainsi que je l'ai déjà rapporté.

Un peu plus haut Tacite formule son opinion sur Pison lui-même dans les termes suivants :

« Pison, du sang des Calpurnius, qui embrassaient, dans leurs alliances, les plus illustres maisons de Rome, jouissait parmi la multitude d'une grande réputation qu'il devait à la vertu, ou plutôt à ces dehors qui y ressemblent. Il employait son éloquence à défendre les citoyens. Libéral envers ses amis, avec les inconnus même, son entretien était aimable et son abord prévenant. Il avait encore ces dons du hasard, une belle figure, une taille majestueuse, mais nulle dignité dans ses mœurs, nulle retenue dans ses plaisirs; il aimait la mollesse et le faste ; quelquefois il allait jusqu'à la débauche, et cela même lui faisait beaucoup de partisans de ceux qui, trouvant au vice des charmes si doux, ne veulent point, au rang suprême, tant de contrainte et de rigidité. »

Et cependant notre célèbre annaliste n'attribue pas à Pison l'initiative du complot, il dit en effet en propres termes :

« J'aurai peine à dire quel fut l'instigateur, tant furent nombreux les complices. »

Pison certainement n'aimait pas Néron et Néron ne souhaitait qu'une chose : un motif apparu suffisant pour « liquider, en même temps, et la vie et les richesses de cet illustre patricien ».

Je rappelle ici que Sénèque, vers la fin de l'année 62, avait, ainsi que je l'ai dit, subi déjà des attaques au sujet de ses fréquentations avec Pison.

Le *délateur* Romanus, que Tacite nous présente comme étant presque le créateur de « cette industrie », avait sourdement manœuvré

contre Sénèque, dont il accusait les liaisons avec Pison. Sénèque, ajoute-t-il, rétorqua l'accusation avec plus d'avantage. D'où les alarmes de Pison et la préparation de la terrible conspiration, dont l'issue fut si malheureuse.

Or Pison s'était refusé à ce que Néron fût assassiné dans sa maison, à Baies, — Néron y venait fréquemment — pour ne point « souiller de sang ses Lares », objecta-t-il.

En réalité, il craignait qu'un compétiteur n'agît à Rome, pendant que lui, Pison, serait à Baies. Tacite affirme, en outre, que Sénèque était au courant du projet qui le portait à l'empire, sur le cadavre de Pison.

Ces constatations, éparses dans les *Annales,* jettent un jour singulier sur les diverses attitudes prises par Néron envers son précepteur.

Ai-je besoin de rappeler que les derniers mois de 62 coïncidaient avec les grands scandales de Poppée et le meurtre ignoble d'Octavie; que Néron redoutait la popularité de Sénèque, qui avait déjà accentué sa volonté de s'éloigner de la cour? Dès lors on commence à comprendre les tentatives d'empoisonnement, que Tacite a négligé d'expliquer, supposant que les lecteurs de son époque en *savaient assez* pour lire entre ses lignes.

Pour nous la difficulté était plus grande; néanmoins en étudiant de près et en rapprochant les faits et les « silences », on arrive à reconstruire les circonstances qui ne sont point détaillées.

Ainsi s'éclaire le double complot, l'un autour de Pison, l'autre en faveur de Sénèque, et cette dualité explique à son tour les longues tergiversations qui finirent par le faire échouer.

A mon sens, Sénèque a *laissé faire* et n'était point partisan d'une action trop rapide.

De son attitude ressort cette impression : qu'il attendait d'autres concours que ceux du camp des prétoriens.

Il est certain que ses regards étaient plutôt dirigés vers la Gaule, et surtout vers l'Espagne, son pays d'origine, où, précisément, Paul avait porté sa propagande.

Il ne serait donc nullement surprenant qu'une partie des lettres échangées entre ces deux célèbres moralistes, aient été écrites à cette occasion, et que leur contenu ayant paru fort compromettant à ceux qui ont « expurgé » les « saintes » écritures, vers le quatrième siècle, ait été remplacé par la prose plate et absurde, dont on s'est occupé avec tant de fracas.

Paul était, je l'ai dit, un excellent collaborateur pour porter fidèlement et surtout secrètement, au loin, les communications ou les paroles de Sénèque, et on ne saurait douter que la perspective de voir

Sénèque remplacer Néron sur le trône, ne fût, pour l'apôtre, un véritable bonheur.

Surveillé par les délateurs, Sénèque ne pouvait faire choix d'un messager moins compromettant que Paul, « ouvrier en pourpre », nullement mêlé à la politique et, par là, échappant aux inquisitions bien plus concentrées sur les fréquentations *patriciennes* que sur les visites « commerciales ».

Ces remarques auraient dû frapper ceux qui ont étudié la période historique dont je m'occupe. Malheureusement, hypnotisés par des querelles de dogme et de théologie, c'est-à-dire par tout ce qui a été le plus étranger à la puissance de la primitive propagande chrétienne, ils n'ont vu dans Paul qu'un missionnaire, un prédicant, occupé à organiser des clergés et à faire des conversions.

C'est puéril. Paul a toujours déclaré qu'il ne venait pas baptiser les gens, mais leur apporter la bonne doctrine.

Il a pu s'entretenir avec Sénèque, se trouver d'accord avec lui, et ne pas chercher un seul moment à l'incorporer dans une de ses communautés.

Tout cela, quand on réfléchit, finit par paraître si naturel, qu'on s'étonne de voir soulever la moindre objection.

Ce côté des propagandes de Paul a dû être connu des premiers chefs de l'Église devenue dominante. Mais comment eussent-il consenti à laisser voir un Paul ayant *conspiré* même contre Néron ?

Louer Paul d'avoir aidé à supprimer un souverain, même quand ce souverain est un monstre, c'était mettre dans les livres saints le droit à l'insurrection.

Or au moment où les expurgateurs ont éprouvé le besoin de faire disparaître le côté révolutionnaire de l'apôtre des gentils, l'Église devenant triomphante avait à se défendre elle-même contre des hérésies innombrables, c'est-à-dire contre autant de coteries économiques qu'il y avait de branches de commerce ou d'industrie visant elles-mêmes à la suprématie sur les autres coteries.

Toute la préoccupation des expurgateurs et des arrangeurs des anciens documents relatifs aux premiers actes de la propagande chrétienne fut donc de faire accroire à des *succès aristocratiques* obtenus, par Paul, dans la haute société romaine et à faire disparaître tout ce qui avait un caractère séditieux dans ses agissements.

La contexture des fausses lettres qu'on a substituées aux véritables, suffit à elle seule à imposer cette conclusion.

On y découvre même des maladresses équivalentes à des aveux ; et parmi ces maladresses aucune n'est plus caractéristique que celle contenue dans la lettre cotée la douzième et attribuée à Sénèque écrivant à Paul.

La voici, d'après la traduction à laquelle Charles Aubertin donne asile, dans son livre intitulé : *Sénèque et Saint Paul.*

« Sénèque à Paul, salut.

« Je te salue, mon cher ami. Crois-tu que je ne ressente pas une douleur amère, en voyant que votre innocence est condamnée à de fréquents supplices et que le peuple, vous traitant d'ennemis publics et de criminels, vous attribue tous les malheurs de l'Etat? Sachons supporter notre sort et plier au temps, jusqu'à ce qu'un bonheur inaltérable mette fin à nos souffrances. Les anciens âges ont eu à subir le Macédonien, le fils de Philippe, le Perse Darius et Denys ; notre siècle a gémi sous Caligula; autant de tyrans qui n'avaient d'autres règles que leurs caprices. On sait à n'en pas douter quelle est l'origine des fréquents incendies qui désolent la ville de Rome, et si d'obscurs mortels pouvaient en révéler la cause et parler impunément sur ces mystères, l'évidence brillerait à tous les yeux. Chaque jour on envoie au supplice des chrétiens et des juifs désignés sous le nom d'incendiaires. Mais il tombera à son tour, ce scélérat, quel qu'il soit, qui met son plaisir à se faire bourreau et qui a recours au mensonge pour voiler ses crimes. Si les plus vertueux ont servi cette fois de victimes expiatoires pour tout le peuple, lui aussi subira, pour tous, la peine du feu éternel. Cent trente-deux maisons, quatre quartiers, ont brûlé pendant six jours. Le feu s'est arrêté dans la septième journée. Porte-toi bien, mon frère. »

Le texte latin contient la date suivante, que je transcris sans la traduire, j'en dirai bientôt le motif :

« Data V kal. Apr. Frugi et Basso coss. »

La traduction est médiocre, elle affaiblit le texte sans l'éclairer. Elle ne rend nullement le soin visible dont la latinité de la rédaction originale a été l'objet. Cependant telle qu'elle est, elle enregistre fidèlement la preuve de l'ignorance et de la gaucherie du falsificateur.

Il y est visible, par exemple, que le but principal de celui-ci a été d'innocenter les chrétiens du crime incendiaire. Et c'est cette préoccupation, se référant à un fait historique, qui permet de constater l'invraisemblance de la lettre, parce qu'elle permet aussi de lui assigner une date.

Certainement cette date est postérieure au 19 juillet 64, époque de l'incendie, et antérieure à juin 65, époque de la mort de Sénèque.

Le falsificateur lui assigne celle du 5 des kalendes d'avril. Ce ne peut être avril 64. C'est alors, si le mois est admissible, avril 65.

Sénèque aurait donc écrit à Paul une lettre de cette platitude *quelques jours avant celui qui avait été fixé pour le meurtre de Néron,* aux jeux de Cérès, le 19 avril ?

Et à la même époque, donc huit mois environ après l'incendie, pour lui raconter que les *chrétiens* et les *juifs* étaient encore journelle-

ment conduits au supplice comme incendiaires? Et il aurait terminé sa lettre par la récapitulation quelque peu ahurissante, à cause de la place qui lui est assignée, avant le « Porte-toi bien », du nombre de maisons, du nombre de quartiers brûlés et de la durée du sinistre?

Visiblement cette lettre a été forgée dans l'état d'esprit d'un sujet de Trajan, comme était Tacite, et elle ne contient qu'une phrase ayant pu appartenir à la lettre véritable écrite par Sénèque, c'est celle où il est question du *châtiment prochain de Néron*.

Cette phrase serait bien dans l'état d'âme que pouvait faire à Sénèque la période du complot, et surtout le moment qui pouvait être si proche de sa réalisation.

Et cependant je serais assez porté à reculer la date de la lettre véritablement écrite par Sénèque aux derniers temps de l'année 64, parce que c'est seulement à ce moment que je trouve, dans Tacite, un Lécanius Bassus consul.

La désignation : Frugi et Basso, y est en effet introuvable, telle quelle, aux époques possibles de la lettre vraie, c'est-à-dire entre août 64 et avril 65.

Frugi est le datif d'un mot presque inusité au nominatif, Frux, et dont le sens est celui d' « honestior », ou comme nous dirions de nos jours : d'honorable. C'était un surnom habituellement accolé aux noms des romains de grandes familles.

Cela étant, il faudrait rétablir comme suit la mention datale, qui viserait bien l'année 64 :

« Sous le consulat de Marcus Licinius Crassus *Frugi*, — (ce consul « étant un frère de Pison), — et de Caïus Lécanius Bassus ».

Et, alors, on pourra admettre que Sénèque ait réellement écrit à Paul, alors en Espagne, pour lui faire connaître l'incendie, les cruautés de Néron, la part de culpabilité de ce monstre dans le prolongement du sinistre, les imprudences qu'avaient pu commettre les « frères », les délations juives aussi bien contre ceux-ci que contre les judaïsants ; toutes indications bien faites pour donner à l'éloquence de Paul une force nouvelle, et à l'accomplissement de sa mission particulière, une urgence plus que jamais motivée.

Sur les quatorze lettres dont se compose la correspondance attribuée à Paul et à Sénèque, je ne puis absolument parler que de celle que je viens de commenter.

Toutes les autres sont absurdes. Sénèque passe son temps à lancer des épigrammes à Paul, sur les incorrections de sa latinité, et lui envoie son traité « de la richesse des expressions » ; Paul lui prodigue les plus banales des banalités et les plus ridicules des observations.

Je ne veux point m'arrêter davantage sur ce sujet. Si j'ai cru devoir l'aborder, c'est qu'on a fait, de la platitude de cette correspon-

dance, une preuve de l'impossibilité de toute relation entre Sénèque et Paul.

Je considère au contraire l'existence des fausses lettres, comme la démonstration que les véritables ont existé.

Là se montre la myopie historique de tous ceux qui ont étudié ce sujet. Pour eux, les lettres étant fausses, tout devient également faux. Point de rencontre possible, entre le philosophe disgracié, soupçonné de briguer l'empire, et le chef occulte de milliers d'êtres, aspirant à des destinées meilleures, et rêvant la révolution chrétienne !

« Quel besoin aurait-on éprouvé de composer une correspondance imaginaire, s'écrie Gaston Boissier, dans sa *Religion romaine*, si l'on avait possédé la véritable et comment comprendre que ces lettres insipides, sans style et sans idées, eussent pu faire oublier celles qu'auraient échangées deux si grands esprits ? »

Boissier ne se serait pas posé une semblable question si, en étudiant l'histoire, il y avait simplement cherché la vérité vraie, et non pas un moyen de continuer à semer l'erreur, ce que je considère comme un crime abominable de la part d'un savant.

Boissier, comme les évêques de l'église triomphante, frémit à la pensée de voir sortir de l'histoire « sacrée » la preuve que les moyens révolutionnaires, seuls, ont pu conduire au succès, une propagande sociale, faite en faveur des *petits*.

D'où son aveuglement.

Mais après les déductions que j'ai tirées de l'observation attentive des « actions et réactions des natures humaines entre elles », je ne crois pas avoir à expliquer, de nouveau, comment on a étouffé la véritable correspondance des deux conspirateurs, et pourquoi on s'est bien gardé de jamais la remettre en lumière. Et c'est précisément parce que les premières traditions s'opposaient formellement à ce que toute trace de la correspondance en question disparût brusquement, que l'on a eu recours à une « composition », laquelle n'est hétéroclite que pour nos cerveaux habitués aux analyses subtiles, aux investigations minutieuses, aux rapprochements ingénieux, grâce à la méthode historique en possession de laquelle, pourtant, nous n'avons pas été mis depuis bien longtemps !

S'il n'y a pas encore deux cents ans que la critique historique nous a dotés d'une science de la chronologie ; si l'étude et l'usage des inscriptions découvertes, et le travail même des fouilles qui nous y ont conduits, n'existe que depuis ce siècle, à peu près, comment veut-on que les lecteurs d'il y a dix-huit ou quatorze cents ans, aient pu voir clair dans les événements si enchevêtrés de la révolution chrétienne, et les agissements si compliqués des individus qui y ont pris part ?

AUGUSTE CHIRAC.

Revue de la Presse Étrangère

Voici deux revues nouvelles. Nous leur souhaitons cordialement la bienvenue. Les *Socialistische Monats-Hefte,* revue où la philosophie et l'histoire dominent, revue savante. Le numéro de février contient une étude sur Benoît Malon, avec portrait, par notre collaborateur et ami H. Thurow. Après la biographie du fondateur de la *Revue Socialiste,* on y trouve une appréciation de la Revue telle qu'elle est aujourd'hui.

On y loue la composition véritablement éclectique, au beau sens du mot, de la rédaction où se rencontrent, à côté des fidèles disciples de Malon, des marxistes de marque comme Gabriel Deville et Paul Lafargue, des représentants du socialisme scientifique à l'étranger tels que Hector Denis, Léon Walras, Guillaume de Greef, Em. Vandervelde, des hommes politiques comme Millerand et Jaurès. On y défend amicalement la Revue contre les reproches adressés à tout éclectisme. L'éclectisme, principe de dissolution dans un cerveau unique et, si l'on veut, dans un parti qui forme un tout organique, est parfaitement à sa place dans une Revue. Il y a deux genres de conciliation qu'il ne faut pas confondre : l'un est mauvais, celui qui tente de concilier des doctrines et surtout des passions en effet contradictoires; l'autre qui, dans l'enceinte d'une même doctrine et sous l'influence d'une unique passion, réussit à faire fraterniser des hommes dont les points de contact sont beaucoup plus nombreux que les divergences, comme deux circonférences tangentes dont les rayons différeraient très peu. « La *Revue Socialiste* cherche non pas à rallier l'esprit révolutionnaire du prolétariat à l'idéal de la société dominante, mais à concilier dans le monde de la pensée socialiste les différentes interprétations théoriques. Pratiquement, elle s'inspire de cette maxime de Malon : « Soyons « révolutionnaires quand les circonstances l'exigent; mais soyons réformistes toujours. »

Le sommaire peut donner une idée de la variété des articles : Les leçons de la grève de Hambourg, par A.-V. Elm, de Hambourg; Benoît Malon, par Hermann Thurow ; introduction de Marx à sa théorie de la valeur, quelques remarques critiques par von G.-F. Stef-

fen, de Londres ; le banquier-symbole par von Sperans (étude sur le nouveau drame d'Ibsen) ; Gabriel Dorkman ; l'histoire de la question juive (la façon d'écrire l'histoire), par le Dr Johannes Menzinger, de Munich ; les bases sociales de la poésie et du roman modernes, par Wilhelm Bölsche ; les soucis d'un fabricant, par Max Pfund, de Berlin ; la vie de Blanqui, par B. Kritschensky ; une revue très complète des livres.

La *Rivista Scientifica del diritto*, dirigée par Ma Vaccaro et S. Fragapane, de Rome, est une revue philosophique qui s'occupe non seulement de droit proprement dit, mais de psychologie, de logique, de méthodologie, d'histoire de la philosophie, le tout ramené au point de vue juridique. Une bibliographie soignée, une revue des périodiques, une revue scientifique et littéraire (chronique de la culture) complète cet ensemble. Le premier numéro nous apporte : la science du droit et les problèmes méthodologiques qu'elle soulève, par A. Asturaro ; la philosophie du droit et la fonction éthico-sociale du phénomène juridique, par G. Marchesini ; le droit civil du Montenegro et le droit romain, monographie, par A. Rocco-Rosa.

Neue Deutsche Rundshau (Mai 1897)

Voici comment les tendances dominantes de la *Revue Socialiste* sont appréciées :

« Dans la *Revue Socialiste,* Georges Renard proclame une nouvelle méthode pour étudier la question sociale. La science moderne, amassant de simples faits, ne lui suffit pas. Les prétendues lois de la nature ne signifient rien sinon qu'on constate le retour invariable de certains phénomènes. Mais cela ne suffit pas à résoudre la question sociale. Pour cela, il est nécessaire de se proposer un but déterminé. G. Renard réclame donc une science de l'idée, une science de l'idéal. Cette science abstraite doit avoir une autre méthode que la science concrète de la nature. Comme la géométrie, elle doit poser des axiomes déterminés, qui se suffisent à eux-mêmes, d'où se déduira le reste. G. Renard, en effet, ne doute pas qu'on puisse établir certains fondements éternels du droit, de l'égoïsme, de l'altruisme, sur lesquels on bâtira la science de ce qui doit être. Cette déclaration de G. Renard ne manquera pas de « soulever bien des réflexions ». Cette méthode de démonstration fera peut-être sourire des gens qui ne sont pourtant pas fanatiques d'exactitude. Et pourtant il reste que cette profession de foi est

symptomatique. Elle l'est en ce qu'elle montre combien s'élargit, en France aussi, le cercle de ce qu'on peut appeler « l'individualisme « superempirique » *(uberemperischer individualismus)*, le besoin d'une « science normative » *(normativen wissenshaft)*, comme l'appelle le professeur Karl Jœl.

Le Socialisme et l'Anarchie (1)
(Neue Deutsche Rundshau)

Après avoir beaucoup discuté sur la tendance anarchiste, on en retombe à dire que c'est l'individualisme exaspéré. A ce compte, Friedrick Nietzsche est un des meilleurs représentants de la tendance anarchiste. « Comme j'ai cherché, dit-il dans ses pensées (De la Solitude du Penseur, *Neue Deutsche Rundshau*, octobre 1896), comme j'ai cherché l'homme qui est plus haut que moi et qui véritablement me surpasse ! Je ne l'ai pas trouvé. Je n'ose pas me comparer à Schopenhauer. Mais j'appartiens certainement à une plus haute lignée, abstraction faite de la « Force ». Et encore : « Mais où vont donc se réunir enfin tous ces fleuves des grandes pensées, et des plus grandes parmi les hommes ? N'y a-t-il donc pour elles aucun océan ? Sois toi-même cet océan ; ainsi il y en aura un. » La même inspiration circule à travers un article du docteur Karl Erdmann (Égalité, *Neue Deutsche Rundschau*, octobre 1896). L'auteur pose les questions « Égalité de quoi ? Égalité de qui ? Égalité dans quel but ? Est-ce l'égalité bourgeoise ? Est-ce l'égalité des sexes ? Est-ce l'égalité politique ? l'égalité sociale ? l'égalité devant la loi ? l'égalité devant l'art, la science ? l'égalité devant les souffrances du corps, les tortures de l'imagination ? l'égalité devant le raffinement des pensées ou même des manières ? » Mais la conclusion de l'auteur est un peu différente de celle de Nietzsche. Il admet l'équivalence parfaite de tout être humain devant tout ce qui peut se traduire en lois, règlements, formules. Il réserve

---

(1) Socialisme d'État, par Heinrich Herkner. Égalité, par Karl Erdmann. L'Antisémitisme, par Lublinski *(Neue Deutsche Rundshau*, oct. 96, févr. 97).

Principaux articles : Le plus doux son du mot d'amour, par Viggo Stuckenberg (roman). Bayreuth (1876-1896), par Félix Weingartner. Madonne (nouvelle), par Max Grad. A Kilcina Ndscharo (notes d'un voyageur en Afrique), par Franz Giesbrecht. L'isolement du penseur, par Friedrich Nietsche. Lettres du Nord, par Peter Nansen. Qui a raison ? (nouvelle), par M. Schwann. Trois jours à une « Université de paysans » (Suède), par Sonja Kowaleska. Raoul et Irène (récit), par Maria Janitschek. Les « Cloches submergées » de Gerhart Hauptmann, par Paul Schlenther. La Nourrice nouvelle), par K. Baranzewitsch. Le nouveau Drame chevaleresque, par Alfred Kerr, etc.

seulement l'inégalité foncière (et comment ne pas la réserver?) dans les choses profondes de tempérament individuel, celles où nulle loi ne pénètre. « Sans doute, dit-il, la grossière égalité des petits esprits que cela rend nerveux de voir un autre s'élever au-dessus du niveau commun et percer la foule, voilà une perspective peu réjouissante. Mais aussi peu réjouissants sont, par exemple, ces fanatiques de l'inégalité dont Nietzsche a embrumé la cervelle; petits maîtres, quintessence de bourgeoisisme, qui, pour avoir lu deux ou trois pages sur le « bilatéralisme du bien et du mal » se considèrent subitement comme des maîtres de la nature, des aristocrates, des « sur-hommes », et qui, pour avoir énergiquement protesté contre l'égalité envahissante, croient du coup avoir atteint la plus haute expression de leur pauvre petite personnalité. » Le préjugé contre l'égalité peut donner la main au préjugé pour l'égalité. Je lisais dernièrement, dans un article de Huxley : « Aussi longtemps que les hommes resteront hommes et la société société, aussi longtemps l'égalité restera un songe. » Mais encore plus, suivant nous, restera un songe toute société qui ne luttera pas, en un certain sens, pour l'égalité et qui ne réalisera pas, en effet, l'égalité en un certain sens. Et ce n'est pas encore là le plus beau des songes. Il y a un songe plus beau en réalité : c'est d'ouvrir une ère où les misérables querelles « pour ou contre l'égalité n'auront plus de raison d'être ». Le point de départ de l'auteur était visiblement anarchiste ; le point d'arrivée est presque socialiste. De même les tendances anarchistes ne manquent pas dans l'étude du professeur Heinrich Herkner, « Socialisme d'État » (*Neue Deutsche Rundshau*, janvier 1897). Après avoir analysé les essais de socialisme d'État en France et surtout en Allemagne, l'auteur conclut : « Le socialisme d'État méconnaît un des plus puissants ressorts moraux du mouvement social : l'ardente aspiration du monde travailleur d'aujourd'hui vers l'individualité, l'indépendance, le droit de parler pour soi *(selbsbestimmung)*. De par sa nature d'autorité toute intérieure, cette ardente aspiration est incompressible. Chez un peuple où le socialisme d'État domine, le peuple se déshabitue de la responsabilité sociale et politique. Qu'arrive-t-il ? Chez un tel peuple s'imposent les préoccupations matérielles, les formes les plus grossières du communisme. Sans doute l'homme doit « vivre » d'abord. Mais malheur au peuple qui se contente même de « bien vivre » !

P. B.

LA QUESTION SOCIALE

DEVANT LES CORPS ÉLUS

Il est sans doute un peu tard pour analyser le troisième discours prononcé par Jaurès sur la situation de l'agriculture dans la séance du 3 juillet 1897. Aujourd'hui, la trilogie agraire est publiée en brochures. La plupart de nos amis l'ont lue et étudiée. Le chroniqueur de la *Revue Socialiste* risquerait fort de paraître démodé en insistant sur cet événement déjà vieux.

C'est dans ce dernier discours que Jaurès a exposé la conception collectiviste appliquée au sol, et montré les variétés d'aspect que pourrait prendre l'organisation du travail dans la société future. Il a posé, pour la première fois peut-être du haut de la tribune de la Chambre, la thèse de l'expropriation des grands propriétaires et montré que ce procédé révolutionnaire inventé par MM. les bourgeois au siècle dernier et appliqué par eux à la noblesse et au clergé, pourrait très bien être employé contre ses inventeurs. Nos bons ministres vantent à toute occasion la Déclaration des droits de l'homme et recommandent de maintenir vigilant en nous l'esprit de la grande Révolution. C'est précisément là l'opinion des socialistes, qui ne manqueront pas de faire revivre la tradition expropriatrice que nous ont léguée nos ancêtres.

C'est M. Deschanel qui fut chargé de répondre au nom de la classe possédante. Son discours est fort bien tourné et d'un agréable optimisme, au moins dans sa première partie. Le jeune et distingué député parle comme un homme heureux, qui s'est donné la peine de naître. Il trouve que tout va pour le mieux dans l'agriculture des salons, celle qui se pratique en gants de couleur claire et en bottines vernies. Les journaliers agricoles ! Heureuses gens ! leurs salaires augment. Ils sont tous propriétaires déjà, ou ils le deviendront avec un peu de chance. La petite propriété prospère et s'accroît ; c'est elle qui mange et détruit peu à peu la grande propriété. Il y a bien l'hypothèque, mais M. Deschanel prouve doctement qu'une bonne dette

hypothécaire moyenne est un signe de prospérité et un gage d'aisance (1). Qui paie ses dettes s'enrichit, disait la sagesse de nos pères ; M. Deschanel a mis le cœur à droite et le foie à gauche. Ce grand novateur a changé l'ancien proverbe : « Qui fait des dettes s'enrichit », doit-on dire maintenant. Les usuriers, gros ou petits, sont précisément de l'avis de M. Deschanel. A la fin, cependant, l'orateur du centre gauche reconnaît qu'il y a bon nombre de réformes importantes à accomplir. La Chambre a voté l'affichage du discours, mais non les réformes indiquées par M. Deschanel. Les beaux discours sont de belles choses, mais c'est une viande un peu creuse. Nos paysans eussent préféré les réformes. On verra cela l'an prochain, ou l'année d'après, quand la colle gouvernementale aura séché.

Le 6 juillet, la Chambre a voté le crédit de cent mille francs pour le voyage du président de la République auprès de notre souverain tsar de Russie et, dans un faux accès d'hypocrisie anticléricale, elle a invalidé l'élection de cet excellent abbé Gayraud (séance du 6 juillet).

Les grandes réformes fiscales du gouvernement Méline restent volontiers voilées comme les femmes turques : elles ne s'exposent pas volontiers aux dangers de la discussion publique. Vivant dans l'ombre paisible des commissions et dans les bureaux des ministères, retraite de sommeil et de repos, on ne les voit que rarement s'aventurer au grand air. Cependant une d'entre elles avait abordé le feu de la rampe ; il s'agissait du projet de loi portant attribution aux communes du quart du principal de la contribution foncière des propriétés non bâties.

Le vote de la loi n'eût pas changé grand'chose. Que l'on paie à la commune ou à l'État, on paie tout de même. Et le paysan positif n'y verra pas grande différence.

La discussion de cette réforme était commencée ; on avait déjà rempli de longues colonnes de l'*Officiel* de considérations fiscales très austères, lorsque le gouvernement (séance du 12 juillet) vint déposer une proposition d'ajournement de cette discussion. C'était abandonner une fois de plus ce fameux programme d'améliorations

(1) Il y a trois ans environ, le ministère Méline n'étant pas encore au pouvoir, l'agriculture languissait et M. Turrel, au lendemain de la constitution du ministère Ribot et sous l'impression de la difficulté des temps, disait au nouveau président du Conseil :

« Il faut que vous attiriez constamment l'attention de vos collègues sur la plaie saignante de ce pays, l'impossibilité pour l'agriculture de vivre. Parcourez le bilan du Crédit foncier : 1,500 millions d'hypothèques sur le domaine de la France, et je pourrais citer des chiffres éloquents. Partout la propriété rurale avilie, les expropriations, les Sociétés financières, obligées malgré elles de reconstituer les anciens domaines de la féodalité et, ce qui faisait depuis des siècles la force de ce pays, la division de la propriété rurale tendant à disparaître, les grands domaines se reconstituant, il s'ensuit l'affaiblissement agricole, social et financier. » *(La Dépêche,* du 31 juillet 97.)

pratiques que l'on opposait aux utopies dangereuses de l'impôt sur le revenu. Millerand attaqua à cette occasion le ministère avec une grande force et sur le terrain admirablement choisi. Néanmoins le projet de résolution de notre ami ainsi conçu : « La Chambre, résolue « à poursuivre sans interruption la discussion des réformes fiscales, « passe à l'ordre du jour » fut repoussé par 270 voix contre 257.

La politique de l'ajournement triomphait donc.

Cependant il fallait faire quelque chose pour ce brave paysan qui vote si bien et dont la patience pourrait se lasser. Aussi le gouvernement proposa-t-il de réduire de 25 millions le principal de l'impôt foncier. M. Paul Leroy-Beaulieu (*Économiste français* du 24 juillet 1897) ne fut pas tendre pour cette expérience gouvernementale; il montra ironiquement que pour les petites cotes, celles des pauvres gens, en faveur desquelles on célèbre bien haut la grandeur d'âme ministérielle, le dégrèvement atteindrait de onze à douze centimes, le prix d'une boîte d'allumette ou d'un numéro du journal de M. Méline.

A propos de la discussion générale relative aux contributions directes de l'exercice 1898, M. Godefroy Cavaignac a prononcé un grand discours en faveur de l'impôt sur le revenu et déposé un projet de résolution ainsi conçu : « Il est établi un impôt général sur le « revenu à partir du 1er janvier 1898 ». Ce projet fut repoussé à une faible majorité, 282 voix contre 249. Sur une question aussi grave, la majorité gouvernementale fut faible.

Mais l'heure des vacances avait sonné, *denique tandem!* C'est avec joie qu'on quitta les bancs de la classe, la classe des grands et ces pions intraitables *vultu barbaro*, c'est-à-dire les ministres. Quant aux projets de réformes, ils dorment dans les docks législatifs du Palais-Bourbon.

Si, comme les vins, ils s'améliorent en vieillissant, ils doivent aujourd'hui avoir atteint un bouquet parfait. Mais il est à craindre que le maître de cave Méline ne nous autorise point à y goûter.

A. DELON.

REVUE DES REVUES

Philosophie et littérature

Dans notre dernier numéro, Georges Renard signalait l'événement important que fut récemment à la Sorbonne la soutenance d'une thèse socialiste : celle de M. Ch. Andler, maître de conférences à l'école normale supérieure, sur les *origines du socialisme d'État en Allemagne.*

Quelques jours plus tard, dans la REVUE DE MÉTAPHYSIQUE ET DE MORALE, M. Andler nous indiquait les raisons de sa conception sociale en un article dont le titre de prime abord étonne : *Du quasi-contrat social et de M. Léon Bourgeois.*

On se demande, n'est-ce pas? ce que vient faire M. Léon Bourgeois en cette affaire. Nous l'apprenons dès les premières lignes : il a, nous dit-on, accompli « une des plus profondes révolutions dans le droit... en faisant tomber la distinction entre le droit public et le droit privé ».

Vous ne voyez peut-être pas très clairement comment ce fait peut intéresser la doctrine socialiste. Patience ! la théorie est subtile, et vaut d'être exposée dans le détail.

M. Bourgeois a, paraît-il, fait une extraordinaire découverte en affirmant que l'État n'est qu'un être d'imagination et « qu'il n'y a rien en dehors du groupement humain et de la somme des individus. L'État n'existant pas, c'est entre les hommes eux-mêmes que se pose le problème du droit et du devoir... Il ne s'agit pas de définir les droits que la société ou l'État pourrait avoir sur les hommes, mais les droits et les devoirs réciproques que le fait de l'association crée entre les hommes, seuls êtres réels, seuls sujets possibles d'un droit et d'un devoir ».

M. Andler cependant regrette « que M. Bourgeois garde à cette

obligation purement juridique qu'il a en vue le nom ambigu de devoir »; il a voulu préciser davantage cette idée et cela nous vaut une intéressante théorie, neuve tout au moins dans ses termes et basée sur les principes traditionnels du droit.

L'obligation est, d'après l'article 1101 de notre Code civil, qui lui-même reproduit à peu près une loi romaine, un lien de droit par lequel une personne s'oblige envers une autre à donner, à faire ou à ne pas faire quelque chose. La source la plus fréquente de l'obligation est le contrat, l'accord de deux volontés; mais il est des engagements qui se forment « sans qu'il intervienne aucune convention ni de la part de celui qui s'oblige ni de celui qui est obligé ». Un de mes amis, par exemple, part en voyage; pendant son absence le vent emporte la cheminée de sa maison : je fais faire, sans en avoir été chargé, les réparations nécessaires; j'accomplis ainsi un acte de gestion d'affaires pour lequel mon ami est obligé envers moi comme en vertu d'un contrat, *quasi ex contractu*. Je paie à un créancier plus que je ne lui dois. Ce dernier devient à son tour mon débiteur de la somme payée indûment. Ces obligations qui naissent de la nature des choses ont reçu des juristes le nom de *quasi-contrats*.

Pour M. Andler, « le quasi-contrat privé et la communauté sociale des hommes se ressemblent en ce qu'ils reposent tous deux sur une solidarité non consentie ». Puisque l'État n'est qu'un mot, puisque seuls existent les hommes, les individus, le droit public n'est plus qu'une généralisation des principes du droit privé : « Trois quasi-contrats emboîtés l'un dans l'autre : celui des particuliers entre eux, celui des gouvernés avec les gouvernants, celui des vivants avec la génération à venir, constituent toute la règle de la vie sociale ».

Tout d'abord, « la division moderne du travail social n'est pas autre chose qu'une incessante gestion des affaires de tous par chacun ». Le gouvernement, d'autre part, n'est que le gérant des affaires de la communauté. Et de ce dernier principe, M. Andler déduit d'excellentes conséquences : « Les particuliers sont astreints à tenir les engagements que prend en leur nom le gouvernement. Mais, inversement, les gouvernants s'obligent à rendre des comptes scrupuleux de leur gestion. On ne doit pas perdre de vue ici que le vrai *maître*, au sens juridique, c'est la totalité des hommes solidaires : et je dis la *totalité numérique*; car en cette qualité de mandants et de co-propriétaires d'un même patrimoine national, ils sont *égaux* strictement. Voilà pourquoi le suffrage universel est la seule forme dans laquelle ils puissent, en équité, ratifier le quasi-contrat involontaire qui les lie. Sans mandat précis des gouvernés, le gouvernement doit, comme gérant, la *continuation des affaires*, c'est-à-dire les soins qui conservent et réparent. Mais c'est le

suffrage universel qu'il doit consulter par un procédé quelconque de *referendum,* dans les décisions qui innovent et dénaturent : et c'est devant le suffrage universel qu'il est responsable d'une gestion ruineuse ».

Ce que nous avons reçu du passé, nous le devons à nos fils. Les biens sociaux sont moins les nôtres que ceux de l'avenir : nous n'en sommes que les gérants. — Si enfin certains privilégiés ont bénéficié plus que d'autres de l'activité collective ils doivent à leurs concitoyens la restitution de ce qu'ils ont indûment amassé.

Certes voilà d'intéressantes conclusions et nous croyons, avec M. Andler, qu'il s'agit là tout au moins de tendances socialistes en accord avec la doctrine de 1789, respectueuses avant tout de l'individu et de ses droits. Mais, abstraction faite de la théorie juridique qui est ingénieuse, trouvons-nous là une affirmation si nouvelle ?

La caractéristique du socialisme français a toujours été d'être basée sur les droits et les devoirs de chacun, d'avoir pour but le développement intégral de la personnalité humaine, le respect de l'individu. Benoît Malon a voué à ces principes toute la force et l'enthousiasme d'une vie d'apôtre. La REVUE SOCIALISTE a conservé cette précieuse tradition. Dans *Notre Programme*, qui est de mai 1894, Georges Renard écrivait ces lignes :

« L'homme étant à la fois par nature un *individu* et un *être social,* notre socialisme poursuit à la fois le développement de l'*individualité* et de la *solidarité.*

« Il veut diminuer autant que possible le pouvoir des hommes sur les hommes ; il veut les émanciper de l'autorité de l'État pour tout ce qui est du domaine intellectuel et moral. Il est *décentralisateur* et *libertaire en politique.* »

Plus tard, développant cette pensée, notre directeur, opposant notre doctrine à l'anarchie, donnait dans une brochure et en termes précis la définition du *socialisme libertaire.*

Aujourd'hui, M. Andler a cru découvrir dans les idées de M. Léon Bourgeois une forme nouvelle du socialisme en accord avec les principes de 1789 et pour laquelle il propose l'étiquette de « libérale ». — Constatons simplement que c'est une nouvelle profession de foi en l'idéal qui est le nôtre.

On pourrait cependant chicaner M. Andler sur certaines de ses affirmations ; ses déductions juridiques ne sont point à l'abri de toute objection.

Il déclare que l'État n'est qu'un mot, une abstraction inexistante, et sans cesse il oppose à ceux de chaque individu les droits et les devoirs de *tous*. Le titre change, la chose demeure.

Puisque nous sommes ici dans le domaine du droit, c'est-à-dire de la convention, il est impossible de ne point reconnaître à la collectivité, de quelque nom qu'on la décore, nation, communauté ou État, une personnalité civile, puisqu'elle est à la fois le sujet et l'objet d'obligations. Si l'association n'était qu'une fiction purement morale, les rapports sociaux ne seraient plus que des relations d'individu à individu et la loi du plus fort demeurerait l'unique règle.

Certes, dans une association, qu'elle soit civile, commerciale ou politique, il importe de sauvegarder fortement les droits de chaque associé. La Société n'en a pas moins une forte existence et un but défini : née du consentement de chacun de ses membres, elle doit veiller aux intérêts de tous.

Dire que l'Etat n'est point nous paraît aussi exagéré que de voir en lui, comme certains, un être animé, un véritable organisme.

Au reste, le crédit de cette dernière théorie semble fort ébranlé. Le procès-verbal des séances du récent Congrès international de sociologie en est un témoignage ; il ne peut que fortifier la délicate critique de la « sociologie organiste » publiée par M. F. Simiand dans la Revue de Métaphysique et de Morale (n° de juillet).

*
* *

Nous regrettons de n'avoir pu jusqu'ici signaler à l'attention de nos lecteurs la Revue Philanthropique que M. Paul Strauss a fondée il y a quelque temps.

La noble idée est venue à M. Strauss d'essayer de grouper pour un labeur commun, et sans distinction d'opinions, tous ceux que préoccupent les misères humaines.

« Si l'on voulait, dit-il, faire dans les sociétés modernes une sorte de classement moral, chacun étant jugé d'après ses œuvres et sur ses tendances, deux grands partis — d'inégale importance, hélas ! — se formeraient en dehors des cadres politiques.

« D'un côté, les indifférents, les durs, les *égoïstes ;* de l'autre, les bons, les humains, les *altruistes ;* — ceux qui pensent à autrui spontanément, préoccupés du bien à faire, soucieux du devoir à remplir. »

Ces derniers ont répondu au chaleureux appel qui leur était adressé et la Revue Philanthropique est née, précieux recueil de documents et d'idées sur tout ce qui touche aux questions d'assistance.

Certes, les remèdes que nous y trouvons sont moins radicaux que les nôtres, mais ne devons-nous pas saluer ceux qui tentent d'adoucir le mal social, nous qui rêvons de le voir disparaître?

*
* *

Bornons-nous à signaler, — car la place nous est mesurée, — dans la NOUVELLE REVUE (nº du 15 juillet) le croquis amusant et délicat d'*un cabaret historique à Londres,* par Mme Georges Renard, et la *Payse*, une suite de belles pages signées de M. Charles Le Goffic.

La REVUE DE PARIS publie en ce moment la *correspondance* de Berthelot et de Renan; nous y reviendrons quelque jour. — Maurice Barrès donne, dans le même recueil, *Les Déracinés*, œuvre de haute portée philosophique et sociale, que nous analyserons le mois prochain, la publication en étant, croyons-nous, presque achevée.

PAUL LAGARDE.

CHRONIQUE MUSICALE

LE THÉATRE LYRIQUE MUNICIPAL.

BIBLIOGRAPHIE : *Les Troyens*, de BERLIOZ, brochure analytique, par M. Etienne DESTRANGES (Paris, Fischbacher, éditeur, 1897).

Depuis plusieurs mois, il est question de créer à Paris un théâtre municipal consacré soit au drame soit à la musique, soit même à ces deux arts simultanément ; les deux théâtres de la place du Châtelet, propriétés de la Ville, doivent en effet être prochainement abandonnés de leurs locataires actuels : l'Opéra-Comique devant réintégrer, dés l'année prochaine, assure-t-on, la place Boïeldieu, et laisser libre l'ancien Théâtre des Nations ; quant à la salle du Châtelet, qui lui fait face, elle était libre à la fin de septembre prochain ; mais une délibération du Conseil municipal du 21 juin dernier a prorogé de six mois le bail consenti aux locataires actuels.

D'un côté comme de l'autre, par conséquent, toutes circonstances favorables d'ailleurs, on ne pourrait avoir de théâtre municipal à la place du Châtelet, avant le mois d'octobre 1898.

Je ne veux pas examiner ici le côté financier de la question, très important pour les représentants de la ville de Paris, mais qui n'intéresse réellement que le budget municipal et celui auquel incombera la mission de diriger le théâtre futur. Que la Ville risque 500,000 francs ou un million par an pour avoir son théâtre, je n'ai pas à chercher si elle les récupérera ou si elle les aura jetés sans profit pécuniaire ; même dans ce dernier cas, elle aura rendu un grand service à la population parisienne à laquelle il serait si facile de faire fuir le café-concert inepte et qui, trouvant l'Opéra inabordable, — malgré l'opinion optimiste de M. Georges Villain, — commence même à déserter l'Opéra-Comique cher à nos pères ; elle aura rendu service aux jeunes compositeurs devant lesquels les institutions d'Etat sont obstinément fermées et qu'un lyrique municipal devrait avoir pour mission de mettre en lumière ; et elle aura bien mérité de tous les artistes.

Mais, la question artistique est seule intéressante ici.

Certes, depuis longtemps, la création s'impose, d'un troisième théâtre de musique, à Paris. Des entreprises individuelles, isolées, ont échoué, il est vrai, depuis plusieurs années, soit au Château-d'Eau, soit à l'Éden-Théâtre; mais, quel que soit le résultat matériel qui sera atteint par la ville de Paris, les auteurs du projet de Théâtre-Lyrique n'en doivent pas moins être pleinement félicités. Des villes de province, en grand nombre, s'imposent, pour des théâtres lyriques, des sacrifices beaucoup plus considérables, proportionnellement, que ceux auxquels la capitale doit s'attendre de ce chef. Mais ces questions écartées, il faudra faire que l'œuvre entreprise ait un caractère éminemment populaire et ne cesse cependant de présenter aux spectateurs des manifestations artistiques de l'ordre le plus élevé.

Quelles œuvres devraient-être représentées au théâtre lyrique municipal ? Plusieurs ont paru s'alarmer, bien à tort je crois : M. Georges Villain, déjà cité, a demandé quelles recettes pouvaient faire un théâtre *où l'on jouera à prix réduit « les Huguenots » et « Guillaume Tell; »* si l'on y pourrait *monter des pièces comme « le Prophète » ou « Robert le Diable » ou « la Juive » et « le Pré-aux-Clercs ! » Nos grandes scènes*, a-t-il ajouté, *sont en quelque sorte; au point de vue du répertoire, un conservatoire des œuvres passées. Il est difficile de former un répertoire qui en vaille la peine sans leur faire d'emprunts...* Si tout le monde était de l'avis de M. Villain, il n'y aurait qu'à faire ce qu'il propose : s'arranger avec les théâtres subventionnés pour des représentations à prix très réduit. M. Villain semble ne pas se douter qu'au lieu de rabâcher les vieilles rengaines des *opéras-comiques à deux, trois ou quatre personnages* qu'il paraît affectionner, la tâche d'un théâtre municipal doit être plus haute... Il est vrai que, d'après le même orateur toujours, on jouera vaille que vaille les productions nouvelles, *et le prix des places étant peu élevé, le public n'aura pas le droit d'être trop exigeant !* Donc, pour certains, un théâtre populaire doit débiter de la musique à bon marché, la même que le public peut trouver meilleure, bien meilleure pour un peu plus cher, à côté; et donner des idées approximatives des œuvres tant anciennes que modernes : donc, être une mauvaise doublure de l'Opéra et de l'Opéra-Comique ! Tous, heureusement, ne pensent pas ainsi, et M. Blachette, par exemple, a fort bien répondu : *Le peuple n'a-t-il pas le droit d'être difficile ? Sont-ce donc les artistes qui manquent ?*

Il y en a une armée qui est obligée de s'exiler en province faute de pouvoir se faire entendre à Paris. Cela est très juste et c'est bien plutôt parmi tous ces inconnus que la troupe du théâtre lyrique devrait se recruter. Ils seraient tout aussi bons que ces *prima donna* et ces ténors inabordables consacrés par la presse depuis de longues années, pour l'interprétation d'œuvres dédaignées, délaissées depuis un temps infini

ou d'œuvres nouvelles qu'ils seraient heureux et fiers de créer devant le vrai public : devant le peuple.

Quant aux œuvres anciennes à représenter, elles devraient à mon sens être prises tout d'abord dans notre école nationale : Lully, Rameau, Gluck et ses successeurs, Méhul, Berlioz ; et, parallèlement, dans l'école allemande : Mozart, Weber, Beethoven ; quant aux contemporains peu connus, ou aux tout à fait jeunes, on n'aura, je pense, que l'embarras du choix et les œuvres inédites ne manqueront pas !... A moins que l'on ne préfère adopter la combinaison ingénieuse et très logique proposée par un de mes confrères, M. Pessard, je crois, et que voici en peu de mots : « Que l'Académie nationale de musique, justifiant son titre, soit vraiment le Conservatoire de la musique française, le musée du Louvre de l'École française, à charge de jouer tous les jeunes compositeurs, et que le théâtre lyrique municipal, — au besoin avec une subvention de l'État, — ait pour mission, à l'exclusion de l'Opéra, de faire connaître au public parisien les œuvres des écoles étrangères, tant anciennes que nouvelles ». Cette proposition, à laquelle je me rallierais pleinement, — à condition que le prix d'un certain nombre de *toutes places* fût considérablement réduit à *chaque* représensentation et qu'un certain nombre de places fût absolument gratuit à *chaque* représentation (1), — ne sera probablement jamais discutée, quelque séduisante qu'elle puisse être. Et d'ailleurs, pour la rendre possible, il faudrait remonter un courant de routines séculaires, ce qui est, comme chacun sait, impossible en France.

Que le futur théâtre lyrique se contente donc, et la part est encore belle, de nous rendre ce que l'Opéra dédaigne ; les œuvres de Lully, de Rameau, de Gluck, de Beethowen : que l'on puisse y applaudir *Alceste* et *Fidelio*, et le peuple et les artistes y viendront en foule.

Qu'il ne cherche pas à faire double emploi avec les établissements d'État en vigueur aujourd'hui, dont on connaît le profond mépris des instincts réels de la masse pour les choses élevées ; il répondra à un besoin d'éducation musicale qui ne trouve pas à se satisfaire pleinement dans les grands concerts dominicaux où manque la pompe du spectacle, où les œuvres dramatiques, comme celles de Wagner, ne sont perçues qu'à l'état de fragments. Les œuvres anciennes, placées à côté des plus modernes, y montreront quels ont été les progrès de l'art lyrique-dramatique depuis deux siècles, et permettront de comparer entre eux la tragédie lyrique du temps de Louis XIV ou de Louis XV, avec celle de Gluck, et l'opéra semi-italien de Mozart avec l'opéra romantique de Weber. Peut-être, enfin, y applaudira-t-on *Benvenuto Cellini*, aujourd'hui populaire en Allemagne, *Béatrice et*

(1) Ainsi que cela devrait exister dans les autres théâtres subventionnés.

Bénédict, naguère dirigé à l'Odéon par M. Lamoureux, et, dans leur intégrité, ces *Troyens* — qui n'ont pas eu *trois* représentations, comme l'a dit M. Arsène Lopin, mais bien une *trentaine*, à l'ancien Lyrique, — sur lesquels l'érudit Étienne Destranges vient de publier une brochure analytique. En cette brochure, soigneusement M. Destranges a indiqué toutes les coupures possibles pour faire entrer la vaste composition de Berlioz dans l'espace de temps accoutumé de nos opéras en cinq actes. Notre excellent confrère, en donnant cette analyse du grand ouvrage dramatique de Berlioz, pensait peut-être à ce futur théâtre lyrique, et que ce serait un spectacle d'ouverture digne d'une direction vraiment artiste, digne de la ville de Paris qui s'honore déjà de la statue de notre grand maître. Si tel est son vœu, je l'accompagne de tout cœur, mais, hélas ! quand se réalisera-t-il ? Bien du Wagner entrera encore dans les oreilles des abonnés de l'Opéra avant que l'on consacre quelques soirées à Berlioz, comme on fait en Allemagne !

J.-G. PROD'HOMME.

MOUVEMENT SOCIAL

EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

SOMMAIRE. — *France :* Le quinzième Congrès national du Parti Ouvrier français; Congrès régionaux. — *Belgique :* La grève boraine; le Congrès des conseillers communaux; le Congrès des employés communaux; le Congrès international des cordonniers; le Congrès international des habitations ouvrières; le Congrès international des accidents du travail. — *Hollande :* Les Elections. — *Angleterre :* Le Congrès international des ouvriers mineurs.

FRANCE

Le quinzième Congrès national du Parti Ouvrier français s'est tenu à Paris, dans la salle des fêtes de l'Hôtel Moderne, du 11 au 14 juillet, en présence d'environ deux cents délégués.

D'après le rapport du citoyen Chauvin, député, la situation financière du Parti Ouvrier se solde, pour la première fois, par un bénéfice important, à cause, dit le citoyen Zévaès, des recrues provinciales.

Aux *élections législatives de 1898,* le Parti Ouvrier français prendra part à la lutte dans 350 circonscriptions. Ses candidats auront une investiture spéciale. Mais alors que d'autres fractions du parti socialiste ont déjà décidé de ne pas opposer de candidats aux députés socialistes sortants faisant partie du groupe parlementaire de la Chambre, le Parti Ouvrier français est resté muet sur cette question vitale pour l'union socialiste.

Voici les principales autres résolutions votées :

LES SYNDICATS

L'organisation syndicale, que les premiers Congrès du Parti Ouvrier français (Congrès de Marseille 1879 et de Roanne 1882), mettaient à l'ordre du jour des travailleurs de France, surgit comme une nécessité des conditions mêmes de la production moderne. Après s'être imposée à la classe ouvrière dont les syndicats ou *trades-unions* ont partout précédé la loi qui devait finalement les autoriser, elle s'impose de plus en plus aux capitalistes eux-mêmes qui, après s'être syndiqués contre les ouvriers pour résister à leurs revendications,

se syndiquent encore, depuis une quinzaine d'années, contre les consommateurs, sous les noms de « trust, kartelle, consortium », pour dominer le marché, fixer les prix, répartir les commandes, fixer et réglementer la production.

Cette double organisation syndicale est à la fois *un élément d'ordre pour le présent* en faisant disparaître la concurrence, ici entre les bras, là entre les capitaux syndiqués, et un *élement de révolution pour l'avenir* en préparant par la concentration et la combinaison, ici des facteurs humains, là des facteurs matériels de la production, l'ordre nouveau basé sur l'unité de la production sociale.

Mais si l'organisation syndicale des deux classes ennemies engendre les conditions indispensables de la société socialiste, elle ne saurait par ses seules forces instaurer cette dernière. Pour une pareille œuvre l'action politique est indispensable, ainsi que suffirait à le démontrer l'exemple du prolétariat anglais si puissamment organisé dans ses *trades-unions* et plus éloigné peut-être qu'aucun autre prolétariat de la transformation sociale nécessaire parce qu'il n'a pas su joindre à l'action corporative l'action politique.

Seul, un mouvement politique de classe portant au pouvoir le prolétariat organisé pourra substituer à la propriété capitaliste la propriété sociale des moyens de production en dehors de laquelle il n'y a pas de libération du travail.

C'est pourquoi, de même qu'à son Congrès national de Lille (1890), le Parti Ouvrier français invitait tous ses membres à rentrer dans la chambre syndicale de leurs corporations respectives, le Congrès national de Paris rappelle aux ouvriers syndiqués que leur devoir de classe est de se joindre au Parti Ouvrier pour l'expropriation politique de la classe politique qui doit précéder et peut seule permettre son expropriation économique.

LA COOPÉRATION

Considérant que la coopération exige la réunion dans les mêmes mains des deux facteurs de la production aujourd'hui divisés, le travail et le capital;

Considérant, par suite, que, si elle doit être le but, la coopération ne saurait être un moyen d'affranchissement pour le prolétariat qui ne possède pas le capital et doit, pour cela, servir d'instrument à la classe capitaliste;

Le Congrès affirme que seul le triomphe du socialisme, en mettant les moyens de production socialisés à la disposition des travailleurs, fera de la coopération une réalité vivante, un fait général, la loi même de l'ordre nouveau.

Jusque-là, les coopératives de consommation sont seules à la portée des prolétaires et peuvent être appuyées par le Parti Ouvrier, parce qu'en même temps qu'elles *substituent déjà à la vente la distribution directe et sans profit* des produits, elles peuvent, entre les mains socialistes, fournir à la classe ouvrière des ressources et des munitions dans sa lutte pour son affranchissement.

LE CHOMAGE

Le chômage n'est pas un accident contre lequel on puisse se prémunir ou s'assurer. Il résulte nécessairement de la division de la société capitaliste en classe possédante et en classe dépossédée. Il ne saurait aller qu'en augmentant avec les découvertes scientifiques, les applications mécaniques et chimiques et tout ce qui constitue en général le progrès économique.

Les prétendus remèdes préconisés par l'économie politique, tels que l'émi-

gration extérieure ou intérieure, l'augmentation de la production par suite du bon marché des produits se sont montrés, contre un pareil mal, de la plus absolue impuissance.

Il n'en sera pas autrement des caisses contre le chômage auxquelles se sont essayées certaines communes et qui ne sauraient être en tous cas qu'une autre forme de la charité publique, laquelle profite moins aux exploités qu'aux exploiteurs, ainsi débarrassés d'autant de responsabilités et de charges.

Seule une législation réellement protectrice du travail, comportant la réduction de la journée de travail pour les adultes, la suppression du travail de nuit, l'interdiction du travail des enfants, la limitation du travail des femmes, serait de nature, non pas à supprimer, mais à réduire un fléau qui, engendré par la société capitaliste, ne disparaîtra qu'avec elle.

LE SOCIALISME ET LA POLITIQUE EXTÉRIEURE

Le quinzième Congrès du Parti Ouvrier français dénonce aux travailleurs de France et d'Europe le double jeu des gouvernements, qui, en même temps qu'ils exploitent le patriotisme et excitent les peuples les uns contre les autres, s'entendent, au contraire, comme larrons en foire pour écraser la petite Grèce au profit des intérêts financiers engagés en Turquie et organisent de plus en plus en commun la protection internationale de tous les flibustiers nationaux.

A cette politique de brigands de ce qu'on appelle le concert européen, le Congrès oppose la politique extérieure du socialisme, basée sur une entente de plus en plus étroite et une action de plus en plus combinée des prolétariats des divers pays, tendant à substituer aux nations divisées entre elles et contre elles-mêmes, des nations réconciliées dans une société sans classes et sans exploitation.

Le Conseil national du Parti ouvrier français est composé des citoyens : Jules Guesde, député, secrétaire du parti pour l'intérieur; Paul Lafargue, secrétaire pour l'extérieur; de la citoyenne Aline Valette, secrétaire de correspondance; du citoyen Fortin, administrateur-trésorier; du citoyen Pédron, secrétaire des séances du Conseil national; du citoyen Roussel, maire d'Ivry; des députés Carnaud, Chauvin et Sauvanet; et des citoyens Dereure, Gabriel Farjat, docteur Ferroul, Maussang, Prévost, Zévaës.

Congrès régionaux. — Pendant qu'à Vauvert se tenait, avec le concours des citoyens Millerand, député, et Flaissières, maire de Marseille, le *quatrième Congrès de la Fédération du Gard,* adhérente au Parti Ouvrier français et dont fait partie notre ami et collaborateur le docteur Delon, — à Clermont-Ferrand s'ouvrait le quatrième Congrès de la Fédération du Centre, adhérente au Comité révolutionnaire central, avec la présence des députés Vaillant, Groussier, Marcel Sembat et Walter, et des citoyens Landrin, conseiller municipal, Louis Dubreuilh et Mazelet, rédacteurs à la *Petite République.* A l'un et à l'autre congrès, des paroles de concorde et d'union socialiste ont été prononcées avec autorité.

Précédemment, en juin, s'était tenu, à la mairie de Nouzon le deuxième Congrès de la Fédération des conseillers municipaux socialistes des Ardennes, fondée grâce aux efforts des citoyens Lassalle et Poulain, rédacteur en chef du *Socialiste Ardennais*. Y assistaient les députés Toussaint et Vaillant. Furent traitées les questions de *referendum*, de rétribution du mandat municipal, des divers services publics communaux, d'organisation d'un service de médecine et de pharmacie à prix de revient, et d'achat d'instruments agricoles mis à la disposition des agriculteurs organisés en syndicats.

BELGIQUE

La grève boraine. — 25,000 houilleurs sont en grève, et voici comment, dans le *Peuple* de Bruxelles, le citoyen Léon Defuisseaux explique les origines de ce conflit :

La loi de 1896 exige que l'heure de la descente et de la remonte des ouvriers soit strictement fixée. — L'article 4 du règlement patronal déclare que l'heure de la remonte sera illimitée.

L'alinéa 4 de l'article 4 (règlement patronal) dit en effet :

« Les ouvriers des deux postes préposés au chargement et au transport ne peuvent remonter qu'*après enlèvement complet des produits abattus*. »

Or, cet enlèvement complet peut contraindre les ouvriers à rester *quinze, dix-huit, vingt heures sous terre*.

Les houilleurs demandent à ne pas être contraints à rester plus de *dix heures sous terre*.

Dix heures de dur travail dans une posture pénible, qui leur permet rarement de se tenir debout, dix heures de travail dans l'air empesté de la mine avant de respirer un peu d'air frais, c'est pour les forçats de la mine une intolérable exigence !

En dépit de la loi, vous resterez ensemble pendant un temps indéterminé, disent les patrons inhumains.

Les jours de chômage régulier, disent les patrons (article 5), seront le 1er janvier, lundi de Pâques, Ascension, lundi de Pentecôte, Assomption, Toussaint, Noël, lundi et mardi de Carnaval et le jour de Sainte-Barbe.

A ces fêtes religieuses, disent les houilleurs, nous demandons d'ajouter : LA FÊTE DU 1er MAI, NOTRE FÊTE A NOUS.

Vous rendez l'exploitation des mines impossible, répondent les implacables patrons.

L'article 11 du règlement patronal soulève surtout l'indignation des houilleurs :

On sait que la loi de 1896 interdit aux patrons de frapper l'ouvrier d'une amende supérieure au cinquième de son salaire, par exemple 60 centimes sur un salaire de 3 francs.

Or, que dit l'article 11 ?

Indépendamment de l'amende, le patron pourra réclamer pour le même fait des dommages-intérêts !

De la sorte l'amende, qui de par la loi ne pouvait sur un salaire de 3 francs dépasser 60 centimes, peut s'élever à 3, 4 ou 5 francs!

Quel exemple plus jésuitique pourrait-on rencontrer pour *contourner* la loi !

Au sujet de l'article 13 les ouvriers réclament qu'à la remonte et à la descente des ouvriers, la machine soit conduite par deux mécaniciens.

Il arrive assez fréquemment, hélas! que le machiniste préposé à la remonte des travailleurs exténués par quinze ou dix-huit heures de travail, n'arrête pas à temps le cufat où sont entassés les ouvriers. — Ce cufat va suivant leur expression *à molettes*, c'est-à-dire qu'il monte avec une rapidité vertigineuse jusqu'au toit, où il se brise, lançant au fond de la fosse les ouvriers mutilés.

Deux hommes, dont l'un surveillera l'autre, implorent les ouvriers.

Un seul, répondent les implacables patrons. Pas plus de précautions pour les hommes que pour le charbon!

Dans la vie souterraine, la lampe est le salut du houilleur. Aussi les travailleurs réclament (article 13 § F) que dans chaque couche un porteur de lampes soit chargé de donner de la lumière à ceux qui n'en ont plus.

Vous figurez-vous cette chose épouvantable : être égaré dans une mine aux mille détours, montées, descentes, bouveaux... et tout cela dans l'obscurité pesante... énervante.

De la lumière à chaque étage, crient les ouvriers!

Cela coûterait trop, disent les patrons.

Quelle chose plus touchante que cette addition à l'article 14 § E, demandée par les ouvriers :

« Une boîte de secours est déposée à chaque étage de la mine et mise à la disposition d'un gardien chargé de se rendre sur les lieux d'accidents pour porter secours aux victimes. Le gardien doit avoir les connaissances pratiques des secours à donner.

« F) L'ouvrier qui aura quitté son travail pour courir au secours d'un camarade recevra son salaire habituel.

« Chaque ouvrier malade ou blessé aura le droit de choisir son médecin. »

Ces précautions, cette prévoyance, ces secours qui semblent être l'institution de la *Croix rouge* pour les combattants souterrains de la mine, contre les éboulements et le grisou, le croirait-on, tout est rejeté par les patrons!

Le Congrès des conseillers communaux socialistes. — Réunis en juin, après l'adoption d'un rapport très documenté du citoyen Émile Vink, les congressistes s'entretinrent des premiers résultats de l'enquête par questionnaire que nous avons signalée précédemment, — de la nécessité d'organiser des assurances communales, — et aussi de la nécessité de créer un tribunal arbitral à l'usage des mandataires socialistes en désaccord.

Le Congrès des employés communaux. — En même temps se tenait le Congrès des employés communaux, ou plus exactement de la Fédération des employés communaux de toute la Belgique. Cette fédéra-

tion n'a pas sa similaire en France. Il existe à Paris une fédération des travailleurs municipaux, mais elle ne comprend que les ouvriers municipaux proprement dits, et non les employés. De plus, cette fédération des travailleurs municipaux est uniquement parisienne et non pas nationale, comme la Fédération belge des employés communaux.

Le deuxième Congrès international des Cordonniers. — De notre collaborateur et ami Léon Meysmans :

Si le nombre des délégués, à la *Maison du Peuple*, était relativement peu élevé, l'importance de ces assises n'en était pas moins considérable.

En dehors de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Suisse, qui étaient représentées, la Bohême, la Hongrie, le Danemark, adhéraient au Congrès et de nombreuses lettres de sympathies témoignèrent du réveil qui se manifeste en maintes régions parmi les cordonniers.

Les délibérations ont été purement professionnelles. Successivement les délégués, avec un sens pratique et un savoir merveilleux, ont examiné la question des grèves, du travail à domicile, l'état de la législation protectrice du travail sous tous ses aspects; de la discussion sont sorties des résolutions pratiques, véritables « cahiers » de la cordonnerie.

C'est avec un serrement de cœur que nous avons écouté les rapports des différents pays. Partout on constate une situation lamentable, une exploitation éhontée.

Les salaires baissent, les femmes entrent aux ateliers; le travail à domicile, dans des conditions déplorables, conduit à une aggravation de misère; les machines supplantent les ouvriers et réduisent ceux-ci à l'état de prolétaires asservis et opprimés.

Qu'il est loin, ou plutôt qu'il semble déjà loin le temps où le cordonnier, comme artisan et même comme artiste, gagnait un salaire rémunérateur et vivait d'une vie indépendante, sans trop de soucis, sans angoisse.

La machine est venue, il y a une quinzaine d'années au plus, et de ses poumons d'acier elle a soufflé un vent d'orage sur la cordonnerie travailleuse. L'artisan a été éliminé; il résiste encore faiblement dans certains centres; ce n'est qu'une prolongation de son agonie.

Des ateliers, des fabriques ont surgi; il est devenu prolétaire, auxiliaire de la machine, machine de la machine. La production a augmenté, la surproduction est venue; la lutte a surgi, nationale, internationale, et partout les conditions d'existence du producteur ont empiré, avec la concurrence et avec la division du travail. Là où le machinisme n'avait pas pénétré, le marché se ressentait de la situation nouvelle, plus encore peut-être que dans les villes où se créait l'amoncellement des travailleurs. Et aujourd'hui, partout on entend un cri de douleur, un râle.

Le Congrès international des habitations ouvrières. — Simple échange de vues entre gens bien élevés et d'opinions divergentes, car l'on décide tout d'abord de n'émettre aucun vote. Aussi me borne-

rai-je à citer la proposition en vain déposée par mes collègues et amis Barrier, Landrin, Lucipia, délégués par le Conseil général de la Seine :

Le Congrès,

Considérant qu'il est indispensable d'assurer à tous les êtres humains des logements sains ;

Qu'il est équitable que le prix du loyer soit en relation avec le produit du travail ;

Considérant que si l'initiative privée est avant tout désirable, cette action est souvent insuffisante, qu'en tout cas elle est aléatoire et qu'il serait imprudent de ne compter que sur elle ;

Considérant que les moyens d'action ne sont pas les mêmes dans chaque pays ni dans toutes les parties d'un même pays ;

Considérant que les lois existantes ont justement sanctionné la nécessité de l'intervention des pouvoirs publics ;

Est d'avis :

Que l'intervention des pouvoirs publics est nécessaire pour la solution du problème des habitations salubres à bon marché — en laissant aux États, provinces, départements ou communes, le soin de déterminer la forme qui doit être donnée à cette intervention.

Cette proposition fut violemment attaquée par M. Cheysson, délégué du gouvernement français.

Cependant notons encore le discours de notre éminent collaborateur Hector Denis, concluant à un changement du régime de propriété, et cette déclaration de M. Smith, délégué du Conseil du comté de Londres, qui parla de la démolition des maisons insalubres habitées par les ouvriers dans un quartier de Londres et, sur le même emplacement, de la reconstruction de nouvelles maisons :

Celles-ci sont construites par le Conseil du comté de Londres qui les donne en location aux ouvriers.

Ce sont donc des maisons municipales. Depuis 1892, 47 maisons ont été construites. Elles contenaient 1,639 appartements et logeaient 7,038 personne. La dépense totale s'est élevée à près de dix millions.

Actuellement, on reconstruit sur le quartier insalubre de Boundary street, qui a été démoli par ordre de la municipalité.

L'ancien quartier contenait 730 maisons habitées par 15,719 personnes. Les nouvelles maisons seront toutes construites d'après les règles de l'hygiène. Le centre du quartier sera occupé par un parc.

Le prix total de la reconstruction, plus les intérêts des emprunts, à payer pendant 60 ans, est évalué à 8,290,250 francs. Le prix moyen du logement, par semaine, est de 3 fr. 14.

Dans 60 ans, le comté de Londres aura la pleine propriété de toutes les maisons, libres de toutes dettes.

Le Congrès international des accidents du travail. — Encore un

congrès officiel présidé, comme le précédent, par M. Bernaert, ou plutôt une causerie où l'on devine ce qu'ont pu dire MM. Yves Guyot, Cheysson et Hector Denis.

Ce dernier, après avoir rendu hommage à M. Bœdiker, l'organisateur des assurances allemandes, a rappelé à ceux qui refusent la couverture de la faute lourde de l'ouvrier, qu'il était souvent ensanglanté, ce prétendu oreiller de l'imprévoyance qu'on reproche aux ouvriers. Puis il a affirmé avec éloquence que l'effort persistant du socialisme était de poursuivre la réalisation de cette pensée de Saint-Simon : « La liberté est avant tout puissance ».

HOLLANDE

Les élections. — De notre correspondant Rienzi :

A peine remis pendant trois jours des fatigues des premières élections et des ballotages, le clairon d'appel sonne de nouveau pour notre groupe, si petit encore, de propagandistes et de dévoués à la cause socialiste.

Notre ami Troelstra avait opté pour le district de *Tietjertestera-deel* (Frise) parce que là seulement il y avait danger de la part des protectionnistes qui veulent renchérir le pain du peuple au profit des grands seigneurs terriens. Par ce choix, notre parti a clairement démontré qu'au-dessus des intérêts d'individus et de parti, nous avons placé l'intérêt général, la cause de tous. Une nouvelle lutte devient nécessaire dans le district de *Leenwarde* où le pasteur *Bax* a été candidat et le district *Wirischoten* où *H. Van Kol* avait été désigné comme candidat des ouvriers et de la démocratie socialiste.

Dans chaque district quatre adversaires étaient en présence; mais la lutte fut surtout violente entre les socialistes et les radicaux que l'on pourrait comparer aux progressistes de la Belgique. Tous les soirs il y avait des réunions où les champions se livraient bataille. Des discussions ardentes, des finesses avocassières, des malentendus voulus et cherchés occupaient l'assistance durant des heures entières. Quelquefois Van Kol dût soutenir la contradiction avec cinq radicaux à la fois et la réunion durait alors depuis huit heures du soir jusqu'à deux heures du matin! Beaucoup d'ouvriers des champs assistaient chaque soir à nos réunions dans les divers villages et hameaux et écoutaient avec une attention religieuse ces discours où il s'agissait de leurs intérêts, de leurs droits et de leurs devoirs. Tandis que le candidat radical ne trouvait que trente ou cinquante assistants, pour la plupart issus de la petite bourgeoisie et des classes possédantes, cent cinquante ou deux cents ouvriers agricoles écoutaient les prédicateurs de l'Évangile nouveau qui doit régénérer le monde capitaliste, cette société d'injustices, d'immondices et de misère. Après les réunions, ces pauvres esclaves de la glèbe avaient encore une bonne marche à faire pour trouver leur lit misérable où ils ne pouvaient se reposer que deux ou trois heures avant de reprendre le travail de la moisson qui commence à trois heures du matin. Et là ils labourent la terre dont d'autres savoureront les fruits; ils sèment où d'autres récolteront; ils coupent et transportent les blés qu'ils doivent conduire dans les magasins des seigneurs de la terre. Mais le socialisme a pénétré leur cœur; ils se demandent: Pourquoi vous autres êtes-vous riches? et pourquoi sommes-nous pauvres? Pourquoi chez vous le luxe et la fainéantise et chez nous la misère malgré un labeur atroce? Et ces hommes d'une forte conviction ces descendants des anciens *gueux* ont bravé tous les obstacles, ont bravé les courroux de leurs exploiteurs pour voter selon leur conscience, selon leur sentiment du devoir. Les radicaux avaient beau se mettre un manteau rouge pour cette occasion, quitte à le changer pour le manteau bleu du libéralisme, une fois entrés au Parlement, les ouvriers ne se sont pas trompés. Le chef du parti clérical, *Gerritsen,* l'homme hautain, qui osait dire : « Le parti radical, c'est moi » a été renversé de son piédestal une seconde

fois et n'a obtenu que 1050 voix, tandis que le candidat socialiste Van Kol obtenait — malgré notre misérable loi électorale — la confiance de 1181 électeurs.

Le candidat des propriétaires terriens, *Tydens,* l'homme qui n'a fait au Parlement que demander des privilèges et des subsides pour leurs gros paysans et leurs chevaux, a obtenu, grâce à un tas d'intrigues, de menaces et d'influences occultes qui se renouvelleront au ballottage, 1208 voix. Il y a donc ballottage entre le candidat protectionniste Tydens et le candidat socialiste Van Kol.

A *Leenwarde* notre partisan docteur *Bax* est également arrivé avec 1081 voix en ballottage avec le libéral *Pyttersen* qui obtient 1599 voix. Un renégat de notre parti, socialiste de conviction, mais radical par ambition, complètement battu, n'ayant obtenu que 333 voix : le parti radical, le parti des demi-convictions, le parti sans principes inébranlables et sans idéal, le « parti tampon » en un mot, a été écrasé entre l'enclume du capitalisme et le marteau du socialisme.

Le 3 août la lutte finale a eu lieu. La défaite des socialistes a été très honorable : le socialiste Bax a obtenu 1,668 voix contre 1,943. Quant à M. Tydens, il ne l'a emporté que de deux cents voix sur le citoyen Van Kol.

ANGLETERRE

Le Congrès international des ouvriers mineurs. — Principaux votes émis :

1° Fixation par la loi de la journée maxima de huit heures de l'entrée à la sortie des puits;

2° Établissement d'un salaire minimum;

3° Réglementation internationale de la production de la houille;

4° Mise à la charge des patrons de la responsabilité des accidents;

5° Sérieux aménagement des caisses de retraites ;

6° Création de délégués ouvriers à la sécurité, et, là où cette institution existe, faculté aux délégués mineurs de pouvoir descendre tous les jours ;

7° Organisation de conseils de prud'hommes ou tribunaux professionnels;

8° Nationalisation des mines.

Cette dernière résolution, adoptée seulement à la majorité, constitue un grand pas dans la voie socialiste. Quoi qu'ils fassent, quoi qu'ils disent, les mineurs anglais seront entraînés dans le mouvement révolutionnaire et bientôt les paisibles trade-unions arboreront, comme les mineurs des autres pays, l'emblème socialiste, le drapeau rouge.

SUISSE

La *Revue Socialiste* sera représentée au Congrès international de Zürich sur la législation ouvrière par M. O. Rapin, député socialiste de Lausanne.

Adrien Veber.

REVUE DES LIVRES

Les Criminels dans l'Art et la Littérature, par Enrico Ferri (Alcan, édit.).

Enrico Ferri! Ce seul nom dit la tendance du volume et son modernisme véritablement scientifique, dégagé de tout formalisme bourgeois, de tous préjugés aussi séculaires qu'injustes. L'on connaît la théorie de Ferri : le criminel est un malade, au même titre que le fou. Comme le fou, il doit être traité avec pitié, avec discernement, non avec haine ou esprit de vengeance. En sa qualité de malade, il peut être classé dans cinq catégories diverses : le criminel né, le criminel fou, le criminel par habitude acquise, le criminel par passion et le criminel par occasion.

A la société d'étudier froidement dans laquelle de ces catégories il convient de le ranger. Mais, de même qu'il existe des maladies intéressantes et bien portées, de même M. Ferri a observé que les littérateurs ont eu de la prédilection surtout pour deux espèces de criminels, les criminels par passion et les criminels par occasion.

M. Zola, lui, et c'est ce qui rend sa série des Rougon-Macquart si intéressante, s'est efforcé de décrire le criminel né, ou autrement dit le criminel par hérédité.

M. Ferri a particulièrement étudié ce coin de notre littérature nationale. et parmi nos écrivains modernes, ce sont MM. Zola et Bourget qui lui ont fourni les plus nombreux sujets d'études. Tout en les admirant, il relève avec beaucoup de justesse les manquements à la science dont se sont rendus coupables ces deux artistes, plus artistes que savants. Et c'est un des chapitres les plus intéressants de ce livre.

M. Enrico Ferri ne se laisse arrêter par aucune mesquinerie traditionnelle. Poussant jusqu'au bout de sa pensée, il ose, après avoir réclamé pleine justice, pleine pitié pour les dégénérés dont il s'occupe depuis tant d'années, il ose, dis-je, espérer fortement « en la nouvelle conscience collective » qui se forme au sein des peuples. Et déjà la nouvelle tendance s'affirme, car, dit M. Ferri : « L'art littéraire ne s'occupe plus uniquement du crime et de ses conséquences. S'il continue à décrire des monstres, des fous, des détraqués, des pervertis, il tend aussi à rendre intéressante la foule des honnêtes gens, la légion douloureuse qui plie depuis des siècles sous le joug brutal de la misère. »

Et nous savons, nous, qu'après le règne de Misère viendra celui de Justice qui à son tour diminuera, presque jusqu'à les tarir, les sources multiples du crime.

M[me] GEORGES RENARD.

*
* *

ARCANGELO GHISLERI. — **Le razze umane e il diritto nella questione coloniale.** — 2e éditione. Bergamo. Istituto italiano d'arti grafiche.

Le souffle des temps nouveaux secoue la conscience de nos écrivains; en Italie aussi, dans le pays des artistes nonchalants et gais, la question sociale inspire des livres remarquables, comme celui dont je vais vous parler.

Ce n'est pas la première fois que la *Revue Socialiste* entend parler de Arcangelo Ghisleri. Je me rappelle que, de 1885 à 1890, on a ici en maintes occasions résumé les articles d'une revue italienne : *Cuore e Critica*. Elle a vécu peu d'années, mais d'une vie féconde. C'était l'époque où nos journaux, remplis de nouvelles réalistes à courte portée ou de vers rachitiques, ne daignaient pas honorer d'un mot les questions sociales.

Cuore e Critica se fit sa voie parmi des difficultés presque insurmontables en Italie où la haine de la littérature, comme disait Flaubert, est une marque caractéristique de notre bourgeoisie. Mais Ghisleri, avec une pénétration admirable, avait compris le moyen d'éveiller l'attention et l'intérêt de ceux qui marchent vers la lumière. Les problèmes les plus brûlants de notre temps y étaient agités avec la coopération des plus distingués écrivains de tous les pays qui de grand cœur envoyaient à la Revue belliqueuse leurs articles, notes et communications. *Cuore e Critica,* revue si débordante de vie, ne pouvait pas mourir. Son tombeau fut le berceau de la revue de socialisme scientifique que dirige Filippo Turati, un redoutable polémiste.

Sous le titre moins sentimental mais peut-être plus significatif de : *Critica Sociale,* depuis neuf ans, elle est sur la brèche, propageant en Italie, dans un esprit de sévère orthodoxie, les doctrines marxistes et interprétant les doctrines contemporaines à l'aide du matérialisme historique.

En 1888, *Cuore e Critica* avait publié une discussion entre le directeur Ghisleri et le professeur Bovio à propos de la politique coloniale et des droits des peuples barbares.

Il faut savoir que Bovio est professeur de philosophie du droit à l'université de Naples ; dans son écrit : *Il diritto publico e le razze umane,* le savant écrivain justifiait les aventures coloniales au point de vue de la science et de la politique.

Au point de vue de la science il affirmait que, comme il n'y a pas de droit à l'ignorance et à la criminalité, il n'y a pas de droit à la barbarie. *Civiliser* ou *supprimer,* voilà la mission des peuples civilisés. Il semble dire à ceux qui trouvent cruel ce dilemme : Relisez Darwin. C'est la destinée de la race d'élite créée par sélection de rendre meilleures ou d'annihiler les races inférieures. L'histoire de la civilisation n'est pas autre chose que l'expansion continue

de la race supérieure. Il ajoutait d'autres considérations au point de vue politique : Les grands États doivent découvrir de grands centres d'écoulement au prolétariat urbain dans le but de mitiger l'âpreté de la question sociale. La politique coloniale est, pour M. Bovio, quelque chose de semblable à l'eau Ninon de Lenclos : elle rajeunit et renouvelle les grandes nations. De plus, c'est la politique coloniale qui crée au moment du danger de prudentes diversions. Il concluait en prophète inspiré : « L'Afrique sera domptée par la pensée ! »

Les cruelles et pseudo-scientifiques conclusions de M. Bovio ont été combattues avec beaucoup de finesse et de savoir par M. Ghisleri. Il se déclare disciple de de Carlo Cataneo, un des esprits les plus équilibrés et les mieux informés qui aient fleuri en ce siècle dans notre patrie.

Attaché à la méthode du maître, il détruit les mots sonores par les faits. Il démontre combien il est difficile à la science de décider laquelle des races est inférieure ou supérieure. Il rappelle que l'institution de l'esclavage des nègres a été fondée justement sur le principe de l'inégalité des races qui a fait verser tant de sang et tant de larmes.

Est-il bien vrai que la race aryenne soit la première ?

La civilisation des Chinois date de vingt siècles peut-être avant la fondation de Rome; elle a été en continuelle évolution, mais elle n'a point eu la jactance de la race caucasique de se croire prédestinée à transformer, disperser, anéantir les autres races.

La civilisation n'est pas l'apanage exclusif d'une race, elle est le produit de conditions historiques. C'est pour cela qu'on ne peut affirmer comme établie et absolue, l'infériorité des races actuellement barbares. L'avenir, disaient les anciens, repose sur les genoux de Jupiter et il peut nous préparer bien des surprises.

Même en voulant admettre que la prétention de la race aryenne soit un fait confirmé par la science, il ne s'ensuit pas que la différence de race doive apporter une différence de droit.

Les barbares sont des hommes en route pour la civilisation, ils sont des civilisés en marche; le droit à la barbarie doit être respecté.

Le livre de M. Ghisleri, plein de faits exposés avec une honnêteté scientifique d'autant plus admirable qu'elle est rare aujourd'hui, est une bataille contre l'esprit colonial moderne fondé sur le militarisme. Sans s'en apercevoir, Bovio sanctionnait de son autorité toutes les férocités déchaînées par la politique coloniale; Ghisleri en détruit le fondement scientifique. Il oppose la forme d'expansion scientifique au droit de conquête : marchés, commerce, missions, correspondances d'intérêts, voilà les moyens.

Le livre de Ghisleri a obtenu un grand succès en Italie, parce que les idées exprimées sortaient vraiment de la conscience universelle des esprits sains et honnêtes de l'Italie.

Je crois que cette œuvre ne manquera pas d'intérêt au delà des Alpes, où le droit d'exploiter les races inférieures est si vivement contesté par les démocrates et les socialistes.

Felice Momigliano.

*
* *

Dixième rapport annuel de la Commission du Travail. Grèves et lockouts. — Washington, imprimerie du gouvernement 1896. — 2e vol. 1909 pages.

Cette statistique comprend les grèves et les lockouts qui se sont produits aux États-Unis de janvier 1887 à juin 1894. Si l'on considère la masse des faits mis en ordre, elle n'est pas en retard pour n'être publiée qu'en 1896 et distribuée qu'aujourd'hui. On peut même dire qu'elle offre un remarquable exemple de promptitude en matière si vaste et si délicate. On sait les difficultés de bien des genres que rencontrent les statistiques. Ne parlons pas des difficultés d'interprétation. Tenons-nous-en, avec l'*Introduction*, aux difficultés d'établissement. Une des premières, c'est le choix des rubriques. Une fois les rubriques choisies, reste encore à savoir quels faits on rangera sous chaque rubrique. Au premier abord il semble qu'aucune obscurité ne peut planer sur les deux rubriques principales : les grèves d'une part, les lockouts de l'autre. La grève est ouvrière, le lockout patronal. En fait, il se trouve pourtant que ces deux classes de troubles sociaux se confondent souvent. Pratiquement au moins ils reviennent au même. Quand on est mis en face des cas particuliers, on éprouve quelque embarras à ranger telle interruption de travail dans l'une de ces classes plutôt que dans l'autre. On est obligé de remonter aux causes. Or les causes se dérobent souvent. Elles se pénètrent naturellement. Il existe entre elles des actions et des réactions. C'est, par exemple, sur la menace pressentie d'un renvoi (lockout) qu'une grève se déclare; c'est pour aller au devant d'une grève menaçante qu'un renvoi se produit. Dans tous les cas, on est réduit à peser les causes concurrentes. On rangera dans les grèves les interruptions de travail où l'initiative ouvrière paraît l'emporter et inversement. C'est ce qu'ont fait les auteurs de la présente statistique.

Les divisions adoptées, au nombre de vingt-six, présentent les principales combinaisons ds ces trois facteurs : États, années, industries. On a donc : grèves, lockouts par États, années et industries, — par années et par États, — par années et par industries, et ainsi du reste.

Pour chaque division, l'on donne d'abord des tables détaillées, ensuite des tables sommaires. Les deux ne font nullement double emploi. Comme le remarquent très judicieusement et très modestement les auteurs, on peut des tables détaillées extraire d'autres sommaires que ceux donnés ici. Un schème suppose forcément quelque parti pris, quelque hypothèse dont on croit voir la vérification dans le détail même des faits.

De ces sommaires il résulte, entre autres chiffres, que de 1881 à 1894 le total des grèves est monté de 471 à 1,305 (total, 14,389), le total des établissements en jeu de 2,928 à 5,154, le total des grévistes de 120,521 à 265,914. Par villes, New-York tient la tête avec 2,614 grèves. La durée moyenne des grèves a augmenté presque sans recul, en 1881, 12 jours environ; en 1894, 37 jours environ.

Les auteurs ont déjà dit combien il était difficile de démêler les causes des grèves, ou plutôt de ranger ces causes souvent complexes sous des rubriques tranchées comme celles-ci : demande d'augmentation de salaires, de diminution des heures, renvoi d'ouvriers, solidarité. Il le faut bien, pourtant, tout essai de statistique est à ce prix. On trouve, en faisant ressortir les causes dominantes, que 9,439 grèves peuvent être attribuées à une demande d'augmentation de salaire, 4,344, à une demande de réduction des heures de travail, 1,692 aux deux causes réunies ; 124 seulement au renvoi d'ouvriers.

Des difficultés presque insurmontables se dressent quand il s'agit d'ébaucher une statistique des pertes subies par les patrons en raison des grèves ou des lockouts. Les gains ou les pertes d'un caractère moral ne peuvent être estimés, ce sont pourtant parfois les plus importantes. Le ressort donné à la classe ouvrière, n'est-ce rien ? Le sentiment grandissant de ses propres forces, n'est-ce pas quelque chose ? Cela ne figure pas dans une statistique. Les auteurs ne donnent donc qu'avec les plus grandes précautions les résultats de leur enquête, en avertissant qu'on ne tient compte que des gains et des pertes presque grossières, pourrait-on dire, immédiates et temporaires. Deux facteurs sont donc, entre autres, mis de côté : l'effet moral et l'avenir.

Sous ces réserves on constatera, ce qui était indiqué déjà par les progressions précédentes, que de 1881 à 1894 les pertes en salaires se sont élevées de fr. 3,372,578 à 28,238,471, les pertes des patrons (estimées toujours de la même façon) de $ 1,919,483 à 15,557,166.

La statistique des secours donnés aux grévistes par les organisations ouvrières est plus facile à dresser, quoique là encore l'argent seul puisse être mis en ligne de compte. De 1881 à 1894, les secours se sont élevés de $ 287,999 à 528,869. On s'étonnera du peu de progression de ces chiffres. Les auteurs ont bien soin de prévenir qu'ils n'ont pu faire entrer dans leurs tableaux que les sommes qui figurent sur les comptes mêmes des organisations. On laisse de côté le produit des souscriptions qui ne se prête malheureusement pas au même contrôle, les secours en nature de toute sorte.

P. B.

* * *

Études bernoises sur la philosophie et son histoire. 3e volume, édité par le Dr Ludwig STEIN, professeur, à l'Université de Berne. — **La Méthode et les grandes lignes de la philosophie de l'histoire**, par le Dr Ch. RAPPOPORT. — Berne. Librairie A. Siebert, 1896.

L'ouvrage se divise en cinq chapitres : 1) la possibilité de la philosophie de l'histoire, sa signification et sa méthode ; 2) le caractère spécifique de la légitimité de l'histoire ; 3) la signification de l'individu dans l'histoire ; 4) les grandes époques dans l'évolution de la philosophie de l'histoire ; 5) les trois grandes directions de la philosophie scientifique de l'histoire.

Sur le premier point, l'auteur ne conclut pas à l'impossibilité absolue de

la philosophie de l'histoire. Mais les recherches préliminaires sont bien nombreuses et bien difficiles. Après une revue des auteurs, de Socrate aux contemporains, Auguste Comte, Spencer, Taine, on arrive à cette conclusion peu encourageante : « La paléontologie, l'ethnologie comparée, la statistique morale, l'histoire de la civilisation, sont les préliminaires indispensables d'une philosophie de l'histoire non construite *à priori;* or ces sciences sont restées, jusqu'aux temps les plus récents, sans développement. On peut en dire autant de la psychologie des peuples et de la science de l'évolution, autres contributions indispensables à une philosophie de l'histoire. »

A quoi reconnaîtra-t-on que l'histoire est légitime? Comme science, bien entendu; car l'histoire pour nous amuser, *scribitur ad narrandum,* est suffisamment légitimée comme telle par l'intérêt que nous y prenons. C'est aussi le cas du roman qui marche sur cette ligne de pair avec l'histoire. Quel critère choisir? Il s'en présente plusieurs. Le critère de la Providence? Bossuet s'en est servi, avec quelle audace, on le sait. Il est généralement abandonné aujourd'hui. Le critère de « l'ordre nécessaire »? Laurent, disciple de Kraus, en a fait usage; « les lois générales éliminent en définitive Dieu et la liberté. » Ce critère, après avoir longtemps prévalu, ne paraît plus suffisant. On admet volontiers avec Marx que l'homme, au point de vue objectif, et sous le rapport économique surtout, loin de « faire son histoire », est le produit de son histoire, qu'il en est non le maître, mais l'esclave. Mais nous voici au rouet, à la question du poulet et de l'œuf, lequel des deux produit l'autre? Et quelle difficulté de remonter aux origines? Reste donc, et c'est le troisième critère, à rechercher dans l'individu ce qui est vraiment historique, « la signification historique » de l'individu, suivant l'expression de Pierre Lavroff.

La signification de l'individu dans l'histoire est le point central de l'école sociologiste russe. Trois solutions sont possibles : 1) l'individu est un agent relativement indépendant dans l'histoire humaine; 2) l'homme fait son histoire, mais il ne la tire pas de lui-même, il la construit avec des matériaux préexistants; 3) l'homme est à la fois libre et nécessité, sujet et objet, il fonctionne conformément à ses organes et à son milieu, mais il est un facteur actif. Sans doute la puissance historique de l'individu n'est que la résultante d'un nombre incalculable de forces, mais c'est une résultante qui prend conscience d'elle-même et se pose un but.

On connaît les principales époques de la philosophie de l'histoire. De grands noms se dressent : Platon, Aristote et leurs disciples modernes — Bossuet et son école, — Vico et ses élèves, — Karl Marx et sa suite, — Pierre Lavroff.

L'auteur termine en signalant, dans la philosophie de l'histoire, trois grandes tendances qu'il nomme « physique-climatique », « physiologique-psychologique », « cultur-historique ».

P. B.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

AOUT

(Publications françaises sur les questions politiques, économiques et sociales.)

REVUES

1. PRINCIPES ET DOCTRINES

L. BEAURIN-GRESSIER : La Science et l'Art en sociologie (*Revue intern. de Sociologie*).

FONSEGRIVE : Les Jeunes Catholiques et la Démocratie (*Quinzaine*, 15 juin et 15 juillet).

G. LE BON : Le Socialisme suivant les races (*Revue philosophique*).

E. MARTINEAU : Y a-t-il incompatibilité entre la République et le Socialisme (*Revue pol. et parl.*).

E. DE ROBERTY : La Vie et la Socialité (*Revue de Sociologie*).

Ed. WESTERMARCK : Méthode pour la recherche des institutions préhistoriques (*Revue de Sociol.*).

2. QUESTIONS POLITIQUES, SOCIALES ET ÉCONOMIQUES

Le Crédit agricole : Rapport de 1882 à la Commission des valeurs agricoles (*Journal des Econom.*).

Coopération dans l'agriculture danoise (*Journal des Econom.*).

DEMARTIAL : La Question du domaine aux colonies (*Rev. pol. et parl.*).

DRAKE, député : Le Projet de loi sur les Sociétés de secours mutuels (*Revue pol. et parl.*).

Paul D'ESTOURNELLES : Concurrence et chômage. Nos rivaux, nos charges, notre routine (*Revue des Deux Mondes*).

Ch. GUERNIER : Kartells, pools, trusts (*Annales des Sc. polit.*).

René HENRY : Le Parti rural organisé et mobilisable : Syndicats agricoles et petite propriété (*Revue polit. et parlem.*).

L. MABILLEAU : Le Mouvement agraire en France (*Revue de Paris*).

Charles ROUX : Encore le Cadenas (*Revue polit. et parlem.*).

SEILHAC : Tactique socialiste : La Conquête du Paysan (*Quinzaine*, 1er juillet).

3. LETTRES, ARTS, ENSEIGNEMENT

Correspondance de RENAN et BERTHELOT (*Revue de Paris*).

DICK MAY : L'Enseignement positiviste à Paris (*Revue int. de l'Enseign.*).

A. ERHARD : Auzengruber et le théâtre populaire en Autriche (*Revue d'Art dramat.*).

Mme G. RENARD : Un Cabaret historique à Londres (*Nouvelle Revue*, 15 juillet).

4. HISTOIRE, BIOGRAPHIE, DOCUMENTS

L. DE BÉHAINE : Léon XIII et le prince de Bismarck (*Revue des Deux Mondes*).

Ch. BENOIST : La Révolte des Philippines et les mœurs politiques de l'Espagne (*Revue des Deux Mondes*).

G. CAHEN : Louis Blanc et la commission du Luxembourg (*Annales des Sc. pol.*).

J. FERRY : La Troisième République (*Revue de Paris*).

G. FRANCONIE : Le Développement économique du Japon depuis la guerre contre la Chine (*An. des Sc. pol.*).

LEFÈVRE-PONTALIS : Les Elections en Autriche et en Hongrie (*Revue pol. et parlem.*).

LICHTENBERGER : John Oswald, écossais, jacobin et socialiste (*Révol.*).

*** Portraits contemp. : Jean Jaurès (*Correspondant*, 10 juillet).

*
* *

La Revue de Psychiâtrie passe sous la direction du Dr TOULOUSE, qui donne son *programme* dans le n° de Juillet. — Paris, Maloine, éditeur.

LIVRES ET BROCHURES

N. B. — *Nous annonçons tout livre et toute brochure dont il nous est envoyé deux exemplaires.*

---

1. SOCIOLOGIE (DOCTRINES ET MÉTHODES) ET PHILOSOPHIE

Emile DURKHEIM : *Le Suicide* (étude de sociologie), 7 fr. 50. — Alcan.

ALBERT MÉTIN : *Le Socialisme en Angleterre*. 1 vol. in-18 de la *Bibliothèque d'histoire contemporaine*. — Paris, Félix Alcan, éditeur. 3 fr. 50.

DE ROBERTY : *Le Psychisme social* (essai sur la morale considérée comme sociologie élément.), 2 fr. 50. — Alcan.

2. QUESTIONS SOCIALES

BJORNSTJERNE BJORNSON : *Monogamie et polygamie* (trad. de A. Monnier et G. Montignac). — Stock, éditeur.

La Banque d'État (extrait de la *Revue Socialiste* et du *Grütly*). — Lausanne, imp. Arnacher et Cie.

KERGALL : *Du rôle social des Syndicats agricoles*. — A la *Démocratie rurale*.

LANESSAN : *La République démocratique*. — Colin.

Lucien LE FOYER : *Le Minimum de salaire en Belgique*, in-18 jésus, 100 p. — Giard.

SYDNEY WEBB : *Histoire du Trade-Unionisme* (trad. de Métin). — 10 fr.

3. LETTRES, ARTS, INSTRUCTION

HENRY BAUDIN : *Les Préludes* (poésies). Préface de L. Duchosel. — Edition de « La Montagne ». Genève.

Henry BÉRENGER : *La Proie* (roman social). — Ar. Colin.

M. JEAN DE BONNEFON, dans le *Journal*, a écrit ceci : « Voici venir

un livre qui veut faire torche dans un champ de blé mûr. Cela s'appelle : *Le Cri de la chair*, par un prêtre, et cela est un réquisitoire contre le célibat. L'ouvrage est immoral à faire crier et à faire lire. » Un volume. — Dentu, 3 fr. 50.

GAITRE, père : *Dieu et Nature* (poéme). — Libr. populaire.

LEVASSEUR : *L'Enseignement primaire dans les pays civilisés*, 15 fr. — Un grand volume, 628 p.

X. DE RICARD : *Dans l'autre Monde. Les conditions de Claire* (roman sur l'amour libre et la question féministe). — Chamuel, édit.

M. SAULNIER : *La Lutte*, drame en trois actes. Edition du *Peuple*, 1 fr. 50. — Genève.

E. SIGNORET : *Cahiers d'Art et d'Esthétique*, 3e série, n° 1, mensuel. — S. Graal, à Cannes.

A. L.

UNE COLLECTION DE BONNE PROPAGANDE

Très remarquable et des plus curieuses est la collection des *Almanachs de la Question sociale*, qui paraissent depuis sept ans, sous la direction du citoyen Argyriadès, lequel a fait les recherches les plus savantes et le travail le plus consciencieux, afin de donner à cet almanach unique au monde une valeur incontestée et la renommée dont il jouit.

C'est une véritable bibliothèque socialiste contenant des études approfondies sur les sujets les plus divers, ainsi que des documents précieux et inédits.

De plus, de nombreuses images, des reproductions d'estampes rares et anciennes en font un remarquable et très pittoresque musée.

Tous les renseignements concernant le socialisme et les réformes réclamées par le prolétariat universel sont contenus dans ces almanachs à côté d'articles inédits et supérieurement écrits par les maîtres de la science sociale et de la littérature moderne, car il compte parmi ses collaborateurs les premiers écrivains, poètes et graveurs français et étrangers, connus et appréciés du public, dont la liste serait trop longue à donner.

Un écrivain socialiste a dit que l'*Almanach de la Question sociale*, était le « Larousse du socialisme », un autre a écrit que dans aucune langue il n'a été encore publié un almanach du socialisme aussi important.

La collection de cet almanach est indispensable à tous les militants, ainsi qu'à tous ceux qui veulent connaître le socialisme et qui cherchent à savoir quelles sont les théories de ce parti nouveau et déjà si puissant dans le monde entier.

Aussi l'administration de la *Question sociale*, possédant encore un certain nombre de collections de l'*Almanach de la Question sociale* des sept premières années : 1891, 1892, 1893, 1894, 1895, 1896 et 1897, a décidé, afin que ces volumes puissent servir à la propagande, de réduire considérablement le prix de vente et de donner les sept premières années pour 5 francs au lieu de 10 fr. 50, en prenant les volumes chez M. Boulinier, libraire, 19, boulevard Saint-Michel. Paris.

Pour les recevoir *franco*, s'adresser à l'administration de la *Question sociale*, 5, boulevard Saint-Michel, en ajoutant au prix de 5 francs le montant d'un colis postal, c'est-à-dire pour la France 0 fr. 60 en gare et 0 fr. 85 à domicile, et pour l'étranger le montant d'un colis postal du pays respectif à Paris.

PAULE MINK.

L'anniversaire de la mort de Benoît MALON sera célébré au Père-Lachaise le Dimanche 12 Septembre.

L'Administrateur-Gérant : RODOLPHE SIMON.

Suresnes. — Imprimerie G. RICHARD et HUSSON, 9, rue du Pont.

L'ÈRE BARBARE

Socius signifie *associé, compagnon*, vivant de *compagnie* avec un, ou plusieurs; et par extension, *égal*. Traiter de pair à compagnon veut dire traiter sur le pied d'égalité. Une *société* est une réunion d'humains liés par un contrat, qui les oblige les uns envers les autres, et leur promet des avantages réciproques.

Telle est la loi générale du groupe; et s'il s'y produit quelquefois une sorte de dérogation, si par exemple une rétribution est assignée à tels ou tels sociétaires, c'est qu'ils auront été chargés d'un travail particulier, au profit de la société entière. Par contre, les fonctions de président sont honorifiques, parce qu'elles ne prennent pas plus de temps à celui qui les remplit qu'à tout autre membre assistant à la séance. Qui verrait en ceci une manifestation d'autorité monarchique se tromperait. Dans toute assemblée délibérante, si l'on veut aboutir à une solution sur la question posée, il faut une direction bénévole et intelligente, qui arrête les orateurs sur la pente des digressions, et maintienne l'attention de l'assemblée sur le sujet discuté. Le président ne représente qu'une règle d'avance acceptée, à laquelle il prête sa forme et sa voix. Tout le monde sait que son premier devoir est d'être impartial, c'est-à-dire neutre, et sans opinion personnelle, du moins exprimée. Ce n'est point un chef, c'est un simple guide, un avertisseur.

Tous égaux et tous libres; associés en vue d'un but commun à atteindre, dans les limites de règles convenues et d'un concours déterminé; chacun investi de sa pleine liberté en toute décision nouvelle à intervenir, et pouvant se retirer, si sa conviction cesse d'être en accord avec le but, ou avec les moyens choisis pour le réaliser... — tel est l'idéal commun de nos *sociétés*, ou associations, diverses; qu'elles soient composées d'un petit nombre d'individus, ou qu'elles étendent leur action jusque dans les affaires internationales; qu'elles aient en vue des questions d'art, d'industrie ou des problèmes philosophiques.

C'est dire combien l'idéal nouveau diffère du fait ancien. Et témoigner en même temps que la société primitive n'a point commencé par

cette *convention* fantaisiste que beaucoup se plaisent à supposer; comme si les choses humaines se faisaient — surtout alors — de parti pris, après réflexion, au lieu d'être déterminées par l'enchaînement des faits, et l'action naturelle des individus. A quelle heure du temps ? en quel lieu ? dans quel lointain d'avant l'histoire, aurait opéré cette assemblée de penseurs mal inspirés, qui auraient jeté les bases du monde ancien, et entrepris de ranger sous une même loi, sinon l'espèce humaine, du moins des peuplades, devenues plus tard des nations ? Comment se seraient-ils rencontrés et entendus ? Comment, enfin, voulant donner des lois générales à un peuple d'humains, au nom de leur nature commune, auraient-ils persuadé le grand nombre de se soumettre au plus petit, et de le servir et lui obéir, jusqu'à lui abandonner sa liberté, ses biens et sa vie ?

On ne s'y trompe plus aujourd'hui : les plus belles républiques de l'antiquité, et les modernes plus encore, ne furent que d'âpres aristocraties, fondées sur l'esclavage, la guerre et le privilège, plus dures parfois que des monarchies.

Plus on étudie l'histoire, plus on y voit les hommes agglomérés, non associés, sous l'empire de droits et de devoirs extrêmement inégaux : droits absolus pour les grands ; devoirs absolus pour les faibles. Ce ne sauraient être là des conventions conclues et consenties ; elles furent imposées ; résultant de *faits* produits par l'état naturel des êtres et des choses, et consacrés plus tard par des législations.

Avant d'imaginer et de faire des constitutions, il fallut que l'homme, né dans l'animalité, l'eût assez dépouillée pour s'appliquer à des créations plus ou moins intelligentes. Pendant un long temps sans numération possible, puisque la pensée en est absente, que la nature végétale et animale (qui se sent, mais ne se connaît pas) occupe seule le globe ; avant tout essai d'actes réfléchis, avant l'esprit — la force féconde, au sein profond de la nature, de plus en plus subtile et puissante, cherche son cours, sa forme, son expression. Plus éclatent les splendeurs au front de la jeune planète, plus s'exhalent de parfums, d'harmonies, de beauté, de poésie, — plus une conscience vague s'épanche, croît, s'agite, réclame un sens nouveau, une voix, une pensée... et l'enfantement de la nature s'achève par un nouvel être, lourde ébauche de l'humanité, mais pénétré d'un rayon plus vif du générateur solaire, d'une part plus large de cette électricité — qui est le système nerveux de la vie universelle, — doué de moëlles plus délicates, de vibrations plus hautes, et d'un cerveau mieux organisé, d'où résultera chez lui plus tard une qualité spéciale, supérieure à l'animalité : celle de conclure d'un fait à d'autres faits, engendrés par le premier ; de voir par l'esprit ce que les yeux ne voient pas ; de distinguer la réalité sous les apparences ; d'induire, de créer !...

*
* *

Faculté, cependant, enfantine encore, soumise au cours des différents âges de l'être et du développement progressif de sa connaissance; germe longtemps endormi dans l'animalité native, et qui n'éclora que plus tard, en des circonstances plus favorables. — Tout d'abord, l'être nouveau, devra soutenir l'âpre lutte pour la conservation de son existence, avec la terre non fertilisée, les éléments souvent déchaînés, les bêtes féroces...

En dépit de maints accidents et de maintes destructions, l'être persiste, le monstre s'affine, acquiert, de siècle en siècle, un perfectionnement, une aperception; des usages; des signes; des bégaiements, qui deviendront des mots. De l'écorce animale, sortent des pousses nouvelles qui se développent, et plus tard produiront la fleur et le fruit humain.

Elle fut lente, cette végétation obscure et rampante, entre les parois épaisses du crâne de l'homme des cavernes — tandis que dans ses lobes, animés de frémissements sourds, s'éveillait l'intelligence sous forme de ruses, de prévisions confuses, d'espoirs, de craintes! Lente en clartés, fougueuse de passion primitive.

Tout l'être encore est fruste, grossier, rugueux. Cet humain futur ne possède ni la grâce, ni la légèreté, ni la surprenante précocité du petit animal; mais sa bouche a des mouvements étrangers à la gueule des bêtes de proie. Parfois, elle s'étend, s'élargit sur les dents blanches, et tandis que les lèvres ébauchent un sourire, les yeux s'éclairent d'un jet de lumière.

Il cherche sa proie comme l'animal. Il cherche aussi sa commodité; il a ses préférences.

Un jour que le soleil brille dans sa splendeur et que, sous les palétuviers, l'ombre dort parmi les herbes fleuries; un jour édénique, sans date, mais qui reste vaguement imprimé dans l'âme humaine, *il trouva !...*

— Quoi donc ?

— Peu de chose et tout! Il venait de réaliser un besoin senti, puis formulé : arme, outil, siége ou cothurne? Il s'était creusé une coupe, imaginé un abri clos, inventé quelque ornement. Il avait trouvé ce qui n'était pas encore!... Et peut-être le transport de ces premières découvertes fut-il plus grand que, plus tard, l'émoi causé par d'autres qui changèrent la face du monde! Sa joie dut être plus grande que celle future d'Archimède, qui lui, déjà, plus d'une fois, avait *trouvé !...* C'est chez le sauvage et chez l'enfant que l'allégresse

et l'admiration s'épanchent avec plus de plénitude et d'intensité. Le primitif venait de créer ; il se sentait homme !

Cependant, au milieu des périls et des difficultés qui l'entourent à ses commencements, peut-être est-ce la crainte qui le préoccupe le plus ? Il a sa vie à défendre contre les monstres hideux et gigantesques des eaux, des marais, des plaines et des forêts, qui promènent autour de lui leur formidable avidité. Il est victime du désordre des éléments qui règne encore dans l'âge quaternaire : secousses du sol mal affermi, écroulements, inondations, fureurs du vent, fracas du tonnerre, chute de la foudre, engloutissement, ou débordement, des lacs, destruction des choses et des êtres.

Ses sens lui ont fourni, de même qu'au simple animal, l'idée de cause dans sa production immédiate. Il ne voit pas le moteur de ces bouleversements; mais le sens humain embryonnaire le lui fait chercher derrière l'effet qui éclate : il sait que la cassure des branches sur le sentier est l'œuvre de son semblable ou de lui-même, et pour lui toute action est l'œuvre d'une volonté, c'est-à-dire d'un être individuel. Ce ne peuvent être que des volontés puissantes et terribles celles qui ébranlent ainsi la terre et les cieux ?... Il n'est qu'un fétu dans leurs mains !...

Invisibles !... et d'autant plus redoutables, il se prosterne devant elles, en les suppliant de l'épargner ; s'efforce de les toucher par son humilité, sa terreur et ses sacrifices. — Tous les dieux primitifs (devenus civilisés) sont méchants et sanguinaires. Cela se voit à leurs coups ! Et il les comprend si bien, l'homme ! Il n'a pas besoin pour les connaître de les avoir vus. Lui aussi ne se fait-il pas un jeu d'écraser l'insecte ? d'étouffer l'oiseau ? de frapper l'enfant, la femme ?... Et dans l'éclat de ses jalousies, de ses colères, ne goûte-t-il pas une joie féroce à détruire son semblable ?

Entièrement égoïste dans ses amours comme dans ses haines, chargé de sa subsistance et de la défense de sa propre vie, entouré d'ennemis, de dangers, de concurrents, insuffisamment armé par la nature, l'homme, à peine sorti de l'animalité, est à la fois craintif et méchant. Tandis que l'animal, alerte et gracieux, s'ébat au soleil, confiant en la subtilité de son odorat, la finesse de son ouïe, l'agilité de ses pattes, ou de ses ailes, pour grimper en un clin d'œil au sommet de l'arbre, ou s'envoler dans les airs, ou disparaître dans l'abîme, — lui, l'humain, la tête penchée sur sa poitrine, défiant, inquiet, tressaille au moindre bruit ! Il redoute, soit l'amphibie des grands fleuves, soit le python énorme qui peut, se jetant sur lui, l'enlacer de ses nœuds horribles ! le vampire des soirs, l'hydre des marais, le lion rugissant des nuits, le tigre féroce : tous les monstres de l'ombre ou du midi, des eaux ou des cavernes. Il se nourrit de faibles animaux ou des fruits de

la forêt, se réfugie au sommet des arbres, ou dans les rochers. La nuit, ce qu'il a d'imagination lui présente des rêves lugubres; l'idée des morts l'agite et l'épouvante ! Où vont-ils, ceux qu'il a vus tomber, livides et sans voix? ceux qui étaient et qu'on ne voit plus ? Et lui-même, où ira-t-il ?... Eux aussi invisibles, sans doute vont avec les Dieux ?... Dans ces pensées, la frayeur le glace. Tourmenté, malheureux, ignorant de toute justice, parfois, il est saisi de colères subites; et si, alors, il frappe sa femelle, s'il tue son petit, que faire ?... Après tout, il est le plus fort,... il est le maître! Plus tard, il les appellera vainement... et peut-être pleurera-t-il ?... Mais se souviendra-t-il de ne plus frapper ? Non ! farouche et sauvage, entièrement dominé par ses passions, il se rue sur les faibles !... Sûrement, c'est ainsi que se vengent les Dieux!

A peine en dehors de l'animalité, ou plutôt encore tout plein d'elle, l'homme ne peut être qu'esclave ou tyran. Il naît *Un*, monarque, seul en soi, ne sentant et ne comprenant que lui-même, n'ayant conscience qu'à peine de la souffrance de son adversaire, si ce n'est par la volupté qu'il éprouve à l'écraser ! Sans doute, il pressent vaguement que cet obstacle odieux désire, souffre ou jouit, à peu près comme lui-même? Toutefois, il n'en est pas bien sûr... Y pense-t-il même?... Et d'ailleurs, que lui importe ?...

Chez l'homme comme chez l'animal, c'est tout d'abord la force musculaire qui donne l'empire. Départ fatal, mais inévitable. L'inégalité des lois naturelles dans la famille accroît l'intensité du fait ambiant : né protecteur obligé de la femelle pendant les épreuves de la maternité, et de même éducateur de l'incapacité enfantine, le mâle, de ce fait, s'établit monarque, à la façon dont toutes les monarchies subséquentes comprendront leur charge; et il prolongera le pouvoir paternel autant qu'il pourra, jusqu'aux dernières limites de sa propre vieillesse...

Le voici ! le législateur supposé que cherche l'histoire ! C'est ce Moi humain, brutal, égoïste, inconscient, qui, naturellement, pose la tyrannie à la base de l'organisation sociale, par la famille. C'est de cette façon que s'établit le concert, auquel une assemblée moins partiale eût difficilement abouti, et par lequel on s'entendit sans parler.

Ceux qui s'agitent autour du primitif, ne sont guère à ses yeux que de simples formes, agréables ou gênantes ; des objets, auxquels il commande s'il est plus fort qu'eux; auxquels il obéit, s'il est trop faible pour leur résister. Il ne se sent point en eux — moins peut-être qu'en l'animal domestique, dont l'obéissance lui plaît et le touche. L'esclavage existait bien avant les lois. Elles n'eurent qu'à le régler.

C'est de ce point que date la rupture de l'être humain — non pas avec l'animalité, qui reste condition de sa vie, mais avec l'*instinct*

animal, docilement suivi par les espèces inférieures. Poussé par l'esprit qui lui est propre, par la force inconsciente du *moi,* par une précoce vanité, l'homme abandonne l'instinct... il tâtonne... il cherche!... il veut!...

* * *

Mais à cette époque-là, des siècles le séparent du raisonnement et de la compréhension de sa destinée; de cette vérité si retardée, encore nouvelle aujourd'hui : que l'homme et l'humanité, liés étroitement par une même nature, un même génie, des besoins matériels et moraux semblables, ont par conséquent aussi les mêmes intérêts, partagent les mêmes périls, et jouissent ou souffrent, s'élèvent ou s'abaissent, l'un par l'autre; ce qu'on appelle la solidarité humaine. Il n'a entrevu que la loi de concurrence vitale qui gouverne la nature, où les espèces se disputent la vie, se dévorant les unes les autres. Comme les animaux carnassiers, dont il est lui-même victime, il fond sur sa proie, la tue, et la dévore sans pitié... — Mais l'animal carnassier respecte sa propre espèce, et, repu, cesse tout carnage. Dans son instinct borné, celui-ci secourt sa femelle, nourrit, soigne et chérit ses petits. — Tandis que l'homme plus avide, plus inquiet, plus féroce, attaque indifféremment son semblable, ou tout autre animal propre à sa nourriture. Son implacable et sauvage égoïsme ne s'arrête pas même devant les siens : en cas de famine, il mangera sa femme ou son enfant!

Animal et progressif, ne pouvant encore progresser par la raison, c'est dans l'animalité qu'il progressera ; c'est-à-dire qu'il la rendra plus barbare!

C'est dans cette direction que du premier coup l'être *particulièrement doué* dépasse et laisse loin derrière lui l'animal, son humble compagnon!

— On trouve encore, en des coins écartés de notre globe, des anthropophages. On voit partout chez les sauvages, la femme — chargée du poids de l'enfant, soit pendant la gestation, soit pendant l'allaitement, et plus tard encore on la voit, lors des exodes fréquents du ménage, ou même dans les chasses et les excursions, porter, outre l'enfant, les armes, les provisions et les ustensiles; portefaix, esclave, servante, en même temps que mère et épouse; bien que ses forces, tournées surtout vers la fonction maternelle, si épuisante, la rendent extérieurement moins musculaire que le mâle!

Combien existe-t-il encore de *civilisées* dont le sort n'est pas moins cruel? Dans notre prétendue *civilisation,* combien d'enfants sans père? Dans quelle patrie, de nos jours encore, la femme n'est-elle pas con-

damnée par la loi du mariage à la servitude ? Et pourquoi cette touchante unanimité de la sauvagerie et de la dite civilisation ? — Parce que l'homme est le plus fort.

Logique à rebours, vice primitif, conservé depuis toujours !

Ceci est le propre de l'intelligence humaine !

Car l'animal n'est point assez *avisé* pour charger son fardeau sur le dos d'un autre animal. Chez lui, le plus faible cédera le pas au plus fort; mais le lion ne se fait bâtir ni palais, ni forteresses; il ne s'attribue pas la forêt à lui seul, il ne se donne pas de serviteurs.

L'animal cherche et trouve lui-même sa nourriture; si bête qu'il n'a pas d'esclaves. — Non content de domestiquer les animaux à son usage, l'homme, celui du moins qui dispose de la loi du plus fort, plus que jamais victorieuse, l'homme contraint en outre à le servir et à travailler pour lui le plus grand nombre de ses semblables. Et tandis qu'il soigne grassement ses animaux domestiques, pour en obtenir un meilleur travail ou un aliment plus savoureux, il maintient ses serviteurs humains dans la misère et dans l'ignorance, afin de leur enlever les velléités et la force de regimber contre le joug, et qu'ils le laissent libre de goûter paisiblement, dans sa fainéantise de riche, les plaisirs et les voluptés dont il jouit, grâce à leur travail.

La bête se borne à préférer sa propre existence à celle des êtres qui lui servent de nourriture. Elle tue pour manger. — L'homme primitif se prend d'amour pour la chasse à l'homme, comme à celle du gibier; utilitaire, il mange ses prisonniers.

Plus tard, quand il aura renoncé au cannibalisme, il n'en continuera pas moins de jouer avec la vie de ses semblables, avec leurs biens, avec leurs souffrances. Et ce jeu cruel deviendra bientôt à ses yeux son principal titre de gloire ! Il y mettra sa passion, son enthousiasme et... son honneur !... Ses héros les plus applaudis, ce seront les guerriers les plus terribles, conquérants, chefs de droit des premières sociétés. Les prisonniers, qu'on ne mange plus, on en fera des esclaves. Traitement plus cruel peut-être ? mais trait de génie, dont la simple animalité n'eût jamais été capable.

Toujours progressant, l'homme fera de la guerre un art et un plaisir. Il inventera des moyens de carnage et les perfectionnera sans cesse. La guerre deviendra la carrière héroïque par excellence. Elle passionnera l'opinion et sera célébrée dans les chants publics. Et tandis que se produisent lentement les éléments et les découvertes des premières civilisations, grâce à la prescience de génies modestes et paisibles — méprisés, relativement aux guerriers, et restés obscurs, inconnus — tandis qu'on bâtit des habitations plus claires, plus solides, plus saines et mieux défendues, qu'on apprend à se servir du feu pour cuire les aliments, pour chauffer l'hiver les

habitations, pour fondre les métaux, façonner le fer en outils précieux, qui doubleront la force et l'adresse de leurs possesseurs; pendant qu'on s'applique à cultiver la terre, à y multiplier les plantes et les racines utiles à l'homme, qu'on invente la charrue, qu'on domestique la vache et le taureau, la poule et le coq, le mouton, la chèvre; qu'on s'ingénie à faire le pain, à pétrir la glaise et à la cuire, à tisser le vêtement... d'autre part, avec plus d'ardeur encore, on augmente les moyens de destruction : à la flèche, au javelot, succèdent la lance, l'épée, la pique, la hache, le maillet, le couteau perfide ! Et loin de s'apaiser, la guerre, à mesure que les siècles s'écoulent, devient plus cruelle, et les massacres plus étendus. Ce ne sont plus des assauts de ville à ville, et de peuplade à peuplade, mais de nation à nation, de race à race. On se détruit, on s'extermine avec rage. Dans l'histoire antique, un siége fameux dure dix années; dans l'histoire moderne, à cinq cents ans seulement en arrière de nous, c'est une *guerre de cent ans!* impitoyable! où, comme au siége de Troie, les guerriers ne se haranguent plus avant de se mesurer; mais une orgie sanglante de pillages, de viols, d'assassinats sans merci; atrocités de malandrins, qui fauchent les populations rurales comme la faux les blés.

Il n'est plus de génération sur la terre qui n'ait ses batailles, ses égorgements et ses vengeances; pas de cœur humain qui ne soit empoisonné de haine et de transports de rage! Des atrocités sont commises, que l'animal le plus féroce ne connut jamais; et plus la *civilisation* progresse, plus cette fureur s'étend; plus s'élargissent les champs de carnage et s'élèvent les monceaux de morts!... Aujourd'hui, c'est par centaines de mille que se chiffrent les combattants de chaque armée, par dizaines de mille les morts de chaque bataille, et aussi les blessés, hachés par les foudres d'une artillerie monstrueuse, due aux puissantes combinaisons du cerveau humain, en vue de la destruction des hommes. La science, à l'époque actuelle, a produit en ce genre des merveilles... si grandes!... que l'homme enfin devient pensif devant ce problème : — Laissera-t-on aboutir la guerre à cet excès de science : de supprimer d'un seul coup l'humanité?...

L'animal a des amours chastes, réglés suivant la saison, en rapport avec les lois de la nature et fidèles à leur but : la reproduction de l'espèce. Il obéit au désir sexuel quand il l'éprouve, sans chercher à le créer.

Au contraire, l'imagination, trop souvent corrompue de l'homme, recherche en tout temps et à tout propos cette sorte de volupté qui résulte de l'union des sexes. Et quand elle pourrait être d'autant plus complète qu'elle serait plus haute — c'est-à-dire jointe à l'union des sentiments et au charme particulier d'un être aimé entre tous — la

volupté purement sensuelle, sans autre but que la sensualité, est devenue chez lui, par l'abus, un stimulant perpétuel, bas et vulgaire, une maladie du corps et de l'esprit. Elle le possède, l'affolle et l'énerve, parfois l'empoisonne et le tue. D'une loi naturelle, nécessaire à la reproduction de l'espèce, il a fait la débauche qui altère la race, la dégrade et la détruit. Ce n'est plus une *union,* ce n'est plus des affections humaines la plus intime, c'est l'exploitation, la tyrannie, et l'avilissement sous une autre forme; c'est la guerre encore, la lutte et la haine entre les deux moitiés de l'humanité !

Si les bêtes parlaient, où nous disons : passion *bestiale,* férocité *animale*, elles diraient : *humaine.*

— L'animal suit sans dévier (hors de l'influence de l'homme) sa loi instinctive. Inférieur à l'homme en intelligence, il lui est supérieur — on ne peut dire en moralité, puisqu'il ne discute pas sa loi, mais en rectitude. Il mange avec plaisir pour satisfaire sa faim, mais sans excès; de même, dans la loi de procréation, il accomplit le renouvellement de la vie; également innocent dans ces deux actes, dont l'homme a su faire deux vices. Il n'y a dans l'état simple d'animalité ni honte, ni esclavage. — Tandis que l'homme, guidé par ses propres vues, ou plutôt par des passions déréglées, constamment en écart sur la loi naturelle, au-dessus ou au-dessous, la dégrade, et soi-même avec elle !

Il paraît donc absolument vrai de constater que depuis son abandon, son *départ,* pour ainsi dire, de l'instinct animal, l'homme a surtout appliqué ses facultés progressives dans le domaine de l'animalité, et qu'il l'a élargie et pervertie. La débauche, l'égoïsme, la cruauté, l'oubli du devoir naturel, sont — chose terrible à dire — œuvre toute humaine ! L'animal se dévoue à ses petits, secourt et défend sa femelle. Il ne se plaît pas aux souffrances de sa victime. Ce n'est pas lui qui a inventé la torture, ni les bûchers, ni les massacres de la haine et de la vengeance — ni rien de semblable à ce *pressoir,* sous lequel on exprimait, aux dix-septième et dix-huitième siècles, la dernière goutte de sang ou de sève de populations entières.

— Erreur de primitif, dira-t-on; égarement naturel, chez un être nouveau, qui ne connaît rien encore!

— J'y consens! Je le crois aussi. Mais alors, à quel âge se bornera l'enfance de ce primitif? A quels signes reconnaîtra-t-on son adolescence? Et quand, enfin, sera-t-il adulte ?

*
* *

Pour nous édifier à cet égard, au moins approximativement, examinons les faits :

Au moment où s'ouvre l'histoire, c'est-à-dire après l'hiéroglyphe,

non encore déchiffré complètement, après l'écriture, nous nous trouvons en face de légendes, de prêtres, de mystères, de livres sacrés, de conquérants, de rois et d'esclaves. Derrière tout cela, des siècles sans nombre et sans vestiges ont passé, pleins de générations inconnues.

Le fait le plus constant et le plus caractéristique, relaté comme origine des peuples dont l'histoire va se dérouler, est l'arrivée sur telle côte d'Europe, d'Asie ou d'Afrique, d'une nef commandée par un fils de roi et chargée d'émigrants armés, qui envahissent la contrée, en chassent les indigènes, se partagent les terres, et fondent un nouveau royaume, ou tel port, ou telle ville, plus tard florissants. — Ou bien, la descente dans telles plaines d'une troupe de brigands armés, qui occupent les terres des autochtones, et leur enlèvent leurs femmes, après avoir construit en pisé, à toits de chaume, une bourgade, qui pendant un millénaire deviendra la capitale du monde.

Elle débute, l'histoire, par des combats, des rapts, des égorgements et des violences, et continue par des violences, des vols, des égorgements et des combats; luttes constantes, au dedans ou au dehors de la cité, de l'homme contre l'homme. Tour à tour, les conquérants — nom héroïque des brigands à main armée — exterminent et sont exterminés, dépouillent et sont dépouillés, écrasent et sont écrasés. Le bagage de la gloire est fait de morts et de ruines. Et parmi ces destinées humaines et ces hauts faits, dont l'homme va parlant avec emphase, qu'il célèbre avec orgueil, ce qu'il y a de plus incontestable est la désolation de la race humaine.

— La guerre a-t-elle cessé de nos jours, après huit ou dix mille ans de carnages ? — Elle s'est agrandie et perfectionnée. Plus que jamais, elle couvre la terre de ruines et de sang humain. Et, dans les intervalles de paix qui séparent ses fureurs, elle affame, par ses préparatifs de destruction, les peuples que plus tard elle décimera.

— La tyrannie a-t-elle cessé ? — Une moitié de l'humanité, celle qui enfante et nourrit l'humanité future, est encore sous le joug de l'autre, d'abord. Et quant à l'ensemble, échelonné en hiérarchie, chacun des êtres qui le composent présente deux faces également antihumaines, celles de maître et de serviteur. L'enfant est toujours serf jusqu'à sa majorité, et bien souvent au delà. La famille est généralement un contrat financier recouvert d'hypocrisie, trop souvent plein de discorde et de haine, où chacun, en ce qui touche sa liberté et son bien-être, est intéressé à la mort des siens! Une *intelligente* division du travail et de la propriété fait deux parts des humains : l'une très petite, qui ne fait rien et possède tout; l'autre, fort nombreuse, qui ne possède rien, et fait tous les travaux nécessaires pour entretenir les loisirs des premiers et leur procurer une vie voluptueuse. Quant aux

seconds, ils obtiennent pour cela — à moins de chômage — un peu de pain. — Les oisifs sont les riches; les travailleurs sont les pauvres.

Cet arrangement est béni par les Dieux, qui vivent encore, ont toujours leurs favoris et leurs prêtres, et, toujours féroces et vindicatifs, font rôtir éternellement les *âmes* de ceux qui ne les ayant pas vus osent nier leur existence. — Ils pourraient se montrer sans doute?... Mais ils ne le veulent point!...

L'association (ou société) humaine, est, par un miracle d'ingéniosité, organisée de façon que l'intérêt de chacun y est opposé à celui de tous! ainsi que le constate un vieux proverbe, formulé par *La Sagesse des nations,* qui déclare : — Le bien des uns fait le mal des autres, et réciproquement. — En sorte que rien n'est perdu, et que, même à l'intérieur et, dans la paix apparente, la guerre est partout.

L'homme dans la cité, s'il est pauvre et malheureux, est plus seul que dans la forêt primitive, et bien plus pauvre! Car la chasse et la pêche lui sont interdites; il lui est défendu de couper du bois, de bêcher la terre, de se construire une hutte; aucun des dons de la nature n'existe plus pour lui, car tout est approprié. L'homme n'est plus le fils de la terre : elle est la chose de quelques-uns. Celui qui n'a rien, si le riche ne lui permet pas de travailler, il doit mourir.—*Il n'y a pas de place pour lui au banquet de la vie*—pas même parmi les chiens de bonne maison, qui lui font la chasse. « Arrière, misérable! va crever ailleurs! »

— La débauche a-t-elle cessé? — Elle aussi a suivi le *progrès* des choses humaines. Comme toujours, aux époques où la corruption de la grande richesse oisive fait face à l'avilissement du peuple par la grande misère, de toutes parts elle déborde! Là haut, la morphine, en bas, l'alcoolisme, dépravent les cerveaux et abaissent les cœurs. De temps en temps, parmi ces échos malsains qui alimentent de leur bourbier l'imagination publique, éclatent des *crimes contre nature,* commentés par les journaux, au profit de toutes les ignorances. L'amour, ce créateur de vies nouvelles, qui pourraient être progressives, est tombé à l'égout des impressions sensuelles.

Allez visiter, dans les asiles de l'enfance abandonnée, les salles où sont recueillis les fruits malencontreux de la débauche! A l'aspect de ces petites figures macabres, horribles de déformation et de souffrance, réductions grimaçantes du squelette humain, vous reculerez d'horreur!... et l'épouvantable image restera à jamais imprimée dans votre souvenir. Sans doute, ces épaves lamentables ne transmettront jamais la vie? mais d'autres, analogues, quoique plus viables, le pourront.— C'est la malédiction de la race! Sa fin dans l'abjection et l'horreur!...

La débauche?... les civilisations modernes en ont fait une institution!...

Tel est l'héritage de l'humain primitif, pieusement conservé jusqu'à ce jour.

On s'écrie : — Allons donc ! Vous niez le progrès !!!

— Pas du tout ! Il existe dans le mal comme dans le bien. Tout dépend de la direction donnée. Chaque chose génère selon sa nature. L'esprit humain, incontestablement progressif, s'il se trompe sur le principe, n'en sait pas moins poursuivre les conséquences. Les faits sont sans réplique : on ne saurait nier le développement constant de la guerre, qui marche inévitablement vers le jour où l'on pourra faire sauter en l'air un peuple entier ! La débauche est devenue une institution sacrée ; demandez au bureau des mœurs ! L'homme qui renie ses devoirs de père est protégé par la loi ! La tyrannie s'est rendue nécessaire aux opprimés, à ce point qu'ils assiègent les portes de ses géhennes en sollicitant d'y être admis. C'est pour les tyrans seuls que travaille, en dépit d'elle-même, la science, cette bienfaitrice de l'humanité, dont Pangloss, toujours content, vante les merveilles. Qui donc oserait nier le progrès ? Les découvertes abondent et chaque année les modes changent... jusqu'à changer la forme humaine ! On raffole de nouveautés, et l'on court aux danses et aux spectacles avec une ardeur d'Océaniens. — De ce côté, le progrès est incontestable !

— Vous vous moquez ! dit-on. Cependant si de tels vices n'étaient pas inhérents à la nature humaine, depuis un si long espace de temps, ils eussent été réformés, anéantis ! On peut se tromper d'abord ; puis la vérité bientôt se fait reconnaître et reprend ses droits. Mais devant une persistance de tant de milliers d'années dans l'injustice, la violence, l'inégalité, après tant d'épreuves, aucun espoir n'est permis ! — C'est le grand argument, et trop spécieux, de nos villageois : — Puisque ça à toujours été comme ça, disent-ils, c'est que ça ne pouvait pas être autrement.

Argument de routine, présenté par des routiniers ignorants ! Ne sait-on pas que les hommes varient suivant leur condition ? et que les lois varient également, selon la nature et l'étendue des faits auxquels elles s'appliquent ? — Pour moi, j'en conclus que la carrière de l'humanité, aussi bien que celle du globe, est démesurément longue, et que son enfance n'est pas précoce. Car l'humanité, tout le prouve, est encore dans son enfance, au point de vue intellectuel et moral. J'en conclus que depuis les millénaires écoulés, dont nous ignorons le nombre, jusqu'à demain — qui durera peut-être un siècle encore ? — nous sommes toujours dans notre premier âge : âge d'enfance et de barbarie !

Mais une grande aube a paru, qui nous annonce la fin de cette ère sanglante et misérable ! Un vaste éclair a traversé notre nuit ; et bien que les nuages se soient reformés, le jour ne peut longtemps se

faire attendre. Il y aura encore des luttes à livrer; mais celles-là seront définitives.

*
* *

Oui, ce fut une longue et cruelle enfance! Mais trois grandes causes l'expliquent : l'égoïsme animal, l'habitude, et l'abaissement systématique du plus grand nombre des hommes.

L'égoïsme, dans l'être animal, ne voit, ne sent que soi-même. Ceux qui l'entourent ne sont pour lui que des formes et des objets familiers. Il les aime, ou s'en éloigne, selon qu'ils lui sont agréables ou fâcheux, utiles ou gênants. Il ne se sent point en eux, et la justice n'a pas de sens pour lui. S'il n'est pas mal doué, il obligera par plaisir et par grâce royale, mais non par juste répartition. Il trouvera tout simple d'être servi, flatté, adoré, et cette infatuation demeurera en lui, aussi longtemps qu'elle ne sera pas châtiée, éclairée surtout.

L'homme, c'est-à-dire le mâle, étant le plus fort de la famille, et comme tel chargé de la défendre, s'est trouvé naturellement investi d'un pouvoir, — autrement dit du droit d'abus. La femme, de ce fait, devient son esclave, et l'enfant sa chose. *Lui,* étant le plus fort, musculairement, c'est *Elle,* la plus faible, qui le servira, portera les fardeaux, fera tout l'ouvrage. Toute la société suivante est dans cette logique à rebours.

La famille, ainsi constituée dans les êtres et par eux, crée invinciblement la forme sociale. Les *chefs* s'imposent; les faibles sont forcés de servir et de peiner à la tâche. L'inférieur devient la base et le serviteur de l'agglomération (agglomération de familles, pour la défense commune, et non pas société stipulée par contrat), comme la femme est le serf de la famille. Et partout s'effectue la parole, prononcée bien plus tard, comme une de ces vérités vécues, toujours formulées en adage : — Malheur aux vaincus ! Malheur aux faibles !

Traduction : Barbarie ! mot que nous infligeons à d'autres, ingénument, sans nous apercevoir que nous le méritons encore !

Quand viennent les lois, elles enregistrent bien plus qu'elles n'innovent. La famille légale ne sera pas amour mutuel, mais selon l'esprit régnant, joug et possession : droit de vie et de mort de l'époux et du père; autorité du frère sur la sœur; sacrifice de l'enfant débile à sa naissance, des filles souvent. L'être humain n'a par lui-même aucun caractère sacré; il représente seulement des intérêts d'État ou de famille. Le caprice du fort est toute la morale — et cela croît, s'étend, gigantesque! Bien avant que la terre soit peuplée, on commence de se la disputer à main armée; on l'engraisse de sang. Le vaincu, le faible, le pauvre, le prisonnier, quand ils ne seront plus mangés, deviendront

esclaves. L'homme n'est point le frère de l'homme; mais son ennemi, son gibier, son instrument ou sa marchandise. La première société, le patriarcat, simple extension de la famille, avec adjonction d'errants, de fugitifs, acceptés pour leur travail, est déjà une monarchie hiérarchique.

C'est sur ce modèle que les sociétés se forment sous une oppression générale, celle de la force musculaire, d'abord; ensuite, des forces acquises en vertu de cette force première : le butin, les dons, les terres, les rançons, les objets précieux, qui, depuis la grotte du primitif jusqu'au palais impérial, représentent *le luxe* et frappent de respect et d'admiration les dénués de tout bien. — Enfin, l'influence morale, composée d'énergie ou d'intrigue, de terreur ou de vaillance. — Somme totale : despotisme, hiérarchie.

C'est ainsi que de toutes façons, — sur la femme, sur les enfants, sur le peuple, sur l'indigent, sur l'esclave, et à tous les degrés : vie matérielle, travail, lois somptuaires, droits civils, conscience, liberté — l'oppression règne, sous prétexte d'ordre. L'homme possède la femme; le père possède l'enfant; le maître possède le serviteur et l'esclave. L'aïeul ordonne de toute sa lignée et répond de tous les siens aux Dieux, dont il est le prêtre. — Au père, quand lui-même ira rejoindre ses ancêtres, succédera le fils aîné comme chef de famille. — Le général possède le soldat. Les riches possèdent l'État. Nul qui puisse, hormis les grands chefs, se posséder soi-même!

Et maintenant, en face de ces lois antiques et de ces cerveaux anciens, écartez les parois qui recouvrent les cerveaux actuels, et considérez attentivement les lois et les mœurs actuelles. Sauf des degrés d'intensité, vous trouverez prétentions pareilles et faits identiques.

Cet égoïsme du plus fort, bientôt confondu avec celui du plus habile, et qui aurait pu être combattu par l'union des faibles, se voit secondé par l'habitude, loi animale par excellence, et non moins forte sur l'homme en tant qu'animal. — Est-il même certain que la raison humaine puisse réagir complètement contre l'empire de l'habitude? — Large point d'interrogation, qui jusqu'ici ne se résout guère que par la négative.

L'habitude n'est pas une force active; elle est bien plus que cela! C'est la goutte d'eau calcaire qui lentement tombe et s'étale sur l'objet placé au-dessous d'elle, et peu à peu, qu'il soit rameau flexible, herbe, fleur ou glaise, le transforme en pierre. De même, l'habitude recouvre l'être vivant de molécules accumulées, qui l'alourdissent, ralentissent les palpitations du cœur, atténuent les vibrations du cerveau, enveloppent et pétrifient, peu à peu, l'être tout entier.

C'est l'habitude, transmise par l'hérédité et l'éducation, qui a figé dans l'humanité les visions inquiètes et folles de l'enfance humaine;

qui, des terreurs de l'imagination barbare et crédule, a fait des croyances. Elle qui, depuis des centaines de siècles, a produit ce miracle de persuader partout, à des masses d'hommes, armés de la toute-puissance du très grand nombre, de tendre le dos au bâton, de baiser la main qui les frappe, de se faire de l'obéissance un devoir !

C'est grâce à l'habitude, incarnée dans leur âme et dans leur chair, par des générations successives, que le pauvre, le serf, le serviteur, souffrent lâchement, et bêtement, sans se demander même s'ils n'ont pas le droit et le pouvoir de ne pas souffrir? C'est l'habitude qui fournit cet argument déplorable que richesse et pauvreté sont inévitables, parce qu'elles ont toujours existé — supprimant ainsi au cœur du malheureux toute espérance, autre que d'un ciel chimérique. Joug formé de deux arcs toujours unis : la religion et l'autorité, elle gouverne l'humanité ignorante et moutonnière, étouffe ses élans et courbe son front dans la poussière.

Ce n'est pas que l'habitude soit en toutes choses funeste. Elle fait l'éducation de l'animal domestique. Elle est précieuse à l'homme en tout ce qui concerne les exercices et les progrès matériels. C'est grâce à elle que la main, d'abord inhabile, s'instruit, s'affine, acquiert la souplesse, l'agilité, la précision, en un mot, le savoir-faire, et devient ouvrière habile et consciente de son métier. Même, l'habitude communique à certaines facultés de l'esprit des qualités analogues, qui s'impriment en lui et y demeurent, le dispensant d'efforts sans cesse renouvelés. Elle assouplit le corps à des soins et des exercices utiles; lui donne plus de force et d'activité; lui rend le travail moins dur; certaines vertus plus faciles. Elle façonne les membres à ce point qu'ils en arrivent à leur tour à guider l'esprit, à formuler eux-mêmes des mouvements et des volontés, non exprimées par le maître, et devinées par eux. Plus d'un distrait le sait bien, et sait gré à l'habitude de le conduire, sans qu'il y prenne garde, où il voulait aller; de lui rappeler les heures de ses repas, de ses promenades; de lui souffler l'attitude qu'il doit prendre en tel ou tel cas; les compliments qu'il doit faire, le sourire qu'il doit mettre sur ses lèvres, tandis qu'il envoie le fâcheux au diable... De cet automatisme, il s'arrange à merveille, tout en poursuivant ses rêves... — S'il y pensait davantage, peut-être trouverait-il en revanche beaucoup à reprocher à cet intermédiaire, serviable, mais dangereux aussi. Et par exemple, d'avoir limé, à la longue, telle répugnance, trop justifiée !... d'avoir assoupi telle conviction... accepté des compromissions sans nombre!... qui autrefois l'eussent indigné, quand, plus jeune et plus enthousiaste, il aimait à en mourir la belle et noble déesse, l'éternelle Justice!... Éternelle, oui! mais si peu *vivante*, hélas !... — Et il faut vivre !...

Bonne et commode servante au point de vue pratique, l'habitude,

en ce qui concerne la plus haute faculté de l'homme, et la plus nécessaire, celle qui précisément le sépare de l'animal : le sens du mieux, l'initiative morale, l'aspiration à la vérité... l'habitude est, au contraire, sa plus cruelle ennemie! Tout ce qu'on ne peut voir que d'un point élevé au-dessus de l'atmosphère commune, et du haut duquel, habitudes et préjugés disparaissent; d'où les choses les plus familières se montrent sous un jour nouveau; d'où ce qui fut donné comme vérité se voit erreur; et ce qui était honni comme erreur se découvre vérité... en tout ceci, l'habitude est la rouille de l'esprit, la moisissure fatale et mortelle de l'intelligence humaine.

Elle glace les ardeurs généreuses et rend possibles les pires endurances. Une violation du droit vient d'être commise : Ce qu'on a de conscience éclate en transports d'indignation. Honte sur ses auteurs! Que leur infamie soit châtiée! Protester est un devoir... En avant! de la plume! de la parole! des armes au besoin! Qui devant un tel acte, pourrait se taire, en assumerait la responsabilité!... — Bah! dit l'habitude, n'en a-t-on pas souffert déjà de semblables? Crois-tu, par ta faible protestation individuelle, changer le cours des choses? *Ils* sont forts, puissamment armés contre toi! et tu ne peux que te perdre! Attends un peu du moins de voir ce que feront *les autres!* — Il attend, il écoute... mais le silence règne; car *les autres,* comme lui-même, ont l'oreille au guet. L'heure passe de se prononcer... d'autres heures sonnent, appelant aux tâches habituelles... L'habitude pousse, et l'on va...

Le lendemain, tout en maudissant la *lâcheté de l'opinion publique* on se paie de bonnes raisons... « On ne peut pourtant pas se sacrifier tout seul pour les autres... *qui ne vous en sauraient même pas gré!* » — Plus tard, on convient qu'il y a en toutes choses du pour et du contre; et l'on s'en fie du triage à ce progrès latent, *qui marche quand même,* à ce qu'on assure. Il est vrai qu'on ne le voit pas, et que, s'il marche toujours, il devrait pourtant passer quelque part? — Mais il y a tant de choses qu'on ne voit pas! et auxquelles on croit cependant!

L'habitude n'a-t-elle pas châtré l'enfant dès sa naissance? Porté à l'autel, il a reçu le baptême de la superstition, et désormais le virus lui sera inoculé à toute heure, dès qu'il saura parler et entendre. Avant qu'il puisse comprendre, le fatal microbe aura déjà pris possession de son cerveau. A l'âge où l'intelligence se développe, on lui fera jurer respect et fidélité aux hallucinations écloses dans l'imagination des premiers humains. Le voici ramené aux temps quaternaires, infesté de miracle et d'illogisme, incapable dès lors de suivre la vérité simple, qui est aussi la justice.—Mais à quoi bon s'inquiéter, puisque si l'homme propose, Dieu seul dispose?

Cependant, comment l'humanité progresserait-elle, quand chacun

de ses rejetons est impitoyablement soumis à la greffe du sauvageon primitif?

Comment progresserait-elle, quand le peu de clarté *officielle* qu'elle projette n'est dispensée qu'à un petit nombre de cerveaux, qui sont aux déshérités de l'intelligence comme 3 est à 100? — quand ce nombre immense de déshérités composent et déterminent la vie nationale? — à laquelle cependant, ils ne participent que par un travail acharné, abrutissant, courbés sur la terre ou sur l'outil, du point du jour à la nuit; usant à cela toutes leurs forces physiques; et mentalement confinés dans cette part de vie qui fut la superstition primitive et les errements monarchiques? — La plupart de ces malheureux, qui *dans notre admirable civilisation!* ne savent pas tous encore lire couramment, fruits plus ou moins secs d'une école, où la présence d'un seul instituteur doit suffire à soixante élèves!!! qui d'ailleurs ne possèdent ni livres, ni temps pour la lecture; tout au plus, parfois, réduits à un journal de faits divers et de commérages politiques; — ces malheureux, surtout les cultivateurs du sol, passent dans la vie humaine comme dans un songe; nés d'hier, sans passé, sans histoire; sans autre avenir devant eux que trois ans de service militaire; après quoi ils retourneront à la terre ou à l'outil, et — s'ils ne meurent pas de fatigues ou de chômage — vivront les années toutes semblables qui doivent s'écouler de leur naissance à leur mort, dans une sorte d'hébétude, n'ayant d'idéal que l'idiotisme religieux, d'autre conscience que la résignation, la défiance des gens et des choses, et la peur d'agir, parce qu'ils ne savent. C'est pour cela qu'ils laissent aux forbans la direction du monde, et contribuent par leur inertie à prolonger leur triste sort et celui de leur race esclave.

En face de cette masse énorme d'humains condamnés à l'ignorance et à l'inerte pauvreté, depuis le commencement des sociétés, et, non seulement abrutie par l'excès du travail et la misère, mais par un rappel incessant aux absurdités primitives, à la barbarie antique... c'est en face d'une telle situation qu'on s'étonne du peu de progrès intellectuel et moral de l'humanité!!! — On ne comprend pas! dites-vous? Ah! cela, au contraire, se comprend trop!... Et surtout, quand de ce déplorable troupeau humain, voué à une animalité systématique, on porte les yeux sur ce qui compose la classe moyenne et la classe gouvernante.

*
* *

Ici, nous entrons dans une demi-clarté, celle que peuvent donner des *lettres* non méditées, et le plus souvent nullement comprises, à de soi-disant lettrés, pour la plupart sans amour de l'étude, et cependant condamnés à emplir leur mémoire de noms et de mots. La plupart

de ces jeunes gens postulent — surtout quand ils ne sont pas riches — pour le fonctionnarisme, et leur but est de pouvoir vivre et *s'établir* de façon confortable, grâce à un diplôme. Ils dépendront alors de l'État, c'est-à-dire de l'organisme gouvernemental qui dirige et protège les intérêts aristocratiques. Devenus les agents et les subordonnés de cet État, qui tient dans ses mains leur avenir, ces appointés oseront-ils le combattre ? contrecarrer ses ordres, s'ériger en réformateurs ? — Impossible ! — Ils ont atteint le but auquel leur jeunesse a été consacrée ; ils ne le lâcheront à aucun prix !... Si leur conscience proteste, il faudra qu'elle se taise ! Bien plus ! Beaucoup d'entre eux témoigneront du zèle afin d'obtenir une promotion ; autrement dit, un traitement plus élevé.

Ceci constitue un second motif d'immobilité dans l'organisme social. Passons au troisième :

C'est le faîte de l'édifice, le grand moteur, soit du mouvement sur place, ou du recul au droit antique, l'éternel droit du plus fort. Là, résident ceux qui disposent des richesses et des trésors de la Terre, amassés, cultivés ou fabriqués par l'esclave humain. Si quelque soubresaut indécent de la frénésie populaire fait dérailler la machine sacrée ; cette machine élévatoire qui, par des ressorts cachés, porte aux lèvres des puissants le suc des ruches travailleuses ; — quel intérêt plus grand pourrait exciter l'avidité sans bornes et la suprême vanité de la race parasitaire, élevée par elle-même au rang de divinités terrestres, avec l'agrément et sous la responsabilité des Dieux du ciel, à cet effet maintenus par elle. Cette race n'a qu'un seul but : conserver l'ORDRE dont elle profite. Elle est *Une* de passion, de volonté, de moyens ; et par *tous les moyens !* Elle forme un seul corps et agit d'ensemble, d'autant plus facilement qu'elle tient en ses mains tous les ressorts sociaux ; qu'elle fait et défait les lois ; commande l'armée militaire, celle des juges, les bataillons des fonctionnaires de tout ordre et ceux de la police. C'est elle qui joue aux dés les ressources de la Nation, jette ses faux poids dans les balances du commerce, vend les fonctions et les croix, rédige les jugements, achète les votes, spécule et tripote. Tout lui appartient. C'est elle qui pompe la moitié du gain de chaque travailleur, et de temps en temps le fusille, quand le lui conseillent et l'intérêt de sa classe et son orgueil souverain.

— Tels sont nos éléments de progrès ! — Et vraiment il faut la manie de répétition qu'emprunte à certains animaux l'espèce humaine, pour faire du progrès général la monnaie courante de ses discours !

Le progrès, il existe assurément dans la science — depuis la défaite de l'Inquisition — mais d'une façon toute matérielle. Et cela est si vrai que les inventions les plus aptes à soulager le travailleur ne pro-

duisent d'autre effet que de l'écraser complètement, en raison du régime hiérarchique et capitaliste régnant :

— Des travailleurs de fer!... Quelle aubaine! pour le pauvre épuisé dont chaque jour les forces mal réparées s'écoulent dans le travail!...

— Vous croyez ça?... Naïf que vous êtes!... Pas du tout! Est-ce donc l'ouvrier qui achète la machine? C'est le maître! La machine vaut dix ouvriers; on en renverra neuf et le dixième suffira pour la conduire.

— Mais ces neuf ouvriers, qui n'avaient pour vivre que leur travail, vont mourir de faim?...

— Ça ne nous regarde pas.

Voilà l'association humaine!

En résumé : la société actuelle est matériellement et moralement la destruction de l'humanité.

Qu'on ne se récrie pas! — Cette société est fondée — de son propre aveu — sur l'opposition des intérêts. C'est donc la lutte permanente entre les prétendus associés. La guerre à l'intérieur faisant pendant à la guerre extérieure; les rixes, les vols, les assassinats, les faillites, les procès, les suicides, qui remplissent chaque jour la troisième page des journaux, confirment éloquemment cette assertion; et le résultat fatal de l'une comme de l'autre guerre est l'écrasement du faible — avec cette différence que la guerre extérieure tue par les armes à feu, de plus en plus perfectionnées par la science; tandis que la guerre intérieure tue par l'excès de travail et par la faim. — Avec cette ressemblance : que depuis les progrès du machinisme industriel, c'est également la science, absorbée comme toutes choses par les capitalistes, qui achève la victoire du plus fort.

Suivons les conséquences de ce dernier fait :

Les progrès de la science continuant d'augmenter, au prorata de l'avidité capitaliste, c'est-à-dire de façon de plus en plus merveilleuse, et toujours au seul profit des capitalistes — puisque cela résulte inévitablement de l'organisation sociale — les pauvres auront peu à peu quitté ce monde, où il n'y avait plus pour eux ni terrain, ni or, ni travail. — Qu'y restera-t-il?

1° Ce *trois pour cent* de l'humanité qui constitue la classe millionnaire — assez fourbue, à vrai dire : névrosée quant aux jeunes; impotente quant aux vieux; usée et dégénérée de plus en plus par les excès; puisque le progrès (celui qui va tout seul) avance toujours? — 2° un groupe de savants; — 3° un groupe de médecins, plus nombreux; — 4° plusieurs bataillons de valets. — Enfin, des conducteurs de machines...

Mais quoi? les machines n'ont plus à faire! il n'y a plus d'acheteurs!...

Il n'y a plus qu'un très petit peuple de valets, insolent, arrogant, qui traite *ses maîtres* de haut en bas, leur met le poing sur la gorge, refuse de les servir et pille leurs millions tant qu'il en reste. Bientôt, il n'y en a plus; et les anciens millionnaires, fourbus, désespérés, obligés de se servir eux-mêmes, s'éteignent à leur tour. Les possesseurs nouveaux, en face de terres incultes et de machines au repos, sentant le besoin d'un peuple à travailler, sont en négociation : d'une part avec les Canaques, de l'autre avec les Kabyles, pour venir repeupler l'Europe — ou plutôt, comme dit un des savants, pour décider à quelle sauce on sera mangé? — Le fait le plus certain est que l'ère de la barbarie va se continuer sur la même base : l'exploitation de l'homme par l'homme (1).

*
* *

C'est que l'absence du progrès moral rend stérile, aussi bien que le progrès matériel, le progrès intellectuel. On peut mesurer les cieux et le globe, pénétrer les forces de la matière et s'en rendre maître. — Tant que le Moi humain restera seul en soi-même et ne verra dans ses semblables que des objets de satisfaction personnelle à exploiter; tant qu'il n'aura pas le sens et la religion de l'humanité ; qu'il ne jouira et ne souffrira que dans sa propre chair et sa propre vanité, sa vie ne pourra être que mesquine, bornée, et quoiqu'il fasse, amère. Vie au jour le jour, sans base, sans profondeur, sans but sérieux ni sécurité. —Tandis que, fils et frère, ami de sa propre espèce, dans l'avenir comme dans le présent; égal, associé; participant dans un même intérêt et un même devoir aux progrès de l'humanité, il aimerait, jouirait du bonheur des autres en même temps que du sien propre, vivrait paisible et confiant.

Quel bien? quel intérêt peut-on trouver dans la lutte fratricide, à moins d'une folie chronique?

Pourtant, il ne faut pas se bercer d'illusions : le progrès n'est pas fatal; et il faut purger notre esprit de cette superstition, fruit persistant du déisme. Le jour croît sans doute, par le mouvement, même inconscient, des hommes; mais il n'éclaire toujours que les sommets; et là même, peu de cerveaux qu'il pénètre sérieusement. Les affaires, les soins vulgaires, les préoccupations de la lutte les obstruent, ne leur laissent pas le temps de penser. Là comme ailleurs, l'habitude et la condition enserrent les êtres humains dans un cercle, que rarement on

(1) Il n'y a là rien de fantastique. C'est, à quelques variantes près, le fait de l'empire romain et de la longue barbarie qui suivit sa destruction.

a la force de briser. Sous le fouet de l'injustice, de l'abus, on frémit, on s'insurge!... Mais quoi? l'on est seul!... Que faire?... Les heures sont comptées, et d'avance chacune a sa tâche nécessaire... La planète tourne dans son orbe... et l'homme, après un instant d'arrêt, en fait autant.

L'organisme actuel, perfectionné de longue main, soutenu à la fois par le vieil instinct sauvage et par des calculs habiles; basé sur l'ignorance des masses, leurs superstitions, l'inconscience et la force de l'habitude, et surtout l'aiguillon de la nécessité journalière... sur la dépendance, et le servilisme non moins grand, de la classe moyenne... servi, toutes les fois qu'il en est besoin, par la terreur et la calomnie — l'organisme actuel est fait pour durer.... aussi longtemps qu'on ne sera pas arrivé à détruire les éléments nécessaires à sa vie.

Et l'on s'étonne du temps écoulé depuis que le droit du plus fort, de concert avec les Dieux, gouverne le monde!... Et l'on dit : puisque cela a eu lieu de tout temps, c'est que cela est dans la nature des choses; et par conséquent sera toujours.

Mais qu'est-ce que le temps?

Le terrain de l'histoire, le sol du théâtre sur lequel paraît l'acteur. Quand l'acteur sort ou se tait, le sol reste muet et sourd.

La seule fonction du temps est de contenir la nature et la vie; l'homme et ses actes. Si l'homme, pour ses besoins, lui applique des mesures fixes, elles n'en sont pas moins relatives. Le temps vaut, par rapport à l'humanité, ce qu'elle vaut elle-même et les événements qu'elle produit. Telle heure a plus fait pour le sort du monde que la répétition des mêmes errements, pendant des siècles de torpeur. Compte-t-on dans sa vie morale les heures du sommeil?

Quand l'oppression immobilise jusqu'à la pensée, réduit la foule immense à l'état d'un simple chiffre, l'histoire dépose sa plume, et le temps s'écoule silencieux, sur le silence d'une douleur, indéfiniment prolongée, dont une croyance, odieuse autant qu'absurde, faite pour la tyrannie, retient les cris. L'énorme antiquité des théocraties égyptienne et indoue, le pied du prêtre et celui du monarque écrasant le front humain pendant l'âge barbare, tout cela fut un seul acte, une même attitude, le cauchemar d'une longue nuit. Ce fut la réduction du temps, de la pensée, de la vie, à ce qu'en permirent ceux qui s'étaient chargés de penser et de vivre pour le reste des humains. — Le temps, n'ayant par lui-même ni connaissance ni logique, ne saurait être en fait de logique un argument. Il ne peut que rendre plus fort le poids de l'habitude, pétrifier l'individu et la race, durcir les crânes et matérialiser les cerveaux. C'est une force neutre, n'agissant que selon la matière qui lui est fournie : empirant le mal, fortifiant le bien; n'aidant que ce qui s'impose.

* * *

Et maintenant, que se prépare un combat décisif pour la vérité, ceux qui veulent l'avenir, qu'ils sachent rassembler en eux, avec eux, une force plus haute et plus vive que le poids énorme dont pèse le passé sur les âmes humaines !!

— Il n'y eut pas cependant qu'abaissement et brutalité dans ce passé ! En dépit de la masse, abrutie par le dogme homicide qui érigeait la souffrance en devoir sacré, le monde ne fut jamais entièrement composé d'esclaves ! De parmi les riches, comme du milieu des pauvres, surgirent à toute époque des cerveaux mieux équilibrés, des âmes généreuses, que le mal froisse et soulève, qu'attirent le beau et le bien, et qui rêvèrent de sociétés logiques et humaines. La plupart donnèrent corps à leur pensée, s'inscrivirent en juges et en témoins contre le mal régnant, et leur audace ne resta pas impunie. Car le fort, qui possède tout, estime qu'il doit posséder aussi la sagesse ; lui seul, puisqu'il a droit de vouloir, a droit de penser. Les perturbateurs de l'*ordre* furent donc ensevelis dans les cachots, torturés, et, s'ils ne consentaient pas à faire amende honorable, condamnés à mort. Bien plus, on les fit huer et déchirer par la populace qu'ils voulaient sauver ! — Il n'y eut jamais prescription, ô légistes ! Appels, protestations, furent renouvelés sans trêve !

Si bien qu'après des centaines de siècles, quand le progrès — non pas celui du rêve moderne, ce progrès qui marche tout seul et fait à leur insu les affaires des hommes, mais le progrès du mal, beaucoup mieux secondé — quand ce progrès-là, grimpé sur la monarchie et sur le bon Dieu, eut réduit en jachères toutes les terres de France, couvert les routes royales de morts et de mourants, et qu'il ne resta plus guère dans le royaume que la famine, la peste, un roi, des courtisans et des traitants, — tout cela au vif pendant près d'un siècle ; en action depuis plusieurs ; car il n'y a pas de patience plus longue que celle des peuples — alors, un éclair immense traversa l'horizon d'une part à l'autre ! et toutes les protestations, vaines jusque-là, des philosophes et des écrivains, se résumèrent en une parole régénératrice, formidable, inexprimée jusqu'alors, qui proclamait une ère nouvelle, et rejetait à jamais dans le passé les privilèges, l'esclavage et le despotisme !...

« Tous les hommes sont libres et égaux en droits ! »

Cela fut dit !... et ce fut beaucoup !... Maintenant, cela reste à faire.

Pour achever de comprendre l'inanité du Temps, en fait de

progrès humain, partant de là, jetons un coup d'œil sur les cent dix ans, bientôt écoulés, depuis l'apparition de ce phare au sommet du monde.

Tout d'abord, on acclama! Les cœurs, exultants d'une joie immense, crurent posséder à jamais la divinité vraie: la Vérité!...

Trois ans après, la vieille barbarie faisait un retour offensif sur les places publiques, où tous ivres d'amour avaient crié : Vive la Fraternité!... On décapitait, au nom de la liberté, ceux qui étaient suspects de mal penser!

C'était le poids du passé, condensé dans les êtres humains, pétris et conçus par lui, qui de toute sa masse retombait sur la sainte folie de l'avenir, encore dépourvue de chair et d'ossature. Une conspiration de rois, encore maîtres de leurs peuples, fit sombrer l'amour de la liberté dans la vieille et sauvage ivresse de la conquête, et l'on reprit à la suite les chemins du passé : après avoir démoli la royauté, on rebâtit un empire; et, depuis la fin du grand siècle dix-huitième, jusqu'au bout de ce tâtonnant dix-neuvième, fourvoyé par la réaction bourgeoise, on ne fit qu'essayer de toutes les formes de gouvernement monarchique, sans pouvoir arriver à aucune qui ne fût despotisme ou infamie. Car la bourgeoisie, victorieuse du roi et de la noblesse, prise à son tour du mal barbare, et reniant la grande charte de 89, voulut régner elle aussi, à l'abri d'un fantoche ou d'un tyran.

En voici plusieurs que le peuple des villes envoie rouler dans la poussière, lui seul gardant au cœur le souvenir de la grande Révolution. Mais l'ignorance n'est pas morte dans les foules travailleuses! Et les riches y trouvent toujours un terrain fécond pour les mensonges et les calomnies, à l'aide desquels ils justifient leurs abus de pouvoir et les coupes sombres pratiquées par eux dans les rangs révolutionnaires.

Aujourd'hui, les fantoches ont disparu. Voici l'État seul en cause, représenté cette fois par les coryphées de la bourgeoisie; elle seule responsable, et son système avec elle!

Or, tout va de mal en pis : comme autrefois, la vie se raréfie pour les travailleurs; pour le rural comme pour l'ouvrier. Et, malgré tout, le jour s'étend. Les ateliers, transportés en province, éclairent l'homme des champs sur les procédés grâce auxquels les oisifs font de la richesse pour eux seuls. Déjà, ce logogriphe : « La richesse est le produit du travail » jusqu'ici accepté si aisément — si bêtement faut-il dire — commence à les étonner; ils y songent... Quand il sera déchiffré pour tous — et cela semble ne pouvoir durer longtemps — quand on aura contemplé attentivement ces deux propositions indéniables :

Les riches, ce sont les oisifs;

Les travailleurs, ce sont les pauvres (1);

Une volte-face deviendra inévitable.

Malheur alors à ceux qui ont démoralisé les hommes de ce temps-ci, par la misère d'une part, et de l'autre par l'exemple de leurs propres vices, de leur égoïsme sans bornes! — Qui nous rendra l'aube pure de 89? Qui nous inspirera l'horreur de la vengeance? La honte d'imiter nos derniers chefs barbares... Et la sainte joie de franchir enfin le seuil de la vieille ère de barbarie, pour *réaliser* — par l'application à tous du droit naturel de Propriété — l'ère de la Fraternité, de la Liberté, de l'Égalité humaines, *entrevues* seulement depuis plus d'un siècle...

André Léo.

---

(1) Est-il besoin de dire que ces deux propositions, si elles sont générales, ne sont pas absolues en ce qui concerne le travail intellectuel? Celui-ci a les mêmes droits que le travail matériel; et n'est pas toujours plus heureux. Ils ne doivent plus être séparés.

LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Au double point de vue humain et social, il n'existe aucune question plus grave, plus pressante, que celle de la protection de l'enfance. La France entière y est intéressée. L'État lui-même, cette froide impersonnalité, est tenue de s'émouvoir en constatant une mortalité et une criminalité infantiles, qui viennent s'ajouter, pour affaiblir notre pays, au peu d'empressement qu'apportent les citoyens français à fournir des reproducteurs et des défenseurs à la patrie. La répugnance à remplir cet onéreux devoir s'explique à une époque où il consiste plus que jamais à préparer de la chair taillable à merci ou de la chair à canon; mais, dès que l'enfant est né, les responsabilités de la société surgissent impérieuses à son égard. On lui *doit* les conditions favorables à son développement physique, intellectuel et moral; car il est le demain de la collectivité, la raison d'être de sa propre existence; par lui elle se continue, s'élève ou s'abaisse d'après la façon dont elle a compris ses obligations envers lui. *L'enfant est la fraction la plus importante de la communauté,* celle pour qui on ne pourra jamais assez dépenser d'argent et de soins.

Mens sana in corpore sano, disaient les Romains. A peine notre civilisation commence-t-elle à comprendre le sens profond de ces mots, bien qu'il soit tant question de sports, d'instruction et d'éducation. Le développement normal de l'enfant est entravé dès avant sa venue au monde, du haut en bas de l'échelle sociale, par l'ignorance, la cupidité ou les excès des parents et de la collectivité. Toutefois des hommes dévoués et quelques femmes de cœur se sont mis à l'œuvre afin d'éclairer l'opinion et ils ont convoqué des congrès nationaux ou internationaux pour la protection de l'eafance, mais ces tentatives d'organisation sont trop récentes encore pour avoir pu donner des résultats appréciables. Il faut les faire largement connaître et appeler tous les travailleurs de bonne volonté à venir s'enrôler pour cette croisade de pitié et de justice.

Des congrès pour la protection de l'enfance ont déjà été tenus à Paris en 1883 et 1885, à Lyon en 1854, à Bordeaux en 1895, à Genève

en 1856. Les deux derniers sont classés comme étant les premiers congrès internationaux de protection de l'enfance, sans doute parce que l'on y aborda résolument les deux questions parallèles de la protection physique et de la protection morale à joindre à celle plus spécialement administrative.

Je m'occuperai surtout, dans ce présent article, des travaux présentés et des vœux émis au congrès de Genève (1), le dernier en date, me réservant d'étudier dans un ouvrage plus étendu les réformes faites au cours de ce siècle, et dans les divers pays civilisés, en tout ce qui touche à la protection de l'enfance. Les progrès à cet égard sont bien lents et « les plans fort beaux vus sur le papier » n'ont vraiment donné de résultats que là où des femmes éclairées ont compris que la charge de l'enfant leur revenait par droit naturel, même administrativement.

Pour l'homme, tout animé de bonnes intentions qu'il soit — quelques personnalités exceptionnellement complètes à part — l'enfant est un chiffre plus ou moins utile ou intéressant dans une série de nombres. Pour la femme, il est une petite plante vivante, la chair d'une femme comme elle, un être anxieusement attendu neuf mois durant et douloureusement mis au monde. Il en est peu qui ne sourient à un enfant, même étranger, qui ne sachent lui inspirer confiance, alors que l'homme passe et ne ressent d'affection que pour l'être à qui il donne son nom — affection bien artificielle et légale, puisqu'il abandonne à l'ordinaire sans larmes ni regrets l'enfant dit naturel.

Aussi l'avenir de l'enfance, sa protection efficace, dépend-elle en majeure partie de la façon dont l'élite des femmes d'une nation va comprendre sa tâche à son égard. C'est à ces femmes qu'il faut faire appel après leur avoir intégralement fourni les moyens de développer leurs facultés, afin qu'elles soient capables d'embrasser les idées générales et d'assigner au détail sa place dans l'ensemble. Les femmes ont plus que jamais besoin d'une forte culture pour être à même de jouer le rôle nouveau, élargi, que leur impose la formidable extension des conditions sociales. Cette extension inouïe a pris les nations civilisées comme par surprise. Elles ne sont plus à la hauteur morale des progrès matériels si subitement créés par leur propre génie; elles ploient sous eux, s'anémient et s'useront rapidement dans les trépidations du colossal engrenage qu'elles ont mis en mouvement, si on ne parvient pas à leur infuser des forces nouvelles proportionnées à la dépense cérébrale qu'elles ont faite et font sans cesse.

(1) Rapports et procès-verbaux du deuxième Congrès international de la Protection de l'Enfance, joints à ceux du deuxième Congrès international d'assistance publique, 2 volumes. — Genève.

Les femmes sont les gardiennes de la vie, les protectrices de la race ; elles rendent viables les formes sociales que l'homme élabore et qui avortent sans leur concours. Leur rôle grandit en proportion de l'intensité que prend la vie moderne. Le fléchissement de la conscience individuelle et collective ne proviendrait-il pas justement de ce qu'il n'est pas fait à la femme et au principe qu'elle représente sa place sur une scène agrandie ? La Révolution l'a laissée sur la route où elle a entraîné l'homme d'une marche si rapide ; et à aucune époque de notre histoire il n'y eut un semblable écart civique entre leurs positions respectives.

I

MORTALITÉ ET CRIMINALITÉ DES ENFANTS EN FRANCE

De tout temps, les agriculteurs et les éleveurs donnèrent des soins attentifs à leurs jeunes sujets, plantes ou bêtes, afin d'obtenir des produits vigoureux, bons reproducteurs à leur tour. Qu'a-t-on fait pour l'enfant — non pas seulement pour celui des classes aisées, mais pour *tous* les enfants de la nation ? — Bien peu matériellement.

La loi Roussel, ou loi du 23 décembre 1874, cherche à exercer une surveillance sur les enfants de moins de deux ans placés, moyennant salaire, en nourrice, en sevrage ou en garde hors du domicile de leurs parents. Mais ces termes : *moyennant salaire* et *hors du domicile de leurs parents* élevaient des obstacles à l'exercice de cette surveillance. La loi Roussel n'a d'ailleurs pas donné tous les résultats qu'en espérait le généreux novateur qui la présenta et on ne l'a appliquée que dans un petit nombre de départements.

Le docteur E. Barthès, inspecteur des enfants assistés d'Eure-et-Loir, a fort clairement expliqué dans son rapport lu au congrès de Genève pourquoi les comités locaux et régionaux prévus par la loi Roussel n'avaient pas rendu les services que l'on attendait d'eux. J'y reviendrai quand je parlerai de la protection du nourrisson ; car la protection de l'enfance comprend plusieurs degrés :

1° Protection de la femme enceinte chez qui de mauvaises conditions physiques et morales portent préjudice à l'être en voie de formation ;

2° Protection du nourrisson jusqu'à l'âge de deux ans ;

2° Protection physique et morale de l'enfant à travers les années qui précèdent la seizième, époque à laquelle la loi estime qu'il peut être tenu pour pleinement conscient de ses actes et de leurs conséquences.

On n'arrête jamais un enfant avant l'âge de six ou sept ans, mais passé cet âge on peut l'envoyer dans une maison de correction. A partir

de seize ans, il tombe, une fois coupable d'un délit, sous les coups du code pénal.

En France, les enfants au-dessous de seize ans sont au nombre d'environ 11,000,000 sur 38,000,000 d'habitants; 4 à 5 millions d'entre eux ont moins de sept ans; 6 millions 1/2 environ ont de sept à seize ans, et la presque totalité de ceux-ci entre à l'école primaire — ou plutôt est inscrite comme y entrant (5,552,895).

Mais avant d'exposer les divers moyens proposés ou déjà mis en œuvre pour protéger cette fraction de la nation, qui est son demain, je crois bon de prouver à l'aide de chiffres combien impérieuse est la nécessité de cette protection. Les cris d'alarme que jettent les médecins, les magistrats, les statisticiens ne sont pas exagérés.

En 1874, dans son *Rapport sur la protection des enfants du premier âge et en particulier des nourrissons,* M. Théophile Roussel écrivait déjà : — « Un enfant qui naît a moins de chance qu'un homme de quatre-vingt-dix ans de vivre une semaine et moins de chance qu'un octogénaire de vivre un an ». Et M. Jacques Bertillon l'appuie par des chiffres tristement éloquents.

En France, le nombre des morts-nés s'élève annuellement à 45,000 (1) et chaque année aussi 60,000 enfants y meurent avant l'accomplissement de leur premier mois de vie, sans compter tous les petits êtres qui ne viennent pas à terme par suite de manœuvres abortives.

M. Bertillon estime à 18,000 le nombre des petits Parisiens, sur 60,000 naissances, qui vont chaque année mourir chez les nourrices de province. « Si l'on classe les enfants d'après leur origine et les conditions de leur placement en nourrice, on arrive à ces chiffres de mortalité de 75 à 80 °/₀ qui semblent fabuleux lorsqu'on les lit, même dans les statistiques ». La mortalité des enfants assistés varie de 60 °/₀ à 90 °/₀.

A l'heure qu'il est, « pour l'explication des chiffres excessifs, comme le fait remarquer M. Théophile Roussel dans le rapport déjà cité, il faut tenir compte d'influences peu senties autrefois et dont l'œil du médecin découvre de plus en plus les effets dans les intimités de la vie moderne : ceux notamment des abus de l'alcool et du tabac, des excès qui s'y joignent et des dégénérescences héréditaires qui en résultent et qui altèrent les sources de la génération malgré l'amélioration matérielle des conditions d'existence du grand nombre ».

Toutefois cet annuel massacre des Innocents, tout effrayant qu'il soit, n'est pas aussi douloureux à constater que la mort morale des

(1) En France, il est accordé trois jours pour l'inscription d'un nouveau-né, et l'on donne pour mort-né tout enfant mort avant l'inscription.

échappés à la mort physique qui les guettait à leur entrée dans la vie. *Mais les mêmes conditions défavorables qui menacèrent au début leur débile existence travaillent, renforcées par d'autres agents plus subtils, à mettre en péril leur santé morale.* Aussi le nombre des enfants poursuivis a-t-il doublé de 1826 à 1880. La criminalité des jeunes gens des deux sexes de seize à vingt et un ans a quadruplé pour les hommes, presque triplé pour les femmes. Depuis 1880, la situation est devenue plus lamentable encore : le chiffre des enfants poursuivis a augmenté d'un quart, alors que celui des adultes ne correspond qu'au neuvième du chiffre primitif (1).

A Paris, plus de la moitié des individus arrêtés ont moins de vingt et un ans. En une seule année, ils commirent 11,862 vols simples, 458 vols qualifiés, 4,212 coups et blessures, 153 viols, 481 attentats à la pudeur, 25 incendies, 114 infanticides, 2 empoisonnements, 30 assassinats, 39 homicides, 3 parricides. De plus, le nombre des enfants prostitués s'est élevé à 40,000 depuis dix ans; et dans la manie croissante des suicides, ceux des enfants, très rares autrefois au-dessous de seize ans, atteignaient déjà le chiffre de 55 en 1887. On en a relevé 87 récemment.

	Enfants prévenus de délits de droits communs (2)	Majeurs de seize ans prévenus des mêmes délits	Total	Récidivistes
	—	—	—	—
1881 . . .	6.307 (5.389 garçons, 918 filles)	179.702	186.009	79.719
1892 . . .	7.148 (6.118 — 1.030 —)	203.855	211.003	105.380

En ajoutant à ces chiffres ceux que fournit le dénombrement des enfants épileptiques, idiots, rachitiques, tuberculeux, etc., etc., enfermés dans des hospices spéciaux, on pourrait mesurer l'énorme somme de forces qui est enlevée annuellement à la nation et combien impérieusement nécessaire apparaît une rénovation physique et morale si nous tenons à remonter un courant insouciamment descendu.

Passons maintenant à l'étude des moyens proposés pour le remonter.

II

PROTECTION DE LA FEMME ENCEINTE

C'est protéger l'enfant que de protéger la mère, aussi tous les Congrès de Protection de l'Enfance ont-ils étudié les moyens de venir

(1) *Le Crime et l'École*, par Jacques Bouzon, avocat à la Cour d'appel. — Guillaumin et Cie. — Paris.

(2) *Idem.*

en aide à la femme pauvre pendant sa grossesse. Il est des pays bien plus avancés que la France dans cette voie sans parler de ceux où la recherche de la paternité est autorisée, comme en Norvège par exemple. Le nombre des infanticides n'y est que de cinq à six pour un million d'habitants.

A Madrid, la *Maison Maternelle* reçoit les femmes à partir du cinquième mois de leur grossesse, et même avant si cela est nécessaire.

Dans les Pays-Bas, l'*Hospice Madeleine* reçoit les filles enceintes, non prostituées, et les garde six mois après l'accouchement.

A Paris, la *Mutualité Maternelle* (1) a été fondée en mai 1851 sous le patronage de Mme Carnot et approuvée par un arrêté ministériel en date du 21 février 1852. M. Brylinski, président de l'Œuvre, a présenté au Congrès de Genève un rapport sur l'interdiction de travail aux accouchées pendant un certain temps et l'indemnité à leur accorder pendant ce chômage forcé.

C'est à quoi a pourvu la *Mutualité Maternelle,* association de mères pauvres et riches, qui accorde une indemnité aux ouvrières membres de la Société. Les participants versent une cotisation annuelle de trois francs, soit vingt-cinq centimes par mois, et peuvent toucher une indemnité de dix-huit francs par semaine pendant les quatre semaines qui suivent leur accouchement, à condition qu'elles ne travaillent pas durant ce laps de temps et qu'elles soient inscrites depuis neuf mois au moins. Aucune distinction n'est faite entre fille-mère et femme mariée. L'indemnité peut être prolongée de une ou deux semaines sur l'attestation d'un médecin. Une prime de vingt francs est accordée à toute sociétaire qui allaite elle-même son enfant. Mais ne sont admises que des ouvrières habitant le département de la Seine et appartenant aux trois industries suivantes : confection et couture, dentelles et broderies, passementerie, mercerie, boutons et rubans. Les chambres syndicales de ces industries ont versé ensemble une somme de dix mille francs pour créer un fonds à l'association.

M. le docteur Moutier, médecin du dispensaire-clinique de la *Mutualité Maternelle,* complétà le rapport de M. Brylinski par des détails sur les soins médicaux accordés aux sociétaires. Un service de layettes et de berceaux, de même qu'un bureau de placement, sont annexés à l'œuvre principale qui n'a pas encore de refuge pour femmes enceintes ni d'asile de convalescentes. Mme Béquet, de Vienne, y supplée dans la mesure de ses ressources par son *Refuge-Ouvroir* de l'avenue du Maine et la Ville de Paris par l'*Asile Michelet* de la rue de Tolbiac. Mais ces abris sont trop étroits pour le nombre des malheu-

(1) Il existe une *Mutualité Maternelle,* fondée sur le modèle de celle de Paris, à Vienne (Isère), à Lille, à Dammarie-les-Lys (Seine-et-Marne).

reuses qui, près d'accoucher, errent de garni en garni, ou pour les ouvrières pauvres. On les y reçoit un mois avant la délivrance, rarement plus tôt, et aux premières douleurs on les conduit à la Maternité ou dans quelque autre maison d'accouchement. Elles y restent huit jours pour se trouver de nouveau à la rue, faibles et leur enfant sur les bras. Si leur état de santé exige des soins particuliers et qu'il y ait une place vacante, l'*Asile National du Vésinet* ou l'*Asile Municipal de Fontenay-aux-Roses* s'ouvre pour les convalescentes. C'est bien peu, étant donnée l'énorme agglomération parisienne.

Pour en revenir à l'intéressant rapport de M. Brylinski, il rappelle que la question de l'interdiction du travail aux accouchées a été agitée au Congrès de Berlin en 1890. Il est reconnu par les médecins que la femme ne peut reprendre son travail qu'un mois après sa délivrance, — six semaines pour la majorité — sinon elle risque de contracter d'incurables infirmités lorsqu'elle ne meurt pas des suites de son imprudence.

Il semblerait donc naturel d'indemniser l'ouvrière du préjudice que lui cause l'interdiction. Cependant il n'en est rien dans le présent chaos de notre état social où des idées nouvelles de justice, de simple souci pour l'avenir de la race, ne peuvent encore faire triompher l'intérêt de tous sur d'égoïstes intérêts privés.

« Plusieurs nations européennes, dans les lois ayant pour objet de réglementer le travail des femmes dans l'usine ou l'atelier, ont cru devoir étendre la protection qui les garantit contre l'excès de travail au cas d'accouchement, sans que le droit à une indemnité ait paru la conséquence naturelle de cette disposition. Neuf pays européens ont prévu le repos nécessaire à la suite de l'accouchement, devançant ou appliquant le vœu du Congrès de Berlin. Ces pays sont l'Allemagne, la Grande-Bretagne et l'Irlande, la Belgique, les Pays-Bas, le Portugal, la Suisse, la Norvège, l'Autriche et la Hongrie. En Norvège, la loi peut interdire l'emploi des femmes enceintes à des travaux dangereux, insalubres ou trop fatigants. » (1).

En France, aucune loi n'a encore été votée dans ce but, parce que les législateurs comprennent fort bien qu'en obligeant l'accouchée à interrompre son travail, il faut lui accorder en même temps une indemnité proportionnée à la perte d'argent que le repos forcé lui occasionne. On n'ose pas l'exiger des patrons et les gouvernements n'ont pas d'argent pour l'œuvre de vie, tenus qu'ils sont d'en gaspiller pour l'œuvre de mort, en préparant les adultes en vue de carnages futurs. La mère pauvre travaille sans trêve jusqu'à la veille de ses couches et retourne au labeur dès qu'elle peut se tenir debout, abandonnant son

(1) Rapport de M. Brylinski.

nourrisson, lorsqu'il est né viable, à des soins mercenaires ou à l'inexpérience d'enfants plus âgés. On a constaté, dans les centres ouvriers, que la mortalité des nouveau-nés est moins élevée durant les grèves. Il est des métiers d'ailleurs, tels que la manipulation du mercure dans la miroiterie, celle du blanc de céruse pour l'émaillage des porcelaines et des majoliques, la fabrication des allumettes, le cassage du sucre, qui tuent le fruit de la femme enceinte ou ne préparent à l'enfant que quelques mois d'une souffreteuse existence. Et l'ouvrière intelligente en arrive à imiter la bourgeoise et à s'épargner par tous les moyens possibles les soucis de la maternité.

La maternité est une fonction sociale. Il faudra qu'on finisse par la regarder comme telle, si l'on veut sauver l'enfant que meurtrissent, écrasent les roues et les poulies d'un engrenage industriel et social sans précédent qui entraîne la mère après avoir pris l'homme. La protection de l'enfant restera imparfaite tant que l'on n'aura pas accordé à la mère — à toutes les mères — des conditions matérielles et morales favorables durant sa grossesse.

Jusqu'ici l'humanité ne s'est guère élevée au-dessus des espèces inférieures en ce qui touche à la procréation que pour transgresser les lois naturelles. Des collectivités plus conscientes que les nôtres instaureront par la suite des conditions assurant à tous les enfants, dans la mesure du possible, une vitalité suffisante. Notre époque manque essentiellement de vitalité. Les corps anémiés par le travail, le surmenage, les excitations factices d'une vie socialisée à l'excès ne peuvent qu'engendrer des enfants plus débiles encore et moins capables aussi de porter le fardeau d'un travail excessif, ou de résister aux tentations que l'on multiplie sous leurs pas. De là des impulsifs et des dégénérés, des vagabonds et des criminels.

Pour le moment, on ne peut qu'aller au plus pressé et créer des refuges-ouvroirs où la femme enceinte trouvera abri, afin de ne pas être tentée de recourir à l'avortement ou à l'infanticide pour échapper aux suites d'un acte, perpétré à deux, dont elle supporte seule les conséquences physiques, — et si souvent aussi les conséquences morales et économiques.

On a beaucoup blâmé au Congrès de Genève, comme en d'autres Congrès semblables, l'avortement; et l'on a eu raison. Car si les manœuvres clandestines réussissent, la santé de la mère est en péril; si elles ne réussissent pas, celle de l'enfant peut être irrémédiablement atteinte. La cause de l'énorme proportion de morts-nés, fait remarquer le docteur Bertillon, est l'infanticide plus ou moins déguisé.

Les lois et les conditions économiques sont directement cause de ces infanticides déguisées ou non, et pour ne parler ici que de la fille-mère, tant que la loi et l'opinion publique la repousseront comme une

paria, sans imposer de responsabilités à son complice, elle sera dans son droit en cherchant à échapper à la honte et à la déchéance qui l'attendent. Quant aux tours, que quelques-uns voudraient rétablir, et aux maternités secrètes, que sur la proposition de M. Fleury, d'Annecy, inspecteur départemental de l'Assistance publique, le Congrès de Genève, après celui de Bordeaux, désire voir ouvrir un peu partout, j'en tiens la création pour particulièrement immorale.

La maternité ne peut être une honte. Les erreurs des générateurs ne diminuent pas l'importance de cette fonction naturelle et sociale; mais on diminue d'autant leurs responsabilités en ne tenant pour sacrée que la maternité permise par la loi; et l'on a du même coup rabaissé cette dernière. Il faut enseigner à la femme la portée de son rôle en honorant ce rôle, au lieu de lui aider à se cacher quand elle devient mère en dehors de certaines barrières, mobiles d'ailleurs.

Toutes les femmes de cœur et de sens doivent s'opposer énergiquement, dans l'intérêt physique et moral de l'enfant d'abord, dans l'intérêt de l'affranchissement de leur sexe ensuite, à la création « de refuges à la honte, où les femmes adultères et les filles séduites auront les moyens de dérober leur honte à tous les regards » (1). Et cette opposition même servira peu à peu à éduquer moralement leurs sœurs moins conscientes qu'elles de leurs responsabilités; et en dernier ressort elle préparera une plus haute moralité sociale. Car la moralité ne consiste pas à obéir aux lois : elle réside dans l'acceptation loyale des conséquences de nos actes. Cette acceptation loyale a en retour une action moralisatrice qui amène un développement supérieur de la conscience individuelle et collective.

III

LA PROTECTION DES NOUVEAU-NÉS

Les vœux émis au Congrès de Genève par la *Mutualité Maternelle* de Paris pour la protection de l'enfant avant sa naissance furent adoptés à la presque unanimité des deuxième et troisième sections avec une modification de rédaction proposée par M. le sénateur Strauss. Au moment de procéder plus avant, je les donne sous la forme acceptée en la séance plénière, présidée par M. le sénateur Roussel, parce qu'ils indiquent, à mon avis, à quel degré de sentiment des responsabilités sociales on est parvenu à ce sujet dans les sphères semi-officielles.

I. — 1° Que la femme enceinte et nécessiteuse bénéficie en son pays de l'assistance médicale gratuite;

(1) Rapport de M. Fleury au Congrès de Genève; il cite les paroles de M. Giraud, membre de l'Institut et de l'abbé Gaillard : *Recherches sur les Enfants trouvés.*

2° Que l'interdiction de travail précède l'accouchement pendant une période à déterminer, et que les femmes ne soient admises au travail que quatre semaines au moins après l'accouchement;

3° Que le principe d'une indemnité de repos et de convalescence pour les femmes accouchées soit inscrit dans la loi.

II. — Que les pouvoirs publics favorisent par tous les moyens possibles la formation de *Mutualités maternelles* et de sociétés de patronage et d'assistance des mères et des enfants en bas âge.

Ce dernier *desideratum* a directement en vue le nouveau-né. J'ai dit plus haut que le docteur E. Barthès, inspecteur des enfants assistés d'Eure-et-Loir, a fort nettement expliqué, dans son rapport lu au Congrès de Genève, pourquoi les comités locaux et régionaux prévus par la loi Roussel pour protéger les enfants âgés de moins de deux ans placés en nourrice, en sevrage ou en garde, n'avaient pas rendu les services qu'on attendait d'eux.

Les commissions locales, aisément formées, dit-il, se désagrégèrent non moins rapidement, parce que les maires chargés de les réunir y appelèrent leurs amis. D'autres, en choisissant des ennemis, les exposèrent à des critiques acerbes. Quant à la surveillance médicale, confiée à des débutants mal payés, elle fut trop irrégulière. Aussi les comités départementaux, qui doivent examiner les rapports des commissions locales, n'eurent pas motif à réunions fréquentes pour compulser les documents qu'aurait eus à leur présenter l'inspecteur de service des enfants assistés du département.

Cet inspecteur départemental, placé trop étroitement sous l'autorité du préfet qui centralise tous les documents relatifs à la surveillance instituée par la loi, n'a pu déployer son activité que dans les départements où il a été affranchi de la paperasserie des bureaux de préfecture, et la mortalité infantile a été notablement diminuée. Le docteur Barthès constate que toute proposition tendant à augmenter l'autorité de l'inspection départementale ou à améliorer le service est aussitôt repoussée, si elle risque d'apporter une modification au *statu quo*. Il ne faut donc pas s'étonner que dans de semblables conditions les meilleures lois restent impuissantes à améliorer les maux qu'elles visent. Les comités départementaux, au lieu de se réunir une fois par mois, ont beaucoup de peine à se réunir une fois par an, pour entendre la lecture du rapport de l'inspecteur et donner leur avis sur les récompenses à accorder aux nourrices méritantes.

Même inapplication de la loi quant au placement et aux certificats des nourrices. Un grand nombre de nourrices se procurent des nourrissons ou des enfants en garde ou en sevrage sans être munies d'un certificat du maire de leur commune et d'un certificat médical, et, lorsqu'elles arrivent avec l'enfant, le maire ne peut, en présence du

fait accompli, qu'inscrire l'enfant sur le registre II. Car les maires, de ce fait, ont à tenir deux registres. Le registre I est destiné à recevoir la déclaration des parents, le II celle des nourrices; mais neuf fois sur dix le premier est vierge de toute insertion, faute de déclaration des parents ou ayants droit.

Pour ce qui regarde les registres des médecins-inspecteurs, ils ne sont jamais tenus, et ceux des commissions locales encore moins. — On ne s'étonne plus, lorsqu'on connaît ces détails, que 18,000 petits Parisiens aillent mourir chaque année chez les nourrices de province, et le procès de la protection administrative nous semble fait. Toutefois, on ne peut s'en passer dans les conditions présentes. Mais le docteur Barthès n'en posa pas moins, et avec raison, au Congrès de Genève, la question suivante : « *Dans quelle mesure le concours de l'initiative individuelle peut-il être employé comme corollaire à la protection administrative, vieille déjà d'un quart de siècle, afin d'assurer la protection physique et la protection morale qui datent d'hier ?* — Ce sont ces dernières qu'il faut développer en vue de remédier à l'insuffisance de la première. »

Et il ajoute : « Les grandes villes envoient la plus grande partie de leurs enfants à la campagne et, chose bizarre, elles laissent de côté ces derniers pour ne s'occuper exclusivement que de ceux élevés dans leurs murs. »

Lyon, Bordeaux, Marseille, Paris, bien que possédant chacune une Société protectrice de l'Enfance, ne suivent que ceux élevés dans la ville. La dernière place chaque année en nourrice en province 40,000 enfants, et 4,000 seulement dans la capitale. Pour ces derniers la mortalité a diminué en dix ans de 14 °/o. De 20 °/o en 1885, elle est descendue à 6 °/o en 1795, malgré les défectueuses conditions d'aération et d'hygiène que l'on sait et grâce à l'activité des sociétés privées, notamment de celle de la Protection de l'Enfance à Paris, qui distribuent des secours en layettes, berceaux ou argent.

Dans l'Eure-et-Loir, où la commission de Chartres fit appel à l'initiative privée, raconte M. Barthès en son rapport, et plus particulièrement à celle de quelques femmes, dès 1875 la mortalité des nourrissons envoyés dans la localité tomba à 7 °/o ; à 8 °/o à Châteaudun, qui possède également une commission locale, tandis que Dreux et Nogent, les deux autres chefs-lieux d'arrondissement, accusent une mortalité de 17 °/o pour la première et de 20 °/o pour la seconde. Elles n'ont pas de commission locale.

Comme il est impossible de songer à intéresser les maires de campagne à tout ce qui touche à l'Enfance, le docteur Barthès propose de fonder dans tout arrondissement, bourg et canton, une commission locale de protection du premier âge, qui comprendra dix, douze,

treize, vingt, etc., dames réunies par groupes de deux, et dont le maire ou l'un de ses adjoints et le juge de paix seront membres de droit. C'est sur cette base que s'organisa la commission de Chartres, qui donne de si bons résultats.

« Appelées par leurs aptitudes naturelles, dit le rapporteur, et leur habitude des soins à donner à l'enfance, à exercer la surveillance la plus efficace, les dames ont été choisies pour exercer plus spécialement la surveillance effective des nourrissons. »

Il est certain que sans le secours de l'initiative privée la meilleure loi reste inefficace et que, pour la Protection de l'Enfance, les femmes peuvent et doivent exercer une action prépondérante. Aussi serait-il à désirer, d'après les vœux émis par le docteur Barthès et adoptés par le Congrès de Genève, avec quelques modifications les rendant plus généraux :

1° Qu'une Société protectrice de l'Enfance fût instituée dans toute ville possédant environ 20,000 habitants;

2° Qu'un comité local de protection de l'enfant du premier âge fût fondé dans chaque canton ou commune ayant plus de 25 enfants à surveiller. Celui-ci devra se mettre en rapport avec toutes les communes de son ressort possédant des enfants protégés.

C'est par suite surtout de l'ignorance des parents et des nourrices en ce qui touche aux règles de l'alimentation et de l'hygiène que la mortalité du premier mois s'évalue en France à 40 °/₀ en moyenne. — Cette moyenne n'est que de 3 °/₀ le septième mois, l'enfant résistant déjà mieux aux conditions défavorables qui menacent son existence.

Au lieu d'élever les nouveau-nés au sein dès les premiers jours, on leur donne souvent, dans le peuple, une nourriture solide, on leur fait sucer une croûte de pain grillée trempée dans du vin, afin de les fortifier, dit-on. Contre cette idée accréditée, une réaction se dessine à peine et longtemps encore on croira, dans toutes les classes de la société, que l'alcool fortifie, alors qu'il fouette simplement le système nerveux. Une femme, pendant ses grossesses, ne devrait boire ni vin, ni liqueur; elle prépare une nervosité excessive chez son enfant, que l'on alcoolise directement en donnant à la nourrice du vin à boire — un litre par jour et davantage parfois. Quant à l'enfant, le vin ne lui est absolument pas nécessaire pendant les premières années de sa vie. Sans appétence héréditaire ou habitude donnée il n'en a naturellement pas envie.

Cette question si grave de l'alcoolisme fut traitée avec énergie par M. L.-L. Prochat, un des travailleurs infatigables dans la lutte contre l'alcoolisme en Russie, et il prouva, avec des chiffres à l'appui, que, dans la moitié des cas, la misère physique, intellectuelle ou

morale des enfants a pour cause l'alcoolisme des parents. Il cita les travaux de plusieurs de nos médecins sur l'hérédité alcoolique, ceux, entre autres, de notre vaillant président de la Société contre l'usage des boissons spiritueuses, M. le docteur Legrain, médecin en chef de l'asile de Ville-Évrard. Toutefois, il ne put décider le Congrès à voter l'abstinence totale pour le fils d'alcoolique. Un amendement fut proposé et accepté : « Faire élever, autant que possible, dans l'abstinence. »

Le Congrès émit en outre le vœu que des conférences fussent organisées pour les femmes, sur les questions d'hygiène, d'alimentation, d'alcoolisme, de soins à donner aux nouveau-nés. Elles seraient fort nécessaires en France.

Sur les divers moyens d'élevage des enfants d'un jour à deux ans, M. le docteur Fernand Lédé a présenté au Congrès de Genève un rapport que nous regrettons vivement de ne pouvoir lire *in extenso* dans le volume des Rapports. Il n'en est donné qu'un résumé suivi des conclusions soumises aux discussions et au vote des délégués. Dans la première partie de son travail, le médecin inspecteur des enfants du premier âge et des crèches du département de la Seine fait l'historique de l'enfant et des façons de l'élever; dans la seconde, il s'occupe presque uniquement de son alimentation et du développement qui résulte des divers modes d'alimentation.

Les conclusions du rapport conseillent, il va sans dire, l'allaitement maternel. Lorsqu'il ne peut être appliqué, il est du devoir des municipalités de prendre les mesures nécessaires pour assurer aux familles des éleveuses ou nourrices sûres et saines. Le lait de vache doit être stérilisé sous pression et délivré après un contrôle sévère. En aucun cas l'enfant, pendant les deux premières années de sa vie, ne devra prendre de boisson autre que le lait, à moins que ce ne soit de l'eau bouillie ou stérilisée, fort utile dans certains états maladifs.

Quand la mère ne peut allaiter, il est souvent difficile de trouver une bonne nourrice au sein. Quelques départements ont créé un office central des nourrices. Mais celles-ci emportant parfois très loin les enfants, il est particulièrement important que le transport des nouveau-nés se fasse dans des conditions favorables hygiéniquement, car on a remarqué que la première semaine du placement est la plus meurtrière. Malheureusement, le décret réglementaire de la loi ne prescrit au médecin-inspecteur sa première visite que dans la huitaine du jour où il est prévenu de l'arrivée de l'enfant dans la commune. Il n'est, en outre, tenu à faire qu'une visite par mois à tout enfant assisté; mais il a déjà été émis plusieurs fois le vœu qu'il en fît une seconde qui lui serait payée. Cette mesure est nécessaire, surtout à l'époque des chaleurs, qui augmentent la mortalité infantile.

Celle-ci est plus forte pour les nourrissons élevés au biberon que pour ceux élevés au sein. Un grand nombre des premiers meurent faute de soins, le lait, le biberon, les tétines étant malpropres et devenant des milieux de culture pour les bacilles de fermentation butyrique. Aussi le docteur Sécheyron, de Paris, a-t-il proposé au Congrès de Genève d'étudier les moyens de fournir aux mères pauvres du lait de bonne qualité, à l'abri des fermentations, et à bon marché. On établirait des centres de stérilisation du lait. A la sortie de l'atelier, le soir ou le matin, avant d'y entrer, la mère de famille viendrait prendre les fioles nécessaires pour un jour et stérilisées dans l'intervalle. Les personnes employées à la stérilisation procéderaient au nettoyage minutieux des récipients, fioles de modèle identique.

Mais quant à ce modèle identique le Comité d'hygiène n'est pas encore parvenu à se mettre d'accord. Il a été demandé qu'on interdît le biberon à tube et « le Comité a été unanime, écrit le docteur Bertillon, à renouveler l'anathème cent fois lancé déjà contre ce biberon meurtrier. Mais il a été unanime aussi à déclarer que, grâce à la liberté de l'industrie, on ne peut en interdire la fabrication; grâce à la liberté du commerce on ne peut en interdire la vente; grâce à la liberté des pères et mères de famille, on ne peut en interdire l'usage. On peut seulement le déconseiller, ce que l'on fait depuis vingt ans sans aucun succès; car ce biberon est commode; il est soutenu par une réclame effrénée et le public écoute les charlatans plus volontiers que les avis de l'Académie de médecine ».

M. Rouanet, en citant ces paroles dans un article d'économie sociale de la *Revue Socialiste* (mai 1897) fait remarquer qu'il en est ainsi en France « pour tous les cas où la collectivité intervient en vue de prévenir les conséquences morbides d'un état de choses malsain ».

Néanmoins le docteur Bertillon s'emploie énergiquement à faire cesser l'indifférence nationale pour les questions de population et il voudrait créer une science nouvelle : la *Puériculture*. Il rêve de fonder des pépinières d'enfants où l'on appliquerait à leur élevage les principes antiseptiques qui ont révolutionné la chirurgie et l'obstérique modernes, principes non adoptés encore, même pour les nouveau-nés de la riche bourgeoisie. « Il faut en outre, dit l'éminent statisticien, en ce qui concerne les enfants, que l'application de l'antisepsie soit peu coûteuse; car si l'on demande aux parents plus qu'ils ne paient aux nourrices de province, — vingt-cinq francs par mois — ils feront certainement la sourde oreille. Dans ce but il est nécessaire d'économiser la main-d'œuvre, gaspillée par le système de nourrissage en province. Il est certain que les nourrices n'ont ni le temps, ni les plus simples notions souvent des mesures antiseptiques à prendre pour le nettoyage du biberon et du linge. »

Toutefois dans les pépinières du docteur Bertillon les nourrissons ne seraient pas réunis comme dans les crèches, mais isolés afin d'éviter les épidémies si rapides à se propager parmi les enfants. Les deux tiers des maladies de zéro à un an sont évitables.

Le projet de M. Bertillon se réalisera peut-être plus vite qu'on ne le croit; car le sentiment du devoir qui s'impose à toute collectivité de protéger l'enfant, de voir en lui sa plus grande richesse, s'est considérablement développé en ces dernières années, — par la crainte surtout qu'inspire la dépopulation de la France. Il dissiperait l'ignorance des masses quant aux règles d'hygiène et préparerait un milieu favorable à la venue de générations plus robustes et plus saines.

Pour le moment la mère obligée de travailler hors de chez elle et qui ne peut ou ne veut pas envoyer son enfant en nourrice le remet à la crèche, qui le lui garde pendant le jour. On a multiplié les crèches depuis quelques années : crèches municipales et crèches privées. A Paris, il existe deux œuvres privées : La *Société générale des crèches* qui soutient les crèches existantes, avec M. Marbeau, pour président, et l'*Œuvre des crèches parisiennes*, dirigée par Mme Cremnitz, qui cherche à en fonder de nouvelles.

On les crée surtout dans les centres industriels et même on stimule le zèle des grands fabricants, afin qu'ils établissent une crèche dans l'enceinte de leur usine, « où les mères nourricières viendraient chaque deux heures donner le sein à leur cher enfant et même à ceux dont les mères ne pourraient, pour une cause ou pour une autre, satisfaire à l'allaitement. — Très peu de temps perdu par la mère qui travaille... etc. », a écrit le docteur Guyon, que cite M. Méline dans une lettre-préface au travail de M. Fleury, d'Annecy, sur les *crèches industrielles*.

Il serait difficile d'être plus pratique et plus économe du temps des ouvrières; toutefois tout porte à croire que le lait que boit « le cher enfant » lui est plutôt nuisible que profitable. On ménage une bête qui nourrit; elle ne travaille pas. Mais la mère pauvre est condamnée à enfanter à la dérobée, pour ainsi dire, à donner à son enfant un lait échauffé par la fatigue ou à l'abandonner aussitôt né à des soins étrangers, prise qu'elle est par l'engrenage des roues fiévreuses. On est mal venu de s'étonner alors de la désagrégation de la famille, des progrès de l'alcoolisme, de la mortalité et de la criminalité infantiles.

V

PROTECTION MORALE DE L'ENFANCE

Des notions nouvelles sur les lois de l'hérédité commencent à peine à faire dépendre la protection morale de l'enfant de sa protection

physique. On s'aperçoit qu'il faut chercher à prévenir le mal au lieu d'attendre pour sévir qu'il soit irréparable. Il viendra un temps sans doute où toutes nos mesures coercitives paraîtront bien inintelligentes à des générations plus éclairées et plus conscientes que la nôtre. Les maisons de correction ou disciplinaires (*reformatories*), les écoles industrielles pour les enfants abandonnés ou vicieux ont suffi jusqu'ici à tranquilliser le sentiment embryonnaire, le devoir, qu'éprouvait la société à l'égard de l'enfant. Une imparfaite, mais généreuse initiative, celle des Comités de défense des enfants traduits en justice, prouve que ce sentiment se développe.

Au Congrès de Genève, Mme F. Kergomard, MM. Dalifol, Gaston Drucker, de Paris, M. le conseiller d'État Gavard et Mlle Naville, de Genève, M. Bille, de Neuchâtel, M. le pasteur Fichter, de Bâle, le révérend J. W. Sharpe, inspecteur en chef des écoles royales d'Angleterre, Mmes Lockwood et Graham French, délégués du gouvernement des États-Unis, ont tous présenté des rapports ou soulevé des discussions sur les moyens employés ou à employer pour protéger l'enfant contre lui-même, l'exploitation, les mauvais exemples de ses parents ou d'étrangers, ou bien encore contre les sévérités du Code pénal.

On peut lire ces travaux dans les deux volumes de rapports et procès-verbaux publiés par le Comité du Congrès; je ne puis les suivre dans tous les détails qu'ils donnent et les moyens de protection qu'ils préconisent. Toutefois, avant d'aborder la question de plus haut, je tiens à dire quelques mots de la discussion que fit naitre l'exposé de M. Gaston Drucker, avocat à la cour d'appel de Paris, sur les *Comités de défense des enfants traduits en justice*. Ils ont pour but :

1° De contribuer à l'amélioration du système pénal concernant les enfants, d'organiser d'une façon pratique avec le concours du barreau et l'appui des pouvoirs publics la défense des enfants arrêtés et de signaler les différentes questions pouvant se rattacher à la protection et à l'éducation de ces enfants;

2° De seconder tout à la fois l'action de l'administration pénitentiaire en combattant le système des courtes peines remplacées par des internements prolongés (dans des maisons de correction) appliqué aux mineurs de seize ans et de faciliter en même temps l'intervention des établissements privés en faveur des enfants malheureux ne tombant pas sous l'application de la loi pénale.

Les principes de la culpabilité de l'enfant et de l'inviolabilité de la puissance paternelle, entamée par la loi du 24 juillet 1885, qui servent — la seconde à un moindre degré — de base aux statuts des *Comités de défense*, furent attaqués par M. Lucipia, conseiller général du département de la Seine, appuyé par M. Paul Strauss. Ils déclarèrent que les enfants ne sont pas coupables; ils peuvent seulement être

dangereux et nuisibles. Si on les traitait comme tels, les *Comités de défense* n'auraient pas de raison d'être. Le législateur devrait ne plus classer le vagabondage parmi les délits, remettre la charge de l'enfant sans conteste à la société, si les parents sont dans l'impossibilité de remplir leur devoir à leur égard, ne condamner judiciairement aucun mineur de seize ans et porter à dix-huit ans l'âge de la majorité au point de vue pénal.

De l'avis de ces messieurs, soutenus quant à la non-culpabilité de l'enfant par le sénateur Roussel, un Congrès de la Protection de l'Enfance était tenu de préparer sur cette question une réforme dans la législation. Ils ne furent malheureusement pas écoutés et l'on passa à l'ordre du jour. C'est grand dommage ; car leur protestation constitue un réel progrès dans les idées modernes sur la protection de l'enfance. Ils la renouvelleront, nous n'en doutons pas, dans d'autres occasions et finiront par faire triompher des vues vraiment en accord avec l'humanité et la justice.

Non, l'enfant n'est pas coupable au sens strict de ce mot, parce qu'il n'est qu'à peine responsable. Sa raison n'est pas dressée encore à faire équilibre aux instincts et aux hérédités. Et c'est faire preuve d'une inintelligente dureté que de demander comme d'aucuns le font, un accroissement de répression envers l'enfance. Lorsque le sang est vicié, ce n'est pas l'amputation violente qui sauve le malade : il faut lui refaire un sang nouveau.

A la lecture de certaines lamentations sur la criminalité qui augmente en France et chez l'enfant — lamentations accompagnées de recettes empiriques contre l'instruction obligatoire, la désagrégation de la famille, la propagande du vice — on constate avec une surprise toujours nouvelle combien peu d'hommes peuvent ou veulent remonter des effets aux causes. On dirait qu'ils ignorent l'histoire de leur pays, de la civilisation, la marche des idées ; ils ne savent en tirer aucun profond enseignement. Leur expérience demeure livresque, à fleur de l'être humain ; ils ne sont pas descendus, à l'aide du sentiment et du savoir unis, aux racines mêmes de sa nature, de son organique aspiration vers un mieux indéfiniment reculé. Ceux-mêmes qui mirent à flot les principes de nos démocraties modernes sont les plus acharnés à renier les conséquences de leurs actes, les arrière-neveux de leurs espoirs, dont ils font ainsi des vagabonds prêts à tous les coups de main. Il serait plus digne, plus désintéressé d'en accepter la paternité. — N'y pas consentir est humain cependant, car chaque génération ne peut que faire sa tâche, et elle semble devenir aveugle au moment où, caduque, elle est obligée de remettre le flambeau en des mains plus jeunes ; elle ne distingue plus même la lumière qu'elle alimenta, et elle parle de nuit.

Il est impossible d'énumérer en quelques phrases seulement les causes de la désorganisation à laquelle nous assistons. Elles sont multiples au point de vue politique et social. Mais lorsqu'on la juge du point de vue moral l'unité s'établit et l'on découvre la cause unique : *le relâchement du lien de solidarité qui doit unir les hommes entre eux,* — relâchement qui empêche la vie de circuler librement dans le corps social. Ce phénomène s'observe dans tous les organismes où l'union n'est pas maintenue entre les cellules et où une partie d'entre elles se développe au préjudice du reste. Des lois identiques régissent tous les organismes, des plus simples aux plus compliqués.

C'est à rétablir le lien, que, dans l'ignorance où elle est de son propre bonheur, l'humanité rompt si imprudemment, que travaillèrent les grands fondateurs de religion : Çakya-Mouni, Jésus. Tout ce que les clergés ont ajouté à leurs enseignements sur ce point vital est apocryphe et inutile. L'obscur, mais irrésistible travail de la démocratie moderne tend à donner une forme humaine à cette impérieuse nécessité d'union morale entre les hommes. Les merveilleuses découvertes scientifiques, en accroissant les richesses matérielles des peuples, en supprimant les distances, l'y aident puissamment.

En l'absence de ce lien, le savoir supérieur, les richesses plus grandes n'ont fait que déterminer une plus rapide décomposition du corps social. Aussi avons-nous presque atteint le degré de décadence de la Rome égoïste, assoiffée de jouissances d'il y a deux mille ans, ou de la Grèce antique, où un nombre restreint de privilégiés vivaient des sueurs de leurs hilotes. Mais à notre époque le peuple, auquel les progrès lents des siècles ont accordé des rudiments d'instruction, s'en sert pour faire des comparaisons ; il comprend que l'ordre établi se maintient au prix d'une injustice. Il veut avoir sa part de bien-être général dont quelques-uns accaparent la plus grande somme. De la fièvre des uns pour acquérir, des autres pour vivre seulement, résulte un état maladif, fait de surmenage, d'anémie et de pléthore tout ensemble. On se soutient à force d'excitants et l'alcool coule à flots, charriant la débauche, l'épilepsie, la dégénérescence, une excitation précoce, la prostitution et le crime.

La misère, l'alcoolisme et la prostitution — la première, mère des deux autres — sont les maladies sociales qui déciment notre race et rongent nos sociétés civilisées. Elles en mourront, si elles ne les extirpent; et la criminalité grandissante parmi les classes pauvres, l'absence de vitalité, l'abaissement des caractères dans les classes aisées en sont la preuve. *Les enfants ont la santé physique et morale que leur lèguent leurs pères et mères d'abord, la société ensuite.* Elle est scientifiquement vraie, cette parole du Décalogue : « Dieu punit

jusqu'à la troisième et quatrième génération les péchés des pères sur les enfants. »

C'est la société entière qui est responsable de la criminalité infantile — gouvernements et particuliers. Et MM. Strauss et Lucipia ont hautement raison : l'enfant n'est pas coupable, il n'est que dangereux et nuisible. Améliorez, transformez le terrain sur lequel poussent ces plantes vivantes, faites couler librement la vie dans tout l'organisme social ; vous aurez peut-être alors le droit de juger votre semblable, mais pas avant.

La tentative immédiate, — car il faut être pratique et ne pas demeurer hypnotisé par des rêves de régnération en bloc — serait de grouper dès l'âge de deux ou trois ans, en petites familles d'une dizaine de membres, les enfants abandonnés et ceux dont les parents ont été reconnus incapables de les élever. Dans chaque groupe une femme intelligente et bonne remplacerait la mère ; on la choisirait de préférence dans le corps enseignant, et sa charge serait de haute confiance. On ne traiterait pas les enfants ainsi groupés en parias, mais ils pourraient suivre l'école maternelle d'abord, l'école primaire ensuite, avec le sentiment qu'un foyer les attend à la sortie des classes. L'hygiène physique et l'hygiène morale y seraient appliquées sous une surveillance avisée, et l'on n'éliminerait que les sujets décidément vicieux, c'est-à-dire malades, que l'on traiterait à part, afin qu'ils ne contaminent pas les membres sains. — Une femme de grand cœur, une Suédoise, M[me] Andersen de Mejerhelm a fondé la première une famille semblable à Belleville ; elle cherche à en fonder d'autres. Il en faudrait créer dans tous les quartiers de Paris et ailleurs. L'initiative privée peut seule le rendre possible et des hommes dévoués dans les municipalités sont tout prêts à la seconder.

Notre époque a commis l'immense erreur de nourrir les intelligences, sans songer à nourrir tout d'abord le corps ; on n'a créé des écoles primaires spacieuses que pour renvoyer, la classe finie, les enfants dans le taudis, le bouge parfois, d'où ils sortiront le matin et où ils passent la nuit dans une promiscuité malsaine ; et il arrive qu'ils n'ont souvent pour tout souper que les coups d'un père ou d'une mère alcooliques ou bien énervés par le chômage.

Telle est la cause majeure de l'avortement des espoirs entretenus durant de longues années de lutte ou d'exil par les hommes qui ont rêvé ou créé la troisième République. C'est pourquoi l'instruction gratuite obligatoire et laïque a ouvert les prisons au lieu de les fermer. On a mis dans les mains de la jeune génération une arme défectueuse, avec laquelle elle se blesse et frappe ceux qui se regardent comme ses bienfaiteurs. On lui a trop donné... ou pas assez ! Et alors que les magasins débordent sur les trottoirs, que les

affiches appellent au plaisir, que le feuilleton en décrit les raffinements à l'imitation des revues bourgeoises, on s'attend à ce que l'enfant, être en formation, impulsif de nature lorsqu'il n'est pas un dégénéré par faute parentale, ne vole pas, ne vagabonde pas, ne se prostitue pas pour se procurer ces choses brillantes, affolantes qui miroitent devant lui et que tout le monde autour de lui cherche à saisir! — C'est demander l'impossible.

Le vagabondage, la mendicité, la prostitution et le vol sont indissolublement liés quand il s'agit de criminalité infantile. Les deux premiers et le dernier sont tenus pour des délits parce qu'on peut sans obstacle accabler le petit délinquant. Seule la prostitution n'est pas classée par le législateur au nombre des délits : il faudrait du même coup arrêter les hommes, de vieux messieurs riches, qui se paient cette jeune chair. La débauche des oisifs et des tarés s'accouple hideusement avec la jeune misère.

Dans cette atmosphère délétère de vices secrets, de compromis bassement intéressés, que protègent la loi et le bon ton, *tous* les enfants naissent, respirent et grandissent, et, microbes aussi meurtriers que ceux de la tuberculose ou du choléra, car ce sont des forces psychiques, nos cupidités et nos haines altèrent en lui les sources de la vie au même degré que les fatigues excessives ou les excès de leurs parents. Et ces forces psychiques se font plus actives à mesure que grandissent nos besoins de sociabilité, les facilités inouïes offertes à la diffusion des idées, aux communications réciproques. Aussi n'est-ce pas à fleur de la vie sociale qu'il faut chercher les causes de la criminalité infantile, mais au cœur même de la collectivité, en chacun de nous. Trêve de vague métaphysique, bonne peut-être pour le passé et des conditions de vie lente, mais qui n'est plus à la mesure de notre existence moderne! La seule régénération possible nous viendra de la conscience nette de la portée de nos actes physiques et moraux et de l'acceptation loyale de toutes les responsabilités qu'ils comportent dans un sentiment croissant de solidarité. Les lois et la religion dont l'utilité primordiale consista à guider l'humanité-enfant ont dévoyé sa conscience et affaibli ses notions de responsabilité, en perdant de vue leur raison d'être dans la multiplicité des prescriptions dont elles s'alourdissaient. A l'avenir les deux mobiles directeurs de l'éducation de l'enfant ne devront plus être la peur de la punition et l'espoir de la récompense; mais la Vérité et l'Amour.

La Vérité! Nous le mettrons sans cesse en face des conséquences de ses actes afin qu'il apprenne à en juger la portée pour son propre bonheur et pour le bonheur des autres, auquel, en dernier ressort, le sien est toujours intimement lié. On ne lui voilera plus comme

choses honteuses les lois qui régissent son propre corps; on lui apprendra à les respecter et à les diriger, afin que ses forces physiques préparent l'épanouissement de ses forces psychiques dans son propre intérêt et l'intérêt de tous.

Sur cette base naturelle l'éducation et l'instruction marcheront de pair, et le passé avec son histoire politique et sociale, les trésors de savoir qu'il accumule, le présent avec son travail d'élaboration pour l'avenir concourront pour faire sentir à l'enfant l'intime solidarité des êtres de tous les temps entre eux et le lien de reconnaissance qui le relie lui-même à eux tous. La science sera vivante, agissante; elle tracera une route déblayée par les morts, élargie par les vivants et que continueront d'ouvrir les générations futures.

Ce n'est pas le sentiment étroit de la simple solidarité nationale — elle a fait son temps — qu'il faut développer chez l'enfant, mais celui de la solidarité qui unit tous les hommes. Elle s'accroît sans cesse à mesure que les communications deviennent plus rapides et que les produits, les idées des diverses parties du monde s'échangent plus aisément. Continuer à haïr ceux qui contribuent à augmenter notre bien-être est anormal. Il faut apprendre à l'enfant à les aimer. On n'y parviendra qu'en l'aimant lui-même.

Le « banquet de la vie » ne fut à aucune époque du monde plus richement dressé qu'à la nôtre et, par suite d'égoïsmes individuels ou nationaux, on ne vit jamais non plus un aussi grand nombre d'êtres conscients de l'injustice commise à leur égard, écartés d'un héritage auquel ils ont droit. Pour commencer, faisons place du moins aux enfants, et cet acte de justice sera le salut de nos sociétés! Il deviendra le point de départ d'une étape nouvelle où elles retrouveront la vitalité physique et morale qui se retire d'elles. Il portera à toutes les parties de l'organisme social le bien-être qu'éprouvent seules celles en qui l'équilibre est maintenu par une libre circulation de sève!

J. Hudry-Menos.

APRÈS LE JUBILÉ

Enfin le rideau tombe et la farce est jouée.
Que de planches! Que de fenêtres de haut prix!
Quel luxe de réclame — où les nigauds sont pris —
Sur le Temple tréteau, sur l'Église louée!

Des exploitants véreux énorme bacchanale!
Car leur instinct rapace a su semer le grain
D'où, moisson de sterlings, s'épanouit le gain
Protestant, aussi laid que l'usure papale.

Ils ont crié : — Mon Dieu, ma reine, à vous fiance! —
Voix de banquiers chantant, d'un loyalisme étroit,
La hausse des profits dans la baisse du droit,
Chute du peuple au gouffre où grandit la finance.

C'est leur orgueil et c'est leur tare : avoir un monde,
Un Empire, flottant sur l'abîme des eaux,
Immense, éblouissant, mais rongé dans les os
Par la haine sanglante et par la peur immonde.

« Chez nous pas de terrain en friche, et pas de lande!
« Qui peut nombrer nos nefs ou parquer nos troupeaux? »
Ils parlent triomphants, et tremblants dans leurs peaux,
Inde, devant ta peur, devant ta haine, Irlande.

Sur quels monceaux de morts est monté leur Empire,
Du Nègre aux crins crépus à l'Angle aux cheveux blonds,
Des rivières de riz aux plaines de houblons!
L'Inde n'est pas très sûre, hélas! l'Irlande est pire.

Voyez leur Dieu! c'est le veau d'or; son auréole,
C'est le col blanc, gourmé, raide du prédicant.
Leur reine! mère, épouse admirable; mais quand
Son cœur s'engrossa-t-il d'une haute parole?

La gloire anglaise est pure et plane au-dessus d'elle.
C'est Spencer, c'est Huxley, c'est Carlyle et Darwin;
Leur œuvre, bière forte et qui vaut notre vin,
Nous enivre et nous porte aux sommets d'un coup d'aile.

Gloire à la gloire vraie et pure! à l'Angleterre
Qu'on ne peut écouter ni voir sans être épris,
Celle des grands penseurs et des libres esprits
Que connut Diderot et que vanta Voltaire!

PAUL BUQUET.

LE JUDAÏSME DANS L'ÉGLISE

ENTERREMENT DU RICHE

Que le spectacle est significatif, quand c'est un enfant de riche que l'on porte à l'église.

Tout semble dire à l'envi : « Le fils du riche est mort, réjouissez-vous, curés ! »

Six hommes, vêtus de noir, d'un beau noir, à galons d'argent, les mains gantées de blanc, viennent le prendre, comme une relique sainte dans sa châsse de velours et de satin.

Des tentures couvrent la maison; une chapelle ardente, ornée de festons et de fleurs, entoure sa couche de vieux chêne capitonné.

Une voiture à dôme constellé de larmes et d'étoiles, à frange d'argent, traînée par quatre chevaux vêtus de noir et de crêpe, la tête surmontée d'une aigrette à plume d'ébène, l'attend sur le seuil.

Les chevaux font aller leur tête avec l'aigrette et semblent se prendre d'importance et dire :

« Le fils du riche est mort, réjouissez-vous, curés! »

Les valets du convoi vont, viennent, empressés. Ils guettent le moindre signe de l'inspecteur, lequel guette celui de la famille.

Le maître de cérémonie, la tête solennellement levée, l'air magistral d'un docteur en sapience, donne le signal du départ, et l'on se met en route.

Là, pas de sanglots, pas de soupirs; les sanglots et les soupirs, c'est trop plébéien. De beaux mouchoirs brodés essuient quelques larmes silencieuses. Les atours de deuil rehaussent l'éclat et la beauté des sœurs et des amies. Sans doute la douleur est grande, mais elle est consolée, satisfaite par tout ce qu'elle donne à celui qui en est l'objet.

Et puis la mort du frère, c'est la dot de la sœur plus arrondie, c'est une part de moins à faire dans l'héritage.

Ah! le fils du riche est mort, réjouissez-vous, curés!

Le temps lui-même, le temps souvent revêche à nos arrangements, semble sourire à ce cortège. Le soleil est radieux, ses rayons d'or scintillent sur les larmes d'argent de la voiture et en font épanouir les roses et les violettes.

Le fils du riche est mort, réjouissez-vous, curés!

Le portail ogival de la belle église disparaît derrière dés écussons et des draperies de deuil.

Le clergé, en nombre, revêtu des plus riches ornements, le curé avec sa belle chape, les diacres et sous-diacres avec leurs dalmatiques, les chanoines avec leurs camails à hermine, les enfants de chœur, en pèlerine brodée, attendent recueillis.

Les prêtres ont la figure grave, mais satisfaite, des hommes qui font belle journée.

Les enfants de chœur seulement, d'un air sérieux qui nargue en dedans, semblent murmurer sur l'air « le Fils du Roi de gloire » :

« Le fils du riche est mort, réjouissez-vous, curés! »

A l'approche du convoi, le clocher tressaille, les cloches chantent dans leur cage de pierre :

« Le fils du riche est mort, réjouissez-vous, curés! »

Il entre : l'orgue retentit sous la voûte sacrée... Le curé lance de sa plus belle voix : *Exulta-a-bunt domino-o ;* la maîtrise répond aussitôt : *Ossa humiliata*, et les arcades étonnées répètent : *Ossa humiliata*.

Le cortège s'avance entre deux haies de colonnades en jupon.

Et l'orgue joue la marche funèbre de Beethoven ou de Chopin.

Le fils du riche est mort, réjouissez-vous, curés!

Le curé célèbre la messe selon toute la pompe réclamée par le rite, et au delà.

Le *Dies iræ, Dies illa* du bienheureux Jacopone berce la douleur des uns, enivre les méditations mystiques des aûtres.

Et à travers les foudres et les trompettes du jugement dernier : *Tuba mirum spargens sonum,* et les supplications attendries, sublimes de la prière : *Recordare, Jesu pie*, Satan qui, peut-être, a quelques raisons de se gaudir, murmure à l'oreille du curé, dont il connaît l'avarice :

« Le fils du riche est mort, réjouissez-vous, curés ! »

La messe terminée, tout le chœur se transporte autour du cercueil triomphant; parfois un évêque même survient, suivant l'importance de la famille affligée. Il étale sa noble prestance, sa face et sa mître durant le *Libera* solennel, qui ondule sur les têtes inclinées et caresse doucement les larmes perlant aux paupières désolées.

Le fils du riche est mort, réjouissez-vous, curés !

Trois fois, le pontife sacré, se promenant majestueusement et la chape relevée par deux chanoines, asperge le corps de l'enfant; trois fois il l'encense d'un côté, trois fois de l'autre.

Puis vient la prière lente, onctueuse, pleine d'émotions contenues.

Puis d'un air plus alerte, le pontife s'écrie *In Paradisum !* et le chœur attend que le chant soit terminé. Puis c'est fini.

Le fils du riche est mort, réjouissez-vous, curés !

Il y aura grand banquet au presbytère en l'honneur du pontife, et à cause de l'enterrement; mais, croyez bien, aucune larme ne viendra en assaisonner les mets d'amertume. Sur la fin seulement, lorsque tout le dîner sera mis dedans la sépulture, le pontife, par mode de pilule digestive, aura un souvenir pour le jeune disparu : toutes les têtes se pencheront et l'on dira le *De profundis*.

Le fils du riche est mort, réjouissez-vous, curés !

Car c'est le moment de la carte funèbre à payer.

Pendant ce beau sabbat religieux, le peuple des fidèles, dodelinant de la tête, murmure avec acrimonie : « Mais c'était le fils d'un franc-maçon, d'un impie, d'un persécuteur de l'Église et de ses religieux. »

Peu importe, la richesse est comme la charité, elle couvre tous les crimes : *Multitudinem peccatorum operit.*

« Mais il était lui-même un libertin, affichant publiquement son libertinage. »

20

Tout le monde savait qu'il dédaignait les pratiques religieuses, qu'il ne se confessait ni ne communiait à Pâques et dans l'année, et il est mort sans en témoigner du repentir. Qu'est-ce cela, si ce n'est mince peccadille que la moindre larme d'un œil de haut parage fait dissoudre !

« Mais l'enseignement catholique place, parmi ceux à qui il faut refuser la sépulture ecclésiastique, tous ceux dont il appert qu'il ne se sont pas confessés et qu'ils n'ont pas communié au moins une fois dans l'année, et qui sont morts sans en témoigner de repentir. *Iis de quibus publice constat, quod semel in anno non susceperunt sacramenta confessionis et communionis in Pascha, et absque ullo signo contritionis obierunt.* »

Oui, c'est vrai, mais quand il s'agit des riches, il y a loin dans l'Église de l'enseignement à la pratique ; la richesse est une huile qui adoucit et fléchit ses principes les plus absolus.

Quand un riche se suicide, on trouve toujours un docteur complaisant qui certifie un accès de fièvre chaude ou la folie, et la règle de la privation de la sépulture pour suicide n'a plus qu'à se retirer.

Depuis quelques années, du reste, on a introduit dans le rite et dans l'enseignement de la morale une multitude d'exceptions et de décrets, qui rendent les prescriptions et les règles d'une complaisance scandaleuse, selon la qualité des personnes, selon le temps et les circonstances. Alors, à la vue de toutes ces palinodies, le peuple, devenu sceptique, regarde d'un œil qui rit les prêtres qui avancent majestueusement au cortège funèbre des riches, et leur répète sans cesse :

« Le fils du riche est mort, réjouissez-vous, curés ! »

P. DE LALANNE.

PRÉOCCUPATIONS

Intellectuelles, Esthétiques et Morales

DU PARTI SOCIALISTE BELGE

La déclaration de principes du Parti ouvrier de Belgique énonce très justement que la Révolution sociale ne pourra être consommée que pour autant qu'une transformation fondamentale s'opère dans le domaine de l'activité des hommes ; qu'elle exige donc une série de révolutions particulières, non seulement politiques, mais économiques, intellectuelles, esthétiques et morales.

Ces derniers côtés de l'évolution ne sont pas les moins curieux à examiner. Selon les pays, c'est tantôt l'aspect politique, tantôt l'aspect économique du problème qui passionne les esprits ; ils apparaissent aux premiers plans, mais quelque essentiels qu'ils soient, ils ne doivent pas faire négliger les autres modes d'action sur la pensée et l'énergie humaine.

Aussi le socialisme belge qui a depuis longtemps compris la nécessité de ces évolutions parallèles, s'en est préoccupé assez vivement. La puissance de nos admirables institutions coopératives (le *Vooruit* à Gand, la *Maison du Peuple* à Bruxelles, le *Progrès* à Jolimont, pour ne citer que celles-là) (1) ; le réseau fécond des mutualités socialistes, le nombre et la variété des syndicats professionnels (2) sont généralement connus ; de même que l'intensité de notre propagande politique, qui nous a assuré des représentants dans tous les corps électifs. Mais il peut être intéressant de compléter ces notions par l'indication rapide de ce que le parti socialiste belge

(1) Voyez sur celles-ci un article déjà ancien d'Émile Vandervelde, paru dans la *Revue Universitaire de Bruxelles,* 15 nov. 1894 : « Les Institutions économiques du Parti ouvrier. »

(2) On trouvera d'autre part des renseignements dans les *Comptes rendus des Congrès annuels du Parti ouvrier* qui sont publiés chaque année, 35, rue des Sables, Bruxelles.

a réalisé, tenté ou préconisé dans les domaines intellectuel, esthétique et moral.

Tel sera l'objet de cet article.

I

PRÉOCCUPATIONS INTELLECTUELLES

§ 1er. — *La Presse socialiste*

L'idée mène le monde. Avant de se réaliser en fait, toute réforme doit d'abord s'être décidée dans un cerveau. La plus puissante influence sur les intelligences contemporaines s'exerce par la presse. Celle-ci était donc l'instrument indispensable de toute action politique ou économique; le parti socialiste, dès ses débuts, fut obligé de s'assurer de ce mode de communication avec l'opinion publique.

La mission principale de cette presse, on le comprendra, fut d'intervenir dans la discussion quotidienne des événements politiques et économiques, de défendre le programme du parti; de batailler dans les luttes électorales et d'apprécier les débats et les votes des assemblées délibérantes. A ce titre, elle pourrait paraître étrangère à l'objet de cette étude. Mais elle eut aussi pour but d'affranchir d'une manière plus haute et plus générale le travailleur de toute ignorance. C'est le manque d'instruction, le défaut de notions claires et précises, l'absence de lumières scientifiques qui tient encore tant d'hommes dans l'esclavage. A ceux-là, nos journaux s'efforcèrent, dans la mesure du possible, d'apporter, d'indiquer tout au moins des modes d'émancipation de leur esprit asservi.

L'organe officiel du Parti ouvrier, le *Peuple*, s'édite à Bruxelles, rue des Sables, 35. Il eût les plus modestes commencements, mais, à l'heure actuelle, il ne le cède à aucun des grands journaux quotidiens de la capitale, quant au mérite de ses rédacteurs et collaborateurs, au soin de sa publication ou à l'abondance de ses informations. Il publie chaque dimanche un important supplément.

Son diminutif l'*Écho du Peuple,* quotidien à deux centimes, est extrêmement répandu et résiste vaillamment aux prodiges de presse à bon marché que peuvent se payer les réactionnaires.

D'autres journaux quotidiens paraissent en province, le *Journal de Charleroi* dans la partie wallonne et flamande, le *Vooruit* à Gand et le *Werker* à Anvers. A côté d'eux, une série de journaux hebdomadaires mènent le bon combat. Citons le *Volkswil* (Molenbeek); *Toekomst* (Malines) ; l'*Avant-Garde,* spécialement antimilitariste

(Bruxelles) ; le *Suffrage Universel* (Borinage); l'*Étoile Socialiste* (Charleroi); l'*Égalité* (Tournai) ; l'*Éclaireur Socialiste* (Thuin) ; l'*Organe Socialiste* (Dinant); le *Socialiste* (Liège); lè *Courrier de la Sambre* (Marchiennes); le *Devoir* et le *Parti Ouvrier* (Verviers); *Volkswil* (Louvain); l'*Appel au Peuple* (Seraing); le *Travailleur* (Huy), et accordons une mention spéciale au journal socialiste destiné aux paysans, le *Laboureur*.

Enfin, complétant ce robuste faisceau d'influences, une revue d'un caractère plus dogmatique : l'*Avenir Social* qui, bien qu'à ses débuts, a déjà publié d'importantes études. Cette seule et rapide énumération atteste la force et la vitalité de ce Parti ouvrier; elle démontre une abondance d'activité, une maturité de développement social que lui pourrait envier maint parti socialiste de plus grandes nations.

§ 2. — *Bibliothèques*

A côté de l'œuvre des journaux, il faut mentionner celle des brochures de propagande. Elles nous ont rendu d'incontestables services. Elles préparent ou complètent merveilleusement la propagande orale. Depuis plusieurs années déjà, c'est par millions que le parti socialiste a distribué aux paysans et aux ouvriers de Belgique ces légères brochures exposant notre programme ou en précisant tel ou tel point particulier. Elles ont en général seize pages et coûtent trois francs le cent. Plusieurs d'entre elles ont labouré profondément l'intelligence populaire. Nos adversaires cléricaux, émus de cette diffusion énorme des principes socialistes, ont depuis quelque temps tenté de nous imiter et d'opposer à nos brochures d'analogues brochures de propagande réactionnaire. Mais malgré leurs sacrifices financiers considérables, malgré l'habileté perfide des rédacteurs à leur solde, leurs publications sont mal distribuées, peu lues et restent sans effet. Le type de celles-ci est *Le Bilan Rouge*, lancé lors des élections législatives dernières, qui se compose uniquement de citations socialistes, tronquées, dénaturées, présentées de façon à en fausser le sens, le tout avec une indéniable maëstria dans le mensonge et la calomnie.

Parmi nos brochures, qu'il me soit permis de citer quelques titres pour donner au lecteur une idée de la diversité des matières traitées : *Les Trois-Huit* (Bertrand), *Collectivisme* (Vandervelde), *Le Premier Mai, L'Action socialiste au Parlement* (Grimard), *La Morale Rationaliste* (Denis), *Syndicats Professionnels* (Handyns), *Bienfaisance publique* (Alice Bron), *Cantines Scolaires* (Léo), *Art et Socialisme* (J. Destrée), *Vive la Commune* (E. Vandervelde), *Aux Paysans* (Bertrand), *Le Socialisme et les Femmes* (J. Destrée), etc., plus une

série de *tracts* d'intérêt électoral. On a aussi distribué sous cette forme le *Manifeste du Parti communiste* et des discours de Jaurès à la Chambre française. La moyenne des tirages est de dix mille; mais un grand nombre ont considérablement dépassé ce chiffre.

D'autre part, la plupart des grandes coopératives ont installé à la disposition de leurs membres et de la classe ouvrière, d'importantes bibliothèques. C'est ainsi qu'au *Vooruit*, à Gand, se trouvent rassemblés plus de 7,000 volumes traitant de sciences sociales ou d'économie politique, collection superbe dont le noyau fut l'ancienne bibliothèque du syndicat des tisserands. Jolimont possède à la Louvière la remarquable bibliothèque de César de Paepe, contenant diverses publications devenues très rares. Enfin le *Temple de la Science* à Charleroi renferme également un certain nombre de livres. Il en existe beaucoup d'autres, mais l'organisation généralement libérale des bibliothèques populaires suffisant aux besoins de la classe ouvrière, les institutions socialistes sont restées, sauf les exemples ci-dessus, sommaires et limitées à des corporations.

§ 3. — *Extension universitaire*

J'en viens à présent aux préoccupations de science pure, dégagées de tout souci politique ou économique, au moins comme conséquence immédiate, et l'effort le plus intéressant à cet égard est assurément l'*Extension universitaire* (1).

Uniquement scientifique, évidemment, mais pouvant figurer dans cette récapitulation des œuvres socialistes, parce que d'une part, la plupart des professeurs appartenant à cette institution sont des socialistes avérés; d'autre part, parce que les groupes démocrates ont partout accordé leur appui aux cours ainsi organisés et ont engagé leurs membres à y assister.

Dès 1891, le *Cercle des Étudiants et anciens Étudiants socialistes* avait fondé à la *Maison du Peuple* de Bruxelles une section d'art et d'enseignement. En octobre 1892, on fit appel aux membres du Parti ouvrier, les invitant à désigner eux-mêmes les cours qui leur paraîtraient les plus utiles. Ce référendum aboutit au programme suivant : Droit civil (Max Hallet), Économie sociale (Émile Vandervelde), Mathémathiques (Louis de Brouckère), Histoire de Belgique (Pinood), Sténographie (Mévisse).

Ces cours n'obtinrent pas un très grand succès; ce qui s'explique par la multiplicité des organismes analogues dans une grande ville

(1) Pour détails sur l'organisation, les règlements et instructions aux professeurs ou aux comités locaux, les programmes des cours, etc., s'adresser au secrétariat, 13, rue des Minimes, à Bruxelles.

et à la Maison du Peuple même, où avaient lieu des conférences, des séances nombreuses de groupes divers; et ils disparurent tout naturellement lorsque, l'année suivante, les professeurs de l'Université de Bruxelles, notamment MM. Vandervelde et Leclère, décidèrent de créer, à l'instar de ce qui s'était fait en Angleterre, l'Extension universitaire. La section d'art et d'enseignement devint alors une section d'art et nous aurons l'occasion d'en reparler dans la suite de cet article.

L'Extension universitaire organisa dès l'année de sa fondation un ensemble de vingt-cinq cours, soit cent quatre-vingt-trois leçons dans différentes parties du pays. Quatre mille auditeurs environ les suivirent. Parmi ceux-ci, on remarqua des fonctionnaires, des instituteurs, des employés, d'anciens universitaires et un fort contingent d'ouvriers dans les régions industrielles. Les cours les plus demandés se rattachaient à l'histoire et à la sociologie.

Le corps professoral était composé exclusivement de professeurs de l'*Université libre* de Bruxelles. Il ne resta point étranger aux déchirements qui passionnèrent le monde de l'enseignement supérieur en 1894. On se rappelle qu'à la suite du refus, opposé par le doctrinaire conseil d'administration, à laisser donner un cours demandé à Élisée Reclus, l'éminent géographe, divers incidents retentissants eurent lieu, qui aboutirent à la constitution d'une École libre d'enseignement supérieur, doublé d'un Institut des Hautes Études, qu'on ne tarda pas à appeler couramment l'*Université nouvelle*.

Certains membres de l'*Extension*, notamment nos amis G. de Greef et Reclus, avaient pris parti pour l'*Université nouvelle*. On essaya de les exclure de l'*Extension*; mais la tentative ayant échoué, les promoteurs de ce mouvement démissionnèrent et créèrent l'*Extension de l'Université libre de Bruxelles*. Depuis cette crise (juin 1894), les deux Extensions fonctionnent parallèlement, avec des principes d'organisation analogues et différenciés seulement par la tendance philosophique ou sociale qu'indique la personnalité des professeurs.

Le règlement de l'Extension universitaire proclame qu'elle a pour but la diffusion de la culture scientifique basée sur le principe du libre examen; elle institue à cet effet des cours populaires d'enseignement supérieur (art. 1er). Elle donne à ces cours un caractère exclusivement scientifique (art. 7).

Il peut être institué dans toutes localités un ou plusieurs comités qui arrêtent leurs statuts et sont soumis à l'agrément du comité central. Les comités locaux veillent aux détails de l'organisation matérielle des cours. Ceux-ci se donnent, autant que possible, dans les locaux scolaires. Ils ont lieu, soit en semaine, le soir; soit le

dimanche. Ils se composent, en général, de six leçons. Un syllabus, résumé de l'enseignement du professeur, est distribué à tous les élèves. La leçon dure une heure; elle peut être suivie d'une classe ou répétition. Une rétribution modique est réclamée des auditeurs ou fournie par les comités locaux pour parer aux frais; ceux-ci sont peu élevés, étant donné le désintéressement des professeurs auxquels est allouée seulement une indemnité de dix francs par leçon.

Les matières enseignées sont très diverses (on pourra d'ailleurs s'en procurer le programme au secrétariat, 13, rue des Minimes, à Bruxelles); parmi les professeurs nous relevons les noms de La Fontaine et Ed. Picard, sénateurs socialistes; Houzeau, sénateur radical; de C. Demblon, Jules Destrée, Émile Vandervelde, députés socialistes; de L. de Brouckère et Delbastée, conseillers communaux socialistes de Bruxelles, d'Élisée et d'Élie Reclus, de G. de Greef, etc.

En cette année 1896-97, on a donné des cours à Anvers (Littérature belge contemporaine et Droit maritime); à Bruxelles (Evolution de la musique moderne); à Charleroi (Conséquences de l'évolution industrielle); à Quevaucamps (Géologie); à la Louvière (Économie politique); à Leuze (Les Philosophes français du dix-huitième siècle); à Huy (Psychologie professionnelle); à Ougrée (Droit ouvrier); d'autres sont en voie d'organisation à Andenne, Dinant, Quaregnon, Tournay et Boussu-lez-Walcourt. Ils sont suivis en moyenne par cent cinquante auditeurs (1).

Citons encore l'Université populaire, instituée au Temple de la Science à Charleroi, qui n'a point jusqu'ici réalisé complètement l'espoir de son titre, mais a organisé une série de conférences intéressantes.

§ 4. — *Université nouvelle* (2)

Nous venons de dire dans quelles conditions ce magnifique établissement a été créé. Notre ami, Ed. Picard, dans un article de la *Société Nouvelle* (3), expliquait ainsi les intentions de ses promoteurs :

De notre temps, mieux que jamais, l'avenir prochain peut être jugé par ce que vaut la jeunesse qui sera appelée à y jouer un rôle. Elle est, en

(1) Il est à remarquer que les comités mixtes, qui se sont fondés dans la plupart des villes, s'adressent aux professeurs de l'Université libre pour les cours de science pure et aux professeurs de l'Université nouvelle pour ceux de sciences sociales ou économiques.

(2) Pour tous renseignements, détails d'organisation, programmes des cours, s'adresser à l'Université, rue des Minimes, 13, Bruxelles, ou 28, rue de Ruysbroek, pour l'Institut des fermentations.

(3) La *Société Nouvelle*, 1894, n° 113. — L'Université nouvelle (94-95). Bruxelles. Larcier, éditeur.

effet, dépositaire des forces qui y seront mises en action. C'est d'elle que sortiront, au profit des réformes, les soldats pour combattre, les artisans pour édifier. Toujours les hommes mûrs ont compris la fatalité de ce grand phénomène et se sont efforcés de diriger l'enseignement, surtout l'enseignement supérieur où se forme l'élite, vers les idées qu'ils croyaient les plus en accord avec leurs espérances, ou leurs préjugés, ou leurs intérêts. Selon qu'ils aimaient ou redoutaient la marche en avant, ils ont déplacé le pôle universitaire et accommodé les méthodes vers la réaction, la stagnation ou le progrès. Résumant ce mouvement pour le dix-neuvième siècle, qui a vu la naissance et l'organisation formidable de la bourgeoisie capitaliste, il est permis de dire que, sauf à de très rares intervalles et pour quelques honorables exceptions, les universités dans les pays que peuple la race aryenne ont peu à peu pris une allure plutôt conservative et parfois rétrograde. Assurément, à l'origine, plusieurs d'entre elles affirmaient un but mieux en accord avec l'invincible évolution des masses vers le progrès et l'émancipation. Mais leurs administrateurs et leurs professeurs, trop rapprochés de la classe dirigeante, recrutés dans ses rangs, soumis à ses servitudes, assujettis à ses besoins, rêvant son idéal de bien-être et d'égoïsme, n'ont pas su maintenir les proclamations du départ et ont glissé insensiblement vers les conceptions neutres. En présence de l'admirable effervescence de pensées et de sentiments ayant pour aspiration la justice, qui tourmente actuellement les nations européennes « essentiellement progressives et indéfiniment éducables », les universités bourgeoises, qu'elles soient gouvernementales ou libres, se sont souvent, sans s'en douter elles-mêmes, lentement transformées en organes de résistance contre l'universelle poussée démocratique, et apparaissaient comme de solides citadelles où les vieilles idées ont trouvé un refuge. C'est là qu'on espère façonner et discipliner les recrues à lancer dans la vie pour tenter d'arrêter ou de détourner l'inévitable évolution. De tels projets sont dans la logique des choses. Aucune œuvre ne se développe que par le drame des forces qui entraînent et des forces qui résistent. Il y a toujours au char de l'Humanité d'ardents chevaux et des freins tenaces. L'impassible Nature est un équilibre d'actions et de réactions. Elle semble redouter d'aller trop vite et, pour des causes indéchiffrables, ne suit jamais que de loin les prévisions et les espoirs. Elle n'a jamais eu une avance sur l'esprit, son éclaireur. Elle favorise, en apparence, les retardataires et décourage souvent les précurseurs. Elle va, pourtant, toujours en sa progression mystérieuse, irrésistible comme le glissement des glaciers...

Les promoteurs de l'œuvre pensent que les quatre facultés légales des Universités sont loin d'embrasser l'ensemble des matières que doit comprendre un enseignement vraiment universitaire. Ces facultés, « organisées en vue de préparer à certaines carrières libérales déterminées », ne peuvent, sans perdre entièrement leur délinéature actuelle, faire une place suffisante aux sciences qui, comme la sociologie, la biologie abstraite, les mathématiques supérieures et bien d'autres, ne présentent aucune utilité professionnelle immédiate. Celles-ci doivent cependant occuper une place éminente dans une école supérieure répondant aux exigences de la société moderne. Aujourd'hui le savoir positif tend à exercer une action de plus en plus considérable sur

toutes les branches de l'activité humaine, depuis la production industrielle jusqu'à l'élaboration des lois et à l'organisation politique des sociétés, et les liens qui unissent toutes les sciences particulières apparaissent de plus en plus nettement. Une vue d'ensemble synthétique, à la fois spéculative et pratique du domaine intellectuel, est donc indispensable à ceux qui veulent exercer une action sociale réfléchie, comme à ceux qui veulent aborder d'une façon pleinement rationnelle l'étude d'une branche particulière des connaissances humaines.

Et plus loin :

Comme on le voit, la partie intellectuelle de l'Œuvre avait été comprise et organisée dans des proportions grandioses. Elle dépassait vaillamment les limites étriquées de l'enseignement usuel, toujours préoccupé de maintenir l'esprit des étudiants dans les liens d'une discipline bourgeoise destinée à former des esprits circonspects, attentifs à ne rien changer à l'état de choses capitaliste et conservateur qui assure aux *beati possidentes* la jouissance d'un si beau pays de cocagne, et n'ayant d'autre idéal que de prendre leur part dans cette riante et alléchante combinaison de l'égoïsme et du bien-être.

La partie matérielle fut organisée avec promptitude et simplicité. Le hasard, cet éternel railleur, voulut que les promoteurs pussent s'assurer la disposition d'un vaste immeuble dans lequel Théodore Verhaegen, le fondateur de l'ancienne université dévoyée, avait vécu et était mort. Le rapprochement fit sourire et parut de bonne augure. Les superstitieux pouvaient y voir une mystérieuse attraction et une vengeance posthume de celui qui avait rêvé de faire de son université « libre » le symbole, en Belgique, d'un enseignement d'avant-garde.

La vieille demeure fut aménagée avec un désir de ne pas la rendre identique aux sanctuaires moroses dans lesquels les prêtres du professorat initient d'ordinaire les étudiants au culte des sciences asséchées de tout suc révolutionnaire. Il y avait des artistes parmi les fervents de l'Université nouvelle. Ils mirent quelque coquetterie à démontrer que l'auditoire d'un cours ne doit pas avoir nécessairement l'aspect d'une cave ou d'un greffe de prison. Ils esthétisèrent ces locaux avec une grâce simple. Ils mirent de l'originalité où il semblait qu'elle fût impossible. Ils fournirent à la pédanterie rageuse des cuistres cette occasion de rire et de se moquer de ce qu'ils nommèrent « l'élégance scolaire », « le dandysme académique », donnant ainsi, sans qu'ils s'en doutassent, une nouvelle preuve de leur irrémédiable racornissement.

En dépit des hostilités sourdes ou avouées, des plaisanteries faciles, des prévisions pessimistes, l'École libre d'enseignement supérieur s'installa et fonctionna. On peut aujourd'hui la considérer comme définitivement constituée et sauvée des incertitudes des débuts.

Dans la liste de ses professeurs, nous retrouverions les mêmes noms que nous venons de rencontrer à l'Extension universitaire; et en outre, MM. Jean Chalon, Félix Thomé, Charles Dejongh, Delbastée, Des Cressonnières, Y. Eckhoud, Feron, Furnemont, Ghysbrecht, Hennebicq, Janson, Kufferath, Bernard Lazare, Camille Lemonnier,

docteur Moreau, Eug. Robert, G. Schoenfeld, Vandevelde, Vinck, Verhaeren, qui se sont tous distingués déjà, au barreau, dans la science, la littérature ou la politique, et qui appartiennent tous au parti socialiste ou au parti radical. En outre, l'Université nouvelle fit appel à des personnalités marquantes de l'étranger qui vinrent faire à l'Institut des Hautes Études des cours temporaires et spéciaux très suivis.

Certaines municipalités, sur l'initiative des socialistes, comprirent la portée de la tentative et votèrent des subsides à l'œuvre ainsi organisée : Saint-Gilles, Ixelles, Molenbeek, Saint-Jean, qui comptent parmi les importants faubourgs de la capitale, et dans le Hainaut : Paturages, Frameries, Familleureux et d'autres petites communes socialistes. Mais dans cette province, ces subsides n'ont pas été ratifiés par la députation permanente du conseil provincial.

§ 5. — *Cours d'adultes*

Après ces méritoires efforts pour la diffusion parmi les humbles du trésor des connaissances supérieures, il convient de citer ceux que firent diverses communes démocrates pour organiser ou réorganiser les cours d'adultes.

On appelle ainsi des cours d'instruction primaire ou moyenne donnés le soir aux ouvriers des régions industrielles. Ceux que la nécessité d'accroître les ressources familiales enleva trop tôt à l'école pourront ainsi rafraîchir, compléter les souvenirs de l'enseignement primaire et apprendre les notions les plus utiles à leur vie sociale et à l'exercice de leur métier.

Le compagnon P. Pastur, leader de la minorité socialiste au conseil provincial du Hainaut, a publié (1), en 1896, une intéressante notice sur ce qu'il a fait, et beaucoup d'autres communes à sa suite, dans cet ordre d'idées, comme échevin de l'instruction publique à Marcinelle.

II

PRÉOCCUPATIONS ESTHÉTIQUES

A. — PRINCIPES

§ 1. — *Art et Socialisme*

Il règne dans certains milieux les idées les plus saugrenues au sujet d'une prétendue incompatibilité entre l'Art et le socialisme. Dans

(1) *Réorganisation des cours d'adultes à Marcinelle*, par P. Pastur, échevin de l'instruction publique. Charleroi, imprimerie Reytter, 1896.

les milieux artistes, on considère en général le parti socialiste comme fermé, voire même hostile à toute préoccupation esthétique, tandis que dans les milieux socialistes on se montre trop souvent indifférent ou dédaigneux des choses de l'Art.

Il convient de réagir vigoureusement contre ces fâcheux malentendus. Ce fut dans ce but que je publiai, l'an passé, dans cette excellente collection de propagande du parti socialiste, une brochure intitulée : *Art et Socialisme.*

La préface en précisait ainsi les intentions :

Aux socialistes, je voudrais faire comprendre combien il est indispensable qu'ils s'intéressent aux choses d'art. La vie supérieure de l'humanité ne peut leur être indifférente. Poursuivre des améliorations matérielles, c'est bien, mais c'est insuffisant. Notre marche en avant vers la société future exige des transformations morales et intellectuelles autant que des transformations économiques. Toutes ces évolutions doivent marcher de pair et nous devons les provoquer toutes et les soutenir avec une égale sollicitude, si nous voulons réaliser un jour la Révolution sociale. La déclaration du Parti ouvrier belge le dit avec infiniment de raison et en termes formels. C'est une déplorable erreur que de considérer l'Art comme le délassement frivole des gens riches, de penser que les artistes ne sont que des oisifs inutiles ou même nuisibles. Trop de circonstances, malheureusement, peuvent parfois, à l'époque actuelle, justifier ces préventions; il faut que nos amis s'en dégagent; qu'ils se persuadent de la puissance et de l'utilité suprême de l'Art : une des plus nobles forces sociales, l'un des plus éclatants modes de la libre expansion de la personnalité humaine. Loin de le mépriser ou de le haïr, il faut l'honorer et l'aimer, le conserver précieusement pour les hautes jouissances qu'il réserve à ses élus.

Je voudrais, de même, montrer aux artistes combien sont injustes les préjugés que la presse bourgeoise a fait naître chez eux à notre égard. Elle aime à nous représenter comme soucieux uniquement d'intérêts matériels, décapités de toute préoccupation élevée, et quand elle parle de l'avènement socialiste, c'est avec des accents éplorés, comme s'il s'agissait de l'invasion de nouveaux barbares. A l'en croire, notre triomphe serait le signal de vandalismes effroyables. Rien n'est plus absurde. Il ne sera point difficile, je pense, d'établir que la situation de l'Art et des artistes serait bien meilleure dans une société socialiste, mais je crois même pouvoir affirmer que la renaissance des arts décoratifs, tant cherchée aujourd'hui, n'est possible qu'ensuite d'une modification des conditions économiques des travailleurs, n'est réalisable que par le socialisme.

§ 2. — *Raison d'être et limites des devoirs de l'État vis-à-vis de l'Art*

L'État doit d'abord, par probité, conserver pieusement les monuments, tableaux ou objets d'art légués par les siècles antérieurs et dont nous ne sommes que les usufruitiers. Nous devons, sous peine de malversation, rendre intacts à nos descendants les trésors que nous ont confiés les ancêtres.

En aucun autre domaine, peut-être, la notion de la propriété collective n'est plus saisissante. Mais outre ces devoirs élémentaires, on a pu se demander si l'État avait vis-à-vis des artistes des devoirs spéciaux de protection et d'encouragement. Nous pensons que oui. Et nous en justifions ainsi le fondement :

C'est parce que l'œuvre d'art n'est, en général, pas immédiatement lucrative, parce que, sauf de très rares exceptions, elle ne rémunère pas immédiatement le travail qui l'a créée, que nous avons pu conclure à un certain devoir d'intervention de l'État.

Ce devoir se justifie encore par une autre considération : c'est le caractère illimité de la valeur produite par l'artiste.

L'État doit protéger les artistes et ne doit pas protéger de la même manière les cordonniers et les pharmaciens, par exemple, parce que les valeurs créées par les premiers sont absolument différentes, comme caractère et comme nature, de celles fournies par les seconds.

Lorsque le pharmacien fait une boîte de pilules, lorsque le cordonnier a confectionné une paire de chaussures, le produit de leur travail à tous deux aura une destination déterminée et strictement limitée ; il se consommera et s'épuisera par l'usage qui en sera fait. Au contraire, l'œuvre d'art n'a pas ce caractère de relativité et de contingence ; elle a une inépuisabilité en quelque sorte absolue, et nul ne saurait dénombrer et préciser les sensations agréables, les émotions grandes et généreuses qu'elle peut susciter. Les chaussures s'useront, les pilules produiront ou ne produiront pas leur effet ; l'œuvre d'art, après avoir été contemplée par des milliers d'hommes, pourra l'être encore par d'autres milliers et donner ainsi d'une façon infinie de nouvelles jouissances à l'humanité. En faut-il des exemples ? Qui comptera les nobles et sereines pensées qu'ont engendrées les marbres de la Grèce ? Qui fera le calcul des consolations tombées des voûtes des cathédrales gothiques ? Combien a-t-elle enflammé de courages, la chanson sacrée que clament les foules en marche vers l'avenir, la *Marseillaise ?* Et statues, édifices, chansons, et poèmes, après avoir éjoui tant de cœurs et élevé tant d'esprits, sont toujours immortellement jeunes, aussi vivantes, aussi inépuisables que jadis, toujours prêtes à donner, à ceux qui savent les comprendre, les mêmes sensations sublimes. Ce sont des fontaines aux ondes toujours fraîches, jamais taries, auxquelles viennent boire successivement les générations assoiffées de beauté.

Mais ces devoirs n'impliquent aucun droit. Leur accomplissement ne peut jamais devenir le prétexte d'une oppression ou d'une contrainte. L'Art exige une absolue liberté. L'Art officiel a, dans tous les temps, été l'apanage des intrigants et des médiocres.

3. — *L'Art dans une société collectiviste*

Il conviendrait d'abord de noter le point de départ, de constater à quel destin misérable sont réduits les véritables et grands artistes dans la société capitaliste. On pourrait rappeler Schubert vendant 2 fr. 50

la mélodie du *Roi des Aulnes;* Wagner végétant misérablement à Paris; Millet cédant quatre de ses plus beaux dessins pour une paire de souliers et tant d'autres, lamentables exemples qui justifient l'ironie amère de H. Heine : « Peut-être les artistes sont ils comme les nèfles qui ne mûrissent que sur la paille ».

Mais si nous essayons maintenant de voir plus loin dans l'avenir, de jeter quelques clartés sur ce que deviendrait l'Art dans une société collectiviste, nous pouvons présager sûrement un accroissement considérable de l'art public et décoratif.

Le domaine national, d'abord, sera augmenté dans des proportions dont nous ne pouvons avoir aucune idée; à mesure que des lois protectrices des humbles auront assuré aux foules plus de loisirs et de bien-être, les besoins intellectuels s'accroîtront sans cesse; il sera permis à tous de s'intéresser aux sciences et aux arts. Il faudra gonfler de trésors nos collections nationales, nos musées, nos bibliothèques. Il faudra les multiplier jusque dans les centres secondaires Partout naîtront des besoins nouveaux d'instruction et d'émotion esthétique.

De plus, un autre changement se fera dans les esprits. La solidarité s'étant développée jusqu'à des degrés que notre égoïsme actuel ne peut s'imaginer, chacun s'habituera à jouir des propriétés publiques comme on jouit aujourd'hui des propriétés privées ; chacun goûtera le charme de marcher dans des promenades publiques ornées de statues, la joie de voir dans les musées nationaux les œuvres qu'il aime, la satisfaction de consulter dans les bibliothèques de l'État les livres et les documents nécessaires à ses études; et la promenade dans un beau parc, l'admiration du tableau, la lecture du livre, n'est-ce pas tout ce que la propriété peut donner de meilleur? Qu'importe que le parc, le tableau et le livre ne m'appartiennent pas matériellement, si j'ai été admis à toute la jouissance qui s'en peuvent déduire, si je puis recommencer demain ou chaque fois que la fantaisie ou le besoin m'en prendra ? Et n'est-ce pas un bonheur de plus de penser que d'autres âmes fraternelles le peuvent à leur tour, de penser que dans mon contentement il n'y a point de privation ni de peine pour autrui ?

Cela ne vaudra-t-il pas mieux que la propriété individuelle d'aujourd'hui, dont le plaisir est fait de l'humiliation du prochain ? A présent, on a des tableaux par ostentation et vanité; on les montre avec une joie ravivée par le dépit de celui qui les regarde, sentiments égoïstes et sots ; car l'œuvre d'art est bien plus possédée par celui qui la comprend que par celui qui la paie !

Quand une solidarité plus intime et mieux comprise sera établie et pratiquée entre les hommes, que tous pourront profiter fraternellement de ce qui est à tous, qu'importera alors l'appropriation égoïste ?

N'aurons-nous pas assuré aux individus ce qu'il y a de seul digne d'envie, ce qu'il y a de meilleur dans la propriété ? La splendeur des monuments publics, la richesse des collections nationales, la beauté des promenades, tout cela sera tel qu'on ne pourrait le concevoir actuellement. Et qu'on ne me taxe point de rêveur fantaiste, les faits du passé sont éloquents.

Lorsqu'un peuple a conscience de sa vie commune, lorsqu'il est pénétré de cette solidarité que nous espérons voir se développer superbement, lorsque tous les cœurs d'un peuple battent d'un seul battement, les chefs-d'œuvre sortent d'une telle civilisation fatalement et naturellement, comme des fleurs. Cela s'est vu en Grèce ; au Moyen-Age, parce qu'alors le même idéal hantait les cerveaux.

Et dans l'avenir que nous espérons, comme dans ces époques du passé, l'Art sera partout. Non seulement il formulera d'une façon magnifique l'élan général vers l'idéalité, mais il descendra aux objets usuels de la vie quotidienne, il accompagnera toutes les actions humaines. Il enveloppera toute l'existence dans ses manifestations les plus diverses. Il ne sera pas seulement le privilège de quelques riches, mais tous en seront imprégnés et heureux.

Déjà, en Angleterre, certains phénomènes annoncent ces évolutions. C'est le pays où le travailleur a su réduire le plus ses heures de travail et s'assurer quelque loisir ; c'est aussi le pays ou les bibliothèques et les musées sont les plus nombreux et les mieux organisés ; c'est aussi le pays où les arts mineurs sont le plus en faveur. La liaison des faits économiques et esthétiques est manifeste.

Je ne puis qu'indiquer ces points sans les développements qu'ils mériteraient ; on trouvera quelques-uns de ceux-ci dans une conférence donnée à Anvers, le 28 janvier 1897, et publiée dans le *Peuple* du février 1897.

B. — ŒUVRES

§ 1er. — *Section d'art*

J'ai dit précédemment comment s'était formée à la Maison du Peuple de Bruxelles, la section d'art.

Elle fit appel, dans un but d'enseignement esthétique populaire, aux artistes, littérateurs, peintres, musiciens très nombreux que compte notre pays. Pour leur assurer leur complète et entière indépendance, il fut décidé que leur adhésion n'entraînerait pas affiliation au Parti ouvrier.

Dès les premières années, les résultats furent encourageants et dépassèrent les espérances des promoteurs. L'un d'eux, Émile Vandervelde, put écrire ce qui suit, en sa préface à un Annuaire de la section

d'art (1) qui parut en 1894, avec la collaboration des principaux écrivains de Belgique : « Beaucoup de personnes au début se montrèrent aussi défiantes que les maîtres chanteurs, quand Hans Sachs leur proposa d'en appeler au peuple. Il ne s'agissait pas en effet de suivre les sentiers battus et d'adopter en les améliorant un peu les programmes habituels des réunions populaires. A ces auditeurs frustes, mais sans préjugés, nous apportions, grâce au dévouement de nos meilleurs artistes, des sonates de Beethoven, des quatuors de Brahms ou des transcriptions de Wagner.

— Vous ne serez pas compris, disait-on. — L'expérience a démontré le contraire. A toutes les soirées, la salle était comble ; à plusieurs reprises il fallut refuser du monde.

A la dernière séance on dut se transporter dans un autre local. On peut évaluer à huit cents le nombre de ceux qui ont assisté régulièrement aux auditions. Et tous les artistes qui sont venus à la Maison du Peuple déclarent à l'envi qu'ils n'ont jamais rencontré d'auditeurs plus attentifs, plus respectueux des œuvres et en même temps plus enthousiastes. »

Les programmes des soirées de la section d'art en 1892-93 ont été composés comme suit :

1° La *littérature russe*, conférence par Jules Destrée.

Partie musicale organisée par Oct. Maus, avec le concours de Mlle Van Hoof et de MM. L. Angelot, Gillet, I. Keffer, Lafontaine et Litta (œuvres de musiciens russes, Glasonnow, Tschaïkowsky, Rinesky, Korok.

2° *La vie de Jésus et les contes d'Yperdamme*, conférence par Ed. Picard.

Partie musicale organisée par O. Maus (œuvres de Berlioz, J.-S. Bach, César Franck et R. Wagner).

3° *Brahms*. Soirée musicale avec le concours de M. Gustave Keffer, Laouveux, Lefèvre et Bouvery.

4° *H. Ibsen*. Conférence par G. Eckhoud.

Partie musicale consacrée à l'audition d'œuvres d'Edward Grieg, avec le concours de Mlle Rachel Neyt et de MM. Arnessen, Mivy, Sevevart et Baise.

5° *Charles Decoster et Camille Lemonnier*. Conférence par Louis Delmer.

6° *Piano-recital* par Litta, consacré à l'audition des œuvres de Haydn, Beethoven, Chapuis, Vincent d'Indy, Liszt.

7° *L'éducation dans la commune socialiste*, par Sluys.

Partie musicale consacrée à l'audition d'œuvres de Georges Flé, Désiré Pâques et Ruhlmann.

---

(1) *Annuaire de la section d'art et d'enseignement de la Maison du Peuple de Bruxelles, en 1893* (imprimerie Blondeau). Articles de : Vandervelde, Jules Destrée, Eugène Demolder, Max Elskamp, G. Eckoud, Paul Janssens, Hubert Krains, F. Knopff, C. Lemonnier, H. La Fontaine, M. Mæterlinck, Oct. Maus, F. Nautet, S. Pierson, Ed. Picard, P. Ste Brigitte, H. Stieonet et Émile Verhaeren. Il est regrettable que ces Annuaires n'aient pas été continués.

Indépendamment de ces soirées, les membres de la section d'art ont visité les musées de peinture, le musée des échanges et les expositions du *Vorwaerts,* du Sillon, des XX et des aquarellistes.

Pendant l'année 1893-94, je note quatre conférences littéraires : la *Chanson de Jean Renaud,* par M. Wilmotte ; une lecture de fragments inédits de l'*Arche,* par Camille Lemonnier ; une étude sur *Léon Cladel*, par Edm. Picard ; sur *Émile Zola* par Jules Destrée ; la conférence de M. Wilmotte était illustrée d'auditions musicales par des artistes distingués, de même que celle que fit M. Kufferath sur la *Romance*, la *Chanson* et le *Lied*. Enfin M. Georges Khnopff fit une causerie, accompagnée de projections lumineuses, sur les *peintres gothiques*.

En 1894-95, conférence par Henri La Fontaine : *les instruments à cordes pincées et frappées*, et par Émile Vandervelde, *le mois de Marie,* toutes deux suivies d'une partie musicale ; lecture par Jules Destrée d'un ouvrage inédit : *Une campagne électorale au pays noir*.

En 1895-96, audition d'œuvres de Brahms, de Schumann, de Wagner, organisées par G. Keffer ; d'œuvres de Mozart et de J.-S. Bach, organisées par Érasme Raway ; conférence par le poète Émile Verhaeren sur la *Chanson Populaire ;* par le romancier G. Eekhoud, sur la *Période Shakespearienne*, et à cette occasion représentation d'une tragédie de Beaumont et Fletcher, *Philaster ou l'Amour qui saigne*. Il est question, à l'heure actuelle, d'une audition par l'orchestre impeccable du Conservatoire de la *Passion selon Saint-Mathieu,* par J.-S. Bach.

Comme on peut en juger par ces quelques indications, l'œuvre n'est point banale. Elle a osé présenter hardiment, sans déformation ni trituration, les maîtres les plus considérables dans tous les domaines de l'Art. Actuellement, quelque ralentissement semble paralyser ce bel élan, mais la cause en est surtout dans l'insuffisance du local ; notre vieille Maison du Peuple est délabrée, vétuste et peu propre à ces festivités ; mais on peut prédire, que, quand les nouveaux bâtiments seront achevés, la section d'art, installée dans une salle de fêtes digne d'elle, recommencera des prodiges. Les promoteurs ne pensent à rien moins pour l'inauguration qu'à exécuter la neuvième symphonie de Beethoven.

J'ai parlé un peu longuement de la section d'art de la Maison du Peuple de Bruxelles parce qu'elle est le type des entreprises de ce genre. Les dévoués camarades qui s'y sont consacrés, P. Deutscher et Max Hallet, donneront, j'en suis sûr, avec le plus grand plaisir de plus amples renseignements à ceux que la chose intéresserait.

Mentionnons encore les visites périodiques aux expositions des cercles d'art. Les membres du Parti ouvrier y sont admis à certains jours gratuitement, et un compagnon de la section d'art leur donne les explications essentielles.

La Maison du Peuple de Bruxelles a été la seule à organiser d'une manière satisfaisante une section d'art; les imitations que l'on a tentées en province ont misérablement échoué, faute d'éléments artistes autant que faute de public. Il faut toutefois excepter les concerts de musique classique du *Vooruit,* de Gand, et signaler un curieux effort de réaction contre les orgies stupides du Carnaval, par l'organisation en 1897, d'une représentation du *Tannhaüser*, de Wagner, au Théâtre communal à Gand, le jour du mardi-gras. Le spectacle, très fréquenté et très apprécié, était précédé d'une conférence par E. Anseele, député.

§ 2. — *Enseignement*

Rien ne démontrera mieux, je pense, la place considérable que tiennent les préoccupations esthétiques dans les efforts des membres du parti socialiste que la liste des cours organisés dans les institutions d'enseignement dont j'ai parlé précédemment.

Université nouvelle. — Demblon, Eekhoud, Lemonnier, Zanardelli : Histoire des littératures grecque, latine, française, moderne, etc.

Institut des Hautes Études. — Nordau : Physchologie et sociologie de l'Art; Picard et Verhaeren : Histoire de l'Art; Kufferath : Histoire de la musique; Destrée : Les primitifs italiens; Vandevelde : Les arts industriels et d'ornementation; Docteur Joseph : l'Art primitif de la Grèce, etc.

Extension universitaire. — C. Demblon : Littérature française; J. Destrée : Les écrivains belges contemporains; l'Art et l'État en Belgique; Ed. Picard : Évolution de l'Art; H. Vandevelde : Les arts d'industrie et d'ornementation, le Livre et son ornementation, les Dentelles, les Papiers peints; A.-J. Wauters : la Dominante dans les œuvres d'art; Zanardelli : Littérature italienne.

Mentionnons aussi d'une manière spéciale une série d'articles pleins de verve d'Ed. Picard parus dans le *Peuple,* et sa conférence à la Libre esthétique, dont est resté un élégant syllabus sur la *Socialisation de l'Art.*

§ 3. — *Action parlementaire*

Au Parlement, le groupe socialiste s'est efforcé, chaque fois que l'occasion s'en est présentée, d'affirmer ses sympathies pour la science et l'Art. Émile Vandervelde a obtenu une majoration de crédit pour la Bibliothèque Royale et réclamé la restauration de l'église de la Chapelle à Bruxelles et de l'abbaye d'Aulne à Landelies.

Il a fallu l'arrivée des socialistes pour qu'un hommage décent fût rendu, au Parlement, à la jeune littérature belge dont certains noms : Lemonnier, Mæterlinck, Verhaeren, Eekhoud se sont imposés à l'attention européenne. Célestin Demblon a récité un jour, au milieu de

la stupeur de la droite et du centre un admirable sonnet d'Albert Giraud, écrit à la gloire de C. Lemonnier. Moi-même, à diverses reprises, j'ai développé la thèse suivante :

En attendant l'éclosion des formes nouvelles que ne manqueront point de provoquer les transformations économiques prochaines, les pouvoirs publics devraient s'efforcer tout au moins de ne pas accentuer encore les côtés déplaisants de la civilisation contemporaine. Ils croient avoir largement acquitté leurs obligations en créant dans les ministères une section administrative chargée du soin des beaux-arts. En dehors de ce petit coin réservé et spécial, il est presque paradoxal et ridicule de parler d'une tentative artistique quelconque. Le laid règne en souverain indiscuté. L'idée ne vient même pas aux multiples fonctionnaires préposés aux rouages de la machine nationale que leur influence pourrait être plus salutairement dirigée et s'inspirer d'ambitions esthétiques. Exprimez-leur cette opinion et vous les verrez éclater de rire ou vous traiter de personnage subversif.

Il convient de répéter sans cesse que l'art peut et doit être partout, non seulement dans les musées et dans les ateliers, mais dans la rue, dans le paysage, dans les moindres objets de la vie ordinaire. Il peut tout illuminer, tout transfigurer, tout marquer de son empreinte ennoblissante et réconfortante. Répétons que les époques les plus heureuses dans la vie des peuples sont précisément celles où les plus insignifiants détails du décor quotidien avaient une allure esthétique. Si, au siècle actuel, l'art semble avoir divorcé d'avec la vie courante, la faute en est surtout au régime capitaliste qui, par les labeurs trop prolongés, la division extrême des tâches, la fabrication à bon marché, a étouffé chez les petits le sens du décor et a entouré la vie du pauvre de choses disgracieuses et laides.

Or ce qu'un gouvernement préoccupé des petits pourrait faire, ce serait de diminuer le plus possible le nombre de ces choses disgracieuses et laides; de tout tenter, au contraire, pour procurer des jouissances d'art à ceux qui ne peuvent posséder dans leurs modestes demeures les œuvres des maîtres.

En exécution de ce programme, j'ai pu demander : au ministre des finances, des monnaies d'un caractère esthétique plus élevé, moins banales et veules, et un effort pour égaler les admirables médailles antiques (1); au ministre des chemins de fer, des gares de style moderne, décorées par nos artistes, des wagons où le confortable s'égaierait d'un souci de beauté, des timbres moins plats (2); au ministre de l'agriculture, le respect, le long des routes nationales, des

(1) *Annales Parlementaires,* séance du 21 juin 1895.
(2) *Ibid.,* séance du 20 mai 1896.

vénérables arbres dont les frondaisons ont, pour les passants pauvres, les charmes que cultivent les riches dans leurs parcs et leurs domaines (1); au ministre de l'industrie et du travail, une réorganisation de l'enseignement professionnel des industries d'art, par les musées, les écoles et les ateliers (2); au ministre de l'instruction publique une plus vive et plus éclairée sollicitude pour les lettres belges (3).

§ 4. — *Manifestations*

C'est à Bruxelles surtout, et notamment lors des manifestations du 1er Mai, que se sont révélés d'incontestables désirs de rehausser d'un mérite d'art l'impression produite par l'étendue des cortèges.

En 1896, la manifestation eut lieu le soir, aux lumières. Certains groupes portaient des cartels, harmonieusement disposés, où l'on avait essayé de synthétiser, par quelques mots typiques, soit l'histoire, soit les aspirations du parti. Des transparents tentaient, d'autre part, d'inspirer par des effets de contrastes, de tenaces souvenirs dans les âmes populaires. Mais ce qui laissa surtout à tous ceux qui en furent témoins une extraordinaire impression, ce fut, dans ce prestigieux décor de la Grande-Place, le défilé patient, en longues files se repliant sur elles-mêmes et serpentant, comme dans les tableaux des vieux maîtres, de milliers et de milliers d'hommes, portant chacun une lanterne vénitienne en papier rouge; toutes ces petites lumières pourpres, innombrables, se mouvant et étincelant sur la confuse masse noire de la foule, constituaient un émouvant spectacle.

A Gand, le *Vooruit* organisa des groupes et des chars, des cartels et des chœurs.

Cette année, l'impression fut plus grande encore et les journaux bourgeois eux-mêmes reconnurent que la manifestation du 1er Mai avait eu une allure esthétique incontestable.

On ne saurait trop encourager ces tentatives. Il est indispensable de donner une satisfaction aux aspirations esthétiques des plèbes. Elles vivent de pain d'abord et de spectacles ensuite : *Panem et circenses!* Les deux besoins sont aussi impérieux. Ne viser qu'à assouvir le premier est inférieur et insuffisant. Même si l'on pouvait concevoir une société parfaitement organisée au point de vue de la satisfaction des intérêts matériels et en même temps décapitée de tout souci élevé, de toute jouissance d'art, il n'est pas téméraire d'avancer qu'une telle société de gavés ne tarderait pas à mourir d'ennui.

La fascination qu'exercent sur le public les pompes ecclésiastiques,

(1) *Annales Parlementaires,* séance du 17 avril 1896.
(2) *Ibid.,* séance du 11 mars 1897.
(3) *Ibid.,* séance des 3 et 4 juillet 1895.

les cortèges militaires, les parades de toute sorte, n'a pas d'autre secret. L'homme, la femme, l'enfant qui s'y précipite pour se griser de bruit, de couleur, de mouvement, court à la satisfaction d'un besoin inconscient peut-être, mais pressant, puissant comme le manger et le boire. Et quand leur Imagination est ainsi mise en joie, croyez-vous qu'elle n'étourdit point la Raison qui leur ferait découvrir sous les fêtes de l'Église des dessous répugnants de cupidité et d'hypocrisie; au milieu des fanfares et des drapeaux de l'armée, la honte de l'encasernement et l'imminence des épouvantes de la guerre.

Si l'on veut remplacer les uns et les autres de ces spectacles, il faut penser à trouver pour l'âme populaire d'autres aliments de beauté, d'autres fantaisies de sensations décoratives.

Ajoutons pour finir que le Parti ouvrier sait faire appel, le cas échéant, aux artistes novateurs et originaux; c'est ainsi que les plans de la future Maison du Peuple de Bruxelles ont été confiés à l'architecte Horta, et le monument à ériger en souvenir de Jean Volders au sculpteur Georges Minne.

III

PRÉOCCUPATIONS MORALES

Le socialisme belge, enfin, a fait aussi les plus louables efforts pour moraliser la classe ouvrière. La vertu ne se décide point par décret; elle est la résultante de l'éducation, des exemples, d'influences morales. Si l'on considère la lenteur de toute évolution humaine de ce genre, l'inévitable des défaillances individuelles, on doit reconnaître que le Parti ouvrier a beaucoup tenté à ce point de vue et que partout où sa discipline est puissante, il a suscité de beaux témoignages de son action moralisatrice qu'on peut considérer spécialement selon les catégories ci-après.

§ 1. — *Solidarité*

C'est la vertu mère du socialisme. Son nom résume, plus expressivement encore que l'éloquente trilogie républicaine, nos aspirations et nos tendances. Il indique mieux que le mot charité la loi d'amour qui s'impose aux hommes; la solidarité semble une charité plus complète, une charité entre égaux, un partage des joies autant que des douleurs.

Cette expansion du sentiment altruiste inspire la plupart des réformes du programme politique socialiste, donne vie et puissance aux institutions économiques du parti, se manifeste en toutes circons-

tances. En préciser des réalisations serait faire l'histoire même du socialisme belge et nous entraînerait trop loin.

Disons seulement que lors du retentissant débat sur la loi scolaire, notre ami Hector Denis, professeur à l'Université de Bruxelles et député de Liège, en a montré toute l'ampleur dans un discours élevé, publié en brochure : *La Morale rationaliste.*

Et citons les beaux élans de la Belgique ouvrière lorsqu'en 1895 on réunit par des souscriptions dans le *Peuple* plus de 57,000 francs au profit d'une grève de métallurgistes à Gand, et en 1896, plus de 73,000 francs pour soutenir les menuisiers de Bruxelles.

§ 2. — *Dignité, tempérance. Campagne contre l'Alcool, le Jeu, le Carnaval*

La dignité personnelle est une des conséquences de la liberté conquise. Le jour où l'homme peut diriger à son gré son activité consciente, il se pénètre en même temps des sentiments de ses devoirs envers lui-même autant qu'envers autrui. L'ouvrier affranchi par le socialisme de l'oppression patronale, le paysan émancipé des tutelles cléricales, vont devant eux, avec une dignité plus grande.

Cette vertu de premier ordre, il importe de ne pas la laisser compromettre en cédant aux déplorables entraînements de passions inférieures. Ceux qui s'adonnent à la boisson, au jeu, sont des esclaves comme ceux que dominent le maître de fabrique ou le curé. Le Parti ouvrier fait son devoir en luttant contre tous ces asservissements.

Sa campagne anti-alcoolique a été menée avec vigueur et non sans courage. Les propagandistes, à la suite d'une décision délibérée en Conseil général du Parti ouvrier, sur la proposition d'É. Vandervelde, se sont élevés énergiquement, devant des auditoires d'ouvriers, contre l'abus du genièvre empoisonneur; et au risque parfois de mécontenter des adeptes, ils ont usé de toute leur influence pour combattre l'ivrognerie. Les journaux réactionnaires eux-mêmes ont dû rendre hommage à ces vaillantes tentatives. Dans les débits de boissons des Maisons du Peuple, malgré l'énorme intérêt financier qu'il y avait à vendre des boissons alcooliques, cette vente est rigoureusement prohibée.

On a pu remarquer aussi dans les mœurs électorales une heureuse transformation partout où le parti socialiste était en lice. Jadis, sous le régime censitaire, les partis politiques offraient à leurs fidèles des banquets et des beuveries qui finissaient généralement de la manière la plus crapuleuse, et on ramassait dans les ruisseaux les électeurs souverains. Depuis, les opérations électorales se passent avec infiniment plus de calme et de dignité.

Le jeu est une autre passion aux conséquences funestes. Il semblerait, à première vue, que c'est surtout là une tare de classe et que la

bourgeoisie seule doive en être atteinte, par les pièges financiers de la Bourse ou les tripots du monde élégant. Malheureusement, le travailleur lui-même n'y échappe point. Selon les temps, selon les lieux, la frénésie du gain acquis sans travail, la fringale d'aventure ou d'imprévu se révèlent dans des tirs à l'arc, des concours de pinsons ou des combats de coqs. Le parti socialiste peut s'enorgueillir aussi d'avoir condamné ces divertissements malsains, souvent sanguinaires et cruels, où les prolétaires cherchent une sorte d'ivresse, moins fâcheuse peut-être que celle de l'alcool, mais aussi pernicieuse et génératrice de tristesse pour les familles.

J'ai déjà parlé de l'essai de réaction contre le Carnaval, inauguré cette année à Gand; il faut en rapprocher ces déclarations d'É. Vandervelde, en mars 1897 :

Et c'est pourquoi, bien que je perçoive parfaitement à quelles coutumes indéracinables, en apparence, je me heurte, c'est pourquoi je ne me suis pas gêné pour dire ce que je pense du Carnaval. Il est vieux de bien des siècles, le Carnaval, m'a-t-on répliqué. Et il aura la vie plus dure que vous. Oui, il est vieux, bien vieux; il remonte aux temps où l'homme était esclave. Alors, une fois par an, le maître permettait à son esclave d'être, pour un jour, pour quelques heures, maître à son tour. Il faisait comme son maître, imitait ses vices, buvait comme s'il n'eût pas été esclave, et le lendemain retournait, abruti, au travail imposé. Et l'esclavage a disparu, mais la tradition est restée, correspondante à d'analogues nécessités sociales. — *Laetare!* Réjouis-toi, a-t-on dit au serf, au prolétaire : Habille-toi ce jour-là en soldat, en général : donne-toi l'illusion d'une souveraineté ou d'une liberté quelconque; mets-toi sur la figure des masques de carton, des plumes dans les cheveux, ou des anneaux dans le nez, comme un sauvage; bois, chante et cours les routes. Va, pendant ce temps-là, tu n'iras pas aux réunions socialistes, tu laisseras ton esprit en friche, tu ne permetteras point à ton âme de se laisser envahir par le salutaire esprit de révolte; va, mon ami, oublie ta dignité d'homme, et demain, pour ton loisir, tu te seras conduit en abruti, je pourrai te traiter en abruti. Ainsi raisonnent les capitalistes.

Les mêmes raisons expliquent la tolérance des autorités vis-à-vis des combats de coqs. Ces jeux cruels et odieux sont défendus ; mais les gendarmes et les policiers qui m'écoutent là-bas savent avec quelle indulgence on les tolère. Sévérité sans nom pour : « djambe de bos » (1), indulgence sans borne pour les combats de coqs. Divertissements féroces qui viennent pomper l'argent dans les poches ouvrières; les conservateurs les voient d'un œil favorable quand ils espèrent qu'ainsi l'ouvrier échappera à la propagande socialiste.

Quant à moi, je ne puis voir de différence morale entre un gommeux qui tire des pigeons et un ouvrier qui fait battre des coqs, entre un joueur de la

(1) Djambe de bos — jambe de bois, est une injure (?) assez pittoresque envoyée par les ouvriers grévistes à ceux qui ne les suivent pas. Cette épithète, plus gouailleuse que malveillante, a suffi pour motiver des condamnations à des mois de prison !

haute qui perd en une nuit une fortune et un parieur de la classe ouvrière qui perd sur un coq, un pigeon ou une quille, le pain de sa femme et de ses enfants. Si vous voulez avoir le droit de flétrir les vices de la bourgeoisie, tâchez d'abord de vous en préserver vous-mêmes.

§ 3. — *Bonté, respect des faibles, culte des souvenirs*

Ces qualités découlent presque nécessairement de la pratique de la solidarité et de la dignité.

Mais il peut ne pas être inutile de faire remarquer que le parti socialiste non seulement s'est rallié à toutes les mesures législatives destinées à assurer l'égalité des sexes, à organiser la protection de l'enfance, à éviter les actes de cruauté envers les animaux, mais qu'il a également fait porter l'effort de sa propagande vers la réalisation immédiate de ces mesures de bonté envers les faibles.

Notre ami Émile Vandervelde le disait naguère encore à un public attentif : « Combien de vous, mes amis, s'indigneraient justement s'ils étaient grossièrement apostrophés, rudoyés, brutalisés par un contremaître, et combien de ceux-là pourtant font supporter à leurs femmes, à leurs enfants, le rude traitement qu'ils ne toléreraient pas de la part de leur maître ? » Et Vandervelde rappelait les paroles évangéliques, ces pures sources de bonté qui résument la règle des races en marche vers des société meilleures : « Aimez-vous les uns les autres ! Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit ! »

Chaque année, pieusement, un pélerinage touchant ramène les membres du Parti ouvrier autour des tombes des compagnons en allés.

De même, les socialistes belges ont été prendre énergiquement la défense des hommes de la Commune, en des occasions parfois où il y avait quelque péril à contrecarrer les légendes bourgeoises.

§ 4. — *Tolérance, haine des institutions, non des hommes*

Il est indéniable que le parti socialiste, en déclarant son respect pour toute conviction philosophique sincère, en proclamant que la religion était affaire privée, à traiter dans l'intimité de chacun en dehors de toute intervention de la puissance publique, a beaucoup contribué à faire éclore chez nous une tolérance plus grande des opinions d'autrui; si l'on songe aux discussions étroites, sectaires, pénibles qu'avait provoquées l'ancien libéralisme doctrinaire, il y a assurément progrès.

L'objet du débat entre les citoyens s'est singulièrement déplacé ; il s'agit aujourd'hui de s'affranchir non seulement de la tyrannie cléri-

cale là où elle est encore présente, mais surtout de la tyrannie capitaliste, partout présente, celle-là.

Même dans ce conflit, autrement redoutable, le Parti ouvrier s'est efforcé de se libérer du mesquin point de vue des personnalités. On nous reproche souvent d'être des artisans de haine; en effet, la haine est nécessaire : elle est l'une des faces de l'amour. On ne peut être fervent de justice sans détester en même temps l'injustice. La haine est bonne, elle est salutaire, elle inspire le fécond esprit de révolte sans lequel il n'y a point de progrès. Mais cette haine, nous l'avons contre les institutions et non contre les personnes ; nous savons faire, ou tout au moins, nous désirons toujours faire la part d'irresponsabilité individuelle de l'homme qui à un moment donné profite d'un privilège ou d'une iniquité.

Et de même qu'il s'en garde dans la haine, le Parti ouvrier se méfie aussi des personnalités dans l'amour. On aime à exalter les idées, non les hommes et, quels que soient le talent, la science, l'ingéniosité de ceux qui paraissent diriger le mouvement, ils ne le dirigent pas plus que ne mènent le navire ces figures sculptées à la proue des vaisseaux, que l'on voit émerger au gré des vagues, en avant.

Peut-être constestera-t-on la fidélité de tel ou tel détail en ce tableau, peut-être m'accusera-t-on d'avoir insisté complaisamment sur des côtés trop flatteurs; peut-être triomphera-t-on aisément en me citant quelque défaillance accidentelle.

Faut-il déclarer que je n'ai jamais songé à prétendre que les socialistes belges fussent tous des savants, des artistes, des modèles des plus hautes qualités morales ? J'ai voulu seulement apprécier dans leur ensemble les tendances du Parti, et compterait-il, comme tout autre groupement humain, une inévitable proportion d'ignorants et de barbares, d'ivrognes ou de gens faibles ou méchants, que ce serait encore, et quand même! un noble et réconfortant spectacle que l'élan de notre masse ouvrière vers l'Art, la Science et la Bonté.

JULES DESTRÉE.

RÉFORME TRANSITOIRE

Parce qu'une réforme ne bouleverse pas de fond en comble les assises de la société, parce qu'elle ne réalise pas, à elle seule, toute la somme d'idéal rêvé, est-ce une raison pour la dédaigner?

Non, certes, à mon humble avis. Ce serait oublier que la société future ne doit pas comme la Minerve antique sortir toute armée d'un cerveau. La société future ne sera pas; elle devient. Elle se forme devant nous chaque jour, et heure par heure. Une pierre ne cesse de s'ajouter à l'autre et l'édifice s'élève, imprécis dans sa structure, sans que nous puissions apercevoir et même pressentir sa forme définitive, mais se poursuivant selon un plan mystérieusement déterminé.

Parfois, cependant, une lézarde se produit, un pan de mur tombe avec fracas; accident d'une heure qui interrompt à peine l'œuvre entreprise. C'est l'évolution fatale et lente — trop lente à notre gré — celle qui, chaque jour, nous libère un peu plus des iniquités présentes par un peu plus de justice.

Notre devoir donc, à nous, dont le regard impatient reste toujours fixé sur cette trouée d'avenir, est tout tracé!

Combattre tout ce qui peut entraver cette évolution; poursuivre de nos pouvoirs conjugués ce qui la prépare ou la continue même dans une proportion infinitésimale.

*
* *

Or, j'estime que l'instauration en ce pays de comités permanents de conciliation peut être très profitable à l'émancipation ouvrière.

Ces comités constitués entre patrons et ouvriers d'une même usine, dépourvus de tout appareil judiciaire, connaîtraient de toutes les questions intéressant le personnel de l'établissement : hygiène, règlements d'ateliers, salaires, embauchages, débauchages, amendes, etc...

Or, grâce à un contact fréquent, ouvriers et patrons apercevraient sous un jour nouveau le rôle qu'ils ont à jouer vis-à-vis les uns des autres, économiquement et socialement.

Obligés de s'organiser, de se grouper, de se concerter pour l'examen de questions communes, les ouvriers seraient moins tentés de déserter le drapeau syndical. Leur conscience de travailleurs s'élèverait et s'affermirait avec une connaissance plus parfaite des conditions générales du travail puisée dans la discussion même de leurs intérêts. Ce serait, de leur part, une collaboration plus active, plus directe qui aurait pour naturel effet de rendre moins fastidieuse la quotidienne besogne.

A ce régime nouveau, les patrons gagneraient aussi, car à moins d'aimer à pêcher en eau trouble, ils trouveraient plus d'avantages à vivre avec des hommes intelligents qu'avec des ignorants ou des simples.

***

Et qu'on ne dise pas que les comités de conciliation sont une idée peut-être fort belle théoriquement, mais d'une valeur pratique très contestable.

L'expérience est faite.

Je ne chercherai pas à me prévaloir par une sorte d'abus de mots de ce qui existe en Angleterre et en Amérique sous le même nom. Si l'Angleterre en a été le berceau, il convient de dire que dans ce pays leur mode d'organisation rappelle plutôt, ainsi qu'en Amérique, nos conseils de prud'hommes dont, d'ailleurs, à leur origine même ils s'inspiraient. Mais c'est chez nos voisins, les Belges, qu'on les voit institués tels qu'il faut les entendre. Et chose inouïe pour nous, celui qui s'en est fait l'initiateur, l'organisateur et le propagateur, est un patron : l'ingénieur Weiler.

Envisageant sous un nouvel aspect les rapports entre patrons et ouvriers, il avait pensé plus expédient de s'adresser à la raison des ouvriers, de discuter avec eux loyalement comme avec de véritables associés, que de les traiter en esclaves, en vaincus, ou en machines inconscientes.

Bien lui en a pris, paraît-il. Car si, d'une part, il a été tenu à des concessions, de l'autre, il est parvenu à posséder un personnel éclairé qui ne lui fait aucune guerre imméritée sans rien abandonner pour cela de ses devoirs de solidarité envers les travailleurs de la région.

En France même, des essais d'instauration de ce genre de comités ont été tentés, notamment dans la papeterie parisienne. Au bout de quelque temps, il est vrai, patrons et ouvriers se séparèrent, là comme ailleurs, faute de s'entendre. Mais y a-t-il lieu de s'émouvoir outre mesure ? Les institutions, les meilleures et les plus durables, n'ont-elles pas des débuts difficiles ?

Ces échecs démontrent seulement que le fonctionnement de ces

comités exige un certain doigté, qui n'est certes pas impossible à acquérir avec un peu de pratique.

En 1887, un membre de la Chambre des députés, M. Lecourt, pensa que ces tentatives méritaient mieux que des encouragements platoniques et il voulut essayer d'une intervention législative, bien timide d'ailleurs. Le projet fut pris en considération après un sommeil de deux années dans les cartons de la Chambre. Le gouvernement s'agita, consulta sur la matière les chambres de commerce, les chambres consultatives des arts et manufactures et même les conseils de prud'hommes. Les réponses ne furent point encourageantes. Ce bloc enfariné ne disait rien qui vaille à ces organisations bourgeoises. Seuls, les conseils de prud'hommes auraient pu refléter la pensée ouvrière, mais la crainte de voir leur juridiction amoindrie, ce qui est une erreur manifeste, les entraîna à se prononcer négativement.

Je dis qu'ils se trompaient, car les comités de conciliation auraient un rôle bien déterminé à côté des conseils de prud'hommes. Je le répète, d'accord avec les patrons, les membres ouvriers de ces comités établiraient les règlements d'ateliers, fixeraient les conditions du travail, toutes choses où n'intervient point la juridiction prud'hommale. En cas de désaccord, il pourrait être fait appel à son arbitrage et par là elle verrait s'accroître encore son importance. Les prud'hommes ne le comprirent point.

Cependant, les comités permanents de conciliation avaient encore quelque chance de voir le jour. En effet, le conseil supérieur du travail émit le vœu de favoriser leur instauration au moins facultative selon la pensée de M. Lecourt. Le rapporteur de la commission soutint le projet devant la Chambre : il devait constituer le titre II de la loi sur l'arbitrage promulgué le 27 décembre 1892. Mais, après discussion, il fut écarté.

Autant valait, d'ailleurs, puisque la Chambre n'entendait donner à la constitution de ces comités aucun caractère d'obligation. Dire de par cette loi nouvelle que patrons et ouvriers possédaient la faculté d'en établir entre eux, c'était le billet à La Châtre, puisque rien dans la législation ne l'interdit, en réalité.

Voilà donc la situation nettement posée : l'esprit des syndicats ouvriers ne va pas encore aux comités de conciliation ; l'esprit patronal y est contraire ; le Parlement ne veut pas prendre parti.

*
* *

Quoi qu'il en soit, je persiste à penser qu'il y a quelque chose à faire.

Mais il ne serait pas sage peut-être de venir dire au législateur :

« Décrétez les comités de conciliation ; imitez la Convention nationale qui, devant une juste réforme, s'inquiétait peu de savoir si elle était mûre dans l'opinion pour la formuler en loi. Allez, et d'ici peu de temps on rendra justice à votre initiative. »

Il y a certes des réformes qu'on peut imposer par ces moyens. Mais, après réflexion et en dépit de la proposition que j'en ai faite l'an passé au congrès de Tours, je ne conclus pas encore à l'obligation légale.

Je me rends bien compte combien il serait peu aisé de marier ensemble des gens dont le consentement préalable n'aurait pas été obtenu.

L'obligation viendra plus tard, quand il s'agira de vaincre les dernières résistances. Mais, pour le moment, il serait expédient de se borner à créer un mouvement d'opinion favorable surtout dans la classe ouvrière. Il faudrait tout d'abord que celle-ci se pénétrât bien de l'utilité d'une telle création et, une fois ce résultat acquis, qu'elle l'inscrivît dans ses programmes corporatifs et politiques.

La question serait alors posée devant le patronat. Celui-ci résisterait, certes, de son mieux ; il ne voudrait pas jouer le rôle du guillotiné par persuasion. Mais, vaincu moralement par l'obstination ouvrière, acculé à des arguments dont il reconnaîtrait la pauvreté, il ne demanderait pas mieux que de se laisser persuader par la loi. Le vote du Parlement marquerait sa défaite, il aurait l'air de faire une concession spontanée et n'opposerait plus que des objections de pure forme.

J'ai ce ferme espoir, parce que je connais bien l'esprit patronal français : il a le fétichisme de la loi qui lui fut si longtemps clémente, et derrière la plus mauvaise il se voit encore à l'abri des aventures que la volonté ouvrière déchaînée pourrait lui faire courir.

Voilà pourquoi, au congrès corporatif national de Toulouse, cette année, je demanderai aux camarades d'étudier à fond cette question des comités permanents de conciliation. Ils reconnaîtront les services que la classe ouvrière peut en attendre et ils m'aideront à créer ce mouvement d'opinion qui doit être la préface de cette intervention législative jusqu'ici fâcheusement avortée.

MAURICE CLAVERIE.

Critique sociale et Conservatisme

I

Les socialistes, naturellement maudits par les ploutocrates, formulent ces vérités :

La civilisation actuelle, dans ses principes fondamentaux, est frappée de mort. Chaque jour qui s'écoule diminue l'espace qui la sépare de sa fosse. Rien ne peut la sauver en dehors d'une transformation de ses bases pourries. Toutes les prières au dieu Iéoua (Jéhovah) ou aux économistes demeureront impuissantes à prolonger son râle. Par des signes indéniables son agonie se révèle. Partout se multiplient les ferments de révolte. Jamais foule aussi colossale que dans cette fin de siècle ne fit retentir de tels cris désespérés de malédiction. Jamais la parole et l'écriture n'ouvrirent d'aussi formidables brèches dans la vieille citadelle défendue désespérément par les gouvernants.

C'est qu'un monde nouveau, né de la science appliquée aux instruments de production, désagrége l'ancien, créé par des peuples bégayant les premiers mots du savoir humain dans les luttes qu'il leur fallut soutenir contre les forces naturelles. Deux contradictions illogiques — pour ne parler que de celles-là — souillent notre civilisation qui, dans ses lignes essentielles, ne se distingue point des sociétés barbares.

En quoi consistent ces contradictions ?

Nous possédons un machinisme, vieux à peine de quelques générations et dans un état rudimentaire, et qui pourtant, appliqué tel quel, dans les proportions voulues, en faisant abstraction des découvertes et des perfectionnements ultérieurs, pourrait déjà créer pour tous le bien-être. Oui, cet outillage agricole et industriel appliqué au sol et à ses produits engendrerait cette merveille que nos ancêtres ne pouvaient espérer.

Mais le machinisme et la terre ne possèdent cette puissance qu'à la condition d'appartenir à tous, de fonctionner pour tous. Or, ils n'appartiennent encore qu'à une minorité qui les fait fonctionner à son profit, avec l'unique objectif que ce profit soit le plus grand possible ; avec un prélèvement sur le travail de ses salariés dont la puissance d'achat se limite à ce qu'ils reçoivent pour prix de leur travail. De là,

misère d'un prolétariat au milieu d'une surproduction de marchandises; entraves à l'extension du machinisme libérateur; capitaux immenses concentrés dans les mains d'un seul personnage ou d'une compagnie anonyme dont la direction n'appartient qu'à quelques-uns tenant sous un joug de fer et de corruption des milliers de salariés.

Cet organisme odieux engendre forcément deux classes divisées par des intérêts antagoniques : celle des exploiteurs et celle des exploités; il ouvre entre elles un fossé plus profond, plus douloureux, certes, que celui qui, avant 89, séparait noblesse et clergé d'une bourgeoisie qu'ils dominaient par la loi, et qui allait à son tour opprimer par l'argent le Quatrième-État.

Outre le monopole des moyens de production et la lutte entre les deux classes, une autre cause fondamentale de l'écroulement de la société actuelle gît dans la lutte entre les nations qui se targuent de civilisation, et l'asservissement de presque toutes à des autocrates couronnés. Le concept et la réalité des frontières se comprennent chez des peuplades primitives assoiffées de sanguinaires sacrifices perpétuels à Moloch, voyant dans tous les hommes séparés d'eux par des limites mobiles et conventionnelles autant d'ennemis à égorger, même dans le cas où ils parlent le même idiome et s'agenouillent devant les mêmes divinités.

Mais cela devient inexplicable pour les peuples parvenus au seuil du vingtième siècle, faisant étalage d'exposition universelle et des applications merveilleuses de la vapeur et de l'électricité. Les frontières jettent un défi à la science contemporaine, aux esprits affranchis des chaînes d'un passé de scélératesse, au but où s'achemine invinciblement l'Humanité. Elles sont une cause de carnage, de haine, de stérilisation pour des millions d'intelligences, une école démoralisatrice où l'on enseigne aux peuples à tuer au lieu de leur apprendre à aimer, un cimetière où s'anéantissent les richesses arrachées à la misère physiologique, à l'écrasement sous un travail inhumain des prolétaires spoliés. O spectacle sinistre des femmes agonisantes et violées, des nourrissons à la chair meurtrie, du jaillissement et de la stagnation des flots de sang, des amoncellements de cadavres, des incendies dévorant des villes, et des légions de guerriers faisant ainsi provision de patriotiques lauriers!

Il était bon de rappeler ces principes assurément devenus banals pour les initiés, mais que les socialistes cependant ne sauraient trop répéter, trop propager, puisque, pour ne citer que la France, les quatre cinquièmes au moins des électeurs les ignorent encore.

Cette dissolution logiquement irrévocable de notre organisme social bête et scélérat est entrevue, crainte, quelquefois constatée, déduite avec une énergie stupéfiante de forme et de fond par des écrivains qui se flattent de combattre le socialisme.

Un des exemples les plus probants de cette vérité a été fourni récemment par M. Paul d'Estournelles de Constant dans un travail publié par la *Revue des Deux Mondes.*

II

L'auteur trace longuement de la situation économique de la France un sombre tableau puissamment documenté. Citons seulement quelques chiffres.

Nous ne pouvons lutter contre la concurrence de l'étranger. Notre marine marchande décline. Les ouvriers de nos ports souffrent de plus en plus du chômage. Dans le canal de Suez passent, par an, 2,162 bateaux anglais, 322 allemands, 230 italiens, et... 218 français. De Marseille à Yokohama, l'expédition des marchandises par bateaux français coûte 100 francs la tonne, et, par voie de Gênes, 55 fr. 50 seulement, de sorte que des négociants marseillais chargent leurs marchandises dans cette dernière ville. Les paquebots français à Marseille sont remplacés par des paquebots russes et japonais. Nos consuls de tous pays multiplient des avertissements désespérés. Nos droits d'octroi, dont sont affranchis nos voisins, entravent de plus en plus la circulation des produits. Ils peuvent s'élever jusqu'à 4 francs par tête de volaille, de sorte que des éleveurs vendent plutôt leurs produits à Londres. Les prix de nos transports sont tels que, paraît-il, l'achat de nos œufs en Russie est plus avantageux qu'à Toulouse. On connaît aussi les conséquences néfastes de l'élévation de nos droits de douane. L'exode des capitaux français représente 26 milliards, et l'ensemble, comme on le sait, des dettes communales, départementales et de l'État, s'élèvent à près de 40 milliards. Effroyable est l'encombrement dans les professions. Pour 1,100 emplois à la préfecture de la Seine, 64,000 candidats se présentent. Quant à notre machinisme, il reste stationnaire dans des industries où l'Angleterre et l'Allemagne ont complètement renouvelé le leur.

Mais cet horizon noir assombrit seulement le ciel de France, tandis que la tempête menace toute l'Europe. La puissance du machinisme progresse toujours dans les trois Amériques, l'Australie, le Japon, l'Afrique, la Sibérie, la Chine. Et la culture, le pâturage ne s'étendent encore que sur la dixième partie au plus des points fertiles de ces pays. Aux États-Unis, un fourneau donne mille tonnes de fonte par jour; ceux d'Europe de cent à deux cents. Il y a vingt ans, le Canada envoyait en Angleterre 9,500 moutons ; il en vend maintenant 217,000. Les exportations de l'Australie augmentent en quelques années de 1 à 25 millions de livres, et M. d'Estournelles écrit ironiquement : « On ne manquera pas chez nous, de peur d'être tenté d'imiter le gouvernement australien, de dire qu'il est révolutionnaire ou socia-

liste. En vérité, il s'est fait marchand ; c'est lui qui emmagasine, embarque, transporte et conserve les produits dont il stimule le développement, dont il garantit d'une estampille spéciale l'authenticité, la qualité, depuis les produits du troupeau jusqu'à ceux du poulailler, du verger, de la vigne et de la laiterie. » Oui, ce gouvernement, sans le savoir, marche à la révolution et au socialisme. Aux régions géographiques les plus reculées, l'Europe n'achète plus seulement de la matière première ; grâce aux communications facilitées, elles lui envoient des produits manufacturés, des animaux vivants, légumes, œufs, vins, conserves ; on y construit des usines, filatures, minoteries, brasseries, etc.

Que fait-elle pour conjurer ces périls ? Elle engouffre des milliards dans la paix armée qui la mène fatalement à la ruine ; il est vrai que la guerre l'y plongerait plus vite encore ; aussi, pour en éviter le terrible inconnu, elle se traîne dans l'infamie en couvrant de son égide le Sultan rouge, massacreur des Arméniens. Sa complicité dans le crime devient la rançon du prolongement de son existence. La force des choses la précipite à une gigantesque faillite.

M. d'Estournelles s'occupe du sort des ouvriers. Comment pourront-ils lutter contre la machine stérilisant de plus en plus l'action personnelle ouvrière ? La production actuelle est génératrice de chômage, de surproduction, d'intermittence du travail, d'alcoolisme, vu le surmenage.

Le critique social fait aussi le procès de la concurrence exotique. L'Europe en a bénéficié, quand elle pouvait échanger ses marchandises contre d'autres que son sol ne produit pas ; mais la ruine maintenant la menace, puisque les régions lointaines produisent à bien meilleur marché ce qu'elle vend elle-même. Leurs armes sont plus puissantes que les siennes, car leurs frais de production sont de beaucoup inférieurs.

Ainsi, la science multipliant le machinisme, cause de chômage et aggravant la misère des producteurs ; les monopoles et la concentration du capital étendant toujours leur empire destructeur ; une lutte meurtrière pour la vie entre les hommes de chaque nation européenne, entre les peuples européens séparés par des frontières, entre l'Europe et les mondes nouveaux : voilà, d'après M. d'Estournelles, les fruits de notre civilisation.

III

Après ce terrible tableau, non tracé assurément par le sentimentalisme, mais justifié par une riche documentation dont, répétons-le, quelques bribes seulement viennent d'être reproduites, il ne reste plus à l'auteur, semble-t-il, qu'à recourir à une de ces deux conclusions :

Ou transformer les bases sociales, reconstruire le plus vite possible un édifice vermoulu ; instituer, selon le programme collectiviste,

l'opposé du monde économique et politique actuel. Donc, faire de la matière première, des moyens de production et d'échange, du machinisme, autant d'agents libérateurs en les livrant à la société chargée de la production, de la vente, de la répartition, et supprimer, dans un sublime élan de fraternité, frontières et trônes. Ainsi, destruction de la concurrence haineuse et du chômage affameur; cessation de la guerre des salariés contre les salariés, des patrons contre les patrons, des prolétaires contre les capitalistes, des peuples contre les peuples et contre les rois, puisque salariat, patronat, prolétariat, capitalisme, nationalités artificielles et autocrates n'appartiendraient plus qu'à l'histoire du passé;

Ou résignation dans le pessimisme, dans la croyance traditionnelle que notre société est incommutable, vouée à l'antagonisme furieux des intérêts, à l'écrasement des millions de miséreux par des privilégiés, à l'anéantissement des plus faibles, hommes ou peuples, par les plus forts.

Non, M. d'Estournelles ne suit ni l'une ni l'autre voie.

Il ne veut pas du socialisme qui, pour lui, « n'est qu'une expression de mécontentement ». Une expression redoutable qui ressemble aux lueurs des éclairs, un mécontentement formidable qui emprunte le bruit du tonnerre ? En tout cas, si le socialisme ne contient que de la critique, notre confrère doit se dire socialiste aussi? Allons! le socialisme contient autre chose : les formules précises des principes fondamentaux de la société nouvelle.

M. d'Estournelles ne veut pas non plus du pessimisme. Rétrécissant brusquement le cadre grandiose de son sujet, l'horizon de sa pensée, il semble ne plus voir que la France malade, et il prétend la guérir avec des compresses administratives, de la tisane colonisatrice, de la charité « prudente », des charges militaires atténuées. Son énorme montagne accouche d'une toute petite souris. Il fait appel au « bon sens », à la « volonté », sans oublier l'association. Mais que renferme pour lui ce mot? Il ne le dit point. Il reconnait, du reste, que cette boîte de pilules édulcorées ne constitue point une « panacée », dont il se moque en affirmant que le collectivisme « nous achèverait, s'il sortait jamais du domaine des plaintes et des rêves ». L'aurait-il, par hasard, étudié seulement dans les livres des économistes ?

M. d'Estournelles, reconnaissons-le, possède une vue puissante pour signaler le spectre : mais quelle myopie, ou plutôt quelle cécité pour ne pas voir les armes qui le terrasseront !

HENRI BRISSAC.

Le Congrès féministe de Bruxelles

Les congrès sont généralement des moyens de propagande des plus efficaces.

Par les rapports lus, les conversations échangées, les discussions entamées, les congressistes se tiennent au courant des progrès de l'opinion, des idées, de la science dans les différents pays, prennent les mesures nécessaires pour hâter ces progrès, font savoir par des vœux quels sont les desiderata dont il serait le plus utile de poursuivre la réalisation.

Les congrès font donc presque toujours œuvre de haute vulgarisation, posant les questions devant l'opinion publique et amenant bien souvent aux idées que l'on ne connaissait qu'imparfaitement d'ardents défenseurs, d'énergiques partisans.

Il en a été ainsi du congrès féministe tenu à Paris l'année passée et qui a eu de tels résultats que le mouvement en faveur de l'affranchissement de la femme s'est accentué, s'est poursuivi dans tous les pays à la fois, que bien des améliorations ont été obtenues un peu partout, et que d'autres sont près d'être réalisées.

Il n'en sera pas de même, malheureusement, du Congrès de Bruxelles qui, à force de sagesse, a passé presque inaperçu, même dans la ville où il avait lieu.

Par peur du tapage qui s'est fait à Paris dans une ou deux séances du congrès de la rue Serpente — tapage du reste bien vite calmé par les jeunes filles « commissaires d'ordre » du congrès — ces dames de la *Ligue du droit des femmes belges* ont supprimé toute liberté, toute initiative aux congressistes.

Un règlement draconien était imposé — règlement établi par les organisatrices et non par le congrès lui-même — chaque orateur ou rapporteur ne devait parler que dix minutes, les discussions étaient interdites, les conclusions non admises et les vœux absolument supprimés ; la question des droits politiques pour les femmes n'était pas mise à l'ordre du jour — heureusement plusieurs dames ont passé outre — et nous avons assisté non pas à une discussion animée, vivante,

de laquelle des idées nouvelles pouvaient surgir, mais à un défilé de rapports très bien faits, très intéressants certainement, mais préparés à l'avance depuis des mois sans doute et qui ne pouvant conclure — par interdiction du règlement — perdaient par cela même de leur attrait et de leur force d'argumentation.

Mlle Popelin, docteur en droit de la Faculté de Bruxelles, la principale organisatrice, l' « âme » du Congrès, a été très heureuse, a-t-elle affirmé, de nous dire que le gouvernement avait donné 1,000 francs pour le Congrès féministe et avait mis la magnifique salle du Palais des Académies à sa disposition. Nous regrettons pour le Congrès et pour le progrès du féminisme cette ingérence gouvernementale, elle a pesé de tout son poids sur nos assises féministes : qui veut être libre ne doit jamais rien accepter des gouvernements.

*
* *

Le Congrès féministe qui doit se tenir pendant quatre jours à Bruxelles, s'ouvre le mercredi 4 août, à neuf heures du matin, dans la magnifique salle du Palais des Académies. La première question à l'ordre du jour est : *Les droits civils des femmes.*

L'assemblée est peu nombreuse : les séances sont rigoureusement privées et, pour y assister, les curieux ou les sympathiques doivent adhérer au Congrès et verser dix francs.

Donc peu de monde, en tout cent vingt à cent trente personnes, délégués ou auditeurs, ce qui fait dire à M. Louis Frank, avec raison : « Vous êtes un état-major, mais je ne vois pas votre armée. »

Il y a un grand nombre de Françaises, beaucoup d'Allemandes, pas mal d'Anglaises, d'Américaines, des Hollandaises, des Russes, des Suisses, des Autrichiennes, des Italiennes, des Finlandaises, etc., mais il y a fort peu de dames belges et la *Ligue du droit des femmes* n'est représentée que par son bureau.

La présidente de cette séance, nommée à l'avance, est Mlle Marie Popelin; l'assemblée nomme comme présidentes d'honneur : Mme Feresse-Deraismes pour la France; Mme Lina Morgenstern pour l'Allemagne; Mme Tenwick Miller pour l'Angleterre; Mme Grigouroff pour la Russie et M. Bayer pour le Danemark.

Mlle Popelin ouvre le Congrès en saluant les femmes présentes et en donnant un souvenir ému aux combattants de la première heure, à ceux qui ne sont plus. Elle ne laissera pas la discussion s'égarer sur des questions irritantes : « La mission des femmes dans la Société, dit-elle, est de pacifier et d'unir; nous voulons non la guerre, mais la paix. »

M. Bayer, au nom de deux sociétés féministes danoises qu'il re-

présente, vient saluer le Congrès. Il affirme une fois de plus ses desiderata et ceux des Sociétés qui l'ont envoyé au Congrès « pour réclamer l'intégralité des droits de la femme et demander son égalité *politique* et sociale. » — Aïe!... voilà que déjà on réclame les droits politiques de la femme, malgré le règlement, et le Palais des Académies ne s'est pas effondré!...

Mme Vincent, de l'*Égalité*, salue le Congrès au nom des femmes françaises; Mme Maria Martin, secrétaire du Congrès pour la France, apporte l'adhésion des femmes espagnoles qui l'ont chargée de les représenter et fait remarquer que c'est la première fois que les Espagnoles viennent s'associer au mouvement féministe.

Mme Morgenstern apporte au Congrès le salut des femmes allemandes.

Mme Veigelé, de la *Womens progressive union*, au nom des femmes anglaises, déclare qu'en Angleterre les femmes revendiquent non seulement leurs droits civils mais leurs droits politiques et elle réclame le suffrage des femmes. — Elle aussi conclut donc, comme M. Bayer, malgré le règlement.

Puis, Mme Proelss, du *Frauen Verein*, une jolie et délicate Allemande blonde, à la physionomie intelligente et distinguée, lit un rapport très intéressant sur la situation malheureuse des femmes en Allemagne — la même à peu près qu'en France. Elle fait ressortir les injustices du Code. « Dans mon pays, dit-elle, cent vingt-six législations différentes régissent la famille. Pour que la femme soit vraiment émancipée, il faut que le travail de la ménagère soit reconnu comme productif et apprécié comme un apport dans la maison. »

Mme Proelss défend avec énergie le droit pour la femme d'être tutrice, de témoigner dans les actes civils, de faire partie des conseils de famille, de prud'hommes, de commerce, etc. Elle demande que la femme ne perde pas son nom en se mariant.

Mme Marie Stritt, une autre jeune et charmante Allemande, de la *Rechtsschützverein*, parle dans le même sens que Mme Proelss; elle dit que les résultats acquis jusqu'ici sont insuffisants parce qu'on n'a pas tenté un effort décisif. « Pour arriver à avoir nos droits civils, il faut d'abord avoir nos droits politiques, car nous n'obtiendrons gain de cause que quand nous serons représentées dans la magistrature et dans les chambres. C'est donc par le droit de suffrage que les femmes seront émancipées. Des pétitions portant cinq mille signatures ont été déposées au Reichstag, réclamant le droit des femmes. Nous n'avons pas réussi une première fois, mais la prochaine fois nous serons plus nombreuses encore et nous réussirons. »

C'en est fait, la digue est rompue et l'on parlera désormais, tous et toutes, des droits politiques de la femme — malgré le règlement.

Mlle Emily Hill parle en anglais des progrès accomplis en Angleterre par le féminisme depuis 1873.

Mme Ida Molander, une Finlandaise, explique que, dans son pays, la femme est moins malheureuse que dans le reste de l'Europe : car elle a résisté à la tyrannie masculine et a peu à peu conquis certains droits.

Il est donné lecture d'un travail de Mme Woronoff sur la situation des femmes russes. Dans les classes aisées, elles jouissent de certains droits et, en tant que propriétaires, elles peuvent même voter pour des délégués communaux ou cantonaux, mais elles ne sont pas éligibles.

La séance est levée — sans conclusion naturellement, puisqu'on ne peut même émettre de vœux — après d'excellentes paroles de Mme Feresse-Deraismes remerciant le Congrès de l'honneur qu'il lui a fait de la nommer vice-présidente et apportant le salut fraternel des dames parisiennes.

*
* *

L'ordre du jour de la deuxième séance : *La recherche de la paternité,* a donné lieu à une étude — non pas une discussion, le règlement le défendait — des plus intéressantes.

Tout d'abord, Mme Vincent, Mme Moriceau, Mme Paule Mink et un grand nombre de congressistes, françaises surtout, — déposent une proposition signée de trente-cinq noms demandant que le règlement du Congrès soit modifié, et que des vœux puissent être formulés.

Mlle Popelin, qui n'est cependant pas la présidente de cette séance, s'élève avec force contre cette proposition et déclare s'opposer formellement à ce qu'elle soit même discutée.

Plusieurs dames qui veulent prendre la parole à ce sujet ne sont pas écoutées : elles se rasseyent en déclarant que l'on étouffe la discussion.

La question de la recherche de la paternité est ensuite abordée par un très remarquable discours d'une jeune doctoresse en droit : Mlle Anita Augspurg, qui vient de passer tout récemment son doctorat, à Berne.

Elle traite la question au point de vue de la législation et de la dignité de la femme; elle dit « qu'intenter une action au père qui ne veut pas reconnaître ses enfants est peu digne pour la femme et que même quand le père remplit son obligation de payer une pension à la mère cela met la femme sous la dépendance de l'homme : car le secours donné ainsi n'est guère autre chose qu'une aumône, et les aumônes sont toujours avilissantes. »

Elle réclame donc que la pension soit payée à la mère par l'État ou la Commune suivant le nombre de ses enfants, légitimes ou non; c'est là « le seul moyen de rendre la femme-mère indépendante et libre. »

Une dame congressiste de Paris déclare que deux Sociétés fran-

çaises : *Le Droit des Femmes* et *La Solidarité,* ont déjà voté dans ce sens en demandant la création de « caisses de la maternité ».

Mlle d'Ervieux, de la *Revue des Femmes russes*, très intelligente et diserte personne, est d'un avis contraire. « Pour créer un enfant, dit-elle, il faut un père et une mère, donc tous les deux doivent être responsables au même degré du fruit de leur acte. Il le faut pour l'enfant qui ne doit pas être abandonné ; il le faut pour le père, que le sentiment de cette responsabilité améliorera; il le faut pour la mère; il le faut pour la société. »

Mlle d'Ervieux déclare que pour faire les hommes meilleurs il faut les élever dans une atmosphère de tendresse et de dignité autour de leurs berceaux.

Mme Cauer, déléguée du *Verein Frauenwohl,* critique la législation qui interdit la recherche de la paternité. Elle parle des efforts des femmes allemandes pour obtenir des réformes et des pétitions qui ont été présentées dans ce sens au Reichstag. Elle dit qu'un seul député s'est trouvé pour les soutenir et pour attaquer le nouveau code, qui enlève à la mère naturelle la puissance maternelle : c'est le socialiste Bebel ! « Ce nouveau code déclare le père naturel étranger à son enfant, n'accorde à l'enfant que des aliments dérisoires, dépouille la mère de son autorité. Il y a donc là trois flagrantes injustices, mais elles ne disparaîtront que quand la femme aura sa place au Parlement. Nous devons donc exiger pour nous les droits politiques d'élection et d'éligibilité. Telle est notre conclusion. »

Mme Schook Haver, une femme jeune encore, l'air énergique, l'œil vif, intelligent, d'un esprit très droit, très ferme, très net, fait l'historique de la question en Hollande : elle est pour la recherche de la paternité momentanément, car « les pensions données aux mères c'est du socialisme, et bien qu'elle soit elle-même socialiste, elle ne croit pas que ses théories soient près d'être réalisées; il faut, en attendant, que les mères puissent élever leurs enfants et ne soient pas obligées de les abandonner ou de les laisser mourir de faim. »

Mme Schook Haver conclut en proposant la résolution suivante qui, malgré le règlement, a été acclamée par toute l'assemblée :

Le Congrès international, tenu à Bruxelles, émet le vœu que les Parlements qui accepteront dans leur loi la recherche de la paternité ne se contenteront pas d'obliger le père ou la mère de donner à leurs enfants ce qui leur est strictement nécessaire, mais qu'ils forceront les parents de donner à leurs enfants naturels une éducation équivalente à celle des enfants nés en mariage.

M. Bridel, professeur de droit à Genève, prononce ensuite un remarquable discours sur la question de droit à l'égard de l'enfant et à l'égard de la femme.

Cette étude complète et très documentée dure plus d'une heure et demie, malgré le règlement qui n'accorde que dix minutes; mais il faut bien être aimable envers les messieurs qui prennent part à nos discussions et qui, en général, sont beaucoup plus prolixes que les femmes.

M. Bridel demande la recherche de la paternité, une pension payée par le père, prolongation de la protection de la jeune fille mineure; il réclame aussi, suivant une ancienne loi de Danemark, que s'il y a infanticide, le séducteur soit poursuivi comme complice de la femme coupable.

Mlle Popelin se rallie à toutes les propositions de M. le professeur Bridel.

* * *

La troisième journée du Congrès féministe aurait été la plus importante si la question du *travail des femmes* qui était à l'ordre du jour eût été discutée dans son intégralité; si l'on eût examiné la situation des femmes ouvrières, les conditions de leur travail et les moyens d'améliorer leur position si pénible, leur vie si douloureuse.

Mais prendre la question de cette façon c'eût été plus ou moins faire du socialisme, du moins ces dames le craignaient, et l'on s'est occupé seulement de savoir si la femme doit ou ne doit pas travailler en dehors de son foyer domestique ; l'on a revendiqué pour elle non pas des salaires meilleurs et une moindre exploitation, mais seulement leur admissibilité à toutes les carrières et l'égalité du salaire avec celui des hommes dans les différents genres de travail : allons, c'est déjà un pas vers l'égalité.

C'est d'abord Mme Marie Parent, une dame belge qui, dans un rapport très étudié, se prononce pour l'admission des femmes à toutes les carrières et pour l'égalité des salaires. — Ce sera la note de presque toutes les congressistes.

Mme Drucker, de Hollande, l'initiatrice du mouvement féministe dans son pays, constate que l'opposition de l'homme est la plus intense dans la question du travail des femmes, parce que le travail est la lutte pour la vie, tandis que la question du suffrage est une question toute morale.

« En Hollande, dit-elle, il y a 800 professions diverses : Dans 300 seulement les femmes sont admises, dans 500 elles n'entrent pas. »

Elle combat la loi de réglementation du travail de la femme comme étant oppressive et destinée seulement à sauvegarder les intérêts de l'homme.

« La femme n'aura son affranchissement que par le droit de suffrage et par le droit au travail. »

Mme Becker Bœhrn réclame l'égalité de salaire pour la femme et son accès à tous les métiers. Elle constate que les places les mieux rétribuées, les plus *autoritatives* sont réservées aux hommes, elle demande l'égalité pour tous et pour toutes dans le travail.

Mme Maria Martin, de Paris, directrice du *Journal des femmes*, parle en faveur de la liberté du travail pour les femmes, « sans quoi c'est la mort, dit-elle, et l'anéantissement de leur dignité. A travail égal, salaire égal ».

Mme Kergomard, la très intelligente et savante parente d'Élie et d'Élisée Reclus est « pour la liberté absolue, bien certainement », mais elle s'inquiète pour l'enfant qui, si la mère va travailler, reste seul à la maison, à l'abandon, et pour lui elle désire que la femme ne fasse que des métiers qui ne l'éloignent pas de son foyer.

M. Novicoff apporte au Congrès la sympathie des Russes et conclut à l'égalité absolue des deux sexes dans la lutte contre les souffrances humaines.

Mme Chéliga réclame la liberté absolue du travail pour les femmes. Elle plaide la cause des femmes ouvrières dont certaines — beaucoup — gagnent de 1 franc à 1 fr. 50 par jour. Elle constate que le salaire des femmes est bien souvent un salaire de misère, de suicide et de prostitution.

Mlle d'Ervieux raisonne ainsi : la femme a droit à l'existence comme l'homme, donc elle a de même que lui droit au travail; car tout être qui a droit à l'existence a le droit de vivre de son travail.

Mme Paule Mink répond à Mme Kergomard. « Ce n'est pas nous qui arrachons les femmes au foyer, dit-elle, c'est l'exploitation, c'est le capitalisme qui enlève non seulement la femme, mais aussi l'enfant, pour faire concurrence à l'homme. Afin de rendre les foyers chauds et l'humanité heureuse, il faut supprimer l'exploitation capitaliste, il n'y a pas d'autre moyen. Et, pendant qu'on discute si la femme doit ou ne doit pas travailler, il y a des milliers d'ouvrières qui travaillent et meurent à la peine. »

Mme Pauline Thys, officier d'instruction publique, dans un très remarquable travail, préconise l'organisation d'expositions féminines.

Mme Potonié-Pierre déclare que les sociétés françaises se sont prononcées contre la règlementation du travail des femmes. Mme Montefiore constate qu'il en est de même en Angleterre.

M. Frank fait une étude très documentée, très intéressante du travail des femmes. Il demande pour les deux sexes la réduction à huit heures de la journée de travail. L'inspection du travail des femmes devrait être confiée à des femmes et les contremaîtres remplacés par

des contremaîtresses. L'orateur constate que pour un salaire moindre, la durée du travail des femmes est souvent de beaucoup plus longue. Il parle aussi sur la recherche de la paternité et demande que, suivant une ancienne formule, l'abandon « méchant » du père, du mari laissant les siens dans la peine et la misère soit considéré comme un délit et puni comme tel.



Sur la question des conseils de prud'hommes, Mme Vincent lit un excellent rapport où elle retrace l'histoire des corporations du Moyen-Age dans lesquelles, affirme-t-elle, les femmes avaient leur place et étaient traitées sur pied d'égalité. Il y avait des prud'femmes et des femmes membres des tribunaux d'arbitrage entre patrons et ouvriers, etc.

Elle réclame donc que les droits de vote et d'éligibilité en fait de prud'hommie soient accordés également aux travailleurs des deux sexes; que les prud'hommes et prud'femmes soient de droit inspecteurs et inspectrices du travail des femmes et des enfants et qu'ils soient rétribués par l'État; que toute patronne ou fabricante, ainsi que les ouvrières, puisse défendre devant les prud'hommes et prud'femmes les intérêts professionnels sans l'autorisation du mari.

Mme Haigton, hollandaise, dit que, dans son pays, les femmes ont présenté une pétition concluant de même que Mme Vincent.

M. Magalhaës Lima apporte au Congrès les vœux des femmes portugaises qui, de même que les femmes espagnoles, adhérent, elles aussi, au mouvement féministe.

Mlle Marie Maugenet, catholique féministe, dans un rapport très bien fait, trés étudié et d'une touche doctrinale et onctueuse, apporte au mouvement féministe l'adhésion des femmes chrétiennes.

« Nous nous étions d'abord tenues à l'écart, dit-elle, parce que le mouvement féministe, commencé par des femmes libres-penseuses, nous semblait défendre non seulement la liberté, mais le libertinage... »

Elle est vivement interrompue par Mmes Paule Mink et Potonié-Pierre, qui protestent énergiquement contre de telles paroles.

Mme Popelin ne veut pas laisser parler ces dames, et Mlle Maugenet continue son discours : « Nous avons reconnu, dit-elle, qu'en face de l'évolution sociale qui se prépare et s'accomplit, il n'est peut-être plus possible d'être bon chrétien sans être féministe. »

Elle revendique l'égalité des droits civils pour les femmes et demande la recherche de la paternité ; elle n'admet cependant pas les mêmes droits pour l'enfant naturel que pour l'enfant né d'une union « sanctionnée par la loi et la religion. »

Nous rentrons par elle dans la discussion, pardon ! l'affirmation

des droits de la femme; des femmes ouvrières, du travail, des conseils des prud'hommes, il n'est plus question.

Mme Feresse-Deraismes, présidente de la Société de la revendication des droits de la femme dont elle est l'âme, réclame l'égalité civile de la femme, son émancipation économique, et demande la création d'une correspondance générale et internationale entre tous les groupes féministes du monde entier. Cette idée est excellente et elle sera reprise.

Mlle Maïkki Friberg, une très charmante et intelligente Finlandaise, dit les progrès du féminisme dans son pays et parle en faveur de l'éducation mixte qui existe en Finlande à tous les degrés des écoles et donne de très bons résultats.

Mme Schook Haver raconte les progrès qui ont été accomplis en Hollande : elle rappelle les lois en faveur des femmes qui ont été promulguées pendant cette année : lois sur les salaires et les caisses d'épargne permettant aux femmes de toucher leurs salaires, de placer leur argent et de le retirer sans avoir besoin de l'autorisation du mari.

Mme Montefiore, une Anglaise de grande distinction, fait l'historique de la lutte des femmes anglaises pour obtenir le droit de suffrage. Elles ont failli triompher : car, en seconde lecture, le bill a passé avec une majorité de soixante-dix-sept voix. Mais, par des manœuvres déloyales, nos adversaires ont empêché qu'il ne soit présenté en troisième lecture.

Pour le droit des femmes, les colonies anglaises ont été plus loin que l'Angleterre. Dans la Nouvelle-Zélande et l'Australie du Sud, les femmes sont électeurs et éligibles; dans la colonie de Victoria, le droit de suffrage va leur être accordé.

Mme Morgan Browne, au nom des femmes anglaises, demande, elle aussi, le suffrage parlementaire, l'égalité civile et l'émancipation économique.

Mme Potonié-Pierre, au nom de *La Solidarité,* résume brièvement les travaux du groupe et réclame aussi l'égalité, le droit, la justice pour tous et pour toutes.

*
* *

Dans l'étude des dernières questions à l'ordre du jour : *Des œuvres féminines de bienfaisance — Admission des femmes aux différentes fonctions de l'Assistance publique*, ces dames congressistes avaient la partie belle, car pour les questions de secours, d'aide aux malheureux, les femmes sont les premières, leur dévouement est toujours actif et jamais lassé. « Et cependant les femmes sont généralement exclues de la bienfaisance publique, qui, laissée entre les mains des hommes, devient trop souvent un moyen de domination pour les

partis politiques et de propagande électorale. » Ainsi l'a dit, en très bons termes, Mme Lafontaine, dans son rapport sur la bienfaisance. Mme Emily Hill explique le fonctionnement de l'Assistance publique en Angleterre.

Mme Moriceau, administrateur de l'Assistance publique à Paris, dit que les femmes ne font partie de cette institution que depuis fort peu de temps. Elle critique les lenteurs de l'administration, raconte les douleurs, les drames parfois, que cause le long délai qu'il y a entre la demande de secours et l'aide accordée aux indigents. Elle demande que l'appellation de *fille-mère*, qui est un stigmate, disparaisse et soit remplacée par celle de *femme-mère*.

Mme Morgenstern parle de la charité en Allemagne ; elle dit que faire le bien et donner une aumône sont deux choses différentes. On doit encourager le pauvre honnête et sauver l'enfant. Elle préconise les cuisines populaires et les soupes gratuites administrées par les femmes.

Mme Georges Martin, déléguée cantonale, a envoyé au Congrès une très remarquable étude sur la place que devraient avoir les femmes dans l'Assistance publique et demande leur admission à tous les services.

Mme Vincent réclame la protection et les secours pour les domestiques, les bonnes à tout faire, ces douloureuses esclaves de la société moderne.

Mme Kergomard entretient l'assemblée du sauvetage de l'enfance, de cette Société qui, depuis dix ans, a sauvé près de 4,000 enfants et dont elle est fondatrice, avec Mme Caroline de Barrau.

Mme Bogelot, qui ne peut assister au Congrès, envoie un très intéressant rapport sur l'Œuvre des libérées de Saint-Lazare.

Mme Maria Martin explique le fonctionnement des caisses des écoles de Paris, dont elle est un des administrateurs, avec Mme Wiggishoff, pour le dix-huitième arrondissement, ainsi que Mlle Bonnevial pour le dix-septième. Elle parle des cantines scolaires gratuites, qui donnent par an *plusieurs millions* de portions ; ces caisses des écoles distribuent aussi des vêtements aux enfants et les envoient en vacances à la campagne.

*
* *

La dernière séance a été consacrée à des propositions de propagande pour le parti féministe.

Miss Vilson, du *National Council of Women*, demande en une lettre très ferme la formation dans tous les pays de Conseils nationaux de femmes s'unissant par un Conseil international.

Mme Chéliga expose un projet de création d'un parti populaire

féministe avec trois sections : étude, travail, législation. Elle parle du théâtre féministe déjà créé comme d'un très efficace moyen de propagande.

M. Louis Frank développe tout un plan de propagande féministe qui est des plus importants et très pratique.

Mme Morgan Browne préconise de vastes pétitionnements comme en Angleterre.

Mme Morgenstern demande la création d'un journal polyglotte.

M. Jules Bois termine le Congrès par une très belle et poétique conférence sur « les conditions psychologiques des femmes latines et des anglo-saxonnes », dont le manque de place nous empêche de parler plus en détail, à notre grand regret.

* * *

Quels résultats peut-on attendre du Congrès de Bruxelles? Nous ne croyons pas qu'ils soient considérables puisqu'il n'y a eu ni discussions, ni sanctions d'aucune sorte. Les idées émises à la suite les unes des autres, sans ordre bien souvent, n'ont pu se modifier, s'éclairer les unes par les autres. « Les orateurs — ou oratrices — lisaient des rapports composés depuis longtemps dans des milieux les plus différents. Les lectrices se présentaient l'une après l'autre, appuyant, contredisant, heurtant les idées déjà exprimées, sans que la discussion pût jamais s'ouvrir, grâce au règlement. Nous avons assisté à un défilé d'opinions féministes et non pas à un Congrès. » Tel est le jugement d'une femme belge des plus intelligentes.

C'est aussi notre avis.

PAULE MINK.

REVUE DES REVUES

Économie sociale

SOMMAIRE. — Avortement de la législation corporative autrichienne *(Réforme sociale)*; Évolution de la population ouvrière aux États-Unis par sexes et professions *(Bulletin of the département of Labour)*.

Une fois de plus, l'expérience des faits vient à point pour nous apprendre qu'on ne ressuscite pas les formes de civilisation éteintes. A l'heure où le parti conservateur tente un vigoureux retour offensif et s'efforce de ressaisir partout le pouvoir, pour imposer à la société contemporaine les cadres d'organisations tombées sous l'action destructrice et naturelle du temps, il est utile d'enregistrer l'avortement lamentable auquel a abouti une de ses tentatives les plus considérables, faite dans le pays qui se prêtait le mieux à son expérimentation du passé. Je veux parler de l'Autriche et de ses essais d'organisation corporative sur le mode catholique, tant prônés par Léon XIII et les publicistes chrétiens comme la panacée aux maux du régime capitaliste.

L'Autriche, en effet, n'est entrée que depuis quelques années dans l'évolution économique du monde occidental. Étrangère aux progrès industriels qui, partout ailleurs, brisaient les cadres sociaux de l'ancien régime et de la production féodale, l'empire des Habsbourg était resté, jusqu'à ces dernières années, à l'abri des perturbations politiques qui ébranlaient les autres pays. Les malaises sociaux semblaient respecter cette terre classique de l'absolutisme, citadelle armée, toujours prête à l'offensive, de la conservation européenne. De temps à autre, seulement, les nationalités diverses qui composent l'État bigarré dont Vienne est la capitale nominale revendiquaient, par soubresauts intermittents,

leur autonomie perdue. Mais le peuple proprement dit ne prenait qu'une part restreinte au mouvement général de la politique autrichienne. Les paysans, sur les terres nobles, les ouvriers, dans les ateliers de la petite industrie, vivaient paisibles, sans droits mais sans charges, dans les conditions de vie séculaires où avaient vécu les centaines de générations qui les avaient précédés. Et les réformateurs chrétiens, les résurrecteurs du Moyen-Age vantaient à l'envi la solidité des institutions à l'abri desquelles tout ce monde végétait et s'éteignait sans bruit. On célébrait la douceur de l'Empereur, l'activité éclairée des classes dirigeantes qui défendaient les classes laborieuses de la contagion de l'esprit révolutionnaire. Surtout on citait, comme un modèle vers lequel devrait s'orienter la production des autres pays, l'organisation corporative, qui y subsistait toujours forte et vivace, malgré l'action dissolvante du capitalisme, s'efforçant de la faire disparaître.

Or, tandis que les théoriciens du Moyen-Age s'évertuaient à nous énumérer les qualités et les vertus de la société autrichienne, l'industrialisme, sans aucun souci des dissertations des docteurs et des démonstrations des pères Jésuites dont la Cour de Vienne est infestée, procédait paisiblement, sans bruit, à son invasion. La machine s'installait dans quelques parties de l'Empire, les chemins de fer sillonnaient ce sol habité par les populations primitives, et sous l'influence directe de ces deux formidables facteurs économiques, les conditions sociales communes aux peuples de l'Occident ne tardaient pas à se substituer rapidement à l'organisation semi-féodale qui couvrait encore ce pays.

En 1883, on dut étayer les corporations, dont l'édifice lézardé croulait de toutes parts. Ce fut une œuvre gigantesque de reconstruction, entreprise par le parti conservateur, sous l'impulsion du comte Belcredi, son chef. Je dis œuvre gigantesque, parce que, lorsqu'on s'avisa de fortifier le régime économique qui devait ramener la paix sociale perturbée par la révolution industrielle, on s'aperçut avec effroi que ce régime n'était plus qu'un souvenir, une façade, derrière laquelle les pans de murs s'effritaient. En même temps, au dehors, le monstre populaire s'agitait, réclamant le droit de suffrage, tout comme les barricadiers de 1848. Il fallait se hâter. On se mit à l'œuvre avec entrain et dans toute l'Europe les catholiques signalèrent la restauration des anciens métiers comme le triomphe définitif de l' « esprit corporatif », désormais assuré d'avoir un guide et un exemple vivant du plus haut intérêt dans le fonctionnement de la corporation, ressuscitée par la loi de 1883.

Hélas ! quinze ans se sont écoulés depuis la promulgation de la charte des corporations autrichiennes et, loin que la paix sociale ait été

rétablie, la lutte des classes s'affirme dans l'État des Habsbourg aussi violente et implacable que dans les autres pays. Bien mieux : la loi de 1883 n'est déjà plus qu'une ruine et en 1897 le Reichsrath a dû édicter des dispositions nouvelles pour venir au secours des corporations, impuissantes à fonctionner normalement malgré la législation tutélaire tant vantée de 1883.

C'est un écrivain partisan du régime corporatif qui nous met au courant des résultats désastreux obtenus par la législation catholique autrichienne : M. Victor Brants, qui, dans la *Réforme sociale*, énumère longuement les abus de tout ordre auxquels la pratique de la loi a donné lieu. M. Brants n'est pas suspect d'hostilité; voici, résumées d'après lui, les constatations décevantes qu'on a faites :

D'abord, au point de vue de l'extension des corporations, la loi n'a pas réalisé les espérances qu'on fondait sur elle; même pour les métiers exercés en petite industrie, le chiffre des ouvriers ou patrons enrégimentés dans l'association est sensiblement inférieur à la totalité. Ainsi, la statistique signale l'existence de 215,000 cordonniers, 25,000 pelletiers, 293,000 industriels du bâtiment, 56,000 meuniers, 61,000 boulangers, 63,000 bouchers, 78,000 charpentiers et couvreurs, soit un total de près des trois quarts d'un million d'hommes, sur lesquels 200,000 à peine font partie des corporations.

Maintenant, comment fonctionnent les corporations existantes? Dans les panégyriques du régime corporatif, les publicistes chrétiens insistent sur l'état idyllique des rapports entre patrons, ouvriers et apprentis. La production capitaliste, disent-ils, ne connaît pas les rapports humains. Pour le chef d'industrie contemporain, l'ouvrier, l'apprenti sont des machines vivantes, moins coûteuses que les machines d'acier, car ils n'ont pas à se préoccuper de leur remplacement, l'abondance de bras sur le marché permettant de remplacer toujours l'apprenti ou l'ouvrier atteints par l'accident ou la maladie. En régime corporatif, au contraire, ceux-ci sont les collaborateurs du patron. L'apprenti est sauvegardé par la corporation contre les excès de travail, assuré d'acquérir la connaissance d'un métier qui deviendra sa propriété, les corporations le protégeant contre la concurrence actuelle, qui a supprimé partout les garanties de l'apprentissage et l'apprentissage lui-même. Telle est la théorie. Voyons la pratique.

L'enquête qui a précédé le vote de la loi nouvelle de 1897, nous apprend M. Brants, a révélé que sur bien des points importants l'action de la corporation « a été inerte et inefficace ». Il faudrait lui souhaiter « une vitalité, d'initiative plus énergique, un plus grand esprit de solidarité chrétienne ». Ainsi, 90.2 °/o des statuts corporatifs règlent bien la question d'apprentissage, mais, « en réalité, malgré les lettres et les

circulaires des inspecteurs, la situation des apprentis laisse beaucoup à désirer. L'apprenti est souvent employé comme une force à bon marché; on néglige son instruction. Les débats parlementaires retentissent des mêmes plaintes (qu'autrefois) sur la décadence de l'apprentissage. On reproche aux maîtres l'emploi des apprentis à des besognes domestiques, la négligence de leur éducation technique ». Leur « éducation morale laisse aussi à désirer. Les déclarations de certains délégués des métiers viennois à l'enquête de 1893 sont à cet égard fort tristes ». Des fraudes nombreuses se commettent dans leur emploi. On les retient indûment au delà de l'âge où ils devraient passer compagnons. De telle sorte que, dans un certain nombre de corporations, le nombre des apprentis est double de celui des ouvriers. M. Brants signale également « les frais d'*admission* et d'*émancipation* » (examen de l'apprenti qui veut être ouvrier) taxés à des taux trop élevés. Chez les meuniers de Salzburg, par exemple, ils montent au total de 21 florins ».

Voilà pour l'apprentissage. Passons à la condition générale des ouvriers.

Le régime de la corporation mixte doit, au dire de ses partisans, ramener ce rapprochement tant désirable entre le patron et l'ouvrier, par la participation commune des deux éléments à l'administration et à la prospérité du métier. Or, l'assemblée des ouvriers que la loi de 1883 prévoyait dans le mouvement corporatif n'existe que pour la moitié des associations. Là où elle existe, c'est sur le papier qu'elle fonctionne. Et, quand l'assemblée se réunit, là où les ouvriers se sont groupés, en dehors de la corporation, pour tirer parti des minces avantages contenus dans la loi de 1883, les conséquences de ces organisations sont parfois des grèves formidables, témoignages peu concluants de la réconciliation que ses auteurs espéraient en votant la loi de 1883. C'est ainsi qu'en 1893 une grève de menuisiers, quelque temps après une grève d'ouvriers du bâtiment furent déclarées dans les assemblées. La conciliation n'est donc pas près de régner dans les éléments hétérogènes qui forment la corporation, et nous voilà loin du rapprochement qu'on en attendait.

Au total, M. Brants résume ainsi l'opinion générale : « Que l'organisation corporative n'ait donné que des résultats en disproportion avec la dimension du mécanisme et le nombre de ses membres, c'est ce que personne, dans le débat parlementaire sur la loi de 1897, n'a contesté sérieusement. Les orateurs des divers partis ont assigné à cette situation des causes différentes; mais tout le monde est d'accord sur l'insuffisance relative des résultats. » En d'autres termes, la législation de 1883 a été impuissante à enrayer l'évolution économique qu'elle avait pour but d'entraver.

Car le parti conservateur autrichien poursuivait, comme tous les partis réactionnaires européens, le projet chimérique d'adapter les nécessités de la production contemporaine aux conditions de la petite industrie locale qui donna lieu jadis à la formation des corporations et à la règlementation minutieuse des métiers. La tentative a échoué, non par la faute des hommes, par l'incurie des agents de l'État chargés de veiller au fonctionnement des lois, mais par la force des choses qu'on ne violente pas. « La loi, dit mélancoliquement M. Brants, n'a pas sauvé la petite industrie des redoutables dangers qui la menacent dans ses intérêts vitaux. Le parti *christlichsozial* s'occupe surtout de ces intérêts, et les métiers, encouragés par les chefs très actifs de ces partis, tels que M. Lueger, le célèbre bourgmestre de Vienne et le prince Aloys de Lichtenstein, réclament avec plus d'énergie des mesures qu'ils jugent plus efficaces pour limiter les abus de la concurrence dont la petite industrie et la classe moyenne sont victimes... »

La leçon de l'histoire économique de 1883 à 1897 n'a donc pas porté ses fruits, puisque les conservateurs autrichiens tentent une seconde expérience qui sera aussi infructueuse que la première. En attendant l'échec de la loi de 1897, nous enregistrons l'avortement de leur expérimentation déjà quindécennale. Comme je le disais en commençant, il montre qu'on ne ressuscite pas le passé et qu'on n'enraye pas par des lois un mouvement comme celui de l'évolution industrielle moderne. Pour échapper aux douleurs et aux misères engendrées par la production capitaliste, l'humanité a mieux à faire que de rétrograder à la période féodale. C'est folie d'y songer et l'entêtement sénile des conservateurs catholiques recevra des événements et des faits le démenti brutal que leur absurde opiniâtreté mérite.

* * *

Amené, par l'échec de la législation corporative autrichienne, à proclamer la force irrésistible de l'évolution capitaliste, au bout de laquelle nous voyons poindre la coopération socialiste, je ne sortirai pas du même sujet, en extrayant, d'un document américain officiel que je viens de recevoir, quelques chiffres singulièrement suggestifs et relatifs à la répartition de la population des États-Unis par professions et par sexes. Ces chiffres sont topiques, à mon sens, car ils montrent combien chimériques sont tous les projets réactionnaires inventés en France et ailleurs pour tenter de retenir la population dans les campagnes.

On se plaint, en effet, de l'exode des populations rurales vers les

villes, et c'est à cette émigration constante qu'on attribue en partie les malaises sociaux de l'heure présente. Les plaintes des propriétaires ruraux à ce sujet sont unanimes et depuis que la réaction conservatrice s'affirme dans toute l'Europe avec une violence qui menace l'avenir et inquiète sérieusement les hommes de progrès, économistes libéraux et conservateurs, unis dans un but de défense sociale commune, s'efforcent de trouver un remède à ce phénomène. Les chiffres publiés par l'Office du travail de Washington montrent qu'il y a là un fait général, le résultat d'une évolution continue commencée depuis longtemps, qu'on ne peut par conséquent entraver, sous peine de déchaîner des perturbations qui aggraveraient au lieu de l'atténuer le prétendu mal auquel on veut mettre un terme.

Voici, d'abord, pour l'ensemble de la population des États-Unis, comment se répartissent les diverses catégories de personnes employées dans l'une des cinq grandes divisions qui comprennent le total des professions exercées, d'après les cens de 1870, 1880 et 1890 :

Occupations	1870	1880	1890
Agriculture, mines et pêcheries . . .	15.93	15.96	14.39
Professions libérales	0.96	1.20	1.51
Domestiques et attachés à la personne	5.99	6.99	6.97
Commerce et transports	3.19	3.72	5.31
Manufactures et industries mécaniques	6.36	6.81	8.13

Une première indication se dégage de ce tableau : d'abord, la proportion décroissante des personnes employées dans l'agriculture, les mines et les pêcheries, première rubrique sous laquelle les trois catégories de travaux sont classées. Mais ces nombres sont insuffisants à nous donner une idée exacte de la décroissance du chiffre des travailleurs ruraux : les mines et les pêcheries n'ayant pas subi de diminution. C'est donc sur la population agricole proprement dite que porte celle-ci. Au contraire, toutes les autres professions ont vu augmenter considérablement le chiffre de leurs titulaires, sauf celle des domestiques, dont le nombre a une tendance à décroître de 1880 à 1890. Et comme c'est une profession improductive, les États-Unis n'ont qu'à se féliciter de cette diminution.

Les deux tableaux ci-contre, en nous indiquant comment se répartit l'activité économique dans les divers États de l'Union, donnent un relief saisissant au phénomène général que les chiffres plus haut signalent, à savoir : la décroissance progressive de la population employée aux travaux des champs et l'accroissement correspondant de la population industrielle et commerciale au cours de ce demi-siècle.

POURCENTAGE DES PERSONNES EMPLOYÉES DANS L'AGRICULTURE PAR RAPPORT A L'ENSEMBLE DE LA POPULATION DES ÉTATS-UNIS, DE 1820 A 1890

États et Territoires	1820	1840	1870	1880	1890
ÉTATS AU NORD DE L'ATLANTIQUE :					
Maine	18.45	20.25	13.37	12.86	12.30
New-Hampshire	21.47	27.39	14.76	13.00	11.23
Vermont	21.59	25.06	17.65	16.75	16.23
Massachusetts	12.13	11.91	5.01	3.66	3.11
Rhode-Island	15.13	15.27	5.43	3.97	3.37
Connecticut	18.36	18.37	8.14	7.11	6.11
New-York	18.05	18.77	8.58	7.46	6.63
New-Jersey	14.71	15.19	6.98	5.25	4.75
Pensylvanie	13.44	12.04	7.48	7.13	6.23
Moyennes	16.39	16.78	8.30	7.23	6.32
ÉTATS AU SUD DE L'ATLANTIQUE :					
Delaware	18.23	20.51	12.79	12.20	10.79
Maryland	19 43	15.33	10.31	9.75	8.76
District de Colombie	2.58	0.88	1.04	0.83	0.76
Virginie	25.95	25.75	19.99	16.84	15.66
Ouest Virginie	»	»	16.75	17.43	15.73
Caroline du Nord	27.27	28.81	25.16	25.82	22.92
Caroline du Sud	33.16	33.37	29.30	29.63	28.37
Georgie	29.67	30.28	28.44	28.10	22.66
Floride	»	22.24	22.85	22.04	16.57
Moyennes	26.52	26.60	21.74	21 35	18.84
ÉTATS DU CENTRE (NORD) :					
Ohio	19.09	17.94	14.92	12.45	10.90
Indiana	41.66	21.70	15.91	16.77	14.70
Illinois	22.47	22.12	14.84	14.20	11.28
Michigan	16.75	26.63	16.01	15.23	13.74
Wisconsin	»	22.77	15.34	15.18	14.09
Minnesota	»	»	17.42	17.12	14.77
Sowa	»	24.28	17.63	18.71	16.84
Missouri	21.41	24.08	15.36	16.44	14.56
Dakota	»	»	18.55	21.20	21.97
Nebraska	»	»	18.82	20 03	16.07
Kansas	»	»	20.14	20.70	17.56
Moyennes	23.33	20.68	15.75	15.75	13 94
ÉTATS DU CENTRE (SUD) :					
Kentucky	23.43	25.36	19 78	19.46	17.23
Tennessee	24.11	27.46	21.25	19.09	18.72
Alabama	23.96	30.04	29.33	30.23	24.59
Mississipi	29.20	37.20	31 35	30.07	27.89
Louisiane	35.27	22.50	19.55	21.92	21.37
Texas	»	»	20.41	22.63	19.26
Oklahoma	»	»	»	»	22.50
Arkansas	25.35	27.01	22.59	27.04	22.63
Moyennes	25.36	28.04	23.30	23.77	21.16
ÉTATS DE L'OUEST :					
Montana	»	»	10 93	12.52	11.43
Wyoming	»	»	3.70	8.17	13.33
Colorado	»	»	16.35	7.25	9.28
Nouveau Mexique	»	»	20.32	11.98	15.37
Arizona	»	»	13.35	8.74	11.64
Utah	»	»	12.09	10.23	9.76
Nevada	»	»	6.32	7.38	12.38
Idaho	»	»	10.05	12.52	16.11
Washington	»	»	18.42	18.34	12.45
Oregon	»	»	14.83	15.87	15.02
Californie	»	»	8.99	9.69	11.30
Moyennes	»	»	11.31	10.60	11.85
ÉTATS-UNIS	21.49	21.79	15.43	15.38	13.68

POURCENTAGE DES PERSONNES EMPLOYÉES DANS L'INDUSTRIE PAR RAPPORT A L'ENSEMBLE DE LA POPULATION DES ÉTATS-UNIS, DE 1820 A 1890

États et Territoires	1820	1840	1870	1880	1890
ÉTATS AU NORD DE L'ATLANTIQUE :					
Maine	2.56	4.36	8.87	10.04	12.11
New-Hampshire	3.56	6.26	14.36	16.24	18.96
Vermont	3.60	4.51	6.28	7.14	8.94
Massachusetts	6.40	11.54	19.49	20.05	21.24
Rhode-Island	7.34	19.55	21.04	23.16	23.60
Connecticut	6.38	9.01	15.38	17.91	19.62
New-York	4.38	7.13	10.54	11.90	13.81
New-Jersey	5.75	7.23	10.72	13.20	15.49
Pensylvanie	5.75	6.14	8.54	10.20	11.96
Moyennes	5.01	7.30	11.34	12.88	14.74
ÉTATS AU SUD DE L'ATLANTIQUE :					
Delaware	3.88	5.20	7.39	9.19	10.74
Maryland	4.58	4.58	7.44	8.15	9.79
District de Colombie	6.61	5.21	8.83	8.36	10.12
Virginie	3.04	4.37	3.61	3.74	4.69
Ouest Virginie	»	»	3.52	3.47	4.04
Caroline du Nord	1.85	1.90	1.72	2.20	3.13
Caroline du Sud	1.34	1.74	1.86	1.84	2.70
Georgie	1.04	1.15	2.20	2.18	3.21
Floride	»	2.16	1.94	2.68	4.64
Moyennes	2.55	2.95	3.42	3.59	4.64
ÉTATS DU CENTRE (NORD) :					
Ohio	3.26	4.36	6.75	7.16	9.01
Indiana	2.19	3.00	4.33	5.17	6.36
Illinois	1.83	2.77	4.83	5.99	8.34
Michigan	2.24	3.25	6.25	6.69	7.74
Wisconsin	»	5.86	4.68	6.01	7.66
Minnesota	»	»	3.80	4.64	6.43
Sowa	»	3.78	3.75	3.94	4.69
Missouri	2.93	2.89	4.35	4.61	5.71
Dakota	»	»	2.19	3.82	2.99
Nebraska	»	»	4.57	3.88	5.27
Kansas	»	»	4.74	3.21	3.83
Moyennes	2.95	3.62	5.07	5.52	6.86
ÉTATS DU CENTRE (SUD) :					
Kentucky	2.09	2.98	3.13	3.46	4.45
Tennessee	1.86	2.15	2.13	2.16	3.29
Alabama	1.10	1.22	1.58	1.59	2.58
Mississipi	0.86	1.11	1.14	1.08	1.52
Louisiane	3.95	2.15	3.28	2.98	3.72
Texas	»	»	1.86	1.77	2.60
Oklahoma	»	»	»	»	3.51
Arkansas	1.26	1.20	1.24	1.30	1.94
Moyennes	2.06	2.02	2.15	2.12	2.95
ÉTATS DE L'OUEST :					
Montana	»	»	5.55	6.82	8.90
Wyoming	»	»	9.73	5.55	7.63
Colorado	»	»	5.64	8.60	9.55
Nouveau Mexique	»	»	1.93	2.16	2.60
Arizona	»	»	8.01	5.87	4.58
Utah	»	»	3.93	4.92	6.42
Nevada	»	»	10.35	9.06	6.69
Idaho	»	»	4.14	4.67	4.72
Washington	»	»	6.76	6.02	10.58
Oregon	»	»	4.75	5.50	7.32
Californie	»	»	7.23	8.15	9.56
Moyennes	»	»	6.23	7.03	8.53
ÉTATS-UNIS	3.63	4.64	6.36	6.81	8.13

S'il était vrai, comme on le dit journellement dans les réunions des comices agricoles et dans les publications consacrées aux doléances des propriétaires ruraux, que l'immigration des ouvriers des champs vers la ville menace la prospérité d'un pays, les États-Unis seraient une nation sur la pente de la ruine, car l'examen des deux tableaux ci-contre nous montre la diminution progressive du nombre des bras employés à l'agriculture, désertant les champs pour aller s'engouffrer dans les ateliers. Dans certains États, même, la population agricole est réduite à une proportion dérisoire, par rapport à l'ensemble de la population totale ou à la population industrielle. Abstraction faite, en effet, du district de la Colombie où les gisements aurifères attirent rapidement une surpopulation minière anormale, nous voyons au Massachusetts la population industrielle comprendre 21.24 pour cent de la population totale, tandis que la population rurale qui était de 12.13 en 1820 n'est plus que de 3.11 en 1890. Les cultivateurs sont à peine un peu plus du trentième des habitants. Dans Rhode-Island la répartition est la même. Dans le Connecticut, les États de New-York et de Pensylvanie elle est d'un peu plus de 6 %, de moins de 5 % dans l'État de New-Jersey. Ces pays sont donc ruinés par l'affluence grandissante des ouvriers des champs, immigrés dans les villes? Car cette disproportion énorme entre la population agricole et la population industrielle ne signifie pas autre chose qu'abandon des champs pour les agglomérations urbaines.

Or bien loin que la prospérité de ces États soit menacée, ce sont les territoires les plus riches de l'Union, les plus anciens, les premiers ouverts au développement admirable des États-Unis, et les autres qui les suivent de loin répètent les mêmes phénomènes qui ont marqué la marche de la civilisation dans ces contrées. Qu'on parcoure les deux tableaux, en effet, on verra que la progression de la population industrielle, ayant pour corollaire naturel immédiat la diminution de la population rurale, est constante et que le degré de développement des territoires y est en rapport direct avec la marche du phénomène qui provoque tant de plaintes en Europe. Les États du Sud et de l'Ouest, eux-mêmes, ont dû s'engager dans la voie où les vieux États les avaient précédés. Leur marche est moins rapide, il est vrai, d'abord parce qu'ils n'ont pas l'avance des premiers, ensuite parce qu'ils ont sur les bras une population nègre qu'il est plus difficile d'adapter aux conditions de la production capitaliste florissante dans l'Est. Malgré ces impédimenta et d'autres causes secondaires qu'il serait trop long d'analyser ici, l'évolution y poursuit néanmoins sa marche normale, inéluctable; la population des champs diminue, la population des villes augmente — et les producteurs agricoles n'infèrent pas du tout de ce fait général que la fin du monde soit proche pour les États-Unis.

Maintenant, quelle est la part des âges et des sexes, dans la composition de l'armée des travailleurs américains? C'est là une question importante et sur laquelle le document que nous avons sous les yeux donne des chiffres détaillés fort intéressants. Les cens de 1820, 1840, 1850 et 1860 n'ont malheureusement pas les mêmes cadres que ceux de 1870, 1880 et 1890. Les comparaisons par période décennale sur un laps de temps de trente ans ne présentent pas moins un vif intérêt, et leur lecture est susceptible de nous donner l'explication de bien des différences constatées entre la condition sociale des États-Unis et celle de l'Europe.

Voici d'abord un tableau qui nous montre comment se répartissent les hommes et les femmes dans les diverses classes de professions de 1870 à 1890 :

POURCENTAGE PAR SEXE ET PAR PROFESSION DES PERSONNES EMPLOYÉES PAR RAPPORT A L'ENSEMBLE DE LA POPULATION DE DIX ANS ET AU-DESSUS EN 1870, 1880 ET 1890

Sexes et occupations	1870	1880	1890
HOMMES :			
Agriculture, pêcheries et mines . . .	40.29	39.55	34.22
Professions libérales	1.96	2.27	2.60
Domestiques et attachés à la personne	9.39	12.39	11.06
Commerce et transports	8.48	9.63	12.72
Manufactures et industries mécaniques	14.71	14.86	16.69
Total par sexe	74.83	78.70	77.29
FEMMES :			
Agriculture, pêcheries et mines . . .	2.84	3.30	2.95
Professions libérales	0.66	0.98	1.35
Domestiques et attachés à la personne	6.97	6.56	7.23
Commerce et transports	0.14	0.35	0.99
Manufactures et industries mécaniques	2.53	3.50	4.45
Total par sexe	13.14	14.69	16.97

J'appelle tout particulièrement l'attention des lecteurs de la *Revue* qui s'intéressent au problème du féminisme, sur les chiffres ci-dessus, car ils montrent d'une façon saisissante l'évolution du travail de la femme aux États-Unis, au cours de ces trente dernières années.

Dans la classe : agriculture, pêcheries et mines, la proportion des femmes employées s'accroît de 1870 à 1880, mais diminue de 1880 à 1890. Par contre, dans toutes les autres branches de la production, le pourcentage des femmes employées suit une progression continue. L'augmentation est surtout énorme dans les professions libérales, où la proportion passe de 0.66 % à 1.35, soit une progression de

100 °/₀ en trente ans. Dans le commerce et les transports, ce n'est plus du simple au double que la progression s'élève : elle est septuple, de 0.14 à 0.99.

Le tableau suivant rend, je crois, plus évidente, sous une forme en quelque sorte matérielle, la progression du nombre des femmes qui participent à la production des États-Unis.

TOTAUX ET POURCENTAGE DE L'ACCROISSEMENT PAR SEXE ET PROFESSION DANS LE NOMBRE DES PERSONNES EMPLOYÉES DE 1870 A 1890

Sexes et catégories professionnelles	Accroissement de 1870 à 1880		Accroissement de 1880 à 1890	
	Nombres	°/₀	Nombres	°/₀
HOMMES :				
Agriculture, pêcheries et mines	1,665,656	29.00	923,843	12.47
Professions libérales	147,106	52.76	206,699	48.53
Domestiques et attachés à la personne	983,274	73.45	370,942	15.98
Commerce et transports	594,058	49.11	1,294,072	71.75
Manufactures et industries mécaniques	685,213	32.66	1,280,592	46.01
Totaux et moyennes	4,075,307	38.20	4.076,148	27.64
FEMMES :				
Agriculture, pêcheries et mines	197,605	49.77	84,869	14.27
Professsions libérales	84,998	92.13	134.432	75.84
Domestiques et attachés à la personne	208,349	21.41	486,192	41.15
Commerce et transports	48,024	216.99	156,569	263.43
Manufactures et industries mécaniques	276,893	78.22	396,352	62.82
Totaux et moyennes	810,869	44,16	1,267.414	47.88
Totaux et moyennes pour les deux sexes	4,886,176	39.07	5.343.562	30.72

Ces chiffres sont caractéristiques. La femme prend une part de plus en plus grande à la production des États-Unis. De 1870 à 1880, la progression totale des deux sexes dans l'œuvre de la production a été de 39.07 °/₀ : sur ce chiffre, la part de la femme a été de 44.16 °/₀, tandis que celle de l'homme n'était que de 38.20 °/₀. De 1880 à 1890, la participation de la femme a été encore plus active, car tandis que le pour cent de l'accroissement des personnes de tout sexe employées n'était que de 30.72, la progression pour les femmes s'élevait à 47.88 °/₀ et pour les hommes à 27.64 °/₀ seulement.

Si l'on examine vers quelles branches de travail se porte l'activité féminine, on voit que c'est surtout vers les professions libérales et le commerce ; viennent ensuite les professions manuelles dans l'industrie mécanique et au quatrième rang seulement celle de domestique. Dans la rubrique « commerce et transports », nous voyons l'aug-

mentation du nombre de femmes occupées s'élever de 216.99 % pendant la période 1870-1880 et 263.43 % dans la période 1880-1890. La progression pour les hommes n'a été, pendant ces périodes correspondantes, que de 49.77 et 71.75 %.

Il y a beau temps que les socialistes ont dit que la question féminine n'était qu'un des aspects de la question sociale et soutenu que la femme conquerrait son indépendance sexuelle par la conquête de son indépendance économique. C'est, en effet, le propre de l'évolution économique contemporaine d'égaliser les conditions entre les deux sexes, en les soumettant aux exigences de la loi commune de la production qui fait de l'homme et de la femme deux associés tirant sur le même collier de misère prolétarienne. Sans doute, la côte pénible qu'elle gravit pour atteindre son émancipation est semée de ronces et de cailloux. Contrainte de passer par les douloureuses exigences de la loi industrielle, elle ne s'élève jusqu'à l'homme qu'aux prix de multiples souffrances et de coûteux sacrifices. Mais tout progrès est un effort et tout effort une douleur. Par l'atelier ou le bureau, la femme devient l'égale de l'homme. En participant à l'œuvre de la production, sa fonction économique la libère du côté de l'époux ou de l'amant. C'est là l'essentiel et les chiffres cités plus haut expliquent pourquoi la femme a conquis aux États-Unis tant de droits qu'on lui refuse dans la vieille Europe, où l'évolution industrielle n'a pas encore atteint le développement qu'elle a pris de l'autre côté de l'Atlantique.

Car il n'y pas de doute possible sur ce point : l'Amérique du Nord a atteint un stade de civilisation industrielle supérieure à celui que nous parcourons en ce moment dans la majeure partie des États européens. Les Anglo-Saxons qui colonisèrent les terres vierges de l'Union étaient, il y a deux siècles et demi, l'élite entreprenante du peuple anglais, lequel avait conquis sur ses rivaux du vieux continent une avance marquée, puisqu'il avait ouvert le premier l'ère de la production capitaliste et de la révolution bourgeoise. Les révoltés, qui aimèrent mieux abandonner le sol de leur patrie que d'y subir le joug de leurs adversaires politiques et religieux, étaient certainement la fraction la plus noble du peuple britannique. Ils l'ont bien fait voir; car non seulement ils ont conservé dans la nation fondée par eux l'avance sociale qu'ils possédaient à l'époque de leur départ, mais encore ils ont dépassé l'évolution de leur mère-patrie. L'Angleterre les suit immédiatement dans le progrès industriel. La France — peut-être l'Allemagne — ne vient immédiatement qu'après. Cependant que nos classes dirigeantes, incapables de s'adapter aux conditions du nouvel état de choses, gémissent et se lamentent sur ce qu'elles croient être la rupture de l'équilibre économique entre les villes et les campagnes, les États-Unis, eux, poursuivent vaillamment leur carrière. La

femme s'y libère progressivement de la sujétion de l'homme en prenant une part de plus en plus grande à l'activité générale. Par contre, l'enfant, qui fut d'abord, comme partout, le concurrent du travail masculin et féminin, est écarté des ateliers où l'ogre capitaliste les dévorait jadis par centaines de milliers.

Ce dernier trait achève de caractériser les progrès considérables accomplis par les États-Unis et le remarquable rapport que nous analysons ici nous fournit des chiffres d'une clarté lumineuse. Les voici :

NOMBRE ET POURCENTAGE DES ENFANTS TRAVAILLANT AUX TROIS CENS DE 1870, 1880 ET 1890

Ans et âges	Masculins	Féminins	Totaux
1870			
Ensemble des enfants de 10 à 15 ans inclusivement . . .	2,840,200	2,764,169	5,604,369
Ensemble des enfants occupés.	548,064	191,100	739,164
POURCENTAGE	19.30	6.91	13.19
1880			
Ensemble des enfants de 10 à 15 ans inclusivement . . .	3,376,114	3,273,369	6,649,483
Total des enfants occupés . .	825,187	293,169	1,118,356
POURCENTAGE	24.4	8.96	16.82
1890			
Ensemble des enfants de 10 à 15 ans inclusivement. . . .	3,574,787	3,458,722	7.033,509
Total des enfants occupés . .	400,586	202,427	603.013
POURCENTAGE	11.21	5.85	8.57

Ce tableau est d'une lecture à la fois pénible et consolante. D'une part, il nous fait voir matériellement, par des chiffres dont la signification saute aux yeux, les ravages que l'industrialisme a exercés sur la population infantile jusqu'à 1880. De 1870 à 1880, la seule période qu'on puisse comparer avec celle de 1880-1890, la production capitaliste s'est développée aux États-Unis avec une rapidité inouïe. Ces progrès eurent pour corollaire désastreux de multiplier encore les enfants dans les ateliers. Mais vers 1880 une réaction s'opère. Les hommes éclairés de l'Union s'indignent au spectacle des conséquences lamentables qu'entraîne l'emploi excessif de la main d'œuvre enfantine; des lois protectrices du travail des jeunes ouvriers sont votées dans la plupart des états industriels et, constatation consolante, le résultat de la législation est tel, qu'au cours des dix années suivantes, non seulement la progression suivie de 1870 à 1880 dans l'exploitation des enfants s'arrête, mais encore le total des enfants occupés descend à une propor-

tion et à un chiffre absolu inférieurs à ceux de 1870. En 1870, on comptait 13.19 °/₀ de la population infantile rivée dans les ateliers : 548,064 enfants du sexe masculin et 191,100 fillettes, en tout 739,164 enfants. En 1880, les chiffres ont grossi et présentent le total formidable de 1,118,356, ou 16.82 °/₀; 825,187 enfants masculins 293,169 fillettes. Après l'édiction et surtout l'application des lois bienfaisantes sur le travail, les chiffres et la proportion afférente à la nouvelle population tombent à 400,586 d'une part, 202,427, de l'autre, soit un total de 603,013 ou 136,149 enfants de moins qu'en 1870, 515,353 de moins qu'en 1880. En trente ans, la proportion des enfants occupés, par rapport à la population infantile totale de 10 à 15 ans, est monté de 13.59 à 16.82 °/₀ et descendu, finalement, à 8.57 °/₀.

N'est-ce pas là un résultat merveilleux ! Voilà le terrain sur lequel, en régime capitaliste avancé, la législation, impuissante quand on veut lui faire ressusciter les corporations mortes, peut produire et produit de bienfaisants effets.

C'est que, lorsque les conservateurs demandent à la loi de restaurer des institutions tombées sous l'action irréparable du temps, ils tournent le dos à la réalité. Pour sauvegarder la situation des classes privilégiées, ils feignent de méconnaître les relations antagoniques naturelles de prolétaires à capitalistes, qu'ils s'essayent à fondre en préconisant une conciliation impossible, en emprisonnant dans l'organisation antique du métier l'ouvrier moderne toujours forcément à la discrétion du maître. A la première tentative de fonctionnement, en effet, le caractère mixte de l'institution disparaît, les belles promesses de patronage paternel des économistes chrétiens s'évanouissent, patron et ouvrier restent, se retrouvent face à face, sans masque, plus séparés et irréconciliables après qu'avant.

Au contraire, les socialistes se placent sur le terrain des faits. Ils envisagent droitement leur brutale réalité, en revendiquant sans fin ni trêve l'amélioration des conditions du travail, non par une entente commune entre patrons et ouvriers, mais avec l'aide coercitif de la loi. Et partout où la loi intervient, partout où la classe ouvrière a suffisamment conscience de ses intérêts de classe pour en exiger l'application rigoureuse contre les patrons, partout des résultats positifs couronnent leur persévérance.

Il suffit de mettre en regard la tactique des conservateurs et celle des socialistes pour permettre aux juges les plus prévenus de juger sur pièces et de décider de quel côté sont les utopistes et les hommes de désordre, de bouleversement social : sont-ce ceux-là qui prétendent arrêter l'histoire ou ceux-là qui veulent qu'on l'adapte aux conditions inéluctables de l'évolution universelle ? Les conservateurs sont les premiers, les socialistes les seconds. GUSTAVE ROUANET.

MOUVEMENT SOCIAL

EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

SOMMAIRE. — *France :* Le Congrès national des employés; le Congrès international textile; le Congrès national des mineurs. — *Angleterre :* L'Union socialiste; la Grève des métallurgistes. — *Hollande :* Victoire socialiste. — *Belgique :* Le Congrès socialiste agricole de Nivelles; la Conférence interparlementaire de la paix; la Manifestation antimilitariste du 15 août.

FRANCE

Le 4e Congrès national des employés. — Les 14, 15 et 16 août se réunirent en congrès, à Paris, les délégués de l' « Union syndicale des employés de la Compagnie parisienne du gaz, » de la « Chambre syndicale des employés » parisiens, du « Cercle central des employés » parisiens, du « Syndicat de l'enseignement » libre parisien, du « Syndicat des instituteurs et institutrices libres du département de la Seine », — du « Syndicat général des deux sexes de Bordeaux », — du « Syndicat des employés de Toulouse », — du « Syndicat des employés de Marseille », — de la « Chambre syndicale des employés du département de Seine-et-Oise », — de la « Chambre syndicale des employés de Rouen ».

Après discussion et rapports des citoyens Victor Dalle, Maurice Claverie, Léon Martinet, Tournier, Faure, Hébert, Jourdan, Mignac, citoyenne Bonnevial, la conférence vota naturellement en faveur des réformes suivantes : extension aux employés, comme à tous salariés de la juridiction des prud'hommes, en cas de litiges individuels; — organisation de tribunaux de conciliation et d'arbitrage en cas de différends collectifs; — réglementation du travail des employés des deux sexes et fixation à huit heures de la durée du travail quotidien; — un jour de repos hebdomadaire ; — suppression des amendes et intervention des employés dans l'élaboration des contrats de travail et des règlements intérieurs ; — institution de commissions ayant, à l'exemple des délégués mineurs, la mission de veiller à l'hygiène et à la sécurité des employés; — suppression des bureaux de placement; consécration du principe général et absolu de la responsabilité patronale en cas

d'accidents ou de maladies professionnelles; — exemption des droits de timbre et d'enregistrement pour les actes des syndicats.

Enfin, est reconstituée la Fédération nationale de tous les syndicats d'employés ; — est votée l'adhésion de la Fédération nationale des employés à la Confédération générale du Travail qui va tenir ses assises à Toulouse ; — est assurée la vie du *Journal des Employés*, 211, rue Saint-Antoine, Paris.

Le 3e Congrès international textile. — Le Congrès s'est tenu à Roubaix; il était composé de 84 délégués, se répartissant ainsi :

Anglais, 29,	représentant	. . . . . .	138,000 ouvriers.
Belges, 4,	—	. . . . . .	7,000 —
Allemands, 3,	—	. . . . . .	23,000 —
Hollandais, 2,	—	. . . . . .	1,200 —
Autrichiens, 1,	—	. . . . . .	5,000 —
Français, 45,	—	. . . . . .	33 synd. et fédérat.

A ajouter les adhésions morales arrivées par lettres ou télégrammes.

Une fois de plus, nous devons constater qu'à chaque congrès corporatif international les délégués anglais se vantent, à juste titre, d'avoir la meilleure législation ouvrière et la meilleure organisation ouvrière. Et des Demolins osent nous dire que l'Angleterre est réfractaire au socialisme !

Ainsi, les fileurs anglais ont légalement le droit de contrôler la quantité de l'ouvrage fourni, et leurs accidents sont à la charge des patrons.

A noter qu'il existe en Angleterre un syndicat des contremaîtres et qu'il était représenté au Congrès.

Les tisserands anglais ne travaillent que 56 heures par semaine. Leur syndicat compte réellement 80,000 membres, soit 75 °/o du total des tisserands.

Les cotisations diffèrent de 40 à 80 centimes par semaine. Pour la cotisation de 80 centimes, on est assuré contre la grève, le chômage et l'incendie. — Jusqu'à ce jour, toutes les grèves défensives ont triomphé.

Par contre, ce sont les ouvriers autrichiens qui sont les plus malheureux au point de vue des salaires et de la législation.

Au prochain Congrès, un rapport écrit sera présenté par une commission, spécialement nommée à cet effet, sur la législation ouvrière et les moyens de réaliser les desiderata des ouvriers textiles. Cette commission a trois ans pour rédiger son rapport, car le prochain Congrès se tiendra en Allemagne, dans trois ans. Les délégués allemands choisiront eux-mêmes la ville.

La cotisation de chaque pays au secrétariat international des ouvriers textiles a été fixée comme suit : Angleterre, 300 francs ; — France, 200 francs ; — Allemagne, 200 francs ; — Belgique, 150 francs ; — Autriche, 125 francs ; — Hollande, 25 francs.

Le Congrès national des mineurs. — Le Congrès national des mineurs s'est réuni à Carmaux le 18 août. Voici les vœux émis :

Le Congrès des ouvriers mineurs réunis à Carmaux le 19 août 1897,

Invite les pouvoirs publics à voter le projet de *loi sur les accidents* dans le sens le plus favorable aux intérêts des ouvriers, employés, délégués mineurs, délégués suppléants, ainsi que des veuves et des orphelins et autres ayants-droit, dont le mari, le père, les fils et les petits-fils auraient été tués dans leur travail, ou accordant comme pension aux ouvriers victimes d'accidents :

1. Les 2/3 de leurs salaires, sans que cette pension puisse être inférieure à 900 francs pour les hommes et à 450 francs pour les femmes ;

2. Aux veuves, 25 % du salaire du mari, sans que le minimum puisse être fixé au-dessous de 300 francs ;

3. Aux ouvriers blessés la moitié du salaire, sans que le minimum pour les adultes puisse être inférieur à deux francs par jour pendant la durée d'une année ;

4. Que les frais de médecins et pharmaceutiques occasionnés à la suite de blessures accidentelles soient intégralement payés aux ouvriers blessés jusqu'à complète guérison ;

5. Que la perte d'un œil ou d'un seul membre soit considéré comme incapacité permanente absolue du travail ;

6. En cas d'incapacité partielle permanente, que la pension ne puisse être inférieure à 600 francs.

« Le Congrès des mineurs, réuni à Carmaux, invite le Parlement à voter à bref délai une *loi établissant la participation des délégués mineurs aux caisses de retraite et de secours des mineurs.* »

Est approuvée la modification de la *loi sur les caisses de secours et retraites* proposée par le groupe socialiste de la Chambre et qui est ainsi conçue :

Article 1er. — Toute retenue sur les salaires, en vue des caisses de secours et de retraites, est interdite.

Article 2. — L'exploitant versera chaque mois, soit à la caisse nationale des retraites pour la vieillesse, soit dans une des caisses prévues à l'article 2 de la loi du 29 juin 1894, pour la formation du capital constitutif des pensions de retraites, une somme égale à 6 % du salaire des ouvriers et employés.

Article 3. — La caisse de chaque Société de secours est alimentée par :

1° Un versement de l'exploitant qui ne saurait être inférieur à 4 % du salaire des ouvriers et employés ;

2° Les sommes allouées par l'État sur les fonds de subventions ou Sociétés de secours mutuels ;

3° Les dons et legs ;

4° Le produit des amendes encourues pour infraction aux statuts et de celles infligées aux membres participants par application du règlement de l'entreprise jusqu'à ce que ces amendes patronales aient été interdites par la loi.

Contre l'importation de la houille étrangère est votée la proposition suivante :

Considérant que la production du charbon français augmente chaque année de plus d'un million de tonnes et qu'il devient de plus en plus difficile à l'industrie charbonnière d'écouler ses produits ;

Considérant que la faveur qui est accordée aux combustibles étrangers dans nos ports et sur nos réseaux de chemins de fer met nos charbonnages dans un état d'infériorité sur les marchés charbonniers ;

Considérant que la houille, qui vaut 12 francs la tonne sur le carreau de la mine, n'est protégée, vis-à-vis des charbons étrangers, que par un droit de 1 fr. 20, c'est-à-dire 12 °/₀ de sa valeur, alors que le fer, aussi indispensable que la houille à toutes les industries, et dont la valeur est de 15 francs les 100 kilos, est protégé par un droit de 30 °/₀ et que le droit de protection sur les blés est de 7 francs par 100 kilos, soit environ de 33 °/₀ ;

Considérant que cette inégalité n'est pas justifiée et qu'il résulte de ce régime défavorable que les houilles étrangères affluent sur les marchés français ;

Considérant que cette importation excessive enlève annuellement 160 millions à l'épargne française, alors que les travailleurs du sous-sol voient leurs salaires diminuer constamment, pendant que les journées de chômage deviennent plus nombreuses ;

Considérant que les tarifs de pénétration des chemins de fer sont devenus une cause de perturbation pour l'exploitation des charbons français ;

Le gouvernement est invité : 1° à rapporter ces tarifs ; 2° à ordonner de nouveaux tarifs favorables au transport de nos houilles ; 3° à exclure des fournitures de la guerre, de la marine et autres services de l'État les fournisseurs de charbon, coke et agglomérés d'origine étrangère ; 4° à réclamer des Chambres la surélévation des douanes, conformément au désir de tous les mineurs français.

Les résolutions votées aux Congrès précédents, et que l'on peut retrouver au bulletin social, dans la collection de la *Revue Socialiste*, sont maintenues : journée de huit heures, minimum de salaire, abolition du marchandage, nationalisation des mines.

Congrès national du Parti Ouvrier socialiste révolutionnaire. — Le P. O. S. R., dont le secrétaire général est le citoyen Lavaud, 3, rue Civiale, tiendra son Congrès annuel à Paris, 94, rue du Faubourg-du-Temple, du 26 septembre au 3 octobre. — Ordre du jour : la grève générale ; — l'administration sociale au lendemain de la révolution ; — lois ouvrières ; — tactique et discipline du Parti.

ANGLETERRE

L'Union socialiste. — Depuis quelques mois l'on parle beaucoup de l'imminence de la fusion de la *Social Democratic Federation* et du *Labour Independent Party*. Hyndman, Keir Hardie et Tom Mann ont eu plusieurs conférences à ce sujet, qui n'ont pas abouti. Cependant les pourparlers continuent, et il est question de confier à une commission de six membres, trois de la S. D. F. et trois du L. I. P., le soin de trouver un terrain d'entente sans fusion et de prévoir le plus possible les difficultés qui pourraient surgir entre les deux fédérations, afin de les résoudre par avance et à l'amiable. Tous nos vœux de succès.

La grève des métallurgistes. — Voici le plus formidable mouvement qui ait été mené en faveur de la journée de huit heures. Il est donc utile et intéressant d'en suivre les péripéties. Nous les empruntons à l'*Etoile Belge :*

Pour ce qui concerne Londres, les proportions de la grève sont dès maintenant limitées. Au début, cinquante-cinq patrons représentant la totalité des établissements où la journée de neuf heures était encore appliquée, s'étaient « fédérés » pour résister à la grève par le « lock out ». Après une semaine d'hésitations et de délibérations, quinze de ces patrons ont rompu avec leurs collègues et concédé aux grévistes la journée de huit heures qu'ils réclamaient. La résistance a donc été exercée par quarante chefs d'industrie qui sont fermement déterminés à ne pas céder. Ceux-ci représentent les établissements les plus considérables et qui employaient le plus grand nombre d'hommes. Citons notamment les maisons Pope et fils, Maxim Nordenfeldt, Siemens frères, Elliott frères, Walter Maudslay, la Vauxhall Iron Works, la Saint-Pancras Iron Works, etc. Dans ces établissements la grève fut complète. Le nombre des grévistes, en additionnant ceux qui se sont retirés volontairement avec ceux qui n'ont quitté les ateliers que par suite du « lock out », est de 10,000 à Londres.

Même situation en province, avec quelques variantes. Sur beaucoup de points, les patrons perdent du terrain. La journée de huit heures est accordée aujourd'hui par la Compagnie Pontifex et fils, de Farringdon ; la Kew bridge engineering works, de Kew, aux portes de Londres ; la Cooperative print works, de Manchester, qui a une usine à Londres et une autre à Newcastle : ces trois établissements occupent ensemble 7,000 hommes. A Stafford, la Compagnie Bagnal, la plus importante de la région, accepte en principe la journée de huit heures, mais considérant l'urgence d'une production imposée par des contrats antérieurs, elle demande à en reculer la mise en pratique jusqu'au 1er octobre. Les grévistes ont accepté.

A Newcastle, la grève est presque complète. Il ne reste plus au travail que les ouvriers de nuit des ateliers Armstrong qui, eux, n'ont jamais

travaillé plus de huit heures. Tout travail a cessé dans les ateliers de la Compagnie Whitworth et de la Compagnie Robert Stephenson. Au total plus de dix mille grévistes, et la situation n'est pas sans inquiéter les autorités locales, ce centre industriel étant dans la Grande-Bretagne celui où la propagande a fait le plus d'adhérents. Même état de choses sur la Clyde, où le travail a complètement cessé à la Clyde-Bank-Shipbuilding, la London and Glasgow, le Napiers, la Barclay-Curle, et dans les établissements Henderson frères, Inglis frères, David-Rowan et fils, Dunsmuir-Jackson; Muir et Houston, Ross Duncan et Sir Willam Arrol. En tout 16,000 grévistes. A South Shields, les six chefs d'industrie intéressés à la grève appartiennent à la Fédération des patrons.

A Barrow, les ouvriers non congédiés ont suivi leurs camarades, avec lesquels ils forment un total de 700 à 800 grévistes. La grève est absolue à Sunderland, à Southwick, presque partout.

L'organisation du mouvement semble procéder d'une administration bien ordonnée.

En effet, non seulement la grève est très bien dirigée, mais les syndicats et leur fédération sont bien administrés, et rien n'est plus instructif que la lecture des rapports financiers de M. Georges Barnes, secrétaire général des syndicats réunis. Leur caisse possède près de neuf millions, et ils pourraient soutenir la grève pendant environ deux ans. — Peu à peu les patrons cèdent un à un devant la solidarité ouvrière. Dès qu'un patron cède, les ouvriers rentrent et prélèvent sur leurs salaires retrouvés des subsides pour ceux de leurs frères encore en grève, allégeant ainsi les charges de leur caisse centrale, afin de conserver leur fonds de réserve, leur trésor de guerre.

HOLLANDE

Victoire socialiste. — Une nouvelle élection vient encore d'avoir lieu. Cette fois notre ami Van Kol l'a emporté au ballottage par 4,289 voix contre 3,822. Son adversaire était un clérical intransigeant. Les ouvriers de la glèbe ont fait alliance avec les ouvriers de l'usine, car la circonscription était plutôt rurale. Le « parti des sabots » a écrasé le « parti des prêtres ».

La circonscription d'Entschédé, où le citoyen Van Kol vient d'être élu, est l'ancienne circonscription du chef du ministère actuel, M. Pierson, qui serait à la fois un grand financier et un réformateur. — Le succès de Van Kol n'est pas un échec pour M. Pierson, car en Hollande les ministres doivent donner leur démission de députés, et sont libres de se représenter ou non. M. Pierson, qui avait été élu avec l'appoint des voix socialistes, ne se représentait pas.

BELGIQUE

Le Congrès socialiste agricole de Nivelles. — Sans solennité d'aucun genre, sans discours d'ouverture, soixante à septante socialistes, parmi lesquels de Brouckère, de Barsy, Hénault, Hambursin, Serwy, Vinck, Vandervelde, Zéo, se sont rencontrés pour examiner deux questions agricoles importantes. Voici les résolutions adoptées :

I. — TYPES D'ORGANISATION A CRÉER POUR LA CAMPAGNE

1° La coopération et la mutualité sont d'excellents moyens de grouper les campagnards. Elles feront l'objet de la propagande du Parti ouvrier.

2° La coopération doit solliciter l'attention des sociétés coopératives du Parti ouvrier. Nos *Maisons du Peuple* s'efforceront de rayonner dans les campagnes environnantes, d'acheter directement aux cultivateurs, d'établir des succursales dans les villages;

3° L'attention des coopératives socialistes est attirée sur l'utilité qu'il y aurait pour elles à se fédérer et à créer une action fédérative commerciale;

4° Parmi les modes de coopération agricole, nous signalons la coopération laitière, dont les progrès ont été rapides, tant à raison de la facilité relative de l'œuvre que des ressources qu'elle procure;

5° Il y a lieu d'attirer constamment l'attention des ouvriers agricoles sur l'avantage qu'ils pourraient tirer de l'organisation syndicale au point de vue du relèvement de leurs salaires et de l'amélioration de leur situation matérielle.

Il serait, en tous cas, désirable que les syndicats à créer se rattachent à une mutualité, à une coopérative d'alimentation, ou à toute autre forme d'organisation qui présente un intérêt immédiat pour ses membres.

6° Il y a lieu de préconiser, partout où ce sera possible, l'affiliation au Parti ouvrier, des coopératives, des mutualités et autres organisations déjà existantes.

7° L'organisation à créer doit tenir compte de la proportion des différentes classes sociales, de l'espèce de culture, des occupations des habitants, mais en tout cas, il importera de ne pas perdre de vue le caractère de classe du Parti ouvrier et la nécessité d'organiser les travailleurs agricoles contre ceux qui les exploitent.

II. — LA REPRÉSENTATION DES INTÉRÊTS AGRICOLES AUX COMICES

Cette question avait donné lieu à deux rapports :

L'un d'Hector Denis, préconisant la division du comice en quatre catégories : A. les propriétaires non cultivateurs; — B. les propriétaires cultivateurs en faire-valoir direct; — C. les cultivateurs locataires; — D. les ouvriers agricoles. (Nous regrettons que le défaut de place nous empêche d'analyser le beau et substantiel rapport d'Hector Denis.)

L'autre, du citoyen Hambursin, établissant également quatre divisions : A. propriétaires non cultivateurs et cultivateurs propriétaires de plus de la moitié des terres qu'ils cultivent; — B. cultivateurs locataires de toutes les terres ou, au moins, de plus de la moitié des terres qu'ils cultivent et employant des salariés; — C. cultivateurs propriétaires ou locataires n'employant pas de salariés, c'est-à-dire travaillant eux-mêmes ou avec leurs familles les terres qu'ils cultivent; — D. ouvriers agricoles.

Le citoyen Hambursin a reproché au projet de son ami Hector Denis de faire la part trop belle à l'intérêt propriétaire; et dans son projet il a essayé de ne pas mettre le travail en minorité.

Le citoyen de Barsy n'aurait voulu que trois classes : les propriétaires non cultivateurs; — les propriétaires et fermiers de plus de 2 hectares. Il appuya son système sur l'identité pratique des intérêts de chaque classe.

Vandervelde, Hénault, de Brouckère constatèrent que, parti du point de vue pratique, le citoyen de Barsy aboutissait aux mêmes conclusions que les théoriciens, à savoir deux classes : le *travail* et le *capital* ou la *propriété;* car il y a, en réalité, deux classes sociales, celle qui fait travailler et celle qui travaille.

Le Congrès se prononça en faveur des *deux classes :*

I. PROPRIÉTÉ-CAPITAL

1° Propriétaires ne cultivant pas;
2° Propriétaires cultivant;
3° Fermiers capitalistes (locataires).

II. TRAVAIL

1° Ouvriers (domestiques et journaliers des deux sèxes);
2° Petits propriétaires non capitalistes et petits fermiers (locataires).

Chacune de ces classes devra avoir une représentation égale, quel que soit le nombre de ses catégories, et pourra prendre part à toutes les délibérations des comices agricoles, qui auront entre autres pour attributions la fixation du minimum de salaires, de la tenure des baux, etc...

Le mode d'élection des comices ainsi que les autres organismes représentatifs de l'agriculture (conseils de prud'hommes agricoles nettement séparés des comices, mutualités par l'assurance, etc...) seront étudiées au prochain congrès qui se tiendra à Waremme avant le Nouvel An.

La Conférence interparlementaire de la Paix. — Ouvert sous la présidence de M. Bernaert, président de la Chambre belge, qui dans

son allocution a paraphrasé le but de ces conférences annuelles « faire reculer la force et avancer le droit », le Congrès de la Paix a entendu comme toujours beaucoup de belles paroles.

C'est d'abord M. Frédéric Passy qui veut prouver que l'idée de l'arbitrage rencontre dans l'opinion publique un accueil de plus en plus chaleureux par les faits suivants : En France, pas une faculté de droit où l'on n'indique la haute valeur et la nécessité de l'arbitrage international, et l'Académie des sciences morales et politiques a décerné un prix à M. de Brazza pour avoir agrandi le territoire français sans avoir fait couler le sang et sans avoir violé les lois de l'humanité et de la justice. Enfin le discours de rentrée des cours et tribunaux portera sur l'arbitrage international.

Une proposition émanant du groupe anglais et appuyée par M. Frédéric Passy, au nom du groupe français, a été votée à l'unanimité dans les termes suivants :

Tout en regrettant profondément que le Sénat des États-Unis ait refusé de ratifier le traité d'arbitrage anglo-américain, la Conférence est cependant heureuse du progrès que le principe d'arbitrage a fait et de ce que des résolutions votées par le Parlement de la Grande-Bretagne, par le Congrès américain, la Chambre des députés de France et le Conseil national suisse en faveur des traités d'arbitrage pendant le cours de la dernière année, sont venues s'ajouter à celles des Parlements d'Autriche, de Belgique, de Danemark, de Norvège et de Suède.

La Conférence exprime en outre le ferme espoir que les Parlements et les gouvernements européens continueront à s'efforcer de conclure des traités d'arbitrage entre eux et avec les États d'Amérique en ouvrant des négociations aussitôt que possible avec les gouvernements de ces pays.

La Conférence apprend aussi avec satisfaction qu'on prépare un autre traité d'arbitrage sur l'initiative du président Mac-Kinley et a pleine confiance que ce traité sera ratifié dans la prochaine session du Congrès.

La Conférence présente ses sincères remerciements aux gouvernements anglais et américain pour l'impulsion qu'ils ont donnée à la cause de l'arbitrage et de la paix par le grand projet qu'ils ont élaboré en vue de régler les différends sans violence ni effusion de sang.

La Conférence se réjouit de ce que des hommes politiques responsables de deux des plus grands États du monde ont, par le traité qu'ils avaient projeté, admis la possibilité de l'arbitrage et la constitution d'un tribunal de paix.

Le président de la Conférence est invité à communiquer les précédentes résolutions à M. le président Mac-Kinley, au président du Sénat des États-Unis d'Amérique, à lord Salisbury et aux premiers ministres des autres gouvernements.

La Conférence a ensuite voté une proposition invitant les députés à demander, lors de la conclusion des traités spéciaux, l'élaboration de traités permanents d'arbitrage; — spécialement les membres des Parlements belge et anglais à saisir l'occasion que leur fournit le réglement de l'affaire Ben-Tillet, pour chercher à aboutir à la conclusion d'un traité permanent d'arbitrage entre la Belgique et l'Angleterre.

Autre ordre du jour :

La Conférence interparlementaire de la Paix, renouvelant ses précédentes

déclarations, rappelle qu'elle tient comme de grande importance qu'un ou plusieurs gouvernements prennent l'initiative de se concerter avec d'autres pour la constitution d'une cour permanente internationale arbitraire.

La Conférence interparlementaire vota ensuite des remerciements chaleureux à M. de Marcoartu, sénateur espagnol, qui a donné cinq mille francs pour l'organisation d'un concours destiné à voir se produire le meilleur mémoire sur l'organisation d'une cour arbitrale internationale; — puis réélut les membres sortants du bureau interparlementaire de Berne, et fixa pour l'an prochain à Lisbonne le siége de la neuvième conférence interparlementaire de la Paix.

La manifestation antimilitariste du 15 août. — Plus éloquente en faveur de la paix et de l'arbitrage que toutes les conférences interparlementaires, plus efficacement puissante serait l'organisation dans toutes les capitales d'Europe par les socialistes de démonstrations analogues à celle qui s'est déroulée le 15 août dans les rues de Bruxelles, grâce à la courageuse initiative du Parti ouvrier belge. Cent mille hommes venus de tous les points de la Belgique défilèrent au son de la musique, et à l'ombre d'innombrables drapeaux rouges et d'oriflammes et de banderolles, portant des inscriptions de toutes sortes : *Le Socialisme, c'est la Paix — Guerre à la Guerre — A bas les armées permanentes — Tu ne tueras pas — Plus de frontières — A bas l'impôt du sang ! — Si les patriotards n'avaient pas les sans-patrie, comment formeraient-ils leurs contingents ! — Le gouvernement clérical consacre quatre fois plus d'argent pour fusils, canons et casernes que pour l'instruction populaire — A bas le militarisme ! — Pensions ; général, 8,000 francs ; magistrat, 5,000 francs ; gendarme, 400 francs ; ouvrier, 0.*

De la foule profonde et immense se dégageait une impression de force extraordinaire. C'est la première fois que l'on réunit tant de monde pour condamner la guerre, demander la liquidation du militarisme, le licenciement des troupes, le démantèlement des citadelles et des remparts, et réclamer la justice entre les nations et la paix entre les hommes.

ADRIEN VEBER.

P. S. — La *Revue Socialiste* publiera dans sa livraison d'octobre le compte rendu du *Congrès de Zürich,* par M. Rapin, député de Lausanne.

Anniversaire de Benoit Malon

Jamais on ne vit pareille affluence à la réunion commémorative du vénéré fondateur de la *Revue Socialiste,* pieusement célébrée chaque année à l'anniversaire de sa mort. Environ cinq cents personnes se pressaient autour du columbarium du Père-Lachaise. Nous avons reconnu entre autres les citoyennes Marie Stromberg, Paule Mink, Daussat, Hélène Sarrazin et les citoyens Laterrade, sénateur, Dejeante et Rouanet, députés, Landrin et Adrien Veber, conseillers municipaux de Paris, J.-B. Clément, Magalhaës Lima, Adolphe Tabarant, Elie May, Dutois, Bergère, secrétaire général du Grand-Orient de France, Paul Lagarde, Dutois, Roulier, Mourot, Chardon, Chevalier, Gabriel de La Salle, Henri Brissac, Bohéri, Forest, Degay, Livet, Paul Louis, Thouroude-Varin, Ernest Lesigne, Pinardi, docteur Bertrand, etc. La coopérative « la Revendication de Puteaux » avait envoyé des délégués.

Un grand nombre de lettres d'excuses, contenant toutes des hommages émus à la mémoire de Benoit Malon, avaient été reçues par la *Revue socialiste*. Elles furent lues au début de la cérémonie par le citoyen Valery Hermay.

Nous citerons d'abord, parmi les personnes excusées, M. Berthelot, sénateur, ancien ministre; Delpech, sénateur; Clémenceau; Flaissières, maire de Marseille; Félix Blachette, conseiller municipal; Hector Denis de Bruxelles; D.-N. Colajanni, député à Castrogiovanni (Sicile); Groupe des étudiants collectivistes de Montpellier; le citoyen Parmentier; un anonyme fort distingué que nous ne désignerons que par sa profession de magistrat; le citoyen Brunellière, au nom de la Fédération socialiste nantaise; l'Alliance socialiste du Midi; le docteur Balducci de Forli; le citoyen Enrico Bignami de Milan; le docteur Blatin; les Bourses du Travail de Marseille, de Nevers, de Nantes, de Saint-Etienne, et les citoyens Cortès, secrétaire de rédaction de l'*Ouvrier syndiqué* de Marseille, Marcel Robert, Compère-Morel, docteur Corté, maire de la Charité-sur-Loire (Nièvre); Andrea Costa; Delesalle, adjoint au maire de Lille; veuve De Paepe; Jean

Manalt et Justin Alavaill, au nom de la Fédération socialiste des Pyrénées-Orientales; Hurel; Jacques, député; Jean Malon; Henri Mayor; Constantin Mille; Rienzi; Ranc, sénateur; Ripert; J. Strada; Thürow; L. Ranvier; Keufer, président du cercle des Prolétaires positivistes, et Sébastien Faure, qui regrette vivement d'avoir reçu sa communication trop tard, « car j'avais une grande et respectueuse sympathie pour Malon ».

Notre ami et collaborateur Fournière, conseiller municipal de Paris, avait envoyé le télégramme ci-dessous :

En tournée de conférence, je suis de cœur avec les amis de la *Revue* en cet anniversaire; je ne puis mieux honorer la mémoire de notre cher et grand Malon que par la propagande des idées qu'il a éveillées en moi.

FOURNIÈRE.

DISCOURS DE GEORGES RENARD

Je prends le premier la parole, comme directeur et représentant naturel de la *Revue Socialiste*, qui fut l'enfant de prédilection de Malon ; je pourrais dire aussi que je parle le premier par modestie; car, quand on a près de soi des orateurs comme Rouanet et les autres que vous entendrez tout à l'heure, il vaut mieux parler avant eux qu'après eux.

En attendant qu'on vous lise les télégrammes et les lettres des amis absents, je m'adresse aux présents. Au nom de notre cause commune, je vous salue et vous remercie, vous tous que le respect et l'affection dus à un homme de combat qui fut aussi un homme de pensée et d'amour ramènent pour la quatrième fois autour des cendres du bon socialiste qui s'appela Benoît Malon, et à ces remerciements je me fais un devoir d'associer les municipalités de Paris, de Lille, de Roanne qui ont voulu honorer sa mémoire en donnant à une rue de leur ville son nom de prolétaire.

Par quelles hautes qualités notre ami a conquis la reconnaissance du peuple et forcé l'estime de nos pires adversaires, vous le savez tous, citoyens, et je ne puis rien vous apprendre à ce sujet. Je veux seulement dire aujourd'hui deux des mérites qui perpétuent, non seulement son renom, ce qui serait peu de chose, mais son action salutaire, sa propagande initiatrice parmi les générations émergeant une à une à la vie de l'intelligence.

Le premier, c'est qu'il a su, sous la végétation touffue des théories auxquelles le socialisme a donné naissance, pousser droit jusqu'à l'indestructible élément qui en est l'âme, je veux dire jusqu'à cet appétit de justice et de liberté, sans lequel il n'y aurait plus sur la terre que le conflit impitoyable des égoïsmes et la seule résignation aux victoires de la force brutale. Il a gardé intacte, entretenu en lui et dans les autres, avivé de son souffle et nourri de son ardeur cette flamme sainte, le véritable feu sacré qui tantôt brille, comme un fanal, sur la route des nations en marche et tantôt brûle, comme un incendie purificateur, les ferments délétères flottant dans l'air empesté des civilisations

vieillies. Il a ainsi restitué au socialisme calomnié son caractère essentiel qui est d'être, dans le domaine moral aussi bien que dans le domaine matériel, la forme contemporaine de l'éternelle aspiration humaine vers le mieux-être.

A cette compréhension large du but poursuivi par le socialisme, Benoît Malon a joint une conception non moins large des voies et moyens propres à y conduire. Une fois ceci bien établi qu'il faut faire de la nation une vaste Société Coopérative en associant les personnes et en socialisant les choses, il n'a pas cru devoir pétrifier la doctrine en formules immuables et dures; il a mieux aimé qu'elle restât comme un vêtement souple susceptible de s'adapter aux découvertes nouvelles de la science, aux mouvements de la pensée philosophique, à la vie multiple et changeante de l'humanité. Malgré sa préférence déclarée pour le progrès pacifique, il n'a proscrit aucun des modes d'action légitimes que peuvent suggérer ou imposer les circonstances incessamment variables et il n'a excommunié personne pour une différence de tactique, pour une divergence de vues sur la façon dont l'avenir se réalisera. Il a laissé la porte grande ouverte à toutes les bonnes volontés, à toutes les recherches loyales, à toutes les adhésions sincères venant du monde bourgeois comme du monde ouvrier. Il a compris que le socialisme pour triompher a besoin d'avoir pour lui, non pas seulement les vœux et les efforts des déshérités, mais le concours de tous ceux que révolte l'iniquité et même la complicité tacite des privilégiés peu à peu forcés de douter de la bonté de leur cause et de la solidité de leurs droits traditionnels.

C'est grâce à ces qualités d'intelligente et généreuse largeur (sans parler des autres) que l'œuvre de Malon est aujourd'hui comme au premier jour vivante, agissante, pénétrante; et j'ose dire qu'elle a encore devant elle une longue et belle tâche à remplir. Le socialisme traverse pour le moment en France une crise de croissance. Profondément ancré dans les masses ouvrières, maître d'un bon nombre de villes grandes et petites, adopté par une énergique minorité d'employés, de professeurs, d'étudiants, d'artistes, il commence à conquérir les paysans et les petits bourgeois à demi dévorés par les gros. Tout en restant le grand parti international, suprême espoir des opprimés de tout pays, il tend à devenir le seul vrai parti national, puisque seul il travaille au bonheur de tous les membres de la nation, sans distinction de sexe, de religion, de race ou de classe. Mais plus il s'étend, plus il rencontre de pièges tendus sur ses pas. Plus il est près de porter des coups décisifs au système capitaliste, plus il a besoin de sagesse, de concorde et d'activité contre la résistance désespérée des privilégiés de la richesse et des troupes à leur solde. Il doit à la fois élargir son corps de doctrines et serrer ses rangs, unir dans une synthèse féconde les théories diverses qui se sont épanouies parmi ses différents groupes et préluder par l'entente de ses partisans à l'harmonie qu'il veut établir dans le monde des intérêts.

Et c'est là que l'exemple de Malon peut nous servir de guide à tous. Sa vie entière nous enseigne la puissance de la persuasion, de la douceur ferme, de la ténacité calme, du travail persévérant, du caractère droit et élevé. Si vraiment le plus bel hommage qu'on puisse rendre à un homme de valeur est de l'imiter, que la méthode et l'esprit conciliant de Malon revivent en nous tous, citoyens! La meilleure façon de célébrer son anniversaire, c'est de

retremper dans son souvenir notre inébranlable volonté de défendre et de faire triompher le socialisme français et humain qu'il a toujours représenté.

DISCOURS DE RODOLPHE SIMON

Nous célébrons aujourd'hui le quatrième anniversaire du philosophe socialiste Benoît Malon, de celui qui ne connut pas la haine et dont la prodigieuse faculté de travail et d'action fut si admirablement fécondée par la bonté et la tolérance.

Son œuvre, que l'ampleur des conceptions place au-dessus d'un système, tient de l'idée de synthèse intégrale la puissance de l'universalisation et emprunte aux aspirations nobles et généreuses un charme captivant. Par un reflet de poésie l'œuvre de Malon concilie les divergences apparentes des théories et recrute parmi leurs partisans les forces utiles dans la vaste et complexe contribution nécessaire à l'élaboration du nouveau monde qu'il annonce et prépare.

Dans la nature, c'est par sa bonté aussi bien que par sa conception de la corrélation universelle qu'il relie tous les êtres à l'humanité dans une compatissante solidarité.

Cette idée de synthèse intégrale est la dominante de sa pensée, elle est l'inspiratrice de ses conceptions.

Est-il bien utile d'ouvrir ici une parenthèse pour réfuter, après d'autres plus autorisés, la critique adressée à Malon, de sentimentalisme mystique, dédaigneux des faits économiques et de la logique de l'histoire?

Malon ne voulait voir dans ces critiques, quelle qu'en fût la forme, que la manifestation de l'esprit d'école et disait, avec son sourire puissant et doux : « Laissons se produire ces attaques. Ces divergences sont utiles à l'élaboration des idées qui tiennent elles-mêmes leur diversité de celle des cerveaux. »

L'œuvre de la Révolution gagne en puissance par le concours combiné de ces formes de la pensée et de l'action, qui ne paraissent divergentes que parce que chacune d'elles n'apporte qu'une partie de la formule. La solution résultera de la combinaison de toutes ces forces.

Le fait économique ! Malon lui laisse la large place qu'il occupe dans l'évolution de l'homme et des sociétés.

Les transformations économiques des revendications, Malon les met au premier rang, mais, pour les réaliser, il fait appel aux forces morales et renforce ainsi d'un appel à la justice et à la pitié le cri de détresse et de révolte des foules opprimées.

Peut-on lui reprocher d'ennoblir la lutte pour la destruction de la misère et des iniquités sociales en faisant vibrer dans le cœur humain la corde de la sensibilité ?

Le fait, qui est le passé, ne projette son influence sur l'avenir que métamorphosé en idées et en sentiments.

Il ne fait pas d'abstraction ni ne s'égare dans les brumes trompeuses du mysticisme quand il s'écrie : « C'est ma conviction profonde et je ne cesse de le crier à mes frères en socialisme, que la revendication économique des prolétaires n'aboutira qu'en s'appuyant sur la force morale. Si vous voulez tirer

des entrailles de la situation actuelle et jeter vivante dans les larges réalités de l'histoire une civilisation supérieure, il faut répandre à flots les sentiments de bonté et de justice, dans l'arène obscurcie et brûlante des conflits individuels. »

En parlant ainsi Malon résume très exactement l'action exercée par l'ensemble des dévouements et des sacrifices qui à toutes les époques ont déterminé les courants irrésistibles d'où sont sorties les grandes transformations de l'histoire.

Malon ne dédaigne aucun des éléments du grand et ardu problème social puisqu'il les met tous à leur place dans sa vaste synthèse. Il n'a prétendu compléter ni éclipser personne. Il n'a pas cherché à être chef d'école. Il n'a cessé de rendre un juste tribut à tous les maîtres de la pensée socialiste, sans en excepter aucun, les plus humbles comme les plus grands. Benoît Malon est bien, suivant la juste expression d'un citoyen, « le militant passionné, le doux philosophe »; et j'ajoute : un puissant synthétiste, et par cela un grand ouvrier de la Révolution.

DISCOURS DE M. LATERRADE, SÉNATEUR

Bien qu'appartenant au parti radical socialiste, faute peut-être d'en avoir trouvé d'autre au Sénat dont les idées se rapprochent davantage des miennes, j'ai tenu à rendre ici un public hommage à la mémoire du grand citoyen que fut Benoît Malon.

Tout est à retenir dans la trop courte carrière du fondateur de la *Revue Socialiste,* mais ce que j'y vois surtout, moi qui voudrais que le travail manuel fût honoré à l'égal des autres, c'est l'ouvrier, parvenu par son labeur et son intelligence jusqu'au niveau de la caste des Messieurs, et bien au delà. Il est resté fidèle à son passé; jusqu'à sa mort, il a consacré tout ce qu'il avait de force et d'énergie à travailler à l'amélioration du sort de la caste prolétarienne.

Citoyens, bien que le parti dans lequel je me trouve classé n'ait pas la même étiquette que d'autres, il se confond avec eux dans un but commun, que poursuivait comme nous Benoît Malon, celui d'arriver par le chemin le plus court au règne de la justice sociale et de la fraternité.

Pour y parvenir, tous les moyens sont bons; les meilleurs sont ceux qui conduiront au but le plus sûrement et le plus vite. Si nous repoussons, avec d'autres, les moyens violents, ce n'est pas que nous craignons pour notre fortune ou notre vie dont nous avons fait le sacrifice depuis le jour où nous avons embrassé la cause populaire, c'est parce que nous sommes convaincus que ce ne sont pas les meilleurs. Il nous semble, en effet, qu'il est tout au moins prématuré de divulguer à nos adversaires ce que nous ferons de la force avant d'avoir su la conquérir ?

Mais, direz-vous, la révolution sociale approche et avec elle le règne de la justice universelle que vous appelez de tous vos vœux. Je voudrais en croire votre confiance, mais hélas ! combien ai-je vu d'illusions pareilles, moi qui étais l'aîné de Benoît Malon, moi dont le cœur a battu avec ceux des Cabet, des Considérant, des Louis Blanc et de tant d'autres vaillants qui ont précédé dans la carrière celui dont nous célébrons aujourd'hui la mémoire. Je me couchais plein d'espérance, et le lendemain je retrouvais la France enchaînée par

un despote qui envoyait à l'échafaud ou au bagne les défenseurs du droit et de la justice. Puis, mes cheveux ont blanchi dans une attente qui dure encore et je me vois aujourd'hui avec ceux qui, comme moi, ont été honorés des libres suffrages de leurs concitoyens, traqués comme des bêtes fauves, parce que nous avons l'audace de penser qu'il pourrait bien y avoir quelque chose de bon dans le socialisme.

Comment voulez-vous, citoyens, qu'en voyant un ministre employer de tels procédés en pleine république, nous ne soyons pas possédés d'un désir immodéré de marcher à la conquête des pouvoirs publics ? Qu'on puisse au moins être républicain, et même socialiste, sous une république qui inscrit sur son drapeau : *Liberté ! Égalité ! Fraternité !*

Sans nous arrêter à de vaines discussions, sans dire d'avance ce que nous ferons d'un pouvoir que nous ne possédons pas encore, travaillons tous ensemble à le conquérir et imitons nos pères qui se sont bien gardés de parler de révolution avant l'heure, mais qui ont su faire tout ce qu'il fallait pour la préparer.

Si je n'entrevois pas encore la réalisation intégrale de toutes mes aspirations, j'espère au moins que nous verrons bientôt luire des jours meilleurs. En les attendant avec vous, vous permettrez du moins à un vieux démocrate de proférer cet appel auquel se serait certainement associé Benoît Malon :

« Vienne au plus tôt le règne de la Justice, de la Fraternité et surtout de l'Égalité sociale ! »

DISCOURS DE GUSTAVE ROUANET, DÉPUTÉ

Citoyennes et citoyens,

Georges Renard, Rodolphe Simon, le citoyen Laterrade, vous ont entretenus de l'œuvre si grande, si féconde de Benoît Malon. Je voudrais vous parler de l'homme, de l'ami que tous ceux qui l'ont approché ont aimé. Quatre années se sont écoulées, depuis cette semaine d'angoisses où le dénouement fatal, tant redouté par ses amis, allait enfin libérer Benoît Malon des souffrances atroces qui marquèrent les derniers jours de cette vie si bien remplie.

Ah ! citoyennes et citoyens, si aux heures de l'adversité, aux instants de trouble et de découragement qui parfois nous assaillent, il est un reconfort capable de relever les cœurs lassés et les courages défaillants, c'est bien le souvenir de cette vie héroïque faite de travail et de maux, de labeur serein et de douleurs physiques vaincues.

Car ce fut la destinée de ce corps frêle et souffreteux qu'était Malon, d'associer la faiblesse la plus débile à la force morale la plus haute par laquelle la débilité même fut toujours domptée.

Benoît Malon, en effet, ne laisse pas seulement derrière lui le sillon profond que ses œuvres ont tracé dans le champ du socialisme français, mais encore et surtout il nous a légué l'exemple le plus grand de ce que peut un homme épris du devoir social.

Le devoir social ! C'était pour lui l'impératif catégorique vainement cherché

à travers les subtilités verbales d'une métaphysique orgueilleusement transcendante. Benoît Malon, lui, le découvrit, et lui obéit du premier coup, dans l'amour d'autrui, dans l'effort obstiné, patient, jamais rebuté pour le bonheur universel, la paix, le repos, le bien-être de tout ce qui vit et souffre.

Car la pensée de Malon fut surtout, avant tout et par dessus tout, un rayonnement de bonté et de douceur.

Son œuvre tout entière est imprégnée de ce parfum de compassion qu'il étendait à tous les êtres. Et même quand l'iniquité violente, barbare, impitoyable, lui arrache un cri de protestation, jusque dans les paroles de révolte et de malédictions sociales que fait éclore sur ses lèvres le spectacle de la misère exploitée par les riches et les puissants, on perçoit dans l'accent de Malon une arrière-commisération pour ces privilégiés assouvis de toutes les richesses matérielles, mais qui se ne rassasieront jamais à la source d'amour de la grande communion humaine.

Car ceux-là qui se donnent tout à tous, qui assignent à leur vie la poursuite sans fin ni trêve du devoir social à remplir, font de leur tâche quotidienne une inépuisable source de satisfactions intellectuelles et de félicités morales.

Ceux qui ont eu le bonheur d'approcher Malon au cours des dix dernières années de sa vie, si féconde en œuvres de toute sorte, savent que c'est là, dans la joie de « vivre pour autrui », dans son apostolat poussé jusqu'au martyre, que son pauvre corps épuisé par la maladie trouvait la force de conserver un cerveau serein, lucide, dont les souffrances aiguës furent toujours impuissantes à ralentir l'activité.

Quelle vaillance, pendant ces dix années de tortures physiques, de malaises quotidiens au milieu desquels il revisa son *Histoire du Socialisme*, écrivit sa *Morale sociale*, composa ses deux volumes sur le *Socialisme intégral* et son *Précis du Socialisme*, en même temps qu'il dirigeait la *Revue Socialiste* et répondait ponctuellement aux milliers de lettres qu'il recevait dans un an!

En vain ses amis le pressaient, dans leur sollicitude effrayée, de moins se prodiguer. Il était si heureux de sentir de tous les côtés vibrer des âmes endolories dont l'écho répondait aux appels passionnés de la sienne! Pour tous, il avait le mot décisif qui leur rouvrait les portes de l'espérance.

Des théoriciens méticuleux à qui la science sociale apparaît sous la forme d'un édifice rigide de chiffres superposés et de syllogismes rigoureusement enchaînés, se sont étonnés de la puissance d'attraction exercée par Benoît Malon ou de l'influence rapidement grandissante de son œuvre.

C'est que cette œuvre, faite d'un savoir prodigieux, d'un entassement de matériaux laborieusement choisis et reliés entre eux avec une probité de pensée si scrupuleuse que Malon — tant il craignait d'usurper l'idée d'autrui — s'effaçait toujours modestement derrière ses autorités, cette œuvre, dis-je, reflétait la générosité d'âme de l'écrivain et répandait un charme d'une attirance extrême sur les questions les plus ardues.

Ah! que n'a-t-il vécu quelques années de plus! pour assister à l'éclosion des germes sains et vigoureux que sa main avait si abondamment semés dans le socialisme français!

Bien des fois à la Chambre, quand la grande voix de Jaurès célèbre la venue d'un monde nouveau, de justice et de fraternité épanouies, il m'est

arrivé de reporter ma pensée attristée sur le maître disparu et de me dire : « S'il était là ! S'il pouvait entendre ou lire ces harangues brûlantes où une pensée sœur de la sienne magnifie avec tant d'éclat le socialisme large, profondément humain dont il fut l'initiateur en ce dernier quart de siècle ! »

Le maître est parti, au soir de sa journée laborieuse accomplie. Mais aucun de ses efforts, rien de ce qu'il tenta et de ce qu'il rêva ne s'est évanoui, car le souvenir de sa noble vie reste toujours vivant chez ceux qui l'ont aimé, et ce souvenir, qui fortifie aux heures tristes, rassérène aux heures troubles, apaise aux heures mauvaises, c'est encore le meilleur de lui, son cœur et sa pensée qui continuent indéfiniment son œuvre commencée.

Le citoyen Paul Louis, rédacteur à la *Justice* et à la *Revue socialiste*, parle ensuite au nom de la jeunesse socialiste.

Paul Louis rappelle que B. Malon a été le grand éducateur de la jeunesse socialiste : « Ce que nous avons puisé chez lui, c'est surtout l'idée de tolérance et de concorde. »

Paul Louis fait appel à l'union de toutes les fractions sociales; la jeunesse démocratique restera digne de ses aînés : « Nous le disons hautement, dans ces quartiers populaires, où germa et grandit la pensée démocratique, dans cette enceinte historique du Père-Lachaise, où gisent tant de militants de notre cause; au socialisme appartiennent notre énergie, nos efforts, notre pensée et au besoin nos vies. »

La citoyenne Paule Mink termina la série des discours en relatant et commentant les grands exemples donnés par Malon aux diverses périodes de son existence de martyr et en rappelant ses idées féministes et aussi combien il avait été bon, grand et généreux, sentimental même.

Quant aux syndicats ouvriers, si aucun de leurs délégués ne prit la parole au nom du prolétariat, nous connaissons cependant leur pensée d'après les lettres reçues et dont nous ne citerons qu'un seul extrait, parce qu'il résume très bien toutes les marques écrites de sympathie reçues par la *Revue socialiste* :

« Nous rendons hommage à la mémoire du grand citoyen socialiste, au philosophe bon, généreux, ami des déshérités que fut Malon.

« Sa grande figure ne s'effacera jamais de la mémoire de tous ceux d'entre nous qui l'ont connu et apprécié; sa vie modeste et désintéressée fut tout entière consacrée à l'amélioration du sort des humbles, à l'amour profond de la démocratie et à la grande cause de l'humanité.

« Sa mémoire restera gravée dans nos cœurs comme un symbole pour nous servir d'exemple et la transmettre à la postérité. »

REVUE DES LIVRES

La Proie, par Henry Bérenger (Armand Colin et Cie)

Parmi les jeunes intellectuels de notre époque troublée, M. Henry Bérenger est un de ceux peut-être que tourmente le plus le problème de la vie. Il croit à une sorte de justice à laquelle nul ne se dérobe. Pour lui, cette justice lointaine, mystérieuse, distribue exactement punitions ou récompenses. Punitions morales, récompenses morales, car M. Henry Bérenger, hautement préoccupé de « vie intérieure », méprise, du beau mépris des jeunes non corrompus par la vie, les succès uniquement matériels.

Et voici pourquoi j'ai aimé son livre : Parce que le héros auquel *tout réussit,* selon la vue du monde, est en réalité la proie et la victime de son propre succès.

Raoul Rozel, homme politique, sorti d'une famille modeste, conquiert amour, richesse et pouvoir grâce à son intelligence. Le voilà donc infiniment heureux ? Nullement. Il n'est pas heureux, il ne doit pas l'être ; il serait immoral et injuste qu'il le fût. Et déjà, au lendemain de sa suprême victoire — la conquête d'une femme d'élite, fort riche par surcroît — Raoul pressent venir la rançon de sa réussite. Perte de son indépendance matérielle et morale, compromission de sa conscience de mandataire du peuple, relations dégradantes avec des gouvernants qu'il sait tarés, entrée par son mariage dans une famille dont il ne peut estimer le chef ; voilà l'envers de cette médaille si belle aux yeux du vulgaire. Et c'est une conclusion hautement morale.

M. Henry Bérenger est en grand progrès littéraire. Sa langue, beaucoup plus riche, est devenue plus nerveuse et colorée. Il nous promet un second roman qui sera le corollaire de celui-ci : nous pouvons lui assurer que ce livre sera le bienvenu.

Mme Georges Renard.

*
* *

Jules Jeannin. — **Contes des champs et des rues** (Société libre d'édition des Gens de Lettres)

Aimez-vous les idylles ? En voici une vingtaine, qui sont pures, naïves et fraîches. La nature franc-comtoise s'y montre, gracieuse et de charme discret ; l'humanité y apparaît pleine de braves gens, peut-être un peu meilleure qu'elle ne l'est en réalité. L'auteur, qui est un jeune et voit le monde en rose, célèbre « la vie, glorieuse et bonne, telle que la fit le grand Tout et *telle qu'il la fau-*

drait pour chacun ». Comme on le voit à ce vœu d'un cœur honnête, il n'est ni aveugle ni indifférent au spectacle de la misère. Une veine de doux socialisme parcourt son livre, soit qu'une mère riche, en comparant le sort de son fils à celui d'une mère pauvre, arrive à cette réflexion : « Il faudrait que tous les enfants eussent les mêmes moyens de lutter dans la vie », soit qu'un vieil homme qui a souffert et vécu enseigne au village la solidarité. — En somme, une jatte de lait, crêmeux et sain, relevé, comme d'un filet de liqueur plus forte, par l'espoir des justices futures.

G. R.

*
* *

Ernest Gégout. — **Jésus.** — Paris, Stock, éditeur.
Deuxième édition. — Prix : 3 fr. 50.

A l'exemple de Tolstoï, le souvenir de Jésus-Christ hante fréquemment les cerveaux anarchistes et... montmartrois. Sans doute, est-ce pour cela que M. Gégout place la nouvelle tentation de son revenant de Jésus sur le Mont-Martre.

Dans *Les Porteurs de Torches*, M. Bernard Lazare nous montre un Christ moderne, passant dans nos civilisations mauvaises pour prêcher par apologues comme le doux crucifié. Mais, tandis que M. Bernard Lazare se sert de cette forme littéraire pour crier ses haines des institutions, et ses violents désirs de réalisations actives d'une Cité meilleure, M. Ernest Gégout n'a pris cette forme que pour déblatérer contre les personnes. Son Christ lui sert uniquement de prétexte pour prodiguer des injures imméritées à la plupart des citoyens qui font l'honneur du socialisme français contemporain. Les pseudonymes que leur donne M. Gégout sont ultra-transparents. Et à la *Revue Socialiste* nous n'avons pas l'habitude d'analyser des insultes.

Sans doute, les promenades de Jésus à Montmartre, à la Maison du Peuple, à la Chambre, à l'Hôtel de Ville, chez les calicots et chez Drumont, à l'archevêché et au Père-Lachaise, ont permis à M. Gégout de décocher par ci par là quelques traits plausibles. Mais, décidément, il y a mis trop de mascarades ; et il faut trop souvent enjamber des paquets gênants. On est déconcerté, on trébuche, et on s'en va.

*
* *

Jean Grave. — **L'Individu et la Société.** — Paris, librairie Stock.
Prix : 3 fr. 50.

En fait de littérature anarchiste, nous préférons celle de Jean Grave, dont la pondération n'exclut pas la profondeur ni même parfois la finesse. La *Revue Socialiste* s'est fait un devoir de rendre compte des deux précédents ouvrages de Jean Grave : *La Société future* et *La Société mourante*. Elle ne pouvait donc manquer de signaler la nouvelle œuvre où Jean Grave s'attache surtout à répondre aux reproches si souvent formulés contre les anarchistes, à savoir qu'en proclamant la liberté absolue de l'individu, ils nient l'état de société ou, tout au moins, le rendent impossible.

Après avoir rappelé les origines guerrières, religieuses, économiques et psychologiques de la servitude et de l'autorité, — et les abus politiques des lois de l'évolution dont l'absolu a été très exagéré ; — après avoir démontré que l'esprit critique naît de la compression et que l'esprit de révolte et d'*autoarchie* croît en raison directe de la souffrance qui, elle-même, croît en même temps que la connaissance ; — après avoir affirmé que ce n'est qu'en résistant à la compression sociale que l'humanité a réussi à s'affirmer, — Jean Grave déplore la passivité actuelle de l'être humain, et l'immoralité de la morale officielle qui serait seule responsable des méchancetés individuelles, l'homme naissant naturellement bon (?).

Vient ensuite un excellent petit cours, pas très nouveau, sur l'évolution de la morale où le regretté Guyau est appelé en témoignage ; puis une éloquente protestation contre les aristes adorateurs du « Moi » et contempteurs des « vagues humanités » ; enfin cet aveu : L'absurdité de l'entité-individu étant aussi évidente que l'absurdité de l'entité-société, — et d'autre part, étant démontré que « la complicité de l'être est devenue si débordante que notre vie est faite d'une part de la vie des autres, comme la vie des autres est faite d'une part de la nôtre », — étant prouvé également que « les individus, s'ils veulent vivre normalement et se développer intégralement, doivent s'organiser en sociétés » — la conclusion logique qui en découle est : — « l'état de guerre leur étant préjudiciable (la société actuelle nous le prouve) — l'égoïsme, bien entendu, consiste à ce que chacun s'entende avec ses voisins afin de vivre en paix. »

M. Jean Grave appelle cela vivre selon le sens commun, et conclut que la liberté et l'association sont parfaitement compatibles. Nous aussi..., mais, comme nous ne croyons pas que l'homme soit naturellement bon, et que nous ne pensons pas que l'éducation pas plus que le maintien de la paix puissent s'opérer, sans la moindre coercition, — nous n'avons pas davantage grande confiance dans l'auto-affranchissement, et dans l'unique « gnôthi seauton » de Socrate que reprend Jean Grave. Le réveil des consciences et des initiatives aboutissant à une révolution victorieuse, nous le souhaitons tout autant que Jean Grave. Mais, au lendemain de la révolution, est-il possible de concevoir qu'aucune archie ne sera nécessaire ?

Les grands sentiments et les grands dévouements, auxquels Jean Grave adresse des hymnes d'espérance et des actes de foi, seront-ils par enchantement tout à coup universalisés ? Les mauvais d'aujourd'hui deviendront-ils subitement les bons de demain ? — Admettons que l'anarchie soit la boussole directrice de l'humanité, son idéal dernier, sa plus noble et définitive aspiration. Encore faudra-t-il, pour atteindre l'état sociétaire anarchique, d'autres moyens que l'anarchie et les anarchistes. A. V.

Pour paraître le 25 courant, *Paroles d'un socialiste*, publication mensuelle rédigée par Adolphe Tabarant. 64 pages in-4°.

L'Administrateur-Gérant : Rodolphe SIMON.

Suresnes. — Imprimerie G. RICHARD et HUSSON, 9, rue du Pont.

LE RÉGIME SOCIALISTE

Principes de son Organisation Politique et Économique

AVANT-PROPOS

J'ai entrepris la série d'études, dont je commence aujourd'hui la publication, pour offrir un bref et clair résumé des théories socialistes éparses dans un grand nombre de gros livres et de petites brochures.

J'ai tâché de faire une œuvre, non seulement d'ensemble, mais de synthèse, c'est-à-dire que je me suis efforcé de coordonner en un corps de doctrines solidement lié les idées que j'ai émises.

Ces idées (ai-je besoin de le dire ?) ne sont pas toutes nouvelles, il s'en faut de beaucoup. Si je n'ai cité que rarement les sources où elles ont été puisées, c'est que parfois je n'en savais rien moi-même ; qui peut dire en toute occurrence les origines lointaines des pensées qu'il trouve en son esprit ? C'est aussi et surtout que les devanciers dont je me suis inspiré sont vraiment trop ; il m'aurait fallu submerger le texte de cet essai sous les notes et les renvois ; et puis j'aurais eu l'air de me mettre à l'abri sous l'autorité d'autrui, tandis que je tiens à garder seul la responsabilité de mes opinions. Je ne prétends parler au nom de personne, ni d'une école ni d'un parti, et je revendique seulement comme étant bien à moi la disposition des matériaux dont j'ai pu me servir.

La question sociale est envisagée ici sous son double aspect, politique et économique, et le problème d'organisation auquel elle se ramène est suivi dans les deux voies parallèles où l'on est forcé de s'engager pour analyser la marche de toute société humaine.

Les données du problème sont aussi considérées comme doubles, comme étant à la fois scientifiques et morales. D'une part, je me suis appuyé sur ce qu'on connaît aujourd'hui des lois qui président à l'évolution sociale, des conditions auxquelles elle est soumise, des néces-

sités naturelles auxquelles elle ne peut se soustraire. D'autre part, je n'ai jamais perdu de vue que le but à poursuivre est de faire en sorte que tout membre de la société puisse, sans nuire aux autres et même en les aidant, développer les aptitudes dont il est doué, avoir sa part légitime des jouissances de corps, de cœur et d'esprit que lui offre le monde environnant, mettre à profit les chances de bonheur relatif que lui assigne sa nature personnelle.

Ainsi donc, partant de ce qui est pour aboutir à ce qui doit être, j'ai mis mon ambition et mes efforts à concilier, dans la mesure du possible, la justice et l'utilité, la liberté profondément respectable de l'individu et l'organisation rationnelle de la société !

Ce n'est pas à moi de décider si j'ai réussi dans la tâche que je me suis imposée. Tout ce que je puis dire, c'est que je n'en ai ni éludé ni dissimulé les difficultés. J'ai signalé au passage les points qui me paraissent encore mal éclaircis soit par ma faute soit par celle des choses; et dans l'espoir que l'œuvre tentée par moi pourra être améliorée par la précieuse coopération des intelligences, je réclame, j'appelle la discussion loyale et sérieuse.

Je remercie d'avance les critiques qui voudront bien m'aider à corriger ce qu'il peut y avoir d'erroné ou d'incomplet dans mes conceptions et je me permets seulement de leur exprimer deux désirs.

Je prie ceux des socialistes qui peuvent avoir des préférences pour une méthode autre que la mienne (1) de songer qu'il y a plus d'un chemin menant au socialisme, et qu'en frayer un de plus sert toujours à en faciliter l'accès.

Je demande à nos adversaires d'élever le débat, comme je l'ai toujours fait, au-dessus des mesquines querelles de personnes, jusqu'à la lutte pacifique et féconde des idées.

Et si, après cela, il se rencontre des gens pour dénaturer ma pensée ou pour la combattre de façon injurieuse, je me bornerai à leur opposer le tranquille mépris d'un homme, qui peut se tromper comme tout homme, mais qui a conscience d'avoir été guidé dans son travail par le désir passionné d'apporter à la création, en France et ailleurs, d'une société plus heureuse et plus juste sa part d'énergie et de vérité.

---

(1) Voir dans la *Revue Socialiste* de février 1897 l'exposé de cette méthode.

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE I

PRINCIPES GÉNÉRAUX

I

Tout être humain, comme tout être vivant, tend à vivre sa plénitude de vie ; il aspire au libre et entier exercice de ses facultés physiques, intellectuelles et morales. Un développement complet et harmonieux, telle est sa fin naturelle et nécessaire.

S'il était seul de son espèce sur la terre, il n'aurait qu'à poursuivre sans aide, sans contrainte et sans autre limite que celle de ses forces, le plein épanouissement de sa personnalité. Mais il n'est pas seul et ne peut pas être seul : il faut au moins un homme et une femme pour perpétuer l'espèce; l'enfant, sans les soins de la mère, périrait. De là rencontre et contact avec d'autres êtres humains; de là naissance de la société.

La société est ainsi naturelle à l'homme; elle est à la fois la condition et le moyen de son développement.

Il s'ensuit que l'homme doit être toujours considéré à un double point de vue : comme personne distincte et comme personne en relation avec d'autres personnes; comme individu et comme être social. Je ne dis pas être *sociable,* c'est-à-dire pouvant vivre en société ; je dis *social,* c'est-à-dire vivant en société et obligé d'y vivre.

Dès qu'il y a société, ou, ce qui revient au même, dès que l'individu trouve à côté de lui d'autres individus de même espèce, il s'établit entre eux une double série de rapports.

D'une part, comme tous ces individus aspirent ainsi que lui-même à se développer intégralement, il y a conflit entre des volontés rivales, combat entre des forces opposées ou divergentes, chocs violents ou compétitions sourdes entre des convoitises qui travaillent toutes à se satisfaire. Ces aspirations individuelles se limitent les unes les autres en se contrariant. C'est la lutte pour la vie.

D'autre part, comme ces mêmes individus se reconnaissent pour semblables, comme ils éprouvent les uns pour les autres une sympathie tantôt faible et vague, tantôt très forte, ainsi que c'est le cas dans l'amour de l'homme et de la femme ou de la mère et des enfants, il y a entre eux dépendance et union plus ou moins étroites pour se faire une existence plus douce et plus sûre, pour être plus forts contre la nature environnante, contre les bêtes, contre les autres hommes; groupement d'intérêts analogues, coopération d'efforts et division du travail en vue d'une œuvre commune. Ici, les énergies individuelles se fécondent en s'unissant. C'est la coalition pour la vie.

Toute société offre de la sorte deux caractères, susceptibles de s'opposer ou de se concilier, mais tous deux indestructibles, parce qu'ils tiennent à sa constitution fondamentale : *concurrence* entre ses membres pour l'expansion complète de chaque individualité; *solidarité* entre eux pour le mieux-être de tous et de chacun. Souci de soi, souci des autres : entre ces deux motifs d'action, comme entre deux pôles, oscille nécessairement toute vie sociale; il n'est ni possible ni désirable de supprimer l'un ou l'autre. Le premier est un stimulant d'énergie, d'initiative, de perfectionnement personnel; le second est un moyen d'élargir les cœurs et les intelligences en même temps que de multiplier les jouissances matérielles; tous deux combinés sont les instruments du progrès humain.

Mais comment les combiner dans une société? Première question.

Une seconde surgit aussitôt.

Par ce seul fait qu'une société existe, de nouveaux rapports apparaissent, non plus rapports d'individus à individus, mais de chaque individu avec l'ensemble. Et cet ensemble social, qui n'est ni un simple agrégat, ni un organisme, mais un groupement d'individus unis par une solidarité volontaire ou spontanée, n'est pas enfermé dans le présent, mais s'étend en une certaine mesure dans le passé et surtout dans l'avenir.

Ou il faut admettre que toute société est mauvaise en soi et par conséquent mérite d'être détruite, ou il faut reconnaître que la société, étant utile et même nécessaire à l'homme, doit être maintenue et perfectionnée.

Entre ces deux suppositions, nous avons fait notre choix, puisque nous avons établi que l'homme ne peut vivre dans l'état d'isolement et trouve dans l'association d'incomparables avantages. Dès lors, à côté des intérêts particuliers, qui peuvent différer de personne à personne, coexiste un intérêt collectif, qui consiste à assurer l'existence et la prospérité du corps social pour le plus grand bien des individus dont il est composé.

Il serait à souhaiter (je pense qu'il est superflu de le démontrer) que les intérêts individuels fussent toujours d'accord avec l'intérêt général, mais il peut arriver et il arrive souvent qu'ils sont en opposition apparente ou provisoire avec lui (je pense qu'il est plus superflu encore de le prouver).

Comment les combiner et les harmoniser? Telle est la seconde question qui se greffe sur la première.

Le problème est donc de trouver une forme d'organisation sociale telle que chaque être humain puisse s'y développer aussi intégralement et aussi librement que possible, sans nuire et même en aidant au développement des autres et de la société tout entière.

C'est cela qui constitue dans toute son ampleur la *question sociale.*

II

Développement de chaque individu, développement de la société : tels sont les deux éléments essentiels du problème.

Il y a, d'une part, à rechercher le *maximum de justice,* chaque fois qu'il faut déterminer ce qui doit appartenir, en fait de choses ou d'attributions, soit à chaque individu, soit à la société ou à ses différents groupes.

Il y a, d'autre part, à rechercher le *maximum d'utilité,* chaque fois qu'il faut déterminer ce qui importe au bien-être de tous et de chacun.

La recherche du maximum de justice est un problème de mécanique sociale, où l'on part de données morales.

La recherche du maximum d'utilité est un problème de mécanique sociale, où l'on part de données matérielles.

Ces deux ordres de recherches sont distincts, non contradictoires. Car du moment qu'on poursuit ce qui est avantageux à la société tout entière, sans privilège pour les uns ou les autres, on ne lèse les intérêts de personne et, par conséquent, on respecte la justice. Et du moment qu'on poursuit ce qui est juste, on s'efforce d'harmoniser les prétentions rivales en faisant à chacune sa part légitime, et par conséquent on travaille au profit de l'ensemble comme des individus.

III

Si nous considérons d'abord le problème de justice, deux principes le dominent, suivant qu'on envisage les rapports des individus entre eux ou avec la société.

Les individus, comparés les uns aux autres, sont à la fois divers et semblables. Ils sont *inégaux* en taille, en vigueur, en beauté, en intelligence, en puissance de volonté, etc., ils diffèrent de goûts, d'humeur, de tempérament, de caractère : en même temps ils appartiennent à la même espèce ; ils ont dans leur conformation physique et mentale des traits qui les distinguent des autres familles animales ; ils sont *équivalents* comme êtres humains, capables de raisonner, de parler, d'enchaîner des idées abstraites, comme personnes morales, comme unités composantes du corps social. Si l'on niait cette équivalence, il faudrait demain rétablir l'esclavage, sous prétexte que telle race est inférieure et telle autre supérieure. Si l'on niait l'identité essentielle cachée sous les dissemblances de détail, il faudrait dégrader du rang d'hommes des peuples entiers, nier l'évidence qui nous force à reconnaître, dans le nègre ou le Peau-Rouge, dans le crétin ou l'aliéné, un frère bâti et organisé comme nous, un membre de l'humanité.

De cette inégalité et de cette équivalence, toutes deux naturelles, découle, pour une société qui veut être conforme aux besoins de la nature humaine, la nécessité d'assurer, autant que cela dépend d'elle, à tous ses membres des chances égales de se développer intégralement, c'est-à-dire inégalement.

Diversité et inégalité des fonctions correspondant à la variété de goûts et à l'inégalité de fait existant entre les individus ; *égalité de droits et de devoirs* correspondant à la ressemblance fondamentale et à l'équivalence existant entre ces mêmes individus : telles sont les deux choses qu'elle doit établir ou maintenir côte à côte.

Il y a lieu et possibilité de concilier ainsi ce qu'il y a de bon et de juste dans la démocratie et dans l'aristocratie.

La société sera foncièrement démocratique en ce sens que les moyens de travailler, de s'instruire, de développer les aptitudes dont il est doué, doivent être mis également à la portée de chacun de ses membres : mais elle fera sa part légitime à l'aristocratie, à l'aristocratie vraie, purement personnelle, en ce sens que les plus dignes d'estime par leur intelligence, leur droiture, leur bonté, leur travail, leurs qualités de tout genre, pourront se mettre hors de pair et conquérir des situations proportionnées à leur mérite.

Une sélection des meilleurs, portant, non plus sur quelques privilégiés, mais sur tous les membres de la société, est désirable pour le bien de chacun et de la société tout entière. Elle laisse subsister la libre concurrence avec ce que cette émulation a de stimulant pour l'activité et de fécond pour le progrès général et particulier ; seulement, en égalisant entre les concurrents les conditions du combat, elle empêche la lutte pour la vie d'être faussée dans ses résultats. Elle

permet à une élite de se former, mais à une élite réelle, non plus factice et nominale.

A tous même possibilité sociale de se développer; à chacun ce qui lui est dû : voilà le principe qui domine les rapports des individus entre eux. Voici celui qui domine leurs relations avec la société.

La société, étant instituée pour le bien de ceux qui la composent, doit aide et protection à chacun de ses membres.

Et, en revanche, la société ne pouvant vivre sans le travail et le concours de ses membres, chacun d'eux lui doit aide et protection.

Réciprocité de services et égalité d'obligations de tous envers chacun et de chacun envers tous, telle est la formule qu'il faut accepter et qu'il s'agira plus tard d'interpréter.

Est-elle parfaite ? Non. Il peut se trouver, il se trouve toujours dans la société des êtres (enfants, vieillards, infirmes) qui sont incapables de lui payer leur dette de travail ou de secours : faudra-t-il les laisser périr ? Quel est le cœur sec qui osera soutenir cette proposition barbare? La société, coopération pour la vie, ne peut refuser à personne le droit de vivre. On peut dire que pour les uns elle escomptera l'espérance de leurs services futurs, que pour les autres elle se souviendra de leurs services passés. Mais pour quelques-uns, lamentables échantillons de l'humanité souffrante, on ne peut rien dire de pareil. La société a pourtant des devoirs envers ceux-là aussi, devoirs de charité que reconnaît tout peuple civilisé ! Le problème social ne peut donc être résolu dans son entier par la stricte justice; la justice n'est tout à fait juste que complétée par la fraternité ; et je ne parle pas seulement de la fraternité individuelle à laquelle on ne peut assigner aucune limite ; j'entends une fraternité sociale, pour laquelle il reste seulement à déterminer en quel cas et dans quelle mesure elle doit s'exercer. Encore cette fraternité sociale n'est-elle, à vrai dire, qu'une forme de la justice et de l'intérêt bien entendu : ainsi, le secours à l'enfant rachitique peut être considéré comme une réparation tardive des travaux excessifs ou des misérables conditions d'existence imposés aux parents, ou bien comme un placement à longue échéance et à succès douteux dont la société peut un jour récolter les fruits.

IV

Si nous envisageons maintenant le problème de l'utilité, il convient de distinguer avant tout l'utilité individuelle et l'utilité sociale.

Il est à souhaiter évidemment que les intérêts particuliers coïncident avec l'intérêt général, et c'est vers l'établissement de cette harmonie que l'on doit graviter.

Il faut en conséquence déterminer le maximum d'utilité pour l'individu et pour la société.

Pour l'individu, il se résume en la liberté de satisfaire ses besoins. Lui seul peut d'ailleurs les déterminer, les réduire ou les étendre; la société n'a qu'à les enregistrer et à lui fournir, dans la mesure du possible et du juste, les moyens nécessaires à leur satisfaction.

Le maximum d'utilité pour la société dépend de conditions plus nombreuses et plus complexes.

La première est la justice. Point de privilèges, point de faveurs à un individu ou à un groupe d'individus; car en favorisant certains intérêts particuliers, on néglige forcément ou même on lèse d'autres intérêts particuliers; et cela du même coup est contraire à l'intérêt général. En effet ce qui est injuste ne saurait être vraiment utile à une société en dépit de toutes les apparences. La justice, qui est essentiellement conciliation d'intérêts rivaux et de libertés également respectables, est le ciment par excellence de toute association; la violer, c'est faire œuvre contradictoire; c'est introduire dans le corps social un ferment de dissolution; c'est le tuer dans l'avenir sous prétexte de le faire vivre dans le présent. On peut dire que la justice est ainsi l'intérêt suprême de tous et de chacun.

Les autres conditions de l'utilité sociale, qui s'ajoutent à l'observation essentielle de la justice, sont de nature diverse. C'est à la science expérimentale de les déterminer. Comment accroître la production des choses nécessaires à la vie? Par quels procédés assurer la sécurité d'un vaste pays contre les attaques de l'étranger? Par quelles méthodes répandre le savoir sur les jeunes générations? Suivant quel mode organiser la circulation de la richesse? Autant de questions (et j'en omets beaucoup d'autres semblables) où il faut tenir compte, non seulement de la nature des hommes, mais de la nature des choses, et qui exigent des études approfondies du réel et du possible.

Sans entrer dans les mille détails techniques qui compliquent la recherche du maximum d'utilité sociale, on peut dire qu'il consiste à trouver une organisation qui permette, la justice étant respectée, de satisfaire avec le moins d'efforts et le plus complètement possible la plus grande somme de besoins individuels, en allant des plus grossiers qui sont les plus urgents aux plus élevés qui sont les moins pressants.

L'harmonie cherchée semble devoir s'établir de la sorte en laissant à l'individu le maximum de liberté possible pour la satisfaction de ses besoins, et en réglant par l'organisation sociale la plus juste et la plus scientifique possible les relations des individus entre eux et avec la société.

CHAPITRE II

LES DEUX FACES DE LA QUESTION SOCIALE

I

Ces principes posés, nous pouvons aborder la question sociale. Mais elle est si complexe qu'il est nécessaire avant tout de la décomposer, d'en distinguer les faces diverses.

Dans chaque ordre de matières ainsi déterminé, il y aura lieu d'observer et d'appliquer les principes établis plus haut. Ils doivent servir de guides et de barrières.

Il y aura lieu surtout de ne jamais perdre de vue qu'il s'agit d'obtenir l'équilibre entre l'élément social et l'élément individuel, et que par conséquent la question se ramène toujours à un déclassement et à un reclassement des biens et attributions qui doivent revenir soit à l'individu, soit à la collectivité ou à l'un de ses groupes.

Dans toute spéculation sur la question sociale, il s'agit de régler des rapports de personnes à personnes.

Toutefois on peut distinguer bien vite deux groupes de rapports intimement unis dans la réalité, mais que l'on peut séparer par abstraction, pourvu qu'on sache les rapprocher ensuite.

D'une part, les membres de la société sont en relations comme êtres d'une même espèce et membres d'une même société, ayant par cela même et par cela seul certains droits et certains devoirs les uns à l'égard des autres.

D'autre part, ils sont en relations comme producteurs, consommateurs, échangeurs de richesse, c'est-à-dire *à propos* des choses qu'ils peuvent posséder, administrer, travailler et utiliser, séparément ou en commun.

J'appelle *politiques* (en étendant le sens du mot au-delà de l'acception vulgaire) les relations sociales qui restent purement personnelles.

J'appelle *économiques* les relations sociales, qui sont toujours personnelles, mais où il est de plus question des choses.

De là deux domaines, qui se touchent, qui se pénètrent, qui sont inséparables en réalité, qui pourtant peuvent être envisagés tour à tour à condition de rester en regard l'un de l'autre : le domaine politique, le domaine économique.

Dans l'un et l'autre de ces domaines, il est impossible d'attribuer tout à l'individu ou à la société.

II

En matière politique, les droits réservés à l'individu constituent ce qu'on appelle la liberté; les pouvoirs dévolus à la collectivité ou à l'un de ses groupes constituent ce qu'on nomme l'autorité.

Supposez la liberté absolue, ou, ce qui revient au même, l'absence totale d'autorité. Vous supprimez la société même.

Dans toute société en effet, la liberté est limitée de deux façons diverses.

L'une de ces limitations est inévitable. Société signifie association en vue d'un but à atteindre. Or, dès que plusieurs personnes coopèrent à une action quelconque, leurs efforts sont nécessairement coordonnés et subordonnés en vue du but commun. Il y a par conséquent de leur part une aliénation de liberté, qui peut être temporaire, partielle, volontaire même, mais qui n'en existe pas moins nécessairement.

On peut dire encore : Dès que deux libertés sont unies par un lien social, si lâche qu'il puisse être, elles sont dépendantes l'une de l'autre; par conséquent elles se limitent, cessent d'être entières; indépendance complète et solidarité sont choses contradictoires.

L'autre limitation, qui consiste en une contrainte sociale réprimant ou empêchant l'expansion d'une liberté aux dépens d'une autre, peut être conçue comme susceptible de disparaître. Mais pour qu'elle devînt inutile, il faudrait une humanité où tout homme, que dis-je! tout enfant voudrait et saurait faire son devoir sans défaillance sous le seul empire d'une discipline intérieure; où il n'y aurait jamais de différend, jamais de conflit entre deux volontés, jamais d'abus de la force. On nous permettra de ne pas raisonner sur cette humanité angélique, et de nous en tenir à celle que nous connaissons, plus imparfaite sans doute, mais plus réelle. Permis à qui le voudra d'imaginer un temps où, sans aucune espèce de contrainte, l'harmonie et toutes les vertus régneront triomphalement sur la terre ! Nous voulons croire que ce temps pourra venir après des siècles et des siècles. Mais, en attendant, nous nous garderons de prendre le point d'arrivée pour le point de départ, nous n'oublierons pas que, même avec une humanité parfaite, il faudrait encore une organisation sociale, ne fût-ce que pour assurer la satisfaction des besoins matériels ; et, tout en espérant que l'obéissance aux règles de la justice et aux nécessités de la vie deviendra de plus en plus volontaire et instinctive, nous n'en rechercherons pas moins quels sont les devoirs de chacun envers tous et par suite les droits de tous sur chacun.

En revanche, supposez les membres d'une société privés de toute liberté, ne pouvant aller, venir, se vêtir, se loger, se nourrir, accomplir aucun acte sans la permission d'un pouvoir quelconque. Les esclaves mêmes n'ont jamais été soumis à pareil despotisme ; il faudrait supposer une population entière de prisonniers. L'autorité sans bornes n'a jamais été exercée en pratique et ne peut guère davantage se concevoir en théorie.

Il suit de là que liberté et autorité se combinent toujours dans une société à des doses diverses, et c'est précisément ce dosage qu'il s'agit de régler suivant la science et la raison.

III

De même, en matière économique, certains biens et certains droits sur les choses sont laissés aux individus, certains autres sont réservés à une collectivité quelconque, État, canton, commune, peu importe le nom pour le moment.

Augmentez sans mesure, par la pensée, la part de la communauté : vous avez le *communisme absolu,* qui supprimerait toute possession individuelle. Étendez sans limites les biens et les droits des individus : vous arrivez à l'*individualisme absolu,* qui ne laisserait substituer aucune propriété collective.

Jamais ni l'un ni l'autre n'ont existé ni n'existeront.

Le *communisme absolu* a pour formule : Tout à tous. Rien à personne. — S'il pouvait être appliqué, nul ne pourrait, ne fût-ce qu'une heure, posséder en propre un logement, un outil, un habit. N'importe qui pourrait entrer dans une chambre, et dire aux occupants : « Cette place m'appartient comme à vous. J'en veux ma part. J'y suis, j'y reste. » — Il pourrait dire au bûcheron : « Quitte la hache dont tu te sers ; j'en ai besoin, je la prends. » — Il pourrait dire au passant : « Donne-moi la moitié de ton manteau : elle est à moi ! » — Que de colères ! de conflits ! Ce serait la guerre perpétuelle d'homme à homme, le retour à la vie sauvage, et, plus loin encore, à la bestialité primitive, la mort de toute société. Aussi personne, à moins d'être fou, n'a-t-il jamais conçu une idée semblable. Le communiste le plus renforcé laisse une part à la vie et à la propriété privées.

L'*individualisme absolu* a pour formule : Chacun pour soi ! chacun chez soi ! Pris à la rigueur, c'est l'isolement parfait de tout individu, et partant la négation même de toute société. Se figure-t-on chacun réduit à produire tout ce qui lui est nécessaire, libre d'empoisonner la rivière qui passe sur son terrain, prisonnier dans son logis faute de routes qui pourraient être utilisées en commun, à la merci de l'individu

plus fort qui voudrait s'en emparer, condamné à n'attendre de secours de personne : ce serait une autre façon de revenir à la vie sauvage. Aussi l'individualiste le plus forcené est-il contraint de laisser une part à la propriété collective et d'admettre que la société limite les droits du propriétaire.

Entre ces deux extrêmes tiennent toutes les organisations économiques du monde. Jamais l'*élément social ou collectif* n'y manque ; routes, fleuves, impôts le représentent, à défaut d'autre chose. Jamais non plus n'y manque l'*élément individuel ;* même chez les nomades, qui ne connaissent pas la propriété du sol, les armes et les vêtements ont toujours été propriété personnelle.

Les deux éléments se combinent toujours à doses variées et là encore c'est leur dosage rationnel et scientifique qu'il faut déterminer.

IV

Avant de pénétrer dans le détail, qui nous fournira l'occasion de traiter plus à fond la même question, il est bon de se demander si, dans les deux domaines que nous avons distingués, il n'y a pas une prédominance désirable de l'un ou l'autre élément.

En matière politique, est-ce la liberté, est-ce l'autorité qui doit l'emporter ?

Le plein épanouissement de son individualité étant le but que poursuit chaque membre de la société, le maximum de liberté possible est évidemment ce qu'il faut rechercher dans l'organisation sociale.

Il faut donc réduire au minimum l'autorité, la restreindre à ce qui est nécessaire pour assurer soit l'existence et le progrès de la société, soit la liberté même de ses membres.

En matière économique, la proportion est inverse. Il sied de faire la plus grosse part à la collectivité, la plus petite à l'individu.

Voici pourquoi : c'est que la part de l'individu dans la production de la richesse sociale est extrêmement petite, comparée à celle que la société a eue et a encore dans la mise en valeur des choses.

Nous venons tous au monde avec une dette énorme envers les morts, envers les générations antérieures. Ne trouvons-nous pas autour de nous la terre aménagée, fécondée par des labeurs séculaires ? La culture des plantes utiles, les routes qui permettent aux hommes et aux produits de toute sorte de circuler aisément, les navires et les wagons qui sillonnent les mers et les continents, les outils ingénieux dont nous nous servons tous les jours, les forces naturelles soumises une à une, les machines, ces esclaves de fer qui travaillent pour nous,

est-ce que tout cela ne représente pas une infinie multitude d'efforts dont les résultats, conservés et accumulés par la société, sont mis par elle à notre disposition sans que nous nous soyons donné d'autre peine que celle de naître dans ses rangs ! Et le langage, l'écriture, l'imprimerie, qui gardent, propagent et accroissent sans cesse les vérités conquises ; la science, qui étend notre domination sur le monde environnant ; les arts, qui nous égaient, nous consolent, nous élèvent ; la philosophie, qui débrouille l'énigme de l'univers et de notre propre personnalité : comment n'y pas reconnaître un grand patrimoine collectif, dont nous ne sommes que les usufruitiers pour les générations futures ? Que pourrait aujourd'hui le plus intelligent, le plus laborieux des hommes, sans l'aide inappréciable de ce vaste capital national et humain ? Et son génie, s'il a du génie, est-il autre chose que la fleur d'un arbre immense dont les racines s'enfoncent au plus profond des âges ? Or, si une collectivité anonyme et innombrable a fourni ainsi à l'individu les moyens de faire fructifier les talents et les énergies qui sont en lui, il est bien juste que le présent transmette à l'avenir, et transmette agrandi, le domaine collectif qu'il a reçu du passé !

Que voyons-nous se produire à chaque pas dans la société actuelle ? On connaît l'exemple classique. Un terrain croît de valeur, parce qu'il est dans une ville populeuse, dans un quartier vivant, sur le bord d'une rue passante, souvent sans que le possesseur soit pour rien dans cette hausse : elle est due au travail collectif de la société environnante ; et jamais le travail individuel le plus acharné n'obtiendrait, à lui seul, pareille élévation du prix. Or est-il juste que le profit soit surtout personnel, quand les causes en sont surtout sociales ?

D'autres raisons veulent encore que la part de l'individu en matière économique soit restreinte.

Qui dit richesse dit pouvoir. L'homme qui possède une grande fortune possède par là même les moyens, non seulement de se procurer plus de jouissances que les autres hommes, mais, ce qui est bien plus grave et plus dangereux, de les dominer. Il peut les faire servir à ses plaisirs, à ses fantaisies, à ses intérêts. C'est une histoire banale hélas ! et par là même d'autant plus affligeante, que celle du millionnaire achetant de l'amour, des consciences, des votes avec son argent corrupteur ! Au nom de la liberté civile et politique, comme au nom de l'égalité des conditions, il faut craindre et condamner l'accumulation du capital entre les mains des individus.

Faut-il ajouter qu'étendre la propriété collective, c'est associer tous les membres de la société aux profits et pertes, resserrer ainsi entre eux les liens de la solidarité, les mettre dans cette situation avantageuse à tous et à chacun, où les intérêts particuliers et l'intérêt général agissent dans la même direction ?

En conséquence, minimum d'autorité, maximum de propriété collective ; ou, en d'autres termes, maximum de liberté et minimum de propriété individuelle ; tel est le double idéal vers lequel il convient d'orienter l'organisation sociale.

Si nous appelons *socialisme* le régime où prédomine ainsi la propriété collective ou sociale, c'est à un *socialisme libertaire,* dont il nous faudra d'abord établir plus solidement la raison d'être, puis rechercher les conditions et les grandes lignes, qu'aboutissent nos premières déductions des faits incontestables que nous avons pris pour axiomes.

CHAPITRE III

PRINCIPES D'APRÈS LESQUELS IL FAUT FAIRE LEUR PART AUX INDIVIDUS ET A LA SOCIÉTÉ DANS LE DOMAINE POLITIQUE ET DANS LE DOMAINE ÉCONOMIQUE.

I

On ne peut pas (nous ne saurions trop le répéter) étudier séparément l'organisation politique et l'organisation économique d'une société : toutes deux doivent être en harmonie ; et le mal social vient en grande partie des contradictions qui existent souvent entre l'une et l'autre. Comment, par exemple, ne pas remarquer que dans le moment présent les pays démocratiques souffrent du contraste criant qui fait du même homme un citoyen libre et souverain et un pauvre salarié, serf de qui veut bien lui donner du travail et lui permettre ainsi de ne pas mourir de faim !

Nous devons donc suivre deux séries de questions qui s'engrènent et se mêlent de façon presque inextricable. C'est uniquement par abstraction et pour apporter plus de clarté que nous considérerons tour à tour les deux faces de la question sociale.

Je commencerai par le domaine politique. Pour régler les rapports des hommes avec les hommes lorsqu'il s'agit des choses, il faut d'abord savoir quels doivent être les rapports des hommes entre eux, quand n'intervient pas cet élément matériel. C'est aller du simple au composé, ce qui est conforme aux lois élémentaires de la logique.

Du reste ce n'est pas encore le moment de détailler la double organisation dont nous avons à déterminer la structure. Il est néces-

saire, avant tout, de fixer, comme autant de points de repère, les principes qui permettront ensuite de tracer les grandes lignes.

II

DOMAINE POLITIQUE

Quels sont les droits et les devoirs de l'individu, quels sont les droits et les devoirs de la société ? Voilà le problème à résoudre.

Peut-être n'est-il pas inutile de rappeler que devoir et droit sont deux termes exactement corrélatifs, exprimant la même chose envisagée de deux points de vue différents, je veux dire le rapport moral que toute obligation établit entre celui qui en est le sujet et celui qui en est l'objet. De la sorte tout droit de l'individu implique un devoir, positif ou négatif, de la société; tout droit de la société implique un devoir de l'individu. Et, pour qu'on ne m'accuse pas de faire de la société je ne sais quelle entité mystérieuse et inquiétante, je déclare n'entendre par ce mot que l'ensemble solidaire de tous les individus qui la composent. Ce que je viens de dire signifie donc qu'il y a obligation réciproque et engagement bilatéral de chacun envers tous et de tous envers chacun.

Je rappellerai encore que, l'équivalence morale des personnes une fois admise, tout privilège est condamné par avance, ce qui revient à dire que droits et devoirs doivent être égaux pour tous les membres de la société.

Cela posé, puisque le libre développement de l'individu est la fin même de la société, il convient d'accorder la première place et la valeur la plus haute aux droits de l'individu.

Son droit incontestable est de vivre, et de se développer par la culture aussi intégralement que possible. Ce droit est limité, nous le savons, par cela seul que l'individu se trouve en contact et en relation de solidarité avec d'autres personnes.

Deux restrictions sont possibles : le droit de l'individu se heurte ou bien au droit égal d'un autre individu ou bien à un droit collectif. Dans les deux cas il subit une restriction nécessaire et légitime.

Ainsi l'individu n'a pas le droit, sous prétexte qu'il est le plus fort, de s'asservir un autre homme, de l'empêcher d'aller et venir, de lui imposer sa volonté. Il n'a pas le droit davantage, étant membre de la société, de sacrifier l'intérêt général à son intérêt particulier, de la trahir en temps de guerre, de la voler en temps de paix.

A condition d'observer ces deux règles : ne pas nuire au droit

d'autrui, ne pas nuire au droit de tous, la liberté individuelle doit être entière et intangible.

La frontière théorique ainsi établie n'est pas toujours facile à tracer dans la pratique. Les questions de frontière sont toujours litigieuses et il importe de les traiter avec toute l'attention qu'elles méritent.

L'essentiel est de marquer la ligne de partage entre les droits de l'individu et ceux de la société; car une fois que l'on connait les droits des particuliers, comme ils doivent être les mêmes pour tous les membres de la société, leur limite réciproque est par là même indiquée.

Or n'y a-t-il pas, tout d'abord, certains domaines qui sont de leur nature absolument privés et où la société, quelle qu'elle soit, n'a rien à voir ?

L'idée du droit individuel s'est élargie et précisée de siècle en siècle. Après bien des erreurs et des discussions elle s'est constituée de façon inébranlable sur certains points. C'est ainsi que de nos jours il est enfin à peu près hors de conteste que le domaine de la conscience échappe à toute intervention sociale.

Liberté pour tout le monde, je ne dis pas seulement de penser (car, à parler rigoureusement, la pensée est toujours à l'abri de toute contrainte), mais de dire et de manifester sa pensée en toute matière, artistique, scientifique, religieuse et même politique : quel est le rétrograde suranné qui osera s'inscrire, en théorie du moins, contre ce droit élémentaire ? L'argument capital à faire valoir en faveur de cette liberté peut se formuler en ces termes : Nul ne peut être forcé au mensonge et à l'hypocrisie !

Liberté aussi pour tout membre de la société, arrivant à l'âge adulte, de répudier les bénéfices et les charges de la société où il a été élevé, et de s'agréger à telle autre société qu'il lui plaît. Nul ne peut être forcé d'être citoyen d'un pays, et, pourvu qu'on renonce du même coup aux avantages et aux obligations, on a le droit de se retirer de l'association dans laquelle on a été jeté par le hasard de la naissance. C'est encore là un droit primordial qui ne peut guère être contesté. Il reste, pour donner satisfaction à la justice, à envelopper l'usage de ce droit de certaines précautions. L'adulte, qui renonce à son pays natal, n'a-t-il pas contracté une dette envers la société où il a été élevé ? Et n'est-il pas juste que cette dette soit acquittée de façon ou d'autre ? Cela peut se faire ou par un temps de travail prévu qu'il devrait au pays qu'il abandonnerait, ou, mieux encore, par une indemnité que paierait à ce pays la nation pour laquelle il aurait opté.

Mais déjà se trouve plus controversée, plus exposée à des restrictions, la liberté d'aller et venir, de se réunir, de s'associer, de contracter avec les autres membres de la société, d'employer son activité

à sa fantaisie : dès que l'exercice de la volonté individuelle risque d'aboutir à des conflits, non plus seulement d'opinions, mais d'actes et d'intérêts matériels, la difficulté d'établir l'équilibre entre les droits opposés apparaît et se dresse.

Comment porter au maximum les libertés de l'individu, ou, ce qui est la même chose en d'autres termes, comment restreindre au minimum l'autorité de la société ?

Il me paraît que l'autorité dévolue à la société doit toujours être justifiée par une nécessité absolue. Et cette nécessité peut être de deux sortes : il faut concéder à la société le pouvoir qui lui est indispensable soit pour vivre, soit pour remplir les devoirs qui lui incombent.

Pour vivre, elle a besoin du concours de tous ses membres; et comme tous profitent et doivent de plus en plus profiter de son existence, il est juste que tous collaborent à son entretien.

De là une double obligation qui s'impose à chaque individu :

en temps normal, l'obligation du travail. Dans une coopération pour la vie, fainéant devient synonyme de voleur. Quiconque, pouvant travailler, s'obstine dans l'oisiveté, est le parasite de ses compagnons;

en cas de danger extérieur, tant que la guerre sera un mal inévitable, l'obligation du service militaire. Quiconque, pouvant contribuer à sauvegarder l'existence menacée de la société dont il est membre, se dérobe, est un associé déloyal qui veut avoir part aux profits sans avoir part aux risques.

Il suit de là que la société a le droit d'imposer à ses membres cette double contribution personnelle, tout en gardant le devoir de mettre dans l'organisation du travail et dans celle de la défense publique toute la somme de liberté compatible avec les nécessités vitales auxquelles elle ne peut se soustraire.

Quant aux devoirs qui incombent à la société, ils dépendent étroitement des droits de l'individu. L'autorité qui lui est accordée ne peut être qu'un moyen de les garantir. Cette autorité ne se légitime ainsi qu'au nom de la liberté.

Énumérons ces principaux droits, et, comme chacun d'eux engendre une obligation corrélative de la société, nous aurons déterminé du même coup les droits et les pouvoirs de la société elle-même.

Il est à peu près inévitable que les individus entrent en conflit, en se développant chacun selon sa nature. Or tout individu a un droit égal à réclamer l'aide et la protection de la société contre quiconque, par force ou par ruse, lèse la ligitime expansion de sa liberté. De là pour la société le devoir de veiller au mutuel respect des énergies individuelles. Elle est gardienne de ce que les Anglais appellent le *fair play*, de ce que nous pouvons appeler en français la lutte loyale

pour la vie. Elle est garante de toutes les libertés, et, obligée de garantir les individus contre la fraude ou la violence, elle a le droit d'instituer un service public de justice et de police, ou, pour tout dire d'un mot, de sécurité.

Tout individu, une fois parvenu à l'âge adulte, a un droit égal à défendre ses intérêts et ses opinions, à manifester ses préférences sur le sens où doit aller la société dont il fait partie, autrement dit à participer à la gestion des affaires publiques. De là pour la société le devoir d'assurer à chacun la faculté de se faire et d'exprimer une volonté raisonnée en matière politique et sociale. Obligée de mettre chacun de ses membres en état d'exercer sa part d'action sur la conduite des intérêts collectifs, elle a le droit de réprimer toute atteinte à la libre expression des volontés individuelles et de faire respecter la volonté générale qui s'en dégage.

Tout individu a un droit égal d'accès aux moyens de développement physique, intellectuel et moral qui existent dans la société où il est né. De là pour la société le devoir de mettre à la portée de tous ses membres, et en particulier des enfants et adolescents, tout ce qui peut contribuer à faire d'eux des personnes dignes de ce nom. Obligée d'assurer à tous ses membres les moyens de développement intégral qu'elle peut leur procurer, elle a le droit d'organiser un système d'éducation publique tel que tous, avant d'arriver à l'âge adulte, y reçoivent un minimum d'instruction et puissent y trouver un exposé de toutes les doctrines controversées entre lesquelles son rôle est de rester neutre.

Avons-nous ici relevé tous les droits et tous les devoirs de l'individu et de la société ? Nous n'avons pas eu cette prétention. Nous avons voulu seulement poser un principe qui permette de juger toute attribution ancienne ou nouvelle déférée à la société. Pour savoir si elle lui a été concédée à tort, il suffit de se demander : Est-elle imposée par une nécessité vitale ? ou bien : Est-elle justifiée par un devoir à remplir envers les individus ? Et même, à le bien prendre, on pourrait se borner à poser cette seconde question ; car, au fond, quand on allègue la nécessité pour la société d'être entretenue en temps de paix et défendue en temps de guerre, on pourrait dire aussi bien que c'est une obligation pour elle d'assurer à ses membres le droit de vivre en travaillant et leur indépendance contre les attaques du dehors.

Une pierre de touche unique peut ainsi, en dernière analyse, suffire à faire reconnaître si tel droit attribué à la société a ou non une solide raison d'être.

Du reste, à cet exposé succinct des droits solidaires de l'individu et de la société, il convient d'ajouter deux remarques importantes.

D'abord, bien que nous n'ayons parlé que de l'individu et de la

société prise dans son ensemble, il va de soi qu'il peut et doit exister entre le tout et l'unité composante de nombreux groupements; les uns n'étant que des associations purement volontaires d'individus en vue d'un but à atteindre; les autres étant des diminutifs de la grande société politique et participant (telles les communes, cantons, régions, etc.) aux droits, devoirs et pouvoirs qui lui échoient.

Ensuite il ne faut jamais oublier que le maximum de liberté individuelle est l'idéal à réaliser; que le pouvoir des hommes sur les hommes doit aller s'amoindrissant sans cesse; que toute contrainte extérieure doit être considérée comme une précaution provisoire contre les écarts et les défaillances de l'imperfection humaine, ainsi que les lisières guidant l'enfant qui ne sait pas encore marcher; que, par conséquent, la société doit travailler à rendre inutile son autorité, en rendant de plus en plus ses membres capables de se gouverner seuls, c'est-à-dire de respecter la justice et de remplir tout leur devoir social sans autre commandement que celui d'une conscience devenue plus scrupuleuse. La substitution progressive de l'autonomie individuelle à toute réglementation imposée du dehors est l'œuvre que l'avenir rendra possible par une longue et délicate éducation.

Mais en attendant que le progrès moral, qui est indéfini, amène les hommes à l'accomplissement spontané et joyeux de toutes leurs obligations envers les autres, il faut rechercher ce qui peut les acheminer dans cette direction.

Le problème a été excellemment posé, je ne dis pas résolu, par J.-J. Rousseau, qui le formule en ces termes : « Trouver une forme d'association qui défende et protège de toute la force commune la personne et les biens de chaque associé, et par laquelle chacun s'unissant à tous n'obéisse pourtant qu'à lui-même. »

Nous aurons à nous souvenir de ces paroles et des principes ci-dessus établis, quand nous aurons à dresser la charpente de l'organisation politique.

III

DOMAINE ÉCONOMIQUE

Il s'agit à présent de considérer les rapports des hommes avec les hommes à propos des choses, et d'établir les principes de justice qui doivent présider à l'organisation économique. Il va de soi qu'ils ne peuvent suffire pour le plan d'une organisation où les données morales ne sont pas seules à considérer; mais ils marqueront les limites entre lesquelles doit être maintenue la recherche postérieure du maximum d'utilité.

Il faut partir de cet axiome moral : Vivre de son travail est légitime. Vivre du travail d'autrui est injuste, exception faite pour qui ne peut travailler.

Cela posé, le principe qui me paraît tout dominer ici est celui-ci : *A chacun selon son travail* — corrigé et complété par cet autre : *A chacun selon ses besoins.*

La société étant essentiellement une coopération pour la vie, il est juste d'établir une étroite relation entre l'effort et les jouissances de chacun. C'est stimuler d'ailleurs l'initiative individuelle en même temps que favoriser la prospérité générale.

Et je ne dis pas que la formule soit aisée à réaliser, ni même à interpréter. Ce qui est dû à chacun doit-il être proportionné à la peine qu'il se donne ? ou à la valeur du travail qu'il produit ?

L'un et l'autre sont difficiles à mesurer, et il est possible qu'après examen, faute de pouvoir évaluer directement l'effort, qui est à proprement parler ce qui mérite rétribution, on soit forcé de l'estimer par ses résultats visibles et palpables, c'est-à-dire par l'œuvre accomplie.

Cette estimation qui est juste au point de vue social, puisqu'elle se fonde sur l'apport réel fait à la société, ne l'est pas tout à fait au point de vue individuel, puisqu'elle renonce à faire entrer en ligne de compte le mérite intrinsèque de l'individu.

C'est une des raisons pour lesquelles j'ajoute à la formule : *A chacun selon son travail* l'autre formule : *A chacun selon ses besoins.*

Non pas que je lui donne le sens qu'on lui prête souvent d'une satisfaction universelle de besoins, ou plutôt de désirs, illimités : si chacun devait prendre ou recevoir comme prix de ses peines tout ce dont il aurait envie, il faudrait une provision de richesse inépuisable ; car les désirs de l'homme sont immenses et vont croissant. Et puis à qui écherraient les objets limités en quantité, qui sont souvent les plus désirés ? Ou bien ils seraient distribués arbitrairement par une autorité quelconque, et gare au favoritisme ! ou bien ils deviendraient le proie des plus forts, des plus hardis, sinon des premiers venus. Dans les deux cas, la justice serait violée.

Non, j'entends ici le mot *besoins* dans son sens le plus strict. Je veux dire que tout travailleur doit être assuré de vivre, que ses besoins essentiels doivent être satisfaits, qu'un minimum de bien-être (logement, chauffage, nourriture, vêtement) est dû même à celui dont l'activité aboutit à des résultats de mince valeur.

Une seconde raison milite en faveur de la formule ainsi comprise. La société, je l'ai dit (p. 391), est obligée d'assurer l'existence de ceux qui ne peuvent pas encore, ne peuvent plus ou ne pourront jamais travailler.

Donc : A chacun selon son travail et selon ses besoins essentiels.

Cette double formule, telle que je viens de l'expliquer, n'a pas sans doute une précision mathématique ; c'est que les hommes ne sont pas des chiffres et qu'une certaine élasticité s'impose dès qu'il s'agit d'êtres vivants. Mais, telle quelle, elle est une approximation de la justice suffisante pour nous guider dans le dédale des questions compliquées où nous allons pénétrer.

Il en est trois capitales qui se posent dès l'abord et sont intimement liées l'une à l'autre ; trois problèmes de répartition, donc trois questions de droit avant tout.

Comment la *propriété* des choses doit-elle être répartie *entre la société et l'individu ?*

Comment *la richesse,* tant individuelle que collective, doit-elle être répartie *entre les individus ?*

Comment *le travail* producteur de cette richesse doit-il être réparti *entre les membres de la société ?*

IV

PROBLÈME DE LA PROPRIÉTÉ

Il existe dans toute société trois sortes de richesses ; deux sont naturelles : *la terre* (sol, sous-sol, fleuves, chutes d'eau, etc.), et *la force de travail* des hommes ; une est artificielle : c'est le produit de la combinaison des deux premières (maisons, récoltes, usines, outillage, mobilier, etc.).

A qui, de l'individu ou de la société, doit revenir la propriété de ces trois ordres de choses ?

Tout dépend de leur origine. Qui les a faits ou contribué à les faire ? Les économistes ont dépensé beaucoup d'encre et de persévérance à prouver que le droit de propriété individuelle est fondé sur le travail. Acceptons et appliquons cette théorie très simple et très solide.

Les terres, n'étant l'œuvre de personne, ne peuvent appartenir individuellement à personne.

La terre entière, puisque de toutes les espèces animales qui l'habitent l'humanité est la seule qui sache la travailler et l'exploiter, peut être considérée comme le domaine commun de la totalité des personnes humaines ; et, tant que l'humanité est divisée en nations, tout pays occupé par une nation est propriété nationale ou collective. Nous verrons plus tard que la propriété collective a des caractères qui la distinguent profondément de la propriété individuelle.

En revanche, tout individu a le droit de disposer de sa force de travail et, par conséquent, de ce qu'elle produit. Tout individu est donc propriétaire légitime des produits de son travail, ou, en cas d'échange, de leur équivalent.

Quant à la richesse artificielle, elle revient à ceux qui l'ont réellement créée, c'est-à-dire, suivant les cas, soit à l'individu, soit à la collectivité entière, soit à des groupes de cette collectivité. L'individu ne peut donc posséder en propre que ce qu'il a fait lui-même ou ce qu'il s'est procuré en échange de son travail personnel (meubles, chevaux, tableaux, maison qu'il aura bâtie ou fait bâtir à ses frais, etc.) : en somme, assez peu de chose. Le reste est propriété collective.

On peut discuter cette question de la propriété en se plaçant à d'autres points de vue ; et si cette discussion nous amène à des conclusions identiques, quelle force nouvelle n'acquerront-elles pas de la sorte ?

On peut dire d'abord : L'homme a le droit de se servir des choses que lui fournit la nature ; et ce droit est égal pour tous les individus. A quelles conditions l'un d'eux peut-il, à l'exclusion des autres, s'approprier une partie de ces choses ? A condition qu'il en ait besoin pour vivre ou pour gagner sa vie en travaillant : il peut donc y avoir propriété privée des choses consommables ou des intruments de travail personnel ; en un mot, *propriété individuelle d'usage*. Mais un individu est-il autorisé à s'approprier des choses qu'il ne peut ni consommer ni employer à lui seul ? Non, parce qu'il lèse ainsi le droit du voisin ; parce que, accaparant des moyens de production qui ne lui sont pas nécessaires, pouvant dès lors, à son gré, en permettre ou en refuser l'accès qui devrait rester libre, il attente à la liberté et au droit égal des autres hommes, devient leur maître, les tient à sa merci, peut exploiter à son profit la nécessité où ils sont de subir ses conditions, et par conséquent vivre injustement du travail d'autrui. Donc la propriété privée de ce qui permet à un homme d'en transformer un autre en outil travaillant pour lui est illégitime. Autrement dit, la *propriété d'exploitation* doit être collective.

On peut dire encore : A chacun le fruit de son travail. Tel est le fondement du droit de propriété. Par conséquent, chacun peut consommer ce qu'il a produit. Mais le cas ne se présente que rarement dans la société actuelle. A l'origine sans doute, quand l'homme était à demi sauvage, il a pu se faire que chacun consommât seulement ce qu'il avait produit, et produisît seulement ce qu'il devait consommer. Mais les choses ont beaucoup changé depuis lors ; il est arrivé (et c'est de l'aveu unanime un des changements qui ont le plus contribué

au progrès des sociétés humaines) que le travail s'est divisé; que les divers métiers sont nés; que chacun s'est voué à une occupation spéciale, comptant pour satisfaire ses besoins sur un échange de ses produits ou de ses services avec ceux des autres hommes. Or, qui dit travail divisé dit travail collectif. Combien n'y a-t-il pas de métiers différents intéressés dans cette opération si banale qui est la construction et l'aménagement d'une maison! Ainsi la forme du travail s'est modifiée profondément depuis les âges primitifs, et, de nos jours, à mesure que les machines et la grande industrie se sont développées, ce caractère collectif de la production se marque de plus en plus.

Il serait banal d'insister sur ce fait qui crève les yeux. Supposez, si vous voulez, que la distribution de l'électricité à domicile permette un jour de substituer le petit atelier de famille aux vastes fabriques où s'entassent aujourd'hui les travailleurs : en sera-t-il moins vrai que toute œuvre ainsi faite (toile, soierie, montre, ce que vous voudrez) représente la collaboration de milliers et de milliers d'hommes, depuis ceux qui ont préparé et voituré les matières premières jusqu'à ceux qui ont monté les machines, aménagé les forces productrices d'électricité, donné la dernière main aux objets fabriqués? Or si, dans toute société civilisée, il est indéniable que la forme de la production est surtout collective, n'est-il pas naturel que la forme de la propriété le soit aussi?

Suivons ce qui découle rigoureusement de ces principes et ne craignons pas de formuler un droit nouveau, si cela est nécessaire. Analysons d'abord, plus profondément qu'on ne le fait d'habitude, ce que contiennent la notion de propriété individuelle et la notion de propriété collective.

La propriété individuelle est exclusive et absolue. Propriété d'un individu implique expropriation de tous les autres. La chose, possédée individuellement, peut être consommée par celui qui la possède. Il est maître d'en disposer à sa fantaisie pour ses besoins ou ses plaisirs. Il a le droit, suivant l'antique formule, d'en user et d'en abuser.

Mais aussi (ce qu'on oublie trop souvent) la propriété individuelle, illimitée dans son pouvoir sur les choses, est fort limitée dans le temps. Elle est liée, par définition même, à l'existence de l'individu; elle dure juste autant que lui; logiquement elle ne doit pas et ne peut pas lui survivre, elle est purement viagère.

La propriété collective est, au contraire (voyez ce qui existe déjà pour les routes, les musées, les biens d'État) relative et incomplète. Elle est indivise, et ne peut être accaparée par un ou plusieurs membres de la collectivité au détriment des autres. Aucun de ceux qui y participent n'est autorisé à détériorer, aliéner ou réserver pour lui

seul ce qui appartient à tous. Chacun a le droit d'user, non d'abuser. Elle est, au fond, usufruit plus encore que propriété au sens précis du mot.

Mais aussi cet usufruit se prolonge plus loin dans le temps. La propriété collective est liée à l'existence de la collectivité qui la possède et dont la vie est indéfinie, parce que de nouveaux membres lui viennent, tandis que d'autres disparaissent. Si elle est communale, cantonale, nationale, elle doit durer autant que la commune, le canton, la nation. Chaque génération en jouit à son tour sous la réserve de transmettre aux générations suivantes les droits de jouissance qu'elle exerce.

Ce qui précède entraîne des conséquences graves. Lorsque l'individu vient à mourir, à qui devront aller les biens qu'il laissera ? Ils ne peuvent échoir à un autre individu, puisque cet individu posséderait alors des choses qu'il n'aurait pas gagnées par son travail. Il faut donc de toute nécessité qu'ils fassent retour à la masse : la collectivité est l'héritière universelle ; et cela est juste, non pas seulement parce que le droit de propriété individuelle a pour fondement le travail, mais parce que, de cette façon, l'individu paiera à la société les innombrables services qu'il reçoit et surtout qu'il aura reçus d'elle dans un régime organisé suivant la raison, la science et la justice.

Comme nous parlons ici, non de ce qui est, mais de ce qui doit être, il faut un effort d'imagination pour se représenter les changements profonds que comporte un régime, où, contrairement à ce qui existe aujourd'hui, la propriété sociale aurait la grosse part et la propriété individuelle la petite, régime que nous avons déjà appelé socialiste. Il entraîne avant tout un renversement complet dans les relations économiques de la société et de l'individu.

Aujourd'hui, la collectivité est pauvre ; elle agit comme une mendiante à l'égard de l'individu ; elle lui demande sans cesse de l'argent ; elle cherche à lui extorquer, sous forme d'impôts, le plus qu'elle peut, et, à cause de cela même, elle est regardée souvent par lui comme une ennemie, tout au moins comme une quémandeuse tracassière qu'on a peu de scrupule à tricher et à frauder.

Mais, une fois que la collectivité est propriétaire reconnue des terres, des mines, des usines, des moyens de production, et par conséquent des produits, récoltes et loyers provenant de tout cela, elle est riche, extrêmement riche; elle n'a plus rien à réclamer de ses membres, sinon leur travail en temps normal et leur aide en cas de danger. Plus d'impôts, sinon cet impôt personnel réduit au minimum. Loin de demander, elle donne. Sur la masse énorme de ses revenus, elle peut sans peine organiser des services publics, soit gratuits soit à prix de

revient; pourvoir aux besoins de ceux qui ne peuvent pas travailler; entretenir, réparer et perfectionner son outillage.

Ce prélèvement fait, le fonds social est partagé entre tous les membres de la société au prorata de leur travail : l'individu devient alors un actionnaire qui, comme dans toute société par actions, reçoit des dividendes. La société n'apparaît plus que comme une bienfaitrice qui verse sur tous ses membres une pluie de bonnes choses! Comment ne pas vouloir passionnément sa prospérité?

Il y aura sans doute l'obligation pour tous de travailler, et, le cas échéant, de combattre pour elle : mais quoi! la dernière de ces obligations est déjà entrée dans les lois et dans les mœurs et elle deviendra, nous l'espérons ardemment, de plus en plus platonique; quant à l'autre, qui donc osera défendre le droit au parasitisme? qui donc soutiendra qu'il est juste qu'il y ait des gens valides jouissant de tout sans jamais rien faire? Où est-il, celui qui veut laisser à des oisifs le privilège de vivre toute leur vie du travail d'autrui, et perpétuer ainsi des êtres corrompus et corrupteurs, ferments de vices, de discorde et de destruction pour la société qui a la sottise d'endurer leur existence?

Mais ce serait peu de faire saillir le changement essentiel que le régime socialiste entraîne dans la situation respective des individus et de la société, si nous ne faisions voir que ce régime est conforme aux principes posés par nous au début de cette étude, comme des pierres de touche destinées à éprouver toute institution sociale! Nous avons montré de trois façons différentes comment il se justifie. A cette argumentation directe nous allons ajouter une argumentation indirecte. Ce sera, pour ainsi dire, « faire la preuve » de notre raisonnement.

Le régime socialiste est-il une conciliation de la concurrence et de la solidarité, ces deux formes indestructibles de la lutte et de l'accord pour la vie? (P. 388.)

La concurrence? Elle subsiste, dépouillée il est vrai de son antique venin, défaite de son caractère haineux et cruel, incapable désormais d'aller jusqu'à l'écrasement des faibles, réduite à n'être plus entre les individus qu'une émulation de bien faire; elle subsiste, animée de deux sentiments puissants : l'un, le désir de s'assurer plus de jouissances par une plus grande somme de travail; l'autre, la fierté de contribuer autant que personne à la prospérité commune.

Pour la solidarité, j'imagine qu'il est inutile d'insister. Il est bien évident qu'elle s'accroît avec la quantité même des choses possédées et exploitées collectivement. La communauté croissante de risques et de profits qui en résulte supprime et empêche de renaître l'antagonisme de classes.

Le régime socialiste est-il de nature à réaliser cet accord de l'in-

térêt général et de l'intérêt particulier, qui est, d'un aveu unanime, chose désirable ?

La réponse est facile. Chacun étant associé aux bénéfices comme aux pertes travaille du même coup pour soi-même et pour les autres. Les dividendes touchés par l'individu dépendent à la fois de son activité personnelle et de l'activité collective. Les intérêts de tous et de chacun sont donc convergents.

Le régime socialiste assure-t-il à chacun ce qui lui est nécessaire ? Oui encore et au delà. Le contraste horrible d'un homme mourant de faim à côté d'un autre homme gorgé de jouissances jusqu'à la nausée est rendu impossible. Il peut rester entre les membres d'une même société une légère inégalité économique, qui tendra d'ailleurs à diminuer à mesure que le savoir et la capacité seront plus également distribués, à mesure aussi que le sentiment de la justice devenant plus délicat permettra de récompenser l'effort plus encore que le résultat; mais, en attendant, elle ne portera jamais sur les choses indispensables à la vie, elle sera toujours fondée sur une inégalité réelle de mérite, et elle demeurera médiocre dans la plupart des cas, proportionnée qu'elle sera au faible écart qui peut exister d'ordinaire entre deux individus pour la rémunération d'un travail rigoureusement personnel.

Le régime socialiste offre-t-il des chances égales de développement à tous les individus ? C'est son plus éclatant avantage. L'héritage individuel n'ayant plus de raison d'être, le point de départ est égal pour tous les enfants. Plus d'innocents voués dès leur entrée dans la vie à pâtir dans le présent et dans l'avenir, privés qu'ils sont du bien-être et des moyens d'éducation prodigués aux enfants qui se sont donné la peine de naître riches ! On a déjà compris, en beaucoup de pays, qu'il est inique qu'un enfant naisse esclave ou serf ou sujet, tandis qu'un autre naît maître, seigneur ou prince. La richesse héréditaire est, pour les mêmes raisons que la noblesse ou la puissance héréditaire, un privilège odieux d'ores et déjà condamné dans la conscience de l'humanité pensante. A tous les enfants la vie du corps et de l'esprit, en tant que cela dépend de la société, est garantie par le régime socialiste, et ce crime aujourd'hui commun du bonheur entravé et de la capacité étouffée chez des millions d'êtres humains par une mauvaise organisation sociale, ce crime n'apparaîtra plus que comme un mauvais souvenir d'âges encore barbares.

De tous les arguments de ceux qui défendent l'héritage un seul a quelque poids. — Eh quoi, nous dit-on, un fils, une fille, ne pourront-ils garder, en souvenir de leurs parents, les objets qui leur ont appartenu ? — Il est aisé de donner satisfaction à ce sentiment respectable. La société socialiste n'a aucun intérêt à empêcher l'héritage individuel des objets d'usage personnel. Il lui suffit d'empêcher la reconstitution

d'un capital privé qui dispenserait son possesseur de travailler et lui permettrait par suite de vivre du travail d'autrui. Donc elle peut très bien laisser à tout individu la liberté de transmettre à ses enfants les meubles, livres, vêtements, objets d'art, qui peuvent avoir pour la famille une valeur de reliques. Elle peut même, plus libérale que la plupart des sociétés actuelles, laisser à l'individu la liberté de tester et de léguer à qui lui plaît toute cette propriété mobilière ; il n'y a plus risque de léser les enfants, puisque les enfants sont en tous cas assurés de ne manquer de rien. Il suffirait d'une simple précaution, d'un article de loi stipulant que les choses transmises par héritage ne peuvent en aucun cas devenir matière à trafic. Elles resteraient vraiment de la sorte pour ceux qui les posséderaient de pieux souvenirs.

On revient à la charge et l'on nous dit encore : Si les maisons et les champs appartiennent à la collectivité, adieu tout espoir de mourir sous le toit où l'on est né ! Adieu la douceur de vieillir dans le coin de terre où l'on a passé ses premières années ! L'homme est comme arraché du sol natal. Il devient une pauvre chose vagabonde, flottante à tous les vents et impuissante à se fixer nulle part.

A tous ceux qui croient ainsi nécessaire au bonheur des êtres humains la possession d'un nid héréditaire je pourrais demander pourquoi leur sollicitude en faveur de ceux qui peuvent en être privés s'éveille si tardivement. Pour combien d'ouvriers des villes ce rêve du poète :

> Naître, vivre et mourir dans la même maison,

est-il une chimère irréalisable ! Je pourrais dire qu'on les compte par milliers et par centaines de milliers les malheureux pour qui le mot de bien patrimonial n'a aujourd'hui aucun sens. Les propriétaires s'inquiètent assez peu de savoir, quand ils mettent à la porte le locataire qui ne paie point son terme, si celui-ci laisse un lambeau de son cœur dans le logis d'où on le chasse. Et c'est à notre régime capitaliste que devrait être retournée cette accusation : Des pauvres, vous faites des nomades, des déclassés, sans attache aucune avec tout ce qui les environne.

Je ne veux pourtant pas me servir de cet argument facile. Le régime socialiste n'a pas le droit d'avoir les mêmes vices que celui dont il est destiné à prendre la place ; il serait à repousser, s'il n'était pas meilleur.

Heureusement on le condamne la plupart du temps sans le comprendre. Dire que la terre est la propriété inaliénable de la communauté, que les immeubles à la mort de qui les fait construire lui reviennent aussi, cela ne signifie pas que personne ne pourra plus posséder sa maison, son clos, son jardin. Cela veut dire seulement que les pos-

-sesseurs, quels qu'ils soient, de ces biens d'usage seront les locataires de la collectivité. Cela veut dire qu'ils devront payer à la nation, au canton, à la commune (peu importe) le loyer de la propriété bâtie ou non bâtie qu'il leur plaira d'occuper. Libre à l'individu d'avoir, s'il lui plaît, sur la rétribution de son travail, l'appartement selon la mode parisienne, ou la maisonnette avec jardin selon la mode anglaise. Sur ce point rien ne sera changé de ce qui existe aujourd'hui, sinon que les membres de chaque collectivité, étant à la fois propriétaires et locataires de tous les bâtiments, seront vraisemblablement assez intelligents pour s'offrir à des conditions avantageuses un choix de maisons commodes et élégantes ; que bouges et taudis auront disparu ; que caprices et cruautés légendaires des propriétaires-tyranneaux ne seront plus à redouter, etc.

Dès lors qu'est-ce qui empêchera celui que ses souvenirs attacheront à une maison d'y demeurer aussi longtemps qu'il en pourra acquitter le loyer! Et en cas de mort d'un chef de famille, comme l'entretien de tous les enfants sera une des charges de la communauté et qu'il faudra bien loger quelque part les orphelins, qu'est-ce qui empêchera que, sous une tutelle quelconque, ils gardent jusqu'à leur majorité la jouissance de la maison où ils seront venus au monde !

En réalité, sous le régime socialiste, on pourra toujours dire, quand on aura affermé quelque partie du bien commun : Mon clos, ma maison, mon jardin. Seulement, *mien* et *tien* dans ce cas-là signifieront toujours *nôtre*. Il sera toujours sous-entendu pour les objets de cette nature qu'on peut en jouir, sans pouvoir ni les vendre ni les détériorer à plaisir.

Mais j'arrive aux objections plus graves qu'on fait d'ordinaire au régime socialiste. On reconnaît assez volontiers qu'il est favorable à l'égalité et à la solidarité ; en revanche, on lui reproche souvent d'être nuisible à l'extension de l'activité et de la liberté individuelles. Examinons ce que vaut ce reproche.

On dit : Le socialisme ne tient pas compte de la paresse naturelle à l'homme. Il ôte l'aiguillon du besoin et de l'intérêt personnels. Il mène ainsi à l'immobilité de la machine sociale, à la mort du travail.

Singulier raisonnement ! D'abord, est-ce que le besoin et l'intérêt sont les seuls mobiles des actions humaines ? Je me suis laissé dire que les plus difficiles, les plus hasardeuses étaient accomplies pour de tout autres motifs qu'un grossier désir de gain matériel. Le volontaire qui s'engage pour défendre son pays menacé ou l'indépendance d'un peuple opprimé ; le savant et l'artiste qui épuisent leur force à la recherche de la vérité et de la beauté ; le sauveteur qui se jette à l'eau pour en tirer des naufragés ; le médecin ou la sœur de charité qui se

dévouent à soigner des cholériques; la mère qui prodigue sa santé au chevet de son enfant malade; le martyr religieux ou politique qui donne sans compter pour sa cause son énergie et sa vie même : voilà bien des gens qui, en ce faisant, n'obéissent certes pas à un misérable calcul d'égoïsme. Or, quoi que puissent prétendre certains dénigreurs effrénés de l'humanité, les exemples que je viens de choisir, pour ne pas être la règle, ne sont pas non plus l'exception. Qui de nous n'en a constaté de tels autour de lui? Qu'est-ce à dire, sinon que l'amour de la patrie, de la justice, de la gloire, le sentiment passionné de la solidarité humaine, l'affection maternelle, la foi en une idée peuvent avoir et ont, en bien des cas, une force d'impulsion qui mène l'homme jusqu'à l'oubli et au sacrifice de sa personnalité? Imaginer que tout acte a pour but un profit, c'est faire, à proprement parler, de la psychologie de banquier.

Or, de tous ces motifs qui agissent déjà dans notre société où pourtant la maxime féroce : *chacun pour soi* est encore dominante, je voudrais bien savoir lequel disparaîtra dans une société socialiste, où la maxime : Un pour tous et tous pour un, est l'âme du système. Donc, il n'est pas à craindre que les plus nobles activités de l'homme soient entravées; elles seraient plutôt stimulées. Seulement, on fait remarquer que la générosité, le dévouement, l'esprit de fraternité ne sont pas les ressorts ordinaires d'une société; qu'il faut, dans le train-train de la vie journalière, des raisons d'agir plus terre à terre, mais plus répandues et plus habituelles; que l'intérêt matériel, pour grossier qu'il soit, est la force motrice dont on ne peut se passer en bon mécanisme social.

Soit. Mais j'ai déjà fait voir que profits et pertes étant partagés entre tous, chacun est intéressé à grossir le rendement du travail collectif; que, de plus, la rémunération variant entre les individus, suivant la quantité et la valeur du travail accompli, chacun est intéressé à augmenter son effort pour augmenter ses jouissances.

Ce n'est pas encore assez dire. Du moment qu'un enfant ne trouve plus dans son berceau des titres de rente l'invitant à la fainéantise; du moment qu'un individu ne peut plus détourner à son profit la force productive d'un autre, puisque le prêt à intérêt disparaît et que les moyens de production appartiennent tous à la communauté, le travail devient, pour toute personne valide, bien plus qu'une obligation morale ou légale, il est une absolue nécessité. Le mot connu : Que celui qui ne travaille pas ne mange pas, devient une terrible menace suspendue sur la tête du paresseux. Il est difficile d'imaginer un plus vigoureux stimulant à l'action que la perspective de mourir de faim. Il serait même permis de trouver cette contrainte dure jusqu'à la cruauté, si elle n'avait, dans le régime socialiste, ce correctif : Qui voudra

travailler le pourra toujours. La société, maîtresse de tous les moyens de production, assure par là même à tous ses membres le libre accès à la matière et aux instruments de travail.

Des naïfs ou des habiles vont, il est vrai, répétant : L'abolition de l'héritage individuel serait un coup mortel porté à l'activité sociale. Ne voyez-vous pas combien de parents peinent avec ardeur et persévérance pour enrichir leurs enfants ?

Je réponds que la même cause produit ici des effets contraires. Si des parents tendres sont poussés à se surmener par l'envie de faire un sort plus heureux à leurs héritiers, quel moelleux oreiller de paresse pour les enfants qu'un copieux héritage ! Ce que la société peut gagner par les uns, elle le perd par les autres. Parlerai-je du côté moral de la question ? Chacun sait les hideux calculs qui grouillent autour d'une fortune à recueillir ; on escompte la mort du parent riche ; on évalue d'avance ses dépouilles ; le langage bourgeois a créé une belle expression pour exprimer l'attente de cette curée ; cela s'appelle « avoir des espérances ». Et je ne dis rien des discussions, des querelles, des haines qui éclatent le jour du partage, sur la tombe encore fraîche. L'héritage, ce prétendu lien des familles, en est d'ordinaire le plus énergique dissolvant. S'il a le mérite de rappeler aux vivants ce qu'ils doivent aux générations futures, s'il leur met au cœur la joie fière et désintéressée du vieillard disant :

Mes arrière-neveux me devront cet ombrage,

ce mérite ne disparaît pas dans un régime où l'héritage est socialisé, non supprimé. L'individu, en effet, n'ignore pas qu'il y travaille pour ses enfants en même temps que pour ceux des autres, et il garde en l'élargissant le sentiment vivifiant de contribuer à l'avenir de l'humanité.

Non, l'activité individuelle n'est point atteinte en ses sources profondes par le régime socialiste. Et j'en dis autant de la liberté.

Sans doute elle n'y sera point absolue. J'ai démontré qu'en n'importe quel état social elle ne peut être sans limite. L'individu, pour ne parler ici que de la question économique, ne sera point dispensé de travailler pour la société. Il lui devra une partie de son temps et de son effort, en échange des avantages de toute espèce qu'il en obtiendra. Ce n'est pas là une nouveauté. Ce temps de travail est comparable aux années de service que doivent à l'Etat dans la société actuelle les membres du corps enseignant ou les employés des diverses administrations publiques, tantôt en retour de l'instruction reçue gratuitement, tantôt en vue d'une retraite promise. Ce qui est nouveau, c'est qu'il deviendra une obligation universelle ; c'est aussi qu'il sera réduit

au minimum par le seul fait que tout le monde prendra part à la besogne et que les parasites et les inutiles seront rentrés dans les rangs de l'armée laborieuse. Quelques-uns ont calculé que quatre heures de travail par jour suffiront amplement pour subvenir aux besoins essentiels de la société, c'est-à-dire de tous ses membres. Je ne me lancerai pas dans ces calculs problématiques : je ferai seulement observer qu'une fois le devoir social rempli l'individu redevient maître de son activité. Il en use à sa fantaisie et nul ne peut lui demander compte de l'emploi qu'il en fait.

Libre d'employer à sa guise le temps qui lui reste, il l'est également d'employer ce que lui rapporte son travail personnel. Le socialisme doit avoir encore, dans quelque coin perdu, des adversaires surannés capables de dire et même de croire qu'il rêve d'imposer à tout le monde une existence uniforme et quasi-monastique dans je ne sais quelles « cités ouvrières » perfectionnées. Je suis obligé de leur enlever cette illusion, si chère qu'elle puisse leur être. Le régime socialiste n'entraîne et n'admet aucune réglementation de la vie privée ; il laisse à chacun la faculté de vivre isolé, en famille ou en commun ; il respecte la diversité des goûts ; puisque l'individu est propriétaire des fruits de son travail, il peut les consommer, qui à voyager, qui à se procurer des livres, qui à faire bonne chère, porter de beaux habits, courir les théâtres, etc. Il serait temps que cela fût une bonne fois entendu et mis hors de discussion.

Ce que le régime socialiste peut et prétend supprimer, ce n'est pas la faculté pour tout homme de choisir parmi ses désirs ceux qu'il préfère satisfaire ; c'est le privilège qu'a le riche d'imposer au pauvre sa volonté, sa tyrannie. Aujourd'hui le propriétaire d'un champ, d'une usine, peut dire à l'ouvrier qui lui demande du travail : « Je te paierai tant pour tant d'heures. C'est trop peu pour nourrir tes enfants, dis-tu ? — Tant pis ! Pourquoi as-tu des enfants ? C'est à peine suffisant pour te faire vivre ? — Eh bien ! prive-toi, jeûne, végète comme tu pourras. Ce n'est pas mon affaire. Je t'ai dit mes conditions. Tu peux t'en aller, si elles ne te plaisent pas. Qu'est-ce qui me force de te donner du travail ? Tu me dois un grand merci, si je veux bien t'employer à mon service. Est-ce que mon usine et mon champ ne sont pas à moi seul ? » — Et l'ouvrier n'a qu'à mourir de faim ou à se laisser exploiter, puisque la loi actuelle autorise l'accaparement des moyens de production entre les mains de quelques privilégiés. Mais qu'on mette ces moyens à la disposition de tous les membres de la société et ce pouvoir monstrueux de vie et de mort, dévolu à des hommes sur d'autres hommes, est aussitôt brisé. On a beaucoup raillé les braves gens de 1848 qui proclamaient en France *le droit au travail*. Folie, chimère, utopie, leur criait-on. Je le crois bien ! Le droit de vivre en travaillant

est la négation même du système qui permet de vivre du travail d'autrui. Ils commençaient par la fin, pour ainsi dire; ils mettaient la charrue avant les bœufs ! Abolissez d'abord le système régnant où la permission de travailler est une faveur octroyée par les maîtres du sol, des mines, des fabriques. Etablissez le régime socialiste et la chimère d'hier devient la réalité de demain.

Ah ! Cette domination du capital sur le travail ! Cette main-mise de celui qui paie sur celui qui est payé ! Cette dépendance et cet esclavage moral du salarié ! Journaliste dont un financier achète la plume et le talent; employé que son employeur contraint de choisir entre son gagne-pain et ses convictions politiques ou religieuses; ouvrier qui est menacé de renvoi, s'il ne vote pas comme veut le patron..., voilà un engrenage de violences et d'hypocrisies où la dignité du pauvre est broyée comme sous une meule de pressoir. Caractères avilis, consciences faussées, échines courbées jusqu'à ne plus pouvoir se redresser, quels effets démoralisants de la puissance que leur misérable argent donne à ceux qui possèdent sur ceux qui ne possèdent rien ! Vienne la quasi-égalité économique qui tuera cette exploitation et cet asservissement de l'homme par l'homme ! C'est au nom de la liberté humaine outrageusement violée qu'il faut appeler le règne du régime socialiste.

Il est le vrai garant de cette liberté, et les paroles mêmes d'un des plus fameux théoriciens du libéralisme peuvent nous servir à le prouver. Benjamin Constant écrivait : « La propriété seule rend les hommes capables de l'exercice des droits politiques ». Pourquoi ? Parce que seule elle leur assure l'indépendance, la sécurité, un certain loisir nécessaire à l'acquisition des lumières. Il suit de là que, si l'on reconnaît à tout membre d'une société des droits politiques, il faut admettre aussi que tout citoyen doit être propriétaire. Or quels sont les moyens d'universaliser la propriété ? Je n'en vois que deux. L'un est d'assurer à chacun une part de propriété privée, ce qui amènerait un partage des terres et des immeubles; le droit de vendre étant inséparable de la propriété individuelle, le moment viendrait vite ou tel ou tel possesseur, par paresse, par esprit d'aventure, par mille et une causes, se déferait de sa parcelle au profit d'un voisin; et alors, si l'on voulait maintenir chacun au rang des propriétaires, le partage serait sans cesse à recommencer. Les socialistes, qui ne sont pas des partageux, sont contraires à cette procédure compliquée qui amènerait tous les vingt ans des perturbations sans nombre. Ils se prononcent pour l'autre moyen, qui consiste à assurer à chacun une part de la propriété collective qui est, de nature, indivisible et inaliénable; et ils constatent que, de l'aveu même de leurs adversaires, ce moyen est pour l'individu un instrument d'émancipation politique et morale en même temps qu'économique.

En principe donc le régime socialiste non seulement est conforme à la justice, mais remplit toutes les conditions que nous avons reconnues comme nécessaires, soit à la bonne marche d'une société, soit au développement intégral de tous ses membres. Il reste à voir comment il peut être organisé et la question est loin d'être aisée à résoudre. Mais quelles que puissent être les difficultés d'organisation, elles ne sauraient détruire ce fait grave et désormais acquis : son adaptation au but que doit poursuivre toute société humaine.

V

PROBLÈMES DE LA RÉPARTITION DU TRAVAIL ET DES PRODUITS DU TRAVAIL

La question de savoir à qui, de l'individu ou de la collectivité, revient la propriété des choses est la question fondamentale d'où dépendent toutes les autres dans le domaine économique. Mais la solution que nous lui avons donnée ne résout pas les questions que nous avons posées en même temps.

Comment répartir entre les individus les produits du travail et le travail lui-même ?

Deux problèmes qu'on ne peut séparer, comme nous le verrons, quoiqu'on ait prétendu souvent les étudier séparément.

Il ne s'agit, pour l'instant, que de rechercher les principes qui doivent présider à leur solution.

A chacun selon son travail, est évidemment, d'après ce qui a été dit plus haut, la formule qui donne satisfaction au droit individuel. Seulement deux réserves s'imposent dès le début. Il faut ajouter d'abord : prélèvement fait sur la masse à répartir de ce qui est nécessaire pour l'épargne collective et pour l'entretien de ceux qui ne peuvent pas travailler. Il faut dire ensuite qu'il n'y aurait aucun avantage ni souvent aucune possibilité à ce que chacun reçût en nature le produit qu'il peut avoir créé. Voyez-vous les ouvriers ayant travaillé à fabriquer une locomotive recevant, qui une roue, qui un piston, qui une chaudière ? Vous figurez-vous même, si l'on interprétait à la lettre la formule précédente, ce qui reviendrait au professeur ayant donné une leçon ou au travailleur ayant dragué une rivière ? Il faut donc comprendre que chacun doit recevoir une valeur égale à celle du travail qu'il a accompli ; et, par suite, la nécessité s'impose de trouver une unité de mesure entre choses de différente nature, mais ayant ce caractère commun de satisfaire un besoin et de contenir une certaine quantité de travail humain. Rien de plus important, rien de plus

délicat, dans le sujet qui nous occupe, que la détermination de ces équivalences. Aussi une théorie de la valeur est-elle indispensable pour arriver à s'approcher de cet idéal : *A travail égal, égale rémunération.* Ce n'est pas encore le moment de construire cette théorie. Disons seulement que, pour éviter toute chance d'erreur due à la partialité des hommes, l'équivalence cherchée doit, pour ainsi dire, se déterminer d'elle-même; j'entends qu'elle ne doit être en aucune façon le résultat d'une estimation arbitraire; qu'elle doit, au contraire, se dégager par une sorte de mécanisme automatique de la comparaison entre les choses qu'il s'agit d'évaluer.

Une difficulté d'une autre sorte, mais non moins sérieuse, complique *la répartition du travail entre les individus.* Il y a deux conditions, presque contradictoires en apparence, à remplir. Le travail doit être à la fois obligatoire et libre; autrement dit, chacun doit travailler et chacun doit, autant que possible, avoir la faculté de choisir son genre de travail. Là encore il faut trouver la conciliation rationnelle de l'élément social et de l'élément individuel; car, d'une part, il importe à la société que les travaux indispensables soient exécutés, et, d'autre part, il est à souhaiter que tout individu puisse mettre son activité en harmonie avec ses goûts et ses aptitudes. En pratique, comment empêcher l'encombrement d'un métier au détriment d'un autre? Il est naturel que certaines professions regardées comme plus agréables ou plus faciles soient ardemment recherchées, tandis que d'autres, plus pénibles ou plus répugnantes, risquent de mettre les gens en fuite.

Répétons-le une fois de plus : Ce n'est pas le moment de trancher cette difficulté. Disons seulement que le choix de son occupation ne doit pas être imposé à l'individu par une autorité arbitraire; que là aussi il faut une sorte de mécanisme automatique qui règle l'entrée des travailleurs dans les différents corps de métier, sans privilège pour les uns ou pour les autres, sans autre considération que leur capacité ou leur désir. Et, à première vue, on peut indiquer dans quelle direction il convient de chercher la solution du problème qui par là est étroitement lié au précédent. C'est, semble-t-il, en proportionnant la rémunération de tout travail à la somme d'efforts qu'il exige, qu'on a chance de régler rationnellement du même coup la production et la répartition de la richesse.

Il conviendra de ne pas oublier ces principes et ces indications, quand nous essaierons de tracer les grandes lignes d'une organisation socialiste.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE

(A suivre.) GEORGES RENARD.

LA Nationalisation des Chemins de fer EN SUISSE

I

Encore un privilège capitaliste menacé de déchéance.

Avant la fin de cette année sera tranchée en Suisse la question de savoir qui, de l'État ou des Compagnies, exploitera désormais les voies ferrées.

Déjà le Conseil des États a discuté et adopté après quelques modifications la *loi fédérale sur l'acquisition et l'exploitation de chemins de fer pour le compte de la Confédération et sur l'organisation de l'administration des chemins de fer fédéraux.* Le Conseil national va, à son tour, examiner cette loi dans sa session de septembre et il est hors de doute que lui aussi l'adoptera, de sorte qu'elle pourra entrer en vigueur dès la nouvelle année, à moins qu'un caprice populaire ne vienne, par un referendum favorable aux partisans des Compagnies, balayer la loi et renvoyer pour longtemps cette réforme désirée par tous les amis du vrai progrès social.

*
* *

Nous allons, dans cette étude sommaire, examiner sous ses diverses faces l'opération qui se prépare. La première partie sera consacrée à l'historique de la question.

D'abord, quelques considérations générales, au point de vue socialiste, sur la nationalisation des voies ferrées, dont l'idée nous paraît être mûre dans notre pays. De sa nature, le Suisse est peu enclin aux théories abstraites et, même dans le parti socialiste, l'on s'est peu occupé, jusqu'ici, de discuter les différentes doctrines sociales. Henri Heine déjà nous l'a reproché quand il a dit : « Les Suisses ont des

sentiments aussi élevés que leurs montagnes, mais leurs idées sur la société sont aussi étroites que leurs vallées. » Cela n'empêche pas nos partis avancés d'avoir, au point de vue économique et social, des programmes contenant des revendications analogues à celles réclamées dans les pays où la théorie est plus en honneur. Cela prouve que, partout, le développement capitaliste provoquant les mêmes inconvénients, les mêmes besoins, ceux-ci appellent les mêmes remèdes, et que, tout en tenant compte des particularités propres à chaque nation, ces remèdes n'en n'accusent pas moins une direction fortement prononcée dans le sens collectiviste. Peut-être, si nous ne nous adonnons pas autant que d'autres à des discussions abstraites, c'est aussi que, possédant des droits démocratiques assez étendus, nous devons songer plus souvent aux réalisations immédiates; c'est ainsi que nous avons déjà obtenu et mis en pratique quelques-unes des réformes qui, ailleurs, ne figurent encore que dans les programmes. Sur le terrain fédéral, nous possédons des lois sur le travail dans les fabriques et sur la responsabilité en cas d'accidents; sur le terrain cantonal, quelques beaux pas en avant ont déjà été faits : impôt progressif, gratuité du matériel scolaire, gratuité des inhumations, etc., etc. L'assurance-maladie et l'assurance-accidents ne sont pas loin de leur réalisation; les Chambres les discutent en ce moment. Mais ce ne sont là que des manifestations bien timides de la marche vers un ordre nouveau, et, si nous devons reconnaître qu'elles ont apporté à la classe ouvrière de sérieuses améliorations, elles ne touchent que fort peu ou pas du tout la cause principale des iniquités sociales actuelles, le régime de la propriété capitaliste.

Tout autre était le caractère de la réforme — repoussée par le peuple le 28 février de cette année (1) — instituant une banque d'État et tout autre est, à notre avis, le caractère de la réforme de laquelle nous allons parler : la nationalisation des chemins de fer. Celle-là, moins par la forme dans laquelle elle va s'effectuer, que par son principe fondamental, constitue, selon nous, une mesure dont le caractère collectiviste ne saurait être nié. Cela ne veut pas dire que tous les partisans de la nationalisation soient des socialistes. La nécessité en est aujourd'hui reconnue dans tous les pays par un grand nombre de gens qui ne voudraient pas, pour tout au monde, qu'on les prît pour des socialistes.

Au point de vue socialiste, la nationalisation est une réalisation partielle du programme du Parti ouvrier qui demande « l'abolition de tous les privilèges », l'établissement d'un Etat où tous travaillent pour la collectivité, en transformant en propriété collective les moyens de

(1) Voir la *Revue Socialiste* du mois d'avril.

production, programme dont le rachat des chemins de fer parce qu'immédiatement réalisable est des premiers points. En visant d'abord les chemins de fer, le Parti ouvrier, dans sa poursuite de l'idéal collectiviste, ne fait que se conformer à l'évolution naturelle du capitalisme. Le collectivisme veut réaliser la socialisation des moyens de production et de transport, à mesure que ceux-ci deviennent de véritables monopoles exploités au profit de quelques heureux privilégiés. Or, les voies ferrées sont un monopole dont les bénéfices ne reviennent actuellement qu'à une infime minorité, aux détenteurs des actions, desquels le peuple devient de plus en plus tributaire, personne ne pouvant plus, aujourd'hui, se passer des chemins de fer. Au point de vue juridique, toute Compagnie de chemins de fer est, au sens ordinaire du mot, une Société fondée dans un but lucratif. C'est à ce point de vue au moins que se sont placés ceux qui les exploitent aujourd'hui et c'est à ce point de vue aussi qu'il faut attribuer les perpétuels frottements que l'on constate entre elle et le public et l'autorité.

Il convient, pour bien nous rendre compte de la portée de la réforme proposée, d'examiner ici comment, en Suisse, au lieu de devenir dès le début un service public comme dans d'autres pays, les chemins de fer sont devenus la proie de l'industrie privée. C'est à l'aide de la législation que les capitalistes sont arrivés à s'emparer de ce qu'on a appelé les routes nationales perfectionnées, qu'ils exploitent dans leur intérêt exclusif, exerçant ainsi une tyrannie intolérable qu'il faut chercher à briser.

*
* *

La question des chemins de fer a surgi pour la première fois devant les autorités fédérales à l'occasion des débats sur la Constitution de 1848. L'article 23 du projet, qui visait spécialement la construction de chemins de fer, disait : « La Confédération peut établir à ses frais ou subventionner des travaux d'utilité publique et faire dans ce but valoir son droit d'expropriation moyennant indemnité. » La Suisse, disait-on dans la discussion de cet article, ne peut plus, comme elle l'a fait jusqu'à ce jour, se borner à un rôle passif à l'égard des chemins de fer; elle est poussée par la force des choses à vouer une attention plus sérieuse à ce moyen de communication, si elle n'entend pas courir le risque de perdre son commerce de transit ainsi qu'une partie de son exportation. L'article 23 ci-dessus ayant été adopté et, sous l'empire des mêmes préoccupations, des experts furent chargés de donner leur avis sur la question des chemins de fer en général. L'ingénieur anglais Stephenson, dit le message du Conseil fédéral sur le

rachat, fut consulté sur le point de savoir quel était, techniquement, le mode de construction des lignes de chemins de fer le plus avantageux pour la Suisse, et si le rendement de lignes franchissant les Alpes couvrirait les frais. Dans son rapport fait en collaboration avec M. l'ingénieur Swinburne, M. Stephenson déclarait qu'il n'est pas possible de déterminer d'avance les frais d'un chemin de fer alpestre. Les experts recommandaient la construction d'un réseau reliant le lac de Constance au lac Léman, avec, à Olten, une ligne allant à Bâle, plus divers embranchements; la longueur totale était de 650 kilomètres, son coût devisé, pour une voie unique, à 101,736,800 francs et avec une voie double à 113,451,800 francs, étant prévu que les cours d'eau seraient utilisés comme moyen de transport. Les experts faisaient ressortir les inconvénients qu'avaient constatés les pays où les chemins de fer avaient été établis sans qu'il fût tenu compte de l'ensemble des intérêts qu'ils auraient dû servir. *Nulle part, le système de la libre concurrence n'a, en matière de chemins de fer, porté de bons fruits; le public n'a retiré aucun profit de cette concurrence qui devait lui apporter de si grands bénéfices, « plusieurs entreprises bien conçues et qui méritaient un entier succès ont été complètement ruinées, des Compagnies de lignes improductives s'entendent entre elles pour l'adoption de combinaisons et d'arrangements qui leur permettent d'exploiter le public, le plus possible, avec la moindre dépense possible. »*

La participation de l'État devait s'effectuer sous la forme d'une *garantie d'intérêts* (1), que les lignes fussent construites et exploitées par les Compagnies sous le contrôle de l'État ou, à titre d'entreprise commune de la Confédération et des cantons, par un conseil d'administration nommé par les intéressés. « Rien, dit M. Geigy, l'un des rapporteurs chargés de l'examen de la question des chemins de fer, rien ne permet de supposer qu'une autorité administrative, dépendante de l'État, apporte moins de soin à sa justice que ne le feraient les directeurs d'une société privée; les résultats financiers favorables obtenus par des Compagnies ne prouvent rien, lorsque celles-ci n'exploitent que les lignes les plus lucratives. Les chemins de fer sont des *routes de haut perfectionnement* et c'est dans leur nature même qu'on trouve un motif prépondérant pour les confier à la direction de l'État... *Les chemins de fer ne peuvent avoir leur utilité qu'entre les mains de l'État*. M. Geigy rappelle que la concession accordée à une société à l'exclusion de toute autre société concurrente n'est pas autre qu'un *monopole;* il signale les dangers d'un système particulariste de tarifs et les conflits qui, fatalement, s'élèveront entre les Compagnies poursui-

(1) Système adopté en France et renouvelé par les fameuses conventions scélérates — qui coûtent si cher au peuple français.

vant leur intérêt particulier et les organes de l'État, gardiens de l'intérêt général.

Le Conseil fédéral déclara se ranger à l'opinion de M. Geigy. Faire construire les chemins de fer par des entreprises privées, c'était, suivant lui, empêcher tout contrôle suffisant; une entreprise privée pouvait ne pas arriver à réunir les capitaux dont elle aurait besoin, obligeant ainsi l'État à venir tout de même à son aide; les Compagnies, qui poursuivent leur *intérêt particulier,* peuvent devenir un État dans l'État et constituer même un *danger au point de vue politique.* Il n'est pas dans l'intérêt du peuple suisse, dit le Conseil fédéral, d'avoir des lignes appartenant à des sociétés particulières, car il se trouve bien des capitaux pour construire les lignes qui promettent le plus de bénéfices, celles qui sont de toute importance pour le service des postes et la défense du pays seront laissées de côté.

La commission du Conseil national se prononça par six voix contre cinq pour la proposition du Conseil fédéral; elle terminait son rapport par ces excellentes paroles : « Déclarez résolument que les chemins de fer suisses seront une œuvre nationale, un lien indissoluble entre nos diverses populations, un acte nouveau d'une démocratie pleine de vie, un imposant monument de notre nouvelle Confédération. »

Hélas, tous ces sages avis, toutes les paroles patriotiques ne purent faire abandonner aux partisans de l'exploitation capitaliste leur point de vue égoïste et intransigeant. Dans sa séance du 8 juillet 1852, le Conseil national se prononça sans discussion, par soixante-huit voix contre vingt-deux, pour la construction par les particuliers, sous la surveillance des cantons, conformément à la proposition de la minorité de la commission. Sans discussion! Qui saura jamais les influences par lesquelles cette assemblée a été travaillée pour aboutir à ce vote stupéfiant et tout à fait inattendu (1)?

Première et funeste erreur, grosse de conséquences désastreuses! L'histoire des chemins de fer suisses le prouve, car c'est une histoire d'erreurs, de mauvaise gestion, d'agiotage effréné, de faillites, que l'histoire de l'exploitation des voies ferrées par les Compagnies. Aujourd'hui, après un demi-siècle, le susdit rapport de la majorité de la commission du Conseil national se lit comme une prophétie. Quoique ses auteurs se fussent placés, au point de vue théorique, sur le terrain de l'immuable école manchestérienne, d'après laquelle l'État doit s'abstenir de toute intervention dans le domaine de l'industrie et du com-

(1) Ce vote s'explique en partie quand on sait qu'un certain nombre de députés étaient adversaires de l'un et de l'autre système, parce qu'ils craignaient que l'introduction des chemins de fer entraînât des bouleversements profonds dans la vie des peuples.

merce, et quoiqu'ils eussent rendu hommage aux « principes éternellement vrais de la libre association et de la libre concurrence » et déclaré, qu'eux aussi, considéraient « l'intervention de l'État dans les lois naturelles du travail et de l'échange comme une source de nouvelles complications sociales », le principe de l'exploitation par l'État fut enterré, vaincu par le capitalisme allié pour la circonstance avec les fédéralistes (1). Ce fut au grand détriment du pays, car aussitôt se manifesta l'impuissance des cantons à sauvegarder les intérêts de l'État vis-à-vis du capital. Les Compagnies se firent octroyer une série de privilèges, sans doute en vertu des principes éternellement vrais de la libre association et de la libre concurrence. Durant un laps de temps de dix ans, qui fut prolongé ensuite, les transports des matériaux de construction et du matériel roulant étaient francs de droits d'entrée ; on accordait encore avec libéralité d'autres droits aux Compagnies, tels, par exemple, l'exemption des impôts, le retrait de concessions de compagnies concurrentes, etc., etc., sans parler des subventions à fonds perdus. Ce sont elles aussi qui dictèrent les conditions de rachat, auxquelles elles déclaraient pouvoir céder les lignes.

Il est juste de reconnaître cependant que les hommes d'État de cette époque n'ont pu prévoir la portée, le développement et l'influence des chemins de fer sur le commerce, l'industrie, les métiers, l'agriculture et les rapports sociaux en général, et ceux qui ont contribué à la formation de nos premières Compagnies s'élèveraient, s'ils vivaient encore, de toutes leurs forces contre les abus de l'agiotage et de la spéculation qui, à certaine époque, ont poussé des régions entières au bord de la ruine.

*
* *

Les *concessions* cantonales et fédérales prévoient une durée de concessions de quatre-vingt-dix-neuf ans avec faculté de rachat au bout de trente ans, et, à partir de cette période, de quinze en quinze ans, à partir du 1er mai 1858 pour la plupart de nos lignes. Jusqu'à la soixantième année l'indemnité de rachat est de vingt-cinq fois la moyenne du produit net des dix années qui précèdent le moment où le rachat est annoncé; en cas de rachat dans la soixante-quinzième année l'indem-

(1) En Suisse le parti dit « fédéraliste », sous prétexte de sauvegarder la souveraineté des cantons, s'est fait dans la plupart des occasions l'instrument de la réaction, opposant, sous prétexte de combattre la centralisation, aux progrès démocratiques, économiques et sociaux, un cantonalisme étroit et souvent fort mesquin. Il n'est presque pas de loi fédérale à laquelle ce parti n'ait opposé son drapeau bigarré. Tous les progrès sur le terrain fédéral ont été combattus avec acharnement au nom de la souveraineté des cantons.

nité sera de vingt-deux fois et demie et dans la quatre-vingt-dixième année de vingt fois cette valeur; toutefois, l'indemnité de rachat ne pourra être inférieure au capital de l'établissement. Du produit net qui servira de base à ce calcul, il y aura lieu, d'ailleurs, de déduire les sommes portées au compte d'amortissement ou versées dans un fonds de réserve.

En cas de rachat après quatre-vingt-dix-neuf ans, l'indemnité à payer sera équivalente à la somme approximative qu'exigerait à cette époque la construction et l'établissement de la ligne.

Quelle que soit l'époque à laquelle aura lieu le rachat, la ligne avec tout ce qui s'y rattache devra être remise à la Confédération dans un état *parfaitement satisfaisant*. Si cette condition n'est pas remplie à la lettre, une certaine somme sera, selon les circonstances, déduite du prix de rachat.

Les contestations relatives au prix de rachat seront tranchées par un tribunal arbitral.

Les Compagnies ne pourront être obligées de réduire les taxes *minima* prévues dans les concessions qu'au cas où le produit net dépassera *dix pour cent*.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, on ne tarda pas à constater les défauts du système qui donnent aux *cantons* la haute main en matière de chemins de fer. En effet, grâce à l'essor pris par les affaires industrielles et commerciales pendant la période de 1850 à 1855, il se forma des Compagnies qui étendirent leurs réseaux sur un grand nombre de cantons; ceux-ci, heureux d'être dotés du nouveau moyen de communication, accordèrent sans compter des droits d'exclusion, de priorité et de préférence à ces entreprises privées, leur fournissant ainsi le moyen d'écarter toute concurrence (ô sainte école de Manchester!) et de s'assurer un monopole. Des conflits éclatèrent, nombreux; ce fut un gâchis complet et, devant l'impuissance des cantons et de la Confédération, on vit peu à peu se former, en quelque sorte, une souveraineté des Compagnies qui finirent par devenir maîtresses du trafic. Pressés par l'opinion publique, fort mécontente d'un pareil état de choses, les gouvernements cantonaux essayèrent d'exercer leurs droits de souveraineté à l'égard des Compagnies. Déjà l'on parlait de confier l'exploitation des voies ferrées à la Confédération. De leur côté, les Compagnies réclamèrent l'aide de la Confédération et demandèrent qu'il fût mis un terme à l'ingérence des cantons dans les affaires de chemins de fer.

On le voit, c'est l'anarchie pure qui régnait en maîtresse absolue. Cette situation fut encore aggravée par le fait que la forme moderne de l'association capitaliste, la société d'actionnaires, réduit en quelque sorte l'intérêt individuel du sociétaire à la seule préoccupation du taux

des bénéfices ou dividendes, attendu qu'il n'est pas responsable personnellement des engagements de la Société, mais seulement dans la mesure de ses actions, facilement aliénables lorsque le dividende est élevé. Ce fait ouvrit aux spéculateurs et aux boursicotiers la perspective d'un âge d'or et, vraiment, ils n'ont pas laissé passer l'occasion sans en profiter, car, durant trente ans, ils ont, sur ce terrain, exercé un pillage dans toutes les règles de l'art, en dépit de la surveillance cantonale et à la honte éternelle du pays.

Il fallait d'abord, dit G. Muller (1), attirer le capital en faisant miroiter de gros dividendes et l'entraîner dans la spéculation. Seulement, comme il était impossible, par une gestion saine, d'arriver dès le début à des résultats assez brillants et qu'il aurait plutôt fallu attendre le développement naturel du trafic, on payait, en se servant de bilans faux, des dividendes de 6, 7, 8 et même 9 °/₀. On entama le capital, et afin de disposer néanmoins des sommes nécessaires à l'exploitation, on fit des dettes qui n'étaient contrebalancées par aucune valeur productive. Puis vint la tendance des Compagnies à éliminer toute concurrence surgissant dans leur rayon, en faisant acquisition des nouvelles concessions et en se chargeant de l'obligation de construire, ce qui fit monter rapidement la somme de leurs emprunts. Il est vrai que les conditions auxquelles elles obtenaient les fonds étaient en conséquence, car les financiers emprunteurs étaient meilleurs juges de la situation que les petits « gogos » qui, confiants dans le retour annuel des gros dividendes, gardaient avec un soin jaloux leurs actions. Même en face des grosses pertes sur les cours, les spéculateurs savaient fort bien s'en tirer. Quand ils émettaient un emprunt de vingt millions, par exemple, pour lesquels la Compagnie ne touchait comptant que dix-huit millions, la différence négative de deux millions était portée à l'actif, au lieu d'être supportée par le produit net. Avec un pareil sans-gêne, nos financiers, en un tour de main, transformaient une dette effective en augmentation de fortune et... le dividende était sauvé !

Dans leur projet de 1850, MM. les experts Stephenson et Swinburne avaient prévu une période de douze ans pour la construction d'environ 650 kilomètres de lignes. L'initiative privée, chauffée à blanc par la spéculation, fit construire une longueur de lignes double en deux fois moins de temps !... Mais au prix de quels sacrifices ?

Aussi, en 1856 et 1857 déjà, la plupart des Compagnies se trouvaient plongées dans des embarras financiers et obligés de s'adresser à l'étranger pour se procurer des fonds. Le conseiller fédéral Staempfli, un patriote aux larges visées sociales, dans sa brochure de 1863, pré-

(1) Gustave Muller : *Das Eisenbahn-Rechnungsgesetz und die Expropriations initiative.*

conisait comme remède le rachat des chemins de fer, dont il fut le champion convaincu. Cette proposition eut le don de soulever des tempêtes; son auteur devint un objet de haine et ses efforts furent annulés. Les particuliers qui avaient contribué à la construction des lignes ne voulurent rien savoir de l'exploitation par l'État, et le peuple, malheureusement, resta dans l'indifférence. Il fallut la débâcle pour ouvrir les yeux, et aussi la bourse du public.

Vers 1875, le krach se produisit sur toute la ligne : banqueroute de la ligne d'Italie, du Berne-Lucerne, et, plus tard, du chemin de fer national ; mise sous la tutelle du capital français des lignes de la Suisse occidentale; la Compagnie du Central forcée d'abandonner, avec des pertes énormes, la construction de lignes nouvelles déjà commencées; le Nord-Est hors d'état de remplir ses engagements et mis également sous la tutelle du capital étranger; total des pertes dans les chemins de fer suisses, jusqu'en mars 1877, 443 millions de francs; tel fut le bilan de cette fameuse époque, tel fut le résultat de cet admirable « jeu libre des forces libres » dont le capitalisme avait fait son *credo*.

*
* *

Cependant, le premier terme de rachat s'approcha et il s'agissait de savoir si la Confédération ferait usage de son droit. Le Conseil fédéral estimait « que, pour tous les chemins de fer, les frais de premier établissement avaient été évalués trop haut et que la Confédération, en cas de rachat, serait obligée de demander une réduction d'environ 85 millions; que la moyenne des dividendes payés par les Compagnies pendant les dix dernières années était trop élevée proportionnellement au produit net et qu'enfin, avec le mode de rachat prévu par les concessions et le défaut de dispositions légales permettant de fixer le prix de rachat, rien ne garantissait que celui-ci correspondrait à la valeur réelle et au rendement des lignes ». Aussi, le Conseil fédéral arriva-t-il à la conclusion que, pour le moment, le rachat des lignes ne pouvait pas être entrepris sans exposer la Confédération à de gros risques financiers ; en revanche, la sauvegarde des intérêts économiques et sociaux que les chemins de fer sont appelés à assurer, aussi bien que la protection du crédit national exigeaient que la gestion financière des Compagnies fût soumise au contrôle légal de l'État. Les Chambres, consultées à ce sujet, approuvèrent la manière de voir du Conseil fédéral.

En d'autres termes, on laissa reprendre haleine à ces pauvres Compagnies, pour que, remises à flot, le capital et la spéculation pussent continuer en tranquillité leur œuvre de pillage.

Enfin, les Chambres fédérales adoptèrent la loi fédérale du 21 décembre 1883, sur la comptabilité des chemins de fer, qui apporta un peu de clarté dans l'état financier des Compagnies. Les pertes de cours sur les émissions d'actions et d'obligations, dont on chargeait en grande partie les comptes de construction, et les sommes représentant des objets hors d'usage durent finalement disparaître des bilans. Évidemment cette loi a eu du bon, mais, malgré ses effets salutaires, on ne tarda pas à constater son insuffisance, pour le cas où l'on voudrait faire usage du droit de rachat.

*
* *

Le 1er mai 1888 commença le deuxième terme de rachat, qui va servir de base à la naturalisation des chemins de fer suisses.

Notons, en passant, qu'en 1888 le Conseil fédéral avait offert de racheter le Nord-Est, de gré à gré, mais, devant les exigences des actionnaires, il dut abandonner son projet. La Confédération a également échoué dans ses essais d'influer, grâce à des achats d'actions, sur la direction des Compagnies. Les 77,090 actions de priorité du Jura-Simplon, de 500 francs, achetées en 1890, pour la somme de 46 millions, soit au taux approximatif de 600 francs, ne sont cotées, actuellement, que 532 francs. C'était payer fort cher une influence qui est à peu près nulle. Toutefois, le peuple laissa faire.

Il n'en fut pas de même pour le rachat du Central, de célèbre mémoire. A la suite de négociations avec un consortium de banquiers allemands, le Conseil fédéral proposa aux Chambres le rachat de cinquante mille actions de la Compagnie du Central suisse, payables en titres de rente fédérale 3 °/o non remboursable au montant capital de 50 millions de francs. Le marché, au dire de ses partisans, était fort honnête, les actions du Central rapportant bon an mal an un dividende de 31 fr. 40. Or, en donnant 30 francs de rente annuelle par action et avec une différence provenant de l'époque de l'entrée en jouissance du dividende, la Confédération, affirmait-on, ne paierait en réalité que 29 fr. 47 par action, d'où il suivrait un excédent de recettes de 1 fr. 93. Les Chambres se laissèrent gagner à ce projet et ratifièrent l'achat, non seulement de 50,000 actions, mais du réseau tout entier.

Mais le peuple en jugea autrement. Il ne put comprendre comment on paierait 1,000 francs de rente perpétuelle 3 °/o des actions dont la valeur nominale n'était que de 500 francs et que la spéculation avait fait monter au cours de 830 francs. Aussi le referendum fut-il demandé et, dans la votation populaire du 6 décembre 1891, le rachat du Central par la Confédération fut repoussé par 289,406 voix contre 130,729. Aujourd'hui on ne peut douter que le prix eût été exorbitant,

l'action du Central ne valant, d'après les calculs mêmes du Conseil fédéral, que 534 fr. 10. La Confédération eût payé alors cette ligne une *quarantaine de millions* au-dessus de sa valeur réelle. Il est vrai qu'à cette époque, nous ne possédions pas encore le chef actuel du département fédéral des chemins de fer. M. Welti, le titulaire d'alors, était bien plus enclin à favoriser les Compagnies que M. Zemp qui, bien que conservateur catholique, n'a en vue dans sa gestion que l'intérêt de la collectivité. Ce dernier, paraît-il, a compris les nécessités de l'époque.

Devant ces insuccès, on inaugura une autre politique. Les Compagnies, ayant reconquis leur puissance, se conduisirent de nouveau en maîtresses souveraines de la circulation ; les assemblées d'actionnaires, par leur attitude parfois absolument scandaleuse, provoquèrent l'indignation de l'opinion publique. L'on vit s'immiscer dans certaines assemblées d'actionnaires des étrangers venant culbuter des conseils d'administration trop soucieux de l'intérêt du pays et les remplacer par des instruments à leur solde. Tel fut le cas du conseil d'administration du Nord-Est. Dans la Compagnie du Jura-Simplon, un directeur qui ne fut pas assez souple pour se prêter à des économies réalisées presque exclusivement sur le petit personnel, fut remplacé par un personnage plus favorable aux intérêts des spéculateurs. Dans la Compagnie du Central, le directeur en chef, M. P. Weissenbach, grâce aux manœuvres des boursicotiers berlinois, fut « dégommé » comme directeur après être resté sur le carreau dans la réélection du conseil d'administration. Son crime : il avait osé soutenir dans une brochure que la nationalisation des chemins de fer suisses était nécessaire et que l'expropriation était le seul moyen rationnel d'y arriver.

Tous ces faits et d'autres encore finirent par faire déborder la mesure. Les terribles catastrophes de Monchenstein et de Zollikofen en 1891 et 1892 furent mises par le peuple à la charge des Compagnies, que l'on accusa ouvertement d'incurie ; la « rage des économies », disait-on, leur a fait perdre la raison ; de là le manque de personnel, le surmenage des employés ; bref l'impopularité des Compagnies se manifesta violemment et de toutes parts on réclama des mesures sévères pour réduire l'arrogance des « barons de chemins de fer ».

Sous la pression de ce mouvement des esprits fut votée par les Chambres la loi fédérale concernant le droit de vote des actionnaires des Compagnies de chemins de fer. Cette loi devait empêcher dorénavant les abus qui s'étaient produits dans les assemblées d'actionnaires où les gros spéculateurs « travaillaient » en distribuant leurs actions à des hommes de paille. L'intention était évidemment fort louable, mais, en définitive, les effets de cette loi furent des coups d'épée dans l'eau. Les gros actionnaires n'en continuent pas moins à faire marcher les

administrateurs à leur guise, car ce n'est pas une simple formalité qui peut leur arracher leurs pouvoirs usurpés et rendre à l'État les compétences dont il a besoin dans l'intérêt de tous.

*
* *

Enfin un mouvement important commença à se dessiner dans le peuple. Le 9 décembre 1894, une assemblée de délégués de différentes sociétés suisses, réunis à Zurich, après avoir entendu un rapport excellent de M. Gautschy, député de Bâle, se prononça en faveur d'une prompte nationalisation des chemins de fer suisses et nomma un comité chargé de l'examen de la question. Ce comité fut recruté dans un grand nombre de fédérations et associations politiques agricoles, industrielles, commerciales, ouvrières, etc., et l'on y vit des hommes de toutes les classes sociales et de toutes les nuances politiques siéger côte à côte et chercher un terrain d'entente pour faire aboutir cette grande réforme. Dans ses réunions, le comité entendit tour à tour des spécialistes traiter la question du rachat à ses divers points de vue. Ce fut d'abord M. Gautschy qui, dans un exposé magistral, traita la question dans son ensemble. Selon lui, le rachat aux termes des concessions (voir page 424) était impossible à cause des conflits qui devaient nécessairement se produire relativement à leur interprétation. L'état « parfaitement satisfaisant » des lignes et de ce qui en dépend donnerait lieu à des procès sans fin. On arriverait peut-être à s'entendre, quant aux bâtiments et aux voies, mais il ne serait jamais possible de s'accorder sur l'état du matériel roulant. Qui donc voudrait payer au prix d'achat les voitures à voyageurs usées et démodées, les wagons à marchandises et les vieilles locomotives ? Ces conflits surgiraient ainsi pour chaque ligne ; cela entraînerait des lenteurs telles que l'œuvre de nationalisation serait compromise dès le début. Il n'y aurait qu'un seul moyen de parer à ces éventualités, savoir : établir un procédé unique, des règles fixes, applicables à toutes les lignes, en élaborant une loi d'expropriation. Il y aurait néanmoins des procès, mais ils arriveraient après coup et le tribunal fédéral n'aurait qu'à appliquer la loi. « Nous ne demandons pas, disait M. Gautschy, qu'on spolie les actionnaires, mais nous voulons encore moins que les Compagnies aient le privilège de nous exploiter encore pendant cinquante ans. »

Le rachat ne devrait avoir lieu que s'il permettait de remplir les trois conditions suivantes :

1° Amélioration de la position des petits employés ;
2° Réduction des taxes de voyageurs et de marchandises ;
3° Amortissement de la dette des chemins de fer.

Sans cela, dit M. Gautschy avec raison, le pays n'a aucun intérêt à se charger d'une dette qui, bien que productive d'intérêts, lui ferait courir le risque de perfectionnements techniques, pouvant, dans les circonstances actuelles, l'obliger à jeter au vieux fer un matériel roulant qui aujourd'hui a une grande valeur et qui peut demain n'avoir aucun prix.

Les conditions des concessions sont trop onéreuses pour qu'on puisse opérer le rachat d'une façon équitable, non seulement parce qu'il faudrait payer au prix d'achat un matériel peut-être hors d'usage, mais encore parce qu'il ne serait tenu aucun compte des privilèges (exemptions des impôts, franchise des droits d'entrée, etc.) et des subventions dont les Compagnies, naguères, ont largement bénéficié. Pour être juste, il faut en tenir compte, car on ne peut demander raisonnablement que le pays achète les lignes d'autant plus cher qu'il a fait pour elles plus de sacrifices. Ce sont là des facteurs qui (la chose est incontestable) ont fait grossir considérablement les dividendes. A ce sujet, M. Gautschy rappela l'entreprise du Gothard, à laquelle le peuple suisse — confédération et cantons — a contribué pour une somme de 22,480,000 francs. Or, il n'est pas douteux que le mouvement du Gothard ait augmenté d'une façon notable celui du Nord-Est et surtout celui du Central.

On a accordé autrefois aux Compagnies de chemins de fer le droit d'expropriation ; comment pourrait-on, logiquement, refuser ce droit à l'État ?

La conclusion de M. Gautschy était qu'il fallait lancer une demande d'initiative populaire pour reviser la Constitution fédérale dans ce sens. Le comité, après mûre réflexion et un travail des plus laborieux, se rallia à cette manière de voir.

Un appel fut adressé au peuple en juin 1896, l'invitant à signer une demande d'initiative dont voici un résumé :

Remplacement de l'article 26 de la Constitution par les articles suivants :

Art. 26. — La construction et l'exploitation des chemins de fer sont du domaine de la Confédération. Les chemins de fer suisses ont une administration spéciale, exercée par un conseil des chemins de fer élu par le peuple. Le personnel des chemins de fer d'État est mis sur le même pied que celui des autres administrations fédérales. Les caisses de secours fondées en faveur du dit personnel seront maintenues sans qu'il soit rien changé à leur destination.

Le produit net des chemins de fer devra être employé d'abord à faciliter le transit, à diminuer les taxes pour les personnes et les marchandises et à l'amortissement de la dette des chemins de fer.

Une loi fédérale déterminera la manière de se procurer les fonds, l'organisation, l'exploitation, l'administration et la surveillance des chemins de fer de l'État, de même que la construction et l'exploitation des lignes privées ; elle fixera également les subventions que devront fournir les contrées intéressées à la construction de nouvelles lignes.

Les engagements de la Confédération pour le percement des Alpes suisses à l'occident et à l'orient sont maintenus.

Art. 26 *bis*. — En tout temps, la Confédération est autorisée à acquérir les chemins de fer déjà en exploitation. La somme de rachat sera vingt-cinq fois le rapport annuel et moyen du compte d'exploitation des dix dernières années qui précèdent le rachat ou la reprise de l'exploitation. Dans la fixation de ce produit net, on tiendra compte des facteurs suivants : une juste proportion de versements dans le fonds de renouvellement, une alimentation suffisante des caisses de secours, un nombre et un salaire suffisant quant au personnel, ainsi que des subventions de la Confédération et des cantons.

De vingt-cinq fois ce rapport annuel sera déduit ce qui est nécessaire pour mettre la ligne dans un état parfaitement satisfaisant, spécialement les sommes nécessaires à la mise en bon état des lignes et travaux d'art, des rails et des bâtiments, de l'établissement de voies et du matériel roulant ainsi que pour la construction ou reconstruction des gares, etc. Le prix d'achat comprend toute la propriété mobilière et immobilière des Compagnies intéressées.

Si le prix d'achat de tout un réseau de chemins de fer, calculé à ce taux, n'atteignait pas les deux tiers des frais de construction, on pourra élever le prix d'achat aux deux tiers du capital d'établissement effectif, cas échéant, payer le prix d'acquisition. Le Tribunal fédéral décide de tous les points en litige.

Art. 26 *ter*. — Avant le rachat général des chemins de fer, la Confédération est autorisée à acquérir l'exploitation de réseaux séparés. A partir du 1er janvier 1898, elle reprendra pour son compte et sur le pied actuel l'exploitation des chemins de fer du Central Suisse, du Jura-Simplon, du Nord-Est suisse et des chemins de fer de l'Union suisse. Toute construction ou achat de matériel fait pendant cette période d'exploitation est aux frais de la Confédération avec droit de recours aux Compagnies suivant les stipulations de l'article 26 *bis*.

Elle prendra tout le personnel à son service, se réservant d'en disposer à son gré, et paiera aux Compagnies, de 1898 à 1902 inclusivement, une annuité représentant le produit net pour les années 1888 à 1897 inclusivement, calculé conformément à l'article 26 *bis*.

Le 1er janvier 1903, la Confédération reprendra l'ensemble des chemins de fer en toute propriété. Le prix d'acquisition, tel qu'il ressortira à cette date, sera soldé par la reprise de la dette des Compa-

gnies, en obligations et par le paiement du reste, soit en espèces, soit en titres de la Confédération.

Les lignes secondaires seront acquises aussitôt que possible.

Le comité ne considérait pas, pour le moment, le rachat du Gothard comme nécessaire ou désirable. Après le percement du Simplon, disait-il, et en pleine possession d'un chemin de fer traversant les Alpes, la Suisse sera mieux armée pour le rachat du *Gothard*, qui sans cela ferait évidemment des conditions trop onéreuses.

Au premier moment, tout fit prévoir le succès de ce mouvement. Malheureusement, le résultat demeura bien au-dessous des espérances les plus optimistes. Non que les 50,000 signatures nécessaires n'aient pas été réunies. Mais, pour en imposer dans une question pareille, c'est 100,000 signatures qu'il aurait fallu.

Néanmoins, les promoteurs avaient obtenu un succès fort précieux. Dans l'intervalle, les autorités fédérales s'étaient enfin décidées à s'occuper résolument du rachat des chemins de fer. Une commission de quinze membres avait été nommée avec mission d'étudier la question sous toutes ses faces. Le Conseil fédéral proposa aux Chambres le projet d'une loi fédérale sur la comptabilité des chemins de fer, dont le but était à la fois d'exiger des Compagnies une comptabilité distincte pour chacune de leurs lignes, de fixer, selon un mode liant les Compagnies, le produit net et le capital d'établissement, deux facteurs déterminants pour le rachat, et d'obliger les entreprises de chemins de fer, avant le délai de dénonciation, à fournir la justification de leur rendement annuel net et du capital d'établissement ; enfin, de donner au Tribunal fédéral la compétence voulue pour connaître des conflits que soulèverait l'interprétation de certaines clauses des conventions relatives au rachat (1), tout cela afin de créer une situation nette en vue du rachat à intervenir selon les concessions.

On peut affirmer sans crainte que le mouvement d'initiative en faveur de l'expropriation a fait beaucoup pour réveiller dans le peuple l'intérêt pour cette loi, contre laquelle la haute finance, marchant en tête du gros de son corps d'armée, les cantonalistes, avait déchaîné le referendum. La loi résista à l'attaque ; elle fut adoptée par le peuple avec une belle majorité ; l'initiative en faveur de l'expropriation l'avait sauvée. Comme presque toujours, ces dernières années, le parti socialiste fut, en cette occurence, le seul parti suisse marchant comme un seul homme à la défense de cette loi.

La loi adoptée, l'enthousiasme en faveur de l'initiative baissa sen-

(1) Un certain nombre de concessions attribuaient cette compétence à des tribunaux d'arbitrage.

siblement, même chez les promoteurs et, comme certaines Sociétés, qui avaient contribué à la récolte des signatures, estimaient désormais l'initiative superflue, le comité décida de ne pas déposer les signatures à la Chancellerie fédérale et d'exposer son point de vue dans une lettre au Conseil fédéral, ce qui fut fait. C'était là le parti le plus sage à prendre, car un rejet de l'initiative par le peuple eût évidemment porté un préjudice incalculable à la nationalisation. Les attaques furieuses de la presse hostile au rachat contre le comité d'initiative furent sous ce rapport assez significatives.

*
* *

Je termine ici l'examen des faits passés qui peuvent expliquer comment s'est produite la situation actuelle. Un prochain article dira les raisons économiques, politiques et sociales qui militent en faveur de la nationalisation et résumera les discussions qui se sont engagées à ce sujet, soit dans les Chambres, soit au dehors.

F. Ruedi.

(A suivre.)

DE LA LIBERTÉ INDIVIDUELLE

PAR LE COLLECTIVISME

— « J'admets », dit le député radical, « que le droit de propriété individuelle ne soit pas complètement aboli par l'application des théories collectivistes. »

— « Vous êtes aimable », répliqua M. Micalot, « vous daignez reconnaître aujourd'hui la vérité évidente aux yeux de tous les hommes de bonne foi. »

M. Durandel, député radical de Sigeac, était venu à la rencontre du vieil instituteur dans l'allée des peupliers du Jardin Botanique; il s'était promis de confondre l'ergoteur socialiste.

— « Mon cher docteur ès-sciences sociales », reprit M. Durandel avec une imperceptible pointe d'ironie, « je ne fais pas aux doctrines du collectivisme l'amende honorable que vous supposez.

« L'idée d'une propriété privée bien ou mal définie est inséparable de l'idée de civilisation. Les communistes et les anarchistes, qui négligent de rationner par avance l'usage de la propriété à s'approprier individuellement, lui feraient une part au moins aussi large que celle qui est prévue par les sociologues du rêve collectiviste. Toute utopie conçue dans le but d'exposer un système de société humaine plus heureuse instituera toujours, obligatoirement, la propriété individuelle de l'aliment dans la mesure de la consommation utile, et du vêtement et de l'habitat dans la limite de l'usance nécessaire.

« L'adversaire le plus farouche de toute appropriation personnelle est incapable de concevoir un état de société où la sécurité de la possession des choses indispensables à la vie n'existerait pas pour chaque individu.

« Personne ne désire évidemment établir un régime sauvage où les vêtements et le linge de celui-ci pourraient, sans son consentement, être saisis par celui-là; où le pain et la viande que l'un dispose sur sa table pour son repas seraient, malgré lui, mangés par l'autre; où la chambre arrangée le matin par celui qui s'y repose d'ordinaire se trou-

verait occupée le soir par un nouveau venu qui la trouverait également à sa convenance; — sous prétexte que ces vêtements, ce linge, ce pain, cette viande, cette chambre, ne pouvant être la propriété particulière de personne, restent à la disposition de tous. Le communisme le plus déterminé fait implicitement, sans y prendre garde, beaucoup de concessions au principe de la possession individuelle.

« Lorsque les professeurs du collectivisme se mettent la cervelle à l'envers pour tracer la ligne de démarcation entre ce qui doit rester propriété personnelle et ce qui doit devenir propriété collective, je ne pense pas que la réalisation de leurs ingénieux systèmes puisse jamais faire retourner l'humanité à la barbarie communautaire des âges primitifs. Mais c'est tout ce que j'accorde au collectivisme en constatant qu'il n'abolira pas la propriété personnelle. »

— « Dois-je vous féliciter, monsieur le député, de la concession apparente faite à nos doctrines ? » demanda en souriant le vieil instituteur socialiste. « Vous êtes vraiment honnête de déclarer, contrairement à l'avis unanime des savants économistes, que le collectivisme ne serait pas un abominable retour à la bestialité des négroïdes de Bornéo, des Bochimans de l'Afrique Australe, ou des Fuégiens de la Terre de Feu. »

— « Pourquoi me répondre sur un ton de persiflage ? » reprit vivement M. Durandel. « Nous sommes d'accord pour condamner les exagérations de certaines critiques à l'adresse des collectivistes. Les races humaines qui ont évolué ne reviendront pas aux mœurs des hordes animales : cela ne saurait être l'objet d'une discussion sérieuse. Je ne règle pas mes jugements sur les extravagances passionnées des polémistes qui se font les gardiens jaloux des dogmes économiques. Ma bonne foi vaut celle d'un autre. Je tâche d'opposer des raisons de bon aloi aux raisonnements collectivistes que j'estime faux et dangereux.

« J'ai essayé de vous prouver que le sentiment des communistes et des anarchistes sur l'appropriation individuelle des choses indispensables à l'existence de chacun ne pouvait pas beaucoup différer, quant au fond, avec l'idée nettement formulée que les collectivistes d'esprit révolutionnaire plus habile s'efforcent d'en dégager. »

— « L'idée nettement formulée des réformes à faire : eh ! n'est-ce donc rien ? » interrompit M. Micalot; « l'espérance du progrès humain doit-elle errer sans cesse hors et loin des formules claires ?

« Vous parlez de votre bonne foi, je la mets hors de cause, puisque je discute avec vous. Néanmoins, vous imitez l'exemple de nos contradicteurs de parti pris. Vos habitudes de réfléchir et de raisonner confondent involontairement les théories anarchistes et les doctrines collectivistes. Prenez donc garde : votre propre observation vient

d'établir la distinction à faire. L'anarchiste théoricien abandonne à l'initiative du peuple laborieux le soin de tout réorganiser pour produire et distribuer les richesses sociales, le lendemain de la Révolution victorieuse. Les travailleurs volontaires en nombre partout suffisant s'occuperont de l'alimentation, d'autres du logement, d'autres du vêtement, et la terre se trouvera, paraît-il, transformée bientôt en éden. Les solutions pour tous les cas complexes et embarrassants seront trouvées, dès que la majorité des hommes goûtera les beautés en perspective du régime communautaire anarchique.

« En attendant la vision de ce paradis enchanteur, le collectivisme indique hardiment les réformes immédiates possibles et les voies légales à suivre pour s'y acheminer sûrement. Le collectivisme ne contemple pas d'un œil vague l'horizon brumeux et fuyant des progrès inconnus de demain. Il ne se borne pas à dénoncer les iniquités de la société vivante. Il indique le remède au mal, en voyant dans les progrès présents du régime capitaliste, l'embryon des progrès à venir du régime collectiviste. Le collectivisme est l'école socialiste la plus rationnelle, parce qu'il présente à l'esprit un système complet de moyens et de procédés pour transformer méthodiquement et radicalement la société actuelle. »

Le député radical ne put pas réprimer un geste instinctif d'effarement :

— « Vous parlez », dit-il en levant les bras au ciel, « de moyens et de procédés parfaitement déterminés pour changer la loi, et par conséquent, pour modifier le Droit. Mais c'est justement dans le choix des moyens qu'il préconise pour arriver à ses fins, que le collectivisme devient de plus en plus inquiétant. Quelques-uns déclarent qu'il constitue déjà un grave péril social, parce que ses doctrines s'infiltrent dans les délibérations du Parlement, et corrompent la législation. Je ne vais pas jusqu'à la dénonciation du péril à gauche. Je ne partage pas les sentiments des modérés qui siègent au centre ; mais, en homme politique, j'en tiens compte.

« Les républicains radicaux dont vous repoussez l'alliance ne sont peut-être que trop enclins à faire des concessions de détail au collectivisme révolutionnaire dont ils paraissent condamner les principes en bloc.

« Je me demande quelquefois où nous allons en faisant intervenir chaque jour davantage les pouvoirs publics dans les rapports et les conflits du Capital avec le Travail. Sommes-nous bien orientés ? Que deviendra l'esprit d'initiative ? ne sera-t-il pas étouffé ? La réglementation à outrance ne sera-t-elle pas une camisole de force pour la liberté individuelle ? A quelles contraintes faudra-t-il soumettre chaque travailleur pour l'obliger à travailler assidûment et consciencieusement

au profit de la commune, de la nation et de l'humanité entière ? Le noble sentiment du devoir social à remplir que nul intérêt personnel ne soutiendrait plus pourrait peut-être devenir le ressort suffisant d'une élite laborieuse; mais pourra-t-il jamais suffire pour vivifier sans cesse l'amour du travail dans la foule des producteurs ? »

— « Monsieur le radical », répliqua l'instituteur socialiste, « l'aveu de vos craintes justifie les sentiments de méfiance que les socialistes conscients et sincères éprouvent à l'égard des radicaux. Les opportunistes soi-disant libéraux et les autres réactionnaires se laissent troubler par les mêmes appréhensions sur le péril social que les tendances collectivistes feraient courir à la liberté individuelle.

« Les privilèges des capitalistes ne sont maintenus et sauvegardés que par le prestige traditionnel de grands mots sonores et vides. Le vocable de Liberté accommodé à toutes les acceptions populaires sert de pavillon aux pirateries de l'autorité gouvernementale armée pour mater et piller le pauvre.

« A qui fera-t-on croire que les défenseurs des privilèges de la classe possédante se préoccupent sincèrement d'assurer l'indépendance des déshérités ?

« Mais où est-il donc aujourd'hui dans la société capitaliste, l'homme véritablement libre ?

« Quoi ! par le seul fait que la loi leur accorde le droit de mettre un bulletin dans l'urne électorale, les gueux et les misérables courbés sous le double joug de l'ignorance et de la faim seraient devenus des êtres fiers véritablement libres !

« Dans la société capitaliste, la liberté individuelle ne peut éclore que sous une enveloppe de mensonges et de fraudes.

« Où est-elle aujourd'hui la liberté individuelle ?

« La liberté individuelle, est-elle parmi les innombrables prolétaires s'écrasant aux portes des usines et des manufactures pour se disputer le salaire qui leur permet de vivre au jour le jour ?

« La liberté individuelle, est-elle parmi les hordes miséreuses de paysans en haillons qui suent sang et eau du lever au coucher du soleil pour récolter la maigre subsistance quotidienne ?

« La liberté individuelle, est-elle parmi les timides troupeaux des employés du commerce et de l'industrie, humbles et tremblants devant le patron qui dispose en maître de leur gagne-pain, c'est-à-dire de leur sort et de celui de leur famille ?

« La liberté individuelle, est-elle parmi les propriétaires contribuables de nos campagnes, dont les cotes foncières sont des nids d'hypothèques et dont l'existence est tourmentée par des soucis plus pressants que ceux qui empêchent de dormir les gens sans feu ni lieu ?

« La liberté individuelle, est-elle parmi les boutiquiers et les arti-

sans, qui travaillent comme des forçats l'année entière, avec l'angoisse des naufrageuses échéances et dans la servile crainte de déplaire à l'opinion de la clientèle, sans parvenir, maintes fois, à se soustraire aux affres finales de la déclaration de faillite?

« La liberté individuelle, est-elle dans les légions pusillanimes des fonctionnaires administratifs, petits ou grands, se dérobant à qui mieux mieux aux responsabilités de leurs actes et vivant toute leur vie dans la routine machinale et dans le mutisme inquiet, pour mettre leur place à l'abri des orages de la politique?

« La liberté individuelle, est-elle dans les rangs de plus en plus décimés des heureux privilégiés de la fortune, banquiers, négociants, industriels, médecins, avocats, artistes, gros propriétaires et grands patrons, dont le luxe d'apparat cache si souvent la peur de succomber demain sous les coups impitoyables de la concurrence homicide?

« La liberté individuelle n'est qu'une illusion dans la société capitaliste. La liberté, la liberté vraie, n'existe pas sans la sécurité de la vie. Cette sécurité pour tout le monde, le collectivisme se propose de la donner, et il la donnera par la répartition des richesses sociales équitablement maintenue entre les hommes agissant et travaillant avec plus de solidarité. »

M. Durandel souriait. Il ne se laissa pas du tout déconcerter par l'argumentation enflammée du vieil instituteur socialiste.

— « Vos objurgations contre un système de société où l'effort persévérant de l'individualisme est le ressort des victorieux ne sauraient me troubler ni m'émouvoir, parce qu'elles n'ont qu'une valeur de critique stérile et impuissante », répliqua d'un ton calme le député radical.

« La société actuelle n'est pas parfaite : nul ne le conteste. Il faut s'orienter vers l'amélioration progressive : nous sommes tous du même avis. La question est de savoir si le collectivisme, par les moyens et les procédés qu'il indique, donnera plus de garanties à la liberté et à la dignité personnelle des travailleurs.

« Vous plaignez avec raison les fonctionnaires obligés de vivre sous une amollissante discipline qui étiole leur volonté, et dans l'incapacité de professer hautement une opinion libre et fière : et vous souhaitez que tout le monde devienne fonctionnaire! et que la tâche de chacun soit minutieusement réglementée par la division du travail perfectionnée à l'infini!

« Dans la civilisation telle qu'elle a été pétrie par les luttes de l'individualisme, il y a des mécontents, beaucoup de mécontents légitimement mécontents, j'en conviens; mais il y a aussi beaucoup de gens qui se tirent d'affaire, en somme, et qui vivent tranquilles dans une sécurité relative.

« Avec les procédés scientifiques de coercition égalitaire que le collectivisme nous promet, il n'y aura peut-être plus de liberté ni de sécurité durable pour personne. Où serait alors le progrès ?

— « Encore une fois, » répliqua M. Micalot, « je vous répète que la doctrine collectiviste ne fonde pas l'organisation du travail sur des mesures de contrainte aussi tyranniques que celles qui se parent du nom de libertés en régime capitaliste.

« La volonté révolutionnaire des collectivistes ne peut pas grand chose pour la transformation de la propriété individuelle en propriété collective. Le rôle des collectivistes se borne à savoir que cette transformation s'opère sous l'influence des progrès économiques accomplis par la force des grands capitaux, et à prévoir les conséquences politiques et sociales de cette transformation évolutive.

« L'affranchissement des instincts égoïstes étouffe la liberté, parce qu'il arme les plus forts du droit inique d'accaparer les biens que le travail des générations humaines a créées pour la conservation et l'utilité de tous, faibles et forts.

« Le mot de liberté est une dérision pour le faible qui ne parvient pas à conquérir le droit de propriété.

« Défenseurs du régime capitaliste de n'importe quelle opinion politique, royalistes, impérialistes, opportunistes ou radicaux, qui parlez à tout propos du droit de propriété pour sauvegarder la liberté individuelle, pourquoi donc oubliez-vous que ce droit est la plus insaisissable des chimères pour les va-nu-pieds et les meurt-de-faim ?

« A quelle portion inacceptable, l'appropriation personnelle n'est-elle pas réduite pour l'immense majorité des producteurs de la richesse sociale ? Ils n'ont ni aliments suffisants, ni vêtements convenables, ni maisons de confort, que dis-je ? ils manquent souvent de pain, de chemise et d'abri.

« Que signifie le droit à la propriété personnelle pour les prolétaires laborieux n'ayant d'autre bien que leur fragile vigueur musculaire ? Et n'est-ce pas révoltant d'entendre protester de leur respect pour la liberté et la dignité humaine les riches et les puissants qui prétendent faire planer constamment sur la tête des petits et des faibles la menace de mort, en conservant le droit d'accorder ou de retirer à leur gré le travail salarié, unique espérance de vie de tant de déshérités ?

« Au point de vue de la simple conservation de l'être humain, l'esclavage et le servage donnaient à la classe opprimée et dégradée des garanties plus sûres que le prolétariat dépouillé de la possession des instruments de travail.

— « Vous revenez toujours aux vaines objurgations contre la société imparfaite actuelle », dit M. Durandel, « mais vos belles colères

ne me démontrent pas que la réglementation à outrance du collectivisme réalise un état social meilleur.

« Le jour où l'aiguillon de l'intérêt personnel ne stimulera plus le travail, qui voudra travailler chaque jour d'un cœur allègre ?

« Si, par un droit nouveau de propriété, vous attachiez collectivement les travailleurs à leur instrument de travail spécial, ne seraient-ils pas plus malheureux que les esclaves et les serfs d'autrefois ? Incapables d'aliéner et de modifier leur part indivise de propriété, ne seraient-ils pas attachés à la terre, rivés à la machine, emmurés dans leur fonction administrative ?

« Ne vaut-il pas mieux, au risque de quelques inconvénients, laisser les hommes se mouvoir et agir avec le vif sentiment des responsabilités personnelles ?

« Le collectivisme se propose de tout niveler...

—« Oui, » dit M. Micalot, « le niveau des avantages matériels doit se faire en élevant ceux qui sont en bas de l'échelle sociale au bien-être de ceux qui sont montés en haut. Mieux distribuées, il y a des richesses superflues abondamment pour tous.

— « Mais le collectivisme sera-t-il d'abord capable de produire le nécessaire ? » reprit M. Durandel. « Nous savons ce que le zèle individuel a produit, nous ignorons les résultats de l'indifférence générale. Le rêve collectiviste de nivellement économique, rêve d'envie et de paresse, pourrait bien avoir pour réveil la misère collective.

« Et ne déniez pas la logique de mes doutes ! L'envie et la convoitise des déclassés et des affamés remuent dans le trou noir de l'avenir préparé par la propagande de vos doctrines, comme des vipères cachées qui attendent un rayon de soleil pour s'élancer dehors.

« Les bons philosophes et les doux sociologues du collectivisme seraient vite débordés, et peut-être les premières victimes de la poussée révolutionnaire, si jamais le peuple en révolte exigeait la mise en pratique immédiate de vos théories sur l'égalité des biens.

« Ne voyez-vous pas, parmi les symboles des revendications ouvrières internationales du 1er Mai, la porte ouverte de la Banque de France ?

« Ne sentez-vous pas derrière vos revendications légales le souffle ardent qui menace de réduire en cendres le Grand-Livre de la Dette Publique, les plans du cadastre, les archives des notaires, tous les recueils de paperasses qui ont la prétention d'éterniser les titres de propriété individuelle ?

« Le lendemain du triomphe des collectivistes par le vote ou par l'émeute, si nous sommes encore là, nous reprendrons notre philosophique entretien sur la Liberté, et vous m'aiderez à comprendre comment et pourquoi elle sera disparue.

— « Vous êtes mûr pour rallier à vous les suffrages des pires réactionnaires, monsieur le député radical, soi-disant progressiste, et j'espère, pour votre gloire, qu'ils ne vous feront pas défaut prochainenement, interrompit l'instituteur.

« Ces protestations véhémentes, ces clameurs irritées qui montent des bagnes prolétariens contre les abus du Capital, je les entends sans terreur. Mais puisqu'elles vous épouvantent, vous, l'élu des radicaux, comme elles épouvantent vos compères de la préfecture, pourquoi ne pas agir tout de suite pour les apaiser ? Puisque la chaudière de la machine sociale menace de faire explosion, ouvrez les soupapes de sûreté. Hâtez-vous. Élaborez et promulguez vite les lois vainement réclamées par les congrès des travailleurs. Préparez au profit de tous la reprise évolutive du droit de propriété, avec indemnité viagère pour les expropriés, avant que le peuple dépossédé injustement n'ait enfin recours à l'argument sans réplique du roi Frédéric vis-à-vis du meunier Sans-Souci :

Sais-tu que sans payer je pourrai bien le prendre ?

— « Nous luttons contre les autres partis potitiques, » observa M. Durandel, « pour donner satisfaction aux revendications raisonnables des ouvriers ; nous désirons sincèrement, croyez-le, vivifier chez eux l'esprit d'association et d'assistance mutuelle. Mais nous ne pouvons pas préparer les voies à la destruction systématique de l'intérêt individuel qui est historiquement l'âme des progrès de l'humanité ; nous ne pouvons pas suivre les idéologues qui, avant l'expérimentation concluante, veulent changer le droit qui assure la liberté du petit nombre, pour courir après la chimère de la liberté complète de tous.

— « Vous croyez donc, » reprit le vieux défenseur des idées socialistes, « que les bienfaits de l'ordre économique existant sont le produit naturel de la liberté laissée aux hommes d'agir suivant leurs intérêts. Et vous ne croyez pas à l'extension de l'intervention bienfaisante de la puissance publique ! Décidément, les républicains de l'école radicale, en dépit de leurs excellentes intentions, ne valent pas mieux que les autres défenseurs du régime capitaliste. Les radicaux ne veulent pas ou ne peuvent pas comprendre les causes du mouvement socialiste contemporain, puisqu'ils ne veulent pas ou ne peuvent pas comprendre que le mal social vient surtout de la transmission héréditaire de la propriété démesurée, résultat monstrueux que le triomphe de l'individualisme produit et perpétue. Les radicaux considèrent et respectent comme droit naturel le droit égoïste et sans frein de la propriété individuelle, le droit sauvage d'user et d'abuser selon la formule quiritaire des brigands romains.

« Ce droit de propriété individuelle sans limite et sans frein représente aux yeux des socialistes l'hydre dévorante à terrasser.

« Et, croyez-le à votre tour, vouloir remplacer le droit écrit du brigandage par l'organisation scientifique de toutes les utilités sociales pour constituer enfin le juste droit de propriété, ce n'est pas vouloir supprimer l'initiative, la liberté et la dignité des individus.

« Vous méconnaissez la haute philosophie des sociologues collectivistes parce que vous redoutez les conséquences égalitaires de leur logique prévoyante, et simplement prévoyante, entendez-vous?

« La reprise graduelle des instruments de production et de distribution des richesses sociales créera la moralité supérieure et fera refleurir dans le cœur de l'humanité les instincts vivaces de solidarité sociale et les sentiments d'amour altruiste.

« Le collectivisme assurera la liberté personnelle de tous par l'abolition des classes. La chimère tyrannique que nos adversaires agitent comme un spectre terrifiant pour excuser la haine et le mépris de nos doctrines ne troublera pas toujours le bon sens des masses populaires.

« Le corps électoral considère avec raison les radicaux comme les opportunistes de demain. Les radicaux sont les adversaires les plus redoutables de nos idées, en ce sens qu'ils ne se rapprochent de nous que pour capter notre confiance et faire avorter doucement nos projets d'émancipation humaine complète : politique, économique et morale.

« Les radicaux demandent pour les pauvres la liberté en droit : mais ils la refusent en fait. Ils n'ont pas de principe pour orienter la volonté d'agir. Ils restent perplexes et inertes devant l'énigme du problème social. Ils sont affligés du doute incurable. Ils se piquent d'être des réformateurs hardis, et nous les voyons se draper des vieux oripeaux du droit quiritaire, qui ne sont plus que le symbole religieux de toutes les réactions.

« Demain comme hier, l'événement imprévu décidera du sort des gouvernements, à la grande surprise de la constitution écrite. Des hommes de foi et d'action résolue peuvent seuls aider efficacement l'évolution sociale qui déjà s'opère. Ceux qui pensent avec vous, monsieur le député radical, que le collectivisme, c'est-à-dire le socialisme raisonné, est une menace pour la liberté humaine, devraient avoir la franchise de repousser la qualification de socialistes. Mais le peuple saura, je l'espère, arracher les masques électoraux : il apprend chaque jour à discerner le faux du vrai socialiste.

« N'est pas et ne sera jamais socialiste, celui qui ne sait pas que l'idéal collectiviste est le régime de l'égale liberté pour tous. »

Justin Alavaill.

CONGRÈS INTERNATIONAL
POUR LA PROTECTION OUVRIÈRE

A Zurich, du 23 au 28 août 1897

Le Congrès s'est ouvert dans la grande salle de la nouvelle Tonhalle de Zurich, probablement la salle la plus vaste et la mieux aménagée qu'il y ait en Suisse. Les congressistes annoncés sont au nombre de 548, dont 365 délégués et 163 invités. On retrouve là nombre de figures connues des Congrès socialistes internationaux : les députés au Reichstag allemand, Bebel, Liebknecht, de Vollmar, etc. ; Adler et Pernerstorfer, de Vienne, deux des chefs du parti socialiste d'Autriche ; Vandervelde, l'éloquent député socialiste belge et tant d'autres. L'élément féminin est représenté dans une bonne mesure. Citons la vibrante Clara Zetkin, de Stuttgart, et Lily Braun, l'écrivain socialiste de Berlin.

Quelque chose qui rappe bien vite, c'est l'absence des délégués français. La France n'a qu'un ou deux représentants. Le Parti ouvrier français seul avait annoncé une participation notable ; mais il s'est, paraît-il, ravisé, car nous n'avons eu ni Guesde, ni Chauvin, ni Lafargue, ni Aline Valette ; ils étaient pourtant attendus. La présence des prêtres a éloigné les socialistes français qui n'ont pas voulu se trouver mêlés à leurs ennemis dans un même congrès.

En effet, les ecclésiastiques sont venus assez nombreux, car ce Congrès doit être ouvert *à tous les représentants des sociétés ouvrières, sans distinction des tendances politiques ou religieuses*, qui considèrent l'intervention de l'État en faveur de la classe ouvrière comme justifiée, nécessaire et urgente. Je ne veux pas discuter ici les raisons qui ont motivé l'attitude de nos camarades les socialistes français, mais j'ai pu remarquer que la présence des soutanes qui ont participé au Congrès de Zurich n'avait rien de bien dangereux pour nous autres socialistes.

Les prêtres qui sont venus à Zurich ont ceci de commun avec

nous, qu'ils sont anticapitalistes. Ils l'ont suffisamment démontré. D'autre part, sur les points où ils divergeaient d'opinion d'avec les socialistes, ces derniers ont pu aisément triompher d'eux par la supériorité de leur logique, et je me demande si les socialistes français n'auraient pas eu intérêt et avantage à prendre part à une telle joute, en même temps qu'ils auraient rehaussé l'importance socialiste du Congrès par leur précieux concours.

Comme on le verra plus loin, les congrès internationaux du genre et de la composition de celui de Zurich se renouvelleront périodiquement. Les socialistes français pourront-ils et voudront-ils s'abstenir d'y participer? La question est grave et vaudra la peine d'être sérieusement étudiée.

En attendant, c'est le gouvernement de Méline qui, paraît-il, monopolise les sympathies françaises pour le Congrès de Zurich. C'est M. Finance, chef de bureau de l'Office du travail, qui est venu de Paris pour nous le dire. Mais les conseils municipaux de Paris et Lille ayant décidé d'envoyer des délégués, dix de Paris et un de Lille, le ministre du commerce a cassé les décrets qui accordaient les crédits nécessaires. M. Finance suffisait à incarner les sympathies du ministre pour notre Congrès, qui ainsi devait rattraper en qualité ce qu'il perdait en quantité. C'est du moins ce que M. Finance, avec modestie, a débité dans le seul discours (qu'on me pardonne cet euphémisme) qu'il a prononcé, en trois minutes, au Congrès, au nom de son ministre. Le Congrès a souri... On refusait quelques centaines de francs pour délégations à notre Congrès, au moment où l'on venait d'accorder 500,000 francs pour l'agrément du voyage présidentiel. Mais le ministre nous assurait de sa sympathie... Passons !

La disposition consistant à ouvrir le Congrès à tous les représentants des sociétés ouvrières qui considèrent l'intervention de l'État *en faveur de la classe ouvrière comme justifiée, nécessaire et urgente,* visait les anarchistes qui ne pouvaient, dès lors, sans compromission pour leurs principes, assister au Congrès. Ils l'ont compris et ne sont pas venus. Il n'y a donc eu aucune discussion à leur sujet, ce qui a permis de suivre le programme sans perte de temps. Du moment que par l'acceptation de l'invitation on admettait que la protection des ouvriers par l'État est justifiée, nécessaire et urgente, les discussions du Congrès ont roulé exclusivement sur l'étendue de cette protection et sur les moyens de réalisation.

L'ordre du jour renfermait six questions :

1. Le travail du dimanche;
2. Le travail des enfants et jeunes gens ;
3. Le travail des hommes adultes;
4. Le travail des femmes;

5. Le travail de nuit et le travail dans les industries nuisibles à la santé;

6. Les voies et moyens de réalisation de la protection ouvrière.

Nous allons passer succinctement en revue les travaux et les décisions du Congrès sur ces divers sujets.

Mais je dois placer auparavant un petit fait significatif et qui donne la physionomie du Congrès. Au début de la première séance, le docteur Adler proposa au Congrès d'adresser un télégramme d'appui aux 80,000 grévistes anglais qui luttent maintenant pour la journée de huit heures. Voici le texte de cette résolution :

Le Congrès international pour la protection ouvrière estime qu'il est de son devoir, au début de son activité, de penser à la bataille grandiose que les mécaniciens anglais livrent en ce moment pour la réalisation du principe le plus important de la protection ouvrière : la journée de huit heures. Le Congrès souhaite à ces champions de la cause ouvrière un prompt et complet succès.

Adler motive sa proposition en déclarant que la protection ouvrière n'est pas seulement l'œuvre des Congrès et des Parlements, mais avant tout l'œuvre des ouvriers eux-mêmes. C'est l'association et la propagande qui amèneront l'émancipation prolétarienne. « Une lutte comme celle que soutiennent maintenant les métallurgistes anglais, pour la journée de huit heures, contre un des plus gros groupements capitalistes de l'Europe, tel est notre véritable moyen d'action », s'écria Adler. Sa résolution fut votée d'enthousiasme, à l'unanimité, moins une voix ecclésiastique et quelques abstentions. Ainsi, ce Congrès mixte approuvait, dans sa quasi-unanimité, le recours à la grève.

LE TRAVAIL DU DIMANCHE

C'est un catholique, l'abbé Beck, professeur à l'Université de Fribourg (Suisse), qui a rapporté sur la question du Travail du dimanche, première question soumise au Congrès. Il faut reconnaître qu'il a plaidé, avec une vigueur peu commune, la cause du repos du dimanche. Les arguments sur lesquels il a étayé sa démonstration étaient francs de toute idée cléricale. Il s'est placé successivement au point de vue de l'hygiène, de la conservation de la race, de la vie de famille, de la liberté de conscience, de la justice sociale.

Après avoir étudié longuement les diverses législations avec leurs différences sans nombre, il a établi la nécessité d'*une solution internationale* du repos dominical, seul moyen de faire disparaître la peur de la concurrence étrangère qui a dominé jusqu'ici tous les débats des

Parlements sur cette question, et paralysé tout progrès sérieux dans ce domaine.

Il a été facile de démontrer que le repos du dimanche est exigé avant tout pour la *santé* du corps; que le repos de la nuit rend, mais seulement en partie, les forces perdues; que l'exigence d'un jour de repos après six jours de travail n'était pas un caprice, mais un besoin réel de la nature. La statistique et les expériences physiologiques ne laissent plus de doute à ce sujet. Les médecins les plus autorisés sont d'accord sur ce point-là. Faut-il rappeler une preuve historique de la nécessité du repos hebdomadaire pour le corps humain? C'est la courte durée de la décade établie par la Convention et supprimée au bout de quelques années. Il est également démontré que le travail du dimanche raccourcit la durée de l'existence. « Il est temps que nous déclarions, a dit le professeur Beck, que nous ne tolérerons plus, à l'avenir, que l'ouvrier soit privé de son dimanche, et que, par le travail du dimanche, on détruise son bien naturel le plus précieux, sa santé et sa force de vie. »

Le rapporteur pense que par une action énergique en faveur du repos dominical, on rendra à l'ouvrier la *vie de famille*. C'est ainsi que la femme reprendra sa place comme âme du foyer domestique et comme éducatrice de ses enfants. Le professeur Beck s'indigne qu'on ait reproché aux socialistes de détruire la famille; contre un tel reproche, il fait siennes les réponses de Marx et de Kautsky et s'écrie :

> Ces capitalistes qui accusent les socialistes d'en vouloir à la famille ne sont-ils pas les véritables destructeurs de la famille ouvrière lorqu'ils la privent de son dimanche, le seul jour où elle puisse se ressaisir et vivre pour elle-même? Oui, c'est le capitalisme qui tue la famille et non le socialisme.

Les suites du travail du dimanche sont encore plus redoutables pour la femme, et avec elles pour toutes les générations futures, que pour le travailleur. Il faut donner à la femme son congé dès le samedi après-midi, afin qu'elle ne doive pas passer son dimanche à nettoyer, laver, raccommoder et coudre, c'est-à-dire qu'elle ne change pas purement et simplement le travail de la fabrique contre celui de la maison.

La liberté de conscience est également violée par le travail du dimanche. La liberté de conscience, garantie par nos Constitutions, laisse l'individu non seulement libre d'être irréligieux, mais aussi libre d'avoir des convictions religieuses. Si donc un patron force un ouvrier à travailler pendant sept jours, il s'attaque odieusement à la *liberté* de conscience de l'ouvrier.

Enfin, il est juste que l'ouvrier puisse donner un jour par semaine

à sa propre culture intellectuelle et à son délassement. Le jour du repos est une prérogative de la classe privilégiée. La classe populaire a également droit aux jouissances de l'esprit et de l'âme ; par un repos hebdomadaire, l'ouvrier se sentirait de nouveau un homme et non un esclave du salaire.

Le rapporteur estime qu'il est possible d'introduire immédiatement, avec sanction, dans le droit positif, l'obligation du repos du dimanche. Il arrive ainsi aux quatre thèses suivantes :

I. Les résolutions prises en 1890 à la conférence de Berlin pour la réglementation du travail dominical étaient en soi insuffisantes et sans résultat pratique.

II. Les législations des différents pays civilisés diffèrent beaucoup entre elles sur la manière dont elles sauvegardent l'observation du repos dominical. Plusieurs ne la sauvegardent pas du tout, d'autres ne la sauvegardent qu'en faveur de certaines catégories d'ouvriers, de sorte que dans la plupart des États la situation effective des ouvriers est des plus déplorables.

III. Les ouvriers réclameront partout, avec fermeté et persévérance, une législation qui sauvegarde, aussi largement que possible, l'observation du repos dominical ; car le travail du dimanche ruine toute santé et toute énergie, viole la justice et l'égalité sociale, prive les ouvriers de leur part à la civilisation et contrarie la liberté de conscience ; il épuise la vitalité des nations par l'appauvrissement des masses populaires, déprécie les produits sur le marché, nourrit les rancunes sociales par les injustices dont il rend victimes ouvriers et employés, met obstacle à la formation, à l'organisation politiques des travailleurs.

IV. La même impérieuse nécessité qui nous fait réclamer, dans l'intérêt de l'ouvrière et de la vie de famille, le repos dominical plein et complet, nous engage à revendiquer une législation qui garantisse aux ouvriers de toutes les catégories le congé du samedi après-midi exigé par les travaux du ménage.

Cette question du repos du dimanche a été discutée assez longuement non tant au point de vue du fond, car tout le monde était d'accord, qu'au point de vue des détails de l'exécution. La délégation anglaise seule, mais unanime, s'est opposée avec vigueur au repos du dimanche ; elle voulait un repos hebdomadaire de trente-six heures, mais un autre jour que le dimanche. Par l'organe de son délégué Quelch, elle nous a fait une description lamentable du dimanche anglais. En Angleterre, le service des chemins de fer est presque arrêté le dimanche. Les musées, les bibliothèques, les établissements publics sont fermés ; l'ouvrier ne peut avoir aucune récréation. Il n'a qu'une

ressource : l'église puritaine anglaise, et il n'en veut pas. On fait remarquer aux Anglais que le congrès n'est pas en désaccord avec eux, mais qu'ils doivent lutter pour obtenir le dimanche les récréations qu'ils n'ont pas.

Le délégué autrichien Pernerstorfer amende quelque peu les propositions du rapporteur et du comité d'organisation pour leur donner une tournure plus énergique et plus pratique. A l'unanimité du Congrès moins la députation anglaise, le repos du dimanche est adopté sous la forme suivante :

DÉCISIONS

Travail du Dimanche

Le Congrès de Zurich pour la protection ouvrière réclame :

1. L'interdiction du travail du dimanche et des mesures pénales efficaces contre les transgressions pour toutes les catégories d'ouvriers et d'employés.

2. Les exceptions ne peuvent être autorisées que pour des travaux qui soint indispensables pour assurer la reprise des travaux dont la nature technique ne permet pas l'interruption, de même que pour des travaux dont la continuation est nécessaire, afin que les travailleurs puissent employer le dimanche au profit de leur instruction et de leur récréation. Mais, dans aucun cas, ce repos du dimanche ne peut être interrompu sous prétexte qu'il s'agit de compenser une diminution de production.

3. Les mesures d'exception à l'interdiction du repos du dimanche ne doivent pas être abandonnées au pouvoir discrétionnaire des fonctionnaires et des employés et ne doivent pas relever de prescriptions vagues, mais elles doivent être fixées par le texte de la loi même.

4. Les ouvriers et employés qui, par suite d'exceptions prévues, seront autorisés à travailler le dimanche, ont droit au repos un dimanche sur deux et à un jour de repos pendant la semaine.

5. Le repos du dimanche ou le repos accordé à sa place un autre jour de la semaine, comprend un repos ininterrompu d'au moins trente-six heures.

LE TRAVAIL DES ENFANTS ET DES JEUNES GENS

Si, d'une manière générale, l'esprit du Congrès était favorable à la protection des jeunes gens contre le travail excessif et prématuré, on a vu se manifester dans la discussion plusieurs tendances. Les socialistes voulaient prendre pour limite au-dessous de laquelle tout travail sala-

rié devait être interdit aux enfants, l'âge de quinze ans. Ils demandaient aussi que l'agriculture fût soumise à la même règle que l'industrie ; ils voulaient, en outre, que la question scolaire fît corps avec la protection du jeune âge, et que l'on décidât la fréquentation obligatoire de l'école. Les socialistes anglais allaient même plus loin. Ils réclamaient la protection jusqu'à l'âge de seize ans et un travail maximum de cinq jours par semaine jusqu'à l'âge de dix-huit ans. Le délégué Burrows s'est vigoureusement élevé contre les abus du travail des jeunes gens. Il a défendu le point de vue anglais : « Chaque année de plus donnée à l'enfance est un an de gagné vers l'avenir heureux où tendent nos efforts égalitaires. Il n'y a pas un pays sauvage qui s'appuie sur le travail de l'enfant. C'est aux pays civilisés que revient cette honte. Ne soyons pas plus réactionnaires que les Nègres et les Peaux-Rouges. Gardons nos enfants jusqu'à l'âge de seize ans, car avec eux nous avons l'avenir des populations ouvrières. On a l'habitude de représenter les Anglais comme des réactionnaires. Or, il y a plus de quarante ans que nous avons réfuté en Angleterre les arguments présentés contre notre proposition. Faites donc que les résolutions du Congrès ne soient pas un succès pour la bourgeoisie anglaise. »

A cette tendance, les socialistes chrétiens ont opposé une proposition de limiter l'âge de la protection à quatorze ans, cela conformément du reste à l'idée soutenue par le rapporteur et le Comité d'organisation. Interdire le travail des enfants après quatorze ans, disaient-ils, c'est faire de la résolution ainsi prise une lettre morte. D'autre part, les catholiques ne voulaient pas que le Congrès s'occupât de la question scolaire ; ils voulaient la laisser hors de la discussion.

Ces divers points de vue soulevèrent une assez longue discussion qui tourna à l'avantage de l'idée des socialistes. Ceux-ci démontrèrent facilement, et à l'évidence, la nécessité de joindre la question de l'instruction des enfants à celle de l'interdiction du travail salarié. On ne peut faire des enfants des espèces de petits vagabonds rôdant par les rues dans le plus dangereux désœuvrement. Il est dans leur intérêt et dans celui de la société de leur donner une instruction suffisante, dès que leur développement le permet. On ne peut non plus admettre que la protection cesse à quatorze ans, car, d'après les observations faites, c'est entre quatorze et quinze ans que l'enfant se développe le plus. Il faut lui laisser acquérir ce développement avant de le jeter dans une fabrique. D'autre part, il ne faut pas oublier que certaines législations permettent l'exploitation de l'enfant dès le plus jeune âge. Donc, en l'état actuel de la question dans les divers pays, il serait contraire à l'esprit pratique du Congrès de Zurich de dépasser provisoirement l'âge de quinze ans pour la protection des enfants. Enfin, il est besoin d'introduire dans nos Congrès des dispositions rela-

tives à l'agriculture, et spécialement à la grande agriculture qui, de plus en plus, devient une véritable industrie, et où les abus de l'exploitation capitaliste sont très fréquents.

Finalement, le Congrès a admis, à une forte majorité, la protection de l'enfant jusqu'à l'âge de quinze ans, l'application de cette protection à tout travail salarié et la fréquentation obligatoire de l'école jusqu'à quinze ans. Voici les décisions prises à ce sujet :

DÉCISIONS

Travail des enfants et des jeunes gens

1. Tout travail salarié est défendu aux enfants au-dessous de quinze ans. *Jusqu'à l'âge de quinze ans tous les enfants sont astreints à fréquenter l'école obligatoire.*

2. Les jeunes gens et apprentis de quinze à dix-huit ans ne pourront être occupés plus de huit heures par jour. Après quatre heures de travail consécutif, une pause d'au moins une demi-heure sera intercalée.

3. Le temps nécessaire à accorder à la fréquentation d'écoles complémentaires, tant générales que professionnelles, est compris dans ces heures de travail.

4. Les dimanches et jours fériés, tout travail salarié est défendu aux jeunes gens et apprentis.

On ne peut qu'applaudir à ces résolutions propres à parer, dans une large mesure, aux abus de l'exploitation des enfants par le capitalisme. Lorsqu'elles auront été acceptées par les législateurs, la croissance de l'enfant ne sera plus gênée; son intelligence ne diminuera plus par l'excès de fatigue; tout son être physique et moral pourra se développer d'une façon normale.

LE TRAVAIL DES HOMMES ADULTES

Il s'agit ici de la journée de huit heures, réclamée par les travailleurs adultes, c'est-à-dire par ceux qui sont âgés de plus de dix-huit ans et qui ne bénéficient, par conséquent, plus de la protection accordée au travail des enfants et des jeunes gens. Le Congrès de Zurich a estimé qu'actuellement le postulat de la journée de huit heures n'était plus une utopie, mais un *postulat pratique,* donc absolument admissible pour un Congrès en faveur de la protection ouvrière. Dans certaines industries, on est arrivé à diminuer la durée du travail jusqu'à dix, neuf, et même huit heures. Il est temps de réclamer éner-

giquement pour les travailleurs la journée de huit heures. Le Congrès a cependant été séparé en deux camps sur le mode de réduction des heures de travail.

Un certain nombre de socialistes catholiques demandaient, non pas une durée égale dans toutes les industries, mais une durée de travail variant suivant les grandes industries et suivant la marche de la consommation. L'intensité de travail et la consommation des produits devaient être pour eux les deux éléments à prendre en considération dans la durée du travail. On arrivait ainsi à admettre pour certaines industries une durée de neuf et dix heures de travail quotidien, tandis que pour d'autres cette durée tombait à huit heures, et même au-dessous, à sept et six heures par jour.

Les socialistes, appuyés par un certain nombre de socialistes chrétiens, contrairement à ce point de vue, réclamaient la journée de huit heures. On a vu se répéter tous les arguments en faveur de la journée légale de huit heures, cette grande revendication socialiste. Je me dispenserai donc de reprendre ces arguments, qui ont été souvent développés dans la *Revue Socialiste*, ainsi que dans toute la littérature de notre mouvement. Je rappelle simplement que les socialistes du Congrès ont vite eu fait de démontrer que le maximum variable de la durée du travail est le point de vue des capitalistes, qui ont intérêt à ne pas trop détériorer la machine humaine et à varier le nombre des heures suivant l'épuisement des forces; tandis que la journée légale de huit heures, le point de vue socialiste, doit seul trouver sa place dans un Congrès pour la protection ouvrière. Il faut sauvegarder non seulement l'*homme-machine*, mais il faut permettre le développement de l'*homme-cerveau*, le développement de la vie intellectuelle de l'homme.

Vandervelde, le député belge, a excellemment soutenu le point de vue socialiste. Il a dit qu'il n'était pas question d'étendre toutes les industries sur le lit de Procuste de la journée légale de huit heures, celle-ci n'étant pas réalisable du jour au lendemain, dans les pays arriérés où l'on a encore douze ou treize heures de travail; mais il repousse le point de vue capitaliste d'une limite variable. C'est pourquoi il veut une limite précise. Il reconnait que la limite physiologique du travail pourrait être fixée quelquefois plus haut que huit heures, et va même jusqu'à onze heures pour certaines industries; mais les socialistes veulent autre chose. Ils réclament pour l'ouvrier le droit de vivre comme un homme. Les hommes ne doivent pas vivre pour travailler, mais travailler pour vivre. Une fois ce travail accompli, ils doivent pouvoir jouir de la famille et se développer intellectuellement. Or, lorsque l'ouvrier a travaillé dix ou onze heures dans une fabrique, il ne peut plus jouir des siens et se développer. Il prend son repas et ensuite ne ressent plus qu'un besoin, celui de tomber sur

son grabat, comme une masse de plomb. Les capitalistes ne pensent qu'à l'homme-machine, les socialistes songent au développement de l'homme-cerveau.

« C'est là, s'écrie Vandervelde, ce qui donne à la fête du Premier Mai un caractère presque religieux. La journée de huit heures n'est point un idéal irréalisable, c'est la réalité de demain. Sans doute la loi seule ne peut pas grand chose, mais, appuyée sur une puissante organisation ouvrière, elle peut beaucoup, et c'est pourquoi nous invoquons son appui, avec ce grand catholique français (Lacordaire) qui a dit :

« Dans le domaine du travail, c'est la liberté qui opprime et la loi « qui affranchit. »

L'opinion socialiste a prévalu et la journée de huit heures a été votée à une grosse majorité par le Congrès.

Il y a eu également discussion au sujet de l'introduction de la journée de huit heures dans l'agriculture. Quelques orateurs voulaient qu'on laissât complètement de côté l'agriculture. Le Congrès a finalement admis que la grande exploitation agricole devait être assimilée aux industries et traitée comme telle. Pour l'agriculture, il a également admis des exceptions au temps des moissons.

Voici, du reste, les propositions votées par le Congrès :

DÉCISIONS

Travail des hommes adultes

1. Le Congrès international pour la protection ouvrière déclare comme absolument nécessaire l'introduction d'une journée de travail légale et de durée maximum, pour tous les travailleurs et employés de l'industrie, du commerce, des industries de transport, dans la grande exploitation agricole aussi bien que dans les entreprises de l'État et des communes.

Dans l'agriculture, des exceptions pourront être admises au temps des moissons.

2. Étant donnée la situation actuelle de la technique, et ensuite des expériences faites dans nombre de pays et dans nombre de professions avec la journée de neuf à huit heures, le Congrès demande aux gouvernements et aux législations de travailler à l'introduction de la journée de *huit heures*.

3. Là où le passage à cette journée ne semble pas possible pour le moment, il y aura lieu de décréter une journée maximum de travail se rapprochant le plus possible de huit heures, et facilitant la transition à opérer au fur et à mesure des progrès de la technique.

4. La législation doit, autant que possible, et là où les cir-

constances le permettent, instituer le même temps maximum de travail pour toutes les industries.

5. Là où la législation admet des exceptions à l'application de la journée maximum, la loi doit codifier très catégoriquement tout ce qui concerne le travail supplémentaire, *et cela par jour et par année.*

LE TRAVAIL DES FEMMES

La journée où le Congrès a discuté la question du travail des femmes a été certainement la plus marquante du Congrès. Tout le monde était animé des meilleures intentions, et cependant il y a eu des discussions excessivement chaudes. Cette fois la ligne de démarcation entre les socialistes purs et les catholiques ou les socialistes chrétiens a été nettement tracée. Nombre d'orateurs des deux sexes ont pris part à la lutte. Citons, du côté catholique, Carton de Wiart (belge), Scheicher (Vienne), la baronne Vogelsang (Vienne), Decurtins (Suisse); du côté socialiste, Jean Sigg (Genève), Lily Braun, Clara Zetkin (Berlin), Mlle Greulich (Zurich), Bebel (Berlin), Pernerstorfer (Vienne).

Les propositions élaborées en section réglementaient dans un sens absolument progressif les conditions de la femme, comme on le verra du reste dans les décisions qui reproduisent à peu de chose près les propositions de section. Les socialistes chrétiens, par l'organe de M. Carton de Wiart, posèrent comme question de principe la non-entrée en matière sur les propositions, et l'interdiction complète à la femme des travaux des mines, des carrières et de la grande industrie. Leur argumentation consistait à dire que la femme, par sa nature physiologique, son ossature moins forte que celle de l'homme, sa capacité pulmonaire inférieure à celle de l'homme, n'est pas destinée au travail des fabriques.

Le capitalisme ayant créé la monstruosité du travail industriel féminin, il appartient aux hommes de progrès de ramener la femme à sa place naturelle dans la famille. La situation actuelle de la femme est un attentat aux lois physiologiques de l'humanité, un abus du capitaliste, comme le travail des enfants, comme le travail de nuit, comme le travail du dimanche. « Une société qui fait travailler la femme plus que sa nature ne le permet, est une société en décadence », a dit Spencer. C'est le cas de la nôtre. Le salaire de la femme avilit le salaire du mari. Le travail de la femme tue la femme et l'enfant. Ugolin, dans sa tour, mangeait ses enfants pour leur conserver un père : le capitalisme, dans ses fabriques, dévore l'ouvrière et ses enfants pour les entretenir. Lorsque la femme rentre de la fabrique, elle n'est plus assez

fraîche, douce, patiente pour l'éducation de ses enfants. La femme a suffisamment rempli son devoir quotidien, quand elle a élevé ses enfants et préparé un intérieur à son mari. La réglementation du travail industriel de la femme rappelle le pavé jeté par l'ours apprivoisé sur la mouche posée sur le front de l'homme endormi. Il faut absolument sortir la femme de la fabrique pour la rendre à la famille. Quant à la liberté que l'on revendique en faveur de la femme, ce n'est qu'un vain mot. La femme n'a rien à gagner à l'émancipation intégrale. En revanche la société a tout à y perdre. Tels étaient les principaux arguments des socialistes chrétiens.

Les socialistes, eux aussi, déclarèrent que notre effort vers l'idéal devait tendre à sortir des fabriques les femmes pour les rendre à la famille, mais ils ajoutèrent que cet idéal ne pouvait être atteint que dans la société socialiste. Or, le Congrès de Zurich recherche des solutions pratiques, réalisables au sein même de la société capitaliste, et propres à guider le législateur dans son travail. C'est pourquoi on ne peut abolir le travail industriel de la femme sans courir le risque d'être traité d'idéologue par celles-là même que l'on voudrait soulager. La femme ne peut être véritablement émancipée que par le travail. Le travail également, s'il est bien réglementé, la rendra à sa famille. Les socialistes ne veulent pas l'égalité absolue, mais l'égalité partout où l'évolution le permet. C'est au nom de cette égalité, qu'il faut laisser la femme libre de travailler dans la fabrique.

Les orateurs des deux tendances étant trop nombreux, on choisit deux champions pour terminer la discussion : MM. Decurtins et Bebel. M. Decurtins déclara que chrétiens et socialistes voulaient tous créer une société nouvelle et renforcer la famille, mais qu'un abime séparaient leurs buts. Les deux partis pouvaient cependant faire un bout de route ensemble.

M. Decurtins voit dans la famille, non seulement quelque chose d'historique, mais quelque chose d'immuable et, par l'interdiction du travail industriel des femmes, il veut retourner à l'ancienne famille, la famille chrétienne qui sera l'aurore des temps futurs.

M. Bebel convient qu'il y a lieu de remédier au système de la production capitaliste ; mais il faut être pratique. Pourquoi enlever la femme seulement à la grande industrie ? Il y a tant de femmes employées dans le commerce, dans les administrations de chemins de fer, télégraphes et téléphones. Pourquoi faire une exception pour celles-ci ? Il faut être conséquent. L'interdiction de la grande industrie aux femmes jetterait sur le pavé en Allemagne 750,000 femmes, en Angleterre 3,000,000, et de même dans les autres pays. Que deviendront ces femmes ? Devront-elles grossir les bataillons de prostituées ? On voit d'ici les conséquences. Que faire des veuves et des orphelines non

mariées, après leur avoir enlevé le moyen de gagner leur vie ? Si on ne peut répondre à cette question, il faut admettre la réglementation du travail industriel des femmes.

C'est ce que le Congrès a fait à une forte majorité, en admettant les décisions suivantes :

DÉCISIONS

Travail des femmes

1. Le Congrès international pour la protection ouvrière, tenu à Zurich, réclame une législation étendue et efficace pour toutes les ouvrières et toutes les employées de la grande et de la petite industrie, des petits métiers, du commerce, des entreprises de transport, y compris les postes, télégraphes et téléphones, et de l'industrie domestique.

2. Comme base de cette législation protectrice, le Congrès demande une journée de travail maximum de huit heures et une semaine maximum de quarante-quatre heures pour toutes les ouvrières et employées.

Le travail cessera le samedi à midi, de telle sorte qu'un repos ininterrompu de quarante-deux heures au moins leur soit assuré jusqu'au lundi matin.

3. Il devra être absolument interdit aux employeurs de donner aux ouvrières et aux employées, une fois le travail journalier terminé, du travail à faire à la maison.

4. Avant et après leurs couches, il est réservé un espace de temps de huit semaines en tout, pendant lequel les femmes ne peuvent être admises au travail dans les fabriques. Elles ne sont reçues de nouveau dans la fabrique qu'après avoir fourni la preuve qu'il s'est écoulé six semaines au moins depuis le moment de leurs couches.

Des prescriptions législatives détermineront les branches de travail dans lesquelles les femmes enceintes ne doivent pas être occupées.

Pendant cette interruption du travail, l'ouvrière recevra de l'État ou de la commune une indemnité qui, en aucun cas, ne devra être inférieure à son salaire ordinaire.

5. Le Congrès demande pour les ouvrières agricoles (ouvriers agricoles), les domestiques à gage, la suppression de toutes les lois et prescriptions qui leur créent une position exceptionnelle par rapport aux autres catégories d'ouvriers (lois et prescriptions concernant les domestiques à gage; interdiction du droit de coalition, interdiction du droit de réunion et d'association, etc.).

Des lois et des prescriptions protectrices spéciales devront être élaborées conformément à l'esprit des revendications énumérées ci-dessus.

6. Le Congrès voit dans l'industrie domestique un mode de travail qui exerce une mauvaise influence au point de vue social et hygiénique, en même temps qu'il est un grand obstacle à l'organisation professionnelle et à la création d'une législation ouvrière protectrice efficace.

C'est pourquoi le Congrès renvoie la discussion approfondie de cette question à un Congrès ultérieur.

7. Le Congrès demande que, à travail égal, les femmes reçoivent un salaire égal, et invite en conséquence ses membres à engager immédiatement les pouvoirs publics à consacrer vigoureusement ce principe, chaque fois que l'occasion s'en présentera.

LE TRAVAIL DE NUIT

ET LE TRAVAIL DANS LES EXPLOITATIONS DANGEREUSES POUR LA SANTÉ

Il n'y a pas eu de divergence sur la question du travail de nuit et dans les exploitations dangereuses. Tout le monde a été d'accord pour l'adoption des décisions qui suivent.

Ces décisions sont conformes du reste à l'esprit du Congrès sur la durée du travail des adultes et sur la protection du travail des enfants. Nous n'entamerons donc pas la discussion au sujet des thèses ci-après. Il nous suffit de les indiquer.

DÉCISIONS

I. — Travail de nuit

1. Le travail de nuit, c'est-à-dire celui qui est compris entre huit heures du soir et six heures du matin, est également interdit pour les ouvriers de tout âge et des deux sexes.

Les exceptions ne peuvent être admises que pour les hommes adultes et dans les industries dans lesquelles des conditions techniques imposent une exploitation non interrompue. Il en est de même pour les établissements dans lesquels l'exploitation ne peut être assurée que par le travail de nuit. Les ouvriers ne peuvent être contraints à un pareil travail.

Les industries dans lesquelles le travail de nuit pourra être autorisé pour les motifs énoncés plus haut, seront soigneusement énumérées par la loi.

2. Le travail supplémentaire n'est autorisé ni pour les enfants, ni pour les jeunes gens des deux sexes au-dessous de dix-huit ans, ni pour les femmes. Lorsque ce travail supplémentaire est autorisé à titre exceptionnel pour les hommes, il ne doit pas être prolongé pendant les heures que la loi désigne comme heures de nuit.

Une prolongation exceptionnelle et provisoire de la durée du travail ne peut être admise que dans les cas où l'exploitation a été interrompue par des circonstances imprévues (force majeure, accidents), et que cette interruption est de nature à causer au patron ou aux ouvriers un grave préjudice matériel.

L'autorisation de faire des heures supplémentaires ne pourra être accordée pour cause de surcroît de travail.

3. Dans les branches de l'industrie qui par leur nature exigent une exploitation ininterrompue, on formera trois brigades, travaillant chacune huit heures et se relevant à heure fixe.

Pour que les ouvriers puissent jouir le dimanche d'un repos de vingt-quatre heures, on formera pour le dimanche une brigade spéciale destinée à relever les autres.

II. — Travail dans les exploitations dangereuses pour la santé

1. Les exploitations dangereuses pour la santé dans le sens du présent rapport seront, dans chaque pays, spécifiées sur une liste dressée par voie d'ordonnance.

2. L'autorité ne permettra la mise en exploitation d'une industrie dangereuse pour la santé que lorsque toutes les mesures prescrites par la loi ou les ordonnances auront été prises pour écarter ou diminuer les dangers autant que possible. On exigera généralement que les dispositions techniques et la manière de production soient faites de telle sorte, autant que le développement de la science le permet, que des matières nuisibles n'entrent pas dans les organes respiratoires de l'ouvrier.

3. Les enfants, les jeunes gens au-dessous de dix-huit ans et les femmes ne doivent pas être employés à des occupations dangereuses pour la santé et dans les mines, à l'intérieur (travail du dessous, travail du dessus).

Cette interdiction est absolue.

4. Dans les exploitations dangereuses pour la santé, la durée de la journée de travail sera inférieure à la durée légale de la journée de travail normale. La réduction sera proportionnée au degré de danger que présente l'exploitation. La journée ne pourra en aucun cas dépasser huit heures dans ces industries.

5. Dans les industries dangereuses pour la santé, les ouvriers seront soumis à une visite médicale périodique, officielle.

6. Les patrons sont absolument responsables de toute atteinte à la santé et à la vie des ouvriers travaillant dans des exploitations dangereuses pour la santé.

7. Dans les industries présentant un caractère absolument dangereux pour la santé, et lorsque la technique ne fournit pas de moyens d'atténuer ce danger, on interdira absolument l'emploi de la matière nuisible.

LES VOIES ET MOYENS DE LA PROTECTION OUVRIÈRE INTERNATIONALE

Le Congrès a, dans sa dernière séance, discuté et adopté les thèses arrêtées par la section. Ces thèses sont les suivantes :

Conditions nécessaires à la réalisation de la protection ouvrière telle qu'elle est réclamée par le Congrès :

I. Inspections embrassant la grande et la petite industrie, les mines, les entreprises de transports, l'industrie domestique et les exploitations agricoles qui emploient des machines, par des fonctionnaires indépendants, choisis, plus que par le passé, parmi des experts. Ces inspecteurs auront comme aides des ouvriers, et seront assez nombreux pour pouvoir inspecter chaque établissement tous les six mois. On devra instituer pour l'agriculture des inspecteurs spéciaux.

Le contrôle de l'exécution des prescriptions relatives au travail des femmes sera exercé par des inspectrices salariées par l'État et choisies en partie parmi les ouvrières.

II. Droit de coalition absolu pour tous les ouvriers et employés des deux sexes, notamment reconnaissance officielle de tous les secrétariats, commissions, chambres instituées par les ouvriers pour le contrôle de la protection ouvrière. Reconnaissance également des syndicats et droit de contrôle.

La violation du droit de coalition est punissable.

III. Introduction du suffrage universel, égal, direct et secret, pour les élections à tous les corps représentatifs, afin d'assurer une influence de la classe ouvrière plus réelle sur tous les Parlements.

IV. Propagande active par les organisations syndicales et politiques, au moyen de conférences, d'écrits, de réunions, de journaux, et avant tout, action parlementaire.

V. Organisation de congrès internationaux périodiques; présentation en même temps, aux divers Parlements, de divers projets de loi identiques.

Le Congrès adopte à l'unanimité une requête au Conseil fédéral

suisse reconnaissant les efforts faits par cette autorité en vue de l'élaboration d'une législation internationale ouvrière, et exprimant le vœu que ces tentatives soient renouvelées à bref délai, et que le Conseil fédéral y emploie toute son influence. On demande aussi que le Conseil fédéral invite les États à la création d'un *Office international pour la protection ouvrière*.

On décide également à l'unanimité la création à Zurich d'une commission permanente chargée de préparer le nouveau Congrès pour la protection ouvrière. A la majorité moins dix voix, on admet la communication aux gouvernements des résolutions prises et l'obligation par les congressistes de travailler à la réalisation des résolutions votées par eux.

M. Decurtins jette un dernier coup d'œil sur le Congrès; il en constate la bonne tenue et déclare qu'il peut soutenir avantageusement la comparaison avec les décisions parlementaires.

Ainsi s'est terminé ce Congrès qui, espérons-le, aura une bonne influence sur la législation ouvrière. Il est évident que dans un Congrès purement socialiste on aurait pris çà et là des résolutions plus radicales, ou mieux plus idéalistes. Mais ici, où il y avait diverses écoles et où l'on devait rechercher des mesures qui pussent être défendues directement et pratiquement, il fallait se contenter de la résultante du parallélogramme des forces en présence.

Il est incontestable que les socialistes ont eu la partie belle. L'impitoyable logique des Bebel, Vandervelde et consorts a facilement triomphé des réticences de l'école chrétienne sociale. A la façon dont les discussions ont été conduites et suivies, on pourrait même croire que le socialisme arrivera sans trop de peine à entraîner avec lui l'école qui s'est mesurée à lui. Cette dernière devra tôt ou tard ou retourner en arrière, ou faire le pas décisif, c'est-à-dire entrer carrément dans les idées socialistes de la Révolution sociale.

OSCAR RAPIN.

Revue de la Presse Étrangère

La Correspondance de Karl Marx et ce qu'on appelle « Marxisme » *(Die Neue Zeit)* (1)

Voltaire, en vain grand homme, et peu voltairien.

Ce vers résume assez bien, sur le nom de Voltaire, les longues dissertations qu'on pourrait faire à propos de l'éternel malentendu dont sont victimes les grands manieurs d'esprits. Ils donnent leur nom à leurs disciples fidèles ou infidèles, intelligents ou bornés, sincères ou farceurs, à leurs vrais fils intellectuels aussi bien qu'à leurs bâtards, leurs singes et leurs caudataires. C'est ce qui est arrivé à Épicure, lequel était aussi peu « épicurien » que possible. Il semble bien que la même mésaventure soit advenue à Karl Marx, qui souvent n'est guère « marxiste », au sens courant de l'expression. Mais d'abord, qu'est-ce donc qu'être « marxiste » ? Je voudrais qu'on me précisât le sens de l'étiquette. Un pharmacien d'esprit répondait à un curieux de cette sorte : « Une étiquette ne s'explique pas. »

On trouve dans Marx (j'entends dans ses ouvrages) plusieurs formules qui résument de longues, minutieuses et profondes analyses : le matérialisme historique, la valeur considérée comme sur-travail. S'il suffit de trouver beaucoup de vrai dans ces théories pour être qualifié « marxiste », il est bien peu de socialistes qui ne soient fortement teintés de marxisme. On aime à être appelé marxiste ainsi.

Si l'on entend par « marxisme » un certain tempérament, une façon particulière de penser (sans dire précisément ce qu'on pense), d'argumenter et même d'écrire ; une méthode spéciale d'éreintement à l'égard des dissidents, un rituel de lutte mutuelle entre coreligionnaires, le marxisme est, comme on dit, un *modus vivendi* ; ce n'est pas une

(1) Principaux articles (1896-97, n°s 1 à 12). Correspondance de Karl Marx et de J.-B. v. Schweitzer, par Édouard Bernstein. — L'Élection présidentielle aux États-Unis, par P.-A. Sorge. Le Principe démocratique et ses applications, à propos du Congrès de Gotha. Les Origines du romantisme, par Paul Lafargue. Les Causes du Mouvement arménien, par La Barbe. Économie socialiste en Angleterre, par Edouard Bernstein. Développement du Socialisme scientifique, par Peter v. Struve. Critique des critiques du Congrès de Londres, par Ed. Bernstein. Critique des Critiques de la *Femme et le Socialisme,* par A. Bebel. Les Défauts de la Construction moderne, par A. Bringmann, charpentier. Liebknecht sur Marx, par K. Kautsky.

doctrine, encore moins une école. Or, il semble bien qu'on prenne le mot dans ce sens, surtout quand on l'applique à des hommes qui ne sont pas de langue allemande. Ce n'est pas même une caricature, — tel ce fantoche qu'Alphonse Daudet, dans une de ses charges les moins réussies, annonce : « L'homme qui a lu Proudhon. » — Ce n'est pas une déformation systématique d'une espèce existante, c'est un « type » qu'on prétend créer de toute pièce, un mannequin plutôt, qu'on dresse et auquel on donne une vie de convention. En vidant ce mannequin, on y trouve ce qu'on y a mis : autoritarisme, intransigeance dans la discussion, domesticité intellectuelle et, pour tout dire, caporalisme. Je comprends qu'on répugne à être catalogué marxiste de cette façon-là.

Est-il besoin de répéter que Marx écrivain (les jeunes gens ne le connaissent, comme tous les autres écrivains, que par ses écrits) est tout à fait innocent de cet abus de mots. On est aise, pourtant, de trouver dans sa correspondance des preuves du large esprit de tolérance et de respect intellectuel sans lesquels on ne compte guère parmi les penseurs.

L'année dernière, le *Neue Zeit* publiait une correspondance entre Heine et Marx, qui serait tout à fait inintelligible et ne s'expliquerait même pas si Marx avait eu le sectarisme dont on se plaît à charger quelqu'un, du seul fait de l'appeler marxiste, en France surtout. La même revue nous apporte, récemment, deux articles, l'un d'Édouard Bernstein, sur la correspondance de Karl Marx avec J.-B. v. Schweitzer, l'autre de Karl Kautsky à propos du nouveau livre de Liebknecht (*Marx, Commémoration*) qui sont trop dans le sens des remarques faites plus haut pour que nous n'essayions pas de les analyser sommairement. En sujet si délicat, où le caractère des personnes est engagé, on s'excuse d'avance des mésinterprétations possibles.

Les lettres de Marx à J.-B. v. Schweitzer sont datées d'octobre 1878. Elles sont intéressantes à deux points de vue : elles éclairent d'un jour nouveau l'histoire de la social-démocratie allemande en cette fin de siècle; elles précisent la grande figure de Karl Marx.

Un mot sur les circonstances où ces lettres furent écrites. On sait que Lassalle ne pouvait pas entendre parler de la conspiration syndicale et de la lutte des classes; c'était un révolutionnaire vieux jeu, comme on dit un peu irrévérencieusement aujourd'hui. L'Internationale lui faisait peur, quoiqu'il fût très intrépide. Il s'en tenait à une bizarre franc-maçonnerie teutonne qu'il appelait, non sans quelque pompe prétentieuse, « l'Union générale des travailleurs allemands » *(Allgmiemeine Deutsche Arbeiterverein)*. Contre cette union, ou du moins parallèlement avec elle s'élaborait déjà l' « Internationale ouvrière » *(Internationale Arbeiter Assoziation)*.

Jusqu'en 1878 la question fut pour l'Allemagne purement théo-

rique. Aucun mouvement sérieux ne se dessinait. C'est d'Angleterre, avec les associations ouvrières et le bruit qui se fit autour, que partit l'impulsion. On sait qu'à cette époque Karl Marx était à Londres et passait ses journées au British Museum à recruter les documents de son *Capital.*

C'est alors qu'il entra en relations épistolaires avec le grand lieutenant et successeur de Lassalle, J.-B. v. Schweitzer, président de l'Union lassallienne. C'est alors aussi qu'il jeta les bases définitives, avec Applegarth, Odger, et plus tard Engels, de la véritable Internationale.

Coupons court à ces explications préliminaires, d'un si grand intérêt pourtant. Elles ont trait surtout à ce premier point : l'histoire générale du socialisme allemand. Ne retenons des lettres de Marx que ce qui contribue à éclairer sa propre figure. Ce sont des personnalités, mais des personnalités qui ont leur valeur.

Marx signale d'abord, avec son âpreté ordinaire de théoricien (tempérée par une irréprochable courtoisie d'homme à homme), la tare catholique, mystique, du socialisme de Lassalle, qu'il compare à Buchez, aujourd'hui bien oublié. C'est la misère du religiosisme avant la misère de la philosophie.

Ensuite il oppose à l'agitation sectaire (lassallienne ou proudhonnienne,) qu'il déclare enfantine et stérile, la lutte des classes. Il aime les grands mots d'ordre, mais il répugne aux mots de passe, aux « schiboleth », comme il les appelle : pas de particularisme, pas de chapelles !

Le caractère antisectaire de Marx se déclare ici. N'ayez pas de grand prêtre. Ne jurez d'après personne. Une union teutonne, une contre-façon piteuse des trades-unions anglaises est non seulement ridicule en Allemagne, mais impossible. « Fût-elle possible, et je la déclare tout bonnement impossible, écrit-il, le jeu n'en vaudrait pas la chandelle, du moins en Allemagne. Le travailleur allemand, plié dès ses premiers premiers pas d'enfant à l'allure bureaucratique, serf né de l'autorité et du mot de passe, ce qu'il faut lui apprendre tout d'abord, c'est à marcher par lui-même, à se tenir sur ses jambes. » C'est peut-être un peu méprisant, ce n'est certainement pas autocratique.

Un autre trait du caractère de Marx se fait jour en signes non équivoques, c'est son « opportunisme », qu'on passe le mot, sa souplesse politique, dont les vrais marxistes ont hérité, son entente parfaite des concessions nécessaires, pourvu qu'elles ne soient pas illogiques en théorie, par conséquent stériles en pratique. Il tient, avec raison, qu'un mauvais syllogisme social se traduit à brève échéance par une faillite dans les faits. « N'allez pas faire de concessions à la question d'argent, s'écrie-t-il, vous serez bientôt découvert, et gare alors

la dictature de quelque nom d'ailleurs qu'elle s'appelle » (il pense à Bismarck). « Je suis d'ailleurs prêt, ajoute-t-il, comme secrétaire de l'*Internationale* à servir d'intermédiaire. » Conciliation autant que possible, mais pas de contradiction intérieure, c'est la mort d'un grand parti. Sur ce point, Marx était certainement observateur plus aigu que Lassalle.

Les mêmes tendances se manifestent dans les lettres citées par Karl Kautsky, à propos du livre de Liebknecht (*Commémoration de Marx*). Il s'agit encore ici de conciliation (entre le programme d'Eisenach trade-unioniste et le programme de Gotha où figure la lutte des classes). Marx admet la conciliation des personnes, mais ne veut pas de la confusion des doctrines. Combien il a raison!

Qu'on s'unisse dans l'action contre l'ennemi commun, mais qu'on n'insère pas en toutes lettres l'illogisme dans les programmes. Un programme de principes, dit-il ingénieusement, c'est l'étiage supérieur, l'idéale limite de la crue où le flot du mouvement de parti doit incessamment tendre à s'élever. Ne galvaudons pas notre idéal.

On néglige à dessein le détail des Congrès de cette époque (1868-1878, Hambourg, Berlin, Eisenach, Gotha), sur lesquels la correspondance de Marx donne d'importantes révélations. Ce qu'on peut retenir de la partie personnelle de ces lettres, c'est d'une part l'intégrité scientifique de Marx, son intransigeance, si l'on veut, sur les principes essentiels et sur les grandes lignes directrices, d'autre part son grand esprit de conciliation. Il fut loin d'être l'ennemi des compromis, la vie sociale en est faite.

On attribue à Marx cette boutade : « Personne n'est moins « marxiste » que moi. » Ce jour-là, s'il a vraiment fait ce mot, il n'était pas en paroles plus tendre pour les « marxistes » qu'il ne l'est dans ses écrits pour les « lassalliens » et les « proudhonniens. » C'était une façon peu aimable de faire entendre qu'il n'était ni sectaire, ni borné, ni violent, ni intolérant, ni autoritaire hors de propos, ni pape, et que le caporalisme est très éloigné de la philosophie, même de la philosophie sociale, — de son vrai nom le socialisme.

*
* *

La concentration socialiste se fait de plus en plus dans le monde de la pensée. Il n'en est peut-être pas de même dans les luttes journalières, et c'est pour le mieux. Il est bon que les philosophes se concilient comme ils peuvent et à leur gré. Il est salutaire que les ennemis se combattent, parfois même à mort; je ne crois pas que le *Neue Zeit* ait désarmé, dans ses utiles guerres de personnes, mais, tout en restant social-démocrate, fidèle aux grands enseignements de Marx, il ouvre ses colonnes à tous les renseignements. Il offre à ses lecteurs un voyage instructif et impartial à travers toutes les grandes routes du

socialisme d'Allemagne. Les sentiers même parfois ne sont pas dédaignés. On peut en juger par cet extrait des sommaires (1896-97) (1). Philosophie, littérature, art, tout est représenté.

Le mouvement socialiste étranger, France, Italie, Angleterre, Russie, est soigneusement suivi dans des articles de fond, souvent analysés ici même, et dans les *Notices* et la *Revue des Revues*.

Les deux derniers numéros d'août (n[os] 46 et 47) nous apportent, au milieu d'un tableau général du socialisme en France, des jugements spéciaux sur la *Revue Socialiste* et des critiques détaillées de deux travaux : *La Colonisation sous la troisième République,* par Paul Louis, *Les Conditions du travail de la Ville de Paris*, par A. Veber.

Sur les tendances générales du socialisme français, les épithètes abondent : variété, largeur, profondeur, clarté. Toute proportion gardée, c'est à peu près ainsi que Gœthe caractérisait les philosophes du dix-huitième siècle; Diderot qu'il nous a fait admirer, Voltaire qu'il nous apprit à ne pas dédaigner.

La Colonisation de Paul Louis est une illustration des thèses marxistes. Dans un des derniers chapitres du *Capital* (1[er] volume), Marx a fixé en termes définitifs le caractère transitoire de la politique coloniale, même la plus prospère. Il prenait pour type l'Empire anglais. Le sujet est renouvelé de main d'ouvrier.

Les Conditions du travail de A. Veber fournissent aux auteurs de *Neue Zeit* l'occasion d'apprécier à sa juste valeur l'effort tenté par la municipalité parisienne pour introduire pratiquement et sans expresse déclaration de doctrine, le minimum de salaire et le maximum d'heures, ce que d'un mot qui ne prétend pas à la rigueur on appelle en Angleterre la « question des huit ». On loue beaucoup le soin avec lequel ont été rédigés les cahiers des charges. C'est de l'excellent « possibilisme », mot mal compris et trop souvent calomnié. P. B.

(1) Sommaires. — N° 18, 30 janvier 1897 : Profits du capital et salaire des ouvriers dans les industries de produits chimiques. — N° 19, 6 février 1897 : Mouvement ouvrier allemand. Récente position du problème, par G. Mauerer. — N° 20, 13 février 1897 : Les fonctions économiques de la Bourse, par Paul Lafargue. — N° 22, 27 février 1897 : Les limites de la conception matérialiste de l'histoire, par E. Belfort Bax; La Crète, par Ed. Bernstein. — N° 23, mars 1897 : Le socialisme agraire en Belgique, par Émile Vandervelde; Marxisme utopique et marxisme matérialiste, par K. Kautsky. — 17 avril 1897 : Les nationalités en Turquie au commencement de la guerre de Crimée (1853), Karl Marx. — N° 39, 26 juin 1897 : Les grandes contradictions de la politique internationale dans la question d'Orient, par Th. Kapelusz. — N° 40, 3 juillet 1897 : Le concept de la souveraineté chez les théoriciens français (Revue des Livres) (de Bodin à J.-J. Rousseau), A. Cunow. — N° 46, 14 août 1897 : Revue des Revues (appréciation générale de la *Revue Socialiste).* Analyse critique de *La Colonisation sous la Troisième République,* de Paul Louis. — Heinrich Cunow. Hobbes, sa vie, ses œuvres, de Ferdinand Toumiès. — N° 47, 21 août 1897 : La psychologie du militarisme par H. Strobel. Revue des Revues (examen des *Conditions du travail de la ville de Paris,* d'A. Veber, *Revue Socialiste).*

REVUE DES REVUES

Économie sociale

La part du Capital et la part du Travail dans l'accroissement de la richesse
(Journal de la Société de statistique)

J'ai déjà parlé à cette place de la communication faite l'an dernier par M. Alfred Neymarck à l'Académie des sciences morales et politiques, ainsi qu'à la Société de statistique de Paris, sur le morcellement des valeurs mobilières. Les adversaires du socialisme ont mené grand bruit autour des chiffres réunis dans ce travail. Depuis, un membre de la Société de statistique, un économiste bien connu, qui vagabonde parfois hors des sentiers battus de l'orthodoxie, M. A. Coste, a fait à la même Société une communication aboutissant à des constatations diamétralement opposées à celles de M. Neymarck. Mais le monde des économistes et des statisticiens officieux a organisé autour de cette dernière un silence aussi discret qu'avait été bruyante la réclame faite autour de la compilation de M. Neymarck. Il n'est pas sans intérêt, croyons-nous, de revenir, à propos de la communication de M. Coste, sur les chiffres de son contradicteur; leur examen nous permettra de saisir sur le vif les procédés de certains calculateurs qui jonglent avec les nombres comme d'autres escamotent des fourreaux de baïonnette.

Je dois d'ailleurs rendre cette justice à M. Neymarck : il a la franchise des mobiles intéressés qui l'ont guidé dans ses recherches. Si dans les recueils et à la tribune de la Chambre, où son autorité a été invoquée, on cite ses chiffres, sans mettre en garde le lecteur ou l'auditeur contre sa partialité systématique, M. Neymarck, lui, a soin de nous dire par avance le résultat extra scientifique qu'il a poursuivi. Il n'a pas fait œuvre de science objective, d'analyse impersonnelle, mais de polémique. Il a voulu étayer sur des chiffres une thèse préconçue.

A toutes les lignes de sa communication, il dit sans ambage qu'il veut prouver la diffusion et le morcellement excessifs des valeurs mobilières, afin de ruiner la légende créée par les socialistes autour de la « féodalité » financière. Il prétend, en effet, et pour invraisemblable que cela paraisse, peut-être croit-il à la réalité de ses assertions, que les socialistes veulent « fermer les mines, laisser s'éteindre les hauts-fourneaux, organiser en un mot la grève générale ». Pareils projets de destruction économique l'émeuvent au plus haut point et j'avoue que la perspective sous laquelle il entrevoit l'avenir socialiste est loin d'être souriante. Jaurès va, répétant tous les jours, que « l'affreux » capital, le capital « vampire », l' « infâme » capital « exploite l'ouvrier ». Des conseils aussi pernicieux, « journellement prodigués aux salariés, les corrompent et les égarent » ; sont susceptibles de déchaîner les malheurs les plus violents autant qu'imprévus. M. Neymarck a donc tenté, à l'aide de chiffres, de démontrer que le capitaliste, loin d'exploiter l'ouvrier, est plutôt exploité par lui ; que la prétendue « féodalité » financière, dénoncée par les ennemis de l'ordre social, est une démocratie laborieuse, dont font partie des millions d'humbles et modestes citoyens, entre lesquels se partagent, annuellement, les milliards épargnés sur la production.

Cela étant, on comprendra qu'il soit nécessaire d'éplucher avec quelques précautions les éléments statistiques dont l'auteur s'est servi, pour faire dire aux chiffres les conclusions personnelles et aprioriques qu'il voulait en tirer. Voyons donc comment notre homme s'y est pris pour prouver que le capitalisme contemporain est une démocratie égalitaire et laborieuse.

D'abord, M. Neymarck étudie la rente française, et deux faits généraux dominent pour lui l'évolution de la dette de 1814 à 1896. Le premier, c'est l'augmentation énorme de la rente ; le second, la multiplication des inscriptions, c'est-à-dire, à son sens, du nombre des rentiers.

En 1814, le montant de notre dette nationale s'élevait à 63 millions 307,637 francs de rente. Fin 1895, ce chiffre passe à 812,604,069 — soit une augmentation de 750 millions. La dette constituée en rentes est devenue environ douze fois plus forte qu'en 1814. Mais « le nombre des inscriptions de rente est trente-six fois plus élevé ».

En 1814, on comptait 137,950 inscriptions ; fin 1895, ce chiffre passe à 5,095,811. M. Neymarck en déduit un accroissement du nombre des rentiers, plus rapide que la progression de la dette. Il croit en trouver la preuve, non seulement dans la multiplication des titres, mais encore et surtout dans la progression des rentes nominatives, et voici son raisonnement : Le nombre des inscriptions s'est élevé au point de faire tomber la moyenne de l'unité, qui était de

459 francs en 1814, à 159 francs en 1815. « Il est donc incontestable, écrit-il triomphalement, rien que par ce seul rapprochement de chiffres, que l'accroissement du nombre des rentiers, *s'il* n'a pas suivi la même progression que celle des inscriptions, a *dû* s'accroître dans de fortes proportions. »

J'en demande bien pardon à M. Neymarck, mais « *si* l'on admet » — et lui l'admet — « que l'accroissement du nombre des rentiers n'a pas suivi la même progression que celle des inscriptions, » le rapprochement établi entre les inscriptions de 1814 et celles de 1895 n'a aucune signification. Toutes les déductions qu'il en tire sont contestables, à moins qu'une analyse détaillée de la répartition des coupures aux dates respectives et intermédiaires de 1824-1896 vienne nous faire savoir, à l'aide d'un tableau arithmétique clair et précis, le rapport numérique exact entre les deux progressions des inscriptions et des rentiers. Tant que ce rapport n'est pas établi, M. Neymarck n'a pas le droit de tirer des conclusions fermes d'un phénomène resté inexpliqué.

Quant à la progression des coupures, du nombre des inscriptions, nominatives, mixtes ou au porteur, elle est due à des causes multiples, dont la principale réside moins dans la diffusion des titres que dans les conditions mêmes de la circulation fiduciaire, complètement modifiées au cours de ce siècle. La mobilisation croissante, de plus en plus rapide des valeurs, a eu pour conséquence de diviser celles-ci à l'infini. La rente, surtout, est devenue, avec les autres valeurs aux variations lentes, un adjuvant de la circulation métallique. La stabilité des cours en période normale fait d'elle un médium circulant plus avantageux que le billet de banque lui-même, parce qu'elle porte en elle, incorporée dans le titre, une productivité qui permet à ses détenteurs de retirer du capital inemployé une rémunération permanente. De là, l'abaissement graduel de la moyenne des inscriptions. Leur divisibilité est la condition même de la rapidité avec laquelle on peut les mobiliser et la faculté de sa mobilisation est une des conditions essentielles du régime économique contemporain. Une foule d'établissements de crédit ont dans leurs caisses des quantités de rente considérable, pour faire face aux exigences courantes, et plus le titre est réduit, mieux il peut remplir l'office de monnaie, alimenter les échanges.

C'est évidemment à cette influence que les inscriptions ont dû de s'accroître très rapidement, mais leur progression n'a rien à voir avec celle des rentiers. Sans doute, les titres nominatifs et au porteur sont plus accessibles aux petites bourses aujourd'hui qu'autrefois. Mais dans quelle mesure cette accession est-elle mise à profit? Voilà ce que M. de Neymarck aurait dû nous montrer et ce qu'il n'a pas fait. Jusque-là donc on peut tenir ses rapprochements pour arbitraires et fantai-

sistes. Notre auteur n'en écrit pas moins, à la suite des calculs que nous venons d'indiquer : « Le nombre total des inscriptions de rente étant de 5,096,811, la moyenne par inscription est de 159 francs, soit environ un capital de 5,300 francs. Si on répartit le total des rentes, 812 millions entre 2 millions de rentiers (pourquoi pas 5 millions ?), chacun de nos rentiers possèderait en moyenne 403 francs de rentes, formant un capital de 13,000 à 14,000 francs. »

Le système des moyennes employé ici par M. Neymarck est condamné par tous les statisticiens sérieux, comme doit l'être toute moyenne tirée d'une somme obtenue en additionnant des chiffres de nature absolument dissemblables ; et il faut toute la sympathie ardente professée par les membres de la Société de statistique à l'égard des thèses préconçues comme celle-ci, pour avoir écouté sans protestation l'énumération des chiffres de M. Neymarck. Si je prends la fortune de M. de Rothschild, évaluée arbitrairement à deux milliards, et celle du commissionnaire du coin, supposée de 1,000 francs, en additionnant ces deux chiffres et faisant la moyenne, j'arrive à constater que chacun d'eux possède 1 milliard 500 francs. Est-ce là, je le demande, un procédé de calcul probant ?

J'insiste sur cette question des moyennes, parce qu'elles sont pour toutes les autres valeurs mobilières examinées la base de ces conclusions tant vantées. Ce qui importe, c'est de connaître comment les coupures se répartissent, la répartition des coupures avec, en regard, la somme totale qu'elles représentent et non la moyenne des inscriptions.

Ainsi, dans son examen comparatif des inscriptions à diverses époques, M. Neymarck a emprunté à feu Paul Boiteau *(Fortune publique et Finances de la France)* un tableau où la répartition de la dette est indiquée par catégories pour l'année 1824, avec le total de rentes possédées par chacune de ces catégories. Nous allons le reproduire et l'analyser sommairement, il nous permettra de mieux saisir le caractère vicieux et arbitraire du système des moyennes.

	Rentiers		Rentes		
	—		—		
En 1824,	10.000	possédaient de	10 à 50 fr.	pour	300.000 fr.
—	36.000	—	50 à 99 fr.	—	2.750.000 fr.
—	76.000	—	100 à 999 fr.	—	30.600.000 fr.
—	15.500	—	1.000 à 4.999 fr.	—	41.500.000 fr.
—	5.000	—	5.000 à 9.992 fr.	—	29.990.000 fr.
—	1.600	—	10.000 et plus	—	30.500.000 fr.

C'est le seul tableau de cette nature qu'on trouve dans l'étude de M. Neymarck. On va voir s'il est suggestif.

En procédant par le système des additions en bloc, cher à notre

adversaire, on trouve qu'en 1824 le total de la rente s'élevait à 140 millions, répartis entre 144,100 rentiers. En divisant le chiffre de la rente par celui des rentiers, on obtient une moyenne d'inscription de 971 fr. 54 par rentier, soit, au taux de l'époque, un capital de 20,000 francs environ. Les Neymarck du temps auraient pu dire, tout comme notre contemporain : La voilà, la ploutocratie financière tant dénoncée ; il y a, en France, 140,000 rentiers possédant un capital moyen de 20,000 francs chacun. C'est le fruit de l'épargne, le produit sacré de la prévoyance, etc.

Voyons maintenant le tableau, en décomposant quelques-uns de ses éléments :

Si l'on compare la tranche supérieure, 10,000 rentiers possédant de 10 à 50 francs de rente, pour un total de 300,000 francs, avec la tranche inférieure de 1,600 rentiers de 10,000 francs et plus, on est tout de suite frappé par la dissemblance que les chiffres totaux accusent entre les premiers et les derniers. 30,500,000 francs sont plus de douze fois 300,000 francs. Les 1,600 rentiers de la dernière catégorie possèdent donc à eux seuls douze fois plus que les 10,000 de la première. Dans celle-ci, la moyenne de la rente est de 30 francs par inscription ou rentier, soit, par tête, un capital moyen de 1,500 francs. Dans la dernière, la moyenne de chaque rentier dépasse 19,000 francs et au taux de capitalisation d'alors, le capital moyen de chacun s'élève à 400,000 francs environ. Ne saute-t-il pas aux yeux que la moyenne de 971 francs de rente, obtenue en additionnant les rentes de 30 francs avec celles de 20,000 ne signifient rien et ne sauraient nous donner aucune idée, même approximative, de la répartition véritable ? Déjà le tableau plus haut n'en donne qu'un aperçu fort incomplet. Toutefois, comme je le disais, il permet de saisir le caractère très disparate de la répartition et M. Neymarck aurait dû au moins poursuivre sur ces données l'examen comparatif aux périodes postérieures. Mais il n'a garde — à supposer qu'on puisse le reconstituer aujourd'hui, — de le reproduire, et nous restons avec des moyennes fantaisistes, aussi probantes pour sa thèse que le seraient les moyennes tirées d'une addition de choux, de carottes, de navets, de chevaux, de pantalons et de canons Krupp.

Les calculs pour la Banque de France reposent sur des bases aussi solides. « Examinons maintenant, dit-il, comment se décompose une autre grosse fortune, que l'on croit appartenir à quelques privilégiés, la Banque de France. »

Le capital de la Banque de France s'élève à 182,500,000 francs, divisés en actions de 1,000 francs, valant au cours actuel 3,500 francs chacune. — Comment le capital est-il réparti ? Il y avait, en 1870, 16,062 actionnaires; en 1895, ce chiffre s'est élevé à 28,358. En 1875,

chaque actionnaire possédait une moyenne de 11 actions par tête; en 1896, cette moyenne s'est abaissée à 6 actions 1/2. Le capital mobilier de la Banque de France a donc suivi l'évolution de celui de la dette. Des poches des capitalistes, il est passé dans celles plus modestes de la petite bourgeoisie et des ouvriers économes, puisqu'il ne représente plus par actionnaire qu'un capital moyen de 22,750 francs environ. M. Neymarck a l'air d'ignorer que depuis 1870, les actions de la Banque sont, beaucoup plus fréquemment qu'avant, employées en remplois dotaux ou en placements de valeurs pour le compte des mineurs. Ce qui a contribué bien plus que l'amélioration de la classe ouvrière, qui n'a rien à voir dans l'affaire, à la progression du nombre des actionnaires.

Mais cette moyenne de 6 actions 1/2 ou de 22,750 francs par tête représente-t-elle vraiment la répartition exacte de ces actions? Non, car il y a les plus forts actionnaires ayant droit de faire partie des assemblées générales qui, à eux seuls, représentent 30,000 actions en chiffres ronds, soit 150 actions par tête, ou un capital moyen de 525,000 francs. Mais nous savons comment se font les réunions d'actionnaires. Les financiers intéressés à la marche d'un grand établissement de crédit comme celui de la Banque de France, dont les actions sont assurées d'une rémunération grandissante, n'ont garde de laisser le papier se disperser aux quatre coins du marché, car cette dispersion serait de nature à provoquer la formation, dans les assemblées, de majorités d'opposants qui chambarderaient le conseil d'administration ou le conseil des régents. Ils ont donc en réserve une masse de titres qu'ils distribuent, le jour venu, à leurs agents, de façon à pouvoir se créer, au moyen des actions ainsi représentées, une majorité solide et inébranlable. Les 30,000 actions que possèdent au minimum les deux cents assistants de l'assemblée générale des actionnaires, sont loin de se répartir entre deux cents individus. Sur ce chiffre, cent au moins sont des hommes de paille complaisants, qui rendent les titres à la sortie de l'assemblée. Les 150 actions ou le capital moyen de 525,000 francs applicables à l'ensemble des deux cents votants se répartissent réellement entre une centaine de membres, peut-être cinquante, peut-être vingt-cinq, ce qui porte à plus de un million, peut-être à 1,600,000 francs le capital moyen de cette démocratie nouvelle. M. Neymarck n'aditionne pas moins les titres de ces démocrates millionnaires avec ceux des petits porteurs, comme si, encore une fois, c'étaient là des éléments numériques semblables.

Ainsi a-t-il procédé pour les valeurs de chemins de fer, du Crédit foncier, etc.

Si des calculs aussi fantaisistes n'ont absolument aucune portée au point de vue des constatations sociales d'ensemble, qu'il est impos-

sible d'en tirer, quelques-uns des chiffres invoqués par M. Neymarck, envisagés à un autre point de vue, présentent réellement un certain intérêt, et il y a lieu de s'étonner que notre compilateur infatigable n'ait pas vu tout de suite qu'ils allaient contre sa thèse. Tels sont ceux relatifs aux actionnaires du Crédit foncier. Ceux-là sont topiques. Les voici :

RÉPARTITION DES ACTIONS DU CRÉDIT FONCIER EN 1888 ET 1895

		31 déc. 1888	31 déc. 1895
		—	—
Actionnaires possédant	1 action	4.012	9.586
—	2 à 10	11.083	23.679
—	11 à 24	3.995	4.263
—	25 à 50	1.955	2.018
—	51 à 100	725	534
—	101 à 149	218	111
—	150 à 199	67	51
—	200 à 499	156	86
—	500 à 1.000	24	7
—	1.000 et au-dessus	14	4
Total d'actionnaires		22.249	40.389

A première vue, ce tableau ne dit rien, parce que, comme tous ceux fabriqués de la sorte, il n'indique pas le montant du capital total en face chaque catégorie d'actionnaires. Mais les mutations dont il nous donne une idée très vague et grossière sont instructives à connaître, à raison de la situation très différente dans laquelle se trouvait le Crédit foncier en 1888 et en 1895. En 1888, le capital nominal de cet établissement fut augmenté et porté à 170,500,000 francs, divisé en 341,000 actions. Mais les actions valaient 1,360 francs. Au 31 décembre 1895, elles ne valent plus que 705 francs, soit une dépréciation de 655 francs par titre. C'est donc une perte de 222,355,000 francs subie par les actionnaires sur l'ensemble des titres.

Et qui sont ces actionnaires qui, en sept années, ont perdu près de 25 °/o de leur capital ? Ce sont les petits actionnaires, les possesseurs de 1 à 10 actions. Au contraire, les propriétaires de titres nombreux, à partir de 50 actions, se défont de leurs papiers tant qu'ils peuvent. Jusqu'à 50 actions, le nombre des intéressés s'accroît; de 1 à 24 actions, il double; au-dessus de 25 actions, il augmente de 25 °/o environ. Mais les détenteurs de gros stocks profitent des beaux jours de hausse et passent aux premiers leurs masses de titres; de 725 les possesseurs de 50 à 100 actions tombent à 534; pour la catégorie de 100 à 150, la dégringolade est plus rapide : le nombre des titulaires tombe de 218 à 111. Tout en haut la chute est encore plus

accélérée, puisque les propriétaires de 1,000 actions et au-dessus, qui étaient au nombre de 14 en 1888, ne sont plus que 4 en 1895.

Où donc est la « féodalité financière », demande M. Neymarck ? Mais il me semble que la voilà nettement accusée dans les chiffres de ce tableau : la féodalité financière, ce sont ceux qui placent à 1,360 fr. les titres qui doivent tomber quelques années après à 705. L'année 1888 est celle de l'émission, et si le relevé ci-dessus se rapportait au mois de juillet, date où l'opération s'effectua, le nombre des forts actionnaires eût été plus considérable. Le syndicat d'émission n'avait pas encore écoulé complètement ses paquets au mois de décembre 1888, c'est ce qui explique, avec la fermeté des cours, la moyenne considérable des actions réparties dans certaines catégories. Au mois de décembre 1895, les titres sont tombés à 705, mais c'est le petit porteur qui subit la dépréciation. En voulez-vous la preuve? la voici dans le tableau ci-dessous dont M. Neymarck a fait suivre le tableau plus haut sans en comprendre ni la signification, ni la portée :

	31 déc. 1888	31 déc. 1895
Actionnaires habitant Paris	6.917	12.073
Actions possédées par eux	159.063	130.694
Actionnaires habitant la province	15.144	27.919
Actions possédées par eux	174.320	201.653
Actionnaires habitant l'étranger	188	347
Actions possédées par eux	7.617	8.653

Les chiffres de ce tableau ne laissent aucun doute sur la cause qui a présidé à l'accroissement considérable du nombre des actionnaires du Crédit foncier: la spéculation des gros porteurs. En 1888, le paquet d'actions le plus important se trouvait à Paris où 6,917 porteurs possédaient 159,063 titres. Sept années plus tard, en 1895, le nombre des porteurs s'est accru de près de 100 °/₀ et, néanmoins, le paquet de titres possédés par les porteurs parisiens a diminué. En 1888, ils étaient 6,917; ils sont 12,073 en 1895 et n'ont plus que 130,694 actions. Les gros porteurs de 1888 étaient donc de gros porteurs parisiens, c'est-à-dire des banquiers, des financiers, des établissements de crédit, qui se sont débarrassés des titres aux cours élevés, soit à Paris, soit en province. En province, en effet, le nombre des actionnaires est passé de 15,144 à 27,919 et le chiffre des actions de 174,320 à 201,653. Il n'y a aucune équivoque possible sur la signification des rapprochements que nous venons de faire. Les porteurs parisiens ayant doublé, tandis que le chiffre des actions possédées a diminué, c'est bien sur le marché de Paris et non ailleurs qu'on s'est défait des titres ; et comme le tableau nous

montre que le nombre des gros porteurs seuls a décru, c'est bien à ces derniers que les ventes doivent être attribuées.

M. Neymarck n'en triomphe pas moins, avec l'inconscience la plus sereine, de ces constatations. En 1888, on ne comptait que 22,244 actionnaires possédant en moyenne 15 actions; en 1895, on en compte 40,339, avec une moyenne de 9 actions seulement. Donc, là encore, les grands capitalistes se sont appauvris, les petits se sont multipliés. Eh! monsieur, vous figurez-vous que les gros porteurs ont cédé pour rien aux 20,000 nouveaux actionnaires les milliers de titres dont ils se sont défaits au prix de 1,360 francs? Parbleu! non seulement la moyenne des actions a baissé, mais la moyenne du capital est tombée de 20,400 francs en 1888 à 6,345 francs en 1895. Mais le capital ne s'est pas morcelé, comme vous le dites, il a été subtilisé par les gros porteurs qui ont empoché tout ou partie des 222 millions de perte infligée aux petits et ce que vous appelez la « diffusion des titres » n'est que l'opération d'escamotage par laquelle la haute banque échange constamment des papiers majorés contre des valeurs métalliques de bon aloi.

Je n'en finirais pas, si je voulais relever toutes les cocasseries, toutes les invraisemblances invoquées par M. Neymarck à l'appui de sa thèse : en vain les chiffres qu'il cite, pour habilement torturés qu'ils soient, protestent contre son système; il est tellement butté par le préjugé qui l'anime, par le désir des conclusions qu'il veut donner à ses recherches, qu'il accumule nombres sur nombres, sans s'apercevoir qu'ils vont contre son but. Tout son procédé consiste dans celui que j'ai mis à nu, à propos de la rente, de la Banque de France et du Crédit foncier : la moyenne tirée des additions où il réunit pêle-mêle les éléments numériques les plus contradictoires. Qu'il s'agisse des obligations du Crédit foncier, des obligations de chemins de fer, toujours les mêmes moyennes reparaissent. On a vu le cas qu'il convient d'en faire.

Je ne m'arrête pas à l'argument tiré de l'abaissement du taux de l'intérêt — j'y reviendrai tout à l'heure — avec M. Coste. Mais comme on pense, notre auteur n'a garde d'omettre cette arme de polémique qui a traîné dans tous les journaux et est devenue le lieu commun de tous ceux qui parlent économie politique sans même se rendre compte de la signification de ces deux mots. En regard de la baisse du taux de l'intérêt, M. Neymarck relève la hausse des salaires survenus depuis 1851 avec quelques améliorations consenties par certaines Compagnies en faveur de leurs employés. Et on connait sa conclusion, faite d'avance : Bien loin qu'il existe une féodalité financière, journellement la richesse mobilière passe de la poche des grands capitalistes dans celle de la bourgeoisie moyenne, des artisans économes et prévoyants; en

même temps que la classe capitaliste abandonne ainsi une partie de ses titres, la diminution du taux de l'intérêt favorise le travailleur qui n'a pu encore s'acheter de la rente; son salaire augmente, la part du capitaliste diminue sans cesse. Le capital, loin d'exploiter le travail, est exploité par lui.

J'ai montré comment et sur quoi ces conclusions sont étayées. Malgré la fragilité d'un édifice si mal construit, l'Académie des sciences morales et politiques lui fit un accueil enthousiaste. Une fois de plus l'hydre socialiste était convaincue d'erreur, le socialisme terrassé par cette accumulation de chiffres qui mettait à nu le néant de ses prétentions et de ses calomnies sociales. A la Société de statistique, l'accueil ne fut pas moins favorable. Seul, M. Coste fit quelques réserves. Les journaux spéciaux, les revues, s'emparèrent du compte rendu des deux Sociétés ; pendant des mois, on a cité la lumineuse démonstration du statisticien. J'ai fait voir à quoi elle se réduit, pour la plupart des éléments qu'il a interprétés. Pour les autres parties du travail de M. Neymarck qui n'ont été ni signalées ni entreprises, nous allons les rencontrer dans l'analyse rapide de la communication de M. Coste.

Ce dernier, en effet, avait présenté quelques réserves sur les conclusions de M. Neymarck. Invité à exposer ses vues sur la question, il revint quelques temps après devant la Société de statistique avec une communication sur « les bénéfices comparés du travail et du capital dans l'accroissement de la richesse depuis cinquante ans », où il aboutissait à des conclusions diamétralement opposées à celles que nous venons de voir formulées. Voici les faits sur lesquels il s'appuie :

D'abord, sur l'accroissement de la richesse, M. Coste observe, à juste raison, que le développement de la dette et la progression constante de la rente inscrite ne constituent nullement un progrès pour la richesse publique, mais plutôt un obstacle et non des moindres à l'œuvre de la production. De 1840 (point de départ de ses recherches) à 1895, cette dette est passée de 8 milliards environ à 35 ou 36 millards en 1890. Si on y ajoute les 20 millards de valeurs étrangères, c'est près de 48 millards qui, dans l'espace d'un demi-siècle, ont été soustraits à la production, à l'industrie et à l'agriculture, « procurant sans aucun doute un surcroît très considérable de revenus aux capitalistes qui le possèdent et aux domestiques de ces capitalistes, mais sans autre influence sur les salaires des ouvriers français que la répercussion d'une consommation générale accrue et de services publics plus développés », avec une production, c'est-à-dire une demande de main-d'œuvre ouvrière bien moindre de ce qu'elle aurait pu être.

Laissant donc comme sans intérêt les moyennes de la rente et des titres auxquelles M. Neymarck a fait dire ce qu'il a voulu, M. Coste attaque le problème sur les trois points suivants : 1° Quelle est la proportion suivant laquelle travail et capital se partagent les produits dans les exploitations minières citées par M. Neymarck ? 2° Quel rapport y a-t-il entre le taux des salaires et celui de l'intérêt ? 3° Quelle est la progression des salaires réels dans les mines ?

M. Neymarck avait énuméré pompeusement les sacrifices considérables faits par les mines de Lens, d'Anzin, etc., pour assurer le service des caisses de retraite, de maladie, et additionnant le tout avec les salaires, il arrivait à cette constatation : que la part du salaire dépasse de beaucoup la part du dividende. Ainsi, la Société de Lens a payé, en 1895, 12,693,000 francs de salaires et de subventions contre 2 millions 700,000 francs de dividende. A Anzin « la proportion des dividendes, par rapport aux salaires, est de 32 °/₀, c'est-à-dire que l'ouvrier reçoit 68 °/₀ de plus que le rentier. Ces chiffres ne prouvent-ils pas, concluait-il, que les salaires payés à l'ouvrier venant s'ajouter aux libéralités que les Compagnies acquittent dépassent de beaucoup les sommes distribuées aux actionnaires ? » D'abord, il y a lieu de défalquer les libéralités, qui sont fournies par les ouvriers, puisque c'est sur le produit de la mine, c'est-à-dire du travail des ouvriers qu'elles sont prises. Ensuite qu'est-ce que cela signifie ? Tout simplement que, dans les mines, la main-d'œuvre participe à la production dans une proportion plus considérable que dans les autres industries.

En effet, la Compagnie du gaz, pendant l'exercice 1895, a distribué à ses fonctionnaires et employés de toute nature et à ses ouvriers une somme totale de 9,757,868 fr. 38 ; le bénéfice net (intérêt des emprunts non amortis, part des actionnaires et de la ville de Paris) s'est élevé à 34,645,200 francs. Dans cette industrie, 78 °/₀ des produits va donc au capital et 22 °/₀ seulement au travail sous toutes ses formes, y compris ce que M. de Mun appelait naguère l' « intelligence directrice » : appointements des directeurs, du conseil d'administration, des ingénieurs, etc.

M. Coste qui oppose le bilan de la Compagnie du gaz à celui des mines de Lens, aurait pu ajouter que, néanmoins, malgré l'apparence de répartition beaucoup plus favorable au capital dans le cas de la Compagnie du gaz que dans celui des mines de Lens, les bénéfices du capital de celle-ci sont beaucoup plus considérables que ceux du capital consacré à la fabrication du gaz. Le taux de rémunération des actions primitives de la Compagnie du gaz s'est élevé, en effet, pour l'exercice 1895, cité par M. Coste, à 62 fr. 50 par action libérée de 250 francs. Les actions des mines de Lens, émises à 500 francs et libé-

rées de 300 francs, ont touché en 1896 1,050 francs chacune; soit une rémunération de 350 °/o.

La part absolue du capital et du travail dans l'industrie n'a donc pas la portée que M. Neymarck lui attribue et il faut toute la simplicité de cet « éminent » statisticien, dont le nom fait autorité, pour piquer au hasard de la plume des exemples aussi dangereux que celui des mines de Lens, ou même d'Anzin, dont l'action primitive reçoit plus de 10,000 °/o du capital effectivement versé.

Reste la comparaison du taux décroissant de l'intérêt et du taux croissant des salaires. « Depuis cinquante à soixante ans, disait M. Neymarck, le taux de l'intérêt a baissé de 5 et 6 °/o à moins de 3 °/o. Dans la même période, les salaires des travailleurs de la grande et de la petite industrie, les gages des domestiques ont augmenté de 50, 60, 75 °/o. »

M. Coste relève ces termes « salaires des travailleurs », dont se sert M. Neymarck comme inexacts, en ce sens que lorsqu'on cote le prix d'une journée de travail, il s'agit d'un taux de salaire et non d'un salaire constant proprement dit. Les conditions de la production contemporaine ont, en effet, accru fortement l'instabilité du travail et les chômages sont plus nombreux qu'autrefois. L'Office du Travail a publié sur ce point une série de renseignements navrants qui montrent que le prix de la journée indiqué dans les statistiques est un taux purement nominal, par suite du nombre des travailleurs successivement inoccupés. Des laborieuses évaluations faites à ce sujet, il semble résulter que la moyenne des chômeurs est de 16 °/o de la population ouvrière. Il y a donc à déduire de la moyenne du salaire un sixième environ du chiffre indiqué par son taux nominal. Ce n'est pas tout : la statistique comparative a été faite sur des données qui devaient forcer les moyennes, par suite de la réunion des communes suburbaines à Paris, dont les salaires ont subi la hausse résultant de charges fiscales parisiennes. De telle sorte, que pour le département de la Seine, les salaires paraissent avoir profité d'une hausse plus considérable qu'elle ne l'a été réellement. Mais acceptons les données de M. Neymarck, l'augmentation de 50, 60, 75 °/o, de laquelle nous serions en droit de déduire la part représentée par le chômage, soit 16 °/o. Prenons la moyenne de 60 °/o, dis-je, et comparons avec la baisse du taux de l'intérêt.

Ici, M. Coste se sépare entièrement de M. Neymarck, et il n'admet pas le chiffre de la diminution sur laquelle les économistes versent des flots d'encre depuis deux ou trois ans. D'abord, il y a lieu de distinguer entre le taux de capitalisation et de revenu. « Le taux de capitalisation, dit M. Coste, mesure la plus-value des titres, mais non leur revenu ; les titres ont pu hausser, le taux de capitalisation a pu se réduire, sans

que le revenu ait diminué. » Exemple, les actions des Compagnies de chemins de fer. « Le dividende collectif des six actions a assez peu varié. Il a passé de 298 francs en 1865, à 299.50 en 1895 ; les moyennes quinquennales intermédiaires ont été de 281.68 ; 284.80 ; 289.40 ; 303.20 ; 301 ; 302.30. » La valeur globale des six actions est passée de 4,436 francs en 1865 à 8,132 francs en 1891-1895. « Par suite, le taux de capitalisation s'abaisse progressivement de 6.71 % en 1865, à 3.69 % en 1895. » Le revenu n'a donc pas varié — seul le titre a profité d'une plus-value, et les capitalistes n'ont pas lieu de s'en plaindre.

M. Coste va plus loin encore, et voici un tableau comparé du cours de la rente à deux époques distinctes, d'où il croit pouvoir inférer que l'intérêt du capital a très peu varié de 1835 à 1895 :

LE 3 % FRANÇAIS

Années	Plus haut	Plus bas	Cours moyen	Années	Plus haut	Plus bas	Cours moyen
1835. . .	82.35	76.75	79.55	1885. . .	82.40	76.60	79.50
1836. . .	82.20	76.85	79.52	1886. . .	83.90	80.10	82. »
1837. . .	81.45	77.75	79.60	1887. . .	82.90	76. »	79.45
1838. . .	82.20	78.15	80.17	1888. . .	84.60	80.90	82.75
1839. . .	82.50	77.80	80.15	1889. . .	88.40	82.50	85.45
1840. . .	86.65	65.90	76.27	1890. . .	96. »	87.40	91.70
1841. . .	80.60	75.60	78.10	1891. . .	96.70	92.20	94.45
1842. . .	82.25	76.60	79.42	1892. . .	100.70	95. »	97.85
1843. . .	83.20	78.70	80.95	1893. . .	99.60	93.60	96.60
1844. . .	85.65	79.75	82.70	1894. . .	104.50	96.80	101.65
1845. . .	86.40	80.85	83.62	1895. . .	103.75	99.90	101.82

Moyenne des cours moyens des 11 années autour de 1840 : 80. » — Taux : 3.75 %

Moyenne des cours moyens des 11 années autour de 1890 : 90.29 — Taux : 3.32 %

Ainsi, malgré la hausse subite des cours survenus en 1888 sous l'influence des achats de rente ordonnés pour le compte des caisses d'épargne, par M. Rouvier, ministre des finances, hausse qui eut pour résultat de porter le 3 % au-dessus de 100 francs, le taux moyen de la période de 1885-1895 est à peine d'un huitième inférieur à celui de la période de 1835 à 1845.

Toutefois, nous croyons que la réduction du taux de l'intérêt a été plus considérable que ne le laisserait supposer ce tableau. Mais la rente n'est pas, quoi qu'on en dise, le régulateur précis du taux de la rémunération de l'argent. En réalité, il y a deux cours des capitaux, selon la catégorie économique à laquelle appartiennent les emprunteurs. Pour

la haute banque, qui reçoit les dépôts, qui transforme les valeurs immobilières existantes en valeurs mobilières, le taux de l'intérêt n'est plus le même que pour le petit emprunteur. Celui-ci paiera le capital emprunté beaucoup plus cher que les premiers, quelques gages qu'il offre en garantie. C'est ainsi que, comme le fait remarquer M. Coste, c'est à peine si le taux des prêts hypothécaires, quelque garantie qu'ils offrent, est descendu de 5 °/₀ à 4 °/₀. Il y a donc là environ une diminution d'un cinquième tout au plus ou de 20 °/₀. En revanche, lorsqu'il s'agit de placer les capitaux, les petits prêteurs, qui s'adressent à la haute banque, ont de la peine à trouver un placement supérieur à 3.50, et les aléas que les mœurs financières actuelles font courir aux actionnaires sont si nombreux que les petits portefeuilles aiment mieux s'adresser aux valeurs dites de tout repos.

En somme, le revenu comparé avec le taux des salaires n'offre aucun rapport de nature à permettre d'affirmer que la progression des salaires ait été plus rapide que celle des bénéfices du capital, au contraire. L'intérêt de celui-ci a pu diminuer de 20 °/₀ environ, comme le capital depuis soixante ans s'est accru de près de 300 °/₀ environ, les bénéfices ont été supérieurs à ceux des salaires. Voici, à cet égard, l'argumentation de M. Coste :

« En 1840, les successions et donations réunies se sont élevées à 2,216 millions de francs; de 1885 à 1895 (onze années pivotant sur 1890), les successions et donations ont formé une annuité successorale moyenne de 6,632 millions de francs. En cinquante ans, les capitaux de toute sorte : terres, maisons, immeubles, rentes, valeurs mobilières, etc., qui ont changé de main par succession ou donation, ont donc triplé. Il est vrai que les revenus d'un certain nombre de ces capitaux doivent se calculer sur un taux réduit. Tenons en compte. Nous avons vu plus haut qu'il était large d'admettre que les intérêts hypothécaires se sont abaissés de 5 à 4 °/₀ et les revenus de la rente française de 3.75 à 3 °/₀; si l'on suppose la même réduction proportionnelle d'un cinquième sur le taux de tous les autres revenus, il n'en resterait pas moins établi que les bénéfices du capital ont passé, en cinquante ans, de 100 à 240 au minimum, tandis que les bénéfices du travail ne se sont élevés que dans la proportion de 100 à 160, 175 ou 190 francs au maximum (chiffres de M. Neymarck). »

Telle est la conclusion de M. Coste. Elle achève de renverser les échafaudages statistiques péniblement élevés, par M. Neymarck, pour démontrer une thèse vraiment insoutenable.

Ce travail remarquable, aussi prudent dans ses affirmations que consciencieux dans ses données, et dont je n'ai pu signaler que quelques résultats, produisit sur la Société de statistique l'effet d'une pierre dans une mare aux grenouilles. Tous les économistes du lieu en fré-

mirent, à commencer par M. Neymarck. MM. Clément Juglar, Fournier de Flaix, etc., critiquèrent avec acrimonie quelques chiffres de détail. Ils se gardèrent toutefois d'aborder la question dans les revues et de laisser le débat sortir de l'enceinte étroite de la réunion. La discussion méritait cependant d'être rappelée, la thèse de M. Neymarck ayant eu un très grand retentissement, tandis que celle de M. Coste est passé presque inaperçue. Les lecteurs de la *Revue Socialiste* auront pu se convaincre, par la rapide analyse que je leur en donne dans ces pages, laquelle des deux communications fait le plus d'honneur à la Société de statistique.

GUSTAVE ROUANET.

CHRONIQUE THÉATRALE

Comédie Française : *La Vie de Bohème,* comédie en cinq actes, par Henry Murger et Théodore Barrière.

Odéon : *Alcyoné,* comédie en un acte, en vers, par M. Alphonse Guérin ; *Les Menottes,* comédie en trois actes, par M. Maurice Beaubourg ; *L'Équilibre,* comédie en deux actes, par M. Pierre Soulaine.

Vaudeville : *Jalouse,* comédie en trois actes, par MM. Alexandre Bisson et Leclercq.

Gymnase : *Les trois Filles de M. Dupont,* comédie en quatre actes, en prose, par M. Brieux.

Henry Murger, qui fut un écrivain fort secondaire, survit pourtant par une œuvre de valeur. Il a décrit ce qu'il avait vu, les aventures qui lui étaient arrivées, les types qu'il avait coudoyés ; il a peint sans effort, sans grand souci du style, mais avec une certaine inconscience qui lui a donné la sincérité, l'aisance et le naturel. Moyennant quoi, sa *Vie de Bohème,* tour à tour gaie et triste, est plus durable, plus originale que les ouvrages de beaucoup d'autres auteurs qui lui étaient bien supérieurs par l'acquit et par le style. Musset, qui, auparavant, avait mis un rayon de son beau génie dans *Frédéric et Bernerette* et dans *Mimi Pinson*, a écrit là des œuvres infiniment plus savoureuses, mais moins populaires. Car la *Vie de Bohème* possède ce rare avantage de plaire aux lettrés et, en même temps, aux esprits les moins cultivés, aux humbles, aux petits bourgeois, aux artisans, aux petites ouvrières ; c'est un livre que l'on dévore dans les cabinets de lecture, dans les bibliothèques gratuites ; il fait rire et pleurer dans les mansardes. Ses modestes héros sont célèbres ; on aime le fantaisiste Schaunard, la joyeuse Mimi, la mélancolique Musette. Et pourtant ce livre, familier au peuple, ou du moins à la fraction trop restreinte du peuple qui a le goût et le temps de lire, ce livre est un livre de bourgeois. Sa gaîté n'est qu'apparente. Il agite sans y penser et, probablement, sans que l'auteur l'ait voulu, car il ne cherchait pas à labourer profond, il

agite une grosse question sociale, les amours des jeunes gens de la classe bourgeoise avec les jeunes filles du peuple.

Les jeunes gens et les jeunes filles de la *Vie de Bohème* sont pauvres les uns et les autres, mais avec une différence essentielle : les Colline, Schaunard, Marcel sont pauvres momentanément. Ils ont derrière eux des familles, père, mère, oncle, qui ont de l'argent, qui leur en donnent de temps à autre, qui leur en réservent pour plus tard. Le souvenir de la vache enragée, à laquelle ils sont temporairement condamnés, leur fera trouver un jour plus douces les jouissances du bien-être qui les attend ; ce sera l'assaisonnement de leurs plaisirs futurs. Par un petit effort d'imagination, ils peuvent déjà se voir casés dans des installations confortables, assis devant des bureaux ou des comptoirs, entourés de considération et, revivant par la pensée, les anciens jours de dèche qui, à distance, paraîtront pleins d'une aimable poésie. Mais les jeunes filles, leurs maîtresses, les Mimi et les Musette, que deviendront-elles ? Celles-là appartiennent toujours à la classe populaire. Car la classe bourgeoise, qui envoie avec tant d'insouciance ses fils faire la fête, veille avec un soin jaloux sur ses filles. Celles-ci sont personnes sacrées. La vertu de ces anges est respectable entre toutes ; ni un geste, ni un soupçon, ni un mot ne doit même l'effleurer. Abuser de ces trésors de candeur et de pureté passe pour un crime abominable, et tel qui fait sans scrupule la cour à une femme mariée se tient dans la plus stricte réserve envers la jeune fille libre, pourvu qu'elle soit, comme on dit, d'une bonne famille.

Mais la vierge est-elle une enfant du peuple, tout change. Le premier venu l'attaque, profite des instants toujours nombreux de solitude où la laisse une surveillance que le labeur obligatoire des parents rend nécessairement insuffisante ; il est aimable, il parle gentiment ; il met en œuvre la supériorité intellectuelle que lui donne son éducation plus soignée ; l'inévitable trouble des sens qu'il éveille lui vient en aide, et voilà la petite ouvrière entre ses bras. C'est ainsi que la classe populaire offre ses filles pour le plaisir des fils des classes aisées. Qui donc a dit que le droit du seigneur était aboli ? Les pauvres filles deviendront ce qu'elles pourront ; quelques-unes ont la chance plus tard d'épouser quelque ouvrier qui consentira à oublier le passé. Les autres, qui auront désappris le travail, finiront fanées et vieillies dans les plus basses conditions, si la phtisie, qui les guette, ne les envoie pas d'avance crever à l'hôpital. Triste chose ! dites-vous. Mais quoi ! voulez-vous que Colline et Rodolphe et Schaunard passent leur jeunesse sans amour et qu'ils ne reçoivent pas un peu de consolation dans leurs jours de misère ? Honnêtes gens, ils font ce qu'ont fait leurs aînés, ce que font leurs contemporains, ce que feront leurs cadets. Et que peut-on leur reprocher, puisqu'ils ménagent et respectent ce qui est sacro-saint,

c'est-à-dire les jeunes filles de la bourgeoisie, puisqu'ils se contentent raisonnablement de prendre ce qui leur fut réservé de tout temps par destination ? Je n'exagère rien ; je traduis ici le sentiment public, sentiment entré d'une manière si profonde et si générale dans les esprits que personne ne s'indigne de telles mœurs ; personne n'y prête attention, pas même les misérables qui en sont victimes. Fatalité, dit-on. Et, si la *Vie de Bohème*, malgré les vicissitudes du goût, demeure un livre populaire, c'est sans doute que le peuple y retrouve, avec une émotion sans colère, la peinture de ses propres douleurs ; c'est que les grisettes, en souriant à travers leurs larmes, y lisent leur comique et douloureux martyrologe.

L'œuvre de Murger et Barrière, que l'on vient de reprendre à la Comédie-Française, a donc, par son sujet même, sinon par des réflexions philosophiques qu'elle ne renferme pas, une portée morale, une portée plus grande apparemment que les auteurs ne l'avaient voulu. Sans déclamation, elle force à penser. Malgré ses parties sentimentales, malgré ses plaisanteries souvent usées, malgré son style faible, malgré son affabulation trop artificielle, elle conserve une valeur et intéresse.

Chose singulière, il est visible que dans ses *Menottes,* M. Maurice Beaubourg — avec une tout autre donnée — vise une portée morale à laquelle Murger ne prétendait point ; mais il ne l'a point atteinte, malgré ses belles phrases, tandis que Murger y a touché sans y songer. C'est que Murger s'est contenté de peindre sincèrement un milieu vrai, tandis que M. Beaubourg nous débite des discours abstraits et des raisonnements glacés, que ne sauve pas un style soigné. La thèse des *Menottes* est excellente en principe et je m'y associe pleinement ; mais elle n'est pas neuve ; on nous l'expose fréquemment depuis quelques années au théâtre.

C'est un cri de révolte contre les conventions sociales qui empêchent un homme et une femme de s'aimer librement et qui prétendent les astreindre à certaines hypocrisies absurdes et viles ou les forcer à rompre, sous prétexte qu'un amour irrégulier rend l'homme incapable d'occuper certaine situation. Par malheur, la pièce, qui ne manque pas d'élévation, est présentée d'une manière si gauche, elle est remplie de discours si longs et si vains, les ressorts dont l'auteur s'est servi sont si invraisemblables, qu'elle devient tout à fait ennuyeuse. Enfin, le dénouement est postiche et n'a aucun rapport avec le sujet exposé tout d'abord : la femme se résout à rompre avec son amant par dignité parce que, trompé par un faux rapport, il a douté d'elle. Ainsi la première partie de l'œuvre expose une question de mœurs sociales ; la dernière traite au contraire une affaire qui est purement de cœur et de sentiment, et ces deux parties ne tiennent pas l'une à l'autre.

L'Odéon a donné avec les *Menottes* un acte en vers, *Alcyoné,* de M. Alphonse Guérin : c'est une petite pièce mythologique dont la donnée est plus ingénieuse que claire ; les vers ne m'ont pas paru mal tournés. L'*Équilibre,* joué le même soir, est une œuvre gaie à la manière de M. Pailleron ; on peut y louer la vivacité du dialogue.

Le Vaudeville a donné avec succès *Jalouse,* de MM. Alexandre Bisson et Leclercq. Point de profondeur, oh ! mais point du tout, de manière à ne pas effaroucher le public, mais beaucoup d'amabilité et d'agrément. Les spectateurs ont ri en revoyant au théâtre le tableau de leurs scènes de ménage, la femme inquiète et soupçonneuse qui fouille les poches du mari, le mari en fureur qui envoie sa femme à tous les diables, les domestiques qui se moquent de leurs maîtres, de bons vieux époux qui s'adorent en se querellant, tout cela tournant justement autour d'une action assez compliquée pour occuper l'attention et assez claire pour ne pas le fatiguer. Voilà de quoi amuser les bourgeois sans leur poser aucun grave problème.

La nouvelle comédie de M. Brieux, *Les trois Filles de M. Dupont,* est précise, franche, vigoureuse, mais très sombre. C'est une énergique revendication des femmes contre le sort que leur inflige la société, ou plutôt c'est un cri, c'est une plainte amère ; car le mot *revendication* suppose la demande formelle d'un certain état déterminé, meilleur que celui dont on souffre ; et cet état meilleur, l'auteur ne le formule ni ne le réclame. Mais sa pièce est une forte peinture de mœurs qui donne à réfléchir. Ces mœurs ce sont celles de la petite bourgeoise française dans une ville de province. Les gens que l'on nous présente sont des commerçants de moyenne condition, ni riches, ni pauvres. Oh ! les gens mesquins, de courte vue, d'esprit étroite, d'âme ratatinée, de médiocre idéal, tout juste assez honnêtes pour ne pas mériter le nom de coquins !

M. Dupont, un imprimeur, est père de trois filles, lesquelles n'ont vraiment pas de chance. L'aînée a eu des malheurs, comme on dit ; à l'âge de dix-sept ans elle s'est trouvée enceinte un beau jour et M. Dupont l'a durement chassée. Elle est devenue cocotte. La seconde, vertueuse, mais non moins misérable, a vieilli sans mariage, sans amour ; les pratiques religieuses, qu'elle a recherchées, ne l'ont pas consolée ; elle sèche d'ennui, de tristesse, de désespoir, subsistant à peine de son humble métier de peintre sur porcelaine.

L'ouvrage de M. Brieux nous montre plus particulièrement le sort de la troisième fille, Julie, qui est intelligente et qui est animée d'un sentiment rare aujourd'hui, l'ardent désir de la maternité. La modicité de sa dot, l'insuffisance des relations de la famille, le souvenir de la sœur qui fait la noce à Paris, n'ont pas attiré les épouseurs auprès de Julie. Elle se résigne à se marier sans amour avec le premier

venu, un sot, pas riche non plus, pas bon à grand chose, et pas très délicat.

Je ne dirai pas que de part et d'autre les illusions tombent vite, puisqu'il n'y en avait pas; mais au bout de peu de mois les familles du marié et de la mariée se querellent pour des questions d'intérêt; les jeunes gens sont amenés peu à peu à des propos blessants; ils font un retour sur les circonstances assez malpropres dans lesquelles ils se sont unis. La scène où ils se disent leurs vérités est hardie et pleine de vigueur. Julie n'a jamais aimé son mari; maintenant elle le connaît, elle sait ses vilains calculs, sa bassesse, ses sales procédés, et elle le méprise. C'est l'espérance d'avoir un enfant qui fait qu'elle se donne à lui. Mais les embrassements de cet homme détesté lui sont odieux, elle se les reproche, elle en a honte. Alors le mari se plaint à son tour et par degrés il devient presque touchant; il ne vaut pas cher, c'est vrai; il n'a pas grande élévation; il s'est marié sans amour et seulement le moins mal qu'il a pu au point de vue de ses intérêts; mais enfin l'amour est venu, maintenant il est fortement épris de sa femme et veut la conserver. Quant aux enfants, il refuse absolument de se charger de cet embarras.

Après cette scène âpre et violente, les trois sœurs se retrouvent et se confessent qu'elles sont toutes trois parfaitement malheureuses : l'aînée passant d'un amant à l'autre, la seconde navrée dans la solitude et ne réussissant pas à vivre de son travail, la troisième, forcée de rester enchaînée auprès d'un mari qu'elle exècre ou bien de choisir entre ces deux alternatives : cocotte comme l'aînée ou presque indigente, malgré un rude labeur, comme la seconde. Julie reste donc dans le mariage et nous donne à entendre cyniquement qu'elle imitera les autres et se consolera par l'adultère.

Mal mariée, vieille fille ou cocotte, voilà donc, selon cette pièce, le sort de la femme dans la petite bourgeoisie moderne. Conclusion, il faut émanciper la femme; à regarder de plus haut, car la liberté ne peut servir de rien dans l'état actuel des choses, il faut reconstruire sur des bases plus justes une société nouvelle où le mariage ne soit plus une honteuse affaire, où les femmes puissent au besoin vivre de leur travail dans l'indépendance et où il leur soit permis de se donner par sympathie et par tendresse. Ou bien la pièce, très intéressante mais très noire, de M. Brieux est l'œuvre du découragement et du désespoir, ou bien elle commande impérieusement de rechercher cette solution que l'auteur a le tort de ne pas nous faire même entrevoir.

GASTON STIEGLER.

CHRONIQUE MUSICALE

Le Théatre Lyrique de la Porte-Saint-Martin : *Le Trouvère* et *Ernani*, de Verdi ; *Lucie de Lammermoor*, de Donizetti.

Au moment même où paraissait, il y a deux mois, mon article sur le théâtre lyrique populaire, commençait, dans l'une des plus grandes salles de spectacle de Paris, à la Porte-Saint-Martin, une série de représentations d'opéra à des prix relativement abordables pour tous. La direction de ce théâtre d'été semble douée d'une activité qui parut toujours manquer à celles de nos établissements d'État. Elle a monté au moins une demi-douzaine de pièces d'une façon satisfaisante, avec une troupe un peu disparate évidemment, des chœurs trop peu exercés, mais un bon orchestre, du moins l'orchestre que réclament les œuvres des Verdi et des Donizetti : car, — et tel est le plus grave reproche que je crois devoir faire au théâtre lyrique de la Porte-Saint-Martin, — c'est l'école italienne du milieu de ce siècle et ses imitateurs qui ont formé le répertoire de cette scène. *Lucie de Lammermoor*, de Donizetti, *Ernani*, *Le Trouvère*, de Verdi, *La Coupe et les Lèvres*, de Canoby, *Le Voyage en Chine*, de Bazin, etc. Evidemment, ce n'est pas un crime de faire chanter à Paris, par une troupe en partie provinciale, devant un public de province, ces œuvres surannées encore applaudies dans les sous-préfectures les plus déshéritées de France... et des colonies ; mais un théâtre soi-disant *populaire* commet une faute grave, à mon sens, en ne profitant pas du succès qu'a obtenu celui dont je parle, pour chercher à élever le goût de son public. J'applaudirais de tout cœur à une tentative de faire refaire connaissance au public français avec Gluck, Mozart et Weber, pour ne citer que trois noms bien peu connus de la génération présente. Il y a autre chose dans Gluck qu'*Orphée*, dans Mozart que *Don Juan* et dans Weber que deux ou trois ouvertures et autant d'airs exécutés quelquefois au Cirque ou au Châtelet. La tâche d'un théâtre lyrique est autre que de remettre en scène, à la fin du siècle de Beethoven, de Berlioz et de Wagner, le répertoire des Italiens ou de l'ancien Lyrique de M. Car-

valho. Encore quelques années, et la guitare italienne des Rossini, des Donizetti et des Verdi, sera brisée à tout jamais.

Néanmoins j'ai entendu, avec curiosité plutôt qu'avec beaucoup d'intérêt, *Le Trouvère* du vieux maëstro. Le livret de cet opéra fut tiré, il y a près d'un demi-siècle, d'un drame espagnol de Garcia, *Gutierrez*, par Salvadore Cammarano. Après avoir été applaudi à Rome au Théâtre Apollo en janvier 1853, *Il Trovatore* fut représenté pour la première fois au Théâtre Italien, le 19 décembre 1854, en présence de l'empereur et de l'impératrice. Un contemporain, Fiorentino (sous le pseudonyme de A. de Rovray, dans le *Moniteur officiel*) en déclarait l'instrumentation « extrêmement remarquable. Mais, ajoutait-il, on s'est beaucoup égayé sur les absurdités et les non-sens de cet étrange poème ». Celui-ci, en effet, suffirait aujourd'hui à faire tomber une œuvre même très remarquable musicalement. Il offrait cependant quelques situations assez dramatiques dont Verdi a su tirer parti, auxquelles il a imprimé sa marque personnelle. Sauf ce petit nombre de morceaux, rien de saillant, rien « d'extrêmement remarquable » pour l'instrumentation comme pour l'orchestration. Et dire qu'on a comparé *Tannhæuser* au *Trouvère!* (1).

Pendant que le Théâtre Lyrique dont je viens de parler donnait ses représentations de l'ancien répertoire, *La Tétralogie* de Wagner et *Parsifal* s'exécutaient à Bayreuth quatre fois de suite devant le public cosmopolite qu'attire chaque année maintenant la petite ville bavaroise. En même temps, les théâtres royaux de Munich que dirige si artistement M. Ernest Possant, donnaient deux séries de représentations : l'une consacrée aux œuvres de Wagner (à partir de *Rienzi*) non exécutées à Bayreuth, l'autre à celles de Mozart. J'ai eu le grand plaisir d'entendre exécuter au Kgl. Hof National-Theater de Munich, par un orchestre irréprochable sous la direction des kapellmeister Strauss, Rœhr, etc. ; *Le Vaisseau-fantôme*, qui a si rapidement traversé naguère notre pauvre Opéra-Comique, *Lohengrin* et *Tristan et Yseult;* et au délicieux Résidenz-Theater : *Don Juan* et *Cosi fan tutte* (on avait donné antérieurement *Idomeneo, Il Ratto del Serraglio* et *Le Nozze di Figaro*). Hélas! il y a loin de nos représentations wagnériennes de l'Opéra à celles du National-Theater; tandis que chez nous, on sacrifie malgré tout à l'éclat extérieur, au brillant, au clinquant; que dans une salle qu'on ne peut se résoudre à plonger seulement pendant vingt ou trente minutes dans la pénombre propice au recueillement qu'exige l'œuvre

(1) *Le Trouvère* est contemporain du *Bijou perdu*, d'Adam; de *La Nonne sanglante*, de Gounod; de *La Promise*, de Clapisson; du *Roman de la Rose*, de Prosper Pascal; des *Tre Nozze*, d'Abany et de *L'Enfance du Christ*, de Berlioz. *Le Trouvère* entra au répertoire de l'Opéra, le 12 janvier 1857, et s'y maintint jusqu'en 1874 (223 représentations).

tant grandiose, un public distrait n'attend que le point d'orgue favorable aux applaudissements sans daigner prêter attention à l'action de la tragédie qui se déroule sur la scène, ou le ballet qui lui permettra d'apprécier les performances de telle ou telle danseuse; au théâtre allemand, discrètement éclairé, dès que la première note du prélude s'est fait entendre, une foule attentive suit sans ennui, sans impatience la musique et le drame; les acteurs, excellents comme acteurs, mais souvent inférieurs aux nôtres comme chanteurs *(non comme musiciens)*, respectueux du texte jusqu'à la superstition, jouent sans se préoccuper du public et sans éprouver l'impérieux besoin de se tenir toujours les yeux fixés sur le trou du souffleur ou le bâton du chef d'orchestre. Dédaigneux par conséquent des points d'orgue à l'italienne, et des effets appréciés chez nous, mais que leur auditoire ne tolérerait pas, ils se contentent d'être applaudis chaleureusement et rappelés d'enthousiasme cinq ou six fois à la fin de chaque acte; et ils trouvent probablement qu'il vaut mieux être loué pour l'ensemble d'un rôle que pour des passages ou des ports de voix. Les ensembles sont incomparablement supérieurs à ceux de nos théâtres parisiens, à tous les points de vue. Quant à la mise en scène, dans des limites un peu plus restreintes qu'à l'Opéra, elle ne le cède en rien à ce qu'il nous est permis de voir ici. Exacte, ingénieuse, elle vise à l'effet juste, sans lésinerie, sans tricherie, et non pas à *épater* les spectateurs.

A ce point de vue, la machinerie employée depuis au moins deux ans au délicieux théâtre Louis-XV appelé *Residenz-Theater*, cadre admirable aux légers opéras de Mozart, mérite une mention spéciale. M. Carl Lautenschlæger, ingénieur fort « ingénieux », a inventé un système de scène mobile qui permet de supprimer absolument les longs entr'actes que nécessitent les changements de décors; la scène évolue de droite à gauche ou de gauche à droite, apportant, suivant les nécessités du spectacle, un jardin, une forêt, ou un appartement meublé, éclairé, habité; il n'est même pas besoin de fermer le rideau pour ce changement qui s'opère dans la presque obscurité, cependant que la musique n'est pas contrainte de s'arrêter. (Dans *Lohengrin* même, où ce système n'est pas adopté, puisqu'on le joue au grand théâtre, j'ai été frappé de la rapidité avec laquelle s'effectue, rideau tiré, le changement de décor du troisième acte, pendant les longues tenues de l'orchestre que Wagner a placées là dans le but évident de ne pas interrompre un seul instant la musique.)

Avec l'invention de M. Lautenschlæger, qui a été appelé, m'a-t-on dit, à Vienne, à Saint-Pétersbourg et à Londres, mais non à Paris, comme bien vous pensez, un spectacle tel que *Don Juan* ou *Cosi fan tutte* dure trois heures, avec un seul entr'acte de vingt minutes (de six à neuf heures).

Ces représentations des œuvres de Mozart sont surtout remarquables par l'interprétation, par la fidélité scrupuleuse avec laquelle les partitions originales ont été reconstituées savamment et artistiquement. Grâce à l'initiative de l'intendant royal des théâtres Ernest Possart, le théâtre de Munich reprenait l'an dernier *Don Giovanni* (1), et c'est à Munich que MM. Carvalho et Bertrand allèrent étudier l'œuvre de Mozart avant la double reprise parisienne à l'Opéra et à l'Opéra-Comique. Auparavant *Don Juan* avait été « arrangé » en trois actes par Kalkbrenner, pour l'Opéra, avec paroles de Thuring et Baillot (1805-1807); puis, pour la reprise du 10 mars 1834, on respecta la musique du maître, et le poète Emile Deschamps, ayant pour collaborateurs Castil-Blaze père et fils, se contenta de traduire le texte de Da Ponte. Le Théâtre Lyrique depuis donna une version différente en 1866, année où simultanément l'Opéra Italien, l'Opéra et le Lyrique jouèrent le chef-d'œuvre de Mozart (2). La traduction de la version originale, donnée actuellement à Munich, est due au célèbre kapellmeister Hermann Lévi, elle comprend une scène finale que l'on supprime à Paris, après la disparition tragique de Don Juan. Inutile de dire que les récitatifs sont, comme au temps de Mozart, accompagnés au piano par le chef d'orchestre lui-même. Quel chef d'orchestre parisien consentirait à plaquer simplement quelques accords pour soutenir un récitatif ?

Les mêmes soins ont été apportés par M. Possart à la nouvelle mise en scène *(Inscenirung)* pour *Cosi fan tutte* que pour *Don Juan*: *Cosi fan tutte* ou *Comme elles font toutes*, ou encore *L'École des Amants*, opéra comique en deux actes de Da Ponte, fut commandé à Mozart par l'empereur Joseph II qui, d'ailleurs, mourut sans l'entendre ; c'est l'œuvre du maître qui vient chronologiquement après *La Flûte enchantée*; elle fut jouée pour la première fois à Vienne le 26 janvier 1790, un peu moins de deux ans avant la mort du compositeur. Cette œuvre charmante n'a jamais été donnée intégralement en français ; si l'on en croit Clément *(Dictionnaire des Opéras)*, « la donnée immorale du livret a été cause qu'en 1807, quand on voulut faire connaître cet ouvrage à Paris, on en adapta la musique à une pièce intitulée *Le Laboureur chinois*. » Plus tard cependant on la joua aux Italiens (1862); puis on en tira parti pour une pièce intitulée *Peines d'amour perdues*, imitée par M. Carré et J. Barbier de *Love's labours lost*, de Shakespeare (Théâtre Lyrique, 31 mars 1863). C'est donc une nouveauté

(1) Voir à ce sujet dans la *Rivista musicale italiana* (1896, fascicule 4e) le bel article de M. O.-G. Sonneck.

(2) *Don Juan* commença sa carrière aux Italiens, le 12 octobre 1811 ; à l'Odéon, le 24 décembre 1827. Voir A. Jullien, *Paris dilettante*, pages 127-140. L'Opéra a fêté il y a dix ans, par une courte reprise, le centenaire de *Don Juan* (Prague, 29 octobre 1787).

pour les Français de pouvoir applaudir cette œuvre de Mozart absolument inconnue et délaissée de la génération actuelle, mais qui, pour n'être pas aussi tragique que *Don Juan,* n'en est pas moins digne de figurer à côté.

L'interprétation de ces charmantes compositions était en général très bonne et par endroits supérieure. Il faut mettre hors de pair Mlle Ternina, tour à tour Fiordiligi, Senta et Elsa, excellente Élisabeth, m'a-t-on dit; Mlle Schoss, dans un rôle de soubrette (Despina et Zerlina) est absolument remarquable; je citerai encore Mlle Schloss (Dorabella et Donna Elvira) ; puis Mme Senger-Bettaque (Donna Anna) qui soutient le rôle écrasant d'Yseult. Les hommes montrent, hélas! une certaine médiocrité; le pauvre vieux Vogl n'est plus que l'ombre de lui-même; les rôles d'Érik, de Lohengrin et de Tristan ne peuvent se contenter de sa bonne volonté; mais quel noble artiste on sent encore en lui! Les autres rôles étaient tenus suffisamment; le roi Marke Daland et le commandeur, par M. Schmalfeld, Leporello, par M. Fuchs; M. Bertram a créé, de façon très amusante et très spirituelle, le rôle de Don Alfonso, vieux philosophe, de *Cosi fan tutte.*

Outre les œuvres de Mozart et de Wagner, on exécutait à Munich les neuf symphonies de Beethoven à la Kaim-Saal, magnifique salle de concert où se donnent des auditions presque chaque soir à des prix d'un bon marché excessif (ce qui n'existe pas d'ailleurs aux théâtres lyriques, dont les places sont un peu chères); j'y ai entendu les 4e et 5e symphonies, dirigées par le docteur G. Dohrn, et la 6e, par le professeur Ferdinand Lœwe, avec une incomparable finesse et une émotion communicative qu'il est bien rare de ressentir à Paris.

Tout n'est donc pas parfait chez nous, comme nous nous plaisons à nous le dire et laisser dire tous les jours; si nous avons des qualités extérieures, brillantes, et par cela même trop superficielles, nous devons reconnaître que chez les Allemands il y a des qualités beaucoup plus sérieuses; il y a plus de profondeur, de réflexion, de philosophie dans leurs œuvres d'art et dans la façon dont ils les interprètent que dans les nôtres. Si l'exécution d'une symphonie à Paris vous étonne, c'est par des qualités plutôt extérieures; écoutez la même œuvre jouée par un orchestre allemand, ce n'est plus de l'étonnement que vous ressentez, mais une émotion intense. C'est pourquoi la haute et noble musique de Beethoven et de Wagner est en Allemagne populaire absolument, c'est-à-dire comprise et aimée par tous.

J.-G. PRODHOMME.

MOUVEMENT SOCIAL

EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

SOMMAIRE. — *France :* Le pain cher; la Conférence des Bourses du Travail; le Congrès de la Confédération du Travail; le Congrès du Parti ouvrier socialiste révolutionnaire; Congrès des Municipalités socialistes. — *Angleterre :* Fin de la grève des ardoisiers du Pays de Galles; Défaite ouvrière; le Congrès des Trades-Unions; le Lock-out des mécaniciens. — *Hollande :* Le Congrès de l'Alliance coopérative internationale.

FRANCE

Le pain cher. — Au mois de mars dernier, Rouanet interpellant le ministre de la justice sur les manœuvres de l'agiotage, avait cité ce fait topique : qu'à Paris le cours des farines avait subi, au mois de décembre 1896, une hausse si rapide qu'en moins de quinze jours on comptait une progression de plus de 10 francs par sac, sans que le cours du blé suivît l'augmentation de la farine.

Le ministre répliqua que les spéculateurs ne sauraient se rendre maîtres du marché d'une denrée comme la farine ou le blé, ces produits étant en si grande abondance dans le monde qu'il n'y a pas de syndicat financier capable de constituer une coalition qui puisse tenir seulement un mois et fausser les cours de la marchandise huit jours durant.

Une fois de plus, les assertions de nos gouvernants ont reçu des événements un démenti brutal.

Déjà, au printemps, quand la spéculation poussait les cours à la hausse, les producteurs de blé s'étaient dessaisis de leurs produits, vendus au commencement de l'automne ou en hiver. Donc la hausse, qui a lentement continué pendant tout l'été pour finir par atteindre le cours de 30 francs sur le marché de Paris, n'a pu profiter aux paysans, aux agriculteurs producteurs de blé. Donc toute la plus-value acquise par cette denrée de mai à septembre est allée remplir la poche des fariniers et autres intermédiaires.

Mais le cultivateur va-t-il maintenant profiter de la hausse anormale? Non, pas davantage; car la récolte est médiocre; le petit paysan aura souvent à peine de quoi ensemencer ses champs et voici venir la concurrence de la récolte européenne et américaine; par conséquent, lorsque les cultivateurs français apporteront leur blé de cette année sur le marché, la cote faiblira et les prix retrouveront leur équilibre un instant haussé.

Conclusion : la cherté du pain n'aura servi qu'à grossir les bénéfices de la spéculation et de l'agiotage.

Aujourd'hui le gouvernement ne peut plus affirmer qu'il ignore cette spéculation éhontée, puisqu'en réponse aux députés qui lui ont demandé l'abaissement du droit de 7 francs, M. Méline a répondu en invoquant précisément la prochaine baisse par suite de la rencontre sur le marché des récoltes françaises et étrangères, et que pour ne pas convoquer en session spéciale le Conseil municipal de Paris, M. Barthou a dicté au préfet de la Seine ce vain prétexte qu'une convocation extraordinaire du Conseil municipal encouragerait davantage encore la spéculation.

Ainsi le gouvernement avoue implicitement, puisqu'il ne prend aucune mesure contre les accapareurs, qu'il est de connivence avec la banque affameuse. Il peut s'appliquer le vers d'Ovide :

..... *Video meliora proboque,*
Deteriora sequor.

Enfin M. Méline a essayé de rejeter la responsabilité du pain cher sur les boulangers et de leur faire jouer le rôle de l'âne dans *Les animaux malades de la peste.*

Mais alors, si les boulangers veulent trop gagner et surtout sont trop nombreux, c'est que la solution socialiste est la bonne, c'est qu'il faut nationaliser ou municipaliser la boulangerie.

Eh bien, nous pardonnerons volontiers à M. Méline ses droits de douane exagérés, s'il se résout : 1° A mettre fin à l'agiotage évident en soutenant la proposition Jaurès de confier aux seuls soins de l'État l'introduction des blés étrangers; 2° à nationaliser la boulangerie ou tout au moins permettre aux communes de la municipaliser.

Le *Bulletin de l'Office du Travail* de septembre nous apprend, d'après les renseignements fournis par plus de 400 coopératives françaises, qu'elles livrent leur pain à un prix moyen de 27 centimes le kilo, soit 54 centimes le pain de quatre livres qui est payé à Paris 80 et 85 centimes.

D'autre part, M. Schweitzer, directeur de la Société française de meunerie-boulangerie, offrit pendant la dernière crise au Conseil muni-

cipal de Paris de lui livrer du pain avec une différence en plus de 5 centimes sur le cours du blé. Etant donné que tel poids de blé rend le même poids de pain, on peut donner le pain, avec bon bénéfice, à 14 sous le pain de quatre livres, c'est-à-dire 35 centimes le kilo quand le blé est à 30 francs le quintal.

A ces renseignements nous n'avons plus qu'un document à ajouter, qui analyse de lui-même la situation qui fut faite pendant la crise à Paris et à ses élus. Voici le manifeste adressé à la population parisienne par le groupe socialiste du Conseil municipal :

Citoyens,

Justement émus par le prix du pain, nous avons demandé à être convoqués pour faire exécuter certaines décisions que nous avions prises et que l'administration se refusait à appliquer. La loi de 1855 obligeait le préfet à nous réunir ou à donner dans un arrêté motivé les causes de son refus. Il n'a fait ni l'un ni l'autre, car on ne saurait prendre au sérieux les affirmations sans preuves qui ont la prétention de justifier la décision préfectorale.

On y relève, en effet, les contradictions les plus étonnantes. Pour ne pas convoquer le Conseil, M. le préfet ose dire que le prix du pain n'est pas excessif, démentant ainsi, pour les besoins momentanés de la cause, ses propres actes, puisqu'il invoquait quelques jours auparavant la cherté du pain pour puiser dans les caisses de l'Assistance publique.

Bien mieux encore ! Le même arrêté qui vise au début le renchérissement du pain invoque, quelques lignes plus loin, « la hausse des cours ». Le pain est cher quand le préfet entend faire acte d'autorité ; il ne l'est plus quand vos élus, invoquant leurs droits, veulent faire leur devoir.

A vous, citoyens, de juger cet arbitraire. En demandant la réunion du Conseil municipal, nous voulions obliger l'administration à exécuter une décision du comité du budget et à laisser distribuer du pain aux familles nécessiteuses. Il est bon qu'on sache que M. le préfet de la Seine ne l'a pas voulu.

Citoyens ! en pareille circonstance, la plus petite des communes de France aurait pu obliger son maire à convoquer le Conseil municipal. Par suite du régime d'exception qui nous opprime, il n'en est pas de même pour nous. Il n'y a point de loi qui nous protège, point de loi qui garantisse le moindre droit au peuple de Paris.

Et quand, par hasard, un texte échappé à la furie réactionnaire des ennemis de nos libertés nous reconnaît quelque indépendance, il suffit du mauvais vouloir d'un préfet ballotté par les fluctuations de la politique pour en annuler les effets.

Nous protestons contre cette manière de faire. Mandataires de Paris, représentants de ses intérêts, c'est à nous, et non à un fonctionnaire quelconque, qu'il appartenait d'apprécier ses besoins. Nous estimons qu'il y avait lieu de nous réunir.

Quarante et un conseillers, c'est-à-dire la majorité de l'assemblée, avaient adhéré à notre demande ; personne ne pouvait légitimement s'y opposer. Mais il était logique que le représentant d'un ministère de combat contre la démo-

cratie cherchât à rompre en visière avec le Conseil municipal de Paris, et nous nous sommes heurtés à un refus prémédité. Une fois de plus, les droits du suffrage universel se sont trouvés paralysés par le bon plaisir d'un fonctionnaire.

Citoyens ! nous avons tenu à vous faire juges de la situation. Quant à nous, résolus à ne point laisser prescrire les droits dont vous nous avez confié la défense et la garde, nous sommes absolument décidés, si nous n'obtenons pas satisfaction, à répondre à la guerre par la guerre et à user envers l'administration préfectorale de tous les moyens de résistance que la loi a mis en notre pouvoir.

La Conférence des Bourses du Travail. — Tenue à Toulouse la veille du Congrès de la Confédération générale du Travail, la Conférence des Bourses du Travail s'est bornée à renouveler les votes émis les années précédentes. A noter cependant une nette affirmation de la double nécessité concomitante et de l'action économique et de l'action politique, à la condition qu'elles restent séparées.

Le Congrès de la Confédération générale du Travail. — Après une visite, très heureuse et qui portera ses fruits, à la Verrerie ouvrière d'Albi, le Congrès national corporatif a aussi renouvelé ses votes de l'année dernière à Tours, acclamé la grève générale et proclamé l'efficacité, comme mesures d'attente et d'entrainement, du « boycottage » et du « sabottage ».

Enfin l'on a conclu à la création par la Confédération générale du Travail d'un organe prolétarien quotidien.

La Confédération du Travail devra émettre 2,000 actions de 100 francs. Elles seront nominatives et numérotées et ne rapporteront aucun intérêt. — Les actions ne pourront appartenir qu'à des syndicats ou sociétés corporatives ouvrières. — Lorsqu'une organisation aura placé pour 200 francs d'abonnement, elle deviendra par ce fait propriétaire d'une action. — Les dons seront acceptés, mais devront être affectés par les donateurs à une organisation. — La publication du journal ne pourra commencer avant qu'un encaisse de 100,000 francs soit réalisé et qu'il y ait au moins 10,000 abonnements de trois mois. Les abonnements pourront n'être que de 5,000 si l'encaisse est de 150,000 francs.

Lorsqu'il y aura des bénéfices, 30 °/₀ seront prélevés sur la caisse de réserve et 70 °/₀ serviront à rembourser les organisations actionnaires, de façon à ce que le journal quotidien devienne la propriété de la Confédération. — Les 30 °/₀ seront prélevés jusqu'au moment où la caisse de réserve atteindra 200,000 francs.

Les Congrès de la Confédération du Travail pourront disposer des bénéfices ultérieurs pour la propagande ouvrière.

Le Congrès du Parti ouvrier socialiste révolutionnaire. — Le Congrès, tenu à Paris, a commencé ses travaux par la lecture des rapports élaborés par ses commissions. Les différentes conclusions ont été adoptées à l'unanimité.

En ce qui concerne la grève générale, les citoyens Allemane, Lavaud, Lecastou, Renaudin ont fait admettre la nomination d'un comité de onze membres pour Paris et de sous-comités pour la province. Ces comités seront chargés de faire la propagande nécessaire. Les rapports demandent en outre qu'une retenue de 5 °/₀ soit faite dans les journaux qui reçoivent des souscriptions pour les grèves partielles.

Relativement à la question de la concentration capitaliste, les citoyens Lavaud, Cervin, Toussaint, Richard, Weber ont invité les organisations ouvrières à suivre pas à pas les phases de la concentration des richesses, afin de se rendre compte de l'ensemble des phénomènes économiques.

Les rapports des citoyens Lemoux, Laville, Potiot, Gaillard père, Ripault, Bonneau, Murmin, Richard, sur la société future indiquaient les diverses phases de l'évolution sociologique et signalaient la concentration des richesses comme oppressive de l'initiative individuelle. En conséquence, ils estimaient qu'il y avait lieu de rédiger une constitution sociale en harmonie avec les besoins de la classe ouvrière.

La question de la suppression de la magistrature a fait l'objet d'un long et très substantiel rapport du citoyen Joindy, qui réclamait la suppression pure et simple de la magistrature et des juridictions actuelles, et leur remplacement par des jurés ou arbitres.

Les rapports (Allemane, Joindy, Murmin, Renou) concernant les lois ouvrières, ont réclamé pour la prud'hommie l'âge de la capacité électorale, fixé à dix-huit ans, — l'abrogation de la loi de 1884 sur les syndicats, — la suppression sans indemnité des bureaux de placement, — la création de caisses de retraite destinées à assurer l'existence de la vieillesse pendant le chômage et au moment de sa vieillesse, — la suppression du travail des enfants au-dessous de dix-huit ans, etc...

Dans les séances privées consacrées à la discussion des opérations d'ordre intérieur et de discipline du parti, voici, d'après le *Parti Ouvrier*, les principales résolutions adoptées :

Question des Pouvoirs publics. — Le Congrès établit une distinction formelle entre l'action électorale et la conquête des Pouvoirs publics : les deux choses n'étant pas nécessairement connexes. Il pense que l'action électorale est utile pour affirmer hautement le programme du Parti ouvrier socialiste révolutionnaire, pour avoir dans les corps élus des représentants relevant directement du Parti, y proclamant ses principes et défendant pied à pied les intérêts des travailleurs; pour la propagande en province à l'aide de ses représentants. Mais le Congrès ne croit pas que les Pouvoirs publics, c'est-à-dire

une administration centrale politique, non issue directement du suffrage des travailleurs de toutes les catégories, puissent accomplir la réforme sociale.

Question des alliances électorales. — Le Congrès repousse toute alliance, union ou entente, avec toute organisation politique et tous individus étrangers au Parti ouvrier socialiste révolutionnaire.

En ce qui concerne les élections municipales en province et dans la banlieue de Paris, les groupes pourront, pour compléter leur liste, faire appel aux syndicats ouvriers. Ces candidats devront accepter la lutte de classes, le principe de la suppression de la propriété individuelle, la socialisation des moyens de production, l'internationalité.

Les candidats devront en outre récuser publiquement ceux qui les patronneraient par la parole, par le journal, par des circulaires, affiches, etc., qui ne partageraient pas les idées du comité et des candidats sur les trois points fondamentaux du socialisme révolutionnaire.

Tous les candidats devront, *avant l'élection,* signer individuellement leur démission en blanc au comité électoral; celle des membres du Parti devront *immédiatement* être remises au Comité fédéral du Parti de la région.

Les décisions du Congrès de Saint-Quentin sur la matière sont maintenues, c'est-à-dire que les membres du Parti et les candidats devront toujours viser la propagande avant le succès.

Une motion libérale. — Le Congrès, considérant que le fait de la lutte de classes n'existe point par la volonté du prolétariat, mais qu'il est une caractéristique fatale de la phase de l'évolution que nous traversons; que, par conséquent, aucun individu n'est absolument responsable du classement qui lui est imposé dans la société, que, d'autre part, il est impossible d'établir une ligne de démarcation entre salariés et non salariés : certains patrons étant dans une situation très défavorable, tandis que des salariés occupent des positions très avantageuses; qu'enfin, le progrès des idées socialistes révolutionnaires n'est pas du tout confiné parmi le prolétariat industriel ou agricole et qu'on a besoin de toutes les intelligences et de toutes les énergies qui viennent à nous, sans distinction basée sur les conditions sociales présentes;

Par ces motifs, le Congrès décide : Il n'y a pas lieu de refuser l'adhésion au Parti ouvrier socialiste révolutionnaire de citoyens non salariés, qui acceptent nos idées ; ils peuvent être candidats comme leurs camarades et aux mêmes conditions.

Congrès des Municipalités socialistes. — Le troisième Congrès de la Fédération des conseillers municipaux socialistes de France aura lieu à Dijon les 31 octobre, 1er et 2 novembre prochain.

ANGLETERRE

De notre correspondant Jules Magny :

Fin de la grève des ardoisiers du Pays de Galles. — Enfin le hautain Lord Penrhyn a mis les pouces et rouvert ses carrières aux conditions posées par ses ouvriers. C'est

une grande victoire pour la classe ouvrière, victoire due à l'admirable solidarité des travailleurs en général dont les généreuses souscriptions ont atteint l'énorme somme de 540,000 francs. La grève a duré environ neuf mois, avec ce résultat satisfaisant que le principe de la coalition des ouvriers a résisté victorieusement à une furieuse attaque.

Défaite ouvrière. — La grève des terrassiers des docks de Barry (Pays de Galles), qui durait depuis neuf semaines, vient de se terminer par la défaite des ouvriers. Treize cents d'entre eux s'étaient mis en grève pour obtenir 60 centimes au lieu de 55 centimes par heure, et aussi l'adoption d'un code de règlements. Le syndicat, n'ayant que peu de fonds pour soutenir la grève, avait compté sur une aide extérieure qui lui fut accordée au commencement, mais qui malheureusement lui a fait défaut ces dernières semaines. Les terrassiers ont repris le travail aux conditions antérieures à la grève.

Le Congrès des Trade Unions. — Le treizième Congrès annuel des Trade-Unions s'est ouvert à Birmingham le 6 septembre et a duré toute la semaine. Le nombre des délégués présents était de 390, représentant 1,250.000 travailleurs. J.-V. Stevens, conseiller municipal et délégué des ferblantiers, fut élu président pour la durée du Congrès. Sam Woods, député à la Chambre des Communes et secrétaire du comité parlementaire, lut le rapport du comité. Au sujet du bill sur la compensation accordée aux ouvriers en cas d'accidents, bill passé pendant la session dernière par le gouvernement, le comité est d'avis que bien que cette loi soit utile à plusieurs points de vue, elle ne rend pas les patrons suffisamment responsables. Les principaux défauts de la loi sont que nulle compensation n'est exigible avant la troisième semaine après l'accident; que beaucoup de métiers importants ont été exclus des dispositions de la loi; que la loi permet aux patrons de faire un contrat avec leurs ouvriers pour l'éluder et enfin qu'elle contient la doctrine dangereuse de la « négligence contributive ». Ces défauts ne manqueront pas d'engendrer litiges et frottements.

Dans son discours présidentiel, J.-V. Stevens prit une attitude semblable à celle de l'*Independent Labor Party*. Il blâma également les deux grands partis politiques et plaida pour la constitution d'un troisième parti indépendant des deux autres. Il montra par le *lock out* actuel des mécaniciens combien la méthode volontaire était futile et coûteuse pour obtenir la journée de huit heures. Parlant de la guerre acharnée que le riche syndicat des mécaniciens soutient contre les patrons, guerre d'où dépend sa propre existence et celle des autres syndicats, il émit l'espoir que tous les ouvriers de tous les métiers aideraient les mécaniciens à soutenir une lutte d'où il est de toute nécessité qu'ils sortent vainqueurs. Si, dit-il, un million sur les deux millions de syndiqués de la nation formaient une fédération qui imposerait une cotisation hebdomadaire de 60 centimes par chaque membre en temps de circonstances critiques, on obtiendrait un fonds de 625,000 francs par semaine.

Will Thorne (Londres) proposa une résolution en faveur de la journée légale de huit heures pour tous les métiers et occupations dans le Royaume-Uni et demanda que le comité parlementaire fût chargé de rédiger un projet de loi à cet effet. Il considère qu'il est ridicule de la part des trade-unionistes de dépenser leurs économies durement gagnées à combattre les patrons, quand ils pourraient obtenir la réduction à huit heures par la simple et légale méthode de l'intervention parlementaire. Il espère que les mineurs de Northumberland et de Durham voudront bien revenir sur leur opposition à cette mesure. Le délégué Boyle, parlant au nom de ces derniers, dit qu'ils ne sont pas opposés entièrement à la journée légale de huit heures, mais qu'ils croient que dans leur cas cas particulier cette durée leur serait plutôt préjudiciable. Comme preuve qu'ils ne sont pas opposés à cette mesure pour d'autres ouvriers, il rappelle que leur syndicat (la *Miners' National Union*) a déjà souscrit 350 livres sterling en faveur des mécaniciens et qu'il est prêt à souscrire autant quand cela sera nécessaire. Après une discussion assez animée, la clôture fut appliquée et la résolution fut votée par 923,000 voix contre 141,000.

Plus tard, le délégué Stanley (de Cannock Chase) proposa que le comité parlementaire fit tous ses efforts pour mettre en discussion au Parlement à la session prochaine la journée de huit heures pour les mineurs seulement. Cette proposition amena un débat acrimonieux entre les deux sections de mineurs dont l'une (la *Miners' Federation*)

est en faveur des huit heures, et l'autre (*Miners' National Union*) contre. L'antagonisme entre les deux sections provient de la question du travail des enfants. Les mineurs de Northumberland et de Durham font travailler leurs enfants dix heures, tandis qu'eux-mêmes n'en travaillent que huit, et ils s'opposent à la réduction à huit heures pour les enfants. Cette conduite égoïste et inhumaine a été défendue par un délégué de Northumberland sous prétexte que leurs enfants étaient bien traités et qu'ils avaient moins de peine à travailler modérément pendant dix heures que d'être surmenés pendant huit. La résolution fut adoptée à une grande majorité.

Le délégué Parnell (Londres) jeta une note amusante en appuyant une proposition demandant que le travail des domestiques fût réduit à soixante-dix heures par semaine, y compris une heure et demie par jour pour les repas; il raconta plaisamment qu'il lui avait été fort difficile de courtiser sa femme alors qu'elle était servante à cause des longues heures qu'elle avait à travailler. Il y eut une discussion animée au sujet de savoir si l'on devait reconnaître le sabbat juif; malgré un éloquent plaidoyer de Fred. Rogers en faveur des juifs, le Congrès refusa de reconnaître un autre sabbat que le dimanche. Le délégué Harford, secrétaire du syndicat des ouvriers de chemins de fer, proposa un vote d'indignation contre quatre grandes Compagnies de chemin de fer pour avoir refusé la permission à leurs employés de se rendre au Congrès à titre de délégués. Voté à l'unanimité. Adopté aussi unanimement une résolution en faveur de l'abolition totale des heures supplémentaires. Une résolution prohibant le travail des enfants au-dessous de quinze ans et le travail de nuit au-dessous de dix-huit ans fut adoptée par 595,000 voix contre 274,000, et le comité parlementaire fut chargé de préparer un bill à cet effet. Le Congrès émit ensuite l'opinion qu'il est essentiel au maintien des industries britanniques de nationaliser le sol, les mines, les redevances minières, les chemins de fer, la distribution des eaux et les docks; et de municipaliser l'eau, la lumière artificielle et les tramways. Cette déclaration socialiste montre que les Trade-Unions sont en progrès. Une résolution en faveur de la fédération de toutes les unions a été votée à l'unanimité.

Le rapport du vérificateur des comptes du Congrès montre que le revenu du congrès est de 55,725 francs et que l'année se clôt avec une balanee à l'actif de 18,225 francs.

Sam Woods, député, a été réélu secrétaire du nouveau comité parlementaire qui est formé des membres suivants : Harford (Londres), Thorne (Londres), Cowey (Yorkshire), Wilkie (Newcastle), J.-H. Wilson, député, Knight (Newcastle), Inskip (Leicester), Davis (Birmingham), Chandler (Manchester), Holmes (Burnley), Mullin (Manchester), Bowermann (Londres). Le siège du prochain Congrès sera Bristol.

En somme le Congrès n'a pas fait grande besogne. Comme la plupart des Congrès précédents il n'a fait que marquer le pas. On y passe beaucoup de résolutions platoniques pour l'aboutissement desquelles on se donne généralement peu de mal. Ces Congrès éparpillent trop leurs forces et il serait grand temps de changer de tactique, c'est-à-dire de concentrer les lumières des délégués sur deux ou trois sujets, de les discuter complètement et de faire ensuite les plus grands efforts pour les faire adopter par les travailleurs d'abord, puis par la Chambre des Communes. Cette manière de voir est d'ailleurs partagée par cinq ou six leaders ouvriers influents. Espérons qu'elle sera adoptée à Bristol l'année prochaine.

Le lock-out des mécaniciens. — La compromission est dans l'air; on parle d'arrangement propable d'ici quelques jours. En attendant, les établissements suivants ont donné notice de congé à leurs ouvriers : Noble et Lund, George Weller et Cie, Craven et Cie, Dawson et fils, Payne et fils, James Low et Cie (Dundee), Hall, Russell et Cie (Aberdeen), Chaplin et Cie (Gowan), Howdon et Cie (Glasgow), Grieve et Cie (Motherwell), Marshall Eleming et Jack (Motherwell), Stothert et Cie (Bristol), Appleyard (Bradford).

HOLLANDE

Le troisième Congrès de l'Alliance coopérative internationale. — A Delft, dans une annexe des vastes bâtiments de la fabrique coopérative

de levain et d'alcool dirigée par M. Van Marken, où tout le personnel est socialiste, se sont trouvés réunis les délégués coopérateurs de toutes nations ; pour la France, MM. Charles Robert, de Boyve, G. Bertin, Léon de Seilhac représentant du Musée social, Félix Fitsch, président de la Société coopérative de consommation de Montmartre, etc. — Le français a été adopté comme langue officielle du congrès.

M. Van Marken, dans son discours de bienvenue, a conjuré les capitalistes de changer de tactique dans leur propre intérêt et de faire au travail la place à laquelle il a droit, et a insisté sur la nécessité d'associer le capital, l'intelligence et le travail.

Dans le discours d'ouverture, M. Pierson, premier ministre avec le portefeuille des finances, s'est efforcé de montrer que la coopération est une nécessité de notre époque et qu'à côté d'elle il reste une vaste sphère pour le développement de l'individualité. De même, si le secours de l'État est nécessaire pour mettre en branle toutes les forces, il y a place à côté pour la coopération qui veut rester indépendante.

A propos de la participation aux bénéfices, il y eut lutte entre la théorie à tendance patronale du partage du profit, et la théorie dérivée du collectivisme : association. Cette dernière triompha en tant qu'affirmation du but coopératiste qui est l'expropriation du capital par des moyens légaux.

Enfin a été votée la formation à Paris d'une Bourse coopérative internationale. Elle aura son siège 30, rue Taitbout. Voici les syndics qui vont avoir à élaborer les statuts de cette Bourse : M. Fitsch, président du comité central de l' « Union française des sociétés coopératives de consommation » et de la Société du dix-huitième ; M. Boutin, de l' « Alliance des travailleurs », directeur du *Moniteur des intérêts agricoles;* M. Cruon, président de la Société des viticulteurs de Cognac ; M. Pic, conseiller d'arrondissement de la Seine, secrétaire de la « Revendication de Puteaux » ; M. Rémond, administrateur délégué de l' « Avenir de Plaisance » ; M. Laurent, délégué de l' « Egalitaire ».

ADRIEN VEBER.

Anniversaire de Benoit Malon

Lettres et télégrammes de la province et de l'étranger

Le peu de temps qui nous restait pour le tirage de notre dernier numéro a forcé la *Revue Socialiste* d'ajourner la publication de quelques extraits des lettres et télégrammes reçus à l'occasion du quatrième anniversaire de son regretté fondateur.

Tout cœur associé — hommage bien aimé à Benoit Malon!

ENRICO BIGNANI,
à Milan (Italie).

..... J'y serai de cœur et de pensée, car j'ai été très vivement attaché à Benoît Malon et à ses œuvres.

Je demeure son fidèle disciple.....

Dr A. BLATIN.

Bourse du Travail de Marseille.....

L'Union des Chambres syndicales ouvrières des Bouches-du-Rhône, ainsi que la commission du journal *L'Ouvrier Syndiqué*, adhèrent de tout cœur à la manifestation toute de sympathie et de souvenir glorieux pour l'anniversaire de la mort de celui qui fut l'infatigable pionnier du socialisme, l'ardent défenseur de la cause des travailleurs, du savant sociologue, de Benoit Malon.....

L. CORTÈS,
Membre du Conseil d'Administration et Secrétaire de rédaction.

..... Le souvenir de Benoit Malon est toujours vivace dans le cœur des socialistes nantais. Quant à moi, je n'oublierai jamais que je suis l'élève de Malon et l'un de ses amis. Il est mort bien trop tôt pour notre cause, ce qui ajoute au chagrin de ses amis.

CH. BRUNELLIÈRE.

..... Nous assisterons tous par la pensée à la manifestation que vous organisez pour célébrer l'anniversaire de la mort du grand penseur qui a tant aimé l'humanité.....

TULÈVE,
Secrétaire général de la Bourse du Travail de Nantes.

..... Nous nous reporterons par la pensée à l'éminent éducateur socialiste que fut Benoît Malon, à l'infatigable travailleur qui a ouvert au peuple des horizons nouveaux, et à la mémoire duquel le comité général de la Bourse du Travail de Nevers, ainsi que tous les syndicats adhérant à cette institution adressent l'hommage de leur respectueux souvenir.....

MINARD,
Secrétaire général de la Bourse du Travail de Nevers.

Les syndicats ouvriers de la Bourse du Travail de Saint-Étienne.....

..... Sa grande figure ne s'effacera jamais de la mémoire de tous ceux d'entre nous qui l'ont connu et apprécié; sa vie modeste et désintéressée fut tout entière consacrée à l'amélioration du sort des humbles, à l'amour profond de la démocratie et à la grande cause de l'humanité.

Sa mémoire restera gravée dans nos cœurs comme un symbole pour nous servir d'exemple et la transmettre à la postérité.....

J.-L. RANVIER, COTTE,
Secrétaires des Syndicats de la Bourse du Travail de Saint-Étienne.

..... Je vous prie de me faire figurer dans le compte rendu de la Revue, parmi ceux qui se sont souvenus de notre bon et cher Malon.

Dr N. COLAJANNI,
Député, à Castrogiovanni, Sicile (Italie).

..... Je m'associe de tout cœur à la manifestation de reconnaissance envers celui qui fut, par son magistral livre : *Le Socialisme intégral,* mon premier éducateur socialiste.

COMPÈRE-MOREL,
à Breteuil (Oise).

Je m'associe de tout cœur à l'hommage rendu à la mémoire du vénérable apôtre qui a consacré toute son existence à la défense des déshérités de ce monde. J'ai toujours été l'admirateur de son grand cœur si plein d'humanité, et de son beau talent de philosophe débordant d'amour pour ses semblables.

Dr CORTÉ,
Maire de la Charité-sur-Loire (Nièvre).

Regrettant bien vivement de ne pouvoir être parmi vous, je m'associe de grand cœur à l'hommage que vous allez rendre à la mémoire du bon et grand Malon.

A. COSTA,
Député, à Bologna (Italie).

..... Obligé de rester à Lille dimanche, je ne pourrai être des vôtres. Je le regrette bien vivement; j'aurais voulu m'associer à l'hommage que vous devez rendre au souvenir de celui qui, tant par le cœur que par le cerveau, fit de moi un socialiste.....

DELESALLE,
Adjoint au Maire de Lille (Nord).

..... J'aurais voulu me joindre à vous et à vos amis, pour rendre hommage à ce bon et vaillant ouvrier que fut Benoît Malon.

Apôtre d'humanité et de justice, il a laissé l'empreinte de son pied vigoureux sur le sentier pénible que suit la civilisation ; il est bon que les vivants fêtent la mémoire de ceux qui ont laissé un exemple utile et des idées fécondes.....

DELPECH,
Sénateur de l'Ariège.

Cher citoyen,

J'ai eu un moment l'espoir de pouvoir me rendre à Paris. Divers motifs me retiennent ; et je viens m'excuser auprès de vous. Je ne puis vous dire combien j'ai été touché de me voir associé par vous à la manifestation organisée pour célébrer l'anniversaire de la mort de Malon. J'aurais assisté à ce pèlerinage, et le nom de Malon reste uni dans ma pensée et dans mon cœur à celui de notre noble et infortuné De Paepe. Salut fraternel.

HECTOR DENIS,
Député à Bruxelles (Belgique).

..... C'est un des plus beaux esprits et une des plus belles consciences du dix-neuvième siècle, quelque chose comme un Michel de l'Hôpital socialiste.

Sa vie fut un exemple trop peu suivi, sa mort une perte immense pour le socialisme et la philosophie.....

DÉSIRÉ DESCAMPS,
à Lille (Nord).

FÉDÉRATION SOCIALISTE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
(Commune de Perpignan)

..... Nous prenons à nouveau la résolution de suivre ici les enseignements que Benoît Malon nous a donnés, non seulement dans ses œuvres d'écrivain, mais aussi par l'exemple de sa noble vie de militant passionné et de doux philosophe.....

JEAN MANALT,
Conseiller municipal de Perpignan,
Secrétaire de la Fédération Socialiste.

JUSTIN ALAVAILL.

Les penseurs qui consacrent leur vie à l'étude de questions sociales ont droit à notre gratitude, à nos hommages ; Benoît Malon fut un de ceux-là et sans conteste un des meilleurs.....

ED. JACQUES,
Député de la Seine.

..... Si pour ma part, en ma qualité de président du Cercle des prolétaires positivistes, je me serais associé à votre hommage, ce n'est pas parce que je partageais les opinions philosophiques de Benoît Malon, vous le savez ! mais plutôt parce que ce vaillant défenseur des humbles apportait dans son apostolat une digne tolérance envers ceux qui ne partageaient pas ses convictions. C'est là la marque des esprits vraiment émancipés et la meilleure manière de permettre une discussion loyale et profitable.....

Ate KEUFER,
Typographe, Président du Cercle des prolétaires positivistes.

..... Votre lettre me parvenait trop tard et il m'était impossible de déclarer en temps ma sympathie et mon admiration. Mais dans le *Vorwaerts* j'ai publié une note chaleureuse, et vous pouvez être sûr que je n'oublierai jamais ce que notre ami a été et ce qu'il a fait pour notre cause.

Il est presque le seul Français que j'ai connu qui n'a pas été sectaire. Le sectarisme, c'est le malheur de la France démocrate et socialiste.....

W. LIEBKNECHT,
Député à Berlin (Allemagne).

Suis de cœur avec vous pour rendre hommage à la mémoire de Benoît Malon.

CONSTANTIN MILLE,
à Bucarest (Roumanie).

..... Respectueux et affectueux souvenir pour la mémoire du grand socialiste qui avait su remettre le socialisme dans sa véritable voie en le rendant « intégral », c'est-à-dire en l'appuyant à la fois sur le cœur comme les anciennes écoles françaises et sur la raison comme les nouvelles écoles allemandes. Il le tenait ainsi à l'abri du sentimentalisme utopique et du rationalisme sectaire. Ce sera sa gloire et celle de la nouvelle école française.....

Salut et fraternité.

Docteur L. MOREAU,
Professeur à l'École de médecine, Médecin à l'hôpital civil d'Alger.

Nous sommes de cœur avec vous.

NELLIE et RIENZI,
à Aywaille (Belgique).

Je ne serai pas à Paris dimanche, je le regrette, car je me serais fait un devoir d'aller honorer avec vous la mémoire de Benoît Malon qui était un homme d'un grand cœur et d'une haute probité d'esprit.....

A. RANC,
Sénateur de la Seine.

J'ai la plus haute estime pour le noble caractère et les beaux travaux de Malon.....

J. STRADA.

..... En continuant la propagande de sa doctrine, nous pouvons y aider; faisons-le avec la même persévérance sinon avec la même force que lui : c'est le meilleur moyen, vous en convenez, n'est-ce pas, et de célébrer sa mémoire et de travailler à la réalisation du bel idéal socialiste.....

A. THUROW,
à Kiel (Allemagne).

REVUE DES LIVRES

Pays d'Ouest, par Gustave GEFFROY (Fasquelle, éditeur)

La mer, la campagne, la nature grandiose de Bretagne et de Vendée ont leur fidèle portrait dans ce livre. De même le paysan. Lentement, sûrement, à petites touches précises ou à larges traits évoquant l'évolution d'une vie, elles apparaissent, les choses paysannes, sous la plume si artiste de Gustave Geffroy.

Étroite connexion des hommes et des choses, petites vies et grands espaces ; immuabilité du sol et de certaines existences ; régularité des saisons et des habitudes. En outre, et si patiemment reconstitué ! le fonctionnement tout instinctif de ces esprits simplistes, de ces convoitises que nulle morale n'arrête, de ces résignations inconnues aux citadins !

Car ils ne tentent guères, ces primitifs, de changer leur destinée. Douleur, misère matérielle et morale, épouvantable ingratitude des enfants, inconsciente dureté de chacun pour chacun, tout parait acceptable aux faibles dominés par les forts. Habitués par les éléments à subir les pires traitements, ils apportent le même fatalisme à subir les défauts des hommes.

Beaucoup de vie animale : presque pas de vie cérébrale ; celle-ci pourtant se manifestant à de certaines époques, lorsque l'hiver revenu où la vieillesse survenue leur donnent des loisirs qu'ils ont peu désirés. Alors, dit Geffroy à propos d'un de ses personnages, alors se lève en eux le « flux obscur de la pensée, de la poésie inconnue, de la songerie ». Et ce sens nouveau les étonne eux-mêmes sans les rendre heureux. Car c'est généralement vers les pensées tristes que vont leurs rêves. Souvenir des disparus, impossibilité de recommencer une existence sans joies ; honte amère de devoir encore manger, lorsqu'on ne peut plus travailler.

Et l'on meurt vieux dans les campagnes ! C'est que la nature porte en elle son réconfort. D'abord par son perpétuel rajeunissement, par sa fidélité à ramener chaque année les fleurs et les fruits. Comment demeurer sombre devant telle éblouissante floraison de pommiers ? (P. 149.) Comment tenir éternellement rigueur à la mer, cette ensorceleuse distributrice de douleurs et de joies ?

Ainsi le conteur va, en apparence impassible comme le rural lui même : en réalité cinglant et caressant comme un artiste amoureux de toute vie.

Mme GEORGES RENARD.

A quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons, par Edmond DEMOLINS, directeur de la *Science sociale.* — 1 vol. in-12, Firmin-Didot. — Prix : 3 fr. 50.

Voici un livre qui a eu cet été un gros succès de librairie, et dont on retrouverait maints échos dans beaucoup d'oraisons prononcées par les présidents de distributions de prix. Il a même fait le fonds d'un discours du P. Didon. Et la presse lui a fait une réclame inusitée. D'éminents critiques comme MM. Jules Lemaître et Gaston Deschamps se sont arrachés à leurs préoccupations d'actualité littéraire pour donner à l'apparition du livre de M. Demolins l'apparence d'un événement.

Sous la signature de M. Noguès, l'*Association catholique* réédite contre M. Demolins le mot de Lanfrey sur la vogue des ouvrages de M. Thiers : « A côté de succès légitimes, il y en a de fâcheux, il y en a de pitoyables, il y en a de lamentables. » Cette appréciation est un peu sévère, et nous n'avons à épouser ni les rancunes de ceux qui reprochent justement à M. Demolins d'être un disciple très infidèle de son maître Le Play, ni les colères de ceux qui disent : « Je ne comprends pas comment on peut être chrétien et adopter les théories de M. Demolins. »

Certes M. Demolins n'a découvert ni l'Amérique, ni la poudre, ni Baruch, et il n'a fait que suivre en économiste la voie anglophile déjà tracée par Montesquieu, Voltaire, Rousseau et, de nos jours, par Taine, Bourget, Pierre Leroy-Beaulieu, Paul de Rousiers, etc... L'anglophilie de beaucoup est devenue chez M. Demolins une violente anglomanie ; mais il n'en a pas moins ramassé, à l'usage du grand public, un nombre considérable de faits, et les a exposés très clairement et commentés avec passion.

Ce n'est qu'un livre de vulgarisation, dit-on, et dont le lancement a été très habile. Soit. Mais j'imagine que l'auteur n'a pas eu d'autre prétention, et qu'il se trouvera suffisamment récompensé si son traité didactique obtient chez les Français plus de résultats effectifs et pratiques que les morceaux littéraires de M. Paul Bourget, pourtant beaucoup plus intéressants.

A quoi donc veut aboutir la science sociale de M. Demolins ? A supprimer, sinon à résoudre la question sociale, tout simplement. Et cela uniquement par l'imitation des us et coutumes scolaires, privées et publiques des Anglo-Saxons, en développant chez l'individu le *self-help,* l'indépendance, le goût du confortable et de l'expatriation, bref en l'armant mieux pour le *struggle-for-life.*

Après la guerre de 1870-1871, ce ne sont pas les méthodes allemandes que la France aurait dû adopter, mais les méthodes anglaises : et alors le socialisme n'aurait pu avoir chez nous l'efflorescence que déplore M. Demolins, et dont la crainte est, chez lui comme chez bien d'autres, le véritable ressort de son activité intellectuelle, le *leit-motiv* de ses écrits.

Si M. Demolins avait vécu du temps de Caton, à son *Delenda Carthago,* il aurait opposé l'*Imitanda Carthago* qu'il formule aujourd'hui en proposant à notre race généreuse comme remède universel l'égoïsme anglais.

Nous ne voulons pas trop médire du régime anglais, et nous souhaitons avec M. Demolins que notre pédagogie se transforme en se pénétrant de cer-

taines idées anglaises, et nous espérons qu'à l'avenir M. Demolins, au lieu de se borner à attaquer dans sa revue les tendances socialistes du Conseil municipal de Paris, non seulement signalera, mais encore encouragera ses vues scolaires anglophiles sur bien des points.

Nous souhaitons également que l'ouvrier français devienne plus amoureux de son *home*, et que les besoins de propreté, voire même de « snobisme vestimentaire », et qu'en général le bon goût se développent dans la classe ouvrière et paysanne de France.

Nous souhaitons encore que M. Demolins continue à faire de la propagande antimilitariste et plus efficacement se joigne à tous ceux qui ont de la patrie une conception autre, moins exploiteuse, que celle qui a cours chez les amis de M. Demolins.

Bref, malgré des affirmations un peu fantaisistes, et des omissions ou méconnaissances d'exemples donnés par sa propre patrie, malgré quelques conclusions trop faciles du particulier au général, nous souscririons presque à la partie critique du livre de M. Demolins, si à chaque page ne perçait pas le bout de l'oreille bourgeoise, c'est-à-dire par dessus tout l'unique désir d'apprendre à la bourgeoisie française ce qu'elle doit faire de ses fils, dont le placement devient de plus en plus difficile à notre époque d'encombrement de toutes les carrières.

Sans doute, M. Demolins a encore un autre fil conducteur : la haine du socialisme. Mais cette haine n'est qu'une cause seconde et qui dérive de son amour de la bourgeoisie, pour les fils de laquelle il veut éviter la chute dans les idées socialistes.

M. Demolins a cru faire deux grandes découvertes, à savoir : 1° que les races anglo-saxonnes avaient surtout progressé à cause de leurs tendances particularistes, tandis que les races germaines et latines sont d'esprit communautaire ; — 2° que la bourgeoisie anglo-saxonne avait su mieux se défendre du socialisme et être plus prospère que la nôtre. Et M. Demolins crie aux bourgeois de France : Imitez les Anglais, élevez vos enfants à l'anglaise, inculquez-leur le goût de la culture, de l'industrie, ou du commerce, et au besoin de la colonisation, et bientôt vous aurez repris sur le terrain politique la place qui vous échappe, et peu à peu, — sous prétexte d'initiative privée, — vous arriverez à réaliser le rêve du savant réactionnaire Le Play que je continue par des chemins détournés, c'est-à-dire vous organiserez la domination patriarcale de la grande propriété et du capital industriel.

Cependant M. Demolins a oublié de nous expliquer pourquoi l'Allemand était en train de supplanter partout l' « industrialisme britannique » et pourquoi lui, le savant réactionnaire, a, pour les besoins de sa cause, nié le socialisme anglais, voire même Stuart Mill...

* * *

Le Socialisme en Angleterre, par Albert Métin, agrégé de l'Université. — 1 vol. in-12, Félix Alcan. — Prix : 3 fr. 50.

En Allemagne, M. Demolins a vu du socialisme partout, à l'église, au temple, à la synagogue, au palais impérial, et dans le Code, etc... En Angle-

terre, M. Demolins n'en a trouvé nulle part; à ses yeux, autant que le paupérisme, le socialisme y serait inexistant et ses rares représentants y seraient ridicules et sans autorité. Et pourtant voici trois cents pages très documentées sur l'histoire du socialisme en Angleterre. L'exposé en est très clair et, sauf le style, presqu'impersonnel, comme il convient à un livre de science.

L'auteur, n'ayant pas voulu, comme M. Demolins, donner une leçon à ses contemporains, mais faire modestement de l'histoire, ne conclut pas : Imitons les Anglais. — Et pourtant, avec notre Directeur (voir le leader article de M. Georges Renard dans la *Petite République* du 23 août), nous nous demandons pourquoi en bien des occasions les organisations socialistes françaises et les syndicats ouvriers n'imiteraient pas le sens pratique et indépendant de leurs frères d'Outre-Manche.

Le premier socialisme des anglais est dû à leur J.-J. Rousseau, Godwin, beau-père du poète Shelley, et adversaire du bourgeois Malthus, — à Hopkins et Hodgskin, disciples très logiciens de Ricardo, — et par dessus tout à Robert Owen, successivement grand industriel et philanthrope, créateur de communautés et de sociétés coopératives, fondateur d'un Parti ouvrier socialiste assez révolutionnaire pour avoir essayé d'organiser une grève générale. — A citer aussi le mouvement chartiste et le célèbre O'Connor. — De l'agitation oweniste resta l'impulsion donnée à la coopération et aux Trade-Unions.

Après 1840, commence l'époque des grandes commissions d'enquêtes sur les travailleurs et de l'éclosion des lois ouvrières, dont l'observation fait évoluer Stuart Mill du « laissez faire » économique vers le socialisme d'État.

Alors naît la disposition socialiste sentimentale des romans de Dickens et de Disraëli, plus tard lord Beaconsfield, et la littérature sociale de Carlyle, John Ruskin, et surtout William Morris.

Alors encore vient au jour le socialisme chrétien des Maurice Kingsley et Heydlam, dont le programme tenait en trois mots : « coopération contre compétitions » ; — de la Guilde de Saint-Mathieu et de diverses « unions sociales » et églises de la Fraternité et du Travail ; — et enfin de l'Armée du Salut et du cardinal Manning.

L'Angleterre étant à la fois un pays de grande industrie et de grande propriété, le socialisme véritable devait fatalement s'y développer sous deux formes distinctes qui se réuniront un jour, — l'une ouvrière, de tendance plutôt possibiliste, mais collectiviste ou communiste, — l'autre rurale en faveur de la nationalisation du sol.

L'agitation agraire est menée par deux ligues : la géorgiste ligue pour la restitution du sol anglais, et la Société pour la nationalisation du sol de M. Alfred Russel Wallace, qui est bien près de se rallier au socialisme intégral.

Quant au mouvement ouvrier, l'on sait qu'il se divise comme en France en action économique et en action politique. L'action économique des Trade-Unions a depuis longtemps abandonné le manchesterianisme, et grâce aux jeunes Unions, l'on peut prévoir le jour où la majorité des Trade-Unions sera devenue tout à fait socialiste.

Enfin, l'action socialiste proprement dite est dirigée actuellement :

1° Par la *Fabian Society,* bien connue de nos lecteurs, à qui l'on doit les plus

importantes réalisations du socialisme municipal, et une grosse œuvre scientifique ;

2° La *Social Democratic Federation,* de MM. Hyndman, Belfort-Bax, Miss Helen Taylor, belle-fille de Stuart Mill, etc., dont l'organe hebdomadaire est *Justice;*

3° L'*Independent Labour Party,* de MM. Tom Mann, Keir Hardie, Ben Tillet, docteur Pankhurst, Mme Pankhurst, etc.

M. Albert Métin termine son livre par un chapitre consacré à divers petits groupements anarchistes, et par une très courte conclusion où il émet cette opinion que l'Angleterre ne deviendra probablement jamais un centre de socialisme révolutionnaire, mais qu'elle est en voie de passer rapidement du *self-hep* au socialisme par l'État ou par la Commune, et que peut-être le programme minimum du socialisme y sera fructueusement appliqué plus complètement et plus tôt que dans les autres pays.

*
* *

J.-G. FICHTE. — **Discours à la nation allemande,** traduits pour la première fois en français par Philippe, avec préface de M. F. Picavet. — (Libr. Ch. Delagrave).

Au lendemain de l'année terrible, des esprits très divers, parmi lesquels il faut citer au premier rang M. Gabriel Monod, ont pris à tâche de répéter sur tous les tons aux Français que, pour se venger des Allemands, il fallait leur prendre les vertus qui leur avaient assuré la victoire, et concevoir un système d'éducation sous la forme d'un entraînement national qui régénérerait la France.

L'on prêcha le retour à l'énergie individuelle, et l'on rappela sans cesse l'exemple du philosophe Gottlieb Fichte, dont la parole ardente sonna avec succès le ralliement de la vieille Germanie et dont l'influence fut assez puissante pour renouveler l'instruction et l'éducation de son pays et pénétrer de son souffle pendant presque un siècle toute la pédagogie allemande.

Cependant, chose curieuse, les *Discours à la nation allemande* ont dû attendre pour trouver un traducteur qu'un jeune officier de l'armée française, aidé par son frère, professeur dans une école municipale supérieure de Paris, trouvât dans son patriotisme le temps et la patience de combler cette regrettable lacune.

La traduction parut pendant l'hiver 1894-1895, fut honorée d'une souscription du ministère de l'instruction publique, mais n'obtint malheureusement qu'un maigre succès d'estime. Un nouveau lancement vient d'être fait, sans doute parce que l'on a cru que le moment, où le livre anglais de M. Demolins était accueilli avec tant de faveur, était un instant heureux où le grand public daignerait prêter un peu d'attention à une œuvre de haute éducation. Nous craignons bien que ce ne soit pour les traducteurs et l'éditeur une seconde déception, car ce livre ne répond pas aux préoccupations de la jeunesse oisive et riche, chez laquelle chacun sait, depuis Henri Lavedan, que l'unique désir de parvenir tout de suite se manifeste avec une âpreté singulièrement plus forte qu'en aucun temps.

Les *Discours à la nation allemande* peuvent être compris de deux façons. Il y a d'abord la manière particulariste de l'énergique reine Louise de Prusse, la célèbre triomphatrice de Napoléon Ier, et la manière trop étroite du fils de Fichte, Hermann, lequel osa transformer les idées de son père et les adapter au courant d'idées qui aboutit aux invasions dont la Prusse a tiré profit.

Il y a ensuite la bonne manière, la façon de Gottlieb Fichte qui, voyant que la France ne pouvait plus être avec Napoléon la rédemptrice de l'Humanité, et croyant toujours à la nécessité d'une Nation-Christ, songea à l'Allemagne pour ce beau rôle. Voilà pourquoi, comme le dit très bien M. Picavet, le lecteur n'a qu'à mettre la France là où Fichte parle de l'Allemagne, et « il apprendra, quelle que soit sa condition, à en être un serviteur plus intelligent et plus fidèle », j'ajoute, à ses traditions révolutionnaires et humanitaires.

L'on sait que la force du système de Fichte lui est venue de l'idée du progrès mise au jour par Pascal, développée par Turgot et Condorcet, et que de nos jours M. Alfred Fouillée, philosophe de l'évolutionnisme de l'Idée, comme d'autres le sont de l'évolutionnisme du Fait, a largement développé la pensée favorite de Fitchte :

Les Idées mènent le monde. Elles entraînent l'Humanité vers son idéal de perfection et de bonheur.

Les quatorze Discours à la nation allemande sont les uns patriotiques, les autres philosophiques et pédagogiques. Notre seul but ayant été de suggérer le désir de leur lecture, nous n'essaierons pas de résoudre le difficile problème de les résumer. Mais nous tenons à rappeler que la philosophie sociale de Fichte est internationaliste, et que s'il s'élève contre la manie d'imiter l'étranger, c'est que son patriotisme est uniquement fondé sur cette conviction que la race allemande serait la Race type, le Peuple par excellence, l'Humanité : All — man = Allemanité = toute humanité.

ADRIEN VEBER.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

SEPTEMBRE-OCTOBRE

(Publications françaises sur les questions politiques, économiques et sociales.)

REVUES

1. PRINCIPES ET DOCTRINES

C. Bouglé : Anthropologie et démocratie (*Revue de métaph.*).

C. Bouglé : Qu'est-ce que la sociologie ? (*Revue de Paris*).

Dehon : Le rôle de la richesse dans la vie sociale (*Assoc. cath.*).

R. Euckan : La relation de la philosophie au mouvement religieux du temps présent (*Revue de métaphys.*).

Hohoff : Valeur scientifique de la critique du capitalisme de Marx (*XXe Siècle*).

G. Husson : L'Incognoscible (*Rev. positiviste*).

J.-P. Laffitte : La Société est elle un organisme ? (*Revue Bleue*).

G. Le Bon : Le socialisme suivant les races (*Rev. philos.*).

Programme social du socialisme chrétien (*XXe Siècle*).

G. Segond : Le Mouvement moral (*Revue philosoph.*).

F. Simiaud : L'année sociologique française 1896 (*Revue de métaph.*).

Le Socialisme chrétien (*J. des Économistes*).

G. Sorel : La Loi des revenus (*Devenir social*).

A. T. : La Rénovation sociale et le tiers-ordre franciscain (*XXe Siècle*).

A. Zerboglio : Les bases économiques de la santé (*Devenir social*).

2. QUESTIONS POLITIQUES, SOCIALES ET ÉCONOMIQUES

Maria Chéliga : Le Mouvement féministe en France (*Revue polit. et parl.*).

Th. Curti : Le Referendum suisse (*Rev. polit. et parlem.*).

L.-P. Dubois : L'Évolution des institutions communales en Prusse et en Angleterre (*Rev. polit. et parl.*).

Alcide Elray : La lutte contre le socialisme en Allemagne (*Rev. pol. et parl.*)

G. François : Le Warrant agricole (*Rev. polit. et parlem.*).

La Guerre à coups de tarif (*J. des Economistes*).

De la Grasserie : Des origines de l'évolution et de l'avenir du jury (*R. de Sociol.*).

Le « Juste salaire » dans la colonie de Victoria (*Journal des Economistes*).

Et. Lamy : La lutte entre l'Eglise et l'Etat au dix-neuvième siècle, 1° les causes (*Rev. des Deux-Mondes*).

P. Lapeyre : La Question ouvrière (*Social. cathol.*).

L. Lucipia : Les pouvoirs publics et les habitations à bon marché (*Rev. philanthr.*).

E. Petit : L'assistance interscolaire.

W. Solovief : La question pénale au point de vue éthique (*Revue de sociol.*).

R. T. : Les œuvres patronales devant l'opinion (*Sociologie catholique*).

Arsène Vacherot : De la responsabilité civile des ministres (*Revue polit. et parlem.*).

3. LETTRES, ARTS, INSTRUCTION

O. D'ARAUJO : Les Questions sociales au théâtre (*Revue de sociol.*).

BONET-MAURY : Les Universités d'Ecosse (*Revue des Deux Mondes*).

DE CALONNE : L'enseignement pratique de l'agriculture dans l'école rurale (*Revue des Deux Mondes*).

FAGUET : L'Éducation nationale (*Revue Bleue*).

GRIMANELLI (préfet de la Loire) : Le rôle social de la femme (*Revue positiviste*).

C. MAUCLAIR : Blanqui et l'énergie présente (*Mercure de France*).

*** : Les Idées sociales de John Ruskin (*Revue polit. et parlem.*).

PAUL D'ENJOY : La cohésion familiale chinoise (*Rev. de sociol.*).

A. LEROY-BEAULIEU : Les transformations sociales de la Russie contemporaine (*Revue des Deux Mondes*).

C. LOISEAU : Le côté social de la question d'Orient (*Quinzaine*).

ALBERT MÉTIN : Sur l'Allemagne d'aujourd'hui (*Revue Blanche*).

G. PLATON : La démocratie et le droit fiscal dans l'antiquité (*Devenir social*).

Mme G. RENARD : Les cantines scolaires et les classes gardiennes à Lausanne (*Revue philanthropique*).

J.-J. WEISS : Notes sur Paris après la Commune (*Revue de Paris*).

LIVRES ET BROCHURES

N. B. — *Nous annonçons tout livre et toute brochure dont il nous est envoyé deux exemplaires.*

---

1. SOCIOLOGIE (DOCTRINES ET MÉTHODES) ET PHILOSOPHIE

J. FONTAINE, professeur d'apologétique aux Facultés cath. d'Angers : 1° *Conférence sur le socialisme, ses causes et ses résultats*, 15 p.; 2° *Conf. sur le socialisme, ses remèdes*, 15 p. Imp. Saint-Joseph. Cherbourg.

G. DE PASCAL : *La Propriété et le Code Napoléon. La Propriété dans l'avenir* (Leçons au coll. libre des sciences sociales).

LUCIEN PAYN : *La Science propagandiste immanente du socialisme collectiviste*, 0 fr. 20. — Troyes, imp. Martelet.

Dr RAKOWSKI : *De la question de l'étiologie du crime et de la dégénérescence.* — Montpellier, G. Firmin et Montane.

HENRI-F. SECRÉTAN : *La Société et la Morale.* — Paris, Félix Alcan, 3 fr. 50.

J. STRADA : *De la religion, de la science et de l'esprit pur* (constitution scientifique de la religion, tome second). — Paris, Félix Alcan, 7 fr.

2. QUESTIONS POLITIQUES ET SOCIALES

ÉMILIA ALCIATI-MARABINI : *Propaganda* (2me edizione). — Rome, imprimerie coopérative sociale.

ALGLAVE : *Le Monopole de l'alcool* (conférence), in-18, 20 pages. — Nantes, Mellinet.

AMO : *Le Congrès de l'Humanité* (articles groupés et annotés par Marius Decrespe). — Paris, Chamuel, éditeur.

JACQUES BAHAR : *Restons* (Réponse au projet d'exode des Juifs). — Société libre d'édition des gens de lettres.

BONNEVAY et J. GODART, avocats à Lyon : *Le Travail à domicile à Lyon.* — Bruxelles, imprimerie Weissenbruch.

JULES BUFQUIN DES ESSARTS : *Le Socialisme national.* — Brochure, 1 fr.

CHEYSSON : *L'Homme social et la colonisation* (conférence), 20 pages. — Librairie Ollendorf.

DULAURIER : *Extinction de la misère par l'abolition de tous les impôts sur le vivant.*— 188, av. du Maine, 5 cent.

URBAIN GOHIER : *L'armée nouvelle* (le haut commandement; la loi de 1889 condamnée; le service d'un an; l'examen de Saint-Cyr; l'affaire Allaire; lois sur l'espionnage; pour la paix.

Louis GUÉTANT : *Orient et Madagascar* (Lettre ouverte d'un travailleur à M. Clemenceau). — Stock.

F. GUYON : *De la Responsabilité des accidents du travail industriel* (thèse). — Saint-Brieuc, imp. Guyon.

PIERRE LEROUX : *Malthus et les économistes* ou *Y aura-t-il toujours des pauvres?* Vol. 1.— Réimpression dans la *Bibliothèque nationale* à 25 cent.

J.-A. DE SAINT-ANDRÉ : *La Question du monopole* (Les poudres et les salpêtres). — Paris, Guillaumin.

La Banque d'Etat (2e édition).— Lausanne, imprimerie Amacker (brochure).

Grand Orient de France. — Discours de clôture, prononcé au Convent par G. Hubbard.

La Religion universelle, no 12. Revue de pure philosophie, organe de régénération sociale.

Numéro extraordinaire du journal *Il Momento*, publié à l'occasion du 6e congrès du Parti socialiste italien. — Imola, 19 septembre 1897.

L'État naturel (organe des Naturiens). — Numéro d'août.

3. LETTRES, ARTS, ENSEIGNEMENT

PAUL ADAM : *Lettres de Malaisie* (roman).—Paris, éd. de la *Rev. blanche*.

LOUIS DUCHOSAL : *Polichinelle et Cie* (série de boutades et de petites comédies politiques). — Genève, édition des *Pages littéraires*.

HENRY FÈVRE. : *Galafieu* (roman d'un irrégulier). — Stock, éditeur.

GAÎTRE PÈRE : *Dieu et Nature*, poème, brochure 0 fr. 50 c. — Paris, Librairie populaire, 18, rue Biot.

JACQUES NERVAT et MARIE CAUSSÉ : *Cantiques du cantique* (poésies). — Bibliothèque de l'Effort, Toulouse.

Ed. PETIT : *Rapport sur l'éducation populaire en 1896-97.* — Impr. Nationale.

J. RONBINOWITCH et ED. TOULOUSE: *La Mélancolie* (volume couronné par l'Académie de Médecine). — Masson et Cie, éditeurs.

JACQUES SAUTAREL : *Amants en révolte pour l'Idée sainte* (roman). — Société libre d'édition des gens de lettres.

EMMANUEL SIGNORET : *Le Saint-Graal,* Cahiers d'art et d'esthétique. — A Cannes, rue Saint-Nicolas.

4. HISTOIRE, BIOGRAPHIE, DOCUMENTS

ALMANACH DE LA PAIX, 1898, publié par l'*Association de la Paix par le Droit.* — Paris, Plon-Nourrit, 0 fr. 20.

AULARD : *La Société des Jacobins,* tome VI, mars-novembre 1794. — 811 pages.

BOUTMY : *Les Développ. de la constitution et de la société polit. en Angleterre.* — Nouvelle édition refondue.

LUCIEN LE FOYER : *Le Minimum de salaire en Belgique.* — Giard.

LOUIS FRANCK, Dr KEIFFER, LOUIS MAINGIE : *L'Assurance maternelle.* — Bruxelles, rue Montoyer, 83.

COLIN DE LARMOR. — *Le Protectorat en Tunisie.* — Tunis, imprimerie du Port. A. L.

L'Administrateur-Gérant : RODOLPHE SIMON.

Suresnes. — Imprimerie spéciale de la *Revue Socialiste* G. RICHARD et HUSSON, rue du Pont.

LE RÉGIME SOCIALISTE[1]

(Suite)

DEUXIÈME PARTIE

ORGANISATION POLITIQUE

Nous avons maintenant à déterminer l'organisation politique non pas d'une société quelconque, mais d'une société socialiste; point capital qu'il ne faut pas perdre de vue, parce qu'un régime socialiste rend possibles ou nécessaires certaines choses qui seraient ou inapplicables ou pernicieuses avec un autre régime économique.

CHAPITRE PREMIER

LES LIBERTÉS NÉCESSAIRES

L'autorité sociale a pour expression la loi. Mais la loi n'est pas toute-puissante et ne doit intervenir que pour faire respecter les droits des individus, considérés isolément ou collectivement.

La première chose à faire est donc de délimiter ce qui doit et peut déjà rester en dehors et au-dessus de la loi; ou, pour dire la même chose en d'autres termes, le domaine réservé à la libre action individuelle.

La fonction de la loi, pour tout ce qui est compris dans ce domaine, se borne à prévenir et à réprimer toute atteinte à la liberté.

Parmi les libertés nécessaires, il faut compter d'abord celle d'aller et de venir. Aucun individu ne peut être arrêté, à moins qu'il ne soit

(1) Voir le numéro du 15 octobre.

un danger pour autrui; et, dans ce cas même, il doit être interrogé dans les vingt-quatre heures, puis relâché et indemnisé s'il a été arrêté sans raison valable. Il est honteux que des pays se disant républicains et démocratiques n'aient pas encore garanti cette liberté primordiale par une prescription pareille à l'*habeas corpus* des Anglais. La loi doit édicter une série de mesures pour protéger la personne de tout membre de la société contre toute détention arbitraire.

Le respect pour la personne doit s'étendre jusqu'au domicile et à la correspondance. Perquisitions et violation du secret des lettres sont des actes que la loi doit punir sévèrement.

Pleine liberté de réunion et d'association. L'objection banale contre les associations, à savoir qu'elles peuvent former des États dans l'État, c'est-à-dire accaparer à leur profit une part de l'autorité sociale, n'a plus de raison d'être, dès qu'il est admis qu'aucune association ne peut avoir de privilèges ni de biens perpétuels lui permettant d'assurer à ses membres une situation économique supérieure à celle des autres personnes.

Pleine liberté de se vêtir à son gré, sous la seule condition de ne pas blesser la pudeur; pleine liberté d'avoir chez soi et de porter des armes, sous la seule condition de ne les employer qu'en cas de légitime défense. Accorder aux uns, refuser aux autres le droit d'être armés, c'est introduire dans la société un principe de tyrannie.

Pleine liberté d'exprimer et de manifester sa pensée par des paroles, par des écrits, par des insignes, par des emblêmes, par des cortèges, à la seule condition de ne pas insulter les personnes et de ne pas entraver le droit égal d'autrui d'en faire autant. La loi n'a pas d'autre rôle en cette matière que d'empêcher toute infraction soit à la tolérance mutuelle qui doit régner entre gens d'opinions différentes, soit, en cas de manifestations dans la rue, à la libre circulation des passants.

La loi n'a pas non plus de préférences à marquer en fait de doctrines littéraires, artistiques, scientifiques. Toutes les écoles, toutes les idées ont un droit égal à la lumière. Il n'y a pas de vérité ou de beauté officielle. Les académies patronnées et entretenues par la société sont des institutions surannées qui répondent à une vieille et fausse conception de sa compétence. Il faut rendre à l'initiative privée, à des associations volontaires, le pouvoir que les dépositaires de l'autorité sociale s'attribuent indûment de donner une consécration au talent, d'accorder à tort et à travers des distinctions honorifiques. La neutralité parfaite est le devoir strict de l'autorité sociale, en présence d'œuvres et de personnes qu'elle n'est pas apte à juger. Elle peut offrir des primes et des récompenses au mérite, mais à condition qu'elles soient décernées par des jurys tout à fait indépendants d'elle. Les décorations

de toute nature distribuées au nom de la société par des hommes politiques sont des hochets et des moyens de gouvernement bons à supprimer.

Ce qui est vrai de la science et de l'art l'est aussi de la religion et de la philosophie. L'autorité sociale n'a pas de solution à imposer ni même à proposer sur l'origine du monde, le lendemain de la mort, la place de l'homme dans l'univers, etc. Chacun croit ce qu'il peut sur ces matières et chacun est libre d'exprimer ses croyances comme il lui plaît, pourvu que leur expression ne lèse d'aucune façon l'égale liberté d'autrui. La loi ne peut donc avoir aucune couleur religieuse; la religion est affaire purement individuelle. Les diverses Églises deviennent des associations privées qui rentrent dans le droit commun.

Dans le régime économique actuel, ce qu'on appelle la séparation des Églises et de l'État peut avoir des conséquences fâcheuses : une Église possédant des biens de mainmorte qui s'accroissent toujours de génération en génération est une puissance à redouter; sa richesse est un instrument de domination dont elle peut abuser soit en favorisant ses adeptes et en faisant du chemin du paradis celui des honneurs et du pouvoir, soit en rendant la vie difficile à ceux qui se tiennent en dehors d'elle. Et puis, par cela seul que les fortunes sont très inégales dans la société telle qu'elle est constituée aujourd'hui, il se forme nécessairement au sein d'une Église libre deux classes de fidèles : les riches, qui paient les frais du culte et qui, de tout le poids de leurs écus, pèsent sur l'opinion des ministres chargés de prêcher les dogmes, si bien que la religion tend à devenir la bénisseuse ordinaire des coffres-forts et la servante bien payée de l'aristocratie d'argent ; et d'autre part les pauvres, qui, pour vivre, pour se faire bien venir de leurs opulents coreligionnaires, sont poussés à affecter ou à exagérer une piété destinée à servir d'amorce aux aumônes. Mais dans une société socialiste, où une Église ne peut plus accumuler de biens, où l'égalité économique est à peu près réalisée, la liberté religieuse n'a que des avantages ; elle doit être réclamée par les croyants sincères qui ne peuvent estimer des adhésions intéressées et entachées d'hypocrisie ; elle doit l'être aussi par les libres-penseurs qui (leur nom même en fait foi) entendent que tout dogme soit exposé à la saine clarté du grand jour et au souffle vivifiant de la libre discussion.

Parmi les choses qu'il est encore désirable et possible de soustraire presque entièrement à l'empire de la loi, il faut compter l'union de l'homme et de la femme. L'intervention légale a eu et aura sa raison d'être, tant que le mariage a été et sera l'union, non seulement de deux êtres humains, mais aussi (et je pourrais dire surtout) de deux fortunes ; il y a des questions de dot et d'héritage à régler ; il peut y avoir des enfants à protéger. Mais, en régime socialiste, le mariage ne peut

reposer que sur l'amour, sur l'estime et la sympathie mutuelles ; le mariage-affaire, le mariage-marché est une monstruosité qui disparaît pour le bien de l'espèce comme des individus. Les enfants, fussent-ils abandonnés ou orphelins, sont sûrs d'être nourris et élevés comme les autres. Le mariage devient dès lors un contrat entre deux personnes libres et égales qui s'engagent à vivre ensemble sous des conditions débattues entre elles. La loi peut et doit fixer l'âge à partir duquel filles et garçons peuvent être considérés comme nubiles et seuls maîtres de leur destinée. Elle peut, au nom du droit de la race et des enfants à venir, interdire les unions entre parents trop proches, comme frère et sœur, comme ascendants et descendants. La société peut et doit encore enregistrer, avec ou sans solennité au gré de chacun, l'engagement formel que prennent à l'égard l'une de l'autre deux personnes désireuses de fonder une nouvelle famille ; elle est, en effet, la garante de tous les contrats librement consentis. Mais là se borne son action légitime. Elle n'a pas le droit d'imposer un engagement à vie à deux êtres qui peuvent s'être trompés dans leur choix et découvrir, au cours de leur existence commune, des raisons excellentes de se séparer. Elle n'a pas le droit d'exiger le consentement des parents de qui leurs enfants, une fois majeurs, n'ont plus à recevoir que des conseils, et non des ordres. De même qu'aucune autorisation ne sera nécessaire pour se marier, de même la volonté nettement exprimée de l'un des conjoints suffira pour rompre le lien volontaire qu'ils auront créé entre eux.

Et cela ne veut pas dire qu'amours et ménages soient condamnés à devenir éphémères ; que le papillonnage et la débauche soient le but ou la conséquence fatale de la liberté introduite dans les relations entre homme et femme. Non, cette liberté est au contraire de nature à y apporter plus de dignité, plus de franchise. Adieu les ruses et les fourberies de l'adultère, si puissantes pour avilir les caractères ! Adieu les brutalités de l'homme et les humeurs acariâtres de la femme, usant chacun sa nervosité sur son compagnon de chaîne ! L'affection étant la base unique des unions librement contractées, on prendra de part et d'autre plus de peine pour l'entretenir. Il est même permis de soutenir que la liberté donnera plus de constance aux sentiments. A l'infidélité manquera l'attrait du fruit défendu, le piquant du plaisir furtif.

Il ne s'agit donc pas de supprimer la famille, mais de la régénérer, de l'épurer, en dégageant cette association, de toutes la plus naturelle, des éléments artificiels qui la corrompent. Elle est cimentée aujourd'hui par l'intérêt, par l'autorité des codes. Mais en vérité piètres mariages que ceux où les époux demeurent liés seulement par une communauté d'avantages matériels ou par les tenailles de la loi ! Dans l'organisation nouvelle rien n'empêchera l'amour unique de rester le

rêve des cœurs délicats ; et si ce rêve ne devient une réalité que pour un petit nombre de couples privilégiés, il aura du moins plus de chances de s'accomplir en un état social où rien n'entravera les affinités naturelles que dans un régime où des combinaisons souvent ineptes ou malpropres unissent bon gré mal gré des gens n'ayant aucune ressemblance d'idées et de prédilections.

Mais que deviendront la femme, les enfants dans un pareil système ? — Est-il besoin de dire que la femme ayant désormais les mêmes droits que l'homme, ayant comme lui sa pleine indépendance économique, ses moyens d'existence assurés, ne sera plus exposée aux suites désastreuses de ces abandons éhontés qui aujourd'hui jettent au ruisseau tant de filles-mères ou de femmes sans ressources ? Quant aux enfants, j'ai déjà fait remarquer que tous, échappant enfin à cette distinction odieuse qui les divise en légitimes et illégitimes et punit ainsi de pauvres innocents, trouveront à leurs débuts dans la vie une sollicitude égale permettant à ces tendres fleurs humaines de s'épanouir à l'aise et de porter tous leurs fruits. Nous reviendrons d'ailleurs sur ce sujet quand nous parlerons de l'éducation en régime socialiste.

En somme, la liberté dans le domaine de la famille aura, moyennant quelques précautions, des effets salutaires qui se traduiront en élévation du niveau moral de la société comme en accroissement de bonheur pour les individus.

Je crois avoir énuméré à peu près toutes les libertés nécessaires et dès maintenant réalisables. Il se peut et il est à souhaiter que leur nombre aille croissant avec le progrès des mœurs ! Il ne faut jamais enchaîner l'avenir. Mais, en attendant mieux, celles que nous venons de signaler devraient être reconnues et proclamées intangibles comme éléments fondamentaux de la Constitution civile et politique d'une société rationnelle. La loi, encore une fois, ne pourrait avoir, en s'en occupant, d'autre objet que de garantir à tous l'intégrité de ces libertés et de sanctionner la résistance contre quiconque tenterait de les violer.

CHAPITRE II

LES FONCTIONS DE LA SOCIÉTÉ

Le domaine de l'action individuelle étant ainsi provisoirement déterminé, il faut rechercher quelles sont les fonctions qui restent à la société.

Ces fonctions me paraissent se réduire à cinq. Elle a le devoir et le droit d'organiser :

1° Le système économique;
2° La défense du pays;
3° Les relations avec les pays étrangers;
4° Les services d'ordre comprenant justice, police, hygiène, etc.;
5° L'éducation publique.

Nous allons justifier et définir ces attributions.

§ I. — Deux questions sont à poser pour toute fonction dévolue à la collectivité :

1° Est-elle d'intérêt universel?
2° Est-elle un moyen de protéger la sûreté et la liberté des membres de la société?

A ces deux points de vue, la fonction économique de la société est aisée à légitimer.

D'abord, maîtresse de la terre et des instruments de production, elle travaille pour tous en veillant à ce que la fortune publique soit administrée de telle façon que propriété, richesse, jouissances du corps et de l'esprit soient universalisées : il y va non seulement de la prospérité générale, mais de la vie et du bien-être de chaque individu.

Ensuite, s'il est vrai que chaque individu a droit de vivre en travaillant, l'autorité sociale ne fait que garantir ce droit en empêchant l'accaparement par quelques-uns des instruments de travail, en assurant à chacun une part de produits correspondant à son effort.

Mais ne pourrait-on pas (d'aucuns l'ont soutenu et le soutiennent encore) abandonner à l'initiative individuelle l'organisation du travail, de l'échange et de la répartition?

A notre avis, cela est impossible. La production de la richesse, si elle n'est pas réglée, risque d'aboutir très vite à des manques et à des surcroîts aussi fâcheux les uns que les autres. Supposez que tout individu travaille, suivant sa fantaisie, à ce qu'il voudra et comme il voudra : voilà certains métiers encombrés, certains autres désertés. Qu'est-ce qui garantira que certaines besognes nécessaires, mais pénibles, seront exécutées? Faudra-t-il compter sur des volontaires du travail? Ces dévoués fussent-ils en nombre suffisant, est-ce que l'on ne reviendrait pas ainsi par un détour à l'exploitation de l'homme par l'homme, des laborieux par les paresseux?

Et puis, est-ce qu'un travail collectif quelconque n'implique pas toujours une discipline, une coordination et même une subordination d'efforts? Un navire à vapeur ne peut se mouvoir sans une coopéra-

tion régulière entre le capitaine, le chauffeur, le mécanicien et l'équipage. Conçoit-on une gare de chemin de fer fonctionnant sans qu'il y ait quelqu'un chargé de faire partir les trains, quelqu'autre préposé à la manœuvre des disques et des aiguilles ? En cas pareil, il faut bien que l'un commande et que l'autre obéisse. Il faut bien que tous deux soient astreints à être présents de telle heure à telle heure. Il faut bien, en un mot, qu'il y ait une organisation permanente du travail. Et ce qui est vrai d'un bateau, d'une voie ferrée, d'une usine, l'est à plus forte raison d'une société qui, maîtresse des instruments de production, doit satisfaire aux besoins de tous ses membres et tirer le meilleur parti possible des ressources dont elle dispose !

J'en dirai autant de l'échange. A moins d'en revenir au troc direct, procédé simpliste des époques barbares (et je ne vois pas l'ouvrier qui aurait fabriqué dix mille têtes d'épingles en sa journée colportant ce produit de porte en porte pour l'échanger par fragments contre du pain, du vin, des habits, etc.), il est indispensable de trouver une commune mesure entre les différentes formes et les différents résultats du travail humain. Comment s'établira cette équivalence des objets ou des services divers, si chacun est réduit à estimer la valeur d'après son besoin ou son caprice individuel ? Que de temps et de peine perdus ! Quelle série de marchandages, d'injustices, de souffrances pour le producteur ! Quel écrasement des faibles par les forts, de ceux qui ne peuvent attendre par ceux qui, ayant leurs besoins essentiels assurés, peuvent imposer des conditions d'une implacable dureté ! Une société qui veut que chacun obtienne ce qui lui est dû ne peut se passer d'un régulateur social de l'échange. Sans quoi ce serait encourager l'abus que certains pourraient faire de leur situation meilleure pour hausser le prix de leur travail ou déprécier celui des autres, et ce serait recréer ainsi les grandes inégalités de richesse et de pouvoir dont est née la crise actuelle !

On répond qu'un équilibre d'échange ne sera plus nécessaire ; que chacun apportera son produit à la masse et pourra ensuite prendre au tas ce qui lui convient. Le malheur est que ce mode de répartition suppose de deux choses l'une, ou bien une abondance inépuisable de toutes choses, ou une perfection absolue de tous les membres de la société. Si tous les objets désirables existent en quantité infinie, il est évident que chacun pourra satisfaire son désir sans crainte de se heurter au désir d'un autre ; mais l'hypothèse est chimérique ; si perfectionnées qu'on imagine l'agriculture et l'industrie, on admettra bien qu'il y aura toujours des choses rares, ne fût-ce que des rubis, des diamants, des tableaux de maîtres, des vins des grands crûs, des fruits de premier choix ! Or à qui seront attribuées ces choses rares ? Aux premiers qui les prendront ? C'est une prime accordée à la ruse, à la violence, à

l'avidité sans scrupules. Seront-elles distribuées d'après un principe quelconque de rationnement ? On reconnaît alors la nécessité d'une organisation sociale, et c'est, comme on dit en géométrie, ce qu'il fallait démontrer.

Reste l'autre hypothèse. Si tous les individus sont assez généreux et délicats pour céder toujours à autrui ce dont autrui a envie, s'ils sont assez bien informés de ce qui peut faire plaisir à leurs frères pour ne jamais risquer de causer une privation à l'un de leurs semblables, ah certes ! j'en conviens, la « prise au tas » devient un procédé aussi pratique qu'il est simple. Le malheur est que cela implique une humanité sans vice, sans passion, sans défaut ; et j'ai déjà dit que je n'écrivais pas pour une humanité angélique, qui, par définition même, n'aurait que faire de lois et d'organisation sociale.

A l'humanité imparfaite, la seule hélas ! que je connaisse et que je vise, une garantie est indispensable contre l'arbitraire individuel ; et la garantie la plus naturelle et la plus solide est l'intervention de la collectivité, qui ne peut avoir en pareille matière d'intérêt personnel, pour équilibrer les intérêts et les désirs des particuliers. Il va de soi que cette organisation économique doit être réduite au strict nécessaire, souple, indéfiniment perfectible, laissant toute la latitude possible à la liberté des individus isolés ou associés ! Mais cette fonction d'organisatrice du travail appartient sans conteste à la société, et on peut même dire qu'elle est destinée à devenir sa fonction essentielle. Il y a longtemps que Comte l'a dit : « L'avenir appartient, non plus au gouvernement des hommes, mais à l'administration des choses. »

Elle a une si grande importance, cette organisation économique, elle est si bien la transformation-mère dont dépendent toutes les autres que nous en traiterons dans un long chapitre spécial. Il nous suffit d'avoir ici rappelé que des lois nouvelles réglant les rapports des hommes avec les hommes à propos des choses sont légitimes et nécessaires.

§ 2. — La défense du territoire national, pas plus que la production, la circulation et la répartition de la richesse collective ne saurait être laissée aux élans désordonnés et intermittents des volontés individuelles. Elle relève visiblement de la société entière, puisqu'il importe à tous ses membres, sans exception aucune, de mettre à l'abri d'une intrusion étrangère et d'une domination extérieure leur indépendance, leurs biens et leur vie. C'est l'affaire de tous de combattre ce qui est pour tous un danger mortel. La solidarité contre les forces destructrices du dehors est pour tout corps social comme pour tout être vivant sa première condition d'existence.

Nul n'est exempt du devoir qu'impose cette solidarité nécessaire,

surtout dans une société socialiste. Aujourd'hui, dans le régime d'inégalité profonde qui admet côte à côte des millionnaires et des meurt-de-faim, un gueux pourrait alléguer avec quelque raison qu'il n'a point de part dans le territoire national, qu'on l'appelle à défendre des propriétés dont il ne lui revient rien et des concitoyens qui le traitent en paria; qu'il est dur d'être encore chair à canon en temps de guerre, quand on est déjà chair à misère en temps de paix; que la patrie, mère partiale, ayant parmi ses enfants des favoris et des souffre-douleur, est mal venue à réclamer d'eux tous aux jours critiques même protection et même dévouement. Mais du moment que la société offre à tous ses membres mêmes avantages, nul d'entre eux ne peut s'étonner ou se plaindre qu'elle les convie tous au partage égal du péril.

On dira peut-être : Pourquoi la guerre? Pourquoi des patries diverses et pouvant devenir ennemies ? Est-ce que ces luttes fratricides et ces divisions de territoire ne sont pas des choses mauvaises et connexes dont il n'y a qu'à décréter la disparition?

A coup sûr, c'est un pitoyable reste de barbarie que la guerre; c'est le grand crime de la civilisation moderne. Elle réveille et entretient les sauvages instincts de l'humanité primitive; elle tue la liberté; elle épuise les nations de leur sang le plus jeune et le plus chaud; elle gaspille, à cultiver l'art hideux de s'entr'égorger, une somme prodigieuse d'énergie, d'intelligence, de richesses, qu'il serait infiniment plus sage d'employer à l'amélioration, et non à la destruction de la vie de la terre. Oui, la paix universelle est un noble espoir qui doit rester, comme une étoile d'or, le guide de tous ceux dont les regards se tournent vers l'avenir; oui, le jour viendra, et nous devons le hâter de tous nos efforts, où tous les hommes, renonçant enfin aux sanglantes victoires de la force brutale, communieront dans l'amour et l'harmonie.

Mais quoi! Tout en tenant les yeux fixés sur ce qui doit être et sera un jour, il faut tenir compte de ce qui est. Or qui peut nier hélas! que les hommes groupés en nations ne soient encore séparés par des haines, des rancunes, des préjugés, des convoitises, frontières invisibles et pourtant plus efficaces que des fleuves, des bras de mer ou des montagnes? La nation qui voudrait rester désarmée au milieu du monde en armes se condamnerait à mort. Est-il besoin de remonter aux âges barbares pour entendre le gémissement des peuples qui ont été asservis ou démembrés par des voisins rapaces? Toutes les parties du globe en retentissent; l'Europe, malgré sa prétention de marcher en tête de l'humanité civilisée, a ses peuples-martyrs qui, tantôt par des sanglots étouffés, tantôt par des sursauts de révolte, revendiquent leur autonomie perdue. Leçon éloquente à l'adresse de ceux qui seraient tentés de dire : A bas l'armée! Point d'organisation militaire! — Il est

trop évident que pour toute société actuelle pareil mot d'ordre serait un suicide.

— Eh bien, soit! dira-t-on. Périsse l'idée de patrie avec le militarisme, si l'un ne peut disparaître sans l'autre! — Il n'a pas manqué d'outranciers pour aboutir à cette conclusion hardie et simpliste. Elle m'a toujours paru fausse et je ne puis que répéter ce que j'ai écrit à ce sujet (1):

Il se peut que la patrie se fonde un jour dans l'humanité comme les anciennes provinces (Bretagne, Artois, Gascogne, etc.) se sont fondues dans l'unité française. Mais on ne démolit pas sa maison sous prétexte qu'on pourra plus tard en posséder une plus vaste et plus magnifique. Il se peut (et c'est sans doute la forme sous laquelle s'opérera l'harmonie du globe) que les États actuellement existants apprennent à s'unir par un lien souple et solide sans perdre cependant leur personnalité, comme les cantons de la Confédération suisse, et je conçois fort bien un peuple renonçant à son existence isolée pour former, avec un ou plusieurs autres, un peuple plus grand, plus prospère, plus résistant. Mais alors même la patrie subsiste; elle a sa raison d'être et l'aura toujours.

La patrie n'est pas un mot vide, une entité abstraite. Elle contient le pays où nous sommes nés, où nous avons grandi, où nous nous sommes éveillés à la pensée, à la vie, et, quelques bonnes raisons que nous puissions avoir de nous proclamer citoyens du monde, nous n'en tenons pas moins par les fibres les plus sensibles de notre cœur aux lieux témoins de notre enfance, aux choses qui ont commencé par être pour nous tout l'univers. Et la patrie n'est pas seulement le pays natal agrandi; elle représente encore un fonds commun d'intérêts, de traditions, d'espérances, une parenté plus étroite entre les âmes et même entre les corps.

Détruire l'amour de la patrie serait une entreprise aussi déraisonnable qu'impraticable. Ce qu'il faut faire, c'est l'épurer et l'élargir, en conservant, mais en étendant de plus en plus aux autres groupes d'hommes les sentiments de bienveillance et la solidarité naturelle qui nous attachent à nos compatriotes.

Les socialistes aspirent, non pas à supprimer le patriotisme, mais seulement à le transformer. Ils veulent en extirper la sotte haine de l'étranger et la remplacer par l'émulation entre peuples, par la lutte féconde à qui fera rayonner sur la terre plus de lumière et plus de justice.

Je puis ajouter que défendre la patrie, ce n'est pas seulement défendre foyers, personnes, instruments et produits du travail national; c'est encore pour un peuple sauver de la destruction son idéal, sa façon de concevoir le monde, ses aspirations vers le mieux, les germes d'avenir dont il est dépositaire, et ainsi travailler du même coup pour soi-même et pour l'humanité! Supposez (et la supposition n'a rien

(1) *Lettre aux militaires.*

d'invraisemblable) que d'Extrême-Orient ou d'Afrique les populations de race jaune ou de race noire, ces fourmilières que l'Europe remue imprudemment du pied, achèvent de se réveiller et d'ici à quelques dizaines d'années se ruent sur les pays que nous habitons : je me figure qu'alors les adversaires les plus acharnés de l'idée de patrie comprendraient et avoueraient combien il est encore nécessaire, pour la cause même de la justice sociale, de conserver à l'abri des invasions un coin de terre où puissent se développer à l'aise les rêves et les essais de société meilleure qui sont l'honneur et la tâche sacrée de notre Occident.

Donc il nous faut compter et pour très longtemps avec l'existence de nations distinctes. Il semble même que jamais l'organisation politique et sociale ne puisse être uniforme sur la surface du globe, étant donné que les climats resteront toujours différents. Pour ne choisir qu'un exemple, il est bien certain que l'âge nubile des filles ne sera jamais le même aux Indes qu'en Norvège et cela seul suffit à créer des mœurs qui varieront d'une contrée à l'autre. L'unité humaine ne peut ainsi se constituer que dans la diversité : et cela rend probable la perpétuité sur notre globe de groupements naturels correspondant à des divisions géographiques.

Puisque les nations nous apparaissent de la sorte comme des individus plus grands, plus complexes et vivant plus longtemps, il faut bien s'occuper des relations entre ces gigantesques et redoutables personnalités.

L'idéal à poursuivre n'est pas douteux. Il est à souhaiter que ces relations soient aussi équitables, aussi amicales, aussi fraternelles que possible. Il est à souhaiter que les diverses nations apprennent à s'unir par le pacte souple et fort dont les États-Unis d'Amérique et la Confédération suisse offrent déjà le modèle. Il est à souhaiter que des arbitrages, avec code et tribunal international, règlent de plus en plus les questions litigieuses qui peuvent surgir entre elles.

Traités de commerce, ligues de la paix, congrès d'ouvriers, de savants et d'artistes, expositions universelles, voyages et informations de toute espèce accélérant le libre échange des idées, livres d'histoire découronnant les conquérants de leur rouge auréole au profit des gloires pacifiques qui n'ont coûté à autrui ni sang ni larmes, bref tout ce qui peut aider des hommes séparés par le hasard de la naissance à se connaître, à s'estimer, à s'aimer : voilà ce qu'il faut approuver, encourager, multiplier comme une série de moyens capables de rapprocher et de souder les peuples, ces membres épars et pourtant solidaires du grand corps de l'humanité !

Par suite des communications plus faciles, il se forme sous nos yeux un vaste organisme international qui se complique de jour en

jour : les chemins de fer, les banques, les Bourses, les Sociétés par actions se relient étroitement d'un pays à l'autre; l'administration de la justice, témoin les traités d'extradition, n'est plus exclusivement nationale; un bureau central qui siège à Berne gère des affaires communes à des gens de lettres de tous pays. Il y a union d'intérêts pardessus la ligne idéale des frontières.

Chacun connaît l'Internationale noire, qui est celle des prêtres; l'Internationale rouge, qui est celle des prolétaires; l'Internationale jaune, qui est celle des financiers; il faudrait y joindre ce que je nommerai l'Internationale blanche, celle de la lumière, celle de la science. Elle prépare l'union des cœurs par l'union des intelligences et c'est peut-être la plus efficace de toutes. Elle conduit à des réformes qui peuvent emporter l'adhésion unanime des esprits et qui n'exigent de personne un sacrifice de conscience. La France de la Révolution, qui sut si bien concilier le devoir envers la patrie et le devoir envers l'humanité, comprit à merveille les conditions auxquelles peut et doit s'accomplir l'entente scientifique et pratique entre nations, le jour où elle décréta un système métrique formé d'après les dimensions de la terre et susceptible dès lors d'être adopté par la terre entière.

Bien des ententes du même genre, préludes d'une alliance plus intime, sont possibles et désirables. Le domaine international est en voie d'accroissement perpétuel, puisqu'on travaille à unifier le méridien usité sur les atlas, la façon de compter les heures, l'écriture des différents sons. Un pas dans la même voie sera fait, quand on aura créé pour toutes les parties de notre planète un seul et même calendrier, qui ne saurait être, cette fois, celui de la France révolutionnaire, où les noms des mois ne conviennent qu'au climat d'une étroite zone de l'Europe. Mais dans la sphère des choses intellectuelles, l'œuvre la plus importante pour la concorde humaine, c'est la création d'une langue universelle. — Utopie, ne manqueront pas de crier les gens qui veulent calquer l'avenir sur le passé et ne pardonnent aux nouveautés que le jour où elles sont devenues visibles. — Utopie, c'est le *tarte à la crème* des conservateurs de tous les temps. Laissons dire et travaillons.

Parmi ceux qui ont daigné s'occuper de ce sujet, quelques-uns croient qu'il n'y a qu'à laisser aller les choses; que, par une lente entremangerie, pareille à celles qui sont de règle dans le règne animal ou végétal, une des langues existantes dévorera ses sœurs moins robustes et les supplantera. Je sais même des penseurs français qui promettent à l'anglais, déjà le plus répandu de tous les idiomes contemporains, la conquête et la possession définitives du monde.

Nous ne sommes pas de ceux qui acceptent ce fatalisme commode et superficiel, d'après lequel l'intervention de la volonté humaine n'a

rien à voir et rien à faire dans l'accomplissement des destinées humaines. Ce livre, en son entier, est un acte de foi dans la faculté qu'ont les hommes, et qu'ils auront de plus en plus à mesure que grandira leur somme d'expérience et de savoir, de modifier et d'améliorer les conditions de leur vie matérielle ou intellectuelle. Cela est vrai de l'organisation sociale; cela l'est aussi de l'avenir linguistique.

Il est légitime d'espérer que, dans un temps impossible à préciser, mais que des esprits sagement hardis pressentent et appellent de leurs vœux, on saura refaire scientifiquement l'œuvre que les peuples enfants ont faite spontanément. Par quels procédés s'opérera cette genèse d'un langage nouveau capable de suffire aux exigences multiples des civilisations encore à naître? On ne peut émettre que des conjectures. Il est peu vraisemblable que cette formation très complexe et très délicate, devant tenir compte de mille détails et s'élever sans les blesser au-dessus des susceptibilités nationales, puisse être le fruit d'une méditation individuelle. Il paraît plus probable qu'un congrès de savants de tous pays choisis parmi les écrivains et les linguistes, pour qui, en ce temps-là, la vie des langues n'aura plus guère de secrets, sera chargé de forger, pour l'expression de la pensée humaine, un instrument sinon parfait, du moins bien supérieur à tout ce qui existe. Rien n'empêchera d'emprunter aux langues aujourd'hui vivantes et alors condamnées à mourir ce qu'elles auront eu de meilleur, à l'une sa précision, à l'autre sa sonorité; à celle-ci sa richesse, à celle-là sa régularité logique. Toutes les nations pourront retrouver ainsi quelque chose de leurs qualités d'esprit dans l'œuvre où sera venu se fondre leur savoir collectif, et cela en facilitera la diffusion d'un bout à l'autre du globe. Qui ne voit dès lors l'éducation des enfants déchargée d'un énorme poids mort et la circulation des idées et des hommes accélérée dans des proportions inouïes? Qui ne voit surtout l'humanité prenant enfin conscience de son unité et s'initiant par une solidarité intellectuelle à cette solidarité plus complète où les diverses patries ne seront plus que les cantons d'une vaste fédération mondiale!

L'espérance nous a emporté sur ses ailes bien loin de l'époque actuelle. Revenons-y, sans oublier que l'abolition du militarisme est une des tâches qui s'imposent aux générations futures.

Oui, la mort de la guerre! Il faut y songer toujours et en parler souvent! Mais, en attendant, la guerre est à nos portes, menaçante et prête à se déchaîner. La société a pour devoir de parer au péril.

Elle a, pour remplir ce devoir, le droit de requérir l'aide de tous ceux qui peuvent lui apporter un concours efficace. Exception faite pour les enfants, les vieillards, les infirmes, les femmes (et encore y

a-t-il en temps de guerre certaines fonctions, telles que le soin des blessés, où peuvent se rendre utiles ceux et celles qui ne combattent pas), tous les membres de la société ont à s'acquitter personnellement du service militaire. La nation armée, debout contre l'invasion. Voilà ce que réclame la patrie en danger.

Quelles limites cependant à ce service universel et obligatoire ? Point d'autres que le salut même de la patrie et l'égalité des charges entre tous les citoyens. Un homme ne peut être sous les drapeaux sans apporter sa vie comme enjeu et sans aliéner temporairement sa liberté : ainsi le veut l'impérieuse nécessité de la discipline. Grave et rude contrainte, qui est inévitable, mais dont, faute de mieux, il faut au moins réduire au minimum l'étendue et la durée.

D'abord la guerre n'est légitime qu'en cas de défense. Une société respectueuse du droit ne peut rêver d'annexion violente; elle ne peut agrandir son territoire que par l'accession volontaire de groupements humains demandant à s'unir à elle. La politique de conquête, politique d'injustice à l'extérieur, correspond à la politique de privilèges, politique d'injustice à l'intérieur; elle n'aurait pas de raison d'être dans une société qui n'admettrait plus l'oppression du faible par le fort et ruinerait ainsi dans son principe l'emploi de la force pour le règlement des affaires humaines.

En conséquence, si une société a le droit de transformer les citoyens en soldats pour une guerre défensive, elle ne peut que par abus se servir d'eux pour une guerre offensive. En levant, par exemple, des bataillons qu'elle envoie mourir dans des expéditions coloniales où l'on dépouille et asservit plus ou moins hypocritement des peuples lointains, elle dépasse les bornes de ce qui lui est permis, elle est coupable envers ses membres qu'elle sacrifie comme envers les étrangers qu'elle attaque. C'est une vérité qu'une élite commence et que la masse ne tardera pas à comprendre.

Ensuite, si contre une agression une société a le droit de tendre toutes ses énergies, ce n'est pas une raison pour conserver en temps de paix une armée permanente qui devient comme une nation dans la nation; qui, par cela seul qu'elle suspend la liberté de ceux qui en font partie, crée un danger pour la liberté des autres et peut ainsi dégénérer en instrument d'oppression. Sans entrer dans des détails que ne comporte pas cette étude générale, disons seulement que la durée du service, égale pour tous, doit se réduire au temps strictement nécessaire pour dresser un homme au service militaire. Certains pays, comme la Suisse, savent faire d'excellents tireurs et de solides soldats sans tenir leurs recrues en caserne des années entières; chaque citoyen, de retour dans ses foyers, reste astreint à s'exercer au maniement des armes, à tirer par exemple tant de coups de fusil par an; il suffit ensuite de

quelques semaines de service chaque année pour ne pas laisser perdre le souvenir et l'habitude des manœuvres d'ensemble.

Sans doute (et je ne l'ignore pas), un pays ne peut résoudre isolément la question militaire. Il est trop évident qu'elle est internationale au premier chef, que les armements d'un peuple provoquent et entraînent chez le voisin des armements correspondants; qu'il se produit ainsi une désastreuse émulation à qui pourra mettre en ligne le plus d'hommes, de canons, de vaisseaux cuirassés. Une répercussion du plus belliqueux sur le plus pacifique s'opère incessamment sous nos yeux; il en est de ceux qui se tiennent sur pied de guerre comme de ceux qui sont intolérants des opinions d'autrui : ils forcent les autres à en faire autant. Le désarmement et même la réduction du service militaire n'est possible dans une société prudente qu'avec une réciprocité parfaite des sociétés environnantes. Sommes-nous près de cet acte de sagesse, mutuel et simultané ? Hélas! si les armées permanentes n'avaient pour fonction que de protéger les frontières, on pourrait en espérer la disparition rapide : personne n'étant plus en armes, personne ne serait menacé, et chaque nation pourrait en pleine sécurité se donner aux œuvres de la paix. Le malheur est que l'armée, en pays monarchique surtout, mais aussi en tout pays où il existe des classes antagonistes, remplit indûment une autre fonction; elle sert à défendre les monarques contre leurs sujets, les possesseurs du sol contre les déshérités, les exploitants contre les exploités. Aussi n'y a-t-il pas apparence que des souverains ou des ministres gouvernant au profit de la classe possédante, préparent ou acceptent volontiers une convention qui ôterait à leur pouvoir et aux privilèges d'une aristocratie de naissance ou de fortune l'utile secours des baïonnettes.

Est-ce à dire qu'en présence de cette difficulté sérieuse on soit condamné à ne rien tenter pour alléger le poids de la servitude militaire ? Non certes! Il est bon et possible d'en faire porter le faix sur le plus grand nombre d'épaules, de façon que chacun en sente par lui-même la lourdeur; de déshonorer dans l'opinion publique la sottise du chauvinisme; et principalement d'enfoncer dans les esprits cette vérité que la disparition du militarisme est liée à l'avènement de sociétés socialistes où, riches et pauvres, dirigeants et dirigés, ayant cessé d'exister, l'armée, identifiée à la nation, ne pourra plus être, au profit d'une classe, « une grande chose qu'on meut et qui tue ».

Il sera bon également de rappeler sans cesse que l'obéissance aux chefs, condition indispensable de toute organisation militaire, est limitée. La loi, qui, jusqu'ici, s'est presque toujours souciée uniquement d'organiser l'autorité, devra, là comme ailleurs, organiser la liberté, fixer les cas où il est de droit et parfois de devoir de résister aux ordres d'un supérieur. Est-il nécessaire de protester contre les théories ser-

viles qui prétendent que le soldat appartient corps et âme à ceux qui le commandent et qu'il doit exécuter docilement leurs plus folles ou leurs plus féroces fantaisies ! Non seulement l'officier ne peut imposer à ses hommes aucun acte qui attente à leur dignité de citoyens, à leur indépendance politique ou religieuse ; mais, en cas de guerre civile (si ces querelles fratricides ne sont pas à jamais reléguées par le progrès des mœurs dans les mauvais souvenirs du passé), alors que la loi est incertaine et voilée, alors que l'unité est brisée dans la nation, le lien du devoir militaire est rompu ; chacun redevient maître de sa destinée, libre de choisir son drapeau ; et, dans l'un comme dans l'autre camp, il ne peut plus y avoir que des volontaires obéissant à leur seule conscience.

En somme que l'armée se démocratise, qu'elle se transforme peu à peu en milice nationale, qu'elle admette toute la somme de liberté et d'humanité compatible avec la discipline indispensable ; qu'elle s'achemine ainsi vers le jour heureux où elle pourra être supprimée comme inutile : tel est le sens de l'évolution qu'il est raisonnable de souhaiter et de préparer pour cette survivance des âges barbares qui se nomme le service militaire.

§ 3. — La troisième fonction de la société est de régler les relations avec les nations étrangères.

Il me paraît superflu de justifier cette attribution. Aussi longtemps que la division en nations existera, les diverses unités nationales, devenant comme autant d'individus autonomes, ne peuvent avoir entre elles de rapports officiels que de collectivité à collectivité.

Un traité de commerce ou un traité d'alliance ne peut être conclu valablement entre une catégorie quelconque de citoyens et une puissance extérieure, sous peine de détruire cette solidarité d'intérêts qui constitue la nation même.

Ce principe est admis aujourd'hui en tout pays : seulement un autre principe qui ne l'est pas encore et qui mérite de l'être, c'est que les mêmes règles de justice et de fraternité doivent s'appliquer entre nations qu'entre individus.

Cela implique d'abord que tout ensemble d'individus, occupant d'une façon permanente un territoire et désireux de gérer en commun leurs intérêts, peut à volonté ou se constituer en nation ou s'adjoindre à une nation déjà existante. Cela revient à dire que toute population a le droit de choisir sa nationalité ; cela condamne par conséquent l'emploi de la force soit pour conquérir, soit pour retenir, malgré le vœu de ses habitants régulièrement consultés, une province ou une colonie.

Cela entraîne la disparition de cette politique à double face qui fait que le même peuple, vaincu et démembré par un voisin plus fort,

n'a pas scrupule d'infliger un traitement analogue à des peuples plus faibles.

Cela signifie encore qu'entre ces personnes indépendantes que sont les nations, de même qu'il existe des tribunaux pour juger les différends entre individus, de même il doit exister des cours permanentes d'arbitrage, bannissant de plus en plus du règlement des affaires humaines le recours à la violence.

Cela superpose enfin à ces devoirs négatifs qui consistent à ne pas faire tort aux autres l'obligation pour les différentes nations de s'assister en cas de désastre, de cataclysme, d'épidémie et d'organiser entre elles tous les services qui peuvent amener entre les hommes une entente plus cordiale et une solidarité plus étroite.

Cette conception de la politique internationale amènerait une réforme profonde de la diplomatie; comme elle n'aurait plus à redouter le demi-jour propice aux intrigues, elle mettrait fin aux finasseries dont se piquent MM. les diplomates, à la morgue dont ils se barricadent, au mystère ridicule dont ils s'enveloppent, au vilain métier d'espions qu'ils font souvent dans les pays où ils sont accrédités ; les ambassadeurs, dépouillés de l'apparat inutile qui est destiné à relever la médiocrité fréquente de leur valeur réelle, n'auraient plus d'autre mission que d'être à l'étranger les protecteurs, les conseillers, les guides de leurs nationaux, les indicateurs pour leur pays d'origine des bons exemples à imiter, les conciliateurs attitrés et les garants d'amitié d'une puissance auprès d'une autre.

§ 4. — Si nous quittons le domaine des relations extérieures pour celui des affaires intérieures, la société a pour devoir d'assurer la liberté et la sécurité de ses membres. De là, deux grands services d'ordre qui relèvent d'elle : *Justice* — *Police*.

Justice. — L'autorité sociale a ici deux fonctions : l'une est de substituer son action pacificatrice à l'emploi de la force individuelle en cas de conflit entre deux intérêts ou deux convoitises : c'est la *justice civile*. L'autre est de punir tout attentat à la liberté, aux biens ou à la personne d'autrui : c'est la *justice pénale*.

La première se justifie d'elle-même : la société se dresse entre deux de ses membres en désaccord comme un tiers à la fois assez désintéressé pour rendre un arrêt équitable et assez puissant pour faire respecter l'arrêt rendu. Elle est l'arbitre naturelle des différends entre individus, entre groupes, ou encore entre un individu et une association. Sans doute, les deux parties pourraient d'un commun accord choisir des arbitres et leur déléguer l'autorité nécessaire pour trancher le différend. Mais si la querelle est assez envenimée pour que cet accord sur le choix des personnes chargées de décider ne puisse pas s'opérer ?

Si, une fois la décision rendue, la partie condamnée refuse d'accepter la sentence ? Faudra-t-il laisser l'injustice se commettre et se perpétuer ? Abandonner le faible à la merci du fort ? Malheur au peuple qui se résigne à cet écrasement inique ! Il est voué à l'abaissement de son niveau moral dans la lâche résignation du mal ou au gaspillage de son énergie dans les haines et les dissensions intestines.

C'est pourquoi l'institution de tribunaux jugeant au nom de la société est une chose nécessaire. Est-ce à dire que la justice sociale doive demeurer ce qu'elle est ? Ce serait lui faire un honneur immérité. Elle doit s'humaniser, se dépouiller de son appareil inquiétant et suranné, se considérer comme exerçant seulement un arbitrage obligatoire. Arrière le fatras énorme des codes, les détours et les pièges de la procédure, les démarches et les frais sans nombre, tout ce qui, aujourd'hui, rend au commun des mortels le recours aux tribunaux si redoutable que beaucoup aiment mieux se laisser léser et molester que de réclamer leur aide. La justice doit être gratuite et les codes très courts et très simples, de telle sorte qu'il faille plus de bon sens et de droiture que de savoir pour en appliquer les articles. Cela est possible dans une société socialiste : les lois qui régissent avec une minutie effrayante les questions d'héritage, de dot, d'hypothèque, etc., se trouveront abolies ou démesurément réduites par le seul fait que la propriété privée se trouvera restreinte à la portion congrue.

Les cas qui pourront faire difficulté seront les conflits entre la société et l'individu. Comment trouver alors des arbitres impartiaux ? Le problème ne sera pas nouveau : il se pose de nos jours dans tout procès entre l'Etat et un particulier. Il se résoudra par l'indépendance assurée aux juges, par la façon dont ils seront nommés, par l'impossibilité où sera mis un pouvoir quelconque de les récompenser ou de les punir. C'est affaire à l'organisation judiciaire de placer l'homme investi temporairement de la fonction de juger dans des conditions telles qu'il puisse, je ne dis pas être infaillible (cela n'est pas humain), mais se faire son opinion en pleine connaissance de cause et la dire en toute conscience et liberté. Il n'entre pas dans le plan de cet ouvrage de détailler le mécanisme qui permettra de rendre la justice civile vraiment digne de son nom : bien des moyens peuvent y concourir, publicité largement ouverte, élection ou tirage au sort parmi des citoyens doués des capacités voulues, délégation d'autorité d'une durée assez brève pour que celui qui en sera honoré n'ait pas le temps de se croire un être d'une espèce supérieure et rentre sans peine dans le rang, que sais-je encore ? Une fois de plus, nous ne pouvons ni ne prétendons tracer par le menu l'aménagement d'une société dont la charpente n'est pas même établie ; il nous suffit d'indiquer à quelles règles et à quels besoins devra répondre sa structure.

Quant à la justice pénale, que faut-il en penser? Est-il permis d'espérer qu'elle cessera brusquement d'être nécessaire dans toute nation entrée en régime socialiste?

Certes, le crime y diminuera et dépérira comme un arbre frappé dans ses racines. Adieu cette mauvaise conseillère qu'on appelle la faim; adieu les aveugles coups de tête de l'ignorance; plus de milliardaires, corrompus jusqu'à la moelle par la richesse et le pouvoir qu'elle donne, se faisant un jouet du bonheur ou de l'honneur d'autrui; plus de va-nu-pieds, corrompus par la misère et les vices qu'elle engendre, conservant en pleine civilisation les pires instincts des barbares, nos ancêtres. La solidarité universelle devenue un fait et reliant les intérêts jadis antagonistes sera créatrice de fraternité. L'homme s'habituera à ne plus voir dans l'homme un agresseur à redouter ou une proie à guetter, mais un compagnon de travail, un associé dans la bonne et la mauvaise fortune. Ainsi disparaîtront ou s'atténueront les causes les plus graves de la criminalité.

Cependant, tout en tenant pour certain que l'humanité deviendra meilleure dans un milieu meilleur, ce serait folie de croire que, du jour au lendemain, elle sera corrigée et purifiée. A défaut des tentations créées par l'extrême inégalité des fortunes, il restera pour faire des criminels les violences de la passion, les emportements de la colère ou de la jalousie, les impulsions morbides héritées de parents mal équilibrés. C'est assez, c'est trop pour que le code pénal devienne brusquement inutile.

Mais à quel titre la société peut-elle s'arroger le droit de punir? A première vue, il est choquant qu'un homme s'érige en juge d'un autre homme et en punisseur de ses fautes. Comment ne pas songer à ce mot antique et fameux qui est toujours de mise à l'égard de tout délinquant: Que celui qui n'a jamais péché lui jette la première pierre! — Et si le souvenir des manquements commis ou frôlés par les plus honnêtes d'entre nous ne suffit pas à enlever toute autorité à quiconque veut juger son semblable, comment ne pas se rappeler cet autre mot, qui est de Mme de Staël: Qui pourrait tout comprendre voudrait tout pardonner. — Aux yeux de la raison, tout coupable est innocent, puisqu'il a obéi à des mobiles qui peuvent être des idées, des sentiments, des habitudes ou des instincts pervers, et que instincts, habitudes, sentiments, idées lui viennent ou de sa constitution mentale, ou de son éducation, ou d'une suggestion exercée sur lui par son entourage. Pour qui sait suivre dans leur complexité la liaison des causes et des effets, le criminel est un malheureux qui n'a pas eu la force ou l'intelligence nécessaire pour résister aux séductions du mal; ses actes sont la conséquence logique d'antécédents qui ne dépendaient pas de lui; n'importe quel individu, placé dans des conditions iden-

tiques, eût agi de même. De quel droit donc frapper cet être qui, moralement, est irresponsable de ce qu'il fait? Ne vaut-il pas mieux dire à la société : Condamnez l'acte qui est mauvais; épargnez et plaignez l'agent qui est victime autant que fautif.

Cette conclusion est juste sur un point, fausse sur un autre.

Oui, le criminel mérite toute pitié, quel que soit son forfait, parce que son action, comme toute action, a été déterminée par des motifs qui ont dirigé sa volonté; il faudra toujours en tenir compte dans le traitement qui lui sera infligé. Mais il est quand même passible d'un châtiment, parce que l'impunité d'un acte antisocial serait un danger pour les autres membres de la société. Moralement irresponsable, il est responsable socialement.

La société doit la sécurité à tous ses membres. Elle est leur protectrice-née contre la violence et la ruse. Elle a la charge d'empêcher toute atteinte à leur personne. De là découle pour elle le droit de punir quiconque a lésé un autre individu dans sa liberté, dans sa propriété légitime, dans son honneur, etc. En punissant le fait délictueux, elle vise à en prévenir le retour, et cela de deux façons différentes. Elle ôte aux autres l'envie d'imiter le coupable; et elle crée à celui-ci, soit un motif de ne pas recommencer, en le frappant d'une amende, si le cas est peu grave; soit une impuissance plus ou moins longue de mal faire, en le mettant en prison ou en l'expulsant du pays, si la faute a été plus sérieuse.

Le droit de punir repose ainsi sur un fondement solide. Mais, tout en l'exerçant, la société ne saurait oublier que le coupable a droit, de son côté, à la compassion, comme l'étant devenu sous l'influence d'un milieu corrupteur ou d'une hérédité malsaine. Cela revient à dire que la justice criminelle, si elle doit être maintenue, doit en même temps changer de caractère. Elle doit borner la peine à ce qui est strictement nécessaire pour empêcher la répétition du crime; et, pour le dire en passant, c'est ce qui explique pourquoi le criminel de passion, dont la volonté a pu être égarée un instant, mais n'est pas foncièrement mauvaise, bénéficie souvent de la part du jury d'une indulgence qui étonne les esprits superficiels. Le ministère public a eu jusqu'ici la fonction de requérir le châtiment du coupable et il n'a pas péché par excès de douceur, surtout quand le délinquant appartenait aux classes inférieures. Il devrait y avoir un autre ministère public pour faire la contre-partie, pour prendre le rôle abandonné à l'avocat, pour plaider la cause de l'humanité, pour tremper de pitié la sentence du juge.

Encore n'est-ce point assez de limiter au minimum indispensable la souffrance du condamné : l'équité, et non point seulement la charité, commande de le traiter comme un malade dangereux, contre

lequel il faut sans doute protéger les autres, mais qu'il faut surtout travailler à guérir en éclairant son intelligence et en redressant sa volonté.

De là découle une transformation du code pénal et des prisons dans un sens plus humain. Sans parler des garanties de toute espèce qui doivent être données à l'accusé pour se défendre; sans reprendre la guerre contre la peine de mort qui, étant irréparable, ne devrait être infligée que par des juges infaillibles, nous pouvons dire que la prison doit tendre à ressembler de plus en plus à un hôpital pour maladies mentales. Toute rigueur inutile en doit être proscrite comme un reste de barbarie; et, de plus, elle doit être calculée de façon à remplir une mission (hasardons le mot) éducative et régénératrice. Tout détenu a un droit infiniment respectable à se réhabiliter, à remonter au rang des honnêtes gens; et, au lieu d'enfoncer plus avant l'homme tombé à la mer en attachant à ses pieds les boulets de sa première faute, c'est un devoir strict pour la société de lui tendre une main secourable et de l'aider à se sauver. La justice n'est juste qu'à condition d'être clémente et de relever ceux qu'elle frappe.

Police. — A la société revient encore le service d'ordre qu'on appelle ordinairement *police*.

S'il est un nom qui ait été déshonoré par les vilenies auxquelles il a servi de pavillon, c'est bien à coup sûr celui-là. Tandis que société policée était pour nos pères synonyme de société civilisée, c'est aujourd'hui en France injurier quelqu'un que de le traiter de policier. « Être de la police » est un métier qu'on avoue le rouge au front et qu'on déguise sous ce masque honnête : « Faire partie de l'administration ». — Et de fait, quand on a vu, par un abus fidèlement perpétué de gouvernement en gouvernement, la police devenir la complice ordinaire de l'oppression politique, espionner et frapper au nom d'un pouvoir souvent usurpateur les défenseurs du droit, fabriquer au besoin de faux attentats, provoquer des désordres pour épouvanter les timides et compromettre sournoisement les énergiques; quand on voit tous les jours encore les agents soi-disant préposés au maintien de la paix publique tracasser et brutaliser à tout propos les citoyens ou arrêter à tort et à travers des femmes honnêtes, on comprend l'antipathie, la haine même qu'a soulevée contre elle une institution détournée de son but et vraiment déviée en sens contraire.

Il faut pourtant réagir contre ce sentiment trop justifié et reconnaître qu'il est sage d'établir un ensemble de règlements pour la sûreté et la commodité des citoyens et de déléguer à un certain nombre d'hommes le soin de faire exécuter ces prescriptions. Le plus farouche

partisan de la liberté illimitée, s'il est assailli à coups de poing ou de couteau par un malfaiteur, réclamera l'aide des sergents de ville et démontrera ainsi leur utilité. Il est impossible de laisser les passants, les femmes, les enfants à la merci du premier fou ou du premier ivrogne qui passera dans la rue. Séquestrer les chiens errants, ordonner la désinfection d'un navire ou d'une maison pour empêcher la propagation d'une épidémie, soumettre à des conditions prudentes la circulation des voitures ou des animaux dangereux, l'ouverture d'un théâtre ou d'un bazar de charité sont des mesures qui rentrent dans la compétence de l'autorité sociale. La police, ainsi ramenée à sa destination véritable et devenant avant tout municipale, est un rouage dont il est difficile de se passer et qui ne peut guère susciter de violente opposition de principe.

Seulement il importe de limiter, préciser, contrôler son action; de ne point la laisser empiéter sur les droits des uns sous prétexte de défendre les droits des autres; de lui ôter toute tentation de donner dans l'arbitraire en punissant sévèrement tout excès de pouvoir, en offrant aux citoyens des recours faciles et sûrs contre ses vexations, en armant d'une solide cuirasse défensive la liberté individuelle.

Il importe aussi de la réhabiliter, de la relever dans l'estime publique, en supprimant la police politique secrète. Celle-ci est contraire à la neutralité que l'autorité sociale doit garder en matière d'opinions, elle est un instrument de parti ou de classe; elle fonctionne au profit de quelques dirigeants et non plus de tous; elle est condamnée par l'usage même auquel elle est destinée. D'autre part, elle se sent peu honorable puisqu'elle se cache, comme un oiseau de nuit, puisqu'elle a peur du grand soleil, puisqu'elle se dissimule pour frapper. Elle est un legs du passé, un anachronisme vivant dans une société démocratique où le grand jour de la publicité est la garantie essentielle des citoyens et la règle même du régime.

Qu'après cela on puisse discuter sur quelques points douteux, sur la frontière où doit s'arrêter l'intrusion, même bien intentionnée, de la police dans la vie sociale journalière, je ne le nierai point. Un des domaines les plus litigieux est celui des outrages à la morale publique ainsi que dit la loi en termes d'une élasticité inquiétante.

Il est certain que le spectacle d'actes ou d'objets obscènes, pouvant blesser la pudeur des personnes et surtout des enfants qui en seraient témoins, est une chose qu'il est raisonnable d'interdire. Mais la difficulté est parfois de déterminer dans une œuvre d'art, dans un tableau, dans une pièce de théâtre, dans un livre, où commence l'excitation voulue à la débauche, et encore de savoir jusqu'à quel point l'exhibition est publique. Cas délicats où il faut bien se garder de franchir, au nom d'une morale trop rigide, le sol inviolable de la

vie privée ! Question de mesure et de tact qui exige d'extrêmes précautions et ménagements!

Il est à souhaiter que les mœurs bien plus que les lois fassent la police de l'art : aux honnêtes gens de faire peser sur les ouvrages vraiment capables de débaucher la jeunesse une réprobation d'autant plus efficace qu'elle ne sera pas entachée d'une ridicule et excessive pudibonderie. Les mesures répressives, sauf en ce qui concerne les séductions visiblement adressées aux mineurs, risquent d'être plus odieuses et plus périlleuses que salutaires. En tout cas la société devra renoncer, par respect de la liberté des femmes, à l'étrange métier qui consiste à offrir aux hommes un assortiment de chair à plaisir, à surveiller, patenter et réglementer des maisons de débauche. Il semble qu'en ces matières son intervention, dès qu'il s'agit d'adultes, n'ait d'autre raison d'être que d'empêcher l'exploitation, l'asservissement et la dégradation par des gens sans scrupules de pauvres êtres qui ne peuvent se défendre.

Du reste, il ne faut point se le dissimuler, il y aura longtemps des escarmouches à propos des attributions de la police qu'il convient de laisser ou de donner à la société. Mais heureux le peuple qui serait assez déchargé d'autres soucis plus graves pour porter le fort de son attention sur le détail de son existence quotidienne et pour étudier à quel point, où et quand il est bon en pareille matière d'accepter ou de rejeter l'action collective !

§ 5. — De la société relève encore l'éducation publique.

Question des plus délicates, des plus difficiles, des plus importantes aussi ! Il n'est pas étonnant qu'elle ait suscité et suscite encore de vigoureuses batailles au sein du monde moderne.

L'instruction, dans une société socialiste, doit être, comme le travail, à la fois obligatoire et libre ; et je vais montrer une des façons dont peut se résoudre cette apparente contradiction.

L'obligation s'impose, au nom du droit de l'individu, au nom des droits de la collectivité. Il est dans l'intérêt évident de tout enfant d'avoir accès à tous les moyens de culture physique, intellectuelle et morale dont dispose la société de son pays et de son temps ; il a droit à l'éducation intégrale telle qu'elle est possible dans le milieu où il est né. La société a pour devoir de la lui assurer et nul ne peut légitimement s'y opposer. L'enfant, personne morale en puissance ou, pour mieux dire encore, en voie de développement, ne doit plus ainsi qu'autrefois être considéré comme étant la propriété de ses parents. Le pouvoir du père ou de la mère ne se justifie, comme toute autorité s'exerçant sur des êtres humains, qu'à condition d'être créateur de liberté, et non d'oppression ; et la famille, qui a pour raison d'être de

faciliter le développement de l'enfant, agirait contre son propre but en entravant la satisfaction du besoin qu'il a d'être élevé et enseigné.

D'autre part, dans une société civilisée, l'existence des membres qui resteraient attardés dans la barbarie primitive aurait les plus graves inconvénients. Pour reprendre une comparaison qui a le tort de n'être pas neuve, mais le mérite d'être toujours juste, de même qu'une voiture circulant de nuit sans lanterne sur une route devient un péril pour les passants, de même un citoyen non éclairé est un danger permanent pour autrui. Non seulement il n'apporte pas à l'œuvre commune tout le concours qu'on pourrait attendre de lui, mais il risque de troubler et de léser ceux qui l'entourent soit par ignorance, soit par sauvagerie de nature. Il importe à tout le monde que chaque être humain devienne dans la mesure de ses capacités une intelligence ouverte et une conscience droite.

Malheureusement, si la société est obligée de la sorte de répandre également la lumière sur tous ses membres, le fait que les hommes ne s'accordent pas toujours sur la vérité rend sa tâche singulièrement malaisée. Logiquement la société ne peut prendre parti entre les opinions qui divisent ceux qui la composent : elle n'est point juge de ce qui est vrai ou faux; l'enseignement public est par suite forcé de se restreindre aux points sur lesquels il y a consentement universel, ou de garder une neutralité parfaite, partout où il y a dissentiment.

On comprend sans peine que la société donne l'instruction élémentaire. Tant qu'il s'agit d'enseigner à lire, à écrire, à compter, point de difficulté sérieuse : à vrai dire, ce savoir rudimentaire n'est qu'un ensemble d'instruments qui pourront servir un jour à acquérir des idées, il ne contient pas par lui-même d'idées directrices; quelles que soient les opinions du maître sur les grands problèmes de la vie, elles n'ont point à paraître, à agir sur les jeunes esprits, si malléables, qui lui sont confiés.

Il est permis d'en dire autant de l'enseignement professionnel ou de celui des sciences positives, tant qu'il ne s'élève pas aux grandes théories d'ensemble qui prêtent à discussion.

On peut aussi admettre, à la rigueur, que les préceptes usuels de la morale pratique puissent s'enseigner de même ; il n'y a pas apparence qu'il se produise des réclamations, tant qu'on se contente d'apprendre aux enfants à ne pas mentir, à ne pas s'injurier et se maltraiter les uns les autres, voire même à mettre dans leurs relations autant de justice et de bonté que faire se peut. En paroles, tout le monde est d'accord qu'il faut être juste et bon.

Mais qu'on sorte du domaine bien étroit de ce qui est incontestable et incontesté, qu'on arrive aux matières innombrables qui prêtent aux divergences d'interprétation et de jugement, la difficulté sur-

git aussitôt, et très ardue. Il serait puéril de la nier ou de l'éluder. Les mêmes événements historiques, surtout quand ils sont voisins de nous, changent étrangement de physionomie, suivant qu'ils sont contés par un catholique ou un protestant, par un monarchiste ou un républicain. Je ne crois pas nécessaire de démontrer que l'appréciation, l'exposé même d'un système de philosophie diffère souvent du tout au tout selon les convictions de celui qui en traite. On m'accordera aisément que l'économie politique n'aboutit pas aux mêmes conclusions, quand elle est présentée par un socialiste ou par un individualiste.

Que faire en présence de cette incurable division des opinions humaines? Faut-il raisonner comme on raisonne aujourd'hui, en s'en cachant d'ailleurs avec une hypocrisie qui ne trompe personne? Faut-il admettre, en fait, sinon en théorie, une vérité officielle? Maintenir dans les chaires une histoire d'État, une philosophie orthodoxe, une économie politique estampillée? Faut-il soumettre l'enseignement à la domination, je ne dis pas même des majorités, mais des puissances sociales qui propagent, aux frais de la nation entière, les doctrines favorables à leur domination?

Faut-il dire, au contraire : « Point d'enseignement public! La société n'a rien à faire en ce domaine! Laissons chacun libre d'enseigner, chacun libre d'apprendre ce qu'il lui plaira. L'enseignement est pure affaire privée. »

Il semble bien que l'on soit pris entre les deux branches de ce dilemme. Et pourtant, non. Ni l'une, ni l'autre solution ne nous paraît satisfaisante.

La première est mauvaise, parce que les idées enseignées au nom de la nation entière ne sont souvent conformes qu'aux convictions d'une partie, parfois même d'une petite minorité de ses membres. C'est établir un privilège, c'est-à-dire violer l'égalité au profit des uns et aux dépens des autres, que de donner ainsi une consécration officielle et exclusive à certaines doctrines. C'est encore violer le droit de l'enfant à la vérité en abusant de sa faiblesse pour implanter en lui des opinions qui peuvent être erronées et fausser sa pensée durant toute sa vie. Ce système est admirablement calculé pour entretenir la domination d'un homme ou d'une classe; il fait des sujets dociles, non des hommes libres.

L'autre solution ne me semble pas meilleure. Supposez l'enseignement abandonné à l'initiative individuelle, fourni sans contrôle par la famille ou une association quelconque : la liberté intellectuelle de l'enfant est menacée plus gravement encore. Si les parents demeurent maîtres absolus de son éducation, je crains sur son esprit une pression d'autant plus puissante que l'élève est naturellement prédisposé à subir la suggestion affectueuse de ceux qui lui sont le plus

proches. Gare alors aux préjugés héréditaires, qui sont la négation même du progrès scientifique ! Gare surtout à ce qu'on peut nommer la *séquestration morale* dans un milieu étroit et fermé, où l'air du dehors ne pénètre pas, où la vision des choses réelles peut être lamentablement déformée. J'estime qu'il y a un véritable abus de pouvoir dans cette espèce de claustration familiale qui trop souvent empêche une intelligence bien douée de choisir en connaissance de cause parmi les doctrines qui se combattent.

Mais, à côté de la famille, peuvent exister des associations qui se chargeront de distribuer la science à la jeunesse. L'avouerai-je ? Cela ne me rassure pas du tout. Qu'est-ce qui me garantit que ces associations respecteront mieux le droit qu'a l'adolescent de se faire sur toutes choses son opinion personnelle ? On sait avec quel art et quel succès les congrégations religieuses enveloppent, emmurent, emprisonnent les jeunes gens qu'on remet entre leurs mains. Les instituts des jésuites sont là pour prouver à quel point on peut plier et dresser la pensée à la servitude. Il y aura, je le veux, des associations tout à fait opposées. Ici, tout sera disposé pour faire de bons catholiques, là on professera la haine ou le dédain de toute religion ; tel établissement sera de couleur socialiste, tel autre sera voué aux partisans du laissez-faire ! laissez-passer ! Libre concurrence entre les écoles rivales ! Les élèves n'auront qu'à choisir entre elles !

Le malheur est que l'on choisira pour eux ! que, n'ayant ni l'âge ni le savoir nécessaires pour exprimer une préférence fondée en raison, ils seront, dès l'enfance, sans même avoir été consultés, parqués en des compartiments séparés ! Entre eux, plus de solidarité, plus de contact ! Plus de communautés d'aspirations ou de souvenirs ! Et, comme conséquence, ou bien un émiettement social qui fera de tous ces individus sans lien une poussière d'atomes tourbillonnant au gré du vent, ou bien la guerre civile en permanence merveilleusement préparée par des écoles qui seront comme autant de petits mondes à part d'où les différents groupes sortiront avec des principes contradictoires et des haines réciproques.

Je crois qu'on peut trouver une solution plus heureuse du problème. Il faut pour cela se rappeler deux choses : que le droit de tout être humain, arrivant à l'âge adulte, est de choisir librement entre les diverses doctrines que les hommes ont élaborées ; et que la société a par suite le devoir de mettre ses membres en état de réaliser cette liberté idéale.

Comment la société fera-t-elle en sorte que tous ses membres, aux environs de la vingtième année, puissent, comme on dit, entendre toutes les cloches et réunir ainsi tous les éléments de décision qui leur permettent un choix raisonné ?

Il va de soi, d'abord, que tout empêchement économique à l'accès libre des sources du savoir aura disparu. L'enseignement étant gratuit et l'entretien des enfants étant mis à la charge de la communauté, on ne verra plus, comme en notre société mercantile, cette déraisonnable anomalie : l'instruction publique réservée à ceux qui peuvent la payer; les pauvres condamnés à l'ignorance pour crime de pauvreté; les riches joignant à leurs privilèges celui d'être les bénéficiaires exclusifs du haut labeur cérébral accompli par l'humanité. L'éducation s'adressera également à toutes les intelligences qui seront capables d'en profiter.

La société devra ensuite, non plus se prononcer sur les diverses doctrines et accorder une sorte de monopole à l'une ou à plusieurs d'entre elles, mais étendre sur toutes sa protection, leur assurer indistinctement le droit de vivre, leur garantir la lutte franche et loyale au grand soleil. Elle n'a point à favoriser, pas même à proclamer la victoire de l'une ou de l'autre ; comme les hérauts d'armes, au Moyen-Age, dans les tournois de chevalerie, elle a pour fonction de veiller à ce que les conditions du combat soient les mêmes pour tous les combattants et dûment observées.

Cette conception du rôle de la société est de nature à modifier la situation de ceux qui enseignent comme de ceux qui étudient.

Dans les universités entretenues aux frais de la communauté, toute doctrine importante aurait sa place marquée dès qu'un certain nombre de personnes (nombre qui serait fixé par la loi) réclamerait l'enseignement de telle doctrine leur tenant à cœur; une chaire serait créée, et le titulaire en serait désigné par les « demandeurs ». On peut être ainsi certain que le professeur désigné serait un des meilleurs champions de la façon de voir destinée à être représenté par lui. En revanche, dès qu'un enseignement ne répondrait plus à un besoin réel, il pourrait être supprimé, sitôt que la proposition en serait faite, sous une forme qu'il serait aisé de régler; il suffirait d'interroger la nation à ce sujet et de compter les voix qui en demanderaient le maintien. Il s'établirait ainsi entre les doctrines et le nombre des chaires où elles seraient enseignées un équilibre, aussi parfait que possible, une proportion variable conforme à la répartition changeante des membres de la société entre les diverses croyances.

Je reconnais que le public d'aujourd'hui aurait quelque peine à accomplir avec discernement ces opérations délicates ; mais ce n'est pas une raison pour qu'il en soit de même dans une société où tout le monde serait instruit et familiarisé, comme nous le verrons, avec la pratique du droit d'initiative.

Ce système aurait l'avantage d'organiser ce que les Églises, les Académies, les gouvernements, organes de résistance, ont jusqu'ici

enrayé de tout leur pouvoir : l'innovation, l'invention des idées. Toute doctrine neuve échapperait au risque d'être étouffée par la tradition, entravée dans son essor par la routine. Car, sans compter qu'elle pourrait toujours être professée hors des établissements publics, elle y obtiendrait droit de cité, sitôt qu'elle aurait conquis un nombre d'adeptes requis pour figurer à côté des autres branches d'enseignement déjà reconnues.

Voilà pour la liberté des professeurs. Voici maintenant pour celle des élèves.

Afin que leur choix fût vraiment libre entre les théories opposées, ils devraient être astreints à en connaître au moins les principes ; et on pourrait obtenir d'eux la preuve de cette connaissance, en inscrivant toutes ces matières aux programmes des examens. Le jury, complété, pour plus de sûreté, par des membres pris en dehors du corps enseignant, comprendrait des représentants de toutes les opinions, de façon à offrir toutes les garanties d'impartialité, et il va de soi que sur tous les points en litige pleine liberté serait laissée aux jeunes gens interrogés de se déclarer pour ou contre ou de suspendre leur jugement. Le jury constaterait seulement s'ils ont bien ou mal étudié ce qu'ils devraient savoir, mais, suivant une formule déjà usitée quand une Faculté délivre un diplôme de docteur, *sans se prononcer sur les opinions des candidats*.

Les universités deviendraient ainsi des écoles de tolérance mutuelle. Non-seulement étudiants et étudiantes apprendraient à passer leurs idées au crible de la discussion et à respecter l'indépendance et la dignité de la pensée dans leurs adversaires ; mais, si divisés qu'ils pussent être ensuite par les conclusions auxquelles ils aboutiraient, ils garderaient de la fréquentation des mêmes leçons, de leur vie dans un même milieu, un tenace sentiment de camaraderie et de fraternité.

Craindrait-on de voir ainsi les jeunes esprits, perdus dans le chaos des idées contradictoires, se reposer paresseusement sur le mol oreiller du doute ? Ce danger, alors comme aujourd'hui, pourrait exister pour les intelligences et pour les caractères sans consistance ; mais d'abord il serait moins grave que cette infatuation orgueilleuse de l'adolescent frais émoulu de ses études qui se cantonne dans une opinion apprise sans prendre la peine de considérer les faces multiples de la vérité ; il serait compensé par l'indulgence et la modestie, compagnes ordinaires du scepticisme sincère ; mais, de plus, la nécessité de choisir entre les doctrines diverses, s'il était pour les faibles un fardeau pesant, serait pour les forts un exercice salutaire et tonique ; les convictions ne seraient plus suggérées par le hasard ou dictées par l'intérêt, elles seraient sérieuses, raisonnées, fondées sur une connaissance approfondie des faits. Il se formerait de la sorte une véritable élite. Est-ce

que, de nos jours déjà, un homme supérieur ne doit pas avoir fait, comme disait Sainte-Beuve, le tour des choses de la vie ? Est-ce que, avant de s'engager dans une voie définitive, il ne doit pas avoir fouillé et suivi du regard les routes si divergentes ouvertes à sa pensée ? Le conflit des diverses théories n'est à redouter que si l'on nie à la raison humaine tout pouvoir de discernement. Je comprends l'Église catholique interdisant à ses fidèles la lecture de certains livres ; mais, c'est avouer (aveu aussi naïf qu'humiliant) qu'elle a peur de la lumière. Quiconque est convaincu que la vérité, comme le soleil, se fait connaître à sa clarté, ne peut que souhaiter entre les doctrines qui prétendent la posséder une libre et loyale concurrence où la victoire est assurée au rayonnement lumineux le plus intense.

Si je faisais ici un traité d'éducation, ce serait le moment de tracer l'idéal individuel d'après lequel il est désirable que soient formés l'homme et la femme de l'avenir ; il y aurait beaucoup à dire sur les lacunes et les vices du système en vigueur ; il faudrait se demander si l'équilibre est réalisé entre les différentes cultures physique, intellectuelle et morale ; si la division de l'enseignement en trois ordres : primaire, secondaire et supérieur, répond à une différence naturelle et permanente d'âge et de capacité chez les élèves, ou si, au contraire, elle ne reflète pas la distinction artificielle et éphémère des classes sociales auxquelles appartiennent les parents. Il faudrait passer au crible de la critique ce singulier régime scolaire qui sépare et isole les deux sexes au grand détriment de leur union future et qui trop pieusement garde du Moyen-Age ces couvents laïques, moitié casernes et moitié prisons, que l'on appelle des internats. Il faudrait examiner quelle part il convient de donner dans les programmes aux différentes branches des connaissances humaines, en calculant d'après la valeur réelle la part légitime qui doit revenir à l'étude du grec et du latin, en soumettant à une refonte complète l'antique classification des Facultés qui a cessé de correspondre à la réalité des choses. Mais ces questions-là et bien d'autres m'entraîneraient très loin au-delà des limites que je me suis prescrites, et je ne puis qu'en signaler au passage l'importance et l'intérêt.

Il s'agit toujours et seulement de savoir ce qui peut et doit être organisé collectivement pour satisfaire aux besoins intellectuels des individus et de la société entière. En dehors de l'école, de grands établissements littéraires, scientifiques, artistiques doivent être mis, comme instruments de travail ou de jouissance, à la portée de tous. Bibliothèques, laboratoires, musées sont déjà et doivent de plus en plus devenir parties intégrantes du domaine collectif. Il n'y a en ces matières qu'à naviguer entre deux écueils. Ne pas négliger des institutions qui sont la marque, et, mieux que cela, la condition d'existence

d'une civilisation supérieure; ne pas les administrer dans un esprit exclusif, comme s'il pouvait exister une vérité ou une beauté d'État, mais pratiquer, comme partout où se heurtent des opinions opposées, la plus large et la plus sereine neutralité. Par exemple, l'admission d'un tableau dans un musée, comme la création d'une chaire dans une université, pourrait être obtenue sur la demande d'un nombre de personnes déterminé par la loi.

Répétons d'ailleurs une fois de plus que d'innombrables associations volontaires peuvent, comme c'est déjà le cas de nos jours, aider la société dans la tâche qui lui incombe, d'encourager la recherche de tout ce qui peut ennoblir la vie et la rendre digne d'être vécue. Mais un régime socialiste, précisément parce qu'il repose sur la volonté que chaque plante humaine porte ses fleurs et ses fruits, est plus que tout autre intéressé à agrandir ce patrimoine de savoir, de moralité, de beauté dont chaque génération dans le temps, et chaque nation dans l'espace, sont les dépositaires ; le but de l'organisation nouvelle n'est pas seulement le bien-être matériel, c'est aussi et autant l'élargissement des esprits et l'élévation des consciences.

GEORGES RENARD.

(A suivre.)

AUTOUR DU CATHOLICISME SOCIAL[1]

Je ne crois pas trop avancer, en affirmant que notre Revue a, la première, signalé le mouvement catholique au parti socialiste, en publiant en 1886 une étude de Benoît Malon sur le *Catholicisme social.* Je crois même que c'est la première fois qu'on s'est servi de ces deux mots, pour désigner l'ensemble des idées professées par le groupe de catholiques qui gravitaient alors autour de M. de Mun.

Ce groupe était peu nombreux et puisait surtout son inspiration au dehors. Le mouvement agraire irlandais qui battait son plein provoquait, chez les évêques catholiques, dans l'île sœur, des mandements d'une violence extrême à l'adresse des landlords. D'autre part, le centre catholique allemand tenait encore rigueur à M. de Bismarck et ses publicistes ne craignaient pas d'emprunter à la critique socialiste ses arguments, voire même sa terminologie, pour ameuter contre la majorité impériale du Reichstag les paysans et les petits industriels des pays rhénans. En France, les catholiques suivaient de loin, dans l'œuvre des cercles, les audaces de pensée de leurs coreligionnaires d'Outre-Manche et d'Outre-Rhin, recherchant, pour résister à la politique anticléricale des gouvernants d'alors, une plate-forme sociale semblable à celle qu'avaient adoptée leurs coreligionnaires étrangers.

L'*Association catholique* était le centre d'études et d'élaboration doctrinale de ce groupe, que Benoît Malon appela les « catholiques sociaux ». Leur chef nominal était M. de Mun. Mais ce qui donnait à leur revue une allure originale, c'était surtout l'influence exercée sur sa rédaction par deux étrangers qui, en 1884 et 1885, y publièrent des travaux très remarquables de critique sociale quasi-marxiste.

Par une coïncidence étrange, tous deux venaient du monde protestant. L'un, M. Jean Lœsévitz, s'était converti au catholicisme en haine de l'individualisme économique. Séduit par le mirage social de

(1) *Le Pape, les Catholiques et la Question sociale,* par Léon Grégoire, 1 vol. in-12. — Perrin.

Autour du Catholicisme social, par Georges Goyau (Léon Grégoire), 1 vol. in-12. — Perrin.

l'organisation corporative du Moyen-Age, il avait cru voir dans l'Église la seule force capable de reconstituer une organisation économique ordonnée et de substituer à la production industrielle anarchique, basée sur le profit capitaliste, la production sociale, qui lui apparaissait comme le terme et l'aboutissant naturel de l'évolution capitaliste. L'autre, M. Rudolf Meyer, était resté protestant. Élève de Rodbertus, confident et dépositaire de sa pensée, il professait sur la fin socialiste du régime capitaliste les mêmes idées que M. Lœsévitz et même, je puis dire, que tous les socialistes contemporains. Mais tandis que ceux-ci poursuivent l'avènement de l'ordre nouveau en faisant appel à la conscience du prolétariat, M. Rudolf Meyer, lui, croyant la rénovation sociale impraticable par en bas, faisait appel aux vieux partis conservateurs, à l'aristocratie terrienne, graduellement dépossédée par l'aristocratie financière et industrielle. Compromis en Allemagne dans l'affaire Arnim, il avait dû se réfugier en Autriche, où il avait intéressé les Teléky, les Andrassy, etc., à ses vues politico-sociales. Mais vint la crise agraire. Les grands propriétaires fonciers, qui encourageaient Rudolf Meyer à dénoncer les vices du régime capitaliste et les méfaits de la haute banque, sollicitèrent des droits protecteurs. Rudolf Meyer leur représenta vainement que c'était là l'expression d'appétits égoïstes; qu'un droit sur le blé équivaudrait à une taxe supplémentaire sur la misère; qu'ils avaient la mission d'affranchir le prolétariat, non de le surcharger en grevant d'un impôt nouveau un produit de première nécessité. Les nobles ne voulurent rien entendre, Meyer fut traité de révolutionnaire et il dut quitter l'Autriche. Il vint à Paris, où il entra immédiatement en relation avec les œuvres sociales catholiques.

Avec des rédacteurs comme Rudolf Meyer et Lœsévitz, on comprend que l'*Association catholique* présentât un réel intérêt. Sans nul doute, M. de Mun dut subir l'influence de ces deux hommes, car on le vit alors, à l'apogée de son talent, ouvrir son esprit et consacrer son éloquence à la discussion des problèmes sociaux, dans laquelle il apporta des idées qui souvent inquiétèrent l'évêque Freppel, au point que celui-ci le désavoua formellement en pleine Chambre. Mais un jour une crise éclata à l'*Association*, qui laissa entrevoir combien superficielle était la vocation sociale de M. de Mun et que les éloquentes déclamations du chef des néo-catholiques n'étaient que le manteau brillant dont ce tacticien virtuose couvrait ses visées politiques et religieuses.

Au cours des années 1884-85, M. Lœsévitz avait publié une série d'études sur la législation du travail, dont les conclusions finales peuvent se résumer dans les deux propositions suivantes :

1° « La prétendue productivité du capital est la grande iniquité des sociétés modernes; elle n'est autre chose qu'un mot inventé pour

dissimuler le fait réel : l'appropriation des fruits du travail d'autrui par ceux qui possèdent les instruments de travail. Le produit du travail national doit revenir, déduction faite des charges sociales, à tous ceux, mais rien qu'à ceux qui concourent à sa production. »

2° En attendant que le travail — et le capital, par conséquent — soient nationalisés, il est nécessaire de créer un régime corporatif transitoire, un système d'association obligatoire par laquelle on s'efforcera de régulariser la production ; mais il est bien entendu que « ces corporations ne rappelleront presque sous aucun rapport les corporations des arts et métiers d'autrefois » ; toutes les opinions politiques et religieuses y seront librement professées ; « sur le terrain politique comme sur le terrain religieux, tous auront la liberté de se grouper, selon leurs convictions et selon leurs convenances »...

Ces conclusions, comme on pense, soulevèrent un tolle général chez les industriels affiliés aux cercles catholiques. Préconiser le groupement de la classe ouvrière, en vue de lui inculquer de bons principes religieux, le respect du patron et l'amour du travail, c'était bien ; la grouper, en dehors de toute autorité religieuse, pour défendre ses intérêts, c'était là une conception révolutionnaire, purement révolutionnaire, et qui fit affluer des lettres de protestations au secrétariat de l'*Association catholique*. Le désaveu ne se fit pas attendre. Le mois suivant, parut, sans signature, une longue note de M. de Mun, condamnant M. Lœsévitz et rassurant les patrons sur les tendances inoffensives de l'œuvre des cercles. Car c'est bien sur les réclamations des grands industriels affiliés, que l'*Association* fermait sa publicité aux doctrines de M. Lœsévitz ; cela est dit en toutes lettres dans le numéro de mars 1886. Après avoir énuméré, au point de vue doctrinal, les dangers qu'il y aurait à laisser confondre, même sur le terrain économique, les réformateurs catholiques avec les réformateurs socialistes, M. de Mun ajoutait : « Indépendamment de la responsabilité que nous pourrions encourir, rien ne serait mieux fait pour jeter parmi les membres de l'œuvre, *particulièrement chez ceux d'entre eux qui appartiennent à l'industrie* ET DONT LE CONCOURS EST INDISPENSABLE AU PROGRÈS DE NOS IDÉES un trouble et une émotion de nature à paralyser pour longtemps tous nos efforts. » On ne saurait reconnaître en termes plus explicites qu'on congédiait M. Lœsévitz, pour ne pas perdre les souscriptions patronales. En terminant, M. de Mun expliquait que non seulement l'Œuvre des cercles répudiait la thèse économique de son collaborateur, mais qu'elle entendait rester exclusivement catholique et refuser le concours de quiconque ne professait pas une obéissance absolue envers le souverain pontife.

Si on avait pu se faire illusion un instant sur la nature et l'étendue des réformes sociales que le parti de M. de Mun était capable de pour-

suivre, les raisons invoquées par lui pour briser la plume d'un de ses plus remarquables collaborateurs auraient suffi pour la dissiper. J'écrivis, à la suite de cet incident, dans la *Revue Socialiste* : « Un moment nous avions cru que les catholiques français s'élèveraient à la hauteur de conception sociale des catholiques anglais ou allemands. La lettre de M. de Mun nous enlève cette illusion. Les catholiques français ne veulent pas dépasser le niveau des catholiques belges, qui président à cette heure à la guerre sociale allumée par les horreurs de leur propre régime (1). Mais leur rôle, en tant que parti social, est à tout jamais fini. »

Les prévisions que je formulais en 1886 ont reçu des faits une confirmation éclatante. Il ne reste plus rien, en France, de l'action du parti catholique, que le souvenir des avatars extraordinaires par lesquels ses chefs ont passé et des aventures politiques louches où ils jouèrent et jouent encore le rôle de recruteurs équivoques, d'agents prêts à toutes les basses besognes que les intrigues de cette sorte nécessitent. Nous savons aujourd'hui quel rôle important eut M. de Mun dans la mascarade boulangiste. Il fut, pour le compte du parti catholique, un des meneurs de cette conspiration bouffe, organisée autour du cheval noir du brav' général, et, à peine essuyé des éclaboussures jaillies du ruisseau où pataugeait alors la démagogie des camelots en goguette, il est entré tout de go dans la partie politique qui s'est nouée depuis dix-huit mois autour du gendre de Belluot; il est devenu un des piliers de la majorité introuvable que la fusion des divers groupes de droite avec l'opportunisme a groupée autour du cabinet actuel, installé au pouvoir par la haute banque.

Toutefois, il ne faudrait pas inférer, de ce qui précède et de ce que j'écrivais dans la *Revue socialiste* en 1886 sur les partis catholiques anglais et allemand, qu'il y ait lieu d'établir une distinction fondamentale entre ceux-là et les catholiques français. Le langage des évêques d'Irlande a souvent condamné, avec une violence extrême, les évictions ordonnées contre les malheureux irlandais; certains théoriciens du centre allemand, tels que l'abbé Hitze, ont pu élaborer une critique économique dont les bases générales sont empruntées à Lassalle et à Marx; mais le jour où, pour les intérêts supérieurs de l'Église, les évêques d'Irlande furent invités à désavouer le mouvement agraire, et les catholiques du centre allemand à devenir la majorité impériale du Reichstag, il n'y eut pas une minute d'hésitation dans ces partis. Tous ses membres, comme un seul homme, s'inclinèrent. Les évêques abandonnèrent les Irlandais et le centre vota les crédits militaires sur un signe du Pape.

(1) Ces lignes sont de 1886. *Revue Socialiste,* tome III, p. 442.

Je ne mentionne que pour mémoire le parti catholique autrichien. Tout puissant encore dans l'empire des Habsbourg : il n'a su mettre à profit son immense influence que pour précipiter la partie fanatique du peuple autrichien dans un mouvement antisémitique bruyant, mais sans issue.

Il n'y a donc pas, on le voit, à faire fonds sur la différence d'allures et de langage qui peuvent, à un moment donné, distinguer le mouvement catholique de tel pays de celui de tel autre. Mais il est intéressant de noter ces distinctions, afin de suivre l'évolution de ce parti de plus près et de savoir plus exactement les conséquences que son action peut entraîner.

*
* *

Aujourd'hui, précisément, le cléricalisme à apparences de rénovation sociale fait mine de vouloir s'organiser dans un pays où, jusqu'ici, il n'avait joué qu'un rôle très effacé. Et là, comme en Irlande, comme en Allemagne, comme en France, à ses débuts, il prend, vis-à-vis de la société capitaliste, la même attitude d'adversaire hautain et résolu, procédant par affirmations doctrinales cassantes et par des avances aux partis d'opposition intransigeants.

Dans un livre récent, dont la lecture nous a suggéré l'idée de ces considérations rapides sur le mouvement social chrétien, M. Goyau met en regard des incertitudes actuelles des catholiques français l'esprit d'audace et de décision que reflètent les congrès religieux tenus en Italie. Et malgré le ton mesuré — j'allais dire : la sourdine des récriminations, on sent que l'auteur, qui est un catholique fervent, mais très résolument hostile aux abus qu'engendre le fonctionnement normal de l'ordre capitaliste, déplore les palinodies quotidiennes auxquelles se livrent les chefs de son parti en France.

En Italie, jusqu'à ces dernières années, le parti clérical s'était confiné dans une dédaigneuse et sereine abstention de la vie politique. Depuis la défaite de Pie IX par la maison de Savoie, il ne prend pas part aux élections; les siens ne sont ni électeurs ni candidats. A Rome où, malgré l'établissement définitif de la monarchie, le Vatican a conservé une clientèle et une influence considérables, l'obstruction systématique des catholiques a pour résultat de faire le désert autour des urnes. Mais, depuis quelque temps, il semble que le parti noir, comme on l'appelle là-bas, secoue sa torpeur et veuille préluder à une action décisive contre la royauté italienne par une active propagande sur le terrain social.

M. Goyau nous montre, aux congrès de Padoue et de Fiesole, les représentants les plus autorisés du parti clérical abordant hardiment

la solution de questions brûlantes, telles que la progressivité de l'impôt, le régime du crédit, et votant des résolutions que la majorité du Parlement français taxerait d'excessives, même si M. de Mun, qui la dirige derrière M. de Mackau, les lui présentait.

Les organes officiels du parti, tel l'*Osservatore Cattolico*, de Milan, tiennent le langage suivant, qui témoigne d'une indépendance d'esprit singulière, quand on le rapproche de celui tenu par M. de Mun à la séance du 16 juin 1896 :

« Qu'on expose, dit l'*Osservatore*, traçant une sorte de plan de campagne, — qu'on expose le système économique du socialisme, sa partie critique et sa partie positive. Dans la partie critique, il est facile de reconnaître la justesse d'un grand nombre d'accusations que les socialistes adressent à l'ordre moderne, mais qu'on observe que ces accusations ne témoignent en aucune façon contre l'ordre social chrétien; car les institutions actuelles, sur lesquelles s'exerce avec tant de fruit la critique socialiste, sont le produit du libéralisme, c'est-à-dire d'un système qui, lui-même, est contraire au christianisme... Dans la partie positive, il faut se préparer, par une sérieuse étude, à l'examen des solutions présentées par le socialisme : la théorie de la plus-value, fondement et justification du collectivisme, est un thème difficile à traiter; et il ne faut pas oublier qu'en soi la propriété indivise n'est point contraire à l'ordre chrétien, mais il est certain qu'elle représente un idéal économique dont on ne sait pas comment imaginer la réalisation... Qu'on observe, du reste, comment l'injustice que Marx met en relief dans la théorie de la plus-value se vérifie surtout dans la grande industrie, qui n'est en aucune façon l'idéal de l'économie chrétienne. Passant aux mesures pratiques, qu'on expose avec ampleur les mesures... destinées à restreindre le salariat; les mesures relatives à la suppression du règne de l'or et de la Bourse... »

Tel est, en quelques-unes de ses parties, car je ne saurais tout citer, le plan de campagne qu'un des journaux catholiques les plus importants de la péninsule traçait aux propagandistes du parti et qui a reçu un commencement d'exécution aux congrès de Padoue et de Fiesole, où l'on votait, entre autres réformes ayant le don de mettre en fureur nos catholiques français, la progressivité de l'impôt. Aussi le *Veneto*, journal libéral de Venise, appréciant l'œuvre doctrinale élaborée dans l'un de ces congrès, écrivait le lendemain de leur réunion : « Le parti noir a compris la signification des temps nouveaux... Si, il y a dix ans, on eût dit que des prêtres et des cléricaux se seraient rassemblés pour étudier la crise rurale, les souffrances de la petite propriété, les vices de certains contrats agraires, le régime de crédit, les réformes fiscales, l'application du *referendum* administratif, l'usage et le maintien des biens communaux, cette étrange idée aurait

fait rire. Et cependant, voilà, en substance, le programme du congrès de Padoue ; une réunion socialiste de Londres ou de Zurich pourrait la prendre comme base de ses travaux. Un tel fait doit être considéré, si on veut lui attribuer sa vraie valeur, non dans ses effets immédiats, mais comme un symptôme révélateur... Le jour où socialistes et cléricaux s'uniraient, la patrie courrait les plus graves périls. »

Que les libéraux italiens se rassurent. L'union du socialisme et du catholicisme n'est pas plus près de se faire en Italie qu'ailleurs. Nous connaissons, en France, ces sortes de menaces à l'adresse des gouvernants et les invites gracieuses aux partis de réforme sociale. Les catholiques français ont tenu, dans notre pays, il y a une dizaine d'années, des réunions aussi audacieuses que celle de Padoue, dans lesquelles on votait des résolutions aussi nettes qu'à Fiesole. Allez demander, maintenant, aux orateurs de ces congrès, à M. de Mun lui-même, ce que sont devenus les programmes d'antan et ce qu'ils ont fait, sur le terrain pratique, pour réaliser les promesses pompeuses contenues dans leurs harangues de jadis. M. Goyau, je le sais, invoque l'approbation donnée par le Pape aux théories de Padoue, pour marquer l'importance capitale de ces déclarations qui paraissent avoir ému les libéraux italiens. Mais qu'on rapproche de l'exposé doctrinal fait par M. Toniolo et du plan de campagne dressé par l'*Osservatore* de Milan, les affirmations doctrinales de M. de Mun au sein de la Chambre des députés française le 16 juin 1896, on se convaincra de l'irrémédiable contradiction existant entre les deux théories, soutenues toutes les deux par des représentants autorisés du Vatican et qui se disent également l'écho des instructions sociales de Léon XIII.

Le programme qui a triomphé à Padoue « dans la grande salle de l'évêché, sous le regard approbateur du cardinal-patriarche de Venise et de tous les évêques de province », admet « la justesse d'un grand nombre d'accusations que les socialistes adressent à l'ordre moderne, en observant qu'elles ne témoignent en rien contre l'ordre social chrétien. » Le système économique contemporain est donc rigoureusement condamné, non dans telle ou telle de ses manifestations abusives, mais dans son principe.

Écoutez maintenant M. de Mun écarter dédaigneusement la critique socialiste et en quels termes il fait acte d'adhésion au régime condamné par le congrès de Padoue : « Il faut aller au fond de cette théorie (le socialisme), non pas seulement pour la réfuter, mais pour montrer le néant de ses conclusions... M. Jules Guesde dit que les entrepreneurs d'industrie ne sont pas responsables des abus,... que le vrai coupable, c'est le régime lui-même... (Sa) doctrine, c'est que le régime capitaliste... est corrompu dans sa source, non pas seulement comme je le crois, par des vices d'ordre moral qui peuvent se recti-

fier... mais par son principe même qui est l'action nécessairement usuraire du capital. C'est... à mes yeux, le langage le plus funeste... »

Ce même homme, en 1887, adhérait à la proposition suivante votée par l'Union des Études sociales de Fribourg : « Le système capitaliste s'appuie sur l'idée de la productivité du capital et de l'argent... ce n'est pas toujours tel ou tel acte, qui est à incriminer, c'est le régime lui-même, qui est usuraire, et il l'est dans son essence. » Aujourd'hui, parler de l'action « nécessairement usuraire » du capital est un langage funeste. — Mais poursuivons le rapprochement instructif que nous avons commencé.

L'*Osservatore Cattolico* a parlé de la « plus-value, qui se vérifie surtout dans la grande industrie ». M. de Mun, répondant tout à la fois au journal de Milan et à la déclaration de Fribourg, disait, le 16 juin 1896 : « C'est là une base singulièrement fragile. Que l'ouvrier ne reçoive pas de celui qui l'emploie la pleine valeur du produit, cela est évident, c'est un fait certain. Mais que cela soit injuste et qu'il en puisse être autrement, c'est une autre question, et c'est celle-là qui importe. Quels sont les éléments, les facteurs du produit ? Est-ce seulement le travail manuel ? Évidemment non. Il y a la matière première, l'usine, la machine, les outils (c'est ce que l'assemblée de Fribourg appelait le capital), et il y a aussi l'intelligence directrice. » Le surplus des produits que l'ouvrier ne touche pas sert à rémunérer tous ces facteurs : l'achat de la matière première, « l'intelligence directrice, l'intérêt du capital ». A cet endroit, un membre de l'extrême-gauche, dit le *Journal Officiel* (c'était l'ami Jourde, de Bordeaux) interrompit : « Les péres de l'Église ont interdit de prêter à intérêt. » A quoi M. de Mun riposta : « Je puis vous assurer que dans les principes que je viens d'énoncer, relativement à l'intérêt du capital, il n'y a rien qui ne soit parfaitement orthodoxe. » — L'orthodoxie catholique est donc rigoureusement conforme à l'orthodoxie libérale, car l'économiste le plus pointilleux, M. Yves Guyot lui-même, souscrirait des deux mains aux définitions de M. de Mun nouveau style.

Le système capitaliste dénoncé à Padoue après Fribourg comme contraire à l'ordre social chrétien est donc parfait, de tous points conforme à l'idéal commun des économistes et des catholiques français. Mais, et « la Bourse », et « le règne de l'or » ? M. de Mun n'eut garde d'oublier ce côté de la question qui lui inspira autrefois des pages d'éloquence passionnées et, sur ce point comme sur tous les autres, les économistes ne trouveraient pas un mot à reprendre : « Il y a des bénéfices illégitimes et abusifs : ce sont ceux que procure l'agiotage. Et je dis l'agiotage, parce que j'entends distinguer très nettement cette pratique de la spéculation elle-même. — La spéculation, quand elle est contenue par la morale (c'est-à-dire) quand elle se

borne à prévoir la variation normale des prix, suivant les temps et les lieux, pour retirer par l'achat et la vente un bénéfice de cette variation, est une opération non seulement légitime, mais nécessaire, parce qu'elle est l'âme du commerce et que sans commerce il n'y a plus d'échanges. L'agiotage est tout autre chose. Il fait de la spéculation l'objet unique de la transaction, il produit artificiellement la hausse ou la baisse et trouble profondément les conditions naturelles de la vente et de l'achat. En pratique, il faut les condamner avec résolution. » Mais comme si cette résolution eût été de nature à troubler ses bons rapports avec M. Aynard, M. de Mun se hâte d'ajouter : « Il y a des lois pour cela! » Donc, conclut-il, pas besoin de « bouleverser l'ordre social ».

La spéculation est donc licite, et s'il pouvait subsister le moindre doute sur l'étendue des limites morales très larges dans lesquelles le chef des catholiques sociaux français entend que la spéculation puisse librement se mouvoir, il n'y aurait qu'à consulter ses votes, toutes les fois qu'il a eu à se prononcer sur un incident relatif aux méfaits de la Bourse ou sur une mesure de nature à renforcer la puissance de la haute banque. M. de Mun a approuvé le gouvernement lors de mon interpellation sur les spéculations qui ont troublé le marché de Paris au début du conflit turco-grec; il a approuvé les conventions de 1883 et voté intégralement le renouvellement du privilège de la Banque de France. Je le demande à M. Goyau : Qu'aurait pu faire de plus M. Yves Guyot ?

Les libéraux italiens voient par l'exemple de ce qui se passe dans notre pays que les revendications sociales des catholiques ne sont pas tellement irréductibles qu'elles ferment à tout jamais la porte à une réconciliation future.

Car, j'insiste sur ce point, M. de Mun, n'en doutez pas, est autorisé à parler de la sorte. De même qu'autrefois il pouvait se dire le représentant des doctrines sociales de Léon XIII, quand il scandalisait monseigneur Freppel par l'ardeur et la passion de sa critique de l'ordre capitaliste, aujourd'hui comme alors, il peut se réclamer de la même autorité infaillible, à l'appui d'une thèse diamétralement opposée, et il pourrait répondre au juriste Toniolo, qui fut l'âme du congrès de Padoue, ce que disait naguère monseigneur Turinaz à Gaspard Decurtins au congrès de Fribourg : « Le Pape approuve votre politique sociale, qui n'est pas la mienne, mais il m'a également honoré de son approbation suprême. »

Les catholiques fervents qui, tout en obéissant docilement aux instructions de Rome, sont néanmoins portés par leur inclination personnelle à souhaiter que le parti catholique ne se traîne pas à la remorque des partis conservateurs, sentent très bien, à l'attitude du parti clérical français, que celui-ci, une fois de plus, fait faillite, après

tant d'autres, aux espérances que des hommes de cœur avaient fondées sur lui. Ainsi, dans le livre que j'ai mentionné, M. Goyau signale, non sans une pointe d'amertume mélancolique, les tentatives de rapprochement essayées par les cléricaux italiens avec les mazziniens.

Malgré les nombreuses informations réunies à ce sujet par M. Goyau, nous croyons qu'il se fait illusion sur la portée des explications quasi-amicales échangées par quelques organes catholiques avec quelques organes radicaux. Les mazziniens sont avant tout des Italiens, des irrédentistes même, pour qui le 20 septembre 1870 n'est pas seulement la commémoration de l'entrée de Victor-Emmanuel à Rome, mais l'anniversaire du retour de Rome à l'Italie. Sur le terrain du pouvoir temporel des papes, les radicaux sont irréductibles — tout comme les cléricaux. Si jamais ceux-ci devaient former, dans la péninsule, un parti capable, « le jour où le Saint-Siège les lancera », de se proclamer, non « les sauveurs du roi, mais ses successeurs », les radicaux italiens, comme ils l'ont déjà fait, défendraient le « Sabaudisme », le roi Humbert, voire le Diable en personne, plutôt que de souffrir le rétablissement du pape-roi. Politiquement, donc, un abîme sépare les mazziniens des cléricaux.

Philosophiquement, l'abîme n'est pas moins grand. Nous sommes des démocrates, dit l'*Unita cattolica*, de Florence. Donc, conclut-elle, « si le radicalisme cesse d'être irréligieux, il se trouvera à deux doigts de nous. » Si... en d'autres termes, le jour où le radicalisme italien cesserait d'être lui-même, on serait près de s'entendre.

Mais, sur le terrain social ? Ici, grâce aux thèses les plus diverses qui ont été soutenues tour à tour par l'Église, un professeur radical de Sienne a pu, confrontant des extraits habilement piqués dans l'œuvre de Mazzini avec des coupures non moins habiles faites dans les encycliques, rapprocher Mazzini de Léon XIII. « Le travail est sacré ; il est la source de la richesse de l'Italie », dit Mazzini d'un côté ; en regard, Léon XIII écrit : « Le travail des ouvriers est la source unique d'où procède la richesse des nations. » Sur quoi, les catholiques comme M. Goyau répètent, après M. Calamandrei, le metteur en œuvre de ce pot-pourri : « Le pontife et le publiciste paraissent se faire écho. » On éveillerait bien d'autres échos, si on procédait à la même opération sur d'autres écrivains confrontés avec Léon XIII et Mazzini. Marx, par exemple, n'avait pas attendu Mazzini pour dire, et ce qui vaut mieux, démontrer que le travail est la source de la valeur.

Mais Mazzini, soit dit en passant, n'a jamais été essentiellement l'homme des réformes sociales. Homme d'État poursuivant un but politique, immédiat et bien défini : la formation de l'unité italienne, la question sociale était reléguée par lui au second plan. On l'a bien vu en 1851, quand ses anathèmes au socialisme lui attirèrent la viru-

lente apostrophe de Proudhon : « Aliboron — pédagogue, qui frappe le lion muselé de son sabot italique. » — Faire l'unité italienne, d'abord, la république italienne ensuite, ce double but politique primait chez lui les préoccupations d'ordre social et ajournait dans son esprit pour un avenir lointain et indéfini les modifications à introduire dans le régime économique. Inutile donc de s'attarder à rechercher sur le terrain social des points de ressemblance imaginaires entre l'œuvre de Mazzini et celle de Léon XIII, pour justifier une coalition impossible des cléricaux avec les mazziniens.

D'ailleurs, si, Mazzini a laissé, dans les organisations politiques qui, de l'autre côté des Alpes, se réclament encore de sa mémoire, un nom vénéré, il y a beau temps que ses doctrines sociales ont été remaniées et en quelque sorte refondues par ses disciples. A cette heure, le parti radical italien a subi, comme tous ses congénères en Europe, l'influence grandissante de la pensée socialiste. Le gros des troupes mazziniennes va au socialisme. Les chefs propagandistes comme Félice Albani, le regretté Fratti, tombé à Domodokos, ont fait adhésion publiquement au socialisme. Les congrès des cercles et groupes mazziniens tenus tous les ans ont inscrit la propriété collective en tête de leur programme, et la nuance qui les sépare du Parti ouvrier italien proprement dit est insaisissable. Ses écrivains les plus autorisés, tels que Colajanni et Bovio, etc., ont également adhéré au nouvel évangile populaire contemporain et même certains, comme Colajanni, lui ont apporté la contribution précieuse de leur prodigieuse érudition scientifique. Les politiciens restés sur le terrain du pur radicalisme politique, comme M. Calamandrei et les rédacteurs de la *Corrispondenza Verde*, sont un état-major dont les troupes diminuent à vue d'œil. Ils étaient le gros de l'armée radicale il y a quelques années ; ils sont à peine aujourd'hui une arrière-garde dont les soldats les plus valeureux et les plus ingambes rallient au plus vite le centre, de jour en jour grossi par des adhésions nouvelles.

M. Goyau s'exagère donc l'importance de la *combinazione* à laquelle quelques esprits ont songé de l'autre côté des Alpes. Néanmoins, que des organes aussi bien pensants que la *Unita cattolica* de Florence, la *Civilta cattolica* de Rome, aient pu envisager sans répulsion l'éventualité d'une alliance avec les mazziniens sur le terrain social, c'est là un fait peu banal, susceptible de faire hésiter nos catholiques cultivés devant la tactique de leur parti en France.

*
* *

Ici, en effet, on ne peut nier qu'une étrange évolution se soit produite dans la prétendue démocratie chrétienne. En se ralliant à la

République, le parti catholique n'a pas fait un pas en avant, puisque d'emblée il est entré dans le giron de la politique gouvernementale et s'est tout de suite trouvé mêlé de près aux manœuvres viles qui se déroulent dans l'ombre des couloirs du Palais-Bourbon et parfois du Palais de Justice, en vue de conserver une majorité à tel ministère ou l'impunité à tel membre de la majorité. Pour cela, ils ont dû, sous le regard ironique des socialistes, s'affubler du masque libéral et prendre le jargon de leur nouvelle compagnie, parler de paix sociale en invoquant l'harmonie des intérêts, les bienfaits de l'initiative privée, le rôle bienfaisant du capital comme facteur de la production.

Tout cela désoriente un peu les esprits sincères. M. Goyau, par exemple, en est réduit, pour se consoler de la promiscuité forcée des modérés (lisez le parti opportuniste allié aux pires représentants de la finance du centre droit et de la droite), à croire que grâce au *Figaro*, à « l'heureuse audace de M. Denis Guibert et de M. de Rodays », le « parti modéré » sera désormais un parti « progressiste ». Ah ! le bon billet qu'ont là les catholiques ! Le *Figaro* a débaptisé le parti modéré et l'a appelé « progressiste ». Cela suffit pour rassurer leur conscience. L'ombre de Veuillot frémirait d'horreur, si elle savait que ses coreligionnaires s'abritent sous la garantie de M. de Rodays, devenu la caution morale de la *combinazione* effectuée entre le centre opportuniste et les chrétiens sociaux de droite. M. Goyau explique, il est vrai, comment les projets irréligieux du ministère Bourgeois mirent les catholiques dans l'obligation de le combattre et de s'unir à ses adversaires, en votant contre la progressivité de l'impôt et en menant contre ce cabinet la bataille sénatoriale que l'on sait. L'explication vaut ce qu'elle vaut. Elle est à tout le moins plausible et nous n'avons pas à la discuter. Mais si elle rend compte des justes griefs que le parti catholique pouvait nourrir à l'égard des uns, elle est insuffisante à justifier l'appui constant donné aux autres. Si la crainte, assurément irréfléchie, d'une politique anticléricale a pu déterminer les catholiques à renoncer provisoirement aux réformes sociales que les gouvernants d'alors se proposaient de faire, telles que : la progressivité de l'impôt, adoptée par le congrès de Padoue, une organisation plus libérale des syndicats, empruntée, nous dit-on, à MM. Lecour-Grandmaison et Albert de Mun ; une fois le cabinet Bourgeois disparu, qu'est-ce donc qui empêchait les députés catholiques de reprendre ces projets avec leur liberté et leur programme ?

C'est ce que ni M. Goyau, ni les catholiques qui croient à la vertu du catholicisme pour rénover une deuxième fois le monde, n'aperçoivent ni ne peuvent apercevoir. Et cependant, M. Goyau a entrevu un instant la situation exacte de son parti, quand il nous le montre « ballotté sans cesse entre le rêve d'une paix religieuse pro-

mise par des ministères de réaction sociale et le rêve d'un progrès social promis par des ministères de guerre religieuse ».

Telle est bien, en effet, la situation équivoque de l'Église catholique : d'une part, elle est rivée aux vieux partis, dits « modérés », « destinés à disparaître de la face de la terre », selon l'expression très juste de l'*Unita cattolica,* parce que ces partis sont les seuls qui consentent à entrer en accord avec elle. Les autres, ceux qui constituent « l'État de l'avenir », la repoussent, entendant accomplir sans elle et contre elle la réformation sociale en voie d'élaboration dans les cerveaux et dans les cœurs de la génération actuelle.

Pourquoi donc cette affinité naturelle des partis de la conservation sociale, du monde des privilèges et des abus avec l'Église catholique et cette incompatibilité d'humeur entre elle et les partis progressistes ? C'est que l'Église représente le passé, des formes sociales éteintes ou en voie d'extinction, des intérêts désormais condamnés, qu'aucun effort ne saurait préserver de la ruine finale qui les attend. Elle est un organe survivant à des fonctions de moins en moins nécessaires à la vie du corps social et qui vont s'affaiblissant par degré, entraînant dans leur lente agonie celle de l'organe atrophié.

Les religions naissent, vivent et meurent selon des lois historiques bien déterminées aujourd'hui. Reflet idéal des matérialités qui leur donnent naissance, quand ces matérialités se sont évanouies au cours de l'incessant devenir des êtres et des choses, le miroir, où elles se contemplèrent et s'exaltèrent en se spiritualisant, garde pour un temps encore l'image des réalités qui ne sont plus. Croire qu'on peut reconstituer cette réalité envolée, fixer l'image du passé, est l'erreur puérile de ceux qui exhument la tradition catholique, avec l'espoir insensé d'adapter la matière sociale présente aux formes de civilisation traversées, dont les Sommes des docteurs de l'Église nous ont transmis le moule vide. La tentative est si bien impossible, que tous les essais aboutissent, en fin de compte, à déformer le moule et à faire de la tradition la pire auxiliaire des éléments sociaux qu'elle devait réformer.

Les religions ne sont pas des précédentes, mais des suivantes. L'Église fut le produit du monde féodal. Avec lui, elle s'épanouit toute-puissante et catholique au sens étymologique du mot, universelle dans l'univers occidental. Avec lui, elle a passé, lentement, par toutes les phases de la déchéance et de la décrépitude, perdant de sa force et de sa vigueur, à mesure qu'une nécessité douloureuse la contraignait de s'adapter à des conditions de vie nouvelles. Car l'idéalité religieuse, une fois disparu le milieu qui la créa, ne suit plus que d'un pas tardif et essoufflé les modifications rapides qui agitent et meuvent la société. D'une part, comme toutes les puissances, même celles par-

venues au soir de leur vie, l'Église veut durer, s'accommoder de l'ordre de choses nouveau, de là les transformations succcessives par lesquelles elle a évolué et qui permettent à ses docteurs de déterrer, dans l'histoire des croyances et des idées, des textes et des autorités pour toutes les thèses ; d'autre part, elle se meut si lentement, qu'elle se trouve toujours en arrière des progrès réalisés et condamnée par cela même à une action forcément rétrograde.

C'est ainsi qu'après avoir été l'Église de la féodalité, elle se résigna à l'ordre social créé par les légistes, à la monarchie absolue de l'ancien régime, quand ce régime croulait déjà de toutes parts, sous la poussée du monde bourgeois. Durant tout le cours du dix-huitième siècle et du dix-neuvième, quand les débris de l'ancien régime jonchaient le sol, l'Église, elle, en était encore à la monarchie de droit divin et partout où les retours offensifs de l'ancien régime déchaînaient des réactions sanglantes, des massacres politiques ou internationaux, l'Église bénit les bouchers et anathématisa les victimes. Avec infiniment de réserves, de subtilités équivoques qui laissent toujours une porte de derrière ouverte aux rétractations et aux palinodies, elle s'est ralliée à la société moderne, quand celle-ci, menacée par le socialisme qui est le fruit de ses œuvres et son héritier naturel, est déjà contestée dans son principe et a dépassé l'apogée de son développement, après lequel il ne lui reste plus qu'à décroître lentement et à disparaître à son tour. Mais même en abandonnant sur quelques points les factions monarchistes, l'Église s'efforce toujours d'étayer les parties les plus anciennes de l'édifice. C'est ainsi que dans l'ordre économique contemporain, elle est pour la propriété agricole contre la propriété mobilière, pour le métier individuel contre l'usine ou la fabrique. « Les grands propriétaires appartiennent encore en majorité à l'aristocratie », disait naguère M. Decurtins, le chef des catholiques suisses. En exaltant le rôle de la propriété foncière, ce sont donc les intérêts de l'aristocratie que l'Église défend, une forme de propriété antique sur laquelle le capitalisme n'exerce encore qu'une action partielle. L'Église est sincère, quand elle invoque ses traditions, à l'appui de sa critique des formes de propriété récentes qui revêtent à ses yeux un caractère révolutionnaire. Ces formes lui répugnent instinctivement. Elle en est encore à l'économie rurale des physiocrates.

Mais les progrès du capitalisme sont si rapides, son invasion si irrésistible, qu'en plus d'un pays les intérêts des propriétaires terriens se confondent avec les intérêts capitalistes proprement dits. De là les tactiques diverses de l'Église, dans la lutte pour la vie qu'elle livre au jour le jour; tactiques différant entre elles selon les circonstances de temps et de lieux.

Là où la propriété agricole est en lutte ouverte avec la haute ban-

que et la grande industrie, elle est avec l'agriculture contre la banque, elle fulmine contre l'usure, dénonce les méfaits du système du crédit et ne craint pas d'emprunter au socialisme sa terminologie, pour analyser les effets du régime capitaliste. Ainsi fit-elle en Allemagne, où le centre a été longtemps à la tête des revendications agraires.

En Italie, par contre, c'est depuis quelques années seulement que les cléricaux se sont mêlés aux antagonismes économiques et aux discussions sociales. C'est que, jusque-là, l'évolution économique italienne n'avait pas donné lieu à la différenciation de classes provoquée par le développement industriel de ces quinze dernières années, accompagnées de spéculations financières de toute nature, dans lesquelles la noblesse italienne fut étrillée d'importance. Mais l'Italie est entrée depuis quelque temps dans le mouvement général qui entraîne les autres pays de l'Europe et la circulation fiduciaire croissante menace de submerger là, comme ailleurs, la grande propriété foncière. L'Église accourt aussitôt pour défendre celle-ci et se jette dans la mêlée sociale.

En Espagne, le catholicisme est tout-puissant. Il règne en maître sur des masses fanatisées. Il n'y a donc pas de question sociale pour lui. Pas d'industrie, pas de capitalisme, une misère lamentable. Tout est donc pour le mieux. Pays de grande propriété foncière dont les moines possèdent une bonne partie, les paysans vivent de privations — accidentellement de brigandage — sur les menses épiscopales qu'ils cultivent, soumis et résignés, pour leurs maîtres. C'est le paradis social rêvé par l'Église. Elle y règne en puissance souveraine et se garde d'invoquer les devoirs de propriété dont elle parle ailleurs.

En France, l'action du catholicisme fut toujours plus politique que sociale. M. de Mun, qui incarne cette action, ne fut d'abord qu'un royaliste catholique. Ces deux termes ont été, d'ailleurs, toujours inséparables, dans notre pays. J'ai indiqué comment, il y a une quinzaine d'années, sous des influences extérieures, une fraction d'abord très minime de cléricaux français avait affiché des préoccupations sociales. Elles furent vite réfrénées, parce que le milieu ne se prête pas, comme en Autriche, en Allemagne, en Italie, aux revendications agraires contre la haute banque. De très bonne heure, en effet, la grande propriété agricole s'est fondue chez nous avec la propriété mobilière. La bourgeoisie de notre pays s'étant enrichie des dépouilles de la nation au moyen de l'État, sur lequel, depuis 1815, la propriété foncière a toujours eu une influence considérable, les nobles et les propriétaires fonciers ont eu leur part de butin dans la distribution des monopoles, concessions, conventions et subventions budgétaires arrachés à l'État par les chambres censitaires du second Empire ou de la troisième République. De nombreux mariages des membres de

l'aristocratie avec la finance et surtout dans le monde juif, ont solidarisé les intérêts du sol avec ceux du coffre-fort. Aussi, propriétaires, industriels et financiers ont-ils toujours vécu en bonne harmonie dans le Parlement. Quand on votait les conventions, par exemple, la droite n'était pas la dernière à profiter des avantages scandaleux qu'elles contenaient au profit des actionnaires. C'est ce qui explique qu'il n'y ait jamais eu de parti catholique français exerçant une influence réelle sur le terrain social.

Ses revendications étaient plutôt une plate-forme de circonstance, dont il était prêt à descendre, dès qu'un pouvoir républicain consentirait à l'y inviter, que le programme d'un parti ayant une doctrine précise et définie. On l'a bien vu, dès qu'une fraction du parti républicain — la pire, celle qui est entre les mains de la haute banque — a fait des avances aux anciens partis. Les catholiques sociaux ont été les plus prompts à abdiquer et à s'enrégimenter dans la cohue parlementaire, vil syndicat des appétits matériels les plus grossiers qui se soient jamais étalés à la face d'une nation. Hier, les enfants perdus du cléricalisme que l'Église lance en tirailleurs, les Naudet, les Garnier, les Fesch et autres abbés aux allures démagogiques plus ou moins bruyantes, prêchaient la réforme sociale, discrètement encouragés de loin par les approbations à demi équivoques des autorités diocésaines. Aujourd'hui, changement subit d'orientation et de programme. Les voix retentissantes ont baissé de plusieurs tons. L'opportunisme, la juiverie, sont à peine signalés de temps à autre.

Le ministère Méline a ouvert les bras, disant : Laissez venir à moi tous les bons Français réconciliés dans l'amour de la patrie. — Les catholiques aussitôt d'accourir, bénissant la tolérance, rendant poignées de main pour sourires. M. de Mun trouve que M. Rouvier est un homme d'esprit; M. Melchior de Vogüé cultive l'amitié de Jules Roche qui s'est fait ermite, pendant que l'abbé Lemire voisine avec M. Aynard et que M. Reinach fait son acte de contrition de la politique jacobine.

Et les enfants terribles de l'Église, comme l'abbé Garnier, écrivent dans leur journal : Hein ! avons-nous assez bien mené notre barque ! En effet, l'Église a gagné à cette palinodie nouvelle surcroît de pouvoir et d'influence ; il n'en fallait pas davantage pour la rendre indulgente aux syndicataires du Panama et des Chemins de fer du Sud.

Ses écrivains n'en affirment pas moins qu'à travers tant de variations et de contradictions la doctrine catholique est une et intangible. C'est la vérité, car l'esprit et la lettre de la doctrine consistent à s'accommoder à tous les faits et à toutes les circonstances, en exhumant de l'arsenal des apostasies un texte théologique approprié à chaque cas. Oh ! cette unité de conduite est merveilleuse, je le reconnais. En

France, les catholiques se sont alliés à la finance et aux pires partis politiques, aux groupes parlementaires les plus décriés, tout comme les députés du centre allemand sont devenus le noyau de la majorité impériale au Reichstag, pour un même motif, à savoir : l'intérêt que l'Église devait retirer de cette double volte-face. En Italie, le cléricalisme fait risette aux mazziniens, qu'il ferait exécuter en masse (comme par le passé), si demain une circonstance quelconque le ramenait à la maison de Savoie. C'est toujours le même principe directeur qui guide le Vatican : l'intérêt.

Et maintenant, que peut-il sortir de tous ces avatars politiques répétés ? La coalition immorale, mais solide, du parti catholique avec le gouvernement de la haute banque est-elle de nature à nous faire concevoir des craintes sérieuses pour l'avenir ? Je ne le crois pas, parce que l'Église perd en autorité ce qu'elle gagne en faveur politique. Ses variations et ses palinodies sont la preuve par le fait de l'impossibilité où elle se trouve d'exercer une autre action que la réaction, une autre marche qu'en arrière. Ensuite, l'appui qu'elle apporte aux intérêts capitalistes montre ces intérêts bien menacés, puisque l'Église les défend. « Les religions, a dit Marx excellemment, sont le reliquaire des institutions mortes. » L'Église ne se rallie à une forme sociale que lorsqu'elle est en voie de disparition. La conversion de M. de Mun est de bon augure.

Mais surtout les explorations du catholicisme sur le terrain social, pour prudemment qu'elles soient accomplies, font naître, dans un monde de croyants et de fidèles, fermé à la pénétration de la pensée socialiste, des préoccupations et des soucis qui laisseront des traces profondes dans les âmes où la semence du doute fut jetée. Guesde le disait excellemment, dans sa magistrale réponse à M. de Mun : « Les catholiques sociaux, précisément parce que l'action de l'Église réserve une déception amère à ceux qui ont cru à l'efficacité de son intervention, sont les recruteurs naturels du socialisme. »

Le catholicisme social a doublement droit à nos sympathies. Il est d'abord une péremptoire leçon de choses ; et il est ensuite notre intermédiaire naturel auprès des cœurs généreux que ses palinodies déçoivent et mécontentent tous les jours. C'est à ce titre qu'il m'a paru intéressant de jeter un coup d'œil rapide sur les causes de sa récente évolution.

Gustave Rouanet.

LE MOUVEMENT SOCIALISTE AU QUARTIER LATIN [1]

I. — TENDANCES, INFLUENCES ET PRÉCURSEURS

Ceux qui ont pour mission de philosopher sur notre temps, sur les grands courants de la pensée et de l'action contemporaine, sur les nouveautés du siècle, nous annoncent avec insistance depuis quelque temps que quelque chose de grand se prépare. Ils sont frappés particulièrement de l'attitude de la jeunesse. Ils la voient agitée, préoccupée de soucis inconnus, en mal d'une fermentation d'idées qui les surprend et les inquiète.

Les plus avisés ne s'indignent ni ne condamnent et croient préférable de « tâcher de comprendre », « comprendre pourquoi la jeunesse s'accorde à ne pas aimer le présent état de choses et pourquoi elle s'engage dans les directions diverses à la débandade... ; comprendre que, la vie politique comme elle est n'intéressant plus que les très médiocres parmi les jeunes, un bon nombre professe une indifférence totale et sincère envers la politique... ; comprendre que de vives réactions s'annoncent, lesquelles seront impuissantes d'ailleurs contre la démocratie républicaine; que des jeunes gens, dégoûtés des bas instincts égalitaires et de la foule ignoblement adulée, rêvent d'une aristocratie créée par la science et armée par elle contre la foule ; que d'autres, à qui la science est aussi odieuse que la démocratie, s'organisent en églises d'esthètes et qu'ils espèrent une purification de la vie par la puissance souveraine de l'art ;

« Comprendre que le grand nombre se fasse le disciple des orateurs et des docteurs socialistes ; qu'il voie en la réforme sociale la

(1) Dans un autre article, j'étudierai les autres courants du mouvement social au quartier latin dans ces dernières années.

vraie, l'unique œuvre d'aujourd'hui et de demain; qu'il méprise et outrage les politiques qui ne font que de la politique...; comprendre que quelques jeunes gens aillent en pensée jusqu'à la révolte immédiate et par tous les moyens, même les pires, et que tel manifeste écrit à la Conciergerie, la veille d'une condamnation à mort, ait été médité avec émotion par des fils de bourgeois. » (1).

C'est ainsi qu'un maître des plus autorisés de l'Université résumait naguère les directions générales, les tendances accusées de la jeunesse actuelle. Toute une littérature innombrable a développé ce thème avec mille variations pour en revenir aux mêmes constatations essentielles : la jeunesse universitaire, pour n'observer que celle-ci, la jeunesse bourgeoise de nos écoles est, dans son élite (et celle-là seule exerce une influence), tourmentée d'aspirations nouvelles, ou déjà même a subi profondément l'emprise du grand mouvement de rénovation sociale qui emporte la fin de ce siècle vers des lendemains imprévisibles.

Il est trop naturel de s'expliquer que cette transformation lente ou rapide des esprits était inévitable.

1° La vie d'abord s'est chargée d'émanciper le plus grand nombre des intelligents de notre jeunesse contemporaine. Les Facultés, grâce aux facilités accordées aux bourses, se sont ouvertes plus largement aux étudiants de toutes les classes, et notamment de cette petite bourgeoisie expirante, déjà à demi prolétarisée. Il a fallu vivre, se créer des ressources dans cette société compliquée, fiévreuse, en proie à l'âpre concurrence de tous les besoins et de tous les appétits ; le travail difficile, même pour celui qui se sent fort, dur à la tâche et résigné aux lourdes besognes peu rémunératrices ; les forces intellectuelles exploitées au taux de famine, salariées par des maîtres « souvent exigeants, stupides ou répugnants » (2); voilà les premières réflexions qui s'imposent. Les yeux s'ouvrent, pénètrent plus avant dans le tréfonds de notre vie, de notre régime social. Ils voient « l'homme réduit à n'être qu'un prolongement de machine, mais doué de sensibilité et d'intelligence ; ils savent qu'en échange de la folie, de la maladie, de l'abrutissement ou de la mort, on ne donne que la quantité d'argent représentant strictement les moyens de subsistance nécessaires à reproduire la force de travail et à la perpétuer, heureux quand le nombre des membres de l'armée industrielle de réserve ne permet pas de donner moins encore au prolétaire... ; ils découvrent le lamentable tableau de la situation de cette classe

(1) Ernest Lavisse : *Deux Jeunesses* (articles du *Journal des Débats*, publiés par la *Lecture*, 10 août 1895).

(2) *Le Socialisme et les Étudiants* (public. des Étudiants révolut.).

ouvrière qui depuis des générations a créé toute la richesse sociale, tout le luxe et le bien-être dont jouissent quelques privilégiés ; la part de misère et de privations que les travailleurs reçoivent en échange du bonheur qu'ils procurent à la classe bourgeoise ; le contraste effrayant entre le dénûment et le surmenage des vrais producteurs et l'oisiveté et le luxe de leurs exploiteurs » (1).

2° La réflexion sur la vie s'impose même à ceux qui n'ont pas éprouvé par eux-mêmes la réalité profonde et misérable de la vie des travailleurs dans le régime actuel de la production. Si endurcis qu'ils soient par l'éducation reçue, par la félicité continue de leur existence jamais inquiète, ils ne doivent pas cependant pouvoir accepter comme un tribut naturel toutes les jouissances qui leur viennent sans effort. « Il faudrait qu'ils soient vraiment desséchés et perdus à jamais s'ils ne se demandaient pas d'où leur vient cet excès de bonheur ; s'ils ne cherchaient pas à comprendre pourquoi toute la nature et toute l'humanité, pourquoi leurs semblables, leurs égaux leur donnent si largement tant de biens que la plus grande partie des hommes ne peut jamais atteindre... ; s'ils ont encore quelque sensibilité, les murmures, les plaintes, les gémissements et les cris de ceux qui peinent pour en faire les rois et les seigneurs de l'ordre actuel ne retentissent-ils pas péniblement dans leur cœur, que le remords même de leur bien-être doit laisser dans la tristesse et l'inquiétude... »

3° Enfin le grand développement de la science, l'initiation de la jeunesse aux méthodes chaque jour plus sûres, devait avoir pour effet une investigation profonde en tous sens, une fièvre de découvertes, de nouveautés, l'ambition de se débarrasser des préjugés, des vieilles disciplines, des fausses vérités, de tout un bagage usé de dogmes et d'affirmations laissé en héritage par le savoir incomplet et d'autant plus autoritaire des précédentes générations. « Si l'on voulait caractériser d'un mot la période historique que nous traversons, on pourrait dire que notre époque est celle du libre examen. Tous les concepts, tous les principes directeurs que les siècles passés avaient laissés au nôtre ont été successivement repris et rationnellement analysés. C'est d'abord la religion, puis la propriété, puis la famille dont on a étudié les origines et l'évolution à travers les âges... » Le patriotisme a été à son tour analysé, critiqué (2). Cette prédominance de la direction scientifique explique qu'une partie de la jeunesse se soit portée vers le collectivisme qui paraissait à plusieurs l'aboutissant scientifiquement déterminé de la société actuelle.

---

(1) *Le Socialisme et les Étudiants*, p. 5.

(2) *Pourquoi nous sommes internationalistes* (public. des Étudiants soc. int. révol. [Introduction]).

C'était l'esprit de la propagande que développaient les initiateurs du socialisme marxiste en France, J. Guesde, G. Deville, P. Lafargue qui, en l'absence des révolutionnaires de la Commune, des blanquistes et de tous les socialistes de la vieille tradition française, avaient exercé une action déjà considérable sur les éléments ouvriers et sur les étudiants.

A leur retour d'exil, en 1880, les révolutionnaires proscrits trouvèrent ce noyau déjà fortement organisé. Ils se mirent à leur tour à la tâche et, en face de la doctrine allemande, un peu sèche et sectaire pour nos esprits, ils redressèrent le large et humain socialisme français, avec ses aspirations idéales, avec sa générosité féconde. Éd. Vaillant, Benoît Malon, G. Renard, G. Rouanet, E. Fournière, par leur action personnelle, par leurs articles de journal et de revue, par leurs livres, conquirent bientôt d'ardentes sympathies, et l'*Association républicaine,* ou le cercle de l'*Art social,* réunirent les premiers adhérents nouveaux de la génération qui nous a précédés.

Une autre influence qui s'exerça profondément à partir surtout de 1885, fut celle de deux philosophes, chers à la jeune génération, très lus, et qui inspirèrent à des cœurs vibrants de purifiantes émotions, J.-M. Guyau et A. Fouillée. De l'un *L'Irréligion de l'Avenir, La Morale sans obligation* et les beaux livres d'essais sociologiques, si compréhensifs, d'une si haute et belle intelligence, de l'autre *L'Idée moderne du Droit,* affirmant les principes d'un ordre social nouveau qui reposerait sur le respect de l'homme, furent les livres de chevet, relus et médités, de toute une élite de jeunes étudiants, que traversa un souffle de l'idéal humain, et qui entrevit deux larges horizons, science et démocratie.

Ces dispositions d'esprit trouvèrent un champ d'activité dans le mouvement national des associations d'étudiants. Toute association crée une agitation profitable à nos idées, et par les sentiments nouveaux qui se développent, et par l'exemple donné, et par l'opposition qu'elle suscite et qui aboutit à une organisation antagoniste. Grouper les étudiants, c'était les rapprocher, faciliter l'entente des esprits, des volontés pour un but commun, permettre l'action des meilleurs ou de ceux qui déjà avaient un idéal, une croyance, une doctrine politique ou sociale.

Pendant quinze ans, la jeunesse avait été aveulie, pessimiste, dégoûtée de tout, indifférente à tout effort, génération de la guerre dont Bourget a peint les types les plus expressifs. Toute l'attention de ceux qui entraient dans l'action était concentrée vers le péril créé par la réaction cléricale. Au cours de ces luttes grandit une jeunesse seulement républicaine. Le goût des études philosophiques, l'esprit nouveau d'association, une certaine sympathie encore vague, indécise, pour les

masses populaires, la volonté d'agir par l'éducation, les manifestations universitaires répétées aux cérémonies officielles de Montpellier, de Lyon, de Bologne, de Lausanne, contribuèrent à propager chez quelques-uns le sens de la démocratie.

Enfin, de 1889 à 1891, la France, Paris, la jeunesse des écoles furent dans la fièvre de l'agitation boulangiste. « Ce mouvement a été, pour ceux d'entre nous qui sont arrivés à la conclusion socialiste autrement que par la voie économique, l'indice de l'existence d'une classe prolétarienne, dont le mécontentement ne s'était pas encore traduit d'une façon si précise » (1). Là se développa surtout l'action du parti blanquiste, qui excella toujours à recruter de jeunes militants intellectuels. — A son tour s'exerça l'influence des étudiants socialistes étrangers, nombreux au quartier latin, et c'est ainsi qu'à la veille du Congrès de Bruxelles, organisé par les étudiants belges, dès longtemps formés à l'école des de Paepe, des de Greef, des Hector Denis, furent jetées les bases du premier groupement d'étudiants socialistes français.

Nous suivrons maintenant l'histoire de ce groupe et de ceux qui se formèrent dans les années qui ont suivi, convaincus que cet effort doit avoir sa place dans la grande histoire du parti socialiste français, à côté de celles des sections politiques, des diverses écoles et des syndicats. Nous résumerons leur œuvre de propagande, l'état de l'enseignement et de l'action socialiste au quartier latin présentement, et nous essaierons, dans nos conclusions personnelles, d'indiquer en quel sens devrait être dirigée désormais l'activité de la jeunesse socialiste des écoles.

II. — LES GROUPES

HISTORIQUE, ACTION ET PROGRAMMES

Groupe des étudiants socialistes internationalistes révolutionnaires

Le plus ancien groupe d'étudiants socialistes du quartier latin est le groupe « des étudiants socialistes révolutionnaires internationalistes », constitué en décembre 1891.

L'idée première d'un groupement d'étudiants socialistes appartient à Camille de Sainte-Croix. La *Bataille* du 29 novembre 1891 publia un article signé de lui, à propos des incidents que venait d'occasionner le « martyre de saint Gouthe-Soulard. » Un certain nombre d'étudiants s'étaient rendus devant le cercle catholique pour manifester

(1) Paul Dramas. *Les Étudiants et le Socialisme (Jeunesse socialiste,* février 1895).

contre le cléricalisme renaissant. Ils furent accueillis aux cris de : A bas les étudiants de l'État !

L'Association des étudiants, interviewée, déclara n'avoir pas à intervenir et à prendre parti, et se renferma dans la lettre de ses statuts. Sainte-Croix prit à partie l'Association dans un article qui avait pour sous-titre : « Les cléricaux en majorité », et il concluait ainsi : « Oui ou non, l'esprit républicain a-t-il des représentants parmi la jeunesse des écoles ? Si oui, qu'ils fondent entre eux une association ouverte aux seules idées modernes d'affranchissement et de progrès ; qu'ils se séparent d'un cercle où les catholiques font la loi. »

La *Bataille* était alors très répandue au quartier latin, en souvenir de la lutte commune contre le boulangisme. De nombreuses lettres furent adressées au journal. Le 2 décembre, Sainte-Croix publie un deuxième article, où il insère deux lettres, une qui justifie l'Association et à laquelle il répond ainsi : « C'est précisément en républicain que je reproche à tous ces jeunes gens de marcher la main dans la main avec les ennemis mortels de leurs idées, avec les petits conservateurs et les petits cléricaux, qui les enjôlent et endorment leur jeune énergie » ; l'autre, de J.-L. Breton, étudiant au collège de France, qui écrit :

Il y a aussi une minorité vraiment démocratique ; mais former l'association ouverte dont vous parlez est plus difficile que vous ne pouvez croire ; car les étudiants socialistes, quoiqu'en assez grand nombre, sont dispersés dans les facultés et écoles diverses et nulle part n'existe un groupe assez puissant pour jeter la base d'une telle association.

Il se trouve encore une difficulté dans le danger qu'il y a pour un étudiant d'afficher une opinion socialiste qui de suite lui met à dos camarades et professeurs.

Partout déjà les étudiants socialistes se sont réunis et dernièrement encore je lisais dans la *Bataille* que les étudiants belges organisent un congrès socialiste pour la présente année scolaire. N'est-il pas malheureux qu'une Université aussi importante que celle de Paris ne soit pas représentée dans un tel congrès ? N'est-il pas désolant de voir la jeunesse de France, de cette même France qui fit 93 et qui donna à l'humanité la première leçon de républicanisme, se laisser devancer par celle des pays étrangers quand il s'agit d'appliquer les principes énoncés depuis un siècle ? Mais comment faire pour fonder cette association ? Ah ! si la *Bataille* voulait !...

La *Bataille* voulut, ouvrit ses colonnes, fit appel à Breton lui-même et à ses amis, et le 7 décembre parut la circulaire qu'ils adressaient à la jeunesse du quartier latin, « aux citoyens étudiants ».

Je n'hésite pas, disait Breton, à venir faire appel à l'honnêteté de tous les étudiants franchement républicains pour l'établissement d'une nouvelle société démocratique, d'une association d'étudiants républicains socialistes.

Il rappelle l'exemple des étrangers.

Pourquoi donc les étudiants d'aujourd'hui, rompant avec la tradition, se désintéressent-ils complètement du mouvement social ?

Est-ce parce que la bourgeoisie, dont ils font presque tous partie, est maintenant toute-puissante ? Serait-ce parce que vous n'avez plus rien à gagner dans la lutte que vous abandonnez le prolétaire qui a tant contribué à votre affranchissement ? N'est-ce pas le devoir des étudiants, de ceux qui ont le bonheur de pouvoir s'instruire, que de participer dans la mesure du possible à l'instruction et à l'émancipation de la classe ouvrière qui nous entretient et nous nourrit ?

... Oui, il faut créer l'*Association socialiste* des étudiants qui, à l'inverse de l'*Association générale,* sera purement politique, qui, au lieu de ne s'occuper que de ses propres intérêts, ne cherchera qu'à venir en aide aux malheureux opprimés, victimes du régime social actuel, et qui, au lieu d'agir dans l'ombre, resplendira à la lumière et relèvera, dans l'esprit de tous, les habitants du quartier latin d'aujourd'hui.

La lettre se terminait par un appel et une indication précise ; les adhésions devaient être envoyées à la *Bataille.*

Le 15 décembre, la *Bataille* publiait une information annonçant que la réunion générale des *Étudiants socialistes* serait tenue dans une des salles de l'Institut socialiste. « La salle était archi-comble. » Après la constitution du bureau, M. Alexandre Zevaès, au nom du comité provisoire, expose longuement le but de la réunion et montre la nécessité de réunir en un groupe compact tous les éléments socialistes du quartier latin. Plusieurs observations sont ensuite échangées entre les citoyens Léon Thivrier, Bonnet, Breton, Dally, etc. La constitution du groupe est acclamée et une commission exécutive de cinq membres est choisie pour rédiger le programme du groupe. Un ordre du jour de félicitations à Camille de Sainte-Croix est voté à l'unanimité.

La réunion fut en réalité assez orageuse, à cause de la présence d'un certain nombre de radicaux, ennemis des solutions tranchées. Ils se rencontrèrent là avec des étudiants étrangers, collectivistes et internationalistes convaincus, lesquels exercèrent une influence prépondérante, et décidèrent la majorité à former un groupe d'étudiants socialistes, internationalistes et révolutionnaires. Telle fut la résolution votée par ceux qui demeurèrent, après le départ des radicaux, sur la proposition de Diamandy, qui fonda plus tard l'*Ère nouvelle,* et prit récemment une part active à la rédaction d'un important organe socialiste publié en Roumanie, son pays d'origine.

Plusieurs réunions furent tenues chez Breton pour la rédaction des statuts. Ils furent très sérieusement discutés, article par article, par

un comité de lecture, lus enfin en réunion générale et approuvés par les premiers adhérents.

En voici les passages essentiels :

DÉCLARATION. — ARTICLE PREMIER : Il est fondé à Paris un groupe ayant pour titre : *Groupe des étudiants socialistes révolutionnaires internationalistes de Paris.* — ART. 2 : Le groupe a pour but l'étude et la propagande. — ART 3 : Il prend pour base de sa déclaration les conclusions du socialisme scientifique, c'est-à-dire la socialisation du sol et des moyens de production. Tout en restant indépendant de toute nuance du parti socialiste, il adopte comme programme minimum les décisions des congrès ouvriers internationaux. — ART. 4 : Le groupe se fait représenter aux congrès socialistes internationaux et aux congrès de science économique et sociale.

Le groupe était ouvert aux étudiants, sans distinction de sexe ni de race, adhérents aux statuts. L'administration était confiée à trois secrétaires (un du groupe, un secrétaire national, un secrétaire pour l'étranger), à un trésorier, à un bibliothécaire-archiviste. La cotisation mensuelle était fixée à un franc.

ART. 21. — Des conférences sont organisées par le groupe toutes les semaines (sauf la première de chaque mois); elles seront suivies de discussions portant exclusivement sur le sujet de la conférence. Les invités seront admis à prendre part à ces discussions.

ART. 22. — Ces conférences seront faites suivant un programme déterminé à l'avance. Ce programme, élaboré par un comité de lecture et soumis à l'approbation du groupe, indiquera, outre le titre de chaque conférence, les principaux points qu'elle devra traiter.

ART. 23. — Trois jours au moins avant le jour de la conférence, le conférencier devra la soumettre au comité de lecture qui aura le droit de la refuser (sauf recours au groupe), chaque fois que les points indiqués par le programme seront insuffisamment traités. Toutefois, le conférencier pourra adopter toutes conclusions que bon lui semblera.

ART. 24. — Le comité de lecture est composé de cinq membres titulaires et de cinq suppléants choisis par un vote de l'assemblée générale. Le comité est renouvelable tous les trois mois ; il est responsable et révocable ; les membres sont rééligibles.

ART. 25. — Le groupe pourra, par un vote, organiser des conférences extraordinaires, privées ou publiques, en dehors du comité de lecture, faites soit par un membre du groupe, soit par une personne étrangère au groupe.

Ce programme de sérieux travail fut scrupuleusement suivi depuis la création du groupe. Chaque semaine eurent lieu des conférences faites par les membres, suivant un plan élaboré par le comité et discuté en groupe.

Presque aussitôt après sa fondation, le groupe avait pris part au congrès de Bruxelles, auquel furent délégués A. Bonnet (secrétaire

actuel du *Devenir Social)*, G. Diamandy et J.-L. Breton (1). En 1892, il offrit un punch à Cipriani, et organisa à cette occasion une conférence où Paule Mink prit la parole. Cette même année fut élaboré le projet d'un congrès national des étudiants socialistes de France, qui fut reconnu prématuré, et n'aboutit pas (2).

En 1893, deux groupes nouveaux se fondaient, dont je parlerai tour à tour. L'un d'eux était composé d'un certain nombre de dissidents du groupe des révolutionnaires, qui lui reprochaient de se confiner dans l'étude et de ne pas aborder l'action extérieure, l'action politique notamment. Cette séparation n'affaiblit pas le groupe. Sans se laisser ébranler, il persévéra patiemment dans son programme d'études, mais afin de répondre aux désirs exprimés et aux besoins plus pressants de la propagande, il entreprit pour la rentrée des cours en 1893, et poursuivit en 1894 une série de grandes conférences organisées comme un véritable enseignement. Elles eurent lieu à la salle de l'hôtel des Sociétés savantes, rue Serpente. Une circulaire publiée à cette occasion par le groupe relate la tâche accomplie, mentionne les principaux sujets traités dans « les conférences hebdomadaires sur l'économie politique et la sociologie », rappelle la part prise à toutes les manifestations du prolétariat international (au 1er mai 1892, au 1er mai 1893, aux fêtes commémoratives de la Commune; participation au congrès de Bruxelles et au congrès international de Zurich en 1893; organisation de meetings publics contre l'expulsion des étudiants socialistes polonais, contre les agissement de la magistrature dans l'affaire Sawicki, etc.), et donne le programme des conférences nouvelles qui devaient avoir lieu tous les quinze jours, faites par les représentants des différentes écoles socialistes. Les voici *in extenso :*

PREMIER SEMESTRE : I. G. Deville : Socialisme, Révolution, Internationalisme (27 novembre 1893). — II. J. Allemane : Mouvement syndical

(1) Étaient représentés pour la France les groupes de : Lille-Paris-Nancy et les étudiants socialistes roumains de Paris. La *Bataille* du 24 décembre a publié la liste des groupes d'Europe, déjà fort nombreux. Les principaux vœux votés furent les suivants : Indépendance scientifique des Universités. — Remise de la direction aux intéressés, professeurs et élèves. — Généralisation des exercices pratiques de laboratoire. — Institution d'un enseignement supérieur des sciences sociales. — Gratuité de l'enseignement à tous les degrés. — Propagande des doctrines sociales dans les milieux bourgeois. — Associations au sein des partis ouvriers. — Obligations pour les étudiants socialistes d'être affiliés aux groupes ouvriers de leur pays.

(2) Voici l'ordre du jour du congrès, préparé par le groupe :

RÔLE SOCIAL DE L'ÉTUDIANT

Réformes de l'enseignement : 1° Instruction intégrale et gratuite; 2° Réformes universitaires; 3° Admission de la femme à tous les grades et à toutes les fonctions;

Fédération des étudiants socialistes de France : 1° Adhésion de la Fédération au secrétariat national du travail; 2° Adhésion de la Fédération aux congrès internationaux; 3° Études des propositions à faire au congrès international de Zurich et au congrès des étudiants socialistes de Genève.

ouvrier. — III. P. Brousse (conseiller municipal) : Services publics. — IV. E. Fournière : L'Évolution des formes sociales. — V. J. Guesde (député): Le Collectivisme. — VI. Jaurès (député) : L'Individu et le Socialisme. — VII. Bernard Lazare : L'Entente révolutionnaire. — VIII. E. Reclus : Le Communisme anarchiste. — IX. Vaillant (député) : L'Action socialiste, etc., etc.

DEUXIÈME SEMESTRE : Conférences sur le mouvement socialiste à l'étranger. — En Allemagne : 1° La Social-Démocratie ; — 2° les Indépendants. — En Belgique. — En Espagne. — En Hollande. — En Roumanie. — En Russie.

Seules les conférences des citoyens Deville, Jaurès et Fournière furent faites cette première année. Les autres durent être ajournées, « pour des causes indépendantes de la volonté du groupe » ; celles des citoyens Vaillant et Allemane furent faites dans la suite ; celle du grand anarchiste E. Reclus fut interdite par le ministère Bourgeois. En 1895, le groupe organisa la conférence de V. Barrucand sur Herzen. En 1896, une conférence d'Allemane sur la Grève générale, et une de Bernard Lazare sur le Mouvement fédéraliste.

A la fin de 1893, le groupe tenta un essai de fédération des groupements d'étudiants socialistes. Une réunion eut lieu au café Fontaine, et n'aboutit pas.

A partir de la rentrée de 1894, l'activité des membres se tourna vers la rédaction et la publication des brochures de propagande.

La première, *Le Socialisme et les Étudiants,* parut à la fin de 1894, sans mention de groupe avec les seules indications : *Propagande communiste révolutionnaire.* — Imprimerie Jean Allemane, 51, rue Saint-Sauveur. — Elle fut suivie de près par une seconde ; celle-ci sous la responsabilité et la signature du groupe. (Voir chap. III.)

La propagande sérieuse, active, des « étudiants révolutionnaires », comme on les appelait pour les distinguer des « collectivistes », portait ses fruits. Chaque année le groupe recevait de nouvelles adhésions, et, grâce à la méthode de travail adoptée, les nouveaux venus étaient bientôt transformés en socialistes et révolutionnaires conscients, sincères et fortement instruits de la doctrine. C'est surtout parmi les jeunes philosophes et les historiens de la Faculté de Paris, et parmi les étudiants en médecine d'autre part, que se recrutaient les nouveaux adeptes. C'est à cet appoint si important qu'est due l'élaboration de nombreuses brochures, toutes empreintes d'une pensée vigoureuse, pleines d'une solide argumentation et écrites avec un grand souci de clarté et de persuasion.

En 1894, à la rentrée des cours, un manifeste important fut lancé par le groupe. En voici la conclusion :

CAMARADES,

A la veille de prendre parti pour l'un ou l'autre des deux camps adverses, — au moment où l'inéluctable question va se poser de savoir si le *summum*

de l'organisation sociale a enfin été atteint par la société actuelle, ou si le progrès humain doit poursuivre sa marche ininterrompue vers un idéal de liberté et d'égalité, vous déroberez-vous à l'étude et à la discussion de ces questions qui intéressent l'humanité tout entière, depuis le travailleur sans loisir sous l'accablement de sa rude besogne, jusqu'à l'homme qui a le temps de penser et de réfléchir?

Si vous croyez que vous pouvez passer indifférents et vivre votre vie, l'esprit peu soucieux de ce que vous appellerez des questions d'ordre trop général, continuez votre chemin, non sans songer toutefois à la terrible responsabilité que vous encourez.

Mais si, pour des raisons d'intérêt, de sentiment ou de science, vous sentez que vous devrez vous prononcer pour l'une ou l'autre des deux solutions qui nous dominent de plus en plus : le maintien des privilèges ou leur disparition, la consécration des privations ou leur apaisement, comprenez, quelle que soit la formule que vous accepterez, la nécessité de connaître et d'étudier, de l'un ou de l'autre côté, les maîtres et leurs théories.

C'est à quoi, camarades, nous vous convions, confiants dans la logique rigoureuse d'une méthode scientifique : et vous crierez bientôt comme nous, sans haine dans le cœur et avec la foi qui manque à notre société prostituée par toutes les religions : celle de la superstition et celle du chauvinisme, celle de la finance et celle du truisme, celle surtout de l'avilissement de la femme et de l'hypocrisie :

Vive la Révolution sociale et internationale!

En 1896, une grave discussion surgit, qui indiquait une orientation nouvelle de ce groupe. Il s'agissait de savoir quelle serait l'attitude à prendre, à l'égard du congrès international de Londres. Les collectivistes, qui voulaient avoir la haute main sur le congrès, avaient résolu l'exclusion systématique des socialistes révolutionnaires *anarchistes*. Le groupe décida de s'abstenir et de protester contre cette résolution.

Et à la rentrée de 1896, il publia une déclaration dont voici les passages essentiels :

Le groupe n'adhère à aucun parti, laissant à ses membres leur liberté d'action. Il n'a pas de statuts; ses tendances sont indiquées par les brochures qu'il publie régulièrement.

Les membres entendent par socialisme la civilisation communiste fondée sur l'égalité matérielle complète qui seule rendra supportables les inégalités physique et intellectuelle et sur toutes les libertés qui ne gênent pas cette égalité; en un mot c'est la *communauté des biens, l'individualité des personnes*. Les membres du groupe ne s'intéressent à aucune espèce de socialisme d'État, qu'il soit démocratique ou conservateur.

Ils sont révolutionnaires, c'est-à-dire qu'ils veulent marcher à leur but directement en détruisant les contraintes de la société actuelle au lieu de les tourner à leur profit; c'est-à-dire qu'ils veulent réaliser leurs idées sans ambages en combattant les préjugés sans les flatter; en un mot s'inquiéter

de *la propagande efficace plus que du succès politique*. Le groupe ne se mêle pas d'élections.

L'internationalisme lui paraît l'un des efforts les plus immédiatement nécessaires, l'effort contre les armées dont la force est au service des propriétaires, maîtres du gouvernement et des politiciens à leur service, progressistes ou conservateurs, contre le socialisme et contre la révolution.

Dans ces formules s'accuse nettement la tendance anarchiste communiste, désormais dominante au groupe. Les brochures publiées depuis lors furent éditées au bureau des *Temps Nouveaux*, 140, rue Mouffetard, et portent l'indication de toutes les publications de propagande anarchiste. Le *Père Peinard*, les *Temps Nouveaux*, le *Libertaire*, le *Parti Ouvrier* et la *Revue Blanche* sont les seuls organes dont la lecture est recommandée.

Le groupe est resté le plus important et le plus influent du quartier latin. Quelques-uns de ses membres les plus anarchistes ont constitué un groupement nouveau sous le nom de *Cercle d'études économiques*, où se retrouvèrent quelques-uns des promoteurs d'un petit journal anarchiste, le *Trimard* (qui n'eut que quelques numéros), notamment l'étudiant polonais récemment expulsé, Mécislas Goldberg.

Groupe des étudiants collectivistes

(adhérent à l'Agglomération parisienne du Parti ouvrier)

Ce groupe a joué un rôle actif dans la propagande des dernières années au quartier latin, et a retenu plus souvent l'attention de la presse que le précédent, par ses nombreuses manifestations extérieures. Ceux qui le composèrent avaient d'abord appartenu au groupe des révolutionnaires internationalistes. Ils s'en séparèrent en mars 1893. Voici comment un des principaux promoteurs du nouveau groupe explique la nécessité de cette séparation :

> La fraction collectiviste du groupe s'efforça de démontrer qu'il ne suffisait pas d'aspirer à tout ce qui pourrait apparaître comme une protestation contre l'ordre de choses établi ; qu'il ne suffisait pas de souffrir de l'injustice de notre société ; mais qu'il fallait surtout ne pas souffrir de l'idée d'étudier les causes de sa transformation et d'aboutir à une idée précise ; qu'il fallait combattre les impatiences autant que la société et s'adapter au milieu politique pour ne le transformer que dans la mesure du possible ; que le sentiment de la révolte était, en un mot, inférieur à la connaissance des lois historiques et économiques (1).

Ainsi fut fondé le nouveau groupe. Son programme fut dès lors

(1) Paul Dramas. Article cité.

celui du Parti ouvrier et sa tactique fut aussi la sienne (1). « S'adressant à un public d'éducation et de culture spéciales, il devait nécessairement l'adapter à ce milieu. » Aussi ce fut l'agitation sous forme de conférences, qui fut la caractéristique du groupe des étudiants collectivistes.

Les orateurs du Parti ouvrier vinrent tour à tour enseigner à la jeunesse des écoles pourquoi et comment on est collectiviste et révolutionnaire. Les réunions se tenaient dans la salle Octobre, 46, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, très suivies, publiques et contradictoires, et ce n'était pas un des moindres éléments de succès que ces tournois engagés avec les contradicteurs catholiques, antisémites, économistes, où de part et d'autre la riposte était vive. Le public était composé d'ouvriers autant que d'étudiants et ce frottement même n'était pas sans profit. Un des membres les plus actifs du groupe, depuis secrétaire de J. Guesde, et membre du conseil national du Parti ouvrier, l'étudiant Alexandre Zevaès, éloquent et ardent, prenait la parole à toutes les réunions et en tirait la conclusion avec une grande clarté et une vigueur impressionnantes. Le 10 mai 1893, eut lieu une conférence contradictoire entre cet orateur et l'abbé Garnier sur « le Socialisme chrétien et le Socialisme révolutionnaire » ; le 9 juin, c'est l'antisémitisme du marquis de Morès avec lequel Zevaès est aux prises; le 22 juillet, conférences par les citoyens Jaurès et Millerand sur l'Union socialiste et les élections législatives; le 15 novembre, une conférence de Jaurès et Chauvin, députés, Duc-Quercy et Zevaès sur le Prolétariat intellectuel et le Socialisme. A la rentrée des cours, en 1893, et pendant toute l'année 1894, ces conférences furent poursuivies régulièrement avec le concours des militants socialistes : J. Guesde (le Collectivisme) ; Jaurès (les Principes de la Révolution et le Socialisme); Jourde (les Scandales financiers) ; Thierry-Cazes, Mirman, Sauvanet, Charpentier, députés, Paul Lafargue, Gabriel Deville, Duc-Quercy, Eugène Fournière, Paule Mink, etc.

Cette même année 1894, le groupe inaugura une série de grandes conférences à la salle des Sociétés savantes, par une importante réunion qui eut lieu la veille du Premier Mai, devant une salle comble. Un appel aux étudiants de Paris fut lancé par affiches et circulaires.

« Nous avons, disait-il, à réagir contre un milieu économique

(1) Extrait de la déclaration :

« Entre tous les étudiants qui adhérèrent à la présente déclaration et au *programme du Parti ouvrier,* un groupe est constitué.

« Le groupe s'associe à toutes les manifestations déterminées par les *congrès nationaux du Parti ouvrier* et par les congrès ouvriers socialistes internationaux.

« RÉGLEMENT DU GROUPE : Tout membre du groupe doit porter la *carte de membre du Parti ouvrier.* »

qui fait au travail sous toutes ses formes une situation de plus en plus précaire et de plus en plus misérable. Pour cela, il faut faire cause commune, efforts communs, avec ceux de l'usine et de l'atelier, décidés à en finir avec le régime du salariat et le parasitisme capitaliste.

« Notre intérêt l'exige et notre conscience le commande.

« Nous ne pouvons oublier, en effet, que c'est au sur-travail des attachés à la plèbe ou à la machine que nous devons cette instruction supérieure qui est aujourd'hui le privilège de quelques-uns. »

Le manifeste rappelait la tradition des aînés de 1830 et de 1848, et montrait l'exemple des pays voisins, où l'union s'était réalisée entre la jeunesse des écoles et le travail manuel.

Viviani présida la réunion. Devant une salle comble, Millerand parla avec son éloquence habituelle du grand mouvement socialiste qui emporte le monde entier, et de la solidarité des travailleurs manuels et des travailleurs intellectuels soumis aux mêmes servitudes morales et matérielles.

Le grand succès de cette conférence décida de la réussite des suivantes, à la salle d'Arras. On écouta attentivement Jaurès et Lafargue échanger leurs conceptions du matérialisme et de l'idéalisme dans l'histoire, Deville opposer la conquête des pouvoirs publics à la grève générale *(L'État et le Socialisme)*, Vandervelde exposer la propagande socialiste en Belgique, Millerand développer avec sa netteté admirable l'évolution socialiste, Sembat discuter la doctrine de l'Évolution du point de vue socialiste.

Cette année même, à l'hôtel des Sociétés savantes, Jaurès exposait la théorie marxiste de la valeur, et Vandervelde la question agraire en Belgique.

Cependant, le groupe des étudiants collectivistes ne négligeait aucune manifestation officielle et participait par l'envoi de délégués à tous les congrès tenus depuis sa création. Au congrès international des étudiants socialistes, tenu à Genève du 20 au 25 décembre, furent envoyés deux délégués, A. Zevaès et J. Thiercelin, secrétaire du groupe. Ils firent accepter une motion par laquelle le prolétariat intellectuel se solidarisait avec le Parti ouvrier, organisé en parti de lutte pour son émancipation économique. Depuis, le groupe a été représenté à tous les congrès ouvriers (Paris, Nantes, Romilly, Paris), aux congrès nationaux et internationaux (Londres). Il comprenait des militants actifs, résolus, qui sont devenus des orateurs habituels de réunions publiques à Paris et dans la banlieue, et ont participé à la publication de tous les grands organes du parti : Zevaès, Jean Mélia, Maussa, Hubert Lagardelle, J. Sarraute, ces derniers fondateurs de la *Jeunesse Socialiste*, publiée d'abord à Toulouse et transportée à Paris, Gaston Sicaud, Paul Dramas, Charles Longuet, Edmond Claris, etc.

En 1896-1897, les militants prirent leur envolée, et, absorbés par la lutte politique, fondèrent des groupes ouvriers dans les quartiers de Paris, puis se consacrèrent à la propagande en province. Le groupe se reconstitua (1), élabora un plan de travail intérieur, décida la publication de brochures, à l'imitation des révolutionnaires. Le groupe ainsi réorganisé a lancé au début de l'année une proclamation d'une belle tenue, et qui a beaucoup frappé les étudiants :

En voici quelques extraits significatifs :

A ce tournant tragique de l'histoire où nous sommes, au moment où disparaît une société surannée, où s'annonce un monde de paix et d'harmonie, la jeunesse intellectuelle ne saurait — ni ne pourrait — rester à l'écart du plus grand mouvement révolutionnaire qui ait bouleversé les sociétés humaines...

Combien d'entre nous, camarades, — à l'exception des élus de la richesse, fille du vol, et des professionnels de la faveur, fille de l'intrigue, combien d'entre nous qui, demain, dans la vie — médecins, professeurs, avocats, fonctionnaires, pharmaciens, chimistes, ingénieurs, architectes, peintres, sculpteurs, etc. — connaîtront, avec l'incertitude mortelle du lendemain, la servitude qui déshonore, l'esclavage qui avilit !

En venant demander au socialisme vos lettres de grande naturalisation internationale et révolutionnaire, vous n'obéirez donc qu'au sentiment de votre intérêt bien compris.

Notre rôle spécial dans ce suprême assaut livré à la société mourante sera de porter le dernier coup à la dictature intellectuelle de la bourgeoisie. Nous opposerons aux fantaisies idéologiques de la science officielle — officielle comme l'armée, comme la justice, comme tous les grands services publics bourgeois — les pures vérités — scientifiques, celles-là — qu'a extraites de la réalité la puissante dialectique de Marx. Aux caricatures du socialisme et aux réfutations séniles qu'on met tous les jours en circulation — consciemment ou inconsciemment — nous répondrons par les solutions essentielles que nous dictent les faits. Nous aurons peu de peine à démontrer que la même nécessité qui donna la vie à la société bourgeoise lui apporte aujourd'hui la mort, et qu'au terme de l'évolution économique du régime capitaliste se trouve, inévitable, le régime socialiste.

Solidaires des travailleurs manuels par l'instinct de notre propre conservation, nous le sommes aussi — et vous le serez avec nous — et par l'invincible dégoût que vous inspirent les hontes et les crimes de la société capitaliste et par l'idéal rêvé de justice et de fraternité. Fils d'affranchis, vous n'oublierez pas que le peu que nous sommes nous le devons aux prélèvements incessants que la classe que nous désertâmes a fait subir aux prolétaires. Vous n'oublierez pas que le brillant édifice de la science s'élève sur des misères accumulées, et que la vie intellectuelle s'alimente de la mort de millions et de millions de travailleurs obscurs...

La générosité de votre jeunesse nous est aussi un gage certain que vous

(1) Il porte désormais cette simple indication : Adhérent au Parti ouvrier.

n'hésiterez pas à consacrer toute l'énergie de vos vingt ans à rapprocher la venue de cette société où l'individualité humaine, libre enfin, prendra son essor, où l'harmonie des intérêts engendrera l'harmonie des consciences, où, pour tout dire, une humanité mineure fera place à une humanité majeure, et où, pour la première fois, les hommes seront frères.

La Ligue démocratique des écoles

Elle fut fondée en 1893 par un groupe important d'étudiants en philosophie et en histoire de la Sorbonne, qui comprenait au début une majorité de radicaux et de radicaux socialistes, comme en témoigne le premier manifeste publié :

Une Ligue républicaine démocratique des écoles est formée au quartier latin. Elle compte sur l'adhésion des étudiants et sur leur concours. Sa tâche sera double : manifester l'opinion de la jeunesse qu'elle représente ; grouper pour l'étude des questions sociales tous ceux qui entendent les aborder en partant exclusivement de principes scientifiques. Plusieurs personnes dont l'œuvre, toute de science, s'impose à l'opinion, ont bien voulu nous promettre une série de conférences. Les adhérents feront entre eux l'étude des réformes sociales, et feront cette étude avec méthode.

Dans les circonstances présentes, la nécessité du groupement que nous formons est évidente. Se rangeront à nos côtés tous ceux qui sont désireux du respect, non point apparent mais réel, du suffrage universel, tous ceux qui sont décidés à défendre résolument avec nous les prérogatives de l'État laïque et à faire prévaloir dans les idées et dans la pratique, dans les mœurs et dans les lois, les droits de la raison et de la science. Nous voulons davantage : nous voulons plus de justice dans les rapports sociaux, c'est-à-dire à la fois plus d'indépendance pour *tous* les individus et plus de solidarité entre les citoyens. Nous vous convions à vous joindre à nous pour travailler à la réalisation d'une œuvre dont la méthode et l'esprit seront exclusivement rationalistes et scientifiques. En dehors de vos études, vous voudrez, avec nous, chercher la solution des problèmes qui se posent à l'heure présente ; vous voudrez vous préparer à la vie active de notre pays. Nous nous procurerons ainsi à nous-mêmes et par nous-mêmes un enseignement civique supérieur.

Les statuts commentent avec précision cette déclaration et lui donnent sa portée :

ARTICLE PREMIER. — La Ligue démocratique des écoles a pour objet la défense et le progrès de la République. Elle a son siège à Paris.

ART. 2. — Elle se propose la défense et l'extension : 1° du principe de la neutralité scientifique ; 2° des principes démocratiques de la laïcité et de la gratuité dans toutes les applications et à tous les degrés de l'enseignement public.

ART. 3. — Elle a pour but l'étude générale des réformes sociales : 1° réforme de l'impôt ; 2° organisation du travail des grands services publics

(crédit, mines, voies de communication, l'assistance sociale) ; 3° réforme des lois constitutives de la famille et de la propriété.

ART. 4. — La Ligue propose à ses adhérents la méthode des recherches scientifiques dans les problèmes de la politique et de l'économie sociale.

Pour manifester sa vitalité, elle organisa dès ses débuts une grande conférence publique qui eut lieu à la salle des Sociétés savantes devant un auditoire d'élite. Le conférencier était M. Aulard, l'historien de la Révolution française, titulaire d'une chaire spéciale à la Faculté des lettres de Paris, grâce à une fondation de la Ville de Paris, démocrate éprouvé, très aimé de ses élèves, très estimé pour la précision de son enseignement et la rigueur de sa méthode scientifique, et qui a exercé une profonde influence sur toute une génération, bien secondé par le professeur Ch. Seignobos, auteur de l'*Histoire politique de l'Europe contemporaine,* si exacte et si impartiale.

Il avait pris pour sujet : *Science, Religion et Démocratie* (1), dit les vérités attendues, les affirmations qui plaisaient à toute cette jeunesse soulevée par un ardent amour de la démocratie et de la science, et qui, par deux fois, salua en Berthelot le maître de la pensée contemporaine. La Ligue s'annonçait donc comme une protestation énergique contre l'effort nouveau du cléricalisme et elle est toujours restée le centre de ralliement des anticléricaux. Mais bien vite elle s'ouvrit aux idées nouvelles. Le pas qui séparait les radicaux socialistes des socialistes fut vite franchi.

En 1895, à la rentrée scolaire, un nouveau manifeste fut rédigé et publié. On y perçoit le désir de laisser les portes grandes ouvertes à toutes les bonnes volontés. Et, de fait, la Ligue réunissait maintenant des radicaux, des socialistes indépendants, des collectivistes adhérents au groupe de la Montagne Sainte-Geneviève et des internationalistes de la rue Mouffetard. Dans le petit rez-de-chaussée confortable du 7 de la rue de Corneille, on établit une sorte de cercle amical où tous se rencontraient et échangeaient des vues. Là se nouèrent des relations plus fréquentes entre les trois groupes, on apprit à se connaître, et ainsi on put organiser à frais communs certaines conférences, participer à des publications, se concerter pour une action commune, lors des manifestations dirigées contre le Comité de défense sociale, par exemple. Peu à peu la Ligue, tout en conservant son caractère propre, fut une fédération des trois groupes ; elle entreprit l'étude en commun de certaines questions, le dépouillement de travaux importants, enquêtes parlementaires, statistiques des grèves, documents de l'office du travail, publications étrangères. Ces ten-

(1) Publiée par la *Revue Bleue.*

dances nouvelles et la prédominance des adhérents socialistes s'accuse dans le dernier manifeste, celui du 1er décembre 1896, dont voici quelques extraits significatifs :

La Ligue démocratique des écoles, cercle d'études politiques et sociales, vous propose de compléter la recherche personnelle par le travail en commun. Elle s'applique à l'étude des phénomènes suivants : le travail et le capital, la propriété, la famille, l'état, la patrie. Elle porte une attention particulière sur les questions d'éducation et d'enseignement, et sur tout ce qui touche la classe des ouvriers et des paysans. On voit, en effet, dans la lutte que les travailleurs soutiennent contre le capital, se manifester des tendances et des efforts qui, dépassant les nécessités immédiates du combat, annoncent et préparent l'émancipation de tous les hommes.

La Ligue démocratique des écoles exige de ses adhérents un esprit libre de tout préjugé religieux et moral. Elle s'efforce d'introduire l'observation exacte, l'analyse rigoureuse, dans tous les faits sociaux. Elle tente une critique historique et philosophique de la société présente comme des sociétés anciennes. De plus, l'analyse et la critique ne doivent pas seulement saisir les faits dans leur mécanisme et leur état présent, mais encore dans leurs origines historiques et leur devenir.

Dès lors il n'y a plus de principes ou de dogmes qui puissent résoudre aucun problème. Les catégories sociales, propriété, famille, État, patrie, n'ont plus une valeur logique, une vérité immuable et absolue. Elles ont seulement une valeur relative, provisoire et historique. Elles sont variables, et se réalisent sous des formes diverses dans les moments divers de l'évolution.

Quelques-uns d'entre vous appartiennent d'origine à la classe des travailleurs. Nous comptons sur leur adhésion. Ils ne voudront pas seulement se faire une carrière et poursuivre leur émancipation personnelle. Ils se refuseront l'adaptation facile, la résignation inconsciente à un ordre social où ils deviendraient les victimes et les instruments de l'oppression. Ils ne voudront pas ignorer des problèmes qu'ils ne peuvent méconnaître sans livrer leur pensée et leur vie.

Mais parmi vous les plus nombreux sont des élus de la fortune. Ils appartiennent à la classe capitaliste. Ils participent à des profits, à des revenus et à des rentes qui sont formés d'innombrables parts détournées du travail et du patrimoine de tous. Des intérêts héréditaires, des croyances traditionnelles les détourneront de répondre à notre appel. Mais quelques-uns du moins auront la fierté de partager nos tendances, de s'élever au-dessus de l'ignorance théorique et de l'égoïsme social propres aux classes dominantes. Nous offrons à tous de prendre part à nos conférences et à nos travaux, à tous nous réservons un accueil cordial et fraternel.

La Ligue a pris part à la manifestation du 1er mai 1894. Elle a déclaré s'associer à l'ensemble des revendications ouvrières, et elle a demandé aux députés socialistes d'enregistrer les revendications suivantes, sur la question de l'enseignement :

1° Comme desideratum : la gratuité de l'enseignement public à tous les degrés;

2° Comme mesure transitoire : la multiplication et une plus équitable répartition des bourses d'enseignement secondaire; l'extension du principe des bourses, appliqué dans les Facultés des lettres et des sciences, à toutes les Facultés (droit, médecine, pharmacie, etc.) et la suppression des droits d'inscriptions et d'examens.

En juin 1894, elle a publié le premier numéro, unique d'ailleurs, d'un Bulletin qui devait être mensuel. Elle a constitué une bibliothèque assez riche, et qui est un des attraits principaux de ce groupe pour les adhérents.

Union démocratique pour l'éducation sociale

Ce dernier groupe ne comprend pas que des étudiants, mais il a été constitué par des professeurs et des étudiants, et il reste essentiellement universitaire. Le premier manifeste, publié en 1896, exprime très nettement le but poursuivi, les intentions et les moyens d'action de cette société nouvelle, appelée à prendre rapidement une grande extension.

L'Union démocratique est fondée pour travailler à l'éducation de la démocratie française.

La France a maintenant les institutions fondamentales d'un régime démocratique, le suffrage universel et l'instruction primaire universelle : elle n'a pas encore les mœurs politiques et sociales de la démocratie. Les privilégiés de la fortune, se regardant comme une aristocratie intellectuelle et morale, se sont donné le rôle de « classe dirigeante » et attribué le droit de tutelle sur les « classes inférieures ». Cette attitude de protection, contraire à l'esprit démocratique, a provoqué chez les travailleurs, froissés dans leur dignité, une défiance et un antagonisme de classe qui inquiètent parfois même les amis de la démocratie. La masse de la nation, tenue à l'écart de la vie publique, n'a pas acquis les habitudes de discussion et d'association nécessaires à un peuple libre. Nous sommes en retard sur nos voisins de la Suisse.

L'Union démocratique voudrait essayer de faire disparaître cette notion de *classes*, débris des temps d'aristocratie, en habituant les Français à se grouper sans distinction de condition sociale.

Elle voudrait aider les jeunes gens à s'associer pour faire l'apprentissage de la vie publique et à acquérir les connaissances et les habitudes de réflexion nécessaires pour s'élever à une vie vraiment intellectuelle.

Il nous a paru que l'effort doit porter surtout sur les écoles primaires; c'est là qu'on peut atteindre la grande masse des futurs citoyens au moment décisif où leur esprit se forme. Aussi l'Union s'associe-t-elle entièrement à l'œuvre des patronages démocratiques entrepris par la Ligue de l'Enseignement.

La démocratie, en introduisant la justice dans l'organisation politique, prépare l'avènement d'une justice plus complète, la solidarité sociale, qui unira tous les membres de la société et toutes les générations successives. Pour avoir droit à jouir des bienfaits de la vie civilisée, nous avons une dette à acquitter

envers ceux qui nous la rendent possible par le travail de leurs mains, et nous devons rendre aux générations nouvelles l'équivalent du bien que nous ont fait les générations antérieures.

L'Union démocratique fait appel à tous ceux qui ont conscience de cette double obligation. Elle les invite à fonder la solidarité volontaire en vue de la justice sociale qui est l'idéal de tout démocrate sincère.

Ce manifeste était suivi de signatures parmi lesquelles on remarquait celles des professeurs Andler et Seignobos, et des jeunes organisateurs de la société nouvelle : étudiants, professeurs, médecins, répétiteurs, avocats, tous appartenant à la dernière génération, de la vingtième à la trentième année.

La société reçut de nombreuses et importantes adhésions; parmi les premières on signalait celles de MM. Berthelot, Bourgeois, Buisson, P. Baudin, A. Gervais, Giard, Aulard, Ch. Gide, docteur Gley, Lavisse, E. Jacquin.

De nouvelles réunions eurent lieu et on élabora les statuts publiés au commencement de cette année, après ratification du conseil général, qui comprend la plupart des personnages cités plus haut, auxquels les fondateurs ont tenu à associer un socialiste avéré dans la personne du directeur de cette Revue, M. Georges Renard. Le comité d'action s'était d'ailleurs adjoint de nouveaux venus, d'attitude plus franchement socialiste, et l'article premier des statuts accuse une conception plus nette, une affirmation plus vigoureuse du but réel que l'on se proposait d'atteindre.

ARTICLE PREMIER. — L'Union démocratique pour l'éducation sociale est fondée pour favoriser l'évolution des mœurs dans le sens des institutions républicaines.

Elle travaille, par tous les moyens pratiques conformes à son principe, — à faire disparaître les préjugés de classe, — à intéresser de plus en plus les femmes comme les hommes à la vie sociale, — à répandre dans toutes les intelligences à la fois l'esprit d'examen et l'esprit de solidarité, — et ainsi à préparer l'établissement pacifique de la justice sociale par le suffrage universel conscient et éclairé.

L'Union se propose d'entreprendre une propagande suivie en faveur des unions scolaires et de toutes les œuvres post-scolaires, qui travaillent à l'éducation sociale du peuple français. Elle offre un centre fédératif à toutes les Sociétés qui agissent dans le sens de son programme; elle prête ses conférenciers aux groupes qui veulent entreprendre une campagne analogue; elle fonde elle-même des œuvres qui lui paraissent fondamentales au point de vue de la réalisation de son programme : unions scolaires, associations, etc.

L'Union a tenu, le 16 juin, une grande réunion pour le compte-

rendu public de ses travaux de l'année, sous la présidence d'honneur de M. Berthelot, et la présidence effective de M. Léon Bourgeois.

Le docteur Poirrier, au nom de l'Union, a lu le rapport. L'Union a fourni, dans le cours de l'année, 97 conférences; elle a suscité l'Union scolaire de Blois, l'Union démocratique des conférenciers de la Somme, l'Union vosgienne d'éducation populaire. Elle vient d'entreprendre avec grand succès l'Œuvre des conférences dans les hôpitaux. Elle a constitué une section de Protection de l'enfance malheureuse et pris en main l'Œuvre si généreuse de l'*Abri de la fillette*. A cette même séance M. Aulard lut une *définition historique de la démocratie*, saluée par les applaudissements des membres de l'Union et des auditeurs, et qui donne la véritable signification de ce mouvement. En voici la conclusion :

C'est aujourd'hui l'idéal et la volonté de la démocratie française de se diriger par elle-même, sans intervention des puissances supra-humaines, par la raison. Cet idéal, on essaie de l'obscurcir, vous savez comment, vous savez pourquoi ; mais nos maladroits adversaires ne font qu'attiser la flamme qui brillera toujours plus vive, parce qu'elle sort de l'histoire même et de l'âme de notre nation, et qui guidera notre démocratie dans son évolution ultérieure.

Je crois donc que voilà, messieurs, la définition historique de la démocratie française : c'est notre nation se gouvernant elle-même par la raison, c'est-à-dire se développant d'après ses lois naturelles, et aussi avec une esthétique qui lui est propre ; c'est le peuple français tout entier arrivant enfin à l'égalité des droits politiques et sociaux ; c'est la suppression des classes ; c'est l'égalité par la fraternité et la liberté; c'est, pour rappeler le beau mot popularisé par notre président, la solidarité sociale; c'est enfin la réalisation de la Déclaration des Droits de 1789, dont les pédants trouvent la forme sentimentale et surannée, mais qui n'est au fond que le programme scientifique de l'idéal français. Notre Union démocratique aspire à être une des écoles civiques où se préparent l'application de ce programme et la continuation de la Révolution française.

Tous ces groupes se sont surtout consacrés à la propagande incessante du socialisme par la plume et la parole. Mais, dans certaines circonstances, ils ont su agir, quand il leur a paru qu'il y avait intérêt pour leur cause à créer ou entretenir une agitation. Suivant la tactique du parti, ils se sont mêlés avec ardeur à tous les mouvements d'opposition ou de protestation, afin d'entraîner un certain nombre d'indécis et d'exciter en eux des colères ou des haines régénératrices. C'est ainsi qu'ils ont participé activement à l'agitation du quartier latin, après l'affaire Nuger, contre la police; qu'ils ont mêlé leur voix à l'opposition faite au cours de M. Brunetière, considéré par eux comme une provocation réactionnaire; qu'ils ont fraternisé avec les étudiants catholiques pour protester contre la honteuse attitude de la France lors des

massacres d'Arménie; qu'ils ont entraîné les radicaux contre le *Thermidor* de Sardou. Ce sont eux enfin qui ont fait échouer par le ridicule et l'impuissance l'effort tout récent des prétendus « libéraux » de la *Réforme sociale* pour catéchiser la jeunesse et la ramener aux « bons principes ». Un certain nombre de membres de l'Institut, de professeurs d'économie politique ou de morale, de collaborateurs de la *Revue des Deux Mondes*, de présidents ou de secrétaires d'administration des grandes Compagnies crurent opportun de tenter un apostolat pour la défense des sacro-saints principes : « Propriété, famille, etc. » Le comité Gigot-Leroy-Picot, comme on le désignait au quartier, fit une série de grandes conférences aux Sociétés savantes, avec le concours des Cheysson, Ollé-Laprune, Desjardins, Alix, Mabilleau, etc., toute la lyre. Les promoteurs prirent une attitude de combat à l'égard des socialistes, prétendue franche, en vérité insolente, et parurent jeter un défi qui fut relevé. Chaque vendredi le conférencier rencontra la même opposition irréductible, reçut de vives interpellations, fut interrompu par d'ardentes protestations, vit ses plus beaux effets soulignés par de bruyants éclats de rire. Telles affirmations, telles prétentions orgueilleuses, telles objections trop simples ou trop artificieuses soulevèrent des tempêtes. Les comptes rendus sténographiques du comité mentionnent toutes ces interruptions et, publiés tels quels, ajoutèrent au ridicule en créant autour de ces conférences un vrai succès de curiosité et de scandale. Mieux avertis, les chefs du comité de défense sociale sauront dorénavant qu'il existe au quartier une opposition puissante, décidée à défendre vigoureusement ses idées, et auront appris que c'est sérieusement qu'il faut parler à ces jeunes gens, non avec des phrases de dédain, des cabotinages d'histrion et de ridicules prétentions qui prêtent à rire. C'est ce qu'apprirent aussi et comprirent les jeunes assistants autres que les socialistes, et la leçon ne fut pas perdue. Ces conférences, et l'accueil qu'elles reçurent, cette opposition franche et compacte excitèrent la curiosité, puis la sympathie de quelques-uns pour nos groupes et nos idées, et nous leur devons quelques adhésions nouvelles. C'est le seul succès qu'elles auront obtenu (1).

JOURNAUX, REVUES ET BROCHURES (2)

Le soin de leur organisation intérieure, la préoccupation des conférences publiques ou privées et de la rédaction des brochures n'ont pas permis jusqu'ici aux étudiants socialistes de constituer un organe

(1) J'ai publié un long article consacré à ces conférences dans l'*Art et la Vie* de mai 1895, sous le titre : « Les nouveaux défenseurs de la liberté. »

(2) Je ne puis insister ici (ce serait la matière d'une autre étude) sur les ouvrages qui ont exercé l'influence la plus profonde sur les esprits de la jeune génération. Je

de propagande que tous reconnaissent indispensable au développement de leur action. Tandis que les étudiants belges ont depuis longtemps leur journal, les étudiants français n'ont pu encore concentrer leurs forces pour la publication d'un organe propre. Plusieurs tentatives ont été faites dans ce sens, mais n'ont pas abouti. C'est maintenant, selon nous, une des premières œuvres que la jeunesse socialiste doit réaliser, afin d'étendre son cercle de propagande.

Depuis 1890, on ne compte qu'un seul essai de publication d'un journal socialiste au quartier latin. Encore ne fut-il pas fondé par les étudiants, mais par un groupement d'ouvriers, de publicistes et d'employés, un des cercles les plus anciens du sixième arrondissement, qui avait son siége 50, rue Dauphine, et qui a toujours joué un rôle important dans les élections de ce quartier de la rive gauche. C'est ce groupe qui créa plus tard l'*Institut ethnographique* sous la direction autorisée et habile du citoyen Galiment.

Le premier numéro parut en novembre 1893. Le journal portait les indications suivantes :

L'*Émancipation*, politique, littéraire; organe socialiste de la rive gauche, paraissant tous les samedis. Le numéro : 10 centimes. Directeur-administrateur : Louis Braut.

En quatrième page, le journal s'intitulait : « Grand organe de concentration socialiste de la rive gauche », et annonçait la collaboration des citoyens : Basly, Baudin, Chassaing, Chauvière, Guesde, Hovelacque, Cl. Hugues, Millerand, Vaillant, Viviani, députés, d'un grand nombre de militants et d'une rédaction propre qui comprenait des membres du comité socialiste du sixième arrondissement et quelques étudiants.

En tête du premier numéro, la déclaration que voici indique l'orientation :

A NOS CAMARADES,

C'est à tous les écœurés du régime actuel, à tous ceux qui voient dans le socialisme l'idée d'émancipation qui doit donner au monde Paix, Travail et Liberté, que nous nous adressons. Il en est certainement parmi eux dont les cœurs battent à l'unisson des nôtres, mais qui n'ont pas encore su secouer le joug qui les étreint.

A ceux-ci l'*Emancipation* est ouverte, nous les accueillerons fraternellement.

Défendre les opprimés contre les oppresseurs, voilà notre but.

La Rédaction.

---

signale comme les plus lus le *Résumé du « Capital »*, de G. Deville, *Le Socialisme intégral* et les *Lundis*, de Malon, *Le Socialisme contemporain*, de Laveleye, les *Études sur la France contemporaine*, de G. Renard, *Le Socialisme allemand*, de J. Bourdeau. Guyau, Fouillée et Ch. Gide ont préparé beaucoup d'esprits à l'emprise socialiste. Il manquait un bon livre élémentaire d'études, clair et court. Le travail qu'entreprend M. G. Renard icimême comblera heureusement cette lacune.

Le troisième numéro fait appel à la formation d'un groupe de concentration socialiste qui prendrait ce titre : l'Émancipation sociale.

Le journal dut bientôt cesser sa publication, faute d'argent. Il ne répondait pas absolument à son but : atteindre les étudiants. Il était trop municipal et trop l'expression d'un groupe. Mais la tentative méritait d'être signalée.

S'ils n'ont jamais eu d'organe attitré, les principaux militants des groupes d'étudiants ont collaboré activement aux journaux du Parti. Lorcin Breton, Julien furent parmi les rédacteurs ordinaires du *Parti socialiste,* organe du comité central révolutionnaire, dont on annonce la réapparition. Le groupe collectiviste a fourni de nombreux collaborateurs au *Socialiste*, organe du Parti ouvrier français, et à la *Petite République,* P. Dramas, A. Zevaès, Hubert Lagardelle, G. Sarraute, A. Bonnet, Bonnier, Paul Bernard, Jean Mélia, Ch. Longuet, Ed. Claris, Urbach (1), etc.

Les groupes du quartier portent à leur actif plusieurs Revues, parmi lesquelles deux occupent une place prépondérante par l'action qu'elles ont exercée et par la valeur de leur collaboration : l'*Ère Nouvelle* et la *Jeunesse Socialiste.*

L'*Ère Nouvelle* parut le 1er juillet 1893. Elle était mensuelle, de 100 pages in-18 jésus, le directeur était Georges Diamandy, l'administrateur Léo Frankel. Elle annonçait la collaboration de Hovelacque, Lafargue, Millerand, J.-B. Clément, le docteur Delon, G. Deville, Duc-Quercy, Engels, Gherea, J. Guesde, V. Jaclard, Kautsky, Nadedje, Roubanovitch, Rucovistza, Tabarant.

Dans la déclaration préliminaire, Diamandy affirmait : « En matière de philosophie et de sociologie, nous sommes nettement matérialistes et collectivistes, » et plus loin : « Nous voulons faire la concentration littéraire sur le terrain socialiste. Nous ne demandons que du travail et de la sincérité... Notre Revue sera internationale et éclectique... Montrer le chemin, expliquer le cas de notre société, ce sera une de nos préoccupations. Il y a une grande lacune dans le mouvement intellectuel moderne, il y a une nécessité de grouper les lettres autour d'un drapeau social : il y a aussi toute la critique à développer, la critique matérialiste basée sur l'étude de l'économie sociale. »

La Revue, bien dirigée, prit une rapide extension. Elle publia d'anciens articles d'Engels, des traductions d'études importantes des grands écrivains socialistes étrangers, les conférences de l'hôtel des Sociétés savantes, des documents très précieux : le Manifeste de 1848, le Discours sur le libre échange, et d'excellentes revues critiques du mois

(1) J'ai donné moi-même à la *Petite République* une série d'articles : *Autour de l'Université,* sous la signature : Un professeur.

des livres et des revues, de Paul Dramas, Paul Gérard, H. Thiercelin, Émile Portal, G. Sorel.

L'*Ère Nouvelle* cessa sa publication au commencement de 1895.

Mais presque aussitôt apparaissait une nouvelle Revue de jeunes étudiants, publiée par le groupe des étudiants socialistes de Toulouse, bientôt transportée à Paris, et organe du groupe collectiviste, la *Jeunesse Socialiste*, dirigée par Hugues Lagardelle et G. Sarraute. Très variée, elle donna les conférences de la salle d'Arras, des textes de Marx et des grands auteurs de la doctrine, des discours du Parlement et de nombreuses correspondances fort intéressantes sur le mouvement de la jeunesse socialiste à Paris et en province. Elle dura près d'un an et obtint un grand succès au quartier latin, où elle était très appréciée des étudiants, qu'attiraient ces questions.

La Ligue démocratique, comme je l'ai dit, tenta la publication d'un Bulletin, qui parut en juin 1894, et n'eut qu'un numéro, d'ailleurs fort intéressant. En voici le sommaire :

I. *Benoît Malon,* l'homme et l'œuvre (non signé, article de M. Thalamas, un des promoteurs de l'Union démocratique des conférenciers de la Somme). — II. *Le Milliard des Indigents,* de A. Brette, conférence très remarquée à l'époque, critique très documentée de l'assistance publique en France. — III. *Les Caisses de secours dans les Compagnies minières* (documents). — IV. A. Guillemet : *La Suppression des Octrois.* — V. *Proudhon : Sa Critique de la Propriété,* résumé d'une conférence faite à la Ligue en décembre 1893, travail remarquable par la précision de la méthode critique employée.

Il est à regretter que ce premier numéro n'ait pas eu de successeurs et il faut espérer que bientôt la Ligue sera en mesure de publier les annales de ses travaux, qui, à en juger par cette première publication, seraient précieuses à consulter (1).

Restent à signaler des efforts d'un autre ordre, quelques apparitions rapides de revues de littérature ou d'art social : l'*Art Social*, de notre confrère Gabriel de la Salle ; la *Revue Rouge de littérature et d'art* ; l'*Enclos*, de nos camarades et collaborateurs Lumet, Philippe, Prodhomme, fondateurs du récent Théâtre civique. Mais, à ce point de vue, il faudrait rappeler le grand essor des jeunes Revues au quartier latin, et la tendance générale de la génération présente de poètes, d'écrivains et d'artistes à une sorte d'anarchisme assez artificiel associée à des inclinations aristocratiques nettement accusées. Le *Mer-*

(1) La *Revue Socialiste* doit avoir ici une mention spéciale. Quelques-uns des disciples de la première heure du large et humain socialisme de Malon se réunissaient amicalement à la *Revue,* formaient un petit groupe indépendant, où se retrouvaient d'anciens membres du club de l'Art Social, entre autres Robert Bernier, si tôt enlevé à nos affections, Oswald, Paul Louis, A. Livet, et Paul Lagarde. Peu à peu ces jeunes entrèrent à la *Revue,* et y collaborèrent activement.

cure de France, la *Plume*, l'*Ermitage* et la *Revue Blanche* notamment expriment dans tous leurs numéros cette double direction.

Le succès rapide des idées anarchistes au quartier latin et dans les cénacles est dû au journal de Jean Grave, les *Temps Nouveaux*, habilement rédigé, empruntant aux articles de nos écrivains à la mode la critique la plus aiguë, la plus pénétrante de la société contemporaine, très préoccupé de littérature et d'art; et à la revue belge, devenue depuis peu française, l'*Humanité Nouvelle*, qui compte parmi ses collaborateurs quelques membres du groupe des étudiants révolutionnaires internationalistes, où la propagande communiste a porté le plus de fruits (1).

* * *

Pour la publication des brochures, le groupe des étudiants révolutionnaires a déployé la plus grande activité, comme je l'ai indiqué, depuis 1894. J'ai mentionné la première, *Le Socialisme et les Étudiants.* Depuis lors, à intervalles rapprochés, ils ont donné : *Pourquoi nous sommes internationalistes* (imp. Jean Allemane, prix : 0,15), concluant par le cri de : Vive l'Internationale ! — *Réformes ou révolution* (au bureau des *Temps nouveaux*, 140, rue Mouffetard), remarquablement composée, et écrite avec un réel talent (Plan : définitions préliminaires : révolutionnaires — conservateurs — réformistes. Nationalisation des services publics. Creusez les réformes sociales, vous aboutirez au *communisme*. Programme minimum et conquête des pouvoirs publics. Inconvénients certains. Exemples. Les avantages de la conquête des pouvoirs publics sont ils réels ? Pas d'évolution sans révolution. Types de propagandes révolutionnaires. La grève générale, l'autonomie, etc. — La propagande révolutionnaire. L'action révolutionnaire) (2) ; — *Les révolutionnaires au Congrès de Londres*, critique assez vive de l'attitude des délégués collectivistes au Congrès ; *L'Individu et le Communisme* (0 fr. 15), dont voici le résumé tel qu'il est exposé à la première page de la brochure :

Nous allons, en nous plaçant à un point de vue réel, au point de vue de l'individu, examiner la position de chaque membre de la société dans ces différentes formes sociales : économique, physique, politique, juridique, intellectuelle et morale, et nous verrons bien si l'individu est actuellement libre. Puis nous nous préoccuperons de déterminer s'il n'est pas possible que l'individu jouisse d'une liberté plus grande. Enfin nous essaierons de montrer que c'est

(1) On m'a parlé d'une revue mensuelle de vingt-quatre pages, le *Drapeau Rouge*, dont quatre numéros parurent en janvier et février 1892, contenant des articles de Zevaès et Thiercelin. Non cataloguée à la Bibliothèque nationale.

(2) On voit ici nettement accusées les tendances dominantes du comité central révolutionnaire, des allemanistes et des anarchistes-communistes.

le communisme seul qui peut réaliser cette liberté, et cela au moyen de la Révolution.

Misère et mortalité (o fr. 15), aux *Temps Nouveaux* et à la Librairie socialiste, 51, rue Saint-Sauveur, dont l'introduction résume le plan :

Dans la première partie on se placera au *point de vue général*, et on examinera quelles sont les conditions communes à la classe ouvrière tout entière qui déterminent ses maladies et sa mortalité. On établira qu'il y a des causes générales qui livrent cette classe, en tant que classe, à toutes les misères physiologiques, sans qu'il soit nécessaire de tenir compte du métier exercé par chacun de ses membres.

Ces causes sont, par exemple : l'insuffisance de l'alimentation, la mauvaise hygiène, l'excès de travail, les privations de toutes sortes, etc., etc.

Dans la deuxième partie, on envisagera les raisons spéciales qui produisent la maladie et la mort, particulièrement dans chaque profession, c'est-à-dire que l'on passera en revue les différentes maladies professionnelles.

Enfin le groupe a édité cette année un volume de 1 fr. 50 : *Comment l'État enseigne la morale*, œuvre de tout un groupe de jeunes agrégés de philosophie, d'une critique serrée, pleine de citations réfutées avec une extrême précision et avec une science maîtresse. Un chapitre doit paraître incessamment sous ce titre : *L'Enseignement de la morale dans l'armée* (o fr. 15) (1). Cette propagande sera poursuivie avec méthode. Elle donne les meilleurs résultats, ainsi que l'expérience l'a prouvé. La brochure *Pourquoi sommes nous internationalistes* a atteint son quatrième mille ; la première est épuisée, et on procède à un deuxième tirage du livre sur la morale. La brochure se lit et se relit, s'achète aisément, se communique de mains en mains, est commentée, discutée, et laisse une trace dans l'esprit. C'est, on l'a constaté définitivement, de beaucoup le meilleur moyen d'atteindre les esprits et de les retenir.

Le groupe collectiviste a publié trois brochures à son compte, sous sa responsabilité propre, la conférence de Jean Jaurès et Paul Lafargue : *L'Idéalisme et le Matérialisme dans la conception de l'Histoire*, à o fr. 40 (l'édition est épuisée) ; celle de Gabriel Deville, *L'État et le Socialisme* (à o fr. 25), et une étude très forte, extrêmement claire et attachante, de G. Plekhanoff : *Anarchisme et socialisme* (o fr. 30).

Ce groupe, possédant deux revues importantes et le journal *Le Socialiste*, n'a pu consacrer autant de temps et n'a pas donné une attention spéciale à la publication de brochures jusqu'à ce jour. D'ailleurs affilié au Parti ouvrier français, il s'est surtout chargé de répandre les

(1) Toutes ces brochures sont en vente à la Librairie de la *Revue Socialiste*.

publications du Conseil national, et notamment les brochures de Guesde, Lafargue, Deville, Jaurès, les discours de la Chambre réunis et publiés, et les brochures à 0 fr. 05 si bien faites, si claires, que publient les étudiants-socialistes belges (celles de Vandervelde, de Bertrand et de de Paepe particulièrement).

Toutes ces brochures sont vendues en grand nombre à la sortie des conférences et des réunions publiques.

III. — L'ENSEIGNEMENT DU SOCIALISME

Le premier enseignement véritablement constitué des doctrines socialistes au quartier latin fut inauguré en 1893 par cette sorte de faculté collectiviste que le groupe des étudiants révolutionnaires avait projeté d'établir à l'hôtel des Sociétés savantes. Quelques conférences seulement furent données pendant l'hiver 1893-94, et la tentative depuis ne fut pas renouvelée. Il faut le regretter, parce que les étudiants s'étaient en vérité portés en masse aux premiers discours de cet enseignement collectiviste, témoignant ainsi d'un goût sincère pour les premiers essais de l'enseignement social et d'une curiosité sympathique pour la doctrine.

L'Université crut apercevoir dans cet empressement un danger et, en réponse à ces conférences, elle institua, grâce à une générosité du comte de Chambrun, une chaire d'économie sociale en 1894. Elle était destinée, dans la pensée du fondateur, à diriger ce goût clairement manifesté, à poursuivre en commun l'étude approfondie des doctrines sociales, contemporaines en particulier. Il arriva pour cette création ce qui s'est produit pour toutes les idées généreuses du comte de Chambrun. On la détourna de son but, on en fit une chaire de défense sociale ; ou plutôt on lui ôta toute utilité, en la confiant à un professeur de philosophie fort distingué, mais peu désigné pour cet enseignement d'économie sociale, M. Espinas, professeur à la Faculté de Bordeaux, auteur d'un beau livre sur les *Sociétés animales*, et d'un médiocre manuel : *Histoire des doctrines économiques*.

Quelques étudiants, la plupart issus des groupes socialistes, se rendirent aux premières conférences, le cours n'ayant qu'un intérêt très rétrospectif. M. Espinas déclara que l'économie sociale était un art, non une science, parut très embarrassé, peu au courant des doctrines qu'il avait mission d'exposer, apporta de hâtives bibliographies, fut déconcerté par la fermeté du jugement et la solidité du savoir de ses auditeurs socialistes, et ceux-ci, convaincus que de ce côté il n'y avait pas à redouter une critique sérieuse de leurs doctrines, se retirèrent un à un, laissant à M. Espinas le loisir de poursuivre ses études paisi-

bles, et peu disposés à lui fournir les connaissances qu'il paraissait solliciter de leur obligeance.

M. Cheysson, puis M. Tarde furent installés peu après dans des chaires spéciales de l'École des Sciences politiques. Devant un public d'étudiants aisés, dans les salles closes d'une école spéciale, ils peuvent discourir à loisir sur la « science économique » officielle, et sur la « sociologie générale », sans crainte des contradicteurs, sans grand public, sans influence sérieuse.

Enfin, en 1895, une tentative plus importante vint apporter cet enseignement social, et du même coup un enseignement socialiste que la jeunesse instruite paraissait ardemment désirer. Ce fut le Collège libre des Sciences sociales (1), qui se proposa l'exposé méthodique des systèmes et des doctrines, du point de vue historique, et du point de vue dogmatique. Tandis que le docteur Delbet exposait la sociologie d'après A. Comte, M. Yves Guyot l'économie politique orthodoxe, l'abbé de Pascal, la sociologie catholique, Gustave Rouanet interpréta le *Socialisme théorique* (v. *Revue Socialiste* sa leçon d'ouverture), M. Revelin, professeur de philosophie au collège Sainte-Barbe, membre très actif de la Ligue des Écoles, développa la *théorie marxiste* du matérialisme économique, M. Ch. Seignobos l'*Histoire contemporaine des partis d'agitation sociale*, M. A. Métin, agrégé d'histoire (des étudiants révolutionnaires) exposa l'*Histoire des doctrines révolutionnaires*.

Les cours ont lieu de cinq à sept. Les étudiants paient un droit de dix francs. Le livre du secrétariat porte en fin d'exercice 1895 quatre-vingt-dix-huit inscriptions régulières, dont quatre-vingt-deux d'étudiants et une centaine d'entrées gratuites d'étudiants également.

En 1896, aux cours indiqués et qui sont continués s'ajoute l'exposé des doctrines sociales allemandes, autres que celle de Marx, par M. Andler, maître de conférences à l'École normale supérieure (2) ; et une revue de l'organisation ouvrière en France, par M. Keufer, membre du Conseil supérieur du travail.

En 1897, M. André Lichtenberger expose les *doctrines sociales anglaises*, M. Eug. Fournière consacre quatre leçons à l'*Idéalisme social* (3) et M. G. Renard, le 15 janvier, fait une leçon très écoutée sur la *méthode d'étude des questions sociales*. Pour l'année nouvelle le programme comporte un cours de Victor Dalle sur l'organisation du Parti ouvrier en France. Tel est actuellement l'état de l'enseignement socialiste au quartier latin. Nous sommes encore loin de cette université nouvelle

(1) Pour toute cette question et le détail de cours et des tentatives diverses d'enseignement social, se reporter au livre de Dick May : *L'Enseignement social à Paris*. A. Rousseau, 1896.

(2) Voir sa thèse toute récente sur ce même sujet.

(3) Publiées par la *Revue Socialiste*.

que les Belges ont su créer, et dont M. Destrée entretenait les lecteurs de cette Revue dans le numéro de septembre. Un grand progrès cependant a été réalisé : nos doctrines sont enseignées.

Nous dirons dans nos conclusions l'effort qui, selon nous, reste à accomplir en ce sens et dans les autres.

CONCLUSIONS

Ce tableau de l'activité socialiste au quartier latin, en plein centre des écoles, depuis tantôt six ans, est réconfortant. Mais dans un parti tel que le nôtre, jamais nous ne devons nous reposer dans la contemplation des résultats obtenus. Que d'efforts avant d'atteindre le but, que d'esprits à convaincre, que de forces à organiser pour les luttes prochaines ! Aussi le meilleur encouragement qui puisse être donné aux nôtres est-il non de vaines louanges, mais des indications nouvelles, plus précises, pour l'action. Je dirai ici brièvement quelques réflexions sur lesquelles je voudrais attirer l'attention des groupes de la jeunesse socialiste.

Il reste entendu que la propagande la plus sûre, la plus efficace, est celle que chacun de nous fait autour de lui, en toutes circonstances, par son action personnelle. A cet égard, il est bon, il est nécessaire de multiplier les occasions, d'entrer en relations avec ceux de nos jeunes camarades qui nous paraissent le mieux disposés par le cœur et par l'esprit.

Il faut pour cela que quelques-uns des nôtres entrent dans les associations d'étudiants et de jeunes gens, afin de discerner les éléments sur lesquels une action sérieuse peut être tentée. Il faut multiplier les groupements et les diriger vers des objets différents, mais convergeant vers un but unique.

C'est ainsi qu'il me paraît excellent que les étudiants socialistes prennent une part active à la constitution des cercles d'action sociale, comme ceux qui furent fondés à Lyon, comme ceux qui fonctionnent à la rue d'Allemagne, à la rue des Fourneaux, dans divers quartiers de Paris, sous l'inspiration (au début surtout) de quelques hommes de bonne volonté à tendances évangéliques et moralisatrices et qui ont recruté des membres zélés dans la jeunesse protestante (cercle des étudiants de la rue de Vaugirard). Celui qui est prêt à donner quelque chose de lui pour les autres est sur la bonne route qui conduit vers nous. A nous de l'attirer par la grandeur et la beauté de nos larges horizons (1).

(1) Cf. G. François : *Les Cercles populaires*. (*Rev. de Sociol.* juillet.)

Il faut aussi, à mon sens, que les étudiants socialistes, et en général nos militants, se préoccupent de ce grand mouvement d'éducation populaire qui se développe si rapidement depuis quelques années. Mesurez les progrès que nous avons faits depuis tantôt quatre ans parmi les instituteurs et nombre de ces adultes plus instruits, par conséquent plus conscients de la réalité sociale, et vous apercevrez l'importance de cette propagande pour le succès de nos idées.

C'est à cette tâche que se consacrera surtout l'Union démocratique. Il faut qu'elle soit aidée, encouragée en province, que nos amis fondent des sections en grand nombre, sections d'enseignement civique, d'institutions post-scolaires (cantines, sou des écoles, unions scolaires, etc.) et sections de jeux et divertissements populaires. Il faut savoir s'ingénier à distraire autant qu'à instruire. La joie autant que la souffrance porte les cœurs à l'espérance et à l'amour. Gagnons les mères et les enfants. Disputons-les à l'influence néfaste des « hommes noirs », si habiles dans cette propagande de séduction. Ne séduisons pas, mais gagnons les cœurs. C'est le bon chemin pour pénétrer jusqu'aux esprits. Dès maintenant, habituons-nous à former de grandes familles pour la cité universelle de demain.

En second lieu, il serait désirable que des cercles de la jeunesse socialiste fussent fondés, largement accessibles, lieux de rencontre et de conversation, mais où, par un contact journalier, jeunes étudiants et jeunes ouvriers apprendraient à se connaître, uniraient leurs cœurs, fusionneraient leur propagande, resserreraient les liens entre ces futurs militants, l'intellectuel et l'ouvrier; tous deux aujourd'hui prolétaires et soumis aux mêmes lois économiques. Peu à peu les préventions se dissiperaient dans la fréquentation quotidienne, les malentendus disparaîtraient; on élaborerait un plan d'action où chacun suivant ses aptitudes aurait son emploi, où tous les caractères trouveraient satisfaction. Tel se consacrera à la propagande d'art social, tel à l'enseignement, tel à la réunion publique, tel à l'action syndicale, tel à la publication de brochures, tel à l'éducation, tel aux organes du parti.

Pour l'enseignement, l'expérience a prouvé que le *Collège des sciences sociales,* s'il donne à quelques-uns, plutôt amateurs, l'exposé dogmatique de la doctrine, ne permet pas d'atteindre la grande masse des esprits inquiets, curieux de voir se dérouler tous les aspects de notre vaste conception sociale. Ces cours, un peu froids et décousus, ne portent pas assez loin et ne pénètrent pas assez avant dans le cerveau de l'auditeur. Il faut en revenir à l'organisation d'un ensemble bien lié de grandes conférences du soir, poursuivre l'heureuse tentative des étudiants internationalistes en 1893. Mais il faut demander un droit d'entrée, si minime soit-il, afin de conserver à ces conférences le caractère sérieux qu'elles doivent avoir, et de ne pas permettre qu'elles

soient transformées en réunion publique. La Belgique a son Université nouvelle ; ayons notre Université socialiste. Les professeurs de bonne volonté ne nous manqueront pas.

Un autre essai fut tenté il y a trois ans, sur lequel on doit revenir pour le mener à bien. Une conférence d'avocats, très importante, la conférence Olivaint, je crois, avait organisé dans la salle de l'hôtel des Sociétés savantes une réunion privée contradictoire sur le socialisme, à laquelle avaient été conviés les groupes du quartier. Zevaès fut chargé de prendre la parole et de faire l'exposé de la doctrine. La première partie de son discours, très solide, très puissante, fut applaudie même par nos adversaires, et l'impression fut assez vive. Quelques violences de langage déchaînèrent un orage vers la fin, et la réunion se termina un peu en désordre. Mais tous, et il y avait là près de cinq cents assistants fort sérieux d'esprit, eurent le sentiment que c'était là une tentative intéressante. Depuis, elle n'a pas été renouvelée. Le moment est venu, à mon sens, de la poursuivre. Multiplions ces réunions contradictoires ; convions nos adversaires à des discussions courtoises privées ; nous y gagnerons de connaître les objections ordinaires, de faire leur part aux plus intéressantes, de nous accoutumer à résoudre les difficultés, de prouver à nos auditeurs notre bonne foi et la solidité de notre doctrine. Nous pourrons atteindre, persuader, au moins ébranler quelques-uns dans le nombre, en neutraliser plus encore, réduire le reste à l'aveu des véritables raisons par lesquelles se soutient la société actuelle. Un adversaire loyal et un adversaire démasqué ne sont plus à craindre pour un parti d'action.

Les brochures sont en si bonne voie qu'il n'y a pas lieu de donner de conseils à nos amis à cet égard. Peut-être cependant pourraient-ils songer à rédiger une petite brochure très claire, très simple, avec nombre d'indications pratiques (bibliographies, enseignement, groupes, etc.), à l'usage des jeunes étudiants sortis de la classe de philosophie des lycées et inscrits dans les Facultés, esprits encore non prévenus, curieux, attentifs, sur lesquels on aurait le plus aisément prise.

Reste une dernière question. Je pense, avec bon nombre de nos camarades de la jeunesse socialiste, que le moment est venu d'établir entre tous les groupes une communication constante par un organe hebdomadaire. Pour nous-mêmes, d'abord, pour suivre toutes les multiples manifestations de l'activité sociale des jeunes, pour dégager notre propre inspiration ; pour les autres ensuite, pour entrer en relations avec eux, pour leur prouver notre sérieux, notre travail incessant, et leur accuser notre force, pour éveiller des curiosités, pour pénétrer dans les couches inexplorées, pour atteindre ceux qui, indécis, n'osent venir à nous, il nous faut un organe propre, soutenu par l'ensemble de la jeunesse socialiste, avec une rédaction très soignée, une grande

liberté d'allures, un large accès à toutes les opinions, et surtout un bulletin très exact, très informé du mouvement social dans la jeunesse de France.

Au prix où sont les journaux, rien n'est plus aisé que de réaliser ce projet, si on y apporte de toutes parts une volonté d'entente (1), et l'organe ainsi publié rendrait les plus grands services à tous égards.

Tels sont les efforts qui me paraissent urgents pour le développement rapide de notre propagande dans la jeunesse des écoles. Ce qui a été fait a donné d'excellents résultats. Maintenant, il nous faut redoubler d'ardeur et ne pas nous absorber dans les luttes politiques. C'est par notre action personnelle, par l'enseignement, par l'éducation, par le journal et la brochure que nous devons gagner sans cesse de nouvelles recrues, tandis que nos militants organisent fortement les masses prolétariennes. Notre œuvre prépare la leur, et la seconde utilement. Notre socialisme est intégral, et veut l'appoint incessant des forces intellectuelles pour être conçu et réalisé dans sa plus large acception. Tout récemment, on nous disait ici-même les aspirations intellectuelles, esthétiques et morales du Parti ouvrier belge. Voici l'exemple. A nous de le suivre, de le dépasser. A l'œuvre, donc, sans retard!

ALBERT LIVET.

---

(1) Je soumets cette idée à nos jeunes amis de Paris et de la province. Est-elle réalisable *présentement?* Nous serons heureux d'avoir leur opinion sur ce point.

LA SIRÈNE

Dès le petit jour chante la sirène,
A midi de même et le soir encor :
Mugissement rauque et lourd qui se traîne
Et remplit tout l'air sans prendre l'essor.

La sirène, quoi !... Ce n'est donc plus celle
Qu'Ulysse entendit dans les jours anciens ?
Fatale attirance à plus d'un mortelle,
Mais nul chant n'était plus doux que les siens.

Sous l'azur des mers, en son lit d'écume,
On s'abandonnait rien que de l'ouïr.
Et la mort passait sans plus d'amertume
Entre son beau chant et notre soupir.

Aux jours d'aujourd'hui, jours bien loin d'Homère,
La sirène encor chante en nos chemins.
Mais sous son chant noir la vie est amère,
Amère la mort pour bien des humains.

Loin des îles d'or, des clairs promontoires,
Où l'écume joue et rit sur les flots,
C'est sur les cités aux usines noires
Que sa rauque voix traîne en lourds sanglots ;

C'est sous un ciel bas, fumée et tristesse,
Qu'elle jette ici l'appel au travail.
La vapeur attend, la vapeur vous presse,
Plus vite à l'usine, ô morne bétail !

Et la mort au cœur, tout un peuple blême,
Au sinistre appel déjà se pressant,
Chaque jour — hélas ! c'est toujours le même —
Porte sa sueur, sa chair et son sang.

A quel prix, mon Dieu ! l'argent que l'on gagne,
Pour vivre si peu, pour vivre si mal !
L'usine moderne est enfer et bagne
Au peuple damné par le capital.

Et quand vient le bout, le bout de la vie,
Où — sur quel grabat! — attend quelle mort!
La sirène chante encor l'agonie
Du vieil ouvrier qui râle et se tord.

O bonne sirène!... oh! la rêverie
De s'évanouir sous tes grands flots bleus.
Alcôve d'azur, d'écume fleurie,
Avec ton beau chant pour fermer nos yeux!

O dévoratrice et sombre sirène,
Sous tes dents de fer, sous tes dents de feu,
Mâchant la vapeur et la chair humaine
Pour cracher de l'or aux pieds du seul dieu.

Sirène d'enfer, sirène du bagne,
Après tant de jours peinés sans repos,
Aurons-nous gagné, pour le peu qu'on gagne,
Un trou sous la terre où coucher nos os?

Dès le petit jour chante la sirène,
A midi de même et le soir encore :
Mugissement rauque et lourd qui se traîne
Et remplit tout l'air sans prendre l'essor.

MARCELLUS.

LA

Nationalisation des Chemins de fer

EN SUISSE[1]

II

Enfin, le Conseil fédéral put terminer son étude sur le rachat et présenter à ce sujet, en mars 1897, des données détaillées et soumettre aux Chambres une *loi fédérale sur la dénonciation du rachat* des principales lignes des chemins de fer suisses.

Le message qui précède cette loi traite successivement de l'histoire des chemins de fer suisses, de la nécessité de leur nationalisation, de la nationalisation par voie de rachat, de la détermination de l'indemnité de rachat, de l'organisation des chemins de fer de l'État et de l'avenir des chemins de fer alpins sous le régime de la nationalisation, enfin de la dénonciation du rachat.

Arrêtons-nous un peu sur l'*exposé des principes qui exigent la nationalisation*, car c'est là ce qui, au fond, nous intéresse le plus dans cette formidable question. En premier lieu, il faut prendre en considération les facteurs qui assurent à l'exploitation *unique* de tout le réseau une supériorité sur le *morcellement* actuel en plusieurs réseaux distincts. Les adversaires de la nationalisation prétendent, il est vrai, que ce sont là des avantages que la fusion en une seule compagnie de tous les chemins de fer principaux de la Suisse serait également susceptible de réaliser. (Cette idée est défendue, depuis longtemps, mais sans succès, dans la très orthodoxe *Bibliothèque universelle*, par son directeur, M. Tallichet. Selon lui, la fusion des principales Compagnies assurerait au peuple suisse tous les avantages de la nationalisation, sans en avoir les dangers, c'est-à-dire sans menacer en rien le principe sacré de la propriété individuelle. Les actionnaires adhéreraient volontiers à cette mesure « patriotique » si les titres étaient convertis en

---

(1) Voir le numéro d'octobre 1897.

rente perpétuelle 4 %. On le croit volontiers, puisque la Confédération ne paiera guère plus de 3 % d'intérêt pour la dette qu'elle devra contracter pour opérer le rachat. Pour le monde de la finance, cet écart se traduira par des millions.)

Viennent ensuite les avantages divers que l'*administration par l'État,* à l'encontre du système de l'administration des chemins de fer par des sociétés particulières, vaudra à l'intérêt général. Une *administration privée* recherche fatalement en tout premier lieu les *résultats financiers* de l'entreprise qui assurent à l'actionnaire le dividende le plus fort possible, dépassant le taux de l'intérêt usuel.

L'*exploitation par l'État,* au contraire, peut se contenter d'un rendement net couvrant le service des intérêts et l'amortissement du capital de premier établissement, soit du prix d'achat de la ligne ; l'administration fédérale des chemins de fer n'aura pas à verser dans la caisse fédérale ses excédents de recettes ; il faudra que ceux-ci soient employés dans l'*intérêt général* du trafic.

L'exploitation des principaux chemins de fer suisses est actuellement entre les mains de cinq Compagnies. Chaque administration est obligée d'avoir pour toutes les branches du service ses bureaux spéciaux pourvus d'un personnel complet qui doit se livrer à une besogne considérable, mais économiquement inutile. Pour établir le tarif d'un transport allant d'une extrémité de la Suisse à l'autre, il faut que trois ou quatre *bureaux de tarifs* au minimum se concertent sans fin, travail qui exige un nombreux personnel. Avec l'exploitation par l'État, un seul bureau se chargerait, avec beaucoup moins de peine, d'établir des tarifs pour toute la Suisse. Il en est de même pour bien d'autres services encore. A la fin de 1894, le personnel des administrations générales des cinq grandes Compagnies comptait 880 employés. Avec la centralisation, 600 employés suffiraient amplement, ce qui économiserait non seulement les traitements afférents aux emplois supprimés, mais encore la partie correspondante du surplus des frais de ces bureaux. Sur ce seul chapitre, on réaliserait une économie de 600,000 francs au minimum.

Mêmes avantages pour l'entretien et la surveillance des lignes. L'économie sur les rails et les traverses serait pour 12,000 tonnes en chiffres ronds, de 120,000 francs par année.

L'uniformité dans le domaine des appareils d'aiguillage et de signaux permettrait également de réaliser de notables économies et serait en outre d'une haute importance pour la sécurité du trafic.

L'utilisation d'une gare par deux ou plusieurs Compagnies entraîne toute une série de complications, de doubles emplois, de doubles frais. De là des conflits et des frottements sans fin, inconvénient d'autant plus grave que le nombre de ces gares est fort élevé (28).

Le service des trains de voyageurs offre actuellement pour le public cet inconvénient que le personnel change après de courts trajets, suivant les réseaux des diverses Compagnies. Pour un trajet de Lausanne à Zurich (229 kilomètres), par exemple, il faut faire contrôler trois fois son billet. L'administration centralisée gagnera à pouvoir faire faire de longs trajets par le personnel des trains; le personnel sera réparti d'une manière rationnelle, d'où résultera une diminution de dépenses, sans surmenage des employés.

L'unification du service de la traction sera également avantageuse et pour le personnel et pour l'administration. On peut s'en rendre compte, quand on sait que, dans le trajet de Lausanne à Zurich, que nous venons de prendre comme exemple, quatre changements de locomotives sont nécessaires.

La diversité dans les machines — nous avons, sur nos lignes normales, trente-six types différents — et la grande variété des voitures et des wagons constitue de même un inconvénient pour le service.

Le transport direct exige que les wagons de marchandises puissent circuler librement d'un réseau à un autre. Sous ce rapport encore, les chemins de fer suisses sont naturellement dans un état d'infériorité à l'égard des grandes Compagnies étrangères qui nous avoisinent. Le fait que les wagons de marchandises appartiennent à plusieurs Compagnies distinctes oblige celles-ci à tenir beaucoup d'écritures et de comptes. D'incessants conflits surgissent entre les Compagnies. Il est évident que toutes ces anomalies disparaîtront aussitôt l'unification réalisée, car il n'y aurait plus alors d'intérêt financier en jeu. La pénurie des voitures se trouverait aussi beaucoup atténuée.

Enfin, la centralisation du service de l'économat des diverses lignes permettrait de réaliser des économies sur tous les achats d'objets de consommation nécessaires au trafic. Il suffirait de réduire de 4 % les prix d'achat pour obtenir une économie de 500,000 francs en chiffres ronds sur les approvisionnements de houilles et sur l'entretien et le renouvellement des locomotives et des wagons.

*
* *

Dans un autre ordre d'avantages, nous trouvons celui qu'entraînera l'administration par l'État en fait d'améliorations apportées aux horaires. Le public suisse ne sait que trop les difficultés qu'ont opposées de tout temps les Compagnies aux moindres progrès sous ce rapport. Que de peines et d'efforts pour arriver à faire circuler les trains de nuit et à faire admettre toutes les classes de voitures dans les trains rapides, qui

longtemps ne furent accessibles qu'aux privilégiés de la fortune ? Mais c'est surtout lorsqu'on a réclamé des améliorations dans les services locaux que l'on a constaté combien les Compagnies redoutent d'augmenter leurs frais d'exploitation ; il fallait toujours emporter de haute lutte la création de tout train nouveau. Une Compagnie privée dessert avant tout les lignes productives et se borne à l'indispensable à l'égard des lignes secondaires qui rapportent moins. *La préoccupation du dividende domine tout.* L'administration de l'État, au contraire, prendra en considération le produit de tout le réseau et pourra consacrer le fort excédent des recettes des grandes lignes à établir également pour les lignes peu productives les communications voulues.

La nationalisation aura encore d'heureux effets sur les relations entre les chemins de fer, les postes, le télégraphe et le téléphone. Actuellement, ces services des chemins de fer et des postes empiètent souvent les uns sur les autres, d'où des contestations dont le nombre diminuera lorsque les deux administrations seront placées sous la même direction supérieure.

*
* *

De son côté, le personnel des chemins de fer aura tout à gagner sous le nouveau régime. Il est vrai que sa situation s'est déjà améliorée sensiblement à la suite du grand mouvement des salaires ; mais, en droit, les Compagnies de chemins de fer ne sont pas tenues de maintenir les conditions actuelles. Et puis, l'opinion publique voit à regret des administrations privées disposer du *pouvoir disciplinaire* fort étendu qu'exige le service des chemins de fer, pouvoir que d'autres entreprises commerciales n'ont pas. Le fait qu'un aussi grand nombre d'employés sont sous la dépendance de particuliers peut avoir aussi de graves conséquences et est contraire aux principes de la démocratie. Le nombre des employés et ouvriers des cinq lignes principales est de 22,000 environ. On feint de redouter que cette armée d'employés ne devienne un danger politique. Or, jamais il n'a pu être sérieusement avancé que les fonctionnaires et employés des administrations fédérales, dont le nombre, actuellement, est déjà grand, dépendent de leurs supérieurs en matière politique. Est-il nécessaire de fournir une preuve à l'appui de ce que nous avançons ? Le parti ouvrier socialiste lausannois a élu députés deux fonctionnaires, l'un des postes et l'autre des douanes et jamais ceux-ci n'ont eu pour cela de difficultés avec leurs supérieurs.

Les Compagnies privées sont naturellement enclines à réduire les frais du personnel ; toutes ont notamment pour règle de fort bien rétribuer certaines fonctions supérieures et, en revanche, de lésiner sur les salaires des emplois inférieurs qui, étant le grand nombre, cons-

tituent en effet une part considérable des frais d'exploitation, soit environ le 51 °/o.

L'État, lui — la loi sur les traitements des employés fédéraux qui vient d'entrer en vigueur le prouve — veillera à ce que tout employé et ouvrier ait un salaire suffisant ; car il n'aura pas à s'inspirer uniquement du côté financier de la question. Il n'y aura pas de différences entre les salaires suivant les lignes desservies ; les inégalités qui proviennent de la situation financière des Compagnies disparaîtront. La réduction du personnel, dont nous avons parlé plus haut, fournira les ressources nécessaires pour couvrir le surplus des dépenses que nécessitera l'égalisation des salaires. La réduction du personnel s'obtiendra sans congés donnés en masse, mais au fur et à mesure que les emplois deviendront vacants.

L'exploitation par l'État mettra fin aux réclamations que soulève l'application imparfaite de la loi fédérale sur la durée du travail des employés de chemins de fer. Jamais, malgré les efforts de la Confédération, les Compagnies n'ont voulu se conformer entièrement aux prescriptions de cette loi protectrice du personnel, parce que des intérêts financiers étaient en jeu.

Enfin, il est certain que la Confédération, en ce qui concerne les caisses de retraite, n'assurera pas aux employés de chemins de fer des conditions moins favorables que ne l'ont fait les Compagnies.

*
* *

Une des questions les plus graves est évidemment celle des *tarifs*. Sous ce rapport, la Suisse se trouve, vis-à-vis des autres pays, dans un état de réelle infériorité, vu la cherté des tarifs de nos Compagnies. Seul l'État sera en mesure de poursuivre une politique de tarif avantageuse au pays, tandis que, aujourd'hui, c'est l'intérêt financier des Compagnies qui est presque l'unique facteur dans la fixation des prix de transport. Ce qui, avant tout, sera désirable, c'est l'uniformité des tarifs pour tout le réseau suisse. Nous la possédons, ou à peu près; mais seulement dans les tarifs de voyageurs. Cependant, il reste, en ce domaine, quantités de réformes à réaliser dont la plus importante sera celle d'une réduction équitable des taux actuels. Il est d'ores et déjà question, une fois la nationalisation réalisée, d'étendre à tout le réseau les *abonnements pour ouvriers* à prix réduits, bien qu'il doive en résulter une perte. Jusqu'ici seul le Central et le Jura-Simplon les ont introduits. Ces abonnements permettent à l'ouvrier d'éviter l'entassement dans les centres industriels et de se payer des logements salubres et à meilleur marché hors des villes.

Quant au transport des marchandises, la Suisse est actuellement à la merci de tarifs qui favorisent le trafic direct et international au détriment du trafic interne. Grâce au monopole qu'elles détiennent, et aux concessions qui le leur assurent, les Compagnies possèdent en définitive la faculté de percevoir de véritables droits de péage sur tous les transports effectués par elles, et cela au plus grand profit des actionnaires. C'est là, au fond, un retour déguisé aux anciens privilèges que le monde bourgeois se vante tant d'avoir abolis. Permettre à des particuliers favorisés par la fortune de mettre à contribution le peuple tout entier, de lever un tribut sur lui, c'est une chose incompatible avec la démocratie moderne et il est temps d'y mettre un terme, en exploitant les voies ferrées au profit de la nation.

*
* *

Le message du Conseil fédéral fait ressortir aussi combien il est important pour la Suisse, d'arriver, par un *abaissement graduel des tarifs*, à pouvoir lutter contre la concurrence étrangère ; il s'agit là, dit-il, d'une question de laquelle, dans un avenir assez rapproché, dépendra *l'existence économique du pays*. En 1957, les lignes suisses principales feront nécessairement retour à la Confédération en suite de l'expiration des concessions ; à cette époque, les États voisins deviendront presque gratuitement propriétaires des lignes d'intérêt général, attendu que celles-ci feront retour à l'État sans indemnité de sa part ; le matériel d'exploitation, les réserves de matériel, etc., seront seuls à payer.

En ajournant le rachat jusqu'à l'expiration des concessions, la Confédération devra payer aux Compagnies le prix intégral des lignes. Ce prix représentera une somme énorme dont l'État servira les intérêts et l'amortissement au moyen de prélèvements sur le rendement net de l'exploitation. A cette époque, les pays voisins auront leurs chemins de fer d'État francs de dettes et se trouveront ainsi mis dans la possibilité de réduire leurs tarifs et d'introduire dans les services de l'exploitation toutes les améliorations désirables. A côté de beaucoup d'autres, cette considération, d'ordre exclusivement financier, prouve combien il est urgent de procéder au rachat dans le plus court délai possible, pour permettre à la Confédération d'amortir la dette des chemins de fer. Le Conseil fédéral compte que l'amortissement pourra être terminé en 1962.

*
* *

Nous avons vu, dans la première partie de notre étude, les chemins

de fer suisses en détresse, être obligés de faire appel au capital étranger. Une grande partie des actions émigra et les capitalistes réclamèrent, en retour de leur apport, le droit d'être représentés dans l'administration. Au lieu des actionnaires gardant leurs titres on eut force spéculateurs qui firent surtout la chasse aux gros dividendes. Un tel état de choses est malsain et réclame une intervention énergique de l'État.

*
* *

L'apparition du message et des calculs relatifs à l'*indemnité de rachat* fit pousser de véritables clameurs dans le camp des agioteurs. Les journaux à leur solde, quelques feuilles allemandes surtout, protestèrent contre « la spoliation des possesseurs actuels d'action ». Rien d'étonnant à cela, puisque la valeur que le message fédéral attribuait au capital-actions des Compagnies suisses est, en chiffre rond, de cent millions inférieure au prix du marché à fin décembre 1896. Les recherches du département des chemins de fer ramenaient, dans le message, les actions à leur valeur réelle. La spéculation aussitôt s'empara naturellement des chiffres officiels, et ce fut, pendant quelques jours, à la Bourse une véritable dégringolade.

Les chiffres suivants peuvent en donner une idée :

	Cours du 24 mars	Cours du 29 mars	Valeur réelle d'après le message
Central. . . . . Fr.	708 »	669 »	543 10
Gothard	835 »	790 »	620 62
Jura-Simplon (ord.)	187 »	155 »	120 19
Nord-Est	669 »	540 »	338 42
Union-Suisse (priv.). . . .	545 »	525 »	500 »

Grande consternation des porteurs d'actions. Et pourtant cette débâcle n'était pas absolument inattendue, car depuis des années on criait sur les toits que la spéculation avait exagéré la valeur des titres de chemins de fer suisses et qu'il fallait absolument ramener les titres à une plus juste valeur.

Le *Borsencourier*, de Berlin, alla, dans sa rage, jusqu'à parler d'un « Panama suisse ». La haute finance, un moment, menaça de *boycotter* la Suisse, de faire échouer les emprunts nécessaires à la nationalisation. Peu s'en fallut qu'on ne réclamât l'intervention armée de quelque grande puissance. Quant à réfuter d'une façon sérieuse les chiffres du Conseil fédéral, personne ne s'en soucia et pour cause. Une fois de plus on a pu constater combien il est dangereux de laisser les voies ferrées à la merci de l' « Internationale jaune ».

III

Aux Chambres, les discussions sur le rachat furent longues et pénibles. Le principe fut voté par le Conseil des États dans sa session de juin. L'opposition, M. Python, de Fribourg, tout particulièrement, se distingua par ses efforts pour faire traîner en longueur les débats, avec le secret espoir de retarder la votation définitive et d'empêcher la dénonciation de se faire en temps opportun. C'eût été quinze ans de gagnés. M. Python agita naturellement le spectre rouge : « M. Blumer, dans un mouvement non sans éloquence, nous a montré, dit-il, les enfants ou petits-enfants reprochant dans cinquante ans leur conduite aux députés qui en ce moment manqueraient l'occasion du rachat. Je n'ai pas les mêmes craintes que M. Blumer. Ne sera-ce pas un autre reproche que lui feront ses descendants en raison du rachat ? Ne lui diront-ils pas que l'État a posé un antécédent regrettable, en dépouillant les actionnaires, antécédent dont se prévaudront les partisans de la révolution sociale pour demander aux enfants Blumer le partage du superflu de leurs biens. » Le cliché étant fort usé, l'effet fut nul. On aurait pu lui objecter qu'en fait de spoliation les Compagnies d'actionnaires n'ont rien à reprocher à qui que ce soit. N'a-t-on pas vu, naguère, la ligne d'Italie mise aux enchères publiques et acquise par la Suisse occidentale au prix de 10,000 francs ?

M. le conseiller fédéral Zemp, notre ministre des chemins de fer, a fait justice de cette accusation. Les calculs se basent sur des chiffres réels et n'ont rien à faire avec les cours de la Bourse qui sont le produit de la spéculation. Le peuple suisse refusera de payer les prix arbitrairement fixés par la Bourse. On a reproché à M. Zemp d'avoir fait acte de renégat, d'avoir été l'adversaire de la nationalisation avant son entrée dans la plus haute autorité du pays et d'être devenu depuis lors un partisan zélé de la même nationalisation. « Quand on a dépassé la soixantaine, répondit-il, et derrière soi une carrière de plus de trente-cinq ans, on n'aime pas à changer d'idées comme on change de chemise. Cependant, dans cette question des chemins de fer, j'ai fait une évolution complète. Voilà tantôt six ans que je dirige le département des chemins de fer. J'ai journellement affaire aux Compagnies et j'ai eu l'occasion de voir de plus près les diverses branches de leur administration... Les expériences que j'ai faites m'ont appris que *les Compagnies privées ne remplissent pas leur tâche dans la mesure désirée et voulue.* Longtemps j'ai cru qu'il n'était pas nécessaire d'en venir à l'exploitation par l'État, mais, en étudiant la question, peu à peu, et non sans hésitation, s'est accompli en moi le changement d'idée et je

suis arrivé enfin à la conviction que la véritable solution de la question des chemins de fer réside dans l'exploitation par l'État. »

Et M. Zemp de conclure : « La question est mal posée, quand on déclare qu'elle est d'ordre plutôt politique... L'intérêt économique est tellement grand qu'on peut sans hésiter proclamer la question d'ordre national. Le rachat sera une œuvre nationale qui servira, non pas à un parti politique, mais à tous les partis, au pays tout entier. »

La grosse bataille eut lieu sur la question d'*organisation*. L'opposition se plut à présenter une foule de propositions, sous prétexte d'améliorer le projet du Conseil fédéral. Eût-elle réussi à les faire adopter, elle n'aurait pas, pour cela, abandonné son hostilité contre le principe même de la nationalisation.

Au Conseil national la lutte fut particulièrement chaude et dura plusieurs jours. Dès le début se manifestèrent parmi les partisans du rachat deux tendances bien distinctes. Les radicaux doctrinaires, qui forment la majorité dans notre parlement, entendent remettre le plus de compétences possible au pouvoir central, tandis que les démocrates et les socialistes partent de l'idée qu'il ne faut pas renforcer trop le pouvoir du Conseil fédéral; qu'il faut, au contraire, lui opposer un contrepoids et qu'à des besoins nouveaux doivent correspondre des organismes nouveaux. C'est la raison pour laquelle le citoyen Wullschleger a demandé la nomination directe par le peuple des représentants des cantons au conseil d'administration. Cette proposition fut malheureusement repoussée par 73 voix contre 38.

Le citoyen Curti insista sur la nécessité de donner au personnel des chemins de fer le droit d'être représenté avec voix consultative dans le conseil d'administration. Quant à la représentation des sociétés industrielles, agricoles, commerciales et ouvrières dans le conseil d'administration, elle est nécessaire. Il faut faire la part à la décentralisation des pouvoirs.

Le principe de cette représentation des intérêts économiques fut consacré une première fois par l'adoption de l'article 15 concernant le conseil d'administration. Celui-ci devait se composer de 80 membres, dont 25 seraient nommés par le Conseil fédéral, 25 par les cantons, 25 par l'agriculture, le commerce, l'industrie, les corps de métier et par le personnel des chemins de fer; les 5 derniers devaient être désignés par les conseils d'arrondissement, pris dans leur sein.

L'organisation ouvrière suisse eût été représentée par quatre délégués. Cette solution constituait un réel progrès et pouvait donner d'excellents résultats. Mais, deux jours après, quelques doctrinaires, imbus de dogmes étroits et surannés, réussirent à apeurer la majorité en prétextant que cette représentation était anticonstitutionnelle parce qu'elle constituait des privilèges en faveur de certains groupements.

M. Jeanhenry se réclama des grands principes de la Révolution française.

Le citoyen Wullschleger lui répondit que ce n'était pas faire preuve de radicalisme et d'amour du progrès, que de ne pas oser, cent ans après cette Révolution, en dépasser les principes. L'évolution économique s'inquiète peu des théories et des marottes de MM. les juristes. Le législateur doit s'inspirer des besoins de la vie réelle. Ces besoins réclament impérieusement une représentation de ces organisations dans le conseil d'administration. Cette concession est nécessaire pour permettre au peuple, dans une certaine mesure, de collaborer à l'administration des chemins de fer.

La majorité ne l'entendit pas de cette oreille; elle flaira là le socialisme et, revenant sur sa décision, elle supprima les vingt-cinq administrateurs nommés par les organisations économiques.

*
* *

Cet échec ne doit pas décourager les socialistes. Le temps et l'évolution se chargeront de montrer qui a eu raison et, lorsqu'on aura fait des expériences pendant quelques années, il sera peut-être plus facile de faire prévaloir des idées avancées. La conception socialiste de la nationalisation diffère profondément de celle de la majorité du parlement. Le but de cette dernière est de nationaliser les chemins de fer sans émanciper l'ouvrier. Le socialisme démocratique exige que les industries nationalisées soient exploitées directement par les travailleurs eux-mêmes, sous le contrôle de l'État. L'exploitation des chemins de fer devrait être confiée aux travailleurs de la voie ferrée organisés en un vaste syndicat coopératif duquel feraient partie d'office les agents de tout grade. L'autorité représenterait, vis-à-vis du syndicat, les intérêts de la collectivité des citoyens. L'administration, les règlements de service, la fixation des traitements et des heures de travail dépendraient exclusivement des employés intéressés (1). Tandis que la solution collectiviste garantirait l'indépendance des employés, qui seraient alors leurs propres maîtres, la loi qui vient d'être adoptée maintient le principe de la hiérarchie administrative. Toutefois, la position des employés sera, nous l'avons vu, sensiblement améliorée par le rachat tel qu'il vient d'être voté. Les « cheminaux », comme on les appelle ici, peuvent donc, sans appréhension aucune, envisager leur avenir sous le nouveau régime ; il sera infiniment préférable à la situation actuelle.

(1) Le citoyen Sourbeck, leur représentant au Conseil national, a du reste obtenu la promesse formelle que le personnel sera dûment représenté dans le conseil d'administration.

*
* *

Maintenant que la loi est votée par les Chambres fédérales — le Conseil national l'a adoptée définitivement par 98 voix contre 29 — il faut que tous les partisans de ce progrès travaillent énergiquement en faveur de son adoption par le peuple, qui aura à se prononcer en dernier ressort dans le mois de février prochain. Déjà, la finance internationale s'efforce par tous les moyens qu'elle dispose — et l'on sait qu'elle n'en manque pas — de provoquer le rejet de cette loi. C'est ainsi qu'il s'est formé un consortium de financiers qui offrent à la Compagnie du Jura-Simplon 60 millions pour le percement du tunnel à travers le Simplon, mais à *la condition que le rachat des chemins de fer ne sera pas voté.* Ces messieurs montrent trop le bout de l'oreille. Le peuple, qui tient à ce que le tunnel se fasse, ne se laissera pas éblouir par cette promesse un peu tardive, car voilà plus de trente ans que banquiers et ploutocrates agitent cette question du Simplon uniquement pour favoriser leurs spéculations et sans jamais prendre la chose sérieusement en mains. Du reste, la loi garantit le percement du Simplon par la Confédération, au cas où la Compagnie ne parviendrait pas à réaliser cette œuvre tant désirée par la Suisse romande. Aussi cette manœuvre politico-financière n'a provoqué qu'un dédain général. Si ses auteurs avaient voulu travailler en faveur de la nationalisation, ils ne s'y seraient pas pris autrement.

On a annoncé ensuite (il est vrai que la nouvelle a été démentie — mais y a-t-il de la fumée sans feu?... —) que les gros actionnaires auraient réuni un demi-million destiné à soutenir la propagande contre le rachat. C'est folie d'espérer que le peuple vendra son vote à ce prix. Cette peur du rachat prouve que l'affaire est bonne pour l'État, pour le peuple tout entier. La presse hostile s'évertue à démontrer que les financiers, par dépit, ne fourniront pas les fonds nécessaires à l'opération. Comme les calculs du Conseil fédéral se basent sur un intérêt de 3 1/4 %, il est certain qu'à un taux aussi favorable, les capitaux ne feront pas défaut. Il ne faudra d'ailleurs pas un milliard, comme on se plaît à le répéter en guise d'épouvantail, car il y a 677,756,200 francs en obligations que la Confédération n'aura pas à rembourser en espèces. Ce sera une simple conversion. Il ne s'agira que de trouver une somme de 344 millions et encore y aura-t-il probablement des actionnaires qui se contenteront d'une conversion de leurs actions en rente fédérale.

*
* *

Le moment est donc venu de faire enfin ce pas décisif : la natio-

nalisation des chemins de fer. De toutes les objections qu'on y a opposées, il n'en est pas une qui n'ait été réfutée et la plupart d'entre elles cachent mal le dépit qu'éprouvent les possesseurs actuels des voies ferrées à voir cette proie leur échapper.

Les économistes les plus éminents, même parmi ceux qui, d'une manière générale, condamnent l'intervention de l'État dans le domaine économique, admettent ou proclament même comme une nécessité l'exploitation des chemins de fer par l'État. Tel M. Wuarin, le savant professeur de l'université de Genève, et avant lui, bien d'autres partisans du *laisser faire, laisser passer*, ont dû convenir qu'un monopole comme celui des chemins de fer ne pouvait être laissé entre les mains des particuliers. J.-B. Say, — cité par M. Walras, l'ancien et éminent professeur à l'université de Lausanne, dans sa remarquable étude : *L'État et les Chemins de fer*, qui a paru dans la *Revue du droit public et de la science politique* (mai, juin, juillet et août 1897) — J.-B. Say dit qu' « on peut, sans crainte, mettre les moyens de communication, pourvu qu'ils soient judicieusement conçus, au rang des dépenses sociales les mieux entendues. Il en résulte une diminution de frais en général, une baisse de prix pour tous les produits, d'où résulte un gain pour la société. »

M. Walras, de son côté, conclut comme suit : « L'État peut et doit intervenir dans l'industrie des chemins de fer, et cela à un double titre : 1° parce que le service des chemins de fer, en ce qui concerne le transport des services ou produits d'intérêt public, est lui-même un service public; 2° parce que le service des chemins de fer, en ce qui concerne le transport des services ou produits d'intérêt privé, est un monopole naturel et nécessaire qui, comme monopole privé, ne serait fondé ni en droit ni en intérêt, et qui, par conséquent, doit être érigé en monopole d'État économique. »

L'expérience a démontré pleinement la justesse de cette manière de voir. Et si, dans sa forme, la nationalisation des chemins de fer suisses, ou plutôt l'organisation des chemins de fer fédéraux n'est pas encore entièrement d'accord avec la conception socialiste, nous dirons, en terminant, avec Vandervelde : « Monopole pour monopole, mieux vaut le monopole aux mains de la collectivité qu'aux mains de quelques individus; mieux vaut la bureaucratie de l'Etat que celle du monopole capitaliste; mieux vaut que les bénéfices aillent dans la caisse de tous que dans les poches de quelques particuliers. »

F. RUEDI.

CONGRÈS

DE LA

Démocratie Socialiste Allemande

Le parti socialiste allemand a tenu son congrès annuel à Hambourg, du 3 au 10 octobre dernier. Hambourg est un des centres de l'agitation socialiste et l'agitation qui y régnait durant les délibérations du congrès était très vive. Une foule de spectateurs assistait à chaque séance, suivant avec le plus grand intérêt les discussions des délégués dont le nombre s'éleva à 184. Quelques représentants du socialisme étranger assistèrent également au congrès.

Celui-ci avait à traiter des questions très importantes. Avant d'entamer les délibérations proprement dites, le citoyen Frohme prononça un discours de bienvenue vivement applaudi dans lequel il glorifia l'esprit de solidarité de la classe ouvrière, la force immense, toujours grandissante, du socialisme. On donna une sanction aux sentiments qui l'avaient inspiré par le vote d'une résolution qui exprime aux métallurgistes anglais, actuellement en grève, la cordiale sympathie de la classe ouvrière allemande et qui promet aux victimes du patronat anglais des subsides matériels.

Plus de cinquante propositions, émanant des différents groupements du parti et ayant surtout rapport à l'agitation générale, figuraient sur l'ordre du jour. Les comptes rendus du comité directeur contiennent d'exacts renseignements sur les progrès de la propagande de l'année passée. Il est avéré que les recettes de la caisse centrale, résultant des cotisations directes et volontaires des membres et groupes disséminés dans l'empire entier, tendent, dans une proportion considérable, à diminuer. Mais de cette diminution conclure à un affaiblissement financier du parti serait une erreur grave. Plus le parti élargit ses cadres, plus les organisations locales, régionales et provinciales

gagnent d'importance : celles-là affectent maintenant à leur propre propagande les sommes qui jadis étaient envoyées à la caisse du comité central. — La presse socialiste a gagné au courant de la dernière année 15,000 abonnés. Le chiffre total de tous les abonnés des feuilles appartenant au parti s'élève à 323,000 et les recettes de ces feuilles se chiffrent par 3 millions de marks. 40,000 marks ont dû être payés pour frais de procès. Les principaux organes réalisent des bénéfices considérables qui sont affectés à la propagande. Les recettes du *Vorwaerts* dépassent les dépenses de 50,000 marks et le *Hamburger Echo* accuse un bénéfice de 67,000 marks.

Abordant la question du *Premier Mai*, on vota une résolution favorable à la cessation générale du travail. Un délégué hambourgeois s'était fait le défenseur d'une proposition dont les auteurs ne visaient pas moins que le changement de la manifestation socialiste en une simple fête populaire, sans caractère révolutionnaire ni chômage dans les ateliers. Devant les protestations unanimes des assistants, le délégué dut retirer ladite proposition qui, votée par une réunion publique de Hambourg, trouve son explication dans les déboires des ouvriers de cette ville après la première manifestation du 1er Mai en 1890.

Le citoyen Schippel, un publiciste de mérite, mais trop enclin à modifier ses opinions en matière de tactique, fait également éclater de vives protestations par son rapport sur *l'action parlementaire.* On lui reproche le caractère opportuniste de ses conclusions, l'esprit trop peu antimilitariste qui s'y fait jour. Cependant, Liebknecht le tire d'affaire en démontrant que le coupable a plutôt péché par maladresse d'expression que par manquement aux principes. La parole est ensuite donnée à Bebel (rapporteur de la question des prochaines élections législatives) qui, dans un vigoureux discours, fait appel à toutes les bonnes volontés pour la grande bataille électorale de 1898. Le Reichstag, actuellement citadelle opportuniste, doit être pris d'assaut par le bulletin de vote prolétarien. Bebel n'hésite pas à prédire un succès éclatant ; si tous les membres du parti font leur devoir.

Toutefois, le grand événement du congrès fut la discussion de la question suivante : Les socialistes de la Prusse doivent-ils, oui ou non, participer aux élections de la Chambre prussienne, le *Landtag?* La question, pour n'être qu'une question de tactique, n'en est pas moins de la plus haute importance, puisque c'est du Landtag que relèvent bon nombre d'administrations gouvernementales. Or, par suite du mode d'élection réactionnaire, la classe ouvrière n'a pas un seul représentant dans cette Chambre, — fait d'autant plus regrettable que les événements récents ont démontré l'erreur absolue de ceux qui attendent des partis libéraux une résistance virile contre les complots liberticides

du gouvernement. L'envoi au *Landtag* de représentants socialistes serait donc plus qu'un bienfait pour le prolétariat de la Prusse ; mais on ne peut guère espérer un succès électoral sans l'aide des radicaux, à cause précisément du mode d'élection à trois classes.

C'est par le désir de repousser toute alliance avec les *Freisinnigen* (libéraux) que fut inspirée la résolution de Cologne en 1892, obligeant les membres du parti à l'abstention électorale complète. Depuis lors, à cause des procédés sournois du gouvernement, cherchant à faire voter par les Chambres élues au suffrage restreint les projets de lois d'exception que le *Reichstag* repousse, et aussi grâce à une étude plus approfondie du problème à résoudre, les opinions se sont modifiées. Les citoyens Bernstein et Kautsky, dans la *Neue Zeit,* Liebknecht, Singer et d'autres dans le *Vorwaerts,* avaient soutenu, les uns la participation, les autres l'abstention, — discussion qui, dans le congrès, a abouti à une victoire des premiers. La résolution de Cologne a été révoquée par 160 voix contre 50. Toutefois, la victoire des partisans de la participation est moins décisive que ces chiffres ne paraissent l'indiquer. La décision de Cologne a été remplacée par le vote d'une proposition de Bebel, portant que le parti doit participer aux élections partout où se présentera l'occasion d'un succès pratique quelconque, mais qu'il doit *éviter toute alliance ou compromis avec les partis bourgeois.* Cette dernière clause rend la résolution de la majorité presque illusoire, parce qu'une victoire sur les partis conservateurs, comme nous l'avons dit plus haut, n'est possible qu'à l'aide des radicaux et démocrates, qui eux, en raison de la position sociale plus élevée des membres de leurs partis, se trouvent seuls en état de remplir les conditions matérielles exigées tant par la loi électorale que par la nécessité de faire face aux frais de la propagande : indépendance économique, fortune requise des délégués (*Wahlmänner,* etc.)

La résolution adoptée n'est donc pas d'une valeur pratique immédiate. Elle se présente sous l'aspect d'un compromis entre les deux fractions du parti. Mais elle est un nouveau signe de la tendance réformiste qui, de plus en plus, perce la brume des théories économico-philosophiques dans le camp socialiste. Ce fut en vain que Liebknecht, l'infatigable propagandiste de la doctrine de Marx, combattit la participation avec sa verve juvénile et avec tout le talent oratoire qu'on lui connaît; ni lui ni ses successeurs à la tribune ne purent enrayer le courant d'esprit affirmatif qui dans l'acclamation bruyante du remarquable discours d'Auer s'était nettement manifesté. On vota donc et le résultat est celui que nous avons indiqué plus haut.

Les autres questions qui furent débattues sont de peu d'importance et n'intéressent guère nos amis de l'étranger. Remarquons que le prochain congrès sera tenu à Stuttgart, capitale du Würtemberg. —

On se sépara au cri trois fois répété de : *Vive la démocratie socialiste allemande ! Vive le prolétariat international !*

H. THUROW.

La *Revue Socialiste* envoie l'expression de sa chaleureuse sympathie au vaillant vétéran de la Social-Démocratie allemande, M. Liebknecht, condamné à quatre mois de prison pour le ridicule délit de lèse-majesté, survivance des temps serviles où un empereur prétendait être plus qu'un homme et, comme tel, au-dessus de la critique.

La Direction.

LE CINQUIÈME CONGRÈS SOCIALISTE ITALIEN

La préhistoire du parti socialiste italien se clôt avec le premier congrès de Gênes, en 1892. Auparavant il y avait bien des socialistes, mais le parti n'existait pas. C'est à l'occasion de ce congrès que, se détachant violemment des anarchistes, le parti socialiste affirma son individualité.

Un an après, au congrès de Reggio, le nouveau parti débordant de vie se fortifiait par la proclamation de la conquête des pouvoirs publics.

Le troisième congrès se tint en cachette à Parme, sous la lourde et criminelle tyrannie de M. Crispi, en janvier 1895. Le gouvernement annonçait par ses journaux qu'après les sanglantes répressions de la Sicile le socialisme était mort et enterré. Mais Iahveh n'avait pas octroyé le don de prophétie aux Isaïe et Jérémie qui vendaient à M. Crispi leur plume et leur conscience, laquelle valait moins encore que leur plume. Pendant qu'on chantait ce *De Profundis*, le peuple, Christ inconscient, ressuscitait le Lazare nouveau et les députés socialistes obtenaient 178,000 voix, y compris celles qui protestaient contre la violation des lois statutaires.

Le quatrième congrès à Florence, en juillet de l'année passée, compta pour la première fois de nombreux représentants de l'Italie méridionale, restée jusqu'alors en dehors de l'organisation. Là-bas, avec la végétation la plus riche, fleurissent aussi la paresse, la corruption, l'ignorance et la criminalité. Les Bourbons disaient qu'avec trois *F* les peuples sont heureux : *Forca*, *feste*, *farina* (potence, fête et farine). Le nouveau régime — en vigueur depuis près de 40 ans — a aboli la première F, mais n'a pas supprimé la seconde et, par ses lourds impôts, il a diminué la farine en négligeant d'accroître l'instruction élémentaire. « Du pain, du pain, écrivait le sénateur Villari; nous voulons du pain pour notre région, et non des collèges ! » — Peut-être que le socialisme impliquait trop de civilisation et que la partie méridionale de l'Italie n'était pas un milieu qui lui convînt.

Au cinquième congrès, à Bologne, en septembre de cette année,

toutes les régions d'Italie étaient représentées. Le congrès a bien réussi, quoiqu'il n'ait pas eu à répondre à des questions très urgentes, ni à modifier la discipline du parti.

Avant de permettre le congrès, le gouvernement hésita. En Italie, on ne court pas le risque de mourir par excès dé liberté. La permission ne fut accordée que lorsque l'honorable M. Costa assura M. le préfet que la réunion aurait un caractère absolument privé. Le siège était adroitement choisi. Bologne compte à son actif des traditions très lumineuses de gloire scientifique et littéraire; pendant la période héroïque de notre renaissance politique, en août 1848, elle a vu sa « sainte canaille » se ruer à la mort pour disputer le pays à l'Autriche. En 1894, dans cette ville, éclata un mouvement international qui, bien qu'étouffé dans son berceau, annonça le réveil des idées nouvelles après l'accomplissement de notre indépendance nationale. A présent elle est devenue une ville très calme et très bourgeoise. « La grasse Bologne, » comme M. Carducci l'appelle, n'est pas propice aux idées nouvelles, malgré le dangereux voisinage de la région que les amis de la monarchie ont nommée : le *Punto nero*.

Les délégués au congrès étaient au nombre de plus de trois cents. En Italie nous sommes au commencement du mouvement socialiste, et la preuve en est dans le fait que, pendant qu'en Allemagne, en Angleterre, en Belgique et en Australie la masse prédominante est formée par des prolétaires authentiques, chez nous ce sont les déserteurs de la bourgeoisie qui forment la majorité. Ils étaient bien peu nombreux, les congressistes ouvriers, en comparaison des avocats, des professeurs et des médecins. Le congrès eut son inauguration dans le vaste et élégant théâtre Brunetti au cri de : Vive le socialisme! Andrea Costa présidait.

Dell'Avalle résume le rapport du bureau central qui est approuvé.

Il en résulte que les sections du parti, de 442 qu'elles étaient en 1895-96, arrivaient en 1896-97 à 623; le nombre des membres montait de 19,121 à 27,281; les journaux de propagande de 27 à 46.

Le budget approuvé au congrès de Florence, comprenant vingt mois d'exercice, présentait 38,900 francs d'entrée et 29,644 francs de sortie. Le budget d'aujourd'hui, après douze mois de gestion, présente une entrée de 52,082 francs et une sortie de 49,585 francs.

Groupe parlementaire. — Le rapport du groupe parlementaire démontre que les députés socialistes combattent vaillamment et sans cesse, soit au Parlement, soit au dehors. Au Parlement, les députés socialistes ont fait 43 questions et 11 interpellations. En dehors du Parlement les députés du parti ont tenu 470 conférences, dont 46 Costa, 40 Ferri, 13 Nofri, sans compter les 75 conférences pour l'organisation des travailleurs des chemins de fer.

N'avait-il pas raison, le président du conseil des ministres, d'exhorter ses amis à suivre l'exemple de l'activité infatigable et du travail fiévreux des députés socialistes ?

Organisation. — La discussion à propos de l'organisation du parti occupa presque tout entière la deuxième séance. Deux courants (centralisateur et fédératif), se trouvèrent en présence : ce dernier, plus rationnel et moins contraire aux traditions de notre vie historique, ne réussit pas à l'emporter sur l'autre. La pensée de laisser les choses comme elles sont a prévalu et toute délibération concernant la représentation proportionnelle aux élections des conseillers communaux a été ajournée.

Conduite du parti envers les classes agricoles. — Le député Gatti présente au congrès un savant rapport formant une étude soignée de notre prolétariat agricole. L'Italie comme la France est le pays de la petite et de la moyenne propriété; mais elles tendent à y diminuer et le parti socialiste croit devoir favoriser cette tendance.

Le capital mobile avec ses intérêts, la grande propriété foncière avec ses usurpations, l'État avec ses impôts forment la funeste trinité qui mine le petit propriétaire.

C'est M. Soria, un économiste hétérodoxe, qui parle ainsi; on peut ajouter à ces causes d'autres éléments destructeurs : la concurrence étrangère, l'usure, les machines agricoles, etc.

La classe dominante exploite de différentes façons le prolétariat des champs dans les différentes parties de l'Italie. Dans toutes les régions de l'Italie septentrionale et centrale le partage des récoltes, spécialement sous la forme de métayage, est le contrat prédominant. Dans le Latium, dans l'Italie méridionale et dans la Sicile, le fermage est la forme ordinaire.

Quant aux paysans, qui sont en même temps petits propriétaires, tout en prévoyant leur disparition dans un temps plus ou moins long, on ne peut pas nier qu'ils puissent résister avec une certaine vigueur, donnant la preuve d'une vitalité obstinée. Cette force opiniâtre s'explique par la supériorité productive de la petite culture en certains cas donnés et par la division incessante des héritages. Ces deux causes principales et d'autres qui en dépendent retardent, mais ne sont pas pour empêcher la concentration capitaliste de la propriété.

Pour ce qui est de la petite culture, on peut affirmer qu'elle subsistera dans certaines zones encore longtemps sans enchaîner l'évolution sociologique.

Le congrès, après avoir pris note de ces données, adopte l'ordre du jour suivant :

Le congrès considérant que le prolétariat agricole en Italie peut être classé en trois catégories :

1° Paysans journaliers (manœuvres);

2° Paysans engagés (servants de ferme, bouviers);

3° Paysans métayers;

Décide que l'action du parti socialiste doit tendre à créer :

a) Entre les paysans non engagés des ligues de résistance ayant pour but :

1° De remplacer le système du paiement en récoltes par celui du salaire à la journée ;

2° D'obtenir la constitution de prud'hommes agricoles;

3° D'organiser la résistance pour la limitation des heures de travail et l'amélioration des salaires.

b) A créer entre les paysans engagés des associations pour la réforme et la défense du contrat de louage.

c) A créer entre les métayers des associations ayant pour but d'obtenir que le contrat de métayage soit uniformisé dans son type le plus sincère et qu'il soit corrigé de manière à assurer au paysan le minimum nécessaire à l'entretien de sa famille, ce minimum étant considéré comme l'équivalent provisoire de son travail.

Pour ce qui concerne la petite propriété foncière, le congrès, vu que par l'action convergente du développement économique actuel, des exigences toujours croissantes de l'état bourgeois en fait d'impôts, et des progrès considérables accomplis dans l'organisation des travailleurs, la petite propriété est destinée à disparaître, décide :

Que l'action du parti socialiste à l'égard de la petite propriété foncière doit se borner à mettre en relief les causes qui président à la concentration capitaliste et, par suite, à la prolétarisation des détenteurs de la petite propriété.

Un des plus grands mérites de ce congrès, c'est d'avoir abordé le problème vraiment grave et difficile de la propagande dans la campagne.

Le parti socialiste et le mouvement économique du prolétariat industriel. — Le parti socialiste doit-il s'intéresser à toutes les coopératives, ou se limiter à encourager celles qui ont le caractère d'institutions de combat ? La discussion est toujours ouverte dans les colonnes de la *Critica sociale.* Au congrès, la question n'a pas été tranchée ; elle est renvoyée au prochain congrès, vu l'importance exceptionnelle qu'elle présente.

M[me] Kuliscioff, chargée du rapport sur le prolétariat industriel, insiste sur la nécessité de fonder nombre de sociétés de résistance. Tout individu appartenant au parti doit s'enrôler dans la société de

résistance de son métier et le parti doit faire tous ses efforts pour créer des sociétés de ce genre partout où il en manque. Elle est fâchée de constater que la législation sociale en Italie est en retard sur celle de tous les pays civilisés. Elle déclare qu'il est de toute nécessité de réclamer un projet de loi sur le travail des femmes et des enfants pour protéger leur faiblesse, pour empêcher la plus cruelle des exploitations, pour arrêter la ruineuse concurrence que la femme et l'enfant font à l'homme et qui a pour résultat l'épuisement rapide de la femme et de l'enfant, enfin pour donner au prolétariat féminin le temps de respirer un instant et de penser à l'organisation pour la lutte politique et économique.

Le socialisme municipal. — Sur la proposition du docteur Nerlenghi, qui voudrait un congrès spécial des conseillers municipaux socialistes de toute l'Italie pour établir les bases d'un programme et d'une action uniforme dans les communes, on décide que les délibérations de ce congrès ne pourront avoir qu'une valeur consultative.

Programme minimum. — M. Filippo Turati est le rapporteur de cette question, qui est d'une haute et immédiate importance.

Comme il l'a très bien dit, le programme minimum n'est qu'un acheminement, un moyen évolutif du socialisme. On approuve ensuite la déclaration suivante, qui doit être placée en tête du programme minimum du parti.

Le programme minimum des socialistes n'est point leur programme de gouvernement. On ne pourra parler de socialisme en action qu'après la conquête des pouvoirs publics et cette conquête ne doit pas se borner à quelques sièges au Parlement ou dans n'importe quel autre corps délibératif, mais elle doit signifier la prise de possession par le prolétariat socialiste des organes essentiels du pouvoir politique. Aussi le programme minimum n'est-il pas le progrmme socialiste. Il n'est que l'*index*, toujours variable et progressif, des réformes plus vastes qui, tout en étant compatibles avec l'organisation économique à un moment donné, faciliteront l'évolution graduelle aux formes supérieures, soit en élevant le niveau du bien-être du travailleur, soit en permettant un développement plus normal et plus conscient de la lutte de classes, soit en vivifiant les forces du parti socialiste.

Ces réformes, le parti socialiste les demande aux partis qui sont au pouvoir ou qui sont près d'y parvenir, et il cherche à les lui arracher par la pression de son influence politique. Dans ce sens, le programme minimum des socialistes est essentiellement un programme d'agitation.

C'est par ses finalités qu'il se distingue des demandes analogues des autres partis ; ce qui, pour les autres, est la *fin*, n'est pour lui

qu'un *moyen*. De sorte que les agitations transitoires et spéciales du parti trouvent dans le programme minimum leur direction et leur plate-forme générale.

En matière d'administration, ainsi qu'en tous les cas d'agitation électorale, le parti socialiste, en présentant son programme minimum, devra accentuer la distinction de sa personnalité vis-à-vis des partis adverses ou agissant provisoirement avec lui. Les réformes désignées par le programme minimum ne doivent jamais être présentées comme des solutions définitives, mais seulement comme des acheminements au seul remède des inégalités sociales : la socialisation des moyens de production.

La confection définitive du programme minimum est renvoyée à une commission spéciale.

Presse du parti. — M. Bertini, rapporteur, communique au congrès que l'avenir de l'organe quotidien du parti, l'*Avanti !* est désormais assuré.

La partie relative à l'approbation de la direction administrative et morale de l'*Avanti!* est vivement et longuement applaudie.

Tactique électorale. — Malgré le mandat impératif donné à beaucoup de congressistes, cette question échauffa le congrès.

Trois courants se déclarèrent :

1° L'intransigeance relative qui demandait le *statu quo* selon les délibérations des congrès de Parme et de Florence ;

2° L'intransigeance dans le programme et la liberté pour la tactique laissant leurs coudées plus franches aux comités régionaux ;

3° L'intransigeance absolue représentée spécialement par les délégués de Toscane, qui refusent tout appui aux partis voisins soit sur le terrain administratif, soit sur le terrain politique, soit au premier tour de scrutin, soit au ballottage.

Le *statu quo* est approuvé à la majorité de sept voix ; en même temps, on donne aux sections la faculté de suivre en matière administrative, par voie d'exception, une tactique différente sous l'approbation de la direction du parti.

Les travaux du congrès sont couronnés par un discours de André Costa, engageant tous les membres présents à porter dans les plus petits pays l'agitation contre la loi du domicile forcé *(domicilio coatto)*.

Le congrès de Bologne n'a donc pas été une inutile parlotte comme la presse bourgeoise voudrait le faire croire ; il a été une réunion pratique d'où ressort l'encourageante maturité du parti qui se dégage des formules vides pour attaquer l'une après l'autre les différentes pièces de la machine capitaliste. EUDEMONE.

LE CONGRÈS CORPORATIF NATIONAL

DE TOULOUSE

Du 20 au 25 septembre 1897

Ni par le nombre des délégués, ni par l'importance des questions portées à l'ordre du jour, le congrès corporatif national de Toulouse n'a été inférieur à celui que la Confédération nationale du travail avait organisé à Tours l'année dernière. Les congressistes ont été même plus nombreux ; les syndicats représentés également. On peut dire que les travailleurs ont tenu à Toulouse de véritables assises ouvrières, puisque le nombre des mandants n'a pas été inférieur à cinq cent mille environ.

L'ordre du jour, à part la question du boycottage, ne comportait rien de bien nouveau. Peut-être n'était-il que la réédition de celui de Tours. Mais, en vérité, est-ce là un mal ? Cela ne témoigne-t-il pas plutôt d'un certain esprit de suite, d'une obstination dans le vouloir absolument louable en un pays qui passe à bon droit pour versatile ?

Il y a autre chose. Ce qui constitue l'intérêt d'une question, ce n'est pas toujours la question elle-même. L'esprit dans lequel on l'examine, les tendances qui se manifestent dans la discussion présentent pour le philosophe un vaste champ d'observations qui permettent de dégager la véritable orientation des consciences. A ce point de vue, le congrès de Toulouse — on le verra par l'étude qui va suivre — méritait de retenir un instant l'attention des publicistes. D'où vient donc que la presse est restée indifférente et muette ? Le *Musée social* lui-même, qui du moins l'an passé avait envoyé à Tours un de ses reporters, n'a pas jugé à propos de se venir documenter à Toulouse. Pourquoi cette conspiration du silence ?

On en a donné tout bas une raison. La presse, en général, aurait vu d'un très mauvais œil l'intention manifestée par le congrès de lui susciter une concurrence terrible en créant un organe quotidien, pro-

priété exclusive des travailleurs organisés. Il se peut que certains journaux aient pris peur. Mais leur appartient-il bien de cacher à l'opinion ce qu'elle désire ardemment connaître ? La vérité est sans doute que le public se passionne peu pour les congrès aujourd'hui, pour ces congrès qui se renouvellent et se succèdent, accomplissant des révolutions périodiques et régulières, sans résultats révolutionnairement tangibles. Le feu, en somme, couve sous la cendre. Qui sait le jour où il flambera haut et clair ? Il faut travailler, en attendant.

L'ordre du jour du congrès était fixé ainsi qu'il suit :

I. — *Modification des statuts de la Confédération nationale du travail.*

a) *Admission des Bourses du travail avec représentation au sein de la Confédération.*

b) *Admission de tous les syndicats et groupes corporatifs avec représentation active.*

II. — *Voies et moyens d'assurer la publication du journal quotidien, organe des travailleurs.*

III. — *Création de syndicats nationaux par corporation et parties s'y rattachant.*

IV. — *Unité d'action de tous les syndicats constitués dans la Confédération ; titre unique de « Confédération » pour toute l'organisation corporative.*

V. — *Grève générale ou partielle par industrie.*

VI. — *Suppression de tout travail fait par l'élément militaire dans les casernes, soit pour l'entretien et les services divers des casernements, soit pour tout ce qui a trait à l'habillement, l'équipement et le harnachement. Tous ces travaux devront être exécutés dans l'industrie privée.*

VII. — *Travail dans les prisons et maisons de détention civiles et militaires.*

a) *Application des tarifs syndicaux sur tous les travaux qui y sont effectués.*

VIII. — *Journée de huit heures.*

a) *Moyens de faire aboutir cette mesure d'une manière générale.*

IX. — *Chambre du travail.*

a) *Son mode de recrutement.*

b) *Son organisation.*

X. — *Boycottage.*

XI. — *Création de comités permanents de conciliation pour chaque industrie.*

XII. — *Retraite pour la vieillesse. Projet de loi Escuyer.*

XIII. — *Dispositions à prendre pour l'organisation du congrès international corporatif de 1900 à Paris.*

On le voit, la matière ne manquait pas aux congressistes ; elle abondait même un peu trop, quoiqu'ils eussent toute une longue semaine devant eux. Certaines questions ont été véritablement étranglées, à peine l'assemblée attendait-elle la lecture des rapports pour voter ; c'était bâclé lestement, en un clin d'œil.

En revanche, d'autres points de l'ordre du jour ont été traités avec ampleur et non sans compétence.

Mais, suivons les tous pas à pas.

La matinée du lundi 20 septembre a été consacrée à l'organisation du congrès et à la vérification des pouvoirs. Les mandats sont généralement en règle. Cependant, on se montre un peu surpris de voir au nombre des mandataires quelques anarchistes militants que leurs théories auraient dû éloigner. Du reste, vivement pris à partie par des congressistes désireux de savoir pourquoi ils acceptaient de représenter des travailleurs, étant contre toute représentation, ils n'ont eu que des réponses pitoyablement évasives. Ne contestons point, toutefois, la validité et la sincérité de leur mandat, les contradictions sont choses si humaines !

L'assemblée s'est ensuite divisée en commissions spéciales pour l'examen des propositions soumises au congrès.

Le lendemain matin, mardi, la séance s'ouvre par la lecture d'un rapport du citoyen Lagailse sur la sitution morale et financière de la Confédération nationale du travail. Cette situation n'est pas brillante ; le rapporteur se plaint de l'indifférence et de la mollesse des groupements. Beaucoup de délégués qui, au congrès de Tours, se montraient les plus chauds partisans de la Confédération nationale ont été les premiers à ne pas paraître à ses séances. Il fait appel aux sentiments de solidarité qui doivent animer les travailleurs conscients. Le congrès examinera ce qu'il convient de faire pour galvaniser la Confédération.

Le citoyen Lagailse est écouté avec l'attention la plus soutenue.

La sourde hostilité qui, à Tours, s'était manifestée contre la Confédération a disparu. D'ailleurs un événement capital se produit. La fédération des Bourses du travail, depuis son récent congrès, adhère à la Confédération. Du coup, celle-ci reçoit une vitalité extraordinaire. On s'en apercevra déjà au moment où il s'agira d'apporter à ses statuts les modifications portées à l'ordre du jour. Cette question devrait être discutée la première, mais le rapporteur n'étant pas encore prêt, c'est la commission du boycottage qui est entendue tout d'abord.

Boycottage. — Un rapport très complet explique les origines du mot et du système, puis les diverses applications qui en ont été faites à l'étranger et même en France où elles semblent avoir été moins

concluantes. Cependant les travailleurs sont conviés à l'action; le boycottage est l'arme pouvant « en bien des circonstances donner au profit des travailleurs une solution aux conflits existant entre ceux-ci et les capitalistes ».

Qui doit-on boycotter? l'industriel? le fabricant? Non, le débitant, le commerçant avec lequel les travailleurs sont en perpétuel contact. Contre le patronat industriel on pourra user du sabottage ou *Go Canny* selon l'expression anglaise, c'est-à-dire à mauvaise paie, mauvais travail.

Les résolutions proposées par la commission étaient les suivantes :

« Chaque fois que s'élèvera un conflit entre patrons et ouvriers, soit que le conflit soit dû aux exigences patronales, soit à l'initiative ouvrière, et au cas où la grève semblerait ne pouvoir donner des résultats, que les travailleurs appliquent le boycottage ou le sabottage; l'appliquer d'ores et déjà à tous les débitants qui, tout en étant plus particulièrement nos fournisseurs, refuseraient de débiter leurs liquides dans des bouteilles provenant de la verrerie ouvrière. »

Quel que soit le désir de la commission de faire entrer le boycottage dans la pratique, elle ne paraît pas avoir pleinement réussi pour cette fois. Sans doute, les délégués — on l'a bien vu par l'absence de toute objection — sentent la portée d'un pareil moyen de défense. Mais c'est plutôt affaire de mœurs et les mœurs d'un pays ne se modifient pas d'un coup de baguette. L'idée néanmoins peut faire son chemin; peut-être en entendrons-nous parler dans les congrès futurs.

A l'issue de la séance, les délégués, administrateurs de la verrerie ouvrière, proposent à titre de manifestation prolétarienne et pour affirmer la solidarité de tous les travailleurs, une visite à Albi. Il est décidé d'enthousiasme que cette visite aura lieu dès le lendemain.

Nous ne la raconterons pas par le menu. Qu'il nous suffise de dire que les congressistes ont pu emporter de la verrerie d'Albi, en même temps que le souvenir du plus sympathique accueil, l'impression d'une pleine activité de travail, secondé par une compétence professionnelle à toute épreuve. Tous ont été frappés de la nécessité d'aider au succès d'une entreprise dans laquelle ouvriers et administrateurs ont été admirables d'énergie, de patience et de foi. Deux fours, c'est loin d'être assez; il en faut six; il en faut sept pour que la verrerie puisse lutter avec quelque avantage. Les congressistes sauront le dire à leurs mandants.

Et voilà justement ce qui a mis en rage, pendant toute une semaine, la presse réactionnaire régionale.

Pratiquant l'hospitalité à sa façon, elle a déversé sur la tête de ceux qui osaient venir affirmer leur solidarité avec des frères de travail les calomnies les plus viles et les plus lâches.

Création d'un journal quotidien. — Le citoyen Garcin de la fédération des mouleurs, qui déjà, à Tours, avait été chargé de présenter un rapport sur le même objet, s'étend, au nom de la commission du journal, sur ce que doit être ce journal au triple point de vue de l'administration, de la rédaction et des moyens financiers. Il sera dirigé par une commission spéciale, émanation directe de la Confédération nationale.

La rédaction en sera confiée à des écrivains d'élite, mais à qui l'obligation stricte sera imposée de se renfermer dans le domaine des questions économiques. Néanmoins appelé à renseigner tous les travailleurs sur toutes les questions d'actualité, il sera longuement documenté en toutes choses : politique, diplomatie, arts, etc.

Quant aux moyens financiers, il appartient au congrès de se prononcer très sérieusement sur ce point. « Quel que soit notre désir d'aboutir, conclut le rapporteur, nous n'avons pas le droit de donner un coup d'épée dans l'eau, de compromettre une œuvre grandiose et fertile en résultats, en lançant trop hâtivement une feuille insuffisante, mesquine, inutile, et sans chance de succès. »

Ce rapport était excellent. Malheureusement, des amendements mal préparés par des congressistes peu pénétrés du but poursuivi sont venus dénaturer sur certains points la pensée du rapporteur, notamment en ce qui concerne la rédaction. Sur la proposition Coignard, le congrès vote que le journal sera rédigé par des ouvriers syndiqués qui ne signeront pas leurs articles. Des ouvriers rédigeant un journal quotidien, est-ce bien pratique ? est-ce possible ?

Cette proposition arrachée par surprise au congrès, au milieu du bruit, ne tardera pas à être rapportée, si l'on veut que le journal soit rédigé avec quelque intérêt, condition *sine qua non* de son succès.

Sur les moyens d'assurer la vie matérielle du journal, les congressistes ont une peine inouïe à se mettre d'accord. Il y a presque autant de propositions que de têtes. Qui l'emportera, du système par actions, ou par abonnements, ou par prêts, ou par cartes de participants ? Tous ces moyens ont du bon, sans paraître néanmoins tout à fait suffisants. La discussion menace de s'éterniser. Mais quelqu'un fait observer qu'en somme dans tous ces systèmes, il n'est rien de contradictoire et qu'on pourrait les adopter tous sans inconvénients, d'autant que les ouvriers pourraient ainsi employer celui qui cadrerait le mieux avec leurs habitudes d'esprit. C'est la manière de voir à laquelle le congrès s'est rangé sagement.

Ce journal verra-t-il le jour? Dans combien de temps? La parole sur ce point est aux travailleurs. L'entreprise, certes, n'a rien de chimérique ; il suffit de vouloir. Les ouvriers voudront-ils ? Là est toute la question. Nous verrons bien si le prolétariat français est déjà

capable d'un grand mouvement d'ensemble et si du nord au sud et du midi à l'ouest une même pensée peut monter en un même moment du cerveau des travailleurs. S'il en est ainsi, nous nous en réjouissons ici pour le triomphe de nos idées.

Création de syndicats nationaux. — Tel est le titre proposé. Mais le rapporteur, en présence des difficultés juridiques qu'il pourrait soulever eu égard aux prescriptions de la loi de 1884 sur les syndicats, propose de le modifier ainsi qu'il suit : *Fédérations nationales de métiers.*

Ces fédérations, dit-il, auraient le grand avantage « de grouper les forces d'un même métier dans un même élan de solidarité ». Elles seraient reliées, bien entendu, à la Confédération.

Modification aux statuts de la confédération. — Elle consiste à élargir les cadres de cette organisation afin d'y pouvoir admettre, d'une part, la fédération nationale des Bourses du travail et, d'autre part, les syndicats isolés non fédérés où dont la fédération n'adhère pas à la Confédération. Il est fait peu d'objections à la modification proposée. Le citoyen Guérard, seul, voudrait tout bouleverser en excluant du sein de la Confédération les fédérations de toute sorte et en y introduisant les seuls syndicats. Sa proposition, dont le but échappe, est repoussée à une forte majorité.

Grève générale. — Le rapporteur affirme n'avoir pas à faire de déclaration de principe sur une question résolue définitivement par les précédents congrès. Ce dont il s'agit, c'est d'en propager l'idée. Il est temps aussi de passer aux actes.

Il propose :

1° La création de sous-comités dans les Bourses du travail en rapport constant avec le comité général de la grève ;

2° La distribution de brochures.

Le comité de propagande, de son côté, donne lecture d'un rapport un peu alarmiste. Il se plaint que le 5 °/₀, prélevé sur les sommes adressées aux grévistes, n'ait pas été versé régulièrement, en conformité des décisions du congrès de Tours. Il demande que les journaux, recevant des cotisations pour des grèves, soient formellement invités à retenir et à verser le 5 °/₀. La situation financière n'est pas brillante ; la caisse est en déficit.

Il faut le constater, la grève générale n'est pas encore sortie du domaine théorique. Mais ne nous y fions pas.

La France est le pays des résolutions promptes, s'enflammant vite au contact des idées qui flottent dans l'air. Ce sera le patronat sans doute qui, par son intransigeance, fera jaillir l'étincelle.

Suppression de tout travail par les militaires dans les casernes; application des tarifs syndicaux au travail des détenus; journée de huit heures. — Le congrès adopte les résolutions suivantes :

I. — Considérant que le travail fait par l'élément militaire dans les casernes porte un tort considérable aux ouvriers des coporations intéressées, le congrès demande : 1° que les militaires ne soient plus employés à aucun travail ; 2° que l'État mette à la disposition des organisations ouvrières les moyens nécessaires pour l'exécution de tous les travaux faits dans les casernes et pour l'armée, ce qui serait un acheminement vers l'organisation des services publics.

II. — Considérant que le travail fait dans les couvents et ouvroirs porte un grave préjudice aux ouvrières, le congrès demande l'interdictions dans ces établissements de tout travail industriel.

III. — Considérant que le travail industriel fait dans les prisons est une cause de perturbation sociale : 1° en ce qu'il est la cause de la misère que subissent les familles d'ouvriers des industries qui y sont exploitées, y compris les ouvriers des compagnies auxquels tout salaire a été supprimé; 2° en ce que la cohabitation des détenus est une cause de démoralisation, le congrès demande la suppression complète, absolue, de tout travail fait dans les prisons et la substitution du système de colonisation au régime des prisons. Comme moyen pratique, le congrès adopte en outre la proposition suivante signée Cumora et Pacotte :

Partisan de la suppression des armées permanentes, le congrès décide, en attendant, d'encourager les ouvriers à ne pas travailler dans les ateliers militaires.

En ce qui concerne la journée de huit heures, le congrès est d'avis qu'il faut se préoccuper de faire aboutir cette réforme par tous les moyens qui sont au pouvoir des travailleurs : agitation politique; action syndicale; grève générale, surtout.

Chambre du travail. — La septième commission propose la création d'une chambre du travail composée uniquement de travailleurs industriels et agricoles nommée par leurs camarades, selon le mode appliqué pour les élections des conseillers prud'hommes. Cette chambre, réunie en même temps que le conseil supérieur du travail, aurait, pour attribution spéciale l'étude des lois économiques avant leur discussion au Parlement.

Ces conclusions sont adoptées après une courte discussion.

Comités permanents de conciliation. — On connaît ce projet qui a

été développé ici même (1); nous n'y reviendrons pas. Disons seulement qu'il a été adopté à l'unanimité sans discussion, ce qui prouve que, si les travailleurs ne reculent pas devant les moyens révolutionnaires, ils comprennent non moins les solutions pacifiques.

Retraite pour la vieillesse. Projet de loi Escuyér. — Le congrès a écouté attentivement la lecture de ce projet auquel il rend hommage, car il témoigne d'un effort considérable et d'un sincère amour des humbles. Les raisons pour lesquelles il a été repoussé sont qu'il est conçu peut-être dans un esprit trop bourgeois, et qu'il laisse encore le travailleur impotent et vieilli dans une situation indigne d'un peuple civilisé. Le congrès veut les vieux travailleurs à la charge de l'Etat.

Le principe d'un congrès corporatif national en 1900 est adopté en dernier lieu avant la clôture des travaux.

Nous n'avons pu, dans ce trop court exposé, donner l'exacte physionomie de débats qui ont duré six grands jours. Mais, nous croyons en avoir assez dit pour mettre en suffisant relief l'âme des congressistes.

M. le préfet de la Seine, répondant à une interpellation sur le refus de congé prononcé par lui à l'égard du délégué des travailleurs municipaux, a dit que les questions à l'étude au congrès de Toulouse ne lui avaient pas paru de nature à fortifier chez les ouvriers de la ville les sentiments de discipline. M. de Selves s'est, à coup sûr, laissé hypnotiser par le boycottage et la grève générale. Mais, à côté de ces moyens révolutionnaires, d'ailleurs parfaitement justifiés par l'aveugle égoïsme patronal, le congrès n'a-t-il pas examiné les solutions les plus pacifiques et les plus parlementaires? La chambre du travail, et les comités de conciliation, par exemple?

La vérité est que les travailleurs, révolutionnairement ou pacifiquement, veulent arriver à leur but. Ils ont la nette conscience de l'exploitation dont ils sont victimes de la part d'un capitalisme de plus en plus sans pudeur. Ils sont impatients; ils frémissent sous le joug. L'heure de l'aveugle colère n'est pas encore venue, néaumoins, puisqu'ils discutent dans la paix des congrès. On criera peut-être à l'impuissance. Qu'on prenne garde, le flot monte envahisseur. Tous ces congressistes se sont fortifiés dans leurs communes convictions. Revenus au sein de leur corporation, ils vont raconter ce qu'ils ont vu, ce qu'ils ont entendu. La conscience de leurs camarades déjà en éveil va se former, le mouvement d'ensemble va se dessiner de plus en plus, jusqu'au jour où il submergera tout. Les congrès sont l'école de la révolution peut-être, de l'évolution socialiste, à coup sûr.

MAURICE CLAVERIE.

(1) Voir le numéro de septembre 1897.

MOUVEMENT SOCIAL

EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

SOMMAIRE. — *France :* Le cinquième congrès des conseillers municipaux socialistes à Dijon; les tramways de Lille; un appel du groupe socialiste de la Chambre. — *Suisse :* Une élection socialiste. — *Angleterre :* La grève des mécaniciens. — *Suède :* L'Institut du travail de Stockholm. — *Amérique :* Henry George.

FRANCE

Le cinquième congrès des conseillers municipaux socialistes. — Le congrès de l'an dernier, tenu à Commentry, avait chargé les conseillers dijonnais de préparer la cinquième conférence de la Fédération des communes socialistes de France.

La journée du 31 octobre fut uniquement consacrée à la vérification des mandats, à la répartition des délégués en commissions, et à la réception que les citoyens Charlot, Marpeaux et Dr Roland, adjoints au maire de Dijon, Bailly et Millerand, conseillers municipaux, avaient fraternellement organisée dans une vaste salle de l'hôtel de ville de Dijon situé, comme l'on sait, sur l'emplacement de l'antique château des ducs de Bourgogne, bâti sur des substructions romaines. Du palais ducal il ne reste guère que les tombeaux célèbres, les cuisines, un puits en style gothique et la tour de Bar. Il y a bien encore deux autres beaux vestiges du palais, à savoir un escalier en pierre et la chapelle reliés par une voûte du plus pur gothique; mais escalier et chapelle sont enclos dans des maisons particulières et servent de magasin ou de débarras à des commerçants. L'État a oublié de les classer parmi les monuments historiques, et les municipalités qui se sont succédé à Dijon ont oublié de réclamer. Il a fallu l'avènement des socialistes, des « barbares », pour que la cité de saint Bernard, de Cabet et de Rude fît au pouvoir central des représentations d'ordre artistique.

Ces mêmes conseillers ont eu le « mauvais goût » de multiplier les inscriptions historiques et de vouloir enrichir leurs musées, les mieux aménager, et faire mettre aux tableaux et aux souvenirs

archéologiques des étiquettes instructives dispensant d'acheter le catalogue.

Et, après avoir créé des cantines scolaires, projeté un hôpital, augmenté le taux des secours à domicile, voire même mieux entretenu les rues de la ville et fait la guerre aux propriétaires de logements insalubres, voilà ces conseillers qui vont avoir la « barbarie » d'abolir les octrois. Le 1er janvier prochain l'octroi aura vécu à Dijon.

Parmi les délégués présents nous citerons : les députés Vaillant et Dejeante ; les conseillers parisiens Landrin, Chausse, Colly et Adrien Veber ; le citoyen Trousset, maire de Malakoff ; le citoyen Thomas, maire du Kremlin et conseiller général de la Seine ; le citoyen Bazin, de Saint-Ouen ; le citoyen Compas, de la Fédération des conseillers municipaux socialistes des Ardennes ; et les citoyens Louis Dubreuilh, Bouhey-Allex, conseiller général de la Côte-d'Or ; Parassols de Sainte-Florine, etc... ; au total une cinquantaine de délégués représentant plus de cent communes, et appartenant à toutes les fractions du parti socialiste, hormis le Parti ouvrier français, dit guesdiste, qui fait toujours bande à part.

Après vérification des mandats et vote d'une protestation contre l'annulation des délibérations officielles des conseils municipaux déléguant des conseillers au congrès, acte fut donné de l'adhésion morale de la *Revue Socialiste* et de l'adresse ainsi conçue envoyée par par le citoyen Mazelet, secrétaire général de la Ligue du gouvernement direct et de la révision par le peuple :

Camarades conseillers municipaux, c'est avec intérêt que nous suivons vos débats, car l'idée qui nous est chère, l'idée de la législation directe peut et doit recevoir ses premières applications au sein des communes. C'est là sur le terrain municipal, par la pratique toujours étendue du *referendum* que nous nous acheminerons vers l'idéal gouvernemental ou pour mieux dire administratif, qui sera réalisé tôt ou tard au sein de la République socialiste de l'avenir.

Le peuple ne sera son maitre que le jour où, affranchi du patronat dans le domaine économique, il se sera émancipé ainsi de la tutelle des représentants permanents et souverains qui n'ont jamais fait que la besogne d'une minorité de privilégiés.

Vive l'affranchissement des communes !

S'élevant au-dessus de toutes les questions de chapelle, la Fédération des conseillers municipaux socialistes a formulé, dans ses précédents congrès, la doctrine théorique du socialisme sur le terrain communal, et a créé de solides liens entre les élus du parti socialiste. Il lui restait à entrer dans le domaine de l'action pratique et efficace. C'est ce qu'elle a fait pendant les trois jours que dura le congrès de Dijon.

Voici les principales résolutions adoptées :

1° Organisation du travail sur les chantiers communaux : — Suppression des adjudications ; mise en régie des travaux ou leur

dation à des sociétés ouvrières. La loi ordonnant l'adjudication au-dessus d'un certain coût, fractionner les travaux ou fournitures en petits lots ne dépassant pas le taux auquel sont permis les marchés de gré à gré.

Quand la mise en adjudication ne peut être évitée, insertion dans le cahier des charges des clauses interdisant le marchandage et l'emploi d'ouvriers étrangers au-delà de 1/10, et fixant d'abord le salaire par le moyen des séries de prix, puis une journée normale de travail. N'admettre aux adjudications que les soumissionnaires dont les noms auront été jugés dignes de figurer sur une liste générale d'admissibilité. Inspecteurs ouvriers à l'intar des délégués mineurs.

2° Abolition des octrois : — Leur remplacement par des centimes additionnels. Réclamer une loi laissant aux communes la liberté de choisir leurs taxes, par exemple sur les terrains non affermés, non bâtis, les restaurants, les hôtels, les cafés, les domestiques, les valeurs vénales et locatives, etc...

3° Suppression des prestations, leur remplacement, en cas d'insuffisance du budget ordinaire, par un complément de centimes communaux, lesquels ne tombent que sur la propriété et non pas sur le prolétariat agricole.

4° Le *referendum* doit être propagé à cause de sa vertu éducative ; mais naturellement il ne pourra être employé qu'en cas de certitude qu'il n'y aura pas d'ambages administratifs venant le fausser ; et il ne devra jamais porter sur les principes faisant partie du programme socialiste, mais uniquement sur les points non prévus ou sur les détails d'application.

5° Mise à la charge de la commune des vieillards et des invalides du travail. — N'employer l'hospitalisation que lorsque l'assistance à domicile est impossible. Réglementation plus libérale des hôpitaux et hospices laissant à la commune qui paie le soin de les administrer librement, sans étroitesse et en dehors de la surveillance actuelle réactionnaire et tracassière, voire même policière.

6° Des moyens et de la tactique à employer pour réaliser le programme municipal socialiste : — Organisation d'une vigoureuse campagne d'ensemble pour fixer l'opinion publique. — Réclamation le même jour par les mille ou douze cents communes socialistes d'une ou deux mesures préconisées par leur programme municipal.

7° Création d'un *Bulletin intercommunal*. — Les conseillers dijonnais et parisiens ont été chargés de la réalisation des fonds et du choix d'une imprimerie ouvrière. Le secrétariat du futur *Bulletin socialiste intercommunal* a été confié au citoyen Adrien Veber. En attendant, à la fin de cette année, paraîtra un Annuaire.

8° Les conseillers municipaux socialistes ont été invités à se

fédérer départementalement pour mieux s'entendre sur les questions spéciales à leur région et sur la meilleure façon d'y faire aboutir la propagande.

Les conseillers municipaux socialistes des Ardennes ayant les premiers donné l'heureux exemple d'une fédération départementale, des félicitations leur furent votées à l'unanimité. De plus on leur confia l'honneur d'organiser en Ardennes le congrès de l'an prochain.

Le congrès de 1898 devra s'occuper à nouveau des moyens tactiques de réalisation, et ensuite des services publics, de la police municipale et de l'hygiène des habitations. D'ici là souhaitons que les élections législatives nous apportent un souffle nouveau.

Les tramways de Lille. — Cette ville possède un service très étendu de tramways; les concessions ont été accordées par l'ancienne administration opportuniste et, naturellement, les intérêts du public et ceux surtout du personnel employé par la Compagnie ont été complètement sacrifiés.

Les tramways de Lille fonctionnent à l'aide de la traction par chevaux. Mais voici que partout on substitue à la traction animale la traction électrique, au grand avantage des Compagnies et du public.

La Compagnie exploitant les tramways de Lille était donc en instance auprès de l'administration socialiste de la ville afin d'obtenir l'autorisation d'établir la traction électrique sur ses lignes. La dépense est évaluée à environ dix millions. Mais il est certain que cette dépense permettra à la Compagnie d'exploiter plus économiquement et, surtout, d'augmenter considérablement ses recettes.

Les élus socialistes de Lille ont compris, de suite, quels avantages la Compagnie allait retirer de son nouveau mode de traction, s'il lui était accordé, et ils se sont dit qu'ils avaient pour devoir de demander à la Compagnie, en échange, quelques avantages pour le public et aussi pour le personnel ouvrier et employé de la Compagnie.

Voici donc, dans ses grandes lignes, la convention nouvelle sur laquelle on s'est mis d'accord.

La ville de Lille accorde le droit, à la Compagnie des tramways, de substituer la traction électrique à celle en vigueur aujourd'hui. En retour, la Compagnie s'oblige à établir un train ouvrier avec voitures de remorque, coïncidant avec l'entrée des ateliers, sur la moitié des lignes du réseau qui seront désignées de commun accord par l'Administration municipale et la Compagnie.

Tous les voyageurs qui utiliseront ces trains recevront un billet donnant droit à la même personne et pendant la même journée, au retour gratuit sur la même ligne. Voilà un premier avantage pour le public et pour la partie la plus digne d''intérêt : les ouvriers.

Un autre avantage, c'est que les vieillards des hospices pourront voyager avec une réduction de 50 °/₀.

Voici maintenant les réformes acceptées par la Compagnie et dont bénéficieront les ouvriers et employés des tramways.

D'abord les ouvriers, manœuvres, conducteurs et employés recevront un salaire minimum fixé comme suit :

Ouvriers et manœuvres : par journée de travail pendant les six premiers mois, 3 fr. 75 par jour; après les six mois, 4 francs par jour.

Conducteurs, 4 francs et 4 fr. 25. Les employés 4 fr. 25 et 4 fr. 50.

La durée du travail est fixée à dix heures par jour. Les heures supplémentaires seront payées 50 °/₀ en plus.

Il sera accordé, par semaine, un jour de repos ou deux demi-journées.

Ceux des ouvriers ou employés qui devront, en vertu des lois militaires, faire leurs vingt-huit ou treize jours, recevront leur salaire intégral pendant ces congés.

La Compagnie créera une caisse spéciale pour assurer ses agents malades. Ceux-ci recevront un salaire plein jusqu'à concurrence de deux mois.

Cette caisse sera administrée par des délégués du syndicat des ouvriers et employés. La Compagnie versera 1 et 1 1/2 °/₀ du montant des salaires, pour subvenir aux besoins de la caisse.

En cas d'accident, la Compagnie paiera aux employés et ouvriers sinistrés le salaire complet jusqu'à guérison, plus les frais du médecin et les médicaments, et cela sans qu'aucune retenue ne puisse être faite sur les salaires.

Enfin, la Compagnie s'engage à fournir à tous ses employés et ouvriers des livrets de la Caisse nationale des retraites, au moyen de 2 °/₀ de retenue sur les salaires et une participation de 4 °/₀ versée par la Compagnie.

Pour examiner les conflits, réclamations et désaccords résultant de l'application des articles de cette convention relatifs au personnel, il sera institué une commission d'arbitrage, nommée moitié par la Compagnie et moitié par le syndicat des ouvriers et employés des tramways.

Tous les renseignements ci-dessus sont extraits d'un intéressant rapport fait au Conseil municipal par l'adjoint au maire, notre ami le citoyen Delesalle.

Le rapporteur déclare que les concessions obtenues ne réalisent certes point l'idéal des élus socialistes, mais que l'on peut considérer ces concessions comme très grandes si l'on songe que la convention ancienne ne prévoyait aucune mesure en faveur des travailleurs.

Malgré leur abstention du Congrès municipal socialiste, nous

sommes heureux de féliciter nos amis de Lille de leur activité et des efforts qu'ils font pour réaliser notre programme de réformes pratiques.

Un appel du groupe socialiste de la Chambre :

Citoyens, les prolétaires anglais soutiennent à cette heure une des plus grandes luttes sociales qu'ait vues notre siècle. Cent mille ouvriers mécaniciens, aidés par toutes les organisations ouvrières, combattent depuis quatorze semaines contre le patronat anglais, pour la journée de huit heures, pour la liberté des syndicats. Les ouvriers mécaniciens de Londres avaient demandé la journée de huit heures, et la plupart de leurs patrons y consentaient quand la Fédération générale des patrons mécaniciens est intervenue et a proclamé la guerre. Son président a signifié que le patronat anglais, dans son ensemble, voulait maintenir les longues journées de travail, mais qu'il voulait surtout mettre un terme à l'ingérence des Trades-Unions et briser les organisations ouvrières.

Sur toute l'étendue du pays, les patrons mécaniciens ont fermé leurs usines. Et ils ne les rouvriront, assurent-ils, que quand la classe ouvrière anglaise vaincue aura renoncé au principe de la journée de huit heures et à sa puissance syndicale. C'est l'interdiction économique de la classe ouvrière par la classe patronale. A ce défi, les travailleurs anglais ont répondu en décidant que toutes les corporations soutiendraient de leur argent les ouvriers mécaniciens. Le patronat anglais, à son tour, pour épuiser le budget de résistance ouvrière, décide la fermeture d'autres usines : et cinq cent mille ouvriers sont ainsi sous le coup de la grève patronale. Jamais plus vaste conflit social ne s'était produit : c'est la rencontre du capitalisme le plus puissant et du prolétariat le mieux organisé qui soit au monde.

Citoyens,

C'est le devoir des prolétaires de tous les pays, des socialistes de tous les pays, de s'unir étroitement aux ouvriers anglais en lutte. Ils combattent pour la première revendication du socialisme international, la journée de huit heures. Ils combattent pour l'organisation ouvrière, menacée désormais par le capital au pays même où elle fut toujours la plus forte. Et surtout, le patronat anglais lui-même a donné à ce combat le caractère et les proportions d'un combat de classe. Et comme la classe ouvrière est une, comme elle constitue, à travers la diversité des peuples et des races, une seule et même force, un seul et même droit, vous tous, travailleurs de France, vous êtes dès maintenant engagés dans la lutte que soutiennent vos camarades anglais.

Aidez-les donc de vos subsides ; aidez-les de vos sympathies. Faites-leur savoir que vous êtes de cœur avec eux et préparez-vous, comme les travailleurs socialistes de tous les pays, à arracher le pouvoir à la classe capitaliste. La classe ouvrière serait certainement vaincue si elle se bornait à la défensive. Qu'elle résiste, dans la société d'aujourd'hui, aux agressions patronales : mais qu'elle attaque l'ennemi dans sa forteresse centrale, qui est l'État capitaliste et bourgeois, qu'elle conquière le pouvoir, pour conquérir la propriété, c'est-à-dire la liberté. Des faits significatifs annoncent partout l'approche des luttes décisives. En Allemagne, ce n'est pas seulement le socialisme qui est attaqué par le capitalisme : c'est le suffrage universel lui-même qui est menacé par l'absolutisme de droit divin, et des projets de coup d'État sont formulés tout haut contre la nation allemande.

En Angleterre, l'intransigeance toute nouvelle du grand patronat oblige tous les travailleurs à se former enfin en un parti de classe. En France, contre le socialisme et la classe productrice, tous les partis de réaction se coalisent. Il dépendra de vous, travailleurs français, unis aux travailleurs de tous les pays, de briser l'universelle réaction capitaliste et entrer avec toutes vos forces dans le combat qui s'agrandit. Dès maintenant, soutenant vos camarades anglais, affirmez la solidarité nécessaire du prolétariat militant de tous les pays.

Vive la République sociale !

SUISSE

Une élection socialiste. — Dans les élections au Conseil d'État (pouvoir exécutif cantonal), qui ont eu lieu à Genève le 7 novembre

dernier, un socialiste, le citoyen Thiébaud, a été nommé sur une liste contenant des radicaux et des libéraux. Le socialisme s'initie ainsi peu à peu en Suisse à l'exercice et aux responsabilités du pouvoir.

ANGLETERRE

De notre correspondant Jules Magny :

Le lock-out des mécaniciens. — Après une deuxième intervention du gouvernement (la première ayant été infructueuse), par une lettre de M. Ritchie, président du *Board of Trade,* la fédération des patrons, cédant enfin à la pression de l'opinion publique, a acquiescé de mauvaise grâce, et en posant des restrictions déraisonnables, à une conférence entre les délégués des patrons et des ouvriers, dans laquelle chaque parti exposerait ses griefs.

Il est évident que cette conférence n'est pas du tout regardée favorablement par les patrons, lesquels se croient assez forts pour écraser le syndicat des mécaniciens en épuisant ses fonds; mais ils ont enfin considéré qu'ils mettraient un trop fort atout dans le jeu de leurs adversaires (lesquels ont dès le premier jour du conflit réclamé l'arbitrage) s'ils faisaient plus longtemps la sourde oreille aux appels conciliateurs, non seulement du gouvernement tory, mais d'hommes politiques aussi considérables que M. Courtney et Sir Charles Dicke, de fabricants aussi riches que le chocolatier Cadbury et d'une phalange de fonctionnaires du clergé aussi influents que l'évêque de Hereford, les chanoines Scott-Holland et Wilberforce, les diacres d'Ely, de Durham, de Cantorbéry, de Ripon et de Lincoln.

Donc à l'appel du *Board of Trade,* agissant d'après une loi récemment votée, les patrons et les ouvriers ont répondu par lettre. Mais dans quel différent esprit! La fédération des patrons semble disposée à faire avorter ce projet de conférence, car elle déclare qu'elle n'y veut pas discuter la question des huit heures, c'est-à-dire la question principale, celle qui est la cause et le but de la contestation actuelle. Elle veut simplement rechercher les meilleurs moyens de faire disparaître les restrictions qui ont, jusqu'à présent, jeté la perturbation dans l'industrie mécanicienne et étendre à tous les ateliers les « arrangements justes et équitables », qui existaient dans beaucoup d'entre eux avant le conflit.

La réponse du comité exécutif du syndicat des mécaniciens est conciliatrice et inspirée évidemment par un désir de pacification. Elle suggère que les notices de renvoi, concurremment avec les notices de grève, soient retirées, et elle insiste pour que la conférence soit présidée par un homme indépendant et impartial.

Il est à remarquer que, même après la réponse des patrons au *Board of Trade,* neuf maisons importantes de Preston ont donné notice de renvoi à leurs ouvriers syndiqués et sont allées grossir les rangs de la fédération des patrons. Aussi, M. Barnes, le secrétaire du syndicat des mécaniciens, a-t-il exprimé publiquement son opinion que la conférence n'aurait pas lieu et que les négociations présentes n'aboutiraient pas.

Il est consolant, d'un autre côté, de constater que la sympathie publique

en faveur des mécaniciens se traduit par la souscription de belles et bonnes livres sterling. Dans la journée du 25 octobre seulement, il a été reçu 87,500 francs — et le syndicat a reçu de la part des mécaniciens (de locomotives) l'offre d'un prêt de 200,000 francs sans intérêt. Une telle solidarité est un spectacle réconfortant en opposition à la rapacité des capitalistes.

Parmi les sommes reçues cette semaine, je citerai : 50,000 francs de la part des ouvriers australiens ; 11,125 francs du comité parlementaire des syndicats allemands ; 6,125 francs des imprimeurs allemands ; 3,750 francs de la fédération des mineurs ; 2,125 francs des ouvriers sur métaux de Stuttgard (subside qui est promis chaque semaine jusqu'à la fin du conflit) ; 1,250 francs de M. George Cadbury, le richissime fabricant de chocolat, appartenant à la secte des quakers, et qu'il a promis de renouveler de semaine en semaine. Le citoyen Barnes a reçu du citoyen Salembier, maire de Calais, la promesse de 400 francs par semaine, de la part des ouvriers en dentelles. Il a reçu aussi de la Nouvelle-Zélande un message annonçant que des souscriptions publiques sont organisées en faveur des mécaniciens. •

Les charpentiers de Hull ont décidé de souscrire 90 centimes par tête, chaque semaine. Un membre de la Chambre des communes, M. Logan, a donné 3,750 francs et l'association nationale des plâtriers a donné un subside (le septième) de 2,500 francs. A enregistrer encore 2,500 francs de la société coopérative de Wigan; 1,125 francs des lecteurs de la *Daily Chronicle;* 750 francs des ouvriers sur métaux d'Autriche (onzième versement); 350 francs de la société des typographes de Birmingham ; 3,575 francs du comité parlementaire du *Trade Unions Congress ;* 2,500 francs du comité mixte des métiers alliés ; 1,550 francs de l'association des mineurs de Carnarvon (pays de Galles) ; 875 francs du conseil des métiers de Bristol ; 1,875 francs des mineurs de Northumberland ; 1,250 francs des carrossiers ; 625 francs des chapeliers ; 375 francs du conseil des métiers de Swindson ; 3,750 francs des lecteurs du *Clarion ;* 250 francs de la société des typographes, etc. Enfin, M. Labouchère, le député radical bien connu, et qui n'est cependant pas socialiste, a souscrit 1,250 francs.

Comme on le voit, l'argent afflue et la solidarité ouvrière prend des proportions internationales. C'est que l'issue de la bataille engagée par le plus riche syndicat ouvrier anglais contre la rapacité des patrons est d'une importance suprême ; elle peut avoir des conséquences incalculables pour le développement du socialisme en Europe et même en Amérique.

Le nombre des ouvriers sans ouvrage est, d'après les plus récents renseignements, de 83,000, dont 29,000 mécaniciens.

Sur les 300,000 livres sterling (7 millions et demi de francs), dont pouvait disposer le syndicat des mécaniciens au commencement du conflit, les cinq sixièmes ont déjà été dépensés. Les cotisations de 6 fr. 25 par tête fournies par les ouvriers qui travaillent produisent 275,000 francs par semaine, et le montant de la moyenne hebdomadaire des contributions de source extérieure est d'environ 150,000 francs. La somme totale néeessaire par semaine pour payer les grévistes est de 650,000 francs, ce qui nécessite un retrait hebdomadaire de 250,000 francs des fonds de la société.

Devant une telle dépense, l'exécutif du syndicat a dû réduire la paie des

grévistes, afin de pouvoir tenir tête plus longtemps aux patrons. Elle est réduite pour les ouvriers mariés de 18 fr. 75 à 15 francs et pour chaque enfant de 60 à 30 centimes.

Sir H. Campbell Bannermann, l'ex-ministre de la guerre sous le dernier gouvernement libéral, a déclaré dans un discours à ses électeurs écossais que c'était folie de la part des patrons de croire qu'ils parviendront à écraser le syndicat des mécaniciens. Il a rappelé que, lorsqu'il était ministre de la guerre, il avait dû reconnaître que la semaine de quarante-huit heures pouvait, sans perte pour l'État, être accordée aux ouvriers des arsenaux du gouvernement.

SUÈDE

L'Institut du travail de Stockholm. — De l'un de nos confrères, M. Yves de Constantin, délégué au dernier congrès international de la presse à Stockholm :

... Après avoir franchi le seuil de la porte d'entrée, le visiteur se trouve dans un élégant et propre vestibule ayant à droite un restaurant, à gauche une buvette, en face un vestiaire donnant accès à une salle de conférences et de spectacles assez vaste pour contenir six cents personnes.

Un large escalier conduit au premier étage où sont installées des salles de lecture, de correspondance, d'étude, de jeu, des lavabos et une bibliothèque fort complète.

Chaque jour, les professeurs les plus distingués de l'Université d'Upsala, les savants les plus renommés de la Suède, les écrivains les plus délicats, viennent faire devant cet auditoire de contremaîtres et d'ouvriers les conférences qui, toutes, tendent au perfectionnement de l'industrie et du commerce des travailleurs présents.

Aussi ceux-ci ont-ils préalablement le soin de consulter la liste des conférences annoncées et de se faire inscrire au secrétariat, de telle sorte que le peintre en bâtiment, le menuisier, le fondeur, etc., n'assiste qu'au cours intéressant sa profession.

Toutefois, à certaines époques, des conférences générales sur le progrès scientifique, sur le mouvement intellectuel, réunissent les ouvriers des différents corps de métiers. Chaque dimanche, un concert est organisé avec le concours des principaux artistes et l'adhérent peut y assister avec sa femme et ses enfants.

AMÉRIQUE

Henry George. — Les obsèques de Henry George, le candidat socialiste défunt à la mairie de New-York, ont donné lieu à une manifestation telle qu'on n'en avait pas vu, dit le *Herald*, depuis la translation du général Grant.

Le corps était exposé dans le hall de l'hôtel du Grand Palais central, qui fut ouvert à la foule dès le matin.

Derrière le catafalque, sur une draperie, était placé un faisceau de drapeaux américains au centre duquel se trouvait le portrait du défunt, représenté également par une statue de bronze, œuvre de son fils Richard.

La foule, contenue par deux cent cinquante policemen, a com-

mencé à défiler en silence jusqu'à trois heures où, en présence des autorités municipales, a commencé la cérémonie suivie de discours.

A sept heures, le cortège funèbre a quitté le hall. Le corbillard était traîné par seize chevaux et suivi par de nombreuses délégations, des musiques et plus de trente mille hommes, dont un certain nombre portant des torches. Le cortège officiel a pris fin devant l'hôtel de ville de Brooklyn et le convoi a continué, jusqu'à Fort-Hamilton, où résidait Henry George. Le corps a été inhumé au cimetière de Groenwood.

Fils de prolétaire, puis successivement typographe et journaliste, toujours catholique pratiquant, Henry George, auquel Benoît Malon consacra une étude dans la livraison d'octobre 1888 de la *Revue Socialiste,* osa répliquer à la célèbre encyclique *Rerum novarum,* et mettre en relief le vague opportun des théories du Vatican, et accuser le pape de vouloir éterniser la question sociale.

Peu d'hommes eurent un succès aussi retentissant et ausssi efficace que Henry George. Ses publications donnent naissance comme par enchantement à une foule de sociétés pour la nationalisation du sol, notamment en Amérique et en Angleterre. — Il publia tour à tour *Travail et Gouvernement,* la *Question de la Terre*, *Libre-Échange,* et cette source inépuisable et précieuse de citations de propagande qu'est *Progrès et Pauvreté,* dont nous extrayons ce passage bien nettement révolutionnaire :

> Dans nos sociétés, quelques-uns gagnent une vie infiniment plus facile et meilleure que dans les sociétés primitives ; mais d'autres arrivent à trouver qu'il est difficile de gagner seulement de quoi vivre. Le vagabond a suivi la locomotive, et les maisons de refuge et les prisons sont des marques aussi sûres de « progrès matériel » que les demeures coûteuses, que les riches magasins, les églises splendides. Dans les rues éclairées par le gaz et surveillées par des sergents de ville, les mendiants attendent les passants, et à l'ombre du collège, de la bibliothèque, du musée, s'assemblent les Huns hideux et les farouches Vandales dont Macaulay a prophétisé la venue.

L'on sait que la thèse de Henry George peut se résumer sommairement en cette phrase : « L'État tient le sol en fidéi-commis pour chaque génération ; il doit restituer à tous le droit naturel d'user et de jouir du sol et d'en assurer le revenu à la nation. »

ADRIEN VEBER.

REVUE DES LIVRES

Émile DURKHEIM, professeur de sociologie à la Faculté des Lettres de l'Université de Bordeaux. — **Le Suicide**, étude de sociologie. — F. Alcan, éditeur.

M. Durkheim étudie dans ce livre le suicide en ce en quoi le suicide est un phénomène social, c'est-à-dire déterminé par des causes humaines non individuelles. Non pas que l'auteur méconnaisse la valeur des causes humaines individuelles; non pas qu'il méconnaisse la valeur des causes non humaines, des causes naturelles ; mais il pense que toutes ces causes non sociales laissent intacte la valeur des causes sociales : dès lors celles-ci peuvent constituer un objet propre à la sociologie.

M. Durkheim, pour étudier cet objet, se sert surtout de la statistique : il est ainsi condamné à n'étudier que les manifestations extérieures, toujours un peu grossières et inexactes, des sentiments sociaux qui peuvent causer le suicide; mais il étudie ces manifestations avec une scrupuleuse patience de savant; nous regretterons seulement qu'il n'ait pas pris garde assez peut-être aux définitions d'où il est parti pour établir ses chiffres : par exemple quand il parle du vol il oublie le vol incessant du surtravail commis par la plupart des employeurs, et quand il parle de l'infanticide il paraît oublier que sans doute il y a des raisons pour que ce soient les femmes qui commettent ce crime...

M. Durkheim distingue ainsi quatre espèces de suicides : les suicides égoïstes, c'est-à-dire ceux qui sont causés par le manque de société, ceux qui « varient en raison inverse du degré d'intégration de la société » religieuse, de la société domestique, de la société politique, en un mot des groupes sociaux dont fait partie l'individu ; les suicides altruistes, c'est-à-dire ceux qui sont causés par le manque d'individualité; les suicides anomiques, c'est-à-dire ceux qui sont causés par le déséquilibre de la vie; enfin les suicides que l'on pourrait appeler fatalistes, et qui sont causés par l'ennui d'un invariable équilibre.

En particulier M. Durkheim constate que le suicide égoïste, considéré comme une maladie sociale, s'est beaucoup aggravé dans notre civilisation occidentale depuis le commencement de ce siècle. Pour porter remède à ce mal, il faut reconstituer, et sans doute il suffit, selon lui, de reconstituer en sociétés solides les groupements corporatifs. M. Durkheim oublie que ce n'est pas en vain que les hommes ont goûté au désir de l'harmonie universelle et perdu le goût des harmonies trop particulières. Pour que le boulanger d'à présent aime à se lier d'une société solide avec les boulangers ses voisins, il faut qu'il sente au-dessus de sa corporation une la cité une et harmonieuse dont sa corporation sera seulement un organe. Le temps est passé où l'on

pouvait espérer bâtir avec des justices et des harmonies particulières en définitive une injustice totale. PIERRE DELOIRE.

*
* *

G. TARDE. — **L'Opposition universelle.** — Félix Alcan, éditeur, 1897 (Bibliothèque de Philosophie contemporaine)

Psychologue subtil et pénétrant, sociologue curieux et avisé, il était déjà arrivé à M. Tarde de s'égarer dans la métaphysique; cette fois il s'y est perdu. M. Tarde aime beaucoup la métaphysique, mais peut-être pas comme il faut l'aimer; il l'aime comme un jeu, et le livre de M. Tarde n'est trop souvent qu'un jeu. Vraiment, à l'époque où nous sommes, pour l'homme qu'est M. Tarde, il y avait mieux à faire que de publier hâtivement une ébauche de 400 pages, qui se dénonce elle-même comme un « délassement visuel de l'intelligence »; il y avait mieux à faire que de rééditer en manière de conclusion, comme si c'était le dernier mot de la science moderne, le thème usé et vain : « la poursuite de l'impossible à travers l'inutile, serait-ce donc vraiment le dernier mot de l'existence ? »

Se poser une fois de plus l'éternelle question : la guerre est-elle inhérente aux société humaines ? a-t-elle été, est-elle encore la condition de leur progrès? résoudre une bonne fois à la lumière de l'histoire le problème de l'*Opposition sociale:* quel sujet! L'attention toujours éveillée de M. Tarde s'y était d'abord fixée; même il confesse que, dans son livre, « c'est toujours, *au fond,* la question sociale qui est en cause », — « qu'elle est l'âme *apparente ou cachée* de toutes ces études ». — Et cependant, dans ce volume de 450 pages, il y en a 300 — trop et trop peu à la fois — qui traitent des oppositions mathématiques, astronomiques, mécaniques, physiques, chimiques, biologiques, psychologiques..., et parmi les 150 qui restent, il y en a juste 60 où le problème de la grande opposition sociale, la guerre, soit directement et franchement abordé.

— Il fallait bien, nous dit l'auteur, en manière d'excuse, pour « jeter quelque jour » sur ce problème social, *« convoquer et rassembler, pour ainsi dire, toutes les antinomies de la nature ! »* — Mais quand donc les sociologues auront-ils appris à faire ce qu'ils font : de la sociologie, de la science, et non de la métaphysique avant la science? Quand donc seront-ils convaincus que rien n'est plus funeste pour le progrès, pour la fondation de leur science, que ces « revues générales » des sciences, hâtives et superficielles, que ces synthèses faciles et stériles, auxquelles les vrais philosophes de notre temps ont renoncé, mais qui retardent d'autant l'édification de la seule sociologie possible, de la seule utile, *la sociologie positive,* laquelle n'est autre chose, suivant l'heureuse formule d'un sociologue sans le dire (1), que « l'histoire considérée comme science »?

Pourquoi faut-il que M. Tarde, après avoir, au dernier Congrès de sociologie, si brillamment démontré le danger de transporter les expressions et les conceptions biologiques dans la science sociale, ait, tout le long d'un chapitre,

(1) M. P. Lacombe.

disserté sur *la Vie* avec une hardiesse d'anthropomorphisme à enchanter les poètes, mais à faire rire les savants? Pourquoi le champion de la méthode historique semble-t-il parfois si profondément ignorer l'histoire? Pourquoi, avec quelques aperçus profonds, tant d'intuitions spécieuses, tant d'affirmations sans preuves ou fondées uniquement sur des analogies douteuses, quand ce n'est pas sur d'étranges étymologies (cf. p. 63)? — L'insuffisance ou la rapidité de l'information, l'abus de l'hypothèse aventureuse, les fantaisies d'une imagination complaisante font que les trois quarts de l'ouvrage sont de peu d'autorité et seront de peu de conséquence.

Lorsqu'enfin il s'attaque au sujet positif et précis qu'il s'était d'abord donné, M. Tarde se retrouve tout entier. Avec quelle rigueur il dresse le bilan de la lutte sociale sous toutes ses formes, et déclare la faillite; avec quelle verve, avec quelle éloquence il instruit le procès de la guerre et prononce la condamnation! C'est plaisir de le suivre, lorsqu'il établit que la guerre est une industrie, qui loin d'être la mère de toutes les autres, est de toutes la parasite. — « Qu'on me cite, demande-t-il encore aux apologistes de la concurrrence, un progrès industriel qui aurait été la conséquence d'une grève. Cependant si la concurrence a l'efficacité universelle qu'on lui prête, la grève, qui est une des grandes formes collectives de la concurrence au sens large du mot, devrait participer de cette fécondité » : Grand embarras, comme bien on pense, des apologistes de la concurrence. — S'élevant alors, au-dessus de la polémique, jusqu'aux généralisations de la critique sociale, M. Tarde met enfin le doigt sur une grande erreur, la plus dangereuse peut-être dont souffre notre temps :

« Entre liberté et concurrence, écrit-il (p. 399), entre liberté et combat, une association en apparence indissoluble s'est formée. *Mais on doit la rompre.* Liberté signifie essentiellement non pas lutte, mais diversité, originalité, caractère. Et c'est dans les voies de la paix et de l'association, non sur les champs de bataille, que les originalités s'accentuent, que les aptitudes spéciales, caractérisées s'utilisent et se développent réciproquement. *La guerre les fauche.* »

Ce chapitre qui finit sur de si nobles pages, d'une haute et mâle éloquence, toutes pleines d'émotion contenue, — c'est le brillant sommaire du beau livre que M. Tarde pouvait, mais qu'il n'a pas voulu écrire. Puisqu'il se promet de « revenir sur cette ébauche », le conseil sévère que nous nous permettons de lui donner, c'est de réduire, ou mieux s'il peut, de supprimer les 350 premières pages; puis de reprendre et de développer son chapitre VII, d'étudier et de méditer à nouveau ce problème présent entre tous à nos consciences : l'*Opposition Sociale*. — Son livre alors sera le livre qu'on attendait, que l'on retient, et qui reste.

HENRI GENEVRAY.

*
* *

Ch. LETOURNEAU. — **L'Évolution du Commerce dans les diverses races humaines.** (Bibliothèque anthropologique. — Vigot frères, éditeurs.)

M. Letourneau n'est pas de ces sociologues qui négligent pour la paille d'une métaphysique téméraire le bon grain de l'histoire : il prend un phénomène donné des sociétés humaines, par exemple le commerce, et, en s'aidant

des renseignements fournis par les voyageurs et les historiens, il essaie d'en déterminer les origines et le développement, en un mot l'*évolution* : c'est de l'histoire largement et scientifiquement comprise, c'est de la vraie et bonne sociologie.

Mais, en donnant, suivant son habitude, à cette étude de sociologie un cadre ethnographique, M. Letourneau a quelque peu trahi l'histoire pour la préhistoire, l'étude du commerce médiaval et moderne a été sacrifiée, et ce sont en réalité les *origines* du commerce, plutôt que son *évolution* qu'il nous a retracées.

Le livre y perd de son intérêt : les origines des choses sont ce qu'il y a de moins complexe et de moins varié et M. Letourneau en y insistant s'est condamné à des répétitions. Il y perd même de sa vérité : l'âge des sociétés modernes n'y apparaît que comme un appendice des âges primitifs, et M. Letourneau nous rapproche un peu trop de ces primitifs que l'histoire classique reléguait dans un passé fabuleux et comme dans un autre monde.

Les enthousiastes aveugles de notre société contemporaine n'en retireront pas moins un sévère mais juste enseignement. Car ce livre, qui est un précieux et commode répertoire des faits lointains de la première humanité, regarde aussi le prochain avenir, et cette étude de sociologie conclut au socialisme.

*
* *

J. Strada. — **La Religion de la Science et de l'Esprit pur.** — Constitution scientifique de la Religion (Alcan, 1897)

En ce temps, où l'on est à la mode en niant à la Science le droit de remplacer la Religion, où d'ailleurs on semble revenir à une sorte de catholicisme libéral et moderne, qui, par exemple « nierait l'enfer éternel et assurerait le salut pour tous » (p. 251), M. J. Strada, le philosophe et le poète de l'*Impersonnalité méthodique,* auteur de l'*Ultimum Organum* (1865), de la *Méthode générale,* de la *Loi de l'Histoire,* de l'*Épopée Humaine,* de *Jésus* et de l'*Ère de la Science,* etc., en tout d'une trentaine d'ouvrages, publie un livre intitulé : *La Religion de la Science et de l'Esprit pur. — Constitution scientifique de la Religion*. Selon M. Strada, la Science seule peut unir les hommes sans les asservir, non seulement les sauver des haines et du désordre, mais en même temps les faire avancer dans le sens de la nature. Le problème que se sont posé les grands penseurs modernes, Kant, Saint-Simon, Auguste Comte, etc., et, au dix-septième siècle déjà, Spinoza, donner aux sciences morales la certitude que possèdent déjà les sciences mathématiques et physiques, constituer une religion scientifique, est celui que prétend avoir résolu M. Strada.

L'homme est avant tout un animal scientifique ; il a partout et toujours le sentiment de l'absolu, de la Force inconnue et inéluctable : c'est le fond commun de toute religion et de toute science. Il ne faut pas confondre religion et culte ; le culte peut s'adresser à des multitudes de fétiches, de dieux, de saints, de médiateurs de toute espèce ; derrière, il y a la Force inconnue et unique, qui seule est le vrai Dieu : le monothéisme est au fond la seule Religion.

La science et les fidéismes se divisent sur la théorie des médiateurs, et, comme leur domaine est commun, entre elles il n'y a pas de compromis possible. « L'homme, plein du sentiment de sa faiblesse et de celui de la Puissance incompréhensible, a voulu adorer, prier. Prier le Vague, adorer l'Incompréhensible, c'est trop peu palpable pour ce matériel et pauvre être humain à si courte vue. Il a multiplié à l'infini ses médiums, selon ses besoins, selon ses terreurs, selon ses incapacités, selon ses espérances, selon ses joies » (p. 204). « La notion de Dieu est générale à toute pensée humaine par la notion de force; mais la notion des médiateurs est essentiellement *individuelle*. L'homme n'a pas fait Dieu. Il a fait ses médiateurs. » Or un médiateur entre la Force inéluctable et l'homme ne peut logiquement qu'être indépendant des individus. Les Fois veulent jouer le rôle de l'impersonnalité. Elles arrachent, en effet, l'homme à lui-même; mais elles ne sont, en fait, que l'opinion personnelle d'un ou plusieurs hommes qui s'est imposée à une collection d'individus; elles deviennent bientôt la chose du prêtre. Et cependant, telle est la puissance de l'impersonnalité qu'il a suffi que les hommes pussent croire à l'impersonnalité du dogme, pour monter jusqu'au sacrifice de soi.

D'autre part, le Rationalisme (c'est, pour M. Strada, la philosophie de Descartes et du dix-huitième siècle, celle de l'évidence et du sentiment) fait de l'individu la mesure de la vérité; il lutte utilement contre le fidéisme, mais reste impuissant à rien édifier.

Le seul critérium de la vérité, le médiateur, le sauveur qui affranchit tous les hommes, qui ne meurt pas et ne quitte jamais la terre, c'est le Fait, non pas le fait physique (ce n'est qu'un aspect du Fait total restauré par la méthode); mais le Fait concret, à la fois *physique, numérique* et *antinomique* (idéal) : lui seul est vraiment impersonnel parce qu'il est indestructible. Ce point est le plus obscur de la théorie de M. Strada. (Cf. l'exposé que M. Ravaisson fait de la philosophie de M. Strada dans son *Rapport sur la Philosophie en France au dix-neuvième siècle*, 1re édit., p. 154, sqq.)

On peut se demander si un tel fait, absolument indestructible, a jamais été constaté ou même sera jamais atteint. L'homme peut-il parvenir à l'impersonnalité parfaite, et les sceptiques n'ont-ils pas raison de dire qu'il teint toutes choses de lui-même? Une science, d'ailleurs, qui serait une religion, serait arrêtée dans son développement; or la science ne peut être que progressive. Et puis, l'homme peut-il adorer un Fait? Le dévouement n'est possible que si, dans l'objet aimé auquel on se sacrifie, on se reconnaît soi-même; Platon et Jésus, et c'est, quoi qu'en dise M. Strada, leur supériorité sur les adorateurs des forces naturelles, ont eu raison d'identifier la Force inconnue et indestructible à ce qui nous est le plus clair, la volonté du Bien qui est au fond de nous.

Après avoir établi les bases de la Religion de la Science, M. Strada, dans deux volumes nouveaux « montrera les théories scientifiques et l'organisation qui doivent constituer les certitudes et les rites de cette Religion de la Science *enfin* trouvée ».

Dans ce gros livre, plein de formules brillantes, mais écrit trop vite et avec quelque désordre, l'auteur se répète sans cesse, ne suit pas de plan

certain, ne renvoie à aucun des auteurs qui ont étudié scientifiquement l'histoire des religions, et cite avec trop de complaisance ses propres ouvrages.

LECHEF.

* * *

L'État et ses fonctions dans la Nouvelle Zélande
(Fabian Society, décembre 1896)

Les causes des tendances collectivistes si souvent visibles dans les colonies modernes sont faciles à noter. L'individu, en face de la solitude, prend conscience en même temps de sa force et de sa faiblesse. Tant qu'il ne s'agit que de défricher, de semer, de récolter, de bâtir même, ses propres mains lui suffisent. Il n'en est plus de même s'il est question de construire des routes, des chemins de fer, d'établir des écoles. L'État doit intervenir. Le socialisme d'État s'impose. La Nouvelle-Zélande en fournit un exemple frappant. Fatalement elle a eu recours à l'État, mais à des États étrangers pour ses grandes entreprises de voies ferrées et télégraphiques.

L'État, en Nouvelle-Zélande, est à peine manufacturier. Nouvelle cause de dépendance, envers l'Angleterre surtout. En revanche le socialisme qu'on pourrait appeler municipal y est très florissant. Les subdivisions des administrations locales ont été poussées à la Nouvelle-Zélande à leurs dernières limites. C'est par centaines qu'on compte les « County Councils » et les « Départements » dans chacun d'eux.

Sont nationalisées, entre autres, dans ce sens restreint, les assurances contre l'incendie, l'éducation primaire (les écoles privées ne sont pas reconnues), le service des mutations de propriétés (système Torrens), le fermage des terres appelées « village settlements », ce sont de larges territoires du domaine national divisés en portions de vingt à cinquante acres (35,000 acres, avec 5,000 habitants environ), le crédit agricole. Inutile d'ajouter que, politiquement parlant, la Nouvelle-Zélande a adopté des lois socialistes : l'impôt progressif, l'égalité des hommes et des femmes (un adulte, un vote), l'intervention de l'État dans les rapports d'employeurs à employés, la limitation légale des heures de travail, l'assurance obligatoire. On voit que, sur beaucoup de points, la Nouvelle-Zélande a marché de l'avant.

P. B.

L'Administrateur-Gérant : RODOLPHE SIMON.

Suresnes. — Imprimerie spéciale de la *Revue Socialiste* G. RICHARD et HUSSON, 9, rue du Pont.

LE RÉGIME SOCIALISTE[1]

(Suite)

ORGANISATION POLITIQUE

(Fin)

CHAPITRE III

LE MÉCANISME DE L'ORGANISATION POLITIQUE

Ce n'est pas assez d'avoir fait le départ entre le domaine privé et le domaine public en matière politique, d'avoir déterminé les libertés nécessaires de l'individu et les fonctions essentielles de la collectivité.

Il reste à établir : d'abord, en quels groupements secondaires la collectivité nationale doit se distribuer pour constituer les cadres mêmes de l'organisation politique; à examiner ensuite quelle part des fonctions sociales doit revenir à chacun de ces groupes; à étudier enfin suivant quel mode les volontés individuelles s'exprimeront en volonté collective pour faire la loi et comment sera assurée l'exécution de la loi une fois faite.

§ 1. *Les deux bases de l'organisation politique.* — Indépendamment de la solidarité générale qui les unit, les membres d'une société sont reliés les uns aux autres par des intérêts et des affinités multiples. Ils peuvent s'associer en vue des buts les plus divers, pour chanter, jouer, prier, voyager, souper ensemble. Ils peuvent ainsi former des groupes en nombre indéfini.

Mais de ces groupes variés la plupart sont purement facultatifs et libres; ils peuvent se former, se dissoudre, se reformer, évoluer au gré

(1) Voir les numéros des 15 octobre et 15 novembre.

des individus qui les composent, sans que l'autorité sociale ait rien à voir dans leur activité, tant qu'ils ne lèsent pas la liberté des particuliers ou des autres groupes ; deux d'entre eux me paraissent au contraire indispensables à l'existence de la société en même temps qu'obligatoires pour tous ses membres, et par là même doués d'un caractère spécial.

La collectivité nationale repose à la fois sur ces deux faits que ses membres habitent un même territoire et ont entre eux une solidarité nécessaire de travaux. Or, il y a au sein de cette collectivité deux sortes de groupements qui reposent sur ces deux mêmes faits et qui rapprochent des gens ayant des relations plus étroites, soit territoriales soit économiques.

Il est évident, d'une part, que les individus qui habitent un village, une ville, un département, une région plus ou moins vaste, s'ils ont des intérêts communs à l'ensemble du pays occupé par la nation, en ont aussi qui ne dépassent pas les limites restreintes du village, de la ville, du département, de la région.

Il est évident, d'autre part, que les membres de la société qui exercent une même profession, s'ils ont des intérêts communs à tous les travailleurs, en ont aussi de plus particuliers qui concernent seulement leur corps de métier.

Le principe d'une bonne gestion (cela ne me paraît guère contestable) est que les différents groupes d'intéressés administrent les groupes d'intérêts correspondants.

Il suit de là que l'organisation politique semble devoir reposer sur deux bases distinctes : l'une territoriale, l'autre professionnelle.

A considérer d'abord la première, on peut formuler ainsi la régle de simple bon sens qui peut servir de ligne de conduite :

A la commune, le soin des intérêts communaux ; à la région, celui des intérêts régionaux ; à la nation, celui des intérêts nationaux ; en attendant que le développement croissant des rapports de tout genre entre nations crée un organisme des intérêts internationaux.

Elle est étrangement violée, cette régle, dans les pays où, par un souvenir des temps où l'autorité était concentrée entre les mains d'un seul homme, on laisse le pouvoir central s'ingérer dans une multitude d'affaires qui ne le regardent pas.

Qu'y a-t-il de plus scandaleusement ridicule que le vote des projets d'intérêt local dans une Chambre française ? Au début de la séance, devant des banquettes aux trois quarts vides, un député monte à la tribune et lit un rapport que personne n'écoute ; le président se lève ensuite, bredouille quelques mots que personne n'entend ; des mains se lèvent dans un brouhaha de conversations, et l'on apprend le lendemain, si l'on s'avise de lire le *Journal officiel*, que telle commune

d'un département quelconque a été autorisée à contracter un emprunt, ou que tel arrondissement a obtenu la construction d'un bout de chemin de fer. A peine si quatre ou cinq personnes parmi les votants ont su ce qu'ils faisaient, les autres ont voté à l'aveuglette. Et ce ne sont pas ici les députés qu'il faut accuser : comment pourraient-ils être au courant de toutes les questions de détail qui se posent sur le territoire de la France entière ? Le coupable, c'est ce régime centralisé qui les réduit à décider sur ce qu'il leur est impossible de connaître.

La confusion est perpétuelle en France entre les choses d'ordre municipal et les choses d'ordre national. Rien de plus bizarre et de plus inique que ce qui se passe chaque année à Paris. Les représentants élus de la ville sont invités à voter les fonds nécessaires à la police, qui dépend du gouvernement central et sur laquelle ils n'ont aucun moyen de contrôle ; et s'ils se refusent à cette comédie, le gouvernement central inscrit d'office au budget de la ville la somme dont il a besoin et se moque de ce principe élémentaire, je ne dis pas de toute démocratie, mais simplement de toute monarchie constitutionnelle : à savoir que tout impôt levé sans le consentement des contribuables est illégal.

La bonne marche des affaires exige qu'on laisse à chaque groupe la faculté de régler ce qui l'intéresse exclusivement, et la nécessité s'impose de répartir entre les pouvoirs locaux et le pouvoir central les attributions politiques et les services publics.

Il peut y avoir doute sur plus d'un point : centralisation et décentralisation sont choses relatives dont l'expérience doit déterminer et perfectionner le dosage proportionnel.

Le problème consiste à concilier deux choses : le libre jeu des administrations qui ont la charge des intérêts partiels et l'harmonie nécessaire de l'ensemble. C'est sous une autre face le grand problème de la conciliation entre la liberté et la solidarité.

Il faut se garder d'une vaine recherche de l'uniformité : en fait d'institutions locales, la diversité est naturelle et raisonnable. Ainsi, à ne considérer que l'instruction publique, certaines industries appellent certaines écoles professionnelles, qui seraient inutiles et déplacées ailleurs ; certaines branches d'enseignement conviennent à telle Université et non à telle autre, suivant la nature de la région au centre de laquelle l'une ou l'autre peut être installée ! Seulement il faut aussi que le lien, très lâche ou même brisé entre les rouages qui peuvent sans danger évoluer isolément, soit d'une solidité extrême entre ceux qui ne peuvent marcher que sous une direction unique.

Le système fédératif est, de tous ceux qui existent, le plus propre à réaliser cette double condition. Il consiste à laisser à chaque groupe de la population son autonomie, en déterminant avec grand

soin les points sur lesquels une entente entre les groupes est indispensable.

Sans entrer dans la discussion détaillée de ce qui doit être centralisé, on peut dire que la paix et la guerre, les traités d'alliance ou de commerce, les lois militaires, les prescriptions du code pénal et civil, les lois réglant le droit de vote en matière d'intérêt général forment la compétence politique de la nation entière. Dans le domaine économique il y a aussi avantage, comme nous le verrons, à centraliser beaucoup de choses : presque partout les routes, les canaux, les postes et télégraphes, et en beaucoup de pays déjà les chemins de fer, relèvent de grandes administrations nationales. Il y a même pour plusieurs de ces grands services publics des embryons d'administrations internationales.

Par services publics, j'entends les travaux qui ont, non seulement une utilité générale, mais qui encore peuvent être avantageusement exécutés par le concours direct de la collectivité à l'un quelconque de ses degrés (commune, canton, région, nation, etc.).

Vouloir en fixer le nombre serait imprudent et inutile. Une évolution naturelle transforme incessamment des industries privées en industries collectives. L'industrie des transports, par exemple, d'abord entreprise par des particuliers, puis passée aux mains de petites et de grandes Compagnies, tend à se nationaliser, évolution déjà presque achevée en Allemagne, en Belgique, partout où l'État a pris à son compte l'exploitation des voies ferrées. Il peut arriver, il arrivera même nécessairement que beaucoup d'industries, trop peu avancées aujourd'hui pour subir une transformation analogue, seront un jour exploitées à risques et profits communs. Le régime socialiste aura pour effet certain de hâter cette métamorphose.

Ce qui importe pour le moment, c'est de bien comprendre que les services publics peuvent et doivent être partagés entre la nation, la région, la commune. C'est déjà le cas dans notre régime actuel pour les services de voirie. N'y a-t-il pas des routes nationales, des routes départementales, des chemins vicinaux qui (leur nom même l'indique) relèvent de groupes fort différents d'étendue ? Faire entre ces groupes le départ de ce qui doit être attribué à chacun d'eux demanderait une étude spéciale. De même décider si tel ou tel service sera gratuit, c'est-à-dire payé par tout le monde, comme l'est déjà l'éclairage des rues ou l'enseignement primaire, ou payé seulement par ceux qui en useront, comme l'est encore le transport des lettres, serait prématuré. Ce sont là des questions que la société réglera au jour le jour, suivant son utilité, son expérience et ses ressources.

Mais on peut soutenir qu'en général *décentralisation politique* et *centralisation économique*, choses qui ne sont nullement contradictoires,

répondent aux besoins de la civilisation contemporaine ; on peut même dire que c'est la double formule de l'avenir. Nous avons déjà dit pourquoi dans la première partie de cette étude (p. 396).

Si les peuples, au lieu de mettre leurs efforts à s'entre-déchirer, savent un jour, comme nous l'espérons, s'unir pour s'entr'aider, ce sera sous la forme de fédération que se fera cette union. Les États-Unis d'Amérique montrent déjà le chemin aux futurs États-Unis d'Europe à qui la Confédération suisse peut servir de modèle et de noyau.

La décentralisation politique a en effet ce mérite inappréciable de pouvoir faire vivre en paix, sous les plis d'un même drapeau, des populations de langues, de races, de religions différentes. Elle permet aux citoyens de faire l'apprentissage de leurs fonctions civiques, en les exerçant par degrés à gérer des affaires d'abord municipales, puis régionales, puis nationales. Elle réduit au minimum la bureaucratie paperassière qui peuple aujourd'hui les ministères d'employés inutiles. Elle rend possible ce qu'on a nommé « la politique expérimentale », c'est-à-dire l'essai local de certaines pratiques, qui sont abandonnées si elles échouent, qui se propagent si elles réussissent. Elle organise la liberté, parce que les magistrats locaux sont soumis à un contrôle perpétuel et facile dans un petit cercle où tout le monde se connaît et connaît ses intérêts, parce qu'aussi leurs pouvoirs limitent le pouvoir central et l'empêchent de céder à la tentation de l'arbitraire.

C'est, semble-t-il, par un subtil pressentiment de l'instinct populaire que nos grands ancêtres de la Révolution fêtèrent avec l'élan merveilleux que l'on sait l'idée fédérative : ils devinaient, sans le voir encore très clairement, que là était l'avenir du monde et le moyen de réaliser pour l'organisation politique la variété dans l'unité, la liberté dans la solidarité.

Toutefois le groupement territorial est à lui seul insuffisant pour servir de base à l'organisation politique. Il risquerait d'emprisonner chaque individu dans une sphère étroite, de lui fermer l'horizon, de rapetisser son champ d'action et ses visées. Il pourrait devenir comme une nouvelle façon de l'attacher « à la glèbe ». Il a besoin d'être corrigé et complété par un autre mode de groupement.

C'est dire que la décentralisation politique doit aussi reposer sur le groupement professionnel.

Les associations ouvrières, les unions et fédérations syndicales sont le commencement de cette organisation, qui passera sans peine du domaine économique au domaine politique et établira entre eux une corrélation étroite. En régime socialiste elles ne peuvent que se développer ; et chaque corps de métier, représentant un groupe d'in-

térêts spécial, se transformera sans peine en un collège électoral, et même en une petite administration indépendante et cependant unie au reste de l'ensemble social par le lien que la division du travail crée entre tous les travailleurs.

Énorme sera, en régime socialiste, l'importance de ces corporations. Elles non plus cependant ne pourront être, à elles seules, la base de l'organisation politique. Par cela même que l'instruction intégrale et en particulier l'instruction mécanique largement répandues permettront aux hommes de changer facilement de métier, elles auront une mobilité croissante, qui demande à être corrigée par la fixité plus grande des cadres attachés au sol. Chaque membre de la société appartiendra ainsi à deux séries de groupes d'ordre distinct : il sera relié aux autres par une double solidarité.

Nous n'avons pas à rechercher maintenant ce que pourra être le rôle des corps de métier, et aussi des associations volontaires dans le régime nouveau ; il nous suffit d'avoir indiqué les deux voies par lesquelles on peut arriver, pour le bien de l'une et de l'autre, à ne pas laisser en présence sans intermédiaire la société, ce colosse, et l'individu, cet atome.

§ 2. *Le pouvoir législatif.* — J'ai dit ce qui devait rester en dehors et au-dessus de la loi, ce qui pouvait ou devait lui être assujetti ; j'ai dit aussi quels groupements sociaux devaient en s'entre-croisant former la trame de l'organisation politique. Il s'agit maintenant de savoir par qui et suivant quel mode la loi doit être faite.

Tous les membres de la société ayant un droit égal à participer à la gestion des intérêts communs, le *suffrage universel* est le moyen nécessaire de connaître la volonté générale. Ne peuvent être exclus de la consultation que les membres que leur âge ou une condamnation infamante frappe d'incapacité provisoire ou ceux qu'une incurable débilité mentale dûment constatée frappe d'incapacité permanente. Ai-je besoin de dire que les femmes, étant des personnes comme les hommes, ont mêmes droits et mêmes devoirs qu'eux ? La différence des sexes peut se refléter, se reflétera sans nul doute en une différence de fonctions sociales : mais il y a équivalence et par suite égalité de droits entre les deux moitiés de l'humanité, et l'une comme l'autre en matière d'intérêts généraux a son avis à dire et à défendre.

Le suffrage universel a encore beaucoup d'ennemis secrets et quelques adversaires déclarés. Quelques-uns disent : « Mais les intelligences sont inégales ; et l'opinion d'un imbécile vaut, quand on compte les voix, autant que celle d'un homme de talent ou même d'un homme de génie ! Cela est mauvais pour la société. » — A ceux qui parlent ainsi et se rangent naturellement dans la seconde caté-

gorie, il est aisé de répondre : — Si l'on ne veut laisser voter que les esprits d'élite, qu'on nous dise quelle autorité infaillible décidera qui aura droit de figurer dans cette troupe privilégiée. L'intelligence humaine ne se mesure pas à l'aune. Où est le *capacimètre* permettant de mener à bien une opération aussi délicate? Quelles contestations, quelles querelles à prévoir! Jugera-t-on d'après le savoir breveté, diplômé? Hélas! il faudrait oublier que le bon sens de nos pères disait :

Un sot savant est sot plus qu'un sot ignorant.

Il faudrait aussi une foi aveugle en la vertu de la minorité soi-disant supérieure qui deviendrait la classe dirigeante. Il faudrait la supposer dénuée de tout égoïsme, incapable de sacrifier les intérêts d'autrui aux siens propres. C'est réclamer de la masse une grande dose de confiance dans ceux à qui elle abandonnerait sa plus essentielle prérogative.

Réservera-t-on le droit de vote, comme on l'a fait au temps du régime censitaire, à qui fera preuve de richesse? Le malheur est que riche n'est pas précisément synonyme d'intelligent. Et puis ce serait mettre, encore plus qu'ils ne le sont, les non-possédants à la merci de ceux qui possèdent, doubler ainsi leur asservissement économique d'un asservissement politique!

Le suffrage universel est à la fois plus équitable et plus raisonnable que les systèmes aristocratiques essayant de trier sur le volet les électeurs; et, dans un régime socialiste, où existeront et l'instruction pour tous et la quasi-égalité des fortunes, les arguments dont je viens de montrer la faiblesse achèvent de perdre toute valeur.

D'autres ont dit : « Pourquoi s'incliner devant la majorité? Est-ce que le plus grand nombre représente la plus grande somme de savoir ou de vertu? Est-ce que la minorité n'est pas souvent dans la bonne voie en combattant la masse ignorante et changeante qui l'accable? »

A cette attaque venant d'ailleurs il n'est pas difficile non plus de répondre. Oui, un groupe d'hommes, oui, un seul individu peut avoir raison contre la foule, contre l'unanimité de ses contemporains. Mais le suffrage universel n'a nullement pour but et pour fonction de décréter ce qui est vrai, ce qui est beau, ce qui est juste. Il n'a et ne peut avoir non plus aucune prétention à l'infaillibilité; il n'est et ne peut pas être plus immuable que les hommes dont il exprime les éphémères opinions. Son rôle est plus modeste et par là même plus facile à remplir et à défendre. Entre des individus qui ont des intérêts communs et qui peuvent être en désaccord sur la meilleure façon de les gérer, il est le moyen de constater pacifiquement la volonté générale. Pis-aller, si l'on veut, pour trancher un litige en l'absence d'un signe introuvable permettant de reconnaître en toute occurrence

le meilleur parti; mais pis-aller qui est une nécessité sociale. Supprimez-le, il ne reste plus pour décider le conflit que le privilège exorbitant et périlleux attribué à quelques individus ou à un seul d'imposer aux autres une conduite sur laquelle on ne les consulte pas; ou bien, la lutte à main armée entre les volontés rivales; ou enfin la dissolution de la société.

Cinq personnes marchent ensemble : les unes veulent aller à droite, les autres à gauche. Aucune n'a le droit de commander aux autres. Il faut ou se battre ou se séparer, à moins qu'on ne convienne de suivre la route choisie par le plus grand nombre. Voilà en deux mots la raison d'être du contrat explicite ou tacite en vertu duquel la volonté de la majorité fait règle en certaines matières déterminées.

Donc, tous les adultes (excepté les indignes et les incapables) doivent avoir part à la confection des lois. Mais comment organiser ce suffrage universel? Le problème est grave et plus d'une démocratie naissante a pu se repentir de l'avoir négligé.

Étant donné que nous avons fixé déjà et réparti entre les divers cadres sociaux, tant territoriaux que professionnels, les intérêts sur lesquels il y a lieu de voter, il reste surtout à examiner par quels moyens on peut constater de façon loyale et exacte la volonté de la majorité.

L'idéal est ici facile à indiquer, sinon à réaliser. Ce serait que chacun pût sur chaque chose exprimer librement et directement son opinion. *La législation directe par le peuple* est, à n'en pas douter, le système dont il faut se rapprocher autant que possible.

Il exige de ceux qui veulent l'appliquer une éducation politique avancée; mais on peut dire aussi qu'il est plus propre que nul autre à faire cette éducation, en obligeant tous les membres de la société à étudier et à décider par eux-mêmes tous les points sur lesquels il y a doute. Pratiqué jadis dans des cités républicaines, telles qu'Athènes, Rome et les communes du Moyen-Age, usité aujourd'hui encore dans certaines démocraties rurales telles que les vieux cantons suisses, il semble convenir mieux à de petites agglomérations qu'à une grande nation; mais la difficulté n'est pas insurmontable : on peut sectionner le territoire et la population de telle sorte que la délibération en commun devienne possible pour chacun des groupes ainsi constitués; on peut surtout, à l'aide de la presse et des réunions publiques, instituer des débats contradictoires qui éclairent toutes les faces de la question controversée. On dira que le nombre des affaires courantes risque de fatiguer vite le zèle des votants : mais l'intervention législative étant supprimée dans une foule de cas où elle n'a que faire, on peut espérer que l'occasion de voter ne serait pas trop fréquente; il ne faut pas oublier d'ailleurs qu'en régime socialiste il devra rester à tous les

membres de la société assez de loisir pour suivre avec attention la marche des affaires publiques.

Il est possible, à tout le moins, de faire résoudre toute question importante par l'ensemble du corps électoral dont elle relève et qui peut être, suivant les cas, communal, régional, national ou corporatif; mais il faut alors abandonner à des représentants du peuple la gestion des intérêts de moindre importance ; et nous devons nous demander tout d'abord ce que vaut le système représentatif.

Il présente de graves inconvénients.

S'il est parfois difficile d'apprécier sainement les choses, il l'est toujours d'estimer les hommes à leur juste valeur. Quand il s'agit d'une branche spéciale de l'activité humaine, ceux qui se rattachent à la même peuvent à la rigueur rendre un jugement sensé, comme les peintres qui décernent des médailles aux exposants des Salons annuels. Mais en fait de compétence politique la mesure du mérite personnel est d'autant plus malaisée que les facultés à considérer sont de nature plus vague et plus variée, et que l'esprit de parti crève souvent les yeux les mieux exercés. Combien en est-il, parmi nos personnages politiques (et je ne parle pas des frelateurs de scrutin), qui ont dû leur élection, non pas à l'étendue ou à la sagacité de leur intelligence, non pas même à la droiture de leur caractère, mais à leur situation de fortune, aux bons souvenirs laissés par leur père, voire à leur talent littéraire ou à leur redoutable facilité de parler sur toute espèce de sujet, bref à mille choses n'ayant qu'un rapport lointain avec les qualités nécessaires pour bien gérer les grands intérêts collectifs d'une société!

Les choix eussent-ils été faits honnêtement et sagement, ce qui est déjà rare, un autre danger risque de fausser l'expression de la volonté générale. Les citoyens qui nomment un représentant abdiquent entre ses mains une partie de leurs droits; ils font comme ces particuliers qui donnent une procuration à un notaire pour gérer leurs affaires privées. Qu'est-ce qui leur garantit que leur mandataire n'abusera pas des pouvoirs à lui concédés? Le mandat, si précis qu'il puisse être (et en général il ne l'est guère), a négligé de prévoir bien des cas où l'élu peut agir avec pleine indépendance. Et combien de fois, même dans les questions où il devrait être lié par ses engagements, ne reprend-il pas sa liberté d'allure! Serments de candidats valent hélas! serments d'amoureux.

C'est une histoire banale que celle des Chambres votant sans le moindre souci, parfois même tout au rebours des désirs de la nation qu'elles étaient censées représenter. Le peuple alors s'aperçoit un peu tard qu'il s'est créé des maîtres, quand il croyait investir de sa confiance de simples chargés d'affaires! Il a grandi, haussé une catégorie de personnes qui ont leurs intérêts particuliers et qui les servent avant

les siens! Mais comme il ne reprend que de loin en loin l'exercice de ses droits, il ne peut que patienter et subir pendant des années ces politiciens de métier qui l'oppriment ou le grugent hypocritement; à moins que le conflit entre électeurs et élus ne se dénoue par un acte de violence qui s'appelle une Révolution ou un Coup d'État.

Chose plus grave encore! En supposant une honnêteté parfaite chez les élus, leur accord avec les électeurs ne peut être ni parfait ni durable. Sans compter que la minorité d'une circonscription est privée du droit de faire entendre sa voix, quand elle est représentée par un seul homme, il est impossible que ce représentant soit sur tous les points de la même opinion que tous ses électeurs; il y a nécessairement des questions où il sera en contradiction avec les uns, précisément parce qu'il exprimera fidèlement la pensée des autres.

Pour toutes ces raisons, le système représentatif ou parlementaire n'est qu'un expédient grossier, impuissant à dégager exactement la volonté de la nation qui l'adopte. Si on l'accepte provisoirement comme ménageant le temps des citoyens et répondant à une instruction civique encore insuffisante, il importe de le corriger; d'abord par des mesures orientées en ce sens : *voter de plus en plus sur les choses et de moins en moins sur les hommes;* ensuite par tous les moyens permettant d'assurer la représentation des minorités.

L'intervention directe du peuple dans la législation peut s'opérer de deux façons principales : par le *referendum,* par l'*initiative populaire.*

Le *referendum* consiste à en référer au corps électoral, soit obligatoirement pour certaines questions graves comme la paix, la guerre, la révision de la Constitution; soit facultativement, quand un certain nombre d'électeurs, dans des conditions réglées par la loi, réclame l'avis de la nation sur une mesure déjà votée par ses représentants. Cet appel au peuple fait à peu près l'office d'un pourvoi en cassation. Le *referendum* rend au véritable maître de la maison les pouvoirs qu'il a délégués. Il est un frein mis à l'autorité des parlements. Il commence par suspendre les effets de leurs décisions, par jouer le rôle de *veto* provisoire; puis il confirme ou casse en dernier ressort ces décisions mêmes.

L'initiative populaire est le droit reconnu à un certain nombre de citoyens de soumettre directement au vote du corps électoral une proposition de loi formulée par eux-mêmes. Tandis que le *referendum* a surtout une action négative, l'initiative, elle, remplit une fonction positive : tandis que par l'un le peuple peut empêcher ce qui ne lui plaît pas, par l'autre il peut introduire et ordonner ce qui lui plaît.

J'espère qu'on ne traitera pas d'utopies ces moyens d'assurer aux véritables intéressés la haute main sur la direction de ce qui les intéresse. Si pourtant on ressassait une fois de plus ce commode argu-

ment, je renverrais les opposants à l'école de la Confédération Suisse, où ces deux correctifs du système parlementaire fonctionnent sans encombre. Les cahiers de 1789 n'ont guère été d'ailleurs qu'un essai rudimentaire de la même méthode.

Quant à la manière d'obtenir que les assemblées législatives reflètent exactement dans leur composition la division en groupes divergents du corps électoral, elle a été ces temps derniers, sous le nom de *représentation proportionnelle,* l'objet d'études approfondies et d'expériences multiples. Le meilleur des systèmes proposé paraît être celui-ci : Dans chaque circonscription, voter sur des programmes définis, correspondant chacun à un parti; compter combien de voix chaque programme et par conséquent chaque parti a obtenues; déterminer d'après cela le nombre d'élus auquel chaque parti a droit; laisser ensuite à chaque parti le soin de désigner ceux auxquels il veut faire l'honneur de les choisir pour ses représentants. Une opération d'arithmétique élémentaire suffit pour mener à bien ces calculs. Seulement il faut que le pays soit politiquement assez avancé pour qu'y puissent évoluer côte à côte des partis organisés et professant des idées nettes. Cette réserve faite, la façon de procéder que je viens de résumer en quelques lignes a l'avantage de faire rouler la discussion sur des idées et non sur des hommes, de réduire au minimum les irritantes questions de personne, d'éviter entre candidats les injures et les calomnies, toutes ces querelles avilissantes qui font trop souvent ressembler la lutte électorale à un pugilat. Elle donne aussi des indications nettes sur la direction dominante de l'opinion publique et rend plus difficiles les intrigues, les équivoques et les corruptions par lesquelles on élude si aisément les volontés des électeurs, quand elles sont confusément incarnées en des individus élus avec des programmes disparates.

Je n'ai point à insister sur les précautions utiles pour rendre le scrutin tout à fait sincère, pour assurer le secret du vote, etc., etc. Ce sont là détails importants sans doute, mais qui ne rentrent pas dans le cadre de cet ouvrage. Je me bornerai à faire remarquer qu'en régime socialiste il ne sera plus possible de spéculer sur la dépendance, la pauvreté ou l'ignorance des électeurs. Plus de patron pesant sur les ouvriers qu'il emploie; plus de supérieur faussant l'opinion vraie de ses inférieurs par des menaces de renvoi ou par des promesses d'avancement! Plus de richard conquérant des voix à coups de billets de banque, en achetant des consciences, en soudoyant des journaux, en étouffant sous un déluge d'affiches le nom de son concurrent! Plus de bonnes gens se laissant séduire, faute de lumière, par les paroles creuses et les beaux dehors des gros Messieurs qui daignent, durant trois semaines de brigue, flatter et courtiser « la vile multitude ».

L'égalité économique et l'instruction intégrale sont, je ne crains pas de le répéter, les garanties et les conditions essentielles d'un loyal fonctionnement du suffrage universel.

On s'étonnera peut-être que je ne discute pas ici s'il doit y avoir une ou plusieurs assemblées, scrutin de liste par département ou scrutin uninominal par arrondissement. C'est que ces questions, qui ont l'apanage d'alimenter la polémique courante, me paraissent détourner l'attention du principal sur l'accessoire. Qu'il existe une ou deux Chambres, que chaque circonscription nomme un ou plusieurs députés, j'estime qu'il n'y aura rien de changé au fond des choses, tant qu'on n'aura pas supprimé les causes qui vicient dans sa moelle le suffrage universel actuel. Et c'est pourquoi je résume mon avis à ce sujet en disant : Le système parlementaire est l'expression naturelle d'une société aristocratique ou bourgeoise dans laquelle une partie des citoyens sont, à tort ou à raison, tenus pour incapables de gérer leurs affaires eux-mêmes. Mais en toute démocratie où le peuple est vraiment majeur et entend exercer une souveraineté réelle et non plus nominale dans le domaine soumis à l'empire de la loi, le système parlementaire n'est plus en harmonie avec le principe même du régime, et ne saurait dès lors s'améliorer qu'en travaillant à se rendre inutile et en accoutumant progressivement les membres de la société à se passer de représentants.

§ 3. *Le pouvoir exécutif.* — La loi faite, il faut qu'elle soit exécutée. Qui en assurera et dirigera l'exécution ?

La nation tout entière, répondront quelques-uns. Mais on ne voit pas le peuple en masse s'occupant des moindres détails d'administration et intervenant à tout propos pour que ses décisions, qui ne peuvent être que générales, soient correctement appliquées à tous les cas particuliers.

Le gouvernement du peuple par le peuple est une formule trouble qui cache une impossibilité. *Le gouvernement direct* — que beaucoup de gens ont le grand tort de confondre avec *la législation directe* — ne se comprend guère, parce que, si la délibération est utilement et nécessairement collective, l'action, qui en résulte et qui exige promptitude et effort dans un sens unique, ne peut s'opérer que par l'entremise de quelques personnes ou même, en certains cas, d'une seule.

J.-J. Rousseau, dans un passage presque aussi souvent mal compris que cité de son *Contrat social,* appelle démocratie le régime où les gouvernants seraient l'ensemble ou la majorité des citoyens ; et ce régime où tous les citoyens non seulement décideraient, mais devraient appliquer eux-mêmes leurs décisions, lui paraît tellement impraticable pour des hommes obligés de travailler, tellement propre à paralyser

toute autre activité, qu'il écrit cette phrase dont les habiles ont maintes fois sournoisement dénaturé la vraie signification : « S'il y avait un peuple de dieux, il se gouvernerait démocratiquement. Un gouvernement si parfait ne convient pas à des hommes. »

Il faut donc dans la société des personnes chargées de faire observer la loi et d'administrer les intérêts collectifs. Elles sont par la force des choses les dépositaires d'une partie de l'autorité sociale : et le problème consiste à faire en sorte qu'elles en usent pour le bien de tous, sans pouvoir en abuser pour leur profit particulier ou pour celui de leur famille, de leurs amis, de leur classe.

L'abus est si tentant, si facile, les individus investis d'une puissance empruntée à la collectivité ont une tendance si naturelle à la détourner de sa véritable destination qu'on ne saurait trop prendre de précautions contre cette source perpétuelle d'injustice, d'inégalité, de despotisme.

On a beau proclamer la république en un pays. Tant que ministres et président de la république cumulent les pouvoirs les plus divers, proposent des lois, pèsent sur les sentences des juges, disposent d'une armée de fonctionnaires nommés par eux et révocables à leur volonté ; tant qu'ils sont de petits rois éphémères, tant que leurs sous-ordres, préfets, recteurs ou maires ont ce double caractère d'être dans la main des puissants et de tenir à leur merci les simples citoyens, on ne peut avoir que des mœurs monarchiques sous une étiquette républicaine. Les fonctionnaires publics, grands et petits, forment une caste dirigeante qui se croit bien vite au-dessus de la nation ; et les chefs, les vrais gouvernants, s'érigent aisément en tyranneaux, qui ont la prétention de « faire marcher » le peuple. De serviteurs modèles et zélés qu'ils devraient être ils deviennent des maîtres et des ennemis ; et rien de plus fréquent que les révoltes légitimes de la masse contre cette orgueilleuse minorité en qui revivent les traditions autoritaires du passé !

Aussi n'ai-je aucune peine à m'expliquer les colères des esprits simplistes qui crient exaspérés : « Le gouvernement est de sa nature corrompu et corrupteur. Il ressemble à un tonneau qui a contenu du vinaigre : tout ce qu'on y verse s'y aigrit. Mettez au pouvoir l'homme le plus sincèrement ami de la justice et de la liberté : il y perd ses qualités et prend les vices de ses prédécesseurs. Donc plus de gouvernement ! »

Je comprends, mais ne partage pas ces outrances de destruction. Je crois à la nécessité d'un gouvernement organisé, tant que des lois seront nécessaires à l'humanité imparfaite. Seulement je crois, plus dur encore, à la nécessité de modifier de fond en comble l'organisation de ce gouvernement.

A mon avis il faut réduire au minimum les attributions de ce gouvernement; ce qui ne veut pas dire que le pouvoir exécutif à tous ses degrés doive être faible, et partant méprisé, dans une sphère d'action très étendue; ce qui veut dire, tout au contraire, qu'il doit être fort, et partant respecté, dans un cercle d'attributions très étroitement délimité.

La méthode à suivre pour empêcher les empiètements des fonctionnaires publics me paraît être exactement l'opposé de celle qu'on a suivie dans la plupart des constitutions qui ont été établies et renversées en France depuis un siècle. Au lieu de commencer par en haut, il sied de commencer par en bas. Il faut partir du peuple pour arriver progressivement aux magistratures les plus élevées.

Il sied ainsi d'organiser, tout d'abord, un solide faisceau de garanties pour les libertés des citoyens, d'édicter des pénalités très graves contre tout fonctionnaire qui abuserait de son pouvoir pour léser les droits solennellement reconnus aux membres de la société.

Il sied ensuite de mettre à l'abri de toute ingérence du pouvoir central les pouvoirs des magistrats locaux ou régionaux. Conçoit-on rien de plus niaisement abusif que la faculté donnée à un ministre d'annuler, non pas même une décision, mais un vœu émanant d'un Conseil communal ou départemental? Comme si ce fonctionnaire pouvait supprimer un fait, empêcher le vœu d'avoir été exprimé ! Ou encore, quand les élus d'une ville veulent créer une pharmacie municipale, quel besoin maladif le pouvoir central a-t-il de s'opposer à une chose qui ne le regarde pas? Ce sont les sottises de ce genre qui détruisent mieux que toute prédication le respect de l'autorité sociale.

Quand on aura mis ainsi une série d'entraves aux fantaisies des hauts fonctionnaires, on s'efforcera, pour finir, de déterminer avec une précision extrême les attributions concédées à ceux-ci, en établissant pour chacun d'eux une responsabilité réelle, c'est-à-dire individuelle; et là encore on aura soin de prévoir et d'organiser la résistance légale à toute tentative pour franchir les limites tracées. Bref, les différents pouvoirs, au lieu de s'échelonner les uns au-dessus des autres en forme de hiérarchie, devront demeurer indépendants et coordonnés.

Mais ce n'est pas assez d'intervertir la marche ordinaire en réglant la compétence des diverses autorités : par quel moyen réduire leur pouvoir au strict nécessaire et le rendre inoffensif?

Plusieurs se présentent d'eux-mêmes. D'abord la division, le fractionnement. A chaque fonctionnaire sa besogne propre; interdiction absolue de réunir dans la même main des fonctions de plusieurs degrés (municipales, régionales, nationales) ou de plusieurs ordres (législatif, administratif, judiciaire).

De la sorte chacun sait mieux et fait mieux ce qu'il a à faire; un

plus grand nombre de citoyens sont initiés et directement intéressés au mouvement des affaires publiques ; un cumul dangereux est évité ; une confusion déplorable est empêchée. Par exemple le ministre ne risque plus d'oublier que son rôle est de faire exécuter les lois, et non de les faire voter. Il n'est pas un chef de parti employant la puissance qui lui est dévolue à peser sur les assemblées ou sur le peuple pour les incliner dans le sens de ses préférences ; il n'essaie plus de dicter ou de suggérer leurs sentences aux tribunaux ; il devient ou redevient un bon commis, qui surveille, sans plus, l'application d'une certaine catégorie de lois (1).

Après cette limitation dans l'espace, il en faut une dans le temps. On ne peut poser de règle absolue sur la durée des magistratures. On peut dire seulement qu'elle doit être fixée, afin qu'au bout d'une période donnée le peuple, de qui seul émane tout pouvoir, rentre dans la plénitude de son droit et décide s'il veut renouveler sa confiance aux personnes qu'il en a honorées ; et cela, non pas en cas exceptionnel, lorsque quelqu'un paraît mériter d'être mis en suspicion, mais régulièrement pour tous ses chargés d'affaires. On peut dire encore que, plus une fonction est importante, plus le mandat qui en investit un individu doit être de courte durée. En Suisse déjà, un général voit ses pouvoirs expirer avec la guerre pour laquelle on l'a élevé à ce grade, et le président de la Confédération, après avoir été durant un an le chef du pouvoir exécutif, rentre dans le rang et cède à un autre cette fonction honorifique.

Un troisième moyen de limiter le pouvoir des fonctionnaires, c'est de leur ôter le prestige et les moyens d'action qu'ils doivent aux gros appointements, dont on est trop souvent prodigue envers ceux qui sont au sommet des hiérarchies administratives existant aujourd'hui. Là, comme ailleurs, en régime socialiste, l'inégalité économique sera restreinte au minimum, et du même coup l'appétit de pouvoir, qui a dévoré tant de gens dans les siècles passés et dans celui qui finit, ira décroissant au profit d'ambitions plus nobles comme celles de l'artiste ou du savant. Les fonctions politiques doivent cesser d'être une carrière lucrative.

Mais le moyen essentiel de maintenir dans de justes bornes l'autorité sociale, c'est de soumettre à l'élection tous les membres de la société appelés à l'exercer. Juges, gardes champêtres, gardiens de la paix, aussi bien qu'aujourd'hui les maires ou les prud'hommes, doivent

(1) En France, un ministre est un monsieur toujours en mouvement, qui pérore à la Chambre, au Sénat, dans les banquets, dans les comices agricoles et les distributions de prix, dans les enterrements, partout, qui inaugure des statues, des canaux, des phares, des lignes de chemins de fer, qui se gaspille et s'éparpille si bien qu'il n'a plus ni le temps ni la force de faire ce qu'il est chargé de faire.

être choisis par ceux qui ont intérêt au bon fonctionnement de ces diverses autorités, c'est-à-dire par les électeurs d'une circonscription tantôt plus grande, tantôt plus petite. Des conditions de capacité peuvent être imposées pour les fonctions qui réclament des connaissances spéciales : mais, en cas ordinaire, quiconque est électeur est aussi éligible.

Au reste, comme nous le verrons en étudiant l'organisation économique, l'élection, qui est le procédé démocratique par excellence, est destinée à être introduite partout où elle est praticable et à tout renouveler par la vertu qui lui est propre. Grâce à elle, en effet, plus d'autorité, sinon consentie, dans l'atelier aussi bien que dans la commune ou dans la milice. Et, grâce aux autres mesures qui permettront de faire passer au pouvoir un plus grand nombre d'individus, qui feront d'eux tour à tour des dirigeants et des dirigés, l'autorité tendra à être de plus en plus *mutualisée.*

L'élection des fonctionnaires et leur réélection à dates fixes peuvent en outre servir de contrôle efficace à leur gestion; ce périodique appel au peuple, complété par une publicité permanente, est une sanction de haute valeur pour ceux qui peuvent avoir démérité ou bien mérité du public; et la responsabilité, si fréquemment éludée quand un fonctionnaire est nommé à vie ou dépend d'un supérieur qui peut avoir ses raisons de fermer les yeux, devient chose normale et agit comme un frein salutaire sur les tentations de ne pas faire son devoir.

Il peut paraître étrange dans notre système de hiérarchie, où se reflète la division de la société en classes, qu'un ministre soit élu de la même façon qu'un simple maire. Mais quand chaque ministre ne sera plus que le chef d'un grand service national, et que sa fonction se bornera à assurer la bonne marche de ce service, il paraîtra tout naturel que la nation, ou tout au moins la partie de la nation intéressée, éclairée et habituée à surveiller elle-même l'administration de ses intérêts, choisisse et juge ses serviteurs grands et petits.

L'autorité sociale cessera alors d'être haïe et attaquée pour devenir ce qu'elle doit être théoriquement : l'organe chargé d'assurer à tous les membres de la société la liberté, la sécurité et la satisfaction de leurs besoins communs.

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE

TROISIÈME PARTIE

ORGANISATION ÉCONOMIQUE

Nous arrivons à la partie la plus ardue de notre tâche, au tracé des linéaments principaux que doit avoir l'organisation économique en régime socialiste. Nous ne trouvons plus guère ici l'utile secours d'expériences déjà faites. Bien que la société future existe à l'état embryonnaire au sein de la société présente, Aujourd'hui enveloppe et cache encore Demain. Nous sommes donc lancés dans l'inconnu et nous n'avons d'autres guides que l'idée du possible et le sentiment du juste, tels qu'ils se dégagent pour nous de l'étude des faits et de leur comparaison avec l'idéal conçu par notre raison.

Aussi devons-nous déclarer modestement que l'organisation, dont nous allons essayer de construire la charpente, n'a point la prétention d'être parfaite; elle peut être amendée de mille manières. Elle n'est qu'un essai d'approximation vers un maximum de justice et d'utilité sociales.

Mais fût-elle convaincue de pécher sur plus d'un point, la conséquence serait qu'il faut chercher un meilleur agencement des matériaux; la constatation d'un défaut de structure n'atteindrait nullement la base sur laquelle l'édifice doit s'élever.

Un principe scientifique n'est pas condamné parce qu'il a pu être mal appliqué. La vapeur commença par faire éclater des chaudières avant de mettre en branle des locomotives. La première Compagnie qui se forma en France pour l'exploitation du gaz et de l'éclairage fit faillite. Ainsi les erreurs que peut commettre un socialiste en dressant un plan de la société en voie de formation ne sauraient ébranler les principes sur lesquels repose le socialisme; elles doivent être seulement pour ceux que préoccupe le même sujet une invitation à mieux faire aussi bien qu'à dégager la part de vérité qu'elles contiennent.

CHAPITRE PREMIER

ORGANISATION DE LA PRODUCTION

La nation, ayant la propriété indivise des terres et des moyens de production, peut être considérée comme un propriétaire unique exploitant son propre domaine, et les règles d'une bonne économie domestique deviennent dès lors celles d'une bonne économie publique.

Il est certain que pour l'ensemble de la nation, comme pour un chef de famille, il y a une certaine quantité de besoins à satisfaire et pour cela une certaine quantité de travail à accomplir. Il est certain aussi que l'idéal, en pareille occurrence, est que la production fasse équilibre à la consommation, de façon à ce qu'il n'y ait ni trop ni trop peu, ni gaspillage ni manque.

Il est certain encore que pour parvenir à ce résultat il y a deux problèmes à résoudre :

1° Comment obtenir le maximum de résultats avec le minimum d'efforts, ce qui est un problème purement économique;

2° Comment ensuite répartir entre tous les membres de la société le travail à faire et les fruits du travail, ce qui est un problème essentiellement juridique, où il faut viser à obtenir le plus de justice et de liberté.

§ 1. *Adaptation de la production aux besoins.* — Commençons par le premier qui peut se formuler ainsi : Quelles sont les conditions d'une production sagement réglée ?

J'en vois deux indispensables.

La production doit être, d'abord, adaptée aux besoins de la société et des individus, ensuite aménagée de façon à économiser l'effort en augmentant la quantité des produits.

La première chose à faire est donc de déterminer les besoins de la société et de ses membres, ou, ce qui revient au même, de savoir ce qu'il faut produire.

Dans la société d'aujourd'hui, la production, abandonnée au caprice des intérêts individuels, ne se règle qu'en partie sur les besoins des consommateurs; le producteur produit avant tout pour le marché, c'est-à-dire pour vendre, pour faire un profit; et comme il ne sait pas et ne peut pas savoir quelle sera la demande, il produit à l'aventure,

tantôt guidé par de vagues conjectures, tantôt poussé par la nécessité de ne pas laisser son capital inactif. Il en résulte pour lui de graves mécomptes. Parfois il ne trouve pas d'écoulement à ses produits, et c'est l'encombrement des magasins, la chasse ruineuse aux débouchés lointains, la vente à perte, la gêne et souvent, malgré des efforts désespérés, la faillite. Il en résulte pour les ouvriers qu'il emploie des inconvénients bien plus graves encore. C'est le chômage, la détresse, la misère. Pour la société, c'est le contraste démoralisant des familles pauvres grelottant de froid ou mourant de faim à côté d'entrepôts qui regorgent de vêtements inutiles ou de victuailles inemployées. Pléthore d'une part, insuffisance de l'autre forment un spectacle si habituel que nous ne le remarquons même plus. Notre bon sens émoussé trouve naturel que des besoins de luxe et de vanité soient satisfaits jusqu'à la nausée, quand des besoins vitaux demeurent inassouvis. Et pourtant n'est-ce point pure folie de multiplier à l'excès le superflu, quand on n'a même pas le nécessaire ? L'individu, qui agirait comme la société actuelle, serait vite pourvu d'un conseil judiciaire.

Une nation socialiste ne peut laisser subsister cette production anarchique et déraisonnable; c'est pourquoi sa première tâche est de déterminer ses besoins.

C'est une opération de statistique assez compliquée, mais qui n'est pas d'une difficulté décourageante.

Toutefois, avant de supputer les besoins publics et privés, une question se pose : Convient-il de satisfaire indifféremment tous les besoins qui pourront réclamer satisfaction ? N'y a-t-il pas un choix à faire parmi eux ? Ou tout au moins ne faut-il pas les classer par ordre d'importance et d'urgence ?

Dans la société actuelle, pour peu qu'on regarde de près une administration publique quelconque, il est aisé de constater des gaspillages nombreux, des dépenses en fêtes, galas, gros traitements qui ne servent en rien les intérêts généraux, qui répondent ainsi à de faux besoins collectifs. Tout homme, ayant pris la peine d'éplucher les budgets énormes et croissants qui sont chaque année subis plus que consentis et discutés par les nations, peut citer par dizaines des prodigalités que rien ne justifie et des sinécures aussi grassement rétribuées qu'inutiles.

De même — à ne regarder que les individus — la division en classes, la coexistence des riches et des pauvres nous fait assister perpétuellement à ce contraste criant que nous rappelions tout à l'heure : les besoins factices ou secondaires de certains privilégiés sont satisfaits au détriment des besoins réels ou essentiels de leurs concitoyens moins heureux.

Or il est à souhaiter d'une part, pour la bonne gestion des

affaires communes, non seulement qu'il n'y ait point déperdition de l'énergie ou de la richesse nationale, mais que la vie de la société soit assurée avant son éclat et sa parure; et il est à souhaiter, d'autre part, pour la justice et le progrès tant moral que matériel, que les jouissances individuelles soient aussi équitablement que possible réparties entre tous les individus; qu'elles soient d'un ordre de plus en plus élevé; enfin qu'elles soient de plus en plus parfaites.

De là pour un régime socialiste l'obligation d'établir une échelle des besoins.

On peut distinguer en deux ordres les choses propres à satisfaire les besoins soit de la société, soit de l'individu : les choses qui sont de nécessité vitale, les choses simplement utiles ou agréables.

Les choses indispensables à la vie d'une société comprennent :

1° Les services publics (sécurité extérieure et intérieure, éducation, communications, etc.), services dont la liste peut sans cesse être révisée par la nation elle-même.

2° L'entretien du capital social.

3° Les denrées nécessaires à l'échange international qui permettra de combler les lacunes de la production nationale et qui doit viser à l'équilibre de l'importation et de l'exportation.

Déjà à l'heure qu'il est on calcule, en dressant le budget, une partie de ces besoins essentiels de la société et il n'est pas malaisé de concevoir une extension en même temps qu'une amélioration de ce calcul.

Les choses indispensables à la vie de l'individu — pour nous en tenir au strict minimum — comprennent l'alimentation, l'habillement, le logement avec le mobilier et le chauffage. La production doit en être calculée largement de façon à ce que personne n'ait plus à souffrir dans la satisfaction de ces besoins élémentaires.

Mais il n'y a pas apparence que toute la somme de travail disponible soit épuisée à satisfaire cette première catégorie de besoins publics et privés; et l'on peut songer dès lors à la seconde. L'emploi des forces naturelles que l'homme a su dompter permet de garantir à d'autres besoins moins urgents une satisfaction, sinon aussi parfaite, du moins suffisante. Il ne faut pas chercher à les supprimer ou à les réduire, sous prétexte qu'ils peuvent être négligés sans que mort s'ensuive. La civilisation les a multipliés et les multipliera sans cesse. Le raffinement des besoins, pour un peuple comme pour un individu, est un signe d'intelligence et de délicatesse accrues. Certaines choses, simplement utiles ou agréables, sont réclamées avec une intensité de désir qui va grandissant d'époque en époque. Il est certain que beaucoup de celles qui nous paraissent aujourd'hui nécessaires ne l'étaient point pour l'homme primitif, vêtu de peaux de bêtes et habitant des

cavernes. Sans remonter aussi loin, des soins d'hygiène et de propreté, des facilités de communication, dont nous ne pouvons plus guère nous passer, n'étaient ni imaginés ni convoités par nos pères du Moyen-Age. Et il est probable que nos arrière-neveux connaitront et voudront un confort et des commodités que nous ne soupçonnons pas et dont, par conséquent, la privation n'est pas pour nous une souffrance.

Voltaire disait :

Le superflu, chose si nécessaire !

Trait d'esprit qui est aussi un mot profond. La tendance d'une société progressive est de faire entrer toujours plus de superflu dans le nécessaire. Et il ne s'agit pas uniquement de jouissances matérielles. Pour combien de gens des jouissances esthétiques, profondément indifférentes à la foule mal dégrossie, ne sont-elles pas devenues un élément important du bonheur ! Seulement, tandis que cette élévation dans le niveau des conditions de vie n'a profité jusqu'ici qu'à une faible minorité, le régime socialiste a pour raison d'être de l'étendre à la masse tout entière. Le luxe, qui a provoqué et mérité, tant qu'il était l'apanage exclusif du petit nombre, de si éloquents et de si vains anathèmes, se justifie et se purifie en se généralisant. Qu'il soit tout à fait collectif, c'est-à-dire offert gratuitement par la société à tous ses membres, comme c'est déjà le cas pour les musées et les parcs publics, ou qu'il soit seulement mis à la portée de tous ceux qui en seront friands par une plus égale répartition des revenus, il devient dès lors la fleur brillante d'une société cultivée, le signe visible des victoires de l'humanité sur la nature, la douce et légitime récompense de cet effort instinctif vers le mieux-être qui est la cause de tout progrès. Mais, en même temps, il est restreint en hauteur par le fait même de son extension en largeur et cela encore est un bien ; il est ainsi empêché de se corrompre en s'exagérant.

Donc, dès qu'il a été pourvu aux besoins vitaux de la société et de tous ses membres, le surplus du travail social peut et doit être consacré aux besoins moins urgents.

Mais qui fixera le degré d'urgence des divers besoins ? Qui dira ce qui est nécessaire ou simplement utile ? Personne n'est compétent pour tracer une ligne de démarcation, qui, comme je l'ai dit, est destinée à se déplacer, à mesure que la société deviendra plus riche et plus cultivée. Il convient alors de s'en remettre au jugement de tout le monde, c'est-à-dire qu'une entente doit intervenir entre tous les intéressés pour décider, soit quels services gratuits elle veut offrir à tous ses membres, soit quel minimum de bien-être elle s'engage à

fournir à chacun. Cela pourrait être inscrit dans la Constitution que la société se donnerait. Ce serait comme une *déclaration des droits économiques du citoyen.*

A besoins indispensables travail indispensable. La société, ayant le devoir de satisfaire à ces besoins primordiaux, a par là même le droit de requérir la somme de travail qu'exige leur satisfaction. Elle pourrait, à la rigueur, imposer à chacun un certain temps de service industriel, comme elle a droit de réclamer pour sa défense un certain temps de service militaire. Mais cette contrainte, qui serait légitime, n'aura sans doute pas lieu de s'exercer. Nous indiquerons, en parlant de l'organisation du travail, les moyens qui ont chance de la rendre inutile.

Quant aux autres besoins, nous sortons « du royaume de la nécessité pour rentrer dans celui de la liberté ». Le rôle de la société se borne ici à servir d'intermédiaire entre les consommateurs et les producteurs, à transmettre aux derniers les désirs exprimés par les premiers, à provoquer les efforts des travailleurs en leur indiquant les besoins qui réclament satisfaction, à éveiller enfin des besoins nouveaux par la mise en lumière de produits nouveaux aussi. Son office est de centraliser les renseignements, de mettre en rapport l'offre et la demande, de faire connaître à chacun des différents corps de métier ce qu'on attend ou espère de lui.

Toute demande sera-t-elle sûre d'obtenir satisfaction? Il est probable que non. Mais il est bon que l'aiguillon de nouveaux besoins à satisfaire serve de stimulant à l'activité des travailleurs à venir. Toute offre de travail sera-t-elle sûre, de son côté, de trouver son emploi? Il est également probable que non. Mais, comme chacun aurait auparavant son existence assurée par un travail obligatoire répondant à une nécessité sociale, l'individu offrant un produit nouveau pourrait attendre sans danger qu'un besoin fût éveillé par son offre; et, au pis-aller, il pourrait toujours dans le temps qui lui resterait travailler pour son plaisir, pour sa satisfaction personnelle.

Le cas de forces productives sans emploi ou de besoins sans satisfaction serait du reste aussi exceptionnel que peu inquiétant. D'ordinaire besoin constaté provoquera travail, et travail offert provoquera besoin. De la sorte un équilibre instable, mais toujours prêt à se reformer, s'établira de lui-même.

Il va de soi que pour les choses nécessaires à l'existence le calcul de la production devra toujours être fait de telle manière qu'elle laisse un excédent. Ce surplus aura pour but de parer aux orages, aux inondations, aux incendies, aux accidents qu'il est sage de prévoir, et, s'il dépasse les pertes éprouvées, il sera réservé, soit pour une année suivante où il entraînera une économie correspondante de travail, soit

pour l'échange avec les pays étrangers à l'égard desquels la règle sera d'égaliser l'exportation et l'importation.

§ 2. *Développement des moyens de produire.* — La production ainsi adaptée au besoin social, il reste à la combiner de façon à réaliser le maximum d'utilité avec le minimum d'efforts. Le problème est surtout d'essence scientifique et technique. On comprend qu'un vaste champ est ouvert à l'imagination et à l'esprit d'initiative des travailleurs par les conditions nouvelles dans lesquelles ils auront à opérer. Il est impossible de dire à quel point la richesse nationale pourra être accrue par le système socialiste; mais il est possible et facile de prouver qu'elle ne peut que grandir démesurément.

La preuve principale repose sur un axiome que les économistes les plus hostiles au socialisme reconnaissent eux-mêmes tacitement: à savoir que le travail collectif est plus productif que le travail isolé. En effet, lorsqu'on vante les avantages de la division du travail, lorsqu'on la dépeint avec raison comme ayant été l'agent le plus efficace des progrès de l'industrie humaine, que fait-on, sinon déclarer que le travail parcellaire, qui implique collaboration et par là même est nécessairement collectif, est plus fécond que le travail demeuré purement individuel? Et de même l'éloge de la coopération, qui est devenu un lieu commun jusque pour les plus conservateurs des hommes d'État, n'est-il pas l'aveu de l'indéniable supériorité que possède, au point de vue de la productivité, le système qui fait de la nation entière une vaste société coopérative?

On pourrait presque se contenter de cette démonstration sommaire; mais une comparaison rapide avec ce qui se passe de nos jours fera ressortir la vérité de ce que nous affirmons.

Dans la société actuelle il existe une foule d'inutiles, d'oisifs, de parasites; en haut, des gens pouvant se dispenser de travailler, parce qu'ils vivent du travail d'autrui transformé en rentes et profits; en bas, des vagabonds et des voleurs grappillant une piètre existence aux dépens des possédants qu'ils peuvent dépouiller; parmi ceux qui travaillent, quantité de forces perdues par suite des vices d'organisation qu'implique l'abandon de la production à des entreprises privées: nécessité d'une nuée d'intermédiaires entre le consommateur et le producteur; concurrence implacable faisant d'une victoire pour l'un un désastre pour l'autre et compensant tout succès par une ruine; crises périodiques où les rouages du mécanisme social grincent et s'arrêtent au grand détriment des capitalistes comme des ouvriers; impossibilité de régler scientifiquement l'emploi des instruments de production, parce que les intérêts divisés des propriétaires rendent impossible ou à peu près tout agencement d'ensemble.

En faut-il des exemples? Qu'on regarde l'agriculture. La propriété privée du sol en diminue le rendement dans des proportions énormes. Que l'on compte les vastes espaces transformés en garennes ou en parcs par de grands propriétaires uniquement soucieux de leur plaisir égoïste. Que l'on considère les terres mal irriguées, mal engraissées, mal cultivées par de petits propriétaires à qui manquent les capitaux ou l'union pour exploiter comme il faudrait leurs lopins éparpillés. Même spectacle dans l'industrie. Chômages et faillites parce que l'on produit sans méthode; lutte perpétuelle des patrons et des ouvriers dont les intérêts sont antagonistes, faute d'un lien social qui les harmonise; capitaux tour à tour fourvoyés dans des entreprises où ils s'engloutissent sans profit et poussés par le souvenir de ces périlleuses aventures à chercher des placements où ils dorment inutiles; lenteur à profiter de la soumission des forces naturelles et des découvertes incessantes de la science, parce que le renouvellement de l'outillage coûte cher, parce que beaucoup d'industriels reculent devant une dépense qui ne peut devenir fructueuse qu'avec le temps, parce que les inventions nouvelles restent durant des années un objet d'exploitation exclusive; ce qui est plus grave encore, tout progrès dans la fabrication ayant pour rançon la souffrance de milliers de victimes, puisque l'introduction d'une machine rejette provisoirement une partie des ouvriers qu'elle remplace dans le misérable troupeau des sans-travail et des sans-pain. Que de causes de déperdition, sans parler des gaspillages causés par l'extrême opulence, gâcheuse de produits de tout genre, par la multiplication des sinécures grassement rétribuées, par l'entretien en pleine paix d'une armée destinée à défendre contre les déshérités les biens et les privilèges des possédants, etc., etc...!

Ces entraves au développement de la production disparaissent en régime socialiste. D'abord le nombre des travailleurs est considérablement accru. Rentiers, fils de famille, oisifs de tout genre, sont arrachés à la douceur de ne rien faire. Plus de frelons, rien que des abeilles! Et en même temps gens de loi, banquiers, commerçants, intermédiaires sans nombre aujourd'hui nécessaires, mais condamnés pour la plupart à perdre leur raison d'être, rentrent dans les rangs de la classe productive. Ensuite plus d'activités qui se neutralisent en s'usant les unes contre les autres, mais une harmonieuse coordination en vue d'un but commun: l'augmentation du revenu général qui est aussi celle du revenu particulier. Une simplification énorme du mécanisme de l'échange, qui fera du marchandage et des roueries du commerce un souvenir de cauchemar. Enfin et surtout une organisation méthodique de la production nationale, semblable à celle qui peut régner dans l'exploitation modèle d'un domaine privé.

S'agit-il d'agriculture? L'abondance des capitaux et des bras facilite les grands travaux d'utilité publique : dessèchement des marais, irrigation des contrées arides, défrichement de landes, reboisement de montagnes, endiguement de fleuves. Déjà la société n'a-t-elle pas reconnu la nécessité de remettre à la collectivité la direction de ces deux dernières espèces de travaux? Puis l'on peut déterminer scientifiquement ce qu'il convient de cultiver en chaque terrain. Bien des gens, dupes ou complices d'une équivoque, croient ou feignent de croire que propriété collective signifie invariablement grande culture. C'est une erreur. Le fait que le sol appartient à la nation permet seulement de décider, d'après la nature de la terre et du climat, d'après le voisinage d'une grande ville, d'un cours d'eau, d'un chemin de fer, quels fragments de terre doivent être cultivés en grand ou en petit, de façon extensive ou intensive, mis en blés, en bois, en prairies, voire même en parcs de plaisance, comme le Parc national des États-Unis. Il permet la distribution des engrais, des machines, d'un surcroît de travailleurs sur tous les points où le besoin s'en fait le plus sentir.

L'industrie n'a pas moins à gagner à être socialisée. Elle l'est déjà à demi et son développement si rapide en notre siècle est dû, pour la plus grande partie, à l'usage qu'elle a su faire des capitaux associés. Mais elle peut aisément produire davantage et mieux, soit dans l'usine organisée pour le travail en commun, soit dans l'atelier familial, reconstitué par la division de la force motrice; les deux procédés ne s'excluent pas plus que petite et grande culture. Elle peut, en se réglant sur les besoins de la société, éviter les désastreuses alternatives de surproduction et de chômage; elle peut, en employant les sources d'énergie humaine que le travail obligatoire pour tous met à sa disposition, utiliser plus vite les réservoirs de force que lui offre de toutes parts la nature domptée par la science: elle peut, du moment que toute économie d'efforts profite, non plus à quelques-uns, mais à tous les membres de la société, faire de la machine ce qu'elle doit être, l'émancipatrice et la pourvoyeuse d'une humanité servie par des esclaves de fer.

Donc, selon toute vraisemblance, la production centralisée et méthodique se substituant à la production morcelée et incohérente constitue un progrès économique aussi important que celui dont l'association partielle a donné à notre époque le surprenant spectacle. La population pourra croître sans danger : les subsistances croîtront au moins aussi vite qu'elle, et, si l'avenir a jamais à se préoccuper de trouver place au banquet de la vie pour tous les nouveaux arrivants, ce péril est assez lointain et assez problématique pour qu'on laisse aux hommes de ce temps-là le souci d'y parer. Qui peut rêver de

résoudre dès aujourd'hui toutes les questions sociales des siècles futurs ?

CHAPITRE II

RÉPARTITION DU TRAVAIL

Ce n'est pas assez d'avoir montré que la production en régime socialiste satisfait aux conditions générales qui lui sont imposées. Il ne suffit pas de calculer et de considérer en bloc la somme du travail social; il faut se demander aussi comment il sera réparti entre les membres de la société.

Question juridique intimement liée à la précédente et dont l'importance est capitale.

Aujourd'hui les divers métiers sont exercés par des gens dont le choix a été rarement libre. Les enfants de riches peuvent, il est vrai, consulter leurs préférences et ils se portent d'ordinaire vers les professions dites libérales, quand ils ne se bornent pas au métier commode d'oisifs. Fussent-ils de capacité médiocre, ils se guindent sans trop de peine, à l'aide de leur argent et de leurs relations, jusqu'à des occupations qui exigent, en théorie, savoir et intelligence. Mais pour les autres, pour ceux qui ont la sottise de naître pauvres, il en est tout autrement. Quelques-uns, grâce à des aptitudes remarquables aidées de hasards heureux, conquièrent de haute lutte leur place au milieu des héritiers de la classe dirigeante; d'autres, par la souplesse de leur échine, par leur dévouement servile aux intérêts des puissants, parviennent à se faufiler jusqu'à des positions considérées, bien rentées et peu pénibles. Mais la plupart adoptent tel ou tel gagne-pain par routine ou par contrainte bien plus que par vocation. Ceux qui ne possèdent rien sont forcés, sous peine de mort, d'accepter les besognes dures, répugnantes, frappées de réprobation par le dédain des beaux messieurs et des dames aux mains blanches. Fils et filles de prolétaires, à l'exception de huit ou dix sur mille et peut-être de moins encore, sont condamnés de naissance au travail qui abrutit et qui tue, parce qu'il est sans répit, sans espoir d'une aisance tardive et d'une vieillesse tranquille. Il s'en faut, en effet, que la rémunération soit proportionnée à la peine ou au péril; sous prétexte que les crève-de-faim sont encore trop heureux de trouver à travailler, on les rétribue le moins qu'on peut et la société apparaît une fois de plus constituée au rebours de la justice, puisque les plus gros revenus, sources des

plus grandes jouissances, échoient à ceux qui font le moins, tandis que les salaires de famine sont le lot des vrais créateurs de la richesse sociale.

La critique de ce qui existe nous instruit sur ce qui ne doit pas exister en régime socialiste. Il faut, sans doute, que tous les travaux nécessaires à la vie de la société soient accomplis; il faut aussi que tout le monde ait et l'obligation et les moyens de travailler. Mais en même temps il faut que chacun ait dans le choix de son travail et dans son travail lui-même le maximum de liberté compatible avec l'exécution des besognes indispensables. Il faut encore que la rémunération, stimulant des paresses possibles et probables, compense l'inégalité d'attrait que peuvent offrir les différentes professions.

Pour y parvenir, voici les principales mesures que la raison suggère :

D'abord chaque adulte (l'enfant étant dispensé de tout travail productif) devra s'inscrire dans un corps de métier. Ce sera, ressuscitée et complétée, la loi athénienne qui exigeait que chaque citoyen fît connaître aux magistrats ses moyens d'existence.

Le choix de la profession sera libre : chacun n'aura à consulter que ses goûts et ses aptitudes, et l'éducation intégrale donnée à tous les enfants permettra de choisir en pleine connaissance de cause.

Il va sans dire que chaque corps de métier demeurera grand ouvert. On y pourra entrer, on en pourra sortir à volonté. Il ne s'agit nullement de restaurer les corporations fermées et privilégiées de l'ancien régime.

Tout corps de métier aura son organisation autonome, sous la seule réserve de respecter la loi fondamentale de la société, qui est de soumettre au vote des intéressés tout ce qui les concerne : règlements, nomination des directeurs, sous-directeurs, chefs supérieurs et inférieurs des diverses entreprises.

Pour la rémunération, si elle ne peut être égale pour tous, le principe d'après lequel elle sera fixée sera déterminé par la société entière et devra être le même dans toutes les parties de l'organisme économique, une seule exceptée.

Il faut prévoir, en effet, pour certains corps de métier une organisation particulière; je veux parler de ceux qui seront chargés d'assurer les services publics.

J'ai déjà dit (p. 644) que ces services pourront être communaux, régionaux, nationaux. Il semble naturel, par exemple, que l'éclairage des rues, la police, le service de salubrité locale, etc., ressortissent à la commune; que l'éducation, l'exploitation des mines et des forêts, les postes et les télégraphes, les canaux et les chemins de fer, les entrepôts et les bazars publics soient sous la direction immédiate de la

nation. J'ai dit aussi que le nombre de ces services pourra être augmenté ou diminué par la société, suivant qu'elle aura reconnu comme possible et conforme à l'intérêt général d'abandonner ou d'enlever telle ou telle activité, soit aux individus, soit aux associations.

Le personnel nécessaire à la bonne marche de ces services pourra sans doute et devra être aussi organisé corporativement; il pourra et devra pratiquer de bas en haut le système électif. Toutefois il ne se trouvera pas tout à fait dans les mêmes conditions que les autres travailleurs. Il sera soumis à un contrôle national, et les surveillants chargés d'exercer ce contrôle ne pourront être élus par lui, sous peine de rendre toute surveillance illusoire; il faudra qu'ils tiennent directement de la nation la part d'autorité qui leur sera concédée.

De plus le recrutement de ce personnel sera subordonné d'une part à la preuve de certaines capacités, d'autre part à la quantité des postes vacants. Enfin sa rémunération soulèvera un problème délicat : comme son travail n'aboutira souvent à aucune création de richesse palpable (c'est le cas, par exemple, pour les professeurs, les médecins, les employés aux écritures, etc.); comme la société sera libre de taxer à très bas prix et même d'offrir gratuitement à tous ses membres les résultats du travail accompli, ainsi qu'il arrive déjà pour l'instruction primaire; il faudra sans doute que la société intervienne pour fixer les honoraires auxquels auront droit les agents de certains services publics.

Il y aura donc, de la sorte, des corps de métier dont l'organisation sera purement corporative et des corps de métier dont l'organisation sera semi-corporative et semi-administrative.

Pour les derniers, tout se passera à peu près comme vont les choses aujourd'hui pour le corps enseignant, avec cette différence que l'indépendance politique, religieuse aussi bien qu'économique de ceux qui en feront partie sera pleinement assurée. Pour chacun des autres, un comité directeur élu est chargé — peut-être sous la surveillance d'une chambre de travail nommée par toutes les corporations — de totaliser les besoins auxquels la corporation doit pourvoir, puis de mettre en regard le nombre d'heures de travail qu'exige la satisfaction de ces besoins, enfin de répartir ces heures entre les travailleurs inscrits.

Un bureau central de renseignements et de statistique, d'ailleurs sans pouvoir aucun, a pour fonction de rassembler les chiffres émanant des différents corps de métiers et d'opérer les calculs que nécessitera, comme nous le verrons plus tard, l'établissement du revenu social et du revenu individuel.

Telle est la structure générale du mécanisme. Mais aussitôt se présentent des difficultés qu'il faut se garder de passer sous silence ou même d'atténuer.

La première tient à ce fait que les divers travaux utiles à la société ont une force d'attraction inégale. Il pourra paraître plus agréable d'être professeur que d'être terrassier, moins dangereux d'être laboureur que couvreur ou allumettier. N'est-il pas à craindre que certaines professions soient encombrées, tandis que d'autres seront désertées?

On peut répondre que la variété des goûts est grande; que le péril est une amorce pour certains tempéraments; qu'un effort musculaire, même considérable, coûte moins à certaines personnes qu'une tension intellectuelle; qu'ainsi l'inégalité redoutée n'est pas aussi forte qu'on le suppose.

On peut répondre encore que les travailleurs d'un métier périlleux ou très pénible seront intéressés directement à inventer des machines, des simplifications, des expédients qui réduiront vite ce surcroît de peine ou de danger.

Mais enfin, malgré tout, telle catégorie de travailleurs risque d'avoir, en proportion de la besogne qui lui est dévolue, trop ou trop peu de membres, si bien que ceux-ci risquent à leur tour d'avoir à faire plus ou moins d'heures de travail que ceux de telle autre catégorie.

Comment empêcher que le courant des travailleurs se porte d'un côté avec surabondance, et de l'autre avec insuffisance?

Pour les professions dites libérales, c'est-à-dire plus intellectuelles que manuelles, le mal est facile à éviter. Il suffit d'élever le niveau des connaissances exigées, d'opérer un triage plus sévère, qui réduira le nombre des élus et forcera les moins capables à refluer vers d'autres fonctions. C'est déjà ce qui se pratique pour l'enseignement. Le concours, qui est mauvais, s'il dégénère en un bourrage cérébral, en un gavage hâtif de la mémoire, devient un bon instrument de sélection, pourvu qu'il soit réglé de manière à dégager par des épreuves multiples, pratiques autant que théoriques, la valeur véritable de ceux qui s'y soumettent.

Pour les autres métiers la chose est un peu plus compliquée. Il est impossible de traiter des moyens de corriger l'inégale répartition du travail sans anticiper sur cette question connexe : Comment le travail sera-t-il rémunéré ou, ce qui revient au même, comment les produits seront-ils répartis ?

Supposons-la provisoirement résolue. Admettons que la rémunération de l'heure de travail soit la base du système de répartition du revenu social.

La conséquence naturelle est que, dans les corps de métier surchargés de travailleurs, chaque membre, ayant moins d'heures à fournir, recevra une part moindre. Comme les conditions rémunératrices offertes par chaque métier seront publiées, il se produira fatalement,

parmi les jeunes entrant dans la carrière du travail et même parmi ceux qui se seront trouvés trop nombreux, un reflux vers les métiers qui offriront une plus forte rétribution, parce qu'ils seront moins recherchés; et, après quelques oscillations, l'équilibre tendra à s'établir par un mouvement automatique.

Nous n'avons pas, pour le moment, à entrer dans le détail de ces inégalités de rémunération; il nous suffit d'avoir indiqué qu'elles se présentent, au premier abord, comme le moyen le plus simple de prévenir le mal.

Il convient d'ajouter que le passage des travailleurs d'un métier à un autre, quoique toujours gênant pour ceux qui voudront l'opérer, pourra se faire bien plus aisément en régime socialiste que de nos jours. L'éducation intégrale aura fait passer les jeunes gens par divers ateliers, leur aura tout au moins enseigné les rudiments de plusieurs métiers; le développement du machinisme aura, de son côté, multiplié les tâches se résumant pour le travailleur en opérations presque machinales; et il suffira d'un court supplément d'apprentissage pour devenir un ouvrier d'habileté moyenne dans la partie nouvelle où l'on aura transporté son activité.

Si, après tout cela, il restait quelque besogne indispensable qui ne trouvât point de preneur volontaire, la société pourrait toujours tenter les gens par une rémunération spéciale ou même en faire un service commandé, qui serait une sorte de service militaire, dont personne ne serait exempt. Mais il y a grande apparence que l'envie d'assurer son existence et de conquérir de longs loisirs par un temps de travail très court suffirait à rendre superflu ce recours suprême à une contrainte, qui dans la société actuelle est la règle sournoisement appliquée aux déshérités, mais qui ne serait jamais qu'une exception très rare dans l'organisation nouvelle.

Une autre difficulté surgit. Qu'adviendra-t-il des arts et des lettres en régime socialiste? Faudra-t-il y renoncer? La société, découronnée, sera-t-elle condamnée à une médiocrité confortable et bien nourrie? Sera-t-elle comparable à un jardin potager, où abonderaient les légumes succulents, mais où manqueraient l'éclat et le parfum des fleurs? C'est la crainte qu'expriment volontiers écrivains et artistes. Musset redoutait le temps

Où le globe rasé, sans barbe ni cheveux,
Comme un gros potiron roulera dans les cieux.

Je me rappelle avoir entendu dire à Sully-Prudhomme, le poète délicat et viril qui n'a jamais séparé l'amour du beau de l'amour du

juste : « Si j'avais dû vivre du produit de mes œuvres, il y a longtemps que je serais mort de faim. Heureusement pour moi, j'ai bénéficié sans le vouloir d'une injustice sociale. J'ai hérité une petite fortune d'un oncle que je connaissais à peine et j'ai dû à cette aubaine imméritée les loisirs qui m'ont permis de faire des vers. Garantissez-moi que, dans la société que vous rêvez, le poète pourra vivre à l'aise sans renoncer à l'exercice de ses facultés poétiques et je serai bien près d'être avec vous. »

La question est délicate. Il faut se tenir entre deux écueils. D'une part, les besoins esthétiques doivent être satisfaits comme les autres, quoique après les autres ; et, loin de diminuer, ils croitront en nombre et en intensité dans une société où l'instruction sera généralisée comme le bien-être, où par suite les plaisirs d'art, qui sont aujourd'hui le luxe d'une élite, deviendront le pain quotidien des foules. D'autre part la surproduction, en ce domaine comme en tout autre, est chose à craindre et à enrayer. Pas n'est besoin d'encourager (au contraire !) la peinture ou la littérature de pacotille. Si un vrai poète est un être rare, faisant honneur à la nation dont il est l'enfant et apportant à l'humanité tout entière d'exquises jouissances qui peuvent se prolonger sans fin à travers la durée, le faiseur de mauvais vers n'est qu'un impitoyable et ridicule semeur d'ennui dont il serait cruel de multiplier l'espèce. Comment faire pour que l'un puisse se développer dans toute son ampleur, sans que l'autre trouve un milieu aussi favorable à sa vaniteuse nullité ?

Plusieurs procédés sont possibles.

En voici un :

La société est maîtresse de consacrer à la satisfaction des besoins esthétiques la somme de ressources qu'il lui plaît, comme un individu assigne à ses plaisirs, à ses toilettes, à ses dépenses de théâtre et de concert une partie plus ou moins grande de son budget total. C'est donc un objet d'entente nationale que de décider le sort qui sera fait aux littérateurs, artistes et savants.

Parmi les jeunes générations, la société peut trier, soutenir et pousser dans leurs études ceux qui révèlent des aptitudes hors ligne. C'est déjà, dans beaucoup de pays et particulièrement en France, le système en vigueur, témoin les bourses de voyage, les Écoles de Rome et d'Athènes, les missions scientifiques, etc. Il n'y a guères qu'à l'étendre et à le perfectionner, en mettant ceux qui en profiteraient à l'abri de toute influence officielle qui pourrait agir sur la direction de leurs idées ou de leur talent. Cette liberté, nécessaire au développement des intelligences, serait obtenue en créant dans chaque branche de la production intellectuelle, pour la sélection des candidats grands hommes, des jurys qui comprendraient des représentants de tous les groupes et de

toutes les tendances existant dans cette branche. Les jurés pourraient être désignés par tous les membres de la société cultivant le même art ou la même science, et parmi eux les minorités seraient toujours représentées au prorata de leur nombre.

Leur éducation terminée, les jeunes bénéficiaires de ces avances publiques, *les pupilles de la nation*, comme on pourrait les appeler, resteraient les pensionnaires de la collectivité à laquelle ils devraient une certaine quantité d'œuvres pour prix d'un entretien honorable ; seuls les « fruits secs », qui par incapacité ou paresse ne pourraient pas acquitter cette dette, rentreraient, après avis d'un des jurys ci-dessus mentionnés, dans les rangs des travailleurs ordinaires.

Du reste tel inventeur ayant fait une découverte de haute portée, tel écrivain ayant composé un ouvrage de valeur éminente pourrait, à titre de récompense nationale, recevoir le privilège de vivre grassement jusqu'à la fin de ses jours aux frais de la société. Seulement, pour échapper aux partialités de l'esprit de coterie, il serait bon que cette rare distinction ne fût accordée qu'après une double épreuve : proposition émanant de la majorité des hommes appartenant à la même corporation ; ratification par la nation tout entière.

On demandera peut-être où iront tableaux et statues, s'il n'y a plus de riches particuliers pour en acheter. Mais, sans compter que les œuvres d'art pourront, comme nous le verrons plus tard, devenir, ainsi que toute chose rare, objet d'échange, il ne faut pas oublier qu'en régime socialiste la société aura à la fois une formidable puissance d'achat et des besoins non moins considérables de luxe collectif. Les parcs, les édifices publics, les écoles, les palais du peuple, les musées qui, plus intelligemment organisés, deviendront ce qu'ils devraient être, des restitutions vivantes des époques disparues ou des illustrations parlantes des vérités scientifiques, voilà bien des choses qu'il faudra parer, décorer, embellir ! Il n'y a pas à craindre que les arts plastiques viennent à chômer, non plus que les autres d'ailleurs, et ceux que préoccupe leur avenir peuvent être sûrs que le socialisme, ami de l'aristocratie intellectuelle, parce qu'elle est viagère, bienfaisante et productrice de jouissances n'ayant aucun caractère exclusif, a le souci comme le moyen de ne pas laisser se ternir ou s'arrêter la broderie d'or et de soie tissée par les siècles sur la trame grise et monotone de la vie humaine ?

Si le procédé que nous venons d'indiquer ne suffisait pas, rien de plus aisé que de le compléter par un autre. On peut calculer qu'une journée de travail très courte suffira pour produire les choses indispensables à la consommation et par conséquent pour assurer à chaque individu ses moyens d'existence. Qu'est-ce qui empêchera le savant, l'artiste, l'écrivain de se choisir une tâche, soit en rapport avec sa

vocation, s'il ne veut pas être distrait de ses chères études, soit manuelle au contraire, s'il préfère reposer son cerveau? Manque-t-il de grands hommes qui ont entremêlé d'une occupation matérielle la poursuite de leur rêve de beauté, depuis Michel-Ange qui devint ingénieur pour défendre Florence jusqu'à Tolstoï que nous avons vu faire à la fois pour son plaisir des souliers et des livres?

L'amour de la gloire, la volupté de créer des choses belles ou de trouver des choses vraies sont des stimulants assez forts pour que d'autres soient à peine nécessaires. Mais on peut concevoir très bien que ce travail, libre et facultatif, soit aussi rémunéré par ceux qui désireraient en acquérir le produit. Supposons quelqu'un qui veuille publier un volume. Il pourra prélever sur la part du revenu qui lui écherra de quoi indemniser imprimeur, brocheur, etc. Il fixera lui-même, à ses risques et périls, le prix de vente de l'ouvrage. La société mettra à son service son mécanisme de distribution et de comptabilité; et, si les acquéreurs se présentent en nombre suffisant, il pourra rentrer dans ses frais et même obtenir un bénéfice légitime qu'il pourra employer à sa fantaisie.

Le régime socialiste ne prétend empêcher personne d'être rémunéré de son travail personnel; il a, au contraire, pour but d'assurer à chacun une propriété individuelle proportionnelle à son travail individuel; il se borne à empêcher toute possibilité de vivre indûment du travail d'autrni.

Nous sommes encore ici ramenés à la question vers laquelle tout converge, à la question de répartition des fruits du travail. Il est temps enfin de l'aborder et de la traiter avec tout le soin qu'elle exige.

(A suivre.) GEORGES RENARD.

LE PANAMA

Une fois de plus, les scandales du Panama sollicitent la curiosité publique et s'inscrivent à l'ordre du jour du pays. En dépit des manœuvres des intéressés, des résistances gouvernementales et des étouffements organisés de haut et servis par la magistrature, une nouvelle nappe de lumière va s'épandre sur les actes frauduleux des hommes qui ont spolié l'épargne nationale. A la tâche nécessaire d'épuration, le parti socialiste apporte une contribution abondante, ordonnée, grosse de résultats. Après avoir retenu, d'année en année, de mois en mois, l'attention de la France sur les monstrueux délits politico-financiers, qui ont réuni, en une étreinte flétrissante, le Parlement et la Bourse, il fournit aujourd'hui les conclusions dernières.

Chargé par la commission d'enquête de la Chambre d'étudier toutes les pièces relatives au procès de Panama, notre ami Rouanet a achevé son travail. Avons-nous besoin de signaler l'énormité de la besogne qu'il s'est imposée? Vingt-cinq mille documents dépouillés, trois mois de recherches continues : ces simples mots en disent long sur l'activité qu'il a déployée. Mais aussi il a pu écrire sur l'histoire sociale de cette fin de siècle un chapitre exempt de banalité et qui restera l'une des condamnations les plus hautes du système contemporain.

On y voit comment une bande de financiers, dirigée par quelques hommes d'une fécondité d'imagination incomparable, mais d'une insigne inconscience morale, a pu jeter ses lacets sur notre pays; comment, étayant leur puissance, leur domination sur les complicités de fonctionnaires, de députés, de ministres, ils ont essayé de drainer, à leur profit, outre l'épargne privée, l'argent du Trésor; comment enfin, indifférents aux intérêts nationaux, ils ont vendu à l'étranger la légitime influence de la France et servi de leurs combinaisons les desseins d'une puissance rivale.

Si nous commentons aujourd'hui avec quelque développement

les pièces du rapport que la presse quotidienne a déjà reproduit partiellement, qui seront bientôt livrées intégralement à la publicité, ce n'est certes pas pour donner un aliment de plus aux affamés de scandales et aux colporteurs de nouvelles à fracas; c'est surtout, c'est uniquement pour offrir à nos lecteurs une illustration de premier rang des thèses qui sont nôtres et que nous ne cessons de produire contre l'ordre capitaliste. Le rôle de la finance dans la politique, tant de fois mis en relief en ces dernières années, et par les procès quotidiens, et par la paralysie de toute réforme intérieure, et par les allures étranges de notre action extérieure, n'aura jamais été mieux démontré. Jamais n'auront été plus nettement caractérisées l'alliance étroite des lanceurs d'affaires et des tenants les plus obstinés du régime social actuel, la solidarité des banquiers cosmopolites concertés à travers les frontières pour l'exploitation universelle des peuples.

Peu nous importe ici de frapper à mort quelques grands personnages du « Tout-Paris » parlementaire, industriel, administratif et mondain. Il nous paraît inutile de désigner par son nom tel membre d'un corps judiciaire, tel fonctionnaire de haut rang dont on n'avait pas cru devoir publier jusqu'ici les relations avec les suspects ou les condamnés du Panama. Là n'est point notre office : pour beaucoup de ceux dont la commission d'enquête de la Chambre a retrouvé les lettres : remerciements, supplications ou promesses d'obéissances, une atteinte de plus serait superflue : — pour les autres, les indiquer de façon expresse ne servirait en rien les conclusions que nous cherchons à formuler et que le lecteur dégagera de lui-même. Dans la lutte que le socialisme a engagée contre la société présente, les individualités nous sont indifférentes et si nous saisissons les actes, c'est qu'ils sont à la fois l'expression, le produit naturel et la flétrissure du régime.

*
* *

Le rapport de Rouanet se divise en quatre parties : la première comprend la correspondance inédite de Marius Fontanes; la seconde, les pièces relatives à l'instruction suivie contre les parlementaires; la troisième contient les papiers du baron de Reinach; la quatrième formule les conclusions.

La première et la troisième partie surtout sont pleines de documents caractéristiques et d'une réelle valeur sociologique. Nous allons d'abord présenter quelques observations et sur les lacunes du dossier et sur le rôle de la magistrature dans les procédures diverses entamées au sujet du Panama, puis, à grands traits, nous résumerons les passages essentiels du travail du rapporteur.

*
* *

Ce qu'on relève en premier lieu, dans le paquet de lettres et d'écrits divers pourtant si volumineux qui a été remis à la commission d'enquête, c'est l'abondance et l'importance des lacunes. Il est évident que les preuves les plus constantes de la culpabilité des financiers ou parlementaires ont été soustraites. On n'a laissé dans les dossiers judiciaires que les papiers estimés les moins compromettants. Y a-t-il lieu de s'en étonner, au surplus, quand on se souvient que la justice, lors de la mort du baron de Reinach, attendit quarante-huit heures pour apposer les scellés sur son domicile? Et si l'on veut être nettement renseigné sur la rapidité de mouvement des personnes qui firent main basse sur tant de pièces précieuses, il n'y a qu'à se reporter à la troisième partie du rapport Rouanet. L'on y apprendra comment l'un des parents les plus proches du grand brasseur d'affaires avisa sur le champ tous les intéressés de son décès si opportun, et comment un sénateur, déjà nommé dans les instructions antérieures du Panama, ne dédaigna pas de servir de commissionnaire.

La lacune la plus regrettable de toutes est celle qu'on observe dans la série des copies de lettres du baron : de 1879 à 1891 la collection est complète, de septembre 1891 à novembre 1892 les registres manquent. Il est certain d'ailleurs que de Reinach a possédé, même entre les années 1879 et 1891, d'autres copies de lettres que ceux contenus dans les dossiers Franqueville ou autres. Rouanet n'a guère travaillé ainsi, sauf *rares exceptions,* que sur des pièces embryonnaires ou dépareillées, mais les indices ont été très suffisants pour lui permettre, à l'aide de recherches acharnées, de reconstituer l'histoire financière de cette époque.

*
* *

L'attitude de la justice apparaît incompréhensible, ou plutôt elle a été à la fois d'une maladresse inouïe et d'une inqualifiable servilité. Pourquoi, possédant des pièces d'une valeur qu'on ne saurait discuter, l'instruction n'a-t-elle pas osé se servir des éléments qu'elle détenait pour confondre les membres des Chambres et les autres personnes impliquées? Pourquoi, ayant reçu des gouvernements successifs l'ordre de pallier, de dissimuler, d'étouffer, n'a-t-elle point supprimé tous les papiers compromettants? Il y a eu une incohérence sans bornes chez ces magistrats qui, chargés d'informer et d'arrêter leur information à

la limite précise où elle eût produit des résultats, ont laissé subsister intacts des lettres, des aveux, des « plans de campagne », qui n'accablaient pas seulement les panamistes, mais qui jetaient sur leur propre indépendance la plus légitime des suspicions. Remercions-les pourtant de n'avoir pas poussé jusqu'à destruction complète leur tâche d'élimination.

*
* *

Un fait intéressant, que Rouanet a fort bien mis en lumière dans le préambule de sa première partie, c'est l'enchevêtrement de tous les scandales qui ont préoccupé l'attention publique de 1892 à 1897. Entre le Panama, les chemins de fer du Sud et les autres procès politico-financiers des dernières années, il y a un lien qui transparaît maintenant avec la dernière clarté : c'est le même syndicat de boursiers, de députés, de sénateurs, de ministres qu'on retrouve dans toutes ces opérations louches. Il s'est formé vers 1884 et 1885 une bande d'hommes avides d'argent et insoucieux de tout ce qui n'était point affaire, pour exploiter la France du sud au nord et de l'est à l'ouest, comme on exploite une carrière de pierres ou un champ de betteraves. Il ne leur suffisait pas de grouper entre leurs mains dix, quinze combinaisons de premier ordre. Il leur fallait exercer leur action néfaste sur toute la surface du territoire. A cet égard, le *plan de campagne* de Marius Fontanes, que Rouanet a retrouvé dans les scellés et qui constitue à coup sûr l'un des joyaux inestimables de son dossier, fournit des indications d'une haute précision. Dans ce document adressé à Charles de Lesseps, le signataire montre que le Panama ne doit pas, ne peut pas se suffire à lui-même, qu'il faut l'étayer, asseoir son succès sur d'autres et nombreuses spéculations, « augmenter le public confiant en multipliant les entreprises auxquelles s'attachent le nom de Lesseps, tenir le monde des affaires en éveil par une perpétuelle expectative, se servir de l'émotion patriotique déjà soulevée par le projet de mer intérieure africaine, et prendre, par régions de la France, des projets de nature à passionner l'opinion ». Fontanes cite l'approfondissement de la Basse-Seine, le port de Bordeaux, les travaux de Boulogne, le tunnel de la Manche, l'irrigation du Rhône. On saisit tout de suite la portée de ces desseins, qui n'englobaient pas seulement notre territoire, mais qui, nous le verrons plus loin, s'étendaient à des terres lointaines. En intéressant aux études de la Compagnie de Panama — transformée en compagnie fermière du sol national — les populations de nos divers départements, on veut attribuer aux administrateurs de la Société un prestige, une puissance énormes

vis-à-vis des ministres et des Chambres : « Cela donnerait à Ferdinand de Lesseps une importance au moyen de laquelle, si besoin était, nous détiendrions une force publique considérable. » Jamais la théorie de la mise en coupe réglée d'un pays par la finance, jamais la thèse du partage, du démembrement des droits de l'État n'avaient été aussi cyniquement affirmées.

*
* *

Les scellés Franqueville permettent de conclure que le conseil d'administration de Panama était loin d'être unanime sur la ratification des contrats élaborés par Fontanes et Charles de Lesseps. Plusieurs des membres se rendaient parfaitement compte que certaines de ces conventions pouvaient mener en cour d'assises, et que les intérêts des actionnaires y étaient sacrifiés avec une désinvolture suprême. Quand l'heure vint de traiter avec les gros entrepreneurs qui raflèrent tant de centaines de millions, des querelles violentes s'élevèrent au sein des commissions. Quelques-unes des lettres que Rouanet a insérées dans sa première partie dénoncent sans ambages les manœuvres, les pressions diverses dont les meneurs de l'affaire usaient à l'égard des administrateurs récalcitrants. On y trouve en particulier toute la filiation de la procédure suivie par Fontanes pour imposer un certain contrat S... où, selon l'expression même de celui-ci, on signalait des « monstruosités ». On apprend qu'un des membres du conseil s'était écrié : « Ce marché sera la ruine de la Compagnie », que plusieurs voulurent démissionner, que d'autres ou montrèrent « une paresse calculée » ou firent toutes leurs réserves : « Nous prenons une grave responsabilité. » Fontanes ne déguise pas au surplus son dédain pour « la régularité automatique des choses gouvernementales », ni son mépris pour les gens « dont la peur ronge le ventre ». Il avoue, toutefois, que « ceux qui savent le fond de l'affaire depuis un an sont étonnés » du succès des émissions. Pour que Fontanes consacrât une aussi volumineuse correspondance et si nourrie de faits à un contrat d'adjudication, il fallait que l'opposition fût bien vive dans le conseil d'administration, donc que le marché fût bien gros de conséquences pénales.

Tout ce passage du rapport jette une pleine lumière sur des faits soupçonnés, sans doute, mais qu'aucune pièce n'était venue encore éclaircir.

*
* *

Nous arrivons à l'un des chapitres les plus curieux de la première

partie, à des documents totalement inédits et concernant le rôle assumé hors de France par la Compagnie de Panama et ses intermédiaires. Nous ne sachons pas qu'il ait été encore fait allusion, au cours des révélations antérieures, aux deux affaires d'ordre international que nous devons résumer. Ici vont apparaître l'action cosmopolite et le rôle antinational de la haute finance.

La Compagnie du Canal, dont Fontanes avait déjà si bien élargi le programme, ne s'était pas contentée de vouloir mettre la main sur tous nos grands travaux publics; elle avait jeté son dévolu sur la longue presqu'île qui court de l'Indo-Chine à l'Insuluide; elle méditait de préparer le percement de l'isthme de Malacca, en le liant aussi étroitement que possible à l'achèvement de Panama. A vrai dire, ce dessein n'était que le masque, que le travestissement d'un autre dessein plus vaste encore, et que le baron de Reinach indiquait en termes assez précis dans une de ses lettres : « Le but principal serait la possession du terrain où le canal devait être creusé. » On conçoit tout de suite quelles difficultés d'ordre politique et diplomatique devait soulever l'exécution d'un plan semblable. Certes, les administrateurs ne se les dissimulaient point, car Fontanes se vantait auprès de Charles de Lesseps de *chambarder* (il convient de maintenir l'expression) le programme de Ferry en Extrême-Orient.

Il était évident, en effet, pour tous ceux qui connaissent les allures du cabinet britannique, son extrême impressionnabilité, son souci incessant de tous les intérêts anglais au dehors, qu'il ne permettrait pas à une Compagnie française de s'établir dans la presqu'île de Malacca. Il considérait ce pays comme une dépendance, il n'attendait qu'une occasion pour en entamer l'exploitation; les administrateurs du Panama lui fournirent cette occasion et, de leur propre assentiment, l'entreprise qu'ils avaient conçue et que les hommes d'État du Royaume-Uni surent confisquer, tourna contre la France elle-même, du moins contre les visées de notre gouvernement dans l'Extrême-Orient asiatique. On comprend maintenant le mot « chambarder », dont Fontanes se servait dans une lettre.

Ce fut un puissant financier anglais, Read, fondateur de la Compagnie du North-Bornéo, qui fut l'intermédiaire entre de Reinach et son pays. Le Siam, par crainte de mécontenter le Foreign-Office, venait de refuser la concession. Il fallut négocier directement auprès du cabinet de Londres qui, comme de juste, exigea que l'entreprise eût un caractère essentiellement britannique. La Société d'exploitation devait être anglaise; la majorité des actions devaient être inaliénables et incessibles entre les mains de la majorité anglaise. Les mandataires de la Société du Canal acceptèrent ces conditions léonines. Que penser du patriotisme des administrateurs de Suez et de Panama, qui

allaient mettre si bénévolement à la disposition du Foreign-Office leur influence, la vitalité acquise, la popularité restreinte, il est vrai, de l'entreprise déjà entamée en Amérique!

Vers la même époque, au surplus, la Compagnie du Canal étudiait une autre affaire, à laquelle semble s'être très vivement intéressé un des rois de notre marché, et qui, elle aussi, devait être antinationale au premier chef. Il s'agissait de la cession au Royaume-Uni de 223,000 actions françaises de Suez. L'Angleterre cherchait à les acquérir, d'une part pour assurer une réduction de droit de passage, de l'autre pour avoir la pleine propriété de ce chenal, d'une si grande importance stratégique. Reinach a lutté pied à pied auprès des porteurs français pour enlever l'opération qu'il rêvait. Ce qui est inouï, c'est que les lanceurs de cette affaire n'aient vu en elle qu'une « affaire », c'est qu'ils aient ignoré le côté politique d'un pareil transfert de titres, c'est que pas une fois la considération des intérêts français ne soit intervenue dans leurs spéculations. Ici le cosmopolitisme de la haute banque s'est affirmé avec une incomparable énergie, apportant une contribution unique à l'histoire sociale du temps... Nous allions oublier de dire que l'entreprise avorta, non point que l'un des intermédiaires eût songé aux protestations nationales possibles, mais parce que le prix offert pour les actions ne parut pas assez rémunérateur.

*
* *

Grâce aux dépositions de Charles de Lesseps et de ses complices, une double légende a pu s'établir : d'un côté les caisses du Panama auraient été mises à sac par les parlementaires toujours affamés qui venaient réclamer de l'argent, encore de l'argent; de l'autre, le baron de Reinach n'aurait été qu'un vulgaire intermédiaire, un coureur de courtages, comme il s'en trouve des quantités dans le quartier de la Bourse. La troisième partie du rapport Rouanet a totalement détruit ces notions erronées.

Ce ne sont pas, au moins la plupart du temps, les membres des deux Chambres qui ont sollicité des subsides du conseil d'administration : c'est celui-ci qui a, moyennant finance, sollicité leur influence ou leur vote. Le baron de Reinach n'a pas été un comparse; il ne s'est pas borné à détacher des chèques d'un carnet; d'autres furent préposés à cette besogne; il a été, lui, l'organisateur suprême de la corruption, et l'on voit trembler devant lui non seulement les ministres, mais encore — et c'est ici qu'interviennent les découvertes de Rouanet — les fonctionnaires du plus haut rang.

*
* *

Le rapporteur de la Chambre a tracé un curieux portrait de cette figure symbolique qu'on rencontre, Brahma de la finance, à l'origine de toutes les opérations véreuses de cette fin de siècle. Que la peur des uns, la lâcheté des autres aient prêté au rôle du baron une importance encore au-dessus de la réalité, le fait ne saurait se contester; mais Reinach restera néanmoins, par son activité, son intelligence, son invraisemblable manque de scrupules, son savoir et son audace, par ses relations surtout, par la façon dont il les entretenait, le type classique du condottiere de la haute banque et du pirate de l'épargne publique et privée.

Si l'on veut savoir combien d'affaires de premier ordre cet esprit néfaste mena sucessivement ou à la fois, il faut reproduire les quelques ligues où Rouanet a fixé ses presque innombrables opérations : « C'est lui qui a eu l'initiative des canaux de Corinthe et de Panama, du canal de Malacca et des nombreuses affaires faites par les Sociétés anglaises au Siam. Nous le voyons tour à tour se livrer à des achats et reventes de terrains sur le parcours de l'Est-Algérien et du Sud de la France, poursuivre un vaste accaparement des charbons, des actions des allumettes et de la Banque de France, la construction d'un tube souterrain au Portugal, d'un chemin de fer au Venezuela, en même temps qu'il suit d'un œil attentif les fluctuations de la propriété mobilière à Rome, où il est l'un des promoteurs de la démolition des vieux quartiers, ce qui ne l'empêche pas de diriger les Lits militaires, l'isolateur Thuau, les freins Wenger, les projets du Métropolitain, d'écrire des ballets et des opéras. »

Voilà l'homme; l'influence qu'il a exercée auprès des pouvoirs publics, et directement auprès des grandes administrations et des corps de l'État, a été d'une amplitude qui excède toute mesure. Pour lui tout s'est réduit à une simple question d'argent. Il a su exactement le prix de chaque conscience. On peut même se demander, à voir la souveraine placidité avec laquelle il traite ses marchés, si jamais, au cours de sa carrière de corruption, il a rencontré un réfractaire ou un récalcitrant.

Il nous paraît inutile, nous l'avons dit, de citer les noms des parlementaires ou des fonctionnaires qui ont entretenu avec le baron des rapports suspects. Les ministres, les députés, les sénateurs dont on trouve les signatures dans le dossier, ont déjà été tous ou presque tous dénoncés au mépris public. Et si le travail de Rouanet, une

fois publié, doit offrir un intérêt puissant, c'est moins parce qu'il relèvera au Parlement des culpabilités nouvelles, que parce qu'il étaiera de faits toutes les affirmations et présentera sous une forme synthétique toute l'organisation du Panama.

En temps opportun, Reinach sait rappeler à chacun les services rendus, les engagements contractés. A un député, depuis impliqué dans une autre affaire et condamné, et qui fait opposition à ses projets, il adresse une sommation de s'arrêter, l'autre cède. D'un personnage qui a aussi, mais temporairement, siégé au Palais-Bourbon, et qui a souvent exercé sa verve contre les compromis du Panama, il fait exiger la suspension de toutes hostilités contre son gendre.

Rouanet a rassemblé des traits qui mettent en pleine lumière les mœurs d'un certain personnel politique. Comment un des hommes qui combattaient le plus énergiquement nos doctrines, lui-même financier, archi-millionnaire, détenteur d'une grosse influence au Parlement, a-t-il entretenu avec Reinach les relations louches dont on trouve la trace dans une lettre des plus dangereuses? Comment un sénateur, aujourd'hui en possession d'une présidence de conseil d'administration, réclamait-il du baron un prêt de 2,000 francs pour un jeune homme qui pouvait devenir le sous-chef de cabinet d'un ministre? Un autre sénateur intervient pour arracher d'un nouveau cabinet la nomination de Reinach à la présidence de l'Est-Algérien.

Mais laissons les parlementaires; passons rapidement sur ce document si piquant où l'on lit que, dès 1888, le baron désignait le futur gouverneur de la Banque de France. L'avenir nous dira s'il vit juste, mais, en vérité, une pareille nomination ferait trop de scandale! Arrivons aux fonctionnaires. Le rapport Rouanet nous montre que, grâce à son influence illimitée auprès des ministres et des ministères, grâce à la protection matérielle dont il couvrait nos hommes d'État d'un jour et qu'il se faisait payer si cher, Reinach avait des attaches dans les administrations. Là est l'affirmation nouvelle, là est le trait capital qui vient compléter toutes les révélations déjà faites sur le rôle de la finance. Trois faits frappent tout parculièrement dans les documents que nous avons eus sous les yeux; un maître des requêtes au conseil d'État, dont l'existence a été assez mouvementée depuis, soumet à Reinach, avant de le déposer, un rapport sur une affaire où il est partie. Un autre membre du même corps le remercie d'avoir obtenu — nous précisons la date, en juin 1889 — sa nomination du garde des sceaux. Enfin le directeur d'un de nos plus grands services est trop souvent mêlé aux négociations de toute nature engagées par le baron pour ses voies ferrées du Midi.

Maintenant, grâce aux éléments produits par Rouanet, le cycle est complet. On saisit le rôle écrasant joué par la finance non seule-

ment dans l'enceinte des Chambres, mais encore dans la salle des séances des corps judiciaires et dans les bureaux des administrations.

*
* *

C'est pourquoi nous pouvions dire au début de cet article que le rapport de notre ami, en jetant un jour plus lumineux sur certains dessous de la vie contemporaine, constituait un chapitre de l'histoire sociale. A ceux qui croient encore que la haute banque ne se dresse pas comme un État dans l'État, nous répondons en publiant le plan de campagne de Fontanes; à ceux qui contestent sa puissance sur les consciences théoriquement les plus rebelles, nous répondons en citant tant de lettres de sénateurs, députés, fonctionnaires, pourtant bien rentés; à ceux qui affectent de mettre en doute le cosmopolitisme des brasseurs d'affaires, nous répondons en exposant les opérations de Siam et de Suez.

Conçoit-on, à cette heure, devant l'enquête si méthodiquement et si utilement conduite par Rouanet, la nécessité de réagir, de secouer l'apathie, de briser le monstre qui pèse sur ce pays comme sur tant d'autres? Et le court résumé que nous venons de présenter, n'est-il pas la meilleure justification des critiques formulées par le socialisme sur le monde moderne, de la guerre sans trêve et sans merci qu'il a déclarée à l'ordre capitaliste, des efforts qu'il multiplie pour arracher les nations à la perversion morale et à l'asservissement économique?

SPECTATOR.

LES
Missionnaires chrétiens en Chine

L'ardeur du prosélytisme n'est pas du goût de tout le monde, et l'on juge diversement ceux qui en sont atteints; plus diversement encore on juge celui qui en est l'objet et qui se laissse convaincre; pour ceux qui prêchent et à qui il vient, c'est un converti : pour ceux qu'il quitte, c'est un apostat. Je n'ai pas ici l'intention de faire une théorie sur le droit à l'apostolat; je n'ai pas même l'idée d'ouvrir une polémique sur les convictions et sur les personnes des missionnaires. Mon but est, au contraire, en ce qui regarde les missions chrétiennes en Chine, de barrer la route à toute polémique, en faisant la lumière sur quelques points d'histoire, obscurs et mal connus.

L'insuccès constant des prêtres chrétiens à convertir le plus ancien et l'un des plus civilisés parmi les peuples, celui qui était, peut-être, faute d'une religion bien stricte, bien sévère et bien déterminée, le plus propre à goûter les enseignements d'une religion nouvelle, cet insuccès, et la longueur et la répétition des persécutions que les missionnaires endurent en Extrême-Orient, semblent constituer pour beaucoup un problème difficilement résoluble, dont les principaux intéressés ne mettent guère d'ardeur à débrouiller les inconnues. Je veux fournir ici les éléments, grâce auxquels ledit problème peut s'éclairer pour les esprits impartiaux, et apparaître enfin comme une équation pleine de logique, étant donnés les événements qui le préparèrent, et étant donnée, surtout, la tournure d'esprit, « l'état d'âme », des indigènes qui assistèrent à ces événements, et, pour la plupart, en souffrirent.

On sait que rien n'est plus semblable au dogme religieux chrétien, que le dogme religieux chinois; une parfaite ressemblance, une concordance, souvent absolue et étonnante, joignent leurs traditions, leurs principes, leurs morales, et jusqu'à leurs symboles et au nom de leurs personnes et de leurs choses sacrées. Je n'ai pas la place de le démontrer ici; ceux qui ne voudraient pas accepter pour vraie cette affirmation pourraient consulter avec fruit les travaux des sociologues, des linguistes, des philosophes, des jurisconsultes; je

les invite même à se nourrir des écrits des ouvrages des missionnaires, tels que les Pères Lecomte, Prémare, Huc, Pauthier, qui ont cru rendre service à la cause chrétienne en publiant ces rapprochements, ces ressemblances, ces égalités (1). C'est là un fait reconnu de tous ceux qui ont habité en Chine, ou qui se sont occupés, de loin ou de près, des Chinois. Comment donc se fait-il que, depuis trois cents ans, le travail ardent et continu du prosélytisme que font les missionnaires n'ait abouti presque à rien? et que, à chaque instant, le zèle des prêtres et des néophytes soit arrêté par quelque persécution, persécution toujours regrettable et coupable, puisqu'il y a toujours du sang versé?

Je veux, dans les courtes réponses que je vais faire à ces questions, après un très studieux examen, négliger volontairement les excès privés et les fautes politiques des individus; emportés par une exagération, qu'ils croyaient louable, ils n'ont pas engagé avec eux la responsabilité de la collectivité dont ils étaient membres. Je veux établir seulement les grands obstacles naturels, st sans doute irréductibles, auxquels s'attaque en vain la prédication actuelle du christianisme en Chine.

Ces obstacles sont de deux sortes : les uns sont des obstacles de dogme, et remontent à plus de deux siècles; les autres sont des obstacles politiques, et sont contemporains des efforts des nations européennes. Je vais les exposer les uns après les autres.

*
* *

Lorsque les missionnaires européens pénétrèrent en Extrême-Orient, ils trouvèrent la Chine aux abois, entre la dynastie des Ming chancelante, et la dynastie tartare envahissante. Ils attendirent l'issue de la lutte, pour se ranger habilement du côté du vainqueur, qui fut, comme on sait, l'étranger. Ils s'acquirent ainsi la faveur de la famille nouvellement régnante, laquelle eut la chance de s'affirmer immédiatement par l'un des plus grands souverains qu'ait eus la Chine, l'empereur Kanghi. Accrédités auprès de ce prince éclairé, comme médecins, savants, astronomes, les Jésuites eurent licence de prêcher leur religion, et de faire des adeptes, à condition de ne point attaquer directement les religions et les traditions existantes (culte de Fô, honneurs dus à Confucius, taoïsme). En effet, l'esprit très tolérant des législateurs chinois ne voyait aucun mal à la propagation d'une morale, fort semblable, en somme, à celle qui découlait des livres

(1) Lecomte : *Lettres au duc du Maine.* — Prémare : *Les Cérémonies des Chinois.* — Huc : *Voyages en Chine, au Thibet et en Tartarie.* — Pauthier : *La Chine,* etc...

sacrés de la Chine. On sait que, sous le règne de Kanghi, les Jésuites firent beaucoup de prosélytisme; on peut penser que, sous l'œil bienveillant de cet empereur et de ses successeurs, la religion chrétienne eût été volontiers volontiers embrassée par un grand nombre de Chinois et même de Tartares, si les Dominicains n'étaient survenus, n'avaient fondé des missions rivales, et n'avaient cherché à supplanter les Jésuites dans les faveurs de la cour de Peking. Ces querelles d'ordres monastiques n'intéressaient pas les grands de la Chine; elles donnèrent aux souverains des doutes sur la valeur d'une religion, dont les apôtres eux-mêmes s'entendaient si mal et se jalousaient si fort.

La querelle des Jésuites et des Dominicains était triple, et singulièrement inutile; il s'agissait de savoir : quel nom il conviendrait de donner, en chinois, au Dieu des chrétiens : dans quelle mesure il serait bon de permettre aux néophytes d'honorer Confucius : et enfin, si le culte rendu aux morts était, ou n'était pas, de l'idolâtrie.

En ce qui concerne la première controverse, on sait que les Chinois adorent le Ciel (Thiên) et la voie du Ciel (Tao). Les Jésuites proposèrent tout bonnement d'appliquer au Dieu de la Bible le premier de ces vocables, et son caractère correspondant. Les Dominicains, eux, prétendaient que ce mot représentait seulement l'ensemble de la nature, que le mot « Tao » représentait l'ensemble des causes premières, et qu'ils ne sauraient donc être appliqués convenablement à Dieu. Ce byzantinisme amusa fort les lettrés chinois, qui en avaient vu bien d'autres, et qui n'imaginaient pas que l'Éternel dût s'offusquer de la solution, dans un sens ou dans l'autre, d'une question de linguistique.

Au sujet du culte honorifique rendu à Confucius, les Jésuites déclaraient que c'était un hommage au philosophe, dont les enseignements conduisaient, depuis deux mille ans, l'ordre politique de la Chine ; les Dominicains y voyaient, au contraire, la déification d'un homme, ce qui est très vilain, et pas vrai du tout, comme bien l'on pense. Les lettrés chinois n'étaient pas le moins du monde indifférents, et tenaient à conserver le culte traditionnel, meilleure sauvegarde de leur hégémonie.

Enfin, touchant le culte des ancêtres, les Jésuites n'y voyaient qu'une manifestation louable, bien qu'excessive, de l'amour familial, et ne considéraient pas les honneurs, rendus aux morts, comme incompatibles avec l'exercice de la religion chrétienne. Mais les Dominicains y voyaient toutes les caractéristiques d'une diabolique idolâtrie. Ici, le peuple chinois tout entier prenait parti, et déclarait, par tous les moyens, que, diabolique ou non, il avait le culte ancestral, et qu'il le gardait.

Somme toute, la doctrine pure du christianisme a été peu mêlée directement à ces querelles ; et l'on verra plus loin que ladite pure doctrine n'était pas bien élucidée elle-même. Les Jésuites, qui voulaient avoir du succès dans leurs prédications, se montraient coulants pour leurs ouailles, présentes et futures ; les Dominicains, qui étaient jaloux des Jésuites, et voulaient arrêter le cours de leurs victoires, préféraient voir les Chinois demeurer idolâtres, plutôt que de les savoir convertis par d'autres que par eux-mêmes. Les mobiles de cette lutte n'avaient donc rien de spirituel ; et il fallait les déterminer ainsi pour comprendre l'acharnement des partis, et les événements qui clôturèrent les dissensions.

Dominicains et Jésuites plaidèrent en cour de Rome leurs causes contraires : et ils y trouvèrent, à diverses époques, des accueils variant suivant la faveur ou la défaveur où la papauté tenait leurs ordres. Les Jésuites, je dois le déclarer, firent des plaidoyers tout à fait remarquables ; j'en ai plusieurs sous la main ; ils sont pleins d'indépendance et d'impartialité ; il est difficile de mieux établir l'évidence, de mieux défendre la vérité.

Le premier pape, qui fut pris pour juge (car il y en eut maints) fut, en 1645, le pape Innocent X, qui, dans son infaillibilité, condamna les Jésuites et approuva les Dominicains. Son successeur, Alexandre VII, en 1655, dans son infaillibilité, condamna les Dominicains, et approuva les Jésuites. En 1703, Clément XI, dans une bulle historiquement célèbre, recondamna les Jésuites ; il confirma cette condamnation en 1715 ; et, dans sa « Constitution », Benoît XIV fit définitivement triompher les Dominicains (1).

* * *

En ce qui concernait l'appellation de Dieu, les pontifes de Rome, qui n'avaient sans doute pas fait une étude approfondie des caractères chinois, se déclarèrent incompétents, et laissèrent aux aborigènes le soin d'appeler Dieu de la façon la plus adéquate à leur langue et à leur tempérament.

Pour ce qui regarde le culte de Confucius, voici la défense des Jésuites :

« On peut, disent-ils, permettre aux chrétiens les cérémonies pratiquées par les bacheliers ; car ils vont aux palais de Confucius, et

(1) Il est juste d'ajouter que, depuis dix ans, sous l'influence libérale, dont les cardinaux Lavigerie et Gibbons furent les apôtres, il est question de faire revenir Léon XIII sur les déclarations de ses prédécesseurs, de telle sorte que les Chinois catholiques puissent honorer Confucius et leurs pères, et appeler la Divinité du vocable qui leur conviendra.

font devant son nom les révérences, que les disciples font devant les maîtres ; ils ne lui demandent rien : ils ne lui offrent rien : ils ne font aucune action qui ait l'air d'un sacrifice. » — Et, sur le culte des morts : « Les Chinois se prosternent devant les cercueils; ils y brûlent des odeurs ; ils y offrent des viandes et des fleurs; ils pleurent et font des repas sur les tombeaux : ces actions, dans l'esprit de la nation, sont des actions purement civiles. » *(Lettres du Père Lecomte, S. J., au duc du Maine, sur les cérémonies de la Chine : 1700.* P. 48.)

Et plus loin : « C'est une ancienne maxime des philosophes, qu'il faut honorer les hommes après leur mort, de la même manière qu'on les honorait durant leur vie. Or, en Chine, les vivants sont honorés d'un culte civil et politique » *(l. c.,* p. 65). Et enfin : « Si les Chinois jugeaient de notre religion par ce qui paraît d'abord au dehors, il n'en est pas un qui ne nous crût idolâtres. Que diraient-ils, en nous voyant prosternés devant les statues de nos temples ? Que pourraient-ils penser lorsqu'ils jetteraient les yeux sur cette multitude de peuple, qui prie devant des tableaux où les démons sont peints avec les anges ? Cependant, dès qu'on nous parle des génuflexions et des présents qu'on fait aux morts et à Confucius, on crie anathème, idolâtrie, abomination » *(l. c.,* p. 57).

Rien de plus net que la plaidoirie de ces Jésuites. Mais, au dix-huitième siècle, ils étaient moins bien vus que les Dominicains ; les Jésuites furent condamnés; et, désormais, tout Chinois, pour devenir chrétien, dut honnir les honneurs rendus à Confucius, et renoncer au culte de ses ancêtres. Les Dominicains entrèrent triomphalement en Chine avec cette décision pontificale.

Ils n'y trouvèrent pas le succès qu'ils en attendaient. Le triomphe qu'ils avaient remporté sur les Jésuites fut le signal de la perte de l'influence, en Chine, de tous les ordres religieux chrétiens.

* * *

L'empereur Kanghi, par son fameux décret du 20 mars 1692, avait autorisé le libre exercice de la religion chrétienne, en récompense des services rendus par les Jésuites à la science. Quand il vit que, contrairement à ses prescriptions, « la religion nouvelle se permettait des attaques, directes ou indirectes, contre les pratiques morales de la nation » (texte littéral du décret impérial), il interdit, en 1706, le séjour en Chine des missionnaires, sauf leur promesse d'approuver la doctrine du philosophe Confucius, et les rites au sujet desquels on venait d'élever des questions. (Pauthier : *La Chine,* p. 447.)

En 1721, le légat du pape Mezzabarba apporta à Kanghi la « Cons-

titution » de Clément XI; ce fut un coup fatal. Deux mois après, la première persécution s'ouvrait.

L'empereur Youngching, successeur de Kanghi, détruisit dès lors toutes les espérances des missionnaires, en publiant le : « Saint Édit » de l'empereur Kanghi, où il est dit : « Quant aux livres qui ne sont pas l'œuvre des philosophes, ils doivent être tous expulsés; et quant à la doctrine d'Occident, qui exalte le Maître du Ciel, ce n'est que parce que ses apôtres connaissent les mathématiques, que l'État les emploie : qu'on se garde de l'ignorer. » (Saint Édit, maxime VII, versets 6 et 18).

C'est de la sorte que prit fin l'invasion pacifique des missionnaires en Chine. Nous allons les retrouver, après les batailles, derrière les armées européennes, et recueillant les fruits de leurs victoires.

Les empereurs tartares, qui succédèrent à Kanghi et à Youngching sur le trône chinois, renouvelèrent, tous, les décrets d'interdiction contre le christianisme, ordonnant l'exil des néophytes, et la confiscation des biens des missions. Ces confiscations commencèrent dès le règne de Kienloung (1753); elles s'étendirent à deux cents églises : il importe de retenir cette date, parce qu'elle symbolise les difficultés avec lesquelles on se trouva aux prises par la suite.

L'édit de confiscation fut renouvelé solennellement en 1835, par l'empereur Taokouang. A la suite de la première intervention de l'Europe en Chine, le traité de Whampou (24 octobre 1844) obtint la liberté du culte, pour les chrétiens, dans cinq ports ouverts. Cette liberté fut consacrée au traité de Tientsin (26 juin 1858), signé par lord Elgin, et fut étendue à toutes les villes où il y avait des consuls britanniques, « tant que les personnes, professant ou enseignant la religion chrétienne, poursuivront tranquillement leur vocation, sans désobéir aux lois ». (Art. 8.)

Le bénéfice du traité de Whampou fut accordé aux chrétiens chinois par l'édit de tolérance de l'empereur Taokouang (20 février 1846). « Les églises chrétiennes *qui existent encore,* dit l'édit, seront rendues aux chrétiens des localités où elles se trouvent, *à l'exclusion* de celles qui auraient été converties en pagodes ou en biens particuliers. »

C'est le mépris de cette exclusion qui est la cause de tous les désordres et de toutes les persécutions.

L'édit de tolérance de Taokouang et la loi de proscription de Youngching se contredisent apparemment, mais ne s'excluent pas de manière absolue. L'édit permet aux chrétiens leurs pratiques, dans une certaine mesure; la loi interdit le prosélytisme et l'acquisition des immeubles. Or les fonctionnaires chinois ne savent pas s'arrêter

aux limites de la prohibition; et les missionnaires chrétiens ne savent pas s'arrêter aux limites de la permission. C'est pour avoir dépassé cette mitoyenneté que le Père Chapdelaine (1858) et le Père Néel (1860) soulevèrent des persécutions, dont ils furent les premières victimes. Ils avaient renouvelé le zèle et les exigences du dominicain Moralès et de l'évêque Maigret au temps de la dispute des ordres monastiques.

C'est à la suite de ces persécutions que les nations européennes intervinrent, la France pour la diffusion de sa religion, l'Angleterre pour l'extension de son commerce. Il est superflu d'insister sur l'issue de ces guerres, connues de tous.

Le 27 juin 1858, le traité de commerce, conclu entre la France et la Chine, complétait l'édit de Taokouang, en rendant aux chrétiens le droit de prosélytisme : « Toutes les religions chrétiennes, disait l'article 13, jouiront d'une entière sécurité pour leurs personnes, leurs propriétés, et la libre pratique de leur religion. Aucune entrave ne sera apportée au droit qui est reconnu, en Chine, à tout individu d'embrasser, s'il le veut, le christianisme, et d'en suivre les pratiques. » Après la deuxième campagne de Chine, intervint la convention de Peking (25 octobre 1860), passée par le baron Gros, où l'article 6 disait : « *Conformément à l'édit impérial de Taokouang,* du 20 février 1846, les établissements religieux de bienfaisance seront *rendus* aux chrétiens, ainsi que les cimetières et autres édifices qui en dépendaient. » Or il est facile de se convaincre que l'édit de Taokouang ne renfermait rien de semblable (1). Cet édit *conserve* aux chrétiens les édifices religieux *existant encore,* mais *excepte,* de cette conservation et de toute restitution, tous les édifices qui auraient été transformés, ou dont le territoire aurait été morcelé ou vendu, ou affecté à d'autres usages. Or, on sait comment se partage la propriété en Chine, et comment il est délicat et souvent impossible de restituer aux chrétiens des terrains vendus, désaffectés, partagés depuis les époques de proscription (1753). Depuis lors, ces terrains étaient devenus domaines impériaux, domaines consacrés, ou propriétés familiales parcellaires; en tous cas, ils avaient servi à l'habitation, à la vie et à l'*inhumation* de plusieurs générations. Impossible à l'État de s'en dessaisir, plus impossible encore d'en dessaisir les familles. On se demande comment un plénipotentiaire français a pu formuler une si extraordinaire et irréalisable exigence, et comment un plénipotentiaire chinois a pu y consentir.

L'explication est simple, et la voici : Français et Chinois ont été

(1) *La Chine,* par L. Oliphant, secrétaire de lord Elgin : trad. de M. Guizot. — *L'Empire du Milieu,* par le marquis de Courcy, p. 248. — Traduction de l'édit de tolérance : 25/1 26[e] année de Taokouang.

abusés, dans la transcription des caractères de l'acte, par des interprètes et des scribes intéressés : « Notre plénipotentiaire, le baron Gros, avait comme interprète un prêtre des missions étrangères, M. Delamarre. Celui-ci, abusant de ses fonctions et de la confiance du baron Gros, ne craignit pas d'insérer, dans le texte chinois du traité, à l'insu et contre la volonté des plénipotentiaires, ce terme, qui peut à chaque instant provoquer une guerre et qui a déjà causé bien du mal. *Je tiens le fait de plusieurs sources, et de M. Delamarre lui-même, qui se glorifiait beaucoup de sa supercherie* » (1).

Le gouvernement chinois, parfaitement au courant de la fraude, est disposé à tous les sacrifices possibles ; il offre, en équivalent de ce *qu'il ne peut pas* rendre, des terrains d'une superficie double, et tout l'argent nécessaire. Mais les missionnaires, forts de la lettre du traité, « veulent le terrain sur lequel le vrai Dieu a été adoré, et non un autre ». (Lettre de Mgr Desflèches, évêque du Sse-tchuen.) De là, troubles dans les familles lésées, et, dans les villes, soulèvement, massacre des missionnaires trop exigeants, persécutions contre leurs néophytes.

Actuellement, à cause du frottement continuel des européens, à cause du développement des influences anglaise, française et russe, le gouvernement chinois est disposé à l'indifférence la plus absolue à l'égard de la religion chrétienne et sa prédication ; mais les coups de force qui se produisent contre elle, et les révoltes soudaines des populations n'ont guère d'autre cause que ce malheureux traité de 1860. Les ministres de la République française à Peking, que ces continuelles histoires mettent sur les dents, en savent bien quelque chose. Et ce ne sera pas le moindre mérite de M. Gérard que d'avoir fait comprendre aux titulaires de nos vicariats apostoliques que des réclamations moins intransigeantes seraient plus avantageuses, à la fois au bon renom des missions, et à la propagation de l'influence française.

Quoi qu'il en soit, j'estime que, à cause de ces antécédents, la religion chrétienne a peu de chances de pénétrer en Chine, et que, dans les hautes et dans les basses classes de la société chinoise, l'attachement au culte des morts et aux cérémonies confucéennes, et surtout la crainte de la dépossession du sol ancestral, s'opposeront toujours au succès de toute religion étrangère, qui n'aura pas, avant toutes choses, admis et consacré l'intangibilité de ces principes et de ces traditions.

ALBERT DE POUVOURVILLE.

(1) G.-E. Simon, consul de France : *La Cité chinoise*, p. 177.

LE BUDGET

SOUS LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE

L'étude que nous entreprenons ici nous a paru offrir un double intérêt : d'une part entre les crises financières et les révolutions qui se sont produites, dans les derniers siècles, sur le continent européen, l'histoire relève facilement et justement des liens étroits, sinon des relations de cause à effet : enseignement non sans valeur; — de l'autre, le budget de la France, ou, généralement, de l'État contemporain, présente le raccourci le plus frappant des institutions politiques capitalistes, l'illustration la plus manifeste de l'organisation oligarchique encore prédominante.

Les révolutions qui, dans les temps modernes, ont labouré profondément le monde et laissé des traces ineffaçables : celle de 1640-88 en Angleterre, celle de 1789 en France ne s'expliquent pas tout entières par des évolutions d'idées ; leurs raisons économiques ne sauraient être mises en doute. Elles ont éclaté à des heures de pénurie financière où les souverains ne reculaient devant aucun expédient pour remplir leurs coffres, et où les contribuables, pressurés à outrance, ne pouvaient céder sans risque d'écrasement. La question budgétaire a dressé contre la Royauté les Communes britanniques comme notre Tiers-État, réveillant du même coup les griefs politiques, sociaux et moraux endormis depuis des siècles.

Toutes différences réservées, l'Europe traverse, à notre époque, une situation analogue à celles que nous évoquons. De quelque titre qu'ils se décorent, sous quelque degré de latitude qu'ils s'exercent, les gouvernements arrivent à l'extrême limite de leur puissance d'absorption financière. Les budgets des États totalisés atteignent non seulement une somme effrayante, mais encore la frontière du possible. Que la régente d'Espagne ou le roi d'Italie demandent cent millions de plus — par comparaison le chiffre n'est pas énorme — aux électeurs des Péninsules, et leurs trônes crouleront dans une soudaine tourmente. Déjà Guillaume II se heurte à des résistances inattendues

du Reichstag et ouvre une crise sans précédents en réclamant de nouveaux sacrifices pour la marine.

Or rien ne prouve que les gouvernements ne voudront pas encore développer leurs perceptions, accroître leurs recettes, tondre de plus près le contribuable. L'éventualité d'un grossissement général des budgets n'a rien qui doive étonner. Bien au contraire, par la logique, par la fatalité même de ses institutions, la société capitaliste est contrainte d'imposer, chaque année, au prolétariat, une fiscalité plus onéreuse. La course aux milliards ressemble à cette course aux kilomètres carrés, où les nations blanches s'engagent sur le sol d'Afrique; il faut aller de l'avant sous peine de mourir; le jour où l'aristocratie de finance, qui règne dans toutes les capitales, restreindrait ses exigences, atténuerait le poids de sa dîme, autrement lourde que la dîme d'autrefois, elle irait contre le principe même de sa vie; elle se ruinerait de ses propres mains. Les États Généraux du monde ouvrier — on devine ce que nous entendons par ce mot — seront l'aboutissant infaillible des gaspillages de ce siècle.

Le capitalisme apparaît tout entier, dressé sur ses arcs-boutants colossaux, avec le lacis de ses fondations, dans le budget français que nous allons analyser brièvement. Un fascicule bleu de l'exercice 1897 ou 1898, si incomplet soit-il, renseignera mieux l'historien futur sur la structure de notre régime que tous les mémoires et que tous les débats officiels. Il y contemplera les stratifications successives, l'apport ininterrompu des décades, les étages que la bourgeoisie mercantile ajoutait à son édifice symbolique, au fur et à mesure qu'elle affermissait sa domination et qu'elle implantait ses racines. Il y verra les classes dirigeantes puisant et épuisant la fortune publique, suçant le labeur du pays, réclamant plus de surtravail pour assurer leurs rentes et servir leur fureur militariste. Il se demandera peut-être comment tant de millions d'hommes auront consenti si longtemps, au lendemain de tant de révolutions, à consolider de leurs milliards un régime tourné contre eux...

Que nos ouvriers et nos paysans consultent ces fascicules bleus, ces rapports blancs, ces cahiers verts, prodigués si largement à nos parlementaires et d'ordinaire voués à une éternelle virginité : ils sentiront, mieux que jamais, leur asservissement économique; ils saisiront, dans sa brutale réalité, sous l'hypocrisie des statistiques éparses et mutilées, le prélèvement incessant des possédants sur leur production quotidienne.

*
* *

Les dépenses de l'État moderne, stériles pour la plupart, ont

grandi, au cours du siècle, avec une rapidité qui tient du vertige. Elles peuvent surprendre, accabler par leur énormité, — et de fait l'entassement de milliards, qui représente les frais annuels des puissances européennes, excède le revenu du continent à une période encore proche de nous. Mais, pour peu que l'on raisonne, que l'on quitte la surface des choses pour pénétrer l'infra-structure, on devient réfractaire à tout étonnement ; l'on conclut bien plutôt que le budget contemporain, en vertu de son principe organique et de la vitesse acquise, est en voie de perpétuelle extension.

Les comptes de l'ancien régime résumaient le coût de la société aristocratico-monarchique. On y relevait les pensions, les traitements des grandes charges, les prodigalités du souverain; mais, après tout, les gens qui mettaient la France, l'Angleterre, l'Espagne en coupe réglée étaient une petite minorité, une poignée de privilégiés, quelques milliers, quelques dizaines de mille au maximum. L'État, c'était un Louis XIV ou un Charles Ier, avec un cortège de ducs, comtes, marquis, barons, avec une Église gallicane ou anglicane, surtout défrayée par la dîme. L'oligarchie du temps n'éprouvait guère le besoin de se fortifier en jetant ses lacets sur les autres classes, en s'étayant sur une solide et onéreuse administration, en créant autour d'elle, pour prolonger sa prépondérance et sa vie, de multiples complicités. C'est pourquoi, au jour de la grande bataille, elle se défendit mal et ne fut point défendue.

Le budget de l'État moderne, plus ramassé, plus centralisé, moins surchargé de prélèvements officiels à côté, synthétise mieux encore, avec infiniment plus de précision, le système capitaliste. La dette publique, le militarisme, l'expansion coloniale, les garanties d'intérêt, les primes et subventions de toute nature, le fonctionnarisme en constituent les grandes lignes, avec des exigences diverses : autant d'innovations ou à peu près, sauf la guerre et la marine ; autant de parasitismes que les contemporains de Philippe V d'Espagne et de Louis XV n'ont pu apprécier à leur juste valeur. Nous l'avons dit : voilà les arcs-boutants du régime. Les gens qui attendent du budget leurs ressources ordinaires et qui vivent « sur l'habitant » ne sont plus des milliers, mais des centaines de milliers et, familles comprises, des millions. L'État, c'est la classe qui a, sinon accompli, du moins monopolisé et exploité à merci les révolutions de 1789, de 1830, de 1848, l'unification italienne ou allemande, etc., celle qui partout a battu monnaie avec les crises et les victoires du libéralisme ou du nationalisme : elle a supprimé ou aminci le pouvoir monarchique, absorbé ou séquestré la noblesse ; de l'ancien système, elle n'a conservé qu'un seul élément, qu'une seule force, le clergé, qu'elle raille en son for intérieur, étant indifférente et sceptique, en dépit des apparences,

mais qu'elle entretient parce qu'il lui confère le semblant de baptême d'une quasi-légitimité de droit divin.

Se sentant plus menacée dès la première heure que la féodalité d'autrefois, devinant l'accélération du mouvement social sous la poussée des idées plus mobiles, cette bourgeoisie a dressé devant elle quantité de bastions, lié à sa cause de larges catégories d'hommes pris en dehors d'elle-même; par la satisfaction d'innombrables intérêts individuels, elle a voulu rompre le cercle des classes non possédantes. Ainsi s'explique la complexité de l'organisation contemporaine, autrement confuse en ses détails que la structure des sociétés antiques et de l'Inde brahmanique elle-même.

*
* *

Les budgets européens, d'après Mulhall, se chiffraient, en 1810, par 3,750 millions; en 1896, ils dépassaient 24 milliards, sextuplant et au delà, en 86 ans. Prenons des termes de comparaison plus rapprochés, et au lieu de la collectivité, tel ou tel État. Entre 1852 et 1882, en trente ans, les dépenses des Pays-Bas passent de 142 à 286 millions; entre 1860 et 1896, celles de l'Italie sautent de 591 à 1,750, après avoir franchi des totaux encore plus considérables. Plus loin, nous examinerons la courbe des comptes de la France, et nous verrons qu'elle reste au premier rang, et de beaucoup, dans la liste des grossissements rapides et continus. Mais c'est à dessein que nous avons choisi des États qui ne puissent alléguer aucune raison extraordinaire pour expliquer leurs accroissements de frais. On conçoit que la guerre de sécession ait grevé le budget de l'Union Américaine, que l'indemnité de 5 milliards ait alourdi le nôtre, mais ni les Pays-Bas ni l'Italie n'ont été pressés par ces éventualités exceptionnelles; rien ne les contraignait à déserter, ceux-là l'économie, celle-ci la prudence, et à se jeter dans les grands armements; ni la guerre d'Atjeh, ni les campagnes d'Erytrée n'étaient indispensables à la vie de ces nations; et quand on les voit porter la quote-part de leurs impôts, la Hollande à 62 francs par tête, et l'Italie à 57, suivis de tout près par la Belgique, et même par le petit Luxembourg, on acquiert la conviction absolue que ces aggravations de dépenses et de taxes sont de l'essence même du régime capitaliste.

L'Europe tient sous les armes plus de 3 millions d'hommes; elle est prête à en mettre 12 millions sur pied au premier signal et, pour nourrir ceux-là comme pour parer aux besoins de ceux-ci, inscrit dans ses dépenses, à chaque exercice, 5 milliards à 5 milliards 1/2. Les États-Unis consacrent ou ont consacré 800 à 900 millions à leurs pen-

sions militaires, qui ne sont que les monstrueuses faveurs du parti au pouvoir à sa clientèle électorale; l'Angleterre donne 454 millions à ses 342,000 fonctionnaires et, entre les seules années 1870 et 1887, a doté d'un supplément de 216 millions ses services civils (1); l'Espagne s'est épuisée périodiquement pour ressaisir Cuba insurgée; tout cela montre déjà en partie ou laisse deviner les causes de l'expansion budgétaire universelle; ajoutez les dettes publiques qui pour l'Europe montaient en capital de 65 à 93 milliards entre 1865 et 1884, et pour les six grandes puissances de 74 à 100 entre 1884 et 1897; considérez que l'Angleterre doit 18 milliards, l'Autriche et l'Italie 13, l'Allemagne 10 1/2, la Russie 14 1/2 (2), vous aurez la clé de ces états de prévision qui paraissent tenir du rêve et qui se décomposent si aisément; vous comprendrez que l'Angleterre dépense 2,300 millions, l'Allemagne 5,000, la Russie 4,400, l'Autriche 2,800, l'Italie 1,750, que la dette générale s'accroisse automatiquement de 2 à 3 milliards par an pour se déverser en rentes sur les budgets futurs, et que la cote moyenne des impôts atteigne de 70 à 100 francs dans certains pays; vous saurez pourquoi la contribution foncière dépasse parfois 60 °/₀ en Italie, 35 °/₀ en Autriche, 25 °/₀ en France; pourquoi une famille ouvrière d'Allemagne paie 20 à 22 °/₀ de son revenu; pourquoi, enfin, les contributions indirectes ont fait de tels bonds en ces vingt ou trente dernières années. En tenant compte des budgets départementaux, communaux, provinciaux, de comtés, de paroisses, de cercles, de comitats, etc., etc., bref, de toutes les divisions administratives à personnalité civile, on aboutit à cette conclusion que le prélèvement capitaliste officiel et direct dépasse en Europe 30 milliards par an, ce qui, eu égard au total des revenus nationaux, constitue une proportion du quart au tiers.

*
* *

Dresser un état succinct du budget français n'est pas simple : il est épars dans quantité de publications; à côté des dépenses nationales, il y a celles des départements et des communes; à côté des dépenses ordinaires, les dépenses extraordinaires qui ne sont point couvertes par les ressources normales; à côté des crédits préalablement votés, les crédits additionnels de toute nature; l'argent des contribuables fuit

(1) Goschen : Exposé financier de 1887.

(2) M. Navarro Reveiter, ministre des finances du cabinet Canovas, donnait dans l'exposé financier aux Cortès, de 1896, une statistique un peu différente; mais en pareille matière les divergences sont inévitables et les calculs forcément arbitraires.

ainsi par mille voies avouées ou mystérieuses, plonge dans des caisses multiples qui portent les noms les plus disparates, et malgré tout ne suffit presque jamais — depuis quelques années, on pourrait écrire : jamais — aux besoins du régime.

Le budget d'État monte pour 1898, dans les prévisions ministérielles, à 3,414 millions; il résume tout l'effort accompli par la bourgeoisie, depuis un siècle, pour aggraver ses prélèvements. Le total n'était que de 1015 en 1816, de 1096 en 1830, de 1458 à la veille de la Révolution de 1848; de 2195 en 1869; on a calculé qu'il a grossi de 36 °/₀ sous la monarchie de Juillet; de 44 °/₀ sous le second Empire; de 57 °/₀ sous l'Assemblée Nationale, de 1871 à 1876; et de 13 °/₀ sous la troisième République, de 1876 à nos jours.

C'est là le budget ordinaire, défrayé par les contributions directes et indirectes : le budget extraordinaire a atteint, surtout dans la période des grands travaux publics, et des réfections d'armement, des chiffres énormes et sans autre exemple dans le monde : 701 millions en 1881; 307 en 1885; 181 en 1890; il faut dire que Thiers déjà, sous un titre différent, avait recouru au même procédé en instituant le premier compte de liquidation (400 millions), en 1871; le second ouvert en 1875, en absorba 1511, portant ce chapitre spécial à 1933; on estime que de 1871 à 1888, 6,300 millions furent ainsi acquittés.

Depuis quelques années, les ministres des finances successifs, pressés par l'opinion publique, ont bien essayé de comprimer les dépenses extraordinaires et de faire rentrer dans le budget tout ce qu'il pouvait contenir: ç'a été la politique de l'incorporation qui n'a pas donné tout ce qu'elle avait promis, puisque bon an mal an, 80 ou 100 millions de dépenses restent en dehors du compte général.

Il y a plus : cette méthode aurait une réelle valeur si les prévisions n'étaient plus dépassées, si l'impôt suffisait à alimenter les divers services incorporés, si enfin les déficits avaient totalement disparu. Or, consultons les faits, prenons les statistiques les plus favorables au régime, celles que dressent les rapporteurs du Sénat, peu suspects de tendances subversives : référons-nous aux tableaux de MM. Boulanger et Morel. Nous apprenons que les crédits additionnels, c'est-à-dire demandés en cours d'exercices à titre supplémentaire, ont excédé 1,600 millions de 1881 à 1896, et 563, entre les seules années 1891 et 1896; que les ressources exceptionnelles, c'est-à-dire les expédients financiers, toujours aléatoires, chiffrées parfois par 85 millions avant 1888, montent encore à 20, 30, 40 millions dans les derniers exercices; que les déficits dépassent 500 millions pour les trois années 1892, 1893, 1894; et enfin que la dette flottante oscille toujours entre 1,100 et 1,200 millions. Nous nous excusons de présenter ici quelques tableaux, et beaucoup de chiffres, mais

nous jugeons indispensable de préciser, afin de mieux fixer notre argumentation.

TABLEAU DES CRÉDITS ADDITIONNELS

	En millions		En millions
1881	181	1889	58
1882	213	1890	54
1883	52	1891	103
1884	109	1892	139
1885	203	1893	137
1886	115	1894	113
1887	50	1895	21
1888	43	1896	30

TABLEAU DES RESSOURCES EXCEPTIONNELLES

	En millions		En millions
1891	59	1894	29
1892	20	1895	33
1893	»		

TABLEAU DE LA DETTE FLOTTANTE

	En millions		En millions
1er janvier 1872	630	1er janvier 1890	1.098
— 1883	2.000	— 1894	1.212
— 1885	1.294	— 1896	1.143

En additionnant les éléments que nous venons de signaler, on peut évaluer les dépenses nationales de la France à 3,600 ou 3,700 millions par an : on conçoit maintenant ce que valent les promesses d'économie qui nous ont été prodiguées par les cabinets sucessifs, et les comptes de réductions que nous présentent les exposés des motifs des ministres des finances; on lit, dans tel rapport, que de 1883 à 1892 on a économisé 2 à 300 millions; et, dans tel autre, que de 1895 à 1897 on en a rogné 140. Ironie pure, mystification mal dressée, car en consultant les totaux alignés, on s'aperçoit que si les chiffres se sont modifiés, ç'a été uniquement pour accueillir quelque augmentation due à « l'extension des services existants ou à l'application des lois récemment votées. »

Les budgets départementaux et communaux ont suivi dans sa course folle le budget de l'État; ils ont poussé à son ombre; ils ont parfois dépassé leur aîné en intensité de croissance; les frais départementaux sont montés de 97 millions en 1851, à 192 en 1869 et 314 en 1891; les frais communaux de 117 en 1816, à 450 en 1862 et 730 en 1896.

Faisons le total général : la consommation officielle, le prélèvement public et légal du régime capitaliste excède 4,600 ou 4,700 millions à la date où nous écrivons.

*
* *

Le tableau que nous venons de présenter de notre situation financière en montre le décousu, la confusion, la désespérante complexité. Veut-on connaître la somme des dépenses? Il faut, on l'a vu, recourir à des à-peu-près. La clarté que l'oligarchie capitaliste appréhende forcément est exclue de nos budgets ; ils ne sont pas faits pour être maniés par la foule : seuls les hommes de loisir peuvent s'y retrouver. Alors qu'en un pays soi-disant démocratique chacun devrait connaître le fonctionnement des affaires publiques dans ses détails et, suivant le mot fameux du baron Louis, « les juger aussi aisément que ses propres affaires », les ténèbres s'épandent partout. Ce n'est pas sans peine qu'on arrive à jeter quelques lumières; encore est-il nécessaire de passer outre à cent considérations pleines d'intérêt et de simplifier à l'excès, au risque de défigurer la réalité.

*
* *

Nous n'avons pas ici à toucher la question brûlante du parlementarisme : nous prenons nos institutions telles qu'elles sont, et en principe, nous faisons effort pour y discerner la garantie d'un contrôle efficace, sur la gestion des administrateurs comme sur l'élaboration même du budget. Le grand malheur, c'est que ces institutions ne jouent point ; c'est que les Chambres, pourvues de par la constitution d'un large pouvoir financier, ne l'exercent point, et qu'en résumé les ministres ont conservé la plénitude de leur faculté de dépenser.

Les fascicules distribués aux commissions du budget ne contiennent en général aucune des indications propres à éclairer les rapporteurs : ceux-ci réclament-ils des explications, il est toujours facile de les duper, à l'aide d'états de personnel ou de matériel surchargés; les projets de la guerre et de la marine, par le désordre qui les caractérise, par l'incroyable enchevêtrement de leurs services et de leurs chapitres, restent le comble du casse-tête; ils lasseraient les meilleures volontés; il est étonnant qu'il se rencontre des Représentants pour tenter de les débrouiller.

Admettons que le travail d'ordinaire illusoire de la commission des finances soit terminé; on va voter : alors se produit ce triple phénomène qu'il faut écourter le débat, que le droit de surveillance

de l'assemblée s'annule, et que, si l'opposition découvre une lacune trop visible, une majorité fidèle assure la clôture. On prononce sans réflexion : on renvoie à l'année suivante les questions ardues ou simplement dignes d'attention ; quelques spécialistes en chaque matière viennent étaler des connaissances, inutiles en l'espèce. Survient très vite le 31 décembre, parce que les gouvernants prennent soin de retarder à l'extrême limite la date initiale de la discussion ; et alors, sous le coup d'un renouvellement indéfini des douzièmes provisoires, on précipite ; les chapitres tombent sur les chapitres dans le silence de la tribune ; le budget est bouclé ; une fois de plus, le tour est joué.

Donc, point de contrôle avant la lettre ; le ministre un peu adroit esquive toutes les embûches et, une fois maître de ses millions, agit à sa guise, indifférent à toute sanction. On ne connaîtra jamais assez l'énormité de la puissance du gouvernement moderne : les secrétaires d'État d'avant la Révolution se sentaient du moins sous l'œil du souverain qui les brisait comme verre ; ceux d'aujourd'hui, infiniment plus libres dans leurs allures, ont beau être soumis, *in abstracto*, au contrôle parlementaire, ils s'entendent à duper les assemblées qui ne demandent pas mieux qu'à croire aveuglément leurs dires. Et c'est ainsi qu'on ordonnance des mandats pour des dépenses, extrordinaires à tous points de vue ; et qu'à certaines époques très proches de nous — et encore maintenant — des sinécures non enregistrées absorbent des sommes fort respectables. C'est ainsi que les virements se multiplient au mépris des règles administratives et des principes de gestion solennellement proclamés dans les officines patentées d'hommes d'État ; c'est ainsi qu'on passe outre à des prohibitions signifiées par une Chambre, dans un de ses rares jours de révolte. On cite un peu partout des exemples historiques et classiques de ces irrégularités : l'histoire de M. de Peyronnet, qui s'offrit une salle à manger de 179,000 francs aux frais des contribuables, et sans autorisation ; celle du train de luxe de don Carlos ; celle de ce directeur des haras qui confisqua 9,000 francs sur les rations des chevaux pour élever une serre, etc., etc. Mais combien de milliers d'« erreurs » de cette nature l'on pourrait dénoncer chaque année !

A la vérité, la loi organise en principe la responsabilité ministérielle ; elle l'a affirmée dans des textes de 1817, de 1850, de 1862, mais ils sont si vagues qu'on peut tout en déduire et que l'on n'en a rien déduit. La Cour des Comptes est chargée de vérifier l'application des lois de finances ; elle signale les fautes commises, mais il en est de ses jugements comme des « déclarations d'abus » du Conseil d'État ; enfin, le Parlement devrait contrôler en dernier ressort les exercices clos ; mais il se produit encore une fois ce phénomène, après tout naturel, — il est de l'essence du régime — qu'il abdique.

Les lois de règlement pénètrent au Palais-Bourbon dix ans après l'achèvement des opérations visées : les députés — quelques-uns d'entre eux — en écoutent vaguement la lecture poursuivie à voix basse ; les lit-on même ? — puis lèvent la main avec une égale indifférence. On conçoit au surplus qu'au bout de dix ans, nos honorables se remémorent avec difficulté les traits principaux d'un budget, à plus forte raison les détails — et puis beaucoup sont relativement nouveaux. — Les lois de règlement de 1871, 1872, 1873 et 1874 ont été votées en 1885, au cours d'une unique séance : de peur d'attirer l'attention publique sur le scandale d'un examen si hâtif, on a inséré ces *satisfecit* à l'*Officiel,* sous quatre dates différentes ; de même les lois de 1876, 1877, 1878, 1879, 1880 ont été sanctionnées en deux séances de 1889.

On admettra bien maintenant que la valeur de la surveillance parlementaire est nulle, et que le ministre reste le maître des deniers publics. En somme, l'oligarchie capitaliste a tout dressé pour soustraire à l'appréciation du pays son système de dépenses. Les vices fondamentaux que nous signalions récemment dans la direction de notre politique extérieure (1) s'accusent tout aussi nettement ici : l'obscurité, l'omnipotence d'un homme, d'un conseil, étayée sur la délégation d'une classe. Plus on avance dans l'analyse des institutions, et plus on discerne l'opacité des murailles où s'enferme la machine administrative contemporaine. Nous sommes beaucoup moins loin de l'ancien régime que certains veulent se l'imaginer.

*
* *

Pénétrons plus à fond maintenant dans le corps même du budget français ; essayons d'en saisir les grandes lignes, l'armature interne ; ainsi nous préciserons ses caractéristiques sociales, car à chaque pas nous allons nous heurter à un pilier du capitalisme.

Dans son dernier rapport général à la Chambre des députés, M. Krantz, opportuniste de haute marque, décomposait comme il suit l'état de prévisions qu'il avait à examiner :

	En millions
Dette	1.105
Dépenses militaires, y compris les pensions	1.101
Régie, exploitation, perception des impôts et revenus publics	359
Administration générale	241
Pensions civiles	81
Dépenses civiles (assistance, instruction publique et outillage)	447

(1) *Revue* du 15 août. *La politique extérieure de la troisième République.*

Cette distribution peut se défendre, plus ou moins, et nous ne tenterons pas de mettre en doute son exactitude relative, du reste facile à contrôler; elle offre le tort grave à nos yeux de ne donner qu'un aperçu, — intéressant sous le rapport technique, — mais insignifiant à tout autre point de vue, de nos comptes annuels. Ce qu'il importe de mettre en relief ici, c'est la rapidité d'accroissement et l'énormité de développement des dépenses en soi improductives, et des crédits parasitaires. Nous recourrons donc à une autre méthode qui laisse mieux ressortir les traits généraux, ou si l'on veut, les poutres maîtresses du système.

*
* *

Dans le livre du *Capital*, Karl Marx a écrit ces lignes expressives : « La dette publique marque de son empreinte l'ère capitaliste... ; elle opère comme un des agents les plus énergiques de l'accumulation primitive. »

A l'heure où l'illustre penseur jetait ces mots sur le papier, il n'avait pas encore pu constater cette soudaine expansion de la méthode des emprunts qui, dans l'ordre financier, a signalé notre époque. L'avenir s'est chargé de démontrer la profondeur du jugement que nous venons de reproduire. La dette publique, en effet, n'est pas seulement la conséquence du système industriel moderne et du gaspillage universel; elle est, à vrai dire, l'un des principes les plus solides de l'ordre capitaliste; à la fois cause et effet, elle ne disparaîtra qu'avec un régime auquel elle est indissolublement liée. Instrument essentiel de l'expropriation des masses, elle a joué un rôle, qui s'affirme encore chaque jour, dans la constitution de l'édifice social actuel. Elle est avant tout la forme légale la plus nette, la plus indiscutable du prélèvement des possédants sur les non possédants; on peut aussi la définir : la machine aspirante la plus puissante qu'on ait forgée pour absorber, avec continuité, sans heurts et sans combats, le produit du travail.

Aucune dette au monde ne peut rivaliser avec la dette française ; notre bourgeoisie l'a emporté, en appétit comme en adresse, sur les bourgeoisies de tous les autres pays; au fur et à mesure qu'elle implantait davantage sa domination, et quelles que fussent les institutions politiques, elle a su multiplier les emprunts qui assuraient ses placements, et mettaient ses folles dépenses à la charge de la masse. Car, imaginez un système financier tout différent de celui qui prévaut dans le vieux et dans le nouveau monde, et supposez que les frais généraux de la collectivité soient acquittés exclusivement par l'impôt ; admettez que l'émission des rentes soit chose inconnue ou prohibée : du coup les prodigalités de l'État capitaliste s'arrêteront : les classes dirigeantes en supporteraient nécessairement une part plus large.

Les économistes discutent sur le chiffre de notre dette publique : les uns opinent pour 29 milliards, d'autres pour 31 ou 33; certains ne craignent même pas d'écrire 36. Laissons ces controverses de portée accessoire. Il est un fait, c'est que le service de la dette consolidée, amortissable ou viagère, est inscrit au budget pour 1,250 millions : soit quatre fois le chiffre de 1830, trois et demi celui de 1848, deux et demi celui de 1870. Le capital emprunté a lui-même grossi, nous donnons naturellement des indications approximatives, de 500 millions sous Napoléon I[er], de 3 milliards sous la Restauration, de 1 1/2 sous la monarchie de Juillet, de 7 sous Napoléon III, de 13 sous la troisième République. De 1874 à 1877, son accroissement moyen a été de 100 millions ; puis de 847 en 1878, de 1,090 en 1881, de 901 en 1885, etc., etc.

Sur le total de 20 milliards qui représente la part d'augmentation du second Empire et du présent régime, les guerres ont contribué pour 12 ou 13. Dans son rapport de 1890, sur la situation financière de la France, Camille Pelletan établissait, de la façon suivante, le coût des diverses campagnes de 1855 à 1871 :

	En millions
Crimée	1.522
Italie	378
Chine et Cochinchine	150
Syrie	7
Mexique	448
Occupation de Rome	50
1870-1871	9.200
	11 755

Ajoutez encore les guerres coloniales, vous concluerez qu'il reste 7 ou 7 milliards 1/2 environ pour les grands travaux publics, réfection d'armement, etc., etc., et autres dépenses plus ou moins productives ou inséparables du système.

Cela n'a d'ailleurs d'autre intérêt que celui d'une statistique. Rien n'est plus éloquent que ce double libellé, porté en tête de toutes nos lois de finances :

	En millions
Dette consolidée	693
Dette remboursable	326
Total (1)	1.019

(1) Nous laissons de côté la dette viagère, qui a un tout autre caractère, et qu'il vaut mieux envisager avec les dépenses civiles et militaires.

Ainsi non seulement, en moins de cinquante ans, la bourgeoisie capitaliste a trouvé moyen de dépenser 20 milliards hors budget; mais encore cette saignée à la fortune publique doit perpétuer à jamais son souvenir et anémier les générations les plus lointaines! La responsabilité des fautes accomplies, des convoitises assouvies, des intérêts de classe satisfaits, doit peser jusqu'à l'extrême limite des âges sur le prolétariat, sur le travail, et, par un renversement inouï de toute justice, valoir à la féodalité nouvelle des rentes qui traverseront les siècles !

On arrive à cette considération lamentable que l'aristocratie d'argent a servi doublement ses appétits en pratiquant la méthode des emprunts, puisque du même coup elle a paré à ses dépenses de domination et de magnificence, et inscrit une hypothèque à échéance illimitée sur le revenu national.

*
* *

La dette publique n'est pas le seul prélèvement légalisé de la classe capitaliste sur le budget français. En dehors des arrérages de la rente, on peut estimer à plus de 125 millions pour l'exercice 1898, à plus de 180 millions, pour certains exercices antérieurs, le chiffre des crédits divers inscrits exclusivement en sa faveur. Les ministères de l'agriculture, du commerce, des travaux publics, comportent chaque année des chapitres affectés à des allocations à peine déguisées : les subventions à la marine marchande, 37 millions environ, et les garanties d'intérêts en sont les plus onéreuses pour les contribuables.

Ce sont les garanties surtout qui accusent cette main-mise tenace de la bourgeoisie, la scandaleuse exploitation de la majorité par une minorité. Elles ne sont comprises que pour 84 millions (France Algérie, Tunisie) dans les prévisions de 1898, mais rien n'interdit de croire que cette somme montera de nouveau de 50, de 60 %, pour atteindre des totaux déjà éprouvés : 138 millions en 1893, 140 en 1894. Burdeau, en son rapport général de1895, jetait lui-même un cri d'alarme, et ce conservateur, si plein de complaisance, de sereine quiétude, se demandait avec une émotion sincère jusqu'où s'élargirait la brèche creusée dans nos comptes par l'avidité de nos grandes Compagnies : ne prévoyait-il pas le jour où les garanties, progressant de 10 % par an, sauteraient à 160, 180 millions et porteraient le coût annuel de nos voies ferrées à 370 millions (1)?

Nous n'avons pas à retracer ici l'histoire des conventions de 1883, si justement qualifiées de scélérates; nous ne tenterons pas de démonter le mécanisme complexe d'apparence, simple en réalité, qui assure aux actionnaires de nos réseaux un droit de créance, d'une

(1) Avec les annuités et dépenses diverses.

durée égale à celle des concessions, — vis-à-vis de l'État, de chaque membre de la collectivité. On évalue à plus de 650 millions — et nous croyons exclure toute exagération — le supplément d'intérêts que le trésor a payé dès à présent aux bénéficiaires du pacte Raynal. Supposez que le système de gestion de nos lignes ne s'améliore point — hypothèse des plus justifiées — ou que la socialisation des réseaux soit ajournée à une date lointaine, ce sont des milliards que les contribuables devront encore débourser pour parfaire les revenus garantis en 1883 et en même temps, le dividende restant constant au milieu de la baisse générale du loyer de l'argent, pour accroître sans relâche le capital réel des actions des Compagnies.

Telle est la situation extraordinaire, et presque sans analogue au monde, que la législation de 1883 nous a value. On conçoit de quelle utilité, de quelle urgence apparaît une révision intégrale des conventions ; mais une pareille liquidation supposerait une évolution complète des idées sociales, un très sensible progrès de nos doctrines : nous ne pensons pas, pour notre part, que la bourgeoisie française consente à faire spontanément sa nuit du 4 août, à abandonner une part, si faible soit-elle, de sa dîme, qu'elle se résigne même à suivre la bourgeoisie suisse, en proclamant la nationalisation des voies ferrées.

* * *

Le militarisme, dans notre budget, absorbe une part distincte (1) presque égale à celle de la dette publique : 1,069 millions en 1897, dont 622 1/2 pour la guerre, 258 pour la marine, 58 1/2 pour les dépenses militaires coloniales, et 130 pour les pensions. Ses appétits croissent avec une rapidité désespérante : les services de la guerre et de la marine, qui se totalisent aujourd'hui à 880 millions 1/2, n'en réclamaient que 252 en 1822, 466 en 1840, 687 en 1860 : en 1898, ils vont encore dépasser le contingent qu'on leur avait assigné pour cette année, puisqu'on s'est mis d'accord à la Chambre, entre modérés, radicaux et monarchistes, sur l'opportunité d'un nouveau plan de constructions navales. Il en est des budgets militaires comme du budget envisagé dans son ensemble; ils sont destinés à prélever toujours davantage, car le militarisme, qui s'est répandu sur le vieux monde comme un parasitisme entre tous caractéristique, et qui a déjà gagné le nouveau — les républiques de l'Amérique du Sud ont éprouvé nos engins et les colonies australiennes ont envoyé leurs lanciers parader au jubilé de la reine Victoria — le militarisme tient aux racines mêmes du système.

(1) Sa part dans les arrérages de la dette est d'au moins 500 millions (avec le coût des guerres).

C'est un fait étrange en apparence que ce fléau social ait atteint son maximum d'intensité à une époque où l'expansion de la production reste le premier souci des peuples. Comme Labriola l'écrivait, il y a peu de temps, dans son *Essai sur la conception matérialiste de l'histoire* : « Le monde pacifique de l'industrie est devenu un campement colossal : la période pacifique de l'industrie est devenue, par l'ironie des choses, en même temps la période de l'invention continue des nouveaux instruments de guerre. »

Laissons de côté la force que l'organisation militaire met aux mains de la bourgeoisie, le frein plus ou moins solide qu'elle lui assure, en cas de soulèvement révolutionnaire, la lente destruction de la volonté, de l'initiative, de la pensée, que la vie de caserne, que le service de trois ans doivent propager dans les classes ouvrières : le militarisme résulte en première ligne d'une situation internationale que l'ordre actuel a sinon créée, du moins consolidée.

Aux conflits dynastiques d'autrefois, aux conflits de nationalités du milieu du siècle, succèdent les conflits économiques qui se greffent sur les précédents et les enveloppent parfois. Ils sont eux-mêmes la conséquence inévitable d'une surproduction que l'organisation individuelle et la concurrence activent de jour en jour. La lutte qui apparaît probable de la Grande-Bretagne et de l'Empire germanique et qui préoccupe presque exclusivement Guillaume II, caractérisera cette phase nouvelle des rapports entre États. Les relations d'hostilité mal contenue que l'Espagne et le cabinet de Washington ont entretenues au cours de l'insurrection cubaine actuelle ont mis également en lumière cette prépondérance des intérêts commerciaux dans la politique. C'est même un phénomène attachant au plus haut point que la transformation de l'Union Américaine, relativement débonnaire jusqu'ici, en une puissance agressive et passionnée pour l'ultimatum. Il en est d'elle comme du Japon qui semble voué à conquérir par les annexions des débouchés à son industrie. Les querelles qui ont surgi en Extrême-Orient entre l'empire du Mikado et la Russie, celles plus récentes de la France et de l'Angleterre dans la région du Niger, plus généralement toute l'expansion coloniale militariste, procèdent de causes surtout économiques.

L'idée de frontière s'est mieux ancrée que jamais dans l'esprit humain : elle a sa traduction la plus concrète dans les tarifs douaniers. Elle ne repose pas seulement sur l'antagonisme des races, des traditions, des affinités historiques, mais sur l'opposition des convoitises commerciales. Le tarif italien, le tarif Méline, les tarifs plus modérés mêmes, comme ceux de Caprivi, concourent autant que les souvenirs d'invasion à écarter la pacification continentale et à attiser les vieilles antipathies. L'application de nos lois de 1892 a modifié pour un temps,

et dans une mesure appréciable, les sentiments des Suisses à notre égard; les relations douanières de la France et de l'Italie, plutôt difficiles comme l'on sait, correspondent fidèlement à leurs rapports diplomatiques. Qui contestera que celles-là exercent la plus large influence sur ceux-ci, et qu'un rapprochement sur le terrain économique pourrait entraîner les plus heureux résultats pour les deux peuples?

Issu du régime social même, le militarisme contribue, inversement, à sa stabilité provisoire, en exaltant les haines nationales, en perpétuant l'esprit guerrier, en retardant à une échéance indéfinie les fraternisations attendues. Le jour où les barrières entre puissances disparaitraient, et où le protectionnisme quasi-universel s'effondrerait nécessairement, les classes capitalistes de tous les pays, jetées dans un dernier combat, se frapperaient les unes les autres, et succomberaient au déchainement d'une concurrence désormais sans frein.

Ainsi s'explique — sans grande difficulté — le paradoxe apparent de la coexistence d'un système industriel pacifique par objet, et d'un militarisme grandissant. L'ironie des choses que signalait Labriola n'est que la logique des choses.

L'importance du prélèvement des armements dans le budget français ne saurait surprendre que les ignorants. Elle répond à un besoin du système. Si l'on excepte certains coulages, accessoires, une réduction radicale et progressive du coût du militarisme apparaît incompatible avec l'ordre actuel. Il y a là un problème que le capitalisme est impuissant à résoudre, car, en le tranchant, il toucherait à l'assiette même de sa domination.

* * *

Une statistique officielle évaluait récemment à 405,671 le nombre de nos fonctionnaires d'État, à 615 millions et demi le total des émoluments qui leur sont servis (1). Là dessus, les organes des anciennes factions monarchiques sont partis en guerre pour accuser l'institution républicaine de cette expansion démesurée d'un parasitisme onéreux entre tous; ce n'est pas le régime politique qui est coupable, c'est le régime social, et tous les gouvernements successifs, depuis un siècle, ont multiplié sans relâche la liste des bureaucrates qui jettent un si large filet sur les deniers publics; il y en avait 188,000 en 1846,

(1) Y compris les chapitres afférents aux administrations centrales de la guerre et de la marine déjà comptés dans le budget du militarisme et dont le total est de 47 millions. Il est vrai que la statistique ci-dessus est plutôt incomplète, et laisse, entre autres, de côté les pensions civiles : 70 millions. Nous ne l'avons accueillie que pour faciliter nos comparaisons.

217,000 en 1858, 285,000 au 4 septembre, 330,000 en 1886; le second Empire, à lui seul, a doublé la part des appointements de diverse nature dans nos états de prévision et la République n'a fait que poursuivre.

Certes, dans cette gigantesque armée, bien des distinctions s'imposent, bien des catégories apparaissent, et nettement tranchées. A côté du gros prébendier doté à 150,000 francs, comme tel trésorier général, à 60,000 comme tel gouverneur colonial sans responsabilité, à 240,000 comme tel conservateur des hypothèques; à côté des places très rémunératrices, des opulentes sinécures réservées aux cadets de la bourgeoisie, aux champions de l'opportunisme rejetés par les électeurs, il y a les petits qui peinent pour ramasser un maigre salaire, les postes lourds et mal payés, les emplois à 600, à 800 francs. Diverses par leurs rétributions, les fonctions sous la troisième République sont encore diverses par leur utilité, et il ne nous viendra jamais à l'idée de confondre, en une même critique, le facteur rural qui concourt à un service public indispensable, et l'ecclésiastique qui perpétue la pression de l'État, c'est-à-dire de la classe au pouvoir, sur la conscience individuelle. Ce sera précisément l'une des premières tâches du socialisme, quand sonnera son heure, de faire le départ, en vue des déclassements et des reclassements nécessaires, entre les tâches parasitaires et celles d'intérêt collectif.

Mais nous nous attachons surtout ici à établir le lien étroit du fonctionnarisme et du capitalisme. Or, celui-là est l'un des bastions les plus solides, les plus fortement armés que celui-ci ait dressés devant lui pour défendre ses approches. La noblesse d'argent a eu plus d'habileté que la noblesse de sang : plus elle attire de salariés dans les services qu'elle crée, qu'elle étend sans compter, et mieux elle se sent protégée contre les éventualités de changements. Infime minorité en elle-même, elle se constitue en minorité imposante par les intérêts qu'elle s'est associés. Nous ne voulons pas dire que nos idées, que la pensée d'affranchissement social, ne pénètrent pas peu à peu dans les administrations, spécialement dans les cadres de l'instruction publique, et qu'un jour l'organisation forgée par la bourgeoisie ne doive pas se retourner contre elle ; mais il n'en est pas moins exact qu'au cours de ce siècle, depuis l'avènement de la féodalité nouvelle, la bureaucratie a soutenu étrangement le régime.

Lorsqu'on jette un regard sur les rangs pressés des fonctionnaires qui gravitent autour du pouvoir central, qu'on recense les 81,000 employés des finances, les 61,000 des postes, les 17,000 de l'intérieur, les 15,000 de la justice, les 125,000 professeurs et instituteurs, les 43,000 curés, pasteurs, rabbins, lorsqu'à cette armée de plus de 400,000 salariés de l'État, on ajoute les 130,000 salariés des départements et des

communes, on ne peut s'abstenir d'admirer la charpente savante du système politique moderne. Spencer, dans son livre de l'*Individu contre l'État,* a écrit ces deux phrases qui résument l'esprit gouvernemental de l'époque : « Un corps cohérent de fonctionnaires a un immense avantage sur un public incohérent..., non seulement la force de résistance de la partie gouvernée diminue en raison de l'augmentation de la partie gouvernante, mais les intérêts privés de beaucoup d'individus accélèrent encore les variations de la proportion. »

Aux 535,000 soldats, du reste plus ou moins disciplinés, qui constituent l'armée administrative, joignez leurs familles, leurs parents, joignez ceux qui briguent leur succession, et qui doivent être au moins en nombre double ; joignez encore les parents et les amis de ceux-ci, et vous concevrez sur quelle vaste portion de la population la bourgeoisie a étendu le réseau de ses séductions et de sa puissance. C'est par millions qu'elle compte ses satellites et qu'elle les comptera jusqu'à l'heure où ceux-ci apprendront leurs véritables intérêts et s'apercevront de la faiblesse de leurs calculs. La classe possédante a imité ces empereurs romains qui achetaient les Barbares pour n'avoir pas à les combattre; elle a désarmé transitoirement une partie des non-possédants en leur versant une minime rançon de leur liberté ; peut-être un jour connaîtra-t-elle qu'elle avait fait trop peu de cas de la réflexion humaine, du mouvement incessant des doctrines, de la diffusion des lumières ; comme les Visigoths et les Hérules d'autrefois, ceux que Macaulay appelait les Barbares de l'âge contemporain, finiront par envahir l'État dont ils avaient la garde.

*
* *

Nous avons ramené à quatre les grandes divisions du budget français ; sur les 3,400 millions dont il se compose, nous espérons avoir établi que la majeure partie — sinon la totalité — est destinée à servir la cause de l'oligarchie financière, à l'enrichir directement, ou à l'investir d'une enceinte de protection.

Nous n'avons pris que les traits essentiels de nos états de prévision, sous la troisième République ; comme dans les études qui ont précédé celles-ci et que nous remercions la *Revue Socialiste* d'avoir si bienveillamment accueillies, nous avons tâché de dégager, de pousser en lumière les principes de nos institutions. Que si nos lecteurs, en additionnant les statistiques produites en cet article, n'obtiennent pas un total de 3,400 millions, que si même ils constatent une lacune assez large, ils voudront bien apprécier la pensée qui nous a guidé; peu importait de tenir à l'écart les frais de matériel, les non-valeurs et

restitutions, etc.; tout cela complète certes le régime et y tient une place onéreuse, mais n'eût point ajouté à notre démonstration.

Lorsqu'on considère ce budget, où se mêlent et se heurtent tant d'organismes, on est surpris de relever si peu de dépenses vraiment utiles, et tant de frais parasitaires. Qu'on cite une seule de nos administrations, même parmi celles qui doivent répondre à un des besoins les plus incontestés d'un pays développé intellectuellement et économiquement, qui ne se soit laissée envahir par une végétation touffue de sinécures. Et, sans descendre aux chapitres de la comptabilité, combien peu de nos services publics présents pourraient subsister, même avec les transformations essentielles, sous une nouvelle organisation ?

Qu'on nous comprenne bien; qu'on ne nous prête pas cette phrase, sans signification, d'ailleurs, pour les citoyens versés dans nos doctrines : la République Socialiste se suffira à elle-même avec 300 ou 400 millions. Et qu'on veuille bien, en nous lisant, s'abstraire de tout examen préventif de nos devis d'installation et d'entretien : il serait puéril de nous demander dès à présent le *coût* éventuel, probable, de nos institutions alors qu'un système fédératif, communaliste ou autre, serait appelé, selon toute probabilité, à succéder au système centraliste, alors surtout que le mot impôt deviendrait vide de sens (1). D'une façon plus générale encore, nous nous refusons à tout rapprochement entre le régime de demain et celui d'aujourd'hui, car comment confronter, sans risque d'erreur, deux états de choses dont l'un doit être l'équilibre absolu des droits, dont l'autre n'est qu'une hiérarchie de classes,— dont l'un serait l'exploitation économique du domaine collectif, dont l'autre reste l'asservissement politique et financier de la masse à une aristocratie d'argent ?

Nous avons tenu à ouvrir cette parenthèse afin d'écarter les accusations, les questions souvent grotesques, que nos adversaires aiment à nous prodiguer. Nous nous sommes proposé, dans cette étude, comme objectif exclusif, de démontrer que le budget de la France, le budget de l'État moderne, n'était que l'expression la plus parfaite, la traduction la plus saisissante du système capitaliste. Peut-être ces lignes auront-elles suffisamment dénoncé le quadruple parasitisme qui pèse sur nous.

Établir ce caractère à peine dissimulé, au surplus, de nos dépenses d'État (le même raisonnement s'applique à la plupart de celles des départements et des communes), n'est-ce pas en même temps conclure à leur implacable extension ? N'est-ce pas, *a fortiori*, déclarer qu'elles sont irréductibles, ou, selon le mot à la mode, incompressibles ?

---

(1) Voir Deville : *Principes socialistes* (pp. 226 et 227), et G. Renard : *Le Régime socialiste (Revue Socialiste* d'octobre 1897, pp. 408-409).

En consentant à restreindre le budget, la bourgeoisie s'imposerait un appauvrissement, une déperdition de puissance. Chaque centaine de millions qui disparaîtrait de sa liste civile équivaudrait à une diminution plus que proportionnelle, à un démembrement de sa domination. Aussi ne convient-il jamais de prendre au sérieux les programmes ministériels qui annoncent des économies : cela est clause de style et n'engage à rien; aussi les députés conservateurs manquent-ils de sincérité quand ils proposent de tailler des coupes dans les rangs des fonctionnaires.

La décentralisation, qui défraie tant de colonnes de revues et de journaux, que les Méline, les Barthou et les Poincaré préconisent avec tant de feinte ardeur, n'est qu'une vieille chanson dont on a cent fois déjà bercé le pays; on l'a entendue sous la monarchie de Juillet, sous le second Empire, sous la République même; elle ne nous a jamais valu que des suppléments de frais, car il fallait payer les fonctionnaires chargés de rechercher les possibilités de suppressions d'emplois. Le socialisme seul *pourra et voudra* décentraliser; l'opération est dans la logique même de notre système, et nous n'avons pas besoin de dire quelle énorme transformation nous devrons consommer en ce sens. Le régime capitaliste ne veut ni ne *peut* décentraliser : il toucherait à ses propres bases; il désorganiserait sa défense.

Généralisons et allons plus loin encore : toute atteinte au budget actuel constituerait une manifestation solennelle de la poussée révolutionnaire.

Jusqu'à l'instant où le socialisme vaincra, et où tous les citoyens respireront la même atmosphère de liberté et d'égalité, le paysan, l'ouvrier de France paieront des milliards d'impôts. Leur cote de demain grossira sans cesse, comme elle a grossi dans le passé; chaque année qui s'écoulera ajoutera aux exigences du fisc. Il pourra survenir, à une échéance proche, des modifications accessoires du système financier : pour se donner l'apparence de pactiser avec la démocratie, une fraction de la bourgeoisie accueillera peut-être une refonte des contributions directes, la taxation progressive, qui lui prendra un peu plus et rendra quelques centimes aux travailleurs : mais ce sera là (quelque idée de justice qu'enferme ce mode nouveau chez nous) pur changement de forme. Le fond restera immuable : la dîme seigneuriale du capital subsistera intangible en son principe.

Nous sommes plus mal partagés que l'ancien régime; il n'avait que deux parasitismes, celui de la royauté et celui des pensions; nous en comptons davantage, et les stratifications du budget de 1898 sont autrement nombreuses et complexes que celles du « Conte Bleu » de Necker.

Il est vrai, et cette certitude console, que le système bourgeois

périra, comme le système nobiliaire, par ses propres excès : nous entendons, par l'accroissement logique, irrésistible de son coût officiel ou non officiel, par le jeu d'un mécanisme qui fonctionnera jusqu'à extinction : cela tardera-t-il ?

Si l'on considère que la banqueroute guette tel grand pays, que tel autre a poussé à l'extrême limite la faculté contributive de ses citoyens, que partout 50 ou 100 millions d'impôts nouveaux (1 1/2 %, 3 %, 5 % d'augmentation) constitueraient une charge insupportable, une provocation ; si l'on se rappelle, enfin, en dehors de tous les méfaits du capitalisme, quel lien a de tout temps existé entre les crises financières et les crises politiques et sociales, on envisagera l'avenir avec optimisme, avec confiance. La fatalité de l'histoire ne nous sert pas moins que l'évolution morale des peuples.

PAUL LOUIS.

Le huitième Congrès universel de la Paix

A HAMBOURG

I

La physionomie du huitième Congrès universel de la Paix ne différait de celle des précédents Congrès annuels réguliers des pacifiques que par le fait que pour la première fois cette réunion avait lieu sur le sol allemand, ce qui modifiait la proportion des délégués des diverses nationalités. En effet, les soixante-deux sections de l'Association allemande de la Paix étaient fortement représentées, ce qui se comprend, et l'on voyait dans l'assemblée plus de visages allemands que d'autres. Cependant, il faut le reconnaître, les délégués de l'Allemagne ont eu la courtoisie de s'effacer autant que possible et d'éviter tout ce qui aurait pu faire supposer chez eux l'intention de majoriser le Congrès. En somme, les discours en langue allemande ont été rares, et si quelque influence prédominante s'est fait remarquer, c'est celle des délégués français et anglais rapporteurs des commissions. Quant aux votes, ils ont été presque tous unanimes, de sorte qu'il ne saurait être question d'une pression de l'élément germanique dans les votations, non plus que dans la direction générale et l'orientation du Congrès. Je fais cette constatation non point pour répondre à quelque allégation contraire, mais pour rendre hommage à la vérité.

Les délégués français étaient au nombre d'une douzaine, parmi lesquels plusieurs autorités dans le mouvement pacifique, tels que MM. Frédéric Passy, Emile Arnaud, Gaston Moch. Dans les rangs des représentants anglais se trouvaient M. Hodgson Pratt, M. Félix Moscheles, M. Evans Darby, Mlle Peckover, Mlle Ellen Robinson; l'Italie avait pour principal délégué M. Th. Moneta, du *Secolo*, la Belgique M. Henri La Fontaine, sénateur socialiste, les Pays-Bas M. le docteur Baart de La Faille, le Portugal M. Magalhaës Lima, la Roumanie M. Nicolas Fleva, ancien ministre, le Danemark M. Frédéric Bajer, la Suède M. Wavrinsky, la Norvège M. Sœrensen, la Russie le publiciste

Novicow, l'Autriche Mme de Suttner, les États-Unis d'Amérique le docteur Trueblood.

Ce sont les dévoués, qui se rencontrent chaque année au Congrès, où ils exercent une très légitime influence.

La phalange dont ils sont les chefs de file grossit, du reste, d'année en année, et, depuis un certain temps, se recrute surtout dans les couches populaires, en Allemagne principalement, où la Volksspartei a fait de la propagande pour la paix et l'arbitrage international un article de son programme. On peut remarquer toutefois que toutes les tendances politiques, religieuses et sociales ont leurs partisans dans ces réunions annuelles, à tel point que si les Congrès de la Paix s'avisaient de quitter le terrain de leur propagande, très strictement limité, pour s'aventurer dans le dédale des manifestations de partis, ils seraient dans l'impossibilité de prendre aucune résolution pratique. La tolérance, une grande largeur de vues, telle est leur condition d'existence.

Pour apprécier leur œuvre il faut d'ailleurs la suivre pas à pas, depuis l'époque des simples déclarations de principes généraux jusqu'à celle de l'application de ces principes à des cas spéciaux, en passant par la période dans laquelle les principes eux-mêmes se formulent plus nettement.

Une fois entrés dans la voie des réalisations pratiques, c'est-à-dire de l'énonciation d'idées se rapportant à des actualités, les amis de la Paix se trouvent nécessairement en présence de faits nombreux, sur la portée et la signification desquels les avis diffèrent jusqu'à un certain point. Ce qui est considéré comme urgent par les uns est regardé comme secondaire par d'autres, tous étant d'ailleurs absolument d'accord sur les principes, de même que sur le but à atteindre.

Il en résulte une pléthore des programmes des Congrès, un encombrement des ordres du jour, dont gémissent chaque année les organisateurs de ces réunions. On a recours aux commissions préparatoires, qui sont instituées à l'ouverture du Congrès par le bureau, avec le mandat « de revoir, de rectifier, de préciser et de fusionner les rédactions des propositions formulées d'avance, ou de présenter des rédactions nouvelles sur les objets à elles soumis. »

Le nombre des membres de chacune de ces commissions a été, cette fois, réduit à sept, tandis qu'au Congrès de 1896 il était presque illimité, ce qui compliquait et retardait le travail.

La première commission avait à faire des propositions au sujet du rapport sur les événements de l'année, la seconde devait rapporter sur les questions de principes et la troisième sur les moyens de propagande. Il y aurait eu peut-être avantage à partager en deux chacune des deux dernières commissions, de manière à accélérer le travail et à

faire participer un plus grand nombre de délégués à l'œuvre préparatoire.

II

Comme l'année dernière, le Congrès de la Paix est entré avant tout en délibérations sur « les actualités », c'est-à-dire sur les événements de l'année intéressant l'œuvre pacifique et résumés en un rapport du Bureau international de la Paix.

Ce rapport s'occupe en première ligne de la question d'Orient, dont il retrace les déplorables épisodes et les complications. Relativement au *concert européen*, il émet l'opinion suivante, dont il est bon de prendre acte : « Les grandes puissances étaient incontestablement animées du désir sincère de maintenir la paix en Europe, et les amis de l'œuvre pacifique ne sauraient que les en féliciter. Il doivent néanmoins exprimer le vœu que lorsque le concert européen trouvera encore l'occasion de manifester son accord, *il mette à la base de son action collective les règles de la justice internationale* dont les Sociétés et les Congrès de la Paix n'ont cessé de recommander l'application. Là seulement se trouvent la véritable paix et la véritable force ! »

Le rapport a prévu le reproche qui pourrait être adressé aux groupes de la Paix de n'avoir pas empêché la guerre entre la Grèce et la Turquie. « Ce que n'ont pu faire, dit-il, ni le bon sens des masses, ni la ferme volonté des puissances de prévenir la guerre, les groupes de la Paix, de date relativement récente, ne pouvaient pas l'obtenir d'un coup de baguette, par la seule force de leur ardente conviction. »

Il ne faut pas oublier, en effet, que le Congrès de 1896 à Budapest avait, par l'organe du général Türr, son président, envoyé aux gouvernements des grandes puissances un appel instant, qui attirait leur attention sur la responsabilité qu'ils encourraient en ne prenant pas toutes les mesures propres à mettre fin, dans le plus bref délai, aux complications d'Orient; — que la commission du Bureau international de la Paix a fait une nouvelle démarche analogue auprès de tous les gouvernements d'Europe; — qu'au moment où la guerre allait éclater, la Société française pour l'arbitrage international a conjuré, par une adresse éloquente, les gouvernements de Grèce et de Turquie de recourir à une solution amiable de leurs différends; — enfin, qu'un appel dans le même sens a été publié par la Ligue de la Paix et de la Liberté.

A propos de la *révolte à Cuba et dans les îles Philippines*, le rapport exprime le regret que le gouvernement espagnol ait cru devoir opposer aux revendications des révoltés une politique à outrance, qui a décimé la population cubaine tout en faisant perdre à l'Espagne plus de cent

mille de ses soldats, en la poussant à la ruine financière et en compromettant ses relations avec les Etats-Unis d'Amérique.

Il mentionne la fin de la *guerre d'Abyssinie*, « encore une guerre inutile, enregistrée par l'histoire à la suite de tant d'autres actes d'aveuglement, dont les annales humaines ont conservé le triste souvenir. »

Les autres parties du rapport ont trait aux *démonstrations officielles d'intentions pacifiques*, « qui certainement sont sincères au moment où elles sont faites, mais ne sauraient présenter les garanties d'application que réclamerait l'intérêt des peuples » ; — à la constitution d'un tribunal arbitral pour régler le litige de frontière entre la Grande-Bretagne et le Vénézuela ; au projet de traité d'arbitrage permanent entre la Grande-Bretagne et les États-Unis d'Amérique ; — aux motions présentées dans plusieurs Parlements en faveur des traités d'arbitrage ; — à l'accroissement du nombre des Sociétés de la Paix ; — aux manifestations pacifiques du Congrès socialiste à Londres et du Congrès de la presse à Stockholm ; aux vides faits par la mort dans les rangs des amis de la Paix (Franz Wirth, Charles Brunet, le comte Hoyos et Alfred Nobel).

Après avoir entendu la lecture de ce rapport et les conclusions de la commission préconsultative à laquelle il avait été renvoyé pour préavis, le Congrès « a approuvé les idées émises par le Bureau international de la Paix, en constatant avec plaisir que ce bureau n'a perdu aucune occasion de manifester au dehors les opinions des Sociétés et des Congrès de la Paix dans la politique internationale, et en l'invitant à prendre l'initiative de démarches analogues toutes les fois que cette intervention lui paraîtra utile à la cause. »

III

La question de l'*arbitrage international* revient nécessairement dans tous les Congrès de la Paix sous une forme ou sous une autre. Chaque fois les pacifiques sont appelés à accentuer davantage leurs aspirations vers une justice internationale basée sur un nouveau « droit des gens » et qui ne dépendrait plus du bon vouloir de la diplomatie ou des surprises de l'arbitrage constitué *ad hoc* pour chaque litige.

Il n'y a cependant pas anthithèse entre les deux idées de l'arbitrage international et de la justice internationale obligatoire. Le premier est une étape sur la route qui doit conduire à l'autre et si les conditions de la politique actuelle permettaient de brûler cette étape, pas un ami de la paix ne voudrait s'y arrêter ; mais pas un sincère ami de la paix ne voudrait non plus sacrifier l'avenir à la gloriole d'avoir dès maintenant réclamé l'impossible.

C'est dans ce sentiment qu'à une très grande majorité le Congrès de Hambourg a cru devoir adopter le moyen terme suivant :

Le Congrès, considérant que *tout différend entre les peuples doit être réglé par voie juridique*, exprime son intention de poursuivre l'amélioration des relations internationales, de manière à permettre *la constitution d'un tribunal international* auquel les États recourraient dans leurs différends ; — et il engage les Sociétés de la Paix à faire tous leurs efforts pour que l'*obligation de soumettre les différends internationaux à l'arbitrage ou à toute autre voie juridique* soit inscrite dans les Constitutions de tous les États policés.

Cette déclaration de principe est évidemment plus catégorique que celles des Congrès précédents sur le même sujet.

Sur la base d'un mémoire remarquable de M. Gaston Moch, le Congrès a recommandé l'introduction de la clause d'arbitrage dans les *traités d'alliance,* introduction qui paraît d'autant plus facile que lorsque deux Etats concluent ensemble un traité d'alliance ils sont dans une disposition d'esprit qui ne leur permet pas de supposer que jamais un litige sérieux ne viendra les mettre aux prises.

La question de l'arbitrage s'est encore présentée au Congrès sous la forme de vœux pour la *conclusion de traités* ayant pour but d'imposer entre les États contractants le procédé arbitral pour tous les litiges que les négociations diplomatiques ne parviendraient pas à résoudre.

Mais ce n'est pas tout que d'émettre des vœux dans un Congrès ; encore faut-il que ces vœux parviennent aux oreilles de ceux qui sont mieux placés pour en assurer la réalisation. Aussi le Congrès de Hambourg a-t-il invité le Bureau de la Paix à porter à la connaissance des Gouvernements et des Parlements le *Code de l'arbitrage international* voté en 1894, ainsi que *les principes de droit international public adoptés par les Congrès de Rome et de Budapest.*

Ces principes sont les suivants :

Le principe des droits et de la morale des peuples est semblable à celui de la morale et des droits des individus.

Nul n'ayant droit de se faire justice lui-même, aucun État ne peut déclarer la guerre à un autre.

Tout différend entre les peuples doit être réglé par voie juridique.

Tous les peuples sont solidaires les uns des autres.

Les peuples ont, comme les individus, le droit de légitime défense.

Il n'existe pas de droit de conquête.

Les peuples ont le droit inaliénable et imprescriptible de disposer librement d'eux-mêmes.

L'autonomie de toute nation est inviolable.

IV

On avait annoncé des observations sur la forme donnée à la *condamnation du duel* dans les Congrès de 1894 à Anvers et de 1896 à Budapest. Une fraction voulait qu'on ne se bornât pas à recommander l'application stricte des lois contre le duel, mais qu'on défendît en outre aux membres des groupes pacifiques d'accepter, sous aucun prétexte, une provocation en duel. La majorité n'entendait pas intervenir ainsi dans le ménage intérieur des Sociétés de la Paix en leur imposant l'obligation de rayer de la liste de leurs membres ceux d'entre eux qui ne s'engageraient pas d'avance à refuser le duel dans tous les cas. Comme elle était prête d'ailleurs à accentuer autant qu'on le désirerait la réprobation du duel, on est parvenu sans trop de peine à se mettre d'accord sur une déclaration *félicitant les Sociétés qui ont obtenu ou exigé de leurs membres l'engagement en question et recommandant l'exemple de l'Angleterre, où le duel a été aboli dans l'armée par l'initiative du prince Albert.*

V

Il arrive fréquemment que le moindre incident survenu dans les relations entre deux États est présenté sous un faux jour d'un côté comme de l'autre, expliqué de travers et amplifié de manière à en exagérer l'importance et la signification. De là des malentendus, des irritations, qui pourraient dégénérer en des haines internationales qu'il est ensuite difficile d'apaiser.

Cette constatation avait dicté à la Conférence interparlementaire de la Paix, réunie cette année à Bruxelles, une résolution créant une procédure pour l'étude des contestations entre deux ou plusieurs pays qui seraient de nature à troubler la paix.

Le Congrès a pris acte de cette décision, mais en la complétant pour les Sociétés de la Paix par *une organisation permanente ayant pour objet de rechercher et de publier les faits réels toutes les fois que des accusations fausses et dangereuses sont répandues contre une nation sur le territoire de l'autre.*

VI

Les *mesures de propagande* recommandées par le Congrès de Hambourg ont quitté le domaine des généralités; elles se tiennent à

distance aussi des dispositions prétendues pratiques qui ne sauraient aboutir à un résultat réel avec les ressources financières dont dispose actuellement l'Œuvre de la Paix.

On a décidé en principe une *participation à l'Exposition de Paris de 1900*. Les Sociétés de la Paix sont donc invitées à s'entendre entre elles pour constituer dans chaque pays une commission d'étude ou un secrétariat spécial, en vue de rechercher, d'accord avec le bureau français et les Sociétés françaises de la Paix, les moyens de préparer cette participation, et cela dans un but bien déterminé de propagande pacifique.

Ayant été informé de la *correspondance épistolaire* qui s'est établie depuis plusieurs mois entre *étudiants* français d'une part, anglais, italiens et allemands de l'autre, le Congrès a vu dans cette correspondance un nouvel élément de pacification internationale, qu'il recommande aux professeurs, aux parents et aux élèves.

Il a d'ailleurs appris avec plaisir que l'Association universitaire de Turin convoque dans cette ville, pour l'année 1898, un *Congrès international d'étudiants*, à l'effet de fonder une « Fédération universelle d'étudiants » destinée à agir énergiquement dans le sens du mouvement pacifique.

Il a de même salué la constitution imminente à Paris d'une *Association internationale des journalistes amis de la Paix*, et, d'une manière générale, il a chargé le Bureau de Berne de se mettre en rapports avec le comité central de l'Union des associations de la Presse, en vue de l'action qui pourra être exercée, par son intermédiaire, sur la presse de tous les pays.

Il a décidé, en outre, que la *manifestation pacifique générale* du 22 février 1897 sera renouvelée le 22 février 1898, les Sociétés étant invitées à rechercher et à mettre en œuvre chacune les moyens de propagande convenant le mieux à sa région.

VII

Avant de clore ses travaux, le Congrès a chargé le Bureau international de décider, d'accord avec les Sociétés de la Paix, si *le Congrès de 1898* se tiendra à Lisbonne ou à Turin, des offres étant parvenues de ces deux villes.

Enfin, il a approuvé le texte suivant d'un *Appel aux nations :*

Après des siècles où l'on considérait l'esclavage et la torture comme indispensables au maintien de l'ordre social, l'opinion des masses a supprimé ces institutions barbares. La sécurité est devenue la base des relations entre les

citoyens d'un même pays, et nul ne voudrait retourner au régime de l'arbitraire.

Le même besoin de sécurité s'est emparé des peuples, et chaque année qui s'écoule dans les angoisses d'une situation menaçante rend ce besoin plus impérieux.

L'instruction, le bon sens des masses, les intérêts identiques des populations dans tous les États policés, établissent un courant qui sera irrésistible dès que les peuples eux-mêmes voudront qu'il le soit.

Qu'on ne dise pas que certains différends internationaux ne peuvent être résolus que par l'appel à la violence ! La guerre ne saurait résoudre définitivement aucun des graves problèmes de notre époque ; elle ne peut que les rendre plus redoutables pour un prochain avenir.

C'est à vous, peuples, à exiger que les déclarations pacifiques que les gouvernements sentent la nécessité de réitérer sans cesse, aboutissent enfin à la création d'institutions permanentes.

Le Congrès universel de la Paix, réuni pour la première fois sur le territoire allemand, dans la ville libre de Hambourg, compte des représentants de seize nations d'Europe et d'Amérique. Il s'adresse à l'opinion publique et sollicite son appui.

Membres de la famille humaine, quelle que soit votre position sociale, vous éprouvez tous le même besoin de concorde, de justice et de paix. Unissez vos efforts : aucune puissance humaine n'y pourra résister, et vous aurez, en proclamant le règne du droit dans les relations de peuple à peuple, proclamé du même coup en faveur de vos familles la sécurité du lendemain !

Hambourg, le 16 août 1897.

VIII

Tel est le *bilan des affaires traitées* dans le Congrès universel de la Paix de 1897. Tout cela paraît froid ; mais les grands principes de la paix entre les nations et de la solidarité humaine étant inscrits dans les bulletins des premiers Congrès, leur manifestation éloquente s'est réfugiée dans les réunions intimes et les banquets, où se réchauffent les anciens enthousiasmes. Or, ces réunions intimes n'ont pas fait défaut à Hambourg, et, dans un sens plus large, un meeting, organisé par les amis de la Paix, a rassemblé, le premier soir, plus de quatre mille auditeurs. Les principaux orateurs étaient M. Frédéric Passy, Mme de Suttner, M. Otto Ernest, M. d'Égidy, dont les paroles vibrantes en faveur de la concorde et des réformes sociales ont été couvertes de vigoureux applaudissements.

En somme, le huitième Congrès s'est bien passé, et il laisse derrière lui une bonne somme de travail préparé, qu'il s'agit maintenant de faire entrer dans le domaine de l'application pratique.

ÉLIE DUCOMMUN.

REVUE DES REVUES

Économie sociale

Échec au bimétallisme *(Économiste européen)*

Le bimétallisme international vient de subir un échec décisif. Les cabinets de Paris et de Washington ayant demandé au cabinet de Londres la réouverture de l'Hôtel des Monnaies de l'Inde à la frappe de l'argent, lord Salisbury a répondu à cette proposition, dont l'acceptation était la condition préalable de toute entente monétaire, par un refus catégorique.

La politique monétaire du cabinet britannique est le triomphe de la Cité sur le Lancashire, des détenteurs de stocks d'or, c'est-à-dire de la Banque, sur les producteurs agricoles et industriels — triomphe inespéré, car rien, dans l'attitude du gouvernement et de l'opinion en Angleterre, ne laissait prévoir la réponse qui vient d'être faite.

Gloire au Veau d'or ! Une fois de plus il a vaincu et affirmé sa toute-puissance, en ajournant pour longtemps, si ce n'est pour toujours, la solution de la question monétaire, que d'aucuns auraient voulu trancher en faveur de son rival, l'Argent. Car, depuis vingt ans, ces vieilles déités vénérées et révérées de la civilisation se livrent un combat formidable pour la souveraineté économique. C'est l'Or qui sort victorieux du conflit gigantesque engagé et dont le résultat va démoder notre vocabulaire, désormais archaïque. Les boursiers ne seront plus des « manieurs d'argent », mais des accapareurs d'or, l'argent ne sera plus qu'un vil métal, tombé au rang inférieur des matières viles, des métaux industriels, tels que le cuivre et le plomb qui sont, eux aussi, des métaux déchus de leur antique splendeur !

Pour faire comprendre toute l'importance de la décision imprévue que vient de prendre le cabinet de Londres, je voudrais résumer rapidement, pour les lecteurs de la *Revue*, la position et l'intérêt de la

question soulevée par le problème monétaire contemporain. On verra qu'il n'en est peut-être pas de plus grave, dans l'ordre des préoccupations économiques générales immédiates.

La monnaie est une marchandise-étalon, investie du privilège de mesurer toutes les autres valeurs. Le prix des marchandises n'est que l'expression du rapport des marchandises à la monnaie, le signe du pouvoir d'achat de cette dernière, à laquelle toutes les marchandises se comparent. Mais si la monnaie a le privilège de mesurer les autres marchandises, elle est à son tour mesurée par celles-ci. Quand je dis qu'un sac de blé vaut 20 francs, cela signifie qu'avec un sac de blé on peut se procurer un morceau de métal d'un poids et d'un titre déterminés, or ou argent, correspondant à la valeur de 20 francs. Et si une variation vient à se produire dans le prix du sac de blé, hausse ou baisse, modifiant dans un sens ou dans l'autre le rapport de valeur du blé à la monnaie, la variation peut affecter non seulement la valeur du blé, mais encore celle de la monnaie. Si, par exemple, le prix de 100 kilogrammes de blé, qui était de 20 francs l'année dernière, est de 30 francs en 1897, le changement de rapport survenu entre le blé et la monnaie peut aussi bien être provoqué par une baisse du métal monétaire, que par une hausse du blé. En 1897, 100 kilos de blé s'échangeaient contre 20 francs, c'est-à-dire 6 grammes 4,516 d'or à 9/10e de fin; en 1897, les mêmes 100 kilos de blé s'échangent contre 9 grammes 6,674 d'or à 9/10e de fin. Le prix du blé a augmenté, dit-on; — oui, à moins que le prix de l'or ait diminué, puisqu'il faut 9;6674 de ce métal, pour se procurer, en 1897, la même quantité de blé qu'on se procurait en 1896 avec 6 grammes 4,516 seulement. Le prix du blé a augmenté par rapport à l'or, et le prix de l'or a diminué par rapport au blé. Toute variation de prix, bien que portant en apparence sur les marchandises, se traduit donc par un double phénomène de hausse et de baisse sur les marchandises et la monnaie. Quand les marchandises sont en hausse, la monnaie est en baisse et réciproquement.

Alors que signifient ces expressions : « baisse de prix », « dépression économique », « haut cours », « bas cours », « contraction économique », « contraction monétaire », qui reviennent à chaque instant sous la plume des publicistes spéciaux s'occupant de questions commerciales et financières?

Quand une variation survient dans le prix d'une marchandise, c'est que les conditions de production, d'abondance ou de rareté, qui déterminent la valeur de cette marchandise se sont modifiées, entraînant avec ce changement une dépression ou une progression des prix antérieurs de la marchandise. Si la valeur de la monnaie n'est modifiée que par rapport à cette marchandise, on peut dire que c'est le prix de la

marchandise qui a varié; mais si l'ensemble des marchandises offertes sur le marché manifestent une tendance permanente à la baisse ou à la hausse, si cette baisse ou hausse agit plus ou moins lentement, mais d'une façon continue, comme c'est le rapport général des marchandises à la monnaie qui a varié, on peut et l'on doit se demander, pour connaître la nature intime du phénomène, si la hausse ou la baisse de l'ensemble des marchandises n'est pas due à une augmentation ou à une diminution du pouvoir d'achat de la monnaie.

De 1873 à ce jour, les produits agricoles et industriels ont été frappés d'une baisse de prix qui est allée s'accroissant au cours de ces vingt-cinq dernières années. Est-ce le prix des marchandises qui a diminué, ou le pouvoir d'achat de la monnaie qui a augmenté ?

Grave problème; les uns disent oui, les autres non. Interrogeons les faits.

En 1873-1875, à la suite de la démonétisation faite par l'Allemagne de sa monnaie d'argent, l'Union latine crut devoir ordonner la suspension et finalement la suppression de la frappe libre de l'argent, dont le métal, chassé de l'Hôtel des Monnaies allemand, venait s'accumuler dans les Hôtels de Monnaie français, où tout porteur de lingots d'argent était assuré de l'échanger dans la proportion de un kilogramme d'or pour quinze kilogrammes et demi d'argent. Les mesures de 1873-1874 eurent donc pour conséquence de chasser désormais l'argent, en tant que marchandise-étalon libératoire du marché international européen; et les États-Unis ayant pris une mesure analogue vers la même époque, il en résulta que le métal blanc discrédité disparut des échanges internationaux. L'or seul fut admis à payer la soulte ou différence des achats. Il se produisit de ce fait une contraction monétaire, car le volume de monnaie circulante dans le monde fut réduit de la portion d'argent qui remplissait avant cet office, concurremment avec l'or. Ajoutons qu'en 1893 le gouvernement de l'Inde suspendit la frappe libre de l'argent, portant ainsi le dernier coup à ce métal monétaire qui avait jusqu'ici partagé fraternellement avec l'or la royauté de la civilisation.

On comprend très bien que le volume de la circulation monétaire se trouvant réduit tout à coup à la suite de ces proscriptions simultanées du métal blanc, il y ait eu baisse de prix; la quantité de monnaie en circulation ayant diminué, cette diminution devait entraîner forcément la hausse de la monnaie restante.

C'est ce qui est arrivé: une dépression générale des prix n'a pas tardé à succéder à la raréfaction monétaire entraînée par l'expulsion de l'argent et les marchandises ont manifesté depuis une tendance continue à la baisse, qui est allée s'accentuant d'année en année.

La diminution ou l'augmentation des stocks monétaires ont toujours eu des conséquences sociales graves dans l'histoire économique

du monde. Chez les anciens, en Grèce et à Rome, on a pu constater que l'abondance subite des métaux précieux avait déterminé, à deux époques différentes, une révolution sociale dans chacun de ces deux pays.

En Grèce, après les invasions médo-persiques, le développement commercial de l'archipel hellénique, la piraterie exercée sur les riches côtes de l'Asie, firent des îles et des ports méditerranéens les dépositaires de quantités de monnaie considérables. Les perfectionnements apportés dans l'extraction de certaines mines d'argent, dont la plus célèbre était celle du Laurium, contribuèrent également à enfler démesurément la circulation monétaire. Il en résulta une prospérité politique et économique inouïe, que ce malheureux peuple n'a jamais retrouvée; ses classes laborieuses, endettées, s'affranchirent, le nombre des citoyens augmenta dans les cités.

A Rome, après la conquête de l'Espagne, qui livra aux Romains les mines d'argent exploitées avant eux par les Carthaginois, après les victoires de Paul Émile en Macédoine, dont les dépouilles enrichirent le trésor public et les citoyens, la même transformation s'opéra. Le prix de toutes choses s'éleva ; la valeur de la monnaie diminua et avec cette diminution le nombre des citoyens s'accrut dans toutes les catégories censitaires, les prolétaires pouvant se procurer à meilleur marché la monnaie nécessaire pour entrer dans un des ordres existants.

Mais la révolution la plus considérable de ce genre fut celle que Christophe Colomb déchaîna dans le monde occidental, par la découverte de l'Amérique et des gisements de métaux précieux dont l'afflux renversa en Europe toutes les conditions sociales existantes. Et cela se conçoit aisément. Les classes possédantes sont les créancières des classes laborieuses. L'accroissement rapide de la circulation monétaire, en dépréciant la valeur de la monnaie, réduit d'autant la dette des classes inférieures, qui peuvent se procurer plus facilement la monnaie dépréciée, moyennant une même somme de travail. Les débiteurs sont affranchis en partie par l'affluence des métaux précieux. Les redevances féodales de toute nature, fixées au taux d'une monnaie très chère, se réduisirent à rien, quand cette monnaie diminua de prix. De nos jours, au contraire, les créanciers profitent de la hausse du prix du métal monétaire, puisque la quantité de métal exigible de par la créance possédée reste la même et que le pouvoir d'achat de ce métal ne fait que s'accroître, avec la diminution du prix des marchandises. Au seizième siècle, c'est le contraire qui se produisit en Europe. Un écrivain de cette époque, Bodin, eut l'intuition de cette vérité économique et le premier peut-être remarqua la hausse générale que provoquaient les arrivages incessants de lingots. Dupont-White a caractérisé d'un mot heureux ce phénomène social important, en disant

que Christophe Colomb rapporta d'Amérique la quittance des anciennes dettes dans ses galions.

L'histoire économique du dix-neuvième siècle n'est pas moins explicite : elle nous montre que les périodes de ralentissement dans la production des métaux monétaires coïncident toujours avec des baisses de prix, qui se traduisent par des arrêts de la production générale, des heurts et des secousses qui intensifient les malaises sociaux, exaspérant par là les souffrances des classes laborieuses. De 1825 à 1845, la production monétaire se ralentit : une baisse de prix s'ensuit et avec elle le cortège des maux qu'elle entraîne toujours. De 1847 à 1867, les gisements de Californie et d'Australie font affluer sur le marché des masses d'or : les prix haussent, les forces de production s'accroissent, un progrès social des plus rapides s'accuse. Après 1873, une nouvelle contraction monétaire se produit, par l'expulsion du métal argent de l'office de monnaie qu'il avait rempli jusque-là : aussitôt avec la baisse des prix une crise aiguë se déchaîne dans le monde agricole et industriel.

La « dépression des prix », les « bas cours » des marchandises signifient donc, comme je le disais plus haut : dépréciation de la monnaie, devenue insuffisante pour les besoins des échanges démesurément accrus, et privés subitement de leur medium indispensable.

Les économistes libéraux de l'école de M. Leroy-Beaulieu assignent, il est vrai, une autre cause à la dépression que la raréfaction monétaire (1). Ils prétendent que celle-ci est le résultat de l'accroissement naturel des quantités des marchandises, de l'économie réalisée dans leur production, de l'abaissement des frais généraux et de transports, considérablement réduits au cours de ces vingt-cinq dernières années. A cette explication, il suffit d'opposer les faits constatés pendant la période d'inflation monétaire et de hausse de prix précédente. De 1847 à 1867, il y eut une progression économique plus considérable que celle observée après 1873 ; une utilisation plus rapide des forces naturelles, avec un accroissement plus général des forces de production et des marchandises ; néanmoins la hausse des prix de tous les produits accompagna cette progression économique. Sans nier, donc, que les conditions de productivité actuelles puissent influer pour une part dans le bas prix des marchandises, on ne saurait leur attribuer une action prépondérante qu'elles n'eurent pas de 1847 à 1867, puisqu'elles n'empêchèrent pas les prix de s'élever sous l'influence de la dépréciation de la monnaie.

La même école libérale prétend qu'au surplus, si la déchéance de

(1) Pour plus amples détails sur ce point, voir mon étude sur le livre de Denis : *La Dépression économique et sociale,* dans les livraisons d'avril, mai et juin 1895.

l'argent du pouvoir monétaire que ce métal avait exercé, en même temps, que l'or dans le monde des échanges, pendant des milliers d'années, a pu amener une raréfaction du medium circulant, les intéressés y ont remédié bien vite, en suppléant à l'absence de l'argent par la création de la monnaie fiduciaire.

Ici perce le bout de l'oreille du système monométalliste et des intérêts sociaux dont ce régime est le garant. Oui, il est vrai : la quantité de monnaie en circulation étant inférieure aux besoins des échanges, on supplée à cette raréfaction par la monnaie fiduciaire, par le papier de crédit. Mais cette monnaie de papier n'est pas gratuite, comme on pourrait le croire, bien que sa valeur intrinsèque, à l'encontre de la valeur métallique, soit de zéro. Le crédit s'achète et se vend, le papier s'escompte, parce que la monnaie fiduciaire repose, en dernière analyse, sur le métal monétaire contre lequel elle s'échange au terme de son évolution. La nécessité de suppléer par le crédit à l'insuffisance de la monnaie équivaut donc à la main mise par les marchands de crédit, par le monde de la finance et de la banque sur les échanges, qui doivent payer un tribut plus ou moins élevé aux détenteurs de la monnaie de papier, accapareurs des stocks monétaires existants. Et tout de suite on a le secret des positions respectives des tenants des deux systèmes : d'un côté la finance et la banque, la spéculation et l'agiotage, défendent le système monométalliste ; de l'autre, la production agricole et industrielle réclame le retour au régime monétaire antérieur : la réhabilitation du métal blanc, qui, en rétablissant la royauté de l'argent concurremment avec celle de l'or, l'affranchirait du tribut payé aux accapareurs d'or et aux dispensateurs du papier crédit.

Les premiers, naturellement, se gardent de poser la question sur son véritable terrain. Une seule fois, M. Leroy-Beaulieu a fait allusion à l'intérêt des rentiers et des créanciers, à la situation nouvelle qui serait créé par un régime nouveau à ceux qui vivent d'un revenu fixe, qui ont passé des contrats à long terme. En effet, ceux-là verraient déprécier le pouvoir d'achat de leur revenu par la réhabilitation de l'argent. Les créanciers perdraient une partie de leurs créances sur leurs débiteurs. Mais cette perspective n'étant guère de nature à provoquer les susceptibilités de l'ensemble des citoyens que frappe l'appréciation de l'or, les monométallistes ont recours à des arguments théoriques moins contestables que celui-là et ils invoquent, en faveur du régime monétaire créé par les mesures de 1873-1874, l'inéluctable loi des choses, la fatalité des lois naturelles qui assoient la primauté de l'or sur la base inébranlable de la nécessité. Voici leur raisonnement :

La monnaie est une marchandise-étalon. Elle mesure les valeurs des marchandises et, comme toute unité de mesure, elle ne doit avoir

qu'un étalon ainsi que le mètre pour les longueurs, le gramme pour les poids, le stère pour les volumes, etc. La coexistence de deux étalons de valeur a pour conséquence inévitable de mettre en présence des unités de mesure entre lesquelles on ne saurait établir un rapport fixe, par suite de variations qui peuvent survenir dans les conditions de leur production. La production de l'or s'accroît-elle, ou celle de l'argent, le rapport de valeur entre les deux métaux est perturbé, le monde des échanges troublé par la disparité qui s'établit aussitôt entre les deux étalons. Si l'Allemagne d'abord, la France ensuite, les États-Unis et finalement l'Inde ont renoncé à garder l'or et l'argent comme double étalon des valeurs, c'est que la production des mines d'argent a jeté sur le marché une telle quantité de ce métal qu'il s'est déprécié naturellement, sous l'influence de l'offre et de la demande, à tel point qu'à cette heure le rapport de valeur de l'or à l'argent est de 34 à 1. Prétendre par voie législative rétablir le rapport de 15 1/2 à 1 est une folie. Il ne dépend pas de l'autorité gouvernementale de déterminer la valeur des marchandises. 1 kilogramme d'or achète aujourd'hui 34 kilogrammes d'argent, parce que le coût de production de 1 kilogramme d'or est trente-quatre fois celui d'un kilogramme d'argent. Qu'on décrète demain le rapport de 15 1/2 à 1, comme les conditions de la production aurifère et argentifère ne seront pas changées, on accélérera la productivité des mines d'argent qui jetteront sur le marché des masses colossales de métal blanc, la productivité des mines d'or restant la même, l'affluence du métal blanc et la rareté relative du métal jaune ne tarderont pas à rétablir le cours normal des deux métaux un instant faussé par l'évaluation arbitraire des gouvernements; l'or fera prime et l'argent retombera lourdement, par la nécessité même des choses, à sa valeur de 34 : 1, après une série de catastrophes financières sans précédents dans l'histoire économique du monde.

Tel est le raisonnement de M. Leroy-Beaulieu et des libéraux; je ne crois pas avoir affaibli leur thèse. A cela on peut répondre sommairement et d'une façon péremptoire.

On ne saurait comparer une unité de valeur à une unité de poids, de longueur ou de volume. Les mesures de poids, de longueur ou de volume sont toujours identiques à elles-mêmes. Un mètre, quels que soient le temps et le lieu, est toujours une longueur de cent centimètres, de mille millimètres. La mesure des valeurs est au contraire toujours instable, à raison de sa nature économique, de ce qu'elle est une marchandise dont le rapport de valeur aux autres marchandises peut varier, quel que soit l'étalon adopté. Le rapport du mètre aux longueurs est invariable, quelle que soit la quantité de longueurs qu'il ait à exprimer. Au contraire, dans la mesure des valeurs, l'étalon de mesure subit des variations déterminées par le nombre des valeurs

en présence; selon que le volume de monnaie en circulation et que la quantité des marchandises sont plus ou moins considérables, la monnaie a un pouvoir d'achat plus ou moins grand. L'unité d'étalon, dont on vante les avantages théoriques, pour séduisante qu'elle apparaisse à première vue, n'entraîne pas la fixité de cet étalon, toujours instable, fluctuant et mobile. La fixité de l'étalon est donc une utopie, une pure chimère. L'essentiel, c'est que le volume de monnaie existante corresponde aux besoins grandissants des populations qui augmentent, des échanges qui se multiplient, et que les variations de l'étalon monétaire ne favorisent pas les accapareurs de monnaie, dont la puissance d'accaparement est en raison directe de la rareté du métal circulant. Ces variations de l'étalon ne favoriseront pas les intérêts de la finance et de la banque au détriment de la production, quand, par la progression de la circulation monétaire, suivant la progression des besoins, la monnaie reprendra la tendance continue, marquée, depuis des siècles, vers une diminution graduelle de son pouvoir d'achat. Pour cela, la réhabilitation de l'argent est indispensable. Il faut rendre à la circulation les 22 milliards d'argent qui en ont été expulsés et toute la question est de savoir s'il est possible de rendre à cette masse d'argent démonétisée la puissance libératoire qui lui a été ravie. Serrons un peu de près le problème.

Les monométallistes disent : la monnaie est une marchandise, sa valeur est constituée, comme celle des autres marchandises, par son coût de production; elle est soumise à la loi de l'offre et de la demande, affectée par son abondance ou sa rareté sur le marché. Dès lors, pas plus de rapport fixe possible à établir entre l'or et l'argent, qu'entre le blé et le bétail, des chaussures et des pantalons. Le rapport de valeur entre les deux métaux varie sous l'action de causes échappant aux influences extérieures de l'action législative. Ces assertions sont-elles exactes ? Nous allons interroger les faits.

Voici d'abord un tableau de la production de l'or et de l'argent dans le monde de 1891 à 1896 :

PRODUCTION DE L'OR ET DE L'ARGENT EN 1891-1896

	Or produit — Kilogrammes	Argent produit — Kilogrammes	Prix du kilogramme d'argent —
1891	196.577	4.226.427	164
1892	220.899	4.763.479	145
1893	236.662	5.165.961	130
1894	271.768	5.217.608	105
1895	301.544	5.235.096	100
1896	316.158	5.008.874	97

S'il était vrai, comme le prétendent les économistes dont

M. Leroy-Beaulieu est le coryphée, que le rapport de valeur de l'or à l'argent soit déterminé par les causes essentielles qui affectent la valeur de toutes les marchandises, le prix du kilogramme d'argent aurait dû augmenter de 1891 à 1896. En 1891, en effet, la production de l'argent, par rapport à celle de l'or, est de 21.5 — 4,226,427 kilos d'argent pour 196,577 kilos d'or. En 1892 elle s'élève à 21.6, à 21.8 en 1893, point culminant, après quoi elle dégringole à 19.2 en 1894, à 17.3 en 1895, pour tomber à 15.8 en 1896. Voilà bien le dogmatisme infaillible des économistes pour qui tout est marchandise! La production de l'or est passée de 196,577 kilos à 316,158 kilos, soit une augmentation de 60.83 %; pendant la même période, la production de l'argent passait de 4,226,427 à 5,008,874 kilos, soit une augmentation de 4.32 %. En vertu de la théorie de M. Leroy-Beaulieu, le prix de l'or aurait dû diminuer par rapport à celui de l'argent, c'est-à-dire l'argent hausser de valeur. Eh bien! c'est tout le contraire qui s'est produit. En 1896 la production de l'argent est en baisse notable sur les autres années, rien n'arrête cependant sa diminution de valeur, et à l'heure où j'écris ces lignes elle oscille autour de 85 francs le kilogramme. En d'autres termes, malgré un accroissement de 60.83 % survenu dans la production de l'or, le prix de ce métal, au lieu de baisser, s'est élevé de 48.19 % par rapport à l'argent. Donc le rapport de valeur entre les deux métaux n'est pas déterminé exclusivement et absolument par les conditions générales de la production.

Et en effet, la monnaie est une marchandise, nous en convenons avec les économistes libéraux, mais c'est une marchandise étalon, un produit, soumis, sans doute, dans une large mesure aux fluctuations économiques, mais jouissant du privilège universel de mesurer toutes les autres marchandises et de s'échanger contre elles. Dès lors, le métal qui fait office de monnaie puise sa valeur à deux sources distinctes. Il contient la valeur que lui incorpore son coût de production et la valeur légale que lui donne le monopole de la puissance libératoire. De là les disproportions énormes qu'on peut constater, dans l'histoire des métaux monétaires, entre l'abondance ou la rareté subite d'un des métaux investis du privilège de la monnaie et le prix de ce métal affluant sur le marché monétaire. De là l'erreur, pour ne pas dire plus, de ceux qui prétendent qu'en 1873-1874 la suspension et la suppression de la frappe libre de l'argent furent provoquées par la baisse graduelle et continue du métal blanc, dont les quantités offertes sur le marché auraient fait tomber le cours, sans qu'il fût besoin de l'intervention ni de l'initiative législative. Il suffit, pour montrer cette erreur, de consulter le chiffre de la production comparée des deux métaux sur une période d'années assez longue, on verra que les variations de rapport de valeur entre les deux métaux monétaires sont

insignifiantes, même quand les variations de production sont énormes, tant que la loi conférait à l'or et à l'argent un pouvoir d'achat égal sur le pied de 15 1/2 : 1 : au contraire, du jour où l'un des deux métaux est ravalé au rang de simple marchandise, les cours du métal détrôné se précipitent avec une rapidité que ne justifient point les variations de sa production, tandis que la valeur de son rival ne cesse de s'élever, même quand sa production suit une progression rapide et continue.

Voici, de 1801 à 1896, partagée en trois périodes, la production comparée de l'or et de l'argent dans le monde entier avec, en regard, le rapport monétaire et le rapport de production des deux métaux.

PRODUCTION DE 96 ANS (1801-1896)

	Or produit — Kilogrammes	Argent produit — Kilogrammes	Rapport commercial réel —	Rapport en poids de l'argent produit —
1801-1810	177.780	8.941.500	15.11	50.3
1811-1820	114.450	5.407.700	15.49	47.2
1821-1830	142.160	4.605.600	15.80	32.4
1831-1840	202.890	5.964.500	15.76	29.4
1841-1850	547.590	7.804.150	15.83	14.2
50 ans (1881-1850)	1.184.870	32.723.450	15.59	27.6
1851-1855	996.940	4.430.575	15.42	4.4
1856-1860	1.008.750	4.524.950	15.30	4.5
1861-1865	925.285	5.505.750	15.40	5.9
1866-1870	975.130	6.695.425	15.55	6.9
1871-1875	869.520	9.847.125	15.57	11.3
25 ans (1851-1875)	4.775.625	31.003.825	15.45	6.5
1876-1880	830.477	10.979.273	17.89	13.2
1881-1885	768.217	13.307.285	18.59	17.3
1886-1890	849.312	16.937.362	21.25	19.9
1891-1895	1.227.450	24.608.571	26.85	20.0
1896	316.158	5.008.874	32.40	15.8
21 ans (1876-1896)	3.991.614	70.841.365	23.39	17.7
Production totale 1801-1896	9.952.109	134.568.640	17.21	13.5

Ce tableau renverse, comme château de cartes, toutes les triomphantes assertions des partisans de la monnaie marchandise qui veulent que la valeur respective des métaux monétaires repose exclu-

sivement sur les mêmes bases que la valeur de toutes les marchandises.

Voyez, en effet, quelles anomalies il présente, quand on rapproche les chiffres ci-dessus de la thèse monométalliste. Au début du siècle, la production de l'argent est 50.3 fois la production de l'or. Si la thèse des monométallistes était exacte, si le rapport de valeur entre les deux métaux était exclusivement déterminé par le rapport de leur production respective, le rapport de l'or à l'argent en 1801-1810 aurait été de 50.3 : 1, il fut de 15.11, supérieur par conséquent au rapport fixé par la loi de germinal. Pour la période demi-séculaire 1801-1850, la production de l'argent est 27.6 fois celle de l'or; le rapport commercial réel, pendant ces 50 ans, oscille autour de 15.59. Au contraire, au cours de la période récente 1876-1896, la production de l'argent tombe à 17.7 par rapport à celle de l'or. La valeur commerciale de l'argent devrait donc, toujours si la thèse que nous vérifions était exacte, osciller en 1876-96 avec des amplitudes moins grandes qu'en 1801-1850, autour du vieux rapport de 15 1/2? Pas du tout : de 17.89, au commencement de la dernière période, la valeur de l'argent tombe, par une gradation rapide et continue, à 32.40, soit, pour la période entière, un rapport moyen de 23.39. A l'heure où j'écris, ce rapport est de 34, bien que la production de l'argent soit inférieure encore cette année au chiffre de 1896 et présente par conséquent un rapport de production de moins de 15.8. Mais pour éviter des longueurs de chiffres, tenons-nous en à ces deux nombres extrêmes pour 1801-1810 et 1897.

En 1801-1810 la production de l'argent est 50.3 fois la production de l'or et le rapport de valeur est néanmoins de 15.11 : 1; en 1897, elle est moins de 15.8 fois la production de l'or et cependant sa valeur est 34 fois moindre que celle de l'or!

Je le demande à tout homme de bonne foi et que n'aveugle pas le parti-pris des théories abstraites et absolues : n'est-il pas évident, après la lecture de ce tableau, que la valeur respective de l'or et de l'argent dépend moins des conditions de leur production, des accidents survenus dans les quantités extraites, que du rapport de valeur institué par la loi? que dès lors les mesures de démonétisation prises en 1872-1875 ne sauraient se justifier par la prétendue baisse qu'une surproduction d'argent aurait amenée, mais que ce fut la démonétisation de l'argent qui précipita la chute de ce métal et accéléra la hausse de l'or. Les économistes auxquels je faisais allusion plus haut soutiennent le contraire : l'argent aurait baissé tout aussi rapidement, disent-ils, sans la suspension de la frappe, par le simple jeu de l'offre et de la demande; or, pendant la période de 1871-1875 qui vit se produire la débâcle monétaire de l'argent, la production de l'argent par rapport

à celle de l'or fut de 11.3 — inférieure de 4.2 au rapport de valeur institué par la loi de germinal. On se moque donc, quand on invoque cette cause.

La vérité, c'est que, si la monnaie en tant que marchandise subit des variations, l'histoire du dix-neuvième siècle nous montre que, lorsqu'un rapport de valeur a été fixé entre deux métaux faisant office de monnaie, les quantités de métal extraites n'exercent aucune influence appréciable sur les prix respectifs de ces deux métaux. Nous trouvons encore la preuve matérielle de ce fait dans le tableau plus haut. En 1847, les gisements aurifères de Californie et d'Australie jetèrent sur le marché une telle quantité d'or que la production de l'argent tomba à 4.4 pour 1 dans la période 1851-1855. Si l'affluence extraordinaire d'un métal monétaire devait avoir pour conséquence de renverser le rapport fixe établi par la loi entre les deux métaux, de renchérir le métal rare et de déprécier le métal abondant, quelle dépression n'aurait pas subie la valeur de l'or! Les chiffres cités plus haut ne donnent encore qu'une idée imparfaite de la rupture d'équilibre que la production aurifère de 1850 aurait dû déchaîner, si cette rupture avait pu se produire de par le simple jeu de l'offre et de la demande. Les chiffres suivants permettront de mieux saisir le phénomène qui se manifesta alors.

Voici le tableau de la production de l'or et de l'argent au cours des années 1849-1852 avec les variations de prix qu'elle provoqua :

PRODUCTION UNIVERSELLE DE L'OR ET DE L'ARGENT DE 1849 A 1852
(en millions de francs)

Années	Or	Argent	Prix moyen du kilogramme d'argent	Rapport commercial réel
			francs	
1849	136	196	218	15.8
1850	224	196	219	15.7
1851	340	201	223	15.4
1852	923	204	220	15.6

Ainsi, de 1849 à 1852, la production de l'or s'accroît de plus de 578 °/o! celle de l'argent à peine de 4 °/o. Et néanmoins la valeur respective des deux métaux reste sensiblement autour du rapport légal de 15 1/2 : 1. Sur le marché l'or subit une dépréciation de 1 °/o environ, qui ne porte d'ailleurs aucune perturbation dans le monde des échanges, puisque la moyenne du rapport de valeur entre l'or et l'argent est exactement pour ces quatre années de 15.5 : 1.

Que fut, je le demande, l'accroissement de la production de l'argent en 1871-1875 à côté de celui de la production de l'or en

1849-1852 ? L'or ne baissa pas de valeur alors, parce que la fixation légale du rapport entre les deux métaux affirma victorieusement la puissance de l'action légale intervenant pour neutraliser les effets d'une brusque variation dans le rapport des quantités de métaux. De même, en 1872-1875, le léger accroissement survenu dans la production de l'argent n'aurait exercé aucune influence sur le rapport de valeur entre les deux métaux, si l'on n'eût brusquement procédé à un coup d'État monétaire contre l'argent, en interdisant sa libre frappe dans les États de l'Union latine et aux États-Unis.

Quelques avantages abstraits que semble offrir le régime monétaire d'un système monométallique, la démonétisation de l'argent n'aurait-elle pas eu pour conséquence de raréfier à l'excès la monnaie dans le monde des échanges, l'existence des deux métaux comme étalon de valeur sur un rapport fixe déterminé par la loi n'en serait pas moins préférable au système de l'étalon unique, parce que le système des deux métaux prévient mieux que le système monométallique les brusques sautes de prix de la monnaie.

Avec les deux étalons, en effet, si la production d'un des métaux vient à s'accroître ou à diminuer brusquement, le métal dont les conditions d'extraction n'ont pas varié amortit la secousse qui se produirait en régime d'étalon unique. Il sert en quelque sorte de parachute. Que serait-il advenu, en 1847-1852, si les nations commerciales du globe avaient été soumises au régime de l'étalon d'or? L'accroissement formidable de 578 °/o du métal monétaire en circulation aurait déchaîné une hausse de prix telle, qu'il s'en serait suivi des secousses effroyables. Grâce à la présence de l'argent, le choc a été amorti; la hausse s'est faite graduellement et on a évité bien des perturbations, toujours douloureuses et génératrices de catastrophes, même quand elles réalisent un progrès.

L'examen des faits conduit donc à reconnaître que l'expulsion de l'argent du marché universel a eu pour conséquence d'établir un état de choses fâcheux, que rien n'a justifié les mesures prises dans ce but, et qu'il convient de revenir sur une décision internationale aussi désastreuse.

En dépit, en effet, des panégyriques de l'étalon d'or, les intérêts blessés par le régime nouveau n'ont pas tardé à s'apercevoir des causes du malaise dont ils souffraient et l'étude des questions monétaires, auxquelles s'adonnaient primitivement quelques rares spécialistes, est devenue la préoccupation d'une foule de gens qui ont creusé le problème, analysé les phénomènes de la circulation avec un soin minutieux. Au début, il semblait que ce fût bien inutile. La science économique officielle était hostile à la dualité de l'étalon de valeur et à la réhabilitation de l'argent. Mais le mal causé par la contraction moné-

taire allant s'aggravant, l'évidence des faits a dessillé les yeux des plus obstinés et des plus aveugles. En Amérique d'abord, en Allemagne, en France et en Angleterre ensuite, le nombre des personnes s'intéressant à la transformation du régime monétaire s'est accru sans cesse. En Angleterre, notamment, de grandes et solennelles enquêtes ont été faites sur cet objet et les conclusions auxquelles elles ont abouti n'ont plus laissé aucun doute sur l'urgence de remédier à la baisse des prix résultant de l'appréciation de la monnaie. Les Trade Unions sont entrées dans le mouvement, la science économique anglaise s'est orientée vers le bimétallisme, à tel point qu'à l'heure où j'écris on compte les professeurs d'économie politique restés fidèles au dogme de l'étalon monétaire unique.

Mais c'est surtout en Amérique que la question a pris un caractère d'actualité aiguë. Là, il est vrai, l'existence de nombreuses mines d'argent dont les propriétaires ont été ruinés par la baisse du métal blanc a pu exercer une influence intéressée sur les progrès du bimétallisme. Cependant, c'est le parti populaire qui réclame la réhabilitation de l'argent, et aux dernières élections, tous les partis avancés se sont groupés autour de Bryan, candidat, peut-on dire, de la réhabilitation de l'argent. Mais les puissants banquiers de New-York ont fait un effort désespéré pour faire triompher l'adversaire des mesures monétaires radicales et c'est à quelques voix seulement que Mac-Kinley l'a emporté sur son concurrent. Aux États-Unis, en effet, comme en France, en Allemagne et en Angleterre, l'étalon unique a pour défenseur acharné le monde de la finance et de la haute banque, dont la raréfaction monétaire favorise les manœuvres d'accaparement. Cependant, telle est l'impulsion du mouvement argentiste aux États-Unis, que le rival heureux de Bryan n'a pu se faire élire qu'en promettant de provoquer l'ouverture d'une conférence internationale en vue de rendre à l'argent la libre frappe.

La réhabilitation de l'argent ne peut s'opérer, en effet, qu'à la condition que les nations commerciales s'entendent entre elles pour rétablir un rapport de valeur légal, et ce rapport n'a chance d'être fixé d'une façon stable que si un accord préalable entre elles permet d'ouvrir à la consommation monétaire de l'argent un débouché assez vaste pour l'absorber. Si l'Union latine n'avait pas suspendu la frappe en 1873, tout fait croire que la démonétisation de quelques centaines de millions de marks allemands n'aurait pas influé d'une manière trop sensible sur le rapport établi par la loi de germinal en vigueur dans les cinq pays de l'Union. Mais, le mal fait, il est plus difficile de le réparer que de ne pas le commettre. L'Union latine et les États-Unis pourraient-ils absorber les quantités de métal blanc qui sont dans le monde et rétablir le rapport de valeur qu'il avait avec l'or autrefois ? C'est

douteux, et dans le doute, la prudence commande d'élargir aussi grand que possible le marché monétaire, en associant tous les pays à la tentative de réforme. De là l'envoi en Europe par les États-Unis d'un délégué chargé de pressentir la France, l'Allemagne et l'Angleterre, en vue d'une action commune pour le rétablissement de l'argent dans ses fonctions de métal monétaire.

Tout laissait supposer que l'Angleterre était favorable, sinon à l'ouverture de son hôtel des monnaies à la frappe de l'argent, tout au moins à l'ouverture de l'hôtel de la monnaie des Indes. Par une mesure en date de 1893, en effet, l'India Office a suspendu la frappe libre de l'argent aux Indes, portant ainsi le dernier coup à la valeur chancelante du métal blanc. Le résultat de cette politique monétaire ne s'est pas fait attendre et une crise monétaire a éclaté là-bas, entraînant à sa suite, comme conséquence naturelle, une crise économique qui n'est pas étrangère aux difficultés de toute sorte que la métropole britannique rencontre dans l'administration de sa riche colonie. Les suites fâcheuses de la proscription de l'argent dans l'Inde faisaient espérer que l'Angleterre, reconnaissant le mal qu'elle s'était fait en suivant une politique monétaire désastreuse, reviendrait sur la décision de 1893. D'autant que l'an dernier, la Chambre des Communes, saisie de la question, avait voté, à l'unanimité, un projet de résolution ainsi conçu :

« Cette Chambre est d'avis que l'instabilité de la valeur relative de l'or et de l'argent, survenue à la suite de la mesure prise par l'Union latine en 1873, a porté préjudice aux meilleurs intérêts de l'Angleterre, et insiste auprès du gouvernement de la Reine pour lui conseiller de faire tout ce qui est en son pouvoir pour assurer, par une entente internationale, une parité monétaire stable du change entre l'or et l'argent. »

Le chancelier de l'Échiquier, sir Michael Hicks Beach, défendant cette motion, disait à l'appui : « Je crois qu'il y a effectivement des maux affectant notre pays et notre empire des Indes par suite du bas prix actuel de l'argent. » Et Arthur Balfour, premier lord de la Trésorerie, donnait au bimétallisme ces assurances positives : « Bien que vous ne puissiez nous demander ce grand changement dans nos habitudes (abandon immédiat de l'étalon d'or par l'Angleterre), nous ferons pour vous autant que vous êtes à même de faire pour vous-mêmes. Nous apporterons un grand appui à un régime bimétallique : le renoncement à la méthode qui devait pourvoir à la circulation de l'Inde. Nous ouvrirons les hôtels de monnaie de l'Inde; nous prendrons l'engagement de les tenir ouverts; et dans ce but, nous pourvoirons à une frappe libre de l'argent dans les limites de l'empire britannique, pour une population plus nombreuse que les populations d'Allemagne,

de France et d'Amérique réunies. » L'engagement contenu dans ces paroles est formel et ne laissait place à aucune équivoque. L'Angleterre acceptait par avance, en principe, de redonner à l'argent libre accès dans ses hôtels de monnaie de l'Inde.

Aussi, grande a été la surprise, quand le délégué américain, s'étant entendu avec la France et une démarche collective ayant été faite par ces deux pays auprès de lord Salisbury, on apprit que celui-ci répondait aux ouvertures des deux puissances par une fin de non recevoir catégorique.

La finance anglaise est la plus puissante du monde. Elle détient des milliards de créances dans tous les pays du globe, créances dont les intérêts sont payés en or. La réhabilitation de l'argent devant provoquer une extension du volume de monnaie existant, partant une diminution du prix de la monnaie, ses intérêts les plus chers étaient menacés par la mesure projetée. Déjà le *Times*, organe de la Cité, avait jeté feu et flamme à l'idée d'appliquer l'acte de 1841, toujours en vigueur, et aux termes duquel la Banque d'Angleterre est autorisée à couvrir ses billets avec une quantité déterminée de lingots en argent. C'est la banque, le monde financier qui a opposé un *nolumus* énergique à toute décision de nature à favoriser le retour à l'ancien régime monétaire. Le gouvernement anglais a dû capituler devant ses exigences et cette capitulation me rappelle une parole qui me fut dite par Léon Say, il y a un an. C'était au lendemain du vote de la motion, rapportée plus haut, par la Chambre des Communes. Je causais de la question monétaire avec lui et j'exprimais l'opinion que cette résolution, témoignant des progrès rapides que faisait le mouvement bimétalliste en Angleterre, constituait un grand pas vers la solution du problème monétaire. Léon Say me dit, avec un sourire sceptique : « Jamais, entendez-vous ? jamais la Cité ne consentira, à l'heure psychologique, à ratifier la promesse de Balfour. Vous verrez », ajouta-t-il avec un hochement de tête malicieux. Le vieux renard voyait juste. Sa prédiction s'est réalisée.

De ce fait, le bimétallisme subit un échec décisif, comme je l'ai dit en commençant. Toute entente monétaire internationale était, nécessairement, subordonnée à l'adhésion de la Grande-Bretagne, au rétablissement d'un rapport fixe, sinon sur le sol même de l'Angleterre, tout au moins sur le territoire de ses colonies. Le refus de lord Salisbury de coopérer à l'entente sur les bases exposées l'an dernier par le premier lord de la Trésorerie ajourne à une époque indéfinie la solution de la question monétaire et rassure les intérêts de la finance et de la banque, dont le bimétallisme international inquiétait la puissance d'accaparement.

Tant pis pour ceux-là mêmes qui ont fait échouer la tentative !

Leur victoire coûtera cher, sans doute, à l'humanité, mais elle est de nature à susciter des conditions de revanches prochaines, car l'extension démesurée de la puissance financière socialise et internationalise, mieux que ne pourraient le faire peut-être les mesures législatives les plus audacieuses; les moyens de production centralisés dans leurs mains. Mais ce côté de la question m'entraînerait trop loin aujourd'hui. J'ai voulu seulement montrer quelle était la position de la question monétaire, quels intérêts se débattent à cette heure dans la bataille engagée entre l'or et l'argent. C'est l'or qui triomphe et avec lui ceux que nous appelions jusqu'ici les « manieurs d'argent ». L'argent est vaincu. Gloire au Veau d'or!

GUSTAVE ROUANET.

Revue de la Presse Étrangère

Le Type criminel
(*La Scuola positiva*, sept. 96, janv. 97) (1)

Il est naturel de donner à une théorie scientifique le nom de son inventeur ou de son plus illustre propagateur.

La théorie du type criminel, du criminel-né, est donc justement appelée théorie lombrosienne. L'âme et le corps ne faisant qu'un, tout trait psychique a son stigmate dans l'organisme. S'il y a une espèce suffisamment distincte de criminels et des variétés, il y a donc un type criminel et des sous-types criminels. Lombroso ne s'est pas contenté d'émettre cette maxime générale incontestable, il a recueilli et classé une masse immense d'observations saisissantes, impressionnantes, troublantes ; c'est là sa puissante originalité. Des malentendus étaient inévitables. Et je crains bien que, même après explication, ils ne subsistent encore. La question n'est pas, en effet, seulement de savoir s'il existe un type anatomique du criminel-né, si les seules conditions anatomiques suffisent à déterminer un homme au délit ou au crime, mais si les sous-types que l'école est amenée à créer sont suffisamment distincts pour être comparés à des espèces botaniques ou zoologiques ou même à des variétés tranchées. Sur le dernier point, le procès est encore pendant. E. Ferri fait la revue des congrès internationaux d'anthropologie criminelle de Rome (novembre 1885), de Paris (1889), de Bruxelles (1892), enfin de Genève (1896). Il constate le terrain gagné à chaque reprise par l'école lombrosienne, plus généralement par l'école italienne d'anthropologie criminelle. Personne ne conteste plus l'existence de variétés anthropologiques, auxquelles il

(1) E. Ferri. Le Congrès d'anthropologie criminelle à Genève. — L. Renieri de Rocchi. Le Délinquant professionnel suivant Anderson. — V. Manzini. La Population des prisons italiennes. — Autres articles : G.-A. Van Hamel. La Lutte contre l'anarchisme. — E. Florian. Nouvelles Études sur l'injure. — V. Olivieri. La Lutte des classes dans la Justice pénale. — G. Antonini. Un Délinquant passionnel.

faut bien donner un nom : celui du criminel-né est le plus convenable, le plus sous la main ; il y aura seulement des criminels-nés qui, dans certaines circonstances, mourront (même de vieillesse) sans avoir commis de crimes ; l'occasion aura manqué. C'est ainsi que des moralistes ont pu dire : il y a peu d'honnêtes femmes qui ne soient lasses de leur métier, ce qui n'est pas tout à fait la même chose que : la majorité des femmes rentre dans la classe des prostituées-nées. Il y a des nuances sur lesquelles on disputera, je crois, longtemps encore.

Les grandes lignes sont acquises; « par délinquant-né ou criminel-né, l'école italienne a toujours entendu un homme chez qui l'influence déterminante au délit est, dans sa plus grande partie, due aux conditions pathologiques, ataviques et tératologiques de sa personnalité physiopsychique qui en font une variété anthropologique très caractérisée. » Comme le dit très justement E. Ferri, « la question se réduit à une pure différence de dénomination, pour sauver l'honneur des armes, après avoir cédé sur la question de fait des conclusions de l'anthropologie criminelle ». Mais c'est qu'en cette matière certaines gens croient que le mot fait beaucoup à la chose. Criminel et prostituée sont des mots chargés par une longue tradition d'un sens presque exclusivement social et d'un sens très délicat. Et quand il s'agit des applications que les magistrats sont invités à faire des résultats de l'anthropologie criminelle, je ne vois pas bien ce que la tendance métaphysique et le spiritualisme ont de commun avec la défiance qu'on peut avoir du juge d'instruction. Les juges d'instruction sont même le plus souvent des spiritualistes convaincus.

Cela posé, l'auteur analyse et discute les communications de MM. Dallemagne qui a, suivant lui, le tort de faire évoluer comme personnes distinctes la dégénérescence et la criminalité, — Naecke, qui insiste un peu trop sur ce qu'il nomme le « moment individuel », — Legrain, qui traite de l'alcoolisme des ascendants dans ses rapports avec la criminalité des descendants, et propose des mesures. En résumé, « le congrès de Genève, avec le triomphe de l'école italienne, a solennellement affirmé pour les hommes de science comme pour les législateurs la possibilité et le devoir de réaliser les applications législatives, judiciaires et administratives de l'anthropologie criminelle, avec le but de préserver l'organisme social de l'infection toujours croissante de la dégénérescence et de la criminalité. »

*
* *

De Sociale gids est l'organe du socialisme hollandais à tendance anarchiste. Son rédacteur en chef est J.-A. Bergmeijer. L'inspiration

de Domela-Nieuwenhuis s'y fait sentir. La Revue publie ses derniers travaux : Socialisme autoritaire et libertaire (le socialisme en danger) qui viennent justement de paraître en librairie. A noter encore, dans les derniers numéros, une correspondance de Marx et de Fr. Engels, — une étude critique sur le programme du parti ouvrier allemand; — un compte rendu détaillé du grand ouvrage récemment paru : l'*Histoire du peuple néerlandais,* par Dr P.-J. Blok.

*
* *

La *Critica Sociale,* dans un de ses derniers numéros, rend compte de la *Morale sociale* de B. Malon, traduction italienne, avec préface d'Enrico Bignami, Milan.

C'est, pour l'auteur, une occasion naturelle de résumer les grands systèmes de morale, d'en faire l'examen critique et de choisir.

L'article de Giuseppe Rensi, modèle de synthèse, nous fait passer sous les yeux, en un kaléidoscope saisissant, les types les plus modernes de la morale utilitaire.

L'utilitarisme de Stuart-Mill a rapidement versé dans le socialisme, un socialisme singulier, à base de dévouement paradoxal et même logiquement absurde. Ses *Mémoires* en témoignent et aussi ses derniers articles parus, à l'époque, dans la *Revue Philosophique* de Th. Ribot.

L'utilitarisme développé de Spencer, aussi supérieur à l'utilitarisme primitif que l'est la doctrine de l'évolution à la doctrine associationiste, souffre parfaitement, malgré les répugnances personnelles de H. Spencer, d'être catalogué sous la rubrique : socialisme.

Tout concourt à nous faire accepter la vue de génie de Karl Marx, opérant dans la philosophie de l'histoire une révolution analogue à celle que fit triompher Copernic en astronomie : ce n'est plus le soleil qui tourne autour de la terre. On ne renverse plus l'ordre naturel des choses. On ne met plus, pour prendre des métaphores un peu banales, la charrue devant les bœufs. Le matérialisme historique démontre que les courants idéaux, les puissances idéales, dépendent de la structure économique externe, lui sont subordonnées, viennent après coup (non pas même parallèlement), sont, en somme des épiphénomènes, comme on dit.

A cet examen des morales utilitaires vient se greffer, dans l'article de Giuseppe Rensi, une vieille querelle (qu'on croyait enterrée avec M. G. Deville. J'entends avec ses articles, ou plutôt la partie polémique de ses articles — la partie scientifique est supérieure.) Elle est dirigée contre B. Malon et ceux qu'il appelle les malonistes.

On ne sait déjà pas trop ce qu'est un marxiste : que peut bien être un maloniste? Quelqu'un qui écrit dans la *Revue Socialiste?* Elle fut fondée en effet par B. Malon. Mais pourquoi ne pas dire plus simplement un rédacteur de la *Revue Socialiste ?* C'est plus long, il est vrai, mais c'est plus correct et j'allais dire plus courtois.

Car enfin, quand on traite les gens d'épicuriens, c'est pour leur faire injure. Le titre de kantien est très mal vu. Où irons-nous si nous nous mettons à créer des mots nouveaux et qui veulent être désobligeants? L'épithète de marxiste était insuffisante, on vient de créer celle de néo-marxistes et même de pseudo-marxistes. Arrêtons nous là, je vous en prie.

Quant aux reproches plus sérieux que nous fait G. Riensi, celui de nous contenter du sentimentalisme vague et de l'altruisme, il y répond lui-même, par les citations qu'il fait de Guyau et qu'il approuve. Comme Malon, Guyau montre avec A. Fouillée, que si les faits modèlent l'idéal, l'idéal modèle à son tour les faits, qu'il y a action et réaction mutuelle de la situation économique sur la moralité. Quel est le *primum movens?* Cette question, je l'avouerai, me paraît assez oiseuse, quand on se pique d'agir. Elle occupe quelques moments perdus dans les écoles.

PIERRE BOZ.

LE SOCIALISME AU PARLEMENT

L'action du parti socialiste depuis la rentrée s'est exercée de deux façons différentes : d'une part, dans la discussion quotidienne et méthodique du budget, ce sont surtout les nôtres qui ont défendu les idées traditionnelles du parti républicain et cet ancien idéalisme politique dans lequel les hommes de notre génération ont été élevés; d'autre part, la discussion de l'interpellation Jaurès sur la crise agricole a soulevé de vifs débats de doctrine dignes d'intéresser ceux qui, comme nous, ne pouvant suivre le détail des faits, s'attachent plus volontiers aux grands discours théoriques par lesquels nos amis cherchent à développer l'instruction socialiste.

Le ministère, dans ces diverses rencontres, a éprouvé quelquefois l'intermittente solidité de ses troupes. Quand la Chambre vota, à une forte majorité, l'affichage du discours laïcisateur de M. Bourgeois, il y eut, parmi nos bons radicaux, comme une rafraîchissante brise de confiance et d'espoir. Nous ne crûmes pas, pour notre part, à une rupture. Rien ne fortifie davantage une liaison que les infidélités réciproques qui égaient de variété les trop longues monotonies. La Chambre tient à son cher ministère, elle ne l'abandonnera pas. Mais il faut bien varier ses plaisirs. Et de plus, n'est-il pas piquant de coller une cocarde anticléricale à la politique de complaisances à l'égard du clergé que pratiquent, avec des dénégations de Tartufe, le ministère et la majorité? C'est là du reste ce qu'a prouvé la séance du 29 novembre; malgré l'intervention remarquée des socialistes Lavy et Millerand, soutenus de MM. Dubief et Goblet, ministère et majorité, réconciliés, ont refusé de compléter la laïcisation des écoles dans un délai de dix ans. On déclare, par l'affichage du discours Bourgeois, que l'enseignement laïque a toutes les vertus; mais on refuse, en repoussant la proposition Dubief, d'en répandre les bienfaits sur toutes nos écoles.

Ce budget de l'instruction publique a joué bien des tours à son ministre. Ce pauvre M. Rambaud n'a pas perdu une occasion de se faire battre. Entre la Chambre et le ministère, ces menues querelles

de ménage n'ont pas grande importance : un des époux est toujours battu... et content; c'est le gouvernement. Comparer le ministère à George Dandin serait irrespectueux. C'est là un type du bon vieux temps, vulgaire et jovial. La sorbonnienne et professorale naïveté de M. Rambaud fait plutôt songer à quelque *Boubouroche* politique. L'auteur de l'*Histoire de la civilisation en France* manifesta — comme grand maître de l'Université — son zèle en faveur de la haute culture et de la civilisation en proposant de réduire de 50,000 francs à 30,000 francs le crédit destiné aux bourses de l'enseignement supérieur. Vaillant, au nom du parti socialiste, proposa le rétablissement du crédit primitif et esquissa, avec son habituelle solidité, la doctrine républicaine de la diffusion de l'instruction, de la stimulation nécessaire de tous les cerveaux et de toutes les aptitudes. Le rapporteur — c'était M. Bouge — répondit par la vieille théorie réactionnaire des dangers de la science. Il fallait une réponse décisive. Elle fut faite avec une grande force par Jules Guesde, qui montra — une fois de plus — le socialisme héritier et dernier défenseur de la vieille générosité républicaine. Il y eut, à cette occasion, de fortes et nobles paroles : « Vous en êtes réduits, comme dernier mot de la civilisation, à faire des barbares, à vider les cerveaux, à fermer les laboratoires, à supprimer toutes les officines où l'homme, par la science, se fait réellement homme, où, comme je l'ai dit un jour ici, il devient dieu en devenant créateur. »

M. Rambaud ne souffla mot, et la Chambre, par 426 voix contre 61, fit sentir au ministère sa mauvaise humeur.

Le lendemain, même échec : Au moment où tout le monde signale la concurrence redoutable faite aux lycées nationaux par les collèges religieux, le ministre de l'instruction publique relève les tarifs dans les lycées de Paris et augmente le prix du trousseau pour les internes des établissements de province. Admirable manière de défendre les intérêts de l'État, sans nuire à ceux de l'éternelle conspiration cléricale. Jaurès propose alors de rétablir l'ancien crédit, de façon à maintenir les tarifs en usage. Mais M. Rambaud veut défendre son œuvre ; il plaide sa cause avec vaillance, il maintient l'excellence de son nouveau tarif, mais finit par conclure — afin d'éviter un désastre — qu'il ne l'appliquera pas.

Dans le cours de la discussion du budget de l'instruction publique, toutes les améliorations de détail en faveur des instituteurs, des maîtres-répétiteurs, les revendications pour une meilleure distribution des bourses ont été défendues par les orateurs socialistes, tels Carnaud, Thierry-Cazes, etc.

Aucun de nos amis n'ignore l'insuffisance du service de l'inspection du travail destiné à veiller à l'application des lois de fabrique. En France, ces lois fournissent d'innocentes distractions à nos légistes et

aux commentateurs; elles ornent nos codes et font merveille dans la section d'économie sociale de nos expositions internationales. C'est avec cette littérature d'usage ministériel que l'on prétend restreindre l'exploitation patronale et satisfaire les travailleurs. L'inspection est peu sévère; elle ne sait pas découvrir les très nombreuses infractions à la loi; elle veille surtout à n'être point désagréable à messieurs les industriels, chez qui les inspecteurs dînent très souvent. Vaillant et Jules Guesde vinrent se plaindre l'un et l'autre des faiblesses ou des complaisances de ce service et en réclamer la réorganisation complète, à l'occasion du vote du budget du commerce et de l'industrie.

En dehors de ces efforts pour l'amélioration du présent, le parti socialiste a trouvé, dans la discussion relative à l'agriculture, l'occasion d'une grande manifestation théorique. C'est Gabriel Deville qui a répondu au discours affiché de M. Deschanel. Mais comme on craignait la contagion socialiste si subtile, le président du conseil lui-même répondit à l'orateur socialiste et la Chambre ordonna l'affichage de cette réfutation. Nos paysans n'y comprendront plus rien. Tant de kilomètres carrés de papier collés sur les murs, afin de répondre toujours et sans cesse à ces maudits socialistes; chacun se sentira chatouillé de la naturelle curiosité d'entendre enfin ces socialistes, ces collectivistes qui causent tant d'essoufflement aux orateurs ministériels. L'attrait du fruit défendu, depuis Adam, n'a point cessé d'exister. Comme nous tenons brochures, conférences et conférenciers à la disposition des curieux, il ne nous reste qu'à remercier la Chambre de l'aide inattendue qu'elle vint nous offrir.

Le discours de Deville est une œuvre solide et mûrie, pleine de substance, d'idées, de documents. Le député de Paris a interrogé les statistiques du gouvernement de différentes manières, et il a montré que la même réponse en résultait : c'est que un quart seulement du territoire appartient à la petite propriété et le reste à la grande et à la moyenne propriété. Il nous apporte ensuite un suave bouquet de citations empruntées à nos économistes en vue : M. Molinari, Paul Leroy-Beaulieu et autres expriment sans détours leurs opinions défavorables à la petite propriété, bonne tout au plus à fournir des journaliers à bas salaires aux grands propriétaires des environs. Mais Deville a précisé, avec une grande lucidité, la position du socialisme à cet égard. Nos adversaires ne veulent pas admettre qu'on soit collectiviste et qu'on respecte les possesseurs de petits moyens de production : c'est parce qu'ils ne savent point comprendre l'évolution économique contemporaine; à des stades différents d'évolution correspondent des solutions différentes. Mais nous ne pourrions résumer ici cette œuvre si forte qu'il faut lire avec soin, en complétant cette lecture par

celle de la controverse que M. Goblet et notre directeur Georges Renard ont échangée dans la *Petite République*.

Au moment où nous terminons cette esquisse, nous sommes tenté d'adresser, au nom du socialisme, nos plus sincères félicitations à la haute armée massacreuse de communards, pour l'ardeur avec laquelle elle se déshonore aux yeux de tous. La voilà donc, nue et misérable devant nous, avec ses vices, ses corruptions, ses trahisons, ses déchirements intérieurs, cette force sacro-sainte qui semblait seule debout dans la grande débâcle de cette fin de bourgeoisie. Allons, injuriez-vous, salissez-vous, nourrissez-vous de boue et de crachats; vous travaillez pour le socialisme!

Dr A. Delon.

CHRONIQUE THÉATRALE

Le Grand Guignol : *Le Protecteur,* scènes de la vie politique, par Eugène Fournière.

Théatre Antoine : *Le Repas du Lion,* pièce en cinq actes, par M. François de Curel.

Eugène Fournière, ce philosophe politique dont nos lecteurs connaissent la vigoureuse et savante dialectique, possède un bien amusant crayon de caricaturiste.

Caricature, en effet, et toute pleine de verve, ce *Protecteur* que l'on joue avec succès, mais caricature à peine grossie, image à peine déformée d'une réalité burlesque par elle-même. Certes, tous les députés ne ressemblent pas au bohême Trottabas, gueux, pas méchant, presque inconscient à force de naïveté cynique ; il y en a d'autres sans doute qui ont la notion du devoir et l'honorable souci de leur mission ; il y en a d'autres surtout qui marchent vers leur intérêt personnel avec des desseins plus calculés et qui cachent en eux-mêmes une âme plus profondément machiavélique. Mais le Trottabas, méridional jouisseur et jovial, est assez fréquent au Parlement. C'est le type du bon à rien, de l'impuissant en toutes choses, raté de la peinture, raté de la littérature, pilier de brasserie, qui entre dans la politique précisément parce qu'il est raté, qui, dénué d'idées et de principes, réussit aux élections sans motif appréciable, grâce à la négligence et à l'apathie du suffrage universel. Car, si nos représentants sont souvent mauvais, vides, sots, égoïstes et louches, à qui s'en prendre ? A eux, sans doute, mais surtout et d'abord aux citoyens assez faibles, assez dépourvus d'éducation politique pour accorder leur confiance à des pantins.

Un type que je connais moins et qui fait encore plus d'honneur aux qualités d'observation de Fournière, car il est plus original, c'est le type de l'individu qui donne son nom à la pièce, c'est celui du protecteur. Le protecteur est un bon gogo, brave homme, possesseur d'une petite fortune, et qui emploie son temps, ses soins, son argent, à faire d'un loustic un député, un chef de groupe, enfin un ministre. Pourquoi ? Le mobile de cet homme simple est assez subtil, et c'est juste-

ment là que l'auteur a montré sa finesse. Le mobile du protecteur n'est pas l'intérêt matériel ; car il ne vise pas et n'espère pas grand chose de sa création. Ce n'est pas une conception politique, le pauvre homme étant absolument étranger à toute espèce de conception. Ce n'est même pas l'ambition, car à la fin on le voit, pour toute décoration, se contenter du mérite agricole, qui lui revient, je crois, à une centaine de mille francs : cela met le mètre de ruban à un prix assez élevé ! Le protecteur paraît poussé par une admiration sincère, une affection presque paternelle pour un Bobèche dont le bagout l'éblouit et dont la pauvreté le touche. Il prend ce fantoche dans la boue, il le tire, le hisse, finit par le jucher au pinacle et, content de ce qu'il a fait lui-même, il s'admire dans son œuvre. Généralisez un peu — ce dont Fournière nous laisse le soin, mais la chose est facile — vous verrez dans *Le Protecteur* le symbole même du suffrage universel, excellent père nourricier, toujours payant, toujours espérant, toujours dupé, jamais lassé. La satire est gaie et spirituelle. Je regrette seulement qu'au lieu d'une pochade l'auteur n'ait pas écrit une comédie plus fortement creusée. Je forme le vœu que nous puissions aller applaudir un jour une telle œuvre que Fournière est capable d'écrire.

Le Repas du Lion, par M. François de Curel, est une œuvre sociale d'une conception élevée, d'un style vigoureux, avec des morceaux qui font penser et des parties tragiques qui émeuvent. Malheureusement, la pièce laisse une impression trouble et nous renvoie indécis sur l'idée de l'auteur. M. de Curel aborde nettement la grave question du rapport des ouvriers avec les patrons, de la répartition des produits entre le travail et le capital, mais il se contente de l'exposer sans dire s'il existe selon lui un moyen de la résoudre. La pièce mérite néanmoins toute notre attention, puisqu'elle donne à réfléchir sur les gros sujets qui nous tiennent au cœur. Je ne puis raconter en détail la pièce de M. de Curel ; je vais seulement essayer d'en extraire la quintessence pour voir ce qui peut s'en dégager.

Il y a dans cette œuvre deux personnages prépondérants, représentant l'un les patrons, c'est Jean de Sancy ; l'autre les ouvriers, c'est Robert, et, si l'on écarte tout ce qui est accessoire pour isoler le principe, le drame se réduit au conflit des théories et des intérêts soutenus par ces deux protagonistes. Le premier, d'ailleurs, est beaucoup plus développé que le second. Ce Jean, le bourgeois, mais une noble nature de bourgeois, est une manière d'apôtre. Il est surtout apôtre par repentir. Car le malheureux, ayant un meurtre sur la conscience, est dévoré par le remords. Adolescent, en effet, il s'est rendu coupable d'un crime. Voici comment : Une mine a été découverte et doit être mise en exploitation dans un joli pays de bois dont le développement des usines prochaines va détruire le caractère poétique et séduisant.

Jean, élevé dans ce pays qu'il aime, veut lui conserver ce charme dont il est épris. Il croit y parvenir en empêchant la naissance de l'exploitation minière. A cet effet, il détruit, pendant la nuit, une retenue d'eau qui protégeait les travaux du sous-sol et il inonde les premiers puits. Cet acte est bel et bien un vol accompli pour la satisfaction d'un caprice, mais l'auteur n'a pas l'air de s'en apercevoir ; il laisserait fort tranquille la conscience de son héros si le mal n'était plus grand qu'on n'avait pensé tout d'abord : un mineur était resté au fond des galeries ; il a été noyé. M. de Curel, qui n'a pas une sympathie exagérée pour les ouvriers, n'a pas voulu que nous regrettions ce pauvre diable : il en a fait un abominable ivrogne indigne de vivre. Néanmoins, Jean, justement poursuivi par ce spectre méprisable, se dévoue à l'amélioration du sort des humbles, à laquelle il consacrera désormais sa fortune et sa vie.

Ce n'est pas néanmoins parmi les socialistes que Jean s'enrôle, c'est parmi les réformateurs chrétiens. Il fonde des cercles catholiques où il expose le système de la charité et y devient un orateur écouté, à la façon de M. de Mun. J'insiste sur les idées de ce Jean parce qu'elles me paraissent bien celles d'un certain parti et parce que j'en voudrais bien faire ressortir le sens. Elles sont absolument vaines et de plus elles présentent, comme on va voir, un côté odieux, très apparent ici, mais qui ne s'étale pas d'ordinaire dans la pratique. « A nos yeux, dit Jean, la question de vie ou de mort, c'est la lutte entre le Catholicisme et la Révolution. » Parbleu ! voilà qui est parler. La Révolution, commencée il y a un siècle, puis injustement arrêtée par le triomphe exclusif d'une classe, essaie de s'achever par la destruction des privilèges subsistants, et le catholicisme se met en travers pour lui barrer la route. Et voici comment il parle par la bouche de Jean : « Argent, intelligence, instruction, toute supériorité vient de Dieu... Lorsque l'ouvrier, votre frère, souffre, lorsqu'il a faim, lorsqu'il est malade, vous devez le secourir. Si vous donnez, ne fût-ce qu'un verre d'eau, il vous sera payé un bonheur éternel. De même Dieu a voulu l'infériorité du pauvre, qui ne doit être ni jaloux, ni haineux. Le riche ne lui a rien pris. Il lui doit ses bienfaits auxquels le pauvre a droit. » Tel est le résumé de la doctrine.

Cette doctrine est gothique. Je ne veux pas m'attarder à la discuter ici. Elle a pour fondement la justification, de par la volonté divine, de ce classement entre les hommes nés pauvres et les hommes nés riches. Rien n'est plus faux. Les théistes peuvent bien soutenir en effet que les hommes naissent intelligents ou sots, robustes ou débiles, par suite d'une loi mystérieuse et providentielle. Mais c'est bien en vertu d'une loi humaine, dûment inscrite dans les codes, protégée par les notaires, les huissiers et les gendarmes, que les enfants viennent au

monde gueux ou millionnaires. La théorie religieuse, même pour les esprits religieux, n'est donc pas soutenable, même un instant. Et puis où sont-ils les esprits religieux? Où sont les croyants et les mystiques? Où sont-ils surtout parmi ces déshérités qu'il faudrait convaincre?

J'aurais voulu que pour être équitable, l'auteur eût donné à Robert, l'ouvrier intelligent, le délégué mineur, un rôle aussi important que celui de l'apôtre Jean. Robert aurait dû développer à son tour ses opinions et dire avec énergie et insistance pourquoi il n'acceptait pas celles de son antagoniste. M. de Curel ne l'a pas voulu et n'a donné à son ouvrier qu'un rôle sommaire; il ne le fait répondre aux théories que par la violence. La violence en effet est appelée, sinon justifiée, par un certain côté du système de Jean, côté odieux comme je le disais plus haut.

Ce Jean ne se borne pas à prêcher la charité aux uns et la soumission aux autres, il développe, dans une longue conférence aux ouvriers, la théorie dont l'exposition symbolique fournit le titre à l'ouvrage : *Le Repas du Lion*. Cette théorie, je la donne en raccourci. Elle contient, comme on va voir, une part de vérité et une part de férocité abominables.

« L'égoïsme qui produit est, pour la masse laborieuse, ce que la charité qui donne est pour le pauvre. En travaillant pour soi-même on aide le prochain. » Voilà la maxime. Le patron travaille, il est vrai, pour lui-même, dans un but personnel, et il profite de son travail; mais les ouvriers en profitent aussi, et dans une mesure suffisante. Car le patron est intelligent : il est un créateur. C'est lui qui pense, c'est lui qui veut, c'est lui qui ordonne, c'est lui qui organise et qui administre. En retour, il est heureux, il jouit, et il daigne laisser à la foule de ceux qu'il emploie les moyens de subsister. L'individu est tout, la foule n'est rien. « Ce n'est pas la foule qui pense, organise, invente, crée : c'est l'homme, un homme tout seul, plus énergique et plus intelligent que l'ensemble des autres... Chaque fois que l'humanité avance d'une ligne, c'est qu'un isolé est allé bien loin devant elle, éclairant sa route, marchant à pas de géant. » Cette opinion, remise à la mode par le théâtre d'Ibsen, et que l'on aime à opposer aux théories socialistes, est fausse, comme il serait faux également de dire que les foules sont tout et les individus rien. Il existe bien des individus plus intelligents que les autres et qui collaborent plus activement au progrès. Mais que feraient-ils s'ils ne trouvaient réunie la masse énorme de connaissances, de matériaux accumulés par ceux qui les ont précédés? Que feraient-ils, ces individus pleins de génie, s'ils ne profitaient de la civilisation créée par le labeur immense des générations antérieures? Ils ne feraient rien. Ils marcheraient à tâtons dans les chemins inextricables que la foule anonyme a pris d'avance la peine

de déblayer pour eux. Et ici, puisqu'il s'agit d'une mine à mettre en valeur, où est le génie du patron? En quoi s'est montrée sa supériorité sur les autres? En ceci uniquement qu'il s'est trouvé posséder de l'argent, tandis qu'eux n'en avaient pas, et que, avec cet argent, il a pu faire exécuter les premiers travaux. Il a pu payer des ingénieurs, payer le savoir des autres, payer leur puissance de travail, et, pour son mérite d'organisateur, qu'il ne faut ni nier ni exagérer, il est mal venu à réclamer la presque totalité des produits : la part du lion.

Il y a donc quelque chose de cruel et d'impitoyablement dédaigneux dans cette comparaison dont se sert Jean : le lion en chasse est suivi par des chacals, trop faibles ou trop lâches pour se pourvoir eux-mêmes; il attaque le buffle et le tue, puis se repaît, tandis que les chacals attendent respectueusement; son repas fini, il part et veut bien en laisser les reliefs aux autres, trop heureux que le maître ait eu besoin de chasser.

Comparer le patron au lion et les ouvriers aux chacals, non seulement c'est excessif et monstrueux, mais encore cela ne correspond en rien à la réalité. Car le chacal, ne travaillant pas, ne rend au lion aucun service; l'ouvrier, au contraire, peine durement, produit, est absolument indispensable au patron, qui n'obtiendrait aucun résultat sans lui : l'ouvrier n'a donc pas droit seulement à des reliefs, il a droit à une part légitime des bénéfices dans la mesure très importante où il a contribué à les former. Je suis surpris que M. de Curel, ravi par le côté dramatique de cette image, l'ait mise sur les lèvres de son héros, sans même voir combien elle était impropre. Elle n'est pas digne de l'homme intelligent qu'il a voulu présenter au public.

L'ouvrier Robert, justement indigné, mais entraîné hors de toute limite, répond à une parole excessive par un acte excessif : « Ah, vous voulez que les choses se passent comme entre bêtes fauves ! » s'écrie-t-il, et il tire sur le patron de la mine et tue Jean d'un coup de fusil.

Telle est cette pièce, intéressante malgré ses faiblesses. Je ne sais pas bien exactement ce que l'auteur a voulu prouver. L'unique sens qui se dégage de son œuvre, c'est que, si les patrons n'ont à offrir aux ouvriers que l'aumône misérable de leurs restes, les ouvriers ne sont pas près de se contenter de ces miettes. Je le crois.

GASTON STIEGLER.

MOUVEMENT SOCIAL

EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

SOMMAIRE. — *France :* La ligue ouvrière économique; Un trieur communal; Jardins ouvriers; Au Conseil supérieur du travail. — *Angleterre :* Le lock-out des mécaniciens. — *Suisse :* Élections communales; Communalisations; Capitalisme.

FRANCE

La Ligue ouvrière économique. — « Je ne comprends pas un socialiste anticoopérateur et encore moins un coopérateur antisocialiste », écrit Anseele dans l'*Almanach des Coopérateurs belges,* et la plupart des socialistes pensent aujourd'hui comme Anseele. Si tous les coopérateurs sont loin d'être devenus socialistes, puisque M. Méline lui-même s'est déclaré favorable au mouvement coopératif, en revanche presque tous les socialistes comprennent maintenant qu'au nombre des moyens utilisables d'aboutir à la socialisation des moyens de production se trouve la coopération. Aussi ne pouvons-nous qu'applaudir à la formation de la *Ligue ouvrière économique,* fondée sur l'initiative du citoyen Bonthoux, 19, rue Boileau, à Lyon, pour la conquête directe par la classe ouvrière des positions économiques. Il ne suffit pas, en effet, au prolétariat de conquérir des situations politiques, il faut aussi pour la lutte vers le but final s'emparer des situations économiques, prendre position dans le mouvement industriel et commercial. Voici un passage du manifeste-programme de la Ligue ouvrière économique :

Ceux qui ne cherchent ou qui n'osent chercher que l'intérêt matériel immédiat, ceux qui ne voient que le bénéfice tangible, viendront à elle à cause de la marchandise bonne et à bon marché, et aussi à cause du travail sûr et justement rémunérateur qu'elle pourra offrir : ce sera le grand nombre, nous le croyons; ils trouveront ce qu'ils cherchent et elle leur donnera le reste avec la conscience de la situation de leur classe et la volonté de l'élever.

Ceux qui veulent leur émancipation morale la trouveront chez elle par les moyens d'éducation et la certitude du travail.

Un trieur communal. — Le conseil municipal de Melisey (Yonne) vient de donner un exemple qui mérite d'être suivi. Tout le monde sait qu'en employant comme semence du grain trié on accroît dans de fortes proportions le rendement de la récolte.

Mais la plupart des cultivateurs sont dans l'impossibilité de faire l'acquisition de cet appareil, dont ils n'ont d'ailleurs besoin que quelques heures par an. — Aussi, pour permettre à tous les cultivateurs de Melisey de sélectionner convenablement leurs semences, la commune a consacré une somme de trois cents et des francs à l'achat d'un trieur perfectionné, dont l'usage sera gratuit.

Jardins ouvriers. — On a inauguré récemment à Nantes l'œuvre des jardins ouvriers. C'est là une application de l'assistance par le travail. On confie un jardin à l'ouvrier chômeur. Ce jardin, soigneusement cultivé, rapportera tout au moins à son possesseur les légumes nécessaires à sa famille.

Au Conseil supérieur du Travail. — Par 19 voix contre 12, le Conseil supérieur du Travail a adopté les vœux suivants :

Le Conseil supérieur du Travail se déclare favorable à la modification des décrets et ordonnances concernant les adjudications des travaux publics, afin d'introduire dans les cahiers des charges les clauses suivantes relatives aux conditions du travail, clauses qui seront obligatoires pour les travaux publics à exécuter par l'État et par les départements et facultatives pour les communes :

a) Application pour chaque métier du taux des salaires et de la durée du travail, considérés comme normaux et courants dans la ville ou la région où le travail est exécuté.

Ces conditions de salaires et de durée du travail seront constatées par les administrations intéressées, qui devront s'entourer de tous les renseignements nécessaires ;

b) Repos hebdomadaire ;

c) Assurance des ouvriers contre les accidents du travail à la charge des patrons.

La violation de ces conditions devrait, selon les circonstances, donner lieu soit à l'amende ou à la retenue de tout ou partie du cautionnement, soit à la résiliation du contrat ou à la mise en régie des travaux à exécuter, soit enfin, en cas de récidive, à l'élimination des adjudications ultérieures de même nature et dans le même département.

ANGLETERRE

De notre correspondant Jules Magny :

Le lock-out des mécaniciens. — Enfin, après bien des vicissitudes et des objections soulevées de part et d'autre, la conférence entre les délégués des

patrons et des ouvriers est un fait qui est en train de s'accomplir. Il faut savoir gré à Mr Ritchie, président du Board of Trade, d'avoir fait tous ses efforts pour cela. Les deux parties en présence sont représentées chacune par quatorze délégués. Ceux des patrons sont :

Le colonel Dyer (de la maison Armstrong, Whitworth et Cie, Newcastle on Tyne et Londres);

Sir Benjamin Dobson (Dobson et Barlow, Boston);

Sir Benjamin Browne (Hawtharne, Leslie et Cie, Newcastle);

Mr A. Allen (Workman, Clark et Cie, Belfast);

Mr George Clark (George Clark et Cie, Sunderland);

Mr John Donaldson (Thornicroft et Cie, Chiswick);

Mr G. Jessops (Jessops et Appleby frères, Leicester);

Mr G. Hawthorn Kitson (Kitson frères, Leeds);

Mr John Laird (John Laird et Cie, Birkenhead);

Mr S. R. Platt (Platt frères et Cie, Oldham);

Mr R. Sinclair Scott (Scott et Cie, Greenock);

Mr Alexander Siemens (Siemens frères et Cie, London).

Les délégués des mécaniciens sont :

Mr George Barnes (secrétaire général de la Société amalgamée des mécaniciens);

Mr Alfred Sellicks (président du conseil exécutif de la même Société);

Mr George Kerguson (délégué de la Société des mécaniciens d'Écosse);

Mr Frank Rose (délégué du district de la côte Nord-Ouest);

Mr James Ratcliffe (délégué du district de la côte Nord-Est);

Mr John Whittaker (délégué des districts de Manchester, Bolton, etc.);

Mr Alfred Golightly, Mr Albert Taylor, Mr James Hodson (tous les trois membres du conseil exécutif de la Société des mécaniciens);

Mr Albert Rigly (délégué du district de Londres et du Sud de l'Angleterre);

M. James Shaw (délégué des Sociétés réunies des serruriers et des marteleurs);

Mr M. Craven (délégué de la Société des ouvriers en laiton [Londres]);

Mr James Swift (délégué des ouvriers de machines à vapeur);

Mr Arrondale, juge de paix et conseiller municipal (délégué de l'association des conducteurs de machines).

La première séance de la conférence a eu lieu mercredi 24 novembre, dans les salons du Westminster Palace Hotel. Les patrons de province ont une très grande majorité dans la représentation de la fédération, de même que les syndicats réunis ont la majorité dans la délégation ouvrière, Londres n'étant représenté que par cinq délégués. Les patrons sont présidés par le colonel Dyer et les ouvriers par Mr Sellicks. Aucun représentant de la presse n'est admis aux séances de la conférence et les communications aux journaux sont faites officiellement au moyen de courts procès-verbaux adoptés de commun accord entre les deux parties.

Le projet de discussion soumis par le président du Board of Trade aux patrons et aux ouvriers, et temporairement accepté par eux comme base des

débats, est assez vaguement conçu comme suit : « 1° La fédération des patrons, tout en répudiant l'intention de s'ingérer dans l'action légitime des trade-unions, ne peut admettre que les syndicats se mêlent de la gestion de ses propres affaires. De leur côté, les trade-unions, tout en maintenant leur droit à la coalition, répudient aussi l'intention de s'immiscer dans la direction des affaires des patrons ; 2° sont annulées les notices demandant une semaine de quarante-huit heures aux patrons fédérés de Londres ; 3° une conférence aura lieu entre les représentants des patrons fédérés et les trade-unions qui sont en contestation ; 4° la conférence considérera et déterminera : *a*) les meilleurs moyens de donner un effet pratique aux déclarations de la clause 1 ; *b*) les meilleurs moyens d'éviter autant que possible les contestations dans l'avenir et les arrangements relatifs à la discussion des questions concernant les deux parties ; 5° les heures de travail.

Après avoir siégé cinq jours, la conférence s'est ajournée vendredi soir 3 décembre à une époque indéterminée. Les délégués ouvriers se sont heurtés à une telle résistance de la part des délégués des patrons qu'ils ont demandé à soumettre au vote de leurs constituants les termes inflexibles que les patrons exigent. Aux concessions faites par les ouvriers, les patrons n'ont répondu par aucune autre de leur part, se sentant forts, appuyés sur leurs sacs d'écus. Lorsque la question principale, celle des huit heures, est venue en discussion, les patrons refusèrent absolument de la prendre en considération. Là dessus les délégués ouvriers se retirèrent pour soumettre les conditions des patrons au plébiscite de leurs constituants, le 13 décembre.

Que vont décider les ouvriers consultés en plébiscite, après une campagne de résistance de trois mois, c'est ce que je ne saurais dire. Espérons que toutes les trade-unions, menacées par cette guerre faite aux mécaniciens, se rallieront pour repousser la plus importante et la plus grave attaque que la gent patronale ait jamais tentée contre le droit de coalition.

Le socialisme au conseil de l'instruction publique. — Aux dernières élections pour le School Board, qui ont eu lieu le mois dernier à Londres, cinq socialistes dont quatre fabiens ont été élus par d'imposantes majorités. Je citerai parmi eux Graham Wallas et le révérend Stewart Headlam. Plusieurs autres socialistes ont été élus dans les conseils de province.

SUISSE

Élections communales. — Aux élections communales qui viennent d'avoir lieu dans le canton de Vaud, les deux plus importantes villes du canton, Lausanne et Vevey, ont fait passer en tête la liste socialiste. A Lausanne, les socialistes qui n'étaient pas représentés au conseil y font entrer trente-neuf des leurs, parmi lesquels nous sommes heureux de saluer trois de nos collaborateurs, les citoyens Rapin, Henri Mayor et Ruedi.

Communalisations. — La gratuité des enterrements, votée le

20 décembre 1896 par les électeurs de Berne, est entrée en vigueur le 1er juillet.

Un congrès, auquel seront conviés tous les maires, syndics, présidents des villes suisses, se tiendra prochainement à Zurich. On y traitera un certain nombre de questions intéressant tout particulièrement les villes : tramways, impôts, police, etc...

Pour ce qui est des tramways, on sait que plusieurs villes ont des tramways exploités par la commune, notamment la ville de Bâle, où ce système est profitable au budget et aux habitants.

Capitalisme. — Les fraudes des brasseries parisiennes vis-à-vis de l'octroi viennent d'attirer l'attention publique sur l'industrie de la bière et, au point de vue général, ont surtout servi à démontrer la disparition progressive des petites brasseries, et à prouver que l'industrialisme devient fatalement capitalisme.

Ce phénomène économique se reproduit partout, en Belgique, en Allemagne. Même en Suisse, pays démocratique, la disparition du petit commerce et de la petite bourgeoisie s'annonce inévitable. Ainsi, en ce qui concerne la fabrication de la bière, pendant ces sept dernières années, le nombre des brasseries et des ouvriers a simplement doublé, tandis que la production a triplé et que la force motrice a presque quintuplé.

En 1888, il existait 398 brasseries; deux ans après, on n'en trouve plus que 340; en 1892, le nombre descend à 324, puis à 308 en 1894. D'où, en six années, malgré une constante progression de la consommation, une diminution de 25 °/o du nombre des brasseries.

Bref, l'on peut affirmer aujourd'hui qu'à l'augmentation de la consommation et par conséquent de la production de la bière correspond, et cela exactement pour le même taux, une diminution du nombre des brasseries. Il n'y a pas que la grammaire qui ait ses idiotismes. Le régime capitaliste en est saturé.

ADRIEN VEBER.

P.-S. — *Van Beveren.* — La *Revue Socialiste* s'associe au deuil cruel dont sont frappés le Parti ouvrier belge et le *Vooruit,* par la disparition de l'un de leurs plus intelligents fondateurs ouvriers. Edmond Van Beveren est mort conseiller communal de la ville de Gand, où il était considéré comme le père du mouvement socialiste et du groupement syndical gantois. Le si dévoué citoyen Van Beveren a une place marquée dans l'histoire de la classe ouvrière.

REVUE DES LIVRES

B. Guinaudeau. — **L'Abbé Paul Allain.** — Charpentier, éditeur

Très soigneusement écrit, d'un grand charme artistique, certainement *vécu,* tel est le roman de M. Guinaudeau. Roman de penseur et de délicat, préoccupé de graves questions morales. Un prêtre désabusé doit-il continuer ses services à l'Église ? M. Guinaudeau ne le croit pas — et sa réponse est pour plaire aux caractères loyaux. Mais la masse des lecteurs, je le crains, ne goûtera guère ce livre, d'une haute valeur, mais d'un intérêt trop psychologique. On lui reprochera d'être trop abstrait, pas assez vivant, et de manquer totalement de passion amoureuse. Tel qu'il est, cependant, avec ses personnages, qui sont plutôt des cerveaux en fermentation que des êtres de chair et de sang, il fait penser à des choses élevées — et cet éloge n'est pas un éloge banal.

Mme Georges Renard.

*
* *

Sidney et Beatrice Webb. — **Histoire du Trade-Unionisme**

La *Revue Socialiste* d'octobre 1895, par la plume de son correspondant anglais, Jules Magny, a consacré une analyse détaillée à cet important ouvrage, que les deux auteurs doivent compléter par un autre intitulé *Démocratie industrielle.* Nous ne pouvons que renvoyer nos lecteurs à cet article en signalant la traduction française, très soignée, que M. Albert Métin a faite de l'*Histoire du Trade-Unionisme* et qu'il a publiée cette année chez Giard et Brière. Les deux auteurs — avec une légère exagération imputable et pardonnable à l'amour paternel et maternel qu'ils ont pour leur œuvre — croient qu'on peut étudier là « les résultats du *referendum,* du droit d'initiative populaire en matière législative, du mandat impératif et de tous les autres articles d'un programme de gouvernement démocratique ».

Nous ne croyons pas, comme eux, que cette étude, restreinte à un milieu fermé, soit très concluante ; mais nous admettons volontiers que l'économiste peut trouver dans ce livre nombre de renseignements précieux et surtout que l'ouvrier français peut y prendre d'utiles leçons d'initiative hardie et de persévérance tenace dans la pratique de l'association professionnelle, cet apprentissage et ce commencement du socialisme.

G. R.

*
* *

A. Bouilly. — **Apparences et Transparences.** — Paris, imprimerie Goupy, 71, rue de Rennes.

Toute une vie tient en ce volume de vers précis et pittoresques. Vie qui d'abord se disperse, s'éparpille aux quatre coins de l'Europe, des lacs des Alpes aux sommets des Pyrénées, des steppes de l'Ukraine où fourmillent les rossignols aux ruelles et aux canaux de Venise, la ville de rêve épanouie sur l'eau morte comme un grand nénuphar, de Pompéï, la ville-momie étouffée par la cendre dans le repos trompeur d'une nuit voluptueuse au cap Fréhel bravant de sa masse de granit la mer sauvage de Bretagne. Vie qui revient quand même avec prédilection à son point de départ, aux bois et aux rivières du pays natal, aux souvenirs doux et tragiques qui peuplent les bords de la Meuse ou les forêts des Ardennes.

Vie qui, d'autre part, se concentre, se replie sur elle-même ; qui se consume à scruter les grands problèmes de la pensée, à interroger le sphinx sur l'énigme du monde. Et ici, en vers toujours plastiques, mais discrètement passionnés, se révèle une âme inquiète et généreuse, éprise de droit, d'idéal de fraternité, mariant le pessimisme qui voit le mal à l'optimisme qui en veut le redressement, tantôt joyeuse de voir grandir silencieusement l'arbre immense de la cité future, tantôt lançant aux vilenies du jour l'éclat de rire moqueur destiné à réveiller

Le peuple qu'on endort comme un bébé géant.

Et je détache, à l'adresse des porteurs d'éteignoir récemment vaincus à la Chambre, le sonnet suivant qui est de circonstance :

Des bourgeois, solennels comme des éléphants,
Qui dans la plèbe infime ont leur père et mère,
Déplorent l'abus de l'instruction primaire,
Disant de haut : — Ça fait trop de demi-savants. —

Ils grondent : — Oui, ça fait des orgueils étouffants.
Et des ambitions poursuivant la chimère !
C'est à qui de son trou sera doyen ou maire !
On ne devrait instruire au plus que nos enfants. —

Vous avez bien raison, Messeigneurs. Tout le monde
Ne saurait acquérir la science profonde
Qui de chacun de vous fait un savant complet :

Science très profonde, en même temps si haute
Et vous triant si bien sur un noble volet
Qu'on méprise la plèbe en sortant de sa côte.

G. R.

*
* *

E. Desormes et Adrien Bastle. — **Le Polylexique méthodique.** Lachèse et Cie, à Angers

Un ouvrage formidable, qui représente vingt ans de travail et qui comptera 20 volumes in-18 de 200 à 500 pages. Ce sera un faisceau de 214 dic-

tionnaires spéciaux. Mais chaque dictionnaire (et là est l'idée originale) est un groupement méthodique de matières où le chercheur est guidé par les titres des chapitres. La première partie, la seule parue jusqu'ici, est intitulée : *Dictionnaire d'occultisme* (2 fr. 25). Elle se divise en fragments où l'on peut trouver l'explication des termes relatifs à la phrénologie, à la cartomancie, à la graphologie, à l'alchimie, aux sociétés secrètes, à la franc-maçonnerie, etc. Des figures illustrent le texte et parlent aux yeux. L'ouvrage promet d'être très utile à ceux qui écrivent et qui étudient, et de faire honneur aux deux bons ouvriers typographes qui l'ont conçu.

G. R.

*
* *

Roger Dumas. — **Poèmes et Légendes.** — Lemerre, éditeur

Une plaquette qui mérite de ne point passer inaperçue. L'auteur excelle à trouver des symboles nouveaux dans des mythes anciens. La légende est entre ses mains une matière plastique qu'il pétrit à sa fantaisie pour lui faire exprimer une pensée inattendue.

C'est le mauvais larron qui enseigne au Christ agonisant

La suprême douceur de mourir tout entier.

C'est Lazare ressuscité qui refuse de revivre et dit à celui qui l'a réveillé que ce miracle même pourra témoigner devant les siècles futurs contre sa divinité : car s'il était Dieu, violerait-il les lois de la nature, la logique éternelle qui gouverne les mondes ? C'est encore Prométhée qui a cru être le vainqueur des Dieux et l'émancipateur de la raison humaine et qui s'aperçoit que les hommes abâtardis reviennent, sinon à leurs croyances, du moins à leurs rites d'enfants. Il les entend qui gémissent ces paroles :

Nous portons en nos cœurs le regret du Mystère,
Nous pâlissons encore en regardant les cieux,
Nous ne savons souffrir sur cette vieille Terre
Sans peupler l'infini d'êtres mystérieux...

Il nous faut la prière et ses pieux mensonges,
Les vapeurs de l'encens à l'ombre du saint lieu,
Les voix de l'infini parlant au fond des songes,
Les longs chuchotements à l'oreille de Dieu.

Et le vieux Titan indigné reprend ses fers, en attendant une humanité plus virile : tragique et saisissant emblême du mépris qu'inspirent aux penseurs les lâches défaillances des foules dans l'éternel combat de la Foi et de la Science.

De ce petit volume se dégage un pessimisme hautain et stoïque, une mâle résignation à l'inévitable, une tristesse noble et amère, qui fait songer à Alfred de Vigny, mais à un Alfred de Vigny qui aurait passé par l'école parnassienne. Les vers ont la solidité et le poli du marbre. Ils matérialisent les idées avec un relief saisissant. Ils sont taillés et ciselés par un artiste-philosophe qui parle à l'intelligence plus qu'au cœur, mais qui, à défaut de la fougue et de la passion, a le sérieux et la profondeur de la pensée.

Georges Renard.

J. Novicow. — **L'Avenir de la race blanche** (critique du pessimisme contemporain). — Félix Alcan, éditeur. — Prix : 2 fr. 50.

Voici, par l'éminent auteur des *Gaspillages des sociétés modernes* et de *Conscience et volonté sociales,* une thèse à la fois dissemblable et semblable à celle de Fichte. M. Novicow croit aussi en l'avenir de l'humanité; mais il ne croit pas aux nations prédestinées à faire le bonheur des autres, celles qui ont eu cette prétention ayant simplement abouti à poursuivre l'asservissement de leurs voisins. D'où la longue suite des haines internationales, et, par voie de conséquences, la guerre indéfiniment renouvelable.

M. Novicow ne croit donc ni à la supériorité indéfinie des Anglo-Saxons, ni à celle des Germains ou des Français, ni même à celle de la race blanche. Il pense plus justement que la civilisation ne périra pas parce que ses centres intellectuels se déplaceraient, et qu'au surplus il y a place sur notre globe pour plus d'un foyer intellectuel, pour plus d'un phare artistique, et que par toute la terre l'activité industrielle peut se répandre et prospérer, sans pour cela que la race blanche ait à redouter l'avenir.

La seule crainte que doivent nourrir les peuples de race blanche, c'est la crainte du pessimisme, dont les adeptes, décidément trop nombreux, finiraient seuls par conduire la race blanche à la ruine, soit par la désespérance morne, soit par la surexcitation des haines de couleur. Le péril jaune n'existe pas plus que plus tard ne surgira le péril noir. M. Novicow le démontre surabondamment et par des vues larges sur l'avenir le plus lointain où toutes les hypothèses plausibles sont successivement envisagées, et par des détails contemporains.

L'on s'en va répétant que les empires assyriens, égyptiens, la civilisation grecque, et enfin la domination romaine ont sucessivement disparu, et que de même que les Barbares détruisirent l'empire romain, de même les Jaunes, sous l'égide de la Chine, détruiront ou absorberont par leur infiltration la race blanche, et alors c'en sera de nouveau fait du monde civilisé.

Mais l'on oublie que la population noire est en diminution, que la population jaune reste stationnaire, que la population blanche s'accroît continuellement, et qu'en mettant les choses au pis les États-Unis d'Europe et les États-Unis d'Amérique en s'alliant auraient incomparablement plus de forces que leurs adversaires jaunes et noirs supposés réunis, ce qui est impossible.

Si l'empire romain s'est disloqué, c'est parce que, trop corrompu, il n'a pas su assembler ses forces éparses contre les invasions purement politiques des conquérants. Car ce n'est pas parce qu'ils n'avaient pas de place pour cultiver la terre que les Barbares se jetèrent dans le monde civilisé, c'est uniquement parce qu'ils voulurent jouir et vivre des richesses et du travail d'autrui. Que les Blancs ne fassent aucune guerre de conquête, et ne traînent en esclavage économique aucune race prétendue inférieure, et ils ne sèmeront point de révoltes, ni de haines à explosions lointaines. Qu'ils se bornent à apporter les bienfaits de notre civilisation, sans se corrompre eux-mêmes.

Où serait le mal si les Jaunes et les Noirs étaient aussi civilisés que les Blancs? Il y aurait un peu plus de bonheur sur la terre; voilà tout. Si les

Jaunes devenaient les maîtres des Blancs, c'est que les Blancs l'auraient mérité, et par conséquent ce serait encore un bienfait pour l'Humanité. Mais il n'est ni nécessaire ni utile à l'Humanité qu'une race soit subordonnée à une autre. Il est au contraire souhaitable et possible que toutes les races s'entendent pour le bonheur commun. Mais auparavant, que, dans l'intérêt de leur avenir, les nations blanches donnent l'exemple de la concorde et de la nette compréhension du but de l'Humanité qui est le bonheur, en ne se querellant plus pour aucune primauté, en ne se prohibant pas les unes les autres. A bas la guerre et les tarifs douaniers !

« L'Histoire deviendra immédiatement plus gaie, dit excellemment M. Novicow, le jour où, abandonnant nos préjugés enfantins et barbares, nous nous serons décidés enfin à respecter les droits de tous nos semblables. — Pour obtenir la paix sociale au sein de l'État, il n'y a pas d'autre procédé que la justice. Il n'y en a aucun autre aussi pour apaiser les conflits entre les races et les peuples. Il faut mettre un couvert au banquet de la nature pour tout homme qui veut travailler. »

A bas le pessimisme, le protectionnisme, le parasitisme et le militarisme ! Vive l'Internationalisme !

* * *

Max Nordau. — **Paradoxes sociologiques**, traduits de l'allemand par Auguste Dietrich. — Félix Alcan, éditeur. — Prix : 2 fr. 50.

L'optimisme scientifique de M. Novicow va jusqu'à prévoir des inventions de systèmes réfrigérants et réchauffants qui permettront à toutes les races de se répandre et de vivre dans des milliers d'années, indifféremment au pôle et à l'équateur. Le pessimisme philosophique de M. Max Nordau ne voit au contraire que de sombres perspectives d'avenir.

La lutte des nationalités n'est pas encore terminée ; elle engendrera encore beaucoup de massacres, ainsi que la continuation du combat de la race blanche pour sa prédominance et son universalisation. Puis, lorsqu'il n'y aura plus aucune terre saine à coloniser, et que l'humanité se sera divisée en quelques grandes nations, le surplus de la population qui n'y trouvera pas son pain quotidien émigrera dans les régions équatoriales. Beaucoup d'émigrants succomberont. Les survivants procréeront une race forte, qui aura ensuite à repousser les invasions des habitants des zones tempérées complètement refroidies, « sous la pression de la muraille de glace qui s'avance ». — Et après ?... « Ici le noir avenir devient encore beaucoup plus noir. Je ne puis plus rien y distinguer... » *Dî omen avertant.*

Le noir pessimisme de M. Nordau, son regard éploré en avant, n'ont d'autre fondement que son triste « regard en arrière » et ses impitoyables et paradoxales investigations dans le présent. Il a si peu de confiance dans le socialisme régénérateur, dans la progression des sentiments altruistes et internationalistes, dans l'humanité se forgeant elle-même, à travers les siècles, un idéal de bonheur, de moralité internationale et de justice économique, qu'il semble ignorer la plupart de ces mots et de ces choses. Il ne les emploie pas.

Sans parler d'un chapitre très intéressant sur la suggestion, le reste de son

petit livre est consacré : — à répéter, après beaucoup d'autres, que l'État est destructeur des caractères ; — à démontrer que le sentiment de reconnaissance n'existe jamais et est d'ailleurs impossible ; — à dresser un plan très humoristique d'une école où l'on apprendrait toutes les manières d'avoir du succès et de se pousser dans le monde. Ce dernier chapitre est véritablement excellent, bourré de traits et d'aperçus profonds. Plus tard il pourra subsister dans les œuvres choisies de Max Nordau. De même, au premier chapitre, son tableau magnifiquement brossé, mais incomplet, des hommes de génie qui ont formé l'humanité. — Si la pensée et la science sont tout, pourquoi donc désespérer dans l'avenir de leur puissance progressiste et pacificatrice !

*
* *

Auguste Comte. — **La Sociologie** (résumé par Émile Rigolage, agrégé de l'Université, ingénieur des arts et manufactures). — Paris, Félix Alcan, éditeur. Prix : 7 fr. 50.

M. Émile Rigolage fit paraître en 1881 un premier résumé en deux volumes in-8° du *Cours de philosophie positive* d'Auguste Comte, dont l'édition est épuisée. Aujourd'hui M. Rigolage n'a voulu rééditer, sous le titre de *La Sociologie*, que le second volume du *Résumé de la Philosophie positive,* sous prétexte que la lecture du premier volume « exige des notions scientifiques peu familières à certains philosophes » et (meilleure raison) que « vu le progrès des sciences, l'œuvre de Comte est forcément arriérée ».

Enfin, M. Rigolage a voulu republier seulement le résumé de la partie purement sociologique de l'œuvre d'Auguste Comte, parce qu'il est persuadé que, selon le mot de Taine, il y a « disconvenance croissante de l'éducation et de la vie » et que, selon la parole de Gambetta, la politique doit être ramenée à son véritable rôle et devenir « une science morale, expression de tous les rapports des intérêts, des faits et des mœurs, où elle s'imposera aussi bien aux consciences qu'aux esprits, et dictera les règles du droit des sociétés humaines ». Et, les deux principales applications de la Sociologie étant la Politique et l'Éducation, M. Rigolage en conclut que les hommes politiques ne sauraient trop s'adonner aux études sociologiques, ni trop se pénétrer des « idées d'ensemble » d'Auguste Comte.

Voilà de très sages recommandations et qui viennent à propos, puisque de partout s'élève en ce moment un concert de récriminations contre le luxe de détails d'éruditions, de chinoiseries qu'on apprend dans les classes, contre l'absence d'idée générale dans l'enseignement, qui perd ainsi toute valeur pour la formation des intelligences et la direction des pensées.

En politique c'est pis encore, mieux vaut n'en pas parler, car nous ne serions sans doute pas d'accord avec M. Rigolage ; et là dessus c'est un pamphlet qu'il faudrait, genre qui ne rentre pas dans un simple compte rendu de livre. Bornons-nous à répéter que l'extension de l'anarchie intellectuelle et morale est due à la discordance croissante entre la marche des gouvernements et le mouvement des sociétés.

Reste à savoir si la meilleure sociologie est celle d'Auguste Comte. Tout d'abord, serait-il exagéré de penser que, si son premier volume purement

scientifique date déjà, il doit en être un peu de même de celui consacré à la sociologie, science qui a fait des progrès comme les autres? Il serait temps de refaire une synthèse de toutes les opinions sociologiques qui ont été émises au cours de ce siècle.

Ce n'est pas nous qui reprocherons trop à Auguste Comte d'avoir volontiers confondu l'évolution sociale avec l'évolution intellectuelle, l'histoire des sociétés avec l'histoire de la connaissance de l'esprit humain, car il est facile de corriger cette conception dans ce qu'elle a de trop absolu. De même pour le fameux système des trois états successifs. Et nous n'oublions pas qu'il n'y a pas à revenir ni sur la définition donnée par Auguste Comte à la Sociologie ni sur sa distinction en deux parties essentielles : La sociologie est la science de la structure et des fonctions de la société. — La science sociale comprend : 1° la statique sociale qui recherche les lois anatomiques de l'ordre social; 2° la dynamique sociale qui recherche les lois physiologiques du développement des sociétés.

Nous voulons bien encore accorder qu'Auguste Comte a beaucoup fait pour la constitution d'une morale sociale, — pour la conciliation de la séparation des travaux avec la coopération des efforts et l'adoption d'un régime politique basé sur l'état corrélatif de la civilisation ; — qu'il a complété la théorie du Progrès de Condorcet et qu'il n'a pas eu tort en excluant toute théorie qui force à supposer dans l'histoire de l'esprit humain une autre différence que celle de la maturité et de l'expérience graduellement développées ; — qu'il a eu raison de protester contre la dispersion des idées, des sentiments et des intérêts, qui finirait par arrêter la marche des sociétés, de réclamer enfin un peu plus de cohérence mentale et sociale.

Cependant nous ne saurions oublier que, — tout en prêchant l'intime solidarité entre les tendances philosophiques et les impulsions populaires et la prépondérance de l'esprit d'ensemble sur l'esprit de détail, — Auguste Comte se serait rallié à Napoléon Ier s'il avait appelé Son Intelligence dans ses conseils ; — qu'il a reproché à la Révolution française d'avoir détestablement voulu détruire la subordination nécessaire des classes laborieuses aux chefs de leurs travaux et qu'il n'a pas nettement défini sa haine des théories subversives ; — et que pratiquement sa politique se résolvait en une tyrannique hiérarchisation dirigée par les grands patrons d'après les conseils de savants choisis.

Après avoir longtemps correspondu avec Auguste Comte, Stuart Mill a fini par le juger « digne de Loyola ». Jugement sévère et sans doute excessif, mais qui pèse quand même sur le fondateur du positivisme !

*
* *

Le Psychisme social, par E. de ROBERTY, professeur à l'Université nouvelle de Bruxelles. — 1 vol. in-12. — 2 fr. 50. — Félix Alcan, éditeur.

Voici, sous le titre général *L'Éthique,* le deuxième essai de M. de Roberty sur la morale considérée comme sociologie élémentaire. Le premier essai

s'appelait : *Le Bien et le Mal ;* le troisième sera dénommé : *La Constitution de la Morale.*

Dans *Le Psychisme social,* M. de Roberty passe en revue les principaux problèmes de la morale, dans leurs rapports avec la sociologie. Nous nous bornons à glaner quelques citations :

L'intérêt se ramène, en dernière analyse, à ce que, en d'autres circonstances, on appelle le sentiment, la passion, etc. Voilà pourquoi on distingue entre l'intérêt bien entendu, la dose exacte de passion qui contribue à l'intégrité individuelle, et l'intérêt malentendu, le défaut ou l'excès de passion qui entame et altère l'unité personnelle.

L'excessive malléabilité des peuples est un défaut d'élasticité, un relâchement des ressorts psychiques les plus intimes de l'être collectif.

Il reste, pour relever les courages abattus, pour rallier les volontés dispersées, hésitantes, un dernier moyen : la sociologie.

Ailleurs M. de Roberty estime que le socialisme et l'anarchie sont d'heureux réactifs contre l'aboulie sociale.

Le problème du bonheur humain doit imposer aux diverses sciences leur unité.

Le grand fait de l'union, de la solidarité des hommes est la raison séminale du monde des phénomènes moraux. — La vie surorganique ou sociale débute par l'idéation de plus en plus complexe, de plus en plus liée au milieu idéologique environnant, ou aux *idées d'autrui;* et par l'action consciente réfléchie de plus en plus complexe, de plus en plus dominée et façonnée par le milieu environnant ou par les *actes d'autrui.*

La sociologie et, par suite, l'éthique, qui en constitue l'introduction et la base se fondent toutes deux sur l'idée que l'homme et l'humanité représentent l'âme, la conscience de l'univers. Cette conception, corollaire manifeste de la loi de conservation ou d'identité, doit former la règle suprême de toute morale. L'homme doit considérer la nature comme un prolongement, une extension infinie de son propre corps. Et il doit la traiter en conséquence, il doit justifier ses moindres actes à son égard par les lois qui régissent les êtres inférieurs et jusqu'aux choses mortes. Chaque conscience reflète les autres consciences et enregistre les phénomènes qui se passent dans le monde à sa portée. Mais les consciences isolées se remplaçant sans cesse les unes les autres, il en résulte un fait général de la plus haute valeur et certitude : la *pérennité consciencielle de l'univers.*

L'altruisme doit donc apparaître « comme un phénomène naturel dont les racines se découvrent dans le monde de la vie et, plus loin encore, dans le monde des propriétés organiques de la matière ».

L'*individu* n'est donc pas seulement lui-même, il est encore *autrui,* une force en communion constante, en rapport permanent avec d'autres forces semblables.

L'avenir est à l'altruisme.

* * *

Annales de l'Institut international de Sociologie, publiées sous la direction de René Worms, secrétaire général. (Tome III, travaux de l'année 1896). — Prix : 7 francs. Chez Giard et Brière, 16, rue Soufflot, Paris.

L'ouvrage se termine par quelques pages de M. Ferdinando Puglia sur la « causalité en sociologie » et commence par une étude assez étendue et

accompagnée de tableaux graphiques synoptiques de M. Paul de Lilienfeld sur la méthode graphique en sociologie et l'utilité de son emploi en pédagogie pour introduire dans les écoles des éléments de sociologie.

Viennent ensuite : de M. Tarde, une note sur les rapports de la biologie et de la sociologie », de M. Kowaleski, une analyse très sympathique de l'œuvre de Campanella ; de M. Posada, une comparaison entre « les sociétés animales et les sociétés humaines primitives » ; de M. de Krauz, un exposé des doctrines du sociologue polonais, Stanislas Krusinski ; de M. Salesy Ferré, une théorie de « la genèse de la nation » ; de M. René Worms, quelques considérations sur les rapports de la sociologie et de la morale, lesquelles doivent rester distinctes, tout en se prêtant un mutuel appui ; de M. Raoul de la Grasserie, une fort intéressante étude sur « l'évolution de l'idée de démocratie ».

Taine se plaisait à dire vers la fin de sa vie : « En sociologie nous sommes encore à la période descriptive ; tâchons de nous y tenir... avec l'espoir de démêler plus tard les lois générales et de fournir un jour aux gouvernements et aux peuples des préceptes d'hygiène sociale analogues aux prescriptions d'hygiène physique que les physiologistes et les médecins introduisent aujourd'hui dans les hôpitaux. » — Mais il y a des gens plus pressés de conclure. Ainsi M. Garofalo, le farouche antisocialiste italien, conclut déjà que la sociologie enseigne que, puisqu'il n'y a plus moyen de supprimer le suffrage universel, il faut lui imposer des limites dans ses choix : « Il faut que le peuple n'ait le droit de désigner que ceux qui sont déjà façonnés pour les fonctions publiques », les sociologues et les hommes d'affaires évidemment. — Et M. Combes de Lestrade a trouvé dans « la sociologie et la politique » l'indifférence en matière de forme gouvernementale et l'impossibilité de la chimère socialiste. Quant à M. Ch.-M. Limousin, il trouve des grains de mil dans le socialisme, mais entre « le socialisme et l'économie politique » il préfère la *sociononomique*.

*
* *

Jean SCHERER. — **Philosophia** (recueil de pensées). — Paris, librairie Dentu, 78, boulevard Saint-Michel. Prix : 6 fr.

Voici, en six cents pages, *La Sagesse des Nations*, c'est-à-dire des pensées, des réflexions et des maximes des plus grands auteurs de tous les temps, et aussi des proverbes anonymes transmis dans chaque peuple de générations en générations. M. Jean Scherer a glané cet amas de sentences à travers la philosophie et la littérature de toutes les époques.

On trouve à la fin du volume : 1° une liste biographique des principaux philosophes, moralistes et littérateurs cités dans l'ouvrage ; — 2° un répertoire général des sujets traités ; — 3° un tableau de sujets analogues ou connexes.

L'on comprendra facilement qu'on ne peut pas rendre compte d'un pareil livre, qu'on n'analyse pas une anthologie contenant, à elle seule, toute une bibliothèque.

Les socialistes n'y trouveront pas leurs auteurs favoris, car c'est une anthologie presque classique ; mais ils y verront d'excellentes pensées sur l'éducation, la politique, la patrie, la justice, la solidarité, la pauvreté, la propriété, etc..., entre autres celle-ci, de Morelli, qui en résume de similaires de J.-J. Rousseau, Macaulay, Mably : « La propriété privée est la source générale et prédominante de tous les désordres. »

De Voltaire : « Qu'est-ce que l'amour de la patrie ? Un composé d'amour-propre et de préjugés, dont la société fait la plus grande des vertus. »

De Renan : « Le patriotisme est aux nations ce que la vanité est aux individus. »

De Pinel : « Le patriotisme est presque l'antagoniste du philanthrope. »

Les précédentes citations, uniquement pour prouver l'éclectisme intelligent du compilateur, qui a donné asile dans son recueil à toutes les opinions, pourvu qu'elles aient été hautement et noblement exprimées.

Encore une ligne pourtant à citer, ou plutôt une origine ; car sans doute peu de personnes savent que la maxime bismarckienne : « La Force prime le Droit » nous vient de la Bible : Habacuc, I, 3.

Les résultats de l'énorme travail que s'est imposé M. Jean Scherer peuvent être utiles et agréables à tout le monde. Un journaliste peut y puiser des embryons de chronique, — un professeur des sujets de dissertation pour ses élèves, un étudiant ou un homme doué d'esprit philosophique une source de fortes pensées, de longues et fécondes méditations. D'autres pourront y trouver de puissantes consolations.

Quant aux amateurs qui ne cherchent dans la lecture qu'une distraction momentanée, ils n'ont qu'à ouvrir le livre au hasard et à le refermer au bout de quelques pages.

A l'aide du petit dictionnaire biographique qui est à la fin, on peut aussi suivre toutes les pensées de l'auteur favori. Et, grâce au répertoire général des sujets traités, et au tableau des sujets analogues ou connexes, on peut lire tout ce qui concerne plus ou moins un même sujet, l'amour et les femmes, le mariage et la famille, etc..., bref, toutes les manifestations de la vie physique, intellectuelle, morale et sociale.

Enfin, par les indications des livres d'où sont extraites les pensées patiemment coordonnées par M. Jean Scherer, ce recueil se présente comme un compagnon à travers la vie et un guide précieux à travers l'énorme production accumulée des philosophes, des littérateurs et des savants.

* * *

Ernest Seillère. — **Études sur Ferdinand Lassalle**, fondateur du parti socialiste allemand. — Un volume in-8°. — Prix : 7 fr. 50. E. Plon et Nourrit, éditeurs, 8 et 10, rue Garancière, Paris.

Fondateur du parti socialiste allemand, voilà le plus grand sinon le seul titre de gloire que M. Seillère et d'ailleurs bien des Allemands reconnaissent à Lassalle. Mais cela n'est-il pas suffisant pour un seul homme ? N'est

pas fondateur d'empire politique ou moral qui veut. Avoir jeté les premières bases durables et solides du parti socialiste allemand, cela suppose chez son promoteur un ensemble de qualités et de défauts et de péchés d'orgueil dont l'analyse a tenté M. Seillère, après bien d'autres dont les travaux lui ont d'ailleurs profité.

L'ouvrage de M. Seillère, qui manque un peu de composition et de proportions, est plutôt biographique et se divise en trois parties. Cent cinquante pages sont consacrées à la jeunesse de Lassalle, cinquante seulement à sa carrière politique et deux cents à sa mort tragique.

Tout le monde connaît la traduction faite par Benoît Malon de *Capital et Travail*. Et grâce à Malon et à Rouanet les lecteurs de la *Revue Socialiste* sont familiarisés depuis longtemps avec les principaux incidents de la vie publique et privée, assez romanesque, de Ferdinand Lassalle. Mais ils trouveront dans l'ouvrage documentaire de M. Seillère abondance de citations de la correspondance ou des plaidoyers de Lassalle, — et aussi des aperçus sur ses ouvrages les moins connus : son drame social *Franz de Sickingen*, sa brochure sur la *Guerre d'Italie*, ses profondes études sur Héraclite, Fichte, Lessing, sa *Théorie des Droits acquis;* — et des notes sur les constants et lumineux efforts de cet esprit très clair pour vulgariser la doctrine française et révolutionnaire de la nouvelle philosophie allemande que le contenu de l'histoire, c'est « l'évolution de la race humaine vers la liberté et l'égalité », évolution qui aboutira au surplus au triomphe de la démocratie socialiste et à l'instauration de l'empire du Droit qu'avait entrevu Lassalle.

Adrien Veber.

Les Lettres du Père Bertrand à son ami Antoine paraissent le samedi, éditées par l'Imprimerie Nouvelle (association ouvrière), 11, rue Cadet, Paris. (16 pages pour 10 centimes.) De la première livraison lancée par le Père Bertrand, une vieille barbe de 1848, nous extrayons la bonne nouvelle suivante :

« *Pierre Leroux*, tu sais bien, notre philosophe d'avant 1848, si malmené par la réaction ; qu'on avait pour ainsi dire étouffé sous la conspiration du silence; dont les livres avaient disparu du commerce de la librairie, si bien qu'on ne savait plus où en trouver, eh bien ! Pierre Leroux est ressuscité, au moins en partie. Pour parler clair, une petite fraction de son œuvre vient d'être éditée par la Bibliothèque nationale. C'est *Malthus et les Économistes*, ou : *Y aura-t-il toujours des pauvres ?* Deux volumes à 25 centimes l'un, soit près de 400 pages pour 10 sous. Ça vaut la peine d'être lu, mon cher, ça vous rafraîchit le sang. On se croit revenu aux idées généreuses de 1848, qui passionnaient tant les populations. »

***

— *Un bon exemple à suivre :* MM. Amacker et Ruedi, imprimeurs à Lausanne, publient un *agenda ouvrier suisse*, pour 1898, contenant la législation ouvrière en Suisse et quantité de renseignements précieux sur les organisations syndicales, établissements coopératifs, journaux ouvriers, etc...

L'Administrateur-Gérant : Rodolphe SIMON.

Suresnes. — Imprimerie spéciale de la *Revue Socialiste* G. Richard et Husson, 9, rue du Pont.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME VINGT-SIXIÈME

(Deuxième semestre 1897)

N° 151. — JUILLET

N° 152. — AOUT

N° 153. — SEPTEMBRE

N° 154. — OCTOBRE

N° 155. — NOVEMBRE

N° 156. — DÉCEMBRE